N°/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

THÈSE

pour obtenir le grade de

Docteur

de

l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêt de Paris

Spécialité : Sciences de l'environnement

Mention Géographie

présentée et soutenue publiquement
par

Farid BENHAMMOU

le 22 Novembre 2007

Crier au loup pour avoir la peau de l'ours

Une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France



Directeur de thèse : ***Laurent MERMET***

Codirecteur(s) de thèse : ***Pierre GRENAND***

Devant le jury :

M. Paul ARNOULD, Professeur, Géographie, **ENS-LSH, Lyon**.....Rapporteur
M. Pierre PECH, Professeur, Géographie, **Paris 1 – Panthéon – Sorbonne**..... Rapporteur
M. Yves LACOSTE, Professeur émérite, Géographie, **Institut Français de Géopolitique**.....Président
M. Jean-Pierre RAFFIN, Maître de conférences émérite, Ecologie**, Paris 7**.....Examinateur
M. Pierre GRENAND, Directeur de recherches, Anthropologie, **IRD- Orléans**.....Co-directeur
M. Laurent MERMET, Professeur, Sciences de gestion, **ENGREF – Paris**.....Directeur

Remerciements

À tous ceux que je vais oublier de remercier, je demande de m'excuser. Six ans de thèse ont sûrement des conséquences sur ma mémoire, toujours bonne, mais terriblement sélective. Néanmoins, je ne cacherais pas que ce travail, pour partie solitaire, a sollicité de multiples énergies, sous des formes très diverses d'ailleurs.

Ma première gratitude est destinée à mes deux directeurs. Laurent Mermet et Pierre Grenand. Vous avez su me guider avec sérieux et convivialité, chacun à votre manière, mais toujours efficacement je pense. Au passage, on ne peut remercier Pierre, sans remercier son double sentimental et intellectuel, Françoise Grenand. Merci pour les précieux conseils et la relecture ingrate et rigoureuse. Merci aussi pour les invitations au moulin. Certes, on a tendance à y couper beaucoup de bois, planter des piquets et préparer des bons plats. Mais, c'est absolument nécessaire à la digestion de la brillante parole des Grenand.

Je tiens à remercier aussi mon premier maître ès grands prédateurs, mon voisin, Jacques Baillon. Je remercie Jean-Paul Deléage qui, comme il ne croyait pas à mon sujet de maîtrise, m'a obligé à pousser ma réflexion. Je suis également reconnaissant envers les petites et grandes mains de l'IRD et de l'ENGREF. Merci à Yveline Poncet du centre IRD d'Orléans pour ses conseils avisés et à Jocelyne Petit pour ses accueils toujours chaleureux. Merci à Madame Riolet de l'ENGREF qui a assoupli les règles de l'intendance quand j'avais peu de sous.

Ce travail a baigné également dans une équipe, RGTE : Merci à Maya Leroy, Hubert Kieken, Typhaine de Mombyne, Muriel Durand-Bourlier, Xavier Poux, J.-B. Narcy, Romain Taravella, Raphael Billé, Sébastien Treyer, Charlotte Michel. Une mention spéciale pour Ruud Van der Helm et Alexandre Emerit. L'un était mon compagnon de bureau, l'autre mon compagnon de chambrée sur le terrain.

Ce travail doit beaucoup à plusieurs personnes qui ont apporté énormément à mon travail et à ma manière de voir les choses. Je remercie donc :

Alain Reynes, Francis Chevillon, Estienne Rodary, Renaud de Bellefon, Marc Mallen , Jean-Jacques Camarra, Christophe Duchamp, Yannick Léonard, Eric Marboutin, Laurent Garde, Francis Solda, Natacha Heitz, Jean Lassalle, Florent Favier, Benoit Lequette, Philippe Oléon, Jean-Louis Denarié, Kathryn Bourg, Patrick Degeorges, Gervais Wafo Tabobda.

Geneviève Carbone pour sa connaissance des loups, des humains et des hommes politiques.

Catherine Lancien, Olivier Salvador, Loïc Matringe, Evelyne Sanchis, Robert Wojciechowski dit Bob La clôture, Franck De Sousa, Elodie Bonnemaison, Delphine Benassy, Bertrand Sajaloli, Denis Chartier.

Jacques Hesse et Gabrielle Lancien (dite Gaby) pour leurs conseils techniques. Un immense merci à Martial Guisnet, l'ange de la repro et à Chinh Hoang, le maître de l'informatique. Un remerciement bien spécifique à Raphaël Assand pour ses talents de cartographes.

Je remercie enfin mes parents, Madame Fatima et Monsieur Amar ainsi que toute ma famille qui m'a soutenu.

Enfin merci, merci à mon épouse, Lamia Khaldoun, qui porte le nom d'un personnage exceptionnel dont elle est en partie l'héritière. Je te remercie pour ta patience et ton aide concrète très précieuse.

Départements pris en compte dans l'étude

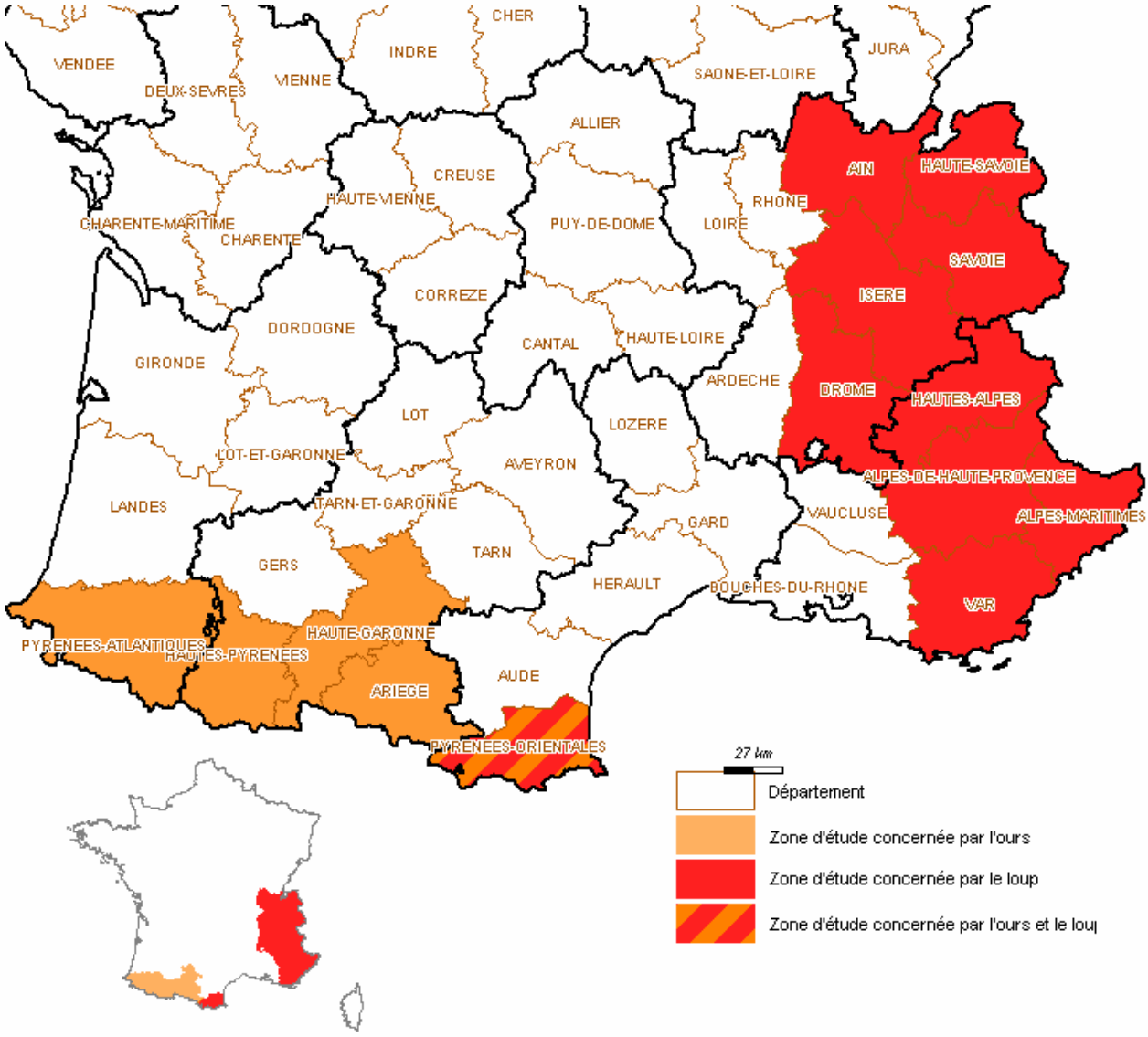

(F. Benhammou et R.Assand, 2007)

Abréviations

ACCA : Association communale de chasse agréée
ADEM : Association drômoise d'économie montagnarde
ADET : Association pour le développement économique et touristique en Pyrénées centrales
ADIP: Association de défense de l'identité pyrénéenne
ADDIP: Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne
AET 3V : Association des éleveurs transhumants des trois vallées : Ossau, Aspe, Barétous
AEDPP : Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs
AFP : Agence France Presse
AFP : Association foncière pastorale
AFP : Association française de pastoralisme
AGRNN : Association gestionnaire de la réserve naturelle de Nohèdes
AMOPYC: Amis des ours en Pyrénées centrales
ANEM: Association nationale des élus de montagne
AOC : Appellation d'origine contrôlée
APAP : Association de promotion des animaux de protection
APCA : Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
APE : association(s) de protection de l'environnement
APEM : Association pyrénéenne d'économie montagnarde
APIHM : Association pour la promotion des initiatives des habitants de Mijanès
APPAM : Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes
ASPAP : Association de sauvegarde du patrimoine Ariège Pyrénées
ASPAS : Association pour la sauvegarde et la protection des animaux sauvages
ASPP : Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen
CAD : Contrat d'agriculture durable
CAP ours : Coordination associative pour l'ours
CDJA : Confédération départementale des jeunes agriculteurs
CDO : Centre départemental ovin (d'Ordiarp)
CERPAM : Centre de réalisations et d'études pastorales Alpes Méditerranée
CEEP : Centre écologique des espaces de Provence
CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CGP : Conseil de gestion patrimoniale
CIAPP : Conseil international associatif de protection des Pyrénées
CNERA-PAD : Centre national d'études et de recherches appliquées aux prédateurs animaux déprédateurs (au sein de l'ONCFS)
CNJA : Confédération nationale des jeunes agriculteurs
CNPN : Conseil national pour la protection de la nature
Conf : Confédération paysanne
CORA : Centre ornithologique Rhône-Alpes

CPER : Contrat de plan Etat-Région
CPNT : Chasse pêche nature et tradition
CTE : Contrat territoriaux d'exploitation
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et des forêts
DDE : Direction départementale de l'équipement
DGE : Dotation globale d'Etat
DG Env. Direction générale de l'Environnement (Bruxelles)
DGFAR : Direction générale des forêts et des affaires rurales
DIREN : Direction régionale de l'Environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (nouveau nom de la DPN)
DPN : Direction de la protection de la nature
EP : Exploitant professionnel agricole
ETO : Equipe technique ours
FADEAR : Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural
FAI : Fédération des alpages de l'Isère
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FDO : Fédération départementale ovine (26 : Drôme)
FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FEDER : Fonds européens de développement régional
FGDER : Fonds de gestion de l'espace rural
FIEP : Fonds d'intervention éco-pastoral – Groupe ours Pyrénées
FNE : France nature environnement
FNO : Fédération nationale ovine
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FP 09 : Fédération pastorale de l'Ariège
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature
FROSE : Fédération régionale ovine du Sud-est
FRSEA : Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles
FTEM : Fédération Transpyrénéenne des éleveurs de montagne
GAPPALVVR : Groupement d'associations pour la prévention et la protection des activités de loisirs verts et de vie rurale
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GLF : Groupe loup France
GOPA : Groupe ornithologique des Pyrénées et de l'Adour
GP : Groupement pastoral
GR 10 : sentier de Grande randonnée n°10
IEP : Institut d'étude politique
INRA : Institut national de recherche agronomique
IPHB : Institution patrimoniale du Haut Béarn
KORA : Koordinierte Forschungsprojekte zur Erhaltungund zum Management der Raubtiere in der Schweitz (Projets de recherches coordonnées pour la gestion des carnivores en Suisse)
LCIE : Large Carnivore Initiative for Europe

LIFE : L'Instrument financier pour l'environnement
LOL : Ligue d'opposition aux loups
MAAPAR : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales
MAP : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
MF : Million(s) de Francs.
MSA : Mutuelle sociale agricole
OFEV : Office fédéral de l'environnement (Suisse)
OGAF : Opération groupée d'aménagement foncier
OGM : Observatoire des galliformes de montagne (accessoirement organisme génétiquement modifiés)
OLAE : Opération locale agri-environnementale
ONC : Office national de la chasse
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des forêts
OPA : Organisation professionnelle agricole
OREAM : Organisation régionale de l'élevage Alpes Méditerranée
ORSO : Opération de recherche simultanée d'indices ours
PCO : Prime compensatrice ovine
PDRN : Plan de développement rural national
PHAE : Prime herbagère agri-environnementale
PNM : Parc national du Mercantour
PNP : Parc national des Pyrénées
PNR : Parc naturel régional
PNRV : Parc naturel régional du Vercors
PO-ADET : Pays de l'ours-ADET
PQR : Presse quotidienne régionale
RDCFS : Réserve de chasse et de faune sauvage
RES : Recherche environnementale sur la société
RGTE : Recherche en gestion sur les territoires et l'environnement
RNHPV : Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors
ROB : Réseau ours brun
SAU : Surface agricole utile (en ha)
SEA : Société d'économie alpestre
SEPANSO Béarn : Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature du Sud-Ouest (section Béarn)
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SIG : Système d'information géographique
SIME : Service inter-chambre d'agriculture montagne élevage
SNPN : Société nationale de protection de la nature

SPA : Société protection des animaux
THT : Ligne à très haute tension
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
UTA : Unité de travail annuel : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein
WWF : *World Wildlife Fund*
ZPP : Zone de présence permanente

(Crédit photo couverture : L.-M. Préau)

Sommaire

Introduction générale 10
Partie I : Le problème des grands prédateurs : Quels cadres théoriques pour l'appréhender ? 32
Chapitre 1 : Histoire et géographie des dossiers de l'ours, du lynx et du loup..... 35
Chapitre 2 : Approche critique de la littérature, de la biologie aux sciences humaines et sociales..... 100
Chapitre 3 : La géographie et l'environnement 118
Chapitre 4 : Une approche géopolitique et stratégique..... 152
Conclusion Partie I..... 174
Partie II : Des ours dans les Pyrénées : Géopolitique locale et interterritoriale..... 178
Chapitre 1 : « La République autonome du Haut-Béarn » : un système qui a besoin des ours sans en vouloir 184
Chapitre 2 : Les scènes de la réintroduction en Pyrénées centrales..... 244
Chapitre 3 : Les transversalités interterritoriales dans les Pyrénées..... 299
Conclusion Partie II 341
Partie III : « L'invasion » de *Canis lupus* Géopolitique et analyse stratégique du dossier du loup en France dans les Alpes… et ailleurs..... 350
Chapitre 1 : Des loups dans les Alpes du Sud 355
Chapitre 2 : Les Alpes rhodaniennes et le loup 402
Chapitre 3 : Les nouveaux fronts de colonisation et les enjeux posés..... 430
Conclusion Partie III..... 453
Partie IV : Les grands prédateurs dans un système de gestion nationale 460
Chapitre 1 : Une mobilisation agricole « totalisante » : violence d'un monde, violence de l'action 463
Chapitre 2 : Les acteurs géopolitiques latéraux 486
Chapitre 3 : La mise en place d'une gestion publique territoriale 537
Conclusion Partie IV..... 570
Conclusion générale – Mise en perspective 576
Bibliographie..... 602
Tables des matières..... 631
Annexes..... 639

Introduction générale

« Que faire de notre agriculture intensive productiviste alors que les espaces abandonnés de nos campagnes sont recolonisés par la forêt, les ongulés sauvages et les grands prédateurs ? Ces espaces ne seraient-il pas mieux utilisés à développer une agriculture plus extensive et moins destructrice de l'environnement ? ». Ainsi, Jean-Paul Deléage terminait-il un de ses cours de géographie de l'environnement à la fin des années 1990 à l'Université d'Orléans, en ajoutant qu'il ne voyait pas l'intérêt d'avoir réintroduit des loups dans les Alpes. À la recherche d'un sujet de maîtrise, nous sommes allé immédiatement le voir après la séance pour, d'une part, lui dire que les hypothèses vraisemblables concernant le loup dans les Alpes parlaient d'un retour naturel, et d'autre part lui dire que nous voulions travailler sur les conséquences du retour des grands prédateurs en France. Dépassé par l'ampleur d'un sujet concernant trois terrains si éloignés[1], nous nous sommes résolu à ne traiter que du loup (*Canis lupus*) (Benhammou, 1999). Dès 1998, nous avions été frappé par l'intérêt que pouvaient présenter pour un géographe des espèces associées à des territoires aux caractéristiques environnementales et socio-économiques proches (ensauvagement des zones de montagnes, activités économiques en difficulté, opposition à la protection de ces animaux emblématiques). Nous étions même surpris de l'absence de travaux de fond sur la question en France à l'époque. Grâce à Laurent Mermet et à Pierre Grenand, nous avons eu la chance de poursuivre en étudiant les conflits autour de la conservation de l'ours (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées (Benhammou, 2001). Le DEA ADEn[2] nous a invité à la démarche pluridisciplinaire et les aspects politiques et territoriaux sont, pour nous, des axes structurant dans ces questions d'environnement.

1. Définition du problème (géo-)environnemental

Avant d'aborder en détail notre démarche et notre positionnement, il convient de présenter la problématique centrale de ce travail. Nous avons décidé d'appréhender cette

[1]Le loup dans les Alpes, l'ours dans les Pyrénées et le lynx dans l'Est de la France.

[2] Aménagement – Développement – Environnement. Cette formation était basée à l'Institut de recherche sur le développement d'Orléans et co-habilitée par l'Université d'Orléans.

étude de l'ours et du loup comme un problème d'environnement. Ainsi, cela suppose que leur conservation et celle de leur habitat sont en jeu, cela entraîne des difficultés pour les activités humaines. Notre thèse cherchera donc à voir en quoi les dossiers de l'ours et du loup sont des cas d'école pour l'étude des stratégies d'opposition ou de promotion de conservation de la nature dans le cadre de relations tendues entre le secteur environnemental et le secteur agricole. Ce questionnement se subdivise en deux sous-thèmes principaux :

- Il s'agit en effet de voir comment les grands prédateurs sont instrumentalisés dans le cadre de rivalités et de conflits de groupe (acteurs et groupes d'acteurs) au sujet de territoires et de pouvoirs à propos de l'environnement.
- Ensuite, ces espèces animales sont révélatrices d'enjeux et de mutations écologiques, politiques, socio-économiques et territoriaux majeurs dans les zones montagnardes voire plus généralement rurales périphériques.

La question de la conservation des prédateurs explicite des changements nécessaires afin de tendre vers des socio-écosystèmes assurant :

- une meilleure prise en compte de la biodiversité et des milieux « naturels » dans ces zones rurales « marginalisées »,
- une viabilité des activités agricoles et plus généralement humaines (foresterie, chasse, tourisme, divers…) de ces territoires.

Ceux-ci connaissent alors une demande d'environnement qui parcourt toute la société, mais n'est pas sans rencontrer des résistances. Une des plus fortes oppositions réside dans les milieux de l'élevage qui subissent le plus fortement la contrainte naturelle de la prédation. Le milieu agricole occupe une part importante de nos investigations, même si les milieux cynégétiques, touristiques, naturalistes associatifs seront également abordés dans le cadre d'une étude des systèmes politiques. Dans une problématique si prolifique, nous avons choisi de ne pas traiter directement du secteur forestier qui peut être intéressant dans la question de l'ours (Mermet, 2006 [1998] ; Mermet et *al.*, 2003)

1.1. Pourquoi le choix de ces prédateurs ?

Qu'est-ce qu'un grand prédateur et pourquoi avoir choisi l'ours et le loup ? À l'origine, le terme de grand prédateur vient de l'écologie. Dans un écosystème, le grand prédateur occupe le haut de la pyramide puisqu'il n'a pas de prédateur et n'est donc pas une proie. On trouve également les termes de superprédateur ou encore de grand carnivore. Certains grands prédateurs ne sont que marginalement carnivores, comme l'ours par

exemple. Les Anglo-Saxons utilisent davantage le terme de grand carnivore (*large carnivore*), alors que l'usage de grand prédateur est très présent dans la littérature française sur la question. En sciences sociales et humaines, le terme est particulièrement valide puisque du point de vue des sociétés, c'est davantage l'acte de « prédater » des proies domestiques, donc des biens humains, qui est retenu. Ce point commun entre l'ours et le loup contribue à faire d'eux un couple d'étude intéressant comme l'a déjà fait Sophie Bobbé (1998 ; 2002a).

De même, les acteurs agricoles hostiles à ces espèces ont eu tendance à les unir puisqu'ils ne voyaient en eux que le dénominateur commun de « nuisible à l'activité d'élevage », même si les prédations du loup n'ont aucune commune mesure avec celles de l'ours, en moyenne dix fois moins déprédateur que le canidé sauvage. Les partisans de ces espèces ont cultivé un temps leur spécificité avant d'avoir tendance à se rapprocher, certes à cause de la place identique de ces animaux dans l'écosystème, mais surtout en raison de la proximité des problèmes sociaux posés par ces espèces.

Ces deux prédateurs ont aussi été retenus – et ce n'est pas sans lien avec ce qui vient d'être dit – car ils frappent tout deux fortement l'imaginaire des hommes. Leur retour dans des espaces de montagne, même historiquement humanisés, consacre l'émergence d'une forme de *wilderness*[3] dont les Européens croyaient s'être complètement débarrassés. L'histoire et la culture autour de leur relation avec les sociétés sont complexes et c'est ce qui contribue à la grande dramatisation des conflits d'environnement entraînés par leur conservation.

1.2. De la volonté d'éradication à la protection : une forte ambivalence socioculturelle

L'ambivalence des perceptions et des rapports avec ces espèces est frappante dans le temps et dans l'espace. Longtemps honnis dans les cultures occidentales, ces animaux bénéficient, auprès de l'opinion publique, d'une popularité actuelle à la hauteur de leur réputation néfaste passée. Mais hier comme aujourd'hui, les choses n'ont pas été rigides. D'un côté, l'ours a été haï, diabolisé, et de l'autre, aimé, voire divinisé. Plusieurs peuples à tradition animiste, anciens ou actuels, ont voué un culte à l'ours, souvent empreint de crainte et d'admiration. Vénéré par les Celtes sous les traits du dieu *Artus*, l'ours est le roi du bestiaire dans les sociétés occidentales avant d'être détrôné par le lion au Moyen Âge. Michel Pastoureaux (2007) retrace admirablement l'histoire de ce « roi déchu » du

[3] Expression anglo-saxonne qualifiant la nature sauvage propre aux grands espaces nord-américains.

Paléolithique à nos jours. Il insiste notamment sur les cultes vivaces en Europe qui en ont fait un seigneur respecté des hommes et des dieux. Il raconte la lutte acharnée de l'Eglise qui a mis près de mille ans à christianiser les territoires du nord du continent dont les dernières traces d'idolâtrie ursine n'ont disparu qu'au XIe siècle. Alors que l'Eglise a incité à la destruction physique et à la dévalorisation symbolique de l'espèce[4], l'admiration de l'ours a perduré dans l'héraldique de grandes familles nobles pour qui l'animal était resté symbole de fierté et de force (*ibid*.). Jusqu'au Moyen Âge, des personnalités de haut rang prétendaient avoir des ours dans leurs aïeux, y compris en France (*ibid*.). Dans les Pyrénées, les peuples paléolithiques n'échappaient pas à ce culte comme le révèle l'ouvrage de l'Ariégeois Christian Bernadac (2000), consacré à l'importance du Dieu ours dans les rites religieux des premières sociétés humaines. La cohabitation entre l'homme et l'ours est une histoire ancienne dans les Pyrénées.

L'ours est un fauve particulier. Ses empreintes à la plante bien marquée, et surtout sa position verticale, ont éveillé un anthropomorphisme chez la plupart des sociétés humaines qui l'ont côtoyé. Les surnoms qu'on lui attribue dans les Pyrénées sont révélateurs : « Martin », « *lou Pé descaous* » (le Va-nu-pieds), « *lou Moussu* » (le Monsieur). Encore aujourd'hui, cela transparaît dans les propos de vieux bergers des vallées béarnaises pour qui l'ours est « un type ». Les contes et légendes où l'ours fait figure d'homme sauvage et s'accouple avec des femmes sont classiques. Celui de *Jean de l'Ours*, personnage mi-ours mi-homme, dont on retrouve de multiples versions en Europe, est encore vivace du Pays Basque à la Catalogne. Alors qu'aujourd'hui sa présence physique est en péril, l'ours est culturellement omniprésent dans les Pyrénées. Des noms de lieu en témoignent : la vallée d'Ossau, le village d'Osse-en-Aspe (en Béarn), l'Artzmendi (la « Montagne de l'ours » en Pays Basque), *os* en occitan béarnais et *artz* en basque signifiant ours. Mais il est aussi présent dans les conversations, dans la presse locale ou régionale, sur les cartes postales et les enseignes commerciales. Les fêtes de l'ours, fréquentes le long de la chaîne, contribuent à ancrer l'animal dans l'identité pyrénéenne. De même, les montreurs d'ours ont été des personnages importants dans l'histoire ariégeoise (illustration 1).

[4] M. Pastoureaux évoque une série de légendes monacales ainsi que le *Roman de Renart* qui humilient les personnages représentés par l'ours et le loup.

Illustration 1 : La lecture de la protestation du curé de Cominac (Ariège) lors des inventaires de l'Eglise en lien avec la loi de 1905

Lors des quelques troubles qui ont accompagné la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les montreurs d'ours ariégeois ont usé de leur bête pour empêcher les agents de l'Etat de procéder aux inventaires. La profession de montreur d'ours en Ariège, département très pauvre, était un bon moyen de subsistance qui les poussait à voyager à travers la France et le monde principalement au XIXe et début du XXe siècles.



(carte postale 1906 - reproduction)

Le loup n'a pas moins marqué les cultures humaines. Animal social, cette caractéristique lui a permis d'être une des premières espèces domestiquées et ainsi de devenir l'ancêtre du meilleur ami de l'homme, le chien. Le loup a lui aussi suscité l'admiration de certaines sociétés, puisque les arbres généalogiques turco-mongols sont emplis d'ancêtres lupins censés avoir transmis les qualités de chasse, de résistance et de ruse attribuées à l'espèce. L'empereur Gengis Khan se revendiquait d'un ancêtre loup (Bernard et Dubois, 1981). La légende de Romulus et Remus, fondateurs de Rome, leur attribue une louve comme nourrice, fidèle à l'image de fécondité de celle-ci dans plusieurs sociétés anciennes. En Europe du Nord où l'on retrouvait cette vertu dans la mythologie scandinave, le loup était aussi symbole de destruction prêtant son enveloppe géante au dieu *Fenrir* (*ibid.*). Les sociétés amérindiennes des Grandes Plaines faisaient aussi du canidé un modèle pour la chasse, activité vitale pour plusieurs de ces peuples, et lui accordait une place importante dans leur système magico-religieux (Vazeilles, 2004). Même dans les cultures qui ont respecté ou adoré l'ours et le loup, ces espèces étaient chassées pour leur viande, leur fourrure ou surtout leurs qualités symboliques que s'appropriait l'humain chasseur (*ibid.*). Lorsque le loup a reçu des connotations culturelles négatives dans les sociétés européennes occidentales, un important corpus de contes et légendes a attribué à l'animal un rôle

symbolique (*Le petit Chaperon rouge, Les Fables de la Fontaine* etc.). Même si les attaques mortelles de loups sur l'homme doivent être historiquement relativisées, la peur liée à l'animal et son exploitation ont contribué à forger la culture européenne du loup. Bizarrement, alors que l'ours est potentiellement plus dangereux pour les humains, sa marque culturelle est très différente. À l'époque contemporaine, les agressions de l'ours sur l'homme sont rares en Europe[5], mais plus fréquentes en Amérique du Nord, ce qui n'a pas empêché l'essor de l'image du nounours, améliorant la considération sociale de l'espèce.

Deux jalons socioculturels majeurs ont marqué la régression de l'ours et du loup en Europe et en France. La christianisation, mettant l'humain au dessus de toute considération naturelle et animiste, et la constitution de grands royaumes d'Occident ont été accompagnées d'une volonté symbolique, politique et économique de détruire ces espèces gênantes pour l'élevage. L'expansion romaine avait déjà amorcé le processus. Le christiannisme en fait un symbole de son action évangélisatrice. Le loup fut associé à une image satanique s'attaquant à l'agneau que le bon pasteur, figure biblique forte, devait protéger[6] (Carbone, 1991). À partir de Charlemagne au début du IXe siècle, une politique volontariste d'élimination des « bêtes fauves » est mise en place visant particulièrement l'ours et le loup. Un corps de nobles, alors appelé *luparii*, spécialisé dans la destruction de ces espèces, est l'ancêtre des louvetiers créés sous François Ier en 1520 (Bernard et Dubois, 1981). La seconde rupture écologique débute à la charnière entre les époques moderne et contemporaine au XVIIIe siècle avec l'avènement de l'ère industrielle. Aggravé au XIX et XXe siècle, un processus multifacteur entraîne l'ours et le loup au bord de l'extinction dans toute l'Europe occidentale, phénomène jusque-là localisé. L'expansion humaine recouvrant quasiment tous les territoires, même les plus reculés, supprime toutes zones refuges à l'ours et au loup. La concurrence pour les ressources, notamment le gibier, et les interactions croissantes avec les prédateurs contraints de puiser de plus en plus dans les cultures et le bétail entraînent des opportunités et des motivations de destructions. En outre, suite à la Révolution française accordant le droit de chasse à tous et à la diffusion des armes à feu dans les campagnes suite

[5] Dans les Pyrénées, seule une morsure bénigne à la botte a été répertoriée au XXe (Berducou, com. pers.). La dernière mort d'homme à cause de l'ours remonte au milieu du XIXe siècle (Camarra, 2005). Auparavant, jusqu'au XVIIIe, les morts étaient plus fréquents quand se pratiquait encore la chasse à l'ours au corps à corps. La technique du coutelas sur le ventre du chasseur sur lequel devait venir le plantigrade dans une mortelle embrassade pouvait entraîner la mort des deux protagonistes (de Marliave, 2000).

[6] La rhétorique biblique est calquée sur le vocabulaire « pastoral » de l'élevage du bétail. Ainsi, le pasteur – le prêtre – doit veiller sur ces ouailles, terme qui vient du latin *ovis*, l'ovin, le mouton.

aux nombreuses guerres, les possibilités d'élimination des prédateurs gagnent en efficacité. La diffusion de nouveaux poisons performants avec le développement de la chimie et la banalisation du piégeage accroissent la pression sur les prédateurs comme sur l'ensemble de la faune sauvage. Enfin, à la fin du XIXe, la République pérennise les systèmes de primes pour leur destruction, celles-ci pouvant représenter plusieurs mois de salaire. À cette époque, la plupart des animaux non domestiques étaient considérés comme nuisibles, conception dont il reste des traces actuellement dans le monde rural.

Carte 1 : Étapes de la disparition du loup en France

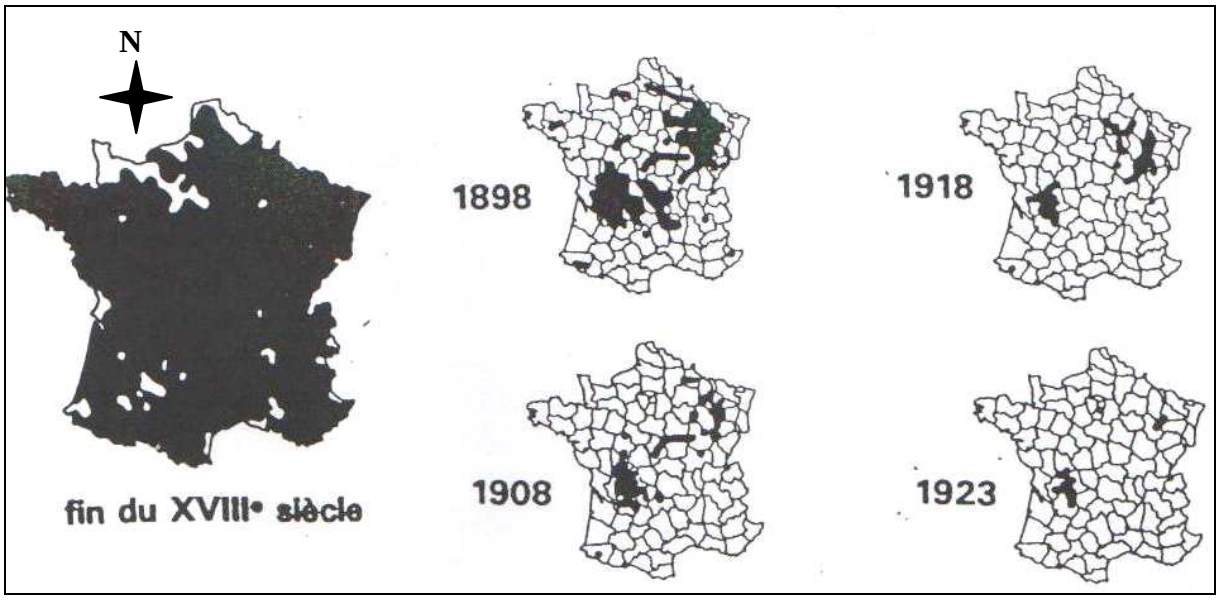

(Source : de Beaufort, 1987)

Le loup, par sa plasticité écologique, est celui qui va garder durablement les plus vastes aires de répartitions (carte 1). Grâce à son dynamisme démographique et à l'interruption de la traque systématique, à cause des guerres de 1870 ou de 1914-18 par exemple, la disparition de l'espèce est ralentie (de Beaufort, 1987). Le dernier loup français aurait été tué dans le centre ouest du territoire français. Cependant, un document évoque l'élimination de l'ultime spécimen sauvage en Lozère en 1951 (ALEPE, 2000)[7]. Après cela, toute présence de l'espèce concerne des individus captifs échappés, jusqu'au retour attesté de loups sauvages en provenance d'Italie au début des années 1990. Contrairement au canidé sauvage, l'ours a gardé une répartition continue dans le temps, mais localisée, en France. Jusqu'au XVIIe siècle, l'ours est présent dans les Vosges, le Massif Central, le Jura, les Alpes

[7] Nous remercions François Némo et Pierre Grenand de nous avoir communiqué ce document peu connu.

et les Pyrénées. Il disparaît du Massif Central et des Vosges au XVIIIe siècle, puis du Jura au XIXe. Dans les Alpes, l'ours disparaît du Vercors en 1937 (Erome et Verilhac, 1988).

Avec l'émergence de la mouvance écologiste et la prise de conscience environnementale à partir des années 1970, l'ours et le loup sont peu à peu passés du statut d'animaux dits « nuisibles » à celui d'espèces protégées. Ainsi, au plan international, ils ont bénéficié de la Convention de Washington, *CITES*, en 1973 puis de la Convention européenne de Berne de 1979. En France, l'ours est inscrit sur la liste des espèces protégées en 1976 dans le cadre de la loi sur la protection de la nature qui le concerne effectivement en 1981. Le loup obtient aussi une protection stricte en 1993, actualisée en 1996 dans le cadre de la directive européenne Habitats (Randier, 2004). Le droit européen qui protège les deux espèces devient alors supérieur aux textes juridiques, comme le Code rural autorisant leur destruction. Une fois protégés par la loi, un avenir meilleur s'ouvre à ces animaux. Mais sur le terrain les choses ne s'arrangent pas du jour au lendemain pour autant.

1.3. Ce qui constitue le problème

1.3.1. Une amorce écologique, des expressions et des moyens sociaux

Illustration 2 : Une ourse et ses petits en Finlande



(Crédit photo : L.-M. Préau, 2005)

Comme point de départ, il est nécessaire d'avoir recours à la biologie et à l'écologie de ces espèces, mais aussi de les compléter pour poser les problèmes en termes territoriaux et sociopolitiques. Les ours vivant dans les Pyrénées, y compris ceux réintroduits de Slovénie, sont tous de la même espèce (Ours brun, *Ursus arctos*). En Europe centrale et méridionale, les femelles sont plus petites que les mâles (70 à 90 kg contre 80 à 230 kg) et les spécimens ont une hauteur moyenne de 90 à 110 cm au garrot. Certains ours bruns du Kamchatka en Asie ou des îles Kodiak au large de l'Alaska dépassent les 700 kg et atteignent près de trois mètres en position débout. Des ours pyrénéens ont pourtant dépassé les 300 kg. En 1848, l'ours « Dominique », surnommé aussi « le Patriarche », pesait près de 350 kg lorsqu'il fut tué en vallée d'Ossau (de Marliave, 2000).

La maturité sexuelle est atteinte entre trois et cinq ans. L'ours est un animal solitaire. Il ne vit en couple que pendant la période du rut qui peut durer d'avril à juin. Pendant cette période, une femelle peut avoir plusieurs partenaires. Une même portée a potentiellement plusieurs pères. La portée d'une ourse va de un à trois petits tous les deux à trois ans (illustration 2). Il arrive qu'une femelle, comme l'ourse « Cannelle »[8], tuée en 2004, n'ait pas de portée plusieurs années de suite, si le contexte n'est pas favorable (pénurie alimentaire, importants dérangements). Le taux de mortalité est élevé chez les oursons : il atteint fréquemment les 50 % la première année (Camarra et Parde, 1992). La période de l'élevage des jeunes est délicate. Les femelles supportent très mal toute forme de dérangement, entraînant de leur part attaques ou fuites. Tout déplacement trop important ou régulier peut considérablement nuire à la survie de sa progéniture. Les dérangements occasionnés par une pénétration trop forte des milieux naturels par des exploitants forestiers, des promeneurs en groupe ou des chasseurs en battue peuvent avoir de lourdes conséquences.

L'ours supporte la proximité de la plupart de ces activités humaines à condition qu'il puisse avoir des zones de refuge permanentes ou temporaires. Il a une utilisation différentielle du milieu en fonction de son cycle biologique. N'étant pas purement forestier, il utilise plutôt une gamme de milieux naturels. Dans les Pyrénées, la hêtraie sapinière, entre 1 000 et 1 500 m d'altitude, est surtout fréquentée comme refuge. Il passe près de la moitié de son temps dans les zones de lisières et les pâturages entre 1 500 et 2 000 mètres. Il s'aventure rarement très haut en altitude (*ibid.*). L'ours brun n'est pas à l'origine un animal strictement montagnard, mais il s'est bien adapté à ce milieu dans les Pyrénées. Pour

[8] Les ours sont tellement peu nombreux dans les Pyrénées qu'ils ont chacun leur prénom.

hiberner, il s'aménage des tanières dans de vieilles souches, dans des trous qu'il a creusés ou dans des grottes. Le reste de l'année, il peut utiliser des couches plus sommaires. De décembre à mars selon les individus, les années ou les secteurs, l'ours entre dans un état de torpeur. Son organisme fonctionne au ralenti. Cependant il n'entre pas dans un sommeil profond comme la marmotte (*ibid*.). Il lui arrive de sortir l'hiver en période de redoux. Pour préparer l'hibernation, le plantigrade s'engraisse surtout à partir de la fin de l'été et de l'automne. Baies sauvages, fruits secs et, si possible, protéines animales sont convoités. Au sortir de sa torpeur hivernale, l'ours ne retrouve un rythme normal qu'après quelques jours. Il vit d'abord sur le reste de ses réserves, puis apprécie l'herbe et la viande. Mai et juin sont ainsi des périodes propices aux attaques d'ours sur le cheptel domestique. Néanmoins, l'ours est un omnivore essentiellement végétarien à hauteur de 65 à 80 % de son régime alimentaire selon les individus et les régions du monde (annexe 1).

Doté d'une grande capacité d'apprentissage, l'ours aura des comportements influencés par l'éducation donnée par sa mère et, selon le contexte, une capacité d'adaptation qui lui est propre. C'est la raison pour laquelle certains ours sont plus prédateurs et carnassiers que d'autres. De même, l'absence de pratiques pastorales de gardiennage peut amener des ours à développer des comportements prédateurs sur les brebis. À cet égard, les ours d'origine slovène ne sont pas plus prédateurs que les ours pyrénéens. Les dégâts de l'ours ne sont pas liés à son origine mais plutôt aux systèmes agropastoraux à côté desquels il évolue.

Des dommages sur des troupeaux marquent les esprits et surtout ceux des éleveurs, même si l'ours affectionne aussi l'herbe grasse des pâturages et se régale de tubercules sauvages déterrées par ses puissantes griffes non rétractiles. Si l'ours a certaines caractéristiques de carnivore par son appareil digestif relativement court et sa dentition, ces mêmes attributs montrent aussi des adaptations marquées à l'alimentation végétale. Il a une préférence pour les charognes qui lui procurent de la chair animale à moindre frais et raffole des insectes et des larves qui y prolifèrent. Au printemps, les ours expérimentés vont jusqu'à fréquenter les couloirs d'avalanche pour retrouver les cadavres d'isards qui auraient eu la malchance de se faire surprendre. Le goût prononcé de l'ours pour le miel n'est pas non plus un mythe, à tel point que dans les langues slaves le plantigrade est appelé *medved*, qui signifie « le mangeur de miel ». Les larves du couvain sont également très recherchées. Sa prédilection pour les aliments sucrés est une réalité : pommes, poires, sève de certains arbres,

framboises et autres fruits rouges font ses délices. Il peut passer des heures sur les buissons de myrtilles.

En raison de ses besoins vitaux, la protection de l'ours nécessite la conservation d'habitats particuliers permettant aussi la protection de diverses espèces animales et végétales. On dit ainsi de l'ours qu'il s'agit d'une « espèce parapluie » : le grand tétras, le pic à dos blanc et d'autres espèces des Pyrénées, où l'endémisme est fort, peuvent bénéficier des mesures de conservation territoriales liées à l'ours. Opportuniste, il a besoin d'une alimentation diversifiée, et donc de milieux riches et variés. Ses exigences biologiques conduisent à mettre en place des mesures de protection de ses habitats afin de garantir leur tranquillité et leur viabilité écologique. Un ours nécessitant un territoire de 20 à 300 km², sa conservation doit être pensée sur des espaces suffisamment vastes et entraîne la préservation d'espèces animales et végétales bien moins emblématiques. Suite au déclin et au déséquilibre démographique de l'ours, c'est en partie pour cette raison éco-territoriale que des acteurs pyrénéens et non pyrénéens ont initié des projets de réintroduction ou de renforcement de l'espèce. L'ours, indicateur écologique et frein à des aménagements irréversibles en montagne, est protégé au titre de patrimoine naturel mais aussi culturel des Pyrénées. Vu la faible croissance démographique du plantigrade, le renforcement de population trouve sa justification pour réaliser le sauvetage du plantigrade. Selon l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, les conditions écologiques et sociales doivent être favorables avant toute opération de ce genre (UICN, 1998). Dans les Pyrénées, plusieurs biais d'analyses politiques et stratégiques sont à prendre en compte. Des groupes d'acteurs bien relayés cherchent à généraliser la vision faisant de ces montagnes une terre inappropriée aux ours. Un éclairage et une discussion s'imposent. Nous verrons donc concrètement l'application du principe de l'UICN et ses limites.

Le loup sera, pour sa part, davantage un symbole de reconstitution de la richesse biologique de certaines zones. En général, il est revenu dans des territoires alpins où la faune sauvage, notamment les grands herbivores sauvages, s'est reconstituée. Celle-ci a bénéficié des politiques de contrôle de la chasse et d'aires protégées. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater que le loup soit d'abord réapparu dans ce type d'espace (carte 2). Néanmoins, ce symbole de reconstitution de biodiversité qu'est le loup peut être nuancé par le fait que cet animal, très opportuniste, peut vivre dans des écosystèmes pauvres, dénaturés par des décharges publiques par exemple, ou très artificialisés. Dans les plaines agricoles intensives

de Castille qui rappelleraient la Beauce, des loups survivent en se nourrissant de quelques animaux d'élevage, de chiens et de chats (Blanco et *al*., 1990). Dans les Alpes françaises, ce n'est pas ce cas de figure puisque les proies sauvages représentent près de 80 % du régime alimentaire du loup, montrant que l'on se rapproche de dynamiques naturelles (Duchamp et *al*., 2004).

Carte 2 : Parcs nationaux et retour du loup



(D'après Parc national du Mercantour, 2002)

I

llustration 3 : Le loup, un carnivore social



(Crédit photo : loup.org)

Cette population animale est d'ailleurs très dynamique depuis son retour en France en provenance d'Italie dans les années 1990. La biologie et l'écologie de l'espèce expliquent la rapidité de l'expansion. La structure sociale de base est la meute qui compte au moins deux individus de sexe opposé (illustration 3). Une mise bas par an et par meute donne naissance à 4 à 6 louveteaux. Dans un espace vide de loup en Europe, le taux de croissance potentiel peut atteindre 46 % par an (Duchamp, 1996), mais dans les zones déjà occupées où les populations sont stables, le taux de croissance varie en moyenne de 5 à 18 % par an (Duchamp et *al.*, 2004). Les conflits entre meutes sont fréquents et, outre les risques de mortalité liés à l'homme (tirs, accidents de la route principalement), les loups de clans différents peuvent s'entre-tuer. La superficie du territoire de la meute varie en fonction de la quantité de ressource alimentaire et du nombre de loups par groupe. En Amérique du Nord, certaines meutes couvrent une cinquantaine de km² alors que d'autres nécessitent 2500 km², même si la moyenne est de 130 à 150 km² (Landry, 2001). Dans les Alpes occidentales et

méridionales, les territoires sont de l'ordre de 120 à 200 km² pour des groupes de 4 à 5 loups (*ibid*.).

Au sein de la meute, quand les tensions deviennent trop fortes entre les loups dominants et les jeunes, ceux-ci quittent leur territoire d'origine. Ces individus dits erratiques parcourent alors plusieurs dizaines voire centaines de km pour trouver un ou une partenaire et fonder une meute sur de nouveaux territoires. La colonisation se fait donc par bonds avec parfois une grande distance entre le point de départ et l'arrivée. Mais le taux de mortalité de ces pionniers est élevé en raison des territoires des autres meutes et des menaces anthropiques auxquelles ils s'exposent[9]. Comme tous les grands prédateurs, sa position à la tête de la chaîne alimentaire provoque une forme d'autorégulation des populations (Kruuk, 2005). En effet, la taille de celles-ci est directement liée aux ressources alimentaires d'un territoire. Ainsi, sur le plan écologique, la régulation du loup est un non sens[10].

Par son retour, le loup consacre donc une reconstitution des écosystèmes dans le cadre de ce que l'agro-anthropologue João Pedro Galhano Alves (2002) appelle un état de « biodiversité totale » ou de « haute biodiversité »[11] quand il manque quelques éléments écologiques. Même si nous reviendrons sur l'ambiguïté de la notion de biodiversité, cette approche nous semble intéressante car elle intègre pleinement les groupes humains dans les écosystèmes. Ainsi, l'écosystème du Haut-Béarn serait dans un état de biodiversité totale car l'ours, grand prédateur, a pu coexister avec un système humain intégrant sa présence. Néanmoins, alors que pour diverses raisons, cet écosystème est en voie de désorganisation, celui des Alpes du Sud et du Mercantour, par exemple, tendrait vers un état de haute biodiversité, voire de biodiversité totale, si les groupes humains étaient en mesure de mettre en place les moyens permettant la viabilité de la coexistence.

---

[9] Les loups erratiques ont tendance à être davantage prédateurs sur les troupeaux domestiques, car cette ressource est plus aisée a priori. Les proies sauvages se chassent plus efficacement en groupe.

[10] Il en est autrement sur le plan socio-économique.

[11] « En conditions normales, dans notre période quaternaire, la structure fonctionnelle des écosystèmes continentaux (et de nombreux écosystèmes insulaires), est constituée par des : Producteurs primaires (la végétation sauvage et cultivée) + Consommateurs primaires (les herbivores sauvages et domestiques) + Consommateurs secondaires (les petits et moyens carnivores) + Grands carnivores (tigre, loup, lion, jaguar, etc.) + Humains + Décomposeurs. Lorsque dans une région donnée tous ces éléments des chaînes trophiques sont présents, en populations importantes et stables, nous disons que l'écosystème se trouve en état de Biodiversité Totale. Quand un ou plusieurs de ces éléments ont été exterminés, l'écosystème se trouve en état de Haute Biodiversité, de Faible Biodiversité ou de Biodiversité Minimale, d'accord avec le degré d'érosion ou de destruction qu'il a subi ».(Galhano Alves, 2004). Voir aussi Galhano Alves (2002).

Encart 1 : ours à problème et surplus killing

« Un ours à problème est un ours au comportement atypique entraînant une situation aiguë de conflit avec les activités humaines (il est bien question ici de normes fixées en fonction d'une bonne cohabitation) ;

- un ours trop familier vis-à-vis de l'homme (séjour continu à proximité immédiate de zones occupées par l'homme, absence persistante de fuite lors de rencontres à faible distance avec l'homme…) ;
- un ours agressif envers l'homme (rencontre avec charge d'intimidation sans provocations préalables…) ;
- un ours anormalement prédateur (dégâts significatifs sur des animaux domestiques gardés et correctement protégés).

Des attaques nocturnes et dispersées dans le temps sur des troupeaux (notamment sur des troupeaux non protégés) ou des attaques diurnes en l'absence de présence humaine effectuées dans un contexte plus habituel pour un prédateur, ne peuvent être considérées comme un comportement atypique. » Extrait de Benhammou et Sanchis (2004).

Le *surplus killing* est un processus de prédation excessive souvent appelé également le syndrome du renard dans le poulailler. Un prédateur se met à tuer quasi mécaniquement toutes les proies à sa portée par instinct de chasse et n'en consommera souvent qu'une seule. Ce phénomène, peu courant mais tout à fait possible, exaspère les éleveurs pour qui cela revient à un massacre gratuit. Pour plus d'éléments, se reporter à Kruuk (2005).

Selon ce cadrage, ces systèmes connaissent des évolutions rapides positives ou négatives marquées par des conflits. Ceux-ci sont donc centrés sur le partage du territoire et de ses ressources entre des activités humaines (principalement élevage mais pas uniquement) et des entités biologiques sauvages. Alors que le régime alimentaire de l'ours est composé de 5 à 10 % d'ongulés domestiques (annexe 1) et celui du loup de 20 %, les acteurs agricoles vont être exclusivement sensibles à cet aspect. En outre, l'existence de spécimens plus prédateurs que la moyenne (ours à problème, *surplus killing* cf. encart 1) ou tout simplement le ressenti de chaque éleveur nouvellement concerné font que ces chiffres généraux sont difficilement audibles par le monde agricole.

1.3.2. Elaboration de l'hypothèse

À cette opposition primaire fondatrice du conflit s'ajoute une opposition secondaire mais stratégique qui met au prise des groupes d'acteurs selon qu'ils soient hostiles, favorables à ces espèces ou pragmatiques par rapport à la cohabitation avec celles-ci. Cette polarisation se fait donc sur un territoire donné et autour d'un problème d'environnement.

Les représentations[12], qui relèvent souvent d'idées reçues ou de questions mal posées, jouent un grand rôle dans l'analyse géopolitique et stratégique. Les oppositions entre ruraux et urbains, tradition et modernité, ou encore local et extérieur apparaissent comme des grilles de lecture séduisantes pour un observateur non averti de la question. Même si elles ne sont pas totalement invalidées, ces représentations simplistes, souvent véhiculées par des protagonistes du conflit, doivent subir une interrogation critique. C'est le cas de la notion complexe du « local ».

Dans le dossier des grands prédateurs, pour schématique qu'elle soit, la vision qui oppose des paysans ou des « montagnards » à un Etat oppresseur au service « d'*écolos urbains* » est aujourd'hui très prégnante, que ce soit dans le champ de l'action ou dans le champ académique. Dans le cadre d'une certaine idéalisation, cette vision réduit d'ailleurs le local à sa définition d'opposition à l'Etat, lui-même réduit à des fonctions primaires (le maintien de l'ordre, l'apport de financements…), l'échelle de la « démocratie vraie » étant dorénavant vue exclusivement dans ce « local » idéalisé, d'après Alain Bourdin (2000). Cela participe de ce que cet auteur nomme la « vulgate localiste »[13]. Pour sortir de telles visions caricaturales, il convient d'adopter une perspective qui considère le local comme traversé par une diversité de champs et d'acteurs (économiques, politiques, administratifs, associatifs, etc.) (Djouldem, 1991). De même, les acteurs hostiles à la conservation des grands prédateurs cherchent à déplacer le champ environnemental en présentant celle-ci comme une fausse question de biodiversité puisque, selon eux, seul le pastoralisme est responsable d'une bonne biodiversité en montagne[14]. Aborder ces questionnements en étudiant les représentations géopolitiques va nous permettre d'analyser les discours techniques, politiques, médiatiques qui façonnent les idées pour renforcer tel ou tel camp. ***C'est ainsi que nous fondons notre hypothèse : outre la réalité des difficultés concrètes que posent l'ours et le loup sur le***

[12] Représentation est pris ici dans sa double sémantique, celle de représenter au sens cartographique du terme, mais aussi et surtout celle de mettre en scène, dans une acception théâtrale. Pour une définition plus complète, se reporter au chapitre 4 de la partie I ou encore Y. Lacoste (1995).

[13] Cette synthèse d'idées reçues se compose le plus souvent de trois ingrédients qui permettent l'affirmation radicale de la primauté du local et la valorisation systématique des petites entités communautaires territoriales :
- un héritage partagé (toute spécificité du groupe est exagérée et utilisée comme un instrument de résistance),
- la « modernité » jugée dangereuse, mais la relation avec celle-ci est ambiguë car on l'accepte pour certaines choses et pas d'autres,
- la foi dans la proximité - « *Small is beautiful* » - ceux qui parlent au nom de l'échelle locale sont forcément dans le vrai, l'authentique, la légitimité (Bourdin, 2000).

[14] Nous renvoyons au débat que nous avions tenté de poser par l'entremise de l'article paru dans le *Courrier de l'environnement de l'INRA* (Benhammou, 2003a).

terrain, ceux-ci sont entraînés dans une réaction anti-environnementale qui cache d'autres problèmes inhérents aux territoires ruraux concernés et à leur relation avec le reste de la société. La dimension politique, dans tous les sens du terme, est donc fondamentale. Dans un tel sujet où l'emboîtement des échelles est primordial, une approche multiscalaire nous paraît nécessaire afin de mettre en lumière les spécificités locales, régionales de la gestion du problème et d'analyser ensuite ses dimensions interrégionale, nationale voire internationale.

2. Terrains et méthodologie

Nous avons débuté une recherche de terrain (Benhammou, 2001) pour analyser les rôles et les dynamiques des porte-parole qui relaient les points de vue favorables ou au contraire défavorables à la conservation de l'ours à l'échelle des Pyrénées (territoires des ours autochtones en Béarn et des ours issus d'une réintroduction en Pyrénées centrales). Les débats étudiés sont ceux qui peuvent influer sur la réception et l'impact des actions de conservation : réunions publiques, associatives, socioprofessionnelles, prises de position dans la presse, consultations organisées par l'Etat, etc.… Quant aux porte-parole, les résultats des recherches antérieures nous ont conduit à accorder une attention particulière (mais non exclusive) aux acteurs d'environnement (services déconcentrés de l'Etat, associations environnementales…), aux réseaux socioprofessionnels agricoles et aux acteurs politiques. Cette démarche a pu être approfondie grâce au travail de thèse. Nous avons pu étendre des investigations de même type aux Alpes concernées par le loup. D'avril 2001 à mai 2005, plus de deux cents entretiens approfondis ont été conduits dans les zones les plus concernées par l'ours, à savoir principalement quatre départements pyrénéens : les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et l'Ariège[15]. À cela s'ajoutent les prospections en Pyrénées-Orientales qui concernent l'ours et le loup. Le terrain d'étude pour le canidé a principalement concerné les départements des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de l'Isère, des deux Savoie et de la Drôme. Nous y avons également rencontré des équipes de gestion d'aires protégées, donnant lieu à une autre thèse Ce travail d'Alexandre Emerit, avec qui nous avons partagé la plus grande partie de nos terrains alpins, porte sur le rôle des équipes des aires protégées alpines dans la gestion du retour du loup et dans la conservation du tétras lyre (Emerit, 2007). Grâce à une ancienne

[15] L'étude n'a pas été approfondie pour le département de l'Aude vu la faiblesse de la présence ursine.

membre de notre équipe de recherche en poste à la DDAF de l'Ain[16], les compléments ont pu être fournis pour traiter du retour du loup dans les confins des Alpes et du Jura.

Carte 3 : Le terrain pyrénéen lié à l'ours

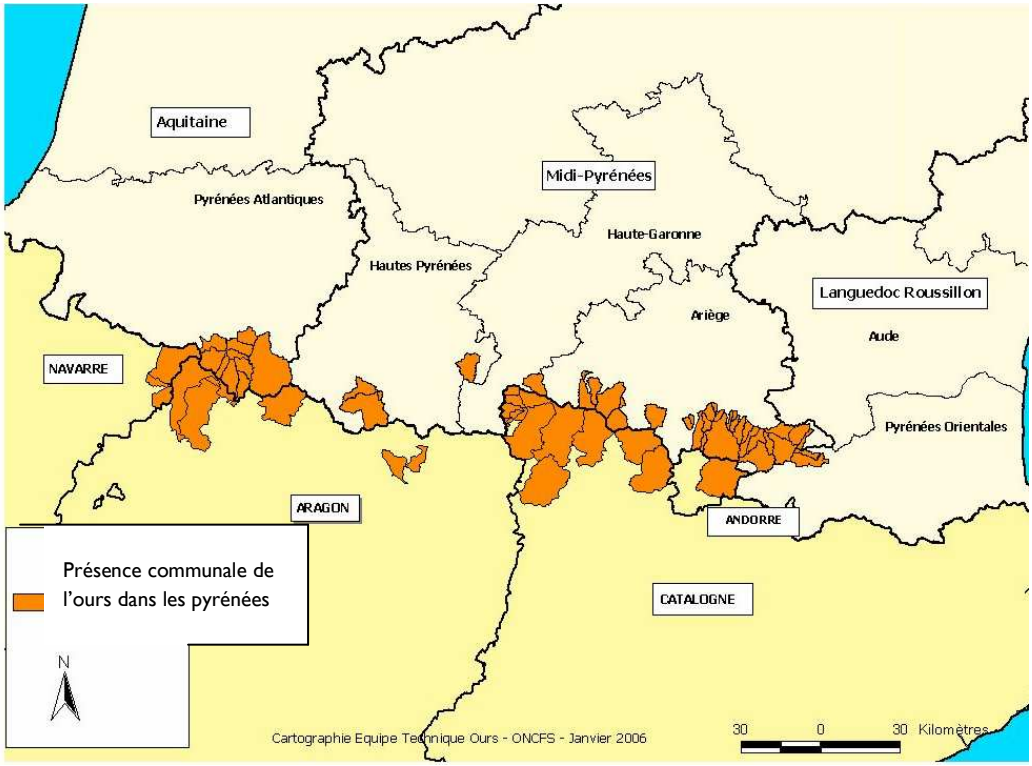

La méthode utilisée a consisté à mener des entretiens semi-directifs avec des personnes repérées selon leur statut supposé par rapport aux scénarios de référence : « le rétablissement d'une population viable d'ours dans les Pyrénées » et « le retour et l'expansion du loup dans les Alpes ». Nous nous sommes appuyé sur une pratique courante en sciences humaines et sociales[17] (Blanchet et Gotman, 1992). Le choix des personnes interrogées a été effectué de manière à représenter un éventail de positions – des plus favorables aux plus défavorables[18] - vis-à-vis plus généralement de la pérennité d'une cohabitation entre activités humaines et grands prédateurs. L'enquête de terrain a été complétée par la littérature disponible sur la question et par l'étude de documents des administrations agricoles, environnementales, de structures comme l'Institution patrimoniale

[16] Muriel Durand-Bourlier

[17] Liste des entretiens en annexe 2.

[18] Il sera parfois question de pro-ours/pro-loup et d'anti-ours/anti-loup, même si cela peut paraître simplificateur. Outre un souci de concision, cette terminologie semble pertinente dans la mesure où les différents groupes s'y reconnaissent et se nomment eux-mêmes de la sorte.

du Haut-Béarn, d'organismes agricoles et d'associations favorables ou opposées à l'ours et au loup. Nous avons également passé en revue la presse, tant locale que nationale.

Carte 4 : Aire de présence du loup en France

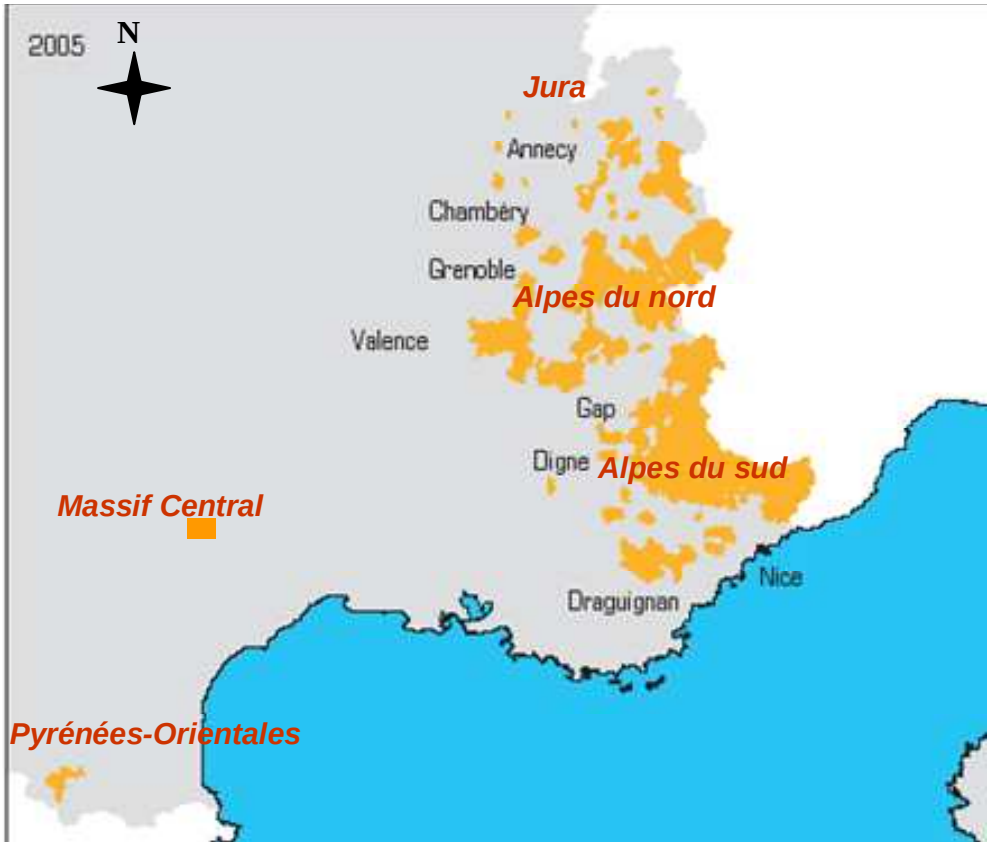

(Sources : Marboutin et Duchamp [eds], 2005 ; ONCFS, 2007)

3. Présentation du travail

Ce travail s'articule autour de quatre temps. Son objectif majeur est de donner à voir la complexité des conflits autour de la conservation de l'ours et du loup en France et d'apporter les clés de compréhension et éventuellement d'actions pour favoriser l'intégration de ces espèces qui rappellent les difficultés à prendre en compte l'environnement pour beaucoup d'activités humaines. L'emboîtement des échelles est un phénomène marquant de la problématique et conditionnera la construction des parties 2 à 4.

La première étape consistera à apporter les éléments de placement de la question et à la situer dans une approche disciplinaire. Pour cela, il sera tout d'abord nécessaire de faire l'histoire et la géographie succinctes de la présence ou du retour des grands prédateurs en France, et des premiers temps de la gestion de chaque dossier. À l'ours et au loup, qui sont

les animaux au cœur de notre étude, s'ajoutera le discret lynx dont certains éléments du problème ont influé sur la prise en compte générale des grands carnivores. Ensuite, notre étude ne partant pas de rien, un double travail d'état de l'art nous a paru nécessaire. D'une part, quelle est la littérature disponible sur la question et d'autre part comment peut se positionner un géographe sur une problématique *a priori* inédite dans la discipline ? Outre les approches naturalistes, les sciences humaines, recadrées par une grille d'analyse stratégique et géopolitique, nous semblent d'un grand intérêt pour toutes les questions d'environnement conflictuelles.

Débutera ensuite une logique multiscalaire, c'est-à-dire prenant en compte différentes échelles. La deuxième partie porte sur le cas de l'ours. Nous avions déjà mis au jour dans nos précédents travaux (Benhammou, 2001 ; Benhammou et Mermet, 2003) l'existence de scènes locales qui s'étaient dessinées en fonction des difficultés posées par la présence des ours et des mobilisations à leur égard. Il est apparu des interconnexions de différentes natures (biologiques, socioprofessionnelles, politiques et associatives) qui nous ont amené à traiter la question selon une géopolitique transpyrénéenne ou interterritoriale.

Cette logique sera également appliquée pour le loup dans les Alpes dans la troisième partie. Elle permettra de faire ressortir des spécificités qui influent sur la prise en compte locale de l'espèce et des modalités de cohabitation. Vu la portée potentiellement plus générale de ce dossier au regard des capacités de colonisation territoriale du loup, nous avons souhaité terminer cette partie par les enjeux soulevés par son extension rapide. Le cadre strictement alpin est alors dépassé.

Dans la quatrième partie, nous verrons que la gestion du loup et de l'ours a également une portée nationale. Elle révèle certains phénomènes communs dans la prise en compte de l'environnement et sur l'état du monde agricole en France. Nous insisterons également sur les autres protagonistes actifs dans le conflit (élus, environnementalistes, chasseurs). Plusieurs éléments de compréhension permettront d'éclaircir l'ampleur des mobilisations suscitées par ces espèces et qui ont des échos au plan européen voire international. La politique publique de la gestion des grands prédateurs sera évaluée à l'aune de ces éléments.

Enfin, nous terminerons en tirant des enseignements généraux au sujet de la place de ces espèces aux côtés des activités humaines et au sujet de la prise en compte de l'environnement par nos sociétés. Nous mettrons en perspective les questions aiguës de

partage de territoire et d'instrumentalisation politique d'une opposition à la protection de la nature. La conclusion finale servira aussi à apporter des pistes de préconisations générales pour améliorer la gestion publique du dossier. Nous tenterons également d'ouvrir des perspectives pour une géographie et une géopolitique de l'environnement.

Les grands prédateurs sont des animaux dévorants à tous points de vue. Certes, il leur arrive d'être carnivore. Mais que l'on soit fonctionnaire en charge de ces questions, animateur d'une association, responsable syndical, chercheur, dès que l'on s'intéresse à ces espèces, elles dévorent l'intérêt et le temps des personnes concernées. Il suffit que celles-ci soient en charge d'une autre question ou bien qu'un débat parle des prédateurs et d'autres choses, les prédateurs seront envahissants. Nous avons conscience des limites à vouloir embrasser un sujet si vaste, l'une des deux espèces aurait pu suffire. D'autant que c'est un sujet constamment lié à l'actualité. Notre parcours personnel et la tournure des dossiers nous ont montré l'entremêlement voire parfois la fusion de la problématique. Pour embrasser la complexité des enjeux, un traitement global nous est apparu nécessaire. Même l'ours et le loup peuvent se concurrencer. Notre travail n'échappe pas à la règle et il apparaît que nous avons été amené à traiter davantage de l'ours, probablement en rapport avec les liens forts que nous avons pu développer dans les Pyrénées et le sort beaucoup plus incertain du plantigrade.

Partie I
Le problème des grands prédateurs
Quels cadres théoriques
pour l’appréhender ?

L'objet de cette partie est double. Apporter des repères à la thématique spécifique des prédateurs sauvages et recadrer la démarche générale. Dans un premier temps, il s'agit d'apporter les éléments historiques contemporains à la prise en charge de ces dossiers environnementaux emblématiques. Bien que notre travail porte sur l'ours et le loup, nous avons choisi à ce niveau d'aborder également le lynx. Dans ce dossier, le jeu des acteurs et la mise en place d'une gestion publique apportent à la question générale, chaque prédateur amenant des éléments interférant sur la prise en compte des autres espèces. L'ours est le plus ancien des prédateurs à considérer, il n'a jamais disparu totalement du territoire et il a connu les ébauches des politiques de conservation dans les Pyrénées. Un historique du dossier a déjà été mené sur la période précédant 1993 par Claude Dendaletche (1993). L. Mermet (2006 [1998]) complète ce travail en détail pour la période allant de 1993 à 1998. Nos travaux de DEA et de thèse s'inscrivent dans cette continuité en actualisant le dossier à partir de 1998 en traitant à la fois les Pyrénées occidentales et centrales. Notre contextualisation doit donc être articulée avec ces travaux préalables que nous synthétiserons. Le lynx succède au plantigrade par son retour semi-naturel dans le Jura, en provenance de Suisse où il a été réintroduit dans les années 1970, et par les problèmes posés par sa réintroduction dans les Vosges dès 1983. Divers travaux épars seront sollicités (Campion-Vincent, 1994 ; Herrenschmidt et Vandel, 1992) et nous renvoyons à l'ouvrage de Jean-Claude Génot (2006) pour compléter. Enfin, le loup est le dernier à entrer en scène puisqu'il fait son retour en provenance d'Italie à partir des années 1990. Nous avions déjà apporté les éléments de contexte (Benhammou, 1999) que nous avons complétés par ceux traités par Geneviève Carbone (1999). Les conflits créés, les problèmes environnementaux et agricoles révélés unissent ces espèces dans les territoires concernés.

Après ce temps de placement, il était important de consacrer plusieurs développements à notre démarche en tant que géographe. À la suite d'un état de l'art nécessaire sur ces questions abordées sous des angles différents ou partiels, notre positionnement général sera recadré par une mise au point au sujet du traitement de l'environnement par la géographie et les géographes. Ce préalable permettra ensuite de revenir sur l'intérêt que la géographie peut porter aux questions de conservation de la nature et de la faune placées sous les auspices d'une analyse géopolitique et stratégique de la gestion de l'environnement.

Chapitre 1 : Histoire et géographie des dossiers de l'ours, du lynx et du loup

1. Le cas le plus emblématique : l'ours dans les Pyrénées

Au fil des années, le dossier de l'ours des Pyrénées a fini par devenir emblématique des problèmes de conservation de la faune en France. Déjà ancien, le déclin de la population d'ours s'est particulièrement accéléré au XXe siècle (figure 1) (Camarra et Parde, 1992 ; Caussimont, 1993). Cette espèce, dont l'aire de répartition s'est réduite en îlots éloignés, de plus en plus petits, se trouve aujourd'hui dans une position critique en France. En 2007, la population d'ours, de 19 à 24 individus, provient de deux origines différentes, si bien que, jusqu'à une époque très récente, le dossier de l'ours recouvrait deux volets tout à fait distincts. Le premier concernait des ours dits « autochtones » qui ont survécu uniquement en Béarn et le second concernait des ours issus d'une réintroduction en Pyrénées centrales. Nous présenterons donc ce propos de manière bicéphale même si, dorénavant, le dossier de l'ours doit être appréhendé comme un entremêlement des deux problématiques.

Figure 1 : Evolution des populations d'ours bruns dans les Pyrénées

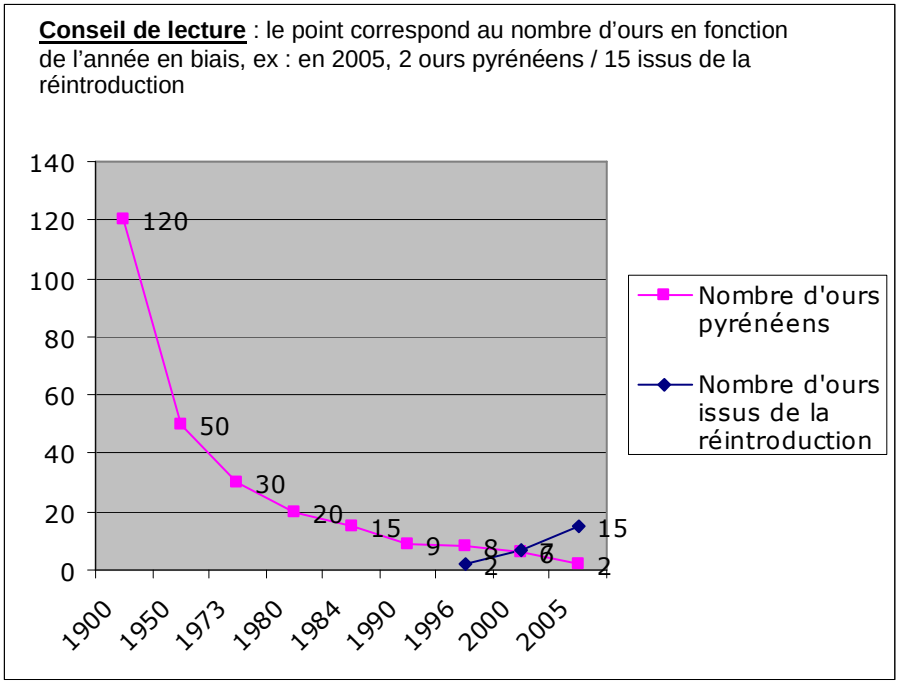

Ce graphique ne tient pas compte de la réintroduction de 2006.

(F. Benhammou et D. Benassy, 2007 d'après Couturier, 1954 ; Caussimont, 1993 ; Camarra, com. pers.)

1.1. La conservation de l'ours pyrénéen : vers la relique béarnaise

1.1.1. Une protection tardive (début du XXe siècle au début des années 1980)

a. Une mise en route timide

Au début du XXe siècle, il reste des ours des Pyrénées orientales au Pays Basque, de l'Andorre à la Navarre en passant par le Val d'Aran en Espagne. Ils disparaissent des vallées espagnoles pour ne se maintenir que dans les hautes vallées. À cette époque, il ne reste plus qu'une centaine d'ours. Jusqu'aux années 1940, la répartition est homogène (Caussimont, 1993). La carte 5 montre l'évolution spatiale du peuplement de l'animal.

Si les premières alertes de l'extinction imminente de l'espèce ont été précoces dans le XXe siècle, les mesures de protection ne sont que très récentes à l'échelle de l'histoire contemporaine. Dès 1937, Edouard Bourdelle identifie la chasse intense et la destruction des forêts comme principales raisons de disparition (Raffin, 1992). À cette date, disparaît le dernier ours alpin. Mais c'est en 1958, suite aux travaux de Marcel Couturier (1954) que les chasseurs demandent l'interdiction de la chasse à l'ours. Il reste alors 50 à 70 ours. Dans le même temps, l'Association des chasseurs de montagne s'engage en contrepartie à verser des indemnisations aux dégâts causés par le prédateur. Un arrêté prohibant la chasse à l'ours est pris en 1962 par le ministère de l'Agriculture. Si la chasse est interdite, l'ours n'en demeure pas moins un nuisible, susceptible d'être éliminé dans le cadre de battues administratives. Elles ne sont plus autorisées à partir de 1972 et c'est la loi du 10 juillet 1976 qui finalement classe l'ours dans la catégorie des animaux à protéger.

Peu avant, en 1967, le Parc national des Pyrénées (PNP) a vu le jour après de très âpres négociations territoriales. Encore aujourd'hui, sa présence n'est toujours pas acceptée par certains. Les élus évoquent souvent un problème de souveraineté locale : il semblerait, notamment en Béarn, que les contreparties financières n'aient pas été à la hauteur de leurs espérances (Mermet, 2006 [1998]). Finalement, la zone centrale du Parc occupe principalement des zones aux altitudes importantes excluant les zones forestières et intermédiaires, écologiquement très riches. Pourtant, un malentendu a fait croire à l'opinion publique et à certains acteurs que le Parc comprenait évidemment la majorité de l'habitat de l'ours. Or, tous les plantigrades vivaient à l'extérieur des espaces réellement protégés, fréquentant surtout la zone périphérique du Parc, au statut plus précaire (Dendaletche, 1993 ; Nédélec, 1995). Ce malentendu a persisté jusqu'au début des années 1980, les agents du Parc ayant pris le relais de l'indemnisation et involontairement contribué à entretenir cette idée

(Raffin, 1992). Pour autant en 1977, le Parc a tenté d'empêcher des aménagements forestiers nuisibles au milieu de l'ours en zone périphérique. Les protestatations de son directeur, Bernard Glass, au directeur régional de l'ONF, le commanditaire, et à la direction de la protection de la nature ont été vaines[19]. Concernant l'indemnisation, 1975 est une année importante car le FIEP[20] voit le jour et met au point en 1979 un système de compensation efficace et intéressant, associé à d'importants avantages matériels destinés aux bergers de la zone à ours. Il est financé par le WWF et son but est de changer les mentalités pastorales afin de faire accepter l'ours. Ces mesures sont par la suite prises en charge par le PNP sur des fonds du ministère de l'Environnement[21]. La protection de l'ours sur la totalité du territoire n'entre effectivement en vigueur qu'en 1981.

b. Le déclin continue, les tensions montent au sein même de l'État

Illustration 4 : Travaux de piste à flanc de montagne en Béarn dans les années 1990



(Crédit photo : Artus)

Parallèlement, c'est la période où la chute des effectifs est la plus forte (figure 1) et les mesures de protection n'ont rien pu y faire. Le peuplement se rétrécit et s'éclate. De 1949

[19] D'après la correspondance épisolaire fournie par J.-P. Raffin (com. pers.).
[20] Fonds d'intervention éco-pastoral, dont la devise est : « Pour que l'ours et le berger vivent ensemble ».
[21] La Direction de la protection de la nature (DPN) qui est devenue la Direction de la nature et des paysages (DNP) est en charge du dossier au sein du ministère de l'Environnement.

à 1960, l'aire occupée se réduit par l'ouest (Pays Basque, Navarre) et par l'est (Pyrénées-Orientales, Andorre, Ariège). Une scission en deux noyaux est marquée, l'un sur les Pyrénées occidentales, l'autre sur les Pyrénées centrales et orientales. De 1960 à 1984, le noyau central se réduit considérablement, puisque l'ours disparaît de l'Andorre et n'est qu'occasionnellement présent en Ariège et en Haute-Garonne. Seul le Luchonnais, le Val d'Aran et quelques massifs ariégeois sont régulièrement fréquentés. Il est occasionnel en Bigorre et disparaît en Hautes-Pyrénées (Caussimont, 1993). Les plus fortes densités se concentrent en vallée d'Aspe, d'Ossau, de Barétous et en Aragon.

De 1975 à 1983 environ, les conflits commencent à se structurer. Les associations de protection de l'environnement (APE), comme le FIEP par exemple, commencent à prendre de l'ampleur et le ministère traitant de l'environnement se développe. En 1976, afin d'avoir les idées plus claires, la Société nationale de protection de la nature (SNPN) lui demande des fonds pour financer une étude à deux scientifiques pyrénéens, un naturaliste universitaire, Claude Dendaletche et un jeune expert de terrain, J.-J. Camarra. Rendues en 1979, les conclusions sont alarmantes ; cependant, il y est stipulé que si des mesures sont prises immédiatement, la population d'ours pourrait survivre. Mais dès les années 1970, les projets d'aménagement dans les habitats de l'ours se multiplient ajoutant de sérieuses menaces à la survie de l'espèce. Les DDAF et l'ONF[22] sont les principaux maîtres d'œuvre. Les DDAF développent une politique de dessertes pastorales pour désenclaver les estives par piste, dans le cadre de la généralisation d'un modèle qui a déjà endommagé les milieux naturels basques voisins (illustration 4). L'ONF a adopté de nouveaux modes d'exploitation forestière fondés sur du débardage mécanique. C'est la fin de l'exploitation par câble. Pour acheminer les nouvelles machines, il est nécessaire de construire des pistes voire des routes. C'est dans ce cadre que ces organismes et administrations publiques entrent en conflit frontal avec la récente administration de l'environnement.

[22] Direction départementale de l'agriculture et de la forêt et l'Office national des forêts

Carte 5 : La régression de la population d'ours brun dans les Pyrénées

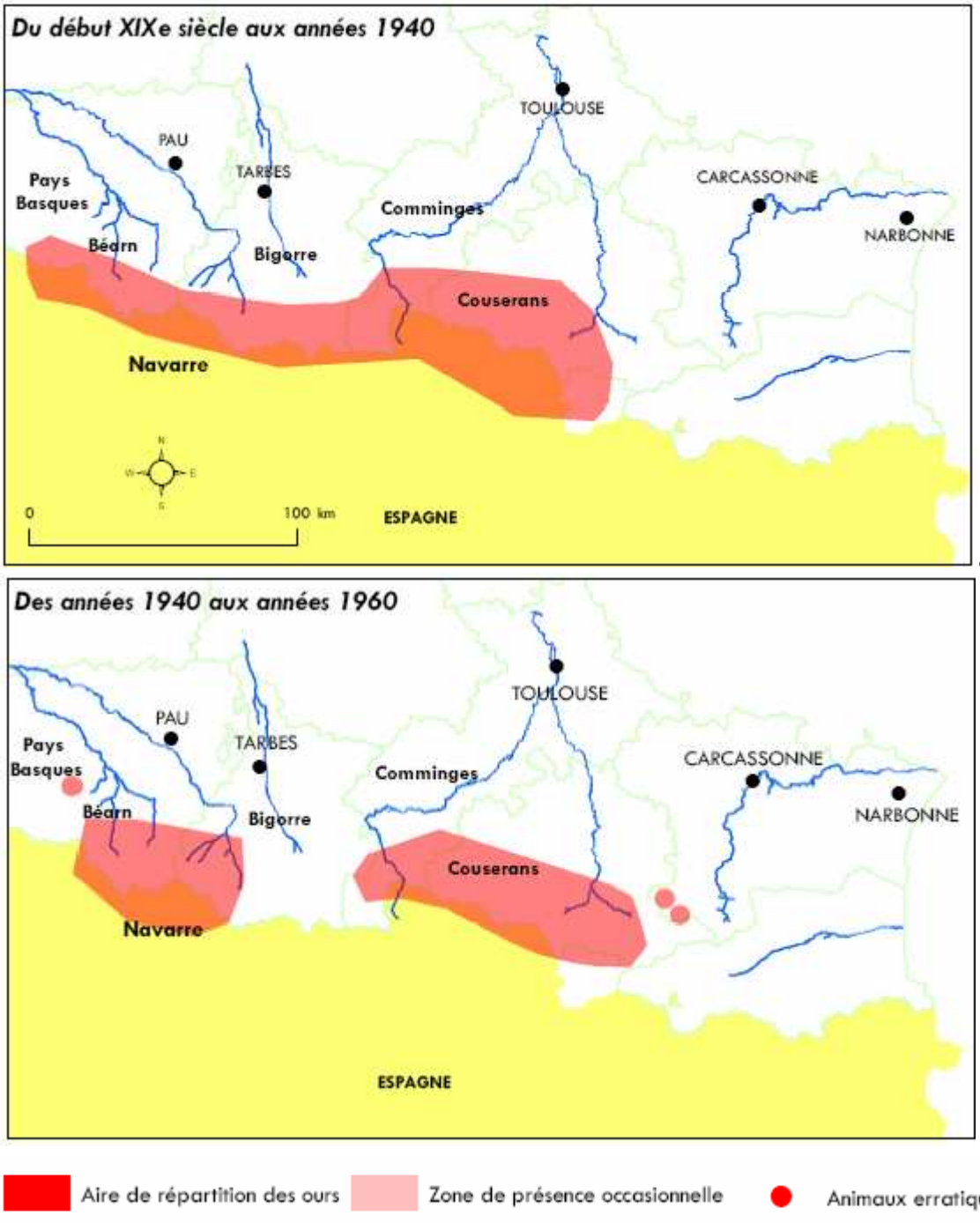

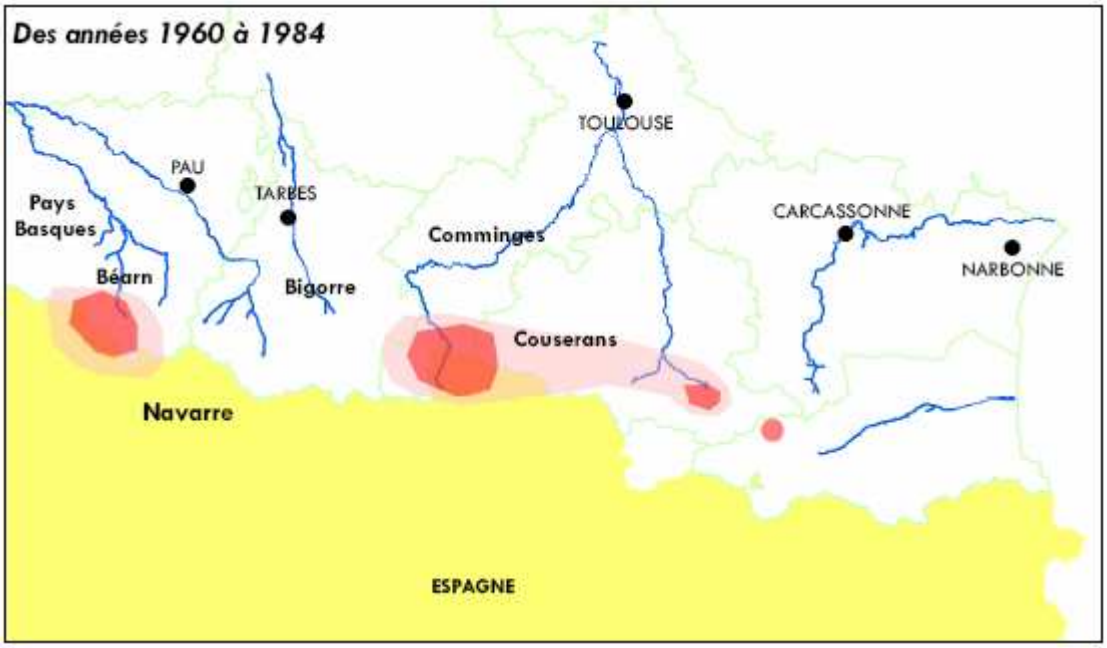

c

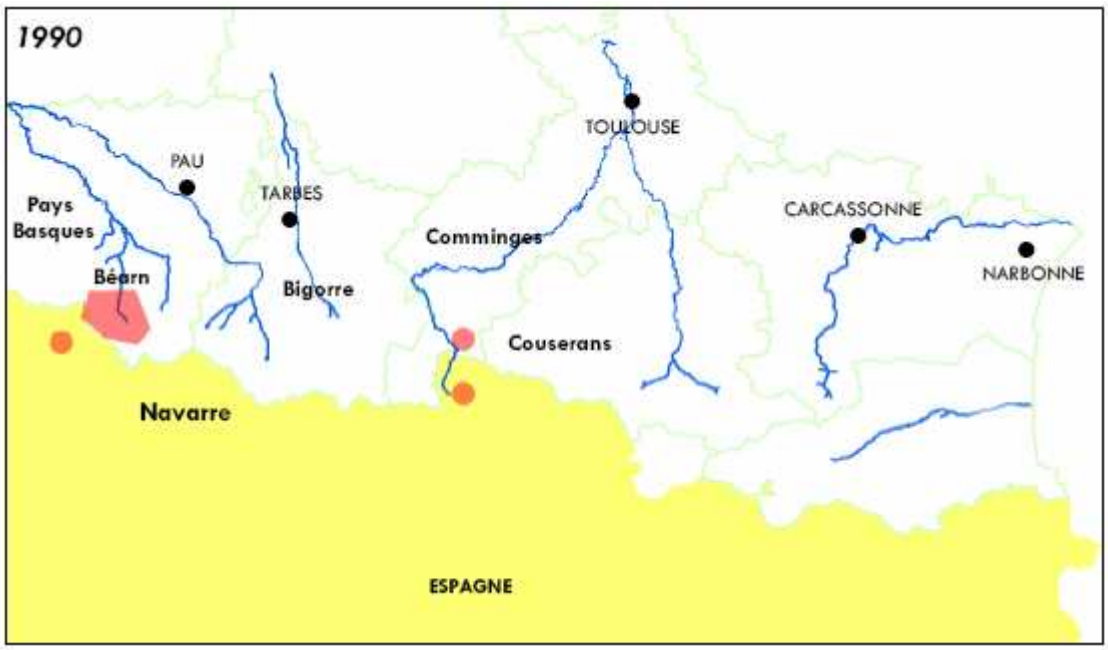

d

Aire de répartition des ours — Zone de présence occasionnelle — Animaux erratiques

(F. Benhammou et R. Assand, 2005 d'après Camara et Parde, 1992 ; Caussimont, 1997).

Ainsi, c'est une opposition ouverte au sein même de l'Etat qui a structuré pendant plusieurs années les conflits autour de l'ours. Le ministère de l'Environnement par le biais de la Direction de la protection de la nature (DPN) tente de défendre l'habitat de l'ours contre les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture (principalement DDAF et ONF). Pendant longtemps, l'Etat n'a pas de position cohérente, alors que les acteurs locaux restent relativement neutres. Puis avec la décentralisation, le rôle et les responsabilités des élus croissent. Les administrations responsables des aménagements se les concilient et peu à peu

ces élus locaux s'alarment contre les « écologistes » et le ministère de l'Environnement, seul assimilé ouvertement à l'Etat. Parallèlement, l'opposition des chasseurs se développe peu à peu car ils sont persuadés que la liberté de leur pratique est menacée à terme. Le conflit se structure de la manière suivante : les élus locaux, les chasseurs, les éleveurs, les organismes d'aménagement agricole et forestier contre les experts locaux de l'ours, le ministère de l'Environnement et les environnementalistes (naturalistes pyrénéens, militants associatifs locaux et nationaux).

Au début des années 1980, il ne reste qu'une quinzaine d'ours, vivant en dehors de toute zone protégée, victimes du braconnage, soumis aux dérangements de la chasse, de l'exploitation forestière qui se mécanise, de la construction et de la fréquentation croissante de pistes carrossables. Or, d'après André Etchelecou (1995), en considérant les naissances depuis 1968, la population aurait dû se situer entre 25 et 30 individus. Cette différence est due à une mortalité anormale, touchant particulièrement des femelles suitées d'oursons. L'hypothèse de la dégénérescence génétique est donc écartée[23]. Bien que protégés, des ours sont régulièrement abattus. En janvier 1982, une de ces femelles et son ourson sont tués dans le vallon de Bitet en Ossau. L'effet médiatique contribue à la prise de conscience nationale de l'état critique de l'espèce dans les Pyrénées.

1.1.2. Une protection mal acceptée (1983-1994)

a. Du Plan Ours aux « réserves Lalonde »

La protection de l'ours a du mal à se mettre en place notamment à cause d'une opposition au sein de l'Etat qui a structuré un certain accueil local. De 1982 au début des années 1990, une volonté forte de préservation tente de se mettre en place. Elle commence par l'élaboration du premier programme ours. Il fait suite à plusieurs événements. La destruction de l'ourse et de son petit en 1982 a eu un écho médiatique national ; la descente de gendarmes pour la destruction d'une espèce protégée a été une première[24]. De surcroît, François Mitterrand, récemment élu, est bruyamment interpellé lors d'une visite à Foix en septembre 1982, par une personne au sujet de la protection des ours, il répond : « Je suis

[23] Une thèse, qui a cours dans certains milieux locaux, avance que le déclin de la population des ours est liée à une dégénérescence de la « race » liée à une forte consanguinité (Porquet, com. pers. ; Beita, com. pers.).

[24] Que ce soit pour l'ours, le lynx ou le loup, les actions de police ou de justice (perquisitions, jugements, amendes…) sont toujours présentées comme traumatisantes voire scandaleuses dans la presse ou la littérature courante. Pourtant, bien qu'il s'agisse d'espèces protégées, ces actions relèvent davantage de l'exception que de la règle.

d'accord avec vous. Il faut sauver les ours et protéger l'espèce. On doit pouvoir le faire sans léser les agriculteurs… » (*in* de Marliave, 2000 : 163). Enfin, suite à un colloque en 1983, le Groupe ours, collectif informel, est créé par des scientifiques et des associatifs. C'est dans ce contexte que Gilbert Simon, directeur adjoint de la nature et des paysages, élabore ce programme[25] à partir des données disponibles avec les experts de terrain et des responsables d'associations environnementalistes.

La situation est alors critique. Le but est de maintenir une dynamique de population permettant la pérennité de l'espèce. La stratégie est de faire s'approprier le thème de la protection de l'ours par les acteurs locaux selon plusieurs axes : le pastoralisme, par l'accroissement des aides liées à l'ours, la chasse par un système d'échanges de réserve et de tirs supplémentaires d'isards, l'exploitation forestière par la mise en place de fonds pour payer des reports de coupe, enfin une mise en valeur du thème de l'ours visant à développer l'activité touristique en vallée. Les mesures de protection se fondent sur la cartographie existante des sites vitaux qui devraient influencer les décisions concernant les aménagements et les activités (zones rouges, oranges, vertes). Le mode de concertation est censé se faire avec trois groupes locaux (Oloron, Saint-Gaudens, Saint-Girons), en présence du préfet, des élus locaux, des responsables cynégétiques, forestiers et pastoraux, des administrations, des scientifiques et des associations de protection de l'environnement. Un groupe national dirigé par le ministère de l'Environnement chapote le tout à travers le Comité Ours. Ce plan est prévu pour cinq ans avec un financement pour la première année de 2 millions de francs (300 000 euros).

Ce programme s'annonce comme une révolution à laquelle s'opposent les services territoriaux du ministère de l'Agriculture. Ils incitent notamment les élus locaux à ne pas participer aux groupes de concertation locale. Ce plan échoue pour plusieurs raisons. Les moyens sont restés flous. Des rumeurs sur le contenu ont inquiété les élus sur leurs prérogatives. C'est l'époque où émane de l'Etat même une idée qui a prospéré par la suite : la protection des ours va à l'encontre du progrès et de la modernité. Les propos de Michel Crépeau, ministre du Tourisme, vont dans ce sens : « on ne va pas compromettre le développement régional pour trois oursons… » (*in* Raffin, 1992 : 85). De plus, la résistance de certains acteurs et la réticence de corps de services ou d'organismes publics (DDAF, DDE, ONF…) suppriment toute efficacité au programme. Avec leur autonomie croissante, ils

[25] Pour plus de détails, cf. Dendaletche (1993 : 59-74)

ont tiré profit de la décentralisation pour conseiller et subventionner des opérations d'aménagements lourds en partenariat avec des collectivités locales. De plus, les ingénieurs profitent d'un système de rémunérations accessoires et sont commissionnés directement en fonction du montant des travaux réalisés (Raffin, 1992 ; Chuet et Thorton, 1992). J.-P. Raffin (1992) et C. Dendaletche (1993) citent les cas des stations de ski de La-Pierre-Saint-Martin, d'Issarbe, investissements largement déficitaires ainsi que les pistes et routes de Belonce (1982), de l'Hospice de France (1987) et d'Arrioutort (1989). De la piste sylvo-pastorale à la route, les exemples sont légions. Face à ces éléments, l'action du secrétaire d'Etat à l'Environnement a été très difficile.

En 1988, des événements renforcent la polarisation du conflit. Le Groupe ours organise au Muséum d'histoire naturelle de Paris l'exposition *Ours en ours* inaugurée par F. Mitterrand et visitée par 800 000 personnes[26]. L'ours accroît alors sa dimension de cause nationale. Parallèlement, se produit un fait qui, en première analyse, pouvait sembler aller dans le sens d'une plus grande coordination entre les acteurs concernés par la gestion administrative du dossier. Ceux qui appelaient à ce que l'Etat « parle d'une seule voix » ont eu gain de cause en réussissant à faire signer aux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement une note d'orientation jointe sur l'ours. Elle fixe des règles du jeu communes. À partir de ce texte, il n'y a plus de désaccord possible entre les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement sur le dossier de l'ours, plus de désaccord explicite du moins. Mais les liens entre les administrations locales et les élus locaux sont très forts.

Ce qui peut sembler une étape importante vers un accord entre les parties en présence se révèle en fait un facteur de rupture et ouvre une crise déterminante pour la suite. Pendant trois ans, on assiste en effet à une recomposition car les acteurs syndicaux, économiques ou politiques qui jusque-là s'étaient rangés derrière l'un ou l'autre des deux ministères en conflit, s'estimant « lâchés » par leurs tutelles, revoient leur ordre de bataille pour repartirdans la défense de leurs intérêts. Ce processus culmine avec des affrontements très aigus en 1991, au moment où échoue une tentative pour régler par la négociation le problème de la réglementation de la chasse dans les zones à ours. La DPN débute des négociations en janvier 1990 pour obtenir la protection des sites vitaux essentiels à la survie des ours (zones d'hivernage, d'élevage des petits, d'engraissage pour l'hiver…). Elle se fonde sur le

[26] Des naturalistes du Muséum en ont profité pour faire visiter au Président de la République la Galerie de l'évolution en décrépitude à l'époque. C'est à cette occasion que F. Mitterrand prend la décision de sa restauration.

« minimum acceptable », 6 500 ha sur les 80 000 cartographiés. Alors que les tractations progressent visiblement et qu'un accord est en vue, les acteurs locaux renoncent brutalement à la négociation. Déconcerté et agacé, le ministre de l'Environnement Brice Lalonde prend, le 5 septembre 1990, des mesures réglementaires conservatoires puisqu'il édite un arrêté ministériel assurant la préservation des 6 500 ha en question : les « réserves Lalonde » (carte 6). La nouvelle coalition entre élus locaux, intérêts agricoles et cynégétiques, qui a émergé de cette recomposition, réagit de façon virulente en suscitant un mouvement spectaculaire de protestation, accompagné notamment de violations délibérées de la loi[27] (chasse dans des réserves naturelles) et de menaces de mort à l'encontre d'experts ou de représentants de l'Etat. À ce contexte très agité, s'ajoutent deux éléments : l'affaire du tunnel du Somport / axe routier E7 cristallisant les oppositions entre « aménageurs » et « écologistes », ainsi que l'épisode d'un « ours familier » peu farouche et causant beaucoup de dégâts à l'élevage. Ce dernier événement alimente alors la rumeur, encore vivace, d'un lâcher clandestin d'ours.

La coalition d'intérêts dits « locaux » crie à la dépossession territoriale. Elle participe à une campagne médiatique locale contre les associations environnementalistes et les « écolos » qui viennent de l'extérieur. Les études scientifiques sur l'ours sont alors largement discréditées par les acteurs réticents à sa conservation. Cette période coïncide aussi avec la politisation naissante du mouvement cynégétique qui n'hésite pas à diffuser de fausses rumeurs de mises en réserve de plus de 80 000 ha dans les Pyrénées. Devant la tournure inquiétante que prend la situation, les protagonistes du conflit marquent un temps d'arrêt, des deux côtés. La crise de 1991 aboutit alors à une forme de suspens. Le thème de l'opposition entre les locaux et le ministère de l'Environnement, associé aux écologistes parisiens, est au plus fort. Parallèlement depuis 1989, les élus béarnais ont installé à la présidence du Parc des Pyrénées, Jean Lassalle, un des principaux porte-parole de la défense de l'intégrité territoriale contre les politiques d'environnement (Parc des Pyrénées, Ours) mais partisan à l'époque du tunnel du Somport[28].

[27] Cependant à l'époque, d'après les entretiens menés par Elodie Bonnemaison (2006), les agents de l'ONC n'hésitent pas à verbaliser et les réserves finissent par être respectées dans les faits.

[28] Plusieurs élus valléens, menés par Jean Lassalle, ont activement soutenu et relayé localement ce projet émanant d'aménageurs nationaux et européens. Prenant peu à peu conscience que cet axe apporterait plus d'effets néfastes que bénéfiques (pollution de la vallée d'Aspe, problèmes de sécurité, augmentation du passage, aucune retombée en terme de développement local), ils changèrent tardivement d'avis, allant jusqu'à boycotter la cérémonie d'inauguration.

Carte 6 : Un minimum d'espace efficacement protégé, les réserves Lalonde

Sur la carte, les espaces corespondant aux sites vitaux (cerclés de rouge) ont été retenus pour définir les réserves minimum dites « Lalonde ». Le rose foncé indique les sites les plus utilisés.

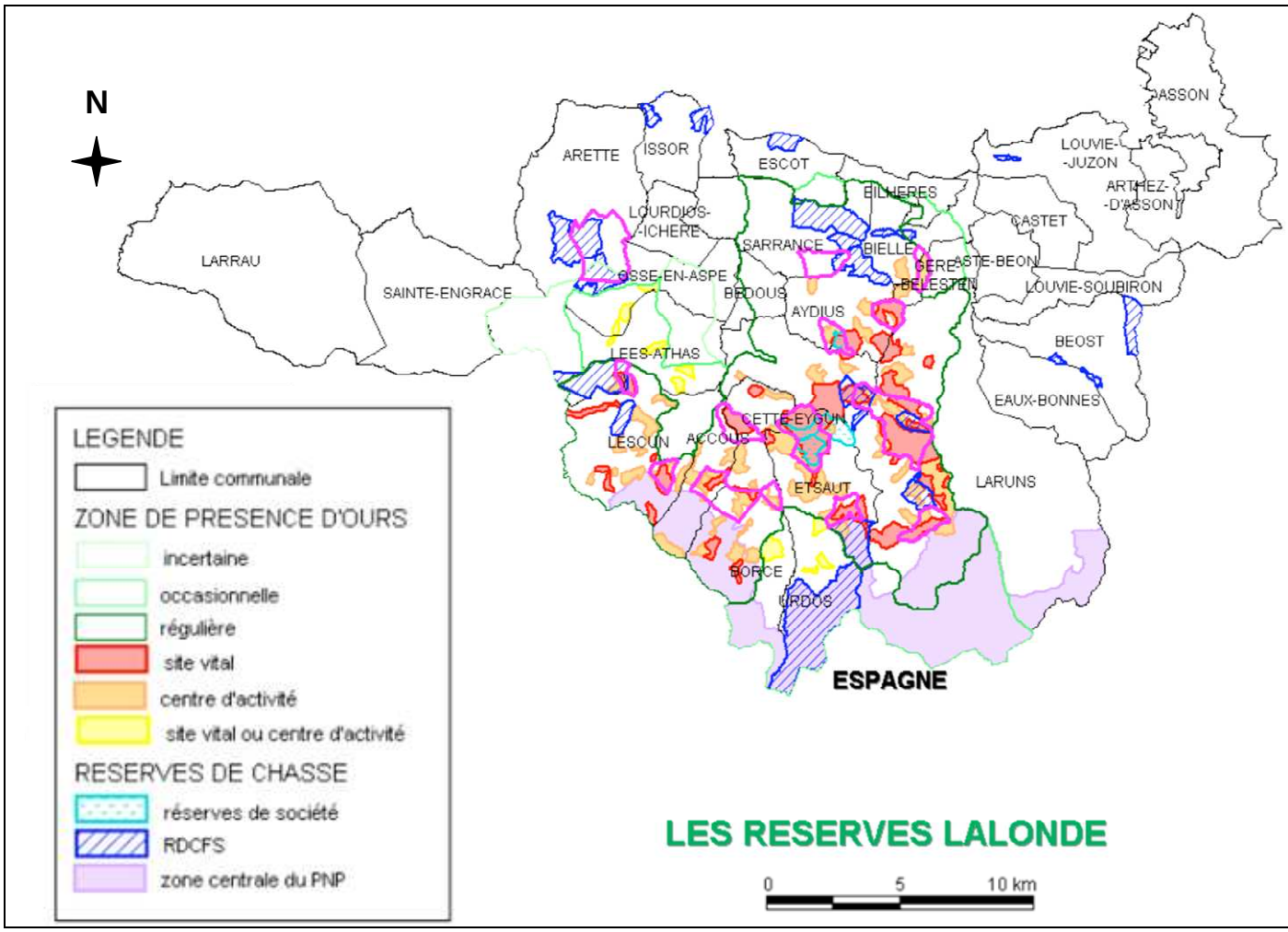

(Source : Bonnemaison, 2006)

Dans l'élan de l'exposition du Muséum et voyant la faiblesse des pouvoirs publics, une nouvelle association, Artus, très active, issue du Groupe ours, voit le jour en 1989. Elle bénéficie d'un mécène, la Maison de Valérie, une entreprise de vente par correspondance. Cela lui permet de mener une politique médiatique de communication. Grâce à l'achat de pleines pages dans le quotidien *Le Monde*[29], elle dénonce et critique la nouvelle tournure de

[29] Guichard R., « Sinistre anniversaire : 6 octobre 1988-6 octobre1989 », (6 octobre 1989, *Le Monde*). Guichard R., « Lettre ouverte à M. Michel Rocard : « Et le temps passe M. Le Premier ministre ! » », (13 juin 1990, *Le Monde*). Guichard R., « Vous n'aviez pas le droit », (27 janvier 1991, *Le Monde*).

la gestion de l'ours. Artus veut porter le débat au niveau national pour débloquer l'enlisement local.

b. Reprise en main locale ou manipulation politico-administrative : vers le calme ?

La relation entre les deux parties se réorganise progressivement à partir d'une initiative administrativo-politique. À l'instigation de la Direction départementale de l'agriculture, des élus locaux créent un comité pour la prise en charge « locale » du problème. C'est dans ce contexte qu'André Fabre, un édile haut-béarnais à la tête de ces élus, parvient à surmonter les divisions traditionnelles et politiques des vallées et met en place le « Comité intervalléen pour la sauvegarde de l'ours et de la faune pyrénéenne dans leur environnement ». Les élus prennent des positions outrées, notamment contre le Comité technique ours. Ils refusent d'y participer et n'y voient aucune légitimité, car selon eux les décisions s'y prendraient à Paris. Fin 1990, ils font une déclaration dans laquelle ils affirment que depuis toujours ils contribuent à la sauvegarde de l'ours et de la faune pyrénéenne ; la protection de l'ours dépend des seuls Pyrénéens qui veulent la reconnaissance de la souveraineté du Comité intervalléen ; les mesures de conservation préconisées par le ministre de l'Environnement sont des vues de l'esprit de Parisiens et de « spécialistes dont on ne connaît pas les titres scientifiques réels » (Fabre, 1990). Ils définissent la mission du « comité intervalléen » dans les termes suivants : « Sa raison d'être est à la fois de réagir à l'action excessive des " protecteurs de la nature" et de répondre aux besoins de gestion intégrée de la zone à ours ». Ils assument donc un double rôle, d'opposition par rapport aux acteurs environnementalistes et de synthèse de gestion intégrée. Ce double rôle et l'ambiguïté fondatrice que reflète cette formule sont jusqu'aujourd'hui un fil conducteur du traitement du dossier de l'ours dans le Haut-Béarn (Mermet, 2001).

Face à l'engagement des élus, les administrations de l'Environnement donnent l'impression d'être essoufflées et de ne plus pouvoir lutter, alors que parallèlement l'action associative ralentit. Les élus locaux sont victorieux mais il s'agit maintenant de repartir sur des bases plus positives. En 1991, le directeur de la DDAF des Pyrénées-Atlantiques prend une seconde initiative. Il faut un nouveau discours aux acteurs locaux relayant les intérêts sectoriels de l'Agriculture. Il contacte pour cela Henri Ollagnon, chargé de l'évaluation de politiques publiques au ministère de l'Agriculture. H. Ollagnon est en passe de devenir enseignant-chercheur à l'Institut national agronomique de Paris. Le DDAF l'introduit auprès

des élus locaux et lui commande un audit patrimonial sur l'ours en Haut-Béarn[30]. Cet audit consiste à mener une série d'entretiens avec les différentes personnes concernées par le problème afin de faire une synthèse, clarifier les malentendus et trouver une solution de concertation. L'accueil des élus valléens est favorable et le chercheur parisien gagne leur confiance. H. Ollagnon leur explique que pour sortir de l'impasse, il faut que l'ours, « d'un symbole réglementaire de la protection administrée de la nature par quelques institutions isolées, lointaines et souvent sans moyens… » devienne au contraire « le symbole d'une approche plus conviviale, plus responsable de la gestion en commun par les acteurs » (*in* Mermet, 2006 [1998] : 41). Il conseille aux élus valléens de s'approprier le thème de l'ours et de s'arranger pour que le courant favorable à l'animal au niveau national et européen profite à la vie et aux activités des vallées. En conclusion, il appelle à la création d'un organisme de gestion basé sur les vallées et dirigé par les élus pour drainer des fonds.

Cette démarche rencontre une initiative politique parallèle. En 1993, le ministre de l'Environnement du nouveau gouvernement Balladur est Michel Barnier. Il entre en contact avec Jean Saint-Josse, élu local béarnais et grand chef des chasseurs, qu'il connaît personnellement. S'ensuivent des rencontres avec tous les acteurs sauf les protecteurs de l'ours. Les élus locaux sont particulièrement favorables à la nouvelle philosophie promue : « le contrat, plutôt que la contrainte ». Pour débloquer la situation, plusieurs mesures sont prises en automne 1993. Au « Parlement de Navarre »[31], en présence du ministre de l'Environnement, de François Bayrou, à l'époque ministre de l'Education nationale mais surtout président du Conseil général, des élus valléens, des représentants des chasseurs et des éleveurs, est mis en place le Groupe de travail des vallées béarnaises. Il doit organiser de larges discussions et des négociations dans le but d'élaborer une charte, le contrat local. Cinq ateliers sont mis en place : pastoralisme, forêt, chasse, ours et structure locale de gestion. Là encore, tous les acteurs sont représentés sauf les associations de protection de l'environnement. Seul le niveau politique du ministère de l'Environnement est présent, non le niveau technique. Le 31 janvier 1994, le ministère de l'Environnement et les représentants des vallées béarnaises signent « la Charte de développement durable des vallées

[30] Jean Lassalle relate cette rencontre : « [Le DDAF, M. Gérondeau] est alors venu nous présenter H. Ollagnon qui, d'après lui, pouvait peut-être nous aider. […]. J'ai vu en lui quelqu'un qui pourrait nous comprendre. Il a dit quelque chose qui m'a beaucoup marqué : « c'est vous qui avez raison. Vous n'avez pas le vocabulaire pour l'exprimer et vous n'avez pas les moyens de le mettre en œuvre. Tout ça appelle un peu de technique, un peu de science que l'on peut vous apporter » (*in* Lassalle, 1996 : 9).

[31] Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

béarnaises et de protection de l'ours » pour 5 ans, 1994-1999. Dans cette continuité, l'arrêté de Brice Lalonde est abrogé. Ainsi, le rapport de force est refondu au moule de l'audit patrimonial. Mais reste à convaincre les APE et le CNPN[32] afin qu'ils reconnaissent ce document signé sans eux. Dans un communiqué de presse et un article paru dans *Le Monde*, Artus condamne ces tractations[33]. Le CNPN valide la charte, défendue avec une grande énergie par le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pendant cette décennie de protection « volontariste », les ours des Pyrénées centrales ont disparu et il ne reste plus que 5-6 ours en Béarn (carte 5 et figure 1). Durant ce laps de temps, en moyenne un ours par an est mort, le plus souvent braconné, empoisonné ou parfois décédé naturellement. La destruction des dernières femelles, notamment suitées, a sérieusement handicapé la démographie. Il ne reste plus qu'une seule femelle, Cannelle La Charte des vallées béarnaises est donc un véritable défi social et écologique alors que parallèlement en Pyrénées centrales, un projet de réintroduction prend forme.

1.1.3. L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn, 1994 – 2000

a. La mise en place

En juillet 1994, l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn s'installe à Oloron-Sainte-Marie. Son but est de mettre en œuvre les engagements de la Charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours. J. Lassalle, maire de Lourdios, vice-président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, député suppléant et président du conseil d'administration du Parc des Pyrénées, devient le président de la nouvelle institution. Le FIEP, suivi de la SEPANSO[34], acceptent l'invitation d'y participer et affirment : « c'est la dernière chance pour l'ours, même si ce n'est pas une bonne chance » (*in* Mermet, 2006 [1998] : 43).

Le territoire de compétence de l'IPHB couvre une bonne partie du sud du Béarn, mais pas la totalité (carte 7). La structure a même songé à son agrandissement spatial futur. Plusieurs communes ont adhéré à la charte en cours d'exercice.

[32] Conseil national de protection de la nature

[33] Guichard R. « Le beurre et l'argent du beurre » (*Le Monde*7 janvier 1994).

[34] SEPANSO Béarn : Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature du Sud-Ouest (section Béarn).

Carte 7 : Les communes de l'IPHB

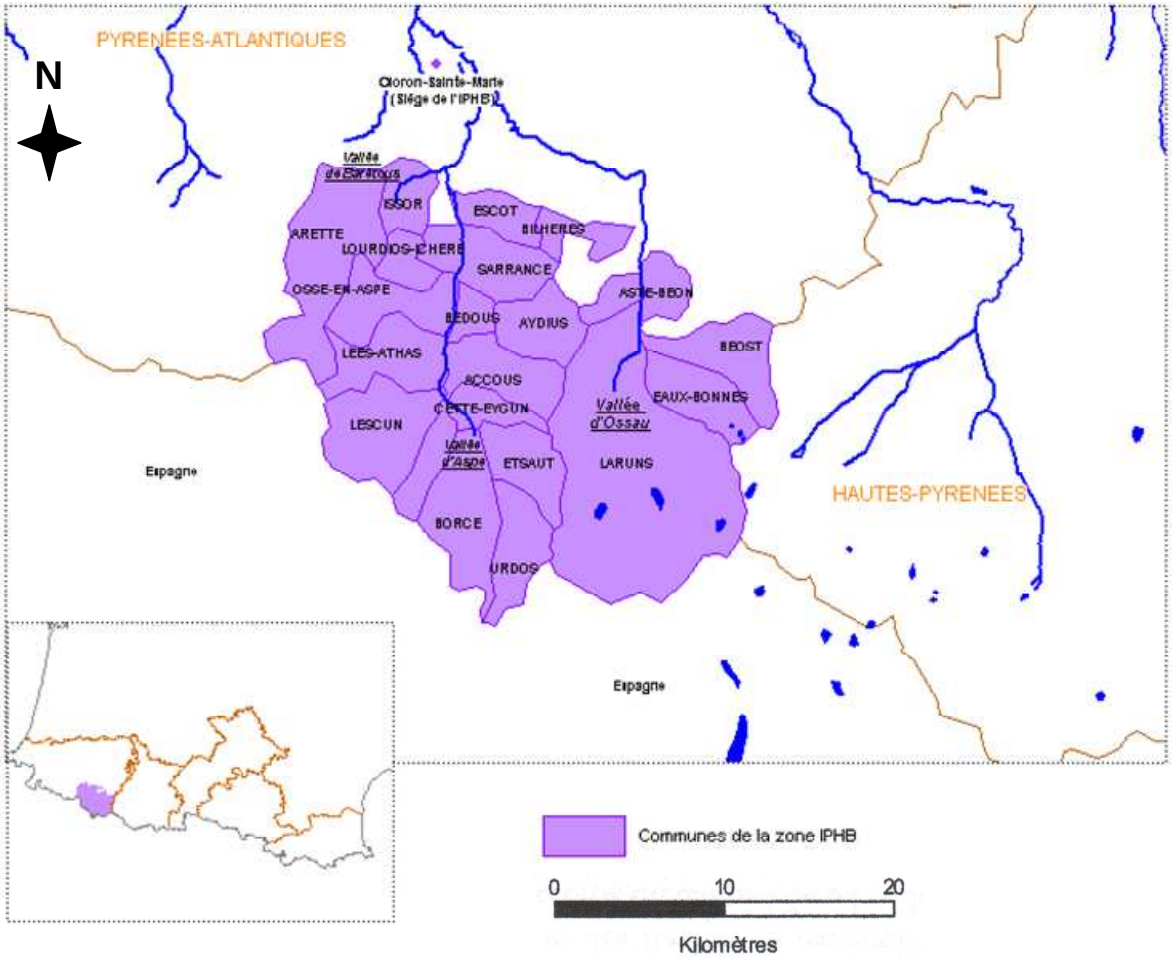

(F. Benhammou et R. Assand, 2007 d'après IPHB, 2000)

L'Institution patrimoniale se présente comme une « alternative à l'écologisme excessif » et une structure de concertation de tous les acteurs. Elle se compose de trois organes (encadré 2). Le Syndicat mixte du Haut-Béarn, composé des élus valléens, est l'instance de décision. Le Conseil de gestion patrimoniale est divisé en trois collèges : le premier collège comprend des élus et des personnalités qualifiées et le troisième collège des représentants des établissements publics, des services de l'Etat et des scientifiques. Cette instance est consultative et exprime des avis.

Encart 2 : L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB)

L'IPHB est composée de trois organes :

Un organe délibératif :

Le *Syndicat mixte du Haut-Béarn*, (SMHB), collectivité locale composée du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et des 20 communes des vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barétous qui ont accepté de signer la charte.

Un organe consultatif :

Le *Conseil de gestion patrimoniale* (CGP) formé de trois collèges :

a. Le collège des élus dont les membres sont désignés par le Syndicat mixte (huit maires, deux conseillers généraux, un conseiller régional)

b. Le collège des valléens :

- trois bergers (deux désignés par l'Association des éleveurs transhumants des trois vallées, un par la Chambre d'agriculture)
- deux chasseurs (un pour la Fédération des chasseurs, un pour le Groupement d'intérêt cynégétique)
- un exploitant forestier désigné par le préfet
- deux représentants d'associations de protection de l'environnement désignés par le préfet
- un représentant de la Chambre d'agriculture
- un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie
- un représentant de la Chambre des métiers

c. Le collège des personnalités qualifiées, formé de dix représentants des services de l'Etat et des établissements publics : Préfecture, DDAF, DIREN, ONF, ONC, DSV, services du Conseil général et du Conseil régional.

Le Conseil de gestion patrimoniale (CGP) doit donner obligatoirement et préalablement son avis au SMHB sur tous les actes de gestion autres que ceux concernant le fonctionnement interne au Syndicat Mixte, et notamment avant toute décision du SMHB. Seuls les deux premiers collèges prennent part au vote concernant les avis du CGP. Le troisième collège a un rôle de conseil, d'aide technique et de rappel du droit.

Un organe exécutif :

L'équipe technique, nommée par le président du Syndicat mixte, est chargée de la mise en réseau des décisions du SMHB

Enfin, l'Equipe de gestion est l'instance exécutive et met en œuvre les décisions prises par le Syndicat mixte. Elle est animée par un directeur, des techniciens et un secrétariat. Il faut remarquer que le troisième collège du Conseil de gestion patrimoniale n'a pas le droit de vote relatif à l'élaboration des avis du CGP, laissant la totalité du pouvoir, en la matière, aux élus locaux et à certains acteurs économiques. Les éleveurs, les forestiers ainsi que les chasseurs occupent une place centrale dans la concertation. Bien qu'appartenant à un secteur en plein essor, les professionnels du tourisme ne sont pas représentés. Mais ce sont surtout les acteurs impliqués dans la protection de l'ours qui occupent une place très minoritaire.

Figure 2 : Dépenses prévues par l'IPHB sur la période 1999-2000

Dépenses (en F) / Secteurs	Prévues par la Charte
Pastoralisme (aménagements pastoraux)	40 000 000
Fonctionnement de l'IPHB	8 000 070
Forêt (aménagements forestiers, indemnisations reports de coupe)	12 000 400
Chasse (GIC Montagne et ses actions)	4 000 810
Ours (indemnisations dégâts, suivi de population, études, héliportages, plantations,…)	7 000 320
Diverses opérations (SIG, communication, bilan,…)	1 000 000
TOTAL	73 600 000

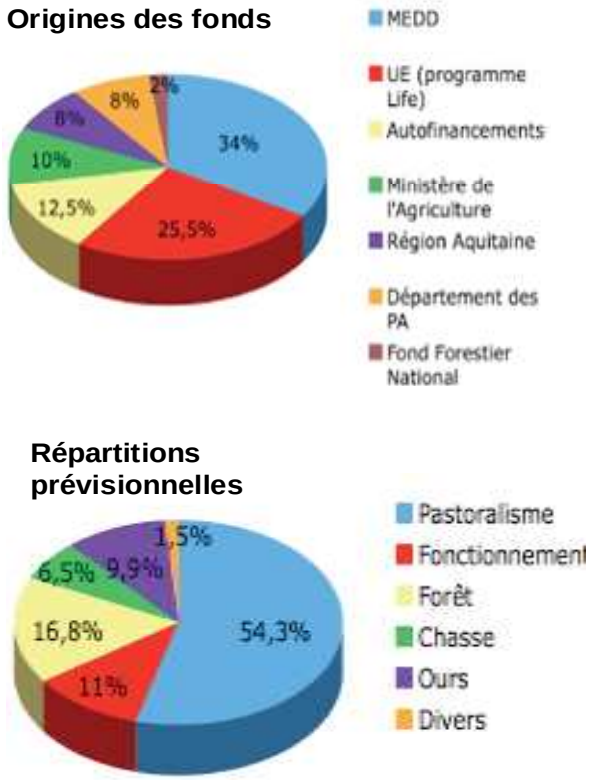

(D'après IPHB, 2000 et Bonnemaison, 2006)

L'IPHB est devenue l'organisation par laquelle tout passe dorénavant : les projets d'aménagement de pistes, les aides aux bergers, la gestion de la chasse, de la forêt et les

mesures de protection de l'ours. Une commission est créée pour chacun de ces thèmes. Le premier programme quinquennal, inscrit en annexe des textes fondamentaux de la charte, fait état d'un montant total, non exhaustif, de 73,6 millions de francs (11,22 millions d'euros) (figure 2). Plus de la moitié, 55 %, est destinée aux équipements et aménagements pastoraux et le budget consacré à la protection de l'ours est même légèrement inférieur aux frais de fonctionnement (respectivement 10 et 11 %). Le réinvestissement du courant favorable à l'ours, issu de la société française et européenne, au profit de la vie et de l'activité des vallées, proposé par l'audit patrimonial, a trouvé une forme concrète (Mermet, 2006 [1998]). Près de 25 millions de francs proviennent de fonds du ministère de l'Environnement, soit 34 % de la somme totale (figure 2). Aucun Plan ours n'a encore jamais coûté autant.

En fait, ce programme quinquennal est indicatif et constitue le catalogue des revendications exprimées lors des ateliers du Groupe de travail des vallées béarnaises au sein duquel figure le programme de développement pastoral classique élaboré quelques mois auparavant par le Centre ovin d'Ordiarp. Lors de l'installation de l'IPHB, le représentant du ministère de l'Environnement a d'ailleurs précisé que l'Etat n'était pas engagé sur des mesures à titre indicatif et qu'il aiderait à les mettre en oeuvre. Concernant les aménagements lourds de la montagne, les deux premières années de fonctionnement de l'IPHB sont marquées par un relatif *statu quo* caractérisé par un souci de décision *a minima* acceptable de façon consensuelle. Cette originalité procédurale résulte directement du déséquilibre évident, impossible à gérer sereinement, dans la représentation des acteurs (en faveur ou en défaveur des ours). Autrement dit, au premier vote, la mise en minorité automatique des APE les aurait conduites à quitter l'IPHB.

Dans ce contexte, les premières actions médiatisées ne sont pas représentatives de l'ampleur de la politique pastorale. Un Groupement d'intérêt cynégétique, GIC, est mis en place, ce qui réjouit particulièrement les chasseurs qui ont notamment, par ce moyen, des possibilités d'introduction de gibier[35]. L'Institution affiche également la priorité de la protection de l'ours et commande un audit à un bureau d'étude, AScA (AScA et Servheen, 1996) afin de réaliser un état des lieux de la population ursine et de réfléchir à la préservation de l'ours dans le cadre d'un développement durable des activités. Comme un encouragement à l'organisme récent, en septembre 1995, la naissance d'un ourson est découverte, ce qui

[35] Les premières introductions ont concerné des sangliers (*Lettres n°*1 de l'IPHB, IPHB, 1996)

n'avait pas été attesté depuis 1989. Ce signe d'espoir est vite accompagné par une controverse entre l'IPHB et le ministère de l'Environnement qui veulent chacun s'octroyer la primeur de l'annonce de l'information. Le ministère l'annonce mais la presse est déjà au courant. L'IPHB cherche dorénavant à avoir le monopole de l'information sur l'ours. Pour faire preuve de sa bonne volonté, une commission « ourson » est constituée et des sacs de glands sont répandus dans la montagne. Les chasseurs affichent des efforts pour limiter les dérangements causés par les battues. Dans les faits, ils n'ont pris que très peu de mesures dans ce sens (Caussimont, com. pers.). Cependant la situation de l'ours est encore plus alarmante, il ne resterait que quatre ours dont une femelle unique et un ourson (AScA et Servheen, 1996).

b. Une sérénité relative, le pacte d'objectifs

Mai 1996. L'opération de réintroduction en Pyrénées centrales commence. Les élus béarnais voient d'un très mauvais œil ce kidnapping du « monopole de l'ours ». Avec le constat des effectifs en Béarn et le temps qui passe (on est à la moitié de la charte), observant que le *statu quo* des aménagements est une situation transitoire de plus en plus mal vécue par les demandeurs, les responsables de l'IPHB jugent qu'il est temps de réagir. C'est le rôle du pacte d'objectifs. En décembre 1996, ce pacte prévoit des mesures de sécurité pour les troupeaux, une accélération des travaux des dessertes des estives et la poursuite des programmes de coupes forestières. Pour ce qui concerne l'ours, l'Institution veut la capture puis le marquage d'un ours pour permettre de suivre ses déplacements et de prouver les capacités d'intervention si l'ours cause des difficultés. Mais le fait marquant est surtout le projet de lâcher une ourse en 1997 puis éventuellement une autre en 1998 si tout se passe bien (Mermet, 2006 [1998]).

Ce dernier point a été obtenu après de longues délibérations du Syndicat mixte qui se sont terminées très tard dans la nuit. Connaissant la fragilité de ce vote, les responsables de l'IPHB se sont empressés d'entériner cette décision et de proclamer qu'elle avait été obtenue à la majorité (Hervé, com. pers.). En fait, il n'y eut ni examen, ni avis préalable du Conseil de Gestion comme l'exige expressément la Charte. Les réactions ne tardent pas à se faire entendre d'autant que la presse ne retient que le futur lâcher d'ours. Les élus de Bielle et Laruns en vallée d'Ossau s'opposent à cette décision et affirment avoir été mis devant le fait accompli. Les chasseurs réclament plus de concertation et exhibent une cage qu'ils ont découverte, alimentant ainsi la rumeur d'un lâcher clandestin. Le lendemain, Jean-Jacques Camarra, le spécialiste de terrain de l'ONC, identifie cette cage comme étant celle

destinée à capturer l'ours familier qui a défrayé la chronique en 1991-92. L'Association des éleveurs transhumants des trois vallées[36] témoigne de ses inquiétudes et réclame des garanties supplémentaires sur les réalisations de travaux pastoraux et des moyens de sécurisation. J. Lassalle, lui, confirme que le renforcement aura lieu une fois le programme de piste arrivé à son terme ou sérieusement avancé (*in* Ferrere, 2000 : 158).

Coup de théâtre, en février 1997, les restes d'un ours tué en 1994 sont découverts en vallée d'Aspe. Les coupables sont identifiés : deux chasseurs de Borce l'ont abattu pendant une battue aux sangliers. J. Lassalle, président du Parc national et de l'IPHB, critique l'Etat et surtout le ministère de l'Environnement à qui il reproche d'avoir clandestinement lâché des ours. Cette rumeur de lâcher sauvage de 1989 à 1994 trouve un large écho dans les populations aspoises et ossaliennes (*in* Ferrere, 2000 : 155). Or cet ours, qui était une femelle, Claude, était bien connu de J.-J. Camarra et des naturalistes de terrain qui avaient noté sa disparition. Cette ourse était bien pyrénéenne et non étrangère, ce que les analyses génétiques montrèrent par la suite (Taberlet et al, 1997). De plus, l'animal a été étrangement retrouvé sans la tête ni les pattes avant, indiquant une récupération des trophées. Autre nuage aux renforcements, J. Baylaucq, maire de Bielle et conseiller général de Laruns, a pris la tête de l'opposition au projet et multiplie les réunions et les délibérations contre l'arrivée de nouveaux ours. Les chasseurs jugent le renforcement prématuré et commencent à critiquer violemment Natura 2000 qu'ils considèrent comme un gel de leur territoire. Bien qu'ils aient l'absolu soutien des élus de l'IPHB concernant l'opposition à Natura 2000, les chasseurs se mettent en retrait de l'Institution tout en y conservant quelque temps un élu du Conseil régional et une personne du GIC.

Le renforcement est prévu pour l'automne 1998, mais les services du ministère de l'Environnement, notamment la DIREN Midi-Pyrénées, informent l'IPHB sur la complexité de la procédure et des délais indispensables pour la faire aboutir, en d'autres termes, un véritable parcours du combattant. Le ministère demande plus d'éclaircissements sur la situation car on note des absences prolongées des scientifiques au Conseil de gestion et des avis critiques émanent des APE. À cela s'ajoutent les épineuses questions de Natura 2000 et de deux projets de pistes prévus par l'IPHB, à Lescun – Escoueste-Ansabère et Anès-Bonaris

[36] Cette association est née en même temps que l'IPHB dans le but de représenter les intérêts des éleveurs et des bergers des vallées d'Ossau, Aspe et Barétous. Les porte-parole ont longtemps limité les positions de cette structure à une opposition farouche à l'ours et aux projets de réintroduction. Depuis 2001, la représentation et les positions ont été plus nuancées mais aussi plus complexes.

- des sites exceptionnels pour lesquels un comité d'habitants a organisé des mobilisations. En outre, la ministre de l'Environnement, Dominique Voynet, s'étonne que le rapport commandé à AScA (AScA et Servheen, 1996) soit tenu confidentiel et non rendu public. Les responsables de l'IPHB ont jugé que le bureau d'étude avait dépassé sa mission « en prônant une politique de protection irréaliste » (*in* Ferrere, 2000 : 160).

c. Le blocage du renforcement de population

La réponse de la ministre à la demande de renforcement, déposée en août 1998, n'intervient qu'en février 1999. Dans l'attente, les dirigeants de l'IPHB poursuivent tout de même le projet et H. Ollagnon arrive à négocier le don d'une ourse par les Croates. Mais la guerre contre Natura 2000 prend de l'ampleur et les principaux élus, J. Lassalle le premier, en font leur cheval de bataille. Cependant, l'opposition à la préservation de l'ours est toujours là, même si elle a pris de nouvelles formes. En effet, opposé aux renforcements, les chasseurs quittent définitivement l'IPHB fin juin 1998. Le maire de Bielle[37] ne décolère pas et monte une association au titre explicite : « Comité de défense contre l'introduction de l'ours en vallées béarnaises », aussi renommée par la suite « Comité de défense contre la réintroduction d'ours étrangers ».

Alors que les élus de l'IPHB reviennent d'un voyage en Slovénie, Autriche et Croatie dans le cadre du projet, la ministre répond enfin au président de l'IPHB. Les élus sont félicités et encouragés. Cependant elle ne donne pas l'autorisation de capture de l'ours autochtone jugeant qu'il y a trop de risques vu les effectifs de population. Elle demande également de « limiter au maximum » les dérangements et dans ce cadre, la réglementation des pistes existantes doit être mieux appliquée et aucune nouvelle piste sylvo-pastorale ne doit être ouverte sans études d'impact poussées. Ce projet s'inscrivant bien dans un cadre européen, elle conseille de monter un dossier pour obtenir des financements de l'Union européenne dans le cadre de la protection de la faune. Enfin, elle leur rappelle qu'elle compte proposer la zone à ours dans le cadre de Natura 2000, au titre de l'habitat d'une espèce dite prioritaire. Cette réponse soulève un tollé. L'IPHB refuse en bloc ces conditions et crie au sabotage du projet. Les responsables de l'Institution mettent toute la responsabilité de l'échec sur le ministère, donnant le tableau d'un consensus acquis localement et brisé par l'Etat. Or,

[37] Le maire de Bielle est membre du Parti Socialiste. Or le Haut-Béarn est principalement à droite ; il traite d'ailleurs l'IPHB d'organe de l'UDF car le président Lassalle est membre de ce parti et demeure un proche de Bayrou. Notons d'ailleurs le paradoxe entre l'opposition viscérale de J. Lassalle à Natura 2000, grand programme européen, et la vocation très européenne de l'UDF.

les éléments présentés plus haut montrent que ce consensus béarnais n'était pas si solide. Les associations de protection de la nature au sein de l'IPHB, le FIEP et la SEPANSO, sont un peu dépassées et ont du mal à réagir.

Le renforcement étant la condition de la présence des associations environnementales au sein de l'IPHB, son refus pose problème. Elles sont de plus en plus critiques. Elles représentent une bonne part de la légitimité de l'IPHB qui se veut rassembleur. S'il n'y a pas d'introduction d'ours, les associations environnementales, ayant un vote d'expression dans les avis du Conseil de gestion, menacent de partir. Probablement dans le but d'accroître sa légitimité, le président de l'IPHB décide d'inviter, en mars 1999, des représentants du tourisme au Conseil de gestion. La commission tourisme n'a pourtant été créée que plusieurs années après et elle ne s'est jamais réunie.

Les élus persistent dans leur lutte contre Natura 2000 et développent leurs critiques du projet de réintroduction en Pyrénées centrales. Il est dit « fait à la va-vite », sans concertation et soutenu par le ministère de l'Environnement. On lui oppose le projet béarnais, monté par les acteurs locaux dans la concertation, mais qui est rejeté par l'Etat (*Lettre* n°3, IPHB, 2000a). À partir de 1999, alors que la grogne prend forme chez certains élus et éleveurs de l'Ariège, les élus de l'IPHB envoient des délégations, souvent avec J. Lassalle à leur tête, pour participer aux manifestations en Pyrénées centrales.

L'ours a permis de faire l'union géopolitique des vallées d'Aspe, d'Ossau et Barétous. Les élus de ces territoires, qui avaient l'habitude de se quereller, aiment à parler dorénavant au nom du « Haut-Béarn ». Le détail de l'historique du dossier ainsi que des passages ultérieurs montrent que même si ces postures et représentations identitaires ont des fondements, elles n'en ont pas moins été renforcées au profit des intérêts sectoriels de l'Agriculture portés par des hauts fonctionnaires d'Etat. L'opposition entre l'Etat protecteur de l'Environnement contre des populations locales réticentes à la conservation de la nature doit être ainsi sérieusement nuancée.

Depuis la genèse de l'Institution, la situation en Béarn ne permettait plus aux protecteurs habituels des ours de gérer la question. À partir de 1994, les acteurs qui ont en main les rênes du dossier de l'ours en Béarn ont adopté, sur le temps long, des positions ne permettant pas de les classer parmi les défenseurs des mesures de conservation de l'espèce. Pour ne pas perdre complètement la main, il est apparu aux acteurs d'environnement

favorables à l'ours qu'il fallait déplacer la question en réactivant un noyau de population ursine disparu. Ce fut l'objet de la politique de réintroduction en Pyrénées centrales.

1.2. « Ouvrir un autre front » : la réintroduction en Pyrénées centrales

1.2.1. L'ours et l'espoir d'un projet de développement

En 1987, au colloque de Seix en Ariège, les premières voix s'élèvent pour proposer un projet sérieux de renforcement du noyau oriental de la population d'ours, au bord de l'extinction. Le biologiste Jean-Michel Parde, spécialiste de cette population, fait des études préliminaires en 1988 et 1989 à destination du ministère de l'Environnement. De 1981 à 1990, des 5-6 ours « orientaux », il ne reste qu'un individu vieux et erratique (Parde et Artus, 1992). Ce projet est particulièrement porté par le Dr M. Clouet, futur président de l'association Artus, en 1987. André Rigoni, le maire de Melles[38], village où le chirurgien possède sa résidence secondaire, se montre intéressé par cette idée. Il a été élu dans les années 1970 car il s'opposait aux projets d'aménagement de l'ONF et d'EDF notamment, qui avaient l'habitude d'intéresser les élus montagnards avec d'hypothétiques retombées économiques. Ayant compris que l'impact de ces aménagements sur les milieux serait largement supérieur aux bénéfices matériels pour la commune, A. Rigoni a préféré jouer la carte de la préservation du patrimoine naturel et inscrire en sites classés les territoires de la commune où se trouvent de très vieilles forêts. Cependant, le canton de Melles est sur le plan humain et économique en décomposition. Le secteur ayant été vidé par les différentes vagues d'exode rural et les guerres du XXe siècle, Melles est passée de plus de 1000 habitants à moins d'une centaine en un siècle. Peu d'activités subsistent. Un élevage ovin extensif non viable persiste et le tourisme est presque inexistant. Quant à l'exploitation forestière, elle est « artificielle voire malsaine. L'extraction du bois n'est rentable que par subvention de l'Etat ou de la Communauté européenne du coût de réalisation de pistes forestières (jusqu'à 95 % du coût des travaux) » (*in* Chuet et Thornton, 1992 : 19). La chasse est présente, mais quasiment sans retombées économiques. La région a également une petite industrie de transformation de matières premières tenue par Péchiney, mais celle-ci est en crise profonde et la plupart des usines ont fermé.

En mars 1990, suite à plusieurs délibérations, le conseil municipal de Melles approuve la candidature communale à un éventuel projet de réintroduction. Les motivations du maire et de son équipe sont simples : ils veulent la sauvegarde de l'ours en tant que

[38] Petite commune de la Haute-Garonne montagnarde

patrimoine naturel pyrénéen car il représente pour eux une garantie de qualité, de préservation du milieu naturel et surtout, les élus locaux le voient comme un « agent de développement » (Rigoni, com. pers.). Mais dès le début, A. Rigoni est bien clair, il ne veut pas que cette réintroduction représente une gêne pour la chasse ou l'élevage. La commune prend contact avec les services du Premier ministre de l'époque, M. Rocard, au moment où l'administration Lalonde s'emmêle dans le dossier ours en Béarn à propos des réserves. À première vue, l'accueil est donc mitigé, le sous-préfet de St-Gaudens qualifie même l'initiative d'utopique (Artus, 1991).

En attendant des échos plus francs, Artus commence une série d'études préparatoires au projet. Elle saisit le bureau d'étude Octaèdre afin qu'il aide à la structuration du projet dans le cadre d'une intercommunalité naissante. En effet, en 1991, Melles et trois autres communes, Arlos, Boutx, Fos, viennent de se regrouper dans l'Association pour le développement économique et touristique de la haute vallée de la Garonne, ADET, dont le président est A. Rigoni. Artus lance également en 1993 avec J.-M. Parde, une étude visant à faire un tableau de bord des milieux favorables à l'ours en Pyrénées centrales, étude tant des milieux naturels que des sociétés locales. Le cadre géographique retenu se fonde sur les espaces fréquentés par les ours du noyau central des Pyrénées en train de s'éteindre. En France, cela concerne l'est du département des Hautes-Pyrénées (les vallées d'Aure et du Louron), le sud de la Haute-Garonne avec le piedmont commingeois et le Luchonnais, et l'ouest de l'Ariège (le Couserans principalement) ; en Espagne, cela comprend la partie catalane espagnole du Val d'Aran, le Haut Palars et les zones limitrophes. Il est même fait allusion aux zones de présence occasionnelle, mais régulière jusqu'en 1985, qui concernent la Haute Ariège et les Pyrénées-Orientales. Cet espace couvre un peu moins de 1300 km² (carte 8).

L'espace pris en compte dépasse déjà largement le territoire des quatre communes de l'association. D'ailleurs lors de l'élaboration du projet, le rapprochement avec la Fédération des chasseurs de l'Ariège est prévu. Peu de temps après le lâcher, l'occupation de l'espace des ours réintroduits correspondait à cette zone entière (Quenette, 2000) et non pas strictement aux territoires de l'ADET. Pour justifier cela, les promoteurs se fondent sur la présence récente de quelques ours dont l'existence est avérée jusqu'à la fin des années 1980. Selon eux, leur présence n'aurait pas dû être interrompue puisque l'espèce était censée être protégée (Guichard, com. pers). Même si l'on ne peut parler de réelle concertation, des

actions d'information-sensibilisation ont été menées sur ce territoire préalablement aux premiers lâchers[39]. Les oppositions aux projets ont été ponctuelles et très limitées dès lors que les chasseurs se sont ralliés au projet. Dans cette partie des Pyrénées, c'est une bienveillante indifférence qui semble dominer à la veille de la réintroduction.

Carte 8 : Territoire d'action de « Pays de l'ours-ADET »

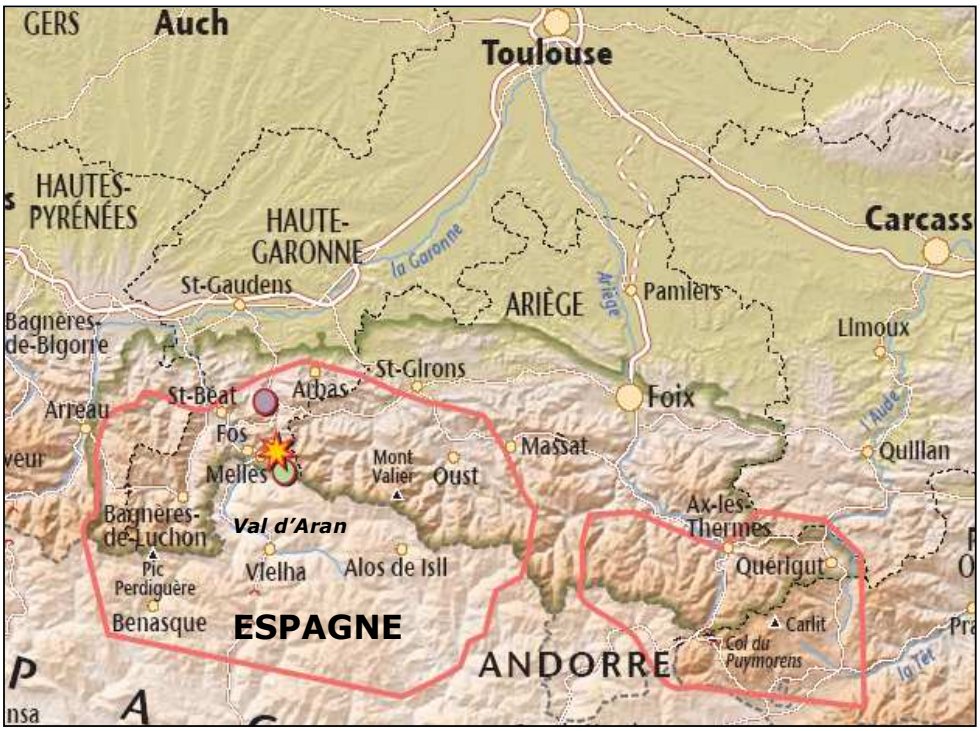

Légende

- **Zone potentiellement occupée par les ours**
- **Territoire « Pyrénées centrales – Pays de l'ours**
- **Site de lâcher**
- **Lieu de naissance des oursons de Mellba**
- **Lieu de naissance des oursons de Ziva**

(F. Benhammou, 2007 d'après Pays de l'ours-ADET, com. pers.)

[39]Les pouvoirs publics ont alors largement pris le relais d'Artus en diffusant :

- un communiqué de presse du préfet de région Midi-Pyrénées le 24 janvier 1995,
- une lettre d'information du préfet de région Midi-Pyrénées le 14 février 1995 à l'attention des institutionnels de la zone (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, chambres d'agricultures, fédérations départementales des chasseurs).

A la suite de ce courrier, 60 réunions avec les décideurs et socio-professionnels locaux ont été menées ainsi que 12 avec le grand public (1995-1996).

Au niveau agricole, les réunions locales ont eu un impact relatif dans la mesure où la profession était préoccupée par d'autres questions (problèmes sanitaires notamment). Dans l'ensemble, celle-ci était indifférente au projet.

Dans le milieu cynégétique, la Fédération des chasseurs de Haute-Garonne a mené une concertation interne au sein des ACCA. La Fédération des chasseurs de l'Ariège fut également associée au projet.

Sur le plan biogéographique, le territoire retenu est une zone de montagne aux milieux très variés et relativement préservés allant de 600 à 3000 m d'altitude. Les milieux anthropisés sont principalement marqués par du bocage montagnard pâturé alors que domine la hêtraie sapinière. Avant d'arriver aux pelouses d'altitude, diverses formes de landes se déclinent. Alors que sur le versant nord, les influences atlantiques sont dominantes, le versant sud en Espagne est déjà plus marqué par les influences méditerranéennes. L'étude conclut donc sur un habitat écologiquement diversifié qui offre encore un bon potentiel de développement à une population d'ours (Parde et Artus, 1992).

En novembre 1993, le ministère de l'Environnement, dirigé par Michel Barnier, réagit enfin aux appels de l'ADET et signe avec elle une charte relative au développement local et au renforcement de la population d'ours en Pyrénées centrales. En fait, il ne s'agit plus d'un renforcement mais d'une réintroduction car le dernier ours est vraisemblablement déjà mort à l'époque. C'est la première manifestation forte de l'existence d'une demande sociale locale qui dépasse la simple volonté nationale. Si cela représente un espoir pour la sauvegarde de l'ours, C. Dendaletche (1993) reproche à cette charte d'être plus une opération marketing que le début d'une politique de reconstitution de population viable. M. Barnier n'a pas pu s'empêcher de profiter d'un effet d'annonce et d'affirmer au quotidien *Libération* que c'était le début de la réintroduction d'une quarantaine d'animaux, alors que la charte prévoit uniquement trois ours (Dendaletche, 1993). L'ADET obtient surtout la possibilité d'exploiter le label « Pays de l'ours – Montagne sauvage » à des fins touristiques et économiques. En outre, pourquoi réintroduire ici, alors qu'il y a encore des ours en Béarn ? Ce qui peut paraître aberrant relève en fait d'une stratégie géopolitique. Le DNP Gilbert Simon, voyant que la situation est sclérosée et dominée par les détracteurs des ours, ne peut pas soutenir les acteurs favorables à une réintroduction en Béarn. Les Pyrénées centrales constituent alors le territoire idéal pour créer une nouvelle dynamique et soutenir une initiative fortement favorable à la conservation de l'ours dans les Pyrénées. La volonté locale y est explicite et l'opposition quasi inexistante à l'époque.

1.2.2. La réintroduction

Une fois le lieu acquis, il fallut choisir la provenance des animaux. À cette fin, la DNP commande une étude à Artus. Plusieurs critères sont pris en compte : la distance génétique, les conditions écologiques du milieu de départ, les similitudes comportementales et l'état sanitaire (figure 3 et carte 9). Un vétérinaire, P. Arquillière, est recruté par Artus et affine les études du biologiste J.-M. Parde. Ce dernier entre en conflit avec le conseil

d'administration de l'association quand le choix de la provenance slovène se dessine. Pour le biologiste, ces ours ne sont pas éligibles car ils sont davantage carnivores en raison d'un nourrissage mis en place pour la chasse. De plus, la rage est présente dans ce pays (Parde *in* Charpentier, 2000 : 27). Il préfère l'option bulgare.

Figure 3 : Critère de choix de la population source pour le renforcement des ours dans les Pyrénées

Critères pour le choix de la population source pour le renforcement dans les Pyrénées

CRITÈRES / SOURCES		SUÈDE CENTRALE	ESPAGNE	BULGARIE	SLOVÉNIE	CROATIE	*SLOVAQUIE (à titre comparatif)*
Distance génétique[10] avec la population d'ours originels des Pyrénées		**Lignée OUEST** Refuge Ibérique (D=2,1%)	**Lignée OUEST** Refuge Ibérique (D=2,1%)	**Lignée OUEST** Refuge Balkanique (D=3,2%)	**Lignée OUEST** Refuge Balkanique (D=2,8%)	**Lignée OUEST** Refuge Balkanique (D=2,8%)	*Lignée EST (D=6,4%)*
Écologie	Habitat	forêt de conifères	chênaie, hêtraie, sapinière	hêtraie, sapinière, pinède	hêtraie, sapinière	hêtraie, sapinière	*hêtraie, sapinière, pinède*
	Productivité du milieu	faible	bonne	très bonne	très bonne	très bonne	*bonne*
	Relief	plaine (200 à 500 m)	montagnes++	montagnes++	montagnes	montagnes	*montagnes+*
Éthologie	Comportement alimentaire	prédation importante au printemps (élans...)	omnivore	omnivore phytophage++	omnivore phytophage++	omnivore phytophage++	*omnivore phytophage+*
	Nourrissage artificiel	absent	absent	limité à certaines zones	présent	absent	*absent (mais appât pour la chasse)*
	Dégâts	présents (faibles)	présents (faibles)	présents++	présents	présents	*présents++*
Statut sanitaire - rage Données de l'office international des épizooties Prévalence (nombre de cas recensés)		absence /	absence /	présence +	présence +	présence +++	*présence* +++
Logistique		capture depuis un hélicoptère	accès quelquefois difficile	accès quelquefois difficile	accès facile routes forestières+	accès facile routes forestières+	*accès facile routes forestières+*
État de conservation		++	-	+/-	++	++	++
Proximité du pays-source		-	+++	-	++	+	-
Pays de l'Union Européenne		Oui	Oui	Non	Oui	Non	*Oui*
Equipe scientifique Expérience piégeage		++ +++	++ +	++ - -	++ ++	++ ++	++ -

critère d'exclusion du choix des pays source

[8] Phase préliminaire de détermination du pays source d'approvisionnement en ours bruns, Artus - février 1994.
[9] Le choix des animaux destinés au renforcement, critères de sélection, ONC et Diren - juillet 1998.
[10] La distance génétique est un indice quantitatif de la similitude génétique entre 2 populations. Elle est calculée à partir des différences observées sur certaines parties de l'ADN. A titre d'exemple,
- la distance génétique entre une population d'ours bruns européens de la lignée ouest (refuge ibérique) et une population d'ours bruns de la lignée américaine est de l'ordre de 7,5%. L'origine de la séparation de ces 2 lignées remonte à environ 850 000 ans.
- la distance génétique entre l'ours brun européen et l'ours noir d'Amérique est de 11,5%.

(Source : Arquillère, 1994)

L'étude menée par Alain Arquillière (1994) écarte la provenance suédoise car si ces ours sont les plus près génétiquement des ours pyrénéens, vu la pauvreté de leur milieu, ils sont très carnivores et se nourrissent exclusivement de élans. La Bulgarie, conseillée par J.-M. Parde, source intéressante au départ, notamment sur le plan écologique, est écartée car elle ne possède pas d'infrastructures efficaces de capture (la rage y sévit aussi). De plus, la

situation politique est instable, les frontières à passer, représentant un risque d'attente, sont nombreuses entre la Bulgarie et la France et les autorités demandent des « bakchichs » (Guichard, com. pers.). Concernant l'option roumaine, A. Arquillière se rend également compte que de nombreux ours roumains (d'une lignée génétique européenne la plus éloignée de la lignée pyrénéenne) ont été relâchés « après avoir été gardés en enclos d'élevage » (Arquillière, 1994 : 7). Le choix se porte en définitive sur la Slovénie[40] dont les ours ont une distance génétique relativement faible avec les ours pyrénéens, vivent dans des conditions écologiques similaires et ont un comportement alimentaire proche. Ils sont aussi de gabarit semblable (de Marliave, 2000 ; DIREN M-P, 2000a). Les Slovènes ont une grande expérience du piégeage et les conditions logistiques sont intéressantes (Artus, 1996). La pertinence de ce choix a également été notée par les Italiens et les Autrichiens qui ont opté pour la provenance slovène des ours pour leurs projets de réintroduction. J.-M. Parde refuse de partir en Slovénie et c'est le biologiste Pierre-Yves Quenette qui est alors recruté.

Carte 9 : Habitat européen et filiation génétique des populations d'ours brun dans le monde

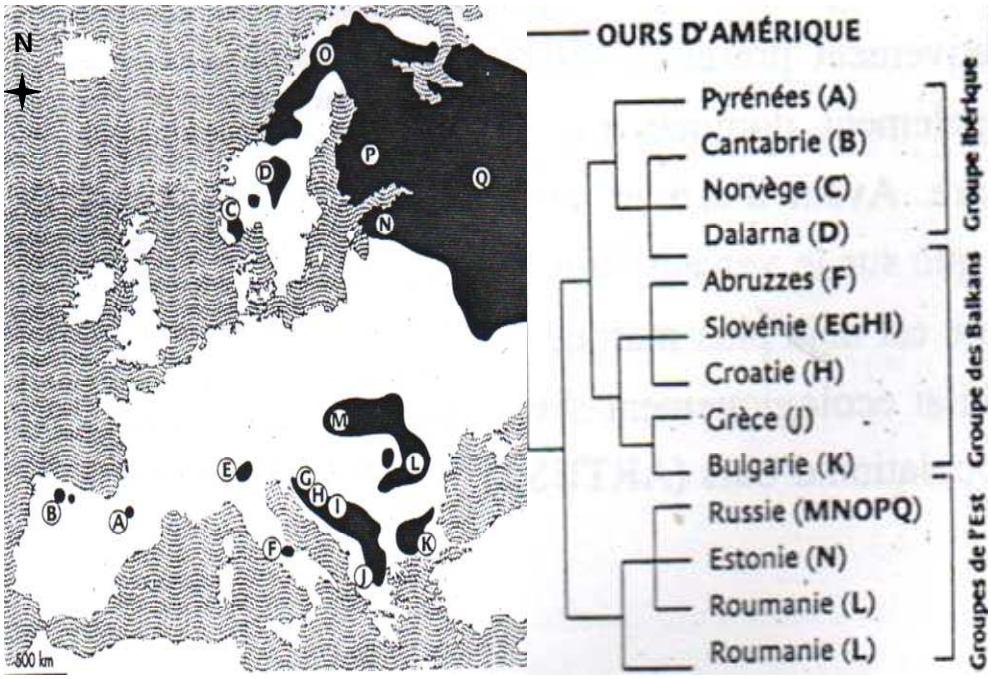

(Source : Arquillère, 1994)

Pour accompagner le projet, un premier plan Life franco-espagnol (1993-1997) est accepté. L'Union européenne apporte 75 % des financements dans le cadre du programme de

[40]« voire la Croatie en des temps meilleurs » (Arquillière, 1994) ; la situation politique calmée, c'est justement cette filière que choisissent les responsables de l'IPHB.

« Restauration et conservation de la faune pyrénéenne : Bouquetin – Gypaète – Ours », l'ours en Pyrénées centrales étant un sous-programme. Il est mis en œuvre par le préfet de Midi-Pyrénées par le biais de la DIREN. Les objectifs de cette « opération expérimentale » sont de voir comment les ours peuvent être acceptés et d'analyser la capacité des ours mis en liberté à se maintenir dans un environnement nouveau (DIREN M-P, 2000a). Initialement prévue en 1995, l'opération de lâcher débute en mai 1996, soit presque 10 ans après les premières évocations du projet. Deux femelles sont lâchées la première année, Ziva (90 kg) en mai puis Mellba (100 kg) en juin. En juin 1997, elles sont rejointes par le mâle Pyros (230 kg). Au cours de ces opérations de capture, de transport et de lâcher sur le territoire de Melles, Artus a joué le premier rôle. Il s'agit d'une expérience pionnière en 1996 qui réunit sept partenaires aussi divers que l'Etat, l'ADET, Artus, l'ONC, l'ONF et les Fédérations de chasseurs de Haute-Garonne et d'Ariège qui ont obtenu des garanties sur l'absence de contraintes concernant leur pratique. En 1997, la Fédération des Hautes-Pyrénées s'y rattache en raison des déplacements des ours. En novembre 1996, l'ADET accueille deux communes supplémentaires, Arbas et Fougaron, puis Sengouagnet en octobre 1997. Le territoire de l'association couvre alors sept communes. Une équipe de suivi, avec à sa tête P.-Y. Quenette, est constituée dans la foulée du lâcher. Un système d'indemnisation est mis en place et des mesures de protection, comme l'acquisition de chien de protection patou, sont favorisées. Des bergers itinérants sont recrutés pour apporter un appoint de surveillance aux troupeaux exposés à la présence des ours et aider les éleveurs et les bergers qui le demandent, une aide à l'emploi de berger est également mise en place.

L'opération rencontre un grand succès médiatique. Avant de lâcher la première ourse, Ziva, il a fallu attendre près de deux heures l'arrivée de Corinne Lepage, ministre de l'Environnement qui voulait absolument être là, assister au lâcher et être prise en photo. Le comité de parrainage est prestigieux avec des artistes comme Claude Nougaro ou le sportif David Douillet. Cet événement a même un effet sur la scène béarnaise. Les élus du Haut-Béarn n'ont pas envie de se faire voler la vedette de l'ours à qui ils doivent tant. À la fin 1996, ils annoncent leur projet de renforcement. Fidèle à lui-même, J. Lassalle veut tirer profit de cet élan médiatique et rend publiquement visite à André Rigoni, s'arrangeant pour que *Pyrénées magazine* (n° 50) publie des photos de connivence entre les deux hommes et que *Le Monde* fasse un article. Le président de l'IPHB affirme : « Nous avons la même conviction, l'ours doit rester pyrénéen. Il ne doit être ni toulousain, ni parisien… » (*Le Monde*, 28 mai 1997). Il y parle de réconciliation et de coopération future qui sont restées

lettres mortes à l'heure actuelle. En revanche, dès les premières oppositions ouvertes au programme des Pyrénées centrales, les responsables de l'IPHB ont réellement fait preuve de solidarité avec les opposants déclarés à la présence des ours.

1.2.3. L'opération se grippe

Sur le plan écologique, les résultats sont encourageants. Les ours ont fait preuve d'une excellente adaptation aux milieux pyrénéens, à tel point qu'ils ne fréquentent pas les sites de nourrissage ponctuels installés pour le lâcher. Les promoteurs du projet ont même eu la surprise de constater, un an après le début de l'opération, que les ourses avaient été fécondées en Slovénie. Au printemps, Mellba sort d'hibernation avec trois oursons et Ziva avec deux. Les Pyrénées s'avèrent une terre d'accueil très favorable. Le taux de survie de ces oursons est remarquable puisque sur les cinq oursons nés, quatre ont survécu. Un second programme Life Nature (1997-2000) prend le relais et entre dans le cadre du projet « Conservation des grands carnivores d'Europe » en association avec le WWF[41]. Il s'agit là d'approfondir l'expérimentation et, dans la mesure où l'acceptation serait suffisante, d'éventuellement procéder à de nouvelles introductions (DIREN M-P, 2000b). Mais des tensions commencent à voir le jour avec les premières prédations sur troupeaux domestiques, d'autant que la couverture médiatique en est démesurée. Ziva fait beaucoup parler d'elle en Espagne, dans le Val d'Aran, où des éleveurs menacent de la tuer (*Courrier International*, 17-23 octobre 1996). Mais le coup de frein à l'opération le plus sérieux est à venir.

Le 28 septembre 1997, une battue aux sangliers est organisée par des chasseurs sur la commune de Bezins-Garraux (Haute-Garonne). Mellba et ses deux oursons[42] y sont pris et s'enfuient quand ils tombent nez à nez avec un chasseur, indépendant de la battue, posté là pour profiter du rabattage. Le chasseur est paniqué et dans la confusion, il se retrouve entre l'ourse et ses petits. Cette situation provoque d'importants signes d'hostilité de Mellba, le chasseur vraisemblablement terrifié, abat l'ourse réintroduite. Il se rend de lui-même aux autorités et plaide la légitime défense. S'ensuit un écho médiatique sans pareil, *La Dépêche du Midi* en fait sa une, pendant plus d'une semaine, plusieurs colonnes du journal traitent de l'événement. La presse nationale (*Le Monde, Aujourd'hui*…) n'est pas en reste, l'opinion publique est en émoi. Dans une tribune du *Monde,* Gilbert Simon, qui a largement porté le projet, réagit vivement. Aux détracteurs du projet affirmant que les ours ont été lâchés sans

[41] Réseau de scientifiques européens travaillant sur les grands carnivores.

[42] Le troisième ourson est vraisemblablement mort.

précaution, il répond : « Combien de lâchers de gibiers exotiques sylvilagus, perdrix de Virginie, cerf sika… ont fait l'objet du centième de ces travaux préparatoires [à la réintroduction] […] ce sont surtout des chasseurs qui lâchent des animaux un peu vite ; les ours ne l'ont été qu'au compte-goutte… » (*Le Monde*, 21 octobre1997). C'est surtout la réaction d'Artus qui déclenche la polémique avec les chasseurs, sur qui repose en partie le projet de réintroduction. Dans son communiqué de presse du 6 octobre 1997 (Artus, 1997), l'association reproche aux chasseurs un manque chronique d'information. La ministre D. Voynet tient alors des propos qui vont dans le même sens. Artus renvoie à leur responsabilité les Fédérations de chasse associées à l'opération et lance une pétition demandant que l'information et la formation des chasseurs soient meilleures (*ibid.*). Ces critiques irritent profondément les responsables cynégétiques qui restent tout de même partenaires de l'opération.

La défaillance du système de repérage par télémétrie est invoquée. Mellba venait de perdre son collier émetteur, mais sa présence dans le secteur était connue puisque la veille de sa mort, il y avait eu un constat de dégât sur l'estive près de la zone de battue. Le procureur de la République n'entame pas de poursuite, jugeant que le chasseur se trouvait en état de légitime défense. Suite à cet événement, la marge de manœuvre des pouvoirs publics est sérieusement diminuée. L'inquiétude est grande sur le devenir des oursons orphelins. Vont-ils pouvoir survivre sans leur mère ? La capture est envisagée mais très vite, les membres de l'équipe de suivi, soutenus par J.-P. Raffin au cabinet de D. Voynet, optent pour la non intervention. Ce choix s'avère judicieux car au bout de quelques mois, ils constatent que les oursons ont pu survivre sans trop de difficultés.

Certains ours bénéficient d'un suivi télémétrique, parfois renouvelé mais toujours temporaire. Le suivi télémétrique est couplé à un suivi basé sur les indices de présence. Il est effectué par le Réseau ours brun[43] aussi bien pour l'étude de la population d'ours béarnais que pour celle des ours issus de la réintroduction. Cette population est plus spécifiquement suivie par l'Equipe technique, dirigée par P.-Y. Quenette, qui a disposé, un temps, de moyens

[43] Le Réseau ours brun a pour but de collecter des indices de présence d'ours (crottes, poils, traces, attaques sur bétail…) afin de faire un base de données permettant de localiser et d'étudier les ours. Ce réseau comprend des agents de terrain de l'ONC, l'ONF, des naturalistes, des chasseurs… Il est dirigé par J.-J. Camarra de l'ONC basé à Pau, et P.-Y. Quenette basé à Saint-Gaudens avec l'Equipe technique ours. Ce réseau qui était fonctionnel en Béarn, a été réactivé sur l'ensemble du massif suite à la réintroduction. Bien que concernant surtout la population autochtone, avec la réintroduction, ce réseau s'est étendu à toute la chaîne.

télémétriques. Cependant ces oursons grandissant, à l'instar de ceux de Ziva, sont de plus en plus mobiles. Dans leur quête de territoire, les ours sub-adultes se dispersent presque sur toute la chaîne. Cet élément étend donc la question de la prédation. En effet, la présence de ces ours se heurte à l'existence d'une activité pastorale extensive destinée exclusivement à l'élevage d'agneaux. Contrairement au Haut-Béarn, ces territoires ont perdu la majorité des pratiques de gardiennage en présence de prédateurs sauvages. Sur la zone concernée qui s'étend sur la France et l'Espagne, plus de 85 000 ovins, 700 bovins et 700 équins transhument alors chaque été (DIREN M-P, 2000b).

En 1999, avec l'arrivée de deux sub-adultes en Haute-Ariège, la mobilisation contre la réintroduction devient de plus en plus forte. Les éleveurs et les élus de ce département commencent à s'organiser sérieusement. La première grande manifestation a lieu à Foix le 13 août 1999. Une délégation d'élus béarnais de l'IPHB est présente en signe de solidarité du rejet d'un programme présenté comme étranger à une demande des populations locales. Un homme est particulièrement actif. Député-maire d'Ax-les-Thermes, conseiller général, Augustin Bonrepaux est appelé parfois « Augustin de la Montagne ». Il vient alors de faire adopter à la commission permanente du Comité de massif pyrénéen, dont il est alors le président, un rapport concluant à la cohabitation impossible de l'ours et du pastoralisme dans les Pyrénées (Anonyme, 1999). De plus, il dénonce violemment l'absence de concertation et toute l'opération qu'il considère comme un gaspillage de fonds publics ; en 2000, le dossier a coûté 15,5 millions de francs.

Mardi 28 mars 2000, l'Assemblée nationale est agitée par des débats houleux sur la Loi Chasse. Vers 2 h. du matin, il reste moins d'une centaine de députés sur les bancs de l'hémicycle quand A. Bonrepaux propose son amendement 25. Il ne s'agit pourtant pas de la chasse mais du lâcher des ours slovènes qui auraient aggravé irrémédiablement les conditions de travail des éleveurs et des bergers. Cet amendement stipule « compte tenu de la perturbation que génèrent les ours de Slovénie réintroduits en 1996, il sera procédé à leur capture ». Des élus alpins, toutes tendances confondues, évoquent le loup et témoignent de leur solidarité. Le député ariégeois affirme alors que les ours n'ont jamais été voulus et qu'ils causent beaucoup de dégâts. La ministre D. Voynet confirme : « Je comprends les intentions de M. Bonrepaux qui a raison d'estimer qu'on s'est montré un peu léger dans le passé, quand on a décidé de réintroduire certains prédateurs… ». Lors d'une interview accordée à *La Dépêche du Midi*, citée par *Le Monde* du 31 mars 2000, elle ajoute que « la démarche de

dialogue avec les populations, gage du succès de la réintroduction des ours, a été négligée ». Les Verts réagissent vivement et critiquent leur ministre. Plusieurs thèmes commencent à connaître un certain écho : par rapport à leurs collègues pyrénéens, les ours réintroduits ou issus de la réintroduction seraient plus carnivores, plus prédateurs, plus dangereux et ne craindraient pas l'homme, idées véhiculées même par le directeur du Parc national des Pyrénées, C. Chatry[44], qui doit faire face, dès 2000, à l'indemnisation de dégâts d'un ours que l'on suppose d'origine slovène.

Le malaise est croissant chez certains acteurs comme la DIREN et les APE. Ces dernières prennent très mal les propos ministériels et boycottent une réunion de conciliation des points de vue organisée par le ministère de l'Environnement le 21 avril 2000 à Foix, en « terrain hostile ». C'est un camouflet pour les conseillers de la ministre qui se retrouvent uniquement face aux opposants aux programmes, A. Bonrepaux en tête. Les APE agissent autrement pour se faire entendre et lancent une pétition pour l'annulation de l'amendement. Elle rencontre un franc succès puisque plus de 85 000 signatures sont récoltées principalement dans la région (ADET, 2001). Ce sursaut s'exprime plus localement le 27 mai 2000 par l'organisation d'une manifestation pour la poursuite de la réintroduction où près de 800 personnes défilent à Saint-Gaudens, petite ville du piedmont pyrénéen (*La Dépêche du Midi*, 28 mai 2000). Suite à l'intervention du Conseil constitutionnel, l'amendement Bonrepaux est modifié et n'autorise pas le retrait des ours. Néanmoins, le programme est bloqué et devait connaître une phase de concertation jusqu'en 2002-2003[45]. Première action, la DIREN Midi-Pyrénées organise donc le 24 juin 2000 un bilan public visant à mettre en débat les différents points de vue sur l'opération de réintroduction (DIREN M-P, 2000c). Or, pendant ce débat très riche, il se passe quelque chose d'assez rare dans les débats publics houleux d'environnement, les rapports de force au sein du public entre « opposés » et « favorables » semblent équilibrés et surtout, les discours de certains opposants soulèvent des questions concernant leur organisation et leur représentativité.

Dans la lignée de la mobilisation défavorable et favorable à l'ours entraînée par l'amendement Bonrepaux, les acteurs associatifs « pro-ours » prennent conscience d'eux-mêmes. Ainsi, à partir de 2001, une fédération associative voit le jour et prend le nom de Cap

[44] « Les ours béarnais sont plus craintifs, ils commettent moins de dégâts sur les troupeaux », C. Chatry, *Le Monde*, 4 avril 2000.

[45] Ce programme de concertation n'a effectivement repris qu'à partir de 2005, après l'annonce de nouvelles réintroductions.

ours, Coordination associative pyrénéenne pour l'ours. Ce collectif, composé majoritairement d'associations pyrénéennes, contient non seulement des organisations spécialisées dans la protection de l'ours et la nature, mais aussi des associations d'accompagnateurs de montagne, de défense de patrimoine, de bergers… Avec l'aide d'associations nationales comme le WWF France, Ferus ou FNE (France nature environnement), Cap ours cherche à faire entendre sa voix favorable à la conservation de l'ours et faire contrepoids aux associations « anti-ours » fédérées dans l'ADDIP (Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne)[46].

1.2.4. Un bilan mitigé au tournant des années 2000

Ainsi, à ce stade, l'opération de réintroduction en Pyrénées centrales est en posture délicate et la situation en Béarn avec l'IPHB est bloquée puisque le renforcement annoncé de longue date est constamment reporté. La situation des ours est la suivante : il se trouve des ours dans toute la chaîne certes, mais leur dispersion et leur nombre ne favorisent pas la constitution d'une population viable (Encadré 3). On compte une dizaine d'ours issus de la réintroduction dont deux femelles. Ils se répartissent des Pyrénées-Orientales aux Pyrénées-Atlantiques, puisqu'un ours d'origine slovène se trouve maintenant sur la zone des ours autochtones.

Encart 3 : La population minimum viable d'ours (d'après Schaffer, 1981, Chapron et *al.*, 2003a et entretiens).

Une population minimum viable d'ours se définit comme étant le plus petit effectif initial nécessaire pour maintenir spontanément et sans intervention humaine, une population ayant une probabilité de persistance de 95 % sur cent ans. Cette notion est indispensable pour mettre en place des stratégies de conservation de la nature cohérentes. L'ours des Pyrénées n'a pas fait l'objet de suivi scientifique permettant de fixer la valeur de sa population minimum viable. C'est à partir de travaux réalisés sur le continent nord-américain, que l'on a pu extrapoler cet effectif à 70 ou 90.
Les chiffres, habituellement retenus dans les Pyrénées par les personnes interrogées, tournent autour de 60 à 80 ours. Aucune décision politique ne se fonde sur ces chiffres pour une opération de réintroduction de grande envergure. Pour les opposants, ces chiffres sont pharaoniques puisqu'ils jugent déjà la dizaine d'ours insupportable. Quant aux personnes favorables, elles se contenteraient de bien moins. Le travail de G. Chapron (2003a) a cherché à mettre en place un modèle. Pour simplifier, une population minimum peut devenir viable même avec un nombre restreint d'individus. Une trentaine d'ours pourrait suffir. Pour cela, il faut les conditions d'une croissance régulière et un nombre minimum de femelles en dessous duquel il ne faut pas descendre. Cela peut intégrer l'argument de la population « socialement » acceptable prévalant sur celui du biologiquement souhaitable.

[46] Pour plus de développements sur les mouvements hostiles à la conservation de l'ours à l'échelle des Pyrénées, voir F. Benhammou et L. Mermet (2003).

Sur le plan financier, territorial et politique de l'IPHB, le bilan suivant peut être tiré. Une institution a pu drainer, au nom de l'ours, plusieurs millions d'euros (dont 3,5 millions d'euros du ministère en charge de l'Environnement) afin d'assurer un programme de développement et la vie d'un organisme n'ayant pas de retombée significative en termes d'amélioration de la conservation des populations d'ours. En revanche, un système politique de contrôle du territoire et des politiques d'environnement a pu être mis en place au service de certains acteurs locaux, soutenus de longue date par des intérêts sectoriels et les services du ministère de l'Agriculture qui n'étaient pas particulièrement locaux (Mermet, 2001 ; Benhammou et Mermet, 2003). Ce dispositif, allié à une rhétorique environnementale, contribue au blocage de la situation et de tout renforcement de population d'ours. Après une crise grave fin 2001, les dirigeants de l'IPHB ont encore su tirer parti des changements politiques nationaux à partir de 2002. Nous reviendrons sur ces aspects politiques et stratégiques fondamentaux dans la tournure du dossier de l'ours.

De plus, sur le plan de l'effectif des ours dans les Pyrénées occidentales, la situation est pire qu'avant la naissance de l'IPHB. En 1993, sept ours pyrénéens fréquentaient les territoires haut-béarnais selon le FIEP et le Réseau ours brun. En 2004, sur les trois femelles avérées en 1993, Lagaffe ou Pestoune, ourse à problème, n'a plus été repérée dans le suivi après 1993, l'ourse Claude a été abattue en 1994 et seule l'ultime femelle, Cannelle, survit. Un vieux mâle, Camille, est passé en Espagne peu après la mort de Claude avec qui il était repéré en général à l'ouest de la vallée d'Aspe. Quant au vieux mâle Papillon, le suivi peinait à retrouver sa trace jusqu'à ne plus trouver aucun indice en 2003. Or depuis 2001, un jeune mâle d'origine slovène, Néré, est venu s'installer dans la région au contact de la femelle Cannelle. Depuis 2003, un mâle pyrénéen, non identifié, a fait parler de lui suite aux dégâts dans les Hautes-Pyrénées. Il a été baptisé « Luz », du nom du canton où il a été identifié. Au printemps 2004, alors que l'on croyait qu'il s'agissait d'un jeune ours pyrénéen, sa capture a révélé qu'il s'agissait du vieux Papillon. Au total, selon les résultats du suivi[47], il ne reste plus qu'un ours béarnais (Cannelle) dans la zone IPHB, puisque malgré trois naissances (1995, 1998, 2000), aucun nouvel ours pyrénéen n'a pu être clairement authentifié. En revanche, on compte un deuxième ours, Néré, issu de la réintroduction, en Pyrénées centrales, Camille est en Espagne et Papillon dans les Hautes-Pyrénées.

[47] Nous verrons par la suite que les résultats du suivi de la population d'ours dans la région sont systématiquement et stratégiquement contestés par certains acteurs locaux.

Face à ce bilan écologique désastreux, les responsables de l'IPHB ont tout intérêt à faire une promotion active du système de gestion sans insister sur cet aspect. Pour cela, il utilise divers moyen. La commission d'enquête parlementaire sur le loup a été pour eux une vitrine publicitaire de qualité[48]. De plus, les promoteurs de l'IPHB ont tout intérêt à favoriser le dénigrement de l'opération de réintroduction en Pyrénées centrales. L'initiative des acteurs d'environnement en Pyrénées centrales a conduit, à partir de 1997, à une reconfiguration radicale du dossier, avec l'expansion géographique spectaculaire de la zone concernée et l'implication d'un grand nombre d'acteurs nouveaux. Dans cette nouvelle étape de la construction d'un système de gestion de l'ours, nous constatons une fois de plus le rôle déterminant que joue l'adaptation stratégique des acteurs du secteur environnemental aux oppositions actives qu'ils rencontrent. S'ils n'avaient pas ouvert délibérément, dans les années 1990, un « deuxième front » dans les Pyrénées centrales, la situation serait aujourd'hui caractérisée par un nombre d'ours nettement inférieur, réparti sur une zone géographique bien plus restreinte. Si cette nouvelle situation paraît plus favorable à la conservation de l'ours dans les Pyrénées centrales, elle se caractérise par des formes nouvelles d'opposition et par la situation critique et complexe en Béarn qui contribue au blocage de tout le dossier ours.

2. Le lynx : une réintroduction et un retour

Même si le lynx est un animal discret, il n'en a pas moins provoqué une polémique comparable à celle que l'on rencontre pour les dossiers de l'ours et du loup. Dans un souci de limitation de notre sujet, nous avons décidé de ne pas traiter de manière aussi approfondie le dossier lynx. Néanmoins, dans le cadrage général du dossier des grands prédateurs, la nature et les tournures de ce qui a accompagné le retour du grand félin en France sont importantes à prendre en compte.

Deux territoires particuliers ont été concernés par le retour du lynx dans des contextes territoriaux, socio-économiques et géopolitiques très différents. Même si le massif du Jura a été la première zone concernée par un retour de lynx issus des opérations de réintroduction qui ont lieu dès le début des années 1970 en Suisse, nous traiterons en premier lieu de la

[48] Plusieurs pages élogieuses du rapport Estrosi y sont consacrées avec le sous-chapitre suivant « Une réussite et un exemple à suivre : la gestion des ours en Béarn par L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn » (: 54) et ce, par opposition au sous-chapitre précédent portant sur « Un autre exemple de mauvaise gestion des prédateurs : la réintroduction des ours dans les Pyrénées centrales » (Estrosi et Spagnou, 2003 a : 50).

réintroduction du lynx en France car l'opération a connu une médiatisation, une attention particulièrement précoce des pouvoirs publics et de toute une série d'acteurs. D'autres territoires, notamment alpins, ont également été concernés par une présence de lynx. Cependant la viabilité des populations et la scène des acteurs semblent moins marquées et moins stratégiques que pour les Vosges et le Jura.

2.1. La réintroduction du lynx dans les Vosges

Actuellement, la population de lynx européen s'étend sur une bonne partie des Alpes (carte 10). À partir des années 1970, des projets de réintroduction de lynx boréal (*Lynx lynx*) voient le jour dans plusieurs pays d'Europe occidentale (Allemagne, Suisse, Italie). En France, une réflexion à ce sujet est déjà bien avancée à la fin des années 1970 puisque l'on pense déjà aux Alpes et à l'Est de la France (Mersch, 1991). En 1982, le ministère de l'Environnement donne les premières autorisations de lâchers de lynx dans les Vosges. Ainsi, de 1983 à 1993, 21 lynx ont été relâchés dans la région de Ribeauvillé. Les individus provenaient de captures réalisées principalement dans les Carpates tchèques.

Plusieurs raisons ont conditionné le choix de cette région (Vourc'h, 1990). Le milieu naturel, très forestier et riche en proies potentielles (chevreuils, lapins, rongeurs…) est apparu comme tout à fait adapté. Les activités d'élevage sont résiduelles et les interactions avec le prédateur semblent *a priori* réduites. En outre, l'Alsace est connue pour sa forte implantation des écologistes. Une série d'expositions, de conférences, de débats sur le lynx y ont régulièrement lieu et les médias locaux se montrent alors favorables à l'initiative. En outre, le mode de chasse très particulier, sur lequel nous reviendrons, semble à même de cohabiter sans difficultés avec le lynx. Dans un des départements concernés, le Bas-Rhin, la Fédération des chasseurs s'est prononcée en faveur de l'initiative. Cette Fédération fait d'ailleurs partie de la Fédération régionale de protection de la nature.

Cependant, des difficultés ont très vite vu le jour. La date des lâchers n'ayant pas été clairement définie, les premiers ont été faits en 1983 avant la fin d'un processus de concertation. Cela a pour conséquence de conforter l'opposition de la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin, déjà relativement hostile au projet. Pour les chasseurs, ces lâchers ont été considérés comme quasiment illégaux. Le préfet a alors ordonné leur recapture. Cependant, la ministre de l'Environnement annule cette décision et autorise la poursuite du programme. Mais les lynx ne prospèrent pas pour autant puisque plusieurs connaissent un sort tragique, en étant notamment victimes du braconnage. L'abattage illégal d'une femelle,

dont on savait qu'elle venait d'avoir des petits, a d'ailleurs paradoxalement eu un effet bénéfique sur le projet. L'indignation générale, tant régionale que nationale[49], contribue à donner un soutien médiatique, financier et politique à l'opération de réintroduction.

La logique des positionnements se présente de la manière suivante. Ceux qu'on a appelé les « réintroducteurs » ont changé de nature au fur et à mesure de l'avancement du programme. Le projet a d'abord été porté par une initiative regroupant dans le Groupe lynx des associations naturalistes locales dès la fin des années 1970. Le soutien des pouvoirs publics est néanmoins important et stratégique. Cependant, suite à l'image trop militante de l'opération[50], en 1984-85, le dossier est totalement repris en main par l'Office national de la chasse (ONC, le Réseau lynx voit le jour en 1989). Véronique Herrenschmidt, proche du terrain et originaire de la région, contribue, avec son équipe, à asseoir la crédibilité locale et scientifique des opérateurs de cette réintroduction. En effet, la mission relationnelle indispensable avec les acteurs institutionnels a des effets bénéfiques sur le projet bien que cela n'ait pourtant pas été initialement le rôle premier de cette équipe technique.

Les oppositions les plus fortes ont émané du monde de la chasse. Les responsables cynégétiques du Haut-Rhin ont bien mis en avant la « traîtrise » qu'avait représentée le lâcher jugé précoce des lynx. En outre, le mode de chasse pratiqué dans la région s'est avéré en fait un élément mis en avant contre la cohabitation. L'Alsace et la Moselle ont gardé une organisation élitiste de la chasse issue de l'époque allemande. Contrairement au reste de la France, il n'y a pas d'association communale. Le système fonctionne avec des lots qui sont l'objet d'adjudication pouvant représenter des sommes importantes. Le nombre de chasseurs doit être limité par lot. Une telle organisation visait à l'origine à restreindre le nombre de chasseurs du temps des faibles densités d'ongulés sauvages. Vu l'argent déboursé par un chasseur, ce dernier a l'impression que le gibier lui appartient alors qu'en droit français la faune est *res nullius*. Ces chasseurs, qui aiment à se qualifier de « gestionnaires[51] », voient d'un mauvais œil ce concurrent qui ne subit pas les règlements cynégétiques. Le lynx apparaît bien souvent comme « un braconnier à quatre pattes ». Alors qu'ils ont l'impression de contrôler les effectifs de gibier « en bon père de famille », l'idée que les lynx prolifiques

[49] Même la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin a condamné cet acte.

[50] Cette réintroduction a notamment été portée par Christian Kempf, un naturaliste alsacien, connu et parfois critiqué pour son engagement très fort dans la conservation de la nature et de la grande faune sauvage.

[51] Nous reviendrons sur les différents sens de la notion de « gestion », centrale dans l'Analyse stratégique de la gestion de l'environnement.

déciment les populations d'ongulés (chamois et surtout chevreuils) est très activement relayée. Par conséquent, les chasseurs dénoncent les troubles écologiques et surtout les pertes financières que la présence du félin peut provoquer.

Si le chevreuil est une proie de prédilection du lynx, une étude menée par l'ONC (Herrenschmidt et Vandel, 1992) actualisée en 1997, montre l'impact relatif du lynx sur ce cervidé. Sur une zone vitale de 17 000 ha, un lynx prélève 3 à 6 % de la population de chevreuil, les accidents divers (maladies, routes, intempéries) concernant 10 % et les prélèvements de la chasse 25 %. Partout où le lynx a fait son retour, les populations de chevreuils ont également continué de croître (Herrenschidt, 1997 ; Stahl et *al*., 2002). En revanche, cette impression de disparition du gibier avancée par les chasseurs n'est pas fausse pour autant. Lorsqu'un lynx est cantonné sur une chasse, les cervidés sentant son odeur, auront tendance à déserter les lieux. Cet impact réel, local et ponctuel est extrapolé par des relais d'opinion cynégétique. Dès que le lynx quitte la chasse, les ongulés reviennent peu après (Aranda, 1997). Pour revenir au mode de chasse que l'on croyait tout particulièrement adapté à la présence du lynx (plutôt une chasse postée en haut de miradors qu'une chasse en battue), il a pu également favoriser le braconnage.

Les élus locaux ont également une opinion partagée. Certains maires ont été particulièrement enthousiastes, favorisant manifestations, expositions, conférences dans leur commune. En revanche, d'autres élus ont craint une baisse de la valeur des adjudications de chasse qui peuvent représenter des rentrées d'argent importantes pour les communes. Or, lors de l'hiver 1987-1988, au moment où les premiers lynx commencent à se stabiliser, la quasi-totalité des adjudications concernées par la présence du prédateur ont connu une hausse de valeur similaire à celles non concernées (Vourc'h, 1990).

Même si une opposition de principe des éleveurs est relayée par la Chambre d'agriculture, celle-ci s'est avérée particulièrement inaudible pour plusieurs raisons. L'activité d'élevage demeure très marginale et même si l'on a pensé à un système de compensations des dégâts, celles-ci sont parfois non sollicitées en raison de l'impact négligeable du lynx et de l'intégration de cette prédation, au même titre que celles du renard ou des chiens errants admises tant bien que mal. De plus, aucune force professionnelle structurante n'a émergé contrairement à ce qui s'est passé dans le Jura où ce sont plutôt les socioprofessionnels de l'élevage qui ont activement porté l'opposition au lynx.

2.2. Le retour du lynx dans le Jura

Les conditions du retour du lynx sont très différentes dans le massif du Jura qui regroupe trois départements : le Jura, le Doubs et l'Ain. C'est dans l'Ain que la cohabitation s'est avérée la plus problématique. La première mention du lynx dans le Jura français remonte à 1974 au moment où un spécimen est abattu par un chasseur. Peu avant, des réintroductions de lynx avaient été effectuées dans plusieurs Cantons suisses des Alpes et du Jura. Cet individu en était issu. À l'époque, les chasseurs avaient mis en avant que ces lynx mangeraient tous les chevreuils et représentaient un danger pour la sécurité des forêts (Mersch, 1991). Cependant, au début des années 1980, le lynx attire peu l'attention dans le Jura puisque les projecteurs sont orientés sur le projet de réintroduction dans les Vosges. De plus, la presse quotidienne régionale garde un bon niveau scientifique, évite le sensationnalisme et la présence des lynx demeure discrète jusqu'en 1982-1983. Deux éléments contribuent à envenimer la situation. Tout d'abord, certains lynx aux comportements peu farouches sont abattus et l'analyse des cadavres montre que deux individus étaient malades de la rage. Ce problème a été vite limité, mais il a eu un effet négatif sur l'opinion locale. Cependant, les faits les plus marquants débutent en 1984 au moment où les attaques sur des troupeaux d'ovins deviennent de plus en plus fréquentes.

Ainsi, les oppositions au lynx se fédèrent autour des socioprofessionnels jurassiens de l'élevage. Le lynx s'est particulièrement bien installé dans cette région très forestière où le milieu est particulièrement propice au développement des cervidés. Or, dans ce même milieu, alors que les espaces boisés et les ongulés sauvages connaissaient une phase d'expansion, s'est développé à partir des années 1970 un élevage ovin en parc clôturé en bordure de bois ou de côtes embroussaillées. Les brebis sont dehors de jour comme de nuit et ces parcs peuvent se situer parfois très loin de l'habitation. Ce système s'est généralisé suite à une déprise rurale qui a fait que des éleveurs issus de la zone et des néo-éleveurs ont essayé de reprendre tant bien que mal certains terroirs à l'abandon. Comme dans la plupart des contextes de retour des grands prédateurs, l'activité ovine est dans une configuration particulièrement fragile au plan territorial et socio-économique. À partir du milieu des années 1980, la situation économique de l'agneau français devient également difficle à cause de la Politique agricole commune profitant aux importations d'agneaux britanniques et néo-zélandais.

L'opposition commence à se développer en 1987 au moment où éleveurs et chasseurs font alliance. L'image d'un monde rural uni est fréquente dans les discours des représentants agricoles, mais ce n'est en général qu'une façade car les divergences voire les tensions entre agriculteurs et chasseurs sont fréquentes. C'est l'ennemi commun qui fédère. Or, les chasseurs commencent à affirmer que les lynx sont responsables de la chute des effectifs de chevreuils et sous-entendent la nécessité d'avoir des compensations financières. Mais c'est surtout dans le milieu de l'élevage que la mobilisation monte en puissance puisque les prédations sont passées de quelques bêtes à près d'une centaine. Face à la discrétion des pouvoirs publics concentrés sur l'opération de réintroduction dans les Vosges, « l'Association départementale pour la protection des espèces domestiques et sauvages »[52] est créée par des éleveurs et des chasseurs de l'Ain en 1988 (Campion-Vincent, 1994). À la suite de ces mobilisations et à la demande d'élus, les préfets mettent en place dans chaque département concerné une commission départementale de concertation. Les socioprofessionnels de l'Ain sont à la pointe de la mobilisation avec notamment Denis Grosjean, un néo-éleveur président du syndicat départemental ovin dont l'ascension correspond à la montée du problème lynx (il est lui-même personnellement concerné). Il est à l'initiative d'une grande assemblée générale qui réunit plus de 1000 éleveurs à Bourg-en-Bresse et où il est affirmé que lynx est l' « ennemi n°1 de l'élevage » (Grosjean D. *in* Mersch, 1991).

Cette mobilisation a le soutien actif de certains élus comme le député de l'Ain, L. Guichon, vice-président du Conseil général de l'Ain. Il est d'ailleurs appuyé par le Conseil général lorsqu'il demande à A. Carignon, ministre de l'Environnement à l'époque, le classement du lynx en nuisible ou au moins en gibier afin que l'espèce puisse être régulée. Le ministre refuse catégoriquement mais cède très largement en revanche sur les indemnisations et obtient ainsi un calme relatif.

Cependant le syndicat ovin appelle régulièrement à la destruction du prédateur puisque, selon D. Grosjean, les pouvoirs publics persistent dans leur politique de l'autruche.

[52] Cette association, aussi appelée « association de défense contre les dégâts » se mobilise pour :

- la défense contre les dégâts du lynx sur le cheptel domestique et le gibier qui nécessitent une compensation,
- la lutte à armes égales contre les associations environnementalistes,
- la mise en place d'experts indépendants et impartiaux pour l'évaluation des dommages,
- la défense sur le plan juridique de toute personne ayant tué un lynx.

En outre, le monde cynégétique demande que ce qui a trait à la chasse ne dépende plus du ministère de l'Environnement mais de l'Agriculture (Mersch, 1991).

Il exige que « l'Etat rende aux montagnards le droit d'élever leur moutons à l'abri de l'accélération démographique des félins helvétiques » (*L'Ain Agricole*, 9 septembre 1988). En 1989, un lynx est braconné alors que l'on atteint un record de prédation cette année (près de 400 victimes tuées ou blessées). Un rassemblement hostile au lynx culmine à près de 1000 personnes à Bourg-en-Bresse où une délégation menée par un sénateur est reçue par le préfet. Ce dernier lui annonce que les louvetiers auront le droit de procéder à la capture ou au tir d'un lynx, ce droit étant également accordé à l'éleveur, ce dans le cadre d'une exploitation qui serait particulièrement touchée par la prédation d'un lynx.

Carte 10 : La population alpine de lynx en Europe en 2007

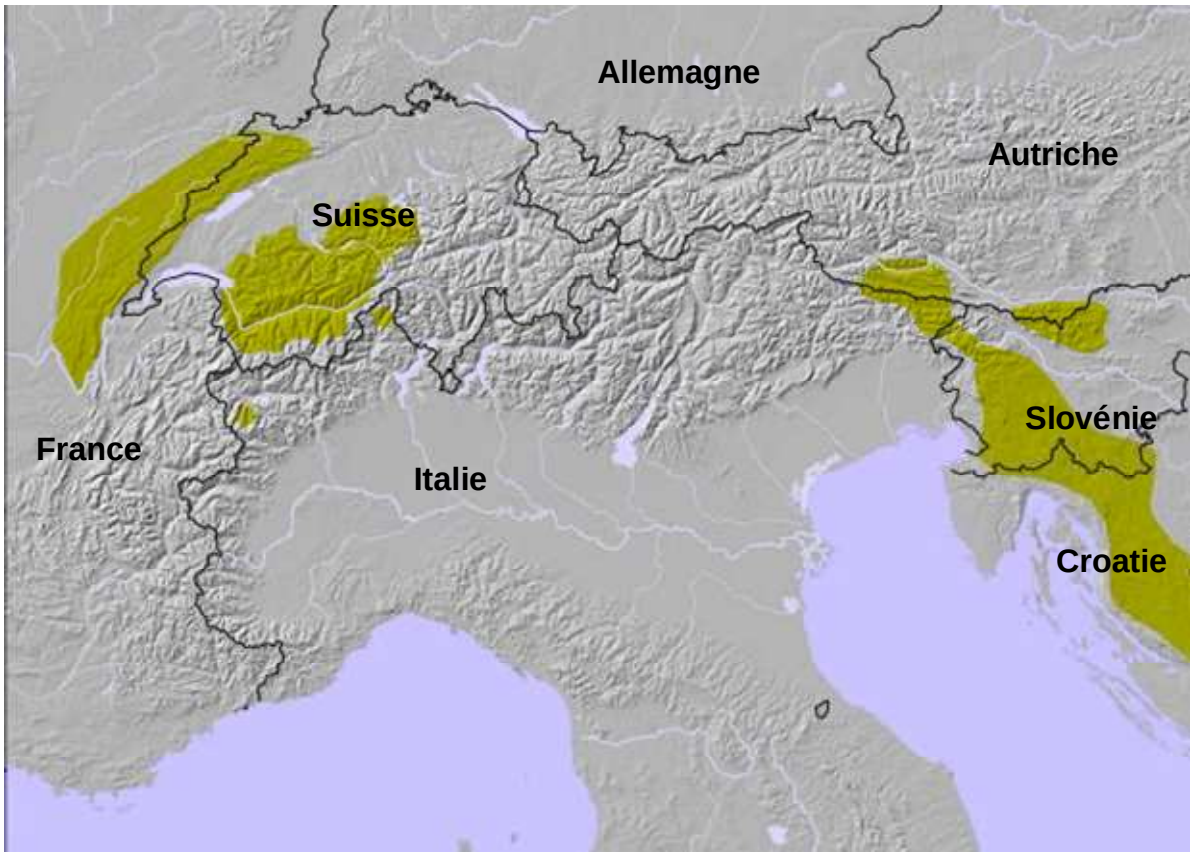

(Source *: KORA*, 2007)

Carte 11 : Le statut du lynx en France (2002-2004) – cartographie des aires de présence récente, régulière et irrégulière

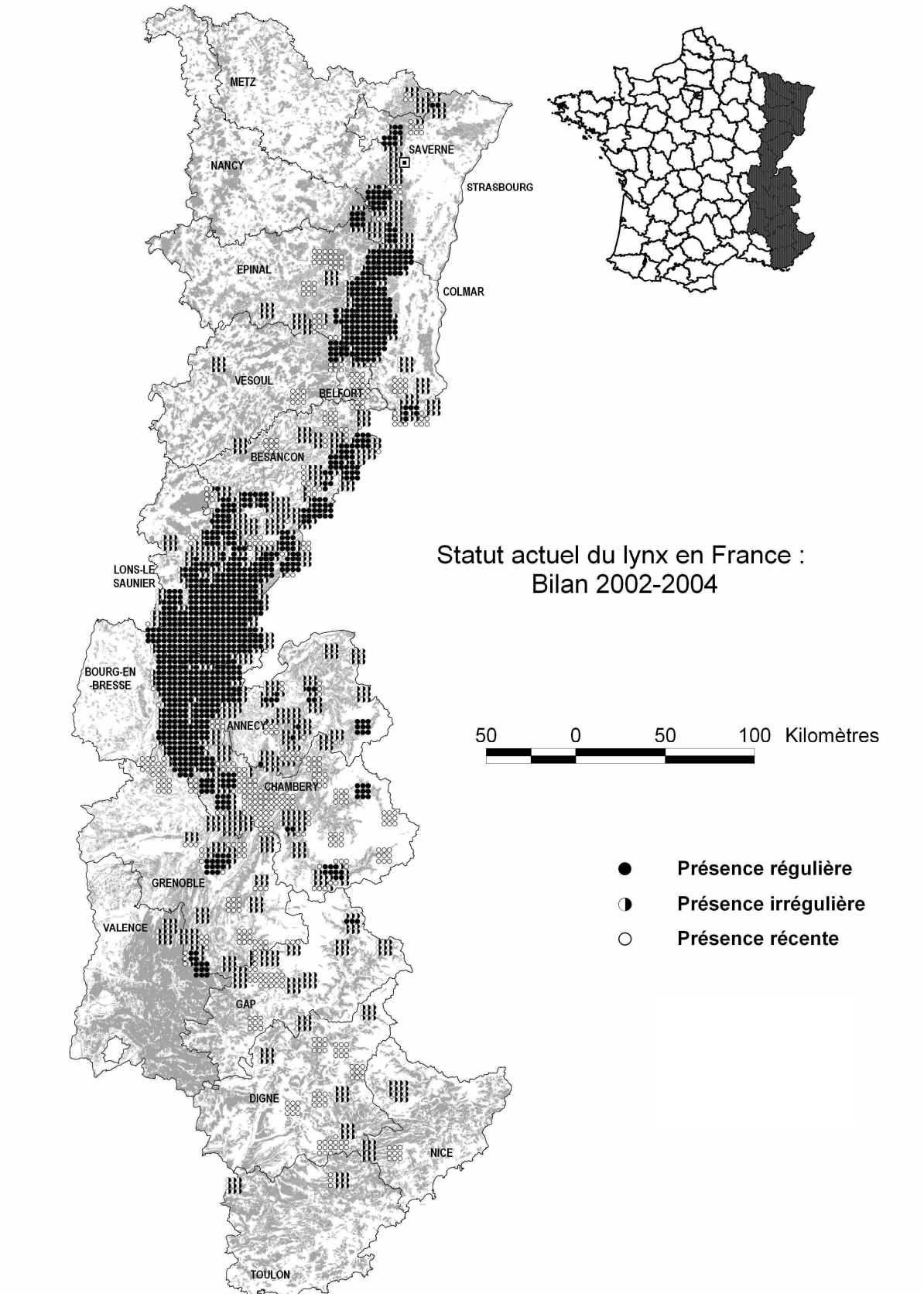

(Source : Réseau grand carnivore, ONCFS, 2004)

Encart 4 : Les zones de présence du lynx
La commission d'enquête Estrosi avance le chiffre approximatif de 135 lynx sur le territoire français. Les responsables de l'ONCFS en charge du suivi des populations de lynx jugent néanmoins contre-productif et scientifiquement risqué d'avancer un effectif vu l'état des connaissances actuelles. Ils préfèrent raisonner en termes d'aires de présence plus aisément quantifiables (Stahl et *al.*, 2002).
Ainsi dans le Jura français, 7300 km² sont concernés par la présence du félin, la population a une bonne croissance (18 % / an) tempérée par le fait que la plupart des secteurs sont déjà occupés.
En revanche, cette croissance est plus forte dans les Vosges et atteint près de 35 % par an. Cependant, la population demeure fragile en raison de facteurs de mortalité liés aux activités humaines (tirs, route). Les lynx occupent au moins 4800 km² dans les Vosges avec une présence quasi permanente entre le val de Villé et la vallée de Masevaux. Un projet de renforcement dans le nord des Vosges est toujours d'actualité puisque seuls des individus erratiques ont été signalés depuis 1989. Actuellement une jonction entre les populations vosgiennes et jurassiennes est possible puisque qu'en 1998 celles-ci étaient distantes de moins de 100 km.
Dans les Alpes, la présence est plus incertaine en fonction du peu d'indices récoltés. 3 200 km² sont concernés. Même si divers massifs ont recelé des indices (Chartreuse, Bauges, Hautes-Alpes, Vercors…) parfois depuis plus de 20 ans, la présence de lynx n'y paraît pourtant pas aussi stable que dans les Vosges et le Jura.
Concernant le suivi de la réintroduction de l'espèce, l'ONCFS a pris en main l'opération en 1984 et a créé un Réseau lynx en 1989 en intégrant les territoires du Jura. Depuis 2003, avec le Réseau loup, ce dernier forme le Réseau grands carnivores.

2.3. Bilan du dossier Lynx et ses implications dans le dossier des grands prédateurs

Sur le plan biologique, après des débuts difficiles, la population de lynx issue de la réintroduction dans les Vosges est en progression même si elle demeure fragile (carte 11 et encart 4). L'équipe technique de l'ONCFS a su développer des compétences techniques et scientifiques, tout en entretenant de bonnes relations avec les acteurs institutionnels. S'il n'y a pas eu de lourdes oppositions comme ailleurs, le contexte local demeure partagé comme le montre la stagnation du projet de réintroduction dans les Vosges du Nord porté par le Parc naturel régional des Vosges nord (Ferreira-Koch, 1998). À force de concertation, seules les points de vue les plus réticents sont clairement mis en avant, principalement chasseurs et secondairement éleveurs. D'ailleurs cette opposition explicite des chasseurs commence à se développer sérieusement dans les zones confrontées au loup avec l'argumentaire suivant : le grand prédateur est un « braconnier », il n'est pas un bon gestionnaire, il mange tout le gibier…

Le cas du Jura est particulièrement intéressant car c'est clairement la dimension élevage qui a fédéré les oppositions. Grâce à la mobilisation d'un nombre réduit de personnes, une dynamique organisationnelle accompagnée de soutien politique a été insufflée. Un texte de D. Grosjean datant de 1990 replace très clairement la manière dont les

opposants aux prédateurs veulent poser le problème : un partage du territoire visant à l'exclusion des éleveurs, la mise en avant des pertes indirectes, la critique des écologistes qualifiés « d'ayatollahs de l'écologie » et la présentation de l'élevage comme une activité douce pour l'environnement (Grosjean, 1992). Avec la mise au premier plan des dossiers de l'ours et du loup, celui du lynx est apparu comme apaisé. Cela n'empêche pas des cas très réguliers de braconnage**.** Cette mobilisation hostile au lynx a des points communs et des interactions évidentes avec les autres dossiers de prédateurs comme le montre l'investissement du président du syndicat ovin de l'Ain, D. Grosjean, dans l'Association européenne du défense du pastoralisme contre les prédateurs. Paradoxalement, la promotion du lynx sur le plan associatif environnemental a été relativement faible au cours des années 1990 et en tout cas, beaucoup moins lisible que pour le loup ou l'ours[53].

La mise en avant du cas du lynx dans le rapport d'enquête parlementaire Estrosi (Estrosi et Spagnou, 2003a) avait très clairement l'objectif de tirer des enseignements de la gestion actuelle du dossier lynx pour celui du loup. Tout d'abord, le lynx est comme valorisé par rapport au loup par les représentants des éleveurs eux-mêmes. Ainsi, il est présenté comme « moins sanguinaire ». Mais surtout, la possibilité de tirs ponctuels de lynx est bien mise en avant comme argument pacificateur de la situation. En effet, suite à l'avis du CNPN et en accord avec l'arrêté du 22 juillet 1993, des captures ou des tirs sélectifs peuvent être opérés si un lynx commet des dégâts répétés sur le cheptel domestique[54]. En outre, les élus de montagne ayant animé cette commission, globalement hostiles aux prédateurs, ont obtenu de Roselyne Bachelot, alors ministre en charge de l'Environnement, qu'il n'y aurait pas de poursuite du programme de restauration du lynx sous son administration. Cet état d'esprit semble alors régir non seulement la gestion du dossier des grands prédateurs (nous verrons les nuances plus tard) mais globalement la conservation de la nature notamment en zone rurale.

[53] Dernièrement l'association nationale Ferus, regroupement du Groupe loup France et d'Artus, a en plus du loup et l'ours, ajouté la promotion et la protection du lynx dans ses statuts. Cependant, tout comme l'animal, cet investissement est très discret.

[54]Les attaques de lynx concernent à 95 % le massif du Jura. Entre 1974 et 1998, les foyers d'attaque ont été très localisés puisque 60 % des dégâts concernaient seulement 9 secteurs de présence soit 5 % des zones d'élevage concernées par la présence de lynx. De plus, de 1988 à 1998, une grande stabilité des attaques a été constatée provoquant en moyenne une centaine de victimes par an (Stahl et al., 2002).

3. Le retour du loup

« De toute façon, les loups reviendront en France. Car de l'Italie où les populations sont en expansion, des loups migreront, passant les Alpes, ignorant les frontières. L. Boitani qui étudie les loups de la population italienne ne cesse de le dire ». C'est ce qu'affirmait Gérard Ménatory à G. Carbone lors d'une interview en 1991 (Carbone, 1991). Le loup est probablement le grand prédateur avec lequel la charge émotionnelle et conflictuelle est la plus forte. L'historique de ce retour sera particulièrement marqué par une présentation critique de la polémique qui a entouré la réapparition de l'espèce en France comme nous l'avions déjà fait en 1999 (Benhammou, 1999). Beaucoup d'opposants et de partisans du loup se sont en effet crispés de manière symptomatique sur cet aspect, les uns affirmant qu'il s'agissait d'une réintroduction, les autres d'un retour naturel. On retrouve ce questionnement dans les fondamentaux de la commission d'enquête parlementaire sur le loup (Estrosi et Spagnou, 2003a) dont un des objectifs était de démontrer la thèse de la réintroduction. Paradoxalement, cette commission a davantage apporté d'éléments dans le sens d'un retour naturel (*ibid.*). Dans cet historique, le Mercantour et les Alpes-Maritimes occupent une place primordiale : en plus de la primeur du retour du loup, ce territoire est déterminant dans la mise en place des stratégies des acteurs. On y retrouve également la mise au jour des problèmes socio-économiques, pastoraux et écologiques inhérents à ce dossier des grands prédateurs à travers les autres territoires colonisés par le loup en France, mais aussi ceux confrontés à l'ours et au lynx.

3.1. Des signes avant-coureurs aux premiers constats de retour du loup (début 1990-1995)

Le 4 novembre 1992 dans le Parc du Mercantour. Des gardes du Parc, des agents de l'ONF, de l'ONC, des chasseurs… sont dans le vallon de Molières pour procéder à un comptage d'ongulés sauvages. Un des gardes aperçoit dans sa lunette une silhouette de grand canidé assis se détachant sur la crête. Soudain, le troupeau de mouflons en contrebas s'éparpille suite à un mouvement de panique provoqué par un second canidé qui arrive sur le flan de la harde. Au bout d'un certain temps, plusieurs gardes pensent qu'il s'agit vraisemblablement de loups. C'est le premier témoignage officiel, authentifié par la suite, d'une présence de loup sauvage en France après leur disparition du territoire au milieu du XXe siècle.

Pour comprendre le retour du loup, il est important d'avoir des éléments sur ce qui s'est passé de l'autre côté de la frontière, en Italie. Au début des années 1970, suite à une destruction systématique, il ne devait plus subsister qu'une centaine de loups répartis en plusieurs petits noyaux, la plupart isolés, principalement dans les Abruzzes à l'est de Rome. En 1971, suite notamment à l'impulsion de F. Tassi, futur président du Groupe loup Italie, l'opération St François[55] est lancée par le Parc des Abruzzes et le WWF afin de réhabiliter et sauver l'espèce en Italie. En 1973, les premiers décrets sont votés, interdisant notamment l'emploi du poison et du piégeage, et en 1976 le loup est classé espèce protégée. La même année, L. Boitani, devenu par la suite un spécialiste du loup mondialement reconnu, récolte ses premiers résultats de recherches et confirme la présence d'une population toujours en danger de moins de cent loups (carte 12). Pour expliquer la persistance d'une population de loups en Italie, le mythe de Romulus et Remus est souvent invoqué. Le fait que les fondateurs de Rome aient été allaités par une louve selon la légende, ferait que les Italiens auraient des *a priori* favorables en faveur du loup contrairement aux Français. Cette idée doit être nuancée car, jusqu'au milieu des années 1970 en Italie, l'animal était considéré comme un nuisible, pourchassé et piégé jusqu'à l'extermination, avec très souvent le concours des pouvoirs publics comme en France. Cette survivance, complexe à expliquer, est donc le fruit d'un concours de circonstances et probablement d'un acharnement moindre en lien avec une formation plus tardive de l'Etat-Nation et une histoire différente du droit de chasse.

Néanmoins, une protection énergique a permis aux effectifs de se reconstituer et plusieurs territoires ont pu être recolonisés. Ainsi en 1995, le Groupe loup Italie a pu estimer à 500 individus la population italienne. L. Boitani soulignait au début des années 1990 que le taux de croissance moyen annuel s'élevait à 7 % malgré un braconnage régulier mais diffus. Les causes de mortalité d'origine humaine représentaient tout de même près de 20 % du total des décès (Boitani et Ciucci, 1991). À cause de ces paramètres et de la colonisation vers les pays frontaliers, l'effectif de l'espèce serait stable en Italie (Boitani, 2003). Le loup italien a su s'adapter à la présence humaine en modulant son alimentation et ses comportements dans un habitat qui ne semble pas toujours des plus propices. Ce prédateur peut d'ailleurs être contraint à se nourrir exclusivement de rongeurs, de chiens et d'ordures. L'expansion territoriale et les politiques de réintroduction d'ongulés sauvages ont aussi été un facteur favorable au développement du canidé. En 1985, des loups sont recensés dans les Apennins toscans puis en Ligurie (carte 12) (Boscagli, 1985). Au début des années 1990, des

[55] En souvenir de l'entente légendaire entre Saint François d'Assise et le loup de Gubbio qui harcelait ce village.

spécialistes de l'espèce reconnaissent que les populations du nord de l'Italie ne sont pas suivies et que les loups doivent être arrivés là où on ne les soupçonne pas (Francesci *and* Boitani, 1991). En septembre 1991, A. Meriggi, chercheur à l'Université de Pavie, confie à Patrick Le Meignen, alors directeur–adjoint du Parc national du Mercantour, que des loups sont présents dans la province de Cunéo et ajoute même : « Je pense que vous devez en avoir » (Peillon, 1993).

Carte 12 : Retrait et expansion du loup en Italie

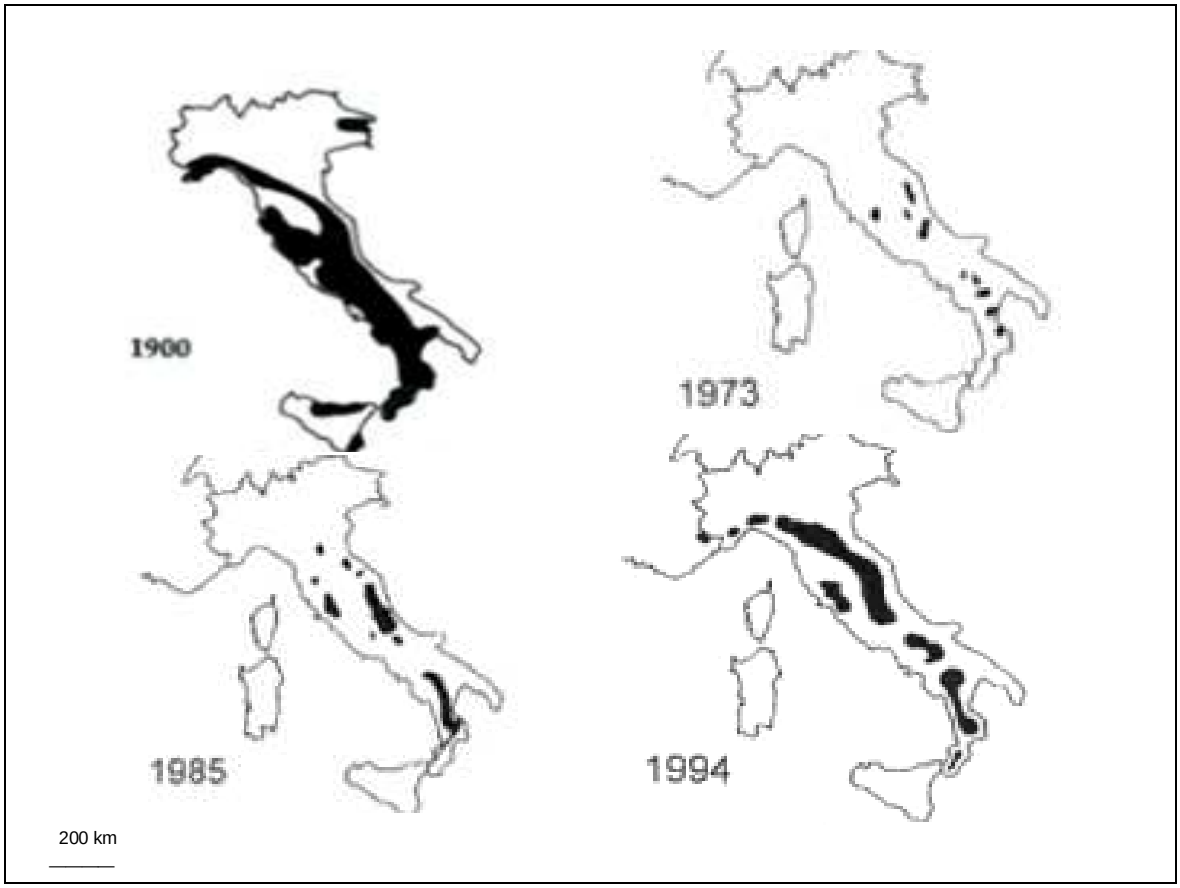

(Source : Gruppo Lupo Italia, 1997 *in* Benhammou, 1999)

Le rapport d'enquête parlementaire a révélé qu'à la même période, la DNP disposait d'un courrier où elle constate le fort développement des populations de loups en Italie, pouvant entraîner une colonisation prochaine de la France. Elle recommande alors au Parc de se mettre en contact avec les homologues italiens. En janvier 1992, le professeur Boscagli confirme les dires de A. Meriggi même si la colonisation à Cunéo, dans le Piémont et en Ligurie, ne lui semble pas stable. En revanche, il évoque la forte possibilité de déplacements de jeunes vers le Mercantour selon un processus de colonisation vérifiée dans différentes

zones d'Italie (Boscagli *in* Estrosi et Spagnou, 2003a : 43). Suite à cela, le directeur du Parc, Denis Grandjean, informe la DNP de la nécessité de se préparer à l'arrivée prochaine du loup. En effet, il pressent les difficultés sociologiques qui risquent de s'amorcer notamment avec le monde de l'élevage. De plus, le loup n'a pas encore de statut d'espèce véritablement protégée. Cette demande n'a pas eu de suite à l'époque.

En novembre 1992, suite à l'observation des grands canidés dans le vallon de Molières en Vésubie, les gardes ayant fait la constatation décident de ne pas trop en parler sur le moment, de peur des chasseurs qui avaient abattu un loup quelques années auparavant à Fontan (1987). Ils n'en informent pas non plus la direction du Parc du Mercantour en raison d'un mouvement de grève. Ils décident de prévenir directement Gilbert Simon, à la tête de la Direction de protection de la nature (DPN[56]). La DPN, avec la direction du Parc et la préfecture des Alpes-Maritimes informées peu après, décident de prendre six mois pour vérifier la présence des loups. Comme le dira G. Simon à la commission d'enquête parlementaire : « Encore une fois, le temps a passé, mais il n'était pas du tout évident, durant l'année 1993, de déclencher tout un processus sans même avoir la certitude qu'il s'agissait bien de loups et qu'ils étaient durablement établis » (Estrosi et Spagnou, 2003b : 193-194). Le ministère de l'Environnement décide d'utiliser ce laps de temps pour permettre de rédiger l'arrêté ajoutant le loup à la liste des espèces protégées[57] et réfléchir à l'impact de cette présence notamment sur le pastoralisme. Le directeur du Parc décide de son côté de ne pas en informer le conseil d'administration vu les relations tendues qui existent avec les élus et le président (Emerit, 2004). Même le conseil scientifique n'est pas mis au courant (Pfeffer, com. pers.).

Cependant, l'information est diffusée plus tôt que prévu par un article un peu candide paru en avril 1993 dans *Terre Sauvage* (Carbone et Peillon, 1993). Les auteurs de l'article auraient été contactés par les pouvoirs publics dès le début 1993 pour annoncer la nouvelle en temps voulu. Par peur de perdre le scoop, le magazine met la DNP et le Parc devant le fait accompli en publiant l'article sans leurs avis. Le Parc improvise une conférence de presse et publie l'information localement dans *Nice Matin* le 14 avril 1993. Contrairement à ce que beaucoup croient, la nouvelle n'a pas fait grand bruit à l'époque. De même, contrairement à

[56] Elle devient Direction de la nature et des paysages (DNP) quelques années plus tard.

[57] Arrêté du 22 juillet 1993. Même si la France était soumise à la Convention de Berne (ratifiée en 1989) et à la directive Habitats de 1992 qui stipulait la protection du loup, celle-ci n'était pas encore opérationnelle avant cet arrêté. Cet arrêté a été modifié par la suite en 1996 puis en 2004.

ce qu'affirment certains passages de la commission d'enquête, ces problèmes de communication n'ont vraisemblablement pas heurté outre mesure les élus et les professionnels de l'élevage à l'époque. Il est vrai que les deux premières années de présence avérée dans le Mercantour ne sont marquées que par des difficultés ponctuelles et très localisées.

Même si quelques éléments montrent qu'à plusieurs niveaux ce retour pouvait être prévisible, il n'en a pas moins pris au dépourvu tous les acteurs. Au niveau du ministère de l'Environnement, la faiblesse des moyens généraux, la complexité des autres dossiers et les difficultés en perspective à gérer, quasiment sans expérience, n'ont pas favorisé une prise en charge réactive. Sur le plan scientifique, il n'existe pas de véritables spécialistes de terrain pour le loup à l'époque et la direction scientifique du Parc est vacante depuis 1991, Benoît Lequette n'arrivant qu'en juillet 1993. Pour combler ce déficit scientifique et technique sur le loup, l'équipe du Parc est renforcée par l'embauche temporaire l'été 1993 de l'ethnozoologue G. Carbone. En collaboration avec l'ONC, ce renforcement a permis l'élaboration des protocoles de suivi de l'espèce, la formation du Réseau loup (en s'inspirant de ce qui existait pour le lynx) et la procédure de constats et d'indemnisation des dommages. Grâce à cette organisation, la présence du loup est avérée en juillet 1993 suite à la découverte du cadavre d'une louve dans un couloir d'avalanche. En décembre 1993, D. Grandjean, ayant expressément demandé sa mutation, est remplacé par Marie-Odile Guth à la direction du Parc du Mercantour. Suite à des tensions au sein de l'équipe de gestion du dossier, G. Carbone est écartée. Deux chercheurs et un vétérinaire sont recrutés respectivement pour réaliser des études sur la biologie, le suivi du loup et réaliser les constats de dommages. Ainsi, en 1994, le dispositif d'accompagnement de la présence du loup, bien qu'embryonnaire, est le même qui a inspiré la gestion du loup sur les territoires que l'espèce a colonisé par la suite. Cependant, au fur et à mesure que cette présence se développe, plusieurs éléments d'un cocktail explosif se sont retrouvés pour faire éclater des tensions et une polémique durable.

3.2. Montée des conflits et début de la polémique sur la réapparition du loup (1994-1997)

3.2.1. La montée des conflits dans le Mercantour

Concernant la réapparition du loup dans le Mercantour, on a tendance à croire que des réactions fortes ont éclaté dès l'annonce de l'information en avril 1993. Certes, il y a eu un certain étonnement et une appréhension de la part des « futurs opposants au loup », mais les comportements étaient loin d'être excessifs. Bien que les effets des premières attaques aient

commencé à se faire sentir, que les systèmes d'indemnisation et de mesures de préventions aient tardé à se mettre en place, aucune action virulente n'a été menée par les éleveurs et leurs représentants dans les premiers temps. Même les presses locale et professionnelle, *Nice Matin* et *La Vie Agricole*, qui ont su plus tard souffler sur les braises, tenaient des propos modérés. En novembre 1993, à la fin de la saison suivant l'attestation de la présence des loups, les représentants agricoles ont commencé à formuler leurs « inquiétudes » : « Les éleveurs considèrent que la profession a suffisamment de problèmes et qu'elle ne peut tolérer l'installation de nouveaux prédateurs qui sont déjà assez nombreux » (*La Vie Agricole*, 11 novembre 1993). Cependant, la pondération domine et l'appel à la destruction n'est pas à l'ordre du jour. De plus, le loup n'est pas pris comme le souci principal de la profession qui, en effet, en possède bien d'autres[58]. Il n'est pas encore question d'accusation de réintroduction pour le moment. D'après G. Carbone (1999), cet « état de grâce » perdure jusqu'en mai 1994.

À partir de là, un camp des opposants à la présence du loup commence à se préciser. Les actions entreprises ont des degrés de violence divers et sont de nature plus ou moins légale. Après l'hiver 1993, pendant lequel la presse a annoncé l'augmentation du nombre de loups et où des éleveurs ont refusé les premiers chèques d'indemnisations, la présence des loups a été plus fortement ressentie. Ainsi, en mai 1994, *La Vie Agricole* titrait : « Le loup doit être éliminé des Alpes-Maritimes ». Dès lors, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, le syndicat départemental ovin, la FDSEA et le CDJA[59] dépensent beaucoup d'énergie pour affirmer et montrer que la cohabitation de l'élevage et du loup est impossible. À cette époque, certaines actions violentes voient le jour.

En décembre 1994, des gardes du Parc ayant été retenus en otage par des éleveurs, il a fallu l'intervention des gendarmes pour les libérer. Le 21 mai 1995, la Ligue des Opposants au Loup (LOL), dans laquelle à l'époque les chasseurs sont très actifs, est fondée et appelle régulièrement à la manifestation. L'une de ses manifestations a entraîné le plasticage d'un pont de la vallée de la Vésubie le 3 juin 1995. Un groupuscule écologiste inconnu, appelé les « Frères loups », a revendiqué l'attentat, mais des observateurs locaux et certains auteurs ont

[58] Depuis le milieu des années 1990, une épidémie de brucellose ovine cause beaucoup de ravages et les éleveurs accusent la « prolifération » des mouflons d'être responsable de la dégradation des alpages (Agent de l'Etat 1, com. pers.).

[59] FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ; CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs.

pensé que ce mouvement était une invention des opposants au loup afin de discréditer les protecteurs de la nature. À cette période, des affiches sauvages alertant le promeneur de la présence de loups dangereux font leur apparition. Des actes violents contre des représentants de l'Etat ou des bâtiments publics ponctuent les quelques années qui suivent[60]. Dans ce contexte d'impunité, des loups sont régulièrement et illégalement abattus.

En avril 1995, une louve est écrasée « volontairement » par un éleveur dans la vallée de la Tinée en Mercantour, d'après le chauffeur du véhicule qui s'en vante et des témoins (*Nice Matin*, 19 avril 1995). En septembre 1995, un loup est retrouvé criblé de chevrotines. Des rumeurs sur des loups abattus ou empoisonnés circulent alors périodiquement[61] et le braconnage de loups est devenu un secret de polichinelle. Jusqu'à aujourd'hui, des traces (vomissures) ou des cadavres de loup sont occasionnellement retrouvés. La justice tarde à traiter ces affaires et se montre en général clémente. À ces actions illégales, s'ajoutent des manifestations plus légales comme des rassemblements ayant pris de l'ampleur au fur et à mesure que la présence du loup s'étendait à l'arc alpin[62].

À partir de 1994-1995, le syndicat ovin et surtout la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes relaient l'opposition qui commence à être très forte chez les éleveurs de Vésubie et Roya. Ils subissent de plus en plus durement le développement de la présence des loups et prennent très mal les premières initiatives du Parc. En effet, celui-ci a pâti de son inexpérience. Il a pu contribuer dans les premiers temps à diffuser une information simpliste sur le loup en sous-estimant son impact sur le terrain. Dans un contexte politique délicat et une ambiance de rejet du jeune Parc du Mercantour, la Chambre d'agriculture sent le potentiel mobilisateur du loup sur un territoire où les éleveurs sont délaissés de longue date (y compris par les organisations professionnelles agricoles elles-mêmes). Nous reviendrons

[60] Des membres de la direction du Parc ont été régulièrement victimes de menace, et le 30 juin 1997, le directeur-adjoint de la DDAF 06 a été séquestré et malmené par des éleveurs mécontents. Un peu plus tôt, au mois de mai, une maison du Parc a été dynamitée causant plus d'un million de francs de dégâts (150 000 euros, soit l'équivalent d'un an d'indemnisation à l'époque).

[61] Un article de *Libération* du 25 novembre 1997 parle d'un couple d'éleveurs du Mercantour qui montra fièrement au journaliste la peau de l'animal « qui pendait tristement sur une poutre » : « Il a été corrigé parce qu'il a fait du mal » affirmait le berger.

[62] La première grande manifestation de portée nationale s'est déroulée à Lyon le 15 octobre 1998 avec 2 500 brebis et des éleveurs venant de tous les départements touchés par le loup et le lynx (cf. le communiqué de presse FNO, 15 octobre 1998). Si la manifestation n'a pas eu le succès escompté, c'est le premier acte fort de soutien de la Fédération nationale ovine (FNO) à l'égard des organisations professionnelles agricoles du Sud-Est menées par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

par la suite sur ces aspects. Cependant, les acteurs d'environnement ne sont pas les seuls à être décalés par rapport aux difficultés des éleveurs. Ainsi, les représentants agricoles ont négocié avec les pouvoirs publics une première grille d'indemnisation, qui fut très vite rejetée par les éleveurs sur le terrain. Elle ne correspondait pas du tout à la réalité du préjudice. Ce décalage entre représentants agricoles et éleveurs de base, que l'on retrouvera à d'autres moments, est un aspect à bien garder en mémoire car il éclaire certaines stratégies d'acteurs dans ce dossier des grands prédateurs.

Sur le plan de la mobilisation environnementale, le camp associatif commence à se structurer avec la création du Groupe loup France (GLF) en 1994, première association spécialisée résultant du retour de l'animal. Même si dans les premiers temps l'association est quasiment absente des Alpes-Maritimes, ses principaux membres fondateurs sont issus du Sud-Est et du milieu rural[63]. C'est d'ailleurs toujours un trait marquant de cette association qui veut une proximité avec le terrain et un dialogue avec le pastoralisme. Par la suite, en 1996-1997, la Mission loup de France nature environnement est créée et se dirige peu à peu sur des positionnements plus radicaux que le GLF. L'ASPAS[64], association plus généraliste spécialisée dans le combat juridique, se mobilise par la suite très activement sur le thème du loup. Ainsi, on constate que dès la constitution du paysage associatif « pro-loup », des divergences de positionnement et de stratégie apparaissent. Celui-ci bouge et s'amplifie au gré de la colonisation par le loup de nouveaux territoires. Cependant, un trait commun traverse ce tissu associatif : il insiste sur le retour naturel du loup.

3.2.2. La polémique sur l'origine des loups

L'origine des loups peut sembler appartenir au registre de l'anecdotique. Néanmoins, la portée de cet élément est considérablement grossie à des fins stratégiques et géopolitiques. Il suffit d'ailleurs de voir les cartes réalisées par les partisans de la thèse de la réintroduction et celles qui accréditent la thèse du retour naturel pour voir comment on cherche à jouer sur les représentations géopolitiques (carte 12 et 13). Si la réintroduction pouvait être prouvée, les opposants aux loups ont longtemps cru que cela permettrait de légitimer l'élimination ou plutôt « l'enlèvement » des loups pour reprendre la terminologie mise au point par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes. Cette dernière a d'ailleurs mené un lobbying efficace sur les députés de montagne, Christian Estrosi en premier lieu, afin qu'une

[63] Le président fondateur, René Burle, était d'ailleurs élu local des Alpes-de-Haute-Provence à cette époque.
[64] Association pour la sauvegarde et la protection des animaux sauvages

commission parlementaire prouve la réintroduction. Nous exposerons ici les principaux arguments employés par les partisans de la thèse de la réintroduction puis nous présenterons les éléments pouvant montrer qu'il s'agit d'un retour naturel.

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, qui a par la suite diffusé ses vues sur le dossier loup à quasiment toutes les organisations professionnelles agricoles des Alpes, a dépensé une énergie et des moyens importants à tenter de démontrer que les loups n'étaient pas revenus seuls en France. Deux documents ont principalement été produits dans cet objectif : *Loup et élevage, cohabitation impossible* (Chambre d'agriculture des Alpes-maritimes, 1996) et *Un prétendu retour naturel du loup en France* (Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, 1998).

Les dispositions réglementaires prises dans la précipitation pour la protection du loup semblent être un aveu de la part des autorités pour les opposants au loup. En effet, l'arrêté du 22 juillet 1993 permet d'incorporer le loup à la Convention de Berne que la France a signé en 1989, l'annonce du retour datant d'avril 1993. Auparavant, le loup n'était pas un animal protégé puisqu'il n'existait plus sur le territoire. Ce « rattrapage » servirait à protéger les animaux introduits par les services du ministère de l'Environnement. Cependant, ce raisonnement peut être retourné car c'est parce que le ministère a été pris au dépourvu par le retour du loup qu'il a agi dans la précipitation.

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes rappelle aussi fréquemment que les Abruzzes se situent à 700 km du Mercantour. Or si les loups sont du type de ceux que l'on trouve dans les Abruzzes, cela ne signifie pas qu'ils en viennent directement. Leur colonisation vers le nord date déjà de plusieurs décennies. Dans *Loup et élevage*, une carte est arrangée afin de réduire la zone de présence des loups au cœur des Abruzzes et de montrer que le peuplement n'est pas continu (carte 13).

D'autre part, la Chambre d'agriculture affirme que les régions frontalières italiennes de Savone et d'Impéria ont été colonisées par la France et non l'inverse, montrant ainsi une action humaine du côté français. Rappelons qu'au début des années 1990, le loup n'était pas suivi dans ces provinces du nord de l'Italie. Or actuellement, le maillage scientifique italien et le nombre d'observateurs ont augmenté de telle sorte que cette population de loups est une des mieux suivie du pays. Ce travail dépasse même le suivi français par ses moyens et sa qualité. Les résultats de ces travaux montrent d'ailleurs que la plupart des meutes du

Mercantour sont indifféremment transfrontalières et que des loups continuent à arriver d'Italie (Marucco *e al*., 2007). La preuve physique est apportée en 2004 par un loup, récupéré près de Pavie en Italie après un choc avec une voiture. Peu de temps après, en mars 2004, l'animal est lâché avec un collier émetteur dans un parc naturel en Emilie. Après avoir exploré la Toscane, en septembre 2004, le loup passe le col de Tende, à la frontière franco-italienne pour tenter de s'installer dans le Mercantour, soit à près de 300 km du lieu de lâcher[65] (carte 14).

Carte 13 : La population de loups italiens vue par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

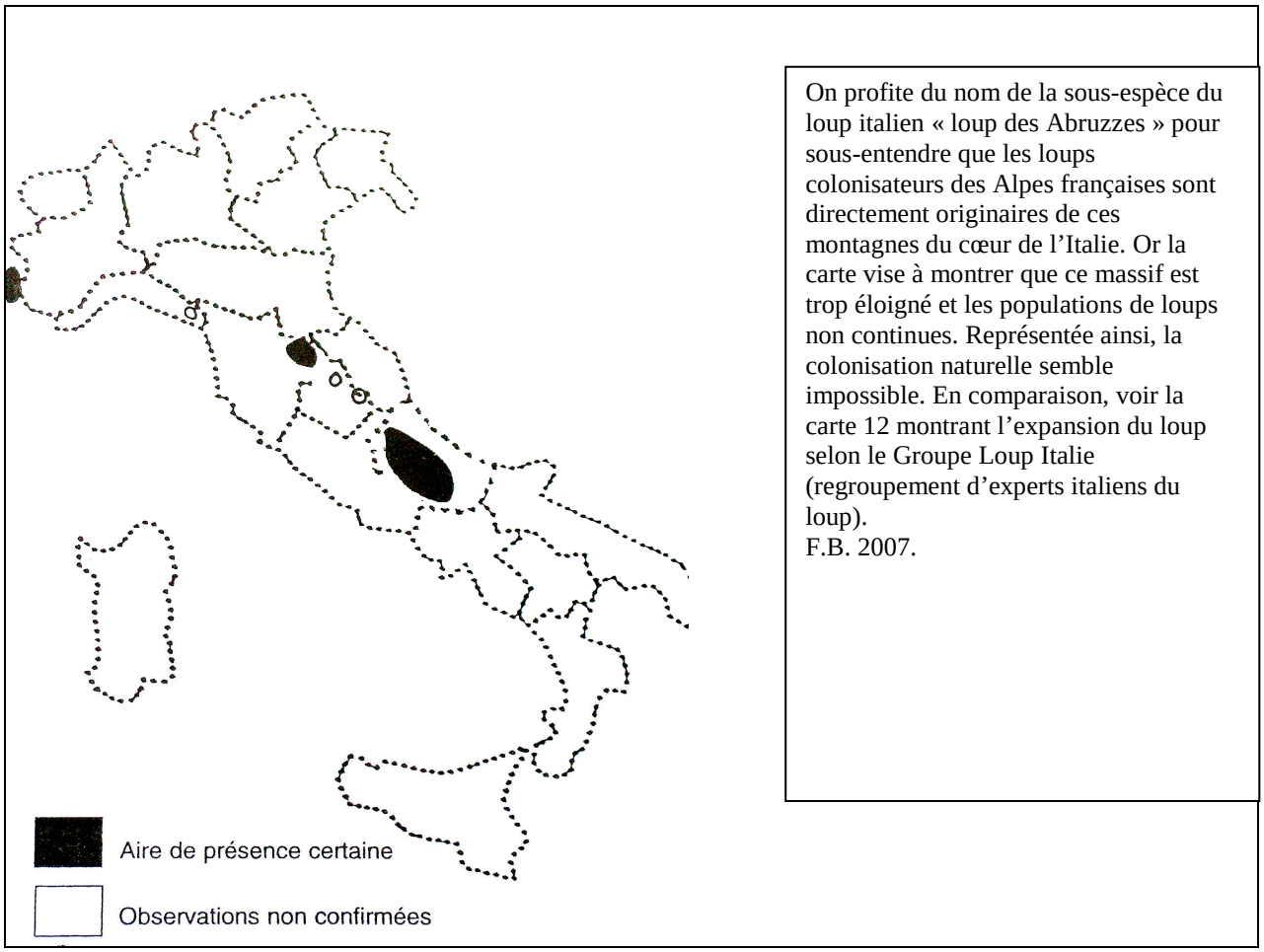

On profite du nom de la sous-espèce du loup italien « loup des Abruzzes » pour sous-entendre que les loups colonisateurs des Alpes françaises sont directement originaires de ces montagnes du cœur de l'Italie. Or la carte vise à montrer que ce massif est trop éloigné et les populations de loups non continues. Représentée ainsi, la colonisation naturelle semble impossible. En comparaison, voir la carte 12 montrant l'expansion du loup selon le Groupe Loup Italie (regroupement d'experts italiens du loup).
F.B. 2007.

(Source : Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, 1996)

[65] « Comment le loup italien Ligabue, nom de code M-15, est passé en France », *Le Monde*, 18 novembre 2004.

Carte 14 : Le loup qui est venu seul d'Italie : itinéraire d'un *Canis lupus* vers la France

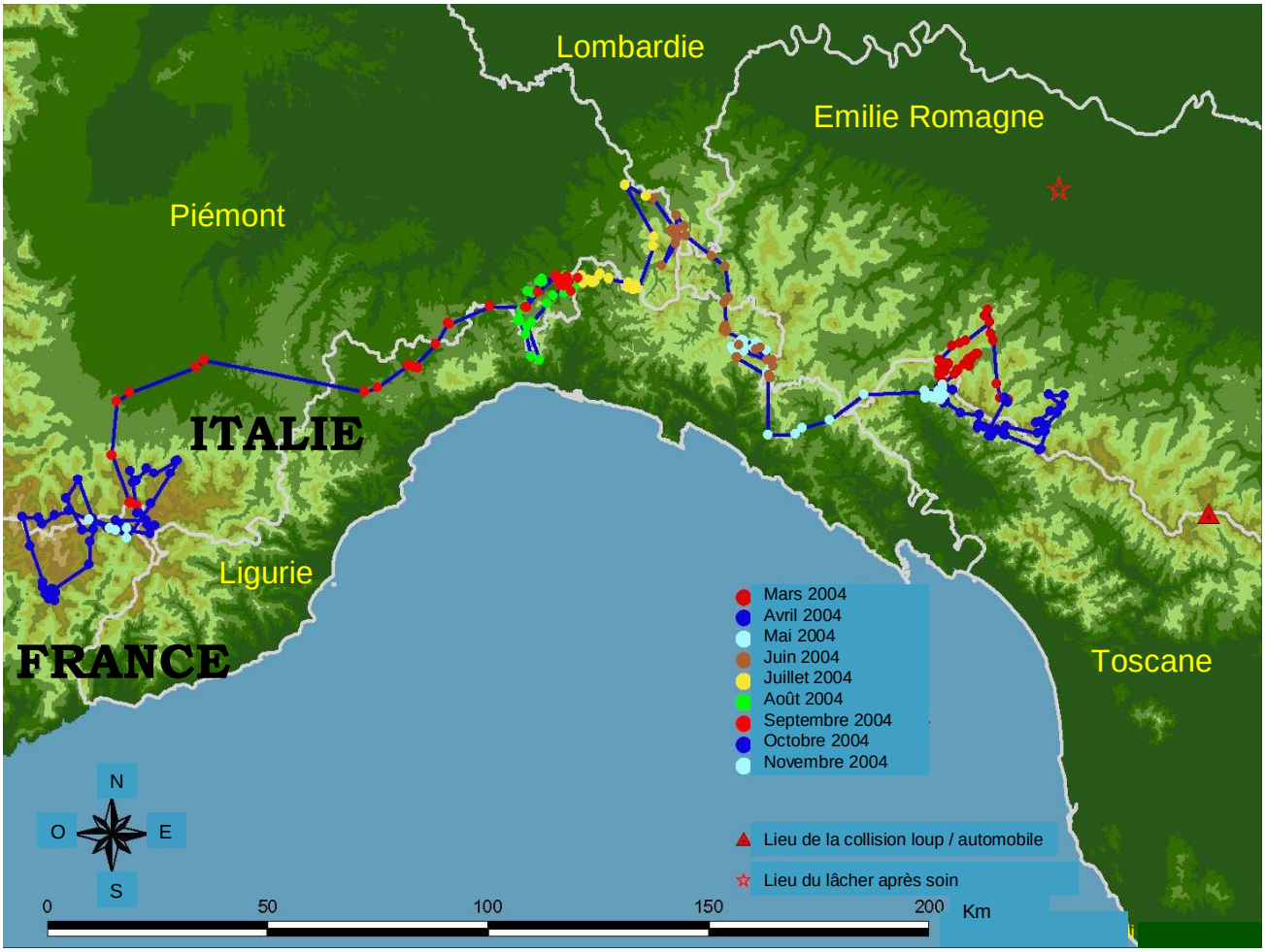

(D'après Boitani, com. pers ; Favier, com. pers. Traduction : F. Benhammou et B. Postir)

Pour qu'une réintroduction donne la qualité d'installation des loups actuellement présents dans le Mercantour et dans les Alpes, il aurait fallu procéder à la capture de loups sauvages en Italie. Or que ce soit côté français ou côté italien, une telle opération ne peut passer inaperçue et ne peut se faire sans un suivi scientifique de qualité comme pour la réintroduction fructueuse des loups dans le Yellowstone qui a nécessité des années de travail et de très gros moyens techniques (Mech, 1997). Quant à des loups issus de captivité, toutes les tentatives se sont soldées par un échec puisqu'en général les animaux se font rapidement repérer et éliminer (Kempf, 1987 ; Baillon, 1990). Ce fut le cas, dans les années 1960, de la tentative inconsciente de « la Main verte[66] », qui entreprit de lâcher deux loups dans les Landes. Ils furent successivement abattus.

[66] C'est le nom que s'est donné un biologiste retraité qui a souhaité réintroduire anonymement des loups en France.

L'argument avancé pour prouver irréfutablement le retour naturel du loup est le résultat des analyses génétiques pratiquées par le Laboratoire de biologie des populations d'altitude de l'université J. Fourier de Grenoble (Taberlet et *al*., 1997a). Les analyses génétiques de échantillons provenant de loups sauvages du Mercantour ont tous montré une origine italienne. Or, tous les loups captifs en France sont originaires d'Amérique du Nord, d'Europe centrale ou de Mongolie (*ibid*.). Mais l'on peut très bien penser alors que ce sont des loups italiens qui auraient été réintroduits. Des rumeurs affirmant que l'on peut se procurer facilement des louveteaux en Italie ont même été relayées par *Le Monde* (3 décembre 1996). Cependant, l'enquête menée par la commission Estrosi montre le contrôle strict de tous les lieux d'élevage de loups de souche italienne et la quasi-impossibilité de s'en procurer.

Au final, même si la réintroduction et le retour naturel ne sont pas des hypothèses que l'on peut démontrer chacune totalement, la seconde apparaît comme la plus fiable. Les aptitudes de l'espèce le montrent et il n'est pas étonnant de voir un grand prédateur s'installer dans les habitats de qualité du Mercantour. La commission d'enquête parlementaire s'est sentie obligée de conclure que « la conviction [du] rapporteur, et, semble-t-il d'une majorité de la commission, est que la vérité se situe probablement entre les deux : au vu des connaissances scientifiques actuellement disponibles, un retour naturel du loup d'Italie est tout à fait possible […]. De même, il est probable que des lâchers clandestins de loups ont eu lieu » (Estrosi et Spagnou, 2003a : 25). Cette conclusion « à la normande » est le reflet du travail de cette commission qui, en montrant que le retour naturel est fortement possible, disqualifie un peu plus la thèse de la réintroduction. Certes la progression rapide du loup a pu surprendre. Mais on sait maintenant que la colonisation ne s'est pas faite uniquement à partir du couple repéré en novembre 1992. Des individus pionniers ont parcouru et parcourent de grandes distances sans toujours se faire repérer. Le loup abattu l'été 1992 à Aspres-les-Corps dans les Hautes-Alpes a été identifié comme de souche italienne par la suite. Il en est de même pour un loup tué dans les Vosges en 1994 ainsi que pour le spécimen qui a tant fait parler de lui suite à son abattage dans le Mercantour à Fontan en 1987[67]. Au risque d'énoncer

[67] L'abattage de ce loup a été interprété différemment. Il s'attaquait beaucoup au bétail et semblait traîner la patte quand il a été tué par un chasseur. Son autopsie a révélé une fracture à la patte ressoudée, des marques aux coussinets montrant un séjour prolongé sur un sol type asphalte. P. Pfeffer et F. de Beaufort, qui ont procédé à l'opération, ont conclu à un animal issu de captivité (Pfeffer, com. pers.). De plus, Pfeffer lui trouvait « un air de chien », il pensait alors qu'il s'agissait plutôt d'un hybride chien-loup. On peut également croire que ce loup était sauvage. En effet, des fractures qui se ressoudent sont courantes dans la grande faune sauvage, ce handicap

une évidence, le loup est revenu car ces territoires étaient vides de loup. Toutes les populations de loups, quand elles sont protégées, procèdent à une expansion qui passe par la colonisation de jeunes individus pionniers.

3.3. L'extension territoriale du loup et le rôle stratégique des programmes Life (1997-2003)

3.3.1. La mise en place du dispositif de gestion administrative

Le loup a fait son retour dans le Parc du Mercantour où préalablement les contextes interne, politique et pastoral étaient très difficiles. Même si la gestion de la situation a pu être critiquée, ce baptême du feu a porté des enseignements qui ont été déterminants dans la reconfiguration progressive du dossier. Ainsi, à partir de 1997, un premier programme Life[68] est institué (1997-1999). Il est financé à 50 % par l'Union européenne et à 50 % par l'Etat (via le ministère de l'Environnement) pour un montant d'environ 1,1 million d'euros (près de 7 millions de francs). Ses objectifs principaux sont d'améliorer la connaissance sur les loups, mettre en place des mesures d'accompagnement des activités pastorales, favoriser la cohabitation avec les activités humaines et améliorer la communication. La gestion administrative en est confiée à la DDAF des Alpes-Maritimes et la DIREN PACA est en charge de la communication. Une antenne animée par des contractuels de l'ONC[69] coordonne le suivi et les actions des agents du Parc. Des techniciens sont également embauchés pour aider à la mise en place des premières mesures d'accompagnement (cabanes, filets…) et un premier poste visant à promouvoir le placement de chien de protection est créé. Il est important de noter que la plupart de ces postes nouveaux ont eu des statuts précaires qui n'ont pas favorisé une prise en charge sereine du dossier sur le terrain.

Outre ces difficultés, ces mesures se sont heurtées à des problèmes liés aux systèmes pastoraux en place. Certains ont pu intégrer plus ou moins bien les mesures de protection avec parfois des résultats significatifs assez rapidement. En revanche, pour diverses raisons politiques, idéologiques et techniques, les difficultés de terrain demeurent fortes dans certaines zones, notamment en Vésubie, après plusieurs années de présence du loup. À cela s'ajoute l'activisme de la Chambre d'agriculture qui a fortement milité contre toutes mesures

---

pouvant d'ailleurs expliquer la spécialisation sur la chasse des ongulés domestiques. De plus, un loup parcourant de grandes distances sur des chemins stabilisés ou des routes pourrait avoir les mêmes marques sur les coussinets.

[68] L'Instrument financier pour l'environnement

[69] L'ONC, Office national de la chasse devient ONC**FS**, Office national de la chasse et de la ***faune sauvage*** en 1998.

de protection, assimilant ces dernières à une acceptation du loup. Cependant, alors que les premiers signes de stabilisation apparaissent, l'expansion de la présence du loup commence à créer des difficultés dans le Queyras (Hautes-Alpes) dès 1997-1998. Or, le premier programme Life n'était pas véritablement fait pour pallier les effets du développement de l'espèce sur d'autres territoires. Nous verrons plus loin comment le Parc naturel régional du Queyras et les acteurs institutionnels du pastoralisme ont improvisé la gestion de cette nouvelle situation délicate (voir également Emerit, 2004 et 2007).

3.3.2 L'extension territoriale du loup

Il paraît important de voir comment l'extension territoriale du loup a poussé à des ajustements et à certaines reconfigurations durables de la gestion administrative du dossier (carte 15). La plupart du temps la présence du loup dans une nouvelle zone commence par des rumeurs, des doutes ou des fortes suspicions. Il peut d'ailleurs se passer un certain laps de temps, souvent mal compris, avant que le Réseau loup de l'ONCFS atteste la présence effective du loup et détermine si celle-ci est permanente ou pas. Pour cela, petit à petit, le Réseau loup a amélioré ses techniques d'analyse d'indices et accru le nombre de correspondants formés (illustration 5). Le perfectionnement des analyses génétiques a permis d'apporter des informations très fiables. L'attestation de la présence du loup est stratégique car elle est déterminante dans l'accompagnement des activités pastorales par les pouvoirs publics.

Peu à peu, c'est tout le Mercantour qui a été durablement colonisé (illustration 6). Dès 1999, la présence permanente du loup[70] est aussi prouvée dans le massif des Monges (Alpes-de-Haute-Provence), continuité occidentale du Mercantour. Deux ans auparavant, en 1997, les suspicions étaient fortes. Jusqu'en 2004, cette zone de présence s'est toujours caractérisée par un nombre réduit d'indices et une grande irrégularité dans leur récolte conduisant à la conclusion d'un faible effectif, un ou deux individus.

[70] Les données qui vont suivre proviennent du Réseau loup de l'ONCFS (Duchamp et al., 2004). La présence du loup est classée selon deux grandes catégories :

- zone de présence permanente qui se caractérise par la présence d'indices de l'espèce récoltés deux hivers de suite ;
- zone de présence temporaire ainsi qualifiée lorsqu'il n'y a pas de continuité temporelle dans des indices identifiés « loup » de manière formelle.

Carte 15 : L'expansion du loup en France au tournant des années 2000

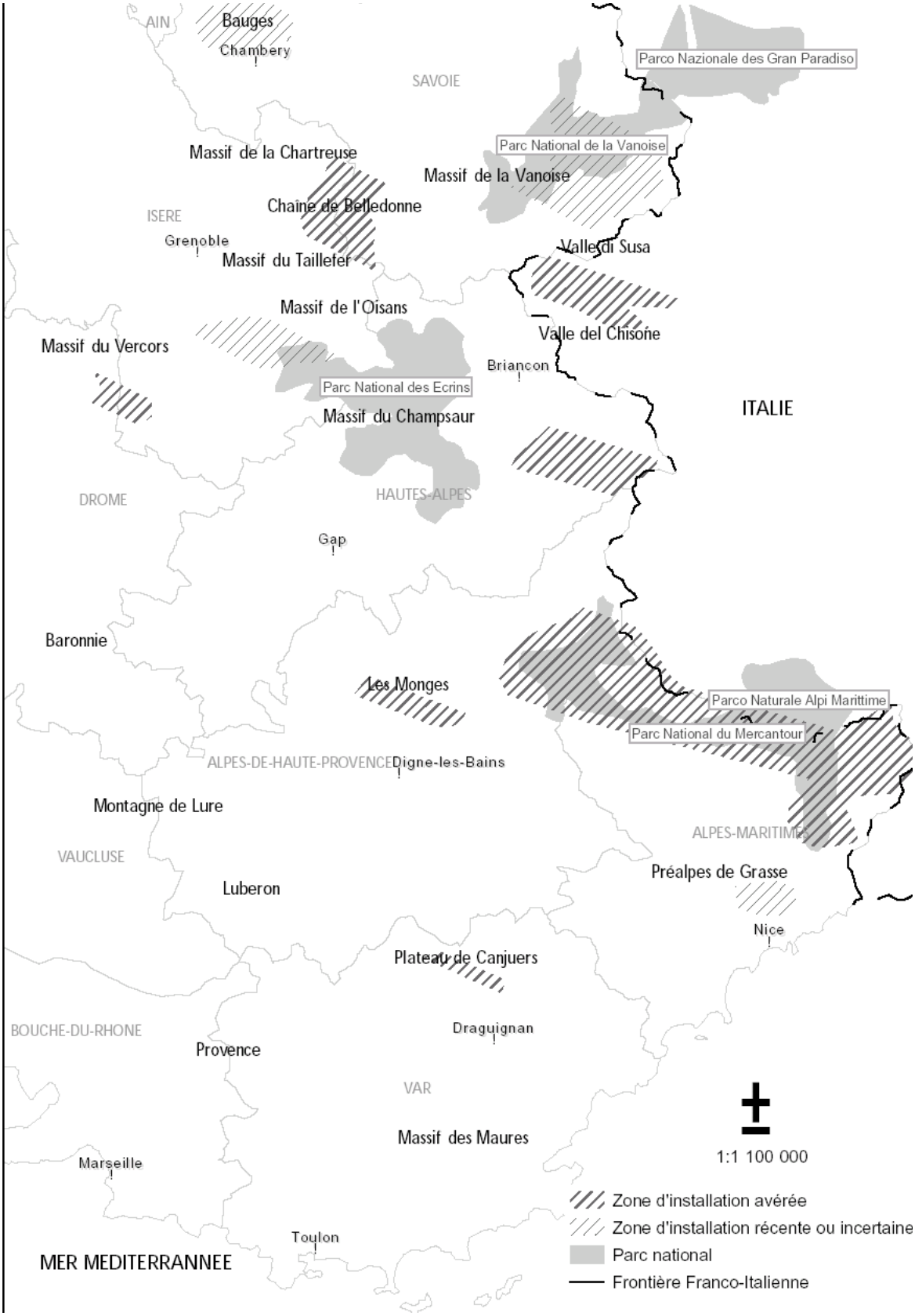

(F. Benhammou et R . Assand, 2005)

Illustration 5 : Excrément de loup dans les Alpes

L'analyse de féces est une des principales sources d'informations dans le suivi du loup.



(Crédit photo : F. Benhammou, 2002)

Dans le massif du Queyras (Hautes-Alpes), la présence permanente est identifiée en 1998, même si les suspicions étaient très fortes dès 1997. Avec le Mercantour, il s'agit d'une zone où les loups sont le mieux installés puisque des reproductions sont régulièrement constatées et les témoignages visuels sont nombreux et fiables. Près du Queyras, le Béal Traversier est colonisé de manière certaine en 2000 et la Vallée de la Clarée dès 2001. Pour cette dernière zone, on pense qu'il s'agit d'une meute transfrontalière. En 1999, c'est la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors, partagée entre Drôme et Isère, qui connaît une présence permanente. Le massif de Belledonne (Isère) commence à être concerné en 1999 avec des attaques sur bétail ciblées sur un territoire restreint. Dans cette zone, la présence permanente est attestée en 2000-2001, même s'il n'y a toujours qu'un nombre très faible d'individus repérés.

Illustration 6 : Un milieu favorable à l'expansion du loup

La vallée de la Haute Tinée dans le Parc du Mercantour connaît une reconquête dynamique des forêts de mélèzes.



(Crédit photo : F. Benhammou, 2002)

À cela s'ajoutent les zones temporaires où la présence de loup n'en a pas moins été clairement identifiée. Le camp militaire de Canjuers (Var) est un cas d'ailleurs très particulier. Dès le début des années 1990, des prédations très étranges ont touché certains troupeaux domestiques. À l'époque, elles n'avaient pas été clairement identifiées mais l'hypothèse loup n'est pas à exclure. En effet, cela illustrerait la thèse de la possibilité ancienne (avant 1992) et irrégulière de passage de loups erratiques en quête de territoires à coloniser. Pour le cas de Canjuers, ce n'est qu'en 1997 que trois attaques sur ovins sont authentifiées comme venant de loup. La présence n'est pourtant avérée qu'en 2001 avec là encore des indices irréguliers. En 2001, deux nouvelles zones des Alpes-Maritimes ont connu une présence de loup : le Haut Var et l'Ubaye. Plus au nord, en Savoie, des indices sont attestés en Maurienne et même si une meute est basée non loin en Italie dans le Val de Suse (installée depuis au moins 1999), on ne sait pas formellement si les individus identifiés en proviennent. Des attaques ponctuelles ont principalement eu lieu en 2001 : bien que la probabilité de présence du loup n'ait pas toujours été exclue, plusieurs analyses génétiques ont été peu concluantes. L'été de la même année, des indices sont identifiés dans le Tailleferre (Isère). En 2002, le Cheiron (arrière-pays de Grasse, Alpes-Maritimes) est concerné par des attaques attribuées plus tard au loup. Une observation de loup dans un

jardin du village de Vence a même été un indice surprenant. La colonisation dans les zones précitées demeure néanmoins incertaine. Ces dernières années ont donc vu une extension importante de l'aire de présence du loup, même si l'estimation des effectifs fait des débats : d'une quarantaine de spécimens à près de soixante-dix (MEDD, MAAPAR, 2004).

À la fin du premier programme Life en 1999, les acteurs d'environnement tant des pouvoirs publics (Parcs nationaux, PNR…) qu'associatifs et les DDAF se rendent compte de ce développement rapide et de l'insuffisance du dispositif. C'est pour cela qu'un second programme Life de 1999 à 2002 (prolongé en 2003) est lancé avec un budget de 2,8 millions d'euros (18 millions de francs). Le plus gros effort financier est encore demandé au ministère de l'Environnement qui prend en charge 55 % du montant, l'Union européenne finançant 40 % et le ministère de l'Agriculture 5 %[71]. La gestion administrative des mesures d'accompagnement est assurée par les DDAF, la DIREN PACA renforce son rôle de communication par l'embauche d'un plein-temps spécialisé et la DIREN Rhône-Alpes s'occupe de la coordination du dossier à l'échelle du massif alpin. Le Réseau loup s'est étoffé en essayant de remédier à la précarité de certains postes et dans un premier temps, l'ONCFS a eu l'exclusivité de la réalisation des constats de dommages[72]. Sur le terrain des aides à la cohabitation loup–pastoralisme, un triptyque qui a pu faire ses preuves dans plusieurs zones du Mercantour est généralisé : clôtures spécifiques, mise en place de chiens de protection et financement de poste d'aide-berger dont la mission est d'aider l'éleveur ou le berger à faire face au surplus de travail lié à la présence du prédateur. Dans certaines régions, ce dispositif a pu être adapté et amendé par des structures qui se sont particulièrement investies (PNR Queyras, Réserve des Hauts Plateaux du Vercors). En revanche, le Parc national du Mercantour qui s'était retrouvé en premières lignes sur cette question du loup, est beaucoup plus en retrait à l'heure actuelle. En 1998, le remplaçant de M.-O. Guth à la direction du Parc a d'ailleurs fortement accompagné ce retrait. En effet, on pense que l'image du Parc, déjà négative, fut renforcée dans ce sens à cause du loup. M.-O. Guth et beaucoup d'agents du Mercantour ont été très critiqués pour leur maladresse de communication souvent qualifiée

[71] Le ministère de l'Environnement a dû prendre à sa charge la zone Mercantour qui n'avait plus le droit à ces aides ainsi que tous les dépassements budgétaires qui se sont produits. Le ministère de l'Agriculture, longtemps réticent à s'investir sur ce dossier, a dû lui aussi mettre davantage de financement que prévu selon la commission d'enquête (Estrosi et Spagnou, 2003a).

[72] Face à la lourdeur de la charge, la réalisation des constats devient réalisable par d'autres agents formés (contractuels, agents des parcs régionaux…).

de « partiale ». Le Parc ne doit plus communiquer sur le loup, la préfecture via la DIREN PACA s'en chargeant dorénavant. Cette dernière a d'ailleurs mis au point depuis une communication qui se veut plus lisse.

3.4. Premières bases de gestion du dossier loup

Les années 2003-2004 ont constitué une transition dans la gestion du dossier puisque le programme Life s'est achevé. Il devait faire place à un autre dispositif pérenne sur lequel nous reviendrons. Les suites du Life II, incertaines dans un premier temps, ont suscité plusieurs interrogations de tous les acteurs (lignes budgétaires, statut des agents de terrain). Même si ce programme a connu des ratés et des faiblesses, il a contribué à la stabilisation du dossier. Les tensions existantes ont pu localement être très apaisées en fonction de l'investissement variable des DDAF et des acteurs de terrain (structures parcs, certains organismes agricoles, associatifs environnementaux…). Néanmoins, les pouvoirs publics sont particulièrement marqués par le coût de gestion du dossier loup. Ils pensent que moins de prédateurs coûteraient moins cher. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles ils cherchent à promouvoir la régulation de l'espèce rebaptisée « contingentement ». Cet aspect n'est d'ailleurs pas sans liens avec les stratégies des organisations professionnelles agricoles dont l'analyse sera riche d'enseignements. En effet, comment expliquer une telle radicalité dans le message audible dans le débat public et un certain pragmatisme de terrain, y compris chez des opposants notoires à la présence du loup ?

Concernant le milieu de la chasse, ce dernier s'est longtemps volontairement maintenu en retrait. Les chasseurs des Alpes-Maritimes ont fait partie des opposants les plus durs à la présence du loup dans les premiers temps. Pourtant, les représentants des associations cynégétiques ont décidé au bout de quelques années de ne plus porter ouvertement cette hostilité qui pouvait émaner d'une certaine base. Peu à peu, un discours gestionnaire, qui se veut raisonnable, a pris le dessus. Ainsi, le loup, toujours considéré comme un « braconnier à quatre pattes » est présenté « comme une espèce qui devra être régulée comme toutes les autres et comme cela se fait ailleurs » (Baudin, com. pers.). En revanche, une inquiétude est de plus en plus audible à l'échelle des Alpes. Comme pour le lynx, certains chasseurs accusent le loup de détruire toute la faune sauvage.

La pression à la régulation du loup s'accentue à l'heure où de nouvelles zones, de plus en plus différentes des régions occupées jusque-là par l'espèce, sont colonisées. Dernièrement, le loup se trouvait aux portes du Jura puisque sa présence était attestée dans

l'Ain, déjà zone à lynx. En 2003-2004, des confirmations ont été apportéés sur la présence de loups dans les Pyrénées-Orientales pour laquelle il existe des suspicions dès 1996 et des certitudes de 1998 à 2000. Ce dossier du loup dans les Pyrénées, sur lequel nous avons déjà publié certains travaux (Benhammou et Salvador 2003, et Benhammou, 2004) est d'ailleurs particulièrement instructif concernant la gestion délicate de la colonisation d'une espèce rejetée comme le loup.

Ce premier chapitre a permis de poser quelques repères forts, dans le temps et dans l'espace, nécessaires à la compréhension globale de la question des grands prédateurs en France. Chaque cas – ours, lynx, loup – a sa spécificité, mais suscite toujours des passions exacerbées. Cela est dû à la grande portée symbolique et ambivalente de ces espèces. Par conséquent, elles ont suscité, sans grande surprise, des études naturalistes et biologiques. Mais la charge imaginaire de ces grands prédateurs va peu à peu entraîner un intérêt grandissant des sciences humaines, sociales et politiques en raison des conséquences sur les sociétés que provoque leur présence. Aussi allons-nous aborder maintenant l'examen de la littérature préexistant à nos travaux au sujet de l'ours et du loup en France.

Chapitre 2 : Approche critique de la littérature, de la biologie aux sciences humaines et sociales

1. La littérature sur l'ours

1.1. La domination des biologistes

L'état de l'art que nous entreprenons vise à resituer notre recherche. Nous n'avons pas prétention à l'exhaustivité, cependant l'objectif est de présenter, d'analyser les travaux français et les documents sur l'ours ayant un lien avec sa gestion, sa conservation voire l'opposition à celle-ci. Nous sortirons donc du domaine strict de la recherche. Un travail du même type suivra pour le loup.

Le champ scientifique d'étude de l'ours brun s'est beaucoup développé en Amérique du Nord après les années 1950. Certains des plus grands spécialistes s'y trouvent encore, tels F. L. Craighead, M. Schaffer, C. Servheen, dont les travaux ont beaucoup influencé le biologiste de terrain J.-J. Camarra. Des biologistes de l'ex-URSS, tel V. Pajetnov, ont également développé une formidable connaissance de terrain. Un des premiers travaux contemporains qui traitent de l'ours en France alertant sur l'état des populations est le fait d'un chasseur grenoblois, le docteur Marcel Couturier avec *L'Ours brun* (1954). Il a parcouru les Pyrénées en chassant l'ours mais en essayant également d'estimer les effectifs. Malgré des erreurs méthodologiques dans le dénombrement[73], les conclusions de son travail proposent l'arrêt de la chasse à l'ours. Dès les années 1960, la SNPN commence à informer le grand public sur le risque de disparition de l'ours en France. Entre 1976 et 1981, des naturalistes scientifiques ou amateurs commencent à s'intéresser de près aux ours pyrénéens. Avec la genèse d'une administration de l'environnement, on songe que le développement de la connaissance scientifique de l'ours peut permettre de donner des outils de conservation efficaces. En 1976, lors d'un colloque organisé à Pau sur la grande faune de montagne, C. Dendaletche, un universitaire palois co-fondateur du FIEP, lance un cri d'alarme fort au sujet de l'extinction probable de l'ours des Pyrénées.

Avec un jeune biologiste, J.-J. Camarra, C. Dendaletche réalise en 1979 pour la SNPN et l'administration de l'environnement un premier travail de recensement des ours

[73] Les ours sont dénombrés en utilisant la commune comme unité géographique. Or, un ours ne se cantonne pas aux territoires d'une seule commune, d'où vraisemblablement des doubles comptes et donc une surestimation des effectifs.

pyrénéens qui apporte de nombreux éléments sur l'état fragile de la population (Dendaletche et Camarra, 1979). J.-J. Camarra est aussi régulièrement allé en Amérique du Nord se former aux techniques de suivi, de capture et de dénombrement des ours. À cette époque, il fait l'acquisition d'une vieille bâtisse en vallée d'Aspe, au cœur de la zone de plus forte concentration des ours. Un ingénieur de l'ONF, C. Berducou, commence également un travail sur l'ours, d'abord sur le régime alimentaire (Berducou et *al*., 1982) puis sur divers aspects techniques[74] (Berducou et *al*., 1991 ; Berducou, 1994). Au début des années 1980, l'Office national de la chasse recrute J.-J. Camarra et produit régulièrement des travaux sur le suivi biologique des ours. Est alors créé le Réseau ours brun, dans lequel des naturalistes de terrain du FIEP, comme G. Caussimont, s'investissent énormément. Ce professeur d'espagnol de la région est également l'auteur d'une thèse mal connue qui traite des aspects culturels de la cohabitation homme / ours dans plusieurs vallées pyrénéennes : Aspe, Ossau, Barétous côté français et Anso, Hecho et Roncal côté espagnol (Caussimont, 1981). À l'époque, c'est un des seuls travaux traitant des dimensions humaines de la question. Cependant, G. Caussimont est nettement plus connu pour ses nombreuses publications naturalistes (Caussimont, 1993 ; 1997 ; 1999). Après la mort de l'ourse Cannelle, il publie un ouvrage qui est un manifeste pour la sauvegarde de l'ours fondé sur ses connaissances historiques et sa pratique de terrain de la cohabitation entre homme et ours (Caussimont, 2005).

Force est de constater que la plupart de ces travaux traitant exclusivement des aspects biologiques porte sur les Pyrénées occidentales. Pourtant dans les années 1980, un Toulousain s'intéresse pour sa thèse de biologie aux ours relictuels qui subsistent encore dans les Pyrénées centrales et orientales (Parde, 1984). Il travaille également sur les aspects d'écologie historique afin de comprendre les raisons de la régression des populations ursines dans cette partie des Pyrénées (Parde, 1992). Biologiste de terrain chevronné, il contribue à un ouvrage de référence sur l'ours en français (Camarra et Parde, 1992) et est sollicité lorsqu'il est question d'un projet de réintroduction. Le Parc des Pyrénées, que l'on a abusivement associé à la protection de l'ours, ne contribue que marginalement à la connaissance de l'ours, hormis l'investissement de ses agents de terrain dans le suivi. Cependant, un travail de bonne qualité fait un bilan technique sur la prédation de l'ours dans les Pyrénées de 1968 à 1991(Nédélec, 1995). Cet aspect était alors relativement peu traité.

[74] Radio-pistage, effets du nourrissage, gestion forestière et ours, etc.

Enfin, il existe des ouvrages naturalistes relevant davantage d'une quête personnelle tout en étant une ode à la conservation de l'ours (Merlet, 1988 [1971] ; Salingue, 2005).

1.2. Une littérature critique sur l'inefficacité de la protection de l'ours

Les biologistes de terrain font considérablement progresser la connaissance de l'espèce même si celle-ci n'a pas toujours été prise en compte pour améliorer l'état de conservation des ours pour des raisons que nous aborderons ultérieurement. Dès le début des années 1990, une littérature critique, émanant certes de naturalistes, mais qui ne se positionnent plus dans leur domaine scientifique, commence à dénoncer les errements et les oppositions à cette conservation (Erome, 1988). C. Dendaletche, avec *La Cause de l'ours* (1993), a produit l'ouvrage de référence sur les incohérences de la protection de l'ours jusque dans les années 1990. Il est l'un des premiers auteurs a avoir montré non seulement l'opposition de certains acteurs locaux, mais surtout leur soutien par des acteurs extérieurs aux Pyrénées et certaines administrations (agricoles notamment). Par ailleurs, le président du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées, A. Etchelecou, qui n'est pas biologiste mais démographe, investit ses connaissances méthodologiques pour comprendre le déclin des populations d'ours (Etchelecou, 1995). Dans les vallées béarnaises, un on-dit affirme que la population d'ours diminue car les ours s'en vont ou meurent à cause de la consanguinité (chasseurs aspois, com. pers.). A. Etchelecou montre comment, depuis les années 1960, ce phénomène de déclin s'explique principalement par une surmortalité « accidentelle » des femelles avec petits. L'accident, rarement naturel, trouve souvent son origine dans un braconnage ou un empoisonnement (*ibid*.). Ainsi, la structure démographique des ours a été durablement déséquilibrée.

Dans la littérature grise, le biologiste J.-P. Raffin utilise son mandat de député européen pour soumettre un rapport à la Commission européenne dans le but d'arrêter les financements communautaires des aménagements responsables de la régression de l'ours brun en Europe et particulièrement dans les Pyrénées. (Raffin, 1994).

1.3 Les travaux liés à la réintroduction

En lien avec la réintroduction d'ours en Pyrénées centrales, une production d'une double nature a vu le jour. Tout d'abord, l'association Artus, un des principaux promoteurs du projet, a diligenté des études préparatoires à la réintroduction, sur son initiative ou celle de la DNP (Parde et Artus, 1992 ; Arquillière, 1994). L'objectif était alors de déterminer si le

milieu était toujours adapté à la présence des ours et de choisir la provenance des ours. Les aspects humains avaient déjà été traités dans une étude du bureau Octaèdre qui abordait l'opportunité de la réintroduction et la constitution d'un regroupement communal au sein de l'ADET. L'ONC a également diligenté une étude peu connue sur le sujet (Chuet et Thornton, 1992).

En second lieu, une littérature technico-scientifique a vu le jour suite aux programmes Life ayant accompagné la réintroduction en Pyrénées centrales. Cela correspond à la récupération du dossier par la DIREN Midi-Pyrénées et l'Equipe technique ours de l'ONCFS et à tout le travail technique de suivi de l'ours et des prédations (Quenette, 2000 ; DIREN M-P, 1998 ; 2000a ; 2000b, 2001 …). Un document émanant de la DIREN particulièrement intéressant est la retranscription de la réunion publique du bilan Life de juin 2000 (DIREN M-P, 2000c). Diverses interventions d'agents de l'administration, d'élus locaux, de représentants agricoles, de membres de la société civile favorables à la conservation de l'ours ont été publiées et font de ce document une matière très riche à exploiter. C'est lors de cette réunion qu'est apparu publiquement un rapport de force équilibré entre des acteurs hostiles et des acteurs favorables à la réintroduction, sans qu'aucun n'ait semblé avoir le monopole de la représentativité de la société dite « locale ».

L'Equipe technique ours continue de produire des documents de référence sur le suivi de l'ours (DIREN M-P, 2001). Dans une optique de préconisation d'option de gestion et de conservation de l'ours, celle-ci a publié une étude sur la démographie des ours dans les Pyrénées (Chapron et *al.*, 2003a). Avec le biologiste G. Chapron, les perspectives d'évolution démographique ont été modélisées afin de donner des pistes de réflexion sur le nombre et le sexe des ours à réintroduire pour sauver le peuplement ursin pyrénéen.

1.4. Des approches en sciences humaines et sociales en développement

Les approches mettant en avant la dimension humaine du dossier de l'ours sont, dans l'ensemble, assez récentes. La thèse d'histoire de J.-C. Bouchet (1988)[75] traite de l'ours exclusivement sous l'angle de la chasse, thème premier du travail. En effet, l'auteur aborde aussi la chasse aux loups, lynx, bouquetins, rapaces… Contrairement aux propos des biologistes, le positionnement normatif ne sous-tend pas la conservation de l'espèce. La plupart du temps, les chercheurs en sciences sociales ne mettent pas en avant cette question

[75] Sur la chasse en Béarn, on peut aussi consulter l'ouvrage d'histoire locale très bien illustré de René Arripe (1998).

du positionnement dans les études environnementales, sauf chez l'ethnologue Jean-Dominique Lajoux. Il est l'auteur de l'ouvrage le plus complet sur l'étude de la complexité des relations entre les hommes et les ours à la surface du globe (Lajoux, 1996). Ce playdoyer « fraternel » pour la protection des derniers ours dans le monde insiste tout particulièrement sur les dimensions historiques, culturelles et magico-religieuses. Le travail de Sophie Bobbé en diffère car son propos porte à la fois sur l'ours et le loup. Concernant l'ours, elle a surtout étudié les représentations autour du folklore et de la mythologie dans les Pyrénées, notamment au travers des charges symboliques des différentes fêtes de l'ours[76]. Elle a également contribué à la rédaction des aspects anthropologiques d'un ouvrage grand public sur l'ours avec J.-P. Raffin (Raffin et Bobbé, 1997). Si sa réflexion sur l'ours des Pyrénées est marginale pour notre approche, en revanche, son travail de terrain en Espagne et son propos sur le loup en France sont plus riches. Par ailleurs, la dimension spécifiquement ethnographique

Dans la compréhension et le règlement des tensions dans le dossier de l'ours des Pyrénées, une première étude a été diligentée au début des années 1990 (Ollagnon, 1991). Elle n'a pas été impulsée par l'administration de l'environnement mais par celle de l'agriculture. Il a déjà été question de l'utilisation de l'audit patrimonial afin de renforcer, à partir d'une initiative administrative, les intérêts agricoles locaux. Cependant, à l'époque, cela se présente comme une initiative ouverte qui vise simplement le règlement des tensions entre les partisans de la protection de l'ours et les acteurs réticents à une politique efficace allant dans ce sens. Dans la foulée, l'IPHB, né de l'audit patrimonial, a commandé une étude au bureau d'étude environnementale AScA pour faire un bilan de la situation socio-économique des vallées béarnaises ainsi qu'un état des lieux des populations d'ours (AScA et Servheen, 1996). Ce travail fut mené en partenariat avec le biologiste américain C. Servheen. Des orientations prospectives et des préconisations ont été apportées. Ce rapport, remplissant rigoureusement le cahier des charges de l'appel d'offre de l'étude, a pourtant été désavoué par l'IPHB en raison de ses conclusions qui soulignaient l'incohérence de vouloir poursuivre des aménagements lourds en montagne et de projeter de réintroduire des ours dans un habitat en cours de dégradation forte. C'est lors de ce travail que L. Mermet a commencé à mettre en lumière les disfonctionnements d'une approche qui se voulait fédératrice, consensuelle alors qu'elle ne servait qu'à renforcer les acteurs réticents à une meilleure prise en compte de

[76] Une partie, particulièrement bien illustrée, du J.-D. Lajoux (1996) porte aussi sur ces aspects.

l'environnement (Mermet, 2006 [1998]). Nos premiers travaux (Benhammou, 2001) trouvent ici une grande part de leur inspiration.

Il existe également des ouvrages récents aux angles d'analyse partiels. Sur le plan historique, O. de Marliave a publié un livre très complet sur l'histoire de l'ours dans les Pyrénées de la Préhistoire à l'an 2000 (de Marliave, 2000). Destiné au grand public, cet ouvrage s'appuie sur une documentation de qualité et apporte des éléments historiques. Auparavant, un autre journaliste avait publié un recueil de témoignages en rapport avec la réintroduction en Pyrénées centrales de 1996 en tentant de présenter en miroir des points de vue hostiles et favorables (Benayoun, 2000). Certains autres ouvrages sont des adaptations de DEA. C'est le cas d'un travail portant sur les aspects juridiques de la conservation de l'ours brun en France (Landelle, 2002)[77]. Le positionnement normatif des auteurs en droit est clair en général, la promotion de la conservation de l'ours est assumée puisque c'est à l'éthique du droit international qu'il est fait référence. L'ouvrage issu du DEA de C. Ferrere (2000) a, quant à lui, une orientation plus ambiguë. Ce travail qui se positionne en sociologie politique s'apparente plus à une promotion de l'IPHB. En effet, les oppositions caricaturales entre les locaux et les extérieurs, les valléens et l'Etat (sans autre nuance) sont pris comme des réalités et ne sont pas questionnées. Le poids des associations de protection de la nature y est surestimé, le déficit démocratique de l'institution n'est pas mis en avant. Les vrais enjeux critiques de conservation de l'ours et de développement durable n'y sont pas complètement abordés. Ce positionnement mou fait la part belle aux acteurs réticents à la conservation des grands prédateurs.

2. La littérature du loup

2.1. Des travaux de biologistes et de techniciens d'environnement

Le loup fait vendre. C'est pour cela que depuis le retour du loup, une multitude d'ouvrages grand public a été publiée. Ils sont de qualité inégale et certains auteurs se sont spécialisés dans ce domaine où il est aisé de faire de « beaux livres » (Huet, 1995 ; 2001). Un ouvrage relativement complet sur la thématique de la cohabitation loup / pastoralisme a tenté de lier qualité de l'esthétisme et des informations (Delfour, 2004).

[77] Cet ouvrage est tiré du DEA de P. Landelle (1999). Dans la même logique, voir également le DEA de droit de N. Chassin (2001) portant à la fois sur le loup et l'ours.

Sur le plan scientifique, la littérature est largement dominée par des étrangers : Nord-Américains, Allemands, Espagnols, Italiens (Mech, 1970 ; Zimen, 1981, Boitani, 1982 ; 1998 ; Boscagli, 1985 ; Blanco *y al*., 1990)[78]. Cela s'explique notamment par l'absence de loup sur le territoire national au moment où l'étude de l'espèce s'est développée. On pense souvent que les loups ont été le plus étudiés dans des régions lointaines, sauvages et vides d'hommes. Cependant, plusieurs chercheurs nord-américains, comme D. Mech, travaillent dans des zones où les loups cohabitent avec les activités humaines et ces scientifiques réfléchissent à la gestion de l'espèce dans ce contexte (Mech, 1996 ; 1997). C'est également le cas en Europe à quelques centaines de km de la France, où des Italiens et des Espagnols étudient les loups dans des contextes où la présence humaine peut être forte (Boitani, 1982 ; Blanco *y al*., 1990). Comme pour l'ours, ce sont des propos de biologistes qui dominent. Un ouvrage paru en 2003 fait un bilan général des dernières connaissances acquises sur le loup (Mech and Boitani, 2003).

Ainsi, lorsque le loup fait son retour en France en 1992, il n'y a pas de vrai spécialiste de terrain du loup. Certes, Gérard Ménatory avait entrepris une réhabilitation de l'animal par le biais du Parc de Ste Lucie en Lozère et d'ouvrages grand public (Ménatory, 1990). Même si ses compétences en biologie du loup étaient réelles, il s'agissait davantage d'un travail de journaliste autodidacte passionné. Un écologue du Muséum national d'histoire naturelle de Paris avait quant à lui entrepris de réaliser un travail sur la disparition du loup en France (de Beaufort, 1987 ; 1988). Mais cette étude dite d'écologie historique porte sur des loups éteints et non vivants. Lorsque qu'il a fallu étudier les premiers loups sauvages du Mercantour, cela a relevé de l'improvisation. En 1993, l'ethnozoologue G. Carbone a commencé des études de terrain en liaison avec le Parc du Mercantour et le Muséum de Paris. Elle avait déjà publié un manifeste sur l'ethnozoologie (Pujol et Carbone, 1990) ainsi qu'un petit ouvrage concis et documenté sur le peur du loup (Carbone, 1991). L'hybridation intrinsèque à l'ethnozoologie, qui se veut à la croisée des sciences naturelles et des sciences humaines, est d'une grande richesse. Cependant, les pressions diverses exercées sur G. Carbone l'ont empêché d'approfondir et de prendre du recul. Ainsi, dans les premiers temps du retour du prédateur, les connaissances sur le loup en France apparaissaient davantage comme théoriques, mal diffusées et inadaptées au Mercantour.

[78] Sur la biologie du loup et de l'ours, nous renvoyons au service de documentation de l'ONCFS qui publie une bibliographie complète et internationale régulièrement actualisée. Nous ne citons ici que quelques exemples.

Par la suite, en 1994, une première équipe composée notamment de biologistes et d'un vétérinaire a pris le relais. L'objectif est alors principalement d'acquérir les connaissances fondamentales sur la biologie de l'espèce dans ce nouveau contexte territorial (Dahier et Lequette, 1997 ; Poulle et *al.*, 1995 ; Poulle et Longchamp, 1997, Poulle et *al.*, 2000). L'équipe vise désormais à réaliser un suivi pérenne du développement de l'animal, à apporter des connaissances sur l'impact de la prédation et à mettre en place les mesures de protection. Cela se fait dans le cadre des deux programmes Life successifs alors que parallèlement, comme pour l'ours, l'ONCFS centralise le suivi et les études sur le loup. Une littérature technique est régulièrement produite (Duchamp et *al.*, 2001 ; 2002 ; 2004). Concernant les corrélations entre la prédation des loups et les techniques de gardiennage, le Parc du Mercantour puis l'ONCFS ont fourni la matière à la biologiste N. Espuno qui a pu réaliser un DEA (1998) puis une thèse (2004).

Alors que cette littérature technico-scientifique se développe, des ouvrages qui militent davantage pour la protection du loup voient le jour, émanant principalement d'associations (Englebert, 2000 ; Anonyme, 2001). À cela s'ajoute le travail de biologistes indépendants et polyvalents. Le suisse J.-M. Landry s'investit particulièrement dans la cause du loup (Landry, 2001). De même, Vincent Vignon[79] a publié des articles sur la biologie du loup et des ongulés sauvages, principalement en Espagne (Vignon, 1995 ; 1997), avant de publier un livre généraliste (Vignon ; 2006). Un ouvrage paru en 2003 doit être mentionné à ce titre (Igel, 2003). Il s'agit du travail d'un naturaliste éthologue amateur, par ailleurs mineur lorrain à la retraite. Son expérience est faite de longues heures d'observation des loups du Parc de Sainte-Croix en Lorraine, de la lecture dans le texte des scientifiques étrangers (Mech, Boitani, Zimen, Okarma…) et d'un esprit critique aiguisé. Le tout donne un ouvrage original, extrêmement documenté, qui vise à promouvoir le loup. Avec l'ouvrage récent de G. Carbone (2003), il s'agit probablement là de l'ouvrage en français le plus au point et le plus abouti sur l'éthologie du loup.

2.2. La littérature « politico-administrative »

Le loup a également suscité d'importants rapports d'expertise ministérielle ou parlementaire de qualité inégale. Les premiers, émanant directement de la DNP, visaient à expliquer le retour du loup (DNP, 1996). Par la suite, ces rapports ont cherché à traiter de

[79] Il est à la tête d'un bureau d'étude d'impact environnemental et préside le conseil scientifique de l'association Ferus.

manière parfois démagogique les problèmes posés par ce retour. Ces travaux ont été réalisés par des experts plus ou moins indépendants, des inspecteurs généraux de l'Agriculture ou par du personnel attaché aux parlementaires. Ils ont des orientations qui vont du pragmatisme (rapports Dobremez, 1997 ; Bracque, 1999) à une franche hostilité à la conservation du loup (Lambert, 1996 ; Honde-Chevalier[80], 1999).

Le cas du rapport de la commission d'enquête parlementaire, présidée par le député des Alpes-Maritimes, C. Estrosi, est plus singulier (Estrosi et Spagnou, 2003a). Les parlementaires sont partis de postulats partisans simplistes étayés par les propos de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, opposante radicale au loup (les loups ont été réintroduits / loup et pastoralisme sont incompatibles / enlèvement du loup). Mais en raison de la quantité et de la qualité des personnes auditionnées, de la pression d'une minorité de parlementaires et du travail de synthèse des administrateurs de l'Assemblée nationale, les vrais auteurs de ce rapport, le propos final s'est avéré plus pragmatique. L'objectif de l'ensemble de ces rapports est clairement politique. Il s'agit d'une part de contenter les représentants agricoles, les élus de montagne, les environnementalistes et de faire des préconisations de gestion en trouvant des compromis politiques.

2.3. Les pastoralistes : une neutralité technique ou un renfort syndical ?

Certains pastoralistes, ingénieurs ou techniciens travaillant dans le domaine de l'élevage en montagne, ont abordé le problème du loup sous l'angle technique. Leurs travaux se concentrent notamment sur l'impact de la prédation et les solutions techniques à y apporter. Leur compétence a d'ailleurs été sollicitée par le ministère de l'Environnement dès 1996 (Garde, 1998). Ce travail est un panorama large et innovant qui, pour la première fois, montre avec mesure les effets négatifs du loup. Cependant, par la suite, la plupart des auteurs de ce type de travaux ont pris une orientation clairement partiale. Ainsi, au fil du temps, L. Garde du CERPAM, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes - Méditerranée, a fait de plus en plus coïncider ses travaux avec les discours des éleveurs, alternant approche technique militante et engagement pragmatique.

[80] Ce rapport d'une mission parlementaire est le premier où s'impliquent directement des élus. Il annonce l'engagement anti-prédateur d'un certain nombre de députés de montagne comme A. Bonrepaux dans les Pyrénées.

En effet, les organismes techniques d'élevage du Sud-Est de la France (CERPAM, OREAM[81]…) sont de plus en plus liés aux représentants de la profession agricole qui sont souvent d'importants éleveurs militants syndicalistes. Actuellement, ces organismes sont quasiment tous sous la coupe de la FROSE, Fédération régionale ovine du Sud-Est, un regroupement d'organismes à vocation syndicale. Les techniciens et ingénieurs pastoraux de ces structures cherchent à mettre en lumière les effets négatifs de la prédation du loup et les effets indirects de la mise en place des moyens de protection (consommation de temps supplémentaire, pénibilité accrue, stress sur le troupeau…) (Garde et *al*., 2003 ; Silhol et *al*., 2004). Hormis le fait que les effets négatifs décrits sont relativement connus aujourd'hui, à chaque fois, une limite technique à l'adaptation est sous-entendue. Il n'est plus question de l'enthousiasme de l'innovation qui animait ces organismes dans les années 1980 où l'élan productiviste donnait comme objectif trois agnelages en deux ans par exemple. Le discours syndical qui voudrait que le loup soit le principal problème de l'élevage ovin dans le Sud-Est, est évoqué de manière plus ou moins directe par ces techniciens.

Leurs contributions sont d'ailleurs sollicitées dans le cadre de certaines initiatives militantes radicalement hostiles à la cohabitation avec les grands prédateurs (Bacha, 2001 ; Garde, 2001). Malgré un souci de rigueur affiché, certains travaux de Laurent Garde possèdent des biais dans le but de faire ressortir les effets négatifs du loup sur l'élevage. C'est notamment le cas pour le travail qui cherchait à comparer la prédation due au loup à celle des chiens dans le Massif des Monges (Garde et Vors, 2001). Alors que pour les dégâts de chiens, la matière réside uniquement dans la mémoire des éleveurs, des statistiques officielles existent pour le loup. De plus, les résultats de cette enquête sont extrapolés à l'ensemble des Alpes afin de ne pas prendre en considération la prédation des chiens qui est réelle, même si difficilement quantifiable. L. Garde ne cache pas son positionnement, notamment en raison de l'accueil méfiant de son travail de 1996-1997 (Garde, 1998) par le ministère de l'Environnement. Suite à cela, il a entrepris de mener une réflexion en sciences humaines extrêmement critique sur la conservation du loup en particulier et la protection de la nature en général (Garde, 2000). Cette initiative n'a pas été sans un certain écho favorable chez plusieurs chercheurs en sciences sociales. Même si, comme nous l'avons déjà évoqué, il existe tout un éventail de positionnements des chercheurs en sciences humaines et sociales, de l'affirmation de la neutralité au parti pris favorable, les points de vue critiques voire réticents à la conservation de cette espèce semblent dominants.

[81] Organisation régionale de l'élevage Alpes Méditerranée.

2.4. Des sciences sociales et des loups : des positionnements complexes et ambigus

2.4.1. Des travaux entre réhabilitation et recherche de vérités

Avant le retour du loup, quelques rares historiens se sont intéressés à la question en rendant compte, sans critiquer les sources, de l'image négative du loup à travers l'histoire européenne. C'est le cas des ouvrages des Ragache (Ragache et Ragache, 1981 ; Ragache, 1990) qui traitent de l'histoire du loup et de ses méfaits en France. Même si la mouvance écologiste a par la suite eu tendance à amoindrir l'impact mal connu des loups sur les sociétés humaines (prédation sur le bétail ou sur les hommes), ce riche travail n'a pas la distance critique à laquelle invitent G. Carbone ou Daniel Bernard, historien imprégné d'ethnologie. Ces auteurs signalent la distance nécessaire et les précautions à prendre avec des sources d'une époque où l'espèce *Canis lupus* était mal connue. Après avoir étudié la disparition du loup dans le Berry (Bernard, 1977), D. Bernard a réalisé un ouvrage important qui étudie les relations homme/loup et les traditions populaires autour du canidé (Bernard et Dubois, 1981). En 2000, il a publié un ouvrage du même type qui s'intéresse toujours à l'histoire, aux mythes et au folklore autour du loup. On note une volonté de faire une analyse équilibrée : « De la réalité vécue et décrite par les contemporains, l'historien, aidé de la sensibilité et du regard de l'ethnologue, fera jaillir l'image d'un animal moins cruel, moins « sensationnel », moins « diabolique » et plus proche de la vérité. Si cet essai pouvait être perçu comme une réhabilitation de l'espèce *Canis lupus*, pour notre part, nous n'y verrions qu'une approche en accord avec les enseignements de l'histoire » (Bernard, 2000 : 4). Dans la veine des ouvrages d'histoire locale, le livre de Jacques Baillon (1990) est devenu une référence. Bien que non historien, les qualités de documentation et d'esprit critique font que ce travail est fréquemment cité. Il relate la disparition du loup dans l'Orléanais mais foisonne de nombreux faits ailleurs en France. Bien que le livre soit paru au début des années 1990, sa conclusion vaut le détour pour l'ouverture concernant l'arrivée de futurs loups en France.

L'ethnozoologue G. Carbone a réalisé avec son ouvrage la *Peur du loup* (1991) un travail assez proche, dont la position normative favorable au loup lui a souvent été reprochée. Cette critique a notamment été faite pour un fascicule de vulgarisation consacré au retour du loup en France (Carbone, 1995). Cependant, l'arrivée et l'installation de G. Carbone dans le Mercantour, la poursuite de sa réflexion, de ses lectures, de ses études en éthologie[82] et sa rencontre avec de nombreux éleveurs, n'ont pas encore donné lieu à des publications

[82] Avec l'éthologue tourangeau Gille Le Pape notamment.

largement diffusées. Elles auraient permis de faire connaître les évolutions de la pensée de cet auteur. Bien souvent, elle est rangée dans une catégorie simpliste de militante franc-tireur. Pourtant, un article publié de manière confidentielle en 1999 est une réflexion très fine sur la présence passée et actuelle du loup, tout en montrant avec nuance la complexité et l'historique du positionnement des éleveurs des Alpes-Maritimes. Son ouvrage de 2003, qui est davantage un « beau livre » qu'un véritable état de sa recherche, montre néanmoins une amorce d'actualisation des savoirs sur le loup dans le monde et sur sa cohabitation avec les activités humaines (Carbone, 2003). Dans une optique visant aussi la conservation de la biodiversité, rappelons les travaux de J.-P. Galhano-Alves (2002 ; 2004). Il inscrit ses recherches anthropologiques dans une comparaison internationale de la cohabitation entre les hommes, les grands carnivores et les grands herbivores. Il essaie de comprendre pourquoi chaque société a ses usages et ses rapports à la nature spécifiques, à travers les exemples du tigre en Inde et du loup au Portugal. En poursuivant son étude avec le lion du Niger, son objectif est toujours de susciter les outils réconciliant les humains avec les grands prédateurs en particulier et l'environnement en général.

Hormis peut-être les travaux des Ragache, la plupart des auteurs qui viennent d'être évoqués ont recherché à faire la part des choses plutôt dans le sens d'une amélioration de l'image du loup, sans pour autant tomber dans l'idéalisation béate de l'espèce. À ce titre, on peut citer un autre ouvrage portant sur les loups « mangeurs d'homme » qui ne vise pas pour autant à remettre en cause le statut protégé de l'espèce. Il s'agit des travaux de l'historien Jean-Marc Moriceau (2007) sur les attaques de loups sur l'homme. Son objectif est de faire une étude des conséquences socio-culturelles de ces morts atypiques. Bien que responsable d'une mortalité marginale (3000 attaques mortelles recensées du XVe à la fin du XIXe), les loups anthropophages ont laissé une marque forte dans la culture franco-européenne que l'on ne retrouve pas ailleurs. Malgré la richesse des détails macabres, l'ouvrage est intéressant pour les enseignements sur l'usage des milieux par les sociétés, sur les conséquences de la rage et sur la retranscription historique de ces attaques de loup. Cependant, on pourrait reprocher à cet ouvrage d'amalgamer les méfaits de *Canis lupus* à ceux d'autres animaux mal identifiés que les archives qualifient souvent de « bêtes ».

2.4.2. Des écrits en défaveur de la protection du loup, donc neutres

D'autres travaux positionnés ouvertement en sciences humaines ont eu un esprit clairement orienté, cette fois défavorablement à la conservation du loup. Nous aborderons séparément les écrits de certains contributeurs du numéro spécial « Le fait du loup » de la

revue *Monde alpin et rhodanien* (Campion-Vincent et *al*., 2002). Cependant nous traiterons tout d'abord de l'esprit général de cette publication collective[83]. L'équipe de rédaction présente l'ouvrage comme « un état des lieux des connaissances dont elle pouvait disposer, autant qu'à leur examen critique » (*ibid*. : 7). Elle affirme que ce travail a été réalisé « sans *a priori* aucun» (*ibid*.). Pourtant les enjeux sont présentés comme une opposition « entre ceux pour qui la nature n'est naturelle qu'en l'absence d'hommes et qui se réjouissent du retour du loup, et d'autres qui ne peuvent concevoir de nature sans hommes ». L'absence de positionnement revendiquée est donc en contradiction avec le contenu des propos. Ainsi l'arrivée du loup est présentée comme la fin de l'activité multiséculaire qu'est le pastoralisme. En fait, leur discours, se calant sur certains raccourcis des syndicats agricoles, peut être résumé par la boutade de L. Mermet (2004) : « Pas favorable, donc neutre ». D'ailleurs, une large proportion du document leur est consacrée. Il est intéressant de signaler que le Musée Dauphinois à l'origine de cet ouvrage est proche de la Fédération des alpages de l'Isère, organisme agricole connu pour ses positions radicalement hostiles à la présence du loup, et que le lancement promotionnel du livre s'est fait juste après la tenue de l'assemblée générale de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs. La neutralité et l'objectivité affichées de l'équipe de rédaction sont donc synonymes d'une hostilité à la protection du loup.

Outre des experts proches de l'élevage, dont les positionnements sont assumés, la plupart des chercheurs ou personnes se revendiquant des sciences sociales qui participent à cette revue semble guidés par une ligne directrice hostile au milieu des protecteurs de la nature. Le ton est d'ailleurs donné avec la première contribution, celle de Véronique Campion-Vincent (2002). Cet auteur, qui s'était déjà fait connaître pour ses travaux sur les rumeurs et le lynx (Campion-Vincent, 1994), reprend un de ses articles où elle affirme analyser l'argumentaire de *tous* les acteurs. Cependant, le titre où il est question de « prendre les rumeurs au sérieux », annonce une présentation où l'auteur cherche à jeter le discrédit sur des acteurs d'environnement comploteurs et à crédibiliser, sans vraiment s'en donner les moyens, une responsabilité voire une culpabilité humaine dans le retour du loup. En fait, le propos est simplificateur, sans nuance et non approfondi, ce qui peut s'expliquer par l'absence d'un travail de terrain (Campion-Vincent, com. pers.).

[83] Comme beaucoup d'ouvrages collectifs, il est inégal. Plusieurs auteurs ne s'inscrivent d'ailleurs pas dans l'esprit général du document.

Les articles de Sergio Dalla Bernadina (2002) et de Sophie Bobbé (2002b) sont d'une meilleure tenue, notamment en raison d'une justesse dans l'analyse de l'idéalisation de l'image du loup par certains protecteurs. Cependant, là encore, cela manque de nuance dans la présentation du milieu associatif favorable au loup, présenté comme monolithique. De plus, ces deux auteurs leur reprochent fortement de ne pas présenter le loup pour ce qu'il est selon eux : un animal d'abord dangereux pour l'homme. Au final, seule la partie centrale de l'ouvrage traite véritablement du loup selon une approche historique (la partie intitulée « La crainte du loup » avec les contributions de Gherardo Ortalli, René Favier, Alain Molinier, Alice Joisten, Pierre Laurence, Daniel Bernard). Deux articles sont vraiment originaux, approfondis et apportent des éléments pertinents au débat (Isabelle Mauz et Marc Mallen). Les autres contributions sont clairement critiques ou hostiles à la conservation du loup (S. Dalla Bernardina, S. Bobbé, G. Lebaudy, P. Fabre), le propos général étant encadré par les articles de V. Campion-Vincent et L. Garde. Seul ce dernier auteur affiche son positionnement de façon claire. La question du positionnement général de la revue ne serait pas un problème en soi si cet ouvrage ne se présentait pas comme un travail « sans *a priori* » alors qu'il ne fait pas abstraction de présupposés idéologiques. De plus, la plupart des travaux les plus critiques ne peuvent réellement fonder leur propos sur une solide prospection de terrain.

Contrairement à plusieurs autres auteurs du *Fait du loup*, S. Bobbé a une antériorité sur la question des grands prédateurs. Ses travaux sont très hétérogènes et, dans sa thèse (Bobbé, 1998 ; 2002a), les aspects traités couvrent plusieurs champs. Elle mêle une analyse anthropologique et psychanalytique de la littérature sur l'ours et le loup à une analyse du statut de ces espèces en lien avec son terrain espagnol. C'est d'ailleurs, pour nous, une des parties les plus intéressantes de son travail car elle y a mené une réflexion territoriale, socioculturelle et montre les implications spatiales et juridiques de la protection des prédateurs. Ces derniers servent alors d'entrée pour un questionnement des rapports au territoire et à la préservation de la nature. Natalia Bonnet, qui a réalisé une maîtrise sur le Parc national de Somiédo, complète cette approche par une forte immersion (Bonnet, 2003). S. Bobbé montre bien comment le statut de l'ours le valorise au détriment du loup et comment la non distinction entre les prédations de chiens errants et de loups contribue à renforcer l'image négative de *Canis lupus*. Elle critique parfois dans ses travaux la protection de la nature et de certaines espèces en reprochant aux biologistes scientifiques d'avoir un discours militant. Elle présente aussi l'artificialisation de la nature qu'accompagneraient les

politiques de conservation et de réintroduction de certaines espèces (Bobbé, 2000a). Dans un ouvrage de 2003 et dans certains articles où il est question des chiens errants, S. Bobbé semble plutôt partir d'un *a priori* favorable à la conservation du loup, qui est sous-tendu, même si l'auteur ne cache pas la nécessité de passer par une gestion régulatrice de l'espèce (Bobbé, 2001 et com. pers.). Ainsi, ce chercheur gère une posture complexe qui n'est pas clairement explicitée.

Dans la sphère anthropologique portant sur le loup, les travaux d'Isabelle Mauz (2002a ; 2002b) poursuivent certaines approches de S. Bobbé avec des approfondissements. I. Mauz a travaillé sur un terrain plus circonscrit. Sa réflexion se concentre sur le territoire de la Vanoise, même si la situation plus globale du loup dans les Alpes est prise en compte. Dans ce travail, il est nécessaire de rappeler que, certes, le loup est central, mais qu'il n'est ni premier, ni exclusif. En effet, le premier objet de la thèse était l'étude des relations homme / nature et des groupes humains entre eux à travers le rapport au bouquetin et au chamois. C'est parce que le loup a fait son retour au cours de l'étude et qu'il est apparu central dans les propos des interlocuteurs que l'auteur a essayé de comprendre les raisons d'une « crise du loup » dans les Alpes. Sa démarche s'inscrit dans une perspective phénoménologique qui ne considère pas comme valide une césure entre humain et non humain (Latour, 1991 ; Descola, 1986). Par conséquent, elle ne se contente pas d'étudier les relations entre des groupes ayant des perceptions et représentations différentes des animaux, mais également le rapport des différents groupes aux animaux. Cette démarche anthropologique se veut synthétique, revendiquant divers apports de la philosophie de l'éthique environnementale (Larrère et Larrère, 1997 ; Larrère, 1999) et de l'ethnozoologie (Bobbé, 1998 ; Dalla Bernardina, 1996 ; Micoud, 1993 ; Vourc'h et Pélosse, 1993). I. Mauz ne s'intéresse que partiellement aux acteurs. Elle reconnaît d'ailleurs les lacunes de sa démarche qui ne va pas chercher à s'intéresser à l'enchevêtrement du réseau des acteurs (ce qui est pour nous, en revanche, le cœur de l'approche). Elle se justifie par le choix délibéré de restreindre géographiquement son terrain d'étude. Sa réflexion spatiale sur la « juste » place des animaux est néanmoins particulièrement intéressante dans la mise au jour de critères qui diffèrent en fonction de l'appartenance des personnes au monde sauvage / domestique ou de l'appartenance au monde nature / artifice. Dans sa thèse, I. Mauz distingue principalement deux mondes dans le rapport des individus aux animaux. Le monde « sauvage / domestique » qui oppose les animaux selon ces deux critères est constitué des éleveurs, des chasseurs, des

gardes-moniteurs de 1ère génération ; le monde « nature / artifice » est constitué des naturalistes, des gardes-moniteurs de 2nde génération, des accompagnateurs…

Même si ces catégories peuvent paraître rigides, I. Mauz a le mérite de ne pas penser les différentes conceptions de la nature en termes d'opposition d'échelle (local / extérieur), ce qui n'empêche pas néanmoins selon elle les membres de chaque monde de se référer à des échelles différentes. De plus, elle montre à la fin de son travail comment ces mondes qui s'évitaient jusqu'à l'arrivée du loup, ont été contraints de revoir leur relations et leurs perceptions en prenant en compte l'autre monde. Par exemple, des éleveurs ont mis peu à peu en place des mesures de protection et des protecteurs ont réellement pris conscience de la contrainte lourde que pouvait représenter la présence du loup pour l'élevage. Concernant le positionnement normatif de l'auteur, I. Mauz a conscience de « l'illusion perdue de l'extériorité ». Elle ne cache pas sa proximité avec les éleveurs, cependant sa posture intellectuelle l'a poussée à inscrire son travail de thèse dans une perspective constructive.

Un travail apparemment marginal mais symptomatique doit également être mentionné. Il s'agit de la réflexion d'un pastoraliste, écologue de formation, qui a essayé de se positionner sur le terrain des sciences humaines et sociales. Cela a donné lieu a un DEA et à une publication dans le *Fait du loup* notamment (Garde, 2000 ; Garde, 2002). L'auteur n'avance pas masqué puisqu'il projette de faire « l'étude des productions écrites de l'un des deux « camps » qui se font face […] ce sera l'occasion de démonter le fonctionnement de l'écologie comme discipline scientifique et comme passion militante » (Garde, 2000 : 3). En utilisant de récents enseignements en anthropologie clinique, l'auteur cherche à faire passer la protection de la nature pour une maladie contemporaine en la présentant sous ses aspects les plus caricaturaux (une nature vide d'homme, des sanctuaires uniquement utilisés en *Disneyland*). Le ton général, l'utilisation de termes très techniques dévalorisent un travail qui pourrait ne pas manquer de pertinence. L'écologie est présentée comme un savoir figé et axiologique, c'est-à-dire porteur de certaines valeurs. Mais n'est-ce pas le cas de toutes les disciplines ? Encore faut-il en avoir conscience et l'assumer. Le loup est le cas d'école utilisé pour discréditer l'écologie et la protection de l'environnement en réduisant les enjeux à une simple opposition entre des hommes à propos de l'environnement. Cette conception tend selon nous à biaiser et ne pas se poser une question fondamentale : comment assurer une meilleure prise en charge de l'environnement ?

2.4.3 Une timide sollicitation des sciences humaines et sociales par les pouvoirs publics

Dans le cadre des politiques de gestion des prédateurs, les sciences humaines et sociales sont peu sollicitées par les pouvoirs publics. En 1999-2000, un géographe canadien est engagé pour étudier la dimension humaine dans la gestion des loups en France dans le cadre du programme Life et l'Initiative grands carnivores pour l'Europe[84] (Bath, 2000). L'objectif est d'élaborer une campagne de communication et des outils efficaces de sensibilisation du public. Pour cela, un travail de sociopolitique est lancé sur deux départements, les Alpes-Maritimes et la Savoie. Il s'agit d'évaluer les croyances, connaissances et attitudes du public envers les loups. Des enquêtes pour récolter des données à la fois quantitatives et qualitatives sont menées sur un échantillon représentatif de 800 personnes et des échantillons plus petits. Les principaux résultats sont encourageants pour la protection du loup, à première vue. Alors que les habitants de la Savoie ont des attitudes globalement plus favorables aux loups que ceux des Alpes-Maritimes, tous croient qu'il est important de conserver des populations de loups en France pour les générations futures : en Savoie, 54 % des personnes interrogées se sont prononcées pour, 33 % se sont prononcées contre et 13 % sont restés neutres. Dans les Alpes-Maritimes, 45 % sont d'accord avec cette proposition, 42 % sont contre et 13 % sont neutres. Une matrice visant à la recherche d'un consensus entre tous les acteurs a également vu le jour. Cependant, nous n'avons pas noté d'effets particuliers sur les groupes d'acteurs hostiles au loup (éleveurs, chasseurs). En revanche, les administrations environnementales ont paru très timorées dans la mise en avant des impératifs de protection de l'espèce depuis ce rapport. Cette initiative d'utilisation des sciences humaines et sociales reste marginale pour le moment malgré une nouvelle tentative impulsée à partir de 2005.

Celle-ci part des travaux d'un chercheur en sociologie politique rattaché au laboratoire PROSES de l'IEP de Paris. Patrick Degeorges a ainsi amorcé une réflexion visant l'action dans le cadre d'une politique publique prenant activement en charge la gestion délicate du dossier loup (Degeorges et Nouchy, 2004). Après une analyse rapide des différents arguments et des stratégies des acteurs hostiles et favorables au loup, il replace sa démarche dans la nécessité de prendre en compte la biodiversité et les évolutions agricoles. Au regard de ses axes de recherche, un rapprochement s'est opéré avec nous et Alexandre Emerit (Degeorges, 2004 ; Degeorges et *al*., 2004). P. Degeorges ayant eu une expérience au plus près des gestionnaires du loup dans le Parc du Yellowstone aux Etats-Unis, il a été

[84] IGCE ou plutôt en anglais *LCIE : Large Carnivores Initiative for Europe*.

intégré au MEDD en 2005 afin d'assurer un échange d'expériences entre les autorités nord-américaines et françaises. Plusieurs projets pluridisciplinaires de recherche-action ont été proposés (Degeorges et *al*., 2005), mais demeurent en suspens en 2007. Cela confirme la difficile prise en compte des approches sociopolitiques et humaines par des politiques publiques qui en auraient pourtant grandement besoin.

Dans plusieurs exemples cités, les sciences humaines et sociales semblent sollicitées pour contrecarrer des politiques environnementales qui seraient exclusivement portées par des sciences naturalistes. Cette vision accompagne un schéma opposant protection de la nature et sociétés humaines, vision que nous jugeons contreproductive et erronée. Dans ce cadre, il est intéressant d'aborder le ou les positionnements des travaux de géographie portant plus globalement sur les questions d'environnement. Cela nous permettra de prendre un certain recul par rapport à notre sujet afin de mieux y revenir.

Chapitre 3 : La géographie et l'environnement

Avant d'aborder les aspects géopolitiques et stratégiques de notre approche, nous avons jugé bon de replacer notre travail dans l'ensemble des travaux de géographie portant sur l'environnement et la nature. Même si notre recherche ne reprend pas une approche préexistante en géographie au sens strict, il nous semble pertinent de mener une réflexion épistémologique et historique qui conditionne grandement les positions normatives des géographes. Pour cela, nous avons principalement sollicité des travaux dirigés par Marie-Claire Robic (1992), de nombreuses contributions de Georges Bertrand et d'Yves Lacoste, ainsi que l'ouvrage épistémologique de Jacques Scheibling (1994).

Discipline d'abord exclusivement naturaliste, la géographie s'est progressivement ancrée dans le domaine des sciences humaines et sociales, au point même d'exclure parfois ce qui avait trait à la nature. Il nous paraît intéressant de voir l'évolution de la discipline sur le rapport à la nature et de fait, la mise au point que nous effectuons est forcément sélective et non exhaustive. De même, il est nécessaire de revenir sur des apports conceptuels indispensables et / ou complémentaires à un sujet traitant à la fois des implications de la cohabitation entre des groupes humains et des espèces animales, et de la confrontation de différents groupes au sein de la société, sur des territoires bien définis.

1. L'« extraordinaire » Reclus : « un homme libre dans la libre nature »

Paul Vidal de la Blache (1845-1918) est souvent présenté comme le fondateur de la géographie française. Cependant, des géographes de l'équipe de la revue *Hérodote*, principalement Béatrice Giblin et Yves Lacoste, ont contribué à montrer qu'Elisée Reclus (1830-1905) était le vrai précurseur de la géographie moderne. Consciencieusement et longtemps oublié, E. Reclus est à l'origine d'une œuvre colossale[85] qui aborde des thèmes que la géographie n'a plus abordé avant les années 1960. Il met notamment en avant dans sa démarche les aspects sociaux, politiques voire géopolitiques. Avant de revenir sur cette œuvre fondatrice, il nous paraît pertinent de revoir la genèse de la géographie avant

[85] Il a écrit seul les 19 volumes de sa *Nouvelle géographie universelle* de 1872 à 1895, soit 17 873 pages et 4 290 cartes. Il faut y ajouter des centaines d'articles, des ouvrages de moindre dimension tels des guides de voyage, son premier gros travail en deux tomes *La Terre, description des phénomènes de la vie du globe* et enfin les six volumes de *l'Homme et la Terre* soit près de 4 000 pages.

d'expliciter les rapports de la discipline avec l'étude des phénomènes naturels puis des sociétés humaines.

En effet, la géographie[86] a des racines naturalistes et possède la même filiation que sa discipline sœur, l'écologie. Plusieurs scientifiques allemands ont contribué a en poser les bases, et Alexandre de Humboldt (1769-1859) en est le plus illustre. Ce naturaliste, qui s'inscrit dans une tradition d'exploration, a également été très réceptif aux contextes humains, politiques et sociaux des contrées où il menait ses recherches. Son œuvre immense de biogéographie qui n'a d'autre nom que *Cosmos*, est une formidable synthèse de l'influence de la nature sur les sociétés humaines. Cette place de la nature est en effet très importante et a peu à peu donné une inclinaison très déterministe à la géographie allemande dont Carl Ritter (1779-1859) et Friedrich Ratzel[87] (1844-1904) ont été les représentants. Ils eurent une grande influence sur la tradition française de géographie vidalienne qui eut davantage de mal à se libérer de tendances déterministes que ne le fit E. Reclus bien avant elle.

E. Reclus s'inscrit pleinement dans cette tradition naturaliste. Cependant, il prend vite conscience que la géographie est avant tout une science humaine s'avérant être également une science de synthèse. Son dernier ouvrage, *l'Homme et la Terre* (Reclus, 1998 [1905-1908])[88] en est l'illustration. Mais ce géographe est également militant anarchiste, communard qui plus est. Pour la corporation des géographes, longtemps très conservatrice, cela a contribué à faire passer sous silence l'œuvre de ce géographe brillant et contestataire. Il est vrai que la géographie vidalienne s'était toujours refusée à prendre en compte les aspects sociaux, économiques et politiques des questions géographiques[89] à l'opposé de

[86] Les origines de la géographie peuvent être plus anciennes si, comme Y. Lacoste, on considère Hérodote d'Halicarnasse (env. 484-420 av. JC) comme le père à la fois de l'histoire, de l'ethnologie et de la géographie.

[87] Nous reviendrons sur cet auteur lorsqu'il sera question de géopolitique.

[88] Cet ouvrage, publié entre 1905 et 1908, a été réédité en 1982 puis en 1998 sous l'impulsion de Béatrice Giblin de l'Institut français de géopolitique qui en a publié de larges passages. Elle y a ajouté des commentaires ainsi qu'une copieuse introduction.

[89] Comme le souligne Y. Lacoste, ce n'est pas tant l'œuvre de P. Vidal de la Blache qui néglige ces aspects que ses héritiers géographes classiques qui les ont sciemment ignorés. D'ailleurs, la *France de l'Est* (1917) de P. Vidal qui traite clairement d'aspects géopolitiques est très peu connue. L'œuvre de E. Reclus, quant à elle, aurait pu être redécouverte dans les années 1960 au moment de l'essoufflement de la géographie vidalienne classique. Cependant, la nouvelle géographie a été souvent empreinte de marxisme, l'œuvre d'un anarchiste et libertaire pouvant alors sembler secondaire. Pour plus d'approfondissement sur ces aspects voir Lacoste Y., « À bas Vidal ? Viva Vidal », *Hérodote* n°16, octobre-novembre 1979 : 26-57 et « Géographicité et géopolitique : Elisée Reclus », *Hérodote* n°22, juillet-septembre 1981 : 14-106.

E. Reclus. Mais l'œuvre de ce dernier est encore plus novatrice. Il s'agit véritablement, comme l'écrit Béatrice Giblin, d'un « écologiste avant l'heure » (Giblin, 1981). Comme pour beaucoup d'anarchistes, seules les lois de la nature sont reconnues car cette dernière est vue comme régie par une certaine harmonie. On ne peut pas pour autant le taxer de candeur romantique car il est conscient de l'existence de mécanismes et d'équilibres naturels relatifs et dynamiques. Il pense que les actions humaines ont des effets tant négatifs que positifs sur le milieu. Avec presque un siècle d'avance, il écrit sur les dangers liés aux dégradations humaines. Comme il a eu des velléités de fonder de nouvelles colonies utopiques, ce souci peut se justifier dans l'optique d'une vraie pérennité des sociétés humaines. Il fait donc davantage preuve de réalisme prophétique, de clairvoyance que de naïveté. « L'action de l'homme, si puissante pour dessécher les marécages et les lacs, pour niveler les obstacles entre les divers pays, pour modifier la répartition première des espèces végétales et animales, est par cela même d'une importance décisive dans les transformations que subit l'aspect extérieur de la planète. Elle peut embellir la Terre, mais elle peut aussi l'enlaidir […] elle contribue tantôt à dégrader la nature, tantôt à la transfigurer » (*La Terre*, t. II : 748, 1869).

Outre ce souci de préservation de la nature, il se dégage aussi de son œuvre une préoccupation de mise en valeur en faveur des sociétés humaines. Déjà à l'époque, il rejette l'explication des inégalités entre les hommes en fonction des aptitudes différentes de la nature, il préfère y introduire des facteurs politiques qui mettent en jeu des rapports de force entre différents groupes. On est loin de l'idéal prométhéen qui veut que seule l'exploitation de la nature à n'importe quel prix puisse venir à bout des inégalités de développement. Encore aujourd'hui, beaucoup de géographes n'ont pas cette clairvoyance et nient tout souci environnemental, au prétexte que cela nuirait à la production de l'alimentation pour les pays du Sud[90]. La protection de la nature, présentée alors comme un néo-colonialisme (Rossi, 2001) est prématurément condamnée et exclusivement jugée coupable, alors que, comme l'écrivait E. Reclus, les graves problèmes d'inégalité sont liés avant tout à des mécanismes entretenus par des « spéculateurs et des marchands » (Reclus, 1998 [1905-1908]).

Les enseignements de E. Reclus, si novateurs en leur temps, demeurent pertinents pour tout géographe s'intéressant à la nature et à l'environnement. Même si E. Reclus accorde une place importante à une notion phare de la géographie, le milieu, il n'adhère pas

[90] Ainsi, le géographe Jean-Robert Pitte (2006) clôt un éditorial du n° 54 de la revue *Zones Humides Infos* : « Est-on bien certain que l'enfer vert et mouillé de l'Amazonie est plus utile au bien-être de l'humanité que les deltas rizicoles et peuplés de l'Asie du Sud qui lui ressemblaient il y a quelques millénaires ? ».

au raisonnement déterministe qui voudrait qu'un seul facteur explique l'organisation d'un groupe humain. Or, ce qui compte, ce sont avant tout les interactions entre les différents éléments du milieu naturel car « le milieu est toujours infiniment complexe » (*ibid*.). Comme l'écrit B. Giblin (*in* Reclus, 1998 [1905-1908]) au sujet des actions humaines, « Reclus montre que ces transformations font apparaître de nouveaux ensembles naturels, de nouveaux écosystèmes dont l'homme est l'agent créateur » car le climat, le sol, la faune, la végétation sont en interaction avec les sociétés et réciproquement. Cela n'empêche pas ce géographe novateur de dénoncer les « destructions imbéciles des forêts » (Reclus cité *in* Lacoste, 1981 : 21) et d'affirmer : « si l'homme touche à l'un des éléments du milieu naturel, il déclenche automatiquement une modification de cette dynamique et crée un nouvel équilibre ou déséquilibre dans les interactions » (Reclus, 1998 [1905-1908] : 65). Contrairement au courant vidalien qui lui a succédé, non seulement E. Reclus aborde l'émergence de la société industrielle, mais en outre, il critique les dérives liées au développement de la *technique* qui, dans l'ère de progrès de l'époque, ne semble plus avoir de bornes : « La nature impose des limites à l'action humaine, il faut donc savoir jusqu'où aller dans l'aménagement du milieu naturel et s'arrêter avant que ne s'amorcent ces déséquilibres irréversibles d'autant plus probables que le milieu naturel est fragile » (*ibid*. : 81). Ces propos du XIXe siècle ne sont des évidences que depuis moins d'une trentaine d'années, et encore, pas pour tous. Le fait est que la démarche reclusienne débouche sur une réflexion et un paradigme séduisant pour tout géographe, voire tout chercheur s'intéressant à l'environnement, que E. Reclus a synthétisé dans l'expression « l'homme est la nature prenant conscience d'elle-même ». Un homme ou plutôt une société au centre de la nature, mais une société vigilante sur ses effets.

Cependant, les héritiers de Vidal, tenants d'une géographie très descriptive et moins analytique que celle de E. Reclus, ont souvent affirmé que ce dernier « ne faisait pas de la géographie » puisqu'il prenait en compte les aspects économiques, sociaux et politiques. À ce sujet, Y. Lacoste se demande alors justement « ce qui est géographique et ce qui ne l'est pas » et pose le problème de la « géographicité » (Lacoste, 1982). Les élèves de Vidal ont vite fait de figer le projet vidalien dans une géographie régionale dite de synthèse, censée prendre en compte les aspects physiques et humains dans de copieuses monographies. Fidèles à la définition de la doctrine du possibilisme[91], ils en ont soigneusement écarté les

[91] Le possibilisme est censé être la démarche géographique insufflée par P. Vidal de la Blache. L'historien Lucien Febvre aurait ainsi qualifié ses premiers travaux. Cette démarche se définissait normalement contre le déterminisme car elle postulait que par rapport à un milieu naturel donné, les sociétés avaient plusieurs choix ou

aspects politiques. Lucien Febvre a en effet largement contribué à détourner les géographes universitaires du politique, domaine en quelque sorte gardé des historiens contemporains. Par ailleurs, Emmanuel de Martonne, gendre et successeur de Vidal, a posé les bases d'une géographie physique omniprésente et dominante sur la géographie humaine. La géomorphologie a même vu sa place surreprésentée au détriment d'autres branches de la géographie physique comme la biogéographie par exemple. E. Reclus, lui, a une conception de la géographicité prenant en compte les phénomènes urbains, le développement industriel, le rôle des structures économiques et sociales, la colonisation, les formes de domination… Selon Y. Lacoste (1982), il ne s'agit pas de simples considérations sociologiques et historiques prolongeant ses préoccupations politiques, mais bel et bien d'une géographie complète qui s'inscrit dans une approche unitaire insistant sur l'étude des interactions entre les phénomènes physiques et les phénomènes humains, minutieusement appuyée par un travail cartographique. Déjà, la vision de E. Reclus de la géographie est dynamique : « la géographie n'est pas chose immuable, elle se fait, se refait tous les jours, à chaque instant, elle se modifie par l'action de l'homme » (t. V : 385, 1908). Bien que E. Reclus fût un penseur de son temps, il n'adhérait pas unanimement au scientisme et à l'idéal de progrès technique constant de l'humanité capable d'arriver à bout des forces de la nature[92]. Sa particularité est encore de nuancer dans la complexité puisqu'il parle de l'évolution humaine comme d' « une adjonction de progrès et de régrès correspondants » (t. VI : 531, 1908). C'est ainsi que E. Reclus termine son ouvrage *l'Homme et la Terre*, en s'interrogeant sur cette notion de progrès et sur ses possibles effets négatifs. Encore aujourd'hui, cela nous semble être une entrée pertinente dans les problèmes de développement (dans les pays du Sud, par exemple) et logiquement dans les questions d'environnement.

2. L'arrivée de « l'environnement » en géographie

Il nous semble important de revenir sur l'intérêt et la difficulté que le terme d'environnement a pu représenter pour les géographes qui jugeaient sa définition souvent délicate. Ils lui ont souvent préféré les termes de « nature » ou de « milieu », plus familier à

« possibilités » qui leur étaient offertes et qu'elles choisissaient telle ou telle mise en valeur qui n'était pas prédéterminée. Pour plus d'éléments sur possibilisme et déterminisme voir G. Bertrand (1978) qui juge que c'est un faux débat en géographie et que cette démarche a conduit les géographes à s'éloigner de la nature.

[92] Une large partie de la nouvelle géographie et de la géographie-aménagement, qui ont émergé à partir des années 1960, a continué de s'inscrire dans cette vision prométhéenne dominante. Elle faisait quasiment abstraction de la nature dans l'analyse. Cependant plusieurs travaux de cette branche de la discipline ont nuancé depuis ce type de positionnement.

la tradition géographique. En effet, comme le rappelle Jean-Louis Tissier[93], le terme est rare dans la géographie classique même si on en trouve un emploi dans un sens proche de l'actuelle acception courante dans une citation d'Albert Demangeon[94]. Ce terme, plutôt anglo-saxon issu du vieux français, est revenu dans la langue de Molière. Son arrivée avec un sens écologique s'est d'abord opérée en géographie physique via l'écologie, même si plusieurs géographes de cette branche (Jean Tricart, Gabriel Rougerie) ont fait preuve de méfiance face à ce terme par trop associé, selon eux, à une écologie militante mal vue. Les géographes ont d'abord préféré le terme plus classique de « milieu » voire de « milieu géographique » qui est la synthèse entre le milieu « naturel »[95] et le milieu « humain ». Il est alors synonyme d'environnement et A. Dauphiné lui donne alors cette définition que nous jugeons pertinente : « un donné, un produit de l'homme et un ensemble perçu » (Dauphiné cité *in* Tissier, 1992). Comme ce dernier, ce sont des géographes physiciens qui ont insisté sur l'importance d'une approche sociale du milieu physique et des questions de nature. Certains géographes ont même affirmé, de manière plus ou moins claire, l'importance de la prise en compte de l'environnement en tant que demande sociale. D'autres, que nous verrons ultérieurement, s'inscrivent dans une optique plus critique voire réticente à cette prise en compte.

2.1. Pierre George, « médiateur du milieu à l'environnement »

Ce qualificatif du sous-titre est de J.-L. Tissier (1992). À partir des années 1950, Pierre George a été un géographe pionnier qui a contribué à l'élargissement du champ de la géographicité aux aspects socio-économiques, notamment en raison de ses bases marxistes. Il

---

[93] Voir la très bonne mise au point, bien que non à jour, sur environnement et géographie dans J.-L Tissier., (1992).

[94] « L'expression de milieu géographique est plus compréhensible que milieu physique ; elle embrasse non seulement les influences naturelles qui peuvent s'exercer, mais encore une influence qui contribue à former le milieu géographique, l'environnement tout entier, l'influence de l'homme lui-même […] Ainsi les œuvres humaines issues de tout le passé de l'humanité contribuent elles-mêmes à constituer le milieu, l'environnement, le milieu géographique qui conditionne la vie des peuples » (Demangeon, 1942 in Tissier, 1992 : 203). G. et P. Pinchemel (1992 [1988]) reprennent et développent cette notion de milieu géographique pour l'étude environnementale.

[95] Au regard de l'influence omniprésente des actions humaines, plusieurs chercheurs, et principalement des géographes, n'ont de cesse d'affirmer de manière souvent péremptoire qu'il n'existe plus de milieu naturel, c'est-à-dire sans influence humaine directe ou indirecte, alors que c'est une évidence. Cependant, l'usage de milieu dit naturel ne nous en paraît pas disqualifié pour autant et pour employer ce terme, nous reprendront Jean Demangeot qui juge qu'un milieu est dit naturel lorsqu'y prédominent des éléments non ou peu transformés par l'homme : rochers, arbres, faunes sauvages, marais… (Demangeot, 1998 [1984]).

est aussi l'auteur du premier « Que sais-je ? » intitulé *L'Environnement* en 1971[96]. Il est d'ailleurs assez intéressant de voir les évolutions de ton et de posture de P. George entre la première et la dernière édition. Le début des années 1970, période de la genèse de l'administration de l'environnement en France, correspond justement au moment où la thématique et le débat de l'environnement se posent de manière croissante. D'ores et déjà, P. George présente cette notion comme complexe, faite à la fois de « réalité scientifique, de thème d'agitation […], de spéculation » (George, 1971). Il rappelle que ce terme vient à l'origine de l'écologie scientifique et fait partie maintenant du domaine des sciences sociales. Il propose alors de traiter cette complexité thématique avec le « regard froid du géographe » (*in* Tissier, 1992). Au passage, P. George définit tout de même la géographie comme la « science de l'environnement humain »[97] . Dans cet ouvrage, une posture critique voire distancière se dessine face au catastrophisme de certains scientifiques et des mouvements écologistes au sujet des questions d'environnement. Ce trait est d'ailleurs toujours présent chez bon nombre de géographes à des degrés divers.

Le passage du « Que sais-je ? » au sujet de la « politique de l'environnement » est très critique dans sa première édition de 1971. Comme le rappelle J.-L. Tissier (1992), à l'époque le discours des géographes est très marqué par le productivisme ambiant et une volonté prométhéenne de modeler l'espace, de réaliser des aménagements à n'importe quel prix pour le milieu. Cependant, en quelques années à peine, le discours de P. George évolue et dès 1974, il évoque les destructions de l'environnement, développe le thème des nuisances et s'inquiète des risques majeurs d'une politique énergétique à court terme fondée sur le nucléaire. Toujours selon J.-L. Tissier, cela révèle les évolutions de la société et de la discipline géographique. Cependant, on ne peut faire une description monolithique de la posture des géographes vis-à-vis de l'environnement.

[96] A partir de 1992, la nouvelle édition de ce « Que sais-je ? » a un autre auteur et ne fait aucunement mention de P. George.

[97] « Il reste que le problème est un problème fondamentalement géographique, au point que l'on serait tenté de définir la géographie comme la science de l'environnement humain. N'a-t-elle pas pour objet l'étude de toutes les formes de rapports réciproques entre les collectivités humaines et leur enveloppe spatiale concrète ? » (George, 1971).

2.2. Georges Bertrand : « pas de géographie sans nature, pas de nature sans géographie »

« Il serait temps que les géographes s'intéressent aux questions biologiques ». Georges Bertrand[98] rapporte ces propos de Henri Gaussen de 1962 afin de poser le problème des lacunes étonnantes de la géographie vis-à-vis de la nature et de l'environnement. Ce géographe a ainsi fait un apport considérable non seulement à la géographie physique mais à toute géographie s'intéressant à l'environnement et à la géographie en générale. Son apport a d'abord été conceptuel, redéfinissant un cadre scientifique ajoutant les dimensions écologique et sociale qui manquaient à la géographie physique. La base de son innovation repose sur le triptyque – Géosystème, Territoire, Paysage[99] – clé d'entrée pour l'analyse des éléments physiques, biologiques et anthropiques qui constituent la complexité du milieu.

Parallèlement, sa réflexion épistémologique n'en a pas été moins riche. Comme l'écrit G. Bertrand (1992) « la géographie de l'environnement a toujours sonné faux aux oreilles des géographes car c'est une tautologie pour les uns ou ce n'est pas vraiment de la géographie pour les autres ». Alors que les bases disciplinaires à la croisée entre sciences naturelles et sciences humaines auraient pu conduire très tôt à en faire la discipline de l'environnement, la géographie s'est longtemps détournée de cette opportunité. Il en vient même à dire que la géographie et paradoxalement surtout la géographie physique étaient devenues « contre nature » (Bertrand, 1978). À cette période d'émergence de la nouvelle géographie et du paradigme spatial exclusif, la nature a été d'autant plus mise de côté par la géographie humaine que la rupture avec la géographie physique était largement consommée. Cette dernière, favorisant sa branche géomorphologique (l'étude des formes du relief physique) était non seulement devenue « inhumaine », c'est-à-dire ne prenant pas en compte les facteurs humains, mais elle ne prenait pas non plus en compte la nature dans toute sa complexité. C'est ainsi qu'une place est restée vacante et a été occupée par l'écologie. Selon G. Bertrand, celle-ci est devenue indispensable pour l'étude des aspects biologiques et naturels. Cependant, le géographe doit marquer son insatisfaction face aux aspects sociaux que l'écologie ne peut traiter de manière convenable. Les apports sociologiques et

[98] Un ouvrage récent reprend les principales contributions scientifiques et épistémologiques du géographe et de sa collaboratrice et épouse : Cl. et G Bertrand. (2002).

[99] Nous reviendrons particulièrement sur les concepts de territoire et secondairement de paysage qui nous semblent particulièrement pertinents dans une étude multiscalaire de la cohabitation d'une société avec une entité animale à forte charge politique et symbolique.

ethnologiques sont alors déterminants même si là encore, ils ne suffisent pas à créer l'originalité d'un travail de géographe.

Il pense cependant que la géographie ne peut ignorer l'écologie et il en a même tiré la refondation de sa géographie physique en intégrant des travaux de phytosociologues, de biogéographes et d'écologues. Sa grande originalité est de mêler tous ces aspects à la prise en compte corrélative des aspects anthropiques. Dans sa mouvance, on peut compter entre autres J. Tricart et son Ecogéographie[100]. Même si l'écologie et la géographie sont étroitement mêlées dans ces démarches, ces géographes affirment que ce qui est au milieu, c'est bien *l'homme*, même si dans leur production, ce dernier demeure en arrière-plan. Mais cette affirmation est importante car beaucoup de géographes cherchent ainsi à se démarquer des écologues jugés trop « bio-centrés » ou « éco-centrés ».

Cependant, au fil de ses travaux, G. Bertrand a donné une marque de plus en plus humaine à ses écrits, s'intéressant beaucoup aux aspects historiques et socio-économiques des sociétés rurales et agricoles étudiées. Il en est ainsi venu à recentrer le débat scientifique sur la « dimension naturelle d'une géographie reconnue comme science sociale du territoire ». Dès les années 1970, un rapprochement avec des chercheurs de l'INRA-SAD a incité les géographes toulousains proches de G. Bertrand à travailler sur les relations au milieu et à l'environnement des sociétés rurales[101]. C'est, entre autres choses, dans cette optique que les chercheurs de l'équipe GEODE[102] mènent actuellement leurs travaux. Son spectre de recherche est vaste (anthropisation des milieux, gestion de la biodiversité, risques…) tout en posant le problème de la nature comme central pour la société.

---

[100] A propos de l'écogéographie, on lit bien souvent que cette démarche n'a pas connu un grand succès dans la discipline (Lacoste, 2001). Cependant, le manuel de J. Demangeot (1998 [1984]), *Les milieux « naturels » du globe* qui suit cette démarche, est toujours un classique dans le cursus universitaire des étudiants en géographie et a connu des rééditions.

[101] Certains des travaux récents de cette équipe s'intéressent à l'espace montagnard pyrénéen. Ainsi, Corine Eychenne a fait sa thèse sur l'usage de la montagne par les éleveurs ariégeois (2003). Même s'il y a une dimension environnementale, elle ne se situe pas dans une optique « environnementaliste » puisqu'elle se place « du point de vue de l'éleveur » (*ibid.*). Son travail est d'un grand intérêt pour la géographie pastorale de l'Ariège et des Pyrénées.

[102] Géographie de l'environnement (GEODE-CNRS, UMR 5602), basée à l'Université de Toulouse-le-Mirail regroupe des géographes principalement du sud-ouest de la France et des chercheurs d'autres disciplines. En 1995, ce groupe de recherche a remplacé le CIMA (Centre interdisciplinaire de recherches sur les milieux naturels et l'aménagement rural) dont G. Bertrand fut un des principaux fondateurs en 1972.

Bien que très généraliste, l'ouvrage de Geneviève et Philippe Pinchemel (1992 [1988]), *La face de la Terre*, intègre ces apports. Il est révélateur de ce que souhaitent apporter les géographes à l'étude environnementale et a été largement diffusé dans le monde des géographes universitaires. G. et P. Pinchemel mettent en avant l'intérêt du « milieu géographique », plus riche de sens que « l'espace », exclusivement sollicité par les géographes de l'époque. Outre les apports de l'écologie avec l'écosystème qui complète la compréhension du milieu naturel des géographes, ils intègrent l'humanisation. C'est la fameuse double logique du milieu géographique. Cela leur permet de poser les problèmes de dégradation environnementale et les responsabilités humaines. Ils différencient les conséquences de l'anthropisation sans les minimiser : « Les crises de l'environnement se distinguent des effets de l'humanisation sur les milieux naturels par leur ampleur, leur caractère d'irréversibilité, par l'émergence de phénomènes de pollution de l'air et des eaux dont la diffusion est difficile à maîtriser. Les crises de l'environnement s'évaluent à différentes échelles. Les unes se manifestent à l'occasion de catastrophes localisées dans le temps et dans l'espace mais qui ne font que révéler des déséquilibres accumulés. Les autres, au contraire, s'inscrivent dans le cadre de variations de longue durée plus progressives. Les catastrophes écologiques prennent souvent des proportions extrêmes lorsqu'il y a convergence d'interventions excessives de l'homme et d'accidents naturels[103] » (Pinchemel, 1992 [1988] : 342). Ainsi dans cet ouvrage, ils consacrent des développements aux pollutions, aux dégradations écologiques et à leurs conséquences sociales. Des phénomènes comme les pluies acides ou le réchauffement climatique y sont déjà abordés en détail. Les géographes reprochent souvent aux écologues et aux environnementalistes de ne voir en l'homme qu'un perturbateur de la nature (Rougerie, 1975 ; Veyret, 2004), G. et P. Pinchemel rappellent que même s'il n'est pas que cela, il l'est tout de même et de plus en plus fortement. Ils s'inscrivent dans la continuité de G. Bertrand. L'influence d'Eric Dardel, qu'ils ont contribué à faire redécouvrir, n'est également pas étrangère à ce positionnement dans la mesure où ce géographe a travaillé sur les relations complexes homme / nature et la place de l'humain en son sein.

2.3. Biogéographie socioculturelle et géographie environnementale

La biogéographie a longtemps été très minoritaire dans la géographie physique. Il faut dire que la place que lui avait accordée E. de Martonne (1955), en la réduisant à ses aspects

[103] Ils illustrent leur propos par des crues extraordinaires de l'Arno en Toscane rendues dramatiques à cause de l'urbanisation incontrôlée.

naturalistes, la mettait devant le risque de devenir uniquement une science d'inventaire. Dans la lignée de l'impulsion donnée par des géographes comme G. Bertrand, plusieurs biogéographes ont enrichi les approches naturalistes et biologiques par une prise en compte des aspects socioculturels en cherchant bien souvent à poser des enjeux d'environnement à la société. On y retrouve un intérêt particulier pour des milieux à forte charge symbolique et aux enjeux de gestion importants telle la forêt (cf. les travaux de Paul Arnould, Laurent Simon, Micheline Hotyat) ou les zones humides (Bertrand Sajaloli). Ce renouveau est bien synthétisé par Paul Arnould (2003) : « Ainsi convient-il d'adopter une conception plus large et plus ouverte de la biogéographie en procédant à un rééquilibrage du côté du versant culturel, le plus négligé par des chercheurs issus majoritairement du courant imprégné par les sciences naturelles. La Terre, planète vivante, est surtout et d'abord humanisée ». Dans l'article « Biogéographie » du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (Lévy et Lussault, 2003), Paul Arnould explicite de manière claire une démarche qui pourrait s'appliquer à une biogéographie animale. Il décompose le terme de la sorte :

« - *le bio* traite de la vie, des êtres vivants surtout, de leur nombre, leurs biodiversités […] ;

- par la *géo*, on aborde les milieux, les espaces, les territoires, les distances [...] les limites […] ;

- la *graphie* s'attache […] à ce qui concerne l'écrit ou plus largement à toutes les formes d'expressions et de représentations actuelles et passées de la vie. Textes, discours, images, photos […], cartes, logos ».

Dans la même mouvance, se trouvent les travaux de Yvette Veyret et Pierre Pech. Dans *L'homme et l'environnement* (1997 [1993]), ils s'inscrivent dans une démarche de géographie physique généraliste et sociale à la croisée des enseignements de G. Bertrand et de la biogéographie socioculturelle. La problématique environnementale est clairement posée notamment sous la forme des dégradations du milieu, Y. Veyret ayant particulièrement travaillé sur les causes et les conséquences de l'érosion anthropique liée aux activités agricoles. Leur ouvrage est sous un double patronage résumé par les citations suivantes, tout d'abord du géographe Maximilien Sorre (1943 *in* Veyret et Pech, 1997 [1993]) : « Tout nous confirme dans l'illusion de la durée de notre espèce, tout nous dit qu'elle n'a plus rien à craindre que d'elle-même », puis du philosophe Edgar Morin (1993 *in ibid*.) : « Il nous faut conserver, il nous faut sauver la terre patrie ». Ils recherchent ainsi à poser les bases d'une « géographie environnementaliste » qui n'est une étude ni de l'homme en soi, ni de

l'environnement pour lui-même mais surtout une étude des interrelations des deux : « Ainsi notre approche va envisager l'environnement dans lequel vit l'homme, comme fournisseur de *ressources*[104], comme responsable de *contraintes* pour les *activités humaines* et l'*aménagement* et parfois aussi comme *risques* » (*ibid.*, 1997 : 3).

Y. Veyret et P. Pech cherchent très clairement à replacer la nature dans leur approche géographique après des décennies de mise à l'écart suite à l'omniprésence de la pensée spatiale. Ils citent à ce propos J.-L. Tissier (1992) qui rappelle qu'en « développant l'analyse spatialiste, de nombreux géographes ont, pour ainsi dire, mis la nature à distance. Les théories, les méthodes et les résultats de la nouvelle géographie ont été élaborés en mettant entre parenthèse le milieu ». Même si l'analyse spatiale a enrichi la démarche géographique, l'interface société/nature n'en demeure pas moins un objet d'étude face à l'émergence de la problématique environnementale. Comme chez G. Bertrand, les apports de l'écologie sont intégrés mais là encore des réticences face à l'écologie politique et sociale[105]sont ouvertement exprimées. Y. Veyret et P. Pech cherchent à justifier leur intérêt pour les dégradations environnementales selon une approche utilitariste[106]. Comme ils le précisent « la démarche géographique qui sera la nôtre dans cet ouvrage a pour but d'aider l'homme à mieux vivre ». L'homme demeure au centre dans le cadre d'une gestion rationnelle et pérenne des ressources qui sont des aménités fournies par la nature et transformées par la société. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils inscrivent leur approche environnementaliste dans le cadre d'un aménagement du territoire.

2.4. Une géographie environnementale des contraintes et des risques

Nous avons retenu les notions très à la mode de contrainte et de risque[107]. Elles nous semblent pertinentes pour aborder concrètement une interaction entre un élément naturel de l'environnement (en l'occurrence biologique, concernant les grands prédateurs) et la société.

P. George a contribué à la mise en avant de ces notions et plusieurs géographes, souvent issus de la géographie physique, s'en sont saisis (Tricart, 1978 ; Gourou 1982 ; Marchand, 1985). Jean Tricart, Jean Kilian et Jean-Pierre Marchand, ce dernier ayant

[104] C'est nous qui mettons certains termes en italique.

[105] Ecologie multiforme émanant de la société civile.

[106] Ce terme ici n'est pas péjoratif. Si le résultat est une meilleure prise en compte effective de l'environnement, alors nous pouvons nous reconnaître d'une certaine manière dans cette démarche.

[107] Les *risques* étaient en effet au programme de l'agrégation de géographie 2004-2005. Ils prennent de plus en plus de place dans l'enseignement de la géographie.

travaillé surtout sur les interactions climat-société, les mettent en avant depuis les années 1980 et l'ouvrage de Y. Veyret et P. Pech (1997) s'en fait largement écho. La contrainte a obligatoirement deux origines, l'une naturelle (pente, manque d'eau…), l'autre humaine (poids du développement, rôle de l'histoire[108]…). Ainsi il est important de rappeler la relativité historique des contraintes (Tricart et Kilian, 1979 ; Marchand, 1985). « Evoquer les contraintes impose de se rapporter à un moment du développement économique et social et à un discours politique » (Veyret et Pech, 1997). En effet, une contrainte dans le passé ne l'est pas forcément aujourd'hui, ou ne se pose plus dans les mêmes conditions. C'est le cas des sécheresses et des inondations qui peuvent être plus marquées ou mal supportées, ou bien l'inverse. De même, les dégâts d'un prédateur sauvage peuvent être plus supportables que par le passé si des structures d'accompagnement et d'indemnisation sont mises en place, ou bien ces dégâts peuvent s'avérer moins supportables si les structures pastorales ont perdu les techniques de gardiennage et la main d'œuvre nécessaire. Ainsi la relativité de la contrainte nous semble particulièrement pertinente. De même, il est nécessaire d'écarter les points de vue fixistes, d'envisager les phénomènes à différentes échelles (micro-locale, locale, régionale…) et d'évaluer les coûts à prendre en compte comme pour tout aménagement nécessaire à la diminution de la contrainte.

La notion de risque est étroitement liée à la précédente. Elle induit du hasard, un péril et un aléa. Le risque permet d'envisager la probabilité d'une perte (bien, vie, moyen de production) dans une région soumise à aléa. Il est important de souligner encore une fois que le risque n'existe que dans la mesure où il affecte une population et ses activités, ses aménagements. C'est à ce titre qu'il est cartographiable et que quelle que soit sa nature, il est possible de jouer sur les échelles d'étude. Habituellement, ces deux notions s'appliquent à des phénomènes physiques abiotiques en liaison avec le climat ou les accidents telluriques. Cependant, vu les circonstances d'utilisation, *contrainte* et *risque* nous semblent pouvoir s'appliquer dans une certaine mesure à l'étude des prédateurs sauvages tels que l'ours et le loup. À ce titre, d'autres animaux tels les criquets, les moineaux, les rongeurs peuvent également entrer dans ce cadre. Cependant, malgré une certaine pertinence, pour l'ours et le loup, cette approche sous la forme de géographie des risques nous semble insuffisante pour prendre en considération la complexité des enjeux environnementaux liés à ces espèces et sur

[108] Dans son étude des sociétés agraires asiatiques, P. Gourou (1936) traite des crises alimentaires, qui à première vue semblent liées à des facteurs naturels, alors que des circonstances historiques et les contextes politiques locaux apportent davantage d'éléments explicatifs.

lesquels nous reviendrons. Il s'agira tout de même d'avoir ces notions en mémoire en adéquation avec la réalité du terrain.

3. Entre « conscientisation » environnementale et « écolo-scepticisme »

3.1 Réaction à « l'écologisme » ou réticence à « l'environnementalisme »

« Pour l'écologie, contre les écologistes » ? Cet adage simple pourrait synthétiser une forme de contradiction ou la posture étrange de certains géographes vis-à-vis des enjeux environnementaux et de ceux qui les posent. Bien évidemment, c'est plus compliqué que cela comme on a coutume de dire, néanmoins force est de constater que cette attitude, à des degrés plus ou moins forts, est latente chez bon nombre de géographes. Une forme brute voire caricaturale se retrouve dans un article publié en 1991 dans *les Annales de Géographie* par le géographe italien Mario Pinna, professeur à l'université de Pise (Pinna, 1991). L'article, précédé d'un encart d'avertissement du comité de rédaction de la revue académique, est présenté comme « une réflexion serrée, passionnée, provocatrice » censée lancer un débat chez les géographes au sujet de la protection de l'environnement. Or, au cours du dépouillement des numéros ultérieurs des *Annales*, nous n'avons trouvé aucune réponse, aucune réaction et encore moins de débat pluraliste. M. Pinna, qui a coordonné une étude sur la protection de la nature au niveau européen, écrit en substance qu'il s'agit là d'une juste cause mais que ses défenseurs s'égarent dans le fanatisme. Après quelques précautions oratoires minimes sur les apports des « écologistes [109]», les partisans de la protection de l'environnement sont ouvertement accusés de vouloir « un retour à la bougie » et de faire preuve d'une aversion pour la science et le progrès technique, ce qui, en soi, constituerait un crime contre la civilisation occidentale. La protection de la nature est présentée comme nécessaire mais en aucune façon il ne serait question de toucher aux acquis de « l'homme civilisé »[110] et par conséquent les exigences des écologistes sont jugées excessives voire stupides. La propagande d' « intellectuels » écologistes est dénoncée, et M. Pinna leur fait dire de manière unanime, sans donner d'exemple, que la nature est supérieure à la culture. Ce à quoi il répond : « l'Homme seul est doté de l'intelligence et de la sensibilité morale pour distinguer le bien du mal, les hommes bons des hommes mauvais ». Selon lui, les écologistes cherchent à abaisser « l'Homme » au rang des animaux et doivent être combattus à ce titre, puis, il parle de leurs « requêtes illogiques », sans les nommer. En

[109] Dans l'article, on passe des scientifiques aux militants et aux intellectuels sans véritable précision.

[110] Il ne fait aucune précision sur les acquis en question.

revanche, l'opposition de ces « intellectuels » au nucléaire est jugée comme un crime contre la science et le progrès. Certes, l'« incident » de Tchernobyl est évoqué (*ibid.* : 70), mais c'est pour le qualifier de « bénédiction venue du ciel » pour asseoir la « propagande assourdissante » des écologistes. Sans citer aucune source, M. Pinna stigmatise et condamne : « En utilisant la peur de l'apocalypse écologique, les intellectuels écologistes souhaitent une civilisation sans machines, un retour à la chandelle et, pourquoi pas, aux charrues tirées par des bœufs ». Il accuse beaucoup de ces « intellectuels » de mépriser la démocratie et d'aspirer à la mise en place d'un système « écologiquement totalitaire ». Il clôt l'article par une ébauche de proposition de solutions vantant les mérites du système capitaliste (il évoque l'échec des pays socialistes d'Europe venant à l'époque de s'effondrer) qui a été capable de créer toujours plus de richesses et ainsi de dégager des surplus qui pourront être employés à la protection de l'environnement. Au final, aucune vraie alternative n'est proposée pour concilier un développement qui prendrait efficacement en compte l'environnement.

Il est évident que la mouvance écologiste, diverse et plurielle, n'est pas exempt de critique et qu'il existe en son sein des porteurs de positions extrêmes. Néanmoins, cet article est une sorte de pamphlet simplificateur empreint d'anti-intellectualisme. Il est triste qu'une revue de référence en géographie ait publié un tel article, sans donner place à un vrai débat contradictoire et qu'il n'y ait eu aucune réaction à ce travail sans rigueur.

Dans la même logique, avec une argumentation plus développée, P. Pelletier a publié *L'imposture écologiste* (Pelletier, 1993). Il s'agit pour l'auteur de bien faire la distinction entre l'écologie en tant que science et l'écologie idéologique qui fait référence à cette même science. Il cherche ainsi à montrer que « l'écologisme » véhicule *par essence* un « intégrisme naturaliste ». Avec les mêmes raccourcis que Luc Ferry (1992), l'écologie est étroitement associée à l'extrême-droite, réduisant cette mouvance à la *Deep Ecology*, elle-même réduite à un éco-fascisme. Dans ce cadre, et par rapport aux enjeux d'environnement, le géographe, au-dessus de la mêlée, est censé « aider à mieux poser les problèmes et à éviter les dérives ».

Il ne s'agit pas là de réduire la posture des géographes à ces propos qui frisent la caricature. Nous avons déjà montré l'existence d'un souci environnemental dans des approches anciennes ou émergentes de la géographie. Cette préoccupation y est liée aux enjeux de conservation des ressources et de développement durable. Cependant, les propos de géographes confirmés dans le domaine de l'environnement sont marqués, à l'occasion, par un écolo-scepticisme comme pour s'excuser ou contrebalancer la présentation, qui se veut

« froide », des enjeux liés à la dégradation de l'environnement[111]. On dénote également une tendance fréquente à mettre en avant une forme de fascisme inhérente à la pensée écologique, et même Augustin Berque, dont la démarche conceptuelle en environnement est poussée, aborde ces questions de manière inutilement insistante. Certes, les idées de certains écologistes extrêmes visant une extermination d'une partie de l'humanité au profit d'équilibres utopiques de la nature doivent être condamnées sans détour. Cependant, force est de constater que dans le domaine environnemental, ceux qui se réclament de ces idées sont largement minoritaires en France et complètement absents de ceux qui visent l'action. En revanche, le fait que ces accusations de dérives soient régulièrement mises en avant, à la fois par certains chercheurs et par certains acteurs, tend à assimiler les personnes qui se réclament d'un souci de conservation de l'environnement à des anti-humanistes. De même, il nous est apparu que le dénigrement total et frontal d'une nébuleuse écologiste mal nommée s'articulait difficilement avec la reconnaissance de la légitimité de protéger la nature. Il ne s'agit pas de dire que les environnementalistes doivent être exempts de critiques. Mais attaquer de manière brutale et systématique ceux qui posent un problème nous pousse à penser que les auteurs de ces assauts sont *a priori* plus que réticents à considérer ce problème. Ces postures paradoxales, quand elles ne sont pas scrupuleusement argumentées, nous semblent difficilement tenables en toute honnêteté sur le plan du débat scientifique et social.

3.2. Ethique et exigence environnementale en géographie

Certains géographes ont mené une réflexion poussée afin de résoudre les tensions entre humanisme et naturalisme, qui sont deux présupposés à la démarche géographique. Bien souvent, ce souci environnemental est étroitement lié à une aspiration ouverte à une « plus juste place » humaine. Jean-Paul Ferrier et A. Berque vont même presque jusqu'à proposer une refondation géographique et sociétale. Tous deux se retrouvent dans les apports phénoménologiques d'E. Dardel à la géographie[112] : « La montagne, la vallée, la forêt ne sont pas seulement un cadre […] Elles sont l'homme lui-même » (Dardel, 1952 cité par Berque, 1996 : 100). Comme chez J.-P. Ferrier, pour A. Berque la base de cette refondation passe par

[111] C'est par exemple le cas dans le petit ouvrage concis et bien documenté d'Y. Veyret (2004) intitulé *Géo-environnement.*

[112] A noter que ce géographe aspirait à une géographie totale ne négligeant aucunement les aspects sociaux et politiques, mais sa démarche fut marginale à l'époque.

une critique de la modernité. Selon ce dernier, nous assistons à une crise conjointe de l'environnement, de la Raison et de l'humanisme, de telle sorte que la modernité en vient à nier ses propres fondements.

Cette idée est directrice chez A. Berque. On peut même voir un positionnement qualifiable d'environnemental dans ses ouvrages postérieurs à 1990. Les propos d'ouverture de *Médiance* (Berque, 1990) sont clairs : « Il ne fait pas de doute que nous avons les moyens, si nous le voulons, d'améliorer l'état de l'environnement » et de poser la question : « comment [se fait-il] que notre civilisation, qui possède de tels moyens d'agir sur la nature et sur l'espace, maîtrise si peu le sens de l'action […] ? » (*ibid*.). Il assume un positionnement pro-environnemental en dénonçant « ces dégradations de l'environnement qui nous paraissent absurdes et criminelles, mais qui sont pourtant le produit de nos activités ordinaires» (i*bid*.). Tout en ayant conscience de la complexité de ces problèmes, il fait le constat (comme G. Bertrand et Y. Lacoste notamment) que la géographie a longtemps été incapable de répondre aux défis des questions d'environnement.

C'est à travers la notion de paysage qu'il va mobiliser la phénoménologie afin d'introduire (de réintroduire ?) la place importante du sensible et du symbolique dans la nature. Le paysage se place alors dans le registre de la subjectivité humaine et nous aurons l'occasion de voir à quel point la subjectivité et *a fortiori* le paysage sont des éléments fondamentaux dans la compréhension et l'étude des enjeux liés à la présence des prédateurs sauvages. Le paysage est alors le pendant de l'environnement qui, lui, est pris dans son sens d'écosystème, de nature « objective et factuelle » comme l'écrit A. Berque. Il ne réduit la nature ni au sensible ni au factuel. Il cherche à donner tout son sens à la relation entre les deux aspects d'une même entité. C'est ce qu'il nomme la *médiance.* Ce que dégage le milieu, comme nous avons pu le voir précédemment, est cette relation entre le sensible et le factuel, le subjectif et l'objectif qui s'interpénètrent et constituent la même réalité. La perception du sensible peut avoir des effets sur le factuel lorsque celle-ci influence les pratiques menant à une dégradation ou à une protection de l'environnement, et le phénomène inverse est également valide. La mise en avant du paysage dans un travail qui traite des grands prédateurs nous paraît tout à fait pertinente. Il est clair que la médiance d'un milieu occupé par ces espèces conditionne les relations aux territoires, les pratiques pastorales, les usages divers et les perceptions. En effet, comme nous l'avons souvent entendu au cours de nos

entretiens de terrain, une montagne à ours par exemple, n'est pas une montagne comme les autres (illustration 7a et b).

Cette liaison du paysage à un élément du milieu tel un animal se retrouve d'ailleurs dans l'expression utilisée par le géographe Xavier de Planhol dans son ouvrage, *Le Paysage animal* (de Planhol, 2004). Nous reviendrons ultérieurement sur les enjeux socioculturels et politiques forts ainsi que sur les représentations qui poussent plusieurs acteurs à associer intimement les grands carnivores aux changements paysagers liés à la déprise agricole et aux mutations rurales. Le retour du loup ou de l'ours incarne alors au sens premier du terme et sur le plan symbolique ces changements jusque-là difficilement perceptibles.

Illustration 7 a et b: Paysages de la vallée d'Ossau et hétraie pyrénéenne, « une montagne à ours n'est pas une montagne comme les autres »



a



b

(Crédits photos : L. Nédélec, 2005)

L'originalité d'A. Berque est de chercher à fonder son positionnement dans une éthique. Pour cela, il redéfinit la notion d'œkoumène[113] comme « la Terre en tant que nous l'habitons » (Berque, 1996). Il n'est pas d'accord avec une éthique de l'environnement et utilise « l'éthique de l'œkoumène » afin de se prémunir contre les dérives théoriques possibles d'une pensée trop écologiste. Contrairement à ce qui a été abordé plus haut, il n'est ni catégorique, ni caricatural et intègre pleinement l'environnement dans son éthique. Ce qui est important pour lui, c'est la « relation de notre Être avec l'étendue terrestre » (*ibid*.). Il va même jusqu'à donner une requalification environnementale au possibilisme vidalien. Ainsi selon A. Berque, ce n'est pas parce que les hommes peuvent détruire l'environnement qu'ils ont le droit de le faire mais « [cette capacité] implique au contraire la possibilité de choisir, qui est la condition de toute éthique » (*Ibid*.). Même s'il lui est souvent reproché de se perdre dans des conjectures philosophiques, son travail vise à refonder un paradigme à la fois anthropo-centré et éco-centré.

Des similitudes se retrouvent chez J.-P. Ferrier (1998) qui a cherché à promouvoir une pensée géographique généreuse avec le territoire pour cœur. En fait, plus qu'un contrat proposé, il s'agit d'une œuvre commune afin de mieux vivre sur Terre. J.-P. Ferrier revendique l'héritage d'E. Reclus dans son introduction et sa réflexion s'inscrit bien dans la définition de la géographie d'A. Berque qui la présente comme « une science qui porte sur la

[113] Le sens commun d'œkoumène est la partie de la Terre habitée par les hommes.

relation des sociétés à l'espace et à la nature » (Berque, 1990). J.-P. Ferrier se contente de « cette bonne vieille science des territoires », ce qui, somme toute, est cohérent si le territoire est défini comme un complexe relationnel où interagissent Nature et Culture. Son propos est davantage un débat avec plusieurs textes (*Le nouvel ordre écologique* de L. Ferry, peu critiqué, *Le Contrat naturel* de Michel Serre, *L'hypothèse Gaïa* de James Lovelock…) qu'une théorie contractuelle. Même si l'objectif d'habiter durablement les territoires demeure souvent flou dans ses moyens, ce texte est empreint d'humanisme. Comme pour A. Berque (1996), il s'agit d'un ouvrage original entre le traité scientifique et l'essai citoyen qui recherche une société plus environnementale et plus juste dans la prise en compte des individus. J.-P. Ferrier va même jusqu'à ouvrir son propos en affirmant que nous sommes « tous des géographes » à notre façon et cela peut être une aide à la société meilleure à laquelle il aspire. Alors que son entrée territoriale semble intéressante, il est dommage de constater que le questionnement n'est pas poussé de manière très opératoire vers une prise en compte plus efficace de l'environnement.

Dans le cadre de notre passage en revue des chercheurs en géographie ayant une position normative visant une meilleure prise en compte de l'environnement, il ne pouvait pas ne pas être question des géographes principalement basés à Pau, non loin d'une terre des ours et de montagne. Nous pouvons retenir pour les plus connus André Etchelecou, Bruno Charlier, Vincent Berdoulaye et Olivier Soubeyran qui se sont particulièrement illustrés dans des travaux d'écologie urbaine ou d'aménagement du territoire intégrant fortement la dimension environnementale. Le travail d'O. Soubeyran[114] peut être souligné puisqu'il a notamment porté sur les enjeux politiques de l'axe routier E7 en vallée d'Aspe et le Somport, sur des réflexions épistémologiques ainsi que sur le développement durable. Il se félicite que les géographes s'intéressent à ce concept mais les alerte sur le fait qu'il ne faudrait pas qu'ils se cantonnent à cet objet de manière théorique. Le concept de « développement durable », certes séduisant pour un géographe, ne doit être que partiellement son objet (Soubeyran, 2000). En effet, c'est par exemple en questionnant les relations homme/milieu dans leur complexité que les effets négatifs d'un aménagement et leur portée peuvent être analysés et identifiés. Concernant le Somport, retenons également les travaux d'A. Etchelecou. Ce dernier est un excellent connaisseur des problèmes d'aménagement dans le dossier de la protection de l'ours et il est notamment le président du conseil scientifique du Parc national

[114] Il est aujourd'hui enseignant à l'Institut de géographie alpine à Grenoble.

des Pyrénées. Il a encadré un jeune géographe, B. Charlier (1999), qui a su insérer l'étude des conflits et du politique dans les problèmes d'environnement.

3.3. La conservation de l'environnement : la géographie pour une démarche évaluative et critique

Après avoir montré que la démarche géographique est particulièrement appropriée, Estienne Rodary (2003) s'étonne que la conservation de l'environnement (et non l'environnement en soi) ait été un sujet plus que marginal dans la géographie contemporaine. Lui et quelques autres font office de pionniers ou de francs-tireurs. C'est le cas des travaux et de la thèse particulièrement efficace de Christophe Grenier (2000). Son optique est clairement une évaluation de ce qui s'affiche comme une politique d'environnement avec le cas emblématique du Parc national des îles Galápagos. Sa logique est celle d'un décryptage et d'une évaluation environnementale d'une politique d'éco-développement très médiatisée. Son approche est recadrée sur un plan historique et comprend des éléments importants de géopolitique internationale et locale en lien avec l'Etat de l'Equateur, auquel sont rattachées les Galápagos. Malgré l'image de paradis écologique de ces îles, il montre comment le label de parc national peut être utilisé pour d'autres fins que la protection effective de l'environnement. Les autorités locales ont en effet un double discours. D'un côté, elles communiquent au plan international autour de l'image d'une nature vierge, sanctuarisée, et de l'autre, les pouvoirs publics équatoriens utilisent ces territoires pour attirer les populations pauvres afin d'amortir les difficultés économiques du pays. Tout cela se fait dans le cadre d'un flux touristique toujours croissant, non contrôlé et de moyens relativement faibles mis en place pour lutter contre les dégradations persistantes : dégradation de la mangrove, trafic d'espèces protégées… (Grenier, 2000). En s'inscrivant dans une logique proche de celle de A. Berque et de J.-P. Ferrier, C. Grenier dénonce l'énorme érosion de la biodiversité qui s'inscrit dans un cadre plus vaste de destruction de « géodiversité » en lien avec les formes actuelles de la mondialisation. En effet, ce concept de géodiversité est là encore intégrateur à la fois des spécificités naturelles et paysagères mais aussi de la diversité des peuples et des cultures typiques de certains territoires (*ibid*.).

Dans les travaux qui viennent d'être abordés, la place du politique n'est pas négligée. Dans une optique assez proche mais probablement davantage critique sur la conservation de l'environnement, on peut noter les travaux de jeunes géographes portés par J.-P. Deléage, spécialiste de l'histoire de l'écologie, longtemps rattaché à la faculté de géographie

d'Orléans. Ces derniers ont notamment développé une critique des dispositifs environnementaux en insistant sur leurs faiblesses et leurs failles. C'est le cas de la thèse de Denis Chartier (2002) qui porte sur les ONG Greenpeace et WWF. Après un travail très minutieux d'analyse des stratégies multiscalaires de ces ONG, D. Chartier conclut de façon critique sur le fait que ces structures ont été récupérées par une logique mercantile et libérale jusque dans leur fonctionnement, ce qui reviendrait à un dévoiement de leur idéal environnementaliste de départ[115].

E. Rodary (2001) a travaillé sur les espaces protégés et les politiques de conservation de la faune en Afrique australe. Il s'est particulièrement intéressé aux aspects historiques de la conservation en Afrique et va jusqu'à proposer une géographie politique de l'environnement (Rodary, 2003). La démarche est d'une grande richesse, cependant son travail de déconstruction ne lui permet pas forcément de rééquilibrer les critiques qu'il fait de la conservation de la nature. À force de « déconstruire », on en vient à saper les bases de ce que l'on entend défendre. Pourtant, son présupposé semble être une meilleure prise en responsabilité de l'environnement. Il suffit de se reporter à sa critique de « l' « imposture écologiste » [qui] ne peut plus justifier que la géographie évite les questions que pose l'environnement, en ce que celles-ci pointent précisément la dimension inséparable – tout en étant problématique – de la science qui cherche à comprendre la nature et de la politique qui règle la vie sociale » (*ibid* : 99). Pour lui, il est clair que la posture « d'évitement » jusque-là adoptée par les géographes n'est plus tenable face aux enjeux scientifiques et sociopolitiques. Cependant, même si nous nous reconnaissons grandement dans les réflexions de E. Rodary sur les différentes articulations entre réseau et territoire et dans ses analyses critiques sur la complexité du « local » polymorphe et difficilement saisissable, notre approche s'en distingue principalement par certains éléments. Selon une logique qui rappelle les travaux inspirés de l'anthropo-économiste Jacques Weber, E. Rodary considère qu'il faut traiter les problèmes d'environnement en décentrant l'objet d'étude depuis les relations des sociétés à leur environnement vers les relations des hommes entre eux à propos de l'environnement (*ibid.*). En revanche, dans une tradition géographique notamment portée par G. Bertrand et en accord avec la réflexion de L. Mermet, nous pensons certes que l'étude des relations des hommes entre eux au sujet de l'environnement est fondamentale, mais ce qui est premier, ce qui justement fait la question et les enjeux d'environnement, c'est avant tout la relation problématique de certains groupes humains à l'environnement. Nous reviendrons sur cet

[115] Des travaux en cours de ce géographe affinent et nuancent ces conclusions.

élément lorsqu'il sera question du développement de notre positionnement normatif. Enfin, pour clore sur l'intérêt des apports de E. Rodary, il est important d'insister sur le fait qu'ils mettent bien en avant l'environnement comme une question liée à des tensions et des contraintes. Cette notion de contrainte, élément d'approche important chez beaucoup de géographes travaillant sur l'environnement, peut aussi être rapprochée de la notion de changement que l'on retrouve chez L. Mermet (1991 ; 1992 ; 2006 [1998]). À ce titre, comme le dit E. Rodary, le politique est fondamental et central.

4. De l'environnement à l'animal en géographie…

Fin 2001, la revue *Espaces et Sociétés* a sorti un numéro coordonné par Jean-François Staszak entièrement consacré à la place de l'animal en géographie (Staszak, 2001). Dans l'introduction, J.-F. Staszak rappelle que la présence de certaines espèces animales suscite des conflits spatiaux souvent en lien avec les enjeux des territoires et leur identité. À ce propos, il fait un parallèle entre l'animalité et la figure de l'étranger, car il est différent, il est d'un ailleurs, et il est bien souvent rejeté[116]. Cela peut aussi signifier qu'il fait partie d'un espace que les hommes ne contrôlent pas ou plus. Mais avant d'aborder un article fondateur de Nathalie Blanc et de Marianne Cohen paru dans cette revue, il nous a paru important, pour notre positionnement, de revenir sur un ouvrage de Xavier de Planhol.

4.1 Le « paysage animal » et le difficile positionnement du géographe

4.1.1 Une zoogéographie humaine et historique

À l'automne 2004, X. de Planhol, spécialiste de géographie historique et du monde musulman, publie son *Paysage animal*. C'est une surprise pour tous ceux qui travaillent dans le domaine de l'environnement et de la faune car ce géographe ne s'était pas fait connaître sur cette thématique. Il s'agit là d'une œuvre magistrale qui se distingue de la nôtre par son important fond historique et surtout par un positionnement normatif fort qui rappelle l'écolo-scepticisme et une forme de « schizophrénie environnementale » de M. Pinna (Part. I - chap.3 - 3.1). Le propos s'articule autour de trois temps principaux. Dans une première partie, X. de Planhol fait le bilan des « ravages humains » où il relate les formes et l'étendue de la destruction des espèces animales. Dans un deuxième temps, il s'attache à montrer en revanche l'importance de ce qu'il nomme le « cortège humain », autrement dit toutes les

[116] Nous avions nous-même fait ces parallèles au sujet du rejet des ours issus de la réintroduction qui étaient d'abord jugés « étrangers », slovènes, avant d'être accusés d'être des prédateurs (Benhammou 2003b).

espèces « sauvages »[117] qui ont profité directement ou indirectement des groupes humains, soit par captation des ressources créées par ces derniers, soit par l'occupation de niches ou de territoires laissés vacants par des prédateurs exterminés. Enfin, le propos se termine par une « géographie des actions humaines » qui s'axe principalement sur les effets des politiques de conservation et d'aménagement à travers le monde.

Cette somme de plus de mille pages est un récit encyclopédique captivant d'érudition. De plus, il redonne une place non négligeable aux effets positifs des actions humaines sur des espèces « commensales », sur la reconstitution des populations de certains animaux qui avaient connu un niveau très bas. Il adopte une acception large de ce qu'il nomme la « grande faune » comprenant globalement tous les animaux principalement terrestres visibles ou perceptibles. La zoogéographie humaine qu'il propose est profondément marquée par une approche de type géographie historique. En revendiquant le patronage d'E. de Martonne qui aurait regretté de ne pas avoir creusé ces aspects, ce travail s'inscrit dans une tradition universitaire classique qui se caractérise davantage par une savante compilation que par un travail poussé de terrain. Comme il l'écrit dans l'avant-propos, l'objectif de X. de Planhol est de faire un « inventaire objectif des faits » afin de « ramener à une attitude rationnelle des âmes généreuses mais non dépourvues parfois d'une naïveté infantile » et de « réintroduire le bon sens dans un débat où il manque cruellement » (de Planhol, 2004). En fait, pour reprendre un qualificatif employé par J.-L. Tissier (1992), X. De Planhol s'inscrit dans une posture prométhéenne, ancienne en géographie, et qui se décèle aisément au détour de plusieurs phrases où l'humain est entre autre qualifié de « Maître suprême »[118]. De plus, le propos n'est pas exempt d'une forme d'ambivalence contradictoire à propos de la conservation des animaux et d'une hostilité, un mépris ou une ironie pour « les écologistes ».

Grâce aux éléments qu'il apporte, X. de Planhol reconnaît l'ampleur des massacres faits sur la faune : « L'Homme a détruit par son inconscience, sa sottise, par goût du lucre ou par cruauté stupide » (*ibid.*). Mais cela ne l'empêche pas de se féliciter du fait qu'il n'y aurait plus aucun risque d'extinction aujourd'hui selon lui. Il donne tout de même des nuances de poids puisqu'il admet une forte diminution numérique de certaines espèces qui peut se

[117] Son propos ne traite des animaux domestiques (animal de rente ou de compagnie) que lorsqu'ils se sont « féralisés », c'est-à-dire qu'ils ont repris une autonomie par rapport à l'espèce humaine (ex : dingo, mouflons, chèvres ou ânes sauvages…).

[118] D'autres expressions du même type se retrouvent : « l'Homme, prédateur suprême qui les domine tous … le Conquérant du monde… le Nouveau Démiurge… le Maître de la Terre… le Roi de la Création… »

poursuivre, une diminution des aires de répartition et des extinctions locales. Puis il fournit de nombreux constats documentés du « recul persistant qui continue d'affecter de nombreuses espèces » et il rappelle que « le déclin de la faune reste rapide dans la quasi totalité des pays en voie de développement » (*ibid.*). Puis X. de Planhol fournit une longue liste des espèces menacées qui ne cesse d'augmenter. Concernant ces dernières, il affirme qu' « il n'est pas douteux […] que leur nombre l'emporte nettement, sous l'effet de l'augmentation considérable de la population humaine, sur celui des espèces qui bénéficient de celle-ci […]. *Cette évolution est inéluctable. Elle exprime la place grandissante que l'Homme prend aujourd'hui encore, malgré sa concentration urbaine progressive, dans la plus grande partie de l'œkoumène, et notamment dans les pays en voie de développement. Il serait vain de renverser une telle tendance d'ensemble*[119], ou d'exiger, au nom de la protection animale, une modification intrinsèque des formes majeures d'occupation du sol, et d'exploitation humaine de la terre, en vue notamment de lutter contre les causes indirectes qui ont aujourd'hui la responsabilité majeure dans le déclin de la faune ». On note ainsi chez cet auteur une forme de fatalisme qui pousserait donc à l'inaction environnementale. Une critique du productivisme, une réflexion sur les systèmes d'exploitation des ressources fondées sur des inégalités sociales et territoriales, l'analyse de la part des événements politiques locaux ou internationaux dans ces pays, une réorganisation plus efficace à la fois en termes sociaux ou environnementaux ne seraient donc pas pertinentes ? Tout comme A. Berque, J.-P. Ferrier et bien d'autres, nous ne partageons pas ce fatalisme.

À ce point de vue de X. de Planhol s'ajoutent certaines contradictions et un optimisme. L'auteur affirme en effet : « Il faut constater que la grande époque des extinctions est derrière nous. Elles ont caractérisé une période de l'Humanité qui est aujourd'hui révolue », comme si les faits alarmants qu'il évoque précédemment sont soudainement à relativiser et comme si toute aggravation ou tout retournement de la situation actuelle étaient strictement impossibles. L'histoire ne serait-elle qu'une ligne droite vers l'amélioration généralisée de tout, sans cassure, sans rupture, sans régression ? À ces propos optimistes succède une critique des écologistes non-raisonnables qui alerteraient abusivement sur la destruction de la biodiversité et la disparition de certaines espèces. Mais cela ne l'empêche pas pour autant de vanter les mérites de la conservation et de donner de nombreux exemples des effets positifs de ces politiques. Pour lui, « la conservation est la conception d'une Terre dont l'Homme fait partie intégrante, où il a sa place, qui est la première, avec tous ces

[119] En italique dans le texte original de X. de Planhol.

besoins qu'on ne peut ignorer » (*ibid.*). Cette idée est alors inséparable de celle d'aménagement du territoire, « notion géographique par excellence ». Sa vision prend la forme d'un découpage et d'un zonage de l'espace avec des réserves intégrales d'une part et des zones exclusives d'activités humaines d'autre part. Entre les deux, il évoque des zones intermédiaires aux statuts mal définis.

4.1.2. Xavier de Planhol et les grands prédateurs

L'ouvrage fait montre à plusieurs reprises de l'intérêt de ce géographe pour la question des grands prédateurs, principalement l'ours et le loup en France, sous un angle historique d'abord puis sous un angle plus actualisé. Il critique fortement « l'amour et l'admiration insensés » que connaissent les grands prédateurs et particulièrement le loup auprès d'une partie du public. « C'est bien, en effet, un Fauve redoutable, qui s'en prend certes avant tout aux troupeaux mais qui n'hésite pas également, contrairement à une légende naïve que propage aujourd'hui le courant sentimental simpliste qui prône sa réinstallation dans nos campagnes, à s'attaquer aux hommes dès qu'il en trouve l'occasion, et particulièrement aux plus faibles d'entre eux : enfants, femmes, vieillards […] ses victimes humaines, au long des siècles, ont été innombrables, et le sont encore aujourd'hui ». Le retournement de l'image du prédateur devenu « vedette de la littérature écologico-sentimentale » semble le préoccuper. Il justifie donc sa destruction : « Le loup fut pour l'Homme, dans les campagnes européennes, un effroyable ennemi, la guerre fut légitime ».

Dans la logique de ses propos sur le passé, concernant la situation actuelle des grands prédateurs en France, X. de Planhol reprend systématiquement et fait sien le point de vue des acteurs hostiles à l'ours et au loup. Ainsi, selon lui, les ours réintroduits dans les Pyrénées « n'ont jamais été réellement acceptés par la population » (*ibid.* : 500). Le récit des événements est fait de manière caricaturale et nous renvoyons à nos travaux (Benhammou, 2001 ; Benhammou, 2005a ; Benhammou et Mermet, 2003) pour nuancer voire contredire des thèses simplificatrices. De même, pour le loup dans les Alpes, on peut lire des propos proches des clichés sur la vie pastorale : « Le métier de berger, qui avait évolué, depuis la disparition des derniers carnassiers vers un passe-temps agréable et contemplatif est à nouveau redevenu harassant [120]» (*ibid.* : 501). En outre, il méconnaît la littérature sur le loup

[120] Certes les métiers d'éleveur et de berger ont évolué, mais tous les entretiens avec bon nombre de professionnels de l'élevage montrent que leur travail n'a jamais été considéré comme un « passe-temps agréable ». Le plaisir et la passion, toujours présents, ne doivent pas faire perdre de vue qu'une activité d'élevage en montagne est dure par définition : intempéries fréquentes, risques d'accidents élevés, conditions

puisqu'il dit ne pas y avoir trouvé de voix favorables au loup, or, avant même le retour du prédateur en France, les ouvrages de G. Ménatory et de G. Carbone étaient clairs dans leur positionnement et n'avaient rien d'anecdotiques. Ce propos sur les grands prédateurs en France de X. de Planhol fait preuve également de faiblesses bibliographiques. En effet, il ne fait que compiler la presse, et pour le loup, il tire plusieurs informations uniquement d'un mémoire de maîtrise (Piquet, 1999)[121]. Il cite notamment les résultats d'un sondage réalisé dans ce travail qui affirme très clairement l'hostilité des populations locales. Or, sur le plan de la méthode, de l'échantillon des personnes interrogées « au gré des rencontres » (*ibid*.) et des résultats rudimentaires et plus qu'indicatifs, on peut s'interroger sur l'utilisation de telles informations. En outre, X. de Planhol a une foi totale dans la représentativité des élus locaux : « Les Elus, en contact direct avec la population et qui reflètent au plus près l'opinion publique régionale, sont, franchement, hostiles à l'animal » (de Planhol, 2004 : 502). La critique de ce type d'assertion est précisément la base de notre thèse, plusieurs élus locaux adhérant davantage à certains groupes d'intérêt qu'à leur opinion régionale et n'ayant pas souvent une connaissance de la réalité de la situation sur le terrain.

Après avoir apporté ces différents éléments « objectifs », le géographe les complète en ajoutant : « L'idée de tolérer le retour spontané des loups, ou à plus forte raison d'organiser volontairement celui des ours, par exemple, dans de vastes portions du territoire est purement et simplement absurde » (*ibid*. : 507). Une grande énergie a été dépensée par le passé pour éliminer ces grands fauves, « non sans bonnes raisons », ce n'est pas aujourd'hui que l'on va remettre en cause « le repos des générations ultérieures » (*ibid*.). Au regard de l'humanisation des milieux, ces espèces n'auraient donc pas leur place : « L'idée de reconstituer des chaînes naturelles de prédation dans un milieu déjà profondément transformé et où l'Homme reste présent est totalement utopique » (*ibid*.). Mais le problème est que le loup par exemple n'a pas besoin d'aide pour reconstituer ces fameuses chaînes. Décidément, « le loup est en effet pour l'Homme un concurrent indiscipliné [puisqu'il] ne respecte pas les

---

d'isolement et de travail difficile… et ce, loup ou pas loup. Bien évidemment, dans le cadre d'une activité qui consisterait à mettre des brebis à divaguer en montagne sans surveillance, dans ce cas éventuellement, on peut parler d'un passe-temps proche de l'amateurisme. Cependant, ce n'est vraisemblablement pas dans ce modèle que se reconnaît la profession agro-pastorale.

[121] Là encore, ce travail se veut « le plus objectif possible » et traite des points de vue hostiles et favorables. À la consultation de la longue liste des entretiens réalisés, aucun membre d'associations environnementalistes n'apparaît.

plans de chasse[122] […]. Dans la chaîne animale, l'Homme est le Prédateur suprême. Il ne peut coexister avec aucun autre » (*ibid.* : 508).

Selon nous, cet ouvrage est important, d'une part en raison de la qualité de l'auteur, un géographe installé et connu dans la discipline pour d'autres thèmes, et d'autre part, en raison de sa position très particulière. Ce travail, qui par ailleurs a de nombreuses qualités, est non seulement perlé de jugements de valeur mais surtout de propos à l'emporte-pièce relevant davantage d'un « bon sens » douteux[123] que d'une réflexion serrée. Il est très intéressant d'y trouver un positionnement étrange qui d'un côté donne des éléments sur l'érosion de la biodiversité, les responsabilités humaines graves et qui, de l'autre, persiste à se bercer dans un optimisme prométhéen des actions humaines dont on ne va retenir que les aspects positifs sur la faune. En outre, probablement grâce à la puissance de l'éditeur (Fayard), ce livre a eu une visibilité médiatique qui nous semble stratégique dans la promotion de certains points de vue rétrogrades, bien que mâtinés d'une certaine forme d'actualisation conservationniste. En effet, *Libération* (jeudi 23 septembre 2004) y a consacré un article important et *Le Nouvel Observateur* (16-22 septembre 2004) a repris de manière amplifiée et sans aucune critique les idées forces de l'ouvrage dans une double page.

4.2. Une géographie humaine de l'animal

Le riche travail de X. de Planhol que nous venons de critiquer passe vite sur la place de l'animal en géographie. À ce titre, et particulièrement en ce qui va concerner notre démarche géopolitique et stratégique, le propos de N. Blanc et de M. Cohen nous paraissent d'une grande pertinence (Blanc et Cohen, 2001). N. Blanc s'est particulièrement intéressée à la place de la nature en ville notamment à travers celle de certains animaux (blattes, chats, pigeons…) (Blanc, 1996). Avec M. Cohen, elle montre comment l'animal semble être un « oublié de la géographie » et pourquoi c'est un tort. En reprenant les travaux de M.-C. Robic et J.-L. Tissier (*in* Robic, 1992) portant sur les géographes et l'environnement, il apparaît clairement que peu d'entre eux ont travaillé sur les animaux. Et quand G. Bertrand répond à

[122] Rappelons que cet argument est très fréquent dans les propos des représentants du monde la chasse (cf. Baudin, FDC des Alpes-Maritimes, com. pers. ; Babou-Besse, FDC Isère, com. pers.).

[123] Le fait de citer Victor Hugo dans la *Légende des Siècles* ne corrige pas la portée du texte. L'ouvrage se clôt en effet par la phrase suivante : « Conservons donc notre terre telle que l'homme, après « le Dieu qui fait les mondes », l'a désormais remodelée » (*ibid.* : 901).

l'interpellation de H. Gaussen sur l'importance de la prise en compte du biologique en géographie, il n'est pas encore question de la faune.

Comme nous l'avons déjà dit, la géographie physique a longtemps été dominée par l'étude de phénomènes abiotiques avec la place importante de la géomorphologie. Quant à la biogéographie, elle s'est exclusivement intéressée au végétal[124]. Cette situation est d'ailleurs déplorée par P. Arnould (1994) qui pense que les biogéographes auraient tout intérêt à investir ce champ de la faune, notamment de la grande faune, et ce, également dans un objectif de défense contextualisée du vivant afin de ne pas se cantonner dans le champ plus traditionnel de la végétation. D'ailleurs, P. Arnould a dès le début encouragé et soutenu notre démarche et nous a invité à intervenir ponctuellement dans la formation doctorale HETRE à Paris IV. Pour expliquer cette négligence de la question animale en géographie, N. Blanc et M. Cohen (2001) font l'hypothèse que l'animal serait une question « aspatiale ». Cependant, même si un animal est mobile, une aire de répartition, comme celle d'une essence végétale, peut se cartographier. De plus, comme en géographie, il est souvent fait appel à la notion de territoire en éthologie, science qui étudie les comportements animaux. Or l'animal en tant que « vecteur de la relation homme / milieu oblige à revisiter la catégorie « espace », si importante pour les géographes ces dernières années » (*ibid* : 31) et surtout, selon nous, la catégorie « territoire » plus complexe et plus complète. Il en est de même pour le paysage, comme nous l'avions évoqué au sujet de la médiance de A. Berque, les animaux sont des qualifiants du paysage et ils ont une influence directe sur la relation au milieu.

Cependant, N. Blanc et M. Cohen ne disent pas comment procéder, ne donnent pas de démarches pré-établies, ce qui ouvre le champ à notre approche présentée dans le prochain chapitre : « Au contraire, nous pensons que l'animal a une valeur heuristique pour le géographe, l'amenant à renouveler sa réflexion sur l'espace, sur le rapport homme-milieu et le fonctionnement de ce dernier, et à participer à la réflexion collective de la communauté scientifique sur les questions d'environnement […] la pertinence de l'animal, pour le géographe, ne repose pas simplement sur sa localisation : son exploitation et sa représentation signalent le renouveau du géographique comme lieu (et enjeu) du politique » (*ibid.* : 32). En accord avec ces chercheurs, nous pensons que :

[124] Rappelons cependant les tentatives restées marginales de A. Prenant (1933) qui proposait une analyse géographique et environnementale de la localisation des animaux, en somme une zoogéographie (cité dans Blanc et Cohen, 2001).

- l’animal est un analyseur particulièrement pertinent dans le cadre d’une requalification des territoires ;
- l’animal peut être vu comme un symptôme du rapport des sociétés à la nature dans leurs dimensions matérielles, socioculturelles, politiques et stratégiques et ce, à la lumière des nouveaux enjeux environnementaux ;
- l’animal demeure un élément d’un milieu biophysique plus ou moins humanisé, qu’il s’agisse d’une espèce commune ou emblématique. Force est de constater en effet que, par sa fragilité, l’ours est un indicateur de la dégradation du milieu et que la recolonisation du loup montre les transformations et l’état écologiquement riche des milieux concernés.

5. Nature, environnement, biodiversité, agriculture et territoire

Il apparaît qu’à travers la question des grands prédateurs, c’est toute une série de concepts et de notions que l’on peut questionner en géographie. Tout d’abord, « nature » et « environnement » sont fréquemment usités, souvent de manière interchangeable, y compris par nous d’ailleurs dans nos précédents écrits. Nous préfèrerons désormais le terme d’environnement que nous associerons à l’état d’un écosystème, aux éléments factuels d’un milieu, comme dirait A. Berque. Cela ne nous empêchera pas pour autant d’y voir la dimension socioculturelle qui lui est étroitement liée. Cependant comme c’est la dimension écologique qui subit les dégradations factuelles, c’est celle-ci qui nous mettrons en avant dans l’analyse. Comme l’énonce Bertrand Lévy au Festival international de géographie de St Dié portant sur « Géographie et Nature » (Bailly, 1999), le terme d’environnement a peu à peu supplanté celui de nature dans les années 1980. En effet, l’environnement s’est davantage associé à la protection, la dégradation, la gestion des ressources, la pollution… alors que celui de nature était plus associé à des aspects culturels, artistiques, symboliques et affectifs. Pour notre part, une différenciation rigide des deux ne nous paraît pas d’une grande portée opératoire.

Un autre terme a, plus récemment, pris de l’ampleur, en rapport avec les études environnementales : la « biodiversité » a notamment été popularisée suite à la conférence de Rio de 1992. Outre le sens de diversité biologique, la notion de conservation y était subsumée. En effet, la richesse biologique est souvent entendue comme une garantie de qualité environnementale. D'ailleurs, la biodiversité est fréquemment invoquée lorsqu’il s’agit d’espèces comme le loup ou l’ours qui, d’une part sont présentées comme

remarquables, et d'autre part sont souvent qualifiées d'espèces parapluies indicatrices d'une richesse écologique. Cependant, là encore, le flou du terme ne le garantit pas contre une utilisation qui serait moins environnementale. Ainsi la firme Monsanto, en élaborant des plantes transgéniques affirme créer de la biodiversité. De même, nous avons montré comment des représentants agricoles et certains chercheurs utilisent la « biodiversité » pour justifier l'élimination du loup car ses effets négatifs sur le pastoralisme conduiraient toute une série d'espèces à leur perte (Benhammou, 2003a). L. Mermet et X. Poux ont bien montré que si l'on laissait se développer un pseudo-problème de définition dans le cadre d'une réflexion à l'interface agriculture/biodiversité, il était aisé de déplacer le front du débat et de ne pas poser les enjeux de conservation de la nature (Mermet et Poux, 2000). Certes, il est indéniable que certaines activités humaines ont eu une influence favorable sur la richesse en biodiversité dans certaines régions. De nombreuses formations végétales et tout un cortège animal, y compris parfois la présence de loups ou d'ours localement, peuvent être le fruit ou profiter de la présence de certaines activités humaines. Cependant, plusieurs remarques s'imposent :

En premier lieu, cette influence est relative et les géographes, qui ont justement mis en avant l'anthropique dans les dynamiques naturelles ont parfois tendance à ne voir que cela. Si l'influence humaine se fait ou s'est faite sentir globalement partout sur la Terre, les processus et les mécanismes demeurent exclusivement naturels et l'influence humaine sur le milieu « naturel » n'est pas toujours consciente. La nature s'adapte, réagit à une « perturbation » parmi d'autres. Comme le rappelle simplement J. Scheibling (1994), « la nature, même anthropisée, ça reste la nature ». Même dans le cas du génie écologique (réintroduction d'espèces, recréation de milieux spécifiques), les éléments finissent toujours par échapper à l'action humaine directe.[125]

[125]Ainsi, nous ne partageons pas l'analyse du sociologue A. Micoud (1993) qui pense que tout animal réintroduit est « naturalisé » vivant avec une liberté, une naturalité surveillée. Il est vrai que les animaux issus de programmes de reconstitution sont dans un premier temps étroitement « surveillés » (suivi à la trace, récoltes d'indices, colliers émetteurs), comme par exemple les ours réintroduits. Cependant, cette volonté de contrôle qui est critiquée dans l'article et qui est aussi critiquée par certains points de vue naturalistes, est grandement le fruit de pressions sociales et politiques fortes imposées plus ou moins directement par des acteurs réticents à la conservation des espèces en question. Par ailleurs, cette action de contrôle sur la faune garde une part d'aléatoire, demeure partielle et presque toujours spatio-temporellement provisoire (cf. les ours dont les colliers émetteurs ou les puces électroniques finissent par ne plus émettre et qui donnent naissance à des individus qui ne connaissent pas ces interventions).

En second lieu, le terme de biodiversité et son corollaire « le développement durable » sont parfois récupérés dans des stratégies rhétoriques qui font souvent peu de cas de la protection de l'environnement. On en vient à se demander si « la biodiversité est naturelle ». Or, comme par « naturel », on entend « sans influence humaine », la réponse est forcement non. Du coup, la biodiversité « humanisée » en est idéalisée et cela peut conduire à la dévalorisation voire au dénigrement d'une biodiversité plus « sauvage ». Cette dernière n'aurait non seulement plus le vent en poupe dans les politiques de conservation, mais encore, plus la moindre légitimité à une protection particulière « puisque tout est le fruit de l'Homme ». Ce type de raisonnement conduit X. de Planhol à considérer les politiques de conservation comme une magnanimité humaine[126].

Actuellement, l'influence humaine sur l'environnement et la biodiversité demeure majoritairement négative. Des milieux anthropisés comme les haies de bocage, les marais côtiers type marais poitevins, les mosaïques agro-sylvo-pastorales comme celles des Monts cantabriques[127] demeurent des milieux biologiquement et écologiquement remarquables. D'ailleurs, ces types de milieu sont activement défendus grâce aux efforts d'acteurs d'environnement. Or, ces milieux à empreinte humaine écologiquement acceptable et durable sont actuellement mis en danger au même titre que des milieux plus « naturels ». Ainsi, ce qui nous paraît central dans ce terme de biodiversité est non pas son contenu en tant que tel, mais plutôt son pendant : l'état généralisé des écosystèmes en voie de dégradation. C'est donc cet état qui doit être pris en compte prioritairement.

L'usage du terme de biodiversité est de plus en plus fréquent chez les géographes même si certains d'entre eux ont promu la géodiversité qui a cependant eu pour le moment un moindre écho vu l'audience restreinte de la géographie dans le domaine de l'environnement et de l'environnement dans le champ de la géographie. Ce concept est intéressant car il intègre la complexité et l'originalité écologique et culturelle des territoires. Pour nous, cette notion de territoire est centrale dans toute étude traitant de l'environnement. C'est d'ailleurs pour cette raison que les deux termes figurent dans l'intitulé de notre équipe de recherche[128]. Comme le rappelle Cl. et G. Bertrand (1992 et 2002) : « Pas de territoire

[126] « L'idée même de « protection » ou de « conservation de la nature », quant à elle, relève d'ailleurs d'un abus de langage manifeste dans la mesure où il ne peut s'agir que d'une nature presque entièrement artificielle, intensément remodelée par l'homme dans ses équilibres comme dans sa dynamique » (de Planhol, 2004 : 207).

[127] Ces milieux sont très appréciés des ours (Bonnet, 2003).

[128] RGTE : Recherche en gestion sur les territoires et l'environnement.

sans environnement, pas d'environnement sans territoire ». Maryvonne Le Berre (1992) puis Philippe Tizon (1996) ont mené des réflexions épistémologiques enrichissantes sur la notion de territoire. Ils évoquent notamment l'origine juridique du terme, puis son détour par l'éthologie animale pour mieux revenir en sciences sociales et notamment en géographie.

Le terme provient du latin *territorium*, lui même issu de *terra*, la terre. Cela a donné en français également terroir. Le territoire a, à l'époque moderne, un sens juridique puisqu'il « est considéré comme " le prolongement du corps du prince ", ce sur quoi ce dernier règne, réunissant sous sa coupe les hommes et la terre » (Le Berre, 1992 : 618.) Quatre idées y sont associées : l'appropriation, la domination, l'existence d'une aire et des limites. Au début des années 1920, le terme de territoire passe du domaine politico-administratif à celui de l'éthologie. Le territoire est alors défini comme une aire sur laquelle la présence de l'occupant (ou du groupe d'occupants si l'espèce est sociable) exclut la présence simultanée de congénères de même sexe ou de tous les congénères et éventuellement d'individus d'autres espèces. La signalisation et la défense du territoire se traduisent par des conduites dites territoriales. Cette référence est intéressante par rapport aux grands prédateurs dont il est question car il s'agit d'espèces à forte réputation[129] de territorialité, surtout pour le loup. Ils suscitent des comportements de groupes humains ayant tous les attributs de la défense territoriale puisqu'il est question d'exclure ou de limiter les inconvénients de la présence de ces espèces prédatrices sur des espaces donnés. L'affrontement direct ou le conflit de ressource entre hommes et animaux sont irréguliers, mais ils demeurent un des nœuds de la question. Comme cela a déjà été évoqué, les antagonismes entre les différents groupes humains et groupes d'acteurs sont également à mettre en lumière (écologistes, professionnels agricoles, acteurs administratifs…). P. Tizon (1996) continue la réflexion en rappelant que tout territoire est une assise concrète, mais il insiste sur le fait que tout territoire devient social par un processus de symbolisation qui le dématérialise. Autrement dit, le territoire est aussi une construction de l'imaginaire et de l'histoire des sociétés humaines. Dans cette construction, les usages et les phénomènes identitaires influencent les représentations territoriales et réciproquement. Ainsi, le territoire s'apparente à un espace approprié où il y a des enjeux de domination, de pouvoir et donc des conflits.

[129] Nous employons ici le terme de réputation car l'éthologie moderne questionne cette notion de territoire. (Carbone, com. pers. et Carbone, 2003). Cependant, concernant les représentations spatiales des groupes humains, la présence de telles espèces est une donne territoriale certaine.

Territoire et environnement sont ainsi complémentaires et intimement liés dans une approche qui se veut géo – (*la terre* en grec) graphique et géo-politique. Pour schématiser, en premier lieu, dans le cadre d'une étude environnementale, le territoire est à voir comme un enjeu en lui-même avec ses potentialités naturelles, agricoles, plus généralement spatiales et ses qualités écologiques (l'assise concrète, le factuel). En second lieu, le territoire est également une arène où se jouent des représentations[130] au sens théâtral et symbolique du terme, où agissent, interagissent s'affrontent des acteurs ayant des liens et des rapports différentiés au territoire et à l'environnement. Ainsi, les questions qui nous concernent sont éminemment politiques, et plus généralement celles qui concernent l'environnement, par leur potentialité à susciter des tensions et des affrontements de différentes formes. Les enjeux de protection de l'environnement sont à l'origine de conflits liés à des volontés de changement qui peuvent être présentées ou perçues comme des contraintes. Tout cela est à remettre en perspective historiquement et socialement dans le cadre des stratégies qui seront déployées par les différents acteurs. En raison des aspects polémiques et conflictuels liés à la présence des grands prédateurs en France, il nous a semblé qu'une approche de type géopolitique était particulièrement appropriée.

[130] Nous reviendrons sur le sens géopolitique du terme « représentation ».

Chapitre 4 : Une approche géopolitique et stratégique

Il est nécessaire de rappeler que la géopolitique est avant tout de la géographie, comme l'affirme Y. Lacoste. Outre les travaux de ce dernier et ceux de son école, les bases théoriques de cadrage ont été recherchées dans l'ouvrage de Stéphane Rosière (2003). Jusqu'à maintenant, les approches de géopolitique ne se sont intéressées que de manière marginale à des problèmes d'environnement. Il nous a semblé intéressant de revenir sur la genèse et les caractéristiques de cette approche afin de voir en quoi elle est si appropriée à une étude environnementale. En cela, nous tenterons de poursuivre un dialogue et un débat entre écologie (au sens large incluant donc la protection de la nature) et géopolitique invoqués par Y. Lacoste à plusieurs reprises (1982 et 2001). Nous les enrichirons des réflexions menées autour de l'équipe de L. Mermet avec l'Analyse stratégique de la gestion de l'environnement (ASGE). Ces deux approches complémentaires, géopolitique et ASGE, seront présentées afin d'en extraire les aspects les plus intéressants pour notre cadrage général. Cela va nous permettre de poser plusieurs présupposés de base pour notre travail et de notamment discuter des oppositions d'échelle (le local / le national…). Elles sont récurrentes dans les discours qui accompagnent la gestion du dossier des prédateurs et recèlent selon nous de nombreux biais d'analyse. D'une manière plus pratique, notre entrée sur le terrain a été fortement influencée par ces éléments et plusieurs clés de compréhension nous ont également été apportées par l'anthropologie du développement (Olivier de Sardan, 1995).

1. Vers une géopolitique de l'environnement

1.1. Géographie politique et géopolitique

Ces deux appellations paraissent assez proches et sont souvent confondues. Pourtant, S. Rosière (2003) les distingue clairement. La géographie politique et la géopolitique trouvent leur origine principalement dans la démarche de F. Ratzel (1844-1904) en Allemagne. Disciple de A. de Humboldt, F. Ratzel avance des thèses déterministes liant les milieux naturels et l'état de développement des sociétés. Très vite, cette géographie devient politique puisque les dirigeants se l'approprient pour concevoir leur manière de gouverner, la démarche n'était pas exempte de relents nationalistes. Le terme de *Geopolitik* a été inventé par le diplomate suédois R. Kjellen (1864-1922) et a été particulièrement utilisé par le stratège et diplomate allemand Karl Haushofer (1889-1946). Ce conservateur conduit une

réflexion géopolitique afin de comprendre la défaite allemande de 1918 et de réfléchir à une revanche sur le traité de Versailles. La *Geopolitik* a particulièrement séduit les nazis ce qui lui a valu une mauvaise réputation durable. Mais on oublie souvent l'existence d'une géopolitique soviétique et d'une géopolitique anglo-saxonne qui se sont développées en même temps que la géopolitique nationaliste allemande. La tradition anglo-saxonne s'est particulièrement développée à la fin du XIXe siècle et dans l'entre-deux guerres avec Alfred Mahan (1840-1914) et Halford J. Mac Kinder (1861-1947). Michel Foucher (1991) rappelle que la géopolitique n'est pas qu'une méthode, c'est aussi une représentation et une pratique. Cela nous ramène à l'énoncé d'Y. Lacoste (qui avait fait scandale chez bon nombre de géographes français à l'époque) sur l'essence de la géographie, qui avant d'être un savoir purement universitaire, était un savoir stratégique, militaire et un art de gouverner (Lacoste, 1976).

Il n'est donc pas étonnant que le terme de géopolitique, qui affirmait clairement ces prérogatives, ait longtemps eu mauvaise presse en France. Il a d'ailleurs presque complètement disparu après la Seconde guerre mondiale. Rappelons que la tradition française de géographie s'affirmait apolitique en accord avec les préceptes de l'historien L. Febvre, le « parrain » de la géographie vidalienne. À ce titre, le travail de géographie politique d'André Siegfried (1995 [1913]) sur la France de l'ouest[131] a été violemment rejeté par les géographes de l'époque alors que la thèse était dédiée à Vidal de la Blache. À partir des années 1960, avec le développement de la Nouvelle géographie, le politique fait un retour indirect avec l'arrivée de « l'acteur ». À ce titre, les propos de S. Rosière citant R. Brunet peuvent être repris : « Dans sa définition de la géographie, Brunet (1992 : 234) rappelle que la géographie s'intéresse à la façon dont les espaces sont structurés et qu'ils le sont par des " acteurs (tels que) l'individu, la famille, le groupe, l'entreprise, la collectivité locale, l'Etat. " La rupture avec le postulat febvrien est consommée » (Rosière, 2003 :15). Mais la méfiance vis-à-vis du politique demeure et beaucoup associent la géopolitique à des vélléités guerrières. Une première réhabilitation se fait à travers le retour de l'emploi de l'expression géographie politique jugée moins polémique. D'éminents géographes comme Paul Claval ou André-Louis Sanguin ont porté cette discipline. Ainsi A.-L. Sanguin considérait la géographie politique comme « l'étude des relations entre les facteurs géographiques et les entités

[131] Son travail a été réduit au fameux « le granite vote à droite et le calcaire vote à gauche ». Outre l'étude géologique, c'est tout un faisceau de causalités géo-socio-culturelles qui explique les comportements électoraux de cette région. D'ailleurs, les sciences politiques et la sociologie politique ont récupéré ce travail qui s'affichait pourtant comme géographique à la base.

politiques […]. Le but de la géographie politique est de déterminer comment les organisations politiques sont ajustées aux conditions physiographiques et comment ces facteurs affectent les relations internationales » (Sanguin, 1977 : 7). Force est de constater que les définitions de géographie politique et de géopolitique sont souvent proches voire identiques. Dès leur naissance au XIXe siècle des polémiques éclataient à ce sujet.

Selon nous, les apports les plus pertinents ont été faits par l'Ecole française de géopolitique constituée autour de Y. Lacoste et de la revue *Hérodote* à partir du milieu des années 1970. Y. Lacoste a réhabilité la géopolitique afin d'enrichir l'approche géographique en insistant sur les emboîtements d'échelles, les différents niveaux d'analyse, l'usage différentié des cartes et l'utilisation de concepts tel celui de représentation. La définition de la géopolitique peut être formulée de manière simple, il s'agit de « l'étude des rivalités de pouvoirs sur un territoire » (Lacoste, 1995). La définition de M. Foucher est complémentaire : « La géopolitique est une méthode globale d'analyse géographique de situations sociopolitiques concrètes envisagées en tant qu'elles sont localisées et des représentations habituelles qui les décrivent. Elle procède à la détermination des coordonnées géographiques d'une situation et d'un processus sociopolitique et au décryptage des discours et des images cartographiques qui les accompagnent » (Foucher, 1991 : 35). Traditionnellement, la géopolitique traite d'enjeux à l'échelle internationale, notamment en ce qui concerne les rivalités entre Etats (géopolitique *externe*). Depuis quelques années, on parle aussi de géopolitique concernant des problèmes politiques au sein d'un même Etat, par exemple sur des thèmes comme les revendications régionalistes ou les questions d'aménagement du territoire (Lacoste, 1995 ; 1997). Cette approche de géopolitique *interne* nous paraît pertinente pour étudier comment des groupes, des organismes, se structurent géographiquement, organisent leurs forces, s'opposent à propos de questions de conservation de la nature au sein du territoire national (Benhammou et Mermet, 2003).

1.2. Une démarche et des concepts opératoires

Comme le rappelle B. Charlier qui a étudié les conflits environnementaux depuis 1974 en France, les géographes ont rarement travaillé ouvertement sur des conflits, même si dans plusieurs problématiques des tensions entre acteurs faisaient partie du cœur de la question (Charlier, 1999). Pourtant le conflit demeure le « carburant » de toute analyse géopolitique pour reprendre les termes de Aymeric Chauprade et François Thual (1998). Dans un problème d'environnement, les antagonismes finissent toujours par surgir. Nous

avons déjà abordé l'importance de la dimension « territoire » dans les questions environnementales, mais la dimension « politique », les rapports de force et de pouvoir lui sont intimement liés. Politique est alors pris dans une acception large, dans le sens de la conduite des débats, des discussions, des rivalités entre citoyens, administrations, dirigeants... au sujet des affaires publiques et des problèmes de la Cité, de la Nation, mais aussi dans le sens de la lutte pour la conquête ou la conservation des positions de pouvoir dans des institutions publiques.

Pour Y. Lacoste, la géographie politique n'est qu'une étape du raisonnement géopolitique. S. Rosière synthétise la distinction comme suit : la géographie politique étudie l'espace comme cadre et la géopolitique comme enjeu (Rosière, 2003). Il est arrivé à cette formule en reprenant simplement une phrase de Raymond Aron au sujet de l'espace pouvant être successivement considéré comme milieu, théâtre et enjeu[132] (*ibid.*). Nous suivrons Y. Lacoste pour qui la démarche géopolitique englobe tous ces aspects et nous la compléterons par une analyse stratégique.

1.2.1. L'espace en tant que cadre

« Territoires, lignes, réseaux et pôles forment une géométrie fondamentale » (Rosière, 2003) et aident à la constitution des différents cadres politiques. Le territoire est alors un espace approprié certes, mais aussi un espace habité, revendiqué, plus ou moins facilement discernable, avec une identité plus ou moins forte. L'Etat joue un grand rôle dans la définition de ces territoires mais il n'est pas le seul agent créateur. En effet le maillage territorial, ou plutôt le pavage comme le dit S. Rosière (2003), ne se réduit pas au pavage étatique ou administratif. Les définitions territoriales peuvent également prendre en compte des facteurs socioculturels et historiques qui sont souvent invoqués par les acteurs géopolitiques. Ce pavage peut correspondre au découpage politico-administratif, mais parfois des spécificités territoriales influent directement sur les mobilisations géopolitiques. Dans le cas des questions d'environnement en général et de celles des grands prédateurs en particulier, les mobilisations peuvent recouper des spécificités identitaires qui englobent plusieurs départements (ex. les Pyrénées) ou bien qui se réduisent à un massif, une vallée ou un canton (ex. le Queyras, le Pays Toy). Ces éléments sont impératifs à prendre en compte pour trouver des cadres d'analyse pertinents.

[132] Dans la continuité de R. Aron, S. Rosière affirme que la géostratégie considérait l'espace comme théâtre. Notre approche géopolitique et stratégique intègre également cet aspect.

1.2.2. L'espace comme enjeu et théâtre

L'espace approprié, le territoire, va susciter des affrontements pour ce qu'il est et ce qu'il représente : une aire avec un environnement aux propriétés écologiques remarquables, où des aménagements sont possibles, où tel ou tel système agricole est envisageable, où telle ressource est exploitable… Le territoire est alors convoité par des acteurs pour imprimer leur contrôle, leur domination ou leur influence. Sur un même espace, plusieurs projets de territoire, comme dirait Romain Lajarge (2000), portés par différents acteurs, sont possibles. Ils sont partiellement compatibles, concurrents ou totalement antagonistes entre eux. Mais l'état des différents projets de territoire n'est pas figé dans l'absolu et varie en fonction même des points de vue et des représentations géopolitiques diffusés par les acteurs – y compris les médias qui ont un rôle clé. Afin d'affiner la compréhension, plusieurs composantes sont fondamentales dans le raisonnement géopolitique.

a. Les dynamiques territoriales et les différents niveaux d'analyse

Les territoires et l'état de l'environnement connaissent des évolutions et des changements réguliers. Ces dynamiques ne dépendent pas seulement du niveau étatique, mais aussi du niveau infra-étatique, supra-étatique voire trans-étatique. En outre, au niveau infra-étatique par exemple, il n'y a pas uniquement le découpage administratif qui doit être pris en compte mais également les territoires socioculturels comme le Béarn dans le dossier de l'ours. Il n'y a pas qu'une seule échelle pertinente dans l'analyse d'un problème donné. Ce qu'il est intéressant de voir, ce sont les différences, les failles, les discontinuités, les intersections de différents ensembles de territoire. Cette géométrie variable a une influence très claire sur les dispositifs de gestion des problèmes d'environnement. Pour nous, il semble primordial de suivre l'évolution d'une problématique environnementale au regard du contexte et des situations sociopolitiques des territoires variant en fonction des échelles. Il est donc fondamental d'avoir une approche à différents niveaux d'analyses afin d'appréhender notre question en fonction de ce que Y. Lacoste (2003) nomme les « ensembles spatiaux » (cf. encart 5). Cette méthode, déjà présente dans son ouvrage de 1976, est clairement énoncée dans *Paysage politique* (1990) : « C'est après coup que j'ai formulé de façon plus théorique cette méthode qui est fondée sur la distinction systématique de différents niveaux d'analyse spatiale, depuis les ensembles de dimensions planétaires que l'on ne peut appréhender qu'à un degré très poussé d'abstraction, jusqu'aux situations locales (quelques centaines de mètres) qui, elles, sont très concrètes, en passant par les ensembles d'ordres de grandeur intermédiaires » (Lacoste, 1990).

Encart 5 : Les huit ordres de grandeur (d'après Y. Lacoste , 2003)
- *1er ordre de grandeur* : les ensembles qui ont *plusieurs dizaines de milliers de kilomètres* de diamètre ou de longueur ; c'est le cas de continents, d'océans, de grandes zones climatiques comme la zone tropicale.
- *2e ordre de grandeur* : les ensembles se mesurant en *milliers de kilomètres* ; c'est le cas de très grands Etats comme la Russie […] ou de très grandes chaînes de montagne comme l'Himalaya.
- *3e ordre de grandeur* : les ensembles se mesurant *en centaines de kilomètres* ; c'est le cas d'un Etat comme la France ou d'une chaîne comme les Alpes […].
- *4e ordre de grandeur* : les ensembles se mesurant en *dizaines de kilomètres* ; c'est le cas […] de nombreuses régions françaises, […] de très grandes forêts…
- *5e ordre de grandeur* : les ensembles se mesurant en *quelques kilomètres de longueur ou de diamètre* ; c'est le cas de nombreuses îles ou de certaines formes de relief, une combe, une cluse qui forment une grande partie de certains paysages.
- *6e ordre de grandeur* : les ensembles se mesurant en *centaines de mètres*, une petite île, un village […] un ravin…
- *7e ordre de grandeur* : les ensembles se mesurant en *dizaines de mètres*, un hameau, un bosquet…
- *8e ordre de grandeur* : les ensembles se mesurant en *mètres* […] maisons isolées, bouquet d'arbres […] qui sont très visibles dans les premiers plans du paysage.

Déjà en 1976, Y. Lacoste indiquait : « La " réalité " apparaît différente selon l'échelle des cartes, selon les différents niveaux d'analyse ». En effet, le changement d'échelle transforme, parfois de manière importante, la problématique et les raisonnements. Pour ce qui nous concerne, nous ne reprendrons pas les ordres de grandeur tels quels pour aborder les ensembles que nous retiendrons pour étudier la question des grands prédateurs, ce qui ne nous empêchera pas de nous en inspirer (encart 5). Ainsi par exemple, le loup peut être localement une contrainte forte sur une voire plusieurs exploitations ou estives (6e à 8e ordres de grandeur) ; cette contrainte peut apparaître marginale au niveau d'un massif ou d'un département (3e à 5e ordres de grandeur). Là encore des paramètres de temps et de contexte sont également à prendre en compte.

b. Les acteurs et les représentations

Acteur est un terme que l'on retrouve dans le monde du théâtre. En géopolitique, S. Rosière (2003) définit les acteurs comme toute entité qui lutte et s'affronte pour la domination ou le contrôle du territoire. Des alliances et des coopérations sont possibles. Les organisations intergouvernementales, l'Etat, les administrations déconcentrées, les Régions, les Conseils généraux… entrent dans cette définition. Cependant, il faut aussi considérer des peuples, des groupes humains, ainsi que certaines structures politiques, religieuses, économiques, associatives ou médiatiques. En effet, les affrontements se déroulent dans le cadre d'un débat dans une société qui se veut démocratique. La forme principalement

médiatique des débats induit en conséquence une attention particulière aux médias dans l'analyse. D'ailleurs, les médias ont tendance à « stariser » tel ou tel acteur qui peut se réduire à une individualité (Gumuchian et *al.*, 2003) : représentant, porte-parole désigné ou autoproclamé[133]…

Comme l'évoquent Hervé Gumuchian et ses collègues (2003), acteur, territoire et représentations sont intimement liés : « Le territoire est une scène où se jouent des représentations en (plusieurs) actes, l'acteur y est omniprésent » (*ibid.* : 1). Tous les acteurs, y compris les chercheurs, contribuent à développer des représentations. Le rôle des idées, même fausses, est capital en géopolitique, car ce sont elles qui, autant que les données matérielles, déterminent le choix des stratégies. Ces idées sont appelées représentations ou représentations géopolitiques. Y. Lacoste cherche à tirer profit de la polysémie du terme tout en en retenant deux :

Le premier sens renvoie à représenter, rendre présent, dessiner. Or les idées géopolitiques se réfèrent à des territoires, matérialisés par des cartes. Une cartographie est une vision du monde qui peut être orientée. Nous avons déjà évoqué la carte de l'expansion du loup italien de la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes, différente de celle des services du ministère de l'Environnement (carte 13).

Deuxièmement, la représentation est l'acte par excellence du théâtre, acte qui rend symboliquement présents personnages et situations dramatiques. Il ne faut pas minimiser le sens théâtral de la représentation car c'est en termes de drame que sont pensés la plupart des conflits géopolitiques (dont les conflits d'environnement), suscitant la création de personnages symboliques, des entités fortement évocatrices (ex : La France mais aussi L'Ours, Le Loup, L'Etat tyrannique et centralisateur…).

Chaque force en présence va jouer de ces représentations contradictoires (se mettant notamment en posture de victime) et elle cherche souvent à utiliser à son profit le rôle grandissant de l'opinion publique par le biais des médias. Il est donc important d'être attentif aux antagonismes plus ou moins efficacement relayés par les médias, d'où la place centrale de l'étude de la presse, de la télévision, des publications grand public, des organismes désirant communiquer sur la question, afin de réaliser une analyse géopolitique fine. Dans le cadre d'une étude géopolitique des médias, l'« événement » est à manipuler avec précaution.

[133] Nous renvoyons particulièrement ici à notre mémoire de DEA (Benhammou, 2001).

La presse régionale, nationale, la radio et la télévision ont un traitement surabondant des ours et des loups et génèrent pléthore de faits divers. Cependant, certains d'entre eux doivent être repérés et traités en tant qu'événement géopolitique, de par leur portée sur la protection d'un ou plusieurs prédateurs ou parfois plus globalement sur la protection de la nature. Le rôle de la causalité doit souvent être replacé dans un contexte plus vaste. L'exemple historique éculé d'un événement géopolitique catalyseur est l'assassinat de l'archiduc d'Autriche François-Ferdinand en 1914 à Sarajevo qui précipite l'Europe dans la Première guerre mondiale[134].

Néanmoins, nous ne pensons pas que toutes les représentations se valent et que les renvoyer dos à dos suffit à atteindre une objectivité illusoire. Certes elles doivent toutes être soumises à examen critique et nous verrons que nos propres représentations entrent en considération. De même, notre système de valeurs et d'élaboration de la connaissance ne peut nous faire mettre sur le même plan des représentations aux assises différentes. L'ours en apporte des exemples que nous avons eu l'occasion de développer par ailleurs (Mermet et Benhammou, 2005).

c. Les enjeux

Il s'agit de se demander à quel titre les territoires, leurs caractéristiques et ce qui s'y passe sont des enjeux pour lesquels des acteurs vont s'opposer. Les enjeux environnementaux et ce qui leur est étroitement lié sont pour nous centraux. Une citation d'Y. Lacoste (1995) semble particulièrement appropriée à nos préoccupations : « Se développent à présent des débats géopolitiques d'un type nouveau : la grande multiplicité de ces revendications [pour lesquelles des groupes se mobilisent] montre que les raisonnements pouvoir-territoires ne sont plus seulement le fait des chefs d'Etat et de leurs conseillers, mais aussi de militants qui, par le biais de mouvements locaux ou d'associations, animent de petits groupes d'hommes et de femmes pour la défense de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine etc. » (*ibid.* : 17). Un même territoire possède différentes ressources : des potentialités cynégétiques, des pâturages, des qualités touristiques, des valeurs environnementales… Ainsi différents usages du territoire peuvent apparaître comme concurrents. Il s'agit donc de voir quel usage va primer ou se faire plus ou moins une place dans le cadre de rapports de force entre des acteurs aux intérêts divergents.

[134] Nous développerons plus loin les cas d'événements géopolitiques majeurs dans le dossier des grands prédateurs : la chute d'un troupeau dans un ravin au Moulinet (Mercantour) en 2002 pour le dossier loup et la mort de Cannelle en 2004 pour le dossier ours.

Quels vont être les enjeux liés à la domination sur le territoire ? Tel ou tel acteur va pouvoir bénéficier de dispositifs réglementaires ou de largesses provenant de l'Etat. Par exemple, en Béarn, grâce à l'ours, les élus locaux bénéficient de levier de pouvoir et de ressources financières émanant directement de l'Etat. En Ariège, à cause de l'ours, le Conseil général tente d'exercer des pressions et possède certaines marges de manœuvre vis-à-vis de certains acteurs (agricoles, touristiques, environnementaux…). Dans les Pyrénées, tout département confronté à la présence de l'ours devient automatiquement zone à ours ce qui entraîne de nombreuses aides distribuées par la DIREN Midi-Pyrénées. Tout cela a une grande influence sur les rapports de force sur et à propos des territoires et ce, à des échelles variables. Par conséquent, il est clair que la promotion de la conservation des grands prédateurs ou sa contestation recèlent des enjeux géopolitiques importants.

1.3. Géographie, géopolitique et écologie

Nous avons déjà rappelé que la géopolitique était avant tout de la géographie. Mais la géographie est-elle une science ? Pour tenter de répondre à ce questionnement, tout comme Y. Lacoste (1990) et J. Scheibling (1994), il peut être fait référence à Michel Foucault (1966) qui établit la distinction entre science et savoir scientifique. Un savoir scientifique est un savoir dont la raison d'être est de combiner, en fonction d'une pratique, des éléments et des outils de connaissances produits ou élaborés par divers sciences ou d'autres savoirs. Pour M. Foucault, il n'y a là rien de péjoratif et il ne s'agit pas d'une forme secondaire de connaissance scientifique puisque la médecine, par exemple, entre dans cette catégorie.

La géopolitique française doit énormément à la réflexion d'Y. Lacoste et les géographes ont beaucoup à gagner dans l'utilisation des raisonnements géopolitiques. Y. Lacoste se présente d'abord comme géographe et, comme la plupart de ses collègues de l'époque, il a une solide formation initiale en géomorphologie. Mais rapidement, dans les pays du Sud où il travaille, il prend conscience de l'importance des phénomènes humains et politiques. Il a d'ailleurs été l'un des premiers géographes à mêler réflexion et action[135]. Dès son ouvrage phare, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, il critique la tendance émergente à l'époque d'une séparation brutale entre géographie humaine et géographie physique. Il est partisan du paradigme unitaire en géographie, à savoir l'étude des

[135] Dans les années 1960, il a notamment été sollicité par les autorités vietnamiennes car ses travaux mettaient au jour la stratégie américaine de bombardement de la grande digue indochinoise dans le but d'inonder la plaine vietnamienne ce qui pouvait avoir des conséquences stratégiques et humaines catastrophiques.

interactions entre les phénomènes naturels et les phénomènes humains. Peu nombreux sont alors les géographes qui osent reprocher la non-prise en compte ouverte du politique, « de la même façon, le géographe n'accorde guère d'intérêt aux problèmes de " l'environnement ", de la " pollution ", bien qu'ils soient eux aussi le résultat de ces interactions entre " milieux naturels " et activités humaines » (Lacoste, 1976 : 82). Par conséquent, il est un des premiers géographes contemporains à poser l'environnement en termes sociaux et politiques, alors que parallèlement, à l'époque, c'est le début de l'intégration des sciences écologiques par quelques géographes originaux comme G. Bertrand. À ce propos, Y. Lacoste encourage ce type d'initiative puisqu'il leur donne des tribunes et les invite régulièrement à écrire dans *Hérodote*. Ainsi, G. Bertrand et J. Tricart profitent de l'espace de débat offert par la revue pour interpeller les géographes physiciens sur l'enkystement de la discipline, dans un numéro consacré en 1978 à « la géographie et sa physique ». C'est également par le biais de *Hérodote* que J. Tricart peut éditer son *Ecogéographie* (Tricart et Kilian, 1979).

En 1982, la revue décide de traiter un aspect concret de la dimension politique des problèmes d'environnement. Le numéro 24 s'intitule donc « Terres à hauts risques » et porte principalement sur les risques naturels dans les pays du Sud. C'est dans ce numéro que M. Foucher esquisse une géographie humaine des risques naturels (Foucher, 1982). Mais c'est surtout le numéro 26 « Ecologies / géographie » puis le numéro 100 « Ecologie et géopolitique » qui montrent chez Y. Lacoste ce souci du dialogue avec ceux qui traitent des questions environnementales. Dès 1982, il fait preuve d'une grande lucidité d'analyse en parlant déjà d'écologie-s au pluriel[136]. Il distingue les deux composantes majeures en écologie : les scientifiques, naturalistes qui ont peu à peu préféré la qualification d'écologue à celle d'écologiste afin de ne pas être confondus avec la deuxième composante qui relève davantage de l'écologie politique au sens large du terme, caractérisée par un militantisme dès les années 1970. D'ores et déjà, Y. Lacoste parle « des » écologistes et se refuse à les enfermer dans des caricatures. En général, il profite de l'éditorial de *Hérodote* (qu'il a quasi exclusivement assuré depuis la création de la revue), pour critiquer, réfléchir au chemin parcouru, lancer des pistes de débat, présenter l'état et les avancées d'une pensée géopolitique en perpétuel mouvement mais dont les bases sont simples et solides. Or, les éditoriaux des numéros 24 et 100 sont particulièrement fructueux et novateurs, Y. Lacoste

[136] Certains géographes croient être les premiers à mettre en avant cette distinction au début des années 1990, principalement à des fins dénonciatrices des abus de la protection de la nature (Pelletier, 1993), ce qui n'est pas la perspective de Y. Lacoste.

mettant en débat et en vis-à-vis écologie, géographie et géopolitique. Sa culture et la lecture aisée de la plupart de ses écrits s'y retrouvent.

Comme Y. Lacoste, nous pensons « qu'il ne sert à rien et qu'il est même dangereux d'opposer de façon brutale, presque métaphysique, l'écologie et la géographie ». (2001: 6). Or force est de constater, et nous avons donné quelques exemples précédemment, que certains géographes ont eu parfois tendance à s'opposer un peu rapidement à ce qui était écologiste, en particulier ce qui relevait de l'écologie politique et sociale. Ils dénoncent les politiques environnementales (Pelletier, 1993 ; Rossi, 2001 ; de Planhol, 2004), sans pour autant entrer dans un débat créatif auquel Y. Lacoste invite. Dès la fin des années 1970 et particulièrement en 1982, Y. Lacoste est clair quand il affirme que « les problèmes écologiques ne sont plus seulement d'ordre scientifique et qu'ils sont passés au plan politique » (Lacoste, 1982 : 4). Même s'il critique certaines manipulations, « il n'en reste pas moins que les phénomènes de pollution et de dégradation des potentialités naturelles évoquées de façon parfois spectaculaire par les médias sont bien réels » (*ibid.*, 1982 : 9). Il reconnaît le rôle important des écologistes dans le débat démocratique, leur potentialité à diffuser des connaissances et leur rôle nécessaire dans la prise de conscience par de larges couches de la population de certains phénomènes dangereux (*ibid.* : 18). D'après lui, ces groupes sont de puissants facteurs de progrès social (*ibid.* : 19). En 2001, Y. Lacoste pense toujours que « le rôle des mouvements écologistes est globalement positif, et celui-ci a été rendu possible par le développement de la démocratie » (Lacoste, 2001 : 5).

La critique la plus forte qu'il fait aux écologistes - il est appuyé en cela par l'article de B. Giblin (2001) qui suit son éditorial – concerne la tendance qu'auraient les écologistes à valoriser voire sacraliser l'échelon local. La forme que prennent alors les luttes écologistes s'apparente à un isolationnisme voire un séparatisme local contradictoire avec l'idée de nation au sens républicain du terme, qui demeure une idée force pour l'école française de géopolitique. En outre, ce réflexe « localiste » risquerait d'être contre-productif puisque antagoniste à « une stratégie écologique rationnelle » qui doit être portée par l'Etat. Nous sommes partiellement d'accord avec ces analyses car tout d'abord cette stratégie écologiste peut être promue par d'autres acteurs (l'Union européenne, des collectivités) avec certes des liens étroits avec l'Etat. Néanmoins, un élément clé de notre thèse est inverse sans pour autant être contradictoire. Nous pensons en effet que ce sont justement les opposants aux politiques environnementales qui instrumentalisent, usent et abusent d'une idéalisation du

local comme nous le verrons ultérieurement et nous l'avons déjà traité par le passé avec L. Mermet (Benhammou et Mermet, 2003)[137]. Les associations environnementales ont été contraintes de rechercher de l'aide au niveau national (services de l'État, associations nationales…) très souvent simplement pour faire appliquer la loi de la République. Autre reproche que Y. Lacoste fait aux écologistes, il ne comprend pas l'opposition farouche à l'énergie nucléaire. Cependant, la revue *Hérodote* est ouverte à tous les points de vue et ce numéro 100 comprend des articles de partisans et de détracteurs du nucléaire. Déjà le numéro 24 en 1982 accordait de la place à des écologues et des écologistes militants (notamment Claude-Marie Vadrot). Certains avaient d'ailleurs commencé à bénéficier d'une tribune d'échange et de débat via des cours donnés sur l'invitation des géographes de l'Université Paris-VIII où se trouve actuellement l'Institut français de géopolitique.

Dès 1982, Y. Lacoste pense donc que ce dialogue entre géopolitique et écologie est profitable, surtout en ce qui concerne l'écologie politique et sociale qui possède de nombreux points communs avec les raisonnements géographiques. Alors que l'écologie est une science, Y. Lacoste avance que l'écologie politique comme la « géographie active » sont des savoirs scientifiques. Il continue ainsi dans les parallèles et les complémentarités : « Mais ces expressions telles que *défense* de l'environnement, *sauvegarde* des écosystèmes, *lutte* contre la pollution, etc., auxquelles les écologistes nous ont habitués sont-elles si étrangères au raisonnement géographique ? Non, elles évoquent les fonctions éminemment stratégiques de la géographie, avant qu'elle ne se dépolitise et se dédramatise, en devenant universitaire ; ce sont, en fait celles de la « géographie active », celles de cette géographie que je préfère appeler « fondamentale » qui est un outil de pouvoir et un moyen d'action pour ceux qui savent s'en servir » (Lacoste, 1982 : 21) et il poursuit par ces propos d'une grande portée pour nous : « Entre [les écologistes politiques] et des géographes conscients de leurs responsabilités civiques, il y a de grandes convergences et ils ont tout avantage à travailler davantage ensemble. Ils peuvent s'apporter beaucoup les uns aux autres, dans les tâches auxquelles ils participent, car elles vont être de plus en plus nombreuses et importantes » (*ibid.*).

C'est par la voie de l'analyse stratégique de la gestion de l'environnement que nous nous proposons de replacer le point de vue environnemental dans notre démarche

[137] Nous faisons référence au postulat simplificateur suivant : la volonté de protection de la nature est exclusivement extérieure, émanant d'écologistes urbains soutenus par l'Etat central, et tous les locaux sont hostiles à ces politiques environnementales.

géopolitique. Elle nous semble être un complément pertinent à la démarche inspirée d'Y. Lacoste qui rappelle : « c'est parce que la préoccupation majeure d'*Hérodote* est stratégique, mieux savoir penser l'espace pour y agir plus efficacement, que nous nous refusons à considérer que l'espace géographique est seulement un " produit " social » (*ibid.* : 7). En effet, pour nous, l'espace géographique, le territoire peut avoir des propriétés écologiques, « factuelles » ou « naturelles », qu'il s'agit d'aborder comme telles. En tant que géographe, nous nous proposons donc de poursuivre un dialogue enrichissant avec les études environnementales.

2. L'analyse stratégique de la gestion de l'environnement (ASGE)

Notre thèse porte la mention « sciences de l'environnement », ce qui nous permet d'inscrire ce travail en géographie et plus particulièrement en géopolitique. Dans notre équipe, *Recherche en gestion sur les territoires et l'environnement*, les mots territoire et environnement sont fondamentaux et ce sont les travaux en sciences de gestion qui dominent. Les sciences de gestion, notamment appliquées à l'environnement, comme l'a commencé L. Mermet, possèdent de nombreux points communs avec la géographie. Elles s'intéressent tout particulièrement aux logiques et au jeu des acteurs tout en inscrivant leur démarche dans un cadre de recherche-intervention. Cela n'est pas sans rappeler la géographie active d'Y. Lacoste. Comme en géopolitique, la notion de stratégie et de savoirs stratégiques est un élément clé de la démarche en ASGE. Notre contact régulier avec certains anthropologues de l'IRD (Françoise et Pierre Grenand), a imprimé une marque toute particulière à notre approche, nous invitant notamment à une étude fine des groupes humains rencontrés sur nos terrains. À ce propos, certains traits de l'anthropologie du développement, promue notamment par Maya Leroy au sein de notre équipe, nous ont conforté dans nos entrées sur un domaine, l'environnement, où c'est le consensus qui tend à dominer dans les approches en sciences sociales. M. Leroy et Raphaël Billé nous invitent à suivre les travaux de Jean-Pierre Olivier de Sardan qui stipule qu'une entrée par les conflits et les rapports de force sont d'une grande richesse pour l'analyse. Comme le synthétise R. Billé : **«** L'ASGE place donc au centre de ses préoccupations les conflits d'usage de l'environnement et des ressources naturelles. En accord sur ce point avec d'autres courants majeurs et anciens en sciences sociales, l'ASGE revendique sans hésiter que " les conflits sont un des meilleurs ‘‘fils directeurs’’ pour ‘‘pénétrer’’ une société et en révéler tant la structure que les normes ou les codes " (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998 : 259), en déplaçant le propos depuis une société vers un système de gestion de l'environnement. Comme l'écrivent encore ces mêmes

auteurs, " postuler l'existence d'un consensus est une hypothèse de recherche beaucoup moins puissante et productive que de postuler l'existence de conflits. Les conflits sont des indicateurs privilégiés du fonctionnement d'une société locale [responsable d'un système de gestion[138]]. Ce sont aussi des indicateurs du changement social ", et […] l'ASGE pose également la gestion de l'environnement comme un problème de changement **»** (Billé, 2004).

2.1. Fondements et apports de l'ASGE

La démarche inspirée de l'ASGE s'inscrit dans les travaux initiés par L. Mermet dès le début des années 1980. Elle déboucha sur une théorie de la pratique de la gestion environnementale (Mermet, 1991 et 1992) formalisée par l'équipe RGTE (Mermet, 2006 [1998] ; Leroy, 2004 ; Billé, 2004 ; Mermet et *al.*, 2005). Elle se caractérise en premier lieu par une vision systémique des situations de gestion en insistant tout particulièrement sur les logiques « système-acteur ». Dans un deuxième temps, elle accorde une attention particulière à une visée générale de prise en responsabilité de l'environnement dans le cadre de différentes crises écologiques existantes. Enfin, elle revendique un placement du chercheur assumant son positionnement normatif. Il ne s'agit pas d'une discipline rigide mais plutôt d'un cadre d'analyse adaptable qui relève tout à fait du savoir scientifique comme nous l'avons déjà évoqué. En effet, c'est sans peine que l'ASGE peut être articulée avec d'autres approches comme celle de la géopolitique par exemple.

2.1.1. L'étude du système-acteur

Dans le cadre d'une étude des problèmes d'environnement, l'attention au système d'acteur est particulièrement pertinente. L'influence de Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977), pour qui les notions de pouvoir[139] et de stratégie sont importantes, a joué un grand rôle dans la genèse de l'analyse. Cette vision systémique « conduit sous des formes diverses à replacer toute situation de gestion environnementale dans une lecture des systèmes d'action où elle s'inscrit et où sont noués ensemble, dans une organisation qu'il s'agit d'élucider, des éléments et des relations multiples, qui ressortent aussi bien d'une qualification sociale (des acteurs, des règles, des enjeux) qu'écologique (des animaux, des plantes, des milieux… » (Mermet et *al.*, 2005).

---

[138] Ajout de R. Billé (2004).

[139] Pour M. Crozier et E. Friedberg (1977), le pouvoir est vu « comme une dimension fondamentale et inéluctable de toute relation sociale qui peut toujours s'analyser comme un embryon d'action collective impliquant marchandage et intégration. » (: 32).

Les principaux apports de L. Mermet demeurent dans l'affinement d'une notion mal comprise en environnement qu'est la gestion. Le cadre d'analyse de l'ASGE peut ainsi s'articuler autour de plusieurs points :

(1) Comme nous l'avions vu en introduction, il s'agit d'appuyer l'analyse du système d'action lié à un problème d'environnement sur une définition préalable, en termes écologiques, de l'objet environnemental à prendre en compte et des objectifs poursuivis. En ce qui nous concerne, l'analyse se fonde sur la recherche d'un état de conservation favorable du loup et particulièrement de l'ours, et d'une cohabitation socialement acceptable de ces espèces avec les activités humaines. C'est ce que L. Mermet résume par la formule « buts dans la nature, moyens dans la société » (Mermet, 1992 ; Mermet et *al.*, 2005).

(2) Il s'agit également de « prendre en compte dans le diagnostic de la gestion de cet objet environnemental l'ensemble des actions anthropiques qui, consciemment ou non, intentionnellement ou non, ont une influence déterminante sur ses qualités : c'est la notion de *gestion effective* » (*ibid.*). Cette notion de gestion effective, et plus généralement de gestion dans le sens de L. Mermet, ne se fait pas dans le sens restreint d'une intervention délibérée sur une organisation ou un système. La gestion désigne aussi l'exercice de fait, conscient ou non, d'une responsabilité d'ensemble. Ainsi, quand une entreprise papetière pollue une rivière, ce n'est pas une intervention affichée mais c'est tout de même une intervention sur le cours d'eau, l'usine "gère" donc la rivière. De même en montagne, un éleveur qui expose à la prédation du loup ses brebis gère le prédateur.

(3) Une attention toute particulière doit être accordée aux acteurs[140] et notamment à ceux qui aspirent à provoquer le ou les changements appropriés de la gestion effective de l'objet écologique. Ces *acteurs d'environnement* sont porteurs de la *gestion intentionnelle*. Autrement dit, ils visent l'amélioration de l'état écologique ou la diminution voire l'arrêt de la dégradation de l'objet en question. Là encore, certaines confusions doivent être évitées. Pour être considéré comme un acteur d'environnement, il ne suffit pas d'être impliqué dans un problème environnemental ou d'afficher des actions à objectif environnemental[141]. Il s'agit plutôt des acteurs qui, tant dans les discours que dans les actions constatées, jouent un rôle de

[140] La définition d' « acteur » donnée par L. Mermet (1992) est proche de celle que nous avions abordée en géopolitique. Il s'agit de tout individu, équipe, institution, groupe social aux contours plus ou moins définis : « Toutes ces entités peuvent être considérées comme des acteurs, dès lors qu'elles interviennent dans le processus de gestion et possèdent dans celui-ci une autonomie d'initiative ou de réaction » (*ibid.* : 109).

[141] L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn est le type même du faux acteur d'environnement.

changement vis-à-vis des acteurs responsables des processus dommageables à l'environnement ou des acteurs régulateurs (fonctionnaires, élus…).

(4) L'analyse doit logiquement s'inscrire dans une perspective dynamique et apporter une attention particulière aux conflits qui suivent presque systématiquement la volonté de certains acteurs d'apporter un changement environnemental à un socio-écosystème. Or ce changement peut être ressenti ou présenté comme une contrainte par d'autres acteurs. Ainsi, la notion de stratégie dans le sens d'action collective coordonnée (Crozier et Friedberg, 1977) est fondamentale. D'une part, des acteurs d'environnement vont déployer des stratégies pour une meilleure prise en compte écologique d'un problème, d'autre part, en face, des résistances voire des oppositions très vives vont stratégiquement s'organiser en réaction à cette volonté de changement environnemental.

(5) Ces conflits structurants finissent par agir sur le système de gestion dynamique de telle sorte que les préoccupations portées par les interventions de gestion intentionnelle finissent par être partiellement intégrées dans ce que L. Mermet nomme la *gestion émergente* (Mermet, 2006 [1998] ; Mermet et *al.* 2005).

Ainsi, les systèmes de gestion environnementale sont en évolution permanente. L'analyse des conflits et des rapports de force, points communs structurants avec la géopolitique, est incontournable. « Les rapports de force sont donc au cœur de l'action, et l'ASGE suppose en la matière – et se veut adaptée au fait – que l'acteur d'environnement est le plus souvent en position de faiblesse dans un rapport de force asymétrique » (Billé, 2004 : 21). C'est le « rapport de faiblesse » dont parle L. Mermet (1992). « Présentées sous cet angle, les situations de gestion de l'environnement sont structurellement conflictuelles » (Billé, 2004 : 21).

2.1.2. La visée générale environnementale

La visée générale de l'ASGE s'affiche clairement puisqu'elle est favorable à une prise de responsabilité croissante par les acteurs de la société concernant les problèmes écologiques. Toute discipline, toute approche quelle qu'elle soit, est axiologique, autrement dit porteuse de valeurs. Que l'on fasse des recherches sur les organismes transgéniques, sur l'engraissement rationnel des porcs ou sur les spécificités d'un milieu humide de tourbière, diverses valeurs, allant du scientisme à la volonté de protection en passant par le productivisme, sont véhiculées par les démarches. Cependant, à ce niveau, c'est plutôt le

non-dit ou au mieux le sous-entendu qui domine. Une des originalités de l'ASGE est d'afficher sa visée normative. Son objectif majeur est l'évaluation des systèmes de gestion de l'environnement dans le sens d'une meilleure prise en compte de ce dernier. Comme la géopolitique, l'ASGE invite à l'analyse critique des points de vue et des représentations opposées ; elle ne postule pas pour autant que tous les points de vue se valent et doivent être mis au même niveau. Certaines connaissances scientifiques ne peuvent être relativisées sans limites et jouent un rôle central dans la réflexion, que ce soit les indicateurs qui montrent l'accroissement des polluants, les résultats en termes d'érosion d'un mauvais usage agricole des sols ou encore la chute d'une population relictuelle d'ours suivis presque individuellement depuis près de trente ans. Il ne s'agit ni de sombrer dans le scientisme, ni, comme le dit R. Billé en boutade, de « faire passer les animaux ou les plantes avant les hommes – ni après d'ailleurs » (Billé, 2004 : 22).

Ainsi, malgré les apparences, nous ne partageons pas l'approche d'H. Brédif (2004) dans son essai de biogéopolitique. En redéfinissant les questions environnementales en termes de gestion du vivant, il tend à nier l'existence d'intérêts spécifiques liés à la conservation de la nature. En effet, ne plus vouloir évoquer la notion d'environnement dans la définition du problème revient quasiment à nier ce qui fait conflit et tend à mettre sur le même plan le vivant de la sphère agricole et celui des entités biologiques sauvages en danger. Le secteur et les acteurs d'environnement sont alors niés dans leur spécificité[142]. Nous pensons donc, au contraire, que la notion d'environnement doit être explicitée dans l'analyse stratégique et géopolitique.

Comme l'écrivent les géographes Cl. et G. Bertrand (1992) : « Non seulement l'environnement bouscule les sciences mais il interroge les sociétés sur leurs rapports aux territoires et à la planète Terre ». Il s'agit bien pour eux de repenser la nature et les sciences de la nature en termes sociaux, économiques et culturels. Mais plus globalement, ce qui est en jeu dans le débat social et scientifique, c'est cette aspiration d'un mouvement contemporain de la société qui recherche une meilleure prise en charge de l'Environnement. Comme pour s'affirmer sur un plan disciplinaire, nous avons vu que beaucoup de géographes montraient des réticences par rapport à cela, exprimaient une certaine gêne ou une ambiguïté dans l'explicitation de leur positionnement. En ce qui nous concerne, nous rejoignons l'équipe RGTE lorsqu'elle écrit : « un certain malaise se fait jour lorsqu'il apparaît que la

[142] Pour aller plus loin dans la critique de cette approche néo-patrimoniale, se reporter à L. Mermet (2007).

collectivité n'en fait pas assez pour tenir ses engagements environnementaux alors même que s'élève tout un courant qui proteste qu'elle en fait déjà trop » (Mermet et *al.*, 2005).

2.1.3. La posture du chercheur comme intervenant

« Restez au dessus de la mêlée… gardez le regard objectif et froid du chercheur …». L'image du chercheur « objectif » aux oreilles et à la froideur de Spock comme dirait B. Latour (2001) demeure une vue de l'esprit. Ce positionnement mythique est illusoire comme le démontre régulièrement les travaux de sociologie des sciences (*ibid*.). Tout chercheur est pris dans un système de valeurs, dans un réseau d'appartenances voire dans un jeu institutionnel qui influent forcément sur sa production qu'il le veuille ou non, qu'il l'explicite ou non. L'importance de l'histoire dans notre cursus, discipline où plusieurs courants importants assument pleinement des positionnements normatifs clairs, nous a fait prendre conscience qu'il était vain de rechercher une « pseudo-objectivité timide et appauvrissante » (Bertrand, 1992). La géographie et les recherches en environnement n'échappent pas à la règle. D'ailleurs, Cl. et G. Bertrand (1992) résument bien notre point de vue lorsqu'ils écrivent qu' « on ne fait pas de l'environnement sans conscience et le politique n'est jamais très loin ». L'environnement se situe non seulement au niveau du débat scientifique mais également au niveau du débat de société.

Dans la continuité de la visée générale normative au sujet de l'environnement, l'ASGE incite à placer le travail du chercheur (cadrages théoriques, grilles de lecture, rapport au terrain, justification et finalisation des problématiques) en relation étroite avec sa situation d'intervenant. Il est alors demandé au « chercheur d'assumer le lien complexe mais insécable qui relie ces deux gestes : comprendre et agir pour transformer » (Mermet et *al.*, 2005). Cependant, comme le rappelle E. Rodary (2003), l'explicitation du positionnement a souvent été perçue en géographie comme une dévalorisation de la qualité du travail[143]. Parallèlement, les dernières productions issues de l'Ecole française de géopolitique nous ont montré une démarche qui tend à mettre au même niveau tous les points de vue pour aspirer à une forme d'objectivité. Notre démarche ne s'inscrit pas dans cette tendance. Selon nous, les travaux à l'affichage géopolitique de S. Vieillard-Coffre ne sont pas totalement opératoires pour le domaine de l'environnement. En effet, comme c'est fréquemment le cas en sciences humaines et sociales en environnement, on s'intéresse aux mobilisations associatives, à

[143] Relatant l'historique du traitement de l'environnement par les géographes, il écrit : « Mais quand il acquiert une dimension normative d'exigence de protection, l'environnement perd de sa crédibilité pour la majorité des chercheurs dans la discipline » (Rodary, 2003 : 96).

l'organisation politique des écologistes sans aborder dans le fond les motifs, la pertinence de la mobilisation et les acteurs qui sont responsables des blocages à la prise en responsabilité de l'environnement.

Tout comme l'ASGE, la géopolitique revendique l'action et l'intervention hors des bailleurs de fonds classiques pour l'aménagement du territoire en France comme la DATAR. Y. Lacoste relate la possibilité de se faire solliciter par un organisme, une entreprise publique ou privée (*in* Calbérac et *al.*, 2002)[144]. L'intervenant chercheur doit pouvoir garder son autonomie et il est libre d'accepter ou de refuser la demande. C'est ce qui nous est arrivé concernant le travail que nous avons fourni à plusieurs reprises pour la DIREN Midi-Pyrénées. Nous avons répondu à plusieurs interrogations de l'organisme dont la plupart rejoignaient les nôtres au sujet du dossier de l'ours. Nos travaux ont donc été guidés par deux types d'interventions : celles d'un premier type qui correspondent à une commande et celles d'un second type, financées par les fonds de l'équipe RGTE et quelques fonds nous étant attribués par l'IRD d'Orléans, qui concernent des questions que nous jugeons pertinentes selon nos cadrages. C'est la motivation principale de cette thèse, tout cela en veillant bien à garder un regard critique sur les objets étudiés. À ce niveau, nous renvoyons également à l'important travail sur le positionnement en recherche-intervention réalisé par M. Leroy : « Nous avons choisi d'assumer et d'affirmer que finalement il y a, par le travail mis en œuvre, une volonté de prendre acte de la réalité pour pouvoir agir. Ainsi plutôt que de chercher à échapper à cette intervention, à ce regard – et donc à un "point de vue" qui engage des valeurs - , il nous a paru salutaire de renoncer à cette impossible "neutralité axiologique" pour affirmer notre propre responsabilité de chercheur. Car, si c'est aussi le rapport aux valeurs qui est "le socle des questions que nous posons à la réalité" (Weber M., 1919), comment ne pas y introduire, bien malgré soi ou insidieusement, un jugement » (2004: 43). Elle poursuit en s'appuyant sur l'anthropologue J.-P. Olivier de Sardan : « Ce biais est inévitable : il ne doit être ni nié (attitude positiviste) ni exalté (attitude subjectiviste). Il ne peut qu'être contrôlé, parfois utilisé, parfois minimisé. […] Il s'agit en l'occurrence non seulement d'expliquer "d'où l'on parle", mais aussi "d'où l'on a produit ses données", et comment. Ni plus, ni moins. » (Olivier de Sardan, 1995 *in ibid.*).

[144] Lors de cette conférence prononcée à l'Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines de Lyon, Y. Lacoste rappelle comment l'équipe d'*Hérodote* a pu être sollicitée par une grande cimenterie ou bien par une entreprise comme La Lyonnaise des Eaux pour étudier des conflits dans lesquels ces entreprises étaient parties prenantes.

Dans sa thèse sur la gestion de l'environnement dans le bassin du fleuve Sénégal, M. Leroy (2004) reprend l'intérêt et l'apport des approches constructivistes en sciences sociales dans leur aptitude à décortiquer tous les points de vue et à les mettre en discussion de manière fructueuse. Cependant, elle souligne le risque d'arriver à une certaine forme de relativisme de telle sorte que, pour paraphraser M. Foucault cité par E. Rodary (2003), à force de ne pas vouloir légitimer ce que l'on sait mais plutôt de vouloir systématiquement penser autrement, on risque de ne plus savoir vraiment ce que l'on pense et ce que l'on veut exprimer.

Dans le domaine de la recherche, et particulièrement de la recherche intervention, la neutralité n'est ni crédible, ni admissible (Leroy, 2004). Certes, on ne travaille pas impunément sur l'environnement et encore moins sur des thèmes ayant trait à l'ours ou au loup. Comme le dit B. Latour (1989), ce qui fait la scientificité d'un travail, ce n'est pas son « objectivité » mais plutôt le fait que la construction des interprétations résiste aux épreuves. À ce niveau, L. Mermet apporte de nombreux éléments salutaires formulés à plusieurs reprises, notamment dans son Habilitation à diriger des recherches, et sur notre invitation dans l'introduction du colloque d'Orléans sur la cohabitation avec les grands prédateurs en France[145]: « (…) Sans toujours s'en rendre compte, [les chercheurs] sont eux-mêmes parties prenantes de ces débats rhétoriques sur l'agriculture et l'environnement. Et les chercheurs se situent, qu'ils le veuillent ou non, plutôt favorablement ou plutôt défavorablement, ou très défavorablement ou encore de manière ambivalente, vis-à-vis de la présence du loup et de l'ours. Avec Farid Benhammou et Alexandre Emerit, nous avons examiné de près le discours des chercheurs, surtout en sciences sociales, sur ce dossier du loup et de l'ours. Il en ressort une position dominante que nous appelons entre nous, avec un sourire, " pas favorable (à l'ours et au loup), donc neutre ". Beaucoup de chercheurs s'installent ainsi dans une sorte de neutralité qui n'en est pas vraiment une. Du coup le débat a du mal à avancer. […] ces dossiers doivent être débattus entre des chercheurs qui assument clairement leurs positions normatives. […] Ce n'est pas la neutralité qui fait la qualité d'un travail scientifique, c'est sa technicité, c'est sa réflexivité sur les positions tenues par les chercheurs dans leurs analyses et dans le débat scientifique, c'est la pertinence des travaux produits par rapport au débat

[145] Ce colloque, que nous avons organisé avec J. Baillon notamment, a eu lieu les 21 et 22 mars 2004 au Muséum d'Orléans. Il a donné lieu à la publication d'actes (Benhammou et *al.*, 2004).

social[146]. Pour débattre utilement, il faut débattre à partir de positions claires (qui ne sont pas forcément manichéennes, simples ou radicales), dans un cadre ou chacun assume ses propres positionnements. » (Mermet, 2004).

Ainsi à plusieurs reprises, nous avons eu conscience que nos travaux s'inscrivaient pleinement dans le débat social et scientifique. Il suffit de voir les réactions provoquées par l'article de débat que nous avons publié dans le *Courrier de l'environnement de l'INRA* de février 2003[147]. Dans cet article, nous nuancions deux choses, l'impact positif du pastoralisme sur la biodiversité et les conséquences du loup sur la filière ovine, tout en critiquant les propos simplistes de certains chercheurs. Des félicitations et des encouragements nous ont été apportés pour poursuivre un débat qui n'avait jamais vraiment été posé. Mais cela nous a valu des critiques virulentes relevant davantage du procès d'intention que d'une discussion sur le fond des idées. D'ailleurs, un article présenté comme une réponse (Chabert et *al.*, 2004) publié dans *Forêt Méditerranéenne*[148], ne répond et ne fait aucune allusion au fond de notre article. Sans que nous n'en ayons eu conscience au départ, cet article s'est avéré un outil largement utilisé par certains acteurs agricoles, associatifs environnementalistes, fonctionnaires et journalistes pour se forger une culture sur les enjeux posés par les prédateurs et ce qu'il fallait nuancer dans le « prêt-à-penser » ambiant. D'autres articles écrits également pour lancer des débats, notamment sur l'ours (Benhammou et Mermet, 2003), n'ont pour le moment pas eu la même portée sociale. L'initiative de départ qui visait à rapprocher les débats scientifique, technique et social et qui relevait d'une certaine manière également de la recherche intervention, a été concrétisée par le colloque d'Orléans sur les prédateurs en mars 2004. En amenant plusieurs personnes, jeunes chercheurs, chercheurs confirmés, techniciens et praticiens de terrain à communiquer et à débattre, nous cherchions à mettre en place une amorce de ce que M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthes (2001) appellent une « recherche de plein air », avec clairement des visées à la fois réflexives et actives.

[146] La publication de deux ouvrages en 2005 (Benhammou 2005a et 2005b) ont été aussi des éléments apportés au débat public.

[147] Plusieurs des réactions sont encore en ligne sur le site web du *Courrier de l'environnement de l'INRA.*

[148] Le ton et le contenu de notre article a particulièrement plu au comité de rédaction de la revue qui a demandé à le republier. Cependant, dans le numéro suivant, elle publie un article de J.-P. Chabert, dont l'en-tête nous attaque, qui n'explicite ni ne revient sur ce qui nous est reproché.

Cependant notre positionnement normatif dans le contexte actuel de la recherche peut représenter une forme de risque. Comme le rappelle L. Mermet (2006), la mode et la tendance depuis plusieurs années en sciences humaines et sociales est d'adopter le plus souvent ce qu'il nomme les « postures de soulagement ». Ces postures sont censées ne pas prendre en compte les valeurs dans la recherche, il s'agit de postures qui permettent une gestion de l'entre-deux en étant « à la fois un peu neutre et quand même assez critique – ou bien assez neutre et quand même assez critique » (*ibid.*). Nous pensons que pour toute étude environnementale, la dimension critique est fondamentale même si actuellement, la mode est d'être davantage critique sur la mobilisation en faveur de l'environnement que sur les causes des dégradations écologiques. Il s'agit donc bien d'être en accord avec son système de valeurs afin de « comprendre en critiquant et critiquer en comprenant », et ce, dans le cadre d'un débat pluraliste refusant tout dogmatisme. Ainsi, lorsque que X. de Planhol écrit que les loups et les ours n'ont pas leur place en France, cela est tout autant recevable que notre réflexion qui vise une cohabitation entre activités humaines et ces espèces dans le souci de leur conservation. Les seules bases de contradiction reposent alors sur l'assise de l'argumentation et la qualité tant des données que de l'analyse.

Conclusion Partie I

Une double géographicité de la question des grands prédateurs

Les interrogations sur la pertinence d'étudier des questions animales pouvaient se poser en géographie. Mais l'ours et le loup, ainsi que d'autres espèces et problèmes de conservation de l'environnement, se traitent selon une double géographicité (Retaillé, 2003). Selon une première acception simple, ce terme qualifie ce qui est géographique. Or l'étude des grands prédateurs est géographique car elle est localisée sur des territoires. Outre cette évidence, on peut invoquer un second sens faisant appel à la relation avec un environnement et des territoires concernés : « Une relation concrète se noue entre l'homme et la Terre, une géographicité de l'homme comme mode de son existence et de son destin » (Dardel, 1952). Cette conception a débouché sur la médiance d'A. Berque selon laquelle les grands prédateurs peuvent être considérés comme des médiateurs ou plus prosaïquement des analyseurs. Les animaux ne sont pas des prétextes à une analyse qui serait déconnectée de leur conservation. Le problème d'environnement que cela représente est le point de départ. Ils sont néanmoins des médiateurs intéressants car ils permettent d'analyser les relations des sociétés – à différentes échelles – avec une nature qui a évolué par elle-même et par ce que les hommes y ont fait ou n'y font plus[149]. Les prédateurs sont donc des prismes pertinents pour l'étude d'évolutions écologiques et socio-économiques des territoires en question. Ils incarnent ainsi une modification du paysage, selon toute la polysémie du terme :

- le paysage bio-physique : le retour des grands prédateurs parachève souvent la reconstitution conquérante de milieux naturels réensauvagés ;
- le paysage socioculturel : de nouvelles perceptions et représentations de ces espèces se sont développées faisant de celles-ci des entités protégées alors que leur élimination était prioritaire encore il y a peu. Ces évolutions, très présentes au plan national, concernent également les populations locales malgré des réticences persistantes ;

[149] Par exemple modifier l'usage du milieu en cessant d'entretenir des prairies de fauche, arrêter la coupe locale du bois ou bien l'exploiter de manière plus intensive, arrêter de chasser telles ou telles espèces animales, en renforcer certaines…

- le paysage politique : malgré une opinion nationale et des dispositifs réglementaires favorables aux ours et aux loups, les réseaux politiques locaux se sont souvent mobilisés contre ces espèces, faute d'avoir pu se mobiliser face aux changements agricoles et sociologiques qui ont bouleversé leurs territoires marginaux souvent en détresse. Ce paysage politique local connaît une « surmobilisation » qui est la règle sur toute terre de prédateurs en France. Or, une telle énergie n'a pas été si présente chez les personnalités politiques, au sens des édiles ou des représentants professionnels élus, sur d'autres questions fondamentales concernant ces territoires (défense du service public, qualité de l'eau, persistance d'une activité agricole peuplante).

Des animaux politiques à aborder en conscience

L'étude des grands prédateurs n'est donc pas anodine puisqu'elle réinterroge la relation de la société à la nature dans ce qu'elle a de factuel et de sensible. Elle est particulièrement révélatrice des fonctionnements de la *Polis*, dans le sens de Cité en grec. La charge symbolique de ces espèces exacerbe l'aspect potentiellement polémique et conflictuel des questions d'environnement. Le traitement des médias, où les aspects passionnels sont clairement exploités, s'avère une étape nécessaire à la réflexion géopolitique et stratégique. L'acceptation sociale des grands prédateurs et leur cohabitation avec les activités humaines posent une série de questionnements sur la « juste place » de ces espèces et celle de l'homme sur des territoires où ce dernier n'est pas le seul à convoiter l'environnement. Cette co-présence sur les mêmes zones nous amène à évoquer la notion de risque selon un angle double. Les grands prédateurs peuvent représenter des risques naturels sur l'élevage notamment, puisque là où il n'y a pas d'activités humaines, les carnivores sauvages ne posent apparemment aucun problème[150]. Mais cette vision n'est que partielle car il existe pour l'ours et le loup, comme pour l'environnement, des risques anthropiques dans la mesure où leur survie peut aussi être mise en danger par la présence humaine (dégradation du milieu naturel exploité par l'espèce, destruction directe). C'est pour cela que notre approche est à la fois anthropo- et éco-centrée. Cependant, comme nous y invite l'ASGE, nous assumons une vision asymétrique dans la mesure où la prise en compte de l'environnement est première.

[150] Excepté pour la chasse, mais la contrainte est alors très relative dans des territoires où cette activité n'est pas vitale.

Cela ne signifie pas que les activités humaines passent après les animaux ou les plantes. Mais dans la mesure où, comme dirait E. Reclus, seul l'humain est un acteur conscient dans la nature, c'est à lui d'agir prioritairement pour concilier ses interventions avec un bon état de conservation des écosystèmes. Ce bon état est défini par le fonctionnement préservé des mécanismes biologiques et des populations sauvages viables. L'aspiration est d'arriver à répondre aux besoins des sociétés de manière acceptable pour les ressources. Même si cela se fait forcément au détriment de l'environnement, tout est une question de mesure. Or, c'est précisément cela qui provoque des tensions dégénérant en conflits. La protection des grands prédateurs et la promotion de la cohabitation avec les activités humaines en apportent une illustration qu'il s'agit d'aborder à différentes échelles.

Partie II
Des ours dans les Pyrénées
Géopolitique locale et interterritoriale

Les rivalités territoriales autour de la conservation de l'ours se déroulent dans des arènes qui correspondent souvent au pavage politico-administratif (le département par exemple) mais qui peuvent également s'en détacher de manière plus franche. Un ancien comté, une vallée ou un groupe de vallées peuvent être des cadres tout à fait pertinents. C'est le cas notamment du Béarn ou plus exactement du Haut-Béarn. À travers ces territoires, comme nous le ferons pour le dossier loup, il nous semble propice d'étudier chaque groupe et acteur par rapport à sa mobilisation en faveur ou contre la conservation de l'ours. Nous accorderons également une attention particulière à certains événements géopolitiques qui peuvent s'apparenter à des faits divers mais qui en réalité, revêtent une importance cruciale dans la gestion de ces questions environnementales. C'est le cas par exemple de la mort de l'ourse Cannelle, aux multiples conséquences. Ce passage concerne une période allant de 2000 à 2005. Deux scènes principales conditionnent la gestion et les conflits liés à l'ours. La première correspond au Haut-Béarn et couvre globalement l'aire originelle des derniers ours pyrénéens survivants. Nous avons déjà vu dans la première partie l'importance de cette région dans le blocage de la conservation de l'ours. Il s'agit maintenant d'étudier la situation dans sa complexité à l'échelle locale. La seconde scène correspond à l'aire concernée par la présence des ours issus de la réintroduction allant principalement des Pyrénées centrales aux Pyrénées orientales. Afin d'affiner l'analyse, ce territoire, étant plus vaste, a été subdivisé en sous-ensembles. Cela donnera les deux principaux temps de cette partie. Comme les ours se sont déplacés (un ours issu de la réintroduction sur les territoires de gestion des ours pyrénéens et vice-versa), un troisième chapitre permettra d'aborder plus précisément les interrelations à l'échelle du massif pyrénéen et d'aborder les transversalités. En effet, même si chaque sous-région présente des caractéristiques propres, ce qui s'y passe ou ce qui se passe ailleurs dans le massif peut avoir des répercussions dans les rapports de force et les systèmes locaux.

Carte 16 : Localisation des ours et des principaux acteurs territorialisés (sources : ROB, PO-ADET)

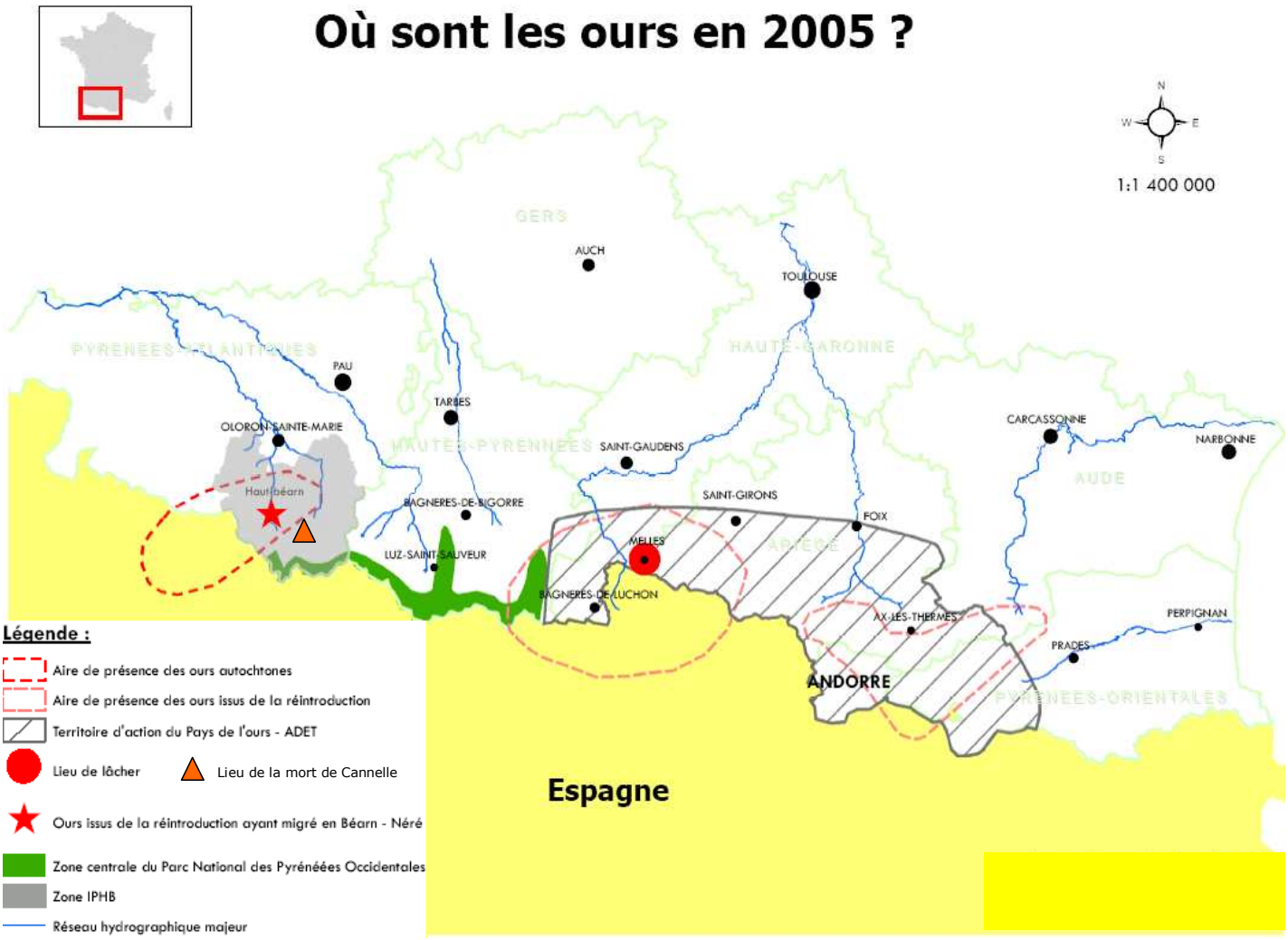

(F. Benhammou et R. Assand, 2005)

Figure 4 : Schémas récapitulatifs des interactions entre acteurs dans les Pyrénées

- Système « Ours – Béarn » (Fin des années 1970-1990)

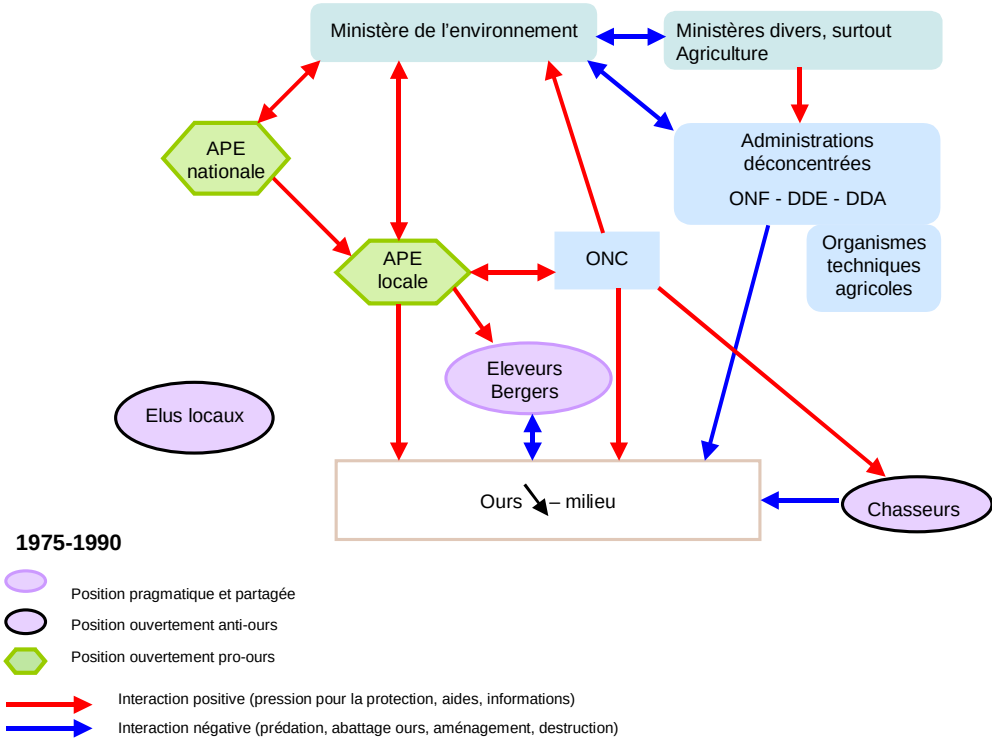

- Système « Ours – Béarn » 1990-1995

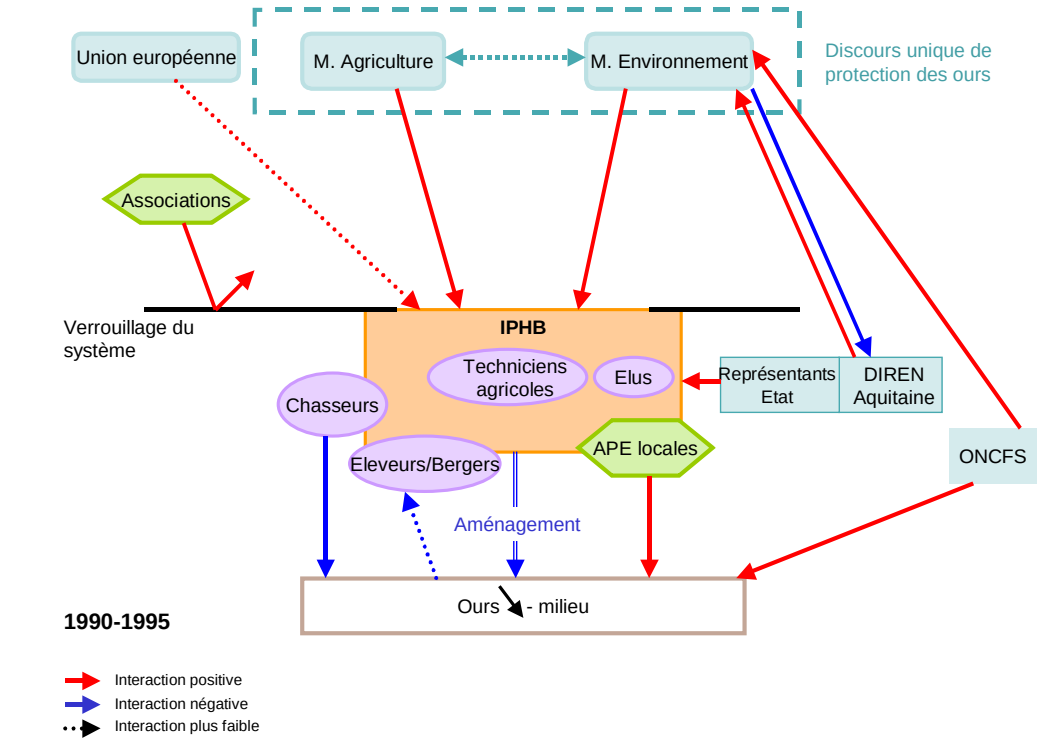

(F. Benhammou et R. L. Khaldoun Benhammou, 2007)

- Système « Ours – Pyrénées centrales » (1990-1995)

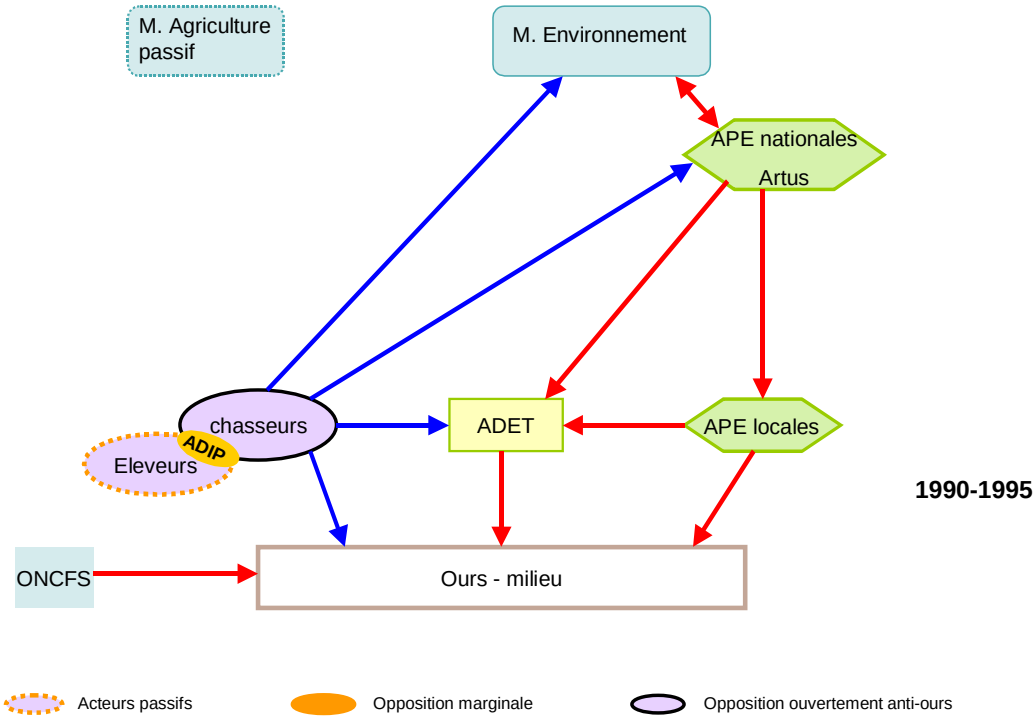

- Système « Ours – Pyrénées centrales » (après 1996)

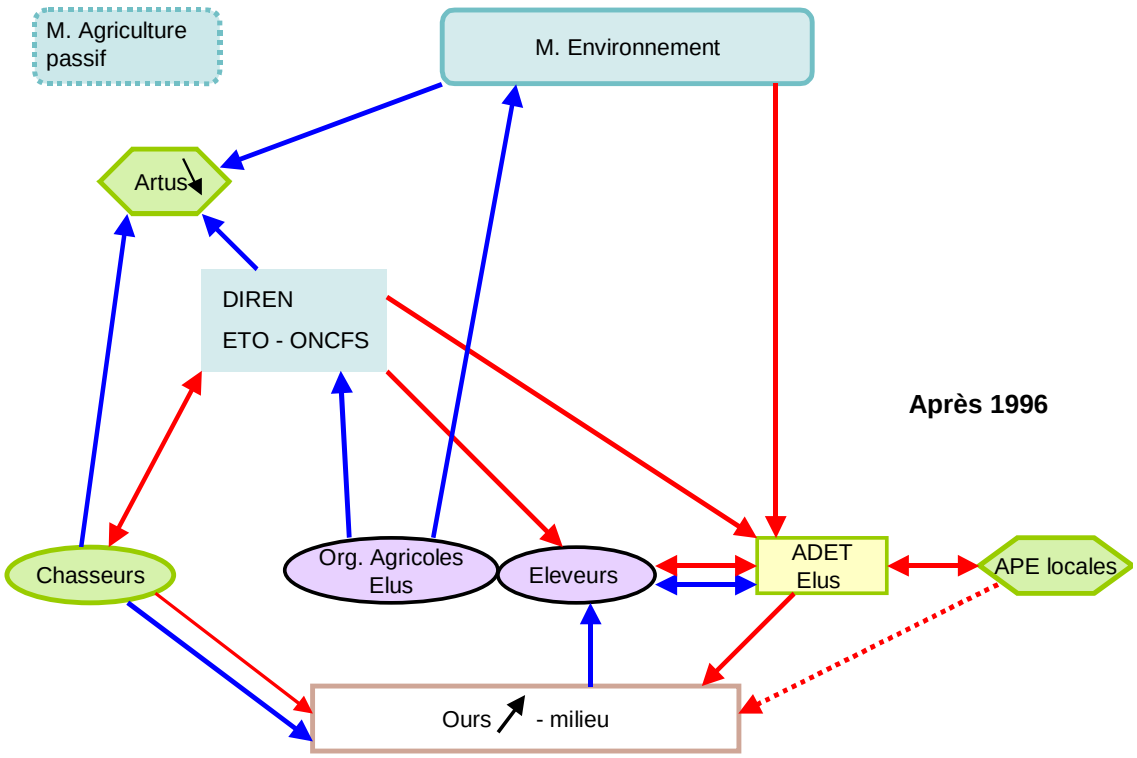

(F. Benhammou et R. L. Khaldoun Benhammou, 2007)

Chapitre 1 : « La République autonome du Haut-Béarn » : un système qui a besoin des ours sans en vouloir

> « Nous sommes d'accord sur la nécessité de se mettre d'accord sur une méthodologie devant aboutir à un constat partagé avant de prendre quelque décision que ce soit. Je suis pour la sortie du sur place. »
>
> **Jean Lassalle**, président de l'IPHB, Conseil de gestion patrimoniale, 12 novembre 2003

Le Haut-Béarn est probablement le cas d'école le plus parlant d'une instrumentalisation géopolitique et stratégique d'une question d'environnement pour faire autre chose que de l'environnemental. Pour résumer, ce territoire de 20 communes couvrant 100 000 ha sur trois vallées (Ossau, Aspe et Barétous), compte à peine 6 600 habitants. Il doit son unité politique actuelle principalement à l'ours utilisé par certains hommes politiques locaux et certains hauts fonctionnaires. Ainsi, grâce à ces jeux politiques et institutionnels, cette région est devenue la zone où le subventionnement public par habitant est le plus important de France, et ce, paradoxalement en liaison étroite avec l'échec de la politique de conservation de l'ours en Béarn. Après avoir abordé le fonctionnement, les stratégies et les résultats de l'IPHB, il sera nécessaire de voir comment se replace chaque acteur du territoire béarnais lié à la conservation de l'ours.

1. L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn : une construction politique, territoriale et identitaire aux dépens de l'ours

Les vallées montagnardes du Béarn sont historiquement connues pour leur précoce autonomie non seulement face au pouvoir central lointain mais également face au pouvoir régional et béarnais. Ainsi du XIIIe au XVIe siècles, les villageois de la vallée d'Ossau, représentés par les bergers, avaient obtenu du pouvoir béarnais et du pouvoir central une très large autonomie. Chaque village élisait des « jurats » afin de siéger dans des assemblées, des « syndicats », qui administraient la contrée (gestion des pâturages, des relations extérieurs…) (Bonnassie, 2000 [1974]). Il semblerait donc logique aujourd'hui de voir dans l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn, syndicat mixte couvrant en grande partie les hautes vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, une structure héritière de ces velléités d'autonomie. Même si ces éléments sont à prendre en compte dans la personnalité identitaire des territoires en question, ce serait faire abstraction des éléments de genèse de l'IPHB qui ont été apportés

(Partie I - chap. 1)[151]. Rappelons en effet que cette structure est intimement liée aux mobilisations concernant l'ours. Au début des années 1990, des hauts fonctionnaires des ministères de l'Agriculture et de l'Equipement (M. Gérondeau, directeur de la DDAF et M. Forgerit, directeur de la DDE des Pyrénées-Atlantiques) ont encouragé les élus locaux à mobiliser ce passif identitaire afin de faire passer la promotion d'aménagement en montagne comme locale, et la protection de l'ours uniquement comme un « diktat » extérieur. La conception de l'IPHB a également bénéficié de l'intervention d'un enseignant-chercheur parisien, H. Ollagnon, et d'un soutien institutionnel et politique au sein de l'appareil d'Etat. Ainsi, l'élan de la société favorable à la conservation des derniers ours pouvait être transformé en financement public massif et en assise politique et territoriale. Trois questionnements majeurs persistent alors :

- Pourquoi le thème de la confiscation des territoires est-il toujours abondamment utilisé par les dirigeants de l'IPHB et les acteurs liés, alors que la démarche patrimoniale leur a donné une grande marge de manœuvre ?
- À quoi ont été destinés ces financements publics importants ?
- Quel est le bénéfice en termes de cohabitation hommes/ours, de conservation des milieux et des populations relictuelles d'ours ?

1.1. Laboratoire de la gestion patrimoniale et instrumentalisation de la « confiscation des territoires »

La gestion patrimoniale est présentée comme une démarche de gestion territoriale alternative aux politiques classiques de conservation. Dans les faits, il semble plutôt que cette gestion séduit particulièrement les acteurs partisans d'une moindre prise en compte de l'environnement en déplaçant systématiquement le fond des problèmes. Pourtant, les bases de l'approche sont théoriquement intéressantes et émanent d'une intention saine de résolution des conflits pour ses concepteurs, principalement P. Bertier, T. de Mongolfier, et H. Ollagnon (Mermet et al., 2005 ; Mermet, 2007). En effet, un des principaux objectifs de la démarche est de diminuer les conflits entre les différents acteurs d'un problème. Afin d'éliminer ou d'atténuer les tensions, il s'agit bien souvent de trouver un objectif commun à tous afin d'orienter des acteurs plus ou moins antagonistes sur une action constructive. En théorie, dans la mise en commun des acteurs, il n'y a pas de leader, mais plutôt un médiateur « extérieur » reconnu par tous, qui peut être au début l'auditeur qui est préalablement allé à la

[151] Voir également L. Mermet (2006 [1998] ; 2001 ; 2002) et F. Benhammou (2001).

rencontre de chaque groupe lors d'un « audit patrimonial ». La caractéristique de la démarche est de s'inscrire dans le long terme, de prendre en compte tous les acteurs dans leur multiplicité et d'avoir une approche trans-sectorielle, autrement dit une approche qui ne compartimente pas l'écologique, l'économique et le social.

Pour le principal continuateur de la gestion patrimoniale, H. Ollagnon, le cas de l'ours est un véritable laboratoire où vérifier ses théories. Mais au préalable, il pose un certain nombre de problèmes et de présupposés de manière assez simple (voire simpliste) (Ollagnon, 2003) :

– Il s'agit apparemment de sortir l'ours du contexte passionné local ce qui conduit à redéfinir sans cesse le problème de la cohabitation hommes/ours et de sa conservation. Cependant, au final, l'un des objectifs clés qui est la conservation d'une espèce très menacée n'en est que plus ténu.

– La connaissance scientifique disponible sur l'ours est réduite à un savoir qui cherche systématiquement à écarter l'homme du territoire. Un fond de dénigrement de ce type de connaissance se dessine, alors que l'on sent au contraire dans les écrits de H. Ollagnon une valorisation de principe du bon sens des savoirs locaux. Ainsi, « l'homme » comme « acteur agissant sur la biodiversité » ne serait pas assez pris en compte (*ibid.*).

– En outre, la « dignité » des habitants ne serait pas respectée car, d'après H. Ollagnon, s'il y a encore des ours en Béarn, ce serait exclusivement dû aux hommes qui y vivent. Ainsi, protéger l'ours risque d'être considéré comme une contrainte et une dépossession insupportable ce qui conduit inéluctablement à des conflits et une dépréciation de l'ours.

Avec cette retraduction de la situation du dossier ours en Béarn, se pose toute une série de questions qui sont latentes dans les problèmes de conservation des grands prédateurs et de biodiversité. En effet, l'« homme » y est en fait une entité théorique dont la définition pose problème. De quoi s'agit-il au juste ? Des bergers, des chasseurs ? Ou bien de certains de leurs représentants mandatés ? Les acteurs du tourisme et de l'environnement semblent exclus de cette définition puisqu'on ne les mentionne pas comme faisant partie de cette humanité.

Avec la gestion patrimoniale dans laquelle les élus et responsables des groupes dominants haut béarnais ont vu un discours séduisant, un nouveau vocabulaire a fait son apparition. L'ours devient alors un patrimoine commun qu'il faut rendre « trans-appropriatif » (*ibid.*). Autrement dit, les Béarnais doivent être les gérants exclusifs et les garants de la sauvegarde des ours vis-à-vis de la société nationale voire internationale. À la place du règlement, de la loi, il est plutôt fait référence à un « contrat de confiance » accompagnant la formule fondatrice de l'IPHB : « le contrat plutôt que la contrainte ». Ainsi, comme le stipule la Charte de l'IPHB[152], en contrepartie d'une gestion prenant en compte au mieux les intérêts humains et non-humains (conservation de l'ours, des milieux et de la biodiversité), les dirigeants béarnais se voient octroyer une large autonomie de gestion politique et surtout financière. L'IPHB est alors souvent présentée comme la solution idéale des conflits locaux environnementaux (IPHB, 1996 ; Lassalle, 1997 ; IPHB, 1998 ; IPHB, 2000a et 2000b ; Ferrere, 2000 ; Hervé, 2004). L'approche patrimoniale devait déboucher concrètement sur la création d'un espace de débat démocratiquement légitime et un lieu de rencontre et de communication (Mermet, 1992 ; Ollagnon, 1996). L'innovation est de taille : créer un équilibre entre démocratie élective, démocratie des porte-parole et démocratie participative. Concernant la démocratie des porte-parole, la charte, signée en 1994, prévoyait de recueillir l'avis du Conseil de gestion patrimoniale, CGP (encart 2), pour les thèmes à inscrire à l'ordre du jour. De même les premières décisions avaient été prises au consensus pour ne pas pénaliser les « familles »[153] mal représentées. Dans le cadre de la démocratie participative, une série de réunions publiques était prévue afin d'établir des débats sur les différentes orientations. Cette structure semblait *a priori* originale et prometteuse.

Cependant, après une dizaine d'années de fonctionnement, le constat est inverse (2004). Les principales décisions prises par le syndicat mixte[154] n'ont pas été soumises préalablement au Conseil de gestion[155] (programme d'actions, programme de pistes, dispositif de réglementation d'accès, SIG, pacte d'objectifs etc.). Le CGP a, au mieux, servi à valider l'exécution des projets de pistes pastorales ou forestières et l'exploitation forestière.

[152] La Charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours.

[153] Chaque groupe d'acteurs (éleveurs, forestiers, associations écologistes…) est appelé « famille » afin de donner plus de convivialité à des groupes qui souvent n'ont que peu de points d'accord.

[154] Le syndicat mixte du Haut-Béarn est l'instance décisionnelle de l'IPHB qui n'est composée que d'élus locaux.

[155] Le Conseil de gestion patrimoniale (CGP) est l'unique instance délibérative à être élargie à d'autres acteurs telles les associations environnementales (le plus souvent une seule) et les administrations.

Le syndicat mixte, instance décisionnelle, et le Conseil de gestion, instance consultative, sont activement présidés par une seule et même personne, J. Lassalle, ce qui n'était pas prévu.

Dans les faits, cet espace d'apparente concertation est le résultat d'un dispositif qui n'est ni particulièrement ouvert, ni particulièrement innovant. Les rapports de force précèdant la création de l'IPHB sont confortés puisque les acteurs d'environnement sont systématiquement en minorité et les acteurs, en position préalable de supériorité, sont non seulement consolidés mais davantage légitimés politiquement (les élus et les représentants agricoles principalement). J. Lassalle se trouve alors en position à la fois de leader et de médiateur et a régulièrement bénéficié des services de consulting payés à H. Ollagnon. Par conséquent, ceux qui se présentent en position d'arbitre honorable ne peuvent pas l'être en pratique. « Personne ne décide, à l'IPHB, tout le monde parle, vide son stress et c'est Lassalle qui décide », affirme Jean-Jacques Rigal[156]. Il s'agit d'un cas typique de présidentialisation comme le décrit Albert Mabileau (1994) dans le cadre du « système local ». Des débats de façade, prenant la forme de réunions longues et fastidieuses, sont animés par l'homme politique. Concernant le programme de réunions publiques, il se termine très tôt, en 1996. Aucun dispositif invitant la population locale à participer n'a été mis en place. Afin de cacher cet aspect, les dirigeants de l'IPHB invitent constamment de nouveaux participants, plus ou moins légitimes, à venir siéger au Conseil de gestion patrimoniale. Cela donne une illusion de participation. Mais les réunions du CGP n'en sont que plus fastidieuses, les ordres du jour sont noyés par des aspects secondaires et des interventions de personnes sortant du cadre de la charte (association de pêcheurs d'Oloron etc.). En revanche, les conférences de presse du président sont très suivies et il en profite pour diffuser sa vision auprès des médias locaux sur lesquels il a une forte emprise.

Dans ce dispositif, tout conflit d'intérêts divergents est nié et toute tension s'en trouve dénigrée puisque « tout le monde est autour de la table et peut parler ». Quand un acteur d'environnement pose le problème des exigences environnementales, il est présenté comme un facteur de blocage alors que c'est la structure même qui conduit à cette situation. Pourtant, le programme de financement public accordé à l'IPHB comportait certaines contreparties en faveur de l'état de conservation de l'ours.

[156] Habitant de la vallée d'Aspe très engagé dans les luttes au sujet du Somport. Il a été élu en 2001 au conseil municipal d'Accous et représente sa commune à l'IPHB.

1.2. Une stratégie de survie institutionnelle et politique avant tout

Pour les dirigeants de l'Institution, plusieurs éléments montrent que la survie du système passe avant la survie des derniers ours. Ils vont tout faire pour maintenir un *statu quo* car sur le plan environnemental, dès lors le système tend au blocage. Les tensions naissent en raison des porteurs de projets d'aménagements lourds en montagne qui vont souvent à l'encontre des acteurs d'environnement, de la réglementation et de l'esprit de la charte. Réciproquement, la protection voire le renforcement des populations d'ours semblent peu conciliables avec des acteurs réticents à l'ours par principe ou par les freins que la protection de l'espèce peut poser à des projets d'aménagement. Certains intérêts demeurent inconciliables. Or, la pérennité du système politique de gestion repose sur un équilibre : l'IPHB a besoin d'ours mais pas trop nombreux afin de ne pas mécontenter outre mesure les acteurs réticents à l'espèce qui occupent une place clé dans le dispositif. L'Institution doit apporter des garanties ou une façade pour asseoir sa crédibilité auprès du camp environnemental et justifier les importants financements accordés par les pouvoirs publics.

Dans ce but, à partir de 1996-1997 et dans l'émulation contrainte de la réussite de la réintroduction en Pyrénées centrales, les dirigeants de l'IPHB lancent une réflexion devant normalement aboutir à une réintroduction. En 1999, ce projet échoue : plusieurs acteurs agricoles pyrénéens se mobilisent radicalement contre l'ours à l'échelle du massif. Pour l'IPHB, l'échec est à mettre exclusivement au compte du ministère de l'Environnement. Pourtant, il apparaît que l'IPHB avait monté un dossier qui n'avait que peu de chance d'aboutir. Cela s'inscrivait dans la stratégie des élus béarnais visant à gagner du temps afin de calmer les opposants à l'ours les plus radicaux. Premièrement les volets technique et financier du dossier étaient largement insuffisants, même si H. Ollagnon avait obtenu un accord de principe des autorités croates concernant le don d'une ourse. Mais surtout, les conditions fixées par l'IPHB étaient très difficilement acceptables pour le ministère de l'Environnement. En échange de la réintroduction d'une femelle :

- avant le début de l'opération, un ours autochtone devait être capturé afin de montrer l'aptitude des services de l'Environnement à intervenir sur un « ours à problème »[157] ;

[157] Rappelons que la capture d'un ours n'est pas sans risque. Or la mort d'un spécimen sur une population de cinq à l'époque représente une perte considérable.

- aucun territoire de l'ours ne devait entrer dans le cadre de la directive Habitats (dispositif Natura 2000[158]) ;
- le programme de pistes, requalifié « projets de développement de la montagne » devait être au préalable mené à terme puis amplifié ;
- toutes les prérogatives liées à l'ours devaient être cédées à l'IPHB, autrement dit l'indemnisation des dégâts (réalisée par le Parc national des Pyrénées) et le suivi de population ursine (mené sous le direction de J.-J. Camarra de l'ONCFS).

La situation est durablement bloquée alors que l'on se dirige vers la fin du premier contrat de charte (1994-1999). L'inertie des pouvoirs publics peut alors perdurer. À partir de la fin 2000, les lignes budgétaires prévues par la charte sont terminées. Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), l'Etat contraint le ministère en charge de l'Environnement à verser 300 000 francs (45 735 euros) pour l'exercice 2000 puis 600 000 francs (91 469 euros) pour l'exercice 2001 au titre des frais de fonctionnement, hors crédits destinés à des actions de conservation de l'ours.

En février 2001, la convention de crédit signée à l'IPHB devant le Conseil général et le ministère de l'Environnement stipulait qu'au bout d'un an, si les objectifs fixés (notamment en termes d'amélioration de la conservation de l'ours) n'étaient pas en passe d'être remplis et si un second contrat de charte n'était pas négocié, cette convention devenait caduque. Fin 2001, au regard d'un des fondements idéologiques de l'IPHB (« le contrat plutôt que la contrainte »), comme aucune de ces clauses n'était respectée, le préfet, André Viau, décide de ne pas faire procéder au versement des sommes. L'IPHB entre alors dans une crise qui débouche le 8 novembre 2001 sur la démission avec fracas de son président J. Lassalle. Comme il a coutume de le faire, il utilise les médias locaux qui le présentent comme un « apôtre de paix » (*Sud Ouest*, 10 novembre 2001). Il prend une posture de victime, affirme que l'Etat n'a pas fini de comploter contre l'IPHB, « un cas exemplaire de démocratie locale » (*ibid*.). La représentation géopolitique de l'opposition entre le centre (l'Etat) et la périphérie (l'IPHB) est encore mobilisée et largement diffusée. En février 2002, la situation s'aggrave lorsque le préfet menace de dissoudre l'IPHB si un nouveau président n'est pas élu. J. Lassalle en appelle alors à la nomination d'un médiateur et demande que ce

[158] L'ours est une espèce prioritaire classée à l'annexe 2 de la directive Habitats, elle est donc étroitement liée à ce dispositif réglementaire qui entre dans les obligations européennes de l'Etat français.

soit M. Gérondeau, autrement dit le haut fonctionnaire à l'origine de l'IPHB et de l'arrivée de son concepteur, H. Ollagnon. En avril 2002, les finances de l'IPHB sont dans le rouge, l'équipe de gestion est en passe d'être licenciée, mais un vote, en l'absence de J. Lassalle, porte une nouvelle fois ce dernier à la présidence de l'Institution.

1.3. Des garanties politiques et financières sans contreparties environnementales

1.3.1. La portée locale de l'élection présidentielle de 2002

Le courant de l'année 2002 est un tournant stratégique. Les conservateurs libéraux s'installent au pouvoir, incarnés par J.-P. Raffarin à Matignon, partisan d'une certaine forme de décentralisation. En effet, en avril 2002, Jacques Chirac est élu face à J.-M. Le Pen avec plus de 82 % des voix, suivi en juin par l'élection d'une majorité parlementaire UMP et UDF[159]. S'ouvre alors une période de régression des politiques environnementales[160]. Dans la foulée, la position politique de J. Lassalle est considérablement confortée car il est élu député des Pyrénées-Atlantiques. Par rapport à l'époque du gouvernement de la gauche plurielle et du ministère Voynet, jugé « hostile », la situation est totalement transformée. Dès la fin 2002, divers soutiens émanent alors de l'Etat. En novembre, alors que la situation financière de l'IPHB n'est toujours pas réglée et frôle la faillite, l'équipe de gestion et J. Lassalle se rendent au Sénat qui décerne à l'Institution le prix « Territoria » récompensant les expériences de démocratie locale. Un nouveau sous-préfet, particulièrement conciliant, est nommé à Oloron-Sainte-Marie, Patrick Bremener. Toujours à la fin 2002, J. Lassalle est reçu par la nouvelle ministre de l'Ecologie, Roselyne Bachelot[161]. Outrepassant les conditions du CPER, la ministre lui donne des garanties à la fois institutionnelles et financières puisqu'elle procède au déblocage des paiements de l'administration de l'Environnement à l'IPHB. En outre, le 17 février 2003, elle donne un signe fort de soutien politique en se déplaçant symboliquement en Béarn au siège de l'IPHB.

---

[159] L'U.M.P., qui est alors l'Union pour la majorité parlementaire, devient par la suite Union pour un mouvement populaire. L'UDF est l'Union pour la démocratie française, la formation politique fédérale de centre-droit.

[160] Divers domaines sont alors l'objet d'une refondation par le nouveau pouvoir. Outre l'environnemental, les domaines sociaux et culturels sont particulièrement visés. Selon l'analyse bourdieusienne, ce sont les parties « femelles » de l'Etat qui sont remises en cause (Santé, Education, Recherche, Environnement, Solidarité…) alors que sont encouragés les organes « mâles » de l'Etat (Sécurité, Armée, Agriculture…).

[161] R. Bachelot se vante de bien connaître le Béarn et ses élus puisqu'elle y possède une maison de campagne.

Dans son discours[162], R. Bachelot parle de « contrat de confiance qui a été rompu par l'Etat ». Elle y met en avant les thèmes de la sécurité, de la transparence et de la participation. Même si la sécurité a été un thème phare de la présidentielle de 2002, il est particulièrement question de sécurité financière : « C'est aussi la sécurité de votre Institution […]. En particulier, la sécurité des engagements financiers de l'Etat qui sont absolument primordiaux pour que vous puissiez avoir la vision à long terme qui va vous permettre de mener votre action. […] Je crois que la première chose pour traduire la confiance de l'Etat en cette Institution, est la pérennité, c'est de vous donner de la vision dans les financements de l'Etat. Je crois que c'est absolument capital. C'est la raison pour laquelle je m'engage ici, devant vous, dans les négociations qui vont avoir lieu dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région, à pérenniser à long terme jusqu'à l'échéance du Contrat de plan Etat-région, les financements qui vous permettront d'avoir cette vision de sécurité » (: 2). En abordant le thème de la transparence, elle fait une sorte de *mea culpa* de l'Etat, toujours soupçonné d'opacité. Enfin, en outre du thème de la confiance, différents points posant problème sont abordés : la question du doute sur le nombre d'ours, la chasse et les résistances à Natura 2000. En fait, ce discours est un désaveu des actions des services de l'Etat. Elle enjoint seulement l'IPHB à signer un second contrat de charte avant la fin 2003, soit près de 3 ans après la fin de la première charte, et ce, sans aucune sanction. De plus, il n'est plus question de contreparties valables en matière de conservation d'ours et des milieux.

Dans une lettre à la ministre faisant suite à sa visite[163], J. Lassalle se félicite des signes forts apportés par R. Bachelot, dont la présence dans la délégation d'un des principaux conseillers du ministre de l'Agriculture (Hervé Gaymard). Cela conforte J. Lassalle dans la certitude que la charte fonctionnera bien sur ces deux piliers, et surtout sur le pilier agricole. En outre, il glisse une allusion à l'accueil dans les « modestes locaux » de l'IPHB, référence à la coûteuse acquisition d'un nouveau siège alors en cours. Des nouveaux locaux dans le but d'asseoir l'action dans la durée.

[162] « Visite de Madame R. Bachelot-Narquin, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable », Lundi 17 février 2003, Institution patrimoniale du Haut-Béarn, Oloron-Sainte-Marie, 4 p.

[163] Lassalle J. « Point suite aux échanges avec Madame la ministre de l'Ecologie et du Développement Durable », 24 février 2003, IPHB, 2 p.

1.3.2. Bilan financier et environnemental 1994-2004

Figure 5 : Bilan des dépenses prévues et réalisées par l'IPHB, 1994-1999, en milliers de francs et %

	Prévue par la charte	Réalisées
Pastoralisme (aménagements pastoraux)	40 000 **54,3 %**	31 040 **51,6 %**
Forêt (aménagements forestiers, indemnisations reports de coupe)	12 400 **16,8 %**	6 860 **11,4 %**
Chasse (GIC Montagne et ses actions)	4 810 **6,5 %**	5 000 **8,3%**
Fonctionnement de l'IPHB	8 070 **11 %**	9 300 **15,5%**
Diverses opérations (SIG, communication, bilan…)	1 000 **1,5 %**	3 000 **5 %**
Ours (indemnisations dégâts, suivi de population, études, héliportages, plantations…)	7 320 **9,9 %**	4 900 **8,2%**
Total	73 600 100 %	60 100 100 %

(D'après les données fournies par IPHB, 2000)

Le financement de l'IPHB est issu de financements publics extérieurs à hauteur de 80 % et de 20 % de financements publics régionaux.

Le tableau couvrant la période 1994-1999 est assez parlant (figure 5). Les dépenses consacrées à la préservation de l'ours sont mineures (8,2 %), inférieures à ce qui était prévu et inférieures aux simples frais de fonctionnement de l'organisme (15,5%) : frais de secrétariat, salaires, voitures de fonction, achat de matériel... Les dirigeants de l'IPHB ont fait le choix de verser la majorité des sommes aux actions agricoles (51,6 %).

A la fin de la première charte de 2000 à 2003, le ministère en charge de l'Environnement a dû verser près de 800 000 francs (122 000 euros) par an dont 75 % allaient strictement aux frais de fonctionnement de l'IPHB. Il ne restait bien souvent que peu de moyens pour les actions ours, qui ne concernaient qu'indirectement la conservation de l'espèce (héliportage, plantation d'arbres fruitiers) et dont l'IPHB s'accorda tout le mérite par la suite. **D'après nos estimations, sur près de 500 000 euros (3,2 millions de francs)**

déboursés par le ministère en charge de l'Environnement de 2000 à 2004, 400 000 (2,6 millions de francs) ont simplement servi au fonctionnement de l'institution.

En 2004, pour asseoir stratégiquement et concrètement son action dans le temps, l'IPHB inaugure des locaux flambant neufs à Oloron-Sainte-Marie. Ces nouveaux bâtiments incarnent très concrètement la logique des lieux de prestige inhérents à tout pouvoir politique qui cherche à s'affirmer territorialement - à Oloron, une ville moyenne, à l'entrée des hautes vallées béarnaises mais aussi une ville bien ancrée dans sa région à proximité de Pau et - symboliquement - ce lieu prend le nom évocateur de « Maison des vallées » (carte 7 et illustration 8). Le Conseil de gestion patrimoniale du 19 mars 2003 en livre le plan de financement repris dans la figure 6 :

Figure 6 : Plan de financement de la Maison des vallées, nouveau siège de l'IPHB

Total de l'investissement :	Origine des financements :
322 000 euros [2 100 000 francs] (acquisition + travaux) dont 184 000 euros [1 204 000 francs] pour la seule acquisition.	- 80 % Fonds publics (FEDER[164], Conseil général, Conseil régional, DGE[165]) - 20 % d'autofinancement via l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional

(D'après Anonyme, 2003)

Même s'il est question d'autofinancement, pour des raisons de montage administratif de dossier, tous ces travaux se font uniquement à base de fonds publics. Au regard de toutes ces dépenses, il est alors pertinent de revenir à un bilan plus écologique concernant la population d'ours en Béarn.

[164] FEDER : Fonds européens de développement régional.

[165] DGE : Dotation globale d'Etat. Lors de ce Conseil de gestion patrimoniale, le sous-préfet d'Oloron donne toutes les garanties sur cette somme (47 000 euros soit 308 300 francs) déjà acquise à l'IPHB.

Illustration 8 : Le lieu de pouvoir à l'entrée des vallées haut-béarnaises : la Maison des vallées, siège de l'IPHB à Oloron-Sainte-Marie



(Crédit photo : F. Benhammou, 2005)

Au moment où les réserves dites « Lalonde » étaient abrogées et où se préparait la naissance de l'IPHB fin 1993, le Réseau ours brun animé par l'Office national de la chasse recensait sur ce territoire (et les deux ou trois communes frontalières espagnoles) un minimum de sept ours, dont au moins trois femelles : Lagaffe ou Pestoune, l'ourse à problème de 1992, mystérieusement disparue des comptages à l'automne 1993, Claude, abattue fin 1994 lors d'une battue sur le territoire d'un site vital connu, et Cannelle. Depuis, il y a eu au moins quatre naissances avérées (portées observées de Cannelle) : en 1995, en 1998, en 2000 et en 2004.

Fin 2004 après l'abattage de Cannelle, il ne reste qu'un mâle autochtone dans les Vallées béarnaises, un autre dans les communes frontalières espagnoles (Camille qui est passé en Espagne vraisemblablement suite à la mort de Claude), un mâle d'origine slovène, issu de la réintroduction en Pyrénées centrales, Néré, dont les acteurs locaux ont refusé la présence avec insistance, et le petit ourson mâle de double origine (Cannelle et Néré). Pendant cette période, à notre connaissance, au moins deux femelles ont été abattues (voire trois) par les chasseurs dans le Haut-Béarn : Claude et Cannelle (et Lagaffe ?). Papillon, le

vieil ours emblématique avait quitté la région et a été retrouvé mort, très probablement de vieillesse, dans les Hautes-Pyrénées[166]. Plusieurs oursons n'ont plus donné signe de vie et, en 2001, l'un d'entre eux était retrouvé mort. Cette forte mortalité des oursons peut être liée à des dérangements fréquents.

Pour ce résultat, près de 4, 3 millions d'euros ont été dépensés par le seul ministère de l'Environnement[167], au détriment d'autres priorités pour un secteur de l'administration structurellement désargenté. Moins du dixième de ces sommes a été destiné à des actions directement en faveur de l'ours et de son habitat. Le temps passé par les pouvoirs publics à faire fonctionner le dispositif institutionnel mis en place à cet effet a été vain. D'importantes compensations ont été accordées aux activités (chasse, pastoralisme, exploitation forestière, etc.) par les différents partenaires financiers, tous publics.

1.4. Une rhétorique environnementale au service d'un syndicat d'aménagement de la montagne

L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn a été un moyen efficace de recycler la majeure partie des forces réticentes à la protection de l'ours et de son habitat. Ce processus recoupe dans ses grandes lignes l'analyse d'A. Rowell (1996), qui a étudié les mouvements de réaction anti-environnementale. Cette tendance a été décryptée en Béarn par L. Mermet (2001). Dans un premier temps, les opposants, ici à la protection de l'ours, adoptent une stratégie de conflit ouvert. Ils se comparent à des résistants dans une citadelle assiégée par des forces extérieures menaçantes bien supérieures. Cela correspond aux années 1990 et 1991, quand l'affrontement est direct. Les élus se posent en victimes de l'Etat centralisateur et des protecteurs de l'environnement (*ibid*.). Dans un deuxième temps, le discours, trop fruste, fait place à un nouveau. À cette fin, on fait appel à un consultant en relations publiques pour mettre au point une rhétorique « environnementalement correcte » et un organisme ou une association dans lesquels ce discours apparaît dans le nom (*ibid*.). Le but est de présenter les tenants de cette réaction comme les vrais protecteurs. Cela correspond à l'arrivée d'H. Ollagnon en Béarn et à la constitution de l'ancêtre de l'IPHB, le « Comité intervalléen pour la sauvegarde de l'ours et de la faune pyrénéenne dans leur

[166] L'autopsie de Papillon a tout de même montré qu'il avait reçu des décharges de chevrotines qui s'étaient enkystées dans ses tissus. L'ours n'en est pas mort mais cela relativise la sacralisation supposée de ce vieux plantigrade devenu tout un symbole dans les Pyrénées.

[167] 24,8 millions de francs soit 3,8 millions d'euros dans le contrat de plan initial de 1994 à 2000 auxquels s'ajoutent au moins 500 000 euros de 2000 à 2004, soit un total de 4,3 millions d'euros.

environnement ». Ce nom semble être celui d'une association de protection de l'ours. En fait, il regroupe les forces défavorables à une préservation de l'ours et de ses milieux défendus par les scientifiques et les naturalistes associatifs de terrain. Les élus locaux attribuent le mérite de la persistance du noyau d'ours aux valléens qui ont su les préserver[168]. Dans ce cadre, ils n'ont aucune envie de laisser des ressources économiques se perdre pour des motifs de protection « en ce sens qu'ils considèrent la poursuite de la dégradation de l'écosystème à un rythme raisonnable comme le bon compromis entre ceux qui veulent stabiliser la situation de conservation et ceux qui veulent continuer à exploiter ou transformer les écosystèmes concernés » (*ibid*.). Sur cette base, les partisans d'une politique de conservation sont désignés comme des extrémistes issus de l'extérieur, opposés aux intérêts des populations locales et manipulés depuis Paris ou Bruxelles.

L'IPHB s'avère en réalité un outil aux mains de ceux qui veulent aménager la montagne dans la logique amorcée dans les années 1970. La Charte de développement durable et de protection de l'ours a-t-elle servi à protéger l'ours ? Selon G. Caussimont, président du FIEP, association de protection de l'ours, « à la place de développement durable, il faudrait plutôt parler d'aménagement dur » (com. pers.). Les élus qui menèrent la résistance ferme à la fin des années 1980 sont maintenant à la tête du Syndicat mixte et prennent les décisions concernant les aménagements et la protection de l'ours. En corollaire, les niveaux d'action de l'IPHB sont infiltrés par les tenants de ces aménagements durs. L'équipe technique n'a fondé le recrutement d'aucun de ses membres sur les compétences en écologie. Pour le choix des deux emplois jeunes, « le domaine agricole semble être privilégié par rapport à celui de l'environnement » (Ferrere, 2000 : 174). Mais surtout, l'échelon le plus important, la direction de l'IPHB, a été confié à Didier Hervé, ancien directeur du Centre départemental ovin d'Ordiarp, un service technique de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques. C'est le Centre départemental ovin qui a été le principal promoteur des aménagements de pistes en montagne basque. D. Hervé en a été le directeur pendant une dizaine d'années : « À cette occasion, j'ai rencontré un certain nombre de contraintes concernant l'animation pastorale sur la zone du Haut-Béarn, différente du Pays Basque où les améliorations ont été possibles. Il a fallu réagir par rapport à la réglementation en termes de gestion de territoire et de l'ours en particulier » (Hervé, com. pers.). En 1992-93, en tant que

[168] En fait cette présence est un concours de circonstances car les Béarnais ont été parmi les plus grands chasseurs d'ours. Le relief escarpé et la densité exceptionnellement forte des populations de plantigrades sont des éléments plus convaincants (de Marliave, 2000).

directeur du Centre ovin, D. Hervé était responsable de la conception du programme de développement pastoral classique des estives béarnaises. Le programme a été préparé par un ingénieur agronome, Claude Soulas, devenu directeur du CDO après le départ de D. Hervé. Ce programme a été intégré tel quel dans les annexes de la Charte des vallées béarnaises. L'objectif recherché a alors été de faire réaliser le programme lourd de 18 pistes par l'IPHB. En outre, D. Hervé est le fils d'un ancien notable de la vallée d'Ossau, ce qui constitue une « garantie supplémentaire » de fiabilité aux yeux des élus (*ibid*.).

Illustrations 9 et 10 : Piste sylvo-pastorale en Béarn, Sarrance





(Crédits photos : FIEP, 2007)

Ces pistes sont carrossables et visent officiellement à désenclaver des estives[169]. Or elles ont un impact écologique important (illustrations 9 et 10). Elles fragmentent les milieux naturels et favorisent leur pénétration par les chasseurs, les touristes et des amateurs de 4x4 et de motocross. Malgré la pression des associations environnementales pour une réglementation sévère de ces accès, celle-ci est aléatoire et relativement tolérante surtout envers certains habitants de la vallée. Le FIEP-Groupe ours se plaint régulièrement de la levée permanente des barrières et de la destruction des obstructions de passage. Ces pistes sont activement demandées par les représentants de la FDSEA et les anciens dirigeants de l'Association des éleveurs transhumants des trois vallées. D'ailleurs, ils ont mis comme condition d'acceptation du pacte d'objectifs et du renforcement des effectifs ursins la réalisation préalable de ce programme. Ces aménagements ont, en outre, un coût élevé puisqu'ils valent en moyenne 150 000 euros à l'unité. La piste de Couecq à Borce a même coûté près de 1,5 millions de francs (230 000 euros) alors qu'elle est fréquemment impraticable car le terrain se trouve sur des poches d'eau (Etchelecou, com. pers.). Pour les promoteurs, ces aménagements n'engagent presque à rien puisqu'ils sont pris en charge à 80 % par des subventions obtenues grâce au dispositif mis en place par l'IPHB. L'Union européenne qui y participe se retrouve alors dans une situation paradoxale. Elle finance à la fois des actions de protection et de destruction de l'habitat de l'ours.

Ce programme de pistes s'est accompagné de nombreuses réfections de cabanes, d'adductions d'eau et de mises aux normes d'installation de fabrication de fromage en montagne. Ce ne sont pas les aménagements pastoraux en soi qui sont critiquables, mais plutôt le coût et l'opportunité de certains travaux. En effet, les larges pistes carrossables n'apportent pas une meilleure rentabilité à la production fromagère. Elles peuvent permettre éventuellement au berger de rentrer chez lui tous les soirs ou de ne venir à l'estive que de manière irrégulière. L'existence de ces pistes peut même attirer la production du fromage en fond de vallée et réorganiser le système de production. L'estive ne sert plus alors à l'éleveur qu'à monter ses brebis taries[170] qu'il laissera quasiment à elles-mêmes et qu'il visitera une à deux fois par semaine. Cette pratique va à l'encontre du pastoralisme traditionnel béarnais qui consiste en la fabrication du fromage sur l'estive, une double traite quotidienne et une

[169] Un élu, M. Rose, a affirmé que le berger devait être capable de se rendre à sa cabane « en soulier de ville » (1998, com. pers.).

[170] Une bête est dite tarie lorsque sa période de lactation est terminée.

surveillance du troupeau[171]. Ce système est compatible avec la présence d'un prédateur, pas le précédent. Hormis la desserte par piste classique, l'IPHB a tardé à développer des réflexions innovantes sur les moyens alternatifs de transport de matériel comme le muletage ou le câble. Il est vrai que ces projets ont été confiés au Centre départemental ovin qui n'a pas fait preuve de zèle dans la mise au point (Mermet, 2001). De 1994 à 2005, au moins neuf pistes ont été créées, dont une pour mini-tracteur de montagne, qui a fait beaucoup parler d'elle. Concernant l'activité forestière, l'IPHB s'est occupée de quelques reports de coupe. Néanmoins, elle a contribué à véhiculer l'idée selon laquelle des forêts vieilles nécessitaient absolument l'intervention humaine.

Depuis 2000-2001, le programme de pistes semble connaître un ralentissement mais des projets similaires sont toujours en cours d'élaboration. Les dirigeants de l'IPHB cherchent probablement à ne pas brusquer les acteurs d'environnement et les pouvoirs publics tant qu'il n'y a pas d'actes forts telle une réintroduction. Les projets qui font l'unanimité sont en général des adductions d'eaux, des mises aux normes de fromageries, des réfections ou des constructions de cabanes et des sécurisations d'estives contre la prédation, même si l'équipe de gestion de l'IPHB choisit systématiquement des solutions parmi les plus coûteuses selon la chargée de mission pastoralisme du Parc des Pyrénées et l'expert en clôture sollicité (Dameron, com. pers. ; Wojciechowski, com. pers.). Suite aux insistances très actives du FIEP et de la DIREN Aquitaine, des programmes de muletage et de transport par câble de matériels pastoraux ont été lancés avec des crédits du ministère de l'Ecologie. Ainsi, les dirigeants de l'IPHB ont une stratégie louvoyante, soufflant le chaud et le froid. Ils ne doivent pas être simplement catalogués comme des opposants radicaux à la présence de l'ours. Ils sont tout à fait conscients que la manne énorme de fonds publics dont ils profitent et qu'ils redistribuent à leur manière au monde pastoral dépend très fortement de l'existence des ours. Sur la manière dont la direction de l'IPHB gère ses fonds, aucune critique n'est admise, même celle émanant du monde pastoral. En revanche, sur toute question d'environnement béarnaise et sur toute question liée à l'ours, y compris au niveau régional voire national, l'IPHB veut absolument avoir son mot à dire.

[171] Dans cette logique, le fromage est fabriqué de janvier à fin août, avec un pic de production à partir de juin en montagne.

1.5. La maîtrise et la diffusion des représentations

Nous avons abordé et défini dans la première partie l'importance des représentations en géopolitique. Elles permettent d'asseoir des stratégies politiques en donnant une certaine image des territoires et en légitimant l'action de tel ou tel acteur. Dans le Haut-Béarn, le président de l'IPHB et député J. Lassalle cherche à jouer activement sur ces représentations. En effet, il tend à véhiculer une forte image de lui-même, alternant entre conciliateur et résistant[172], et il arrive à se faire efficacement relayer par les médias, principalement locaux.

1.5.1. Des représentations nuisibles à la conservation de l'ours : xénophobie et fabrication de l'incertitude

a. Ours et xénophobie

En Béarn, depuis l'émergence du courant de conservation des ours dans les années 1970, il est un réflexe récurrent qui consiste à voir dans un ours qui pose des difficultés (ours particulièrement prédateur, ours peu farouche…) un ours étranger. Ainsi, au plus fort de la « guerre de l'ours » en 1991-1992, quand celui surnommé Lagaffe se fait aisément voir et commet des attaques régulières sur le bétail, des rumeurs de lâchers d'ourses roumaines par les écologistes prennent de l'ampleur. Ces rumeurs sont d'ailleurs fortement relayées par le pouvoir local. À la découverte en 1997 des ossements de l'ourse Claude abattue par des chasseurs en 1994, un groupe d'élus locaux dirigés par J. Lassalle relance la rumeur d'ours étrangers dans le but d'excuser cet acte de braconnage. Ils enracinent cette manipulation dans les fantasmes identitaires et sécuritaires, et parlent d'« ours clandestins ». Ils orchestrent une campagne médiatique grâce à la presse locale et cette rumeur a même un écho national puisqu'un article du *Monde* du 28 février 1997 titre : « L'ours tué dans les Pyrénées était-il un clandestin ? ». Le correspondant laisse planer le doute et cite les accusations de J. Lassalle contre le ministère de l'Environnement : « Y-a-t-il eu des ours réimplantés clandestinement dans les Pyrénées entre 1985 et 1994 ? ». Pourtant, les empreintes de cette ourse étaient régulièrement relevées par le Réseau ours qui avait noté sa disparition. Les analyses génétiques ont bien montré que cette ourse, ainsi que tous les plantigrades béarnais jusqu'alors, étaient autochtones (Taberlet et *al.*, 1997b). Lorsqu'en 2000, une opposition aux ours issus de la réintroduction s'est propagée en Pyrénées centrales, une idéalisation de la

[172] En 2003, il s'est fait remarquer sur les bancs de l'Assemblée nationale en entonnant des chants béarnais face au ministre de l'Intérieur, N. Sarkozy, pour protester contre la suppression d'un commissariat dans sa circonscription. Ce coup médiatique visait à renforcer son image de défenseur de la ruralité.

« souche pyrénéenne originelle » s'est accompagnée d'une diabolisation de la « souche slovène étrangère ». Ce phénomène a eu un écho particulièrement fort en Béarn et au sein de l'IPHB. En effet, lorsque la même année un ours d'origine slovène, Néré, issu de la réintroduction, est arrivé en Pyrénées-Atlantiques, les élus ont retrouvé leur réflexe. Louis Althapé, à l'époque sénateur RPR, déclarait : « Quand il y a des immigrés clandestins, on organise bien un charter. Il faut payer un billet de retour aux ours slovènes » (*La République des Pyrénées*, 30 avril 2001).

L'IPHB qui se présente comme un organisme temporisateur n'a rien fait pour apaiser la situation et calmer les esprits. En effet, les données du Réseau ours brun régulièrement fournies à l'Institution montre que ces ours ne sont ni plus dangereux, ni plus prédateurs que les ours pyrénéens. Pourtant, les dirigeants de l'IPHB contribuent à diffuser ces propos « slovéno-phobes ». Didier Hervé, le directeur de l'IPHB, est d'ailleurs pris en flagrant délit lors d'une interview donnée à *Pyrénées Magazine* (*in* Terrancle, 2002). Cela déclencha une petite polémique en Haut-Béarn, puisque le président du FIEP, la principale association environnementale dans l'Institution, publia un communiqué de presse condamnant sévèrement D. Hervé. Celui-ci, dans un certain cafouillage et n'osant pas attaquer la revue pour diffamation, jura ne pas avoir tenu ces propos. Malgré l'installation de l'ours Néré sur le territoire du Haut-Béarn et le fait que son comportement soit semblable aux autres ours, ce climat a contribué à concentrer une opposition très forte du secteur agricole sur cet ours « étranger ». Cela va jusqu'à des tergiversations au sein de la Confédération paysanne béarnaise au sujet de la demande de retrait de Néré, pourtant une des rares sections de ce syndicat longtemps favorable à la présence des ours.

Cette haine du « Slovène » avait déjà poussé les responsables de l'IPHB à choisir l'option croate lors de leur projet de renforcement de 1998[173]. À l'heure où un projet de réintroduction se dessine sérieusement en Béarn suite à la mort de la dernière femelle, tout un courant se développe pour choisir une autre provenance. Ainsi, la presse locale a fréquemment relayé la pertinence d'une provenance espagnole (*Sud Ouest* du 19 novembre et du 10 décembre 2004). En effet, les ours des Monts cantabriques font partie de la même lignée génétique que les ours pyrénéens. Cependant, vu l'état de conservation fragile de ces populations et la réputation acquise des montagnes françaises où des ourses se font

[173] Il s'avère que les populations d'ours slovènes et croates sont identiques puisqu'il s'agit de la même lignée génétique et d'aires de présence en contact (Arquilière, 1994).

braconner, il est improbable que les autorités espagnoles cèdent une ourse. En outre, comme nous le verrons plus tard, ce n'est pas un individu mais plusieurs qui seraient nécessaires pour un projet sérieux de renforcement de l'espèce dans les Pyrénées.

b. La fabrication stratégique de l'incertitude : assurer l'inaction environnementale (1999-2004)

Pour ce passage, nous renvoyons à l'article co-rédigé avec L. Mermet (Mermet et Benhammou, 2005). En 1999, le projet de renforcement porté en Béarn échoue. Il représentait un alibi environnemental pour l'IPHB qui donnait alors tous les signes d'un travail avec une véritable portée en faveur des ours. À partir de cet échec, l'IPHB laisse alors se développer les rumeurs, les insinuations visant à montrer, qu'en fait, l'actuelle connaissance disponible sur l'ours ne serait pas fiable, que l'on ne sait pas vraiment combien il y a d'ours ni combien il reste de femelles. Au préalable, il s'agit de voir comment est produite cette connaissance technique et scientifique sur l'ours en Béarn.

Celle-ci fait un saut qualitatif à partir de la fin des années 1970 au moment où des naturalistes de terrain d'abord amateurs, puis professionnels, commencent à arpenter les montagnes pyrénéennes à la recherche des derniers ours et de leurs indices. Le FIEP se met à organiser la collecte de données à des fins de conservation et met le pied à l'étrier à des personnalités telles que G. Caussimont (son actuel président) et J.-J. Camarra. Ce dernier se fait alors employer à temps plein par l'ONC et contribue à la mise en place du Réseau ours brun[174] qu'il coordonne à partir de 1984. C'est suite au travail de ce réseau que les sites vitaux des ours ont pu être cartographiés (carte 6). J.-J. Camarra, arrivé en Haut-Béarn au milieu des années 1970, résume à lui seul la transition entre une connaissance empirique, une connaissance scientifique et une recherche de « plein air ». Au contact des bergers et des chasseurs, il s'aperçoit assez vite que si on parle de l'ours, la plupart des valléens ne l'ont jamais vu et n'en connaissent quasiment rien, hormis des légendes et des on-dit. Cela correspond à certains travaux de S. Bobbé sur le folklore pyrénéen et l'ours (Bobbé, 1998). J.-J. Camarra relate qu'au début des années 1980 « alors que je présentais des résultats de suivi à des chasseurs locaux, je leur présentais des choses qu'ils ne connaissaient pas et notamment des tanières, ceux-ci, et Jean Saint-Josse en tête, m'ont traité de menteur. Les

[174] Le Réseau ours brun compte 186 membres sur la chaîne pyrénéenne en France, Aragon et Navarre. Il assure annuellement 530 journées de prospection de terrain avec 320 données d'ours en moyenne ; 16 % de ces données sont régulièrement fournies par les usagers et le grand public (source : R.O.B.).

habitants ont toujours l'impression qu'on empiète sur leur jardin secret, alors c'est très délicat »[175] (Camarra, com. pers.).

Dès les origines, ces connaissances fournies par le Réseau ours brun ont été contestées car de celles-ci dépendaient des mesures de protection, et donc un zonage du territoire à cette fin. Nous avons vu que jusqu'en 1994, cette contestation prenait la forme de rumeurs de lâchers clandestins. Mais suite à l'évaluation des populations d'ours commandée par l'IPHB au bureau d'étude AScA, les dirigeants de l'Institution ont reconnu les conclusions de l'expert international A. Servheen qui affirmait que le système de suivi mis en place par le Réseau ours brun était très fiable et que J.-J. Camarra avait toutes les compétences requises. En effet, ce dernier s'est formé par des séjours très réguliers en Amérique du Nord où il a particulièrement travaillé sur les méthodologies de suivi et les captures. Il a mis en place dans les Pyrénées une méthode de suivi indirect fondée sur les indices de présence (poil, crottes et surtout empreintes). Par la suite, les analyses génétiques et les pièges photographiques ont pu l'aider dans son « fichage » des derniers ours survivants. Bien évidemment, même si ce système est performant, il y a toujours une marge d'erreur, aussi faible soit-elle. De cette relative précision et exhaustivité, du faible nombre d'ours également, l'habitude est venue de nommer chaque ours.

A la fin des années 1990, quand le *statu quo* se rompt au sein de l'IPHB puisque aucun engagement environnemental valable n'est tenu, ses responsables diffusent un nombre d'ours supérieur à ce qu'indique le Réseau ours. Ainsi, par exemple, dès 2001, le site *web* de l'IPHB indique qu'il y a 8 ours pyrénéens. De même, lors de notre entretien avec D. Hervé la même année, il laisse planer le doute : « Aujourd'hui, il y a de 6 à 8 ours, c'est comme les manifs, 6 selon la police, 8 selon les manifestants …avec une, voire 2 femelles » (Hervé, com. pers.). En effet, pour l'IPHB, le calcul semble simple : en 1995, il restait (vraisemblablement) 5 ours, il y eut la naissance d'un ourson en 1995, 1998 et 2000, ce qui fait trois oursons en tout, par conséquent, on arrive à 5 + 3, 8 ours. Cependant, l'ourson de

[175] Avec J.-J. Camarra, nous faisons les hypothèses suivantes sur l'histoire de la connaissance de l'ours par les valléens. Une connaissance intime a probablement existé. Elle pouvait être le fait de chasseurs spécialisés, dans la lignée des paysans-guides et, dans ce cas, leur connaissance relevait davantage du secret. Nous pensons également que cette connaissance a concerné un faible nombre de personnes. Avec le déclin des ours, la rupture des transmissions des connaissances traditionnelles et la mort de ces personnes, ces savoirs ont disparu.

2000 est retrouvé mort au printemps 2001 et les résultats de suivi ne montrent que 5 à 6 ours au maximum présents à cette époque.

Malgré les éléments vérifiés et apportés toujours avec précaution par le Réseau ours, une campagne de déstabilisation de son responsable J.-J. Camarra se développe au sein de l'IPHB. Celle-ci laisse toute la place à la virulence des représentants de l'Association des éleveurs transhumants des trois vallées (AET3V), particulièrement radicaux en 2000-2001[176]. Le président de l'époque, P. Casassus-Lacouzatte, n'hésite pas à attaquer Camarra sur le plan personnel : « J.-J. Camarra est hors de contrôle, on est obligé de lui faire confiance… moi, je m'intéresse à l'ours depuis quelque temps, je persiste à dire qu'il ment… les ours de souche croato-slovènes sont incompatibles et ils sont trop différents des ours pyrénéens. Nos ours sont plus proches de l'ours blanc…Oui, de l'ours polaire de la banquise[177] ! » (Casassus-Lacouzatte, com. pers.). Pour J.-J. Camarra, ce niveau de remise en cause est très perturbateur: « Je ne vais pas apprendre aux éleveurs comment ils doivent s'occuper de leurs brebis, je ne supporte pas que l'on remette en cause le travail du réseau de cette façon » (Camarra, com. pers.). Afin d'asseoir ses dires, l'éleveur P. Casassus-Lacouzatte introduit à une séance du Conseil de gestion patrimoniale un dentiste, photographe amateur et bricoleur, Xavier Piro, qui a pris des clichés d'ours par pièges photographiques. En prenant en compte empiriquement des témoignages de bergers qui affirment avoir vu ici ou là une femelle avec un ourson « qui n'était pas Cannelle », et les propos du photographe amateur, il apparaît évident pour les responsables de l'association des éleveurs qu'il y a plus d'ours que ne l'affirme le Réseau ours. Ce qui agace le plus les responsables du Réseau ours, c'est que ce type de parole et surtout celle du photographe amateur sont mises sur le même plan que le travail des professionnels de terrain qui se doivent de respecter une méthodologie précise. Les témoignages empiriques ou les photographies amateurs ne sont pas rejetés en soi, au contraire, ils font partie des données principales du réseau. Cependant comme toutes données, elles doivent être vérifiées, cadrées et recoupées. En l'occurrence ce n'est pas le cas. Le dentiste photographe n'a pas hésité à affirmer à une réunion de l'IPHB et aux médias (*La Dépêche du Midi*, 26 septembre 2001) qu'il avait photographié l'ourse slovène Zyva qui avait d'après lui « accompagné son fils, l'ours Néré, jusqu'en Béarn pour lui montrer le chemin » (Piro, com. pers.). Néré était bel et bien arrivé en Béarn en 2000. Mais la présence

[176] Depuis, une représentation plus collégiale a nuancé les positions de l'association et a mis fin au monopole de deux porte-parole.

[177] La personne interrogée confond l'ours blanc polaire et l'ours brun scandinave (norvégien) qui est, en effet, très proche génétiquement de l'ours pyrénéen.

de Zyva, suivie par l'Equipe technique responsable du monitoring des ours issus de la réintroduction, était attestée en Pyrénées centrales côté espagnol. X. Piro a reconnu publiquement son erreur, mais il nous a répété cette même interprétation en 2003 (*ibid*.). Cela montre des tendances mythomanes chez ce personnage instrumentalisé dans le sens d'une thèse (plus d'ours qu'on ne le dit) bien arrangeante pour les dirigeants de l'IPHB et les acteurs anti-ours locaux.

Dans la même logique, l'idée selon laquelle il ne restait pas une seule femelle (Cannelle), mais deux avec un ourson chacune, est également mise en avant. Dans les réunions de l'IPHB, ses responsables avancent cela plus ou moins franchement, selon la présence ou non des médias, de J.-J. Camarra, du préfet ou des responsables agricoles[178]. La réticence face aux résultats du Réseau ours est fréquente bien que l'IPHB soit censée en faire partie intégrante. En effet, les ORSO (Opération de recherche simultanée d'indices ours), action annuelle d'une semaine de collecte de données sur l'ours à l'échelle de tout le territoire du Haut-Béarn, sont ouvertes à tous les services de l'Etat (ONCFS, ONF, PNP), naturalistes et aux membres de l'IPHB. Ce discours sur le doute des effectifs réels et sur le nombre de femelles a même eu un écho tout particulier au sein du pouvoir national. Lors de son discours à Oloron en février 2003, la ministre R. Bachelot, en total contradiction avec ses services déconcentrés, conforte l'incertitude en matière d'ours promue par l'IPHB et les acteurs réticents à la conservation des ours : « J'ai le sentiment qu'on ne sait pas exactement ce qui se passe, que la question scientifique n'est pas totalement réglée et quand on dit " il y a une population de 5 à 8 ours ", la question n'est pas du tout la même si elle est à 5 ou si elle est à 8. La question n'est pas du tout la même s'il y a une femelle ou s'il y a deux femelles. Dans le premier cas à l'évidence la population est en voie de disparition. Dans le deuxième cas, elle est en voie de conservation ».

Pour alimenter la théorie du complot dont l'IPHB serait victime, ses dirigeants se focalisent sur les analyses génétiques. Cet outil scientifique est souvent porté par les milieux naturalistes et les experts qui ont eu tendance à le montrer comme la source d'une vérité irréfutable. Or, comme nous le verrons ci-après, à partir de la fin des années 1990, il était devenu difficile voir impossible d'obtenir des résultats d'échantillons prélevés en Béarn. Les

[178] Même s'ils remettent souvent en cause les résultats du Réseau ours, les dirigeants de l'IPHB cherchent tout de même à ne pas s'aliéner J.-J. Camarra et ne l'attaquent pas directement. En revanche, face aux seuls représentants agricoles, le ton est tout autre et les ours sont plus nombreux (Casassus-Lacouzatte, com. pers.).

élus hauts béarnais, J. Lassalle en tête, ont alors régulièrement médiatisé le fait qu'il n'était plus possible d'avoir des analyses génétiques car le ministère de l'Environnement avait des choses à cacher (plus d'ours, plus de femelles ?). Dans le Conseil de gestion patrimoniale du 19 mars 2003, J. Lassalle va même jusqu'à rapporter que le Dr Taberlet, le responsable de laboratoire qui a réalisé la plupart des analyses génétiques sur les prédateurs en France, a « reçu l'ordre du ministère [en charge de l'Environnement] de ne plus en effectuer pour les ours béarnais » (J. Lassalle, *in* Anonyme, 2003). Le témoignage de J.-J. Camarra[179] et nos enquêtes auprès de son laboratoire nous ont prouvé que cette assertion de J. Lassalle n'était pas exacte, mais relevait plutôt de la manière dont le député a l'habitude de façonner la réalité et donc les représentations pour servir ses desseins politiques (Camarra, com. pers. ; Valière, com. pers.). Cette formulation appuie sa stratégie de victimisition. En effet, d'autres éléments expliquent l'absence d'analyses génétiques pour les ours du Béarn. Ils sont d'ordre scientifique, financier et institutionnel. En effet, vu l'ancienneté de la connaissance génétique des ours béarnais (P. Taberlet a perfectionné ses premières techniques sur ces échantillons) et la très grande proximité génétique des individus, refaire des analyses ne revêtait pas un grand intérêt scientifique. Mais ce sont surtout des raisons financières qui ont donné un coup d'arrêt à ces analyses. Les services de l'Environnement ont sollicité au coup par coup le laboratoire de P. Taberlet, sans véritable visibilité ni durabilité financière pour des opérations coûteuses. Quand les crédits n'étaient pas présents et que l'intérêt scientifique ne le demandait pas, l'analyse était refusée ou réalisée après les priorités du laboratoire. S'il est donné une importance politique et stratégique forte à ces analyses par les acteurs réticents à la présence des ours, leur absence devient handicapante pour les acteurs d'environnement.

En jouant activement sur la représentation géopolitique autour des effectifs des ours, les dirigeants de l'IPHB ont réussi un double tour de force :

- Survaloriser les faiblesses d'un système de suivi relativement fiable en faisant croire que la connaissance, y compris génétique, était incomplète et que par conséquent, il était impossible d'agir dans ces conditions.
- Faire croire que s'il y avait une seule femelle, ou bien s'il y en avait deux, la situation serait radicalement différente. Or, dans un cas comme dans l'autre, la population est condamnée.

[179] Il a travaillé étroitement avec P. Taberlet qu'il connaît personnellement.

Ainsi, l'objectif stratégique de conservation est complètement noyé et par ailleurs, c'est la production de la connaissance sur l'ours que l'IPHB cherche à récupérer. De cette connaissance de l'information va dépendre la marge de manœuvre de l'Institution.

1.5.2. La maîtrise de l'information et de l'évaluation

La fabrication stratégique de l'incertitude a pour objectif majeur la compétence « ours » qui est une des seules à échapper encore à l'IPHB. J.-J. Camarra a d'ailleurs été approché pour travailler directement pour l'IPHB. Comme cette information sur l'ours est stratégique à plusieurs égards (localisation des zones à protéger de certaines activités humaines, zone à risque de prédation, état de conservation de la population), elle est primordiale pour une totale marge de manœuvre de l'Institution. Celle-ci, qui a déjà réussi à se prémunir contre toute forme de critique, aussi constructive fût-elle, a donc cherché à systématiquement contrôler l'information et les évaluations liées à son action.

Dès sa naissance, l'IPHB a tout fait pour tuer dans l'œuf une critique qui pressentait la situation actuelle, à savoir une situation difficilement gérable et défavorable à la conservation de l'ours. En 1995, un bureau d'étude indépendant, AScA, accompagné par le spécialiste américain C. Servheen, s'est vu confier un état des lieux des activités humaines et de la population d'ours en Béarn. Le président de l'IPHB a longtemps tenu secrètes les conclusions de ce rapport pourtant financé par l'Etat et l'Union européenne. Il a fallu l'intervention du ministère de l'Environnement pour que le document soit rendu « public ». Cependant, il n'est toujours pas publié et il reste très difficile de se le procurer. Dans les faits, il n'a pas du tout été diffusé. Pour J. Lassalle, « ce rapport dépassait les limites de l'acceptable » (*in* Ferrere, 2000 : 160). Pourtant, le document n'a rien à voir avec un brûlot contestataire. C'est un rapport technico-économique présentant des chiffres et des bilans. Ce sont principalement les conclusions prospectives de ce rapport qui ont heurté les dirigeants de l'IPHB. En effet, un des points majeurs sur lesquels insiste le rapport est le suivant : la politique d'aménagement par piste telle qu'elle est entreprise n'est pas compatible avec un projet de préservation et de renforcement de la population d'ours. Des espaces suffisants doivent être réservés à la protection des derniers ours et si le scénario « nouvelles pistes plus réintroduction d'ours » est une solution politique tentante, elle est à bannir car non-viable à moyen et long termes : « La réintroduction dans un habitat défavorable et dans un contexte psychologique de concession mutuelle (l'ours contre des pistes) conduirait à la multiplication des conflits » (AScA et Servheen : 193, 1996). Selon cette logique, une réintroduction, largement attendue par les acteurs environnementaux, n'est pas souhaitable. L'IPHB a

longtemps refusé de payer l'étude, mais elle y a été contrainte par la justice. En toute urgence, elle a alors commandé à H. Ollagnon avec les fonds restants un rapport plus conforme à ses objectifs[180] (Ollagnon, 1996). L'IPHB voit donc d'un mauvais œil toute tentative d'évaluation de ses actions.

La charte de 1993 prévoyait pourtant un bilan du premier programme quinquennal réalisé par appel d'offre international. Le bilan n'a été effectué qu'en 2001 et n'était toujours pas restitué fin 2001. C'est finalement une ultime version provisoire qui a été définitivement reçue. Lors des négociations entre le ministère et l'IPHB au sujet de ce bilan en octobre 1999, la DNP a brusquement proposé un million de francs (150 000 euros) pour sa réalisation. Le préfet enjoint alors les services locaux d'environnement d'arrêter leur propre évaluation de l'IPHB. L'Institution obtient, en outre, une garantie de taille : elle aura toute latitude pour mener son bilan et en particulier pour choisir le bureau d'étude. Le ton libre et indépendant du bureau d'étude AScA a été mal supporté par les responsables haut-béarnais en 1996. Le principe coûteux et complexe de l'appel d'offre international est péniblement accepté par les signataires de la charte, notamment l'Etat, car H. Ollagnon les a convaincus de la nécessité d'assurer ainsi une évaluation externe et neutre par des experts indépendants. Cependant l'IPHB a retenu deux bureaux d'étude : l'un, Réseau conseil en développement territorial (RCT), qui avait réalisé le Plan départemental de l'environnement pour le Conseil général et est très lié à certains élus de l'IPHB ; l'autre A2D, est composé des émules d'H. Ollagnon, chargé notamment d'assurer l'auto-évaluation de sa propre démarche patrimoniale. La neutralité, tant recherchée, est alors suspecte. Pourtant, les services de l'Etat étaient capables de faire une évaluation qui, en outre, aurait coûté moins cher au contribuable.

Dans ce rapport d'auto-évaluation daté de 2001, les responsables de l'IPHB cherchent à consolider le statut de leur anti-expertise sur l'ours et s'efforcent du même coup de réduire les résultats de vingt-cinq années de suivi de l'espèce au rang d'une expertise « officielle », manipulée et discréditée. Les données sur la situation de l'ours sont présentées dans les

[180] Les fonds européens destinés à la suite de la première étude (un demi-million de francs environ) et qui devaient financer la seconde phase ont servi à payer cette étude d'H. Ollagnon qui a manifestement débouché directement sur le Pacte d'objectifs du Syndicat mixte en décembre 1996. Ces moyens ont aussi servi à promouvoir l'IPHB par l'association « Sol et Civilisation », un *think tank* de la FNSEA. Cette utilisation fait l'objet d'un contentieux avec l'Union européenne (Mermet, 2001).

termes suivants : « Deux points de vue différents sur la vitalité de la population ursine : (1) une analyse technico-scientifique, partagée par quelques valléens, omniprésente au niveau national : la population d'ours s'est au mieux maintenue voire s'est vraisemblablement dégradée ; (2) une analyse pragmatique très partagée dans le Haut-Béarn : « l'homme est lié à l'ours comme l'ours est lié à l'homme » (A2D et RCT, 2001 : 8). En schématisant, « comme l'homme est en train de revenir dans les vallées, l'ours est en train de revenir aussi » (*ibid*.). Les auteurs de l'étude tracent alors deux courbes (figure 7).

Figure 7 : La connaissance sur la population d'ours brun selon le bureau d'étude mandaté par l'IPHB (A2D et RCT, 2001)

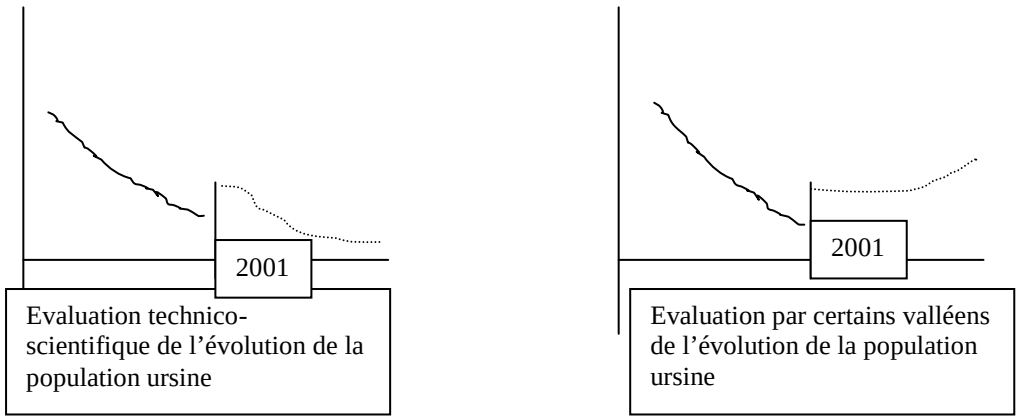

« Les courbes ne sont pas réalisées à partir de données scientifiques » (sic)

(Source: A2D et RCT, 2001)

Dans des versions antérieures du texte, « l'innovation » épistémologique était plus étonnante encore, puisque les auteurs mentionnaient d'un côté un « nombre technico-administratif » d'ours et de l'autre un « nombre patrimonial » d'ours. Il n'en reste pas moins que le fond reste le même : on légitime le fait de mettre sur le même plan toutes les paroles sur la situation biologique, quels que soient leur origine, le degré et la traçabilité de leur élaboration, les discussions contradictoires auxquelles elles ont été ou non soumises. L'ignorance et l'incertitude sont instituées et mises en avant à nouveau. Aucun poids n'est donné au travail d'élaboration du dispositif de suivi de l'état de la population ursine, sans pour autant apporter des arguments à l'appui de cette remise en cause. Et le rapport - sur lequel l'IPHB fondait alors ses demandes de financement et de délégation de pouvoir pour la gestion de l'ours - conclut sa discussion de la situation biologique de manière impavide :

« Ces deux analyses (*sic*) conduisent à des conclusions différentes, sur la connaissance de l'ours, sur le nombre d'individus vivant dans la zone de la charte, sur la vitalité de la population d'ours ». La situation est donc bel et bien une accréditation du « tout se vaut » et les analyses qualifiées ici de « patrimoniales » ou de « pragmatiques » ne sont même pas appuyées dans le rapport par des sondages, des statistiques d'opinion ou une quelconque consultation. Cependant, ce rapport a servi à « mettre sur le papier » une vision cherchant très clairement à concrétiser certaines représentations.

Le contrôle, l'influence de l'information et les évaluations sont donc fondamentaux. Nous avions vu comment le nouveau contexte politique est devenu particulièrement favorable aux dirigeants de l'IPHB à partir de 2002 avec le ministère Bachelot. Suite au soutien de la ministre, la fabrication de l'incertitude fondée sur une anti-expertise a porté ses fruits. Dans le deuxième contrat de charte signé en 2004, l'IPHB a réussi à conditionner toute réflexion sur un éventuel projet de renforcement des populations d'ours sur la reconnaissance d'une « évaluation partagée » en préalable (IPHB, 2004). Autrement dit, pour traduire ce langage « patrimonial », on n'est toujours pas sûr des effectifs d'ours ni, par conséquent, de leur état de conservation. À l'automne 2004, la stratégie de gain de temps perpétuel de l'IPHB visant à l'inaction semble payer. Cependant, un événement imprévu vient perturber la donne.

1.5.3. Un événement géopolitique catalyseur : la mort de Cannelle

Après la mort de l'emblématique Papillon en juillet 2004, qui avait quitté le territoire de l'IPHB quelques années auparavant, un événement dramatique et stratégique change radicalement la donne du dossier ours en Béarn et dans les Pyrénées. Le 1er novembre 2004, Cannelle, la dernière ourse pyrénéenne autochtone, est abattue par un chasseur sur le territoire de la commune d'Urdos en vallée d'Aspe (carte 16). La femelle était suitée par un ourson métis d'une dizaine de mois qui se retrouve orphelin. Les conditions de l'abattage de l'ourse ne sont pas clairement élucidées et la justice est saisie. Cependant, les circonstances de l' « accident » ne sont pas anodines. Deux jours auparavant, des naturalistes du FIEP avaient récolté des indices et signalé la présence de l'ourse et de son petit à J.-J. Camarra, coordinateur du Réseau ours brun. Il a à son tour prévenu D. Hervé, le directeur de l'Institution patrimoniale, qui a indiqué leur présence à la Fédération départementale des chasseurs et aux chasseurs d'Urdos. À ce titre, les chasseurs devaient prendre des mesures afin de préserver la tranquillité de la zone (le Bois du Pac). Pourtant, les chasseurs d'Urdos décident de maintenir une battue aux sangliers à chiens courants. La présence de chiens et

d'hommes en arme sont de grands facteurs de risques pour une ourse et son ourson et réciproquement. Plusieurs moments de confusion se sont succédés, certains chiens ont été malmenés par Cannelle qui a vraisemblablement été séparée de son petit. Dans la cohue, la femelle a pu se sentir acculée et faire une charge d'intimidation. Elle reçoit alors une balle et fait une chute de 50 m dans un secteur très escarpé. Légitime défense ou témérité injustifiée ? Les versions données par les témoins de la scène ne sont pas concomitantes et une enquête est menée.

Cet événement est un catalyseur car il suscite une série de réactions en chaîne qui reconfigure le dossier[181]. Nous aurons l'occasion d'y revenir. La mort de Cannelle provoque un véritable émoi national, toute la presse, les radios et les grandes chaînes de télévision en parlent, le président J. Chirac ouvre le conseil des ministres suivant en témoignant de sa tristesse et le ministre de l'Ecologie S. Lepeltier reprend le terme de « catastrophe écologique » employé par le FIEP dans son communiqué du 1er novembre 2004. Mais cet écho médiatique national ne doit pas cacher l'émoi local qui révèle un attachement très fort des Pyrénéens à la présence des ours. La presse régionale, prompte à donner la parole aux acteurs hostiles à l'ours, est unanime et relaie la consternation dans la région. Comme il l'avait fait pour le chasseur qui avait abattu l'ourse Claude en 1994, le président de l'IPHB, J. Lassalle, prend la défense du chasseur : « Je connais bien le chasseur qui a tiré. C'est un homme qui a du sang-froid. Il y avait un réel danger » (La *Dépêche du Midi*, 3 novembre 2004). Cependant, les dirigeants de l'Institution, sentant l'importance stratégique de l'événement, prennent une posture d'attente et veulent absolument apparaître comme des conciliateurs. J. Lassalle prend alors le ton de conteur qu'il affectionne face aux médias. Aux différentes éditions du journal de 20 heures de *TF1* et *France 2*, il parle des mentalités qui ont changé trop vite et avance à plusieurs reprises « Il faut du temps pour que les choses changent. Il y a 40 ans, quelqu'un qui tuait un ours, on lui donnait la légion d'honneur, aujourd'hui pour ça, on va en prison ». Les propos du député béarnais, qui se dit « déchiré », concluent l'article de *La Dépêche* du 3 novembre sur un ton volontiers mélodramatique : « En attendant, " dans la vallée, assure J. Lassalle, on entend pleurer l'ourson " ». Dans l'émission de *France 2*, « Mots Croisés » du lundi 22 novembre 2004, portant sur la place des prédateurs en France, la mise en scène est parfaite. Après un long moment de disputes et

[181] Le 4 novembre 2004, le FIEP intitule un communiqué : « Mort de Cannelle : l'électrochoc ou l'extinction sous nos yeux ? » montrant ainsi que l'on peut soit profiter de l'occasion pour agir véritablement ou laisser simplement les ours disparaître du Béarn.

d'empoignades sur la question du loup, J. Lassalle se met en retrait pour prendre la parole parmi les derniers et présenter « l'expérience de concertation et de démocratie locale en Haut-Béarn où tout le monde est autour de la table et se parle ».

Illustration 11 : Cannelle, la dernière ourse pyrénéenne



(Crédit photo : J.-J. Camarra, 2004)

La situation est alors très délicate en Béarn et les acteurs de l'IPHB cherchent à faire passer leurs images, leurs visions et leurs représentations. Cette fois, le ministère de l'Ecologie de S. Lepeltier entend ne pas rester attentiste. Le ministre se rend dans les Pyrénées et fait une visite sur les lieux du « drame » accompagné par les responsables de l'Institution et moult journalistes. En décembre 2004, il fait comprendre qu'un plan sérieux de réintroduction doit être envisagé ce qui ne manque pas de mettre une pression sur l'IPHB. Bien que J. Lassalle communique le plus possible sur le fait qu'il ne faille pas se presser, ne pas agir dans la précipitation, ces événements semblent accélérer et orienter les actions de l'Institution. Dès la mi-novembre de la même année, dans une course à l'effet d'annonce avec le MEDD, J. Lassalle fait comprendre qu'une procédure devant déboucher sur une réintroduction va se mettre en place, progressivement, dans les semaines à venir. Le 8 décembre 2004, le Conseil de gestion patrimoniale donne son verdict sur l'évaluation partagée qui était censée conditionner tout programme de renforcement. Après les

tergiversations et la fabrication de l'incertitude sur les effectifs d'ours depuis plusieurs années, le résultat est clair : tous les partenaires reconnaissent les résultats du Réseau ours brun, à savoir 4 ours, Camille (côté espagnol en Aragon), l'ours appelé « Aspe-Ouest », Néré (d'origine slovène) et l'ourson de Cannelle et Néré, autrement dit tous des mâles. J. Lassalle annonce le lancement d'un groupe de travail sur le renforcement, avec un fonctionnement par étape qui sera détaillé ultérieurement. Cependant, le président de l'IPHB agit comme s'il sentait un ministre de l'Ecologie pressant. Le député béarnais n'hésite pas à poser ses conditions et à se faire menaçant. Il exige «que l'ours qui dérape puisse être capturé et que l'on garantisse la pérennité de l'IPHB pour une période de dix à douze ans afin qu'il y ait une assurance de continuité » (*l'Eclair*, 8 novembre 2004). Autrement dit, outre une volonté de totale intervention sur l'animal, l'IPHB aspire à être l'unique maître d'œuvre et veut durablement consolider son existence, notamment grâce à des garanties financières sur des fonds publics. « Mais si M. Lepeltier ou l'Etat comme le réclament certains, voulait passer en force, eh bien, je vous laisse le soin d'imaginer ce que seraient les réactions » (propos tenus sur *France Bleu Pau-Béarn*, 8 novembre 2004). Dans ce contexte, une forme de surenchère prend forme entre l'IPHB et le MEDD. J. Lassalle place toutes les pièces pour préparer une réaction forte face à toute décision des pouvoirs publics qui n'iraient pas dans la direction souhaitée. Mais ces positions et ces actions sont à voir en corrélation étroite avec les acteurs composant la scène béarnaise.

2. Réticences et complexité de la sphère agro-pastorale

L'image du vieux berger édenté, portant béret et roulant les « r », levant le poing au ciel en signe de malédiction de l'ours, présenté comme « l'ennemi ancestral » à exterminer, a la vie dure. Les médias se complaisent dans la présentation de personnages représentatifs d'une image d'Epinal dans ce type de problème. Pourtant, la réalité du monde pastoral est bien plus complexe puisque à une opposition réelle à l'ours, se confrontent des visions plus nuancées et pragmatiques. Cependant, l'accès aux médias, à la représentation politique est différent et variable dans le temps et dans l'espace.

2.1. L'importance traditionnelle du pastoralisme en Béarn

Le Haut-Béarn a été plus tardivement et moins densément peuplé que son voisin le Pays Basque en raison de la configuration physique, avec l'étroitesse des vallées et l'altitude relativement plus importante (les vallées alluviales se situent autour de 600 m et une grande partie du territoire se situe de 1500 à 3000 m d'altitude). C'est surtout à partir du XIIIe siècle

que s'installe une polyculture montagnarde où peu à peu un système de transhumance se met en place avec la plaine voisine. Comme dans la plupart des montagnes françaises, le maximum démographique, qui correspond à l'exploitation optimale des surfaces, est atteint au milieu du XIXe siècle et perdure jusqu'au début des années 1900 (Bonnassie, 2000 [1974]). L'émigration en Amérique ou à Paris n'est pas encore suffisante pour diminuer l'emprise sur le territoire. Par la suite, le phénomène s'amplifie et s'accélère à partir des années 1950 accompagné cette fois d'un non-renouvellement démographique. C'est également à partir de cette période que se produisent des bouleversements sociaux majeurs avec des conséquences directes en termes culturaux. Pierre Bourdieu (2002) a en effet bien mis en lumière la portée de ce « bal des célibataires », faisant des héritiers des domaines agricoles des hommes immariables, poussant ainsi à un regroupement des exploitations et une précipitation dans la logique de l'agriculture moderne. Ce processus a touché le pastoralisme laitier et fromager du Béarn qui s'est tout de même maintenu. À la différence du reste des Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques (Béarn et Pays Basque) possèdent une filière ovine laitière en situation relativement viable, qui connaît divers modes de commercialisation allant de la coopérative à la vente directe. L'image du berger au béret « basque » - alors que son origine est béarnaise – perdure très fortement, car au symbole s'associe une réalité économique, même si la profession et les pratiques ont beaucoup évolué.

En outre, le pastoralisme a une emprise territoriale forte dans la zone IPHB. Sur les 100 000 ha des 20 communes membres, 65 000 ha sont des pâturages communaux. 150 estives ou unités pastorales sont gérées par les collectivités locales. 60 % de ces estives sont dites laitières ou fromagères car la production se fait principalement sur place. Les autres estives accueillent des bêtes taries ou du gros bétail, majoritairement des bovins pour la viande dont les effectifs sont croissants. Cela représente près de 160 bergers-vachers pour 22 000 bovins-équins-caprins et surtout 80 000 ovins de race basco-béarnaise pour la plupart[182]. Les effectifs sont stables même si les plus fortes croissances sont enregistrées dans le reste du département. Le Haut-Béarn fait ainsi partie des Pyrénées-Atlantiques, un des premiers départements pour le fromage fermier selon l'IPHB. Dans sa zone, 200 tonnes de fromages sont produites en moyenne chaque année[183]. Cette production fromagère se situe

[182] Le département des Pyrénées-Atlantiques est occupé par 110 000 ha d'estives dont la quasi-totalité est la propriété de communes ou de communautés de communes. Ce sont près de 43 200 équins et bovins qui sont recensés (gros bétail) et près de 362 000 ovins et caprins (Cantaloube et Colliot, 2003).

[183] Source : site web de l'IPHB (2005). Dans l'étude Asca (1996), il était question de 300 tonnes de fromage. Malgré le dynamisme relatif, on note donc une baisse de production.

dans le territoire de la médiatique AOC Ossau-Irraty où l'on trouve un panel de qualité allant de la médiocrité à l'excellence[184]. Cependant, le marché est toujours en développement et l'augmentation des volumes produits est toujours une aspiration pour un grand nombre de professionnels agricoles. Ainsi, en Haut-Béarn, une certaine ambiguïté peut se voir chez D. Hervé, ancien responsable d'un organisme agricole formé à l'école du productivisme. Dans les discours, il témoigne de son attachement au pastoralisme traditionnel béarnais mais, selon lui, il ne peut survivre qu'au prix d'une modernisation. Cela s'entend tout à fait en matière de condition de vie du berger, d'amélioration des conditions sanitaires de production. Ces « modernisations » représentent souvent des changements plus brutaux comme l'incitation à faire du volume ou la multiplication des aménagements importants. À ce titre et comme il l'a rappelé dans notre entretien, ces aménagements lourds ont été aisés et rapides en Pays Basque et plus délicats en Béarn. Dans ce cadre, l'ours et les mesures de protection du milieu ont représenté de sérieuses contraintes (Hervé, com. pers.).

2.2. Facteurs et formes d'une opposition agricole

L'élevage ovin laitier en soi n'est pas forcément associé à une bonne cohabitation avec les prédateurs. L'élément le plus déterminant est la présence du gardiennage[185]. Dans le pastoralisme traditionnel du Béarn, l'élevage laitier est intimement lié à une présence humaine sur l'estive. Le berger réunit ses bêtes pour la traite deux fois par jour. Les troupeaux sont en général peu importants (de 100 à 300 têtes) et la surveillance peut être renforcée par la présence d'un chien de protection pâtou, spécialement sauvegardé en Béarn en raison de l'existence ininterrompue de l'ours. Les bêtes sont rassemblées tous les soirs. Les ventes de fromage permettent de dégager un revenu intéressant pour les éleveurs et les bergers béarnais. Cependant, plusieurs évolutions peuvent nuire à ce système. L'option d'une desserte systématique des estives par des pistes carrossables, outre les effets écologiques que les travaux engendrent, conduit à une évolution des usages territoriaux liés au pastoralisme.

[184] Plusieurs bergers éleveurs ont alerté les gestionnaires de l'A.O.C. sur des dérives conduisant à une perte de qualité. Vu le succès du fromage pyrénéen, plusieurs éleveurs ont augmenté démesurément leur volume de production. Pour cela, ils n'ont pas hésité à introduire une production de brebis *Lacaune*, réputée pour ses hauts rendements laitiers. Dans un souci de maintien de la qualité et de la typicité, plusieurs bergers ont appelé à exclure cette production laitière de l'A.O.C. (Paroix, com. pers.).

[185] Rappelons que le gardiennage n'est pas l'apanage de l'élevage ovin laitier. Un élevage ovin pour la viande peut tout à fait être lié à du gardiennage, tout est question de maintien ou de relance de pratiques pastorales.

A l'aune de ces éléments, les positionnements de deux leaders pastoraux, longtemps à la tête de l'Association des éleveurs transhumants des trois vallées, peuvent être éclairés. De 1996 à 2001, les éleveurs Madé Maylin et Pierre Casassus-Lacouzatte ont eu le monopole de la représentation des bergers à l'IPHB. Paradoxe pour un organisme censé favoriser la cohabitation entre bergers et ours, ces éleveurs ne travaillent pas en zone à ours et ont diffusé pourtant un discours d'une grande virulence contre l'ours et la cohabitation. Selon plusieurs bergers interrogés, cette radicalité disproportionnée permet de ne pas aborder les vrais problèmes de la profession, mais surtout l'absence d'ours favorise l'émergence d'un certain mode de développement (Chabanier ; Paroix ; Destrehem, com. pers.). Pour comprendre, il suffit de prendre l'exemple de P. Casassus-Lacouzate. Il possède un troupeau de 175 brebis laitières, la plupart du temps en fond de vallée près de l'exploitation. Il a avancé l'agnelage de telle sorte que les brebis soient taries à la mi-juillet. Les bêtes peuvent alors monter à l'estive et être lâchées en semi-liberté. Dans ce cas, la piste permet une visite rapide du troupeau[186]. Un tel système de développement ne supporte pas la présence d'un prédateur quelconque qui suppose un minimum de gardiennage. Cela explique la forte réaction de ce type de professionnel agricole contre le renforcement. En effet, quand on évoque la possibilité de réintroduction de femelles ourses originaires des Monts cantabriques en Espagne, génétiquement quasi-identiques à la souche pyrénéenne, les responsables de l'association de l'époque affirment qu'elles ne pourront s'adapter aux activités humaines. Les tenants de ce système de production ne veulent aucune contrainte de ce genre. P. Casassus-Lacouzate se dit conscient de sa chance de ne pas travailler en zone à ours, il affirme avoir un certain confort de vie. Pour lui, seul ce mode de production doit être favorisé. Là où il reste des ours, il a toujours fait pression sur l'IPHB pour mettre en place des moyens coûteux et sophistiqués de protection[187]. Il ne peut concevoir qu'un berger puisse travailler correctement en cohabitant avec un prédateur. Nous verrons que plusieurs bergers béarnais ont une analyse différente de la situation Cela a conduit à une réorganisation de l'association des éleveurs transhumants.

Avant 2002, les représentants de cette association, épaulés au sein de l'IPHB par Jean-Marc Prim, un représentant de la Chambre d'agriculture, ont été les forces d'opposition les plus actives à tout ce qui avait trait à l'ours. Ils ont porté le volet « pistes pastorales » en

[186] Il arrive fréquemment que des pistes construites à grand frais restent inutilisées par les bergers pendant plusieurs années.

[187] Parcs de contention électrique à plusieurs grillages, bazookas d'effarouchement, systèmes d'éclairage et de sirène automatique…

échange de tout renforcement ursin dans le cadre du pacte d'objectif en 1996. Leur opposition est devenue particulièrement forte quand le ministère en charge de l'Environnement a refusé de donner les autorisations de travaux pour les pistes en contrepartie de l'opération de réintroduction en 1999. En outre, ils ont soutenu l'idée qu'il y avait plus d'ours qu'on ne le disait en Béarn (cf. Part. I - Chap. 1 - 1.4). Le représentant de la Chambre d'agriculture a continué de relayer ces points de vue au sein de l'IPHB au moment du départ des bergers les plus virulents. Le discours et le parcours du syndicaliste J.-M. Prim sont intéressants. Il module la radicalité de ses propos suivant le contexte et synthétise les idées et les attentes concernant les représentations sur les éleveurs en montagne (leurs rôles clés dans le maintien de la vie économique, de l'environnement et de la qualité des paysages…). Il est d'ailleurs président de la commission montagne au sein de la FDSEA. Il est le fruit direct des bouleversements socio-économiques qui ont touché le Béarn puisqu'il s'agit d'un cadet de famille. Il a réussi à s'installer au moment de la débâcle des « aînés », héritiers déchus, dont parle P. Bourdieu. Il a ainsi pu acquérir et agrandir une exploitation, y développer son élevage de vaches laitières avec des frisonnes, symbole du modèle de l'agriculture moderne. Il associe l'ours au passé. À propos du projet de réintroduction de 2005, il déclare : « Le temps des cadets de famille qui gardaient le troupeaux, temps de l'esclavagisme est terminé » (*Sud Ouest*, 9 décembre 2004). Bien que n'étant pas berger et ne transhumant pas en zone à ours, son discours est exclusivement relayé dans les médias locaux. Il n'hésite pas d'ailleurs à forcer le trait : « Tous les gens qui aiment la montagne doivent savoir qu'avec l'arrivée de l'ours, c'est le retour des képis et de la contrainte. Des pertes de territoires se préparent. À l'avenir, tous les projets de développement seront gelés » (*ibid.*).

2.3. Les imbrications agricoles, politiques et identitaires

L'IPHB a une genèse étroitement liée à la filière agricole à toutes ses échelles, du niveau national (symbolisé par l'intervention de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et la conception prévalante à ce niveau de l'agro-management) au niveau local. Pour ce faire et au regard de la tradition pastorale du Béarn, les dirigeants de l'Institution ont encouragé une forte implication de la profession dans le Conseil de gestion patrimoniale. Cette présence s'est tout d'abord manifestée par l'Association des éleveurs transhumants des trois vallées

présidée jusqu'en 1996 par A. Laborde Boy, berger en zone à ours[188]. Pour renforcer le poids des éleveurs dans l'Institution et pour prendre en compte le développement d'un pastoralisme bovin principalement pour la viande, l'Union des transhumants gros bétail fait son entrée en 2003. L'IPHB porte non seulement des projets visant un certain type de développement agricole, mais les questions agro-pastorales occupent une large place dans l'ordre du jour de ses réunions ; certains élus ne manquent pas de prendre la défense de tel ou tel éleveur aux prises avec la DDAF au sujet de subventions perçues en trop par exemple (Anonyme, 2003).

Les élus locaux ont en effet des liens importants avec le monde des éleveurs. Les responsables syndicaux influencent les élus locaux quant au mode de développement qu'il s'agit de promouvoir (plutôt une politique d'aménagements coûteux qu'une politique de nombreuses installations nouvelles par exemple). En cela, ces responsables sont confortés par des membres d'organismes de développement agricole comme ceux du Centre départemental ovin, partout présents dans les instances techniques de l'IPHB. Par ailleurs, les bergers sont tenus par les élus. Ces derniers sont en mesure de faire passer plus ou moins rapidement les dossiers de demande de subvention, de garantir aux éleveurs leurs estives et les édiles peuvent éventuellement obtenir une piste, une réfection de cabane contre un appui aux prochaines élections. En outre, l'importance du pastoralisme dans toute la culture et la représentation sociale locale doit être prise en compte. Même si cette activité n'est pas la plus importante, elle est économiquement mieux implantée que dans le reste des Pyrénées. Le pastoralisme marque beaucoup le discours politique local car il est censé faire référence aux vraies valeurs, à l'authenticité des origines béarnaises. Beaucoup d'élus ont parfois des propos nostalgiques et appellent à la nécessité d'une « modernisation gardant les valeurs de la tradition ». Néanmoins, comme nous l'avons vu, le mode de développement promu actuellement est assez contradictoire avec un pastoralisme durable inspiré des savoirs traditionnels. Comme pour les chasseurs, des éleveurs sont également des élus comme P. Casassus-Lacouzate, président de l'Association des éleveurs transhumants de 1996 à 2002 et conseiller municipal d'Aste-Béon. Comme dans d'autres régions rurales, des clans, ayant pour noyau une famille, sont courants en Béarn. C'est notamment par cet intermédiaire que le poids des éleveurs se fait sentir sur les élus.

[188] Cet éleveur s'est par la suite retiré de la vie syndicale et a adopté des postures très pragmatiques au sujet de l'ours. Il a ensuite longtemps été remplacé par le très radical P. Casassus-Lacouzatte.

Il s'agit donc bel et bien d'une forme de clanisme clientéliste qui se concrétise à travers un organisme, l'IPHB, servant à drainer des fonds publics importants au profit d'un certain type de développement agricole. Ce système politique repose sur un « populisme montagnard » incarné de manière magistrale par le président de l'Institution, J. Lassalle. Il est fils et frère de berger. Le clan lui a payé ses études dans l'objectif de le destiner à la politique. Il a une formation de technicien agricole mais très tôt, il a participé à des élections et a été parmi les élus les plus jeunes de France. Profitant de son expérience de conteur, il use et abuse de l'imagerie d'Epinal dans son discours public. Il aime se faire prendre en photo avec un béret « béarnais », parle volontiers l'occitan béarnais, se fait voir dans les marchés et manifestations publiques, et sa grande taille l'aide à ne pas passer inaperçu. Les clichés ne lui font pas peur comme le montre sa photographie publiée dans *Pyrénées Magazine* (n°48, nov.-déc. 1996) où il prend la pose « faisant les foins ». J. Lassalle était jusqu'en 2002 représentatif des petits « cumulards locaux » selon A. Mabileau (1994). Maire de Lourdios-Ichère, député suppléant et vice-président du Conseil général, il a commencé à se faire connaître lors de sa présidence du Parc national. Il a une grande responsabilité dans la perte du label européen du Parc national des Pyrénées en raison des atteintes à la protection de l'environnement sous son mandat (Dendaletche, 1993). Au sein de l'IPHB, il est activement secondé par son directeur dans la promotion des aménagements en montagne et la mise en application des projets agricoles. En 2002, l'élection de J. Lassalle au poste de député lui donne une ampleur politique supérieure et porte au niveau national son opposition aux politiques d'environnement[189]. Paradoxalement, il doit davantage son élection aux vallées basques traditionnellement conservatrices qu'aux zones béarnaises de sa circonscription (Loyer, 2005).

En apparence, les actions politiques de l'IPHB ne se limitent pas à un encouragement des franges agricoles les plus favorables à un aménagement dur de la montagne et à une opposition ferme à la conservation de l'ours. Il est très vraisemblable que les dirigeants de l'IPHB aient été dépassés par les éleveurs anti-ours au sein du Conseil de gestion en 2001. En effet, ces positions s'avéraient contre-productives dans le but de favoriser un *statu quo* avec les acteurs d'environnement dont il fallait obtenir un certain appui pour la pérennité du système. Lors de cette période, D. Hervé a encouragé des bergers plus pragmatiques à prendre le pouvoir au sein de l'Association des éleveurs transhumants des trois vallées. De

[189] Son opposition radicale à Natura 2000 et à la conservation des prédateurs (hors Béarn) sera abordée ultérieurement étant donné que ses actes ont des portées davantage nationales et européennes.

plus, il n'a pas hésité à vanter les mérites des OLAE (Opérations locales agri-environnementales) en zone à ours[190]. Pourtant, les porte-parole anti-ours y étaient farouchement opposés vu que ces mesures favorisaient la cohabitation[191]. Mais dans les faits, le député J. Lassalle a préféré écrire au ministre H. Gaymard en 2003 afin de défendre les intérêts des gros éleveurs lors de la définition de la nouvelle Prime herbagère à l'agriculture de montagne (PHAE). En revanche, rien ne fut fait pour pérenniser les OLAE qui allaient disparaître et dont plusieurs éleveurs étaient satisfaits.

2.4. Des éleveurs pragmatiques à favorables à l'ours

En Béarn, en zone à ours ou à proximité, il existe tout un panel d'opinions chez les éleveurs et bergers, allant de l'anti-ours déclaré au berger favorable à l'ours pour ce qu'il représente en termes écologiques, symboliques et sociaux. Entre les deux, se distingue une série de points de vue, variables dans le temps et dans l'espace. Bien souvent, le rapport avec l'ours et la représentation du prédateur sont moins liés à l'expérience directe de l'éleveur qu'à sa perception globale de l'agriculture et de la société. Un éleveur ayant régulièrement subi des attaques d'ours pourra être pragmatique et favorable à la cohabitation, alors qu'un éleveur n'ayant jamais travaillé en zone à ours pourra faire parti des farouches opposants à sa conservation. Les éleveurs pragmatiques qui sont assez nombreux en zone à ours ont mis du temps avant de se faire représenter en termes politiques. Leur représentativité n'est d'ailleurs toujours pas garantie. Au contact de franges durement hostiles à l'ours, il apparaît que ces postures ont été très délicates à tenir, notamment en fonction de certains événements (arrivée de l'ours Néré d'origine slovène, annonce en janvier 2005 du plan de réintroduction d'ours de S. Lepeltier).

---

[190] A la plupart des conférences auxquelles participe D. Hervé, ce dernier en fait mention (Orléans en mars 2004, Hecho en décembre 2004). Il en est de même sur le site web de l'IPHB (non actualisé de 2000 à 2006 !) où les OLAE sont décrites. Il s'agit d'une « aide directe aux éleveurs volontaires pour :

- En estive : (1) le maintien de la traite en estive non desservie, (2) le gardiennage des bêtes taries, (3) la prévention des dégâts d'ours.
- En zone intermédiaire : (1) la gestion de la déprise, (2) des chantiers de feux contrôlés, (3) des actions de débroussaillage, (4) une OGAF(Opération groupée d'aménagement foncier) pastoralisme pour mieux organiser le foncier et l'accès aux estives » (source : IPHB, site web, 2005).

[191] Les représentants agricoles sont traditionnellement hostiles à ce que des fonds émanant du ministère de l'Agriculture soient destinés à des politiques environnementales en général et à la cohabitation avec les prédateurs en particulier.

Illustration 12 : Un pastoralisme à taille humaine : petit troupeau laitier en vallée d'Ossau



(Crédit photo : F. Benhammou, 2005)

Les éleveurs-bergers de la Confédération paysanne du Béarn ont assumé les premiers et le plus ouvertement un discours favorable à la cohabitation avec l'ours. Ils travaillent et vivent en zone à ours. Ils sont bien souvent favorables à un mode de développement particulier. Comme l'explique Gilles Chabanier, berger en vallée d'Ossau, à propos des porte-parole agricoles anti-ours : « En fait ces comportements cachent la tendance générale qui est de ne plus garder les bêtes. […] Nous, ici, on fabrique du fromage avec des petits troupeaux. On est obligé de rester près du troupeau, on a un contact très fort et fréquent. On est encore quelques uns à faire de la fabrication fromagère en montagne car on pense que c'est le meilleur type de développement pour faire un pastoralisme humain. On est également proche de l'activité touristique car c'est beaucoup mieux pour les promeneurs d'avoir une montagne vraiment vivante avec des hommes présents avec qui il peut y avoir des contacts. Le tourisme et notre pastoralisme, je pense, sont très liés car les contacts sont favorisés ». Agé d'une cinquantaine d'années, le plus emblématique et paradoxalement le plus discret des bergers de la zone à ours est probablement Joseph Paroix. Fils d'agriculteur béarnais, il a été instituteur avant de revenir à une activité pastorale. Il est l'auteur d'un très beau livre sur le métier de berger dans lequel l'ours est un animal admiré et dont le destin tragique est étroitement lié à la disparition du métier de berger (Paroix et Faucompret, 1999). C'est

d'ailleurs pour cette raison que J. Paroix a contribué à porter la réflexion sur la cohabitation avec l'ours au sein de la Confédération paysanne : « Ce qui nous intéresse dans la présence de l'ours c'est qu'il pose la question de quelle agriculture en montagne et quel aménagement agricole nous voulons. Pour nous, il légitime notre présence dans la montagne et je pense que la richesse de son biotope n'est pas étrangère à l'entretien de la montagne par les bergers » (Paroix, com. pers.). En effet, ce type de berger fromager travaillant en montagne est aussi en danger en raison de graves problèmes liés à la formation professionnelle et au choix de développement (illustration 12). De plus, J. Paroix subit depuis plusieurs années un harcèlement de la part du maire de sa commune et d'éleveurs voisins.

A partir de 2001, plusieurs bergers, proches de la Confédération paysanne, mais pas uniquement, décident de mettre un terme à l'omnipotence des deux dirigeants de l'Association des éleveurs transhumants des trois vallées. Il leur est reproché de maintenir un déficit démocratique au sein de l'association, de ne pas rendre la pluralité des points de vue et de faire retarder tous les types aménagements pastoraux par leur radicalisme sur l'ours et leur priorité sur les aménagements les plus lourds. Avec l'appui de bergers plutôt proches de la FDSEA comme Julien Lassalle[192], une nouvelle équipe de direction, très collégiale, se met en place. Une représentation tournante est alors instituée pour siéger à l'IPHB. Cependant, dans la mesure où l'association se donne comme objectif de fonctionnement le pluralisme des opinions, concernant l'ours, les messages et les positionnements sont embrouillés. Par exemple, la conservation de l'ours est admise. Plusieurs de ces bergers ont été les porteurs du projet du fromage à empreinte d'ours « *Pé descaous* ». Cependant, l'hostilité à l'ours étranger Néré persiste. Bien que le comportement de prédation de ce dernier se soit avéré identique à celui d'un ours pyrénéen, le retrait de cet ours est périodiquement demandé. De même, demeure la méfiance vis-à-vis du Réseau ours brun, soupçonné de ne pas communiquer ses informations aux bergers.

Le discours des bergers est dans un état d'instabilité. Cette incertitude, amenant parfois à des revirements, s'est aussi installée chez les membres de la Confédération paysanne. Des réticences se font sentir quant à la présence de l'ours Néré et ses membres sont divisés au sujet de l'IPHB. Un texte de décembre 2004 de Guilhem Cabanne, l'animateur de la section du Béarn, se fait écho de ces divisions au sujet de l'IPHB suite à la

[192] Julien Lassalle, éleveur-berger en vallée d'Aspe, est le frère de Jean Lassalle. Bien que membre de la FDSEA, il rejoint des sympathisants de la Confédération paysanne sur plusieurs points.

mort de Cannelle. Selon ce texte, il est très difficile pour les gens de la profession de se montrer favorable à l'ours, « des bergers très engagés dans la cause de l'ours y ont perdu leurs estives ». Cependant, il rappelle que la « réintroduction est loin d'être évidente ». Pour certains éleveurs de la section, l'IPHB, malgré ses faiblesses, ne doit pas mourir car elle est vue comme « un lieu d'échange qui a permis l'amélioration des conditions de vie des bergers en estives afin d'éviter l'abandon de la montagne, cette présence de bergers nombreux étant une des conditions indispensables à une cohabitation avec l'ours ». Pour d'autres, l'Institution est « responsable de la disparition de l'ours dont elle s'est jusqu'à présent servi comme " pompe à fric " sans pour autant prendre de vraies dispositions pour sa sauvegarde ». De plus, les améliorations pastorales, jugées bénéfiques par la Commission Montagne de la Confédération paysanne du Béarn sont l'amélioration des cabanes, l'adduction d'eau, les mises aux normes, les services de muletages, les héliportages…toutes mesures favorisant à la fois l'activité pastorale et la cohabitation avec l'ours. C'est principalement ce visage que cherche à donner l'IPHB aux bergers sympathisants de la Confédération. Cela fait d'eux par la suite des soutiens de la politique globale de développement de l'IPHB, bien que ces aspects soient marginaux face aux projets plus lourds et à la stratégie de survie institutionnelle et politique. La participation de ces bergers de la Confédération paysanne à l'Association des éleveurs transhumants a ainsi permis de diffuser chez eux cette vision consensuelle de l'IPHB et à les mettre dans des positions délicates face à l'ours. Lors de l'annonce du programme de réintroduction en janvier 2005 par S. Lepeltier, le discours de la Confédération paysanne du Béarn est devenu trouble : il avait du mal à se départir de la résurgence de l'opposition à l'ours au sein de l'association des bergers encouragée par la position de refus de J. Lassalle.

3. Les acteurs d'environnement

Dans la mesure où les acteurs d'environnement issus des services de l'Etat sont en retrait, nous insisterons particulièrement ici sur les acteurs d'environnement du monde associatif, d'autant que le dispositif IPHB tend à contrôler et neutraliser toute action des acteurs d'environnement d'Etat. Le Parc national des Pyrénées est souvent réduit au rang d'exécutant, tout comme la DIREN Aquitaine, soumis aux représentants de l'Etat (préfet et sous-préfet) qui ont la plupart du temps laissé une grande marge de manœuvre à l'Institution. Quand à l'ONCFS, elle se cantonne à une mission, néanmoins très importante, l'animation du Réseau ours brun et la fabrication de données de suivi sur la population ursine. Cependant, le tissu associatif représente une véritable « béquille » comme le disent

F. Agostini et *al.* (1995), pour les administrations de l'environnement à toutes les échelles. « Béquille », car la SEPANSO Béarn et le FIEP représentent de réels moteurs dans les acteurs d'environnement. Le FIEP participe activement à la collecte de données ours, se mobilise dans les actions favorisant la cohabitation ours / pastoralisme, essaie de maintenir une vigilance quant à la dégradation des milieux et représente une force critique interne à l'IPHB. Mais « béquille » également, car comme l'écrit L. Mermet (1992), l'action de ces deux associations s'inscrit dans un rapport de faiblesse chronique et leur marge de manœuvre est étroite dans l'arène de l'IPHB. De plus, des habitants valléens écologistes, regroupés dans des comités locaux à pérennité variable, ont critiqué le FIEP, comparant parfois son action à de la compromission alors que le FIEP supporte mal la critique. Il est vrai que dès son entrée au Conseil de gestion patrimoniale, la position du FIEP a été malaisée même si son président cherche à œuvrer sincèrement dans le sens de la conservation des ours et de leur milieu en Béarn.

3.1. Les associations environnementalistes intégrées à l'IPHB

Deux associations écologistes ont été intégrées à des degrés divers au fonctionnement de l'IPHB : le FIEP et la SEPANSO Béarn. La section locale de cette fédération associative régionale inscrit sa démarche dans un accompagnement des actions du FIEP mais, comme nous le verrons plus tard, la SEPANSO se réserve toujours une marge de critique supérieure. Le FIEP est néanmoins de longue date l'association environnementaliste moteur en Béarn au sujet de l'ours. Dès le milieu des années 1970, le FIEP est à l'origine des premières études scientifiques ayant révélé les risques d'extinction des ours des Pyrénées et des premières mesures d'aide aux bergers dans le but de favoriser la cohabitation (cf. Part. I - chap. 1). Fondée à l'origine par des universitaires palois et des naturalistes locaux, cette association s'est de plus en plus confondue avec la figure de G. Caussimont, son président depuis 1987. Le FIEP n'a intégré l'organe consultatif de l'IPHB qu'après coup, autrement dit, une fois que la charte fondatrice a été négociée entre les différents acteurs (non-environnementaux). Cela a pu être compris comme une forme de rattrapage de cet « oubli ». Ainsi, dans le dispositif mis en place à partir de 1994 avec l'IPHB, le FIEP, accompagné de la SEPANSO Béarn, a pu donner l'impression de laisser faire les aménagements les plus perturbateurs pour les milieux naturels. Cependant, ce serait faire abstraction du dispositif de départ qui mettait les associations environnementales en minorité. En revanche, quand le FIEP a réussi à amoindrir les effets d'un aménagement lourd (une piste à la taille plus réduite qu'une piste classique), l'IPHB a largement médiatisé cette action. C'est d'ailleurs uniquement sur la base de ce

projet que l'ouvrage de C. Ferrere (2000) présente les associations environnementalistes, FIEP en tête, comme un groupe d'acteurs ayant le même poids politique et institutionnel que tous les autres acteurs composant l'IPHB réunis. Nous avons vu précédemment que cette vision est très largement fausse.

Les dirigeants de l'IPHB ont conscience de l'importance du FIEP en termes de représentations pour asseoir leur caution environnementale. En effet, au sujet de la conservation de l'ours, le FIEP est le seul organisme véritablement crédible au sein de l'IPHB pour les administrations de l'environnement. Mais à partir de 2000, le FIEP se fait de plus en plus ouvertement critique sur les actions de l'IPHB[193]. G. Caussimont insiste notamment sur un double leitmotiv. Le FIEP est intransigeant sur les atteintes aux milieux. Dans ce cadre, avec le soutien du WWF, il met en place un observatoire car la réglementation de la fréquentation des pistes sylvo-pastorales n'est pas respectée[194]. Ensuite le FIEP réclame fortement un programme de renforcement de la population ursine dans les plus brefs délais. À ce sujet, le FIEP a toujours dénoncé le dénigrement des ours de souche slovène qui est courant chez plusieurs acteurs locaux. L'association considère que la présence de ces ours est tout aussi acceptable que celle d'ours pyrénéens au regard des données sur les comportements des ours issus de la première réintroduction (1996-1997).

Le FIEP possède une véritable antériorité dans sa démarche pastorale. L'historique de cette association montre qu'il ne s'agit pas d'un vernis de façade. Dès sa création, elle s'est efforcée de donner vie à sa devise « Pour que l'ours et le berger vivent ensemble ». Grâce au soutien du WWF, le FIEP a été initiateur des premières indemnisations de dégâts d'ours et a été la première structure à songer aux compensations pour les effets indirects d'une prédation d'ours (stress, manque à gagner, dérangement…). Ce sont ces dispositifs qui furent repris par les pouvoirs publics, y compris pour le loup. De même, afin de rompre l'isolement des bergers, le FIEP met à leur disposition des radio-téléphones pendant l'estive afin qu'ils restent

[193] Avant 2000, plusieurs éléments poussent le FIEP à une position d'attente dans la mesure où les règles du jeu établi tournent autour de la concertation, de la négociation et du dialogue. À partir de 2000, aucune contrepartie environnementale n'a été concédée (échec du renforcement, inefficacité de la réglementation de conservation des milieux naturels), la seconde charte n'avance pas et d'autres voix écologistes se font de plus en plus critiques vis-vis du FIEP. G. Caussimont durcit alors son discours.

[194] Sur plusieurs pistes, l'IPHB s'était engagée à faire obstruer le passage après les travaux ou à contrôler sévèrement la fréquentation grâce à des barrières. Le but est d'éviter des perturbations liées à une pénétration trop forte des milieux. Pourtant, le FIEP révèle régulièrement un pourcentage élevé d'accès libres ou non contrôlés. De mars 2006 à janvier 2007, 55% des barrières sont absentes, 83% des fermetures à clefs prévues ne sont pas en place. Le contournement du dispositif de la réglementation est également autorisé par certaines communes pour un loisir perturbant pour l'ours, la chasse (Anonyme, 2007a).

en contact avec leur famille, leurs collègues et les services compétents en cas de problème. À ces missions de terrain, s'ajoute un travail de sensibilisation en direction principalement des écoles de la région au sujet de l'ours, de la forêt, du grand tétras et de l'ensemble du patrimoine naturel des Pyrénées.

Depuis 1994, en partenariat avec plusieurs bergers de la zone à ours, le FIEP lance ce qui est devenu sa dernière initiative phare, le fromage *Pé descaous*. Il bénéficie à nouveau du soutien du WWF France. Sous l'impulsion de son directeur, Alain Reynes[195], un pas supplémentaire est franchi en termes de développement local et de cohabitation avec l'ours. L'objectif est de réunir le plus de bergers possible acceptant la présence de l'ours et de travailler avec eux à une valorisation de leur production de fromage de qualité. Ainsi est né le fromage à empreinte d'ours, « *Pé descaous* », autrement dit le « Va-nu-pied », un des surnoms du plantigrade en béarnais. Le produit est commercialisé grâce à la SARL des Bergers du Haut-Béarn, créée pour l'occasion. L'image de l'ours associée à une nature préservée et à un produit fermier à forte typicité a donné de très bons résultats en termes de développement du produit. Les pancartes se sont rapidement multipliées dans les vallées et le grossiste au plan national a eu une distribution croissante de la production. En 2004, près d'une vingtaine de producteurs participent au programme. Environ vingt tonnes de fromage, principalement de brebis, sont écoulées chaque année. La réussite semble être là.

Cependant, des faiblesses sont à mentionner. Plusieurs bergers ont avant tout utilisé ce label dans un but strictement commercial sans se soucier véritablement de la cohabitation avec l'ours (Paroix, com. pers.). De plus, cette initiative peut être victime de son succès. Face à la demande croissante, le grossiste distributeur souhaiterait accroître sans cesse le volume de production. Or les caractéristiques du produit font qu'il risque de perdre en qualité et de s'éloigner de l'état d'esprit initiateur de la démarche. Enfin, une minorité de bergers, particulièrement attachés à la présence des ours en Béarn, ont pris leur distance par rapport au *Pé descaous*. J. Paroix par exemple a décidé de ne plus utiliser ce label car il trouve injuste d'utiliser l'image de l'ours alors que l'espèce n'est pas encore sauvée dans les Pyrénées. Plus grave, en janvier 2005, le *Pé descaous* est l'objet d'un chantage. À l'annonce par le ministre de l'Environnement, Serge Lepeltier, du programme de réintroduction d'ours,

[195] Nous retrouverons Alain Reynes dans les Pyrénées centrales puisqu'il est devenu directeur de la structure Pays de l'ours-ADET en 1999 où il a pu mener à bien d'autres initiatives de développement local en lien avec l'ours (voir Reynes, 2004).

l’atmosphère de refus entretenue, entre autres, par l’élu J. Lassalle, a contribué à semer le trouble chez des éleveurs favorables à la cohabitation avec l’ours. Plusieurs menacent de quitter en bloc la marque *Pé descaous*. Au début de l’été 2005, malgré quelques défections, l’association des bergers, co-titulaire de la marque avec le FIEP, réaffirme son souhait de continuer dans la voie de la cohabitation et demande que tout soit fait pour assurer un avenir à l’ours dans les Pyrénées, en Béarn notamment.

Le FIEP ne gère pas toujours facilement la forme de monopole associatif qu'il possède en matière d'ours en Béarn. Pour se prémunir des infiltrations d'éléments hostiles à la cohabitation avec l'ours, la structure n'a jamais favorisé le militantisme. L'association fonctionne en effet avec une base de membres de soutien locaux et nationaux, et seuls les employés et le président, G. Caussimont, ont une action militante visible. Depuis la fin des années 1990, le nombre d'employés a beaucoup diminué et son bulletin de liaison a témoigné de l’évolution suivante : la diffusion d'un discours-bilan un peu répétitif sur les actions effectuées depuis 1975. Lorsqu'en 2003, G. Caussimont, très présent dans l’animation de l’associaion, a pris la direction du collège-lycée où il enseigne, un moindre investissement était à craindre face aux lourdeurs des sollicitations des réunions de l'IPHB. Cependant, appuyé par le directeur du FIEP, Jérôme Oulhon, la structure a maintenu la fermeté de ses positions lors de la négociation de la seconde charte où des contreparties devaient être obtenues en matière de préservation des ours. L'association reste incontournable en Béarn, mais, jusqu’en 2004, elle rechigne à faire des critiques frontales face aux dispositifs IPHB, dont le FIEP n’a jamais été dupe. De son côté, J. Lassalle a souvent veillé à ne pas agresser voire à saluer le travail de G. Caussimont dans ses prises de positions publiques (*France Bleu Pau-Béarn*, 8 décembre, 2004). De plus, les naturalistes du FIEP poursuivent un gros travail de prospection de terrain puisque ce sont eux qui ont repéré la présence de la femelle Cannelle et de son petit sur la commune d'Urdos fin octobre 2004.

3.2. Une société civile béarnaise environnementaliste et critique

Avec les luttes autour du tunnel du Somport et l’axe routier E7, il existe un passif écologiste important dans le Haut-Béarn depuis le début des années 1980. Ces causes se sont d’ailleurs souvent confondues avec celle de l'ours dans la mesure où l’on retrouvait les mêmes protagonistes (Soubeyran et Barnier, 1996). Ces contestations locales ont souvent été réduites à une instrumentalisation extérieure et aux marginaux de la communauté de l’ « Indien », Eric Pététin, à la « Goutte d’eau », la gare désaffectée d’Etsaut. Ces

mobilisations sont plus généralement le fait de comités locaux constitués d'habitants des vallées originaires de la région Aquitaine, de la plaine béarnaise ou ayant toujours vécu sur place. Ces groupes locaux ont souvent fait appel à d'importantes associations extérieures afin de les appuyer dans le rapport de force. L'association pro-ours Artus, souvent réduite à son expression nationale par les élus et les médias, a dû sa force dans les années 1990 à la présence de militants actifs dans les vallées. Laminés par l'installation de l'IPHB, ces militants sont restés très mobilisés dans le tissu associatif local, connaissant un certain renouvellement de ses membres. Cette société civile béarnaise s'est distinguée bien souvent des positionnements du FIEP qu'elle a parfois critiqué.

Encart 6 : Peut-on parler de société civile pour les pro-ours et pour les anti-ours?

La société civile est une expression qui peut paraître floue de prime abord. Selon Gramsci (*in* Barthélemy, 2000), la société civile est une sphère distincte de la société politique ou de l'Etat. Des pro-ours au sein d'associations, de collectifs ou de groupes informels de citoyens constituent la société civile dont nous parlons. Si cette société pro-ours est parfois sollicitée par les quelques élus favorables à l'animal et vice-versa, il est plus difficile de parler de société civile pour les anti-ours. Ceux-ci font partie de structures professionnelles et politiques et, par l'intermédiaire des élus, cherchent de plus en plus à se donner des allures de société civile. Pour cela, des associations sont créées qui sont davantage des façades pour ajouter une nouvelle forme d'action à l'action socioprofessionnelle et politique classique des anti-ours. En effet, ces militants ont plusieurs casquettes, ce que l'on ne retrouve pas chez les pro-ours en question.

La mobilisation autour de la piste de Lescun a montré l'existence d'une mobilisation locale contre la politique d'aménagement de l'IPHB et les divergences qui pouvaient exister au sein de la mouvance environnementaliste locale (Benhammou, 2001). À partir de 1998, l'IPHB lance un projet d'aménagement d'une piste sur le site remarquable du cirque de Lescun, renommé pour ses qualités paysagères. Le tracé initial suppose des dégradations écologiques importantes et un risque de dérangement territorial croissant en zone à ours située à la limite du Parc des Pyrénées. L'association valléenne Aspe Nature est très vite relayée par une association d'origine micro-locale, Lescun Patrimoine, pour dénoncer ces aménagements. Un collectif fait principalement de gens du cru (habitants, professionnels du tourisme, usagers de la montagne) arrive à réunir dans les temps forts de la mobilisation un soutien de près de 200 personnes. Lescun Patrimoine est à l'image de son bureau : le

président, François Carrafancq est hôtelier-restaurateur à Lescun[196], le trésorier Jean-Baptiste Abancazot, employé communal, est aussi le président de la Fédération de Navarre des sports de montagne et d'escalade, et la secrétaire, Muriel Sorgues, est l'institutrice du village voisin. Leur motivation est simple : « Nous, on aime le coin où on vit, c'est aussi chez nous ici, c'est un vrai gaspillage et du gâchis, ces pistes » (Carrafanq, com. pers.). Cette mobilisation de personnes à la base peu militantes résulte de la caricature de concertation faite pour le projet par les élus locaux qui est vécue comme une humiliation par plusieurs habitants. « On nous a fait la gueule, on a subi des attaques personnelles, avec la pire insulte pour ici " écolo " » (*ibid.*). Le collectif organise plusieurs manifestations, arrive à se faire relayer par *Pyrénées Magazine* et alerte le ministère en charge de l'Environnement puisque le conseil d'administration du Parc des Pyrénées a désavoué son conseil scientifique en donnant l'autorisation aux travaux. Dans ce contexte, le FIEP va être très fortement critiqué car c'est lui qui, en apparence, va apporter une solution de compromis.

Face à la détermination des acteurs politico-agricoles, le FIEP avance la proposition de réaliser à la place d'une piste classique, une piste de dimension moindre pour mini-tracteur. L'usage de ce type de véhicule est fréquent en Espagne dans les Monts cantabriques, fameux pour leur population d'ours. La différence de taille est qu'en Espagne ces tracteurs utilisent des chemins anciens préexistants. L'IPHB appuie cette proposition. Les dirigeants de l'Institution et les promoteurs des aménagements agricoles profitent de l'occasion pour communiquer largement sur ce « compromis »[197] et obtenir, en échange de cette concession, la possibilité de faire une nouvelle piste de même type pour une autre estive (Bonaris). Le collectif local contre ces travaux prend cela pour une trahison de la part du FIEP ou bien pour une non-conscience de sa manipulation par l'IPHB : « Le FIEP s'est fait complètement avoir, Caussimont est prêt à tout accepter pour qu'il y ait des ours. Or quand on veut des ours, on ne laisse pas faire tout ça contre l'habitat de l'ours et donc contre l'ours », rappelle le président de Lescun Patrimoine. À ce titre, plusieurs naturalistes de la région sont hostiles à une réintroduction. Ils ne veulent pas que cela serve d'alibi à une poursuite immodérée des détériorations des milieux. D'après Gérard Darsonville, médecin de Bedous et militant environnementaliste, l'IPHB aurait fourni au FIEP des garanties de préservation sur des

[196] Dans un ouvrage traitant de la chasse à l'ours en Béarn (Arripe, 1998), une photographie prise dans les années 1960 le montre, enfant, près d'un cadavre d'ours exposé devant chez lui après une battue.

[197] Le FIEP a fait de même.

territoires en Ossau très fréquentés par l'ours contre une plus grande marge de manœuvre pour les aménagements sur des zones irrégulièrement utilisées par les plantigrades[198].

Ainsi, ce cas de figure nous permet de montrer que des associations environnementales « intégrées » et « contestatrices » ne s'inscrivent pas toujours dans des rôles de complémentarité associative. Elles peuvent néanmoins améliorer leur efficacité, comme l'a montré L. Mermet (1992), en maintenant une espèce de « diversité complémentaire » dans l'action. Ainsi les associations de protection de l'environnement membres de l'IPHB n'ont pas profité de leur place pour transmettre l'information aux associations plus contestatrices comme cela peut se voir dans d'autres secteurs ou même dans d'autres problèmes d'environnement. La position intermédiaire de la SEPANSO est intéressante. Tout comme le FIEP, elle a longtemps été partagée quant à la position à adopter face à l'IPHB. Comme l'a confié Jacques Mahourat, président de la SEPANSO Béarn à l'époque des faits : « Soit on reste, on essaie de ralentir les projets et on a ce faible espoir de renforcement. Soit on part, on quitte la concertation, on risque de ne plus pouvoir empêcher les aménagements et de ne pas être au courant des nouveaux projets. Mais dans ce cas, la guérilla juridique peut avoir son efficacité […] on en parle souvent avec nos adhérents ». Suite à des tensions très fortes avec sa base associative, la SEPANSO Béarn, qui s'inscrivait dans la position consensuelle du FIEP face à la piste de Lescun, a changé de position et a quitté le Conseil de gestion patrimoniale en signe de protestation. Elle soutient même par la suite les manifestations sur les lieux des travaux dont certains tronçons ont été réalisés sans l'accord des associations environnementales siégeant à l'IPHB.

Cependant, un événement contribue par la suite à resserrer les liens de toutes les composantes des acteurs associatifs d'environnement. Là encore, la mort de Cannelle fait office de catalyseur. Cette fois, c'est la SEPANSO Béarn et un groupe de naturalistes de la vallée d'Aspe qui organisent la mobilisation de la société locale. Tout comme le FIEP, ils entretiennent et relaient le mouvement national suite à l'abattage de la dernière femelle pyrénéenne. Contrairement à ce qui s'est passé lors de la mobilisation pour la piste de Lescun, toutes les composantes associatives oeuvrent en complémentarité. Le FIEP alerte au plus haut niveau, informe la Coordination associative pyrénéenne Cap ours et accompagne activement la nouvelle volonté de l'IPHB d'accélérer le projet de renforcement. La

[198] Néanmoins, J.-B. Abancazot affirme avoir vu fréquemment des traces dans la zone de Lescun jusqu'au milieu des années 1990 et D. Drilhole, accompagnateur en montagne à Lescun, a encore relevé une trace en 1998. Depuis la réalisation de la piste, la même année, les indices de présence y sont rarissimes.

SEPANSO prend la tête d'un mouvement polymorphe local de critique radicale de l'IPHB en diffusant notamment une note interne du directeur de l'Institution illustrant le peu de volonté de l'IPHB de faire avancer les choses. Le très actif Groupe ornithologique des Pyrénées et de l'Adour appuie les appels de la SEPANSO, du FIEP et de Cap ours à une grande manifestation à Oloron-Sainte-Marie le 28 novembre 2004. Celle-ci rencontre un vif succès puisqu'elle regroupe environ 2000 personnes, pour la plupart des habitants de la région venus manifester en famille (illustration 13). L'IPHB est clairement la cible de la manifestation pendant laquelle l'incompétence de l'organisme est décriée. Le cortège se termine devant le siège de l'Institution où les orateurs prennent à partie les dirigeants de l'IPHB et les pouvoirs publics pour dénoncer l'inefficacité des politiques de conservation de l'ours en Béarn, les sommes colossales dépensées par les contribuables et demander fortement un programme concret de renforcement de la population d'ours sur toute la chaîne. Aux Béarnais, sont venus s'ajouter des élus et des représentants de Pays de l'ours–ADET pour réclamer une poursuite de la réintroduction en Pyrénées centrales.

Illustration 13 : Manifestation en faveur de la reconstitution de la population d'ours brun dans les Pyrénées, 28 novembre 2004, Oloron-Saint-Marie



(Crédit photo : L. Nédélec, 2004)

Les militants les plus engagés de cette société civile béarnaise favorable à l'ours ne s'en tiennent pas là et usent de moyens plus clandestins pour se faire entendre. Au cours de la nuit qui suit, les vallées d'Aspe et d'Ossau voient fleurir des inscriptions taguées à des lieux bien en vue (panneaux de signalisation, façades de mairie, sous-préfecture d'Oloron…). Aux *graffiti* d'empreintes d'ours, s'ajoutent des slogans du type : « Lassalle m'a tuer[199]… Rose[200]complice… Chasseurs gros c… Vive les ours vivants… ». Face à cela, le journal *Sud Ouest* fait apparaître le député J. Lassalle en conciliateur en reprenant ses propos : « Il faut bien que quelqu'un cesse l'escalade, il existe bien d'autres moyens pour s'exprimer même si ce débat déborde de passions. Je comprends la légitime émotion des gens sincères, les plus nombreux, mais il y a une bonne dose de manipulation dans cette affaire. Sous couvert de protéger l'ours, on tente aujourd'hui de rendre impossible sa gestion par les gens du pays » (*Sud Ouest*, 29 novembre 2004). Par ces propos et en insistant davantage sur les *graffiti* que sur la manifestation, c'est une contestation et une critique éminemment locale vis-à-vis de l'IPHB que plusieurs acteurs (dirigeants de l'Institution, médias locaux, certains membres de l'administration) ne veulent pas ou ne peuvent pas voir. Bien que de plus en plus organisée, la société civile locale favorable à l'ours semble avoir une marge de manœuvre moindre pour façonner les représentations géopolitiques à son avantage.

4. Les acteurs de la chasse et du tourisme en Haut-Béarn

4.1. Les chasseurs

La décentralisation a contribué à la montée en puissance de groupes de pression comme les chasseurs. D'après la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, il y aurait 1 000 chasseurs sur 6 000 habitants en Haut-Béarn (FDC 64, 2005). Selon le responsable-technicien de la Fédération et militant CPNT (Chasse pêche nature et traditions), Richard Beita, les associations de chasseurs constitueraient les plus importantes associations rurales dans la région. Mais comme partout en France, le nombre de permis ne cesse de diminuer. Au sein de l'IPHB, le monde de la chasse a eu un statut particulier puisqu'il était considéré comme un acteur économique. L'influence de CPNT est énorme dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Même si son assise électorale décline depuis peu, ses scores ont oscillé de 18 à 45 % des votes suivant l'élection et le secteur. Il a longtemps été un

[199] Cette faute d'orthographe est un pastiche faisant allusion à un crime de référence dans les médias qui avait fait grand bruit. La victime était censée avoir inscrit le nom de son meurtrier présumé (innocenté depuis) en lettres de sang : « Omar m'a tuer ».

[200] Le maire de Borce, commune de la vallée d'Aspe où il existe un enclos à ours captifs.

des premiers partis de la zone à ours béarnaise (figure 8). Jean Saint-Josse, ancien président du mouvement, est élu de Coaraze[201] en Béarn, conseiller régional et a présidé plusieurs années la Fédération des chasseurs. À ce titre, il est signataire de la charte et il a lui-même participé à l'IPHB. J. Saint-Josse a siégé en tant que délégué de la Région au Syndicat mixte, c'est-à-dire l'instance décisionnelle de l'Institution. Quand la Région Aquitaine est passée à gauche en 1998, sa délégation n'a pas été renouvelée ce qui a fortement mécontenté le président de CPNT.

Figure 8 : Résultats électoraux de CPNT en Haut-Béarn et en France (1989-2004)

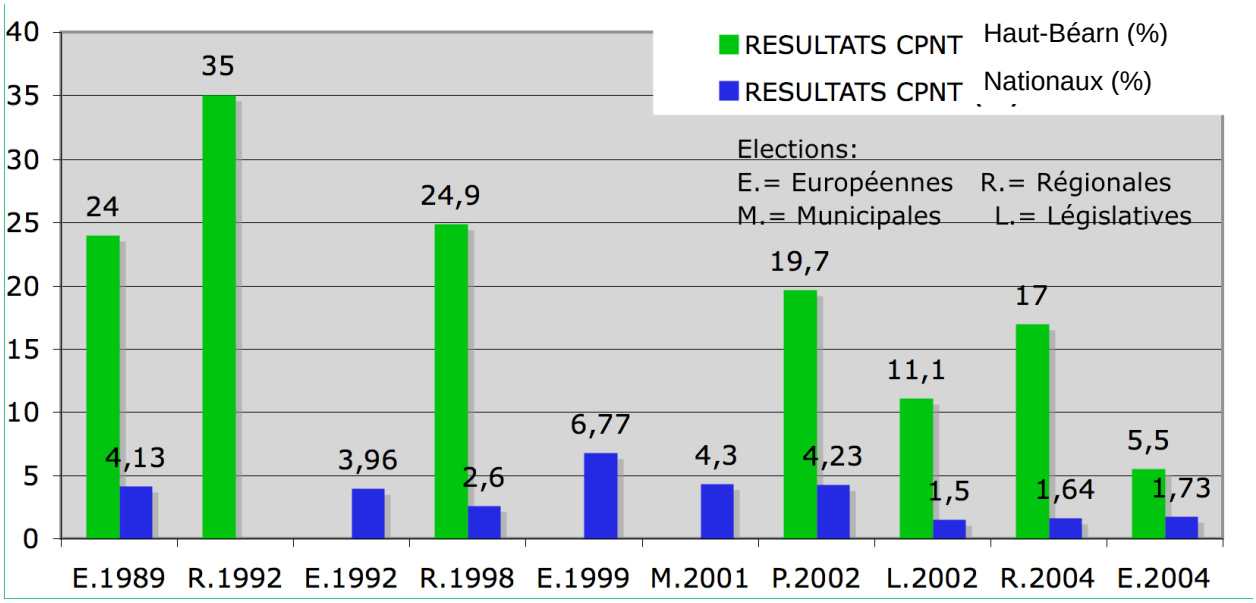

(Source : Bonnemaison, 2006)

Ce parti a déclaré une guerre ouverte et totale contre Natura 2000. Cette prise de position catégorique a contraint les autres partis politiques à faire de la surenchère. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le député UDF J. Lassalle doit une grande partie de son ascension politique récente à son investissement médiatique contre Natura 2000. Avec la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques sont un des lieux de départ de la contestation nationale de la mise en œuvre de la directive Habitats. Les chasseurs critiquent systématiquement les mesures de préservation territoriale et possèdent une grande capacité de mobilisation par la diffusion de retraduction type des dispositifs réglementaires. Le fait que le dispositif Natura 2000 couvre la majorité du territoire haut-béarnais n'est pas pour les rassurer (carte 17). Les chasseurs ont

[201] Il n'en est plus maire depuis 2001 mais demeure adjoint au maire.

longtemps fait partie des principaux détracteurs de la protection de l'ours en affirmant constamment leur crainte de la confiscation des territoires[202]. Dans les vallées béarnaises, l'influence de CPNT est cruciale car elle touche le même terrain électoral que les élus locaux, toutes mouvances confondues. Le directeur de la Fédération le reconnaît, les chasseurs sont en mesure d'influencer les conseils municipaux par leur présence en tant qu'élus et par les bonnes relations entretenues avec les édiles (Beita, com. pers.).

Carte 17 : Un réseau Natura 2000 couvrant quasiment tout le Haut-Béarn

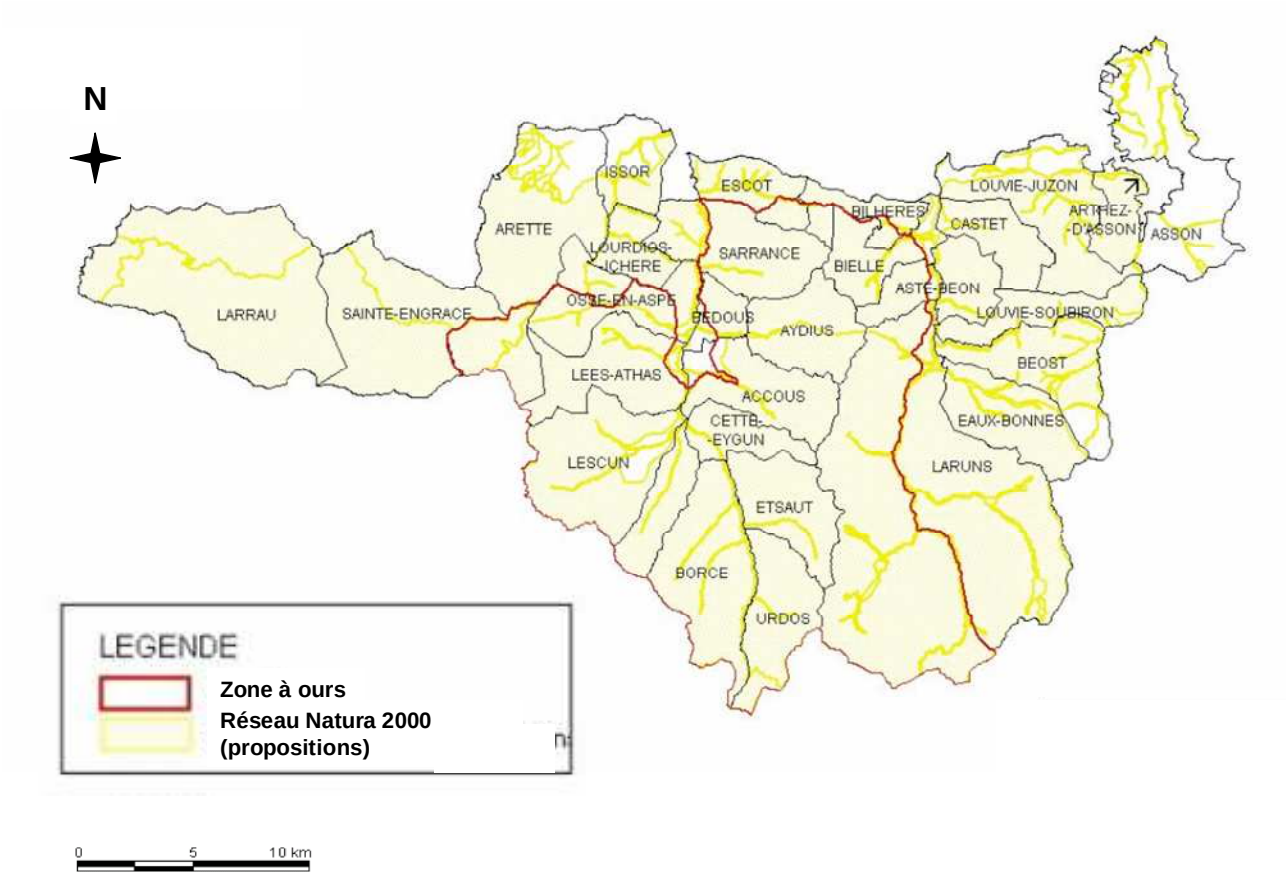

(Source : Bonnemaison, 2006)

Néanmoins, les représentants cynégétiques quittent l'IPHB en 1998. Officiellement, la raison majeure invoquée est que la décision de renforcement des ours aurait été décidée

[202] Au moment des réserves dites « Lalonde » qui concernaient 6 500 ha sur toutes les Pyrénées, les dirigeants CPNT ont communiqué auprès des chasseurs sur une base de 80 000 ha mis en réserve. Or, ce territoire de 80 000 ha était la zone susceptible d'être fréquentée par les ours. Ainsi dans la revue cynégétique, *La gazette officielle de la chasse*, on pouvait lire : « L'ours est devenu un problème symbole : geler de vastes territoires et interdire la chasse. […] C'est pour cela que tous les montagnards, élus ou non, chasseurs ou non, hommes, femmes et enfants se sont levés d'un même élan et luttent farouchement pour que ne soient pas rayées de la carte les vallées d'Aspe, Ossau et Barétous » (Saint-Josse et Fabre, 1990 : 1).

sans leur consultation en 1996. Le représentant rencontré affirme que les chasseurs ne sont pas contre le principe d'une réintroduction d'ours. Il ajoute même que « des Pyrénées sans les ours perdraient quelque chose » (*ibid*.). La consultation d'un président d'association communale de chasse agréée (ACCA) nous a montré que la Fédération n'a pas le même discours avec sa base. Elle se montre plus réticente à la conservation de l'ours et à une opération de réintroduction (Porquet, com. pers.). Concernant le programme de réintroduction en Pyrénées centrales, la critique est claire et pour R. Beita, la décision du Syndicat mixte présentait en 1996 les mêmes lacunes de concertation locale. Il est intéressant de constater qu'à certains moments de l'existence de l'Institution, ce sont les chasseurs qui ont critiqué « le manque de débat démocratique à l'IPHB » (Beita, com. pers.).

En fait, les chasseurs ont su tirer parti de l'Institution à leur avantage. En profitant de la dynamique de la création de l'IPHB, ils ont réussi à obtenir un groupement d'intérêt cynégétique (GIC). Bien qu'il soit issu de l'IPHB et de ses financements, le GIC a un fonctionnement très indépendant et relève directement de la Fédération des chasseurs. Les finalités de ce groupement ont été d'améliorer la gestion cynégétique de la faune, d'aménager la réglementation, d'augmenter le territoire de chasse et de modifier le dispositif de réserves, certaines réserves permanentes devenant temporaires afin d'accueillir des battues[203]. Les anciennes réserves ministérielles « Lalonde » et surtout les sites vitaux de l'ours ne se retrouvent géographiquement qu'en partie sous la forme de zones de limitation des battues aux sangliers à certaines périodes de l'année (carte 18). Les chasseurs ont largement communiqué sur le fait qu'ils avaient limité la chasse en battue dans la zone de présence d'un ourson. Non seulement ils ne l'ont fait qu'une fois, mais en plus, ils sont tenus de restreindre les battues dès qu'un ours est signalé (ce qu'ils ne font pas) et pas uniquement lorsqu'il s'agit d'un ourson. Le groupement a en effet organisé des mesures pour éviter les dérangements mais a tout de même autorisé la chasse en temps de neige. L'épisode de la mort de Cannelle montre également l'incapacité des chasseurs à faire respecter dans ces secteurs délicats le minimum de règles qui ont été fixées. De même, les propositions de la Fédération des chasseurs dans la Charte des vallées béarnaises précisent plusieurs fois : « le GIC est favorable à la réglementation de l'usage des pistes forestières ». Néanmoins, le président du GIC écrivit à l'IPHB dès octobre 1996 pour demander à ce que les chasseurs aient les mêmes droits de circulation que les professionnels utilisateurs afin notamment d'augmenter la

[203] Le dispositif de réserve mis en place par le GIC est longtemps resté opaque. Il est en désaccord total avec les engagements de protection, pris notamment vis-à-vis de l'Union européenne, en signant la charte.

pénétration des battues. De plus, pendant les quelques années où les chasseurs ont siégé à l'IPHB, ils ont rendu un minimum de comptes. Pourtant, en totale contradiction avec les fondamentaux de la Charte, les actions du GIC n'ont fait l'objet que de la présentation au Conseil de gestion patrimoniale de son rapport d'activité. Vu qu'il n'existait pas de commission Chasse, aucune des décisions du GIC n'a jamais été discutée. Il faut rappeler également que moins d'un an après la venue de M. Barnier dans le Haut-Béarn pour concevoir la Charte des vallées avec les acteurs locaux, dont les chasseurs, une ourse a été tuée en 1994 lors d'une battue sur le territoire d'une ancienne réserve « Lalonde » abrogée par la Charte.

Carte 18 : Réserves de chasse et sites vitaux de l'ours en Haut-Béarn

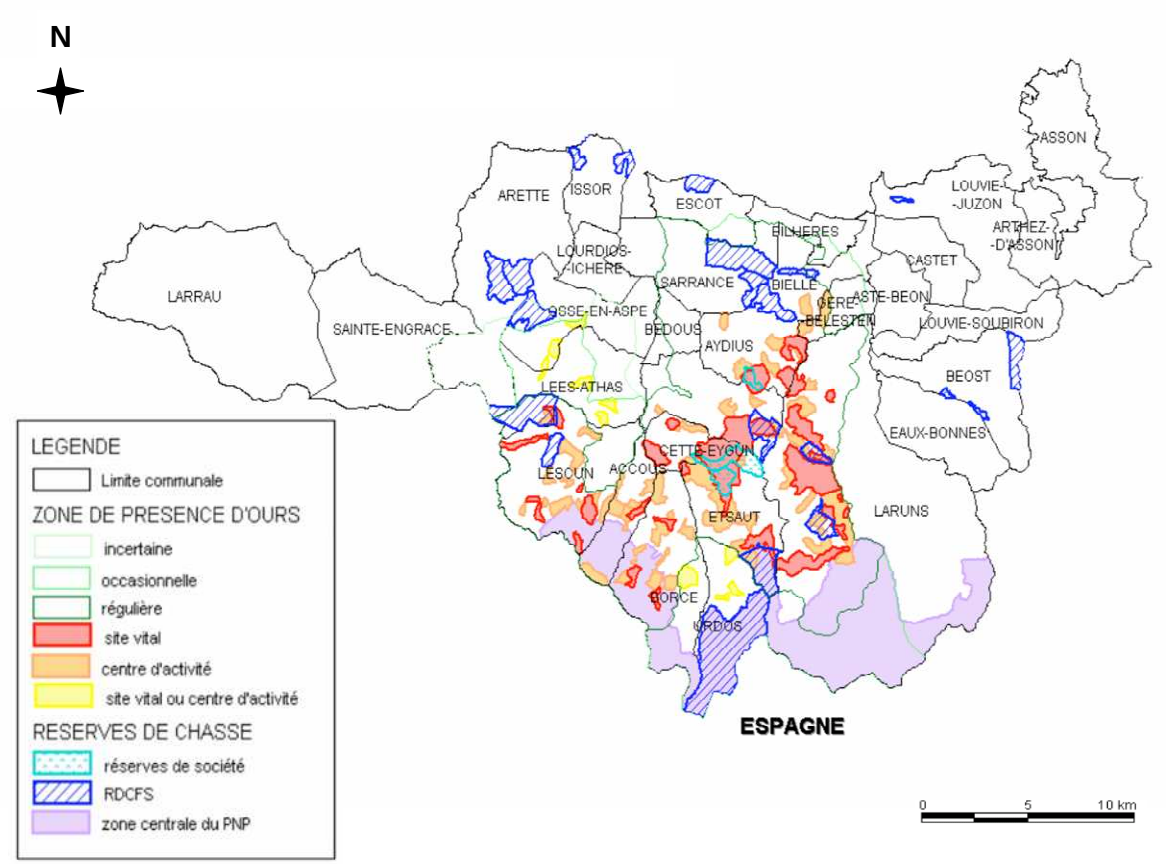

(Source : Bonnemaison, 2006)

Lors de son bilan en 2000, le GIC omet de mentionner une de ses premières actions qui a consisté à lâcher des sangliers (IPHB, 1996). Actuellement, le sanglier représente un réel problème pour les éleveurs et certains élus, car les bêtes détruisent les estives et peuvent même s'attaquer aux brebis. Il est devenu le « fond de commerce » des chasseurs et il se

trouve géré comme tel. Classé « nuisible », le sanglier peut être chassé hors période de chasse normale. Pourtant les techniciens du GIC reconnaissent qu'il occupe la niche écologique de l'ours et qu'il est prédateur des nichées de grands tétras… Comme dans plusieurs autres endroits de France, les sangliers prolifèrent et les chasseurs, de plus en plus lassés par ce gibier, peinent à réguler les populations. Mais les chasseurs étant difficilement critiqués, les acteurs locaux se retournent contre le Parc national dont la zone centrale est alors accusée d'être la cause de la prolifération du suidé.

Les chasseurs ne sont pas pour autant sans contact avec l'IPHB puisque bon nombre d'élus sont aussi des chasseurs. De plus, les positions extérieures des chasseurs sont très écoutées et ils ont gardé des bonnes relations avec les dirigeants de l'IPHB. Le site *web* de l'IPHB n'étant pas à jour de 2000 à 2006, les chasseurs y figuraient toujours en bonne place comme si l'autonomie du GIC n'avait pas signifié une véritable distance vis-à-vis de l'IPHB. Le GIC, pourtant directement subordonné à la Fédération départementale des chasseurs, insistait surtout dans le site sur les actions de comptages, de suivi télémétrique et de réintroduction d'isards, de chevreuil, de cerfs (le sanglier est oublié)… Le GIC a dorénavant un territoire qui dépasse celui de l'IPHB et compte plus de 160 000 ha sur 43 communes. Par son activisme contre Natura 2000, J. Lassalle bénéficie du soutien politique des chasseurs et il les soutient en retour. Lors de l'émission « Mots croisés » d'Arlette Chabot sur *France 2* en novembre 2004 portant sur l'ours et le loup, le président de la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques en duplex de Pau a pu vanter le travail et les mérites conciliateurs de J. Lassalle présent sur le plateau. Ce dernier a d'ailleurs pris vigoureusement la défense du chasseur incriminé dans la mort de Cannelle alors que les circonstances de la battue étaient en marge des règlements, y compris ceux mis en place par les chasseurs eux-mêmes. Lors de sa prise de parole, le président de la Fédération n'a d'ailleurs pas manqué d'accuser les randonneurs et les touristes d'avoir pousser l'ourse et son petit dans ce secteur « où elle n'avait pas l'habitude d'être ». Outre la bienveillance réciproque entre les chasseurs et l'IPHB, la question du partage du territoire entre différentes fonctions se pose de manière particulièrement forte en Béarn.

4.2. Les acteurs du tourisme et l'ours

La réalisation de la piste de Lescun a déclenché d'importantes réactions chez les utilisateurs de la montagne autres que les éleveurs et les chasseurs. Lescun Patrimoine regroupe plusieurs professionnels du tourisme, des sports et des loisirs de montagne. Ces

activités qui se sont beaucoup développées ces vingt dernières années en Haut-Béarn, sont sous-représentées à l'IPHB : « Il n'existe pas de commission tourisme à l'IPHB », s'indigne D. Drilhole, accompagnateur en montagne en vallée d'Aspe. Par conséquent, les plaintes de ces professionnels sont également sous-évaluées. En 1999, un représentant discret des accompagnateurs de montagne ainsi que le directeur de l'Office de tourisme de la vallée d'Aspe ont fait leur entrée au Conseil de gestion patrimoniale. Cette personne, dont les employeurs ne sont autres que les élus de l'IPHB, fait preuve d'un sens critique limité comparé à d'autres voix de la profession touristique. Si les professionnels du tourisme de Lescun Patrimoine sont favorables à l'amélioration des conditions de vie et de travail des éleveurs, ils critiquent le coût et les destructions liées aux pistes : « Ils n'ont pas consulté les gens qui vivent de la montagne autant que les bergers. Les guides, les gens qui vivent du tourisme, ceux-là, on ne leur a pas demandé leur avis […]. C'est du gaspillage, du gâchis ces pistes. Ce n'est pas pour ça que les gens vont venir nous voir. On entend ce que nous disent les touristes, ici c'est bien c'est pas comme au Pays Basque où il y a pleins de pistes… si ça continue, ici, ça va être pareil » (Carrafanq, com. pers. ; Drilhole, com. pers.).

Les guides rencontrés en Aspe et Ossau nous ont confié qu'aucune vraie politique de valorisation touristique n'a été mise au point par l'IPHB, « il y a un document intéressant à faire pour les randonneurs en vallée d'Aspe, il faudrait coucher sur papier quelques repères […] ; en plus, certaines pistes ont désorienté des chemins ce qui fait que plusieurs randonneurs se perdent régulièrement » (Drilhole, com. pers.). Là encore l'image de l'ours est exploitée par certains privés, mais rien de concret n'est fait pour valoriser touristiquement cette présence (Balingé, com. pers.). L'ours est partout présent en Aspe et en Ossau. Ici c'est un musée qui lui est dédié, là une enseigne de gîte, ailleurs un nom de boutique et le plantigrade est véritablement présent partout dans les cartes postales[204]. En outre, il semblerait que les représentants des accompagnateurs de montagne à l'IPHB ne fassent pas redescendre les informations (Drilhol, com. pers.). C'est tout un secteur de l'économie montagnarde qui passe au second rang. Même si dans les faits et discours, l'importance économique du tourisme transparaît, pour les élus, l'activité touristique est perçue comme quelque chose d'inféodé au monde agricole. Ainsi les acteurs d'un tourisme vert et durable passent au second rang. Les décideurs locaux ont une acception classique du tourisme en montagne, principalement les sports d'hiver. Cette activité est un échec en Béarn malgré les

[204] Ce phénomène de « présence touristique de l'ours » est diffus dans toutes les Pyrénées. Hormis « Pays de l'ours-ADET », il n'existe aucune initiative coordonnée sur un vaste territoire.

infrastructures financées par le contribuable qui ont détérioré le milieu montagnard, parfois même en zone centrale du Parc national des Pyrénées (Raffin, 1992).

5. Bilan politique et territorial : la redéfinition du système politique haut béarnais liée à l'ours

Le retrait des pouvoirs publics dans le dossier de l'ours en Béarn s'est effectué avec la complicité d'une partie des administrations de l'agriculture et de l'environnement (Mermet, 2001 et 2002, Benhammou, 2001). Cela a permis l'émergence d'un système de gestion dominé par l'IPHB. Il semblerait que les différents préfets de département aient aussi favorisé cette situation. Le département des Pyrénées-Atlantiques est sujet à tension en raison de la présence des mouvements indépendantistes basques. Pour le préfet de département qui agit sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur, cette unification territoriale de l'IPHB simplifie les relations et assure une paix relative dans les vallées béarnaises. Ainsi, dans les arbitrages d'Etat, le ministère en charge de l'Environnement a été amené, même quand des réticences se faisaient jour de sa part, à soutenir financièrement l'Institution. La situation de l'ours en Béarn a été abandonnée à l'IPHB alors que les administrations de l'Environnement en Midi-Pyrénées s'investissaient fortement dans la prise en charge du dossier de l'ours en Pyrénées centrales (suite à la réintroduction de 1996-1997).

Les sous-préfets qui se sont succédés à Oloron, aux prises avec l'IPHB, ont été plus ou moins conciliants au regard de leur personnalité et des contextes politiques. Certes, il y a eu quelques rappels à l'ordre du préfet, notamment en 2001-2002, lorsque l'IPHB ne tenait toujours pas ses engagements dans le cadre du contrat qui le liait à l'Etat et à la Région. Cependant, certains sous-préfets ont été des soutiens actifs de l'Institution. Cette analyse entre parfaitement dans l'optique du « pouvoir périphérique » comme Pierre Grémion le décrivait dès les années 1970 (Grémion, 1976). Il montre bien comment le préfet ou le sous-préfet va adapter les dispositifs réglementaires et législatifs nationaux, et se mettre sous la dépendance de certains élus locaux au point de se faire le défenseur des intérêts de notables locaux face aux instances supérieures des administrations centrales. Le sous-préfet d'Oloron de 2001 à 2004, Patrick Bremener, s'inscrit dans cette logique. Dans une allocution lors d'une rencontre en juin 2004 organisée par l'IPHB sur « Quelle gestion pour nos territoires ? », le sous-préfet cale son discours sur le populisme montagnard propre aux élus tels J. Lassalle. « Quels modes de gestion pour nos territoires ? Je résumerai en disant " par l'homme et pour l'homme " » (Bremener, 2004). Dans ce texte, l'ours est présent sans être

cité une seule fois alors que le sous-préfet se livre à un plaidoyer sur l'exemplarité de la démarche de l'Institution. Il y idéalise le rôle des élus, l'initiative démocratique, n'apporte aucune nuance ni critique, et appelle de ses vœux une pérennité financière (*ibid*.). D'ailleurs, en 2002 quand l'IPHB connait sa crise financière suite à la suspension des paiements par l'Etat, le sous-préfet en question prend plusieurs initiatives pour obtenir des fonds et il sollicite même, en vain, la DIREN Midi-Pyrénées qui n'a aucun intérêt à financer l'IPHB. En 2003, il garantit également une grande part des financements publics destinés aux tout nouveaux locaux de l'Institution. Son remplaçant a semblé moins conciliant avec les dirigeants de l'IPHB, et notamment J. Lassalle.

Cet élu a fait de l'IPHB un organe de pouvoir à son service. À sa manière et malgré la récente loi sur le cumul des mandats, il a réussi à se « présidentialiser ». La plupart de ses mandats n'ont pas été obtenus par le suffrage universel direct, il n'entre donc pas sous le coup de la loi sur le cumul, mais cela ne l'empêche pas d'être à diverses places stratégiques. Longtemps président du Parc national des Pyrénées, président de l'IPHB, il est également président de l'association des maires des Pyrénées-Atlantiques, vice-président du Conseil général et président d'une association internationale des élus de montagne, émanation de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) où il s'investit. Il est maire de sa commune, conseiller général du canton d'Accous et surtout depuis 2002, député des Pyrénées-Atlantiques. C'est ce dernier mandat qui a récemment amplifié la moindre de ses prises de position, aspect sur lequel nous reviendrons plus tard, vu l'importance qu'il cherche à avoir sur le dossier prédateur tant au niveau pyrénéen que national. Sur le plan béarnais, il a également réussi à faire de l'IPHB un moyen de captation efficace de subsides publics colossaux prioritairement redistribués aux secteurs auxquels il est particulièrement lié (agricole et forestier). Bien qu'ayant évolué avec et exclusivement grâce à l'ours, ce système local se dirigeait forcément vers une crise de légitimité face aux déclins inéluctables des populations d'ours béarnais. Un paradoxe a en effet voulu qu'un des seuls ours qui fréquentent actuellement le territoire de l'IPHB, soit Néré, l'ours d'origine slovène venu des Pyrénées centrales, les autres étant soit morts, soit à la périphérie de sa zone de gestion. La stratégie de gain de temps et d'inaction de l'IPHB s'inscrit donc dans la logique du système. Cependant, l'Institution patrimoniale a cherché à accueillir de nouvelles compétences. Elle n'a eu de cesse, ces dernières années, de s'intéresser à d'autres questions d'environnement comme les vautours et surtout l'eau. Deux hypothèses peuvent être faites à cet égard. En effet, avec la fin des ours, trouver d'autres thèmes d'action forts donne un objet justifiant

l'existence de l'IPHB. Par ailleurs, de plus en plus de problèmes émergent avec l'intensification de la production fromagère qui conduit plusieurs éleveurs et producteurs à rejeter directement le petit lait[205] dans les égouts ou les petits cours d'eau des vallées. Cela n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques. En s'y intéressant précocement, l'IPHB pourrait avoir un contrôle sur cette question très délicate liée aux évolutions de l'élevage.

L'Institution ne renonce tout de même pas à sa quête du monopole sur le thème de l'ours. Avec la mort de Cannelle, les dirigeants de l'IPHB présentaient la réintroduction de deux ourses comme une solution tout à fait honorable après une large concertation locale. Ce projet, repoussé sans cesse, semblait être sur le point d'aboutir. Cependant, le 14 janvier 2005, le ministre de l'Ecologie Serge Lepeltier annonce un plan de réintroduction pluriannuelle dans les Pyrénées, avec un lâcher de cinq ours avant la fin 2005. J. Lassalle prend cette annonce comme une attaque personnelle et met en scène une forte opposition, en usant des représentations géopolitiques comme il a l'habitude de le faire. Lors du Conseil de gestion patrimoniale qui suit la décision du ministre, J. Lassalle insulte le ministre et le sous-préfet Claude Gobin, présent à la réunion. Alors que le député affirmait quelques jours plus tôt « il faut bien que quelqu'un cesse l'escalade » (*Sud Ouest*, 29 novembre 2004), il fait preuve d'une grande violence verbale et en appel à J. Chirac[206]. J. Lassalle, quittant son masque d'apaisement, endosse fortement son costume d'homme fort local. Alors que le discours du ministre n'interfère en rien avec l'initiative de l'IPHB d'introduire ses deux ours (qui sont décomptés des cinq prévus), J. Lassalle fait comme si les pouvoirs publics décidaient de rompre toute collaboration, il parle dans les médias locaux de « réintroduction massive » et s'arrange pour laisser croire que le seul Béarn est concerné par le programme alors que ces lâchers sont censés se faire sur toute la chaîne. Au sein du Conseil de gestion patrimoniale, malgré le coup d'éclat du député-président de l'IPHB, les avis demeurent partagés et c'est le *statu quo* qui domine (Camarra, com. pers. ; Caussimont, com. pers ;

[205] Le petit lait est un sous-produit résultant de la fabrication de beurre ou de fromage. À travers le monde, certaines sociétés le consomment directement (Afrique du Nord, Moyen-Orient, Bretagne, Europe du Nord…). En France, peu mis en valeur, il est éliminé ou peut servir à l'alimentation des cochons.

[206] Une réintroduction d'ours peut être bénéfique pour l'image « écologique » de Jacques Chirac qui aime insister sur les questions de biodiversité dans ses discours nationaux et internationaux. Cependant, cette annonce forte peut être aussi interprétée comme une tentative de déstabilisation de l'UDF, J. Lassalle étant un des principaux lieutenants de F. Bayrou. Il est probable que cette décision entre aussi dans une stratégie nationale chiraquienne visant à déstabiliser une figure politique montante.

Marian, com. pers.). Pourtant, dans la réunion du Syndicat mixte qui suit – la réunion de l'organe décisionnel composé d'élus – J. Lassalle obtient un vote à l'unanimité contre le projet du ministre et pour la fin des travaux de l'IPHB sur la réintroduction. Les dirigeants de l'IPHB et les médias communiquent largement sur une opposition de « locaux » face à cette décision d'en haut. L'IPHB est alors en sursis et cette prise de position de J. Lassalle peut être notamment éclairée par le fait qu'il ne veuille pas jouer son image de défenseur de la ruralité tant au plan pyrénéen qu'au plan agro-cynégétique, et passer pour ce qu'il n'est pas : un acteur d'environnement.

Un rapprochement avec des opposants qui n'ont pas l'ambiguïté des discours et des actions de l'IPHB s'amorce alors. Ce processus se déroule principalement à l'échelle pyrénéenne. La crise de début 2005 a contraint les dirigeants de l'Institution à sortir de leurs manœuvres stratégiques fondées sur la récupération d'une rhétorique environnementale. Il est bien apparu que les acteurs locaux qui se prévalaient de l'IPHB se rattachaient à une logique de développement classique au plan national, hostile à toute politique environnementale et grand consommateur de fonds publics sans aucune contrepartie pour les financeurs. En cela, les filiations avec les logiques agricoles promues par des organisations syndicales rattachées à la FNSEA sont patentes. Concernant la chasse, autre volet important de la ruralité défendue par les notables locaux, les acteurs concernés ne sont pas capables de faire respecter les règles qu'ils se sont fixées à eux-mêmes : l'abattage de Cannelle sur un site Natura 2000 et de l'ourse Claude sur le territoire d'une ancienne réserve « Lalonde » en est l'illustration. Ce n'est pas sans un certain cynisme que la défense du chasseur incriminé va se fonder sur les failles de l'Etat. En effet, elle compte reprocher à l'Etat de ne pas avoir été capable de faire respecter les dispositifs réglementaires. Encore une fois, l'idéalisation de formules telles « le contrat plutôt que la contrainte » mène à une impasse quand un groupe d'acteurs qui doit changer pour une meilleure prise en compte de l'environnement n'apporte pas les contreparties négociées.

Chapitre 2 : Les scènes de la réintroduction en Pyrénées centrales

> « Si les Béarnais avaient voulu le renforcement, ça ne se serait pas passé ici. Mais les Béarnais n'aimaient pas leurs ours. »
>
> **André Rigoni**, maire de Melles (31) depuis 1971[207].

A partir de 1996, d'autres territoires que l'aire relictuelle béarnaise sont à nouveau fréquentés par des ours. Après seulement trois lâchers[208] d'ours bruns slovènes, une petite population relativement dynamique se met à occuper des espaces plus ou moins récemment abandonnés par les ours pyrénéens disparus. Initialement relâchés en Haute-Garonne, les ours réintroduits et surtout leur descendance font preuve d'une grande mobilité en intégrant à la problématique les départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées. L'Aude et les Pyrénées-Orientales seront également concernés[209]. Les aspects plus transversaux induits par ces déplacements seront davantage traités dans le chapitre 3 de cette partie. Il est rapidement apparu que les ours ne se sont pas contentés du territoire des communes de l'ADET[210], principales initiatrices de l'opération en Haute-Garonne. Là encore, il s'agit de voir quelles sont les spécificités de chaque territoire. Comment la présence d'un prédateur récemment « oublié » a-t-elle été acceptée dans des sociétés rurales en mutation et par des activités pastorales qui ont commencé à évoluer sans l'ours, à la différence du Béarn. Au fur et à mesure des déplacements et des installations des ours, les mobilisations politiques favorables ou défavorables à la conservation de l'espèce se sont reconfigurées.

---

[207] Entretien, octobre 2003.

[208] Les deux femelles, Zyva et Mellba en 1996, puis le mâle Pyros en 1997.

[209] Ces territoires sont aux confins de l'aire de répartition des ours issus de la réintroduction et possèdent des dynamiques de cohabitation pastorale moins problématiques qu'en Ariège ou en Hautes-Pyrénées, notamment pour l'Aude. Les Pyrénées-Orientales seront abordées dans le cadre spécifique d'un dossier loup (voir Benhammou et Salvador, 2003 et Benhammou, 2004).

[210] Cette structure associative qui accompagne le programme de restauration de la population d'ours en Pyrénées centrales a eu plusieurs noms. ADET au départ (Association pour le Développement Economique et Touristique des Pyrénées centrales), l'association communale a dernièrement pris le nom de « Pays de l'ours–ADET ». La composition de ses communes membres a changé depuis 1991, elle comprend 11 communes en 2005.

1. La discrétion du foyer de la réintroduction : la Haute-Garonne

Au moment où nous avons commencé nos enquêtes de terrain pour le DEA, nous avons été frappé par les menaces de fermeture, ou celles en cours, des filiales de Péchiney à travers les Pyrénées centrales. Ce démantèlement de toute la petite industrie montagnarde n'était qu'un des visages de la crise-mutation socio-économique que connaissent les Pyrénées centrales, et particulièrement l'enclave montagneuse au sud de la Haute-Garonne qui semble délaissée par la croissance presque insolente de la métropole toulousaine. Quant aux activités traditionnelles de l'exploitation forestière et surtout pastorale, la situation n'est guère reluisante. Même si le nombre de bovins et d'ovins augmente, respectivement 4 451 et 39 000 têtes (Agreste, 2000), la surface pastorale continue de diminuer, passant de 29 500 à 25 800 ha, signe de l'agrandissement des exploitations et de la diminution de leur nombre. Ces phénomènes sont accompagnés d'un important changement du paysage. Les deux principaux cantons concernés par la réintroduction, Luchon et St Béat, voient également leur nombre d'habitants diminuer depuis les années 1970 même si cette tendance s'inverse, notamment dans certaines communes de Pays de l'ours-ADET (Arbas, Burgalays). Ces mutations socio-économiques sont accompagnées par un renouvellement de la population et par l'importance des résidences secondaires, largement dominantes dans la plupart des communes du secteur. C'est dans ce contexte qu'un groupe d'élus a misé sur la réintroduction d'ours pour donner l'impulsion à un tourisme de nature pour relancer économiquement une région et sauver le patrimoine à la fois naturel et culturel qu'est l'ours. Au fur et à mesure de l'avancée de l'opération, certes des oppositions voient le jour mais plusieurs acteurs (environnementalistes, éleveurs et surtout chasseurs) ont parfois des dissensions internes et des positionnements changeants, dans le cadre de rapports de force eux aussi mouvants.

1.1. Les acteurs d'environnement et leurs impulsions

1.1.1. Les environnementalistes au sens strict

Juste avant la réintroduction, des tensions se font jour entre la principale association environnementaliste du projet, Artus, et plusieurs partenaires : les administrations, les chasseurs et le maire de Melles, A. Rigoni. Ce dernier croit notamment qu'Artus cherche à l'exploiter financièrement et à le déposséder du projet. Il loue une page dans *La Dépêche du*

Midi [211] dans laquelle il rappelle que « l'initiative est purement locale, encouragée il est vrai, par le Conseil régional Midi-Pyrénées, le ministère de l'Environnement et la majorité des parlementaires du département » avec le soutien financier de l'Union européenne. En raison de divergences au sein des promoteurs, l'association Artus est peu à peu écartée de l'opération de réintroduction et le paysage associatif pro-ours se transforme dans le département. Pour asseoir un soutien environnementaliste local qu'Artus ne peut plus faire et qu'on ne veut plus qu'elle fasse, le maire de Melles encourage la création de l'AMOPYC, association des Amis des ours en Pyrénées centrales. À sa naissance en 1996, sa vocation est ainsi de compléter l'ADET afin d'offrir un accueil associatif au grand public, l'ADET ne s'ouvrant pas encore aux particuliers à l'époque. L'association est principalement basée en Haute-Garonne (Estenos) même si son secrétaire (Serge Dulout) est dans les Hautes-Pyrénées. Très vite, cette association qui doit beaucoup au militantisme de son trésorier, Claude Lehu, cherche à avoir un écho dans toutes les Pyrénées centrales, et même en France par l'organisation d'un parrainage de la réintroduction par des personnalités politiques, intellectuelles ou artistiques. Elle compte 170 adhérents et 700 membres de soutien principalement sympathisants et peu militants. L'association a connu un problème d'engagement car « des gens à l'association nous ont dit qu'ils étaient prêts à cotiser et à nous soutenir mais en précisant bien qu'ils désiraient que leur nom n'apparaisse nulle part. Même des personnalités politiques ont eu cette attitude en affirmant qu'ils voulaient bien nous soutenir en faisant un chèque, mais jamais ils ne viendront à une manifestation en se mettant en avant avec une écharpe tricolore » (Lehu, com. pers.). L'association a d'autant plus de mal à sortir de sa discrétion que Pays de l'ours-ADET, en évoluant, a réussi à asseoir davantage son soutien local.

L'autre association départementale clairement engagée en faveur de l'ours est Nature Comminges. Il s'agit d'une association environnementale généraliste comme la qualifierait P. Lascoumes (1994). Son siège est à Saint-Gaudens et elle est principalement constituée de Pyrénéens du piedmont, amoureux de la montagne. Elle traite de l'ours dans le cadre de sa commission montagne animée par Max Hunod. Créée au début des années 1990, notamment par M. Clouet, elle regroupe une cinquantaine d'adhérents. En raison de la diversité des thèmes traités par l'association, la Garonne, les déchets et la montagne, elle possède une certaine renommée notamment vis-à-vis des pouvoirs publics. Sa position par rapport à l'ours

[211] « Nous arrivons, mais nous, ours de la haute vallée de la Garonne, ne sommes pas à vendre », *La Dépêche du Midi* (juin 1996).

part d'un principe simple : « réparer ce qui a été détruit ». Nous verrons plus tard que l'engagement de Nature Comminges pour l'ours dépasse le cadre départemental car elle est particulièrement engagée dans le collectif Cap ours[212]. De par les origines et les attaches rurales de certains de ses membres, cette association s'intéresse au pastoralisme et a tenté d'établir un dialogue avec les forces agricoles locales opposées à la réintroduction. Cependant ses angles d'analyse très naturalistes et sa marge de manœuvre limitée par le bénévolat la rendent moins efficace que Pays de l'ours-ADET pour fédérer des acteurs non environnementaux afin de renforcer l'assise de la conservation de l'ours.

1.1.2. Pays de l'ours–ADET et l'impulsion touristique

L'association Pays de l'ours–ADET a un statut particulier : elle veut fonder une politique de développement local sur la conservation de la nature pyrénéenne et principalement celle de l'ours. Nous reviendrons ultérieurement (Part. II - chap.3) sur cette association car son action dépasse de loin son territoire intercommunal et elle s'investit particulièrement dans la promotion de la conservation de l'ours à l'échelle pyrénéenne. Cependant, au plan strictement local, son démarrage a été assez lent. Dès sa création, A. Rigoni a beaucoup communiqué sur l'élan touristique qu'il voulait impulser dans la région. L'objectif était la mise en valeur de la proximité toulousaine, l'utilisation d'un axe de communication transfrontalier[213] et l'image forte d'une nature préservée grâce à l'ours : « L'ours va créer l'événement, à nous citoyens des communes d'Arlos, Boutx, Fos et Melles de saisir cette chance pour enrayer la dépopulation de notre pays… Ensemble, nous devons défendre et promouvoir notre patrimoine naturel, renforcer nos entreprises locales, envisager diverses formules d'hébergement touristique, intéresser des porteurs de projets venus d'ailleurs… » (André Rigoni, *La Dépêche du Midi*, juin 1996). Un chef cuisinier talentueux, Patrick Bauchet décide de répondre à l'appel et s'installe à Melles en créant l'auberge du Crabères. Les premiers temps, les résultats de l'ADET sont plus que mitigés. Jusqu'en 2000, peu d'initiatives de développement local sont véritablement prises. A. Rigoni est même accusé d'avoir mal utilisé les fonds alloués. Une initiative forte, un projet de parc de vision, échoue lamentablement. Alors qu'un jeune couple d'Ariégeois avait monté un projet valable, rapidement opérationnel, et qui avait reçu un premier aval des élus locaux de Boutx,

[212] Coordination associative pyrénéenne pour l'ours.

[213] Le secteur est traversé par le fameux GR 10. Le côté espagnol et le val d'Aran sont renommés pour leurs stations de sport d'hiver, il s'agit donc de retenir les flux de passage.

A. Rigoni décide de faire intervenir le vicomte de La Panouse[214]. Ce dernier propose un projet dix fois plus ambitieux (et coûteux) qui sème le trouble dans l'esprit des élus qui finalement ne feront avancer aucun des parcs (Benhammou, 2001). Après la mort de Mellba, l'association connaît une période difficile qui débouche sur le remplacement d'A. Rigoni par le maire d'Arbas, François Arcangeli. Comme le confie l'aubergiste du Crabères, « notre activité est vraiment indexée sur les événements liés à l'ours. On a démarré très fort jusqu'en 1997 et puis, à la mort de Mellba, notre activité a chuté brutalement. Depuis quelque temps, ça repart bien » (Bauchet, com. pers., 2003).

A partir de 1999-2000, F. Arcangeli recrute un directeur pour l'ADET afin de mettre en œuvre une vraie politique de développement local. A. Reynes, ancien directeur du FIEP (1991-1999), est recruté en 1999. La problématique de l'ours et de la cohabitation avec les activités humaines lui est familière, son expérience au FIEP l'ayant amené à agir en Béarn et particulièrement en direction du pastoralisme. Comme nous l'avons déjà évoqué, il est le père de la démarche de valorisation du fromage fermier du Haut-Béarn avec le fromage à empreinte d'ours (*Pé descaous*). Fort de cette expérience, accompagné d'une nouvelle équipe – une chargée de communication est notamment recrutée –, le directeur de l'ADET, soutenu par les élus locaux, donne une nouvelle tournure à l'action de l'association. Comme nous le verrons ultérieurement, la nouvelle équipe parvient non seulement à s'ancrer solidement dans le camp des protecteurs de l'ours, mais, par ses projets et actions de développement, elle réussit en outre à intégrer de nouveaux acteurs à la problématique globale de la cohabitation avec l'ours, comme le proclame A. Reynes : « La reconstitution d'une population d'ours dans les Pyrénées est un de nos objectifs mais il n'est pas le seul […] ; la position originale de l'ADET est d'intégrer cet objectif de restauration d'ours dans un projet global de développement du territoire ».

Un des outils mis en avant est l'association étroite entre les activités touristiques et le label « Pays de l'ours – Montagne sauvage » (illustration 14). Les professionnels du tourisme ou du commerce sont les partenaires privilégiés de l'ADET pour sa politique de développement. La plupart d'entre eux ont rapidement adhéré à la réintroduction de l'ours, se rendant bien compte du potentiel évocateur d'un tel animal. Avant l'initiation d'une politique plus volontaire, certains agriculteurs, campings, accompagnateurs de montagne… utilisaient déjà le label de l'ours. Actuellement, l'action se structure davantage et l'ADET a mis en

[214] Le fondateur et propriétaire de nombreux zoos dont le zoo-parc de Thoiry en région parisienne.

place une série de chartes avec les représentants professionnels. Le but est de développer des produits touristiques « Pays de l'ours » et de valoriser un label de qualité pouvant encadrer les petites productions comme l'élevage ou l'apiculture. Ces chartes de qualité sont proposées aux accompagnateurs de montagne et aux professionnels de la restauration, de l'hôtellerie. Dans ce cadre, l'association prend à sa charge la communication et la publicité concernant les activités de ses partenaires (Reynes, com. pers.).

Illustration 14 : Le village de Melles dans le « Pays de l'ours »



(Crédit photo : F. Benhammou, 2003)

Ces derniers sont souvent favorables au projet, et pas uniquement en raison de la portée commerciale de l'ours. En 2001, Pays de l'ours-ADET a lancé avec plusieurs restaurateurs de la région une charte de qualité, un circuit touristique et culinaire fondé sur l'ours[215]. « C'est génial, car on sent l'effet dans notre activité, les Anglais, les Allemands et les Hollandais sont friands de notre région, ils n'ont plus rien, eux. L'ours, ça les fait venir… » (*ibid.*). Mais le restaurateur demeure méfiant et affirme que les risques de voir des gens se désolidariser n'est pas à exclure, malgré le nouvel élan de l'ADET. En effet, nous le

[215] Des menus calqués sur le régime alimentaire de l'ours sont notamment prévus avec entre autres plats : agneau (!) puis tarte aux myrtilles en dessert par exemple (Bauchet, com. pers.)

verrons plus tard, il est fréquent que des professionnels ou des particuliers, partisans de la présence de l'ours, se réfrènent par peur de pression. Cela est cependant moins valable dans cette zone de l'ADET. Un éleveur ovin a même décidé de prendre l'ours comme emblème de son activité touristique complémentaire, la location d'ânes pour la randonnée. En cela, il ne fait que reprendre un emblème déjà utilisé de longue date par le logo « randonnée pyrénéenne ». Les accompagnateurs de montagne ont également compris l'intérêt de l'ours. Le président de l'Association pyrénéenne des accompagnateurs de montagne de Haute-Garonne[216] le revendique et a mis un ours sur sa carte personnelle. Basé à Toulouse, Jean-Pierre Daffos est originaire d'un hameau près d'Arbas dans la zone de lâcher où il travaille beaucoup : « Avec mes clients, je parle du problème de l'ours quasiment à chaque excursion […]. Pour nous, c'est un outil de travail, un moyen de faire valoir notre profession. Beaucoup d'accompagnateurs travaillent avec des classes vertes ayant pour thème l'ours. Ça nous fait travailler même si je ne peux pas dire le poids que ça représente exactement ». J.-P. Daffos reconnaît qu'une partie des accompagnateurs ne veut pas se « mouiller », affirmant n'être ni pour ni contre, craignant qu'une position claire leur fasse du tort mais « la plupart des timorés sont plutôt pour, personnellement » (*ibid*.). Cela n'a pas empêché cette association syndicale d'établir avec l'ADET un partenariat reconnu par la majorité. La charte signée vise à garantir des tarifs raisonnables et une bonne pédagogie sur l'ours sans rechercher la rencontre avec l'animal dans les promenades. En contrepartie, l'ADET fait la promotion des accompagnateurs dans le cadre d'une brochure sur le « Pays de l'ours » largement diffusée[217].

1.2. Le soutien tactique des chasseurs

Souvent opposés aux programmes environnementaux, les chasseurs, par le biais de la Fédération de Haute-Garonne, sont partenaires de l'opération de réintroduction dans les Pyrénées centrales. Le rôle de son président, Pierre Fuziès, a été fondamental. Il est vrai que ce retraité à l'accent marqué du Sud-Ouest, ancien CRS, sait être convainquant. Personnage charismatique, il est également président de la Fédération des chasseurs Midi-Pyrénées et a été conseiller régional CPNT. Pourtant, dans les années 1980 au moment de la mise en place des mesures de protection sérieuses de l'ours et des réserves « Lalonde », P. Fuziès était à la tête de la contestation. C'est à ce moment que les chasseurs ont recherché des appuis dans le

[216] L'APAM 31 compte environ une cinquantaine de membres (Daffos, com. pers.)

[217] La première édition a été publiée en juillet 2001 et s'intitule *Bienvenue au Pays de l'ours.* Depuis, ce livret sort tous les ans et est diffusé aux offices de tourisme régionaux et nationaux.

monde de l'élevage pour monter une association d'opposition aux projets : « Le ministre de l'Environnement Lalonde voulait geler près de 80 000 ha dans les Pyrénées pour réintroduire les ours » (Fuziès, com. pers.). Il est vrai qu'avec un tel discours, il est facile de fédérer car dans la réalité, le projet de Brice Lalonde ne concernait pas un si vaste espace mais 6 500 ha. Est-ce démagogie ou ignorance, ce processus de transformation de l'information diffusée par les chefs peut avoir de gros effets sur la mobilisation, comme nous le montre actuellement le cas de Natura 2000. P. Fuziès, de tradition socialiste, supportait d'autant moins le projet de réintroduction que A. Rigoni est un homme très marqué à droite. Pour le président de la Fédération, les causes de la disparition sont claires : les ours ont été empoisonnés par les bergers et « du fait de sa souche vieillissante, en raison d'une trop grande affinité sanguine, cela crée des problèmes de reproduction » (Fuziès, com. pers.). Quant aux battues, il les juge inefficaces mais elles auraient été nécessaires pour calmer les populations de l'époque (*ibid*.).

Les garanties apportées par le ministre de l'Environnement, M. Barnier, et les membres de l'ADET ont fini par convaincre le « patron des chasseurs ». Cet appui inespéré a facilité considérablement la mise en route du projet. Dans la région couverte par l'ADET, des hommes comme Philippe Borla, instituteur du village de Marignac et chasseur, ont joué un rôle prépondérant dans l'acceptation du projet. La Fédération n'a pas hésité à consulter et surtout rassurer les 2 500 chasseurs en montagne de Haute-Garonne (Fuziès *in* DIREN, 2000c). En contrepartie les chasseurs obtenaient la garantie de ne pas se voir imposer de restrictions dans leur pratique de la chasse. En effet, la chasse en battue est sévèrement critiquée, notamment par les associations de protection de la nature car elle est particulièrement dérangeante pour l'ours. Les chasseurs garantissent leur autodiscipline et font participer des techniciens cynégétiques à l'équipe de suivi afin de savoir exactement où sont les ours. La Fédération a été favorable au projet : cela lui permettait de redorer le blason des chasseurs auprès de l'opinion publique. Cela s'inscrit dans la tendance ambiguë des chasseurs à vouloir se mettre en avant comme des protecteurs de la nature (Vourc'h et Pélosse, 1985). « Je pense qu'avoir apporté du sang neuf est une bonne chose […]. Moi demain, je suis prêt à faire une campagne pour dire qu'il faut maintenir l'ours, mais ce ne sera pas par démagogie », affirme P. Fuziès. Si les relations avec l'ADET sont bonnes, on ne peut pas en dire autant avec les associations de protection de la nature. Les relations avec Artus, bonnes au début, se sont détériorées du jour au lendemain suite à la mort de Mellba. De plus, plusieurs associations environnementalistes accusent la Fédération des chasseurs d'avoir retiré des bénéfices matériels de l'opération.

En fait, les Fédérations départementales servent de trésorier et de boîte aux lettres uniquement pour les fonds destinés à l'indemnisation des dommages. Elles appliquent les instructions de la DDAF pour l'indemnisation, et touchent un pourcentage de 8,5% pour les frais engendrés par la gestion des dossiers (secrétariat). Mais la plus grosse partie des fonds (concernant les mesures d'accompagnement) est gérée uniquement par la DDAF et ne transite pas par les Fédérations de chasseurs. Certains environnementalistes voient d'un mauvais œil ce poids des chasseurs dans l'opération de réintroduction. Néanmoins, les pouvoirs publics ont vite constaté le pouvoir pacificateur d'un tel partenariat. Ainsi la Haute-Garonne fait office de zone « calme », y compris au niveau pastoral.

1.3. Entre opposition et cohabitation pastorale

La dynamique anti-ours est fluctuante en Haute-Garonne et connaît des phases différentes, avec un pic d'opposition dans les années 2000-2001 et une accalmie quasi-totale jusqu'en 2005. L'opposition à l'ours a été dirigée par certains éleveurs du Luchonnais principalement, c'est-à-dire la région de Bagnères-de-Luchon située au sud-ouest de la zone de l'ADET. Francis Ader s'est retrouvé à la tête de cette contestation. Eleveur d'une cinquantaine d'années, il n'est pas issu du monde agricole et possède une formation de dessinateur en bâtiment et génie civil. Il n'a pas connu d'attaques d'ours personnellement et reconnaît que c'est son activité de moniteur de ski l'hiver qui le fait vivre. Mais l'élevage est pour lui une passion. Francis Ader a été le président d'une structure considérablement vivifiée par l'amendement Bonrepaux et la mobilisation ariégeoise contre l'ours en 2000. Cet éleveur est, avec les chasseurs, à l'origine d'une association régionaliste dans le milieu des années 1980, l'ADIP, Association pour la défense de l'identité pyrénéenne. Elle s'est manifestée dès les prémices du projet de réintroduction, mais à l'époque ce sont surtout les chasseurs qui la manipulaient. Cela peut expliquer le discours contradictoire de son président. Il nous dit que la genèse de l'association résulte de l'opposition à l'ours avant que la réintroduction n'ait lieu. Plus tard dans l'entretien il confie : « Dans un premier temps, je me suis dit que ce ne serait pas si mal, ils ont lâché les ours sur le secteur de Melles, où il y avait beaucoup de difficultés économiques. Je pensais que ce pouvait être intéressant » (Ader, com. pers.). Puis les problèmes liés à la prédation se sont multipliés. Plusieurs éleveurs du Luchonnais affirment que l'ours est quelque chose de nouveau pour eux. Or, jusque dans les années 1990, quelques ours rôdaient encore dans cette région (Caussimont, 1993 ; Parde et Artus, 1992). Depuis quelques décennies, cette région a vu son élevage prendre très

rapidement une tournure extensive qu'elle n'avait pas. Par conséquent, les bergers n'ont plus été nécessaires[218]. Dans ces conditions, l'ours est une gêne certaine.

Ilustration 15 : Signature des accords en prépration de la réintroduction de 1996

Le 20 juin 1993 : signature de la charte qui institue l'ADET maître d'œuvre de la réintroduction de l'ours : de gauche à droite : le député du Comminges, Jean-Louis Idiart, le maire de Melles, A. Rigoni, le ministre de l'Envionnement, M. Barnier et le sous-préfet de Saint-Gaudens, Henri Planes.



(Crédit photo : *La Dépêche du Midi in* ADET, 2001)

Le message radical a une très bonne portée dans les assemblées générales des organisations professionnelles agricoles (syndicat ovin départemental, FDSEA…) et dans les conseils municipaux (*ibid*.). La portée de la mobilisation à la tête de laquelle s'est retrouvé F. Ader s'explique aussi par ses connexions avec le monde politique local. Il était particulièrement écouté au conseil municipal de Luchon où il était premier adjoint au maire. Ainsi, l'ADIP a structuré la trentaine de communes du Sivom luchonnais, plus quelques communes du St Béatais. Plusieurs communes du secteur ont pris des délibérations contre la présence des ours. Ce représentant d'éleveurs a le soutien ouvert du conseiller général de Luchon, Henry Denard, et l'appui de Jean-Louis Idiart, élu de Haute-Garonne qui s'est clairement prononcé contre tous les grands prédateurs (Ader, com. pers. ; *Gazette de l'Ariège*, 18 mai 2001). Pourtant, J.-L. Idiart, député de Comminges, était présent lors de la signature de la charte de Melles et soutenait le projet de réintroduction à l'époque (illustration 15). Ainsi, certains élus n'hésitent pas à avoir des positions versatiles qui évoluent en fonction du contexte.

[218] Une vachère-bergère, rencontrée en Ariège, nous a confié son étonnement quand elle a cherché du travail dans le Luchonnais et qu'elle s'est rendu compte qu'on n'y gardait plus les bêtes (Brigitte Lang, com. pers.).

Il est fort probable que s'il n'y avait pas eu cette impulsion générale pyrénéenne en 2000, cette structuration de l'opposition en Haute-Garonne n'aurait pas connu ce dynamisme relatif. Francis Ader a témoigné de ses hésitations lors de notre entretien : « On se pose la question car il y a tellement de gens favorables. En empêchant le projet d'aller jusqu'au bout, ne va-t-on pas empêcher un développement d'aller jusqu'au bout ? J'en sais rien, c'est parti, on continue ». Double avantage, les ours font quantitativement peu de dégâts dans le département[219] (moins de 10 brebis dédommagées en moyenne par an cf. figure 9) et la Haute-Garonne bénéficie du travail de quadrillage de l'ADET. Pour son directeur, A. Reynes, la demande locale de réintroduction ne fait pas de doute. Plusieurs sondages le montrent (IFOP et *al.*, 2003 ; IFOP, 2005). En 2005, la commune de Bagnères-de-Luchon, très importante symboliquement et stratégiquement par sa place touristique dans le département a rejoint Pays de l'ours-ADET. Même la profession pastorale est partagée, la plupart des opposants ayant plus ou moins intégré l'ours. Certains éleveurs se sont même associés à la démarche de Pays de l'ours-ADET. Plusieurs éleveurs du département se sont investis dans le programme du « Broutard du Pays de l'ours », valorisation économique de la production des agneaux dans le cadre d'une acceptation de la cohabitation avec l'ours. Nous reviendrons sur cet aspect quand il sera question du partenariat entre l'ADET et l'Association pour la cohabitation pastorale (ACP), association qui regroupe les professionnels principalement agricoles favorables à un partage du territoire avec la faune sauvage et les autres usagers. Si le travail de quadrillage territorial du Pays de l'ours-ADET a permis de « pacifier » les tensions en Haute-Garonne, il en va autrement dans les départements limitrophes.

2. Géopolitique de l'ours en Ariège

2.1. Cadre et géographie politique de l'Ariège : un système Bonrepaux ?

Comme nous l'avons montré précédemment et dans le cadre de notre DEA (Benhammou, 2001), l'ours a été l'élément générateur déterminant dans la recomposition du système politico-territorial haut béarnais. La situation en Ariège est différente. Il semble que ce soit un système préexistant qui ait réagi à la réintroduction dans les Pyrénées centrales. L'Ariège a vite été concernée par la présence des ours réintroduits car la zone de lâcher n'en est pas très loin. En outre, ces ours ont rapidement calqué leur occupation de l'espace sur les

[219] Avec l'éparpillement des ours, seul Pyros et éventuellement Ziva (qui préfère l'Espagne) fréquentent régulièrement la Haute-Garonne.

habitudes des ours pyrénéens disparus il y a peu. Ainsi, la prédation a d'abord touché le Castillonnais à l'ouest du Couserans puis atteint toute la Haute Ariège (carte 16).

Ce territoire, très rude, a longtemps connu des périodes de tensions dures avec le pouvoir central français. L'Ariège n'a pas échappé à la règle des zones périphériques rebelles. Les Cathares ont été particulièrement bien implantés dans la région. Montaillou, le village où l'historien E. Leroy Ladurie (1975) place sa chronique durant l'Inquisition, se trouve dans ce département. Bon nombre de forteresses émaillent encore le paysage. Les Cathares ont résisté contre les armées croisées du roi de France jusqu'en 1244, date de la prise de la forteresse de Montségur, aux confins actuels de l'Ariège et du département de l'Aude. Plus tard, l'Ariège a abrité des bastions protestants. La « Guerre des Demoiselles » de 1830 à 1850 marque l'opposition la plus forte au pouvoir central à l'époque contemporaine. On ignore bien souvent que ce phénomène a touché toutes les Pyrénées et pas uniquement l'Ariège, mais c'est ce département qui est devenu le symbole de cette rébellion (de Bellefon, 2003). Il s'agit d'une guérilla menée au nom de la défense des privilèges forestiers contre « l'arbitraire de l'Etat » (Pambenel, 1986). Ces privilèges étaient fondamentaux dans la vie pastorale très structurée des montagnards. Les sous-bois étaient exploités par les sociétés paysannes qui en tiraient un certain nombre de ressources (bois, fougère, champignons, baies, fruits secs…) et qui y envoyaient paître le bétail. L'élevage marque en effet les Ariégeois de longue date. Ce département a aussi régulièrement battu des records de refus de conscription et est resté hermétique au gaullisme des années 1960, synonyme de centralisme (*ibid*.). Ce pays, dont on a longtemps dit qu'il ne produisait que des hommes et du fer, a connu dès le XIXe siècle un exode rural qui s'est accéléré avec l'arrivée du train. La montagne est omniprésente et la végétation est d'une luxuriance qui ferait presque oublier la surpopulation des siècles passés, si les vestiges des terrasses n'étaient pas là pour nous le rappeler. Le pastoralisme a survécu tant bien que mal, en devenant plus extensif notamment. Cette région est toujours dure. Elle a pu tout de même accueillir et maintenir une petite activité industrielle d'extraction de matières premières comme le talc. Mais là aussi tout le tissu industriel micro-local est de plus en plus touché ; les usines Péchiney ferment et bon nombre d'espoirs se réfugient dans le tourisme. L'activité pastorale connaît d'importantes difficultés malgré une politique départementale.

Sur le plan du paysage politique, les mouvances républicaines de gauche sont restées dominantes pendant le XXe siècle, l'hégémonie du parti radical faisant place à la toute

puissance du Parti socialiste. François Mitterrand a toujours fait parmi ses meilleurs scores en Ariège[220]. L'Ariège est le fruit du rapprochement de plusieurs entités historiques qui scindent le département schématiquement en deux. Une partie à l'ouest, dominée par le Couserans, a toujours regardé vers le Comminges et les Pyrénées gasconnes. L'autre plus à l'est, comprend le Pays de Foix et la Haute Ariège, plus languedocienne. Jusqu'aux années 1960-70, le département a été dominé par les notables du Parti radical de gauche, particulièrement bien implantés en Couserans. Avec l'avènement du mitterrandisme, toute une classe politique socialiste, composée de petits fonctionnaires majoritairement issus des populations montagnardes de la Haute Ariège, se sont mis à prendre de l'ampleur sur la scène politique départementale. Peu à peu, le centre de gravité du pouvoir ariégeois s'est déplacé plus à l'est, favorisant ainsi la captation des subsides publics nationaux qui privilégient alors le développement de cette zone (cf. l'essor des vallées d'Ax, la construction du tunnel du Puymorens). Plus qu'ailleurs, l'imbrication entre fonction publique, distribution des finances issues du budget de la Nation et pouvoir local est importante. On a longtemps parlé de l'Ariège comme de « la République des instituteurs » (*ibid.*). D'ailleurs, son homme fort, A. Bonrepaux, était enseignant et est directement issu de la classe politique est-ariégeoise qui domine dès lors les anciens notables du Couserans.

Le personnage d'A. Bonrepaux, surnommé « Augustin de la montagne » sur les bancs de l'Assemblée, est au cœur du dispositif d'opposition à l'ours. Il présente l'ours comme une chose imposée et nouvelle pour l'Ariège. « Je n'accepte pas la façon dont la réintroduction a été faite. La présence de l'ours, on peut en discuter. Mais la réintroduction est inacceptable » (Bonrepaux *in* Benayoun, 2000 : 28). Bien avant le projet de réintroduction, lors de l'élaboration des dispositions du ministre Brice Lalonde en 1990, deux territoires de l'Ariège étaient destinés à devenir des réserves biologiques pour l'ours. Le député s'y était alors publiquement opposé. A. Bonrepaux n'a jamais apprécié cette présence des derniers ours[221] (*in* Guichard, 1991). L'intérêt qu'il voue à la faune sauvage passe avant tout par la chasse[222]. Il s'agit là d'un homme politique professionnel : maire d'Orlu de 1966 à 1995, il est élu maire du chef-lieu de canton, Ax-les-Thermes, en 1995. Il était conseiller général et est devenu président du Conseil général en 2001. Il est également député de 1981 à 2007. Il a

[220] Ségolène Royal y a fait de même à la présidentielle de 2007.

[221] Dès le début des années 1990, le député ariégeois a été favorable à des amendements à la « Loi Montagne » visant à contourner certaines restrictions liées à la conservation du patrimoine naturel.

[222] Grand chasseur, Bonrepaux est mentionné dans un article du *Canard enchaîné* du 14 décembre 1988. Il a été verbalisé pour avoir abattu des isards sans les autorisations nécessaires.

donc le parcours classique d'un grand notable avec une solide assise locale et des prérogatives nationales puisqu'il a été vice-président de la prestigieuse Commission des finances à l'Assemblée nationale jusqu'en 2002. Il s'y est fait un nom et y a gardé des relations. En outre, il a été président de l'association des élus de montagne, l'ANEM, et y demeure très actif. Il préside, jusqu'à nouvel ordre, la commission permanente du Comité de massif pyrénéen[223]. A. Bonrepaux entre de fait dans la catégorie des « cumulards nationaux » (Mabileau, 1994). Il a donc toutes les cartes en main pour faire fonctionner un clientélisme bien ancré en Ariège. Selon A. Mabileau (1994), le clientélisme est un système fondé sur des relations entre un patron, le notable, et des clients. Cette clientèle est traditionnellement constituée des petits élus mais cela peut aussi être divers responsables locaux, dans la mesure où le notable fournit des avantages en échange d'un soutien, voire d'une maîtrise de la société locale. Le cumul des mandats et les lois de décentralisation de 1982 ont accentué ce système. Le notable peut en effet renforcer ses assises territoriales alors que parallèlement les administrations territoriales diminuent leur force de contrepoids.

Il n'est donc pas étonnant de constater une forme de solidarité géographique des élus de l'Ariège avec A. Bonrepaux. L'intercommunalité qu'il a cherchée à favoriser dans le département à des fins de développement, s'avère aussi un moyen de contrôler les élus par le biais de la distribution de subventions et de la répartition des ressources financières. En outre, le regroupement des élus permet de mieux les connaître et de savoir leur position sur telle ou telle question. « Tout le monde dira en Ariège ce que Bonrepaux veut qu'on dise, confie le directeur de la Fédération des chasseurs de l'Ariège, c'est le patron politique du département, il est impossible de trouver des élus favorables à l'ours ». Au moment de nos premières enquêtes en Ariège en 2001, aucun élu ne tenait des propos publics favorables à l'ours ou simplement ouverts au débat. Depuis, la situation a sensiblement évolué puisque certains élus locaux du Couserans ont même proposé leur commune comme site de lâcher pour le projet de réintroduction de 2005. Cependant, même si l'hostilité à la conservation de l'ours ou tout simplement l'indifférence semblent dominantes dans la classe politique ariégeoise, la plupart des élus sont à l'image de ce maire d'une commune de Haute Ariège qui reconnaît en privé ne rien avoir contre l'ours, mais qui refuse de se froisser avec le député (maire Ariège, com. pers.). D'autant qu'avec la loi sur le cumul des mandats, M. Bonrepaux a fait un choix

[223] Ces comités sont issus de la Loi Montagne de 1985. Ils sont principalement constitués d'élus, à qui s'ajoutent le préfet de Massif, des représentants d'administrations d'Etat et des représentants socioprofessionnels et éventuellement associatifs.

stratégique et préféré quitter son siège de maire d'Ax en mars 2001 pour occuper la présidence du Conseil général. Son pouvoir n'a fait que croître sur les petits élus et les responsables d'organismes publics dépendants du département pour le financement de leurs projets ou de leur budget. La décentralisation a modifié le rapport centre-périphérie en créant un centre local puissant en mesure de court-circuiter le système de régulation locale (Mabileau, 1994). Le pouvoir de ces nouveaux centres est d'autant plus fort que le système de contrepoids politique local n'est pas efficace. Même si les administrations d'Etat sont toujours présentes, la diminution du pouvoir exécutif des préfets a bénéficié aux présidents de Conseils généraux. Le fonctionnement de ces conseils est très marqué par la présidentialisation d'autant que l'élection du président ne se fait pas au suffrage universel direct mais au suffrage indirect (*ibid.*). Le député ariégeois, aussi président du Comité de massif, cherche à écarter toute forme de débat sur la question de l'ours dans « son » département et dans les Pyrénées. En s'appuyant sur des professionnels de l'élevage dont il est particulièrement proche, aucun échange d'avis pluralistes des acteurs de divers secteurs (pastoralisme, tourisme, chasse…) n'est toléré et là encore, la presse locale renforce cette situation.

2.2. Le poids politique et territorial de l'agro-pastoralisme

2.2.1. L'emprise du pastoralisme

Cette importance du pastoralisme est en premier lieu territorial. L'Ariège n'est pas un pays de grande transhumance mais plutôt de petite transhumance : les déplacements des troupeaux sont internes au département, même si les estives ariégeoises commencent à s'ouvrir à l'extérieur. Les trois-quarts du département sont en zone de montagne avec près de 125 000 ha d'estives. Au total, 55 000 ovins, 13 000 bovins allaitants et 1 500 équins sont recensés aux dernières statistiques (Agreste, 2000). Des travaux très récents ont porté sur les spécificités et les mutations du pastoralisme ariégeois (Eychenne, 2003). Ces recherches se sont intéressées à la mutation qu'a connu l'élevage montagnard en Ariège depuis les années 1970, période pendant laquelle la montagne ariégeoise a connu son minimum d'emprise pastorale et d'activité humaine. Un intérêt particulier est alors porté sur la politique de relance fondée sur la loi pastorale de 1972. Deux outils ont été particulièrement utilisés, les associations foncières pastorales (AFP) et les groupements pastoraux (GP). Selon C. Eychenne, la situation catastrophique décrite à la fin des années 1970 avec l'abandon des exploitations et de l'usage des pâturages d'altitude ainsi que le vieillissement de la profession, est révolue. Grâce à la restructuration des exploitations et à l'utilisation des outils

AFP-GP, la maîtrise foncière a permis dans l'ensemble de réutiliser une surface proche de celle utilisée en 1979, alors que dans les années 1980 la déprise agricole a été à son maximum. Les exploitants ont même connu un rajeunissement passant d'une moyenne d'âge de 55-60 ans à 45 ans. La profession a également beaucoup évolué, des investissements ont pu être faits pour équiper des estives (cabanes, adductions d'eau…). Cependant, de nombreux changements ont affecté les pratiques pastorales notamment concernant le gardiennage où il y a encore énormément à faire. Ces travaux permettent d'atténuer un pessimisme ambiant fréquent dans le domaine du pastoralisme et montrent les capacités d'adaptation des éleveurs de montagne en Ariège. Néanmoins, certains constats pris sous un angle optimiste peuvent être nuancés. Les éleveurs se sont davantage spécialisés et ont donc dans l'ensemble acquis un bon niveau technique. Dans le cadre de la libre concurrence, cette spécialisation est à double tranchant car elle accroît la dépendance aux marchés et contraint à augmenter la taille des exploitations. D'ailleurs, cette « modernisation » s'est faite au prix de la disparition de près de 60 % du nombre d'exploitations en 20 ans (Agreste, 2000). La taille moyenne de celles-ci a par ailleurs triplé alors que le nombre d'ovins a diminué. Les bovins ont légèrement augmenté. Se pose alors toute la question de la gestion extensive du territoire d'autant que 40 % des estives d'Ariège ne sont pas gardées. Comme nous l'avons déjà évoqué, la conduite du bétail et sa libre mobilité posent problème en termes pastoral et environnemental. C. Eychenne montre bien que, malgré de bonnes dispositions, les politiques agri-environnementales demeurent décevantes dans leur mise en oeuvre. Elles sont soit incomprises, soit mal appliquées. Un gros travail d'animation pastorale a permis d'accompagner les mutations, la modernisation de l'élevage et de freiner la déprise rurale ; cependant un certain nombre de problèmes capitaux sur la viabilité des exploitations, leurs possibilités de créer de l'emploi et l'usage du territoire existe tout de même.

La Fédération pastorale de l'Ariège a largement accompagné ces mutations. Les relations entre le monde politique et le monde pastoral sont importantes par le biais de cette structure originale. Cette Fédération représente en quelque sorte une appropriation de l'administration pastorale de la DDAF par le Conseil général de l'Ariège. C'est un directeur départemental de l'agriculture du milieu des années 1980 qui a favorisé cette délégation du service pastoral dans le cadre de la décentralisation. Celle-ci a pu se faire par le départ d'un contractuel de la DDAF, Jean-François Rummens, qui a quitté cette administration d'Etat afin de monter cette nouvelle structure dont il est devenu le directeur. C'est une association de professionnels constituée de plusieurs collèges, dont le plus important est occupé par les

élus locaux. Depuis sa création en 1988, sa mission est de poursuivre la mise en œuvre d'une politique de relance pastorale en luttant contre la déprise rurale et en développant le pastoralisme en montagne. Grâce à cet organisme, l'Ariège a été pionnière en termes de gestion des espaces pastoraux de montagne. Elle a travaillé notamment à l'organisation des éleveurs en associations foncières et groupements pastoraux, et quadrille ainsi facilement le territoire pastoral. Sur un plan technique, elle occupe un terrain habituellement dévolu à la DDAF et à la Chambre d'agriculture. La particularité est que cette Fédération représente un outil de contrôle politique majeur du tissu social agricole et concrétise, pour l'Ariège, l'alliance entre une partie de la profession agricole et le groupe dominant de la vie politique ariégeoise.

2.2.2. Les acteurs agricoles hostiles à l'ours

La Fédération pastorale se distingue d'un syndicat et ne cherche pas la même portée médiatique. Néanmoins, sa position est claire, elle demande le retrait des ours issus de la réintroduction. Une de ses revues, un semestriel, est même largement consacrée à la question (Rummens, (éd.) 1999). J.-F. Rummens, géographe de formation, originaire du Mas d'Azil[224], inscrit cette réintroduction dans une longue série de décisions arbitraires à l'encontre des populations locales. C'est ce qu'il appelle la « logique aménagiste des services de l'Etat ». Cette logique a concerné, selon lui, tout d'abord les forêts puis l'agro-pastoralisme et maintenant la nature, l'environnement. À chaque fois, l'Etat passerait au dessus des populations locales pour suivre une exigence de la collectivité (Rummens, 1999 ; Rummens, com. pers.). J.-F. Rummens assimile les membres de l'équipe de suivi et les bergers itinérants aux corps de fonctionnaires de terrain comme les agents des Eaux et Forêts par le passé (*ibid.*). Au XIXe siècle, l'Etat a mis en place un service d'agents locaux visant à contrôler les reboisements et la limitation des parcours pastoraux. La Guerre des Demoiselles fut la révolte contre ces fonctionnaires. Pour J.-F. Rummens, l'application des politiques environnementales relève de procédés similaires (*ibid.*).

La position de la Fédération n'est pas présentée comme un bloc catégorique et statique mais comme quelque chose d'évolutif. En 1995, quand elle a eu vent du projet de réintroduction, elle aurait convoqué une assemblée générale qui se serait prononcée favorablement. En fait, « les membres de la Fédération s'étaient prononcés pour un

[224] Le Mas d'Azil fait partie d'un secteur reculé de l'Ariège qui a historiquement servi de refuge aux communautés protestantes marginalisées, voire persécutées par les représentants du pouvoir national.

accompagnement de la réintroduction et pour une participation à une réflexion générale sur la nécessité de mettre en place un projet plus global de développement des vallées concernées » (Rummens, 1999). Interrogés, les responsables ont présenté longuement leur projet qui comprenait une politique pastorale complète, un projet plus vaste de réhabilitation des paysages et du patrimoine culturel, avec un volet social et économique conséquent. Une fois un certain nombre de problèmes réglés et après une longue consultation, après, bien après, l'éventualité d'une réintroduction pourrait être évoquée (Rummens et Marfaing, com. pers.). L'ours est dans ce cadre devenu bien secondaire et ce projet rappelle la démarche patrimoniale à la mode béarnaise.

Dans le journal de la Fédération, la réponse du sous-préfet de Saint-Girons est présentée comme un refus catégorique de ce projet. Puis après une période d'attente, la Fédération refuse toutes les consultations auxquelles elle est invitée par les services de l'Etat, prétextant qu'elle n'a pas été associée dès le début au projet. Pour le fonctionnaire de la DIREN s'occupant du dossier à l'époque, cette structure se serait en fait toujours montrée hésitante, sceptique sur la réintroduction, dès les premières consultations. En outre, le projet de développement proposé représente des sommes astronomiques que l'administration de l'Environnement n'est pas en mesure de prendre en charge à elle seule. Pour ce fonctionnaire, cette affirmation de l'unanimité des gestionnaires d'estives favorables aux projets de réintroduction est un effet d'annonce. L'actuel chargé de mission ours de la DIREN nous a fourni le projet de financement du programme pour supporter la présence de l'ours. Son montant s'élevait à 34,4 millions de francs (5,24 millions d'euros), sans la prise en compte des indemnisations. Il est bien précisé que ces crédits doivent provenir exclusivement du ministère de l'Environnement (DIREN M-P / Fédération pastorale 09). Cette somme représente déjà près du double de ce qu'a coûté l'opération de réintroduction de 1995 à 2000 soit près de 15,5 millions de francs (2,3 millions d'euros), sur 6 ans (DIREN M-P, 2000c). D'après Claude Raynal qui a travaillé en étroite collaboration avec J.-F. Rummens, il donnait l'impression d'être favorable à un projet de développement intégrant l'ours. J.-F. Rummens aurait contribué à convaincre l'assemblée générale de l'intérêt de la réintroduction. Ce serait la fin de non recevoir de la DIREN qui aurait créé une rancœur personnelle du directeur de la Fédération contre le projet ours. Ainsi, il est visible que le jeu de la Fédération pastorale est trouble, notamment en ce qui concerne l'évolution de son positionnement. Maintenant, suite aux refus des pouvoirs publics de son projet, elle n'aurait donc aucun scrupule à être contre la présence de l'ours. Par le biais de sa « logique

aménagiste naturaliste », les dispositifs plaqués par l'Etat sont jugés insuffisants et superficiels et ne prenant pas en compte la réalité des populations locales (Rummens, com. pers.). Vu la profondeur de cette réflexion qui semble mûrie de longue date[225], la naïveté prétendue des dirigeants de cette structure peut être questionnée. Quand le sous-préfet a commencé à préparer le plan ours et a assisté aux assemblées générales de la Fédération en 1994-95, ses dirigeants affirment qu'ils ne savaient pas s'il y aurait réintroduction. Ils pensaient être consultés pour « donner des idées afin de développer la souche locale » d'ours brun (Rummens, com. pers.). On savait bien alors que les ours avaient disparu. Mais alors pourquoi consulter en Ariège alors que la seule souche locale survivante se situait en Béarn ? La position de la Fédération est relativement floue à ce niveau. L'affichage de cette naïveté passée relève vraisemblablement de la stratégie de justification *a posteriori*.

Quant à A. Bonrepaux, en tant que conseiller général, il a toujours été proche de cet organisme. Le député ne semble pas avoir uniquement été le relais de leur position, sa conviction contre l'ours semblant être quelque chose de profond. « Ce n'est même pas qu'on a eu son soutien à ce niveau, on a travaillé avec lui » (Rummens, com. pers.). D'après le responsable de la Fédération, A. Bonrepaux avait déjà son point de vue bien tranché. Si la Fédération pastorale est opposée à l'ours, son discours n'atteint pas la violence et la simplicité verbale que peut donner le député A. Bonrepaux à son action. En effet, la Fédération essaie tout de même de garder la tête relativement froide afin de se consacrer à sa tâche qui dépasse de loin l'ours. A. Bonrepaux entretient surtout une contestation, certes présente dans le monde pastoral, mais il cherche aussi à la dynamiser et à la surdimensionner. En cela, il rejoint les cadres de la FDSEA comme José Barbosa par exemple, président du syndicat départemental. Des éleveurs importants qui sont devenus des personnalités du départements, bien que néo-ruraux, portent activement l'opposition à l'ours : « C'est plus que de la colère, on nous a imposé ce fauve, il faut qu'on se débrouille avec ! L'an dernier (2003), j'avais une attaque tous les 10 jours. On a beau toucher des indemnités pour les prédations dues à l'ours, on fait notre métier par passion, pas pour se faire tuer nos bêtes », affirme avec force Olivier Rallu, éleveur à Larcat. En Ariège, la Confédération paysanne, syndicat en général proche des positions écologistes, est profondément divisée sur la question de l'ours et possède en son sein de virulents détracteurs.

[225]J.-F. Rummens avait un projet de thèse qu'il n'a pas achevé sur le thème de la « logique aménagiste de l'Etat ».

Ce syndicat a quelque temps refusé de se prononcer car plusieurs personnes sont favorables ou plutôt non-opposées à l'ours. Cependant, les plus importants contestataires et appuis du député Bonrepaux sont issus des principaux militants de ces rangs. Hélène Huez est une des plus engagées. Elle fait pourtant partie d'une composante majeure de la population agricole ariégeoise, les néo-ruraux. Originaire de Bretagne et ayant fait des études supérieures, elle est représentative de cette classe. Avec son époux, elle élève des vaches et des ânes. Ces ânes leur ont permis de développer une activité importante de transport de matériel et de location pour la randonnée. Hélène Huez reconnaît que ce sont les éleveurs ovins qui sont les plus concernés, son exploitation n'a jamais connu d'attaque : « … Parce que je suis habitante et éleveuse en montagne, je considère qu'avec six ours [en 2001], c'est déjà très difficile, qu'est-ce que ce serait s'il y en avait plus, c'est toutes les zones des Pyrénées qui seraient petit à petit vidées de leurs activités agricoles si on laisse faire ce genre de schéma » (Huez, com. pers). Dès qu'elle a l'occasion de s'exprimer, elle dit sa peur de voir un jour un de ses groupes de touristes et ses ânes attaqués : « J'ai écrit à Monsieur le préfet car l'autre jour, l'ours se baladait sur le GR 10 […]. Il faut voir aussi que ces ours s'approchent beaucoup des villages, il y a des attaques au bord des maisons ».

Même si la question de sécurité publique se pose, on peut considérer qu'elle entre dans un discours classique de peur de l'ours, peur du sauvage, qui fait une incursion intolérable dans le domestique (Bobbé, 1993 ; 1995). Cependant, ce comportement étonne des personnes rencontrées qui connaissent H. Huez. « Elle est trop intelligente pour y croire » déclare un cadre de collectivité territoriale ariégeoise[226]. En effet, ce discours entre tellement bien dans les archétypes de la peur du sauvage, du prédateur qu'il semble parfois construit.

Une autre éleveuse, également de la Confédération paysanne, présente un peu différemment sa position hostile à l'ours. Dominique Destribois reconnaît qu'elle a changé de point de vue. Cette éleveuse ovine, d'origine béarnaise, affirme ne pas avoir eu d'*a priori* sur le projet de réintroduction. Avec son compagnon, Gérard Tauriac, ils se sont installés en 1982 en Ariège. Le choc survient en mai 1999 quand son troupeau est victime d'une attaque. Son berger déploie alors un effort considérable pour garder groupé un troupeau habitué à s'étendre sur la montagne. Ensuite, le couple Destribois-Tauriac s'investit dans le combat contre l'ours, surtout contre l'ours réintroduitqui est jugé, selon eux, plus féroce et plus carnivore que l'ours pyrénéen. Leur estive est très difficile, très escarpée et leur cheptel est

[226] Cette personne, craignant pour son emploi, nous a demandé de ne pas citer son nom.

de 400 brebis mères. Depuis quelques années, ils se sont lancés dans la vente directe mais l'activité est difficile. Déjà, ils pensaient ne jamais avoir autant de bêtes, mais les logiques du système d'élevage ont été fortes. Néanmoins, ils ne veulent plus continuer à grossir et contrairement aux autres « néos », ils ne sont pas pluri-actifs. D. Destribois en veut terriblement à l'ADET, sur le territoire de laquelle elle aimerait que l'on renvoie les ours : « J'ai vraiment la haine ». Pour elle, cette réintroduction est de la futilité, les combats pour l'environnement passent plus par une lutte pour l'eau ou l'air, « on s'attaque à nous alors que l'on ne fait rien contre les multinationales… » (Destribois, com. pers.). Longtemps, elle s'est sentie seule et révoltée par l'image que donnaient d'eux les médias. Cependant, avec H. Huez et d'autres, un processus d'organisation, une structure et tout un discours se sont mis en route. Cet aspect sera développé plus amplement dans le troisième chapitre de cette partie dans la mesure où il a concerné toutes les Pyrénées. La période 2000-2001 a été faste puis le mouvement a décliné au fur et à mesure que les tensions s'apaisaient. Mais le dossier ours est comme une fièvre paludéenne, les excès sont irréguliers et imprévisibles, et le nouveau projet de réintroduction de 2005 a créé une nouvelle dynamique.

2.2.3 Les acteurs agricoles pragmatiques

L'Association des pâtres de l'Ariège a été une des rares structures pastorales à avoir de bonnes relations avec la DIREN Midi-Pyrénées et l'ADET. Elle regroupe de 40 à 45 bergers-vachers de l'Ariège et a pour objectif la promotion du métier de berger et la formation pastorale. Elle s'associe au dispositif ours notamment pour favoriser la mise en place de mesures de protection tels les chiens pâtous. Pour cela, elle reçoit une dotation par la DIREN qui permet d'employer un chargé de mission et de prendre en charge une partie du salaire de l'animatrice qui travaille à mi-temps. Mais cette position lui a causé du tort : « On est des [bergers] salariés et ce n'est pas notre problématique en tant qu'association de prendre position par rapport à la réintroduction de l'ours. Il y a des ours dans les montagnes, on a un travail à faire, on tente de le faire le mieux possible, donc on ne prend pas parti sur cette réintroduction, on fait avec. Et ça, ça gène beaucoup les mouvements politiques de l'Ariège. On participe au plan d'accompagnement de la DIREN pour essayer de gérer les dégâts, le surcoût au niveau du travail supplémentaire nécessité par la présence d'un prédateur » (Chevillon, com. pers.) La position est donc pragmatique tant que Francis Chevillon en est le président : les ours sont là, la profession ne l'a pas demandé, mais maintenant il s'agit de faire avec. L'ex-président met en avant que la meilleure manière de protéger les troupeaux contre l'ours reste la présence permanente d'un berger. Dans ce cadre, la réintroduction

intéresse l'association pour la promotion du métier : « 45 % des estives en Ariège ne sont toujours pas gardées parce que crise de l'élevage, parce que pas rentables, parce que trop petites unités d'élevage pour dégager un revenu suffisant pour salarier un berger… Donc on a des subventions dans le cadre du plan ours pour organiser l'installation de gardien. Grâce au plan ours, on arrive à payer ou à conforter des postes de berger » (*ibid*.).

Cependant, la position de F. Chevillon, à titre privé, est toute autre et cela a contribué à la confusion : « J'ai aussi une position personnelle, complètement personnelle, je ne voudrais pas que certains fassent l'amalgame entre ma position personnelle et la position de l'association, disait le berger en 2001, je suis fondamentalement respectueux de la nature […]. Je ne considère pas que dans la nature il y ait des animaux nuisibles, je ne peux pas accepter qu'on supprime les ours. Il y a quelques années, j'ai signé des pétitions pour défendre les éléphants au Kenya ou le tigre au Bengale, je ne vois pas pourquoi je serais contre les ours dans les Pyrénées, ce serait un illogisme par rapport à mes pensées profondes » (*ibid*.). Cette position a fait du tort à F. Chevillon, notamment quand elle est tronquée dans la presse, elle peut choquer certains de ces collègues. Encore une fois, il est considéré comme un néo même si ses parents étaient ouvriers agricoles, il est originaire de Picardie. Bien qu'ayant grandi dans une ferme, il a eu l'occasion de faire des études de Lettres. La qualité de son travail l'a parfaitement intégré au milieu agricole local et il est à la tête de son groupement pastoral composé exclusivement d'ariégeois d'origine. Il a d'ailleurs appris le métier avec les parents des éleveurs actuels. Mais tenir des positions environnementalistes crée des tensions au sein du monde pastoral.

Tous les bergers de l'Association des pâtres de l'Ariège n'étaient pas d'accord avec le plan ours. En 2001, F. Chevillon organise une assemblée générale afin de statuer sur la participation de l'association au dispositif. En plus des différends internes, s'est ajouté le problème de l'origine de cette structure, une émanation de la Fédération pastorale basée au Conseil général de l'Ariège. Or, la Fédération s'est prononcée contre le plan ours dans la lignée des élus. Elle a donc souhaité que l'Association des pâtres, membre de la Fédération, la rejoigne dans son positionnement. Depuis son autonomie en 1994, l'association a ses locaux au sein du Conseil général, une animatrice ayant pour mission d'assurer son fonctionnement et son secrétariat. Lors du vote concernant la reconduction de la collaboration de l'association au dispositif ours, J.-F. Rummens, directeur de la Fédération pastorale, est intervenu dans l'assemblée générale pour demander aux bergers d'opter pour le

retrait car la DIREN se moquait d'eux et les utilisait selon lui : « La Fédé est un peu notre maison mère, affirme F. Chevillon. Le problème c'est que Rummens a suggéré qu'on ne pourrait plus être dans les locaux de la Fédération pastorale au Conseil général à la fin de la réunion. Ça, il y a des camarades qui l'ont mal perçu. Ah oui, c'était très clair, c'était au cas où le vote n'allait pas dans le sens du retrait souhaité par la Fédération pastorale. Je n'appelle pas ça des pressions, j'appelle ça de la négociation, chacun utilise ses arguments pour faire céder l'autre puisqu'on est sur des positions diamétralement opposées » (*ibid*.). En somme, l'association subit des pressions et est menacée d'expulsion si le vote ne correspond pas au souhait du Conseil général. Le vote est favorable au maintien dans le dispositif ours.

La semaine suivante, quand l'animatrice vient pour effectuer son travail, on lui signifie qu'elle n'a plus rien à faire dans les locaux de la Fédération. En effet, l'association est basée là par un accord tacite. Pour clarifier la situation, il est demandé à l'association des Pâtres de faire une demande écrite au nouveau président du Conseil général en 2001, A. Bonrepaux. Or dans un tel contexte, être pragmatique signifie être « pro-ours ». En outre, le président des Pâtres n'est pas satisfait de la manière dont s'est passé le vote. Certes, le résultat est favorable à la poursuite du dispositif, il est recevable, mais F. Chevillon a obtenu un vote à peine majoritaire grâce à trois procurations. Les absences ont été nombreuses. Dans ce cadre, il demande une consultation par courrier et cette fois, les résultats changent. Les votes défavorables sont majoritaires. L'association ne faisant plus partie du dispositif perd alors les moyens que lui attribuent la DIREN. L'association a été sans locaux en attendant que le vote soit homologué. F. Chevillon a fini par démissionner de sa fonction afin de ne pas nuire aux intérêts de l'association dont la dépendance au Conseil général s'est accrue. Il en reste membre étant donné son grand investissement dans la formation des bergers.

Les bergers sont dans des situtions malaisées et leur position est souvent plus nuancée que celle de la plupart des éleveurs. En effet, beaucoup de bergers ont bénéficié du programme ours avec une amélioration des conditions de travail et de la rémunération. Ils sont néanmoins très dépendants de leurs employeurs. « On n'est que des salariés, un salarié ça n'a jamais eu de pouvoir dans notre société […]. En général, ceux qui sont contre l'ours, ce sont ceux qui sont contre le gardiennage. Ils refusent de donner des conditions décentes de travail et veulent nous payer au lance-pierre 4000 francs (600 euros). Pour moi l'an dernier, les patrons n'ont pas prévu de ravitaillement, il a fallu que je me débrouille. », affirme Brigitte Lang, dite « Fadette » la vachère. « Ça m'énerve tellement ce qui se passe que j'ai

envie de m'engager. Il y a une telle tension qu'ils ont peur, les autres. Certains vont même aux manifs contre l'ours pour pas passer pour des traîtres » confie un autre berger (Civade, com. pers.). Plusieurs éleveurs et bergers rencontrés nous ont entretenu de la pression qui existait. Quelques uns passent outre leur crainte, mais la plupart refusent de se prononcer s'ils sont favorables à l'ours : « Je connais un berger que j'ai vu retourner sa veste pour garder son emploi. Un jour, il me dit que l'ours c'est pas la fin du monde et que c'est même plutôt bien, un autre jour, il me dit que c'est une sale bête à éliminer et il termine en me disant qu'on a tous intérêt à penser ça si on voulait garder notre travail » (Lang, com. pers.).

En effet, les éleveurs ou les bergers ne voulant pas se prononcer ou qui sont favorables à une cohabitation sont fréquemment qualifiés de traîtres ou de « mauvais bergers ». Les éleveurs comme Arsène Barbosa et Catherine Brunet sont accusés d'être opportunistes. Aux réunions pastorales, ils sont fréquemment l'objet d'attaques : « On nous traite de mauvais éleveurs. Avec ma femme, on sort de l'Ecole des Bergers de Salon de Provence, la meilleure de France […]. Pour eux, t'es pour l'ours, t'es con, t'es un *baba cool* ! Je ne comprends pas des gens comme Hélène Huez, elle est membre du conseil d'administration de la Confédération paysanne de l'Ariège. À la base, c'est tous des écolos, je ne comprends pas leur retournement et ils nous prennent, nous, pour des Indiens ! On est maintenant confronté aux Politiques qui font pression et plaquent leur vision à eux, la démocratie est bafouée » (Barbosa, com. pers.) Arsène Barbosa, le frère du président de la FDSEA, est militant à la Confédération et affirme : « avec les OGM, les fièvres aphteuses, et tous les problèmes, la profession a des combats bien plus sérieux que de perdre son énergie à lutter contre le faux problème qu'est l'ours » (*ibid*.).

Ces tensions perceptibles au plan politique et professionnel ont des répercussions directes au plan personnel. En Ariège, l'ours a véritablement divisé des groupes d'amis proches allant jusqu'à ne plus s'adresser la parole ou à s'invectiver violemment. Cela s'est directement répercuté au sein de la section locale de la Confédération paysanne où une scission forte a vu le jour entre « anti-ours » et « pro-ours ». Malgré la position de *statu quo* entre les deux positions, les « anti-ours » ont peu à peu utilisé leur place au sein du conseil d'administration pour mettre en minorité les voix favorables à la cohabitation. Par conséquent, les porteurs d'un courant agricole alternatif se sont alors investis dans une autre structure : l'Association pour la cohabitation pastorale. Ce regroupement dont il sera question plus avant, est d'autant plus dynamique en Ariège qu'il s'agit d'un des départements où les

tensions vis-à-vis de l'ours sont les plus palpables. Il s'est développé peu à peu à partir de 2002 au moment où les « anti-ours » perdaient du terrain dans le discours public.

Outre cette opposition plus ou moins marquée, il faut également évoquer la masse des pragmatiques de fait et les porteurs de positions évolutives. Il s'agit de ceux qui abondaient dans le discours des anti-ours ou bien qui n'avaient pas de positions de principe et qui au fil des années ont peu à peu accepté les aides (gardiennage, chiens de protection) sans particulièrement militer pour ou contre la cohabitation. Cet aspect est fréquent dans le dossier des prédateurs.

2.3. Les acteurs d'environnement et du tourisme : entre pression et recomposition

Les principaux membres de l'Association pour la cohabitation pastorale cherchent à ancrer leur action à vocation agricole dans le cadre d'une meilleure prise en compte de l'environnement (l'ours, la biodiversité dans son ensemble, le milieu montagnard à la fois naturel et humanisé). Dans ce sens, ils sont proches des acteurs d'environnement plus classiques comme les associations environnementales. Il est intéressant de noter que plusieurs acteurs favorables à l'ours en Ariège ne sont pas uniquement membres d'associations écologistes. Certes, elles sont présentes mais elles ne sont pas forcément les leaders sur la question de l'ours. Ceci tient au fait que les associations de protection de la nature sont plutôt généralistes en Ariège comme le Comité écologiste ariégeois ou l'Association des naturalistes ariégeois qui traitent à la fois de l'ours, du projet de lignes à très hautes tensions (THT) et des aspects pédagogiques de la sensibilisation à la nature en général. Là encore, Pays de l'ours – ADET, grâce à des relais territoriaux que nous allons aborder est de mieux en mieux implanté et domine localement le champ de l'ours. La situation a eu tendance à s'apaiser au fur et à mesure de l'installation des ours dans le paysage ariégeois - avec toute la polysémie que revêt le terme paysage. Cependant, de lourdes pressions ont pesé sur des individus et des groupes, ce qui n'a pas été sans effet dans certaines mobilisations en 2000-2001. Au moment du nouveau projet de réintroduction en 2005, le contexte environnemental et politique a beaucoup évolué.

2.3.1. Comités citoyens et pressions socio-politiques

L'hostilité à la conservation et à la réintroduction de l'ours est particulièrement forte à l'est du département, la Haute Ariège, bastion du député Bonrepaux. La situation a commencé vraiment à se dégrader à partir de 1999, notamment pour les partisans locaux de

la cohabitation avec l'ours. La dramatisation politique des acteurs anti-ours a atteint son maximum quand deux jeunes ours ont fait de régulières apparitions à la réserve d'Orlu, non loin d'Ax. Les ours ont été visibles dans des zones très fréquentées. Certaines personnes craignent cette présence et la jugent anormale, « l'ours des Pyrénées ne s'approche pas si près des habitations » dit-on. Pourtant, il est arrivé jusqu'il y a peu qu'un ours pyrénéen s'approche des habitations, ce n'est pas chose étonnante[227]. Les élus locaux et notamment Alain Naudy, un proche de A. Bonrepaux, en appellent alors aux pouvoirs publics. Le maire d'Orlu a demandé plusieurs fois à la gendarmerie d'organiser des rondes la nuit, entretenant ainsi un climat d'insécurité relayé par la presse locale. « Dans les villages voisins, tout aussi concernés et où il y a aussi des éleveurs, le calme règne et les gendarmes ne sont pas appelés pour autant » (Employé communal, com. pers.).

L'atmosphère que font peser certains hommes politiques apparaît de plus en plus oppressante. Madame Claude Raynal, une conteuse proche du milieu pastoral, et quelques personnes décident de se regrouper au sein d'une association en 2000. C'est surtout un sursaut citoyen qui semble être le moteur de cette mobilisation : « Depuis près de 20 ans que des fonds sont débloqués pour la protection des ours, les Pyrénéens n'ont pas été capables de les sauvegarder […] La première chose importante, c'est que des gens comme nous subissent des pressions fortes, et la deuxième, c'est un élu tyrannique qui interdit à toutes les autres communes de s'exprimer. Ce député (Bonrepaux) est maintenant président du Conseil général et les communes ne peuvent plus prendre position favorablement car elles craignent que les demandes de subvention au Conseil général en pâtissent » (Raynal, com. pers.). Ce mouvement est également sceptique sur la manière dont a été menée l'opération de réintroduction. Il revendique plus la défense de l'animal que celle du projet lui-même. C. Raynal est aussi une « néo », même si ses parents paysans ont été forcés à l'exode rural dans son enfance. Devenue vachère puis éleveuse, elle a été contrainte avec son mari de vendre son troupeau pour des raisons de santé. Néanmoins, ils gardent le statut agricole, ils ont tenu un petit gîte rural ainsi que plusieurs ruches jusqu'en 2002. Son compagnon, Gérard Rolland est un des bergers itinérants recrutés par la DIREN Midi-Pyrénées.

[227] En 1997, une brebis est tuée aux abords du village d'Urdos en Béarn (*République des Pyrénées*, 17 juillet 1997) et l'ours Papillon, une fois basé dans les Hautes-Pyrénées, a commis des attaques de brebis non loin de zones habitées.

Avec un retraité, C. Raynal jette les bases d'une association après avoir constaté que des gens ont du mal à s'exprimer car ils possèdent un emploi-jeune, sont en attente d'un logement, travaillent dans le tourisme local… et qu'une prise de position pourrait leur porter préjudice. L'acte de naissance du mouvement « Ax 24 Mars » correspond au lancement d'une pétition contre l'action anti-ours de A. Bonrepaux : « Très rapidement, on a récolté des signatures très localement, dans les commerces du coin, on a eu au total 150 signatures d'Axéens. On m'a dit que ça lui a fait un choc à Bonrepaux d'apprendre que « chez lui » il y avait autant de gens favorables à l'ours. ». À ce niveau, il est évident que l'on dépasse la simple question de l'ours et qu'il s'agit plus globalement d'un problème de démocratie locale : « Ici la situation était très tendue car cet homme contrôle tout, et ce petit espace du collectif a été un lieu d'expression, on a fait des réunions régulièrement, on a essayé d'aborder les choses le plus respectueusement possible, on a fait des réunions avec les éleveurs, on est allé doucement » (*ibid*.). Il est clair que la bonne connaissance du milieu pastoral de C. Raynal et de son époux ajoute à la crédibilité de leur action : « C. Raynal et G. Rolland sont des anciens bergers et savent de quoi le pastoralisme est malade » (employé communal, com. pers.). Les personnes d'Ax 24 mars ont choisi cette dénomination pour sa connotation « maquisarde ». Dans ces zones rurales, la population est peu importante, les informations circulent vite, presque tout le monde se connaît et la vie en communauté peut exacerber les tensions sociales : « En ville, on peut se passer des autres mais en campagne comme ici il y a une interdépendance, pour rendre des services, pour pousser la voiture quand il y a trop de neige, on a une vie en commun très forte. Et quand on se retrouve divisés entre des pour et des contre, ça fait tellement de préjudices que vraiment je me demande jusqu'où on peut aller » (*ibid*.). Ainsi des pressions professionnelles sont courantes. L'activité de conteuse de C. Raynal représente presque la moitié de son revenu. Elle n'est plus appelée à exercer à la crèche d'Ax et dans d'autres lieux du département (Oulié, com. pers.). Certaines personnes, même si elles ont beaucoup fait pour le développement local, ont subi de sérieuses alertes concernant leur emploi (employé communal, com. pers. ; Raynal, com. pers. ; cadre collectivité territoriale, com. pers.). « J'ai des craintes professionnelles qui font que je ne peux pas m'investir à fond dans Ax 24 mars, […] je n'ai pas envie d'être confronté à ce genre de pression, moi je ne suis pas indispensable » confiait un employé communal d'un village de Haute Ariège.

Ce contexte n'exclut pas un certain climat de violence : « Moi je suis quelqu'un de non-violent. Toutes les actions que j'ai menées ont toujours été respectueuses mais en face,

quand on trouve de la violence, de la haine, il y a un moment où il faut qu'on se dise où l'on va » (Raynal, com. pers.). « On peut encore parler avec des éleveurs, mais avec les « échauffeurs » c'est impossible […] ; il n'est pas exclu qu'un jour, un gars m'agresse parce que j'ai dit que j'étais pour l'ours» (employé communal, com. pers.). Beaucoup critiquent les « néos » qui se sont ralliés au député Bonrepaux. Cela a même créé des situations humaines délicates. En faisant allusion à H. Huez, D. Destribois et J.-F. Rummens de la Fédération pastorale, C. Raynal reconnaît que « dans cette action, j'ai perdu des amis, il faut faire des sacrifices ». « Maintenant ils tiennent des propos haineux, alors que des gens comme Huez, Tauriac quand ils se sont installés ici dans les années 70, ils avaient un idéal de montagne libre, ouverte à tous… je ne comprends pas » (employé communal, com. pers.).

Ax 24 mars n'est pas le seul comité d'habitants à avoir pris parti pour l'ours. Dans le Quérigut, à l'Est de l'Ariège, l'Association pour la promotion des initiatives des habitants de Mijanès (APIHM) s'est clairement prononcée pour la protection des plantigrades qui se sont mis à fréquenter le territoire du canton du village de Mijanès (Bompieyre, com. pers.). Cette association défend le patrimoine culturel et naturel du secteur. Elle est généraliste et, contrairement à Ax 24 mars, elle ne s'est pas constituée exclusivement face aux pressions sociales dans les débats sur l'ours en Ariège. Le lobby politico-agricole est moins puissant dans cette zone, mais les chasseurs sont bien implantés. Cette association bénéficie d'une expérience ancienne dans la lutte contre la défense d'intérêts particuliers portés par des élus locaux. Ainsi, la situation semble moins tendue et les rapports de force un peu mieux équilibrés que dans les vallées d'Ax.

Après 2002, l'action de ces comités locaux liés à la protection de l'ours, notamment Ax 24 mars, s'est fondue dans l'action de la Coordination associative pyrénéenne pour l'ours (Cap ours). L'association Ax 24 mars s'est peu à peu éteinte pour plusieurs raisons. Tout d'abord, C. Raynal a beaucoup diminué son militantisme. Elle a reçu des pressions personnelles tellement fortes de la part de certains élus locaux, notamment en raison de ses divers positionnements sociaux et environnementaux, qu'elle a été contrainte avec son époux de quitter son village de Haute Ariège et de vendre leurs biens pour s'installer à Saint-Girons. C. Raynal s'est un temps investie davantage dans Cap ours et principalement dans la structure pasto-environnementale ACP (Association pour la cohabitation pastorale). De plus avec le travail de l'ADET, les tensions liées aux opposants à l'ours se sont peu à peu apaisées dans le département sans disparaître néanmoins.

2.3.2. Le rôle de Pays de l'ours-ADET et des acteurs du tourisme

L'utilisation de l'image de l'ours sur le territoire ariégeois est à la fois le révélateur d'une appropriation de ce patrimoine et le catalyseur de pressions sur certains acteurs locaux du tourisme. Ces activités vont de la promotion de l'accueil, de l'hébergement, de la restauration, de randonnées liées à l'ours, au commerce de produits utilisant l'image de l'animal emblématique. Trois phénomènes se remarquent en Ariège : des menaces pour inciter à ne pas parler d'ours, une présence et une utilisation non-organisée de l'animal symbole des Pyrénées, et enfin une politique de communication de l'ADET qui commence à percer de plus en plus profondément en Ariège.

Plusieurs acteurs touristiques, du niveau micro-local au niveau départemental, sont liés aux élus. Avec la présidence Bonrepaux au Conseil général et sa maîtrise politique de la Haute Ariège et du Pays de Foix, les organismes publics touristiques subissent des pressions au sujet de l'ours. Un responsable d'un office de tourisme local reconnaît qu'il ne peut pas s'exprimer sur l'ours car 90 % des revenus de son agence proviennent de l'intercommunalité : « On ne m'a jamais rien dit en face mais pour la seule fois où je me suis exprimé de manière très neutre, on m'a prêté des propos extrémistes pro-ours […] Je suis un élément de l'économie locale et l'économie locale, elle est décidée par les décideurs locaux. Dans la mesure où la politique locale ne prend pas en compte l'ours et qu'on me le dit, je ne peux pas le prendre en compte, la mort dans l'âme, mais c'est eux qui décident. Je ferme ma gueule » (cadre collectivité territoriale, com. pers.). Un employé d'une commune de Haute Ariège, travaillant avec les élus qui décident de la politique touristique, est formel : « L'Office de tourisme des vallées d'Ax a interdiction de communiquer sur l'ours ». Il s'agit du plus grand office de la partie est de l'Ariège, donc toute la zone est concernée. Cet employé qui travaille aussi sur le développement touristique de sa commune a mis au point un petit tableau d'information sur l'ours, avec sa biologie, l'historique de la réintroduction et les zones de fréquentation. Il l'a installé au camping municipal. Il s'est inspiré du tableau qu'il a vu à l'office de tourisme des vallées d'Ax en 2000. L'employé a été convoqué par son directeur qui lui a fait comprendre cordialement qu'il serait souhaitable de le retirer. Peu de temps après, ce tableau disparait aussi de l'office de tourisme des vallées. De même, plusieurs élus ont demandé à ce que l'ours ne figure pas sur les animaux de la carte touristique des vallées d'Ax au côté de l'isard, de la marmotte[228], du grand tétras…Toutes les

[228] La marmotte est un animal exogène puisqu'il n'existait pas dans les Pyrénées avant son introduction dans les années 1950.

images rappelant la présence de l'ours ont ainsi été soigneusement éliminées, y compris dans des sites Internet (cadre collectivité territoriale, com. pers.)[229].

La situation est cocasse car si les organismes publics ne communiquent pas sur l'ours, en revanche les privés, campings, bars, restaurants, gîtes… ne se gênent pas pour l'utiliser. L'animal est presque partout. Les cartes postales avec l'ours sont abondantes, l'une d'entre elles qualifie même l'Ariège de « Pays de l'ours » sans que cette initiative ait un lien avec l'ADET qui n'a pas le monopole de l'utilisation commerciale de l'ours. En outre, le patrimoine historique des Ariégeois est intimement lié à l'ours avec la tradition des montreurs d'ours. Ces photos sont abondamment vendues par les buralistes. « Sur le plan touristique, vouloir dire, comme ça a été dit à une manifestation anti-ours, que l'ours est un danger pour le tourisme, c'est une hérésie et un mensonge. L'ours fait venir des gens dans nos vallées, c'est sûr. » (cadre collectivité territoriale, com. pers.). Le responsable départemental, auteur de ces paroles nous raconte même « quand on fait des salons ailleurs en France, les gens viennent nous voir avec des grands yeux et nous disent : " Alors, c'est chez vous qu'il y a les ours ? C'est génial " » (*ibid*.). Un accompagnateur en montagne nous a confié que ses collègues et lui ont constaté que le lendemain et les week-ends suivant la vision d'un ours dans la réserve d'Orlu, le parking payant était plein (Oulié, com. pers.). Si l'impact touristique de l'ours est difficilement quantifiable, il n'en est pas moins évident. L'absence d'une politique publique de communication touristique sur l'ours n'est vraisemblablement pas une option judicieuse. Les opposants à l'ours affirment que l'animal fait peur et qu'au contraire il fait fuir les touristes. Même si cela doit être fortement nuancé, cela ne veut pas dire non plus que les milliers de touristes qui viennent dans les Pyrénées et en Ariège y viennent exclusivement pour l'ours.

Depuis plusieurs années, le travail de l'ADET, qui va dans ce sens, se fait de plus en plus présent en Ariège. La plupart des syndicats d'initiative ou petits offices de tourisme ont été réticents à communiquer sur l'ours notamment au début des années 2000 et juste après 2001 quand A. Bonrepaux contrôlait le Conseil général (Temps, com. pers.). Peu à peu, à l'ouest du département, dans le Couserans notamment, la pression sur les syndicats d'initiatives s'est desserrée et la communication de Pays de l'ours–ADET a été de mieux en mieux relayée. L'investissement de professionnels du tourisme et du commerce

[229] Lorsqu'une demande postale est faite à cet office de tourisme au sujet de renseignements sur les activités liées à l'ours en Ariège, une documentation générale sur le département est envoyée avec un document périmé alors qu'il existe de nombreux fascicules actualisés.

(accompagnateurs en montagne ariégeois, restaurateurs…) et le phénomène des « Automnales du Pays de l'ours » ont contribué à révéler une forme d'apaisement de la situation ainsi que le rôle de développement local de l'ADET. Là encore, l'ADET a su entraîner des acteurs para-environnementaux comme les accompagnateurs dans une dynamique de promotion de la conservation du plantigrade. De partenaires distants, les accompagnateurs en montagne d'Ariège sont devenus des acteurs de plus en plus investis dans la Coordination association pyrénéenne pour l'ours (Cap ours) puisqu'ils ont fait parti de plusieurs délégations auprès des ministères. Pays de l'ours–ADET a travaillé avec eux à une charte départementale comme avec les accompagnateurs de Haute-Garonne. En échange d'un cahier des charges mêlant qualité de la prestation et respect de la cohabitation avec l'ours par le non dérangement, l'ADET invite l'association des accompagnateurs à toutes ses manifestations promotionnelles, fait une publicité par catalogue et par Internet aux professionnels signataires de la charte. Il en est de même avec la charte concernant l'association des auberges et bistrots du Couserans. Ce partenaire est d'ailleurs particulièrement associé à un événement phare qui a contribué à asseoir l'influence de l'ADET à l'ouest de l'Ariège, les Automnales du Pays de l'ours.

Cet événement se déroule fin septembre début octobre depuis 2002. Nous reviendrons ultérieurement sur cette manifestation car elle est un bon indicateur de l'influence territoriale de l'organisme Pays de l'ours–ADET sur une partie des Hautes-Pyrénées, le sud de la Haute-Garonne et le Couserans ariégeois. En Ariège, certains phénomènes touristiques et politiques contribuent à ancrer cet événement qui se veut une fête montagnarde mettant en avant des productions, des initiatives de développement local et la cohabitation avec l'ours. En effet, dès la première année, l'office de tourisme de la commune de Massat et l'association des auberges et bistrots du Couserans prennent en main l'organisation des Automnales. Cependant, l'élément politique fort est le soutien de plus en plus marqué de Léon-Pierre Galy-Gasparrou, maire de Massat et héritier d'une dynastie de notables locaux du Parti radical de gauche. D'un soutien un peu distant en 2002, l'élu local s'est de plus en plus rapproché de l'ADET jusqu'à y faire adhérer la commune en 2005, faisant de Massat la première commune ariégeoise officiellement membre du "Pays de l'ours". Cet élu ne cache pas ses réticences sur la manière dont a été faite la réintroduction de 1996. Sans *a priori* négatif pour autant, son positionnement a évolué et l'a amené à proposer la commune de Massat comme site de lâcher pour le projet de réintroduction de 2005. Son opposition au député-président du Conseil général, A. Bonrepaux, y est peut-être aussi pour quelque chose.

Plus le député a fait de reproches au maire de Massat au sujet de l'accueil de l'initiative "pro-ours", plus l'édile se rapproche de l'ADET et n'hésite pas à mettre en avant l'image touristique de l'ours. La vieille opposition historique entre le Couserans et l'est de l'Ariège est alors incarnée politiquement à travers l'ours. Le maire de Massat n'est pas indifférent au travail de développement local de l'ADET et à son action d'animation dont le marché montagnard, les expositions, les grands repas et les concerts des Automnales sont les illustrations fortes et ponctuelles.

La volonté de développement touristique de ces acteurs autour de l'ADET est cadrée par un choix d'éco-développement de la structure. Il ne s'agit pas de susciter la construction de coûteuses infrastructures en montagne ou encore de transformer les vallées pyrénéennes en autoroutes pour touristes. L'objectif semble davantage l'émergence d'un tourisme vert et culturel générant des revenus suffisants pour permettre le maintien d'un dynamisme économique local, conciliable avec la protection de l'ours.

2.4. Des chasseurs à la position ambiguë

La chasse est une activité importante en Ariège. Après une baisse des effectifs dès le début des années 1990, le nombre de chasseurs se stabilise à 7 300 depuis 2003. La Fédération de l'Ariège est partenaire du programme ours. Comme celle de Haute-Garonne, elle fait partie, à ce titre, du comité de pilotage de la réintroduction depuis 1995, soit un an avant le lâcher. Ils obtenaient aussi la garantie de ne pas subir de contrainte et recevaient des fonds au titre de l'ONCFS afin de servir d'intermédiaire pour les indemnisations. Or, depuis 2000-2001 lorsque le directeur, Jean Guichou, est interrogé, la position est plus ambiguë. Les sociétés de chasse locales ont eu du mal à accepter cette décision conduisant à la réintroduction des ours et elles s'y sont finalement ralliées grâce aux garanties obtenues. Mais la pression en Ariège est très forte et le directeur a une relecture particulière des événements passés. Il affirme que les chasseurs n'ont jamais été associés au projet et que la réintroduction s'est faite sans leur consultation. Il critique l'origine des ours réintroduits et trouve que cette opération « a consisté à se faire plaisir » (Guichou com. pers.). Tout en soulignant que les chasseurs ne sont pas opposés à cette opération, il rappelle sans cesse la question du pastoralisme. Il prétend que la Fédération des chasseurs n'était pas partenaire du projet et s'est juste raccrochée à l'opération dans le cadre du suivi. En effet, elle a un technicien dans l'équipe de suivi. La Fédération se désolidarise ponctuellement de l'opération, niant aux réunions organisées par la DIREN qu'elle en a été partenaire. Elle

prend de plus en plus de distance car localement plusieurs sociétés de chasse se sont associées à la protestation du milieu pastoral. De plus, A. Bonrepaux est un chasseur notoire et se trouve être bien implanté dans le monde cynégétique. Face aux pressions, la Fédération des chasseurs de l'Ariège a de plus en plus de mal à tenir sa position.

3. Les Hautes-Pyrénées : le rôle stratégique des vallées des Gaves

3.1. Structuration territoriale du pastoralisme et réaction à l'ours

Dans ce département, la présence de petits pays est importante pour comprendre la perception et l'opposition territoriale à l'ours. Celle-ci est particulièrement imbriquée dans l'organisation micro-locale du pastoralisme et l'histoire de la politique pastorale des Hautes-Pyrénées qui a représenté dès le début un amortisseur de crise. Pourtant comme ailleurs dans les Pyrénées, ce département n'a pas échappé au phénomène de déprise rurale, de fermeture du paysage et à l'abandon progressif des pratiques de gardiennage. Là encore, ces éléments et la perte de certaines techniques pastorales ont un lien direct avec l'impact que peut avoir le retour de l'ours dans ces territoires.

Carte 19 : Les Hautes-Pyrénées et ses entités géographiques



: Localisation du départ de la contestation radicale de l'ours

Le département est constitué de différentes entités géographiques allant de la plaine (au nord) à la haute montagne (au sud). Au sud des vallées des Gaves, le Pays Toy a longtemps été très isolé et demeure un foyer de résistance à la présence de l'ours.

(F. Benhammou, 2007)

Les Hautes-Pyrénées ont un des territoires pastoraux les plus importants des Pyrénées avec près de 130 000 ha, soit un quart de la surface totale du département. Il est découpé en 227 unités pastorales situées entre 500 et 3000 m d'altitude (DDAF 65, 2003). 1 800 éleveurs transhument dont 30 % viennent de l'extérieur, des départements voisins (les Pyrénées-Atlantiques, le Gers, la Haute-Garonne) ou plus lointains (Hérault, Gironde, Landes, Aveyron…). Cela concerne près de 30 000 bovins, 90 000 ovins, 2 000 équins et 2 000 caprins. La plupart des unités pastorales sont occupées par des ovins (75 %) et par des bovins (70 %) (*ibid*.). Depuis quelques années, la charge pastorale augmente légèrement avec une hausse significative des troupeaux bovins et une importante diminution des troupeaux ovins. Dans tous les cas, on assiste à une augmentation de la taille des troupeaux au niveau départemental puisqu'on est passé en moyenne de 13 à 20 vaches et de 49 à 62 brebis mères de 1988 à 2000 en moyenne. Mais à l'échelle nationale et régionale, il s'agit de petits troupeaux, même si les regroupements pour la transhumance peuvent atteindre plusieurs centaines de têtes. Au sud de la plaine principalement céréalière du nord et des coteaux où commencent les activités pastorales, la zone de montagne se subdivise en trois axes (carte 19) : à l'est les vallées des Nestes, au cœur, les vallées du Haut Adour, et à l'ouest, les vallées des Gaves. Tout cet ensemble est rattaché culturellement à la Bigorre même si les vallées d'Aure et de La Barousse sont historiquement davantage tournées vers le Comminges.

Les formes du relief et l'organisation socio-pastorale sont aussi déterminantes dans les comportements face à l'ours. La gestion et la propriété du foncier sont également des paramètres à prendre en compte. Les propriétaires privés et l'Etat sont minoritaires dans la propriété des estives, respectivement 2,5 et 0,5 %. Le reste, 97 %, appartient à des collectivités locales, qui peuvent posséder les estives en indivision avec l'Etat, des privés, d'autres collectivités locales ou espagnoles, ou encore des commissions syndicales. Par conséquent, les collectivités locales majoritairement propriétaires sont gestionnaires de 70 % des territoires pastoraux. Les 30 % restant sont essentiellement gérés par les 40 groupements pastoraux et les huit associations foncières pastorales. Cette domination des collectivités tient à des raisons historiques qui les ont poussées à assurer la maîtrise des ressources nécessaires à leurs activités, comme l'herbe par exemple. Cependant avec les évolutions socio-économiques, les éleveurs sont devenus malgré tout minoritaires et ces territoires pastoraux sont gérés par des acteurs non utilisateurs des estives (élus, éleveurs locaux non-transhumants). Tous les éleveurs n'ont donc pas la même possibilité de défendre leurs

intérêts et cet aspect s'est avéré crucial dans le dossier de l'ours dans les Hautes-Pyrénées. Comme nous le verrons plus tard, la commission syndicale de la vallée de Barèges (zone des Gaves) est gérée par un faible nombre d'élus locaux et quelques éleveurs. Ces derniers ont ainsi pu prendre des mesures refusant les aides liées à l'ours et les éleveurs qui les acceptaient. Contrairement aux vallées de l'est du département où la gestion des estives est plus parcellisée et où l'hostilité à l'ours a été moins forte, un vaste territoire pouvait donner l'impression de se ranger en bloc dans le camp de l'opposition radicale à l'ours. Nous insisterons donc sur ce secteur de la vallée de Barèges-Luz St Sauveur, appelé aussi Pays Toy qui s'est particulièrement distingué. Outre la structure foncière, l'existence d'une initiative d'Appellation d'origine contrôlée, l'AOC Barèges-Gavarnie, chapotée par un syndicat de producteurs, a donné un cadre fort à une opposition qui a eu des résonances pyrénéennes et nationales.

3.2. La politique pastorale et environnementale des pouvoirs publics

La DDAF s'est particulièrement investie dans le dossier du pastoralisme depuis la fin des années 1980, grâce notamment à l'animation pastorale de deux contractuels employés par une structure associative, le Centre de ressource pastorale. Ces ingénieurs à la formation universitaire en aménagement du territoire, géographie et écologie, ont été titularisés au sein de la DDAF en 2002 après un travail de 14 ans en partenariat avec le Conseil général des Hautes-Pyrénées et la Chambre d'agriculture. Ainsi, au moment où la batterie d'aides pastorales liées à l'ours est arrivée en 1997 (aide au gardiennage, chien de protection, aide au regroupement nocturne…), tout un travail préalable avait déjà été mené. Le Centre de ressource avait commencé à lutter contre l'abandon du gardiennage et avait lancé une politique de soutien grâce à l'appui financier du Conseil général et de l'Union européenne. Au contact des éleveurs, les deux agents ont cherché à faire émerger les besoins tout en essayant d'intégrer le plus possible la demande environnementale. Avec le retour de l'ours et du dispositif normalement géré directement par la DIREN, la DDAF a craint des perturbations dans son dispositif préexistant : « Quand l'ours est arrivé, j'ai craint un risque de modification de notre dispositif. Ici, on s'occupait des projets pastoraux de A à Z, pas comme en Ariège où la DDAF est court-circuitée par la Fédération pastorale. En tant qu'administration, nous avions un souci d'efficacité et d'équité. La Fédération pastorale (de l'Ariège) nous semble moins équitable car elle subit des pressions politiques des élus, nous sommes plus libres. Notre dispositif fonctionnait bien, et ce genre de procédure nouvelle peut s'avérer conflictuelle s'il n'y a pas un cadrage, cela peut entraîner une perte de lisibilité.

Nous avions l'expérience pastorale, ce qui était intéressant pour la DIREN » (Buffière, com. pers.). Dans l'ensemble l'articulation avec les mesures ours s'est bien faite mais cela n'a pas été sans tensions ponctuelles avec la DIREN. En effet, les agents de la DDAF ont cherché à maintenir leur pré carré pastoral et ont pu prendre l'arrivée de la DIREN comme une intrusion. D'un autre côté, leur affichage pastoral et leur ancienneté sur le terrain étaient également une garantie d'intégration du dispositif lié à l'ours. Ainsi, c'est la DDAF qui décide des héliportages de matériels dans le cadre des aides liées à l'ours et non la DIREN. Elle est soupçonnée de favoriser tels ou tels éleveurs pour des raisons politiques ou de paix locale, ce que se défend de faire l'agent de la DDAF en charge du dossier.

La DDAF a également décidé d'écrêter un certain nombre d'aides car le dispositif de soutien agricole préexistant, plus le dispositif ours pouvaient déboucher sur plus de 100 % de subventions. Dans l'ensemble, la DDAF cherche à ne pas distinguer ce qui provient des aides ours afin de favoriser l'acceptation sociale de l'animal. Son approche est globale et cherche au mieux à intégrer toutes les mesures agri-environnementales. Les anciens Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont été convertis en Primes herbagères agri-environnementales (PHAE) afin de maintenir ce qui avait été acquis par certains éleveurs. Un Contrat d'agriculture durable (CAD) – mesure remplaçant les CTE – est à l'étude à partir de 2004-2005 dans le cadre de Natura 2000. Avec les financements de l'Union européenne, de l'Etat (hors mesure ours), du Parc national des Pyrénées, du Conseil général, les mesures ours provenant de financement du ministère de l'Ecologie sont un complément non négligeable d'une des politiques publiques pastorales les plus dynamiques des zones de montagnes françaises. En 2004, le programme ours représente près de 12 % des financements pastoraux de ce département hors PHAE (DDAF 65, 2005). Le gros du budget global est consacré aux améliorations pastorales, à l'animation et au gardiennage. Ainsi, depuis 1992, la surveillance des troupeaux et le nombre de bergers salariés se sont développés puisqu'on est passé de 19 à 57 bergers-vachers (salariés et éleveurs confondus). La DDAF s'est aussi parallèlement investie dans la formation des bergers car la demande de main d'œuvre augmente et les personnes qualifiées manquent. Ainsi les mesures ours ne font qu'accompagner une politique départementale désireuse d'aller vers un meilleur gardiennage des troupeaux, une amélioration des conditions de travail pastoral, une gestion optimale de la charge de bétail et de ses effets sur le pâturage. Malgré les discours, peu de départements ont une politique si claire et même au sein des Hautes-Pyrénées, ces mesures rencontrent des difficultés locales qui coïncident souvent avec les refus des mesures ours. La préfecture des

Hautes-Pyrénées est d'ailleurs une des seules à tenter de réunir périodiquement une commission départementale du pastoralisme mettant en discussion la DDAF et différents partenaires tant agricoles qu'environnementaux. Paradoxalement, en raison de la tenue très technique des débats, ce n'est pas lors de ces commissions ponctuelles et irrégulières que les tensions au sujet de l'ours sont les plus vives.

3.3. L'opposition politico-agricole à l'ours et le syndicat AOC Barèges

3.3.1. Les positions des structures agricoles départementales

Les Hautes-Pyrénées ont été concernées par les prédations des ours dès 1997. La contestation, disparate, a concerné alors le Louron et la vallée d'Aure, zones qui se sont rattachées à la mobilisation haute-garonnaise comme nous l'avons déjà évoqué. Ce qui nous intéresse ici particulièrement, ce sont les protestations les plus fortes qui se sont déclarées en Pays Toy, petite région isolée de Bigorre, comprenant la vallée de Barège, le secteur de Luz-Saint-Sauveur et la circonscription d'Argelès-Gazost (cartes 19 et 20). Comme au plan national, les Hautes-Pyrénées connaissent des poussées de fièvre. Ainsi, c'est particulièrement en 2000-2001 puis du printemps 2003 à l'été 2004 que les mobilisations ont été les plus fortes dans cette zone, pour des raisons différentes qui seront analysées. Les élus locaux ont probablement tenté davantage de récupérer cette mobilisation que les organisations agricoles départementales dont les positions ont été variables. Là encore, les imbrications sont fortes entre le petit monde politique local et les éleveurs qui comptent un certain nombre d'élus. Certes, il y eu la posture classique de rejet inconditionnel. Bernard Moules, le responsable de la commission montagne de la Chambre d'agriculture, a une position classique : « La cohabitation avec l'ours n'est pas possible car il compromet l'avenir du pastoralisme » (*La Dépêche du Midi*, 21 avril 2001). Notons pour mémoire qu'il s'agit là d'un céréalier de la plaine qui est devenu un des principaux porte-parole des éleveurs de montagne sur le dossier dans les Hautes-Pyrénées[230]. Le représentant FDSEA local lui vient en renfort lors des prises de parole publiques. La Chambre d'agriculture a apporté également un soutien technique et logistique au syndicat porteur du projet d'AOC qui s'est par la suite avéré une des principales structures hostiles à l'ours. Cependant, le président de la Chambre d'agriculture, Jean-Louis Cazaubon qui s'est toujours intéressé tant à l'ours qu'à l'AOC, adopte plutôt une position de retrait. Maire de sa commune, Poueyferré, président de la

[230] Selon la MSA, organisme de sécurité sociale et de mutuelle santé des professions agricoles, il n'est plus agriculteur depuis 1987 puisqu'il ne paie plus ses cotisations.

Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées, il siège à l'APCA, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, dont le siège est à Paris. Il est certes réticent à la présence d'ours « slovène » dans les Pyrénées mais n'est pas insensible à l'espèce emblématique et a une estime personnelle pour le travail de J.-J. Camarra (Cazaubon, com. pers.). Il est même sceptique sur l'intensité des mobilisations liées à l'ours, tant des opposants que des protecteurs. Dans ses prises de paroles, bien que gros éleveur de bovins et de porcs en stabulation en plaine, il insiste fortement sur le drame de la disparition de l'élevage de montagne, sa place dans la préservation de l'environnement et des paysages indispensable à l'activité touristique (*ibid*.).

3.3.2. Un foyer d'opposition radicale : Pays Toy et vallées des Gaves

Dans ce département, la contestation contre la présence de l'ours est territorialement très circonscrite puisqu'elle a surtout été virulente dans le secteur d'Argelès-Gazost et le Pays Toy (Luz-Barèges). Le pastoralisme y est en crise-mutation depuis plusieurs décennies. Le nombre d'exploitants ne cesse de diminuer depuis les années 1970, mais le cheptel lui ne diminue pas. Ainsi, cela entraîne une augmentation de la taille moyenne des troupeaux (DDAF 65, 2003). Cependant, il s'agit toujours d'une zone de petits troupeaux. En Pays Toy, zone qui a connu ses premières prédations en 2000, 3 000 brebis se répartissent entre près de 150 éleveurs. Si la plupart des troupeaux ovins comptent moins de 80 têtes en moyenne, on rencontre quelques troupeaux de plus de 200-300 bêtes et beaucoup de propriétaires possèdent à peine une vingtaine de brebis (*ibid.* ; DDAF 65, com. pers.). Quant aux troupeaux bovins, ils comptent en moyenne une vingtaine de têtes (*ibid*.). En principe les 1800 éleveurs des Hautes-Pyrénées peuvent bénéficier des indemnisations au titre de l'ours. Une centaine d'exploitants sont réellement exposés et moins d'une quinzaine ont subi une attaque en 2004 (DDAF, com. pers.). Depuis, la zone concernée s'est légèrement étendue, alors que les plaintes médiatisées ont explosé. « Le pire, constate un technicien pastoral de la DDAF, c'est que ceux qui crient le plus fort ne sont même pas touchés par les attaques » (*ibid*.). Les troupeaux étant de petite taille, le gardiennage par berger est difficile à organiser, car même regroupés, les troupeaux ont du mal à procurer un revenu à un salarié. Ce qui est possible avec des troupeaux de plusieurs centaines de bêtes, l'est moins avec des troupeaux de 80 brebis. Comme cette activité n'est pas rentable, la plupart des éleveurs sont polyactifs, beaucoup ont un gîte, sont moniteurs, guides, artisans ou commerçants (de Bellefon, com. pers.), et depuis plusieurs années « les Toys comptent plus sur le tourisme que sur leur production de viande ou de lait » (Allaux, 1994). Ces activités parallèles ne facilitent pas non

plus le gardiennage. Néanmoins, ce petit pays est la zone où une Appellation d'origine contrôlée, chose peu commune pour la viande, est en train de se constituer. La contestation de l'ours a tout simplement utilisé la structure créée pour promouvoir cette AOC « Barèges-Gavarnie ». La présidente du syndicat ovin Barèges-Gavarnie, Marie-Lise Broueilh, est devenue un des principaux leaders de l'opposition à l'ours.

Cette femme d'une cinquantaine d'années a un parcours intéressant. Originaire de Castres dans le Tarn, elle n'est pas issue du monde rural agricole où elle est entrée par le biais de sa formation universitaire, spécialisée en sociologie rurale. Son étude puis sa thèse portaient sur le choix du conjoint et la transmission du patrimoine en Pays Toy. Elle a tellement fait corps avec son sujet, qu'au cours de son étude, elle s'est mariée avec un des éleveurs du pays. Après des expériences dans le domaine associatif socioculturel à Toulouse, elle a décidé de s'installer à plein temps sur l'exploitation avec son conjoint au début des années 1990. En 1994, elle devient chef de l'exploitation et se lance dans la constitution du syndicat Barèges-Gavarnie afin de promouvoir l'AOC. De par son bagage professionnel, intellectuel et ses relations à la Chambre d'agriculture, les éleveurs locaux jugent qu'elle est la plus apte à mener cette mission. Profondément attachée à l'élevage, elle se consacre à plusieurs activités associatives et militantes. L'arrivée de l'ours lui procure de nouveaux engagements.

En mai 2000, dès les premières attaques d'ours dans le secteur[231], elle monte au créneau et affirme fortement l'incompatibilité de cette présence avec leur pastoralisme « traditionnel » qui s'inscrit dans une démarche de qualité. L'ours nuirait à cette activité car il rend difficile le pacage libre qui ferait la spécificité de ces bêtes à viande : « Je ne suis pas d'accord avec le rétablissement d'une population viable d'ours. J'ai pas envie d'avoir des ours chez moi, je suis très claire » (Broueilh, com. pers.). Elle prétend qu'il n'y avait plus d'ours en Barèges depuis 150 ans : « On n'a pas de mémoire d'ours, même s'il y a eu quelques passages » (*ibid*.). Dans des déclarations ultérieures en 2003, c'est davantage : « ça fait deux cents ans que nos ancêtres les ont chassé d'ici, il n'y a pas de place dans la montagne pour les ours et nous » (Broueilh *in La Dépêche du Midi*, 23 avril 2003). Cependant, selon J.-J. Camarra, la présence d'ours est attestée dans ce secteur avant la Seconde guerre mondiale, avec une présence occasionnelle dans les années 1950-60. La

[231] Elles sont vraisemblablement imputables à Néré, à l'époque jeune ours issu de la réintroduction. Il a traversé les Hautes-Pyrérées pour s'installer finalement en Haut-Béarn.

mémoire du prédateur se perd rapidement et les pratiques pastorales avec, même si les bouleversements socioculturels ont aussi accompagné ces changements agricoles. La présence des ours réintroduits est alors jugée inadmissible, « nous vivons au creux de la montagne, donc l'ours ou un prédateur quelconque, on va les supporter du 1er janvier au 31 décembre » (Broueilh, com. pers.). Pour M.-L. Broueilh, toutes les administrations sont à la solde du ministère de l'Environnement qui voudrait tout régir à leur place, pour des fantasmes d'urbains : « On a une autre conception du développement de nos Pyrénées, de nos vallées pyrénéennes et on n'a pas envie de se laisser déposséder de notre pouvoir de décision sur notre territoire ». Un ingénieur de la DDAF la décrit comme « la plus énervée de tous. Elle a fait toute sa popularité en s'opposant à l'ours et cherche à faire la publicité de son AOC » (Ingénieur DDAF 65, com. pers.). Il est vrai, comme nous l'avons vu, que l'ours est un argument marketing efficace. Associer l'AOC Barèges-Gavarnie à une lutte contre l'ours peut être un moyen de marquer les esprits au moment où le projet rencontre quelques difficultés. Au début des années 2000, la procédure d'AOC est alors presque à son terme mais un dernier problème de taille en ralentit la concrétisation. En effet, l'abattoir nécessaire à l'AOC est obsolète et en cours de fermeture. Le syndicat a besoin de faire encore de nombreuses démarches pour obtenir les financements pour un nouvel abattoir aux normes. La contestation de l'ours permet de maintenir une pression et une certaine attention des pouvoirs publics. Dans ce contexte, les éleveurs de ce secteur des Hautes-Pyrénées tentent de fédérer d'autres acteurs tels que chasseurs, forestiers et professionnels du tourisme dans une association. L'Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen, ASPP est créée et choisit M.-L. Broueilh comme présidente. Les articles de presse se sont multipliés. Dès qu'il était question de l'ours dans les Hautes-Pyrénées, de mai 2000 à juillet 2001, la plupart des articles de *La Dépêche* et la totalité de la *Nouvelle République des Pyrénées* parlaient de M.-L. Broueilh. Lors de la seconde vague d'opposition en 2003-2004, elle est moins présente au profit de certains éleveurs et de B. Moules de la Chambre d'agriculture.

Comme dans tout conflit de nature géopolitique, s'entremêlent ici des enjeux politiques, territoriaux et médiatiques. L'ours et les aides des administrations de l'environnement qui lui sont liées sont alors présentés comme une invasion territoriale. Dans ce cadre, dès 2000, afin de jouer sur les représentations, le syndicat ovin a affirmé que les éleveurs ne prendraient pas l'« argent sale » de la DIREN. Ils disent vouloir mutualiser les indemnisations et créer des caisses de soutien en se fondant sur la solidarité agricole. Ce n'est qu'une façade car tous les éleveurs ont finalement accepté les indemnisations et le système

n'a pas vu le jour (DDAF 65, com. pers.). Un des effets d'annonce les plus forts a lieu en décembre 2003 quand l'association des éleveurs décide de reverser les indemnisations des dégâts d'ours de l'année, près de 1 500 euros, au profit du Téléthon. Après s'être assurés d'avoir bien été pris en photo par les journalistes, les éleveurs présents affirment : « Tout cet argent serait tellement mieux employé pour la recherche de toutes ces maladies » (*La Dépêche du Midi*, 5 décembre 2003). Toujours dans le but de ne pas cautionner l'ours, ces éleveurs affirment ne pas accepter les mesures d'accompagnement[232] mises en place par la DIREN et gérées en partie par la DDAF des Hautes-Pyrénées. Néanmoins, beaucoup d'éleveurs les acceptent dans le département soit pour d'évidentes raisons économiques, soit parce qu'ils sont indifférents, voire favorables à la présence de l'ours. Mais de fortes pressions existent localement pour faire refuser ces aides à l'élevage.

L'ours met véritablement la lumière sur les usages de territoires notamment pastoraux dans ces petits pays des Hautes-Pyrénées. Afin d'asseoir leur argumentaire, les opposants à l'ours au sein de l'ASPP ont édicté un document censé formaliser la « tradition ». Cette brochure, tout bonnement intitulée *Le Pastoralisme*, a été distribuée au Comité départemental du Pastoralisme à la préfecture de Tarbes en décembre 2001. La thèse défendue est que « depuis des temps immémoriaux », la richesse du pastoralisme réside dans la divagation du bétail domestique (Broueilh, 2001). Le séjour des animaux en liberté sur les estives est présenté comme quelque chose qui a toujours permis aux éleveurs « de consacrer la totalité de leur temps de travail à la récolte des fourrages sur les prairies de fauche » *(ibid.* : 2). Il n'est pas question d'un élevage où le contrôle d'un gardien sévit, « au contraire, tous les bergers, qui sont les propriétaires des troupeaux, consacrent généralement une journée par semaine au rassemblement des animaux… sur le plan historique, il n'y a jamais eu de gardiennage permanent sur les estives » (*ibid.* : 3). Les techniciens de la DDAF et les représentants agricoles de la Confédération paysanne sont abasourdis par les simplismes de ce document. C'est tout leur travail de revalorisation du métier de berger en tant que gardien et guide du troupeau qui est nié. La confusion entre berger et éleveur est ici totale. De plus, affirmer l'absence depuis toujours de tout gardiennage est aussi une contre-vérité historique même en Pays Toy où il ne s'est mis à disparaître que dans les années 1960. Comme dans la plupart des zones de montagne, une polyculture paysanne y subsistait en se fondant sur la

[232] Elles consistent, entre autre, au placement de chiens de protection et au versement d'aides financières pour salarier un berger.

main d'œuvre familiale nombreuse qui se répartissait différentes tâches (récolte, affouage, garde…). Cette brochure qui insiste sur « l'écologie du troupeau vagabond » reprend les poncifs sur la brebis indispensable à la biodiversité et créant « un espace entretenu, vivant, hospitalier, où l'on se sent à la fois en liberté et en sécurité […]. Pendant leur séjour en estive, les animaux domestiques, et eux seuls, entretiennent l'espace pastoral. » (*ibid*.). Nous renvoyons à notre article paru dans le *Courrier de l'environnement de l'INRA* pour la critique de ces propos caricaturaux (Benhammou, 2003a). L'objectif est d'opposer une biodiversité domestique, et donc meilleure, à une biodiversité sauvage, mauvaise, dont l'ours est l'emblème. Avec la justification par une « tradition recréée » de l'absence de gardiennage, tout est fait pour présenter le pastoralisme en question comme incompatible avec l'ours.

Les opposants à l'ours qui sont également les promoteurs de l'AOC viande ovine "Barèges-Gavarnie" ont alors tenté de montrer que l'ours mettait en péril leur démarche puisque le gardiennage ne faisait pas partie des « traditions ». Cette AOC vise à la promotion d'une viande de mouton de qualité provenant de bêtes élevées en montagne selon un système de production typique. Rien dans le décret fondateur et les textes ne semble pourtant s'opposer à des pratiques de gardiennage. À ce titre, la DDAF des Hautes-Pyrénées a proposé à la présidente du syndicat ovin de faire une étude comparative. Certaines bêtes de l'AOC seraient étudiées dans un cadre d'élevage divagant et d'autres selon le système de gardiennage proposé et encouragé. Une ébauche de protocole avait été établi par un ingénieur de la DDAF en songeant à des partenariats avec l'INRA et l'Université de Toulouse : « Marie-Lise Broueilh a semblé comme mise au pied du mur. On leur donnait l'occasion de prouver ce qu'ils disaient, à savoir que le gardiennage nuit à la qualité de la viande. Elle n'a pas donné suite. Nous, nous avons l'hypothèse inverse et plusieurs expériences le montrent. Laisser la brebis divaguer ou la conduire à bâton planté n'a probablement aucune incidence sur la qualité de la viande. En revanche, l'effet en termes de pâturage sur la montagne, il est tout autre, et c'est ça qui nous intéresse » (Fily, com. pers.).

En 2001, la mobilisation anti-ours continue encore quelque temps sur sa lancée jusqu'au printemps bien que la prédation chute pour être quasiment nulle. L'ours Néré, qui a vraisemblablement causé les dégâts en Pays Toy, semble s'être installé en Pyrénées-Atlantiques. Pyros qui rôde entre le Louron, le Luchonnais et l'Espagne fait peu parler de lui. C'est pendant cette période de relative accalmie, de 2001 au printemps 2003, que se met en place formellement l'AOC Barèges-Gavarnie. Le 19 décembre 2002, le décret de création de

l'AOC est publié et la question de l'abattoir est réglée. Selon le président de la Chambre d'agriculture qui a soutenu la démarche, celle-ci est risquée car la zone éligible au label est trop restreinte. Ils risqueraient de sous-utiliser les installations et de ne pouvoir atteindre une taille critique viable (Cazaubon, com. pers.). Au printemps 2003, au moment où les premières carcasses sont tamponnées pour être commercialisées, des attaques d'ours sur troupeau agitent à nouveau la scène locale. Au début, dans la mesure où la situation est calme depuis assez longtemps, il n'y pas d'alarme particulière. Puis la presse quotidienne régionale se met à couvrir au plus près les événements, suit les moindres faits liés à l'ours et contribue à l'atmosphère de psychose. Dès le 5 avril 2003, *la Nouvelle République des Pyrénées* titre « Un ours tue une brebis à Vizos ». Il y est question de « lieu du crime », de « prédateur qui a emmené la carcasse » et de « climat d'angoisse ». Dès lors, et jusqu'en juin, la presse fait la comptabilité, une à une, des brebis attaquées par l'ours pour arriver à un total d'une vingtaine au début de l'été 2003. Ces attaques ont lieu encore dans la vallée de Luz puis se concentre dans le Hautacam. La localisation des attaques à proximité des habitations est le nouveau thème récurrent des articles, puisque les élus insistent sur la question de sécurité publique, outre l'incompatibilité avec le pastoralisme. La *Dépêche du Midi* titre « l'ours pourrait encore s'approcher des habitations » (8 avril 2003) pour arriver jusqu'à « l'ours est entré dans une bergerie » (6 mai 2003). Ainsi, l'animal semble faire de plus en plus fi de la frontière entre espace sauvage et espace domestique, ce qui est jugé intolérable par un certain nombre d'habitants et qui peut s'avérer inquiétant. Cependant, il faut avoir à l'esprit comme nous le rappelait J.-J. Camarra et Christian Arthur[233]qu'il y a toujours eu des attaques d'ours à proximité des habitations (com. pers.). L'automne et le printemps sont les saisons pendant lesquelles les troupeaux sont plus près des exploitations, en fond de vallée, qui est aussi la zone utilisée par le plantigrade à ces périodes. Ces attaques proches des lieux de vie humaine sont rares ; cet ours baptisé « Luz » en commet plusieurs. Les éleveurs se font alors activement relayer par la presse, les élus et les syndicats. Ces derniers crient alors aux méfaits de l'ours slovène étranger particulièrement carnassier. Mais très vite, les indices génétiques montrent qu'il s'agit bel et bien d'un ours pyrénéen. Les techniciens du Réseau ours, diligentés dans le secteur, surprennent l'animal qui semble malade et met du temps à fuir. Ils font ensuite l'hypothèse d'un jeune ours qui aurait été chassé du Béarn par les grands mâles, Papillon ou Néré. En fait, certains facteurs déterminants expliquent aussi une prédation de cette nature. Comme nous l'avons vu précédemment, ces territoires des vallées

[233] Directeur scientifique du Parc national des Pyrénées.

des Gaves ont un pastoralisme qui prend la forme de petites unités où le gardiennage n'est plus de mise. Le prédateur n'a donc aucune contrainte pour accéder à des brebis. De surcroît, les évolutions socio-agricoles ont conduit à une modification des terroirs et des paysages. Des zones anciennement fauchées et pâturées sont aujourd'hui recouvertes de forêts et de broussailles. Dans les niveaux intermédiaires subsistent des installations appelées granges foraines qui sont parfois encore utilisées notamment pour parquer les brebis. Ces bâtiments émergent à peine des clairières qui ont eu tendance à se refermer. L'intrusion de l'ours dans ce territoire va personnifier cette nature conquérante. Le monde politique local, sensible au discours lié à cette évolution, s'investit alors particulièrement contre cet ours qui est de trop.

3.3.3. Le poids des acteurs politiques locaux

Plusieurs phénomènes politiques et territoriaux expliquent la nature et l'ampleur de la mobilisation de cette partie des Hautes-Pyrénées. Un certain nombre d'éleveurs possèdent des postes politiques et syndicaux clés : ils siègent à la Chambre d'agriculture, à la vice-présidence du Parc national des Pyrénées ou bien sont maires, conseillers généraux ou proches de conseillers généraux influents. Par leur accès aux pouvoirs publics locaux et aux élus influents du secteur, le message des éleveurs est particulièrement bien relayé. Il est intéressant de voir que les éleveurs n'en sont pas forcément conscients et qu'ils n'en portent pas pour autant les élus dans leur cœur. Ces derniers semblent agir soit par une forte pression qu'ils ressentent, soit par opportunisme politique, ces deux facteurs pouvant s'entremêler. La députée radicale de gauche Chantal Robin-Rodrigo, le maire socialiste de Luz-Saint-Sauveur Claude Massoure, également conseiller général, et le maire d'Argelès Robert Coll, sont les personnalités qui se mettent le plus en avant. Chaque élu intervient alors à son niveau de compétence.

La députée C. Robin-Rodrigo tente de prendre la tête de la contestation politique et multiplie les déclarations à la presse : « Ici, nous voulons bien être le pays de l'âne, mais pas le pays de l'ours. Si l'on veut des ours, alors qu'on les mette dans un parc, et que ceux qui veulent de leur ours en peluche le gardent chez eux ! » (*La Dépêche du Midi*, 6 mai 2003). Elle participe à toutes les manifestations d'éleveurs. Le 27 mai 2003, elle conduit une délégation d'éleveurs et d'élus locaux à une audience qu'elle a réussi à obtenir de la ministre de l'Ecologie R. Bachelot. Après cette entrevue, le ministère de l'Ecologie annonce la décision de capture de l'ours avec pose d'une balise afin de le radio-pister. De plus, R. Bachelot annonce que le programme de réintroduction est arrêté. Ce n'est qu'une demi-victoire pour la députée et la délégation qui désirent le retrait définitif de l'animal et surtout

une efficacité dans la mise en œuvre de la capture. Malgré cette volonté affichée, la députée a adopté des postures très différentes par le passé. En 2000, lors de l'amendement Bonrepaux demandant le retrait des ours issus de la réintroduction, C. Robin-Rodrigo est sollicitée par les associations de protection de la nature des Hautes-Pyrénées. Par un courrier envoyé au militant environnementaliste Michel Geoffre[234], elle le remercie d'avoir attiré son attention sur cet amendement. Elle l'informe qu'elle s'y est opposée et a soutenu l'amendement de remplacement présenté par la ministre D. Voynet qui affirme la non-remise en cause du programme de réintroduction. La députée conclut : « Je me réjouis donc que l'amendement présenté par Monsieur Bonrepaux soit annulé, et vous prie de trouver ci-joint copie de l'amendement présenté par le gouvernement ». Le fait qu'elle ait changé de circonscription à partir des législatives 2002, la faisant passer d'une zone plus urbaine à une zone plus rurale, n'est probablement pas étranger à ce revirement stratégique (carte 20). Le passage à un gouvernement de droite y est peut-être aussi pour quelque chose mais, en matière de position relative aux grands prédateurs, les clivages gauche-droite sont loin d'être les plus pertinents.

Carte 20 : Les circonscriptions électorales des Hautes-Pyrénées

C. Robin-Rodrigo a été député de la 3e circonscription en remplacement de J. Glavany devenu ministre (1998-2002). En 2002, elle est élue dans la 2e circonscription, plus rurale et montagnarde. Pierre Forgues est le député de la 1ère circonscription. Tout le département est à gauche, avec une bonne implantation locale du Parti radical de gauche qui tient le Conseil régional grâce à l'appui des socialistes. (D'après Anonyme, 2007c)

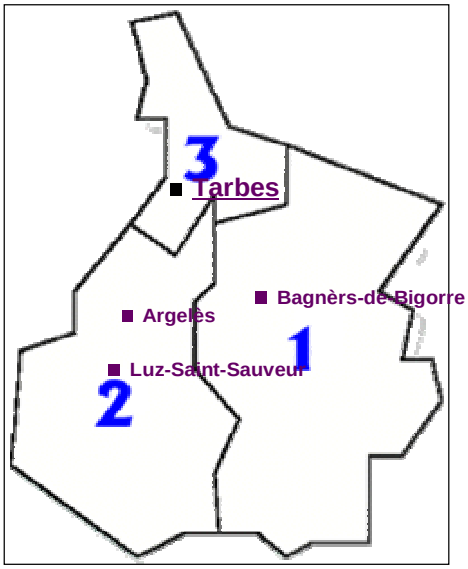

C. Massoure, le maire de Luz et conseiller général accompagne cette mobilisation car outre ses mandats électoraux, il est également le président de la Commission syndicale de la vallée de Barèges. Autrement dit, il est à la tête de la structure qui gère les territoires

[234] M. Geoffre est membre de l'Union Midi-Pyrénées pour la nature et l'environnement (UMINATE) et du Conseil international associatif pour la protection des Pyrénées (CIAPP). Courrier fourni par le destinataire et daté du vendredi 23 juin 2000.

pastoraux qui ont subi les principales attaques de l'ours. Bien que ces estives soient fréquentées à près de 50 % par des éleveurs extérieurs aux vallées et au département, ce ne sont que des éleveurs locaux et des élus qui ont voix au chapitre. De plus, ce sont les éleveurs locaux les plus hostiles qui exercent les pressions les plus fortes, allant parfois jusqu'à chahuter C. Massoure lors de fêtes paysannes. Là encore, toute une série de décisions sont prises par les tendances les plus radicales, les éleveurs pragmatiques se mettant volontiers en retrait ou subissant des pressions très fortes comme nous le verrons ultérieurement. L'objectif demeure un front anti-ours uni et faisant bloc.

3.4. Acteurs agri-environnementaux et associations écologistes

3.4.1. Pressions et positions agricoles alternatives

L'opposition de certains éleveurs est notoire. En revanche, l'exercice de pression sur des éleveurs « neutres » ou « pragmatiques » pour qu'ils approuvent la contestation est un élément peu pris en compte. Nos enquêtes ont montré que toute une frange des éleveurs subit l'influence des plus militants. Ceux qui refusent de s'engager contre l'ours peuvent subir des réprimandes, principalement dans la zone de Barèges. Les problèmes posés par l'ours mettent étonnamment au jour des phénomènes d'exclusion et de rejet de l'« étranger ». Avec le repli localisé de l'activité pastorale, plusieurs estives des Hautes-Pyrénées se sont ouvertes aux éleveurs extérieurs au canton et au département. Sans ces éleveurs, le secteur de Barèges-Luz-Hautacam serait pour partie laissé à l'abandon, ce qui constituerait une calamité socio-économique et écologique à en croire les discours des élus et des organisations agricoles. Depuis une dizaine d'années, un groupe d'éleveurs de l'Aveyron transhume sur une de ces montagnes. Quand des éleveurs du Pays Toy menés par M.-L. Broueilh ont fait circuler une pétition pour le retrait des ours, les Aveyronnais ont refusé de la signer. À partir de 2001, le groupement pastoral auquel ils appartiennent a multiplié les tracasseries administratives. Par conséquent, cette année-là, ils n'ont pas pu monter à l'endroit habituel et bénéficier des améliorations pastorales (de Bellefon, com. pers.). La zone entretenue par ces éleveurs est donc vouée à l'abandon. De plus, ces exploitants ont été exclus d'un projet d'association d'éleveurs dans le cadre de la mise en place de Contrats territoriaux d'exploitation (DDAF 65, com. pers.). Plusieurs raisons expliquent vraisemblablement cette exclusion : ils sont affiliés à la Confédération paysanne, syndicat mal vu par les militants agricoles classiques, ils sont extérieurs à la vallée et, c'est probablement l'élément déclencheur, ils ont refusé de se prononcer contre l'ours en acceptant les mesures d'accompagnement.

En 2003, ces pressions prennent une tournure plus grave encore. Le 12 mai 2003, ces éleveurs aveyronnais reçoivent un courrier de C. Massoure, maire de Luz et président de la Commission syndicale de la vallée de Barèges : « En 2002, votre cheptel a pacagé sur l'estive de Nat, et vous n'êtes pas sans savoir que vous avez bénéficié d'aides au gardiennage du Conseil général, et d'aides " Zones prédateurs ", sources de financement du ministère de l'Environnement. Pour votre gouverne, sachez que les élus et éleveurs locaux réprouvent totalement ces " aides prédateurs " qui vont à l'encontre de leur volonté et de leur politique de gestion des estives […]. Suite aux attaques répétées de ce plantigrade ces deux derniers mois, la Commission syndicale de la vallée de Barèges a décidé de refuser l'accès aux estives du canton, à tout éleveur qui serait susceptible de faire la demande d'une aide " Zones Prédateurs " en 2003 »[235]. Faute de pouvoir exclure l'ours de certaines estives, on en exclut certains hommes. Tous les éleveurs qui sont dans cette situation reçoivent ce courrier. À un mois de la montée en estive, cette décision est catastrophique.

La section locale de la Confédération paysanne réagit vivement et prend la défense des éleveurs. Dans son journal, elle rappelle que ces aides et celle du Conseil général permettent de couvrir plus de 80 % du salaire du berger et un certain nombre de besoins liés à l'estive. « Ces aides correspondent aussi à une réalité, qu'on soit pour ou contre la présence de l'ours dans les Pyrénées. Pour bien des éleveurs, notamment pour les éleveurs étrangers à la vallée qui ne peuvent visiter facilement les bêtes, la présence d'un berger, d'un patou sont des choix pour assurer au mieux le temps d'estive et réduire au plus les pertes. Alors que l'ours fréquentait les bas de la montagne de Nat, les éleveurs qui estivaient dans les en-hauts devaient-ils offrir un garde-manger pour l'ours ? Telle est la proposition de leurs collègues valléens en leur imposant de refuser les aides ours… » (*Paroles paysannes*, n°16, octobre 2003). Dans ce texte, un parallèle est alors fait avec la Politique agricole commune : « Y en-a-t'il beaucoup parmi les paysans-éleveurs de Barèges qui sont pour la PAC, cette politique agricole commune qui bien plus que l'ours et tous les prédateurs, met en péril nos petites exploitations ? Probablement aucun, mais tous pourtant acceptent les aides PAC […] sans pour autant que cela soit considéré comme un soutien à cette politique. Pourquoi deux attitudes différentes ? ». La Confédération paysanne des Hautes-Pyrénées interpelle la député Robin-Rodrigo, les pouvoirs publics et prend directement contact avec le président de la Commission syndicale afin de faire annuler cette décision. Finalement, C. Massoure revient

[235] Courrier daté du 12 mai 2003 fourni par R. de Bellefon animateur de la Confédération paysanne, section des Hautes-Pyrénéées.

en arrière mais précise bien aux éleveurs que si ce n'est pas valable pour 2003, la décision s'appliquera en 2004. Les éleveurs ont alors décidé de changer de montagne.

Cependant, ces pressions ne concernent pas que des éleveurs « étrangers ». Dès les premières attaques de l'ours « Luz » au printemps 2003, plusieurs éleveurs du secteur de Barèges se manifestent auprès de l'Equipe technique ours afin de voir quelles aides peuvent leur être fournies. Une fois recontactés, la plupart se rétractent, refusent les aides avançant que cela serait mal vu et pourrait leur créer des problèmes (Quenette, com. pers. ; Camarra, com. pers.). La mobilisation très forte en Pays Toy avait eu des influences sur les éleveurs des vallées voisines. Un technicien de la DDAF nous rapporte en 2001 que « dans une réunion, le groupe d'éleveurs neutres s'efface ce qui ne laisse souvent la parole qu'aux plus remontés. À la réunion de la commission départementale « pastoralisme » au début de juillet 2001, trois ou quatre éleveurs nouvellement installés en vallée d'Aure ont été invités par la DDAF. Ils ne se sont pas exprimés. Alors qu'ils semblaient favorables à l'adoption des mesures d'accompagnement, ils nous ont fait comprendre qu'ils allaient réfléchir car ils ne voulaient pas avoir des collègues contre eux » (DDAF 65, com. pers.). La situation une fois apaisée, les mesures ont pu être mises en place.

Ainsi le climat de fortes tensions ponctuellement entretenu par des éleveurs et des élus d'une zone géographiquement bien limitée fait passer au second plan l'existence d'un courant d'éleveurs et de bergers pragmatiques vis-à-vis de l'ours. Les représentants de la Confédération paysanne ont tenté d'avoir un discours cohérent malgré ce climat tendu. Leur position est délicate car la Confédération au plan national s'est prononcée contre les grands prédateurs. Certains syndiqués demandent à leurs responsables locaux « de les défendre contre l'ours » (de Bellefon, com. pers.) La section des Hautes-Pyrénées a décidé de ne pas opter pour une position officielle, même si les dirigeants actuels sont proches des associations de protection de la nature. Ce syndicat pense que l'ours n'est pas le problème majeur du pastoralisme. Il critique néanmoins le projet de réintroduction dans lequel la concertation n'a pas toujours été bien menée. Il rappelle que ce type d'opération ne peut convenablement se dérouler sans un accompagnement sérieux de l'élevage, surtout si ce dernier est en difficulté. Malgré la réalité de la prédation, les responsables jugent que l'ours est instrumentalisé pour ne pas poser, selon eux, les vrais problèmes de la profession. La présence de prédateurs est une réalité à laquelle il faut se préparer (Salanabe, com. pers.). La section locale de la Confédération est bien implantée puisqu'elle a obtenu près de 40 % aux

élections à la Chambre d'agriculture de 2001[236] et a réussi à les faire annuler pour vice de procédure. Ses dirigeants sont assez lucides sur la réalité des enjeux du retour de grands prédateurs et sur les difficultés du pastoralisme. Cela tient beaucoup à la personnalité du président, Henri Salanabe, un éleveur originaire du Béarn où il fut berger en zone à ours, ainsi qu'à celle de Renaud de Bellefon, docteur en histoire et animateur de la section syndicale. Au plan national, leur position sur les prédateurs est assez mal vue. Cependant leur travail de terrain reconnu et l'élection de H. Salanabe au bureau national renforcent considérablement leur légitimité. R. de Bellefon est également membre d'associations de protection de la nature et assure donc une forme de passerelle entre le monde pastoral et le tissu associatif environnemental.

3.4.2. Les associations environnementales

Hormis l'AMOPYC, Association des amis des ours en Pyrénées centrales, il n'y a aucune vraie structure associative traitant exclusivement de la protection de l'ours dans le département. Néanmoins, les responsables de la fédération associative UMINATE-65, Union Midi-Pyrénées nature section des Hautes-Pyrénées, se sont engagés en faveur du plantigrade dans la mesure où « il s'agit de replacer cette protection dans le cadre plus général de la protection de la montagne et cet animal emblématique fait partie de notre patrimoine culturel » (Geoffre, com. pers.). UMINATE-65, ancienne dans le département, reproche aux promoteurs de la réintroduction de 1996-1997 de ne pas l'avoir fait en concertation avec les associations locales. Cela ne l'empêche pas pour autant d'être favorable à la reconstitution d'une population viable d'ours dans les Pyrénées. Selon M. Geoffre, un des administrateurs de l'association, UMINATE trouve l'ours intéressant dans la mesure où cela peut conforter leur travail de « veille » concernant les aménagements lourds qui peuvent porter atteinte aux habitats montagnards fragiles.

Ce moindre engagement en faveur de l'ours s'explique également par des raisons structurelles. C'est globalement le tissu environnemental en général qui est relativement faible. UMINATE-65 est déjà elle-même une fédération de petites associations, entre 12 et 15 selon les années. Elles servent souvent la défense d'intérêts locaux et se retirent parfois après avoir obtenu gain de cause. De plus, les militants sont en général peu nombreux et pluri-associatifs ce qui fait qu' « aux réunions d'Attac, de la Confédération paysanne, des Amis du Pic du Midi… c'est triste à dire mais on retrouve les mêmes personnes »

[236] Les élections agricoles de 2007 ont été marquées par un recul du syndicat, comme partout en France.

(de Bellefon, com. pers.). L'AMOPYC n'échappe pas à la règle et malgré le dynamisme militant de son secrétaire, Serge Dulout, cette association sort difficilement de sa discrétion. Ces associatifs à plusieurs casquettes donnent néanmoins bonne conscience aux pouvoirs publics lorsque ceux-ci doivent inviter des environnementalistes à des commissions. « Les associations de protection de la nature sont handicapées car leurs bénévoles ont du mal à se rendre aux commissions, souvent en raison des horaires qui se situent aux heures ouvrables » (Dulout, com. pers.). À ce niveau, les groupes agricoles et cynégétiques sont favorisés dans la mesure où ils disposent plus souvent de personnels salariés dont une des fonctions est d'aller à ces commissions. Par exemple, M. Geoffre évoque la commission « pastoralisme » de Hautes-Pyrénées. Dans cette commission, il y est question de l'ours mais surtout du pastoralisme. M. Geoffre est invité à la première réunion (juillet 2001) et commente sa convocation : « Je vois dans la longue liste que je suis le seul représentant du mouvement associatif sur une cinquantaine de personnes décidées à me couper en tranche […] ; ça ne me fait pas peur, c'est assez classique comme situation. ». Serge Dulout pense que « ces rencontres, c'est le piège car tu es invité avec deux ou trois représentants des associations de protection de l'environnement au mieux et par le jeu des institutions, tu te retrouves avec en face de toi une vingtaine de bonhommes, qui sont tous issus du même milieu et qui pensent à peu près tous la même chose, alors forcément, c'est déséquilibré. On y va car ça permet de s'exprimer, on dit ce que l'on a à dire. Les représentants de l'Etat qui chapotent ce genre de commissions veulent bien entendre et écouter. S'ils n'ont pas d'a *priori*, il y a une partie du message qui passe, mais malgré tout il ne faut pas se leurrer ». Cependant, plusieurs associatifs se questionnent sur leur utilité dans ce genre de commission car ils ne veulent pas servir d'alibi afin de faire croire que le débat était équilibré. Dans ce contexte, ces associations représentent un contrepoids plus que léger à une opposition à l'ours qui s'est développée sur ce territoire. La présence de R. de Bellefon, mandaté par certaines associations de protection de la nature et la coordination pyrénéenne Cap ours, renforce considérablement l'action des acteurs favorables à la cohabitation avec l'ours dans les Hautes-Pyrénées. Pays de l'ours-ADET mène des actions surtout à l'est de ce département. Elle arrive, là aussi, à signer des chartes avec des accompagnateurs et des aubergistes restaurateurs (*La Dépêche du Midi*, 30 juillet 2001).

Au printemps 2005, dans l'ambiance du projet hypothétique de réintroduction, le maire de Bagnères-de-Bigorre, Rolland Castells, prend contact avec les associations de protection de la nature du département et la Confédération paysanne. Bien que dans un

premier temps ces réunions ne soient pas très formelles, le maire les informe de sa position favorable à la réintroduction de l'ours. Il se dit conscient que la majorité de la population locale et la plupart des élus de son secteur sont pour la sauvegarde de l'ours. Il chercherait à promouvoir des initiatives environnementales et agricoles mettant en avant la conservation de la montagne, de la biodiversité et de l'ours. Pour le moment, il n'en est pas aux déclarations officielles mais cela montre que la situation dans les Hautes-Pyrénées est loin d'être monolithique et figée.

3.5. Le système politico-administratif local et les pressions agro-syndicales

Il est intéressant de faire un zoom sur la « crise de l'ours » entre le printemps 2003 et l'été 2004. Face aux mobilisations et aux oppositions à la présence du prédateur, les pouvoirs publics locaux ont tenté d'apporter des réponses et ont été sensibles aux pressions agricoles locales. La sous-préfète d'Argelès-Gazost, Cécile Longé, s'investit énormément dans ce dossier. Elle organise des réunions locales d'information et de prises de contact avec les élus et les éleveurs locaux. Très vite, l'atmosphère s'échauffe et le travail se complique. Des agents de l'Equipe technique ours de Saint-Gaudens et J.-J. Camarra, responsable du Réseau ours brun en Béarn, sont dépêchés dans le secteur où ils ont pour mission de suivre au mieux l'ours trouble-fête. Tous les gardes du Parc national et l'ONCFS de la zone sont mobilisés. Alors que l'opposition agricole gronde et demande le retrait du plantigrade, les pouvoirs publics tergiversent quant à l'attitude à avoir face à cet ours qui semble avoir un comportement familier. Certains agents de terrain pensent déjà qu'il faut le capturer au plus vite afin de l'équiper d'un radio-émetteur. Mais l'appareil administratif hésite à prendre cette décision qui doit passer par un avis du Conseil national pour la protection de la nature (CNPN).

Le 10 mai 2003, près d'un mois après les premières attaques, la préfecture de Tarbes organise une réunion avec tous les services de l'Etat concernés (DIREN, DDAF, ONCFS, Parc national des Pyrénées, Gendarmerie) et une délégation d'élus et d'éleveurs sous le pilotage de la sous-préfète d'Argelès. Dans un premier temps, ce sont des tirs d'effarouchement qui sont décidés car il s'agit d'éviter en priorité que l'ours s'approche des troupeaux et des habitations. L'ours est bel et bien un individu unique et un spécimen autochtone pyrénéen. Lors de cette réunion, la préfecture et la sous-préfecture rappellent que tous les moyens seront mis à disposition pour protéger les troupeaux et pour éloigner l'animal. Cependant, les engagements de la France concernant la conservation de l'ours

seront tenus et le spécimen ne sera pas retiré. La délégation ressort frustrée et aigrie mais n'est pas venue seule. Aux portes de la préfecture, une manifestation d'une centaine d'éleveurs attend la délégation dans une atmosphère de violence latente. Des slogans et des banderoles appellent à la mort de l'ours, « on ne reviendra pas ici sans sa peau » lancent certains éleveurs (*La Semaine des Pyrénées*, 15 mai 2003). M.-L. Broueilh, la présidente du syndicat AOC Barèges-Gavarnie annonce : « ça fait trois ans que nous n'obtenons rien en discutant. À présent, nous allons agir dans la clandestinité » (*La Dépêche du Midi*, 10 mai 2003). Les manifestants font alors preuve d'une très grande violence physique et symbolique propre au syndicalisme agricole classique en France. Des pneus et des palettes sont incendiés, des éleveurs jettent des pneus enflammés dans la cour de la préfecture, les pompiers qui tentent d'éteindre le feu sont violentés et les drapeaux français et européens suspendus au-dessus des grilles sont amenés, arrachés et finalement incendiés. Cette violence fait écho à quelques années auparavant lorsque des tonnes de fumier ont été déversées devant la préfecture et le siège du Parc national des Pyrénées (*La Nouvelle République des Pyrénées*, 23 avril 2001), les éleveurs agissent dans une impunité totale. Une plainte est déposée par la préfecture pour dégradation de bien public, outrage aux drapeaux français et européen, mais elle demeure sans suite.

C'est dans cette atmosphère que la délégation reçue par la ministre R. Bachelot obtient la capture et le marquage de l'ours le 24 mai 2003. Pourtant les relations entre élus et pouvoirs publics locaux ne cessent de se dégrader. À l'automne 2003, alors que l'ours n'est toujours pas capturé, les élus de l'arrondissement d'Argelès et quelques éleveurs sont reçus à la sous-préfecture. Ils y déposent une motion exigeant le retrait définitif de l'ours et fixent un ultimatum : « Si le 30 novembre [2003] rien n'est fait, nous répondrons à visage découvert des actions que nous pourrions mener » annonce Bernard Moules, le secrétaire local de la FDSEA (*La Dépêche du Midi*, 30 octobre 2003). Il annonce également qu'un certain nombre de communes ont adopté cette motion, mais sur le chiffre précis, rien n'est sûr. Dans une interview, il parle de 69 communes (*La Dépêche des Hautes-Pyrénées*, 28 octobre 2003), dans une autre, il s'agit de 80 (*La Semaine des Pyrénées*, 30 octobre 2003), et dans la dépêche *Agence France Presse* du 30 octobre 2003, il est question de 33 communes. Ces mêmes communes menacent de ne pas organiser les élections à venir en 2004 (régionales et européennes). Au total, seuls deux villages s'y tiendront. La sous-préfète est dans le collimateur des maires des communes concernées. Le préfet reprend peu à peu le dossier en gestion directe. À la surprise de J.-J. Camarra, le responsable de l'ONCFS qui supervise la

capture de l'ours, les élus et les éleveurs préfèrent l'avoir directement comme interlocuteur et ne veulent plus que la sous-préfète organise de réunions dans les vallées. Quant au Parc national, pendant toute la crise, il s'est tenu politiquement en retrait.

La décision de capture de l'ours s'avère purement politique. Même si l'animal est censé être équipé, cela ne protège pas efficacement des attaques du prédateur, hormis à la marge. Cela donne une idée de la zone où renforcer la protection de troupeaux. L'expérience de l'Equipe technique ours, qui a suivi pendant plusieurs années des ours équipés, montre qu'un spécimen peut rester dans un secteur sans attaquer ou bien se déplacer assez vite sur des grands espaces, rendant ainsi son intimidation préventive difficile. Cependant, pour les pouvoirs publics, cette mesure est une forme de compromis donné aux acteurs hostiles à l'ours. Du coup, d'énormes moyens sont mis à disposition pendant près d'un an, de mai 2003 à avril 2004, date de la capture. L'astreinte des agents de l'ONCFS et des gardes du Parc, détournés d'autres missions, est excessivement coûteuse en temps et en argent. En outre, la décision administrative de capture est arrivée en mai 2003, autrement dit au moment où l'ours s'apprête à monter en altitude dans des zones où l'opération est quasi impossible à mener. Le printemps et l'automne sont les meilleures périodes car le plantigrade fréquente les zones boisées intermédiaires où la capture est plus aisée. Près d'un an plus tard, dans la nuit du 22 au 23 avril 2004, dans le secteur de Chèze en Pays Toy, l'ours fauteur de trouble est enfin piégé. À la stupeur générale, il ne s'agit pas d'un jeune ours pyrénéen, l'individu surnommé « Luz » n'est autre que le vieil et emblématique Papillon. Il est âgé de 29 ans et a vraisemblablement été exclu de son territoire par le mâle Néré. La préfecture organise une conférence de presse triomphante où il est affirmé que les engagements de l'Etat ont été tenus. Le préfet, Michel Billaud rappelle qu' « il est bien prouvé que cet ours fait totalement partie du patrimoine naturel des Pyrénées. Il fait partie du patrimoine pyrénéen. Il n'est pas question de remettre en cause son existence. De la même façon, le pastoralisme fait partie de l'identité du patrimoine pyrénéen et maintenant nous allons faire en sorte qu'ours et pastoralisme puissent cohabiter, coexister »[237].

Dans le jeu de réaction du système de régulation locale, comme dirait A. Mabileau (1994), les pouvoirs publics ont réagi face à la pression agricole. Même si l'action de capture n'a pas été la plus judicieuse sur un plan biologique (Papillon était très vieux), et pastoral, sur un plan politique et stratégique, celle-ci s'imposait aux autorités qui ont malgré tout affirmé

[237] Conférence de presse, 26 avril 2004, Préfecture des Hautes-Pyrénées, 3 p.

la protection de l'espèce. D'ailleurs, les acteurs anti-ours ne sont restés qu'un temps sans réagir. Un mois après, en mai 2004, ils organisaient une grande battue à l'ours médiatisée.

3.6. Des acteurs sceptiques

3.6.1. La position changeante des chasseurs

La Fédération des chasseurs de Hautes-Pyrénées s'est associée au programme de réintroduction quand le département a été concerné par la présence des ours. Elle s'est alors alignée sur les mêmes positions que la Fédération de Haute-Garonne. Un de ses techniciens fait partie de l'équipe de suivi et permet d'informer les Associations communales de chasse agréées, ACCA, des localisations des ours (Cornus, com. pers.). Cependant, des chasseurs du Pays Toy se sont associés à la constitution de l'ASPP et ont accompagné les mobilisations agricoles du syndicat Barèges-Gavarnie. Robert Sagne, président de l'ACCA de Luz St Sauveur et ami de la présidente du syndicat coordonne cette action. Il s'oppose globalement aux logiques de réserves naturelles (parc national, parc naturel…) et pense que les chasseurs doivent être les seuls gestionnaires de la faune (ADDIP-IDAMP, 2001 ; Broueilh, com. pers.). Il est particulièrement opposé à la réintroduction d'ours « étrangers » dans les Pyrénées et il est un des pères d'une rhétorique spécifique qui sera abordée ultérieurement.

Jusqu'à l'annonce de la réintroduction en 2005, les dirigeants de la Fédération des Hautes-Pyrénées restent en règle générale en retrait sur le sujet. Cependant, en avril 2005, son président, Marc Delcasso, et le responsable montagne, Jean Vidal, signent un article dans la *Nouvelle République des Pyrénées* où ils se prononcent contre le nouveau projet de réintroduction. Ils reprennent alors un discours courant dans les milieux hostiles à la conservation de la nature : les ours slovènes sont plus carnassiers que les ours pyrénéens qui seraient « fructivores » (*sic*). Ils préfèreraient la réintroduction d'espèces chassables comme le mouflon ou le bouquetin[238] et cette nouvelle opération est encore un moyen pour réduire les zones de chasse. Comme en Ariège, on note un décalage entre les propos politiques que peuvent avoir les dirigeants de la Fédération des chasseurs, et ses actions techniques.

3.6.2. Des professionnels du tourisme divisés

Hormis quelques actions de l'ADET, il n'existe pas de positionnement fort en faveur de l'ours dans les professions touristiques des Hautes-Pyrénées. Contrairement aux autres

[238] Le bouquetin des Pyrénées a disparu en 2002 à cause de la chasse à outrance et le mouflon n'est pas une espèce autochtone.

départements des Pyrénées centrales et orientales, le président des accompagnateurs de montagne des Hautes-Pyrénées ne s'est pas prononcé favorablement concernant l'initiative et demeure même hostile à la présence du prédateur (Daffos, com. pers.). Il est vrai qu'en Pays Toy, l'activité touristique est très liée au monde des éleveurs qui sont fréquemment polyactifs.

Cependant une des mobilisations anti-ours va agacer et nuire aux acteurs du tourisme de sport d'hiver. Fin décembre 2003, des éleveurs encadrés par des syndicalistes agricoles décident de bloquer la montée aux stations de ski de Luz. Malgré une « solidarité locale » de façade, les acteurs du tourisme n'apprécient pas et le font savoir. Comme dans une stratégie suicidaire, des représentants d'éleveurs n'hésitent pas à clamer qu'ils sont prêts à « mettre en péril l'économie locale » pour que leur opposition à l'ours soit prise en compte. Les professionnels du tourisme, qui ont dénoncé les embouteillages monstres dans les vallées, déplorent après cette action, une perte de 20 % de leur chiffre d'affaire (à noter que la plupart de ces éleveurs vivent aussi de ce tourisme). La stratégie « perdant-perdant » des éleveurs est pour la première fois publiquement dénoncée par des acteurs locaux.

D'ores et déjà, les ours déchaînent des réactions exacerbées. Ils fonctionnent comme une boule dans un jeu de quilles. C'est moins l'ours que l'état du pastoralisme qui détermine les réactions. Notons que la presse locale est complice car l'ours fait vendre et passionne les Pyrénéens. Mais cette surmédiatisation dramatise davantage la situation qui permet encore une fois à certaines individualités, la présidente de l'AOC Barèges-Gavarnie par exemple, de faire beaucoup parler d'elles. Malgré la politique ambitieuse de certains départements (Ariège, Hautes-Pyrénées), l'absence de gardiennage dans plusieurs estives rend insupportable les prédations relatives du plantigrade. Dans l'ensemble, les chasseurs sont des partenaires pragmatiques de l'opération, malgré des réticences dans leur base. Le *statu quo* évite une difficulté potentielle supplémentaire. Parallèlement à cette situation tendue, des acteurs environnementaux, touristiques ou agricoles tentent de se frayer une voie en bonne intelligence avec l'animal dès que les conflits s'apaisent. Un autre rapport au territoire se dessine.

Chapitre 3 : Les transversalités interterritoriales dans les Pyrénées

Après avoir abordé successivement les différentes scènes de l'ours tant en Béarn qu'en Pyrénées centrales, plusieurs aspects doivent être traités à l'échelle du massif pyrénéen. Vu la répartition géographique des ours, il s'agit de faire une mise au point sur les activités pastorales au niveau de la chaîne de montagne. C'est également à cette échelle que le dispositif d'aide publique est mis en place et que des mobilisations régionales hostiles et favorables à l'ours ont tenté d'émerger. D'un côté la sphère agro-politique a profité d' « événements géopolitiques » (dérochement[239] médiatique de brebis, annonce d'un plan de réintroduction en 2005) pour se renforcer et monopoliser le débat[240], de l'autre une société civile pyrénéenne essaie de mettre en place une volonté forte de faire cohabiter activités humaines et conservation de l'ours. Chaque camp tente d'appliquer des stratégies et d'utiliser, voire de constituer des réseaux afin d'accroître son efficacité. Dans tous les cas, le succès est inégal et très variable.

1. Les mutations du contexte pastoral et la place de l'ours

1.1. La présence de l'ours : des enjeux pour le pastoralisme ou les pastoralismes ?

La situation du pastoralisme dans les Pyrénées est loin d'être uniforme. Au total, près de 573 000 ovins et 102 000 bovins fréquentent les estives pyrénéennes (Agreste, 2000)[241]. À l'ouest de la chaîne, dans les Pyrénées-Atlantiques, le pastoralisme est dominé par l'élevage d'ovins pour le lait et la fabrication de fromage (carte 21). Une tradition de gardiennage, liée au besoin de la traite en montagne, s'est mieux maintenue que dans le reste des Pyrénées. Dans le Béarn, la survivance des ours n'est pas étrangère au maintien de cette pratique encore vivace de garde. Au centre du massif (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège), le pastoralisme s'est spécialisé dans le cheptel bovin et surtout ovin pour la viande (carte 22). À l'est, dans les Pyrénées-Orientales, l'élevage de bovins pour la viande domine les ovins.

[239] Le dérochement est la chute de troupeaux dans des ravins. Relativement courant en montagne pour diverses raisons, ceux-ci sont très médiatisés quand un prédateur sauvage est incriminé.

[240] Les évolutions agricoles et la manière dont se mobilisent certains acteurs politiques sont très proches de ce qui se retrouve dans le dossier du loup dans les Alpes.

[241] Pour mémoire 6 800 caprins et 14 250 équins. Nous insisterons sur les ovins dans la mesure où les prédations d'ours les concernent en premier lieu.

Carte 21 : Répartition et nombre des exploitants ovin-lait spécialisés dans les Pyrénées

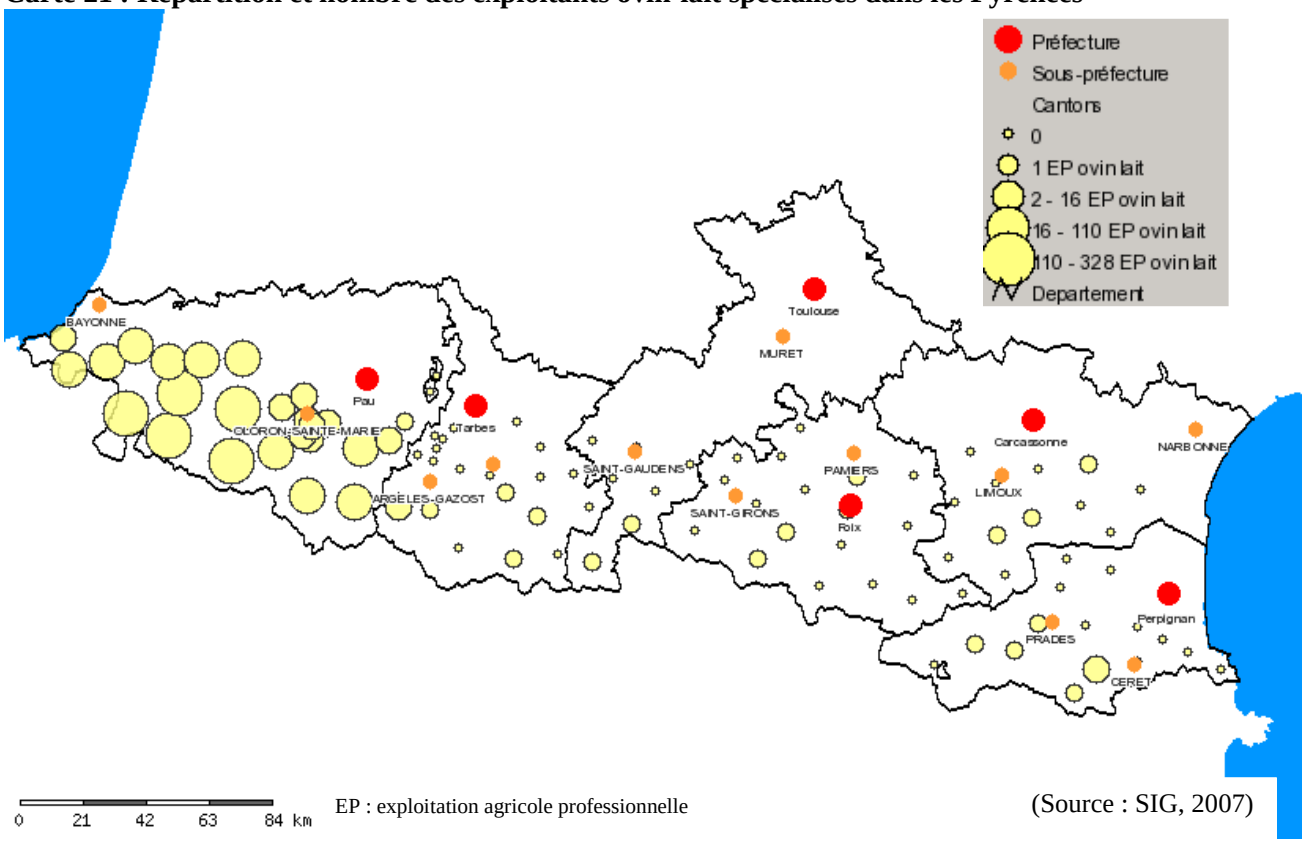

EP : exploitation agricole professionnelle

(Source : SIG, 2007)

Depuis une trentaine d'années, la population agricole vieillit (carte 23) et le nombre d'exploitations ovines diminue (figures 9 et 10). Le vieillissement des exploitants est surtout marqué dans les Pyrénées centrales. Si l'évolution du nombre de têtes est variable d'un département à l'autre, la tendance générale est à l'augmentation de la taille des troupeaux. Les effectifs d'ovins ont globalement progressé de 1972 à 1999, surtout dans les Pyrénées-Atlantiques et la Haute-Garonne. Ils ont été stables voire déclinants à partir de 1983 pour les Hautes-Pyrénées et l'Ariège, et n'ont cessé de diminuer dans les Pyrénées-Orientales. Concernant les espaces dévolus à l'élevage de montagne, ils ont progressé sur la même période, succédant à l'importante déprise de l'après-guerre. Cette emprise territoriale est très variable puisqu'elle reste particulièrement forte dans les Pyrénées-Atlantiques où les pastoralismes dynamiques basques et béarnais sont à l'étroit. Hormis les Hautes-Pyrénées, l'ensemble est-pyrénéen (de la Haute-Garonne aux Pyrénées-Orientales) connaît un déclin des surfaces pastorales, même si les fluctuations de la surface ariégeoise depuis 1972 donnent une impression de stabilité. Cependant, les effectifs de bétail et les territoires pastoraux statistiquement retenus ne suffisent pas pour indiquer la situation de l'activité agricole de montagne. Pendant ces trente dernières années, certains secteurs agricoles se sont certes

modernisés, mais des savoir-faire ont été laminés, les exploitations se sont concentrées et plusieurs ont disparu. Dans un contexte de diminution généralisée de la main d'œuvre, l'occupation des territoires de montagne s'est profondément modifiée. De longues périodes de stabulation et une exploitation partielle des ressources fourragères sont fréquentes en zone montagneuse. La tendance a été de donner des aliments industriels à base de céréales plutôt que d'utiliser le terroir de façon optimale (Reynes, 2004 ; Poux, 2004). F. Chevillon, berger en Ariège, a appris le métier auprès des anciens de sa montagne. Il a vu les éleveurs locaux perdre les pratiques pastorales traditionnelles et ne plus utiliser de la même façon la montagne : « À une époque, il y avait huit bergers dans cette partie de la vallée, maintenant, je suis le seul pour environ le même nombre de bêtes. » (com. pers.) Cela induit une conduite différente des troupeaux et une pression de pâturage moins bien répartie.

Carte 22: Répartition et nombre des exploitants ovin-viande spécialisés dans les Pyrénées

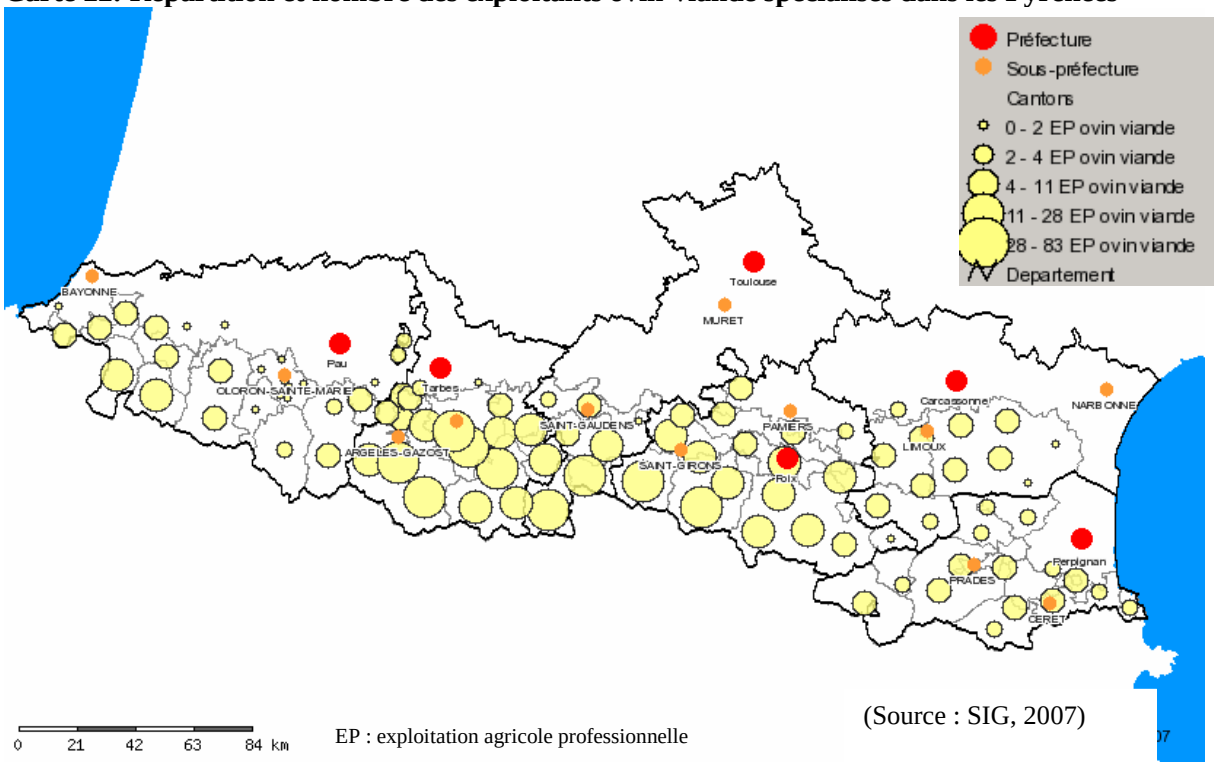

EP : exploitation agricole professionnelle

(Source : SIG, 2007)

Figure 9 : Evolution de l'agriculture à travers les cas de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées

	France	Ariège	« Montagne usagère » Ariège*	Hautes-Pyrénées
Exploitations 2000	663 797	3146	955	6411
2000/1988	- 35%	- 38 %		- 27%
2000/1979	- 47 %	- 52 %		- 40 %
SAU** Totale 2000 (ha)	27 856 313	138 037	33 359	
2000/1988	- 3%	+ 0 %	+ 12%	
2000/1979	- 6 %	- 2 %	+11 %	
SAU/exploitation 2000	42	43,9	35,6	21
2000/1988	+ 49 %	+ 62 %	+ 87 %	+ 40 %
2000/1979	+ 72 %	+ 106 %	+ 174 %	+ 67 %

(Source : Agreste, RA 2000)
** Cantons ou portions de cantons disposant de droits d'usage sur la montagne (selon Eychenne, 2003)*
*** Surface agricole utile*

Figure 10 : Des surfaces plus grandes, moins d'exploitations et de travailleurs dans l'agriculture des Hautes-Pyrénées

Année	Nombre d'exploitations agricoles	SAU* par exploitation	UTA* totales	UTA* familiales	UTA* familiales par exploitation
1979	10 657	13	13 010	12 490	1,2
1988	8 828	15	10 242	9 752	1,1
2000	6 411	21	6 309	5 937	0,9
2005	5 052	25	5 339	5 017	1,0

(*) SAU (Surface agricole utile) en ha
UTA (Unité de travail annuel : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein
(Source : RGA, 1979-1988-2000)

Carte 23 : Des exploitants agricoles pyrénéens à l'âge moyen élevé

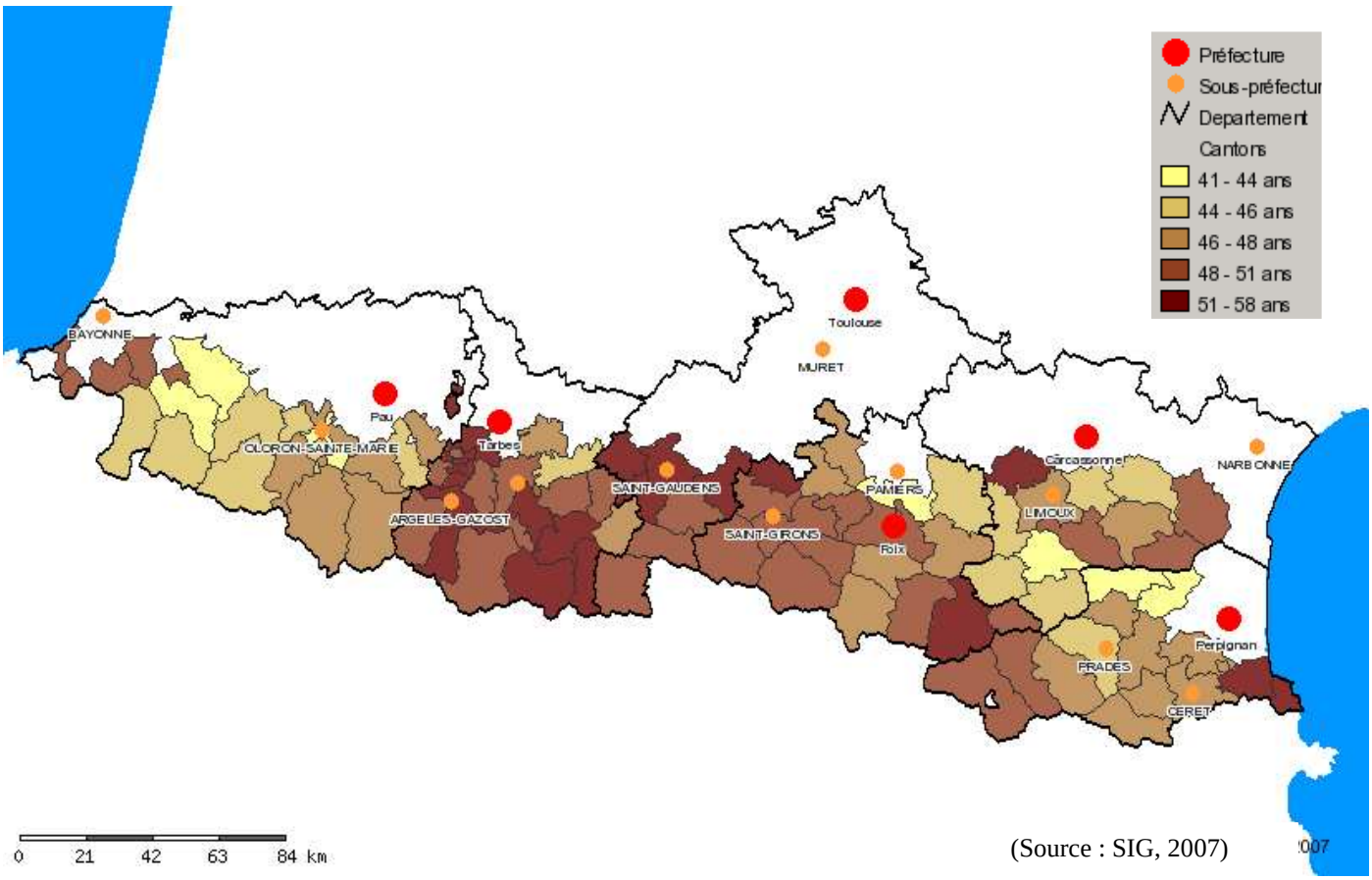

(Source : SIG, 2007)

La réintroduction de l'ours, entreprise dans les Pyrénées centrales alors que l'activité agropastorale connaît de réels bouleversements et difficultés socio-économiques depuis les années 1970, représente une gêne dans ce contexte. Le gardiennage des troupeaux ne s'y pratique plus comme par le passé ou s'est considérablement allégé (carte 24). La disparition des grands prédateurs et les évolutions agricoles ont facilité la mise en place d'un système d'élevage où les bêtes ne sont presque plus guidées : elles cherchent leur nourriture elles-mêmes et ont tendance à s'éparpiller. C'est pourquoi des éleveurs pensent qu'instaurer un gardiennage de bêtes plus regroupées à cause de la présence du prédateur n'est pas une bonne chose. L'ours serait-il responsable de la disparition du pastoralisme pour autant ?

« Si nos aînés s'en sont débarrassés, il devait bien y avoir une raison ! » C'est la justification la plus courante exprimée par les éleveurs opposés à l'ours dans les Pyrénées. L'ours est alors une contrainte nouvelle pour des éleveurs dont certains n'hésitent pas à écrire dans *La Colère des Pyrénées* : « Ces pratiques pastorales ne connaissaient pas d'aléas avant

la divagation d'ours slovènes sur les estives. » Plusieurs éléments permettent de nuancer fortement ce propos.

Le pastoralisme est en crise depuis des décennies et reste le parent pauvre de la Politique agricole commune. Celle-ci est inégale. Les céréaliers concentrent 42 % des aides publiques contre 5 % pour l'élevage ovin (Anonyme-BIMA, 1998). La nouvelle PAC respecte cet ordre de grandeur (Boulanger, 2005). L'ours ne fait que mettre en relief des difficultés structurelles et conjoncturelles. La logique productiviste et les dérives liées aux subventions par tête ont conduit à un accroissement de la taille des troupeaux. Francis Ader, éleveur de brebis en Haute-Garonne, opposé à l'ours, explique : « Au fil des ans, les troupeaux ont été multipliés par trois. Actuellement pour qu'une affaire soit viable, il faut cinq cents brebis. Si vous voulez vivre, il va falloir produire, nous a-t-on dit à l'époque. Les aides étaient données au nombre et non au rapport à la qualité. On a produit, et depuis quinze ans on perd un peu de notre revenu chaque année. Nous sommes actuellement le revenu le plus faible de la profession agricole. On est asphyxié. » (*in* Benayoun, 2000 : 41). L'ours arrive comme l'élément en trop qui révèle la fragilité du système.

À la lumière de cas individuels, on voit mieux comment l'ours endosse une situation socio-économique qui dépasse la simple protection de l'espèce. La concurrence étrangère et les difficultés liées à la profession provoquent un nombre important de faillites et continuent de rendre très précaire la situation des éleveurs. Entre 1980 et 2000, le prix d'un agneau, environ 76 euros, est demeuré en moyenne inchangé. Entre temps, le salaire minimum a plus que doublé. Bien que les exploitations pastorales fonctionnent de 60 à 80 % grâce à des subventions, les éleveurs ovins et les bergers font partie des groupes sociaux au niveau de vie le plus bas.

La responsabilité que l'on fait porter à l'ours dans la disparition du pastoralisme doit être sérieusement nuancée. Même si une génération suffit pour perdre la « mémoire du prédateur », le pastoralisme pyrénéen a plus longtemps cohabité avec des prédateurs que vécu sans eux. Dans un contexte socio-économique et territorial bouleversé, le retour de ce qui est senti comme un « intrus » ne fait que surligner ces changements souvent douloureux. On retrouve alors à travers l'ours le rôle de révélateur et de bouc émissaire qu'endossent les grands prédateurs en général. Pourtant des sociétés de diverses régions du monde, y compris dans les Pyrénées, réussissent jusqu'à maintenant à cohabiter avec l'ours, même si c'est loin d'être facile. Des pratiques de gardiennage de troupeaux et le chien de protection patou ont

été sauvegardés dans le Béarn en même temps que subsistaient les derniers ours de souche pyrénéenne. Les troupeaux à vocation laitière y sont aussi de plus petites tailles qu'ailleurs dans les Pyrénées : entre cent et trois cents têtes, de race basco-béarnaise en général. Cet élevage laitier fromager permet de dégager une meilleure valeur ajoutée que l'élevage d'agneaux pour la viande, pratiqué dans d'autres régions. Cependant, la présence d'un pastoralisme laitier n'est pas une garantie en soi de bonne cohabitation car ce mode d'élevage tend à être extensif dès lors que l'on monte des brebis taries (ne donnant plus de lait). Dans ce cas, cela entraîne un gardiennage plus lâche, un agrandissement des troupeaux et un moindre soin par bête. L'état des cabanes, malgré les travaux en cours, reste insuffisant pour permettre une surveillance de qualité des troupeaux, surtout en Hautes-Pyrénées et Ariège où le chantier est gigantesque.

Carte 24 : Type de gardiennage et état des cabanes dans les Pyrénées

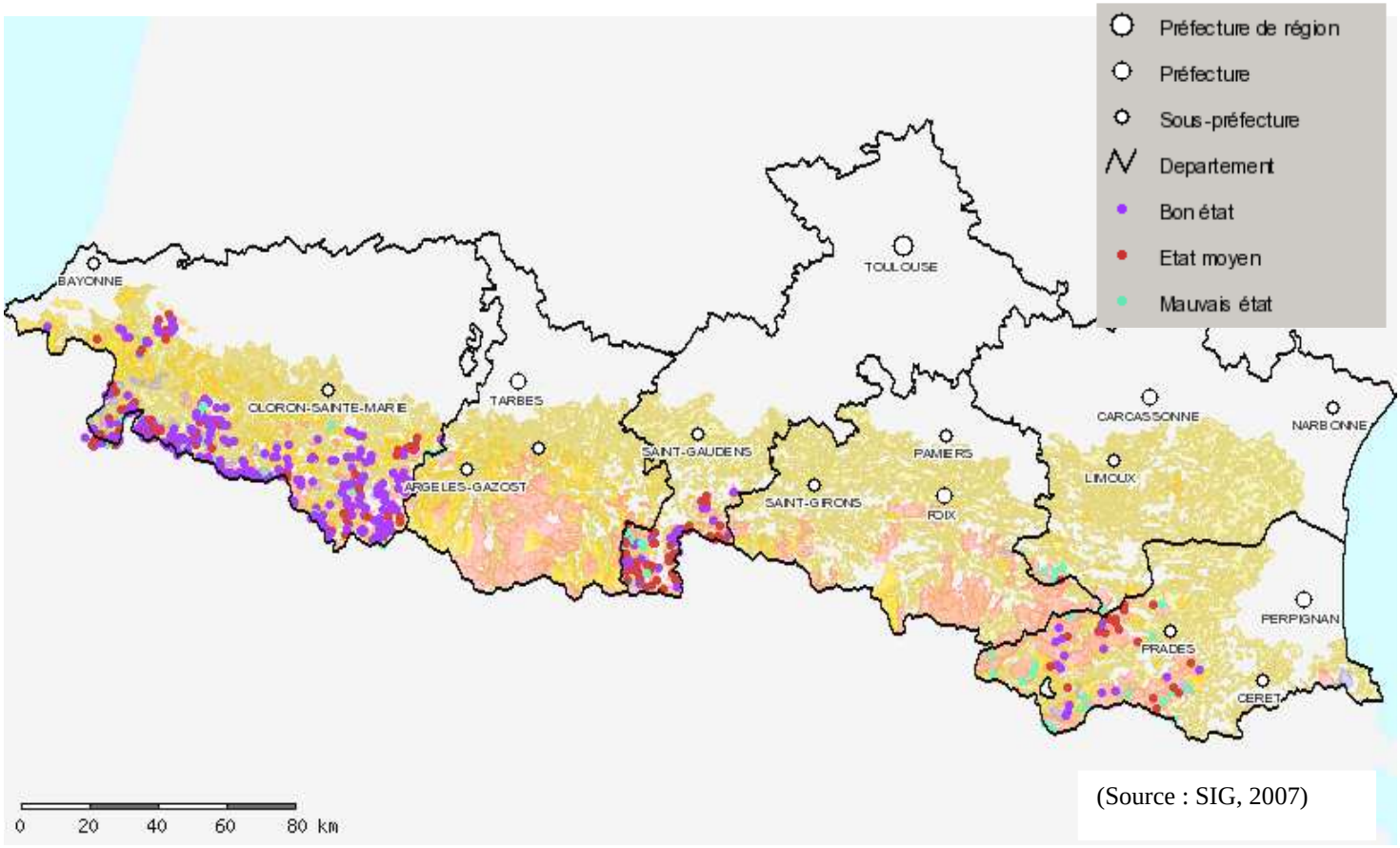

(Source : SIG, 2007)

Le monde agricole est souvent montré comme un bloc monolithique. Que de différences cependant entre un éleveur-berger-fromager du Béarn qui a deux cents têtes et un éleveur ariégeois qui en a six cents et se regroupe avec d'autres pour rémunérer un berger.

Que de différences également au sein d'un même département entre un grand et un petit, un polyactif et un monoactif… L'avenir de l'élevage en montagne peut prendre plusieurs formes, c'est pour cette raison que l'on peut parler de « pastoralismes » au pluriel. Or, il est évident que certains choix professionnels agricoles sont déterminants pour intégrer ou non la présence de l'ours.

1.2. La prédation de l'ours et son impact sur l'agriculture de montagne

1.2.1. Prédation des ours en Béarn et en Pyrénées centrales

Les chiffres de la prédation proviennent de la DIREN Midi-Pyrénées (com. pers. 2005) et du MEDD (Anonyme et *al.*, 2006a). On entend souvent que les ours slovènes issus de la réintroduction sont plus prédateurs et font plus de dégâts que les ours béarnais autochtones (ADDIP-IDAMP, 2001a). Qu'en est-il au regard de l'évolution des dommages en Béarn en en Pyrénées centrales (figures 11ab)

Figure 11a : Evolution des dommages liées à l'ours dans les Pyrénées de 2000 à 2005

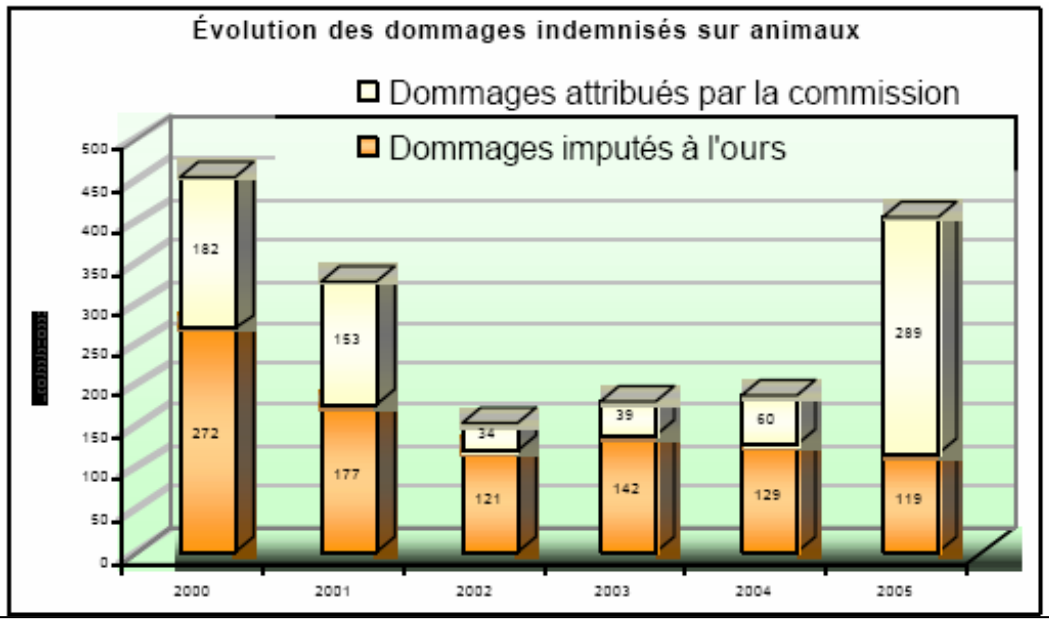

Un dommage est imputé à l'ours lorsque les éléments techniques en présence montrent que l'ours est ou semble être responsable du dommage. La commission examine l'opportunité d'attribuer une compensation financière pour les dossiers concernant des dommages incertains et pour les dossiers faisant l'objet de recours de la part des propriétaires des biens endommagés. Il est à noter pour l'année 2005 deux dérochements importants : un de 178 bêtes sur Aston (09) fin juin 2005, un autre de 50 bêtes à Laruns (64) début juillet.

(Source : Cap ours, 2006 d'après DIREN Midi-Pyrénées et ACP, 2006)

Depuis 1992, dans les Pyrénées occidentales, les dégâts d'ours s'élèvent de 20 à 40 brebis en moyenne par an. Dans les Pyrénées centrales, les pertes imputées à l'ours n'ont cessé d'augmenter de 1996 à 2000. En 1996, cela concernait 30 animaux domestiques ; 115 en 1997, 148 en 1998 ; 258 en 1999 et 396 en 2000. La hausse, qui semble importante, doit être relativisée. Dans les dégâts indemnisés, il existe les dommages certains, pour lesquels la responsabilité de l'ours est avérée, et d'autres attribués au bénéfice du doute ou par une commission départementale. Quand la responsabilité de l'ours est incertaine, elle est en effet négociée par des commissions départementales au sein desquelles les pouvoirs publics peuvent subir des pressions d'élus ou de syndicalistes influents. En 1997 et 1998, près de la moitié des dommages sont attribués au bénéfice du doute, entre 40 et 50 % en 2000 et 2001. Ces années coïncident avec la forte mobilisation politique anti-ours, animée par le député Bonrepaux. Par ailleurs, les éleveurs se plaignent souvent que les bêtes disparues ne sont pas remboursées. Les dédommagements de dégâts sur certaines bêtes, dont la responsabilité de l'ours n'est pas sûre à 100 %, sont ainsi une mesure compensatoire.

Figure 11b : Répartition par département des dommages d'ours en 2005 (nombre d'animaux)

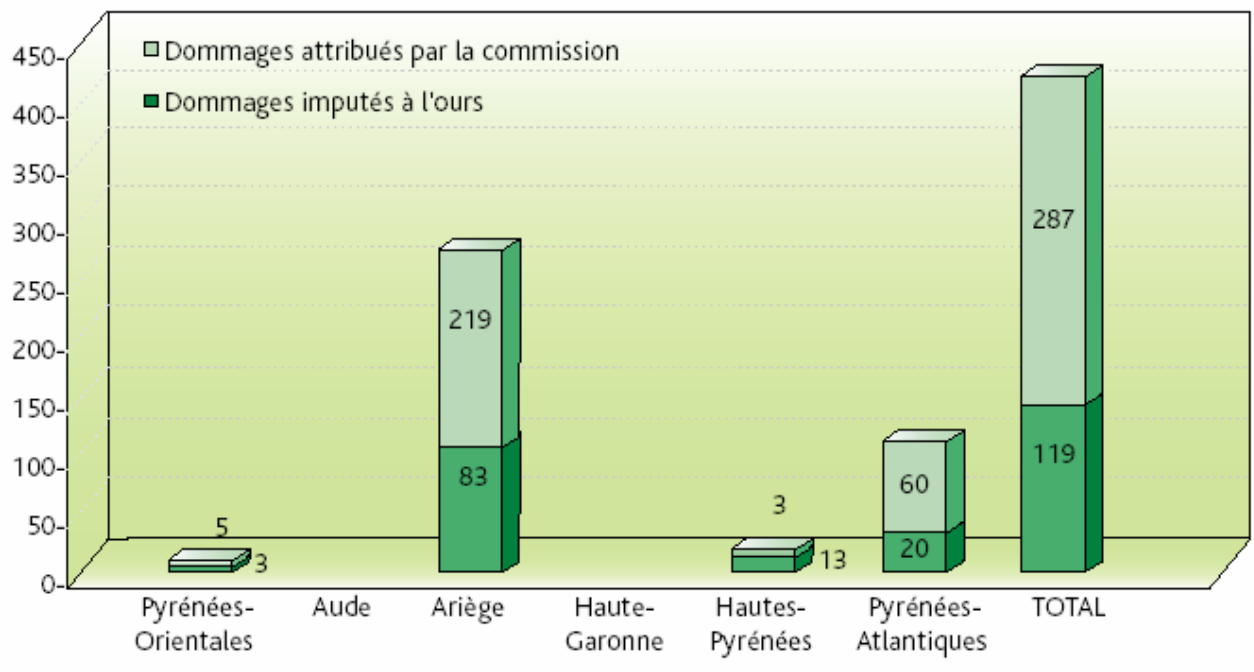

(Source : Anonyme et *al.*, 2006a)

De 2000 à 2005, les dégâts diminuent régulièrement : en 2001, 330 animaux sont indemnisés (50 % au bénéfice du doute ou par commission départementale), 155 en 2002, 181 en 2003 (20 % au bénéfice du doute ou par commission) et 130 en 2004. Parallèlement,

sur la zone des Pyrénées centrales, le nombre d'ours ne cesse d'augmenter, passant de trois en 1996 à près d'une quinzaine en 2004. L'année 2005 est marquée par une hausse résultant de deux dérochements imputés à l'ours. Dans l'ensemble, ce n'est pas l'origine des ours qui fait augmenter les dégâts mais l'absence de mesures de protection. Un ours béarnais peut être très prédateur dans une zone sans gardiennage alors qu'un ours d'origine slovène peut commettre peu d'attaques dans les secteurs gardés. Ainsi, les mesures d'accompagnement du pastoralisme mises en place par les pouvoirs publics et la capacité d'adaptation des éleveurs ont véritablement porté leurs fruits. Par ailleurs, l'ours détruit également quelques dizaines de ruches par an ce qui ne semble pas poser trop de problèmes aux apiculteurs.

1.2.2. L'ours, un nouveau facteur de modernisation du pastoralisme ?

Sur les 573 000 ovins du versant français des Pyrénées, 10 000 à 20 000 bêtes[242] meurent en montagne dans les Pyrénées (Anonyme et *al.*, 2006a). Intempéries, accidents liés aux terrains escarpés, attaques de chiens ou de sangliers en sont les principales causes. Avec les maladies, la prolifération d'asticots dans une plaie non soignée et les disparitions de fin de saison, les pertes en brebis sont estimées de 2 à 8 % des troupeaux en montagne selon les estives et les années. L'ours représente bien sûr un risque supplémentaire. Depuis 2002, les pertes annuelles dues à l'ours sont en moyenne de 200 à 300 bêtes et de 30 à 40 ruches dans les Pyrénées. Pour la seule Ariège, les chiens divagants, souvent appelés « chiens errants », ont provoqué la mort de 600 bêtes en 1997 (Ecotone, 1998). Ceux-ci ne sont pas sauvages, ils ont le plus souvent échappé à la surveillance de leur maître quelque temps et sont des chiens de ferme, de chasse ou appartenant à des touristes. Contrairement aux dégâts provoqués par les loups et les ours, les méfaits des chiens ne font au mieux qu'un entrefilet dans la presse. Bien que les dégâts des chiens soient nettement supérieurs à ceux de l'ours, les éleveurs les supportent et les trouvent aussi normaux que la mortalité liée aux facteurs climatiques (*ibid.*). Malgré l'absence de systèmes d'indemnisations sûrs, contrairement à ce qui existe pour l'ours, les représentants des éleveurs n'apprécient pas que l'argument des chiens soit évoqué, confortés en cela par le fait qu'il n'existe aucune statistique officielle sur les dégâts dont ils sont responsables.

Selon une enquête menée par les « techniciens – chiens de protection », Cyprien Zaïre et Gilbert Guillet, des éleveurs, qui prennent des mesures de protection comme l'utilisation du patou, constatent moins de pertes sur l'exploitation et en estive qu'avant la réintroduction

[242] A. Reynes (2005) avance les chiffres de 17 à 28 000 par an.

(Zaïre, 2004). A. Reynes, directeur de Pays de l'ours-ADET, affirme même que « la réintroduction sauve des brebis ! ». Cette boutade est apparemment simpliste. Cependant, on ne peut nier que l'arrivée d'un prédateur comme l'ours est un dopant des politiques pastorales.

Le dossier de l'ours met souvent le pastoralisme au premier plan médiatique, politique et territorial. Les aides à l'adaptation dépassent de loin la simple compensation de contrainte. Cette politique s'inscrit dans un processus qui a peu à peu été mis en place par les pouvoirs publics, bien souvent avec l'aide active d'associations de protection de la nature.

1.3. Enjeux politiques et territoriaux de la mise en place des mesures d'accompagnement : le rôle clé des acteurs d'environnement

Dans ce domaine, les acteurs d'environnement, qu'ils soient publics ou associatifs, ont joué un rôle clé que les acteurs agricoles n'ont pas rempli ou n'ont rempli que partiellement par la suite. Le Parc national des Pyrénées et la DIREN Midi-Pyrénées, rattachés au ministère en charge de l'Environnement ont été des relais et des acteurs importants dans le dossier. Ils ont été sollicités, attaqués, aidés et réagissent perpétuellement en fonction des politiques gouvernementales et du rapport de force entre pro- et anti-ours.

1.3.1. L'investissement variable du Parc national des Pyrénées

Le Parc national de Pyrénées a joué et joue un rôle parfois ambigu dans le dossier de l'ours. Nous avons déjà abordé sa genèse difficile en 1967 et l'utilisation fondatrice de l'argument de la conservation de l'espèce alors que les ours ne fréquentaient pas la zone centrale, seul espace effectivement protégé (carte 25). Comme l'a bien montré Patrice Duran (1998) dans son évaluation du Parc, cette structure souffre de son ambiguïté originelle qui doit concilier protection de la nature, information du public et développement local sans qu'il y ait véritable intégration de ces éléments entre eux.

Carte 25 : L'ours et le Parc national des Pyrénées jusqu'en 1998

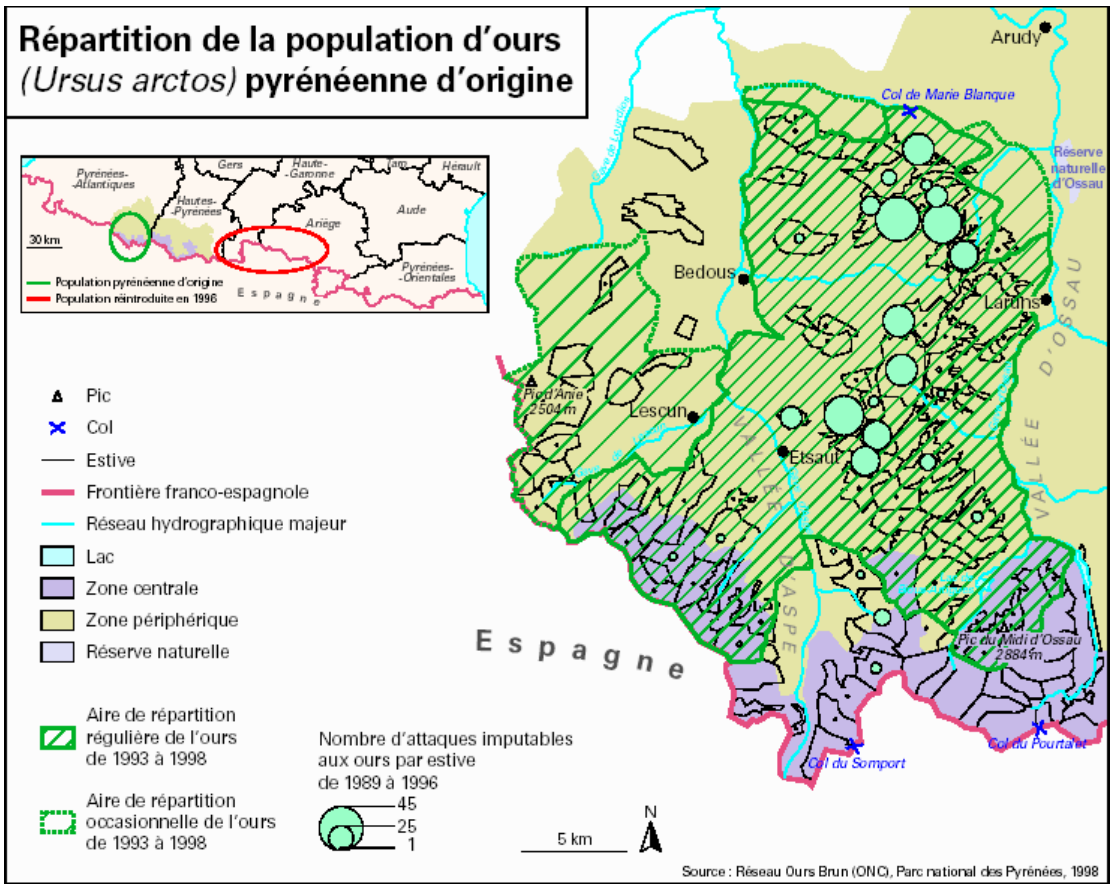

(Extrait de l'Atlas du Parc national des Pyrénées, 2002)

Bien que n'ayant pas d'ours dans sa zone centrale lors de sa création, le Parc des Pyrénées a été un acteur important au moment où les mesures accompagnant la présence de l'ours se sont mises en place. À ce titre, l'association naturaliste FIEP a été pionnière, comme nous l'avons déjà vu, et a contribué à porter l'idée que pour faire progresser la conservation de l'ours et la faire accepter, il fallait en limiter les contraintes voire apporter des avantages aux bergers de la zone à ours en Béarn. Le ministère de l'Environnement prend le relais en 1981 et utilise alors le Parc national des Pyrénées comme intermédiaire. Les agents du Parc sont à l'époque exclusivement originaires des vallées et issus du monde agricole. Cela contribue à ancrer le dispositif jusque dans la périphérie de la zone Parc. L'amélioration de la cohabitation pastoralisme / ours est une des actions les mieux perçues. Jeannot Labarrère, vieux berger de Bedous en vallée d'Aspe, confiait en 1998 : « Et tous les avantages qu'on a eus avec l'ours, faut pas se plaindre. Le Parc national a fait beaucoup. Quand vous voyez qu'un gars, avec le remboursement d'une brebis, il en a racheté sept. » (com. pers.).

Cependant, le Parc a été décrié tant par les protecteurs de la nature jugeant son action insuffisante, que par des élus locaux qui réclament plus de développement et moins d'emprise territoriale[243]. Avec la décentralisation des années 1980, ces derniers prennent le pouvoir dans cet établissement public où l'Etat est censé faire respecter des missions de services publics. Alors que le Parc doit faire primer la défense d'intérêts généraux comme la conservation de la nature, les petites collectivités locales l'utilisent comme lieu de confrontation avec l'Etat (Duran, 1998). Celui-ci est alors incarné et peut recevoir de manière directe les revendications de développement local, quitte à ce que les élus utilisent un discours diabolisant le Parc et la protection de la nature pour faire passer leurs velléités. En 1989, J. Lassalle et des élus béarnais prennent la présidence du Parc national et ouvrent une période de retrait de la conservation de la nature. Les projets d'infrastructures touristiques, de routes et de pistes se multiplient, entamant régulièrement l'intégrité de la zone centrale. En 1991, une sanction internationale tombe avec la suppression du label européen du Parc national des Pyrénées. Sur le terrain, ses agents continuent d'apporter leur soutien technique aux constats de dommage et aux opérations de suivi de l'ours. L'IPHB, avec l'avènement, se met à empiéter sur les missions du Parc à ce sujet (héliportages en zone IPHB, cabanes pastorales). Dans les faits, l'Institution écarte le Parc national de l'affichage mais pas de la mise en œuvre, car ses agents gardent la réalisation de ces missions. En matière d'image, l'IPHB désire le monopole de l'ours et du pastoralisme même si sa cote n'est pas toujours au mieux auprès des bergers de la zone à ours. Ainsi, quand en 2002-2003, une jeune ingénieur tente de monter une mission « pastoralisme » dynamique au sein du Parc, l'Institution remet systématiquement en cause son travail, la voyant comme une concurrence (Arthur, com. pers. ; Dameron, com. pers.).

Peu à peu, comme dans beaucoup d'autres Parcs nationaux en France, le directeur, qui est censé être le représentant et le maître d'œuvre des missions de l'Etat, est de plus en plus subordonné aux élus locaux et au président. Au plan national, avec la sortie du rapport Giran qui préfigure la réorganisation de la loi sur les parcs nationaux, toutes les zones centrales sont

[243] Le Parc national des Pyrénées occidentales est parti avec de mauvaises bases écologiques et politiques dès sa formation. Sa zone centrale, l'aire véritablement protégée, est écologiquement pauvre et très petite par rapport à la zone périphérique. Le rapport y est de un à cinq (dans les parc nationaux français, il est en moyenne de un à deux) puisque pour obtenir sa création, les territoires de communes réticentes ont été noyés avec ceux de communes du bas des vallées plus favorables au Parc. Mais dans les compromis territoriaux, ce sont le plus souvent les zones de crête qui ont été concédées. Cependant, la pauvreté en biodiversité y est compensée par la rareté et l'endémisme des espèces.

dans la cible des acteurs qui désirent pouvoir y faire des aménagements au détriment des missions de conservation de la nature. Une modification du statut de la zone centrale est dans l'air du temps. En outre, dans les moments de crise ponctuelle, le directeur se trouve dans des situations d'autant plus difficiles à gérer que les représentants de l'administration ne donnent pas une réelle lisibilité aux politiques publiques. C'est le cas en 2000-2001 puis en 2003-2004, lorsque des attaques d'ours se produisent sur des territoires du Parc national non concernés jusqu'alors (à l'est du Béarn et en Bigorre). Malgré des déclarations hasardeuses voire démagogiques de responsables[244], les agents du Parc assurent leur mission au plus près du terrain, en aidant au dispositif de capture de l'ours mis en place de mai 2003 à avril 2004 et surtout en gardant le contact avec les éleveurs du secteur de Luz-Barèges particulièrement touchés. Ainsi, même si la mission du Parc national des Pyrénées n'est pas très visible en matière d'ours, le Parc garde une présence discrète mais sûre dans le dispositif. On lui a souvent reproché, sévèrement, de faire davantage une utilisation touristique de l'ours qu'une protection de l'espèce. Cependant le Parc étant censé avoir plusieurs missions, au sein des pouvoirs publics, d'autres acteurs sont spécialisés sur l'ours.

1.3.2. L'action de la DIREN Midi-Pyrénées et de l'Equipe technique ours

Suite à la réintroduction de 1996, le dossier de l'ours est pris en charge par la Direction régionale de l'environnement Midi-Pyrénées qui coordonne la gestion au niveau du massif pyrénéen. Vu les spécificités du dossier ours béarnais (un système de suivi ancien des ours autochtones, la présence du Parc national des Pyrénées) et surtout l'emprise politique de l'IPHB, le Haut-Béarn échappe à la zone d'action de la DIREN. Son aire d'intervention concerne les Pyrénées centrales et orientales, même si les principales mesures d'accompagnement ont été homogénéisées dans toutes les Pyrénées[245].

Le suivi de l'ours dépasse la simple collecte d'information scientifique et doit aussi assurer, si possible, un lien avec les acteurs de terrain (éleveurs, chasseurs, naturalistes). Il est effectué par le Réseau ours brun qui a pour but de collecter des indices de présence d'ours (crottes, poils, traces, attaques sur bétail…) afin d'établir une base de données pour localiser

[244] Rouchdy Kbaier, directeur du Parc national des Pyrénées n'hésite pas à déclarer au cours d'une conférence de presse en avril 2004 lors de la capture de l'ours Papillon dans les Hautes-Pyrénées : « Je le dis toujours : les bergers, ce sont les premiers écologistes, que cela plaise ou non à certains ».

[245] De 1995 à 2002, il existait quelques mesures spécifiques en Haut-Béarn comme le soutien à la mise en place d'un gardiennage permanent, l'installation de systèmes de protection et surtout des aides au maintien de la traite en montagne.

et étudier les ours. Ce réseau comprend des agents de terrain de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, de l'Office national des forêts, des naturalistes, des chasseurs. Il est coordonné par J.-J. Camarra, responsable du suivi de l'ours en Béarn et basé à Pau, et Pierre-Yves Quenette, basé à Saint-Gaudens, qui dirige l'Équipe technique ours sur tout le massif. Ce réseau, déjà fonctionnel en Béarn, est réactivé sur l'ensemble du massif après les lâchers de 1996 et 1997. Outre sa mission scientifique concernant les ours issus de la réintroduction, l'Équipe technique ours est responsable de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en liaison étroite avec la Direction régionale de l'environnement Midi-Pyrénées. L'équipe se compose de trois techniciens des fédérations de chasseurs, d'un agent de l'Office national des forêts, de deux représentants de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, et d'un nombre variable de techniciens pastoraux itinérants.

Figure 12 : Evolution du coût du programme de restauration de l'ours dans les Pyrénées de 2004 à 2007

Tableau a

	2004	2005	2006*	2007
Budget – ours (en millions d'euros)	1, 4	1,9	2,2	1,9

*Présence de dépenses exceptionnelles en lien avec les opérations de réintroduction.

(D'après DIREN Midi-Pyrénées, com. pers. et Anonyme et *al.*, 2006a)

Tableau b

Domaines d'actions		Budget prévisionnel 2006
Indemnisation des dommages Aides au gardiennage, à l'achat et à l'utilisation de parcs mobiles, à l'achat de moyens de communication (téléphones mobiles, radio-téléphones)	Ariège	230 000 €
	Aude	8 000 €
	Haute-Garonne	60 000 €
	Hautes-Pyrénées	112 000 €
	Pyrénées-Atlantiques	86 000 €
	Pyrénées-Orientales	35 000 €
Animation, aides à l'achat et à l'utilisation de chiens patous Soutien à la protection des zones intermédiaires (utilisation patou et regroupement)		210 000 €
Héliportages et portages par bât		74 000 €
Équipe technique ours (dont gardiens itinérants)		670 758 €
Opérations techniques et scientifiques spécifiques au renforcement (dépenses engagées en 2005 et 2006)		383 760 €
Améliorations de l'habitat de l'ours (notamment gestion forestière)		10 000 €
Communication et dispositifs de concertation		45 000 €
Actions partenariales (actions de développement, animations scolaires...)		322 300 €
TOTAL		2 246 818 €

(Source : Anonyme et *al*., 2006a)

Dans le budget attribué au programme de restauration de la population d'ours dans les Pyrénées (figure 12), le ministère en charge de l'Environnement a consacré 40 % à l'amélioration de la cohabitation avec le pastoralisme de 1994 à 1999 (15,5 millions de francs soit 2,4 millions d'euros) et 50 % de 2000 à 2005 (1,3 à 1,4 millions d'euros par an). En 2005, le budget passe à 1,9 millions et devrait être stationnaire, hormis les frais exceptionnels liés à la réintroduction de 2006. Près de la moitié de ces fonds est toujours consacrée au pastoralisme. Ces mesures et ces améliorations dépassent de loin la simple présence de l'ours et profitent à l'activité pastorale en général. Les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège bénéficient déjà d'une politique pastorale importante. Dans les Hautes-Pyrénées par exemple, la DDAF, qui a conçu un mécanisme de soutien au gardiennage, fait tout pour mettre en œuvre les mesures ours allant dans ce sens. En effet, pour rendre la présence de l'ours plus acceptable, les efforts sont particulièrement portés sur le gardiennage car il a énormément régressé dans les Pyrénées centrales.

La DIREN a ainsi consolidé et généralisé des mesures préexistantes et également des initiatives d'association de protection de la nature ou de professionnels agricoles (illustration 16). Artus a fortement contribué à relancer la race pyrénéenne de chien de protection, le patou, et l'Association des pâtres de l'Ariège a participé à la création des

bergers itinérants. Dès le début des années 1990, Artus s'intéresse aux chiens de protection comme moyen de défense « biologique » pour se protéger des prédateurs. « J'étais berger et j'élevais des brebis en Ariège avec ma compagne quand j'ai rencontré Pascal Wick d'Artus, rappelle Gilbert Guillet, ''technicien - chien de protection'' de 1996 à 2005. C'est lui qui m'a lancé sur les patous. Je connaissais les chiens de conduite mais pas les chiens de protection. » (Guillet, com. pers.). Contrairement au petit *labrit* des Pyrénées ou au *border collier* qui servent à regrouper et conduire les bêtes, la seule mission du patou est de surveiller les brebis. Il grandit et vit avec elles, y compris dans la bergerie. Il en est tellement imprégné qu'il fait corps avec le troupeau qu'il défendra de toute agression. L'Association des pâtres de l'Ariège prend le relais d'Artus et embauche Gilbert Guillet en 1998 pour coordonner l'action sur les Pyrénées centrales et orientales. En 2001, suite à des pressions politiques, l'Association des pâtres de l'Ariège ne souhaite plus accompagner l'action « chiens de protection » soutenue par la DIREN Midi-Pyrénées. Celle-ci mandate alors un nouvel organisme, l'Association pour la cohabitation pastorale (ACP), pour prendre le relais. « Ce n'est pas toujours facile, le patou est un moyen de protection associée à l'ours et les opposants le refusent pour ça ou mettent la pression sur les autres éleveurs pour qu'ils le refusent. Mais petit à petit, on a réussi à en placer et surtout à les suivre. Il ne suffit pas de forcer les éleveurs à en prendre. C'est du vivant qu'on manipule. Il faut revenir, être patient, observer, répondre aux questions des éleveurs. C'est tout neuf pour eux souvent et il ne s'agit pas de faire n'importe quoi si on veut un chien qui fonctionne » affirme Gilbert. « Heureusement, je suis aussi du métier, les brebis, je connais, et ça m'aide à me faire écouter. »

En 2002, comme le programme ne cesse de prendre de l'ampleur, un second « technicien -chien de protection », Cyprien Zaïre vient en renfort. Il a, lui aussi, été berger. La DIREN Midi-Pyrénées propose en effet 763 euros pour l'achat du chien, sa vaccination et son éducation, ainsi qu'une aide à l'estive de 305 euros si le patou va en montagne. De 1996 à 2004, 152 chiens de protection sont ainsi placés dont 65 utilisés lors de la période d'estive en 2005 (figure 13). Certains éleveurs n'envoient pas leur brebis en montagne et d'autres n'autorisent pas leur collègue de transhumance à monter leur patou. « Bien que technicien patou, pendant plusieurs années, je n'ai pas pu monter mon chien avec mes brebis car les autres éleveurs, avec qui j'étais, étaient contre l'ours et contre le patou. Maintenant, j'ai changé d'estive. » (Guillet, com. pers.). Ces techniciens ont un tel succès qu'ils sont désormais sollicités dans toute la France où le patou est présenté comme un moyen pour se

protéger contre les prédations des ours, des loups mais aussi celles des chiens, des sangliers, des renards, voire contre des vols de brebis par des bipèdes…

Figure 13 : Le placement des chiens de protection (patou) en zone à ours

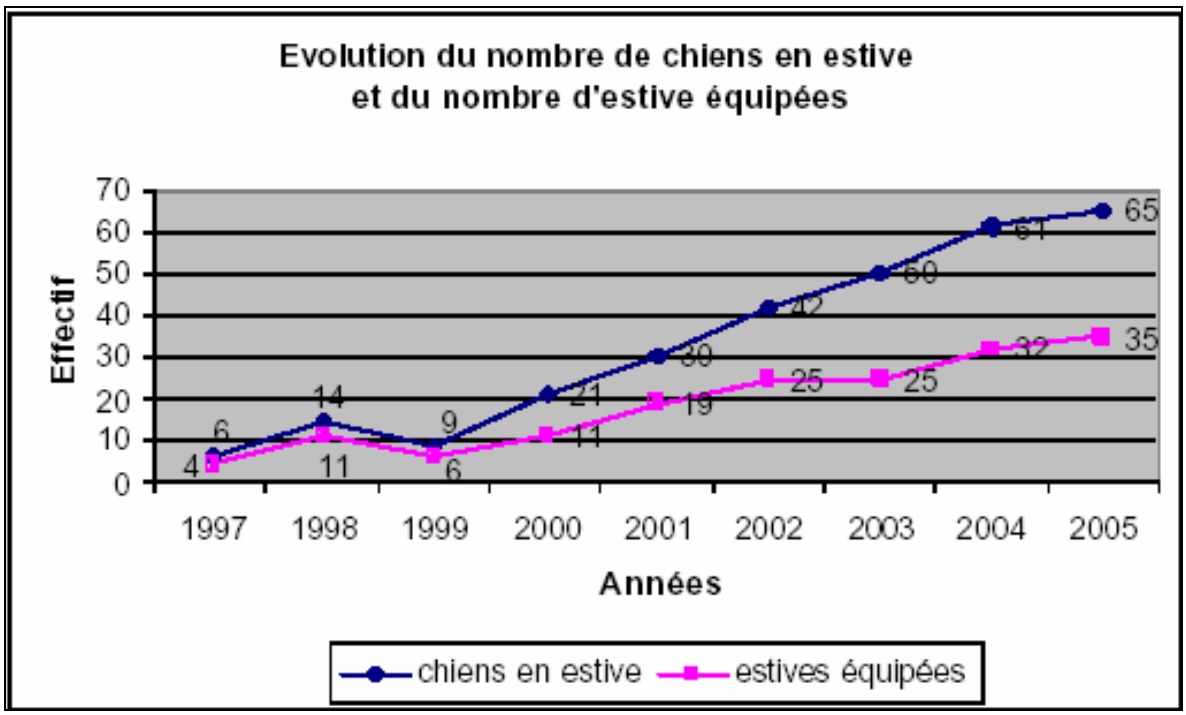

(Source : Cap ours, 2006 d'après DIREN Midi-Pyrénées et ACP, 2006)

L'autre originalité de l'accompagnement de la présence des ours est l'existence de techniciens pastoraux itinérants, appelés « bergers itinérants ». Membres de l'Équipe technique ours, ces praticiens expérimentés, au nombre de cinq en moyenne, sont employés en général de juin à octobre. Toutes les informations qu'ils recueillent (attaques, empreintes, crottes, témoignages visuels…) contribuent au suivi de l'espèce bien que leur mission soit essentiellement pastorale et humaine. Ils viennent conforter l'éleveur ou le berger confrontés à des attaques d'ours. Dans les premiers temps, ils intervenaient beaucoup auprès de troupeaux qui ne bénéficiaient d'aucune mesure de protection. Par la suite, afin de ne pas encourager cette solution temporaire, ils n'interviennent que si des mesures de protection ont été mises en place par le gestionnaire d'estive. Ils aident l'éleveur à regrouper son troupeau et campent très souvent auprès du troupeau attaqué afin de repousser l'ours si celui-ci revient. Ils apportent également un soutien moral et humain non négligeable. Une première attaque pouvant être durement ressentie par l'éleveur, la présence d'une personne expérimentée et disponible n'est pas un luxe. Si l'éleveur est disposé à écouter, le berger itinérant peut

présenter les différentes aides possibles, comme le placement d'un chien de protection, la mise à disposition de clôtures, le portage de matériel par hélicoptère ou par muletage (portage par mulet). Ils sont l'objet de critiques des socioprofessionnels agricoles les plus hostiles à l'ours qui les appellent « bergers d'ours » ou « suiveurs d'ours » (Huez, com. pers.). Cependant, même des éleveurs très hostiles à l'ours reconnaissent la compétence de ces techniciens qui s'adaptent vite à une montagne qu'ils ne connaissent pas forcément. « Moi je dis que l'ours, on n'en a pas besoin, tempête Louis, éleveur en Ariège. Mais ces gens, je ne peux pas dire une syllabe contre eux. Ils connaissent très bien leur métier. Ce sont de bons et vrais bergers, ils feraient le bonheur de bien des éleveurs. » (*in* Terrancle, 2002 : 76).

Illustration 16 : Différentes mesures d'accompagnement du programme de restauration de l'ours

- Les principales mesures de protection financées par les pouvoirs publics dans le cadre du programme ours:
- a : berger et patou avec le troupeau (estive de Nohèdes – Pyrénées-Orientales)
- b : regroupement de nuit en parc électrique (estive Haute-Garonne)
- c : héliportage de matériel aux éleveurs et bergers travaillant en zone à ours



a



b



c

(Source et crédits photos : Equipe des techniciens pastoraux itinérants, 2006)

L'essentiel des efforts du ministère de l'Ecologie porte sur l'aide au gardiennage permanent (figure 14) et la mise en place de moyens de protection (chiens patous et clôtures électriques mobiles). En complément, la DIREN Midi-Pyrénées aide à l'emploi de bergers.

Des Pyrénées-Orientales aux Hautes-Pyrénées, elle pérennise les postes de 49 gardiens permanents en 2000, 94 en 2004, ce qui, à l'échelle des Pyrénées, est loin d'être négligeable pour l'emploi agricole. Avec d'autres organismes (DDAF, Parc national des Pyrénées, collectivités territoriales, Fédération pastorale de l'Ariège, services d'animation pastorale), elle contribue à l'amélioration ou à la réalisation de cabanes pastorales. Elle finance aussi le portage de matériel nécessaire aux bergers (bois de chauffage, sel pour les bêtes, ravitaillement) afin de faciliter leurs conditions de vie et de travail. Cela peut éviter la multiplication des pistes pastorales peu utilisées qui risquent de dégrader le milieu. Enfin, elle met à disposition des téléphones portables ou des radiotéléphones, moyens de communication pouvant s'avérer décisifs en montagne, lors d'attaques d'ours ou d'accidents.

Figure 14 : Nombre d'emplois de berger ayant bénéficié d'aide du programme ours (hors zone IPHB)

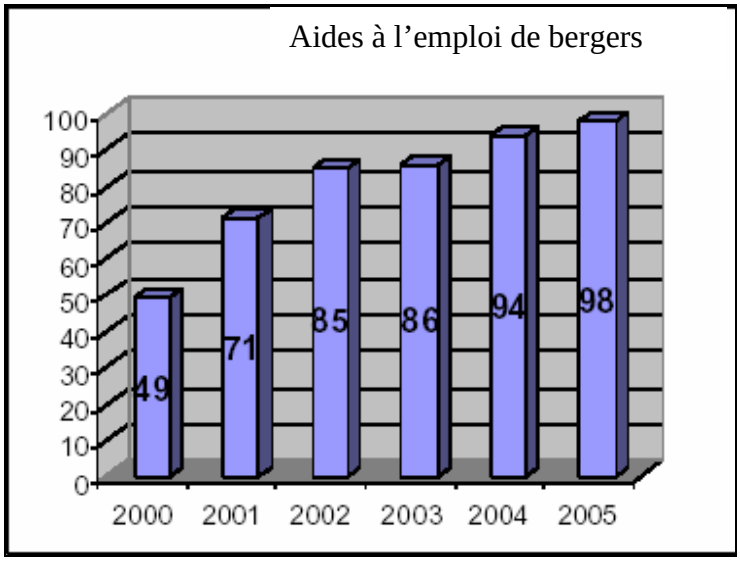

(Source : Cap ours, 2006 d'après DIREN Midi-Pyrénées et ACP, 2006)

Toutes ces mesures, qui ne profitent pas uniquement à la cohabitation avec l'ours, représentent un soutien plus global à l'activité pastorale. Cependant, c'est une intrusion d'acteurs d'environnement supposés non légitimes par les représentants du secteur agricole. En effet, dès que l'ours a gagné de nouveaux territoires, les « mesures ours » peuvent être demandées. Aujourd'hui, toute la zone montagneuse pyrénéenne est concernée. Or, face à ce changement qui remet en cause et révèle l'inadéquation de certains choix de développement rural, des représentants de la profession agricole s'allient à des élus locaux pour faire face à ce que peut représenter pour eux une meilleure prise en compte d'environnement.

2. Une mobilisation agro-politique hostile à l'ours : un front pyrénéen ?

Le dossier s'est particulièrement reconfiguré à partir des années 2000, faisant jouer à certains territoires (Béarn, Ariège, Luz-Barèges en Hautes-Pyrénées), groupes ou personnages des rôles stratégiques à l'échelle du massif. Peut-on parler pour autant d'un front anti-ours puissant et uniforme ? D'une part, il ne faut pas perdre de vue la rivalité entre ces acteurs qui représentent des courants politiques et des territoires différents. D'autre part pour diverses raisons, la tension dans l'opposition à l'ours n'est pas constante et aisée à entretenir. Cependant, il est important de noter l'opportunisme et l'efficacité de la récupération de certains événements géopolitiques par les acteurs hostiles à l'ours, voire leur création de toute pièce (manifestation violente, battue à l'ours - fausse ou réelle - médiatisée). Mais ces situations ne sont pas sans nuances, sans affaiblissement et recomposition.

2. 1. La dynamique ariégeoise

Dès août 1999, l'Ariège est marquée par des manifestations anti-ours plus ou moins violentes et médiatisées[246]. Derrière cette façade d'hostilité sans compromis du monde agricole et politique ariégeois, se cachent des nuances. Cette situation succède à une situation d'attentisme pendant laquelle la Fédération pastorale a attendu une manne financière spécifique avec la réintroduction. Mais avec les dégâts et la non-maîtrise des crédits publics destinés à soutenir le pastoralisme, les acteurs agro-politiques ont changé de posture. L'Ariège a joué alors un rôle moteur dans la contestation pyrénéenne. En 2000, le député A. Bonrepaux réussit à faire passer un amendement à la loi Chasse qui bloque le dossier, même si le Conseil constitutionnel l'a invalidé par la suite. Les administrations de l'environnement sont alors paralysées pendant un certain temps.

Encart 7 : Le paysage associatif « anti-ours » en 2000-2001

Associations locales (à l'échelle de quelques vallées, quelques cantons)

** En Béarn (Pyrénées-Atlantiques)*

- *Association des éleveurs transhumants des trois vallées, Ossau, Aspe et Barétous (AET3V)* :

Créée en 1995 pour représenter les bergers au sein de l'IPHB. Dès l'origine hostiles à l'ours, ses dirigeants voyaient avant tout celui-ci comme un prédateur peu compatible avec l'extensification du système pastoral béarnais. De plus, les mesures de conservation de l'espèce contrarient l'équipement de la montagne en pistes sylvo-pastorales. Deux porte-parole étaient particulièrement

[246] Ce propos reprend certains passages de F. Benhammou (2001) et F. Benhammou et L. Mermet (2003).

virulents et s'opposaient à une réintroduction en Béarn. Ecartés de l'association en 2002 en raison de leur radicalisme, ils s'investissent maintenant exclusivement dans l'association pyrénéenne hostile à toute réintroduction d'ours, l'IDAMP.

- *Comité de défense contre la réintroduction d'ours étrangers :*

Créée en 1996 contre tout renforcement de population d'ours. Des élus de la vallée d'Ossau, historiquement hostiles à l'ours (J. Baylaucq, maire de Bielle), en sont à l'origine. Avec l'arrivée d'un ours d'origine slovène, ils n'hésitent pas à diffuser une rhétorique xénophobe (Benhammou, 2003).

** En Haute-Garonne*

- *Association pour le développement de l'identité pyrénéenne, ADIP :*

Créée au début des années 1990 par des chasseurs et quelques éleveurs pour fédérer les énergies contre les mesures de protection des ours (réserves « Lalonde ») et le projet naissant de réintroduction en Pyrénées centrales. Redynamisée en 1999-2000 par des élus du Luchonnais, de l'est des Hautes-Pyrénées et quelques éleveurs.

** En Hautes-Pyrénées :*

- *Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen, ASPP :*

Créée en 2000 suite au passage d'un ours issu de la réintroduction. L'ASPP recouvre le territoire du Pays Toy (région de Barèges et de Luz-St-Sauveur) dans les Hautes-Pyrénées. Les acteurs de cette association s'avèrent les mêmes que ceux étant à l'origine du syndicat ovin d'une AOC viande de mouton en cours de promotion (Barèges-Gavarnie).

Associations fédérales et régionales :

- *Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne, ADDIP :*

Créée en 2000 sous l'impulsion d'un groupe d'élus et d'éleveurs de la Confédération paysanne proches du député A. Bonrepaux. Ils ont pris pour modèle et absorbé l'ADIP de Haute-Garonne. L 'ADDIP cherche à réaliser la fédération de tous les organismes, structures, conseils municipaux, associations opposées à la présence des ours et à la réintroduction à l'échelle des Pyrénées.

- *Association interdépartementale de défense de l'agriculture des montagnes pyrénéennes, IDAMP :*

Créée en 2000, parallèlement à l'ADDIP dont les objectifs sont proches. Elle tente de faire une fédération d'organismes à vocation agricole uniquement (chambres d'agriculture, syndicats agricoles, groupements pastoraux…). Cette association est opposée à toute forme de cohabitation avec des prédateurs sauvages.

Pour tirer les fruits de l'affaiblissement des positions du ministère de l'Environnement et de la DIREN, dû au retentissement national de son amendement, le

député ariégeois a souhaité passer de sa stratégie d'opposition frontale à la création d'une structure de gestion pilotée par les collectivités territoriales : un outil de maîtrise politique pouvant drainer des financements publics importants – un projet sans doute inspiré du succès de l'IPHB. Cette prise de position stratégique apparaît notamment dans le discours qu'il prononce à Toulouse en juin 2000 dans le cadre d'un débat public sur l'ours (DIREN, 2000c). Ce discours passe progressivement d'une attaque directe prolongée et virulente contre l'opération de réintroduction de l'ours à une proposition de gestion négociée. On peut y relever les jalons suivants :

- (Au début) « … les scientifiques nous assurent que les ours tolèrent les activités humaines. C'est heureux, mais cela ne nous rassure pas, et je demande tout de suite que l'on fasse une autre étude pour savoir si les hommes peuvent tolérer les ours ».
- (Au milieu) « … dans les conditions actuelles de l'élevage, la cohabitation n'est pas possible ; ce que je me garderai bien de dire, c'est si elle sera un jour possible ».
- (En conclusion) « … je termine par une proposition concrète : […] mettre en place une association pyrénéenne […] afin de définir ensemble, entre Pyrénéens, quelle peut être l'utilisation la plus efficace des moyens pour lesquels le ministère [chargé de l'environnement] s'est engagé. […] À partir de là, élaborer un programme d'actions concrètes pour la valorisation du pastoralisme et de l'identité montagnarde. […] Ce n'est qu'à la suite d'une telle démarche et lorsque tout sera organisé comme nous le souhaitons qu'il sera possible alors de dire si la cohabitation est possible. Merci. »

Pour faire réussir cette stratégie, il faut cependant stabiliser l'organisation de l'opposition à l'ours, lui faire prendre une ampleur pyrénéenne et l'inscrire dans la durée, en particulier en la dotant d'une base associative. C'est pour cette raison que l'Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne, l'ADDIP, a été créée. Cependant, les pouvoirs publics ne sont pas prêts à payer sans contrepartie en Pyrénées centrales comme en Béarn.

Dès 2000 et l'amendement Bonrepaux, un rapprochement en vue d'une organisation des forces anti-ours s'opère à l'échelle du massif. Différents groupes s'y retrouvent : des éleveurs béarnais, très hostiles à l'ours et bien que siégeant jusqu'en 2002 à l'IPHB, ne s'intègrent pas au double de jeu de l'organisme. Ils craignent de devoir promouvoir des systèmes d'élevage compatibles avec la présence des prédateurs. Ils sont rejoints par le

syndicat de l'AOC Barèges-Gavarnie ainsi que par des éleveurs ariégeois soutenus par le député Bonrepaux. Lorsque la Fédération pastorale de l'Ariège se rend compte que les administrations de l'Environnement ne sont pas prêtes à donner des financements importants pour une « IPHB bis », la situation se clarifie. Finalement au printemps 2001, la position radicale l'emporte et les militants agricoles hostiles aux ours à travers les Pyrénées se regroupent dans l'ADDIP. Le message sera clair et la stratégie d'opposition frontale. En mars 2001, *la Colère des Pyrénées*, un pamphlet contre la réintroduction de l'ours et les grands prédateurs, est diffusé. Il regroupe des témoignages, principalement d'éleveurs, de socioprofessionnels et de militants agricoles, qui insistent sur l'incompatibilité entre pastoralisme et ours (ADDIP-IDAMP, 2001a). Au final, une structure s'est créée à l'échelle des Pyrénées. Elle a fédéré différents mouvements localisés dans plusieurs « fiefs » (vallées, cantons, pays) qui avaient au départ des stratégies de mobilisation différenciées par rapport à l'ours (plutôt belliqueuses ou plutôt ouvertes à la négociation). L'homogénéisation des positions des porte-parole s'est faite sur la ligne dure. Cette dynamique de radicalisation correspond bien aux logiques stratégiques décrites par Couteau-Bégarie (2001). Cet auteur montre comment dans un conflit les diverses mouvances au sein d'un camp peuvent être conduites à se rallier à la position la plus radicale, poussées par le souci de se sentir plus fortes malgré tout et de ne pas passer pour traîtres. Ainsi même les composantes ouvertes aux dialogues se mettent en retrait. Un éleveur militant de Haute-Garonne a ainsi renoncé du jour au lendemain au processus de dialogue qui s'était engagé avec l'association environnementale Nature Comminges. De même les socioprofessionnels proches de A. Bonrepaux, divisés sur le mode de mobilisation, ont abandonné leur projet patrimonial.

Il est à noter que ce mouvement, qui a réussi à afficher une unité de discours est porté à l'échelle de l'ensemble des Pyrénées par un petit groupe de personnes bien identifiées, essentiellement des militants syndicaux agricoles très expérimentés, soutenus par certains élus. La stratégie d'action est mise en œuvre à l'échelle du massif. Pour matérialiser une présence de terrain, le printemps 2001 a vu l'organisation de manifestations médiatisées localisées à des lieux stratégiques[247] répartis sur toutes les Pyrénées. 150 à 200 manifestants s'y retrouvaient à chaque fois, dont un important noyau dur de militants toujours identiques. L'essentiel était de montrer que le terrain régional est occupé et quadrillé afin de promouvoir

[247] A Asson en Béarn, dans la zone temporairement fréquentée par un nouvel ours d'origine slovène, Néré ; à Barèges, la zone de l'AOC viande ovine Barèges-Gavarnie et à Orlu, le bastion politique des proches d'A. Bonrepaux.

l'image d'un territoire où dominent les opposants à l'ours (carte 26). Par la suite, chaque année, au moins une manifestation anti-ours a lieu dans les Pyrénées, bien que le souci de mobilisation coordonnée semble s'être affaiblie jusqu'en 2005.

Carte 26 : Aires de répartition des ours bruns et des principales composantes de l'ADDIP-IDAMP

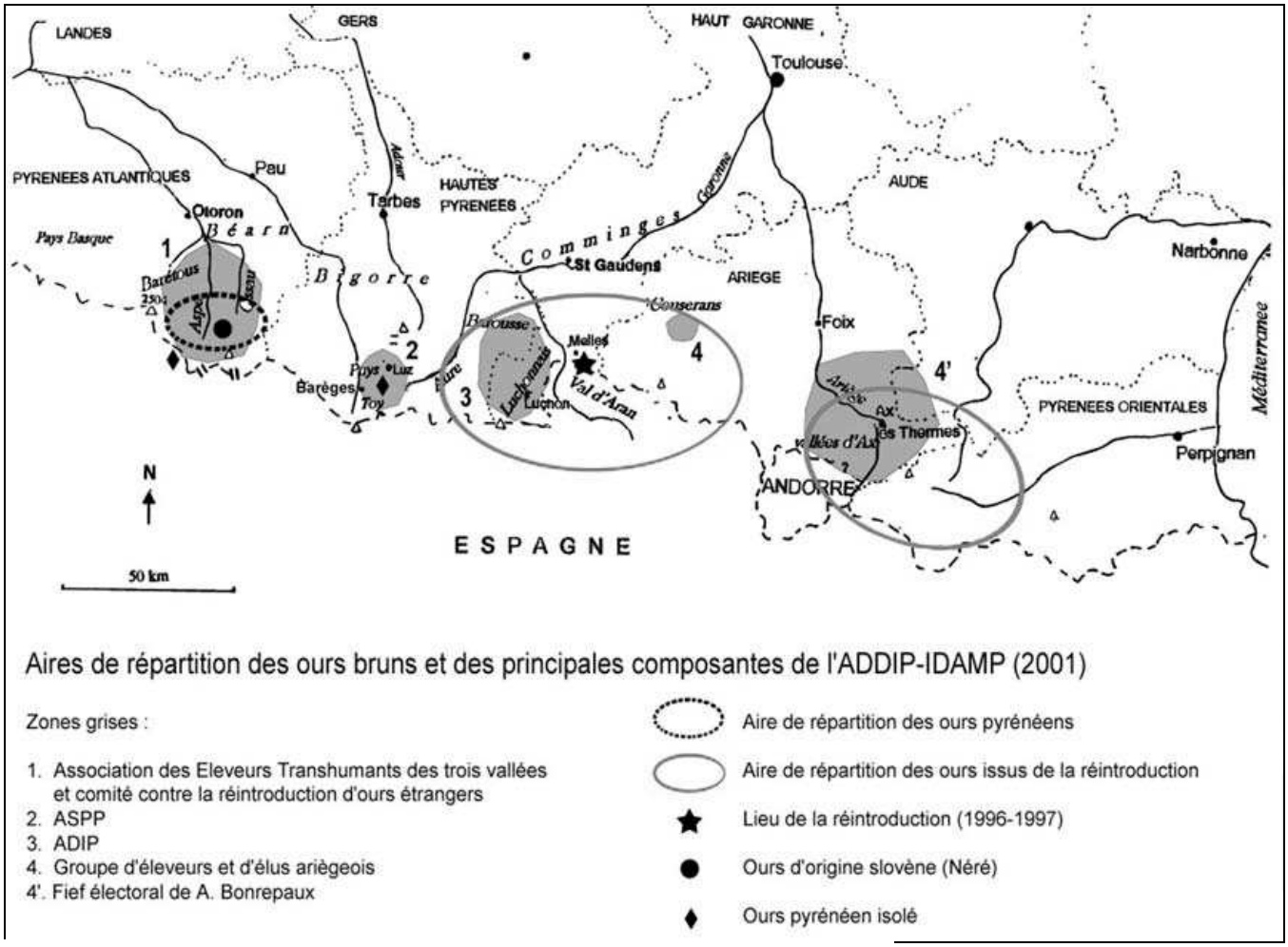

(F. Benhammou et F. De Sousa, 2003 d'après Réseau ours brun et F. Benhammou, 2001)

Après 2001, cette fédération et les actions qu'elle entreprend sont de plus en plus rares. L'impression d'unité et la mobilisation s'essoufflent. Plusieurs raisons à cela. Une structure associative, bien qu'aidée par les fonds publics mobilisés par les élus, est d'une animation difficile pour des éleveurs devant parcourir des trajets longs et compliqués dans les vallées pyrénéennes. Petit à petit, les dégâts d'ours diminuant et le temps faisant son affaire, la situation s'apaise naturellement. De plus, le travail de terrain des techniciens pastoraux itinérants, des techniciens chiens de protection et d'organisme de développement comme

Pays de l'ours-ADET font progresser l'acceptation ou la tolérance du prédateur emblématique. Cela n'empêche pas ponctuellement des montées de fièvre en raison d'un ours localement très prédateur ou d'interventions au Parlement de tel ou tel député pyrénéen pour remettre en cause le statut de protection de l'espèce. Nous étudierons la radicalisation qui émerge à partir de 2005 en dernière partie.

Figure 15 : Evolution des organisations des anti-ours de 2001 à 2007 : stabilité malgré les changements de noms

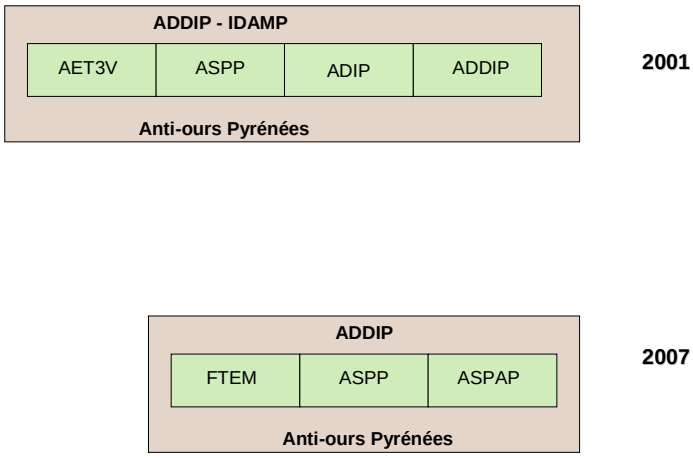

(se reporter aux abréviations en début de thèse)

2.2. Le double jeu des représentants politiques du Haut-Béarn et l'annonce de la réintroduction de 2005

L'IPHB, qui cherche à se présenter comme un organisme conciliateur, soutient activement ces initiatives d'opposition à l'ours en Pyrénées centrales. Son intérêt est de dénigrer tout succès de conservation de l'ours ailleurs qu'en Béarn. La réussite écologique apparente de la réintroduction de 1996 met d'autant plus en lumière son échec patent dans le sauvetage des derniers ours autochtones. Dans les Pyrénées centrales, à travers la DIREN Midi-Pyrénées notamment, les pouvoirs publics ont une meilleure maîtrise du dossier, et l'état de conservation des ours y est meilleur. Elle gère le dispositif de soutien à la cohabitation ours / pastoralisme et encourage des initiatives allant dans ce sens. Son emprise sur le dossier ours est mal vue du député J. Lassalle. Pendant l'été 2004, le président de l'IPHB a écrit une lettre au ministre de l'Ecologie dénonçant le contenu d'une brochure de la DIREN Midi-Pyrénées sur l'ours (Anonyme et *al.*, 2004). Cette lettre a également été

envoyée à tous les organismes et élus de montagne ce qui représente plusieurs milliers de courriers payés par le budget de fonctionnement de l'Institution.

En 2005, l'annonce du ministre de l'Ecologie Serge Lepeltier de procéder à près de trois lâchers de cinq ours afin d'arriver à une trentaine d'ours en 2008, dynamise à nouveau l'opposition à l'ours. Les opposants les plus durs, discrets depuis la mort de la dernière ourse Cannelle, sont vivifiés. Ils occupent le champ médiatique en Béarn après la préparation du terrain par l'IPHB qui n'a rien fait, au contraire, pour concilier les choses. Quelques élus des Pyrénées centrales cherchent à se mobiliser et à mettre en place une nouvelle fédération d'éleveurs hostiles à l'ours. Cependant, elle peine à prendre forme et se voit relayée par le lobby classique des élus de montagne, l'ANEM. Cette association transcende les clivages politiques classiques et fait pression sur le pouvoir national afin d'avoir le plus de subsides publics possible à investir en zone de montagne. Localement, ce groupe de pression peut contribuer à faire fonctionner le système clientéliste. Concernant les prédateurs, les positions de l'ANEM ont toujours été hostiles, tranchées et plus ou moins médiatiques. Avec l'annonce de S. Lepeltier, l'association se met en avant pour faire pression contre la réintroduction. Elle est très présente dans le Comité de massif dans les Pyrénées. Cependant, cet organe n'a pu émettre qu'un avis avec des réserves demandant certaines garanties à l'Etat. Cela est probablement dû à l'existence d'une opinion croissante favorable à l'ours dans les Pyrénées.

3. Un monde agricole divisé et pragmatique

3. 1. Une unanimité de façade

Il est courant de croire que tous les éleveurs et bergers sont hostiles à la cohabitation avec l'ours. La situation est loin d'être aussi simpliste. Localement, les opinions sur l'ours sont divisées ; ce n'est pas récent, cela date déjà de plusieurs années. Il suffit de citer quelques témoignages que Jean-François Lalanne a récoltés dans les années 1980 en Béarn[248], où l'ours n'a cessé d'être présent :

« Ceux qui défendent les ours, ils devraient venir le matin du massacre, le spectacle n'est pas joli ; pattes arrachées, yeux enlevés, pis déchirés… Je serais content s'il n'y avait plus d'ours, là je dormirais tranquille ! » André, de Lescun.

[248] Extraits de Dendaletche (1993).

« Si je l'avais en face, je ne le tuerais pas, sauf s'il m'attaque bien sûr ! Du moment qu'ils payent les brebis et le dérangement, ça m'est égal qu'il y ait l'ours ou pas ! » Jean, de Lourdios.

« J'aimerais qu'il en reste quelques-uns car c'est une jolie bête malgré tout ! Ils font partie de la montagne et ça garde le cachet sauvage du pays. On n'imagine pas Lescun sans les ours. » Madame L., de Lescun.

Le témoignage recueilli par nos soins en 1998 de Jeannot Labarrère, vieux berger de Bedous, complète les précédents : « Moi, je n'ai pas honte de le dire, je regrette qu'il n'y ait plus d'ours. On ne dirait pas, mais c'était un compagnon du berger. On ne pouvait pas les séparer. Je crois qu'on va disparaître ensemble, ours et bergers. »

Amis, ennemis ou tolérant l'ours, il existe toute la palette des opinions en Béarn et dans les Pyrénées. On est loin du manichéisme dépeint par les médias et certains élus.

Même dans un syndicat agricole, la Confédération paysanne, qui se dit alternatif et ouvert aux thèses écologistes, les positions sont plurielles à l'échelle de la chaîne pyrénéenne (Benhammou, 2001 ; de Bellefon et Benhammou, 2004). Divers points de vue s'y expriment, contrairement au niveau national où le syndicat affiche officiellement une position hostile à tous les prédateurs sauvages. La section la plus favorable à la cohabitation avec l'ours a longtemps été celle du Béarn. Les éleveurs fromagers travaillent dans la région où le prédateur n'a jamais disparu. Leur représentant est souvent la seule voix ouvertement non hostile aux grands prédateurs dans les réunions nationales de la Confédération, allant jusqu'à affirmer l'urgence d'une réintroduction des ours. En Hautes-Pyrénées, ceux qui sont favorables ou pragmatiques – un éleveur est rarement pro-ours au sens strict – dominent dans les instances dirigeantes de la section départementale. La section la plus divisée est celle de l'Ariège, qui connaît une rupture brutale entre pro-ours (dans lesquels sont classés alors les pragmatiques) et les anti-ours radicaux. Dans ce département, très politisé et très à gauche, l'ours a suscité deux camps, violemment opposés, amenant parfois des amis de longue date à se brouiller. Selon les « pragmatiques », ce sont les éleveurs les moins favorables à une vraie agriculture durable qui sont les plus hostiles à l'ours.

En Ariège, les membres anti-ours issus de la Confédération reprennent les arguments classiques des Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles : les grands prédateurs représentent la fin du pastoralisme de montagne ; ils sont imposés par l'État pour

faire plaisir à des citadins inconscients ; les ours issus de la réintroduction sont étrangers, différents, dangereux ; les mesures de prévention contre les prédateurs sont inefficaces. Ils affirment par ailleurs s'inscrire dans une véritable démarche d'élevage d'un produit naturel, des bêtes exclusivement nourries d'herbe, qui entretiennent le milieu. Selon eux, les grands prédateurs n'ont rien de naturel : ils ont été réintroduits, ne se nourrissent que d'animaux domestiques et n'auraient plus leur place dans un espace façonné par les activités humaines. Pour promouvoir ces positions, ces militants de la Confédération s'associent à des éleveurs d'organisations agricoles que tout oppose sur un plan idéologique et politique, mais avec lesquels ils partagent cette hostilité à l'ours. Ils contribuent à la création de fédérations anti-ours à l'échelle pyrénéenne, comme l'Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne (ADDIP), tout en bénéficiant du soutien et des encouragements du système politique local ariégeois. Leurs points de vue reçoivent d'un écho médiatique important.

Pour les membres « favorables et pragmatiques » de la Confédération, la démarche est toute autre. En Béarn, les représentants de la section avancent que l'acceptation des ours correspond à leur vision de l'activité d'éleveurs-fromagers, d'éleveurs-bergers, avec une montagne pâturée par de petits troupeaux accompagnés d'une présence humaine la plus nombreuse possible. En Béarn, en Hautes-Pyrénées ou en Ariège, consentir à une cohabitation avec l'ours procède d'une acceptation plus globale du milieu naturel et de ses contraintes. Le plus souvent, sauf en Béarn, les militants refusent de se prononcer pour ou contre une réintroduction dans le cadre de leur engagement syndical. En revanche, ils n'hésitent pas à dénoncer le trompe-l'œil de la question des grands prédateurs et de l'ours, et affirment que la crise ovine et les problèmes fonciers sont plus préoccupants pour l'avenir de la profession. La plupart de ces éleveurs constructifs s'investissent dans l'Association pour la cohabitation pastorale.

3.2. L'Association pour la cohabitation pastorale (ACP)

Quand le Conseil général de l'Ariège (présidé par A. Bonrepaux), qui accueille l'Association des pâtres de l'Ariège, interdit à la structure de poursuivre sa collaboration avec la DIREN Midi-Pyrénées, plusieurs éleveurs et bergers, pragmatiques et désireux de réfléchir à une viabilisation du pastoralisme, s'investissent dans l'Association pour la cohabitation pastorale. Ils estiment que, même si l'ours est une contrainte, les outils pour sa cohabitation comme l'utilisation de patou et l'encouragement à l'emploi de bergers sont des

atouts pour l'élevage de montagne. Très active en Ariège, l'ACP concerne principalement les Pyrénées centrales, tout en ayant des sympathisants en Béarn.

Cette association a pour objectif de favoriser un pastoralisme coexistant avec la faune sauvage. « Nous parlons de l'ours mais nous travaillons aussi sur le gypaète, sur le lagopède, qui sont aussi des espèces en danger. La biodiversité est un tout. » (Chevillon, 2004)[249]. À travers l'emploi des « techniciens - chien de protection », l'association fait aussi la promotion du patou et réfléchit aux moyens de valoriser des produits issus de l'élevage. Grâce à une collaboration étroite Pays de l'ours-ADET, elle lance le « Broutard du pays de l'ours », un agneau de qualité élevé le plus naturellement possible en montagne. L'association prend son essor en 2001 avec une vingtaine de membres et en compte 68 en 2005. « Par rapport aux Pyrénées centrales, pour ceux qui connaissent le contexte, ce n'est pas facile de fédérer [plusieurs dizaines de personnes du monde agricole] sur une position favorable ou du moins acceptant la présence de l'ours » affirme F. Chevillon.

Cependant, certains des membres de l'ACP ne sont pas bien vus par les représentants agricoles classiques. Catherine Brunet, animatrice de l'Association pour la cohabitation pastorale, conjointe d'éleveur, rappelle que certains n'apprécient pas que l'on puisse tirer des bénéfices de la présence de l'ours : « Une année, on a pu embaucher deux bergers payés 9 000 francs [1 370 euros] chacun et ce, grâce à l'ours. On nous a traités de profiteurs mais il faut savoir qu'avant l'ours, des bergers payés 4 000 francs [610 euros] qu'on laissait même se débrouiller pour le ravitaillement, c'était très courant. »

3.3. Des initiatives agri-environnementales : le *Pé descaous* et *le Broutard du Pays de l'ours*

Deux projets de valorisation de l'image de l'ours par des éleveurs ont pour origine le même concepteur. Quand A. Reynes était directeur-animateur du Fonds d'intervention éco-pastoral en Béarn, il a animé, avec les éleveurs de la zone à ours, la réflexion sur la création d'un fromage utilisant l'empreinte de l'ours, le *Pé descaous* dont il a déjà été question (Part. II - chap.1). Devenu directeur de Pays de l'ours-ADET, il travaille avec d'autres éleveurs pour valoriser leurs agneaux ce qui amène à la création des Broutards du Pays de l'ours.

[249] Propos tirés de la communication de F. Chevillon au colloque d'Orléans des 21 et 22 mars 2004.

Dans les Pyrénées centrales, l'initiative de valorisation des agneaux pour la viande est prometteuse mais fragile. À partir de 2000, Pays de l'ours-ADET réfléchit à une valorisation économique des produits avec plusieurs éleveurs. Le système de production classique incite les éleveurs à produire des agneaux en bergerie en utilisant une alimentation industrielle et des traitements médicamenteux. Les terroirs de l'estive ne sont utilisés que par les brebis mères dont les effectifs croissants sont encouragés puisque c'est par elles que viennent les primes agricoles. À la belle saison, afin de ne pas avoir à s'en occuper sur l'exploitation, elles sont lâchées dans la montagne. Aucun berger ne surveille l'utilisation optimale des ressources des pâturages. Autrement dit, l'image classique d'un pastoralisme censé entretenir les espaces de montagne est loin d'être une vérité générale. Comme les régions des Pyrénées consacrées à l'élevage pour la viande sont des pays « naisseurs » où les agneaux sont vendus jeunes, la transformation en broutard plus lourd et la valeur ajoutée se font ailleurs. Chaque unité rapportant peu, les éleveurs locaux sont contraints de produire toujours plus d'agneaux, faute de qualité. Néanmoins, quelques éleveurs ont tenté de promouvoir une viande plus savoureuse d'agneaux nourris à l'herbe. Depuis le milieu des années 1990, la vente directe, plus avantageuse, se développe mais sans cadre réel.

Pays de l'ours-ADET fait une étude de marché sur la valorisation du broutard. « C'est ainsi que l'on appelle les agneaux qui naissent en hiver, sont nourris par leur mère, puis à l'herbe. Ils passent l'été en montagne avec le troupeau et sont vendus à l'automne et jusqu'en décembre », rappelle A. Reynes (ADET, 2001). Le but est de favoriser un pastoralisme de qualité qui intègre la présence de l'ours.

Le projet une fois lancé, les éleveurs de l'Association pour la cohabitation pastorale (ACP) se l'approprient. Pour eux, c'est une manière intelligente et rentable d'encourager les races locales comme la brebis *tarasconnaise* ou *castillonnaise*. Ces races, moins productives que celles de plaine, sont réputées pour leur qualité gustative et leur rusticité en montagne. « Cela m'intéressait de valoriser les races locales tout en entretenant le lieu où je vis. Ce que je ne voulais pas, ajoute F. Chevillon, c'était que l'on ne produise de la viande de qualité que pour des gens qui avaient des moyens. En fait, on s'est aperçu que le prix n'était pas excessif pour les personnes demandeuses. » Cette initiative rencontre cependant des limites : elle a bénéficié un temps d'aides de la DIREN Midi-Pyrénées et du WWF France afin d'amortir certains coûts de gestion et de livraison, et, pour des raisons logistiques, les commandes de broutards ne peuvent sortir des Pyrénées et de la région toulousaine. Des interrogations

persistent quand à sa pérennité. Les organisations professionnelles agricoles classiques voient d'un mauvais œil une initiative de développement dont elles n'ont pas eu l'idée et qui, de surcroît, est associée à l'ours.

Dans le climat de crise de la filière viande ovine, il est difficile pour des éleveurs de se tenir à un cahier des charges contraignant alors qu'ils rencontrent par ailleurs des difficultés multiples. La vente directe, qui inspire directement l'élevage du broutard, est une alternative prometteuse, mais elle nécessite un minimum d'encadrement pour être viable. Néanmoins, le Broutard du Pays de l'ours apporte beaucoup : il s'inscrit dans une démarche sociale et écologique globale. Les éleveurs de ces agneaux cherchent à entretenir la montagne par et pour les brebis. Elles doivent profiter au mieux de l'estive sans surpâturer les zones fragiles. L'objectif socio-économique est de créer de la valeur économique et un potentiel d'emplois en montagne. L'objectif écologique est également déterminant car la cohabitation avec l'ours et le respect de la biodiversité végétale et animale sont pris en compte.

4. Une société civile pyrénéenne favorable à l'ours

4.1. Les Pyrénéens veulent des ours !

Qu'entend-on par Pyrénéen ? Beaucoup d'élus se réclament de cette dénomination pour s'opposer à l'ours, mais que signifie-t-elle ? Pendant longtemps, les habitants des Pyrénées se sont définis par rapport à une vallée, un canton ou un village. Le département et les anciens pays (Béarn, Comminges, Couserans) sont encore des repères identitaires forts. La conscience d'un territoire et d'un patrimoine aux spécificités montagnardes n'a qu'une existence récente. Si l'ours, élément de ce patrimoine, fédère contre lui dans les Pyrénées, il rassemble maintenant de plus en plus en sa faveur.

Un sondage commandé par l'association Artus à la SOFRES en 1992 montre que 85 % des Français sont favorables à la sauvegarde de l'ours en France. En 2003, la Société protectrice des animaux publie un sondage montrant que 77 % des Français sont favorables à la conservation des grands prédateurs.

On a longtemps cru que l'élan de protection de l'ours et l'idée de sa réintroduction émanaient uniquement de citadins lointains. Les « locaux » étaient censés ne pas vouloir d'ours chez eux. Ces propos sont souvent repris pour expliquer l'échec et l'absence de légitimité des politiques de conservation de la nature. Sans nier l'existence d'une opposition à l'ours qui peut se manifester localement, on constate que celle-ci tend à monopoliser le

débat de manière caricaturale. La conservation de l'ours est certes très populaire dans les milieux urbains qui constituent la majorité de la population du pays, mais ce sont surtout des acteurs locaux – élus de l'association Pays de l'ours-ADET, socioprofessionnels, membres d'associations environnementales, représentants cynégétiques – qui ont porté les réintroductions de 1996 et 1997 en Pyrénées centrales.

La conservation de l'ours représente la sauvegarde d'un patrimoine naturel et culturel important aux yeux de Pyrénéens. En 2003, un sondage de l'IFOP est réalisé à la demande de Pays de l'ours-ADET et du WWF France (IFOP et *al.*, 2003) sur 1 006 personnes représentatives de la population française et 403 personnes de communes classées en zone montagne dans les Pyrénées. Il montre que l'ours fait partie de leur patrimoine pour 86 % des Pyrénéens et que son image est valorisante pour près de 80 % d'entre eux. Ils sont également favorables à la poursuite du programme de restauration des populations d'ours pour près de 60 %, avec un taux de 70 % chez les Pyrénéens de moins de 35 ans. Au niveau national, 72 % des Français y sont favorables. Seuls *Pyrénées Magazine* et les associations de protection de l'environnement diffusent l'information. Les médias locaux et nationaux n'en donnent quasiment aucun écho.

Début 2005, profitant de l'émoi de la mort de Cannelle et de l'annonce du ministre de l'Écologie de relancer un programme de réintroduction d'ours, Pays de l'ours-ADET commande à l'IFOP (2005) un nouveau sondage, réalisé sur un échantillon de 906 personnes dans les trois départements concernés par la première réintroduction (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Ariège), avec un sous-résultat spécifique pour la zone de montagne (carte 27). Les résultats confortent les pro-ours dans les Pyrénées. L'ours est l'animal sauvage qui symbolise le mieux les Pyrénées pour 68 % des personnes interrogées dans les trois départements et pour 63 % de la zone montagne. À la question « Vous, personnellement, êtes-vous favorable au maintien d'une population d'ours dans les Pyrénées ? », 84 % répondent par l'affirmative, 71 % pour la seule zone montagne. La poursuite des réintroductions reçoit une réponse positive : 77 % des sondés et 62 % pour la zone montagnarde sont favorables « à l'introduction d'ours supplémentaires dans les Pyrénées ». Les résultats atteignent 80 % en Haute-Garonne et 69 % dans sa zone montagnarde. La présence de Toulouse et du territoire historique de Pays de l'ours-ADET ont certainement favorisé ces taux de réponse. Dans les Hautes-Pyrénées, 69 % des sondés soutiennent la réintroduction, 62 % en montagne. Les médias locaux et la presse donnent un meilleur écho à

ce sondage. *La Dépêche de l'Ariège*, très liée aux élus locaux, met un certain temps avant d'annoncer les résultats, tout en soulignant que c'est en Ariège que le soutien à la réintroduction, toujours majoritaire, est relativement moindre : 58 % des Ariégeois de la zone montagne lui sont favorables, 62 % sur le département.

Alors que la presse locale se fait de plus en plus nuancée dans ses points de vue, la presse nationale boude ces résultats et ne donne la parole qu'à ceux qui sont hostiles à l'ours, en Béarn dans les Pyrénées-Atlantiques. Or, même dans ce département, un sondage de décembre 2004, commandé par le Groupe Pyrénées Presse de Pau, montre un large soutien à une opération de réintroduction. À la question posée « Pour ou contre la réintroduction de l'ours ? » 77 % des personnes interrogées sont pour ; le taux monte à 85 % pour les moins de 35 ans. Là encore, ce sont les jeunes qui témoignent le plus des changements de manière de penser et de l'évolution du rapport à la nature.

Carte 27 : Résultats du sondage de PO-ADET sur l'ours dans trois départements pyrénéens et leur zone de montagne en 2005 (Hautes-Pyrénées-Haute-Garonne-Ariège)

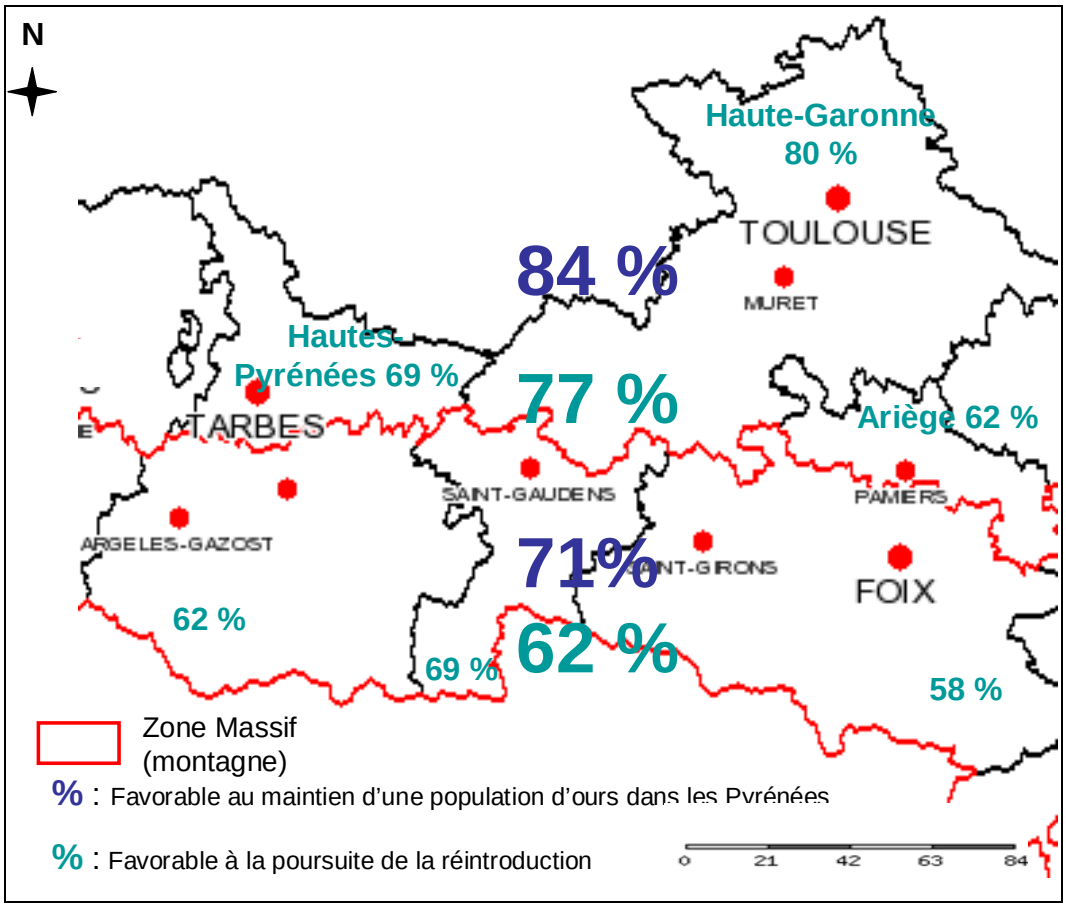

(F. Benhammou, 2007 d'après IFOP, 2005)

La persistance des résultats des différents sondages prouve que le soutien local continue de se conforter. Cependant, ceux qui sont défavorables à l'ours ne cessent pas pour autant de se faire entendre, ce qui est normal dans un débat ouvert et démocratique. Tout le problème réside dans la négation tenace d'une aspiration tant nationale que locale à conserver une population d'ours dans les Pyrénées.

4.2. Des mobilisations locales fortes

Le soutien local à la conservation de l'ours se manifeste et se concrétise après des événements dramatiques forts que l'on peut aussi qualifier de géopolitique dans la mesure où ils ont été déclencheurs. Ainsi, l'amendement Bonrepaux en 2000 et la mort de la dernière ourse pyrénéenne en 2004 ont fonctionné comme des électrochocs.

En mars 2000, l'amendement à la loi chasse du député ariégeois A. Bonrepaux, qui demande le retrait des ours issus de la réintroduction, fait l'effet d'une bombe et réveille les associations favorables à l'ours. Pays de l'ours-ADET, le Fonds d'intervention éco-pastoral et l'association Nature Comminges coopèrent pour structurer une plate-forme associative où l'implantation pyrénéenne est largement dominante. France nature environnement, le WWF France et Artus relaient cette initiative au niveau national. Parfois divisées, les associations de protection de la nature veulent désormais présenter un front unique pour faire pression sur les pouvoirs publics. Le 27 mai 2000, une « marche pour l'ours » rassemble plus de 800 personnes devant la sous-préfecture de Saint-Gaudens : « Les opposants à l'ours ont réuni trois fois 150 à 200 personnes au printemps 2001. Nous, nous avons réuni en une fois, 800 personnes » confie A. Reynes, le directeur de Pays de l'ours-ADET.

Cette manifestation est une première. L'ours n'a jamais réuni autant de monde. Des élus, membres de Pays de l'ours-ADET, et d'autres venus de Haute-Garonne défilent ceins de leur écharpe tricolore en faveur de la présence d'un grand prédateur. Les associations pro-ours concrétisent la force de pression qu'elles représentent. Malgré des erreurs et des lacunes, l'opération de réintroduction bénéficie toujours d'un soutien populaire. Le ministère de l'Environnement reste impuissant. Finalement, le Conseil constitutionnel fait retirer l'amendement Bonrepaux en juillet 2000.

Il a fallu l'émergence d'un vrai danger concernant le programme de réintroduction pour que les forces favorables à l'ours se fédèrent à l'échelle des Pyrénées autour de Cap ours qui regroupe une trentaine d'associations et succède ainsi au Groupe ours, devenu inopérant depuis plusieurs années.

Ouverte à des structures nationales, Cap ours est composée essentiellement d'associations pyrénéennes dont certaines mettent en avant une « pyrénéité » qui n'est plus désormais le monopole des opposants à l'ours. Autre nouveauté, la coordination est hétérogène. La plupart des associations de protection de l'environnement ne sont pas spécialisées sur la protection de l'ours. Cap ours accueille aussi bien une association d'expertise scientifique, une association de défense du patrimoine ou un collectif de citoyens.

Deux composantes nouvelles font partie de la coordination. Tout d'abord, trois syndicats départementaux d'accompagnateurs de montagne (Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales) ont adhéré au mouvement, sous l'impulsion de Pays de l'ours-ADET qui a incité ses membres, souvent à la fibre naturaliste, à s'investir dans la protection de l'ours. Dans les Pyrénées-Orientales, par exemple, les accompagnateurs ont été en première ligne pour défendre l'ours. L'importance du tourisme dans ce département et le charisme de leur président catalaniste, Antoine Glory, donnent aux accompagnateurs un poids local : « Souvent nous avons des discussions âpres avec des représentants de la profession agricole qui disent qu'il s'agit d'une idée de technocrates ou d'écolos de Paris. Mais nous, on dit que ce ne sont pas les seuls. Nous qui sommes nés et vivons au pays, nous voulons entrer dans le débat et faire entendre notre voix favorable à la protection de ces espèces. » Ensuite des éleveurs, regroupés au sein de l'Association pour la cohabitation pastorale, décident d'être solidaires des actions en faveur de l'ours, resserrant ainsi les liens entre associations environnementales et professionnels du milieu pastoral.

Au printemps 2004, le devant de la scène est tenu par l'agitation des anti-ours qui réagissent aux attaques d'un ours dans les Hautes-Pyrénées. Ils organisent même des battues à l'ours médiatisées. La plupart sont simulées. L'une d'elles, en Ariège, n'eut même jamais lieu : c'était un coup monté de toutes pièces avec les médias locaux. Simultanément, Pays de l'ours-ADET et Cap ours communiquent largement en organisant des projections publiques d'un film inédit de Michel Tonelli, qui relate l'histoire de la réintroduction et montre les ours sauvages dans les Pyrénées depuis leur lâcher. Une manifestation festive, le ‘‘Printemps de l'ours’’, est organisée à Toulouse.

En novembre 2004, la mort de Cannelle suscite un émoi national et une émotion très forte dans les Pyrénées. La coordination Cap ours lance une pétition nationale pour demander une réintroduction qui recueille près de 120 000 signatures en moins de six mois. Prompte à donner la parole aux acteurs hostiles à l'ours, la presse régionale est cette fois unanime et exprime la consternation dans la région. Le journal *Sud-Ouest* ouvre un forum sur Internet, inondé de réactions affligées venant de toutes les composantes de la société pyrénéenne. Le 4 novembre 2004, le Fonds d'intervention éco-pastoral intitule son communiqué de presse : « Mort de Cannelle : l'électrochoc ou l'extinction sous nos yeux ? ». Selon G. Caussimont, soit ce drame donne enfin lieu à un véritable sauvetage de l'espèce, soit l'ours est définitivement condamné en Béarn. Dans les Pyrénées, la SEPANSO-Béarn, le Groupe ornithologique des Pyrénées et de l'Adour et le Fonds d'intervention éco-pastoral décident d'appeler à une manifestation à Oloron-Sainte-Marie le 28 novembre 2004. Pays de l'ours-ADET s'y associe pour donner une dimension pyrénéenne, au-delà du Béarn, à la demande d'une réintroduction. Cap ours, le WWF France et Ferus relaient l'appel et envoient des représentants.

Avant tout locale, cette manifestation rencontre un vif succès (illustration 13). Elle regroupe environ 2 000 personnes, pour la plupart habitant la région. L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn est la cible de la manifestation : son incompétence à sauver les ours y est décriée. Le cortège démarre devant le siège de l'organisme accusé, et se termine devant la sous-préfecture d'Oloron où les orateurs dénoncent les dirigeants de l'Institution et les pouvoirs publics. Ils exigent un programme concret de renforcement de la population d'ours sur toute la chaîne. François Arcangeli, maire d'Arbas et Jean Lafont, maire de Fos, élus de Pays de l'ours-ADET, réclament une poursuite de la réintroduction en Pyrénées centrales. Par la présence d'élus et le nombre de participants qui défilent, la manifestation consolide un nouvel élan pyrénéen pour la sauvegarde de l'espèce.

En Béarn, l'Institution et les pouvoirs publics n'ont pas été capables de lancer une dynamique écologique et sociale favorable à l'ours. En revanche, en Pyrénées centrales, la situation est inverse, grâce à une action différente des pouvoirs publics et au travail de l'association Pays de l'ours-ADET.

4.3. L'ours, incarnation du développement durable ?

Carte 28 : Les communes de Pays de l'ours-ADET en 2005

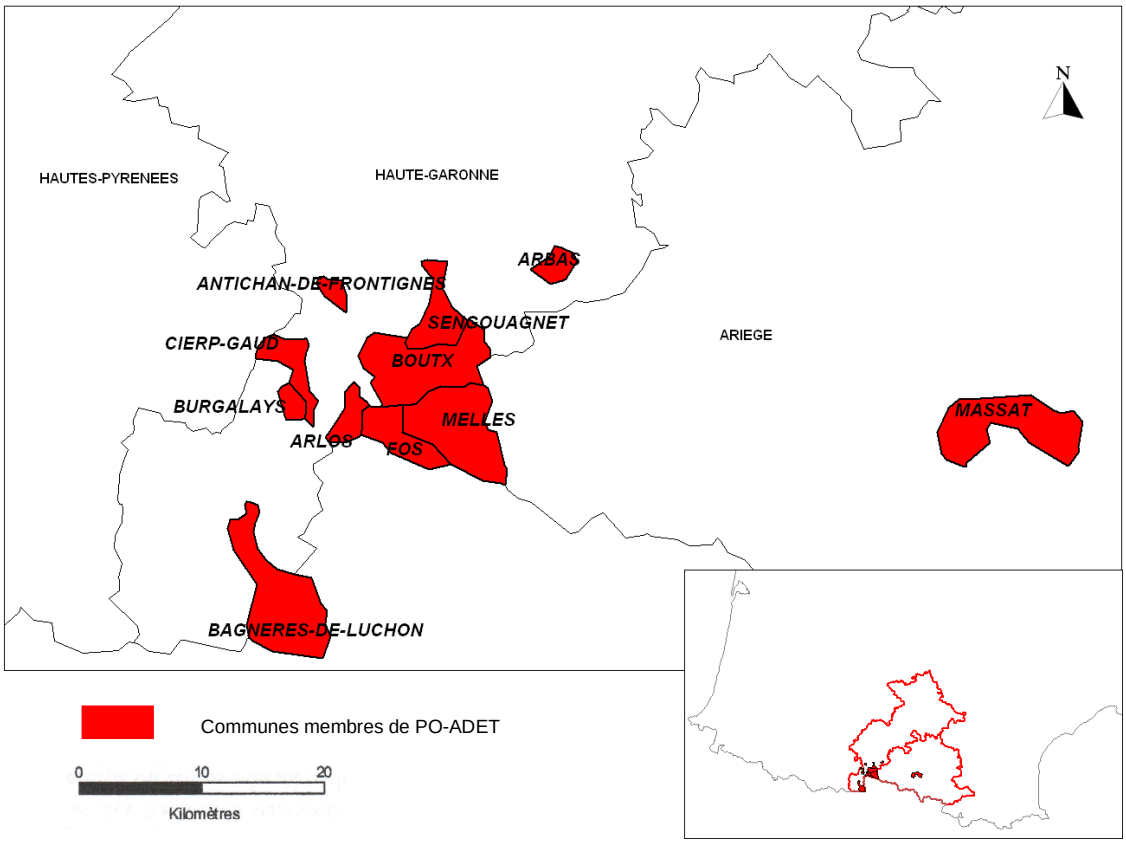

(F. Benhammou et R. L. Khaldoun Benhammou, 2007 d'après PO-ADET)

Jusqu'en 1999, la montée en puissance de l'ADET est lente et n'est pas à la hauteur des espérances. La mort d'une des ourses, Mellba, ralentit l'activité de certains aubergistes. Faute de moyens et de compétences, les premiers résultats sont décevants. Tout change en 1999 quand F. Arcangeli, nouveau président de l'Association pour le développement économique et touristique de la haute vallée de la Garonne et maire d'Arbas, fait recruter un directeur animateur de développement et constitue une équipe orientée vers la valorisation socio-économique tant espérée. A. Reynes, formé à l'aménagement du territoire et au développement local, décide de travailler à concrétiser un « développement durable » intégrant la conservation de l'ours.

Pays de l'ours-ADET coopère avec divers professionnels pour établir des chartes de qualité. Artisans, producteurs, aubergistes, hôteliers, restaurateurs et accompagnateurs en montagne s'engagent à promouvoir l'image de l'ours dans leurs activités. En contrepartie,

Pays de l'ours-ADET leur assure une promotion sur un site web et une plaquette d'information distribuée dans les offices de tourisme en France. Cette initiative satisfait particulièrement les accompagnateurs. À la réunion de bilan de la réintroduction organisée par la DIREN à Toulouse en juin 2000, Isabelle Corbière, représentante des accompagnateurs de montagne des Pyrénées-Orientales, contredit le député Bonrepaux qui affirme l'incompatibilité entre l'ours et le tourisme : « Je ne suis pas d'accord avec ce qu'il vient d'être dit. J'habite en Pyrénées-Orientales et cet été, dans le Capcir, l'ours a été une manne financière importante. On n'allait pas amener les gens pour aller voir l'ours, cela aurait été mensonger. Par contre, leur dire qu'on va peut-être trouver une trace d'ours, les gens trouvent ça génial. » En effet, pour des raisons de sécurité et de quiétude de l'animal, l'objectif n'est pas de trouver l'ours. En revanche, comme le précise le représentant des accompagnateurs ariégeois, « une montagne à ours n'est pas une montagne comme les autres ». Le tourisme n'est pas la seule vocation de Pays de l'ours-ADET. Elle a également participé à la réflexion de l'Association pour la cohabitation pastorale visant à la valorisation des agneaux élevés en montagne.

Association originale par son action auprès des acteurs économiques et son insertion dans la coordination Cap ours, Pays de l'ours-ADET assure une animation faisant la promotion de la conservation de l'ours au plus près du terrain. L'association est composée de quatre collèges : les élus (dominants, ils n'ont cependant pas la majorité à eux seuls), les particuliers, les professionnels et les associations (une association naturaliste, des organismes à vocation touristique). Depuis 2002, ce travail de proximité auprès des différents acteurs du territoire se concrétise par une manifestation annuelle, les Automnales du Pays de l'ours.

Ces Automnales ont lieu fin septembre et début octobre, en principe sur deux week-ends. Pendant ces journées festives, un marché montagnard propose des produits locaux (fromages, charcuterie, artisanat, miel…). Les partenaires de Pays de l'ours-ADET (accompagnateurs, associations de protection de la nature, éleveurs, équipe technique ours) tiennent des stands d'information. Expositions, démonstrations de chiens patous, conférences, sorties sur le terrain jalonnent ces journées, agrémentées de repas conviviaux de 200 à 250 couverts, devenus désormais des rendez-vous culinaires où sont dégustés les premiers agneaux Broutard du Pays de l'ours, récemment descendus de la montagne. Victimes de leur réussite, les organisateurs refusent souvent du monde pour ces repas. En 2002, chacun des trois week-ends des Automnales attire environ 3 000 personnes au cœur

des Pyrénées centrales, à Arbas (Haute-Garonne), Nistos (Hautes-Pyrénées) et Massat (Ariège). En 2004, Arbas, puis Massat, accueillent respectivement 5 000 personnes environ.

Chaque année se prête à des initiatives nouvelles[250]. Depuis 2003, le samedi soir, un concert permet de rajeunir le public des Automnales. En 2004, à la demande du maire de Massat, sont organisées des conférences débats. Des éleveurs hostiles et d'autres favorables à la cohabitation avec l'ours prennent la parole, s'opposent et réagissent aux propos des conférenciers. Deux visions du monde s'affrontent. Pourtant, comme le remarque F. Chevillon, berger : « Il y a trois ou quatre ans, on n'aurait pas pu discuter comme ça sans se taper dessus… »

Lors du sondage IFOP commandé en 2005, à la question « Avez-vous une image positive ou négative de l'action de l'association Pays de l'ours-ADET en faveur de la conservation de l'ours et du développement durable en Pyrénées centrales ? », les personnes connaissant l'association répondent par la positive à 72 % dans la zone montagne et à 82 % dans l'ensemble des trois départements (Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées). L'action de l'association est d'autant plus reconnue que de nouveaux élus s'en rapprochent et finissent par y faire adhérer leur commune, comme celle de Massat en 2005, première commune d'Ariège à en faire partie. Son maire, Léon-Pierre Galy-Gasparrou, réticent à la première réintroduction, a changé peu à peu d'avis, si bien que la commune est candidate à un lâcher d'ours. En 2005, l'année de l'annonce du plan de renforcement de la population d'ours par le ministre de l'Écologie, d'autres communes rejoignent Pays de l'ours-ADET. L'adhésion la plus importante, par sa superficie et sa population, est celle de Luchon où des élus locaux s'étaient opposés à l'ours lors de la contestation de 2000. En 2005, Pays de l'ours-ADET regroupe onze communes (Antichan de Frontignes, Arbas, Arlos, Boutx, Burgalays, Cierp-Gaud, Fos, Luchon, Massat, Melles et Sengouagnet) avec près de 5 800 habitants, à peine 1 000 de moins que la population du territoire de l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn (carte 28).

Pays de l'ours-ADET suscite un sincère élan local en faveur du maintien d'une population d'ours dans les Pyrénées. Dès 2003, son président, F. Arcangeli, ne cesse de demander des nouveaux lâchers sur le territoire du Pays de l'ours. Il est l'auteur d'une tribune complète et documentée, intitulée *Vivre avec l'ours*, un plaidoyer constructif en

[250] La dernière édition a lieu en 2005, après la perturbation liée à un renouveau des mobilisations hostiles à l'ours.

faveur de la cohabitation avec l'ours (Arcangeli**,** 2005). En 2005, l'association dispose d'un comité de soutien de 131 personnalités politiques (dont cent sept maires conseillers généraux et régionaux pyrénéens) favorables à une restauration de la population d'ours. De 1997 à 2004, cette population est passée de trois à une quinzaine d'animaux, tous issus de la réintroduction dans les Pyrénées centrales. Contrairement à ce qui se passe face à l'expérience infructueuse de l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn, les pouvoirs publics ne semblent pas pressés d'aider et de pérenniser Pays de l'ours-ADET. Son budget comme ses emplois risquent de se retrouver à terme dans des situations délicates. Depuis le projet de nouvelle réintroduction, l'association bénéficie d'aides supplémentaires[251] (figure 16). Malgré tout, on est très loin des fonds publics dépensés en Béarn au nom de l'ours sans bénéfice notable pour l'espèce.

Figure 16: Les budgets de PO-ADET de 2004 à 2006

Année	2004	2005	2006
Budget (en euros)	112 000	252 000	306 000

(Source : A. Reynes, com. pers.)

Sans grands discours, mais au prix d'une somme de travail considérable, sans grands moyens mais en utilisant au mieux chaque euro, les élus et les acteurs socioprofessionnels qui composent Pays de l'ours-ADET ont réussi à créer un climat d'ensemble favorable à l'ours. Des chasseurs, des naturalistes, des éleveurs, de nombreuses associations locales sont partenaires du projet. La gestion n'a pas le label « patrimonial » que s'est auto-décernée l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn, bien qu'elle ait pour objectif une appropriation positive du patrimoine naturel et une mise en valeur du patrimoine culturel.

[251] On trouvera le détail du budget de PO-ADET en annexe 9.

Conclusion Partie II

Vers une gestion émergente satisfaisante

Au regard de notre approche, il apparaît que le système de gestion de l'ours en France est alimenté par des données à la fois biologiques et géopolitiques, les unes étant en interaction avec les autres. Il est reconfiguré par des repères forts de 2000 à 2005. Selon une évaluation environnementale critique comme l'a fait le géographe C. Grenier pour les Galápagos, la situation montre que la mise en place de l'IPHB couvrant les territoires des derniers ours autochtones a accompagné le déclin de ceux-ci. Pire, cette institution a même freiné toute amélioration de la protection des ours et de leur milieu. Le cas béarnais est symptomatique des mécanismes généraux de réticence à la conservation de la nature qui entrent en synergie avec des dynamiques locales (Rowell, 1996 ; Mermet, 2001 ; Benhammou, 2001). L'IPHB a vu sa genèse dans la reconfiguration du portage de projet d'aménagement qui émanait notamment du secteur agricole à toutes les échelles. Jusqu'au début des années 1990, les futurs responsables de l'Institution ont animé une opposition simple et directe aux politiques de protection de l'ours (opposition aux réserves territoriales, non-limitation de l'exploitation forestière, multiplication de projets de pistes sylvo-pastorales…), et ce, en lien étroit avec des services de l'Etat ou des organismes publics (DDAF, ONF). Pourtant, la création de l'IPHB est présentée comme une victoire des locaux sur une protection de l'ours impulsée uniquement de l'extérieur. Or, ce sont bien certains services de l'Etat et des initiatives politiques nationales (l'action du cabinet du ministre de l'Environnement, M. Barnier) qui sont à l'origine de l'Institution patrimoniale. Celle-ci a su faire sienne une rhétorique environnementale pro-ours sans pour autant cesser la détérioration du milieu montagnard et de l'état des populations d'ours béarnais. L'IPHB a pu également se développer grâce au retrait quasi-systématique des administrations concernées par le dossier de l'ours en Béarn. Tous ces éléments permettent d'aller à l'encontre d'une « vulgate localiste » (Bourdin, 2000) qui réduit les questions environnementales à une opposition entre l'Etat, porteur des politiques d'environnement, et les populations dites locales hostiles à celle-ci. La mise en place de stratégies de résistance à la conservation de l'ours se place à différentes échelles et au sein même de l'Etat. La légitimation de l'IPHB n'a fait que constituer un blocage géopolitique puissant à la conservation de l'ours en Béarn.

Face à cela, les acteurs d'environnement ont tenté une contre-stratégie pour faire bouger cette gestion effective et tendre vers une gestion intentionnelle prenant en compte le sauvetage de l'espèce dans les Pyrénées. Les acteurs d'environnement ont déporté le front d'action dans des territoires où une demande locale d'ours s'était structurée, à savoir le cœur des Pyrénées centrales. Cela débouche sur la réintroduction des trois ours slovènes en 1996-1997 qui bouleverse le centre de gravité du dossier et le statut de l'espèce[252]. Le Béarn n'est plus le seul territoire initiateur et les ours passent d'acteurs non-humains passifs à acteurs non-humains actifs. Dans le cas béarnais, l'emprise écologique, territoriale et sociale décline avec les effectifs ; dans les Pyrénées centrales, elle augmente. En effet, la réintroduction modifie le « paysage animal », pour reprendre l'expression de X. de Planhol (2004), de cette région pyrénéenne où les ours ont disparu depuis quelques années, voire quelques décennies. D'une action humaine (la réintroduction) découle une réaction animale par le dynamisme colonisateur des premiers ours slovènes et de leurs descendants. Cette colonisation ou plutôt recolonisation modifie l'image, la représentation et la relation à la montagne, comme dirait A. Berque. Ce lien changeant au territoire à cause d'une espèce animale prédatrice sera également très perceptible avec le loup dans les Alpes où nous approfondirons la réflexion. Le fait est que l'expansion naturelle des ours suscite des réactions en chaîne qui, elles, sont sociales et politiques puisqu'elles touchent la société et les acteurs humains. De surcroît, la création d'une centaine d'emplois directs de bergers grâce aux aides liées à l'ours ne semble pas aller dans la direction d'un abandon du territoire et d'un ensauvagement des paysages. Apparemment, le contraire est même en train de se produire : « […] les mesures d'accompagnement pour les éleveurs en zone à ours devraient pouvoir contribuer, grâce à l'accroissement du gardiennage en estive, à une meilleure répartition du pâturage en parcours difficiles ou en phase de fermeture » (Defos du Rau, 2006).

Cette reconfiguration du dossier oblige donc à se placer à une nouvelle échelle d'observation puisque dorénavant celui-ci doit impérativement se comprendre à l'échelle de toute la chaîne pyrénéenne. Suite aux déplacements des ours, ceux-ci se localisent des Pyrénées-Orientales aux Pyrénées-Atlantiques. Hormis dans le Béarn verrouillé, la DIREN Midi-Pyrénées et l'Equipe technique ours de l'ONCFS sont les principaux porteurs du dossier au plan administratif et technique pour toutes les Pyrénées. Au passage, depuis 1998,

[252] Jusqu'au début des années 1990, il restait un ou deux ours autochtones dans les Pyrénées centrales. Cependant, la faiblesse de leurs effectifs et leur discrétion, annonçant leur disparition, faisaient du Béarn la dernière scène politique et médiatique de la question de l'ours.

un acteur d'environnement associatif important, Artus, pourtant cheville ouvrière de la réintroduction, est écarté de la gestion. Cela permet néanmoins de conforter le soutien institutionnel d'influents dirigeants des chasseurs. Ainsi, un acteur d'environnement porteur semble sacrifié au bénéfice de l'intégration d'un acteur qui n'était pas environnemental au départ. L'ancienne bi-polarisation du dossier – Béarn et Pyrénées centrales – est d'autant plus entremêlée qu'un ours issu de la réintroduction, Néré, né en Haute-Garonne, s'est déplacé vers l'ouest pour s'installer au cœur de la population autochtone des Pyrénées-Atlantiques.

Comme nous l'avons vu, ces déplacements des ours suscitent une géographie politique de l'opposition organisée selon un pavage respectant des cadres territoriaux variables (Rosières, 2003 ; Benhammou et Mermet, 2003). En 2000, par son amendement demandant le retrait des ours réintroduits, le député ariégeois Bonrepaux a lancé le signe de ralliement à l'échelle pyrénéenne des différentes composantes locales de l'opposition à l'ours. Cette initiative nationale a d'ailleurs amorcé un rapprochement avec les élus hostiles au loup. Paradoxalement, cette action eut pour conséquence de renforcer les partisans de l'ours, divisés jusqu'alors, puisqu'ils ont amorcé une Coordination associative pyrénéenne qui a permis une meilleure visibilité de leur message auprès de l'opinion pyrénéenne et française, et une crédibilité auprès des pouvoirs publics qui voyaient dans ce regroupement pro-ours un interlocuteur légitime sur qui s'appuyer. Bien que relayée par des associations nationales comme le WWF France, Ferus ou France nature environnement, la coordination était animée et dominée par des associations de terrain. Cependant, l'initiative de A. Bonrepaux a permis de faire fusionner plusieurs dynamiques d'opposition à l'ours. Lui-même s'est fait le porte-parole de la filière agricole ariégeoise se rapprochant d'une opposition émergente à la réintroduction dans les Pyrénées centrales (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées). Son action rejoint une impulsion béarnaise forte, générée par l'échec et les ambiguïtés de l'IPHB. En effet, des éleveurs principalement de la vallée d'Ossau, ayant siégé à l'Institution, refusent les ours tant autochtones que réintroduits selon leur vision de l'élevage en montagne. Quand ces différents réseaux émanant des deux principales dynamiques se connectent sous le patronage du député ariégeois, l'option d'opposition radicale l'emporte malgré certaines velléités négociatrices (Benhammou et Mermet, 2003).

Deux enseignements sortent de la crise suite à l'amendement Bonrepaux. L'activisme local est insuffisant dans les problèmes d'environnement où les tensions sont extrêmement fortes. Il y a la nécessité de chercher des renforts ailleurs, dans des zones voisines ou au

niveau de l'échelon national. Le déplacement des ours, telle une traînée de poudre, facilitait cette situation pour les opposants. L'autre enseignement est que dès qu'un camp semble gagner une bataille sur le plan stratégique, cela risque de dynamiser le camp adverse. Soutiens politiques et médiatiques sont sollicités dans les deux cas et les interactions sont fortes.

Fin 2004, l'événement géopolitique de la mort de Cannelle, dont la portée est accrue par la responsabilité d'un chasseur, donne une nouvelle impulsion forte au dossier. Comme nous l'avons vu, l'écho est non seulement régional mais national puisqu'il fait réagir des acteurs jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. Cela renforce les acteurs favorables à l'ours et à sa réintroduction car cet événement met la France et les pouvoirs publics devant ses responsabilités en révélant l'inefficacité de la conservation de l'espèce. Toutes les échelles de traitement du dossier sont concernées par des interactions aux répercussions locales. L'opinion pyrénéenne est très touchée comme le révèle la presse quotidienne régionale. Ce n'est pas sans effet sur les sondages réalisés en 2004 et 2005 auprès des populations de ces territoires montagnards qui montrent une acceptation et une demande d'un plan de réintroduction au plus vite. Sur cette base, la Coordination associative pyrénéenne rencontre un certain succès dans ses initiatives : rassemblements à Oloron pour dénoncer l'IPHB, sollicitation et écoute du ministère de l'Ecologie ainsi que des médias. Le contexte semble donc favorable à l'annonce d'un plan de réintroduction. De plus, dans les semaines qui suivent la mort de Cannelle, l'IPHB et J. Lassalle paraissent donner les signes d'un vrai plan de réintroduction après plusieurs années d'immobilisme à ce sujet. Dans les Pyrénées centrales, des raisons de fond expliquent aussi cette amélioration apparente de l'acceptation de l'ours. Les aides mises en place par la DIREN Midi-Pyrénées, relayées sur le terrain par l'Equipe technique ours et les services de certaines DDAF, ont permis de poser les bases d'une « paix sociale » avec les gestionnaires pragmatiques du monde de l'élevage. Le temps faisant son affaire, le placement d'un patou ou l'acceptation des indemnisations n'ont plus forcément été perçus comme une compromission, y compris pour des éleveurs aux opinions hostiles à l'ours. Le travail de terrain de l'association Pays de l'ours – ADET, misant sur le développement local, a été de plus en plus visible et a contribué à inscrire dans la normalité la promotion locale de l'image de l'ours. Avec d'autres organisations, cette association a mis en lumière le fait que la légitimité ne doit pas résider *a priori* dans l'opposition à l'ours et qu'à ce niveau, des acteurs locaux d'environnement pouvaient être légitimes. Ainsi, juste avant la réintroduction de 2006, l'opposition à l'ours et à la poursuite de la réintroduction,

bien que toujours présente, est dans une dormance. La pluralité des points de vue étant devenue une évidence, les acteurs pro-ours semblent avoir l'avantage en termes de rapport de force. Une gestion émergente favorisant la conservation de l'ours est alors sur la bonne voie.

Localisme et réseaux politiques dans l'opposition à l'ours dans les Pyrénées

Les individualités jouent un rôle important dans l'opposition à l'ours. Sur la base de notre matériau d'enquête, on ne trouve pas de différenciation particulière quant à l'origine géographique, sociale, et quant à la trajectoire personnelle plus ou moins « locale » des opposants et partisans actifs de l'ours. Les opposants à la conservation de la nature sont simplement plus insistants dans la mise en avant d'un certain « localisme ». En Béarn, des acteurs locaux ont été dynamisés par des acteurs extérieurs (hauts fonctionnaires, universitaire parisien). Dans les Pyrénées centrales, de nombreux leaders sont des néo-agriculteurs originaires d'autres régions, certains ne sont ni éleveurs, ni même parfois agriculteurs tout en le revendiquant[253]. Cette remarque rejoint les analyses d'Y. Lacoste (1997) sur certains mouvements régionalistes en France parfois activement portés par des gens n'ayant pas leurs racines dans la région. Notre propos n'est pas de délégitimer leur contestation de l'ours. L'objectif est plutôt de critiquer cet argument du localisme qui est un faux procès auquel plusieurs personnalités anti-ours ne résisteraient pas s'il se dirigeait contre elles. Ces manipulations médiatiques et rhétoriques visent à décrédibiliser les acteurs protecteurs de l'ours. Au total, plutôt que de réaction locale aux actions de conservation, il nous semble approprié de parler d'une posture identitaire et localiste construite, alimentée et consolidée à l'occasion de l'arrivée d'un animal emblématique, et utilisée en appui à des stratégies militantes, syndicales et politiques. Beaucoup plus éclairants sont les positionnements stratégiques dans les jeux politiques des collectivités territoriales et des organismes syndicaux et socioprofessionnels.

L'évolution de l'organisation du mouvement anti-ours correspond à l'analyse proposée par Mohamed Djouldem (1991) de l'organisation locale en réseau. Dans le cas qui nous concerne, en s'opposant à tout ce que l'on associe à l'ours, en adossant cette opposition à un argumentaire identitaire et territorial, un réseau restreint de personnes entreprend de constituer un espace articulé autour d'un projet homogène et cohérent (*ibid.*). C'est cette

[253] Voir le cas de Bernard Mouille, leader FDSEA des Hautes-Pyrénées, qui n'a plus le statut d'agriculteur depuis plusieurs années.

homogénéisation qui a conduit à l'alignement sur une position radicale. On notera, sur la base de notre étude de cas, que la disposition géographique des principaux porte-parole et le rôle des personnalités jouent alors un rôle stratégique essentiel. Le réseau est à comprendre ici comme forme d'inscription particulière sur un territoire, comme un quadrillage dans un but de contrôle, voire de pouvoir. Mais réseau et territoire forment un couple conceptuel où les deux termes sont étroitement liés. La socialisation par le réseau, par essence linéaire et lacunaire, permet de dépasser le cadre restreint du territoire (Rodary, 2003 d'après Lévy, 1999), surtout quand celui-ci se parcourt difficilement en zone de montagne. Cela permet de comprendre qu'après avoir tenté une mobilisation à l'échelle de la vallée, du canton ou du département, les faiblesses locales des groupes anti-ours les ont amenés à se structurer de manière linéaire est-ouest pour se renforcer. Cette rupture de cadres territoriaux classiques, déclenchée à la base par les déplacements latitudinaux d'ours, s'est peu à peu déployée en une dynamique qui a sa propre logique géopolitique.

Outre le rôle d'entités syndicales et associatives, le poids d'acteurs politiques élu est considérable dans l'opposition à l'ours. Les cas du Béarn et de l'Ariège sont particulièrement intéressants. Dans le premier cas, un système politique local se met en place à travers l'IPHB grâce à l'ours. Il permet à un élu, J. Lassalle, d'accompagner son ascension et d'améliorer son réseau politique à toutes les échelles par les ressources financières et médiatiques qui en découlent. Dans le second cas, le système politique dominé par le député ariégeois Bonrepaux préexiste. Il va mobiliser tout un réseau politico-agricole déjà présent pour s'opposer à l'ours. Cette opposition est d'ailleurs l'occasion d'une tentative d'extension de ce réseau comme nous l'avons déjà traité. Ces implantations politico-territoriales fortes sont à prendre en compte dans la vivacité de la réaction anti-ours, même quand celle-ci paraît s'amoindrir de 2003 à 2005.

L'avantage des acteurs d'environnement en 2005 n'est donc qu'apparent. Ainsi l'annonce des lâchers en janvier 2005 relance une forte opposition qui va partir du Béarn puisque J. Lassalle et l'IPHB se disent soudainement trahis. Ils montrent alors une attitude hostile à la réintroduction, peu étonnante pour les observateurs critiques. L'Institution se laisse dépasser par les voix extrêmes à qui elle n'a jamais fait intégrer la cohabitation avec l'ours malgré les discours de ses leaders. En Béarn, les réunions publiques de concertation sont donc particulièrement chahutées par des opposants qui n'ont pas été aussi virulents depuis 1990. L'IPHB gagne dans le jeu des pressions puisque la réintroduction ne se fait pas

dans son territoire. Les lâchers d’ours de 2006 ne se font donc qu’en Pyrénées centrales ce qui constitue un nouvel événement géopolitique fort puisque cette fois, ce sont les acteurs anti-ours qui sont dynamisés comme nous le verrons dans le dernier chapitre.

Figure 17 : Un système « Ours » désormais transpyrénéen (schéma simplifié)

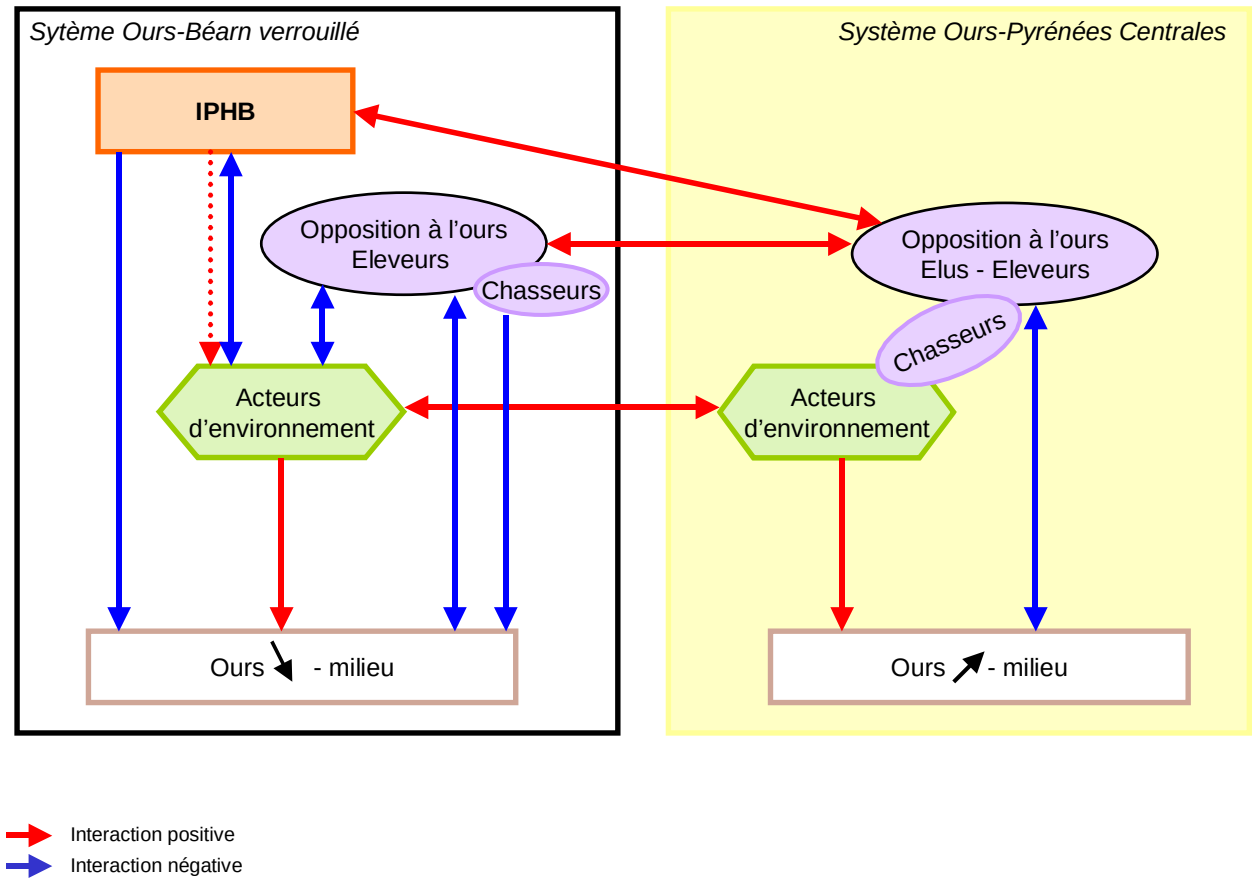

(F. Benhammou et R. L. Khaldoun Benhammou, 2007)

Partie III
« L’invasion » de *Canis lupus*
Géopolitique et analyse stratégique du dossier du loup en France dans les Alpes… et ailleurs

Le dossier des grands prédateurs en France, dans lequel se situe l'ours, ne peut être abordé sans prendre en compte l'« invasion » du loup. Ici, le terme invasion est pris dans une double acception, à la fois éco-territoriale et sociopolitique. Premièrement, en passant par les Alpes franco-italiennes, le loup a en effet reconquis des territoires du sud de la France dont il avait disparu depuis la fin du XIXe siècle (Orsini, 1997). Les sociétés et les économies agricoles y ont évolué sans lui. Deuxièmement, l'arrivée du loup en France a été synonyme d'un envahissement des politiques publiques environnementales en général et du dossier ours en particulier. Cela est lié à la charge imaginaire de la « bête » - suscitant passions et polémiques dans la mobilisation en sa faveur ou contre elle – et aux moyens techniques et financiers mis en œuvre pour accompagner sa présence (suivi scientifique, accompagnement des dommages à l'élevage).

Tout comme l'ours, le cas du loup en France est très symbolique tant sur le plan environnemental que politique. Là encore, on y retrouve les interférences entre une activité territorialement très présente en zone de montagne – un pastoralisme aux formes diverses – et les enjeux de la conservation de la « nature » et de la biodiversité dans ces espaces. Ces derniers sont d'ailleurs fréquentés par d'autres activités, notamment touristiques et cynégétiques, qui ont, elles aussi des interactions positives ou négatives avec le loup. Ensuite, on retrouve également des mobilisations professionnelles agricoles et des systèmes politiques locaux qui instrumentalisent le loup et lui font jouer à plein son rôle de bouc émissaire. C'est à ce niveau que des mobilisations vont atteindre une ampleur nationale, interagissant avec la question de l'ours dans les Pyrénées. Le propos à venir peut être complété par le travail de thèse d'A. Emerit (2007) avec qui nous avons partagé plusieurs de nos terrains. Sa recherche porte plus spécifiquement sur le rôle des espaces protégés alpins dans la gestion du retour du loup. Même si nous abordons aussi ces aspects, ils sont davantage développés dans les travaux d'A. Emerit.

Le dossier loup sera abordé selon chaque scène locale (de manière plus concise que pour l'ours dans les Pyrénées) afin de faire ressortir les traits dominants et les spécificités des conflits. Les deux premiers temps correspondent à un traitement territorial globalement sud-alpin puis nord-alpin, et un troisième temps permettra d'aborder les enjeux soulevés par les nouvelles zones conquises par le loup.

Carte 29 : Eléments de cadrage sur la répartition des loups en ZPP*

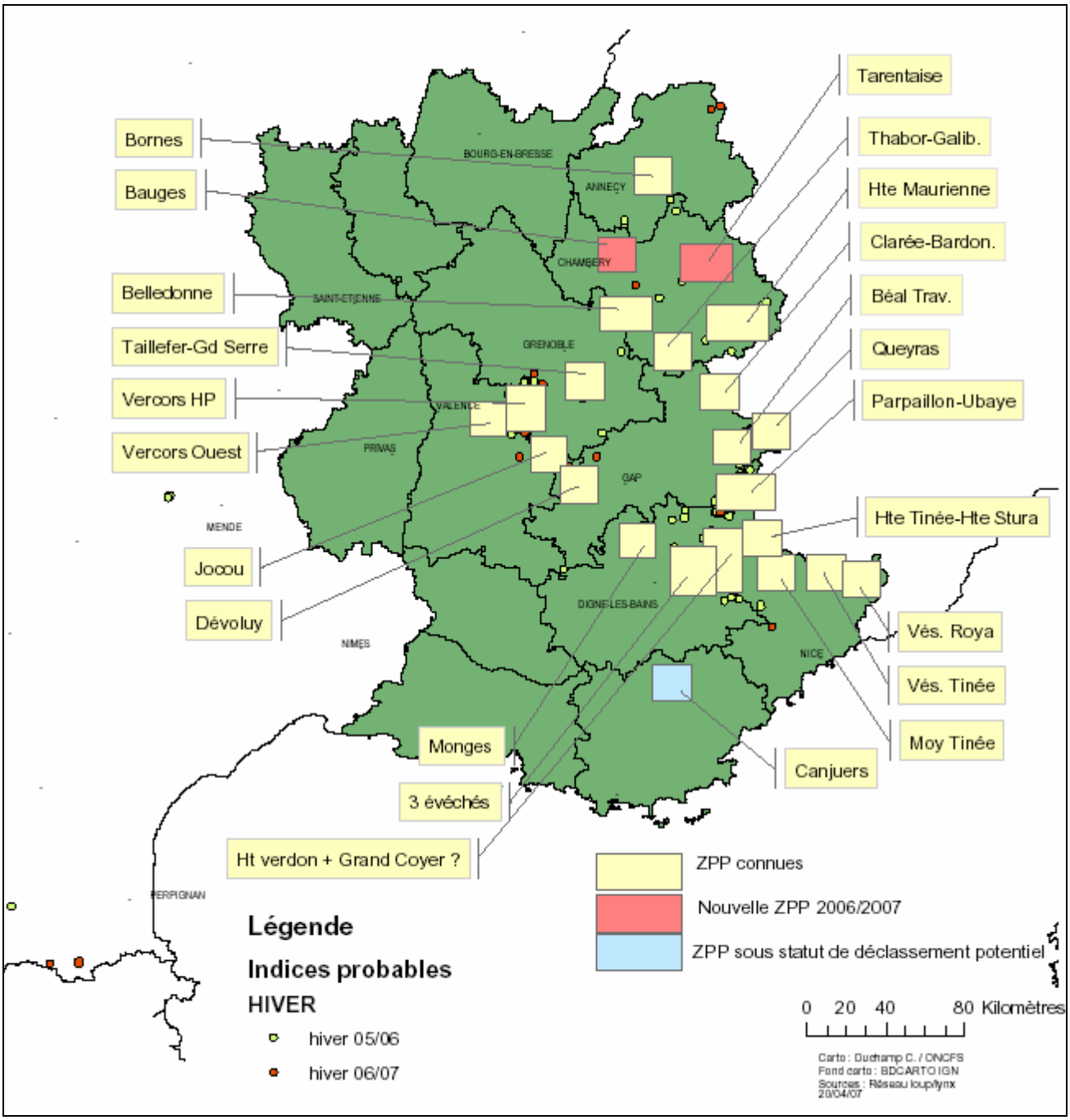

(Source : ONCFS, 2007)
* Zone de présence permanente : espace utilisé par un ou plusieurs loups et dont la présence est constatée durant au moins deux hivers consécutifs et confirmée par des analyses génétiques. Il s'oppose à zone de présence temporaire. Ces ZPP ont des noms de lieux (vallées, communes, massifs).
Vés. : Vésubie / Béal Trav. : Béal Traversier / Vercors HP : Vercors Hauts Plateaux / Moy. Tinée : Moyenne Tinée / Thabor Gali. : Thabor Galibier

Carte 30 : Eléments de cadrage général sur le pastoralisme et les transhumances dans les Alpes



TRANSHUMANCE ESTIVALE

« La transhumance d'été porte les images les plus fortes du pastoralisme régional. Elle déplace et regroupe les troupeaux en grandes unités, pour rejoindre avec leurs bergers l'herbe fraîche des alpages pendant les trois à quatre mois d'estive. Phénomène massif et généralisé à tous les départements, la transhumance à destination des alpages des Alpes du Sud concerne ainsi 550 000 ovins et 24 000 bovins, sans compter chèvres et chevaux. S'y ajoutent encore 140 000 ovins, qui transhument jusqu'aux alpages des Alpes du Nord, en Isère, Savoie ou Drôme. » (source : Anonyme, 2007, site web de la Maison de la Transhumance, 2007)

Chapitre 1 : Des loups dans les Alpes du Sud

> « Pour la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, le loup, c'est une source de fric. Au lieu de nous défendre, ils demandent des sous au Conseil général pour organiser des colloques. »
>
> **Bernard Bruno**, éleveur des Alpes-Maritimes,
> responsable du syndicat départemental ovin, décembre 2002.



Une étude sous l'angle départemental est pertinente pour déterminer des scènes locales. C'est à cette échelle que syndicats agricoles, pouvoirs publics, associations environnementales ont pris en compte le dossier. Cependant, les structures parcs (nationaux et régionaux), les aires d'intervention d'organismes techniques et des spécificités historiques locales obligent à affiner l'analyse stratégique du jeu des acteurs. Au fur et à mesure que le loup progressait dans les Alpes, la gestion publique du dossier s'est considérablement reconfigurée, allant d'un traitement très localisé dans les premiers temps (le Parc national du Mercantour) à un traitement plus global et complexe articulant différentes échelles et structures. La DIREN PACA a plutôt pris en charge la communication jusqu'en 2004, les DDAF et l'ONCFS ont mis en place des mesures de protection et le suivi de l'espèce, la DIREN Rhône-Alpes a fait un travail de coordination générale. Les ministères de l'Agriculture et surtout de l'Ecologie interviennent parfois directement sur le dossier.

Les conflits liés au loup sont à prendre en compte en fonction de la nature et de l'état de l'élevage ovin dans les Alpes. Comme dans les Pyrénées, les activités pastorales sont vivaces et demeurent parmi les seules rescapées des systèmes agricoles de montagne. Mais comme dans les Pyrénées, malgré une rhétorique professionnelle fondée sur la tradition, l'élevage de montagne a considérablement évolué, se dirigeant vers un système qui nécessite moins de main d'œuvre, qui s'est spécialisé, qui a été en partie acculturé et dont l'emprise

territoriale a changé (abandon de certaines zones, concentration dans d'autres). En outre, dans plusieurs secteurs des Alpes du Sud, les changements économiques nationaux, internationaux et les systèmes de primes européennes ont conduit à une augmentation du cheptel ovin au détriment des bovins, le tout dans un contexte de relative précarité économique. Dans ce cadre, l'arrivée du loup a été durement ressentie même si les plus grandes difficultés des activités pastorales le précédaient. L'impact du loup devra être replacé dans les contextes locaux qui ont eu une adaptation différenciée à sa présence. Si l'ours est responsable de la prédation de 200 à 300 ovins par an dans les Pyrénées, les dégâts occasionnés par le loup sont de l'ordre de 2 500 à 3 000 ovins annuels. Mais comme nous le verrons, l'aspect exclusivement carnivore du loup qui le distingue de l'ours, n'est pas le seul élément qui explique cette prédation supérieure. La configuration topographique, les systèmes d'exploitation et certaines attitudes face aux changements sont des éléments parfois tout aussi déterminants.

1. Les Alpes-Maritimes et le cas emblématique du Mercantour

Dans la première partie, nous avions vu la place historique des Alpes-Maritimes, premier territoire concerné par la présence du loup. Cette zone demeure très importante dans le dossier car elle continue de concentrer un fort taux de prédation, le nombre de loups le plus élevé, les opposants les plus virulents et le nombre de loups braconnés le plus important. La présence d'un espace protégé – le Parc national du Mercantour – cible des critiques d'élus et de groupes constitués (professionnels agricoles, chasseurs…) et la situation pastorale bien particulière du département éclairent l'analyse du dossier loup. Cela a des répercussions à l'extérieur même du département et au plan national sur la question des prédateurs.

1.1. Situation pastorale précaire et négligence des organisations professionnelles agricoles

Dans le discours véhiculé par certaines associations de protection de la nature, le pastoralisme était décrit comme une relique déclinante où des milliers de brebis étaient lâchées en montagne, à peine surveillées à la jumelle par des éleveurs et bergers peu consciencieux. Certes, ces trente dernières années, la surveillance des troupeaux a fortement décliné, cependant, dans le massif du Mercantour où les loups ont fait leur retour, les situations sont très variables. Nous brosserons donc à grands traits des spécificités locales qui peuvent être déterminantes dans l'analyse territoriale et politique de l'impact du loup.

Carte 31 : Evolution du nombre d'exploitants agricoles de 1979 à 2000 dans le Parc national du Mercantour

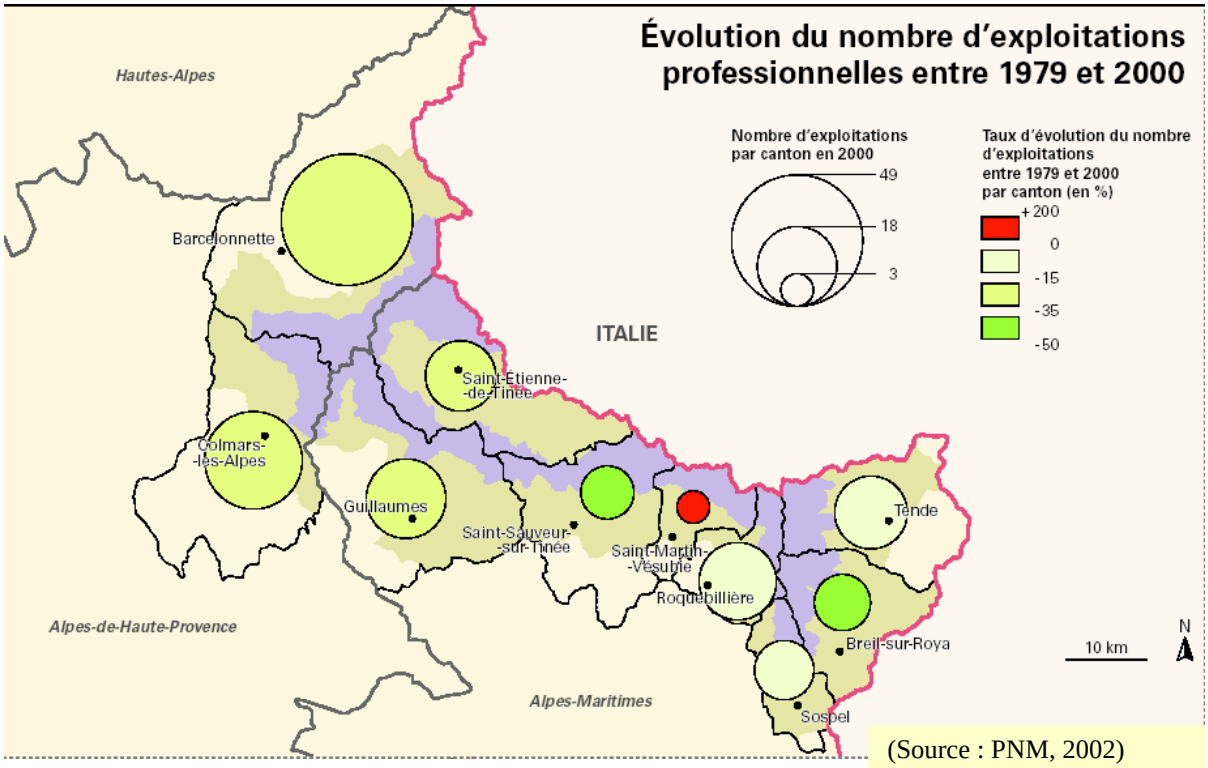

(Source : PNM, 2002)

Ces territoires ont longtemps été exclusivement dévolus à l'élevage bovin laitier qui a fait la richesse locale notamment au XIXe siècle. Actuellement, le nombre de bovins décline et seuls les troupeaux de vaches allaitantes[254] progressent légèrement (carte 31). La plus forte déprise concerne l'élevage caprin qui a quasiment disparu dans certaines vallées. Depuis les années 1980, c'est l'élevage ovin qui domine, même si les effectifs stagnent ou diminuent. Actuellement, trois types d'élevage, que l'on retrouve un peu partout dans les Alpes du Sud, caractérisent le pastoralisme ovin dans le Mercantour :

- Les moutonniers : ils viennent fréquemment du Var et de la Crau. Trois ou quatre éleveurs propriétaires regroupent leurs brebis afin de constituer de gros troupeaux rarement inférieurs à 1000 têtes et pouvant atteindre 3000 têtes. Un ou deux bergers salariés par troupeau peuvent être engagés.

- Les herbassiers transhumants : ils n'ont pas de terre en propre, louent ou squattent des terrains en montagne. Ils passent généralement l'hiver dans le Var, la Crau ou des zones basses des Alpes-Maritimes ou des Alpes-de-Haute-Provence. Ces troupeaux

[254] Il s'agit d'un élevage orienté vers la production exclusive de veaux.

sont rarement inférieurs à 500 têtes et un éleveur peut prendre quelques bêtes supplémentaires en garde. En général, l'éleveur s'occupe seul du troupeau faute de moyens.

- Les petits éleveurs locaux : souvent sédentaires, ils ont des ateliers de production de lait ou de viande en écoulement direct. Les troupeaux de 200 à 300 têtes restent à proximité de l'exploitation et comprennent souvent des caprins dans leurs effectifs.

Illustration 17 : Le système montagnard, exemple : Haute Tinée, Haut-Var (crédit photo et sources : CERPAM et APPAM, *in* APPAM, 2004).



Vallées : Haute Tinée, Haut-Var

Le troupeau est contraint de passer l'hiver en bergerie (5 à 6 mois), ce qui nécessite la constitution de stocks fourragers importants. Les parcours de demi-saison et les prairies sont utilisés en automne et au printemps, l'estive se fait sur l'alpage local en regroupant les troupeaux. Certains de ces éleveurs sont intéressés par la transhumance hivernale afin de réduire les coûts d'hivernage (foin, bâtiments).

Illustration 18 : Le système méditerranéen montagnard, exemple : Roya, Vésubie, Moyenne Tinée (crédit photo et sources : CERPAM et APPAM, *in* APPAM, 2004).



Vallées : Roya, Vésubie, Moyenne Tinée

Les dénivellations très importantes des vallées humides (Roya, Vésubie, Moyenne Tinée), le relief très escarpé, le climat chaud, et la régression de l'élevage bovin laitier ont fait émerger des systèmes ovins originaux : très peu de surfaces fourragères disponibles pour la production de foin (relief escarpé et morcellement foncier) ; pâturage d'automne, hiver, printemps sur des parcours de demi- saison ; estive locale sur des alpages de proximité, souvent sur la même commune. Ces élevages, qui combinent des caractéristiques des autres systèmes de la région peuvent avoir des effectifs très variables.

Cela s’articule avec une classification des exploitations de terroirs en système montagnard et système mixte méditerranéen montagnard (carte 32 et illustrations 17 et 18). Ainsi, les traditions pastorales locales se sont maintenues avec plus ou moins de succès et de changement. L’élevage bovin laitier persiste également sur les meilleurs terroirs de la Vésubie, profitant de la vocation touristique de cette vallée pour assurer des débouchés aux fromages locaux (carte 31). En revanche, les zones les plus escarpées des montagnes cristallines de Vésubie n’accueillent actuellement qu’un élevage ovin dédié à la viande. La topographie et la pauvreté en équipements pastoraux rendent d’ailleurs cette activité très rude. La garde des troupeaux y est difficile. Ces territoires ont vu la taille moyenne des troupeaux d’ovins s’accroître, mais le nombre d’exploitations diminuer. L’embroussaillement et la conquête forestière gagnent du terrain. Les éleveurs de ce secteur du Mercantour ont une réputation de rudesse. L’opposition aux loups et les résistances aux changements y ont donc été très fortes. Ceci s’ajoute aux difficultés techniques de mettre en place les mesures de protection (regroupement dans des parcs nocturnes localement difficile à cause de la pente, couvert forestier compliquant le travail des patous). Après près d’une quinzaine d’années de présence du loup, ce secteur concentre non seulement la plus grande part des prédations des Alpes-Maritimes mais de toutes les Alpes. Plus au nord, en Tinée ou dans le Haut Var, qui ont toujours été des terres de transhumance, les dégâts ont été moindres et l’adaptation des activités pastorales y a été plus rapide et efficace. De plus, les éleveurs locaux y ont préservé une tradition de gardiennage plus tôt disparue ou désarticulée dans le sud du Mercantour. Dans l’ensemble, les troupeaux de transhumants utilisant les alpages d’altitude ont pu traiter la prédation, la faire diminuer fortement voire la faire quasiment disparaître à l’échelle de plusieurs exploitations. L’usage des mesures du programme Life (aide-berger, parc de nuit, utilisation de chien de protection) et la capacité d’adaptation de la plupart des éleveurs ont énormément joué. Cependant dans certaines zones, une forte prédation subsiste et n’a pu être que difficilement traitée.

Carte 32 : Les systèmes d'élevage dans le Mercantour

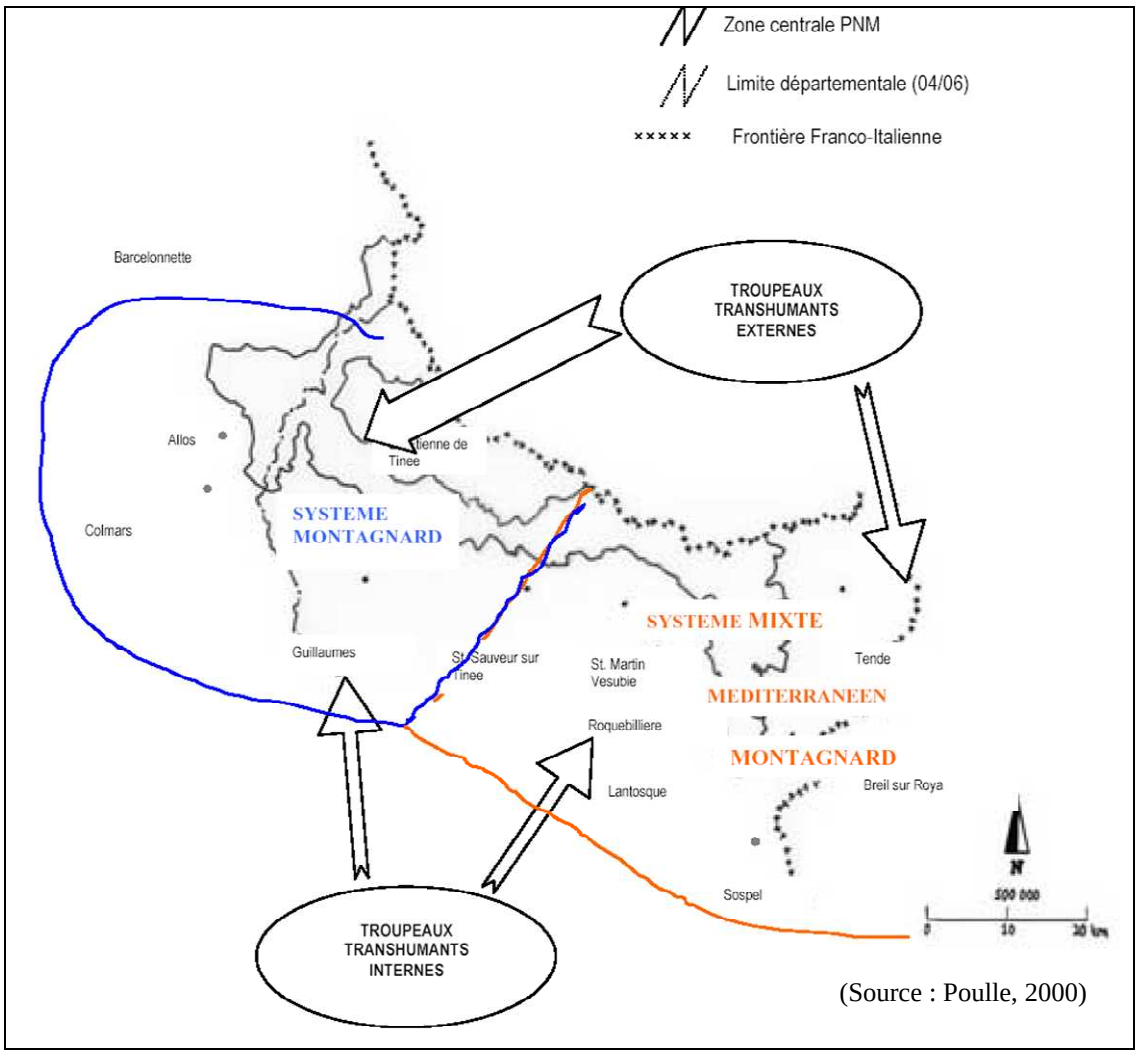

(Source : Poulle, 2000)

La vallée de la Roya est un cas spécifique. Cette zone, dont l'essentiel de la superficie n'est devenu français qu'après la Seconde guerre mondiale, est historiquement dédiée à un élevage ovin laitier ayant pour base une race locale, la *brigasque*. Jusqu'aux années 1960, bon nombre de ces troupeaux transhumaient sur la Côte d'Azur. Avec le bétonnage de la côte et la périurbanisation, ces activités agricoles ont été les premières bannies[255]. Après une vague de déprise très forte de ces terroirs, des communautés de *baba-cools* ont commencé à s'installer dans les années 1970. En se dissolvant pour la plupart, elles ont fourni en partie

[255] Jean-Pierre Cavallo, un éleveur de brebis de Tende passé à l'ovin viande depuis plusieurs décennies, nous confiait qu'enfant, il accompagnait la transhumance hivernale du troupeau familial à l'emplacement de l'actuel péage d'autoroute à Antibes.

une population de néo-ruraux qui sont devenus des néo-éleveurs[256]. Ces derniers ont réinvesti des montagnes aux conditions d'exploitation difficiles et totalement à l'abandon. Ils ont permis la survivance relictuelle de cet élevage laitier-fromager que la plupart des éleveurs locaux avaient abandonné. Ces derniers sont soit partis, soit devenus des éleveurs ovins viande aux troupeaux de plusieurs centaines de têtes. Ainsi, la fabrication traditionnelle de fromage, rendue contraignante au regard des normes et des filières commerciales classiques, n'a pu survivre qu'à travers quelques néo-éleveurs qui ont contribué au sauvetage de la race *brigasque*. Avec des troupeaux moyens de 100 à 200 têtes au début des années 2000, le revenu de la production d'une brebis laitière était de 3500 à 4000 francs (535 à 610 euros) contre en moyenne 600 à 800 francs (90 à 120 euros) par an pour un ovin élevé pour la viande (Wirth-Sonntag, com. pers.). Bien que ce type d'éleveurs ait une sensibilité environnementale, ils ont durement ressenti les attaques de loup dans leur secteur. En effet, ces terroirs ont été reconquis sur la nature sans prendre en compte cette contrainte nouvelle. La perte de chaque brebis est grave en termes financiers directs et indirectement en termes génétiques pour des éleveurs inscrits dans une démarche de sélection d'une race en voie de disparition. La forte pente, les tracasseries très nombreuses de la part de la Direction des services vétérinaires qui ne manifeste guère d'intérêt pour ce type d'élevage, les difficultés intrinsèques d'une activité précaire et des situations personnelles difficiles font que la prédation du loup a durablement été sentie par certains de ces éleveurs. Le cas de Johannes Pokungke, qui a revendiqué le braconnage d'un loup et a incendié sa montagne, est symptomatique de cette détresse humaine et pastorale. Cela a contribué à ancrer la Confédération paysanne dans le camp des anti-loups, un aspect sur lequel nous reviendrons.

Cela révèle également l'abandon social, technique et professionnel dans lequel beaucoup d'éleveurs des Alpes-Maritimes se trouvent. À ce niveau, l'analyse des actions des organisations agricoles montre à quel point la question du loup a pu être, d'un côté démagogiquement instrumentalisée et de l'autre, utilisée paradoxalement pour pérenniser l'activité pastorale.

Le rôle de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes a été important dans la mobilisation anti-loup et celle-ci doit être replacée dans le cadre des contextes politiques et socio-agricoles du département. Spécificité politique de cette Chambre d'agriculture, elle a

[256] Le terme de néo-éleveur nous semble plus précis que le terme de néo-rural communément employé dans ce contexte. En effet, ce dernier terme nous paraît plus vaste puisque rural n'est pas synonyme d'agricole. Le terme de néo-paysan paraît également tout à fait approprié.

été le reflet d'une partie de l'arrière-pays traditionnellement communiste et des agriculteurs qui s'opposaient aux notables d'une droite très conservatrice voire d'extrême droite, implantés davantage sur le littoral. Les édiles niçois et azuréens du clan Médecin ont durablement installé leur pouvoir et leur maîtrise territoriale sur le département. Dans les années 1980, la Chambre d'agriculture défend activement les intérêts des floriculteurs, horticulteurs et maraîchers dont les terres sont assaillies par la spéculation, le mitage urbain et le bétonnage systématique de la Côte d'Azur. La Chambre mène alors un combat juridique très dur contre la municipalité niçoise et le Conseil général tenus par Jacques Médecin. Ce dernier a même crée une Chambre d'agriculture bis au sein du Conseil général afin d'affaiblir davantage la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes. Au début des années 1990, cette dernière est essoufflée. Son intérêt exclusif pour la floriculture se concrétise puisqu'elle a installé ses bureaux au cœur du Marché d'intérêt national, dit MIN Fleur, près de l'aéroport de Nice. Jusqu'alors, elle n'a jamais travaillé à un soutien au pastoralisme, en laissant la filière à l'abandon et à l'individualisme des éleveurs (figure 18).

Figure 18 : L'élevage, un secteur marginal dans l'agriculture des Alpes-Maritimes



(Source : Civam PACA, 2007)

C'est seulement quand le loup commence à faire des dégâts dans le Mercantour que la Chambre d'agriculture développe une communication et une rhétorique virulente contre le prédateur. Elle se fait le relais de la détresse des éleveurs qui sont vite dépassés. Le loup devient alors un bon moyen de redorer le blason de la Chambre d'agriculture et de donner l'image d'une structure qui défend les intérêts des éleveurs. L'argumentaire du Syndicat ovin départemental et activement promu par la Chambre est le suivant :

- le loup est responsable de la fin du pastoralisme de montagne,
- la cohabitation du loup et de l'élevage est impossible,

- les loups ont été réintroduits et doivent être enlevés.

Si dans les discours publics, le monde agricole promeut une parole unique, dans les faits, une cassure se produit entre les représentants professionnels et les éleveurs sur le terrain. La Chambre d'agriculture se met à investir d'importantes sommes, avec l'aide du Conseil général et du Crédit agricole notamment, dans un lobbying anti-loup. Elle se concentre sur le problème de l'origine des loups dont elle veut prouver scientifiquement, contre-enquête à l'appui, qu'il s'agit d'une réintroduction. Elle produit des cassettes vidéos, des plaquettes, des colloques, des cartes (carte 13) pour faire passer auprès du public mais surtout des élus, la rhétorique énoncée plus haut. Les premières initiatives des pouvoirs publics pour améliorer la cohabitation avec le loup sont systématiquement dénoncées et jugées inefficaces. Contrairement à d'autres organisations agricoles syndicales qui restent pourtant hostiles au loup, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes n'évolue pas dans ses positions.

Sur le terrain, si la plupart des éleveurs sont réticents à la présence du loup, la situation est perçue différemment. Les organisations professionnelles agricoles ne savent pas conseiller les éleveurs qui sont pourtant demandeurs de solutions pratiques et techniques à cette prédation. « La Chambre n'a pas su nous conseiller pour faire face au problème, à cause d'elle, on a perdu 10 ans dans le traitement des prédations » (Cavallo, éleveur du 06, com. pers.). La méconnaissance antérieure de la Chambre vis-à-vis du pastoralisme n'est pas étrangère à un tel décalage. La mise en place des premiers barèmes d'indemnisation des pertes liées au loup est assez parlante. Ceux qui avaient été adoptés en 1994 sur le conseil des organisations agricoles, ont dû être complètement revus (Carbone, 1999). C'est notamment l'ethnozoologue G. Carbone qui a aidé les éleveurs à faire remonter du terrain une meilleure évaluation des préjudices de la prédation.

Au bout de quelques années, la plupart des éleveurs, même les plus hostiles, prennent des mesures de protection. Certains, pour ne pas subir ce qui est ressenti comme une ingérence environnementaliste, décident de se procurer par eux-mêmes des chiens de protection dont la mise en place est pourtant subventionnée par le premier programme Life Loup. Ceci n'est pas sans poser des problèmes. Comme il s'agit d'un savoir technique nouveau, les risques d'un manque d'efficacité des patous ont pu survenir car, de 1994 à 2003,

le conseil technique a été largement insuffisant[257]. Cela est d'ailleurs valable pour l'activité pastorale dans son ensemble. D'ailleurs, le CERPAM, un organisme de soutien technique et d'amélioration des conditions d'exercice de l'élevage, a été jugé indésirable par la Chambre d'agriculture et les Syndicats d'éleveurs. Présent dans tous les départements sud-alpins, il est vraisemblablement ressenti comme une concurrence par la Chambre auprès des éleveurs. Le CERPAM n'a pu travailler dans les Alpes-Maritimes qu'à partir de 1998, notamment suite à une étude qui montrait les grosses difficultés, le délaissement par les pouvoirs publics et les organisations agricoles du pastoralisme dans le département (Mallen et Legeard, 1996).

L'initiative la plus intéressante est le fait d'éleveurs et replace la protection contre le loup dans un encouragement à l'activité pastorale. À partir de 2000, un technicien pastoral Life[258] profite du contact qu'il a avec les éleveurs pour les inciter à se prendre eux-mêmes en main. Un groupe d'éleveurs, autour de Jean-Pierre Cavallo et Pascal Bonneville, crée l'APPAM, Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes. L'objectif est de pérenniser le dispositif des aides-bergers promus par le programme Life mais jugé insuffisant dans la durée (trois mois financés dans l'année) et sur le plan de la formation. Il s'agit de recruter des personnes motivées qui iraient d'éleveur en éleveur en fonction des besoins professionnels classiques ou d'un surcroît de travail lié à la prédation du loup. Par une contribution de chaque éleveur, l'aide-berger est pris en charge, logé et formé. Ce dernier est davantage considéré comme un berger stagiaire. À terme, au bout de cinq années environ, l'objectif est que la personne puisse s'installer dans sa propre exploitation. Grâce au Conseil général, au Conseil régional, à la Direction départementale du travail, l'association a pu avoir des financements pour embaucher des emplois-jeunes et une animatrice. La structure rencontre des difficultés en raison de l'important individualisme des éleveurs et des difficultés ponctuelles de relations humaines entre éleveurs et stagiaires. Mais l'esprit de la démarche et la mise en route progressive de la structure sont encourageants (annexe 4). Cette expérience est assez révélatrice du pragmatisme largement partagé dans le monde de l'élevage. Même si des discours restent radicaux, dans les faits, plusieurs éleveurs

[257] Cela explique que la plupart des chiens de protection des Alpes-Maritimes aient été introduits à l'initiative des éleveurs. La chargée de mission temporairement embauchée par le Parc du Mercantour a vite été dépassée par l'ampleur de la tâche. Cependant, même s'il y a pu y avoir localement des problèmes d'efficacité ou de cohabitation avec les touristes ou la faune sauvage, globalement le travail des chiens dans la réduction de la prédation est reconnue par les éleveurs de la zone à loup.

[258] Marc Pion. Vu l'ambiance qui a régné au sein du service en charge du pastoralisme dans la DDAF 06, les contrats précaires de ce type de technicien ont rarement dépassé l'année.

ont modifié et adapté leur système de production, parfois de manière contraignante mais d'autres avec un bon succès. À ce niveau, la Chambre d'agriculture est très critiquée au sein même du monde agricole pour ses positions qui peuvent être non seulement jugées stériles mais même plus gravement contre-productives sur le terrain.

J.-P. Cavallo relate l'intervention de la Chambre pour nuire à un projet de l'APPAM visant le développement de la filière ovine : « À force de nous entendre dire que nos produits n'étaient pas valorisés, on a voulu lancer « l'agneau du Mercantour », un agneau de qualité élevé en montagne. On avait obtenu un partenariat avec l'enseigne Carrefour. Les responsables de la Chambre d'agriculture ont invité les dirigeants de Carrefour à faire une visite des abattoirs de Puget-Théniers qui n'étaient toujours pas mis aux normes, histoire de nous décrédibiliser. Ça a marché et ça a cassé notre dynamique. Je ne sais pas, ils avaient peur qu'on les concurrence. Maintenant, on n'arrive pas à lancer ce produit et rien n'est fait pour mettre aux normes l'abattoir » (Cavallo, com. pers.). Une ancienne éleveuse, devenue technicienne pastorale, n'hésite pas à commenter avec un certain recul la situation générale : « Certes les moyens de protection ne sont pas complètement efficaces, mais ça aide beaucoup. La majorité des éleveurs actuellement accepte ces mesures sans accepter le loup bien évidemment. Mais la Chambre d'agriculture a tout fait pour ne pas qu'ils les acceptent en disant que ça revenait à accepter le loup. À la Chambre, ils sont allés à l'encontre des mentalités et des éleveurs en détresse. On a l'impression qu'ils ont tiré la couverture à eux sans chercher à comprendre les éleveurs. Normalement, leur mission est d'aider au développement et de représenter les éleveurs. Mais c'est comme s'ils n'étaient pas à l'écoute des éleveurs et se faisaient leur propre opinion ».

1.2. Le rôle des acteurs institutionnels de l'administration

Nous entendons principalement sous ce terme le Parc national du Mercantour et la DDAF. L'arrivée du loup a tout de suite été connectée à l'existence du Parc national du Mercantour. Elle a d'ailleurs permis de renforcer la contestation de certains élus et groupes de pression (chasseurs, éleveurs) au sujet de l'emprise territoriale du Parc sur la zone centrale. Les rumeurs d'un lâcher de loups organisé par les agents du Parc ont connu une audience durable. Comme beaucoup de Parcs nationaux en France, la mise en place de cet établissement public en 1979, en lien direct avec l'Etat, a connu des réticences, sans pour autant que cela soit accompagné par une atmosphère insurrectionnelle comme se plaisent à l'affirmer certains acteurs. Là encore, les territoires au statut de protection effective, c'est-à-

dire la zone centrale, ont été le fruit de négociations qui n'ont retenu, la plupart du temps, que les secteurs les plus hauts en altitude et les moins riches écologiquement. La biodiversité y est cependant particulièrement intéressante en raison des substrats, des influences climatiques variées et de l'endémisme. Avec un contrôle relatif de la chasse en zone périphérique, grâce à l'instauration de plans de chasse, les effectifs d'ongulés sauvages (principalement chamois et mouflons méditerranéens) ont progressé. Leur essor a en effet contribué à l'installation de loups qui ont trouvé suffisamment de proies sauvages pour se stabiliser dans la région. Mais juste avant le retour du prédateur, les chasseurs accroissent leur pression pour augmenter les quotas de tirs voire intervenir en zone centrale interdite à leur loisir. Parallèlement, les éleveurs se plaignent de la « prolifération » des mouflons et des chamois accusés de ne rien laisser sur les alpages lors de la montée des ongulés domestiques (Agent de l'Etat, com. pers.).

Lors des premiers conflits liés au loup, toutes les tensions avec le Parc national sont relancées dans la mesure où l'établissement est quasiment seul à gérer cette question jusqu'en 1997. Les administrations agricoles sont distantes et les services centraux de l'environnement apportent les premiers soutiens financiers avec l'aide de l'Union européenne dans le cadre d'un premier programme Life (1997-1999). Cependant, ils n'ont pas les moyens techniques et politiques pour mettre en place une gestion à long terme d'un dossier concernant une espèce problématique en cours de progression territoriale. Les agents du Parc cessent de faire les constats de dommages suite à leur exposition systématique à la rancœur des éleveurs et au temps croissant que cela prend sur leurs autres missions. Sous la direction de Marie-Odile Guth, la structure Parc s'est beaucoup investie dans la promotion de l'image du loup et de la cohabitation. Dans la mesure où il n'existe pas véritablement d'association locale favorable au loup, le Parc s'est retrouvé être le seul acteur d'environnement assimilé à la défense du loup. De par la complexité du dossier, les fortes pressions des élus départementaux et les résistances de certains éleveurs, la situation constamment polémogène et tous les problèmes de la question du loup ont été uniquement endossés par le Parc. La réorganisation de la gestion du loup avec un second programme Life pour toutes les Alpes et la promotion de Marie-Odile Guth, directrice du Parc à forte poigne, à la tête de la Direction de la Nature et des Paysages, annoncent un double changement : la prise en compte du loup selon une approche globale est améliorée en misant principalement sur des moyens supplémentaires pour la cohabitation avec l'élevage ; le Parc national du Mercantour est écarté de toute implication directe dans le dossier loup.

À partir de 1999, la position du Parc change complètement. Le nouveau directeur, Louis Olivier, compte mettre en œuvre une politique de « développement durable » de ce territoire, répondant ainsi aux pressions de la préfecture et des élus locaux. Dans la logique d'une tendance générale à la régression des politiques environnementales, les agents du Parc sont amenés à intervenir davantage en zone périphérique, ce qui, par ricochet, entraîne une diminution des missions de protection de la zone centrale. La présence du loup a alimenté le discours des élus et groupes de pression qui assimilent, de manière un peu abusive, le Parc national à une nature sous cloche sans intervention humaine[259]. Parallèlement, alors que les élus locaux ont de plus en plus de prise sur la gestion du Parc au détriment de l'Etat, la préfecture retire au Parc du Mercantour toutes les prérogatives liées au loup. Ses agents ne peuvent que continuer à fournir des indices de présence récoltés sur le terrain et ont dorénavant l'interdiction totale de communiquer sur le loup. Seuls les services de l'Etat comme la préfecture et la DIREN PACA ont cette mission, les agents du Parc étant accusés de ne pas être « objectifs »[260]. Si le Parc a pu commettre des maladresses techniques ou médiatiques, il sert de bouc émissaire aux ratés de la gestion du loup dans les premiers temps.

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Alpes-Maritimes a, quant à elle, eu un jeu assez trouble dans le dossier loup. La DDAF a géré le premier programme Life en partenariat avec le Parc, ce qui n'a pas été sans tension intra-administrative. Un agent de la DDAF a longtemps eu le monopole de la gestion du dossier par le biais de son contrôle des finances. Tout comme les organisations professionnelles agricoles, la DDAF a « découvert » opportunément le pastoralisme départemental en déclin à l'occasion du retour du loup. En cela, elle se distingue clairement de plusieurs DDAF alpines ayant entrepris depuis les années 1980 une politique pastorale. Les relations de la DDAF des Alpes-Maritimes avec le monde de l'élevage ont longtemps été détestables en raison d'une grande distance avec les réalités de terrain. Cela n'a pas empêché cette structure de ne pas toujours être regardante sur l'indemnisation de dégâts de loup dans des secteurs où ceux-ci

[259] Cette idée doit être largement critiquée dans la mesure où dès sa création, la sauvegarde du pastoralisme faisait partie des objectifs du Parc. Même si peu de moyens ont été mis en œuvre dans ce sens avant 2000, rappelons que la zone centrale du Parc est pacagée tous les étés par des milliers de têtes de bétail. De même, ce statut territorial n'empêche pas l'Office national des forêts d'exploiter et de détériorer certains milieux par des routes forestières (voir les travaux d'économie comparée de F. Petrucci et B. Charnay *in* Mermet et *al.* 2003).

[260] Il suffit de se référer à la commission d'enquête parlementaire diligentée par le député C. Estrosi pour trouver ces accusations (Estrosi et Spagnou, 2003a ; 2003b ; 2003c)

étaient loin d'être avérés. En effet, certains élus, éleveurs ou syndicalistes agricoles sont en mesure de peser fortement sur les décisions d'indemnisation.

La DDAF a également fait l'usage de contrat précaire, une situation fréquente dans les administrations. Il s'agit d'une nuisance forte à une gestion pérenne d'un dossier délicat par nature. Ainsi, pour des raisons institutionnelles mais également personnelles, jusqu'en 2002, plusieurs techniciens pastoraux du programme Life sont restés à peine un an en poste. La mise en place des mesures de protection, leur connaissance technique et le relationnel avec les éleveurs sont des éléments déterminants dans la mise en œuvre d'un changement accompagné. Cependant, avec la fin du programme Life en 2003, la gestion du dossier est réorganisée et tous les techniciens pastoraux sont désormais embauchés pour plusieurs années. Dans les Alpes-Maritimes, vu les besoins énormes en termes d'aide à la cohabitation et au pastoralisme, deux postes de techniciens sont créés avec un demi-poste d'ingénieur coordinateur. En développant un partenariat avec le CERPAM, récemment présent dans le département, et avec la structure « pastoralisme » réorganisée au sein du Parc du Mercantour en 2000, une véritable volonté de mise en œuvre d'une politique pastorale a émergé au sein de la DDAF. Les objectifs concernent l'amélioration des moyens de défense contre la prédation, mais surtout l'amélioration générale de l'exercice du pastoralisme. Cela passe par une aide à la construction d'équipements pastoraux dont le manque est criant dans le département, contraignant bon nombre de bergers à vivre dans des conditions indécentes. L'autre chantier stratégique est la réorganisation foncière, problématique dans le département. Les structures visant à l'amélioration de l'utilisation et à la reprise de terrains pastoraux – les associations foncières pastorales et les groupements pastoraux – ont été quasiment absentes dans l'arrière-pays des Alpes-Maritimes alors qu'elles permettent dans d'autres départements d'entretenir voire d'augmenter la surface pastorale. Cela s'explique par la spéculation immobilière forte liée à la proximité de la Côte d'Azur et l'individualisme marqué des éleveurs. La rénovation pastorale vise alors à moderniser les structures et les équipements. De 2000 à 2005, le CERPAM et la DDAF réussissent à améliorer cette gestion pastorale mais beaucoup de travail reste à faire. Ainsi, cet « envahisseur » qu'est le loup a contraint les pouvoirs publics et les éleveurs à réorganiser leur activité tout en repensant son insertion territoriale. Comme dans d'autres régions, le sort du pastoralisme demeure pourtant incertain.

1.3. Complexité de la position du monde de la chasse

Les chasseurs, et surtout leurs représentants, n'interviennent qu'épisodiquement dans le front du débat sur le loup. Certes, c'est un loisir qui est en jeu, cependant, leur capacité de pression a tout de la représentation socioprofessionnelle. Les positions cynégétiques sont variables, un dirigeant de la fédération départementale n'ayant pas la même attitude qu'un technicien. Le premier, à l'interface entre le chasseur de base, les élus et les acteurs institutionnels, aura un rôle et un discours plus politiques que le technicien, plus ouvert concrètement aux questions de multi-usage et de biodiversité. La Fédération des Alpes-Maritimes est dominée depuis les années 1980 par les tenants de la chasse de montagne, plus élitiste et sélective que la chasse de plaine. Cette orientation a joué dans le discours et les pratiques très « gestionnaires » des chasseurs de ce département, au nombre de 9 600[261] (FDC 06, com. pers.). À la fin des années 1970, les effectifs d'ongulés sauvages, de chamois surtout, le gibier de prestige, sont extrêmement bas. Les plans de chasse adoptés à partir de 1989 et surtout l'existence du Parc national du Mercantour permettent une augmentation des populations d'ongulés. Même si les chasseurs ont profité de l'amélioration de la conservation de la faune de montagne tout en s'en appropriant la paternité exclusive, ils ont une responsabilité indirecte dans la fixation des loups dans le Mercantour. Avec l'administration des Eaux et Forêts, dans les années 1950-60, plusieurs ACCA lâchent des mouflons méditerranéens[262]. L'objectif était de compenser la raréfaction du chamois. Si le mouflon est adapté aux montagnes, aux écarts de températures importants, il n'est pas adapté aux hivers trop enneigés, contrairement aux chamois[263]. Dans les premières années de présence du loup, les populations de mouflons ont été un important garde-manger hivernal pour les prédateurs, contribuant probablement à les stabiliser sur ce territoire.

La position des chasseurs vis-à-vis du loup a été variable. Dans les premiers temps, ils font partie des opposants les plus virulents à la présence du loup et créent la LOL, Ligue d'opposition aux loups. Le chasseur de base considère le loup comme un concurrent déloyal dans la mesure où seuls les humains doivent respecter les plans de chasse et les zones centrales d'aire protégée (Baudin, com. pers.). Jusqu'en 1996, les chasseurs accompagnent

[261] Soit moins d'1% de la population du département, la moyenne française est de 2,59 % (Bonnemaison, 2006).

[262] Il s'agit d'un croisement réalisé dans le Parc de Chambord. Le mouflon de Corse est la base dominante croisée avec du mouflon nord-américain (*Big Horn*) et des races rustiques de moutons domestiques.

[263] Dans les années 1990, on note des hécatombes de mouflons en raison d'hivers trop neigeux, empêchant les animaux de se nourrir (Parc national du Mercantour, 1997 ; Benhammou, 1999).

les initiatives de la Chambre d'agriculture. Après cette date, la Fédération opère un changement de discours. Par pragmatisme, elle demande plutôt une limitation qu'une éradication. Bernard Baudin, son président, déclare : « Un grand prédateur, comme tout animal, doit être géré. S'il faut en abattre, on abat. Nous avons alors demandé un droit de gestion du loup. Cela a suscité une rupture brutale avec la Chambre d'agriculture[264]. L'éradication pure et simple, comme elle le demande, est une idée farfelue aujourd'hui ». Il en profite d'ailleurs pour critiquer la politique globale des espaces protégés : « Je suis partisan d'une intervention sur les populations de loups ou d'ongulés sauvages, y compris en zone centrale de parc. La protection stricte est dépassée. Ce n'est pas normal que des sangliers puissent se réfugier en zone centrale après avoir commis des dégâts » (*ibid*.). B. Baudin, également président de l'association des chasseurs de montagne, membre du Conseil d'administration du Parc du Mercantour et du CNPN, a la possibilité d'intervenir dans différentes arènes au plan national pour promouvoir ces idées qui sont dans l'air du temps. En 2004, il connaît la consécration en devenant le président de l'ONCFS.

Malgré ce pragmatisme d'apparence, certains traits du discours de ce dirigeant sont plus critiquables. Il insiste sur l'aspect de sécurité publique qui serait omis concernant le loup. Sa crainte est de voir une personne se faire dévorer si les montagnes sont en pénurie d'ongulés domestiques et sauvages. Il souligne les quantités importantes de viande nécessaires aux loups et dénonce le préjudice que subiraient les chasseurs. Il ne s'attarde pas sur les mouflons, moins prisés que les chamois, mais insiste sur les cervidés et notamment les chevreuils qui ont fait l'objet de coûteuses réintroductions. Par ce discours, les chasseurs s'inscrivent dans une tendance déjà soulignée par Vourc'h et Pélosse (1985) : leur appropriation pure et simple de la faune et de la nature. Cependant, au sein de la Fédération, il existe un réel pragmatisme, visible chez Daniel Siméon, le responsable des techniciens cynégétiques. Travaillant en partenariat avec l'ONCFS et le Parc du Mercantour, il constate la progression des effectifs de tous les ongulés sauvages dans les zones de présence du loup[265].

[264] Celle-ci a même arrêté de publier la revue départementale des chasseurs dont elle se chargeait.

[265] Un projet d'étude de l'impact du loup sur les populations d'ongulés sauvages de montagne est en cours (ONCFS, Parc national du Mercantour, CNRS). L'objectif est de comparer plusieurs territoires alpins (Bernard-Laurent A., ONCFS, com. pers.)

1.4. Des associations de protection de la nature à la présence diffuse

Contrairement à d'autres départements alpins comme l'Isère ou les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et les vallées du Mercantour ne se caractérisent pas par une réelle implantation d'associations environnementalistes. Il s'agit davantage d'individus qui sont adhérents sans militer ou bien de personnes qui n'utilisent pas l'engagement associatif au sens strict pour prendre parti pour la conservation du loup. En premier lieu, Ferus (ex-Groupe loup France) possède certes des adhérents dans le département, cependant son implantation est diffuse et proche du terrain. En effet, grâce à son programme *Pastoraloup,* elle met à disposition de certains éleveurs pragmatiques, des éco-volontaires qui viennent apporter un soutien pour faire face à la contrainte du loup, le tout dans une optique d'échange entre deux mondes qui se connaissent peu. Cette initiative concerne un petit nombre d'éleveurs du Mercantour et d'autres départements alpins. Son animateur, Jean-Luc Borelli, originaire du Mercantour, contribue à asseoir, d'année en année, un dialogue avec le monde de l'élevage. Nous reviendrons sur ce programme en raison des pressions politiques auxquelles peuvent être soumis les éleveurs partenaires de Ferus, mais aussi des critiques provenant du milieu écologiste.

De manière générale, les associations environnementalistes sont davantage visibles à Nice lors des procès d'éleveurs ayant braconné un loup. Sur le front juridique local, se retrouve le Mouvement des écologistes indépendants auquel s'associent au plan national l'ASPAS, Association pour la sauvegarde et la protection des animaux sauvages [266], et France nature environnement. FNE dispose d'une Mission loup dont l'animatrice principale est basée dans le nord du Mercantour (en Ubaye dans les Alpes-de-Haute-Provence) sans que cela reflète directement une implantation de terrain. En revanche, la plupart des accompagnateurs de montagne sont membres ou proches de la Mission loup. Ils proposent des produits « loup » - c'est-à-dire des sorties sur cette thématique - à leurs clients. C'est d'ailleurs dans le domaine touristique, principalement en Vésubie, que se retrouvent les partisans les plus ouverts à la présence du loup.

1.5. La récupération du loup par le système politique local

1.5.1 Analyse politique et territoriale de l'opposition au loup

Le loup a rapidement envahi le champ politique local. Il a pu personnifier et renforcer des oppositions à la protection de la nature déjà incarnée par des établissements comme le

[266] Association spécialisée dans les procédures juridiques dans le cadre de la protection de la faune.

Parc du Mercantour. Le département des Alpes-Maritimes a été fameux pour les dérives de la décentralisation entraînées par l'existence d'un système clientéliste lié à l'élu J. Médecin (Tafani, 1991). À tel point que l'ancien maire de Nice, longtemps président du Conseil général, a durablement écarté les services de l'Etat de toute présence déterminante dans les affaires du département. La chute de l'élu dans les années 1990 n'a que très peu changé les choses puisque ce sont ses héritiers, membres de la droite populiste, qui ont repris les rênes du département. Le loup a ainsi été récupéré dans le corpus rhétorique électoral de plusieurs élus qui y ont vu un bon moyen de se rallier un électorat rural et agricole à peu de frais.

Carte 33 : Les circonscriptions électorales des Alpes-Maritimes

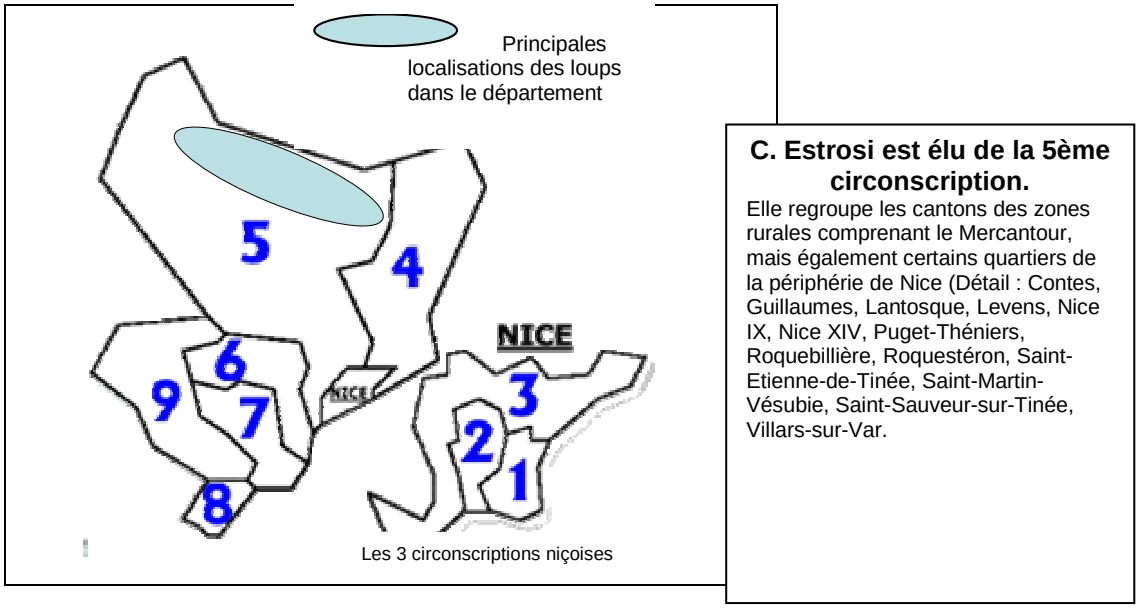

(D'après Anonyme, 2007c)

Anciennement proche de J. Médecin, C. Estrosi a connu une ascension politique rapide à partir des années 1990[267]. Député de 1988 à 1993, il a commis quelques erreurs politiques qui l'ont écarté des bancs de l'Assemblée nationale jusqu'en 1997, date de sa réélection. Il est également membre du Conseil général et du Conseil régional. À partir de 2002, il devient l'homme politique au nom le plus associé au loup. Il fait campagne dans la cinquième circonscription des Alpes-Maritimes dont le découpage n'est pas étranger à ses positionnements politiques (carte 33). Elle part de la côte, passe par les faubourgs de Nice et entre profondément dans l'arrière-pays en intégrant plus de la moitié du territoire de

[267] Surnommé le « moto-didacte », cet ancien motocycliste de haut niveau doit énormément à sa compagne qui l'a aidé à faire un travail de communication et de formation à la vie politique à laquelle il était totalement étranger.

Mercantour. Juste avant sa réélection aux législatives de juin 2002, ce proche de Nicolas Sarkozy axe son discours sur trois thématiques de nature populiste : l'insécurité – la lutte contre l'immigration – l'élimination des loups. Ce dernier sujet est d'ailleurs le cœur de ses discours de campagne dans l'arrière-pays. Entre temps, la Chambre d'agriculture, longtemps opposée aux élus locaux, s'est rapprochée du Conseil général et du député Estrosi qui y occupe une place influente.

Lors d'un dérochement de 400 brebis dans le Moulinet au cœur du Mercantour, le député est sollicité par les organisations agricoles. Alors que la responsabilité du loup n'est pas avérée[268], avant toute expertise, la directrice de la DDAF reprend dans les médias la thèse de la responsabilité du loup émise par le groupe agricole. Cet événement est catalyseur. Le député C. Estrosi, en position de force après le retour de la droite au pouvoir, propose une commission d'enquête parlementaire, dans le but de remettre en cause le statut de protection de l'espèce. Nous reviendrons sur cet aspect stratégique et géopolitique du dossier au plan national. Parallèlement dans les Alpes-Maritimes, le Parc du Mercantour est en plein retrait sur la question du loup, la DDAF et les services préfectoraux ne vont pas à l'encontre du député C. Estrosi dont l'importance est croissante dans le département. En 2003, il devient président du Conseil général et renforce son clientélisme à l'égard des chasseurs. Passant outre toutes les formalités nécessaires à la réintroduction d'espèces animales, il fait financer par le département le lâcher de près de 70 cerfs et biches en Vésubie dans le Mercantour au bénéfice des chasseurs. Cette mesure électoraliste est passée sans l'aval préalable de toutes les administrations concernées. Par ailleurs, les antagonismes entre une Chambre d'agriculture, cataloguée communiste, et un Conseil général, très à droite de l'échiquier politique, disparaît grâce au loup.

Comportement étrange, alors que C. Estrosi fonde une partie de sa popularité grâce à sa position contre le loup, il fait preuve d'une tolérance étonnante vis-à-vis d'initiatives d'un autre élu qui valorise le loup.

[268] Le site est une zone de barre rocheuse excessivement pentue. L'événement s'est produit une nuit d'orage alors que le troupeau était laissé à lui-même. La chute des brebis a constitué un charnier qui n'a été découvert par des touristes que plusieurs jours après. C'est sur la base de traces de crocs, dont on ne sait si elles ont été antérieures ou postérieures au drame, que l'on a attribué le dégât à un « grand canidé ».

1.5.2. Des acteurs politiques et touristiques « pro-loups »

Dès l'arrivée du loup, on a imaginé que des touristes affluераient dans les montagnes du Mercantour dans l'espoir d'entrapercevoir le fauve sauvage, à l'image de ce qui existe en Amérique du Nord. Pourtant, ce sont surtout les problèmes posés à l'élevage qui ont été médiatiquement relayés. Ainsi, la valorisation économique et touristique de l'image du loup est loin d'être évidente en France. Prenant le contre-pied de la plupart des élus locaux, Gaston Franco, maire haut en couleur de Saint-Martin-Vésubie, décide d'y réfléchir. Il se rend en Italie dans les Abruzzes où un village – Civitella Alfedena - est connu pour avoir fait fortune grâce à l'écotourisme, un parc à loups et des produits locaux valorisant l'image de la faune locale. Dans les années 1990, plusieurs élus du Mercantour organisent un front anti-loup avec des éleveurs, en effectuant par exemple des battues médiatisées, en attaquant juridiquement la présence du prédateur. Parallèlement, à l'opposé, G. Franco monte un ambitieux projet de parc à loups. Il recrute comme responsable scientifique du projet l'ethnozoologue G. Carbone qui vit désormais en Vésubie.

Jusqu'en 2002, le projet peine à démarrer faute de soutien politique et financier suffisant. Une première version échoue en 1999. La polémique du loup agite périodiquement le Mercantour et G. Franco opte pour une ligne politique radicalement différente des autres élus. Il est extrêmement dur contre le milieu de l'élevage et affirme des choses qu'aucun écologiste n'oserait dire : « J'ai une préférence pour les éleveurs transhumants, sinon les éleveurs de chez nous, ce sont des chasseurs de prime, ils sont violents et bêtes, ils se prennent pour des *cow-boys* et terrorisent les transhumants. Pour les éleveurs locaux, le loup ça a été un jackpot, ça leur a permis d'embaucher des aides-bergers alors qu'il n'y avait pas de berger » (Franco, com. pers.). Même s'il a aidé un éleveur bovin à s'installer, cet élu fonde davantage ses alliances sur les commerçants et les professions touristiques : « Pour nous, les éleveurs, c'est peanuts, ce sont les commerçants qui créent la richesse et le dynamisme de la vallée » (*ibid.*). En Vésubie, G. Franco est le maître incontesté. Paradoxalement, l'ascension de C. Estrosi ne lui a nui en rien, au contraire. Les deux hommes se connaissent bien, sont membre de l'UMP et ont débuté leur carrière sous l'égide de J. Médecin. De 1993 à 1997, G. Franco a occupé le siège de député de la circonscription de C. Estrosi qui avait des vues sur la municipalité niçoise et s'était présenté dans une circonscription strictement urbaine au cœur de Nice. Il est battu aux élections en 1993, mais en 1997, il récupére son siège dans son ancienne circonscription, G. Franco lui ayant cédé la place. Il semble régner entre ces deux hommes une entente politique, non étrangère à cette

dette de carrière. Certes, comme la plupart des élus locaux, G. Franco ne campe pas sur des positions écologistes strictes et ne ménage pas ses attaques contre le Parc national. Cependant, son projet de parc à loups est peu critiqué par les acteurs locaux, hormis quelques éleveurs. En effet, sept communes de la vallée ont donné leur aval au projet. Dès 2002, le Conseil général devient un des principaux financeurs avec des garanties de soutien financier sur plusieurs années. Lors du colloque accompagnant la présentation des travaux presque aboutis du chantier, G. Carbone rassemble à Saint-Martin-Vésubie des spécialistes français et étrangers du loup, des journalistes et des professionnels du tourisme. Lors de cet événement, la seule contestation est venue d'un naturaliste critiquant les effets écologiques néfastes des travaux sur le site du Boréon en bordure de zone centrale du Parc du Mercantour. Un tel calme peut surprendre quand on connaît l'aptitude des éleveurs à utiliser des manifestations publiques pour faire entendre leur message.

En avril 2005, au cœur du Mercantour, le parc à loups dénommé Centre *Alpha*[269], ouvre ses portes et propose un espace ludique et pédagogique axé sur la promotion de la cohabitation avec l'espèce. G. Franco a ainsi pu mener son projet sans voir s'opposer à lui le système politique local marqué par l'hostilité au loup. Malgré ses positions, il a même reçu le soutien complet du Conseil général et le nouveau président du Conseil général en 2003, C. Estrosi, le nomme président délégué au tourisme et président du Comité régional du tourisme Riviera – Côte d'Azur. Longtemps directeur de l'Office du tourisme et des congrès de Nice, G. Franco fait autorité dans le secteur, à tel point qu'une tête de loup à été utilisée par l'organisme pour faire la promotion de la saison touristique 2005 (annexe 3). Ainsi, un système politique où l'opposition au loup a été utilisée à des fins électoralistes peut très bien tolérer un maillon de ce système local qui utilise le loup à d'autres fins, ici économiques et touristiques en Vésubie. Cela nous renforce dans l'idée que les positions de certains élus sont davantage de l'opportunisme politique qu'une opposition idéologique.

[269] *Alpha* fait référence au nom que les éthologues ont longtemps donné au couple dominant au sein de la meute de loups.

2. Les Alpes-de-Haute-Provence et les difficiles zones intermédiaires

Carte 34 : Situation du massif des Monges dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

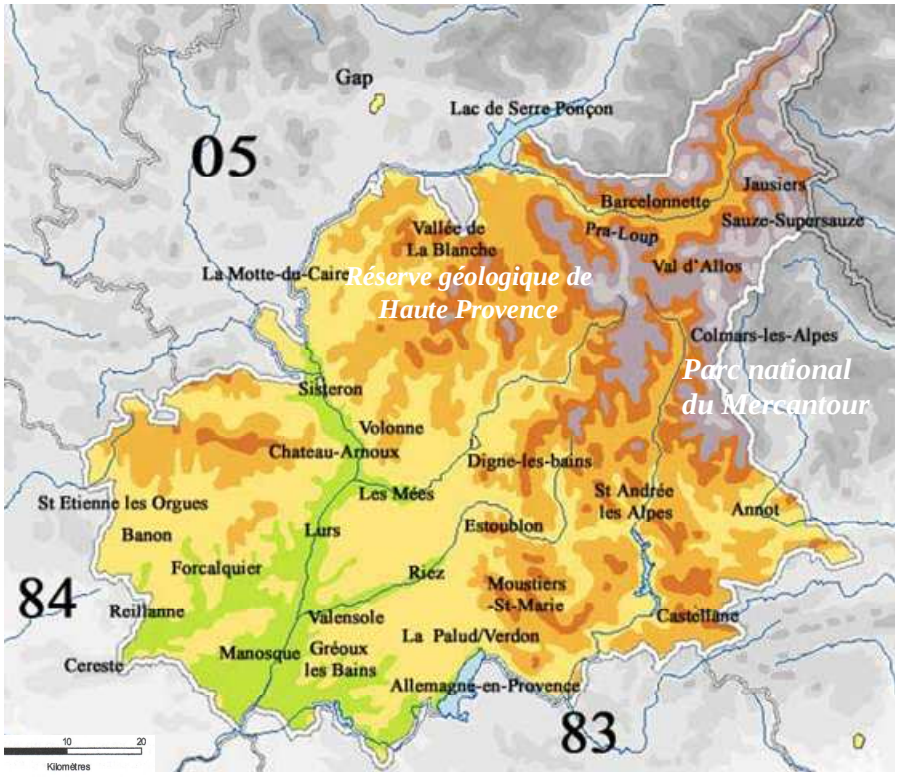

CG 04 : carte de localisation remanipulée

2.1. Loup et configuration territoriale des Alpes-Haute-Provence

Dans ce département, le retour du loup a d'abord exclusivement concerné le massif des Monges qui va être le territoire central de notre étude (carte 34). Des loups sont également signalés en Ubaye et dans le Verdon, mais cette colonisation territoriale, pourtant dans la continuité directe du Mercantour, est récente. L'existence de hiatus dans la propagation de loups est courante. Cependant, l'existence discontinue d'espaces boisés, montagneux, peu habités et la proximité relative de populations lupines stables expliquent cette présence. Les Monges, massif préalpin isolé et prolongation nord-occidentale du Mercantour, représentent un espace aux altitudes comprises entre 1000 et 2100 m, traversé par aucune route majeure et boisé à plus de 30 % (Papet, 2004). Quelques villages cerclent le territoire majoritairement compris dans la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence, localisée dans un triangle délimité par Digne-les-bains au sud, Sisteron à l'ouest et Seyne-les-Alpes au nord. En fait, cette aire protégée est davantage préservée par son isolement que par son statut. Les activités humaines n'y ont pas de restriction particulière et la chasse est

autorisée. C'est surtout le patrimoine géologique et les nombreux fossiles à ciel ouvert qui font l'objet d'un souci particulier, ce qui peut accessoirement bénéficier à la protection de la biodiversité. En raison de ses substrats rocheux variés, de la topographie, des influences climatiques contrastées et des phénomènes d'isolats biogéographiques, cette réserve est un des territoires européens les plus riches en espèces de plantes et d'insectes, et l'endémisme y est fréquent.

Dans le département les configurations agricole, climatique et topographique sont déterminantes pour les questions de cohabitation avec le loup. En schématisant, les Alpes-de-Haute-Provence peuvent être scindées en deux entités agricoles et paysagères, de part et d'autre d'une diagonale allant de La-Motte-du-Caire à Castellane en passant par Digne (carte 34). À l'ouest, un système agricole marqué par une polyculture méditerranéenne voit se côtoyer céréales et cultures spécialisées comme le lavandin (cf. Plateau de Valençole). Dans les collines boisées, il existe encore quelques parcours pour les moutons, à l'origine de l'agneau de Sisteron. Il y a de nombreux troupeaux de 300 têtes environ qui, grâce ou à cause de la douceur climatique, passent la plus grande partie de l'année en extérieur près de l'exploitation. Les difficultés de gardiennages rendent la présence d'un prédateur sauvage difficile à gérer dans une telle configuration. À l'est, un système agricole préalpin et montagnard subsiste avec l'élevage extensif de brebis pour leurs agneaux de boucherie[270]. Sur les estives les plus importantes, des éleveurs transhumants de Crau ou de la vallée de la Durance s'associent à quelques éleveurs locaux pour constituer leurs troupeaux (1500 à 2000 têtes). Un des éleveurs ou un berger salarié, si les effectifs le permettent, gardent le troupeau. Cependant, la main d'œuvre s'est raréfiée avant le retour du loup et certains choix techniques de développement agricole ont pu rendre plus difficile la cohabitation avec le loup. Nous allons donc concentrer notre analyse sur les Monges qui ont vu l'installation précoce et durable du canidé sauvage.

La présence du loup y est attestée en novembre 1998, six ans après le Mercantour, mais après au moins un an de suspicion. Cette installation durable est liée à la présence relativement abondante de quatre espèces d'ongulés sauvages : chamois, mouflons, sangliers et chevreuils, auxquels s'ajoutent des troupeaux d'ovins fréquemment élevés en pacage libre. Ainsi 22 200 ovins sont présents dans le massif de la mi-juin à la mi-octobre, répartis entre 20 et 25 troupeaux de 1000 à 2500 têtes chacun (Garde et Vors, 2001). Des éleveurs locaux

[270] Ils sont souvent appelés tardons.

laissent leurs brebis davantage de temps à l'extérieur. La présence de cette activité a donc entraîné rapidement des attaques de loup. Remarquons qu'ailleurs dans le département, des effectifs de loups ont semblé mieux s'installer et plus tardivement (trois à quatre individus en meute entre le Haut-Verdon et l'Ubaye en 2005 par exemple). Le suivi de l'espèce a toujours uniquement révélé la présence d'un seul voire deux individus de 1998 à 2005 dans les Monges (ONCFS, 2005). Pourtant de 1998 à 2001, un *turn over* important est révélé grâce aux analyses génétiques qui montrent l'existence de six individus différents (quatre femelles et deux mâles) pendant ce laps de temps. Cela pourrait s'expliquer par un braconnage important relayé par de nombreuses rumeurs (Heitz, com. pers. ; Papet, com. pers. ; Pergolizzi, com. pers[271]).

2.2. Une maîtrise du territoire pastoral inadaptée au loup

À la configuration sociale et paysagère s'ajoute une option technique pastorale qui semble rendre plus difficile la présence du loup. Suite à la diminution de la main d'œuvre dans les exploitations, à l'augmentation et la spécialisation ovine des cheptels, les parcours des brebis ont été clôturés sur des espaces pouvant contenir plusieurs terroirs (le fond de vallée, le versant boisé ou en cours de reboisement et l'estive). Les brebis y divaguent et l'éleveur est souvent l'unique travailleur à temps plein. Il est sur l'exploitation ou des parcelles louées, occupé à faire les foins par exemple. Le cheptel est alors ponctuellement regroupé pour des soins ou pour être rentré en bergerie. Dans le massif des Monges, les bêtes sont en bergerie principalement de décembre à mai, mais elles peuvent être sorties lors des radoucissements climatiques. En octobre-novembre principalement, lors de l'agnelage, elles pâturent dans les prairies au plus près de l'exploitation, tout comme en février-mars lors des naissances de rattrapage. Ce système a été développé dans les régions méditerranéennes et dans les terroirs intermédiaires. Selon la disposition de l'exploitation, la prédation peut être élevée. Cependant, dans les Monges, c'est surtout lors de la montée en estive que les attaques sont les plus régulières.

Les organismes techniques agricoles comme la Chambre d'agriculture, le CERPAM et la DDAF ont une grande responsabilité dans ces options de développements pastoraux, conçus à la base pour pallier le manque de main d'œuvre et qui, par conséquent, entraînent

[271] « Les loups sont tirés comme les chiens ici. Un aide-berger a vu un loup se faire tirer dessus. Il est allé mourir chez le voisin » (éleveur 2, com. pers.)

un allègement toujours plus fort de celle-ci en montagne. Dans ce département, même s'il y a des poussées de fièvre dans la mobilisation anti-loup, les organisations professionnelles ont surtout eu une action indirecte, le militantisme le plus dur étant ponctuel et le fait de certains éleveurs. L'isolement géographique du massif des Monges peut expliquer les problèmes d'accompagnement technique de la nouvelle prédation. Quelques troupeaux bénéficiaient du gardiennage d'un père ou d'un oncle âgé. Même s'ils ne représentaient pas la majorité, ces éleveurs expérimentés ont pu aussi être déstabilisés par la prédation du loup : « Ce n'est pas toi qui surveilles le troupeau, c'est le loup qui te surveille. Dès que tu commets la moindre erreur, la moindre inattention, les loups en profitent et c'est le carton » (éleveur 2 – 04, com. pers.). Il y eut peu de soutien technique dans les premiers temps pour faire face à cette nouvelle contrainte. Le programme Life II (1999-2002) est géré par la DDAF des Alpes-de-Haute-Provence qui ne pouvait y consacrer le temps suffisant, faute de personnel. De plus, un technicien pastoral du programme, basé à la DDAF des Hautes-Alpes à Gap, était censé intervenir dans deux départements, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes. Cependant l'éloignement, la masse de travail déjà considérable dans les Hautes-Alpes et les réticences des éleveurs des Monges conduisent le technicien à intervenir de manière très insuffisante dans les Alpes-de-Haute-Provence (Oléon, com. pers. ; Oléon, 2004). Des emplois d'aides-bergers ont néanmoins été créés et des clôtures mobiles distribuées dans le cadre du programme. Cependant, une des mesures phares, le placement de chiens de protection, rencontre une forte hostilité de la part des éleveurs. Dans plusieurs départements, les réticences de ces derniers finissent par s'estomper face à l'efficacité des chiens. Elles demeurent durables dans les Monges, car, tout en ayant un *a priori* hostile contre les patous, des éleveurs en ont pris quelques-uns, sans aucun conseil technique, ce qui a abouti à des animaux inefficaces et agressifs. Un des premiers procès concernant un chien de protection ayant échappé au contrôle de son maître a lieu dans le département. Cet incident a contribué à une publicité négative pour cette mesure de protection.

Les plus grosses tensions chez les éleveurs ont lieu dans les années qui suivent l'arrivée du loup à savoir 1999, 2000 et surtout 2001. Depuis 2002, les dégâts ont considérablement chuté (ONCFS, 2005) ce qui a contribué à éteindre la mobilisation agricole. Deux études, aux présupposés et aux optiques différents couvrent cette période. La première est réalisée par Laurent Garde du CERPAM et une stagiaire, Emmanuelle Vors, devenue par la suite animatrice de la section locale de la Confédération paysanne (Garde et Vors, 2001). L'étude cherche à comparer l'impact des prédations de loups à celles des chiens

divagants dans le massif des Monges. Les résultats montrent que les attaques des deux prédateurs seraient de nature différente. Concernant les prédations de chien, l'animal fautif est vu par l'éleveur dans 90 % des cas et les dégâts sont ponctuels. Pour les attaques de loup, le canidé n'est vu que dans 10 % des attaques et la pression de prédation est latente, continue et donc plus difficile à gérer techniquement et nerveusement par l'éleveur.

Le rapport identifie les lieux et les moments « à risque » dans la conduite du troupeau, à savoir par exemple les chemins menant les brebis aux points d'eau rares dans ces montagnes sèches et souvent localisés en zone boisée. Malgré certains éléments intéressants, certaines lacunes et un manque de recul peuvent être soulignés. L'étude a été menée dans les premiers temps de l'arrivée du loup, autrement dit là où les bouleversements des systèmes pastoraux sont les plus importants, les éleveurs subissant un effet de « surprise ». Or, les auteurs considèrent les propos des éleveurs comme intangibles. En outre, ils ne soulignent pas assez que le manque de main d'œuvre et d'équipements pastoraux adaptés (impluvium[272] plus nombreux, dégagement de certaines zones embroussaillées, réfection et construction de cabanes permettant une présence humaine de meilleure qualité) accroît les risques de prédation. L'urgence d'une politique pastorale ambitieuse est accrue à cause du loup, mais elle est de toute manière nécessaire pour viabiliser l'activité. Enfin, les statistiques des victimes du loup sont officiellement répertoriées et font l'objet de comptes rendus rigoureux de la part de l'administration. En revanche, les dégâts de chien ne sont répertoriés qu'en fonction de la mémoire et de la perception de l'éleveur, présupposant que celles-ci sont froides et infaillibles[273]. Même si le rapport du CERPAM enrichit les connaissances sur les spécificités de la pression de prédation du loup, ses constats ne peuvent être généralisés, en raison de ses données insuffisantes sur les chiens. Alors qu'il existait une étude antérieure sur les dégâts de chiens divagants et les loups dans les Pyrénées-Orientales qui prenait très au sérieux l'ampleur du préjudice causé par les chiens (Pistolési, 1998 ; Pistolési et Dimanche, 2000), il est étrange que ce rapport n'y fasse pas référence alors qu'elle émane de services pastoraux avec lesquels le CERPAM travaille étroitement.

L'autre étude, portant sur le même territoire, est davantage statistique et s'attache à évaluer la nature de la prédation du loup (localisation, régularité, évolution) sur la même

[272] Collecteur d'eau de pluie

[273] Sophie Bobbé montre comment la prédation des chiens « errants », ce domestique qui a franchi la barrière du sauvage, ne bénéficie pas de la même image que celle du loup, ce sauvage soutenu par des acteurs extérieurs (Bobbé, 1999 ; 2002). L. Garde a tenté d'affiner la méthodologie dans de récents travaux (Garde et *al.*, 2007).

période (1999-2001). Cet autre rapport est le fait d'un agent de l'ONCFS qui a réalisé les constats de dommage et fait ce travail à titre personnel (Papet, 2003 ; Papet, 2004). Il montre que la majorité des troupeaux du secteur sont concernés sur les trois ans (80%). Cependant, comme c'est souvent le cas, les attaques se concentrent sur certaines zones puisque sur les huit communes des Monges, la moitié d'entre elles a été affectée par 89 % des dégâts, et deux territoires communaux à eux seuls (Authon et Bayons) en concentrent 60 %. En 2001, c'est même un seul troupeau qui a concentré le plus de dégâts (annexe 5). Cette étude permet de relativiser l'impact du loup qui a causé en trois ans des pertes annuelles de 0,52 % des effectifs ovins présents sur les Monges. Le troupeau le plus attaqué en 1999 a vu les attaques du prédateur diminuer pour quasi disparaître en 2002. Il s'agit d'un troupeau qui a très tôt cumulé les trois mesures de prévention (deux chiens de protection, le regroupement nocturne et un aide-berger) ainsi que la construction d'une cabane et d'un impluvium pour le quartier d'août. Là encore, ce travail a certaines limites. La gymnastique statistique, aussi séduisante soit-elle, a parfois du mal à rendre les nuances du terrain, l'origine et l'impact d'une prédation qui se concentre sur le troupeau d'un ou plusieurs éleveurs. Cette nuance est davantage présente dans l'étude du CERPAM qui met bien en avant que face à une prédation de loup trop forte, certains quartiers difficiles risques d'être abandonnés. Mais une fois encore, se pose la question de la qualité des équipements pastoraux.

Ces deux études sont en définitive riches d'enseignements qui peuvent être croisés. L'une est le fait du CERPAM qui a son centre de gravité à Manosque, dans les Alpes-de-Haute-Provence au cœur de la zone d'élevage préalpin et méditerranéen, concernée au premier chef par le loup. Sans être vindicatif et simpliste, le travail de certains ingénieurs du CERPAM n'est pas moins engagé de manière militante contre la présence du loup. De même, l'étude de l'agent de l'ONCFS, organisme censé gérer et protéger la faune sauvage, vise à illustrer l'acceptabilité de la prédation du loup et a également un positionnement normatif.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les mobilisations des éleveurs ont été ponctuelles et surtout le fait d'éleveurs des Monges. Même si Sisteron, la ville de l'agneau, a été le cadre de manifestations faisant appel aux éleveurs de toute la région, les plus violentes ont eu lieu à Digne. En 2001 notamment, un éleveur, proche de la Confédération paysanne et particulièrement touché[274] a organisé le mouvement avec des éleveurs locaux en défilant avec

[274] Se reporter à l'annexe 5 « Etude de cas : Abandonner l'élevage ovin à cause du loup ? » où l'on voit que le loup se greffe sur des situations déjà très précaires.

des cadavres de brebis mutilées qui ont fini sur la grille de la préfecture. Cependant, la mobilisation n'a pas atteint la tension et la régularité de ce qui se retrouve dans les Alpes-Maritimes. Depuis 2002, les dégâts de loup ont diminué dans les Monges même si la présence du prédateur persiste. En revanche, elle s'étend ailleurs dans le département notamment au sud et à l'est. De plus, le suivi technique départemental a progressé depuis 2003-2004 avec la pérennisation d'un poste de technicienne pastorale dans le cadre de l'après programme Life. Cette personne, sous la tutelle de la DDAF, est stratégiquement basée dans la Maison de l'élevage à Manosque. Elle bénéficie d'une synergie avec les organismes agricoles techniques comme l'OREAM et surtout le CERPAM.

Encore une fois, le loup apparaît comme le révélateur d'une situation agricole et rurale en crise-mutation. Les évolutions sociotechniques accentuent les difficultés liées à la cohabitation. Cependant, ces régions reculées ont déjà socialement beaucoup évolué. Les vieilles maisons flambant neuves de certains villages des Monges sont exclusivement l'illustration de résidents saisonniers, touristes ou descendants d'émigrés. Ces derniers fournissent d'ailleurs une large part des chasseurs qui fréquentent ces montagnes et connaissent des tensions avec les éleveurs. Ainsi, avec la présence des éleveurs, des touristes, des chasseurs et des chiens de protection éventuellement, la question du multi-usage et des transformations paysagères se posent de manière forte. Le loup accentue cette situation.

2.3. Un berceau de l'action associative pro-loup

Les Alpes-de-Haute-Provence ont joué un grand rôle dans la formation associative favorable à la protection du loup. Plusieurs des fondateurs du Groupe loup France, devenu Ferus, en sont originaires et une forte concentration des adhérents sud-alpins de l'association y est localisée. Ce contexte est responsable d'une tendance marquante de cette association à être tournée vers un pragmatisme et une écoute de terrain du monde de l'élevage. René Burle, le premier président de l'association (de 1993 à 1999 puis de 2001 à 2004), a longtemps été éleveur de chevaux à la Motte-du-Caire dont il était le maire au moment de la création du Groupe loup France en 1993. Il a une bonne connaissance du milieu agricole local et fréquente dès son plus jeune âge, Francis Solda, un des principaux syndicalistes agricoles et éleveurs ovins des Alpes. Daniel Madeleine est un autre personnage clé de l'association. N'hésitant pas à mettre en avant ses origines agricoles[275], il a présidé le Groupe loup France et anime le réseau Alpes-sud de l'association qui est bien implantée dans le

[275] Il est petit-fils d'éleveur.

département. D'ailleurs, dès le milieu des années 1990, il a mené un travail d'information et de sensibilisation auprès des écoles du département, notamment dans les Monges. Il a en partie réalisé cela en sa qualité de garde moniteur de la Réserve géologique de Haute-Provence. Plusieurs opposants au loup et des éleveurs lui ont reproché d'utiliser sa position pour faire la promotion du prédateur : « Le garde de la réserve était du GLF et s'occupait des classes vertes avec pour thématique « le loup ». Ici [dans les Monges], il y a avait des autocollants « Bienvenue au loup » partout avant qu'il y ait les loups. J'avais signalé que c'était pas normal dans une zone d'élevage » (Pergolizzi, com. pers.). À la fin des années 1990, le Conseil général, principal financeur de la Réserve géologique, décide que son personnel ne doit pas faire cet accompagnement pédagogique. D. Madeleine déplore l'abandon de cette mission d'information sur la faune sauvage alors que le directeur de la réserve mise tout sur le « développement durable » à travers l'encouragement de la fréquentation de la « Route du Temps[276] ». Son directeur nous rappelle en effet que la réserve « n'est pas un espace naturel protégé » et que, malgré une confusion, le garde en question « n'avait pas compétence à parler du loup » (Pagès, com. pers.)

Pourtant, des personnages comme D. Madeleine ou R. Burle, en raison de leurs origines et de leurs parcours, parlent le même langage que les éleveurs, avec l'accent méridional similaire. Si R. Burle est en retrait de l'association et si des tensions existent avec certains éleveurs, cela n'exclut pas un état d'esprit précocement ouvert sur le monde de l'élevage. La protection du loup est affirmée, mais une volonté d'aide au pastoralisme est longtemps restée une originalité de l'association écologiste qu'était le Groupe loup France. Cette ouverture se concrétise par l'initiative de Natacha Heitz, administratrice de l'association, longtemps basée au cœur des Monges à Saint Geniez. C'est là qu'elle a développé le programme Pastoraloup, une initiative d'éco-volontariat visant à faire se rencontrer des éleveurs en zone à loup et des bénévoles plutôt partisans du canidé. En échange du gîte et du couvert, ils apportent un appoint de travail à l'éleveur sans pour autant faire un travail de berger. À partir de 1999, quelques éleveurs, des néo-ruraux ou des gens du cru, prennent régulièrement des bénévoles et poursuivent ce dialogue.

[276] Cette route traverse la réserve et le massif des Monges. Elle est jalonnée de sites géologiques remarquables.

2.4. L'instrumentalisation politique du loup par certains élus

Certains députés des Alpes-de-Haute-Provence ont tenté de s'approprier la thématique du loup davantage pour faire parler d'eux au plan national que pour agir concrètement sur le terrain. Jusqu'en 2002, le député radical de gauche de la deuxième circonscription[277] Robert Honde, est ainsi le co-auteur pour l'Assemblée nationale d'un rapport d'information sans aucune nuance. Il condamne la présence du loup en France (Honde et Chevallier, 1999). Son remplaçant, élu en 2002, le maire UMP de Sisteron, Daniel Spagnou, ne cache pas son hostilité au loup. Il a joué une part active dans la commission d'enquête parlementaire sur les conditions du retour du loup et l'exercice du pastoralisme en France (Estrosi et Spagnou, 2003a). L'opportunisme politique du député Spagnou est patent bien qu'il ait une réputation de « gaffeur ». Alors qu'il est le rapporteur de la commission et soumis au devoir de réserve pendant les travaux, il déclare devant la Fédération départementale ovine : « Je dois néanmoins vous dire que je suis farouchement anti-loup, que cet animal n'a pas droit de cité dans notre région » (*La Provence*, 25 janvier 2003). Interpellé par des journalistes et des associations écologistes sur ses propos, il donne par la suite une interview à R. Burle, alors président de GLF-Ferus : « Je ne suis pas anti-loup. J'ai toujours dit que je n'aurais jamais fait partie de cette commission d'enquête si on avait prononcé le mot éradication du loup, donc ma position a toujours été claire » (*Gazette des grands prédateurs*, n°9, 2003). Il reconnaît par la suite qu'avant la commission, il ne connaissait pas grand-chose au sujet, si ce n'est ce qu'il avait lu ou entendu « dans les journaux ou par quelques agriculteurs de la circonscription » (*ibid.*). Il admet même avoir été très surpris par les « conditions incroyables » dans lesquelles vivent les bergers l'été. Pour une personne élue localement depuis les années 1980 et qui n'hésitait pas à se présenter comme le défenseur de la ruralité et des éleveurs, il est assez surprenant de voir que la véritable mesure des difficultés du pastoralisme n'a été prise que lors d'un travail visant au départ la dénonciation du loup.

Ainsi un certain nombre d'élus oscille entre opportunisme politique et opposition pure et simple. Comme fréquemment dans le dossier des prédateurs, une forme d'indifférence attentiste est également présente. Dès 2001, dans un audit-diagnostic commandé par le Conseil général dans le but de réaliser une charte départementale pour l'environnement, le loup est présenté de manière positive. Son retour « valorise le développement local en

[277] Circonscription qui va de l'Ubaye au Lubéron en passant par le massif des Monges.

rendant le département plus attractif en termes d'image » (Ernst et Young, 2001 : 58) et il est suggéré de « valoriser l'image du loup et mener une réflexion sur sa cohabitation avec les activités humaines » (*ibid.* : 59). Fin 2003, à l'instigation de Férus, de l'office intercommunal du tourisme et du pays de la Motte-Turrier au nord-ouest du département, des environnementalistes, des éleveurs et des élus ont cherché à poser les bases d'une valorisation de l'image du loup. Dans une atmosphère de dialogue, alors que les éleveurs demandent une meilleure prise en compte du préjudice qu'ils subissent dans un contexte difficile de l'élevage, les associatifs présentent le cas d'éco-développement des Abruzzes en Italie. Loin des discours radicaux, au fur et à mesure que la situation se stabilise localement, apparaît un espace de dialogue.

Même si des députés locaux comme D. Spagnou prennent régulièrement la parole contre la protection du loup, sur le terrain, les organismes agricoles du département travaillent de plus en plus concrètement sur la cohabitation avec le loup. Ainsi, alors que le chien de protection avait d'abord eu mauvaise presse, le CERPAM et la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence ont mis en place une formation pour l'usage de ces chiens depuis 2004. Elle rencontre un succès croissant et concerne une trentaine d'éleveurs en 2005.

3. Les Hautes-Alpes : du loup « perturbateur » ou loup « organisateur » ?

Carte 35 : Les Hautes-Alpes

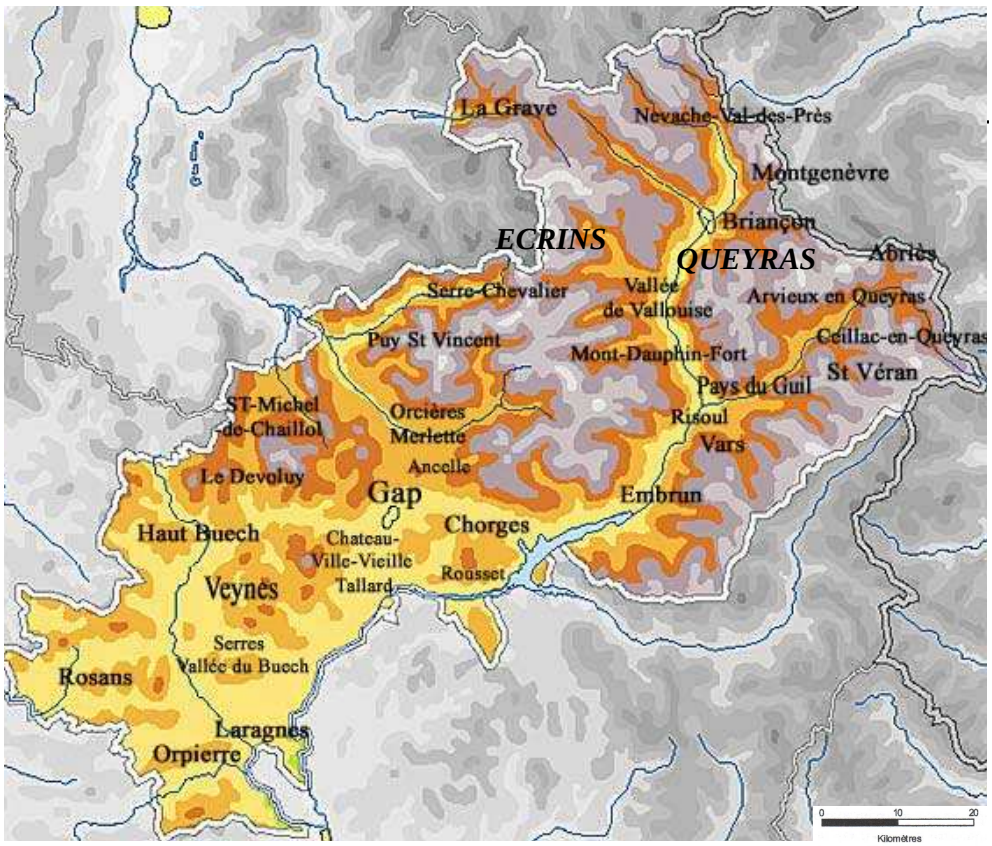

CG 05 : carte de localisation remanipulée

3.1. Un pastoralisme accompagné

Concernant la gestion du retour du loup, le département des Hautes-Alpes fait figure de « bon élève ». Une dynamique de partenariat et de travail en réseau de différents acteurs a pu apporter un traitement satisfaisant du problème. Néanmoins, l'équilibre de la situation peut s'avérer précaire dans de nouvelles zones de colonisation. Les recettes qui ont marché pour des territoires comme le Queyras ou le Briançonnais risquent de rencontrer ailleurs un certain nombre de difficultés.

La première incursion du loup dans les Hautes-Alpes est antérieure à la date d'arrivée officielle du prédateur en France en novembre 1992. En effet, durant les étés 1991 puis 1992, un prédateur cause de nombreux dégâts aux troupeaux de brebis dans la zone d'Aspres-les-Corps avant que son abattage ne révèle qu'il s'agit d'un loup. En 1995-1996, des présomptions se font jour, et l'installation du loup s'avère pérenne en 1997. Les premiers

loups s'installent dans les territoires frontaliers de l'Italie comme le Queyras (Béal-Traversier, Viso). Le suivi hivernal 2004-2005 révèle que ces secteurs sont durablement colonisés par le loup puisqu'il s'agit de zone de présence permanente depuis plusieurs années (ONCFS, 2005). Dans le Queyras-Val Pellice, une meute de trois à quatre individus est répertoriée. Ce sont deux ou trois loups qui fréquenteraient assidûment le Béal Traversier, la vallée de la Clarée quant à elle verrait son effectif osciller entre un à deux individus. Depuis 2004, à l'est du département, le Dévoluy est devenu une zone de présence permanente, au moins un individu y serait repéré. Par sa configuration géographique et pastorale, ce nouveau secteur a d'ailleurs posé des problèmes sur lesquels nous reviendrons. Enfin, des territoires comme les Ecrins sont périodiquement fréquentés par le loup, surtout au sud du massif, apparemment jamais de façon permanente (carte 35).

Les Hautes-Alpes, le département le plus alpin de la région PACA, a gardé une tradition pastorale vivace notamment à travers la persistance de la transhumance. Celle-ci amène principalement des troupeaux des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et du Var de juin à octobre sur les alpages du département. Il existe également des éleveurs locaux. Ceux-ci, tout comme les transhumants, fréquentent ces territoires majoritairement constitués de pelouses d'altitude, déterminantes dans l'économie pastorale. Même si à l'échelle historique la spécialisation ovine exclusive est récente, plusieurs circuits de cette grande transhumance se sont stabilisés au XIXe siècle (Legeard, 2002). Les pratiques ont évolué, cependant l'élevage est une donne économique incontournable du département (figure 19) et les pouvoirs publics ont tenté d'accompagner la modernisation de la filière. Contrairement à d'autres départements, la DDAF a utilisé au mieux la loi de 1972 de modernisation du pastoralisme puis la loi Montagne de 1985 pour développer les associations foncières pastorales (AFP) et les groupements pastoraux (GP). Ce sont des outils juridiques dont le but est d'accompagner la maîtrise foncière et l'organisation juridique des éleveurs. Ainsi, les territoires pastoraux haut-alpins, et particulièrement les unités d'altitudes, sont assez bien utilisés. Sur 250 unités pastorales de haute altitude du département, 198 sont concernées par la transhumance ovine soit 340 000 têtes (enquête pastorale, 1997). Cette importance de l'élevage qui se ressent dans les paysages et dans l'intérêt des pouvoirs publics n'est pas étrangère à un traitement relativement efficace du retour du loup dans les Hautes-Alpes. Deux aires protégées – le Parc national des Ecrins et le Parc naturel du Queyras –ne connaissent pas de passifs conflictuels avec les élus ou les acteurs locaux, bien au contraire. Le Parc du Queyras, première zone

concernée du département, s'est d'ailleurs beaucoup investi dans le traitement multi-acteur de l'arrivée du loup.

Figure 19 : Indicateurs agricoles des Hautes-Alpes, un département très agricole

Les exploitations et superficies selon l'orientation des exploitations

	Exploitations		Superficie (en ha)	
	1988	2000	1988	2000
Céréales et oléoprotéagineux	23	65	221	870
Cultures générales	237	104	1 908	1 116
Fruits	89	87	424	790
Bovins	526	340	2 689	2 587
Ovins, caprins	618	444	2 895	3 167
Polyculture	218	92	1 229	787
Autres orientations	511	221	3 432	2 001
Ensemble	**2 222**	**1 353**	**12 798**	**11 318**

Le cheptel

	Exploitations		Effectifs	
	1988	2000	1988	2000
Vaches laitières	720	308	8 927	6 707
Vaches nourrices	324	427	2 869	7 518
Total vaches	994	629	11 796	14 225
Autres adultes de 2 ans et plus	845	534	8 056	6 038
Bovins de 1 à moins de 2 ans	833	516	7 566	6 436
Veaux de moins d'un an	752	565	6 527	7 272
Total bovins	**1 148**	**689**	**33 945**	**33 971**
Brebis nourrices	1 194	803	166 281	182 320
Brebis laitières	4	8	110	1 501
Agnelles	927	644	20 054	23 979
Total ovins	**1 210**	**820**	**254 019**	**289 469**
Chèvres et chevrettes	576	350	4 828	5 234
Total caprins	**578**	**357**	**5 328**	**5 775**
Truies mères	42	18	740	933
Jeunes truies	16	11	134	304
Porcs à l'engraissement (1)	380	189	6 978	7 090
Total porcins	**408**	**193**	**10 060**	**13 058**
Juments poulinières	224	236	572	1 028
Total équidés	**368**	**401**	**1 265**	**2 045**
Poules pondeuses	2 146	1 085	45 121	26 887
Poulettes	378	70	15 341	16 815
Poulets de chair et coqs	980	582	16 659	12 065
Dindes et dindons	247	106	2 250	8 882
Autres volailles (2)	783	418	19 023	13 052
Lapines mères	1 634	733	8 279	4 183
Ruches	513	278	14 429	11 460

(1) Y compris verrats et truies réformées
(2) Oies, canards, pintades, pigeons, cailles

(Source : Agreste Hautes-Alpes - Recensements agricoles 1988 et 2000)

3.2. Un système d'acteurs pour faire face au loup

À la suite du retour du loup, un système partenarial s'est peu à peu mis en place dès 1997, pour atteindre une bonne efficacité jusqu'en 2004. Plusieurs acteurs liés aux pouvoirs publics – Parc naturel du Queyras, DDAF et préfecture – et des organisations professionnelles agricoles - le CERPAM 05 et l'Association des bergers des Hautes-Alpes - ont essayé de réagir au mieux pour assurer la cohabitation entre le pastoralisme et l'élevage (figure 20). Le service départemental de l'ONCFS a accompagné ce processus, tout comme le Parc national des Ecrins plus marginalement concerné. Cependant, avant la mise en place de cette relative coordination, le loup a représenté une forte perturbation comme dans beaucoup de régions où son retour n'était pas préparé. Pourtant, comme le confie Michel Blanchet, le directeur scientifique du PNR du Queyras : « De 1995 à 1997, on a voulu prévenir le problème par rapport à la présence du loup dans le Mercantour qui annonçait une venue imminente ici. On a envoyé des lettres pour demander des formations, des visites du Parc du Mercantour. Le PNR a demandé en haut lieu, on n'a pas eu de réponse, ni de l'Etat, ni du Parc du Mercantour » (Blanchet, com. pers.). Les constats de dommage se multiplient et l'ONCFS est chargée de les réaliser. Lors des saisons d'estive, comme les gardes du Mercantour en leur temps, les agents de l'ONCFS sont sur la brèche et de plus en plus monopolisés par cette mission liée au loup. Jean-Pierre Serre, responsable du service départemental de l'ONCFS des Hautes-Alpes, rappelle que « toute l'organisation du service départemental était perturbée l'été venu. Outre le suivi de l'espèce, les constats de dommage prenaient énormément de temps et n'étaient pas programmables. Alors que nous sommes souvent en sous-effectif, c'est toutes nos missions et le reste de la faune qui risquaient d'en pâtir. On n'était plus en mesure de garantir les missions régaliennes de l'établissement comme la surveillance du territoire et la lutte contre le braconnage. Ce ne sont pas les constats qui sont prioritaires, mais la mission de police de la garderie » (com. pers.). À la suite des protestations de J.-P. Serre, la DDAF obtient une réorganisation de la procédure des constats de dommage qui conditionnent l'indemnisation des dégâts du prédateur. Une répartition territoriale voit le jour : les agents assermentés du PNR du Queyras peuvent les réaliser dans le Parc, la gendarmerie en Névache, les gardes du Parc national des Ecrins dans leur zone et l'ONCFS intervient dans le reste du département. La qualité du constat est cruciale afin d'amortir l'effet psychologique de la prédation et d'assurer la rapidité de l'indemnisation. Cela représente une première intervention de soutien auprès de l'éleveur ou du berger qui a besoin d'aide dans ces moments difficiles. Plusieurs organismes se sont

répartis cette tâche délicate évitant le développement de rancœurs concentrées sur un établissement qui serait dépassé par cette mission, comme ce fut le cas dans le Parc du Mercantour durant les premiers temps.

3.2.1. L'investissement de la DDAF et du CERPAM

Quand en 1996, la commune des Orres, dans le massif de Parpaillou, est touchée par une prédation récurrente, la DDAF pense d'abord qu'il s'agit de chiens divagants, comme la plupart du temps jusque-là. Mais la spécificité des dégâts puis les indices laissés conduisent à identifier le loup. La DDAF et le CERPAM tentent de réagir en organisant des réunions de prévention d'urgence afin de réfléchir aux mesures à mettre en place. À l'époque, plusieurs décennies de développement pastoral risquent d'être remises en cause car il n'existe apparemment aucun moyen de se protéger et les représentants syndicaux agricoles désavouent l'administration. « Les organisations professionnelles agricoles avaient la même posture que dans les Alpes-Maritimes et espéraient qu'on se plante » relate Jean-Louis Denarié, en charge du dossier pastoralisme au sein de la DDAF. Dans les premiers temps, Michèle Quiblier, l'animatrice du CERPAM, organisme technique agricole, prend le plus de risques. Entre 1997 et 1998, elle réalise en étroite collaboration avec la DDAF un état des lieux des équipements nécessaires pour parer au plus pressé. Les besoins sont estimés à près de trois millions de francs[278] qu'*a priori* personne n'est en mesure de sortir pour amortir la cohabitation avec le loup. M. Quiblier obtient des fonds du premier programme Life pour financer quelques chiens de protection. Elle se procure également des filets pour constituer des parcs de contention que la DDAF fait financer par des crédits provenant du FGER[279].

Mais les syndicalistes agricoles, dont le poids est de plus en plus fort dans le conseil d'administration du CERPAM, sont dans un premier temps hostiles aux initiatives pragmatiques et techniques de l'animatrice. En tant qu'employeurs, ils exercent alors de fortes pressions sur elle. L'animatrice, une personne de caractère avec une grande ancienneté et une connaissance fine des alpages et des éleveurs sur le terrain, réagit et met les organisations professionnelles devant leurs responsabilités : « Je leur ai dit que si l'on m'empêchait de travailler, je dirais aux éleveurs que ce refus venait des représentants de la profession » (Quiblier, com. pers.). Face à la détermination de cette personnalité du pastoralisme haut-alpin, les organisations professionnelles agricoles durent laisser faire.

[278] Environ 457 000 euros.

[279] Fonds de gestion de l'espace rural. Ce financement a concerné la mise en place et le suivi technique d'une dizaine de parcs (Oléon, 2004).

Ainsi, de 1998 à 2000, la DDAF bricole le financement des autres premières mesures de protection comme les aides-bergers avec des crédits variés. D'importants dégâts en 1998 et en 1999 ont cependant lieu dans le Queyras. Les syndicalistes agricoles en profitent alors pour faire parler d'eux bruyamment dans des réunions publiques. J.-L. Denarié de la DDAF relate : « Les organisations professionnelles agricoles ont demandé un rendez-vous au préfet qui m'a convoqué suite à un dérochement. Elles ont eu des postures de martyrs mais rien de bien constructif. Elles affirmaient que l'estive en question n'était plus utilisable à cause du loup. J'ai trouvé quelqu'un avec des patous et un aide-berger et ça a été tout à fait utilisable. Une autre fois, des éleveurs ont été très embêtés sur une estive qui effectivement était devenue difficilement gérable à cause du loup. Là, j'ai trouvé une autre estive et ils ont pu terminer tranquillement leur saison. Mais tout ça, c'est possible grâce à une bonne connaissance du terrain et des gens » (com. pers.).

Peu à peu un système, dont la DDAF est la colonne vertébrale, se met pleinement en place à partir de 2000. Par la compétence technique de ses services pastoraux, elle arrive à rétablir une paix sociale : « Nous faisons près de trois millions de travaux généraux par an en moyenne (réfection de cabanes, clôtures, adduction d'eau). Avec l'Association des bergers des Hautes-Alpes, nous avons lutté contre l'embauche des bergers au noir et régularisé des situations par des contrôles réguliers. Quand le problème de prédation du loup s'est posé, la maison pastorale était en bon état. N'oubliez pas que le loup arrive avant tout dans un contexte humain et social » (Denarié, com. pers.). En effet, une des explications de la situation catastrophique des Alpes-Maritimes a été justement cette absence de politique pastorale. Avec le second programme Life, la DDAF 05 réussit à mettre en œuvre des moyens importants, soit près de 1,9 millions d'euros de 1998 à 2002 (Oléon, 2004). Le technicien pastoral arrivé avec le programme, Philippe Oléon, constitue alors avec J.-L. Denarié, un tandem efficace, soutenu par sa hiérarchie. À partir de 1999, les dépenses sont croissantes et les pertes dues au loup se stabilisent ou diminuent. Grâce à une collaboration avec l'Association des bergers, le dispositif des aides-bergers est inséré dans la convention collective de la profession à laquelle doivent se référer les éleveurs employeurs. De nombreux chiens sont consciencieusement placés et suivis, à tel point que, l'hiver, le technicien pastoral Life va voir les éleveurs transhumants dans leur exploitation du Var ou de la Crau. De plus, le fait qu'il ait été berger pendant une dizaine d'années, lui donne une affinité avec les professionnels de l'élevage ce qui facilite son travail sur le terrain.

3.2.2. Un PNR du Queyras stratégiquement déterminant

L'autre acteur clé dans la constitution du dispositif a été le PNR du Queyras, principalement à travers l'investissement personnel fort de son directeur scientifique, M. Blanchet. Le Queyras est dans les premiers temps le principal territoire du département à être concerné : « Le loup est une espèce protégée par la loi, or un PNR respecte la loi et le loup est un élément du patrimoine naturel. Mais nous devons aussi protéger le pastoralisme car cette activité a un grand intérêt social et environnemental, donc c'est un défi posé de manière aiguë » (Blanchet, com. pers.). Avant l'arrivée du loup, les actions du Parc en matière de pastoralisme étaient anecdotiques et du registre rhétorique. Beaucoup de cabanes et d'équipements pastoraux n'étaient pas en bon état par exemple. Après des dégâts à l'automne 1997, tant que la présence n'est pas officialisée, les pouvoirs publics peinent à mettre en place un accompagnement même si les attaques sont déjà indemnisées. Le directeur scientifique décide d'inciter le Parc à agir à partir de 1998 quand d'importantes attaques de loup causent du tort aux éleveurs. Il se souvient de la « grande détresse des bergers qui ne pouvaient rien faire, qui n'étaient pas préparés sauf par les médias. En effet, ils décuplent le stress en raison de la pression médiatique qui repose sur l'espèce » (*ibid*.). Au début, les élus du PNR dénoncent l'arrivée du loup et nuisent à la volonté d'action de M. Blanchet : « Les syndicalistes agricoles influençaient les élus. Mais je leur ai dit de venir un peu en montagne pour qu'ils se rendent compte de la situation sur le terrain et du désarroi des éleveurs et bergers ». Là encore, l'agent du Parc met les décideurs face aux conséquences de leurs actions. De plus, M. Blanchet a le soutien de la DDAF, du CERPAM et de l'Association des bergers des Hautes-Alpes[280]. Grâce à cette association, le directeur scientifique intervient auprès des élus locaux en arguant du soutien d'une partie stratégique de la profession agricole pour mettre en œuvre ses idées. Tout d'abord, il obtient l'embauche pour quelque temps en 1998 de Christelle Durand, une spécialiste des chiens de protection déjà employée par le Parc du Mercantour et dans une situation précaire suite au non-renouvellement de son contrat.

Se met alors en place un travail mêlant long terme - un chien de protection n'étant efficace qu'au bout de quelques mois voire quelques années - et urgence. À la suite de l'agitation syndicale lors des réunions officielles, M. Blanchet décide de faire travailler discrètement C. Durand avec les éleveurs intéressés qui ont compris l'intérêt du chien de

[280] Les bergers, que l'on entend peu s'exprimer dans le monde agricole, ont vu leur nom récupéré par les éleveurs. Ces derniers profitent alors de l'imaginaire collectif en général très favorable au berger.

protection. Cependant, lors des grosses attaques, les bergers restaient bien souvent démunis : « Nous avons donc essayé de mettre en place un moyen de communication. Quand la première cabine téléphonique est à deux heures de marche et que les portables ne passent pas, face à cette détresse, la mission du Parc était d'assurer un soutien psychologique et surtout de faire venir en moins de 24 heures un agent constateur ». Le programme se met en place à partir de juillet 1998 et dès 2001, dans l'heure qui suit une attaque, une personne est capable d'intervenir de telle sorte que le dossier d'indemnisation est monté au plus vite auprès de la DDAF. Malgré des difficultés posées par le directeur administratif du Parc et les problèmes réglementaires, un système de relais radio se met en place avec le soutien actif d'un employé de la préfecture qui prend de gros risques professionnels. Ainsi, une couverture radio est installée sur le PNR et au-delà, dans la vallée de Névache, directement en lien avec la présence du loup. Il s'agissait d'une région qui connaissait d'importantes lacunes en termes de communication dans le cadre des secours en montagne. Ce fut l'occasion de couvrir une grande fraction des Alpes mal équipée et d'améliorer la paix sociale concernant le loup.

En 2000, afin d'accompagner au mieux éleveurs et bergers, M. Blanchet conçoit le projet d'une brigade composée de trois emplois-jeunes. « J'ai personnellement aidé à apporter des filets sur les estives, rappelle-t-il. Cette brigade a pu apporter un complément aux mesures du programme Life. Elle fait du portage de matériels, elle aide à emménager et déménager les estives, elle peut donner un coup de main lors du surcroît de travail » (com. pers.). De plus, les agents du Parc obtiennent de faire eux-mêmes les constats de dommage quand l'ONCFS décide de moins en faire. « Cela ne nous posait pas de problème, ça faisait gagner du temps et ça améliorait l'accompagnement psychologique » (Blanchet, com. pers.). Les agents de cette brigade participent également à la récolte de données sur le territoire du Queyras dans le cadre du suivi du loup. Cependant, la brigade ne donne pas toujours satisfaction au directeur scientifique du Parc qui n'a pas eu la main dans les choix de recrutement, inféodés aux volontés politiques locales.

Dans le PNR du Queyras, le loup a provoqué une réaction en chaîne structurante dans l'accompagnement du pastoralisme. En 1998, à la fin de la saison d'estive, un premier Atelier technique pastoral a lieu avec un comité restreint d'éleveurs et de bergers afin de parler initialement des chiens de protection. Puis, cet atelier s'élargit à d'autres acteurs comme les accompagnateurs et des personnes venant d'autres régions telles que la Drôme et le Vercors (Blanchet, com. pers. ; Mallen, com. pers.). Cependant, ce qui a patiemment été

mis en place n'est pas à l'abri des échéances électorales qui peuvent changer du jour au lendemain une équipe dirigeante et les programmes initiés. De plus, l'opportunisme politique est aussi de mise lorsque l'on voit que les élus décideurs ont été mis au pied du mur pour agir en faveur du pastoralisme : « Quand j'ai prévenu que si on ne faisait rien, les éleveurs risquaient de ne plus revenir, on a eu des améliorations pastorales et des réfections de cabanes qui étaient parfois des projets vieux de dix ans en attente. Mais aujourd'hui, à nouveau, le pastoralisme, certes, est présent dans les discours, mais les élus n'en ont pas grand-chose à faire. La preuve, on n'a pas de chargé de mission agriculture et moi, on ne me laisse pas travailler (…). Ici, nous ne nous affichons pas comme des pro-loups, nous avons la conviction affichée de la défense de l'élevage et du patrimoine naturel. Ce n'est pas notre rôle non plus de dénoncer l'arrivée du loup. Quand il arrive, il n'y a pas de formules magiques, mais on peut faire des choses. Nous, on aime nos bergers, on protégera le loup et nos bergers. Mais ce n'est pas gagné tout de suite » (Blanchet, com. pers.).

3.2.3. L'Association des bergers des Hautes-Alpes

Comme cela a déjà été abordé, une partie de la profession agricole a été très pragmatique suite à l'arrivée du loup. L'Association des bergers des Hautes-Alpes[281], créée en 1975, est à l'origine d'une convention collective régissant les relations entre les éleveurs et leurs salariés, les bergers. Ce texte fixe les rémunérations et les droits des bergers en fonction de leurs qualifications reconnues. Il est devenu une référence au plan national. Au moment où le loup fait son retour dans le département, l'association est en dormance et n'a plus aucune activité. Cette « invasion » la dynamise. En 1997-1998, plusieurs bergers et l'ethnopastoraliste M. Mallen animent à nouveau l'association. Les bergers en profitent pour faire parler d'eux et pour insister sur leur spécificité identitaire. En effet, la confusion est grande entre éleveurs, éleveurs-bergers et bergers salariés. « Le retour du prédateur a été un moyen pour nous de revenir sur la différence entre un éleveur, que l'on appelait dans la région « un capitaliste », détenteur du capital que représentait le troupeau, et un berger, son salarié, la plupart du temps saisonnier » rappelle Olivier Bel, président de la structure de 1997 à 2000. Comme l'écrit M. Mallen (2002), le loup permet aux bergers des Hautes-Alpes de se réapproprier leurs parole et identité, usurpées en quelque sorte par les éleveurs. Allant à l'encontre de la représentation médiatique montrant un monde pastoral monolithique et

[281] Pendant les premières années du retour du loup dans les Hautes-Alpes, M. Mallen, ethno-pastoraliste a été un compagnon de route de l'Association des bergers des Hautes-Alpes. Notre propos est grandement inspiré de son expérience.

demandant la destruction des loups, l'association diffuse dès 2000 un communiqué à la presse stipulant : « Les bergers des Alpes du Sud ne prennent pas position « pour ou contre le loup ». Il est là, il faut faire avec » (*in ibid.* : 232). Olivier Bel précise même que les bergers se mettaient davantage dans une position de pragmatisme que de cohabitation (com. pers.). Là encore, le loup est un catalyseur car il permet à des individus de se regrouper et d'agir sur des champs qui dépassent le cadre de l'espèce en question. L'association soutient activement les initiatives du directeur scientifique du Parc du Queyras devant faire face à des représentants politiques et syndicaux aux positions simplistes. Le dispositif radio mis en place renforce même ce regroupement puisque les bergers ne sont plus seuls sur les alpages, qu'ils profitent des communications pour s'échanger des informations, des conseils et se soutenir mutuellement. Ils se retrouvent aussi dans une posture renforcée dans la négociation de leur statut et les revendications de leur savoir-faire : « Un éleveur apporte l'argent et la reconnaissance du savoir. Il confie un lourd capital, or l'idée est répandue chez les éleveurs que le berger est un bon à rien, un incompétent. C'est vrai que certains *babas-cool* dans les années 1970 n'ont pas toujours pris la profession au sérieux et il y a des marginaux dans notre profession. Mais c'est surtout les éleveurs qui ont changé leur pratique » confie François-Marie Perrin, le successeur d'Olivier Bel[282] en 2000. Ce dernier ajoute : « dans le monde paysan, le salarié est vu comme une personne trop payée pour son boulot. Pourtant, la plupart des jeunes éleveurs ont perdu les savoirs pastoraux. Les vieux éleveurs souvent savent garder » (com. pers.) et comme l'écrit M. Mallen, « les éleveurs ont déserté l'alpage » (2002).

Les bergers des Hautes-Alpes, souvent mandatés par des bergers de départements voisins où il n'existe pas une telle structure, ont tenté de porter une autre voix dans le débat. Leur démarche a concerné tout autant les moyens pour travailler en zone à loup que l'amélioration du confort des cabanes souvent dans un état détestable, les moyens pour lutter contre les dégâts de chiens divagants peu reconnus et surtout la cohabitation avec l'activité touristique. Dans les Hautes-Alpes, la plupart des bergers trouvent que cette activité représente une gêne supérieure à celle du loup : « Sur mon estive, je vois de 400 à 500 personnes certains jours et ils ne font pas toujours attention où ils passent ce qui perturbe complètement mon travail. Sans parler du savoir-vivre élémentaire, comme lorsque je

[282] Les statuts de l'association indiquent que lorsqu'un berger devient éleveur, il ne peut plus en être membre. C'est le cas d'Olivier Bel courant 2000.

surprends un touriste accroupi en train de faire ses besoins sous ma fenêtre » (Perrin, com. pers.). L'association a publié une plaquette spécifique pour alerter les touristes de la présence des troupeaux et des patous, en partenariat avec France nature environnement en 2001. Cette collaboration a d'ailleurs été mal vue par les représentants des éleveurs pour qui la position sans parti pris des bergers était déjà jugée séditieuse.

Malgré toutes les actions accomplies, les positions de l'association et sa survie ne sont pas garanties. La pression qu'exercent les éleveurs sur leurs employés est très importante, et un positionnement pragmatique est parfois difficile à tenir. De plus, l'animation et la force de la structure tiennent bien souvent à l'investissement d'une ou deux personnalités, représentant une profession où la marginalité et les forts caractères sont fréquents. Le loup, « traumatisme » lors de son apparition, a montré que certaines personnes pouvaient en tirer profit pour s'organiser et prendre conscience de leur nombre et de leur solidarité dans une optique originale qui ne se construit pas contre le prédateur mais à côté de lui.

3.2.4. Un acteur territorialisé marginal et présent à la fois : le Parc national des Ecrins

Le Parc national des Ecrins n'est concerné qu'à la marge par la présence du loup depuis son retour dans les Hautes-Alpes. Cependant, il tente d'avoir une politique préventive et travaille en partenariat avec les acteurs précédemment évoqués. Son territoire est aux deux tiers dans ce département, le reste se situant en Isère. Ayant des altitudes entre 800 et 4102 m, ce Parc est un des plus hauts d'Europe avec les glaciers les plus méridionaux des Alpes, quelques sapinières et des mélézins auxquelles succèdent des pelouses alpines. La création du Parc en 1973 visait la protection d'une grande diversité animale et végétale, mais aussi des paysages anthropisés depuis des siècles. Contrairement à ce qui a pu se passer dans le Mercantour, le Parc des Ecrins a acquis assez rapidement une légitimité auprès des acteurs locaux. Vu l'inaccessibilité relative de sa zone centrale très montagneuse, l'établissement s'est précocement tourné vers sa zone périphérique. Il a notamment contribué à la modification des pratiques cynégétiques conduisant à la multiplication par 15 en moyenne de chaque espèce d'ongulés sauvages (sangliers, chevreuils, chamois principalement) et il a suscité avec succès plusieurs opérations de réintroduction du bouquetin (Cortot, com. pers.).

Le Parc a également aidé au développement des communes de la zone périphérique en protégeant leur patrimoine et en drainant de nombreux financements. Dès sa création, il a accompagné la relance des politiques pastorales débutées à la fin des années 1960. Ainsi de

1972 à 1983, il fait un effort notable d'amélioration des équipements pastoraux. L'objectif est alors de contenir la diminution des cheptels principalement ovins et bovins afin de contribuer à un entretien des paysages, dont on pressent à l'époque tout l'intérêt pour l'activité touristique en développement. Le Parc entretient un travail partenarial avec des organismes scientifiques et techniques tels que le CEMAGREF, l'INRA et le CERPAM, tout en collaborant avec les organisations professionnelles agricoles.

Quand le loup fait quelques incursions dès 1998, le Parc est moins vu comme un organisme pro-loup que comme un établissement légaliste. Les attaques sont en effet ponctuelles, irrégulières d'une année sur l'autre comme si elles étaient le fait d'individus pionniers ne choisissant pas de s'établir dans les Ecrins. Des attaques dans l'Oisans, plus récemment dans le Valgaudemar et le Champsaur en 2004-2005, n'apportent pas les éléments suffisants d'une installation pérenne. Pourtant des territoires semblent appropriés. Cependant, dès qu'une prédation est avérée, les gardes du Parc interviennent au plus vite afin d'aider à l'indemnisation de l'éleveur. Cela s'inscrit dans un travail préalable du Parc dans la prévention des dégâts de chiens divagants, fréquents avant l'arrivée du loup. C'est donc principalement dans la prévention qu'œuvrent les agents du Parc : « Le loup, ça fait dix ans qu'on en parle, confie le directeur scientifique du Parc des Ecrins, Hervé Cortot en 2003. Déjà beaucoup d'éleveurs sont équipés de chiens patous » (com. pers.). Même si les éleveurs ont les mêmes réticences qu'ailleurs face au loup, tout un travail préventif a été mené, probablement facilité par le bon contact des gardes avec les acteurs agricoles et la rareté des dégâts de loups.

Le rapport fait par Jérôme Guével sur l'analyse du retour du loup dans les Ecrins a apporté certains éléments mis à profit pour la prévention pastorale (Guével, 1999). Certes, l'état des équipements pastoraux, meilleurs que dans le Queyras, contribuera à atténuer l'impact éventuel du loup. Cependant, les sous-régions de la zone ne sont pas toutes au même niveau concernant les pratiques de gardiennage. La forte tradition de garde de l'Embrunais, de la Vallouise et du Briançonnais s'oppose aux pratiques de surveillance plus lâches voire inexistantes du Valgaudemar, du Champsaur et de la vallée de Champoléon. Ces éléments sont toujours déterminants dans l'intensité de l'opposition au loup.

Figure 20 : Tableau des acteurs réagissant à l'arrivée du loup dans les Hautes-Alpes

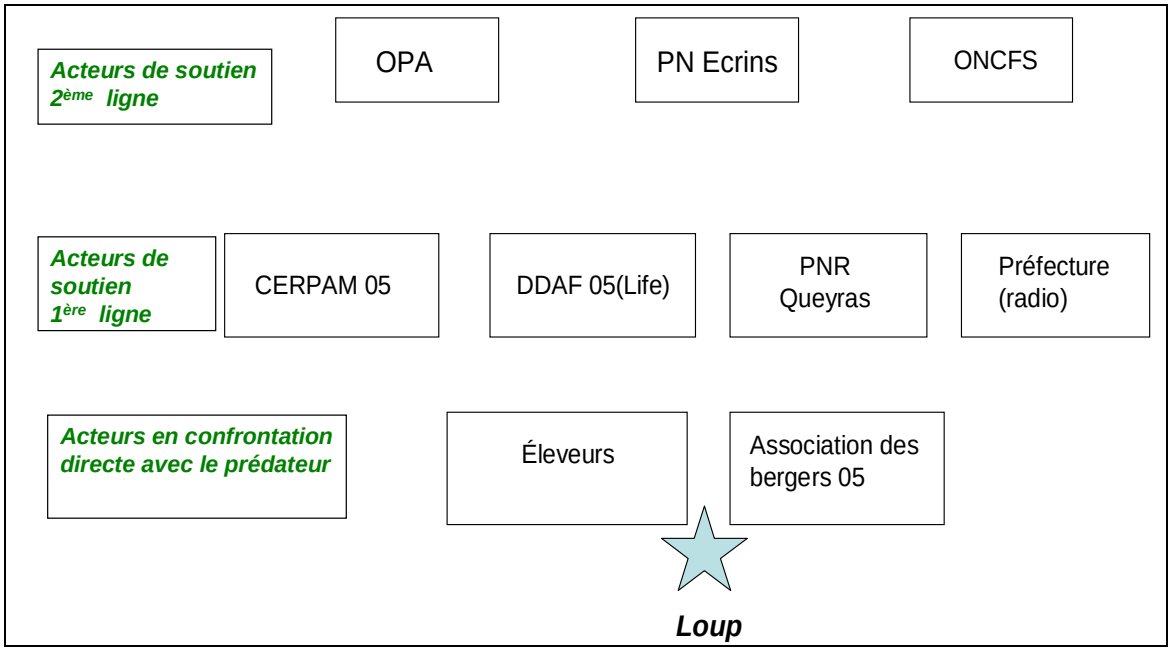

3.2.5. L'opposition politico-agricole et les dernières zones colonisées

Face à l'organisation du système multi-acteur armé pour traiter la question du loup dans les premières zones du département, l'opposition au loup n'est pas absente. Comme ailleurs, elle est fluctuante et s'adapte. Les attitudes des représentants syndicaux se sont tout d'abord alignées sur celle de la Chambre d'agriculture des Alpes-maritimes. Ce sont les réunions publiques, souvent en préfecture, qui s'avèrent le plus souvent le cadre d'une théâtralisation classique de cette opposition. Celle-ci est parfois d'autant plus virulente qu'elle n'est pas connectée aux actions concrètes de terrain pour faire face à la contrainte du loup. Ces représentants agricoles favorisent d'ailleurs la mobilisation de certains éleveurs concernés, qui peuvent être pragmatiques par ailleurs et mettre en œuvre la cohabitation en appliquant les mesures de protection. Officiellement, les structures syndicales départementales ne s'écartent pas de la ligne classique en la matière : le pastoralisme et le loup sont incompatibles, les mesures de protection ne fonctionnent pas et il faut enlever le loup si on ne veut pas voir disparaître l'élevage en montagne. Mais beaucoup d'éleveurs ont une confiance relative dans les représentants professionnels quant aux règlements de leurs problèmes qui dépassent de bien loin le loup. Comme ailleurs, la stratégie des organisations agricoles est de médiatiser certaines actions et de faire pression sur les élus. Déjà en 1999, un responsable de la Fédération départementale ovine indiquait à J. Guével : « Je dirais qu'actuellement, sur l'opposition au loup, au niveau syndical, notre seule bouée, c'est la

politique… et on travaille beaucoup sur la pression auprès des élus, des maires, des conseillers généraux » (*in* Guével, 1999 : 23).

À cette époque, les organisations professionnelles agricoles ont l'oreille très attentive du député socialiste de la 1ère circonscription des Hautes-Alpes, Daniel Chevallier. Ce dernier est même le co-auteur d'un rapport de mission parlementaire qui reprend quasiment mot pour mot les thèses de la profession agricole (Honde et Chevallier, 1999). Le directeur scientifique du Parc du Queyras rappelle : « Quand Chevallier est venu nous voir avec son collègue député, en gros, ils faisaient les questions et les réponses » (Blanchet, com. pers.). Lorsque cette partie du département change politiquement en 2002, la députée UMP, Henriette Martinez est exactement sur les mêmes lignes. Le groupe de pression agricole profite d'ailleurs de la colonisation d'une nouvelle zone problématique pour la mobiliser.

À partir de juillet 2004, dans le Dévoluy, à l'ouest des Hautes-Alpes, des attaques se multiplient et cette zone est fréquentée de manière permanente par le loup. Or, dans ces territoires rudes, les pratiques pastorales ont évolué vers une absence de gardiennage et une errance des troupeaux. On est proche des zones plus basses et méditerranéennes du Buech où les petites exploitations et le système d'élevage sont imbriqués dans les couverts forestiers. Alors que la situation semblait plus apaisée dans le Queyras et le Briançonnais, le Dévoluy occupe toute l'actualité en cet été 2004. Cette année-là, *Le Dauphiné Libéré* aborde le problème quasiment chaque jour de juillet et y consacre quelques Unes. La député H. Martinez décide même une action médiatique : « À partir du 14 juillet, je suis disponible pour aider les 60 éleveurs qui gardent 20 000 bêtes, à effaroucher le loup qui attaque les troupeaux et empoisonne la vie des bergers », déclare-t-elle à *l'Agence France Presse*. « Le gouvernement n'a pas pris la mesure de la colère des éleveurs et il est urgent de donner l'autorisation de prélever, c'est-à-dire de tuer les loups qui ont pris l'habitude d'attaquer les troupeaux » (*Association France Presse*, 12 juillet 2004). Absente jusque-là du traitement du dossier, elle est présente à quasiment toutes les manifestations d'éleveurs et puise sa légitimité dans une seule nuit passée sur un alpage. Elle propose aussi une solution alternative qui paraît simple, créer un parc pour y enfermer les loups : « Qu'on nous dise où, on sacrifie une montagne et on n'en parle plus » (*Le Dauphiné Libéré*, 26 juillet 2004). Cette ambiance d'agitation médiatique qui renforce le stress des éleveurs sur le terrain ne donne pas place aux solutions constructives. Les pouvoirs publics, qui s'en étaient relativement bien sortis dans le département jusque-là, se retrouvent avec un nouvel incendie à gérer. De plus,

ces zones de colonisation posent des problèmes techniques car elles ouvrent sur des territoires plus méridionaux où les clôtures ont accompagné la baisse du gardiennage et la reconquête forestière.

Cette mobilisation des éleveurs et des élus a alors une influence directe sur le protocole de tir de loup que vient d'officialiser le ministre de l'Ecologie Serge Lepeltier en 2004. Au début de l'été, il donne l'autorisation d'éliminer quatre loups suite aux travaux de la commission nationale loup. En théorie, ces tirs doivent se faire dans des conditions précises, sur des territoires où toutes les mesures de protection n'auraient pas eu d'effets. C'est au préfet de les mettre en œuvre dans les départements. Dans les faits, ces derniers éditent des arrêtés qui sortent de ces conditions. Dans le Dévoluy, les mesures de protection n'ont pas marché puisque les éleveurs ne les ont pas appliquées. Rien d'étonnant à cela, puisqu'elles ne le sont quasiment jamais dans une zone nouvellement colonisée qui n'a pas pu bénéficier d'une accalmie médiatique pour mettre en place sereinement les mesures. Pourtant, le préfet ordonne l'abattage d'un loup en priorité dans ce territoire. Ainsi, les cafouillages administratifs ne peuvent faire l'économie des pressions locales, ce qui fera l'objet de notre propos dans la partie IV.

Alors que de nouvelles zones peu préparées à la prédation du loup au regard de la faiblesse du gardiennage (Valgaudemar, Champsaur) risquent d'être colonisées, cette agitation médiatique et politique autour du loup apparaît bel et bien comme une aubaine pour certains. Les organisations professionnelles agricoles qui ne s'impliquent pas sur le terrain pour apporter des solutions techniques aux éleveurs, profitent alors du loup pour être bien visibles par exemple lors du procès d'un éleveur tueur de loup. Elles ne manquent pas non plus d'utiliser cette mobilisation pour montrer qu'elles agissent pour toute la profession agricole. Ainsi, dans le rappel de cotisation 2004 envoyé aux éleveurs des Hautes-Alpes par la Fédération départementale ovine, seule la question du loup est abordée : « Nous menons, à vos côtés une lutte sans merci au loup, ne laissant aucun répit aux représentants de l'Etat. Et pour la première fois depuis 1992, nous sommes sur une logique régionale Rhône-Alpes-PACA qui nous a permis de pouvoir défendre nos troupeaux avec les armes (annonce du 13 juillet dans le Dévoluy). La détermination et la solidarité des éleveurs nous laissent à penser

que cette lutte ne cessera qu'une fois que l'objectif « zéro loup » sur l'arc alpin sera atteint »[283].

Même sur un territoire où des acteurs tentent de régler efficacement les questions de la cohabitation avec le loup, l'instrumentalisation par le lobby agricole et surtout l'opportunisme politique représentent potentiellement des déstabilisations de la gestion émergente efficace du dossier. Encore une fois, les tendances politiques ne déterminent pas le positionnement des élus face au problème. Députés et conseillers généraux de gauche comme de droite s'avèrent hostiles à une prise en compte raisonnée du loup. Seul le député radical de gauche a osé dire que « le loup sert à masquer les vrais problèmes de la filière ovine » (*Le Dauphiné Libéré*, 20 juillet 2004).

[283] Lettres envoyées par la Fédération ovine des Hautes-Alpes, le 29 juillet 2004.

Chapitre 2 : Les Alpes rhodaniennes et le loup

Dans ces régions des Alpes, souvent plus septentrionales que les premiers territoires concernés, le dossier loup est apparu de manière plus tardive, à partir de 1998. Il n'a commencé à être traité sérieusement qu'avec le programme Life II (1999-2003) sur le retour du loup dans les Alpes françaises. Cependant, la question des zones pastorales intermédiaires des Alpes méditerranéennes pose potentiellement de sérieux problèmes (Drôme). Parallèlement, la colonisation des Alpes du Nord ouvre sur d'autres territoires non alpins. Là encore, l'expansion du loup a pu paraître déroutante vu l'éloignement parfois important entre les nouveaux foyers et les zones connues ainsi que la rapidité de la progression. Malgré des signes avant-coureurs de la présence du loup, l'on va retrouver une absence d'anticipation et des mobilisations hostiles, aggravant la situation des éleveurs sur le terrain en l'empêchant de s'adapter. En outre, même si le poids politique du groupe agricole reste fort, celui des éleveurs ovins devient moindre face aux autres utilisations du territoire et aux éleveurs bovins, excepté dans le Vercors.

Ce massif et sa place dans le dispositif de colonisation du loup seront centraux dans la suite de notre étude. Bien que présent à la fois sur les départements de la Drôme et de l'Isère, comme le Parc naturel du Vercors, nous avons choisi de le traiter avec la Drôme. Pour l'Isère, l'optique territoriale sera davantage cadrée sur d'autres massifs comme Belledonne, l'Oisans ou la Chartreuse. Enfin, nous traiterons de la Savoie de manière particulière au regard de sa situation originale qui a vu précocement les organismes agricoles accepter de gérer le dossier loup avec l'administration agricole départementale.

1. Le Parc naturel régional du Vercors et la Drôme

1.1. La place centrale de la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors est constitué de plusieurs entités géomorphologiques, faites de gorges, d'abrupts et de plateaux. Ses contours correspondent approximativement au massif éponyme comparé à une véritable citadelle naturelle de calcaire. On comprend aisément comment cet ensemble a pu constituer un espace refuge tant pour des hommes assiégés que pour la faune sauvage[284]. On y retrouve une biodiversité riche

[284] Le Vercors est en effet connu pour avoir été une place forte de la Résistance française pendant la Seconde guerre mondiale, ses combattants massacrés par les Allemands étant devenus des martyrs. Sur le plan faunistique, la dernière présence d'ours alpin a été répertoriée en Vercors en 1937.

et préservée et plusieurs programmes de réintroduction animale y ont rencontré le succès : bouquetin, marmotte, cerf, vautour. Les altitudes varient entre 180 et 2341 m pour une surface de 186 000 hectares, sur la Drôme et l'Isère, entourée par trois villes portes Crest, Romans et Grenoble. Dans le Parc, le seul territoire institutionnellement protégé est la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors qui couvre près de 10 % du PNR avec ses 17 000 ha (carte 36). Ce serait le site le plus fréquenté des loups du massif. Deux à trois individus parcouraient le Vercors en 2004-2005, estimation semblable à 2003-2004 (ONCFS, 2005). On a du mal à déterminer s'il s'agit d'un même groupe ou s'il y a des individus isolés. Ces loups sont repérés à la fois en Isère et en Drôme, mais depuis l'attestation de la présence des canidés dans le Vercors, il semble que les Hauts Plateaux leur soient apparus comme un territoire particulièrement propice. Tout au long du XXe siècle, le boisement, à base de pin à crochet principalement, a gagné du terrain alors que la faune sauvage se reconstituait. De vastes espaces de pelouses pâturés subsistent tout de même. Ils sont les héritiers et la marque d'une activité pastorale qui remonterait au moins au XIe siècle.

Carte 36 : Le PNR du Vercors et de Réserve des Hauts Plateaux

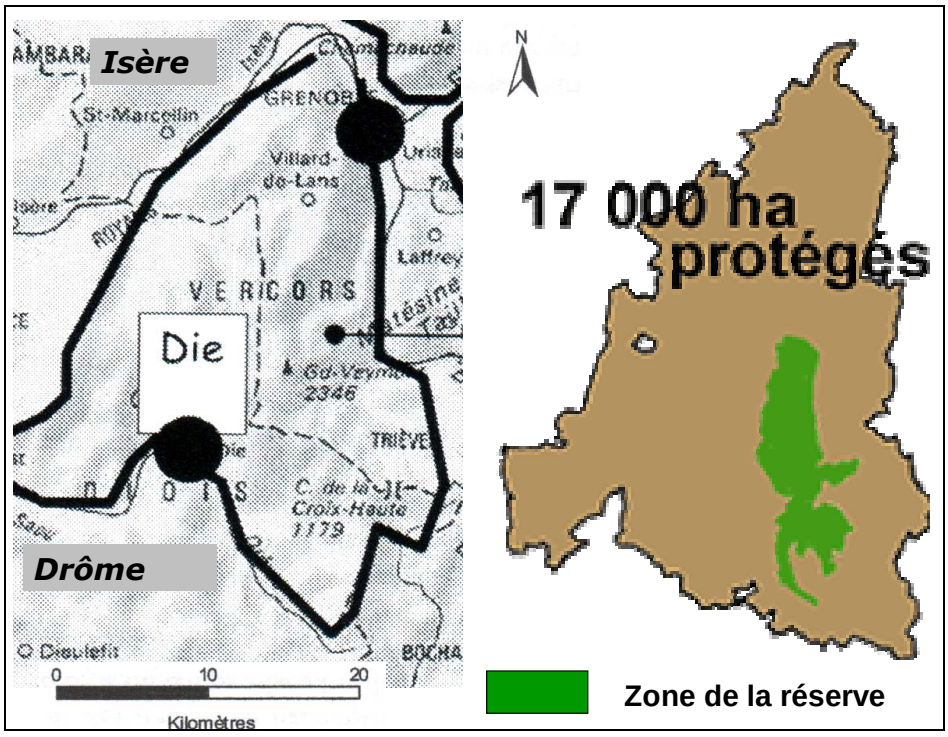

(F. Benhammou, 2007)

À ce titre la réserve, créée dans les années 1980 et gérée par le PNR, a accordé une grande importance au pastoralisme ovin. Elle a une vocation de conservation tant du patrimoine naturel que du patrimoine culturel dont une des expressions est le paysage. Cela s'exprime par un soutien actif à l'élevage au sein de la réserve. Près de 16 000 ovins s'y répartissent sur huit alpages, un neuvième étant dominé par des génisses. Comme dans beaucoup de territoires, c'est l'aire protégée qui fait prendre conscience aux éleveurs et aux pouvoirs publics de l'intérêt du pastoralisme dans l'entretien des paysages. Les fortes densités de populations humaines et d'animaux domestiques de jadis les ont profondément marqués et, actuellement, la réserve lutte contre la reforestation naturelle en pin à crochets. Comme le dit le conservateur de la réserve : « Nous nous occupions beaucoup du pastoralisme même avant l'arrivée du loup. Nous étions très présents auprès des éleveurs. Nous avons travaillé à l'électrification, à l'amélioration du confort des cabanes et nous avons financé des diagnostics pastoraux afin d'assurer un contact permanent avec les éleveurs. Notre action par rapport au loup s'est inscrite dans la continuité de ces aides » (Biron, com. pers.). Dès 1996-1997, il y a de fortes suspicions de présence du loup. La certitude n'est acquise qu'en 1998 et le Vercors devient vite une « zone de présence permanente » de l'espèce.

Les premières réactions du milieu agro-pastoral sont classiques : un rejet en bloc de cette présence. Sur le plateau du Vercors, y compris sur la Réserve des Hauts Plateaux, ce sont les éleveurs transhumants venant de Provence, du Var et de la Crau qui sont dominants. Cinq des huit éleveurs viennent du Midi et ne fréquentent le massif que pendant l'estive (de mai-juin à octobre), les trois autres étant des éleveurs locaux. Bien qu'ils n'aient pas le même rapport à l'alpage et au territoire, dans les premiers temps, l'hostilité fait l'unanimité. On retrouve l'opposition aux mesures de protection, synonyme, pour nombres d'éleveurs, d'acceptation intolérable du prédateur. L'utilisation de ces espaces montagnards pastoraux a connu certaines évolutions depuis l'après Seconde guerre mondiale. Comme ailleurs, la taille des troupeaux a considérablement augmenté, avec des records atteignant plusieurs milliers de têtes. Ainsi, certaines années, l'éleveur provençal F. Solda a monté de 5 à 6 000 brebis : « C'est simple, sur des alpages pourtant vastes, le regard ne suffisait pas pour embrasser toutes les bêtes de son troupeau », témoigne une de ses bergères (bergère 3, com. pers.).

Assez rapidement, le Parc naturel Régional entend jouer un rôle de médiateur et de coordinateur face aux problèmes posés par le retour du loup. La structure de la réserve est alors toute dédiée à cette mission profitant de ses liens forts avec les éleveurs, certains organismes agricoles locaux et les administrations. Ces dernières ont mis en place les mesures d'accompagnement du second Life à partir de 1999-2000. Le Parc et la réserve veulent dépasser le simple cadre général de ces mesures standard[285] et les adapter au mieux. Cet investissement actif dans l'accompagnement de la présence du prédateur et l'aide à l'adaptation des pratiques sont qualifiés de « gestion négociée » par Coralie Mounet (2003). Le 12 octobre 2000, une réunion à Pont-en-Royans réunit tous les acteurs concernés et fait le point sur cette posture. Déjà, le Parc arrive à faire que les éleveurs ne se concentrent pas sur une demande vaine d'élimination des loups. Cette rencontre conclut que la mise en place des mesures de protection ne doit entraîner aucun surcoût pour les éleveurs (RNHPV et PNRV[286], 2003). Ainsi, la Réserve des Hauts Plateaux décide de prendre à sa charge l'alimentation des chiens patous par exemple. Sur l'inspiration de ce qui se fait dans le Queyras, elle met en place une brigade pour aider les éleveurs confrontés à la prédation lupine et installe un système de radio. Des efforts sont également menés avec les DDAF et les communes pour améliorer les équipements pastoraux. De plus, le Parc instaure un rendez-vous annuel entre les éleveurs, les élus et les différents partenaires concernés par la gestion du loup. Si le bureau du Parc met tout en œuvre pour accompagner les éleveurs face au loup, dès le début, sa position est claire : il va tout faire pour demander des mesures de régulation maximum de l'espèce et le droit à l'autodéfense des bergers. C'est une pression locale supplémentaire à la demande d'élimination de loups.

Cette position du Parc faite de soutien et de pragmatisme a été accueillie de diverses manières selon les éleveurs, les bergers et l'ancienneté du problème. Les premières réactions très violentes de 1998 passées, plusieurs éleveurs se lancent concrètement dans la cohabitation. Une forme de rupture se développe tout d'abord au sein de la profession pastorale. Elle recoupe la distinction entre éleveurs transhumants, ayant souvent de très gros troupeaux avec des bergers salariés, et les éleveurs locaux au cheptel de taille moindre. Les gros éleveurs transhumants sont les premiers à mettre en place les mesures de protection. Ils sont en général plus disposés à recevoir des aides et s'inscrivent dans les systèmes de subvention dont ils peuvent tirer profit. Leur surface financière est donc souvent supérieure

[285] La mise en place de chiens de protection, le placement d'aides-bergers et l'utilisation de clôture mobile.

[286] Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et Parc naturel régional du Vercors.

aux éleveurs locaux. Ces derniers utilisent en outre les terroirs montagnards les plus bas, souvent en phase avancée d'embroussaillement et de reboisement qu'ils occupent pendant la plus grande partie de l'année. Les transhumants, qui occupent les alpages les plus hauts et aux horizons mieux dégagés, arrivent assez rapidement à réduire au maximum, voire à éliminer la prédation du loup. C'est souvent dans leurs rangs que se trouvent les plus pragmatiques, n'hésitant pas à manier les doubles discours en fonction du public. F. Solda est de ceux-là. Cet éleveur aisé, au verbe haut mais toujours courtois, n'hésite pas à attaquer frontalement les administrations dans les réunions publiques, mais il ne dédaigne pas certaines amitiés dans le milieu associatif pro-loup. Employant plusieurs bergers saisonniers et utilisant un grand nombre de patous, ses estives sont rarement inquiétées. Basés dans les Alpes-de-Haute-Provence, ses troupeaux transhument sur un territoire bi-départemental (Drôme et Isère). Devenu une personnalité incontournable dans la représentation agricole des régions alpines, il est le président du CERPAM, organisme technique rayonnant sur toute la région PACA. Soufflant le chaud et le froid, il a à la fois l'oreille des élus et des pouvoirs publics, ce qui permet à ce type d'éleveurs d'avoir un pouvoir sur toute la profession agricole. Les petits éleveurs locaux du Vercors sont dans des situations plus délicates et une certaine radicalité perdure dans leur rang. La détresse des situations déjà difficiles ne favorise pas le pragmatisme.

Même si sur le terrain, la cohabitation avec le loup fait son chemin, une « association de bergers du Vercors contre le loup » est créée en novembre 2003 à Vassieux lors d'une rencontre d'éleveurs principalement locaux qui s'approprient au passage l'appellation de « berger » (*Le Dauphiné Libéré*, 13 novembre 2003). Elle est la concrétisation d'un malaise d'agriculteurs en difficulté qui ont l'impression d'être méprisés par toute la société. *A priori*, les propos publics tenus par les membres de cette association, surtout les plus jeunes, sont radicaux et appellent à l'élimination de la bête par tous les moyens. Mais la plupart se cantonnent à des plaintes techniques, comme cet éleveur du Plateau d'Ambel qui est à la tête d'un troupeau de 300 brebis, petit effectif pour les Alpes. « J'en suis déjà à une quinzaine [de bêtes tuées] cette année, explique-t-il. Sachant que je ne possède qu'un petit troupeau, je ne pourrai bientôt plus travailler normalement. Ne gagnant pas le SMIC, comment voulez-vous que j'emploie un berger ? […] Les grands prédateurs, c'est beau, mais pour des gens comme nous, c'est difficile à vivre. Pourtant j'aime mon métier. […] Si rien n'est fait, nous les petits éleveurs, ne pourront pas continuer longtemps ainsi et n'arriverons pas à payer nos charges » (Paul Anger *in ibid*.). Certains font même preuve d'un froid réalisme. Un éleveur de

l'association va jusqu'à exprimer un *mea culpa*. Robert Claude travaille sur les hauts plateaux et possède 600 brebis vers Corençon en Isère. Il aurait connu des alertes de présence de loup dès le milieu des années 1990 : « A l'époque, nous n'avons pas réagi, continuant à travailler chacun dans notre coin. Quand les attaques se multipliaient dans le Mercantour, nous ne nous sentions pas concernés. Nous réagissons quand les problèmes apparaissent, mais nous aurions dû anticiper. […] Quoi qu'il en soit, le loup est installé dans le massif et ne repartira plus » (Robert Claude *in ibid*.). Apparemment, non seulement, il n'en repartira plus, mais l'espèce colonise les territoires limitrophes de la réserve et du Parc. Il semblerait que les loups aient tendance à faire davantage parler d'eux dans la périphérie de la Réserve des Hauts Plateaux, tant dans le Vercors Drômois et le Diois que dans le Trièves. On fait l'hypothèse que les zones pastorales bien équipées du cœur du massif inciteraient les loups à tenter leur chance plus en périphérie. L'hypothèse d'un braconnage régulier expliquerait le *turn over* important des individus et la dispersion de loups solitaires, moins stables, et causant plus de dégâts qu'une meute installée qui peut davantage recourir à la faune sauvage.

Dans ce contexte, les représentants du Parc naturel du Vercors et son directeur, Guy Châtain, ne cachent pas aux éleveurs que le Parc ne laissera pas de nouveaux territoires du Vercors se faire coloniser par le loup et que, tout en poursuivant son rôle de « médiateur », le bureau du PNR « est très ferme. Il entend réguler le loup pour ne pas laisser proliférer les meutes » (*ibid*.). Malgré des baisses successives des budgets des Parcs naturels régionaux et des réserves en France, assumer le surcoût pour le compte des éleveurs semble une priorité pas toujours aisée à tenir en ces temps de rigueur. Cela peut contribuer à expliquer la dureté des propos d'une structure d'aire protégée, censée protéger les espèces remarquables de son territoire et qui en aucun cas, n'est apte à les « réguler » directement puisque c'est le rôle de l'ONCFS.

1.2. Le Diois et le sud de la Drôme : entre opposition forte et position alternative

Le domaine pastoral se concentre dans les deux tiers orientaux du département (cartes 37 et 38). L'activité économique drômoise s'articule sur la vallée du Rhône à l'ouest, accroissant l'impression de délaissement du reste du territoire. Certes, le nombre d'unités pastorales utilisées a fortement augmenté de 1983 à 1996 (une hausse de 60 % pour un espace en croissance de 17 %), mais ce dynamisme doit être nuancé (Agreste, 1998). Beaucoup de ces unités nouvelles résultent de l'abandon d'exploitations agricoles dans des

zones difficiles que l'on va affecter tant bien que mal à une utilisation pastorale, souvent superficielle, faute de mieux. De plus, ces unités sont de petite taille, une centaine d'hectares, et inférieures à 50 pour près de la moitié. Les trois quarts sont gérées par des exploitants agricoles indépendants avec souvent une seule personne active. Or les groupements d'éleveurs sont mieux armés pour faire face à tout changement, l'arrivée du loup étant une forte perturbation dans les premiers temps. Enfin, la plupart des éleveurs drômois sont les principaux gardiens des troupeaux (90 % des cas) mais, vu la masse de travail à l'exploitation, la surveillance n'est qu'occasionnelle (au plus une fois par semaine dans 70 % des cas) (*ibid*.). Une fois encore, il s'agit d'une région où les parcours d'ovins sont libres dans des montagnes que l'on a incité à clôturer. Les petits troupeaux de brebis dominent le cheptel domestique (de 34 têtes pour les polyculteurs à 200 pour les spécialisés en moyenne) qui a vu les effectifs de bovins et de caprins considérablement régresser.

Carte 37 : Les régions agricoles de la Drôme



(Source, DDAF, 26)

Carte 38 : Evolution territoriale du cheptel ovin drômois de 1988 à 2000

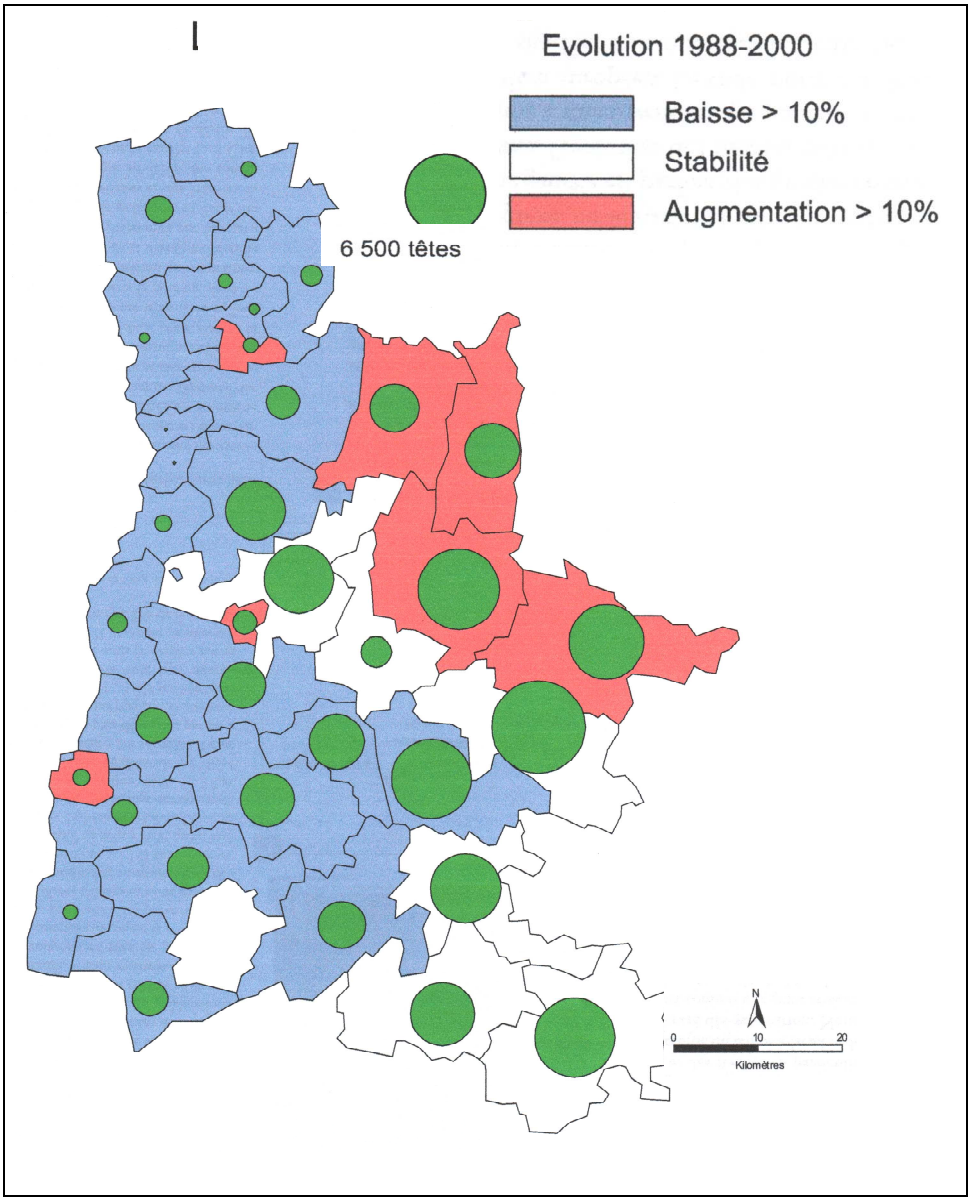

(Source : DDAF 26)

Ces paramètres ne doivent pas être étrangers à la prise de position précoce et radicale des organisations agricoles drômoises. Dès 1997 et 1998, avant même d'avoir la certitude du retour du loup dans le Vercors et bien des années avant les premiers indices ailleurs dans le département, plusieurs éleveurs et syndicalistes ont commencé à s'investir fortement dans l'opposition au prédateur. Le bulletin des moutonniers drômois, *Bêle et tais-toi*, publié par la Fédération départementale ovine de la Drôme, consacre un numéro spécial au loup qui est aussi diffusé largement à l'extérieur du département (Anonyme, 1998). La Drôme est

d'ailleurs un département intéressant dans son positionnement politique fort par rapport au loup car la part des néo-ruraux et néo-éleveurs est importante dans le monde agricole local. La Confédération paysanne est tellement bien implantée dans la profession que les responsables de ce syndicat alternatif ont longtemps été à la tête de la Fédération départementale ovine drômoise et y demeurent très influents, alors que cette structure syndicale est en général inféodée aux FDSEA partout ailleurs. Or les représentants de la Confédération paysanne et plusieurs néo-éleveurs mettent tout leur engagement militant, caractéristique de ce type de population « conscientisée », au service d'une opposition active au loup et à ses protecteurs. Les syndicalistes alternatifs comme Bernard Moser ou Clément Gaubert sont virulents voire agressifs envers les protecteurs du loup mais également contre tous les environnementalistes, y compris dans leurs rangs syndicaux où il existe une diversité d'opinion. L'action de ces militants sort des limites départementales puisqu'ils ont été déterminants dans le positionnement national de la Confédération paysanne et qu'ils sont très présents dans les procès de certains éleveurs du Mercantour ayant tué des loups.

Illustration 19 : « Loup = Danger ». Manifestation de l'opposition au loup au pied du Vercors



(Crédit photo : R. Van der Helm, 2003)

Cela fait régner une ambiance, souvent peu constructive, dans le débat concernant le loup dans le département. Toutes les structures agricoles ou territoriales sont concernées. C'est le cas par exemple de la Communauté de communes du Diois. Officiellement, elle n'intervient pas sur la question mais l'activité pastorale est présentée comme une priorité et plusieurs éleveurs se retrouvent dans son exécutif. Comme cet organisme s'est

particulièrement intéressé aux mesures agro-environnementales, les conflits se sont déclarés dès que certains ont évoqué un usage de CTE (Contrat territoriaux d'exploitation) pour anticiper et préparer la mise en place de mesures de prévention (Méjean, com. pers.). De plus, le président de la Communauté de communes est éleveur ovin, néo-rural, mais longtemps opposé à toute discussion concernant le loup car il est persuadé que le prédateur a été lâché par des écologistes. La fête de la Transhumance à Die, même si elle n'est plus suivie par les gens de la profession agricole et relève d'un folklore entretenu pour les touristes, est presque tous les ans l'occasion pour certains de défiler avec des pancartes anti-loup. Cette fête doit énormément aux ethnologues du Musée dauphinois de Grenoble. Dès l'arrivée du loup, ces intellectuels appellent à son extermination, chose surprenante pour des personnes autres qu'éleveurs ou chasseurs (Mallen, com . pers.). De 1998 à 2002, les personnalités du musée font collusion avec les syndicalistes agricoles et entretiennent une ligne sans concessions.

Cependant, avec le temps, l'opposition radicale cède peu à peu une place plus importante au pragmatisme. Par exemple, Robert Delage, naturaliste et ancien éleveur ovin qui a été à la tête de la Fédération départementale ovine, est le vice-président de la Communauté en charge des questions agricoles. Il se pose davantage comme un médiateur et profite de ses liens syndicaux pour promouvoir des points de vue alternatifs qui ont de plus en plus l'écoute du président dans les faits.

De même l'ADEM, Association drômoise d'économie montagnarde, est un organisme agricole qui reflète les tensions liées au loup et leur évolution. Il s'agit d'une structure technique mais qui possède des liens étroits avec la Chambre d'agriculture de la Drôme et donc avec les représentants professionnels. Touchée par le dogmatisme des premières oppositions, l'ADEM a, dans un premier temps, repoussé toute initiative technique pouvant préparer la cohabitation. Elle s'oppose notamment en 1999 à la mise en place de formation pour les éleveurs à l'utilisation de chiens de protection. Certains éleveurs et le CFPPA[287] de Die voulaient faire intervenir Pascal Wick, spécialiste du patou et berger. Malgré ces oppositions, des stages ont pu être montés sur le modèle de ce qui se fait dans le Queyras, cependant sans reconnaissance officielle. Au bout de quelques années, même le président de l'ADEM, Jean-Claude Odon et son fils, éleveurs du Diois transhumant sur les

[287] Centre de formation pour les professions agricoles

plateaux du Vercors, se sont équipés de chiens patous (com. pers.). Mais tous ces secteurs du sud de la Drôme (Diois et Baronnies) posent clairement des problèmes quant à leur adaptation à la présence du loup. « L'Etat a encouragé, par un système de subvention, la mise en clôture des montagnes sèches ces 15-20 dernières années, confie Philipe Méjean, directeur de la Communauté de communes du Diois. Les administrations ont été irresponsables de ne pas prévoir une vraie politique locale de développement du pastoralisme en termes de main d'œuvre. Si le loup s'installe dans nos zones, je suis très inquiet car ce système est difficilement compatible. Les éleveurs sont importants pour notre territoire car il gère la majorité de notre surface agricole utile et ce sont parmi les derniers actifs des petits villages. Je pense qu'il y a de la place pour le loup, dans le Vercors mais ici, non. Je suis partisan d'une forme de zonage » (com. pers.).

Mais il existe des voix alternatives moins pessimistes. Vincent Ducomet est éleveur dans le Diois, au pied du Vercors, où il possède un troupeau de 300 bêtes. Proche de la nature et passionné de chiens, il est membre de l'APAP, Association de promotion des animaux de protection. En effet, avant de posséder des patous, il a utilisé avec succès des ânesses pour protéger ses brebis des chiens divagants qui lui ont causé beaucoup de soucis. Comme pour la plupart des éleveurs de la région, son troupeau est scindé en plusieurs groupes, appelés « lots » répartis sur différentes unités pastorales souvent entourées de bois. Pour beaucoup, c'est cette configuration qui risque de rendre incompatible la présence du loup. V. Ducomet met simplement un patou dans chaque lot de brebis : « Certains éleveurs disent que cela fait un surcoût, mais tout est relatif. Du moment où on a eu des tracteurs, il a fallu les payer et y mettre de l'essence, est-ce un surcoût ? C'est relatif. Ces patous me permettent de protéger mes troupeaux des chiens avec qui j'avais toujours des problèmes. Je connais des éleveurs qui les utilisent contre les renards qui volent les agneaux quand les mères mettent bas en extérieur » (com. pers.). Cet éleveur s'est brouillé avec plusieurs de ses collègues, principalement de la Confédération paysanne, qui lui reprochent aussi ses convictions philosophiques. « Je n'ai pas envie de prôner l'éradication d'une espèce animale nouvelle sur un territoire. Cela m'embête de dire 'c'est ou le loup ou l'éleveur' car toutes les espèces se dérangent les unes, les autres c'est normal. C'est soit la destruction, soit l'acceptation en construisant. Je connais très bien ceux qui s'occupent du mouton à la *Conf*, ce sont des amis. Mais ils sont intolérants et sectaires sur cette question. Je ne veux plus m'exprimer, c'est trop risqué et tous ceux qui sont comme moi ont vu leur parole écartée » (*ibid*..).

1.3. Administration, vie politique et acteurs environnementalistes

Dans ce contexte, les administrations locales, principalement la DDAF, font ce qu'elles peuvent mais n'arrivent pas toujours à assurer un lien étroit avec le terrain comme le Parc du Vercors par exemple. Valence semble bien loin des estives et des alpages, d'autant que la Drôme n'a quasiment pas eu de technicien pastoral Life de terrain, contrairement à d'autres départements alpins. Jusqu'en 2003, comme pour les Alpes-de-Haute-Provence, le technicien Life voit son efficacité diminuer en raison de sa zone d'intervention sur deux départements (Drôme-Isère). C. Durand a été ce technicien qui a beaucoup souffert du mauvais accueil sur le terrain, de la masse de travail uniquement en Isère et des très mauvaises relations avec la DDAF de Grenoble, son administration de rattachement. Tant bien que mal, le chargé de mission pastoralisme et forêt réussit tout de même à maintenir un minimum de liens avec la profession. Après 2003, la situation semble s'améliorer avec le nouveau technicien pastoral départemental.

Cependant, au niveau administratif, la préfecture répercute les directives nationales tant de conservation de l'espèce que de destruction. Le rôle de certains élus à différentes échelles est aussi déterminant pour peser sur ces décisions. En effet, le Conseil général de la Drôme s'est prononcé pour l'élimination du loup. Le député de la 3e circonscription de la Drôme (couvrant Vercors, Diois, Baronnies, Nyonsais) et maire UMP de Crest, Hervé Mariton, a été actif dans la commission d'enquête parlementaire menée par le député des Alpes-Maritimes, C. Estrosi (Estrosi et Spagnou, 2003a). Le député drômois ne cache pas son hostilité au loup, répercutant les discours les plus radicaux de la profession agricole. En 2004, celle-ci a d'ailleurs fait pression sur ses élus locaux et nationaux, qui eux-mêmes interpellent régulièrement le préfet lorsque l'Etat autorise le tir de loups. Initialement, la Drôme ne faisant pas partie des zones concernées par ces autorisations, les pressions diverses arrivent à accorder à la préfecture de la Drôme l'élimination d'un loup. Ainsi cette année-là, un des deux loups abattus « légalement[288] » par les agents de l'ONCFS, l'a été dans la Drôme.

Même si les associations environnementales favorables au loup n'ont pas de relais locaux aussi performants que le monde agricole, elles bénéficient d'une certaine implantation locale. La Mission loup de France nature environnement (FNE) fédère ses associations les

[288] Nous mettons ce terme entre guillemet dans la mesure où l'Union européenne n'a pas encore tranché sur la légalité de ces tirs en France.

plus proches du terrain en Drôme avec notamment la FRAPNA Drôme (Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature, section drômoise) et *Mille Traces*. La FRAPNA Drôme est elle-même une fédération d'associations, comptant parmi elle des naturalistes présents sur tout le territoire. Une de ses associations est *Mille Traces*, dont le siège est à la Chapelle-en-Vercors, au cœur du massif. Ses vocations sont l'animation nature et la protection de l'environnement. Ses animateurs font à la fois de l'initiation auprès des scolaires que des sorties nature. Un de leurs produits consiste à aller sur les traces du loup sur le plateau du Vercors. Ses responsables et notamment son président, Jean-Marie Ouary, font partie des défenseurs du loup les plus actifs dans le département, n'hésitant pas à apporter la contradiction aux éleveurs. Ce « militantisme » pro-loup drômois a probablement favorisé l'arrivée à la tête de la Mission loup de Jean-David Abel, élu vert au conseil municipal de Romans et ancien conseiller de la ministre D. Voynet. Apiculteur, il a également été membre de la Confédération paysanne de la Drôme dont il s'est éloigné suite aux positions des responsables. Son arrivée à la tête de cette mission de FNE coïncide aussi avec un plus grand pragmatisme de cette fédération nationale connue pour des positions pro-loup moins nuancées avant lui.

2. L'Isère, le pays des « Brûleurs de loups »

Le territoire de ce département correspond à la plus grande partie de ce qui était le Dauphiné. Or les Dauphinois sont surnommés les « Brûleurs de loups » en mémoire de leur ardeur à poursuivre les loups et autres garous du XVIIIe jusqu'à la moitié du XXe siècle, plus précisément en 1954, date où la traque puis l'abattage d'une « bête » défraie la chronique[289]. L'équipe de hockey sur glace de Grenoble a repris à son compte ce nom historique. Ce passé n'est pas sans lien avec les attitudes face au retour du prédateur. Plus de la moitié du département est en zone de montagne à plus de 1500 m d'altitude. Si le Dauphiné couvrait une bonne part des Hautes-Alpes et de la Drôme, l'Isère contemporaine pourrait renouer avec ce passé de « bruleurs de loups », vu le nombre de loups « légalement » abattus dans ce département.

La région est une des plus riches des Alpes françaises en raison du dynamisme économique de l'agglomération grenobloise (industries, recherche et services), de la forte

[289] Un loup est abattu en janvier 1954 à Vignieu en Isère. Les Dauphinois sont appelés les « Brûleurs de loups » en référence à leur technique de chasse visant à encercler les loups et à les acculer dans un bois où l'on mettait le feu.

pénétration des axes de communication qui en fait un carrefour important et d'une activité touristique estivale et hivernale très présente dans les massifs montagneux. Ceux-ci occupent plus de la moitié-est de l'Isère avec les massifs cristallins de Belledonne et de l'Oisans à l'est et au sud-est de Grenoble, et les massifs calcaires préalpins de la Chartreuse et du Vercors respectivement au nord et au sud de la capitale iséroise.

Carte 39 : Les grands ensembles isérois

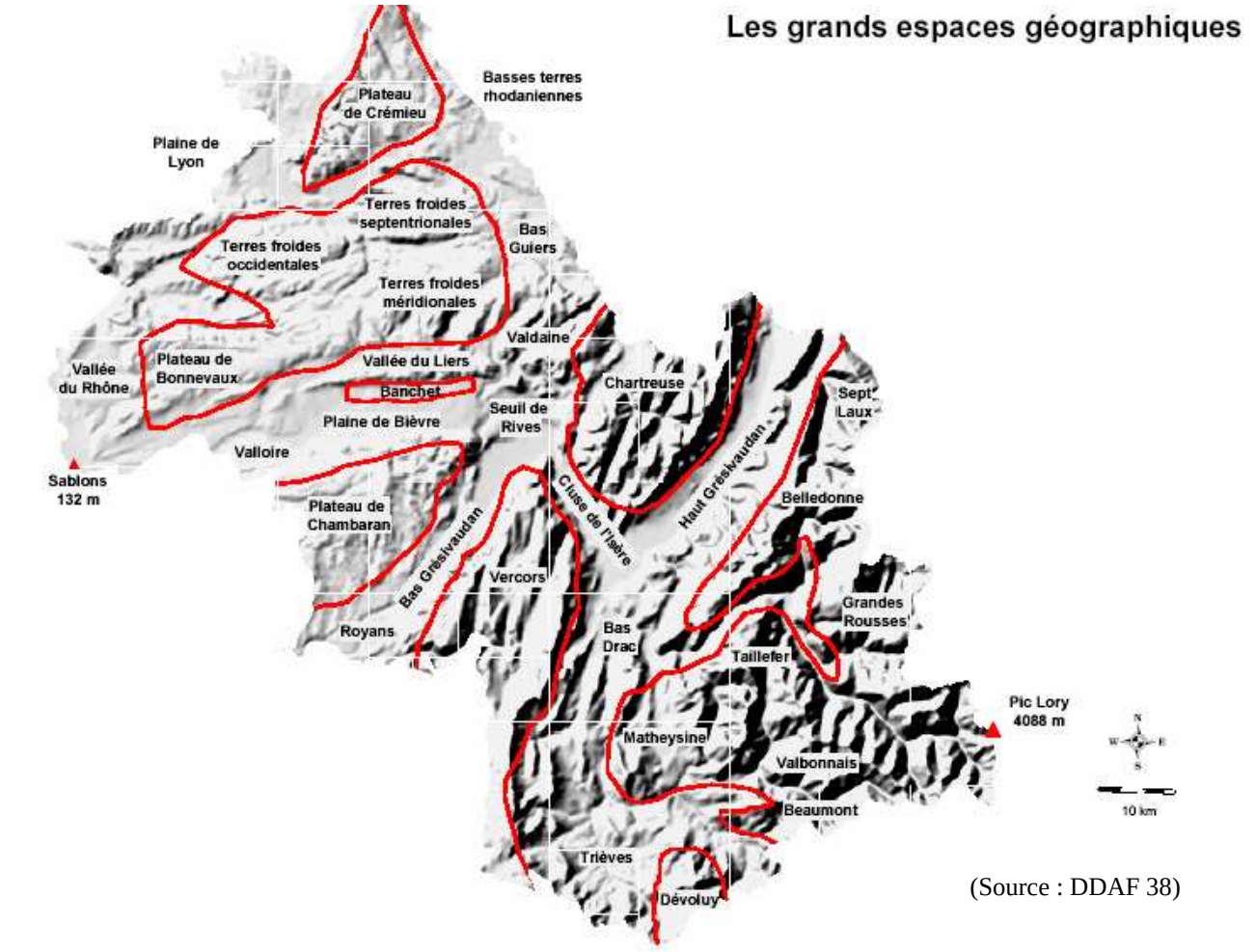

(Source : DDAF 38)

L'élevage est toujours présent en zone de montagne où, contrairement à la plaine, il doit partager l'espace avec l'activité touristique[290]. Il s'agit de territoires plus septentrionaux que ceux abordés précédemment où la transition se fait entre les Alpes sèches à tradition ovine et les Alpes humides où dominent les bovins. Sur près de 75 000 ha, 250 alpages accueillent 12 000 bovins et 95 000 ovins. Les trois quarts des ovins viennent dans le cadre d'une grande transhumance d'éleveurs du midi de la France qui transportent les bêtes sur près de 400 km en camion jusqu'aux alpages isérois. Pour les bovins, les distances d'origine

[290] Environ 20 % du domaine pastoral sont concernés par des remontées mécaniques et 50 % par des sentiers balisés (Raffin et *al*., 2000).

sont moins lointaines puisqu'ils proviennent principalement des plaines du nord-Dauphiné et des départements voisins comme la Savoie ou les Hautes-Alpes. Comme ailleurs dans le reste des Alpes, les brebis ont occupé les alpages abandonnés par les vaches laitières. Après la phase de déclin de ce type d'élevage de l'après-guerre aux années 1970, le dispositif public d'aide au pastoralisme de montagne a permis une reconquête des espaces pastoraux qui s'est faite au bénéfice des bovins pour la viande. L'Isère s'est distingué dans cette nouvelle occupation des espaces pastoraux montagnards par de gros troupeaux tant pour les bovins (de 100 à 350 génisses) que pour les ovins (souvent près de 2000) (Raffin et *al.*, 2000). Même si sur le plan pastoral, ce département a fait preuve de dynamisme, l'élevage ovin reste le parent pauvre avec souvent les estives les moins bien équipées et une production moins valorisable[291].

Les premières analyses génétiques qui attestent de la présence du loup arrivent pendant l'été 1998 suite à des attaques dans le massif de Belledonne. Il a déjà été question du massif trans-départemental du Vercors. L'importance des zones montagneuses et des aires protégées aux écosystèmes de bonne qualité en Isère ont fait de ce territoire une zone propice à la colonisation des loups. De plus, comme pour l'arrivée de loups en Savoie, qui comprend une partie de Belledonne, on pense que les canidés sauvages proviennent majoritairement de la région italienne frontalière par le col de Montcenis. Cependant, le suivi indirect par indice génétique a montré qu'un individu présent dans le Mercantour s'est retrouvé en Belledonne un an après (Duchamp et *al.*, 2004). Malgré des cas de braconnage, ce massif était fréquenté en 2004-2005 par un à trois loups (cinq en hiver 2003-2004). En Taillefer-Oisans, un individu a été compté contre deux en 2003-2004. Ajoutons qu'une observation de trois loups y a été faite en octobre 2004 et qu'un loup a été officiellement abattu le même mois dans le cadre du plan loup. Il existe des indices dans la Chartreuse et de nombreuses attaques sur des génisses à proximité, en Valdaine, ont conduit les autorités à un abattage réalisé en septembre 2005.

2.1. L'opposition entre la DDAF 38 et la Fédération des alpages de l'Isère

L'arrivée du loup a permis de mettre au jour une opposition très forte entre l'administration agricole locale (la DDAF) et le service pastoral. Ce dernier émane de celle-là, mais il a été peu à peu externalisé sans que l'administration ne contrôle le processus. Des conflits de personnes, de zones d'influence et la mise sous tutelle du service pastoral par la

[291] La tradition fromagère liée aux vaches laitières a profité de débouchés directs grâce au tourisme.

profession agricole accompagnent ce phénomène. La Fédération des alpages de l'Isère (FAI) a ainsi été créée par un contractuel de la DDAF, Yves Raffin, pour travailler sur l'accompagnement pastoral dès le début des années 1980. Elle s'est constituée en association loi 1901 en lien de plus en plus serré avec les représentants agricoles, les élus et les conseils général et régional. Bien que cise dans les locaux de la DDAF jusqu'en 2000, la structure qui gère tous les dossiers pastoraux a de moins en moins de lien organique avec celle-ci. Avec l'arrivée du loup, un responsable de la DDAF, Bertrand Pédroletti, est chargé du dossier prédation et de l'application des mesures de protection. La Fédération des alpages de l'Isère, malgré sa vocation avant tout technique, a alors déjà pris position contre le loup et s'aligne sur les positions des représentants des éleveurs. « La Fédération s'occupait du pastoralisme depuis 20 ans comme son pré carré, rappelle le chargé de mission de la DDAF, Bertrand Pédroletti. Quand on a essayé d'agir, on a été ressenti comme des intrus, et le personnel de la Fédération a savonné la planche, ils ont ligué les éleveurs contre les mesures de protection » (Pédroletti, com. pers.).

En effet, la FAI est très critique au sujet des mesures de protection mises en place dans le cadre du Life. Elle les accuse d'être inadaptées au terrain et financièrement sous-évaluées par l'administration. « L'administration donne 4 000 francs (environ 610 euros) pour les parcs et filets de nuit. Mais chaque situation est différente sur le terrain et nous, en répondant aux attentes d'un éleveur, on est arrivé à 25 000 francs (3811 euros) avec une charge de travail supplémentaire colossale » (Moulin, FAI, com. pers.). De même, la Fédération incite les éleveurs à ne pas prendre les chiens de protection. Pourtant, le chargé de mission de la DDAF recrute C. Durand comme technicienne, puisqu'elle a déjà une grande expérience avec les patous suite à ses missions dans le Mercantour et dans le Queyras. Elle se plaint alors que la pression lui est mise pour placer des chiens, faire du chiffre au détriment de la qualité (Durand, com. pers.). Or, un éleveur qui n'est pas convaincu de l'utilité du chien n'a pas le meilleur profil pour optimiser ce moyen de défense qui relève du vivant. De plus, la Fédération des alpages de l'Isère reproche : « Nous sommes le deuxième département le plus touristique de montagne. Notre travail est censé se faire en bonne intelligence avec l'activité touristique. On voit mal des gens rebrousser chemin à cause de ces chiens car ils ont peur […]. Les aides-bergers, c'est pareil, ça n'existait pas dans la profession. Les gens ne sont pas recrutés pour leur formation mais pour leur volonté, or ce n'est pas suffisant pour conduire un troupeau et le conduire sous la pluie et avec une forte pression (Moulin, com. pers.) ». Malgré des éléments de critique recevable, la FAI semble retenir ses élans

techniques d'aide aux éleveurs confrontés au loup par des considérations personnelles et idéologiques. Cela a d'ailleurs entraîné, en 2002, le licenciement du directeur de la FAI par la DDAF qui n'a fait qu'entériner une position d'indépendance de fait. La structure, qui avait déjà déménagé ses locaux en emmenant tous les dossiers, n'a pas souffert de cette nouvelle situation en raison de ses nombreux financements publics sécurisés.

Plusieurs clés de compréhension de cette opposition nous ont été fournies par un ancien employé de la FAI devenu par la suite technicien pastoral loup rattaché à l'ONCFS. D'après lui, le système de clôture mis en place par la FAI, censé être véritablement efficace, était beaucoup trop rigide et trop compliqué d'installation (Patrouillet, com. pers)[292]. En revanche, par la suite, l'éleveur l'a en partie récupéré et adapté, indépendamment de la Fédération qui a davantage utilisé le dispositif comme vitrine que comme expérience pédagogique. En outre, la crispation autour du patou s'explique aussi par une haine personnelle d'un technicien de la FAI à l'encontre de cette race de chien (Patrouillet, com. pers.). Le retour du loup a aussi été l'occasion pour la FAI de réinvestir dans le pastoralisme ovin car elle a eu tendance à orienter principalement ses investissements dans le pastoralisme rentable, à savoir l'élevage bovin. Les ressources sont bien supérieures à celles du secteur ovin[293]. Encore une fois, le loup a été un rappel à l'ordre. La Fédération a par conséquent tenté une série d'expérimentation sur son territoire de prédilection, le massif de Belledonne, où elle s'est sentie en concurrence avec les actions de la DDAF. Un éleveur particulièrement médiatisé, Jean-Pierre Jouffrey, s'est alors retrouvé le cobaye des deux organismes alors que ce dernier, transhumant de la région d'Arles, est à fleur de peau au sujet du loup depuis 1998. Ainsi « les premiers chiens patous ont été placés chez lui sous la pression de B. Pédroletti alors qu'il n'était pas prêt à en prendre en partie à cause du discours contradictoire et alarmiste de la FAI. Du coup, les deux chiens ont été rentrés n'importe comment, et il garde son fusil » (*ibid.*). Quand à la FAI, elle a notamment expérimenté un système d'alerte avec fil électrique aux résultats aléatoires en raison du manque de patience de l'éleveur et de la capacité d'apprentissage des loups.

Ces tensions au sein de prérogatives pastorales ont débouché finalement sur la promotion du chargé de mission de la DDAF dans le but de l'écarter du dossier loup. Toute la profession agricole a fait pression dans ce sens car elle l'a assimilé à un pro-loup en raison

[292] Jérôme Patrouillet nous a fourni le mémoire de stage de DESS qu'il a justement réalisé sur le sujet en 1999.

[293] Pour comparaison, la FAI, principalement tournée vers les Alpes du Nord et les bovins, a autant d'employés, pour un département que le CERPAM, travaillant sur les Alpes du Sud et l'ovin, sur toute une région (huit).

de son manque de tact dans l'application des mesures de protection et de son relatif isolement. Suite aux tensions entre la DDAF et la FAI, le technicien en charge des moyens de protection a été mis sous tutelle de l'ONCFS. Ce dernier a ainsi eu plus de marge de manœuvre et la DDAF a pu retravailler avec la FAI en évitant les sujets à tension.

2.2. Des tensions fortes entre écologistes et représentants agricoles

En Isère, le loup est l'objet de tensions irrégulières mais fortes qui mettent en opposition deux camps auxquels se rallient différents acteurs. Ainsi, la presse locale à travers *Le Dauphiné Libéré* prend clairement parti en faveur des éleveurs et contribue à l'ascension médiatique d'un éleveur d'Arles qui transhument en Belledonne. J.-P. Jouffrey est le visage emblématique de l'éleveur concerné par le loup. Même si le journal local revient régulièrement sur la détresse de cet éleveur médiatisé mais peu militant, il contribue à la confusion avec le terme de « berger ». Contrairement aux Hautes-Alpes, en Isère, les bergers sont étroitement contrôlés par la Fédération des alpages de l'Isère qui gère leur association mais qui, elle-même, sert avant tout les intérêts des éleveurs. Ainsi, les bergers salariés n'ont pas directement voix au chapitre. En effet, le loup rappelle à l'ordre les politiques de développement pastoral de la FAI qui depuis le début des années 1980 a relégué au second plan la qualité du gardiennage et l'embauche de bergers. Mais alors que la FAI se met en retrait dans le front de l'opposition au loup et endosse de plus en plus des propos simplement techniques ou relativement modérés, l'ancien président de la Chambre d'agriculture de l'Isère, René Blanchet occupe le champ de la radicalité. Contrairement à lui, la FAI demande un droit à l'autodéfense pour les éleveurs, et non l'éradication de l'espèce. R. Blanchet, éleveur bovin retraité de la plaine voironnaise, est élu local, syndicaliste FDSEA et a eu des responsabilités régionales. Il a mis son réseau au service de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs dont il est le président et qui est une émanation de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes pour fédérer toutes les forces hostiles à la cohabitation avec les prédateurs.

Les relations entre écologistes et certains représentants agricoles se sont détériorées alors qu'un espace de dialogue initial préexistait. Deux associations environnementales ont pris la défense du loup dès son arrivée en Isère, la FRAPNA-Isère et surtout le CORA-Isère, Centre ornithologique Rhône-Alpes [294]. La FRAPNA, traditionnellement proche du terrain, a

[294] Tout comme le FRAPNA, le CORA est un réseau fédérant naturalistes et associations de protection de la nature et de la faune dans la région avec des sections départementales.

eu des relations et des échanges réguliers avec la Fédération des alpages de l'Isère notamment au sujet de l'utilisation du pastoralisme dans l'entretien de certains milieux. Dès 1998, la FRAPNA-Isère et le CORA-Isère, dont les principaux responsables connaissaient bien le directeur de la FAI, ont organisé les premières discussions. Mais les tensions croissantes ont rapidement mis fin au débat alors que les représentants des éleveurs se radicalisaient. Ces derniers sont mêmes à l'origine de violences physiques à l'encontre de protecteurs de la nature. En décembre 2002, des éleveurs viennent saccager la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère après une manifestation anti-loup et en juin 2005, en Valdaine, des naturalistes venus s'opposer au tir de loup sont violemment et physiquement pris à parti par des éleveurs et des chasseurs.

2.3. Des chasseurs neutres mais hostiles au loup

« On n'a pas géré une faune pendant des années pour avoir une destruction importante de *nos cheptels*[295] de gibiers » s'exprime ainsi le président de la Fédération des Chasseurs de l'Isère (Baboud-Besse, com. pers.). La présence du loup révèle ainsi l'appropriation de la faune sauvage par le monde de la chasse. Officiellement, la Fédération n'a pas de position au sujet du loup. Jusqu'en 2002, l'ancien président des chasseurs de l'Isère adopte des positions nuancées et ne prend pas parti. À partir de 2002, son remplaçant est plus explicite : « Nous n'avons pas pris de position fédérale au niveau du conseil d'administration, mais mon avis personnel n'est pas favorable au loup loin de là » (Baboud-Besse, com. pers.). Beaucoup de chasseurs de la base sont hostiles au loup et cet avis n'en est que le reflet. Déjà en 2000, un cas de braconnage médiatisé montre ce dont sont capables des chasseurs sur le terrain. Le 19 novembre 2000, les gendarmes isérois font une macabre découverte. Un loup tué d'une balle est suspendu par les pattes arrières, tout sanguinolent, au-dessus du local de l'ACCA d'Allevard. Rivalités entre chasseurs visant à faire accuser une société de chasse ou mise en scène spectaculaire illustrant le sort des loups rencontrés par les chasseurs ? L'enquête n'a pas abouti à ce sujet.

Le prédateur est impopulaire auprès des chasseurs. Tous les écrits et déclarations cynégétiques s'inquiètent de la consommation d'ongulés sauvages par les loups. « En moyenne, c'est dix cervidés et surtout des chevreuils qui sont mangés par une meute en une semaine » (*ibid.*). Les chasseurs s'inquiètent aussi de la baisse des populations de mouflons qui se produit dès l'arrivée du loup dans un secteur alors que le chamois, grâce à son agilité

[295] C'est nous qui soulignons.

dans les barres rocheuses, se défend mieux dans les premiers temps. Même si aucune étude ne montre jusqu'à maintenant une diminution forte des ongulés sauvages dans les montagnes françaises colonisées par le loup, les chasseurs en font un leitmotiv et prépare une union sacrée avec le monde agricole bien que, par ailleurs, ils soient en tension au sujet de l'expansion des sangliers et des dégâts liés au développement des cervidés. La rhétorique des chasseurs passe souvent des problèmes de gibier, à ceux de l'élevage (les loups étant censés se rabattre sur les animaux domestiques suite à la chute supposée des ongulés sauvages) voire à des questions de sécurité publique avec les touristes *si les loups sont trop affamés*. « Si les loups ne sont pas régulés, les loups vont proliférer quand on sait qu'une femelle fait trois petits par an qui survivent. On risque la fermeture des milieux. Le monde rural n'est pas pour le retour du loup. Même le monde des villes est bien content de venir voir *nos* chamois, *nos* cerfs et *nos* chevreuils » déclare le président de la Fédération des chasseurs de l'Isère.

Illustration 20 : L'élimination « légale » du loup en France

On reconnaît sur la portière du véhicule l'emblème de la louveterie. Ce corps de chasseurs assermentés, toujours actif, retrouve ici sa fonction originelle.



ISÈRE : LES PATROUILLES ONT APERÇU LE LOUP MAIS N'ONT PAS PU LE TUER

IL EST PASSÉ PAR ICI...

23/05

▶ La longue traque continue pour abattre le canidé qui a attaqué plusieurs bovins en Valdaine.

▶ Une des trois équipes parties à ses trousses l'a aperçu l'autre nuit, tout près de Massieu.

▶ Mais au premier tir, l'animal leur a faussé compagnie.

▶ Repassera-t-il par là ?

● EN DERNIÈRE PAGE, LES ARTICLES DE MONIQUE BLANCHET ET LAURENCE VEUILLEN

Sursis supplémentaire pour le loup : le tir des agents en patrouille n'a pas atteint sa cible...

(Extrait du *Dauphiné Libéré* du 23 mai 2005)

Au-delà de ces propos gestionnaires au sens cynégétique, la volonté de chasser le loup se fait sentir. Rappelons que ce représentant des chasseurs est lieutenant de louveterie, titre hérité de l'Ancien Régime et dont la mission est de détruire « les bêtes fauves » (illustrations 20 et 21). Les plans loups successifs ont débouché sur l'abattage officiel de deux loups en

2004 et 2005 par des agents de l'ONCFS accompagnés de chasseurs, pour demander un plan de chasse au prédateur (*Terre Dauphinoise*, 5 octobre 2005). Bien que l'espèce soit encore protégée, la situation politique risque de perpétuer la réputation locale de « brûleur de loup ». En 2006, deux loups sont tués simultanément alors qu'il n'y avait une autorisation de tir que pour un seul.

Illustration 21 : Autopsie d'un loup abattu en Isère en 2005



(Crédit photo : Ferus, 2005)

2.4. La dynamique politico-administrative et les événements médiatisés

En matière d'élimination officielle de loup, le département de l'Isère a été le plus efficace de 2004 à 2006. Le cadre général de ces actions sur lesquelles nous reviendrons est intéressant dans la mesure où l'on voit l'administration s'adapter à une actualité forte (un loup particulièrement prédateur) voire, selon certains, faire preuve de zèle. Dans tous les cas, sur le terrain, agents de l'ONCFS, chasseurs, protecteurs du loup et éleveurs sont amenés à se confronter, parfois physiquement.

En 2004, suite aux pressions des organisations professionnels et d'élus locaux influents au plan national[296], le préfet de l'Isère obtient l'autorisation de faire éliminer un loup. Les méthodes employées par l'ONCFS créent alors une polémique car, alors que les brebis ne se trouvent plus en estive à l'automne, ses agents se procurent quelques bêtes pour les laisser en pacage comme appâts. Des naturalistes découvrent cette technique qui sort de tous les protocoles d'abattage et attirent les médias sur place. Néanmoins, un loup est tout de

[296] François Brottes, député de la 4e circonscription de l'Isère est aussi à l'époque le président de l'Association nationale des élus de montagne, groupe de pression très influent au plan national.

même abattu par un garde de l'ONCFS le 27 octobre 2004 dans le massif du Taillefer, après plusieurs mois d'affût et malgré quelques initiatives sporadiques d'environnementalistes désireux de perturber la traque. En 2005, les mobilisations sur le terrain sont plus fortes, tout comme ceux qui poussent les pouvoirs publics à un nouvel abattage.

En mai 2005, tout porte à croire que de jeunes génisses sont victimes d'attaques de loup. Plusieurs éléments sortent de l'ordinaire. Tout d'abord, des bovins sont concernés par un prédateur qui s'est spécialisé puisque de mai à juin, cinq génisses périssent par sa faute. Or, en France, les prédations sur bovin ont été jusqu'alors exceptionnelles. De plus, ce secteur en Valdaine sur les communes de Massieu, Saint-Geoire-en-Valdaine et Saint-Sulpice-de-Rivoire se situe au nord de l'Isère. Certes, le massif de la Chartreuse, où la présence temporaire du loup n'a été que suspectée, n'est pas loin. En revanche, cette région se situe dans l'Isère des bas, fait de plaines et de collines. Les médias locaux et nationaux donnent un large écho à l'affaire notamment en raison de ces éléments. En outre, les attaques se produisent à proximité de lieux d'habitation. En fait, dans ce système d'exploitation laitière, quelques jeunes génisses sont mises en extérieur par petits lots ce qui les a exposé à la prédation dans la mesure où habituellement les bovins expérimentés prennent instinctivement la défense des plus jeunes face au danger.

De mai à juin 2005, *Le Dauphiné Libéré* couvre quasi-quotidiennement les « lieux du crime » puis le *Figaro* et *TF1* entre autres, réalisent des reportages. Face à cette situation, les pouvoirs publics réagissent de manière graduelle. Dans un premier temps, des battues d'effarouchement sont organisées, puis le ministre de l'Ecologie et celui de l'Agriculture autorisent le préfet à lancer une procédure de tir anesthésiant qui devient une procédure d'élimination au bout de quelques jours dans le cadre du plan de gestion du loup 2005. Des battues sont réalisées par les agents de l'ONCFS, des chasseurs et des lieutenants de louveterie. Des écologistes se joignent à ces personnes sur le terrain afin de perturber leurs actions. C'est dans ce cadre qu'à deux reprises en juin, des éleveurs et des chasseurs en profitent pour s'attaquer verbalement et physiquement à des militants environnementalistes[297]. Début septembre 2005, un loup est enfin abattu dans ce secteur après le déploiement de moyens considérables. Les acteurs hostiles au loup et les pouvoirs

[297] La SPA et l'association COSA ANIMALIA publient alors des communiqués de presse qui ne sont pas relayés par les médias locaux. Des chasseurs et des éleveurs s'en sont notamment pris à une vieille dame seule en l'insultant, la recouvrant de purin et saccageant sa voiture.

publics restent en effet très mobilisés dans ce département où, comme partout où il y a des prédateurs, le travail serein visant à faciliter la cohabitation tente tant bien que mal à trouver sa place. Différemment, le département frontalier, la Savoie, est probablement le seul qui a essayé d'anticiper plus que de réagir à chaud aux demandes simplistes de représentants agricoles.

3. Un pragmatisme savoyard

Les trois quarts de la Savoie se situent en zone de montagne à plus de 1000 mètres d'altitude. Les alpages savoyards occupent 157 000 ha soit un quart des surfaces du département dont près de la moitié est à plus de 2000 mètres d'altitude. Dans une économie mixte marquée par le tourisme de montagne, le pastoralisme occupe une place importante, notamment l'élevage de bovins qui compte près de 80 000 têtes. Plus de 32 000 vaches fréquentent les alpages l'été. L'élevage de veau gagne du terrain mais la renommée de la région est faite de la production fromagère (Reblochon, Beaufort, Tomme). Il est alors peu étonnant de constater que les alpages les mieux équipés et les plus accessibles concernent les bovins sur lesquels les pouvoirs publics et la profession agricole ont concentré les efforts de valorisation. Alors que ce cheptel est principalement savoyard, les 131 000 ovins qui utilisent les estives appartiennent pour 64 % à des éleveurs transhumants des départements voisins et méridionaux. Même si le pastoralisme ovin est l'activité agricole qui se porte la moins bien, elle n'est pas dans l'état de décrépitude connu ailleurs avant l'arrivée du loup. Il existe quelques filières locales de valorisation des agneaux (Agneaux d'alpage, Agneaux dessaisonnés de l'Adret). Dans l'ensemble, l'agriculture savoyarde subit le phénomène courant de l'agrandissement de la taille des troupeaux et des exploitations, parallèlement à une diminution du nombre de celles-ci (figure 21). Ce sont les plus petites exploitations locales qui se portent le plus mal.

Les loups ont fait leur apparition en Savoie approximativement en même temps qu'en Isère, à savoir 1997-1998. Ainsi, un groupe de un à trois individus fréquenterait de manière permanente le massif de Belledonne à cheval sur les deux départements (ONCFS, 2005). Depuis 2004, trois à quatre individus sont attestés dans le secteur du Thabor-Galibier qui serait le prolongement de la présence en Névache (Hautes-Alpes). De même, le loup est présent de manière permanente en Haute-Maurienne. Concernant les zones dernièrement touchées, après des témoignages visuels dans les Bauges en 2003, en mars 2005, une louve y est heurtée par une voiture et un berger braconne un spécimen en juillet 2005 (*ibid*.). Les

réactions suscitées par l'arrivée du loup en Savoie sont assez particulières, faites de remises en cause des relations entre les hommes (Mauz, 2002a) et surtout de pragmatisme.

Carte 40 : La progression des loups en Savoie en 2007

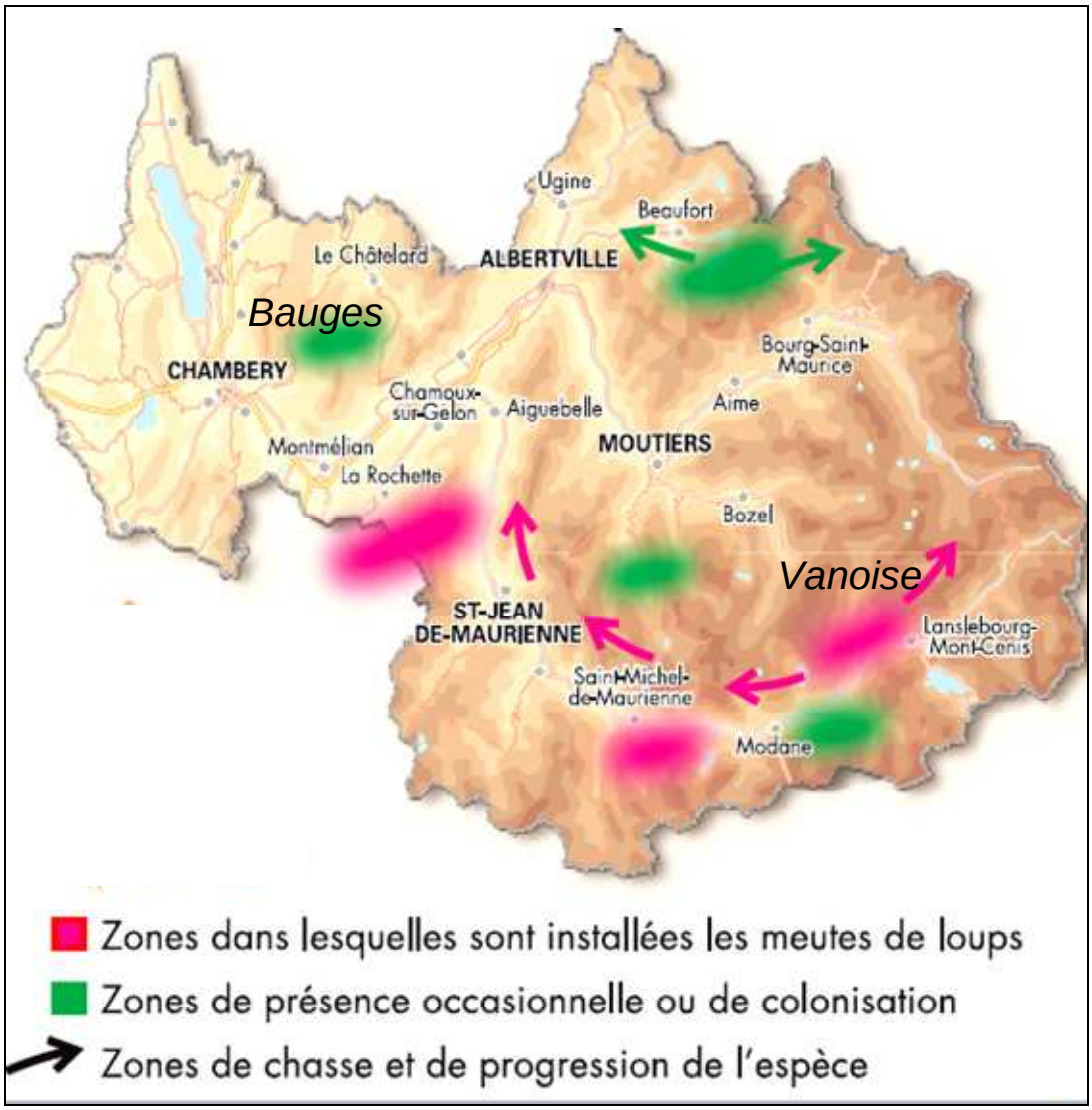

(D'après ONCFS, 2007)

Figure 21 : Evolution du nombre d'exploitations agricole et du cheptel en Savoie (1988-2000) (source : DDAF 73)

	Nombre d'exploitations		Effectif du bétail	
	1988	2000	1988	2000
Total bovin	642	315	10544	11887
Dont vache	588	290	5051	6501
Total ovin	304	129	13720	9998

De 1988 à 2000, le nombre d'exploitants agricoles a diminué de 44 %.

3.1. Une collaboration étroite entre profession agricole et administration

L'histoire de l'encadrement de la profession agricole savoyarde est importante pour comprendre un positionnement précocement pragmatique sur la question du loup. Dans les années 1920, la Fédération d'économie montagnarde visait l'aide au développement économique et politique des paysans savoyards des deux Savoie françaises et de trois cantons suisses. La représentation politique s'est peu à peu trouvée en concurrence avec l'Association nationale des élus de montagne qui est en fait une scission des élus. La Société d'économie alpestre de chaque Savoie (Savoie et Haute-Savoie) est née de ces recompositions, abandonnant ainsi toute velléité d'influence nationale et se spécialisant dans le développement agricole et pastoral montagnard. La Société d'économie alpestre de Savoie (SEA 73) s'est alors développée en lien avec la Chambre d'agriculture, mais avec une grande autonomie puisqu'elle est la principale initiatrice de la politique pastorale du département. Autre particularité savoyarde, elle travaille en étroite collaboration avec la DDAF de Savoie. Les bonnes relations personnelles et professionnelles entre le chargé de mission « pastoralisme et aménagement » de la DDAF et le directeur animateur de la SEA sont pour beaucoup dans la qualité d'un travail de synergie.

À l'arrivée du loup, plusieurs options s'ouvrent à la profession agricole : « dans le sud de la France, relate l'animateur de la SEA, la profession a d'abord dit que le pastoralisme et les prédateurs étaient incompatibles, elle n'en voulait pas. Nous, on peut dire que l'on a été pragmatiques selon certains, faux-culs selon d'autres. Les éleveurs ont dit que s'il y a du fric, et bien prenons les mesures de protection, sans pour autant accepter le loup » (Guelpa, com.

pers.). Contrairement à l'Isère et ailleurs où ce sont exclusivement les administrations qui ont traité le problème, en Savoie, la profession s'associe à l'administration, ce qui a permis un gain de temps. Dès le début, un consensus se met en place avec les différents représentants agricoles (FDSEA, CDJA, Syndicat ovin, la Chambre d'agriculture) qui sont régulièrement mis autour de la table pour discuter (Grosjean P., com. pers.).

La DDAF et la SEA s'intéressent rapidement aux aspects concrets de la présence du loup à savoir son impact sur les troupeaux et les surcoûts engendrés. Plusieurs rapports sont alors établis (Durand, 1999 ; Lauranson, 2001), non pas pour dénoncer le prédateur, mais pour avoir une connaissance technique de ce qu'il est nécessaire de faire pour aider une filière en position difficile. En effet, si les éleveurs bovins sont quasi indemnes et si les transhumants ont une plus grande marge de manœuvre, les petits éleveurs locaux risquent d'être fragilisés par la présence du loup. Pour ce type d'exploitation, de 200 brebis mères en moyenne, le surcoût est estimé à 60 000 francs par an soit 9 150 euros (Lauranson, 2001). Si une politique d'aide appropriée n'est pas mis en place, ces exploitations déjà fragilisées par la proximité de l'âge de la retraite de l'éleveur ont des risques de disparition accrue (*ibid.*). Le loup est alors davantage un accélérateur de l'abandon que sa cause unique.

Ainsi, de 1999 à 2001, contrairement à d'autres administrations agricoles, la DDAF de Savoie n'attend pas les crédits du ministère de l'Environnement pour agir. Elle arrive à les compléter avec divers fonds agricoles, y compris issus du ministère de l'Agriculture, assez réticent jusqu'alors à payer dans les dossiers environnementaux. De plus, le dispositif Life est adapté en fonction de l'expérience locale. Par exemple, une dizaine d'aides-bergers bénéficie de contrat d'emploi-jeune afin d'être disponibles selon les besoins des éleveurs et non pendant des périodes fixes, comme le veut le programme initialement. Ils bénéficient même d'une formation spécifique poussée, ce qui n'est pas le cas ailleurs. L'afflux de fonds et de moyens permet de désamorcer le climat de tension de bon nombre d'éleveurs qui y trouvent leur compte, grâce à la réfection ou la construction de cabanes et la mise en place de clôtures performantes. Cela a même permis d'équiper des zones « indemnes de loup », non seulement pour anticiper, mais également pour profiter de l'occasion pour mettre en place des chantiers qui auraient mis plus de temps à voir le jour sans le prédateur (Grosjean P., com. pers.).

3.2. La permanence d'une opposition politique au loup

Cependant, ces volontés constructives ne doivent pas cacher l'opportunisme politique et les ressentiments latents qui éclatent dès que la tension devient crise. Le député UMP de Maurienne, Michel Bouvard, a relayé les points de vue hostiles au loup en participant à toutes les missions et commissions parlementaires pouvant remettre en cause le statut de l'animal. Il utilise souvent la séance de questions à l'Assemblée nationale pour interpeller le ministère en charge de l'Environnement. Dans sa prise de parole de novembre 2004, il critique l'inefficacité des tirs de loup organisés par l'ONCFS et accuse les réserves et les parcs nationaux, exclus du protocole, de constituer des « sanctuaires à loup »[298]. Le député, dont la circonscription couvre le territoire du Parc de la Vanoise, fait partie du groupe d'élus qui remettent sans cesse en question le statut des aires protégées. Ils sont à l'origine du projet de loi de refonte de ces parcs visant à autoriser davantage d'aménagements en montagne[299]. M. Bouvard stigmatise aussi la croissance des dégâts de loup et les mesures de protection, inutiles selon lui. En mai 2005, il se fait le porte-parole sans nuance de la Fédération des chasseurs de Savoie dont il reprend, *in extenso*, la motion de leur assemblée générale pour en faire sa question[300]. Cette position officielle des chasseurs fait suite à un retrait local sur le dossier et correspond à des craintes émanant de la base. Après avoir dénoncé le coût des indemnisations et la « menace » que représenterait le loup pour la faune sauvage, les chasseurs de Savoie demandent une « véritable politique de régulation des grands prédateurs » à laquelle ils désirent être associés. Cette position est assez commune dans le monde cynégétique confronté au loup qui n'a pas la légitimité de la défense d'une activité professionnelle.

C'est principalement au niveau des instances professionnelles agricoles et de certains éleveurs que l'opposition se fait la plus visible. Plus qu'ailleurs, le double discours est de rigueur. Autrement dit, sur le terrain, on prend ce qui est bon à prendre techniquement, et dans les arènes médiatiques, la colère prime. Ainsi, l'éleveur responsable de l'association des éleveurs savoyards employeurs d'aides-bergers tient des propos d'une violence démesurée lors du séminaire de rendu du programme Life à Lyon en décembre 2003 : « J'appelle ici

[298] Question n° 49966 de M. Bouvard Michel, député de Savoie, au ministère de l'Ecologie, publiée au Journal Officiel le 2/11/2004 et réponse publiée au J.O. le 8/03/2005.

[299] Projet de loi faisant suite au rapport Giran.

[300] Question n° 65153 de M. Bouvard Michel, député de Savoie, au ministère de l'Ecologie, publiée au Journal Officiel le 17/05/2005 et réponse publiée au J.O. le 6/12/2005.

toutes les personnalités responsables, des administrations et de la chasse, à tout faire pour exterminer les loups et j'apporte ici la corde pour pendre la DIREN ! ». De même, alors que la SEA 73 continue de travailler étroitement avec la DDAF et les éleveurs concernés, la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles organisent ponctuellement des mobilisations fortes (le blocage du Tour de France est organisé en juillet 2005 avec l'aide des structures iséroises). La Chambre se positionne fortement en 2005 suite à une hausse des dégâts de loup dans le département. La Maurienne et la Tarentaise, habituellement concernées, concentrent la plus forte augmentation. Certaines zones sont stables (Belledonne), mais de nouvelles zones apparaissent comme les Bauges. Ce contexte agricole et politique a un effet sur le préfet de Savoie, Christian Sapède, qui sort du devoir de réserve des serviteurs de l'Etat. Ses propos repris dans *Le Dauphiné Libéré* du 24 novembre 2005 choquent les acteurs favorables à la conservation du loup. D'après le préfet, les fonctionnaires de l'Etat « ne sont pas là pour défendre le loup » (*ibid*.). Après avoir reconnu l'amélioration du dialogue entre les éleveurs et les autorités départementales, il affirme que « le pastoralisme ne pourra pas continuer à se développer si la pression du loup devient plus prégnante. J'en appelle à l'évolution de la Convention de Berne » (*ibid*.). La remise en cause d'un texte ratifié par l'Etat français semble bien étrange dans la bouche d'un haut fonctionnaire. L'ambiance locale et nationale étant à la critique des dispositifs environnementaux nationaux et internationaux, on peut faire l'hypothèse qu'elle explique ce type de propos.

Même si le département de Savoie bénéficie d'acteurs agricoles qui veulent faire avancer une prise en charge dépassionnée de la problématique loup, la colonisation conquérante de l'espèce et la précarité du secteur ovin concerné compliquent l'accompagnement de ce type de dossier environnemental épineux.

Chapitre 3 : Les nouveaux fronts de colonisation et les enjeux posés

Dans la continuité de la colonisation alpine des loups, des mesures d'adaptation ont été mises en place par les pouvoirs publics. Les différents acteurs ont réagi en conséquence, avec les phases initiales d'opposition et l'alternance entre crise et adaptation pragmatique. Cette croissance territoriale de la zone à loup semble ne pas connaître de frein et demeure assez imprévisible. Les nouveaux fronts de colonisation le montrent. Le premier que nous allons aborder, la présence dans le département de l'Ain (Bugey), se trouve néanmoins dans la continuité alpine. Cependant, on quitte clairement les régions d'alpage de haute altitude. Dès lors, les problèmes du pastoralisme en zone de montagne intermédiaire se posent avec force. Le second cas étudié relève plus encore d'une « surprise » de la colonisation lupine puisqu'il s'agit de la présence du loup dans les Pyrénées orientales. L'éloignement du centre de gravité de la population française de loup et du dispositif classique de prise en charge publique de la question a d'autant plus posé problème que cette colonisation est relativement ancienne au regard du dossier puisqu'elle date de 1998. Ainsi, après avoir vu les différents contextes locaux de la présence du loup en France, il s'agira de voir quels enjeux l'expansion difficilement contrôlable de ce prédateur posent en termes de conservation des grands carnivores en France.

1. Le nouveau front de l'Ain en 2003

1.1. L'arrivée du loup et la réaction des pouvoirs publics

Avec cette nouvelle colonisation, tout le massif jurassien est maintenant exposé à la présence du canidé sauvage. Dans l'Ain et plus précisément dans le Bugey, les zones de haut alpage sont minoritaires. Les estives de basse altitude (autour de 1000 m et moins) dominent un paysage marqué principalement par un élevage bovin. Le gardiennage est faible mais pas inexistant, notamment dans le cadre de petites transhumances locales où plusieurs éleveurs engagent des bergers pour surveiller les troupeaux (C. Tourmier et *al.*, 2000). Dans l'ensemble, les éleveurs, eux, restent sur l'exploitation où les principales tâches les occupent. Une des caractéristiques majeures des estives et des exploitations de l'Ain est l'effort très important accordé à la lutte contre la friche et l'embroussaillement. C'est la conséquence directe de la diminution des effectifs et des agriculteurs (*ibid.*). Il s'agit là d'une configuration qui réunit les conditions d'une présence problématique d'un prédateur sauvage.

Carte 41: Le théâtre du loup dans l'Ain et les principales zones de pâturages collectifs

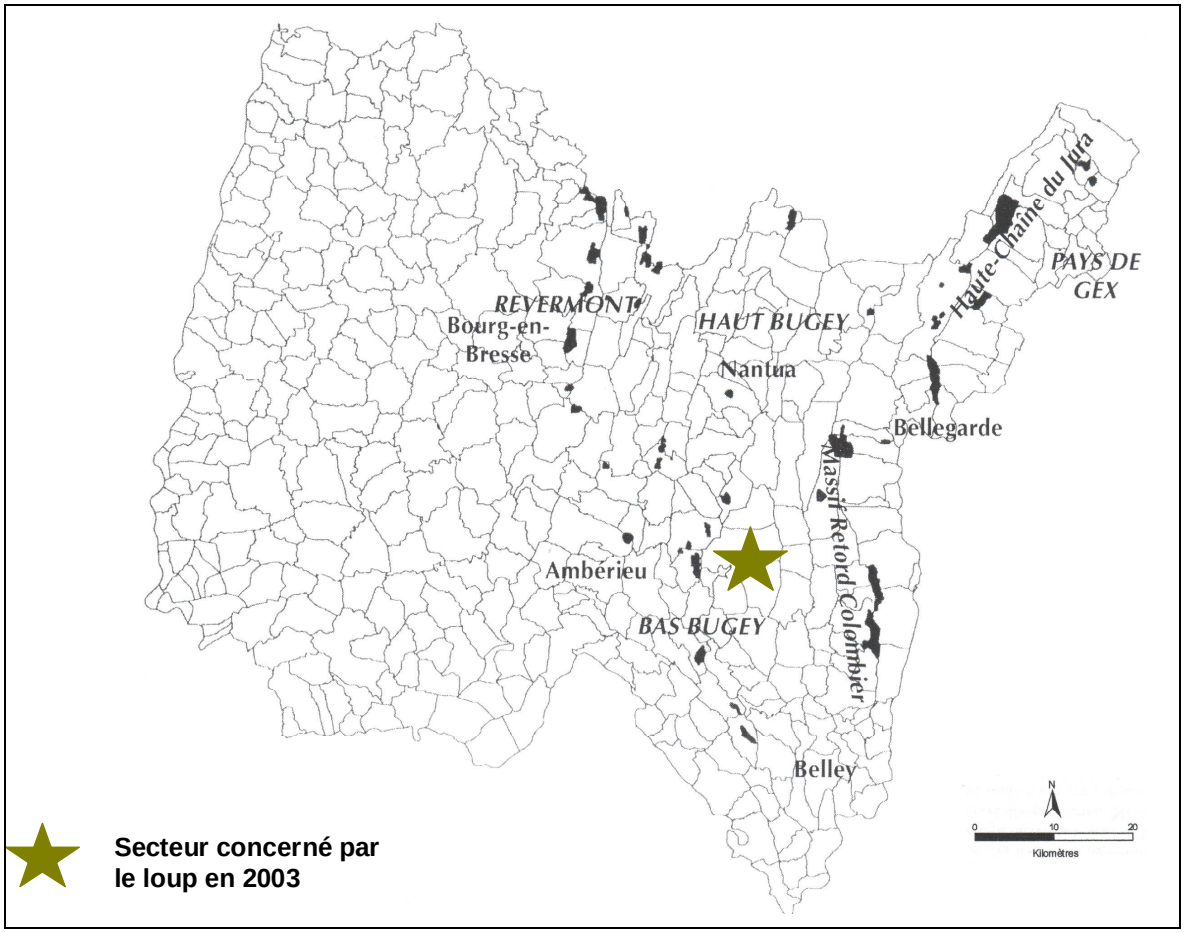

(D'après Tournier et *al*., 2000 et ONCFS, 2005)

Pourtant, la région n'en est pas dénuée puisqu'elle est fréquentée par une population de lynx. L'animal a fait son retour dans les années 1980 suite à la colonisation d'individus provenant de Suisse voisine où une réintroduction avait eu lieu. Jusque dans les années 1990, comme cela a déjà été abordé dans la première partie, le félin a provoqué une mobilisation dont certains acteurs se retrouvent dans le dossier loup. À la suite des dégâts limités sur troupeaux, des indemnisations bien négociées et le droit de tir des lynx « trop prédateurs » sur les ovins, la situation est assez calme, le temps ayant aussi probablement fait son affaire. Mais désormais, les attaques du canidé sauvage frappent le Bugey, déjà ponctuellement concerné par les dégâts de lynx (carte 41).

Dès l'été 2002, des articles de la presse locale relatent des témoignages de randonneurs et de chasseurs qui auraient vu des loups et une rumeur, sans preuves concrètes, se met en place. À partir de juin 2003 sur les Plans d'Hotonnes dans le Valromey, un éleveur de mouton subit les attaques d'un « grand canidé » sur son troupeau. À la fin d'estive, les pertes sont estimées à 40 bêtes tuées et 29 disparues avec un pourcentage incertain

attribuable au prédateur. Les autorités et la DDAF obtiennent alors l'autorisation d'éliminer tout chien divagant susceptible de commettre de tels dégâts. Pourtant, dès le début, l'éleveur voit l'animal et affirme qu'il s'agit d'un loup. Mais l'administration n'en a pas alors la preuve formelle. La responsable du dossier à la DDAF de l'Ain nous confie : « Un garde de l'ONCFS et un agent de la DDAF ont fait un affût un soir. Ils ont vu l'animal et quand ils ont braqué le phare dessus, ils ont eu un tel doute sur le fait que ça pouvait être un loup qu'ils n'ont pas tiré » (Durand-Bourlier, com. pers.). Cet affût change le point de vue de l'administration qui, n'ayant pas de preuves factuelles, se range du côté de l'intime conviction de l'éleveur. Par conséquent, la DDAF dégage un financement pour salarier une aide-bergère pendant deux mois et réussir, à terme, à indemniser l'éleveur.

1.2. Réactions agricoles et récupérations syndicales

Bien que l'éleveur concerné ait été peu engagé dans le syndicat ovin départemental, ce dernier est médiatiquement plus visible par ses prises de positions officielles et ses sollicitations par la presse. Pourtant, la presse de l'Ain semble éviter les titres tapageurs et alarmistes fréquents dans les autres médias locaux. Cette forte visibilité du syndicat n'est pas liée à l'importance économique de l'activité ovine, mais est davantage la conséquence de la personnalité de son président. Cet éleveur ovin à la retraite est une personnalité agricole d'importance nationale puisqu'il est le président de la Fédération nationale ovine (FNO) et qu'il s'est déjà fait un nom dans les années 1980-1990 lors des conflits liés au lynx dans la région. Face à l'arrivée du loup, sa virulence est bien supérieure à celle de l'éleveur au troupeau attaqué : « Le lynx suffit à notre malheur. Nous ne sommes pas là pour servir de gardiens de réserve, ni pour supporter les errements de l'écologie » affirme-t-il à *l'Agence France Presse* en septembre 2003. Très critique sur ce qu'il appelle « l'extrémisme écologique », il pense que des loups ont été lâchés dans le Jura français comme ça a été le cas clandestinement pour le lynx selon lui (Grosjean D., com. pers.). Cet épisode du loup dans l'Ain permet ainsi une mise en valeur personnelle de ce syndicaliste agricole qui fait partie des co-fondateurs de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs née à Nice en septembre 2001. Il profite d'ailleurs d'un comité départemental de gestion des grands prédateurs portant sur le loup pour demander au préfet de l'Ain la raison pour laquelle il n'est pas convié aux réunions du groupe national sur la stratégie de gestion

du loup[301]. Le préfet lui répond qu'il appuiera à nouveau sa demande auprès du ministère de l'Ecologie après l'avoir déjà fait puisque cela lui paraît légitime. Dans la même réunion, le préfet répond négativement à la demande de la FRAPNA qui souhaite faire partie des commissions d'évaluation des dégâts de prédateurs, seuls l'Etat et les agriculteurs étant concernés selon le représentant de la République. Ainsi, au plan départemental, l'opposition au prédateur bénéficie autant d'une antériorité que d'une reconnaissance des pouvoirs publics.

Bernard Dallin, l'unique éleveur de mouton touché par les attaques de loup, offre un cas de figure tout à fait concret de confrontation au prédateur. Bien qu'opposé au loup, sa position est loin d'être simpliste. La fibre écologiste qui en a fait le seul éleveur de mouton *bio* du département n'est pas étrangère à ce positionnement. Il n'invoque pas une quelconque peur du loup ou encore des lâchers clandestins : « Le loup est un animal assez craintif. Il ne faut pas fantasmer sur cet animal. Moi-même, je l'ai côtoyé tout l'été, je le sentais autour de moi […], il devait m'observer mais il m'a toujours évité. […] C'est un mâle de la race des loups d'Italie qui ont colonisé le Mercantour et qui étaient déjà dans le secteur de Belledonne l'an dernier. On avait d'ailleurs averti les autorités qu'il serait bientôt chez nous, sachant qu'il parcourt 100 km en une nuit » (Dallin *in Lyon Mag*, décembre 2003). Cet éleveur est d'autant mieux informé qu'il a dû lui-même rechercher un laboratoire d'analyse génétique pour prouver la présence du loup. En effet à l'époque, le ministère de l'Ecologie est empêtré dans le flou des protocoles d'analyses avec le laboratoire du Dr Taberlet, et les administrations locales sont peu expérimentées en la matière. Même si le discours de l'éleveur paraît plus posé et « rationnel » que celui du représentant syndical, B. Dallin affirme que la cohabitation est impossible et qu'il faudrait éliminer le loup dans sa zone. Plusieurs éléments locaux sont à prendre en compte. Tout d'abord, vu la difficulté de l'activité, l'éleveur a prévu, avant l'arrivée du loup, de céder son exploitation. En outre, l'organisation sociale et territoriale de l'exploitation aggrave les conséquences de l'arrivée soudaine du loup. Comme B. Dallin le dit lui-même, il n'est pas berger mais éleveur, autrement dit, son travail n'est pas de garder et protéger le troupeau toute la journée. Ses moutons pâturent dans des zones de pré-bois, à la dynamique d'embroussaillement forte, ce qui favorise la discrétion du prédateur. Enfin, le site est assez isolé et offre au loup des

[301] A partir de fin 2003, suite à la commission parlementaire initiée par le député Estrosi, un groupe composé de représentants des administrations, des aires protégées, des éleveurs, des écologistes et des élus sont réunis chaque mois pour élaborer une stratégie de gestion du loup en France.

promontoires d'où il peut surveiller les bêtes et l'éleveur (Dallin, *ibid.)*. Pour toutes ces raisons de vulnérabilité, seule cette exploitation a été concernée, les autres attaques du canidé étant marginales dans le département l'année de son arrivée officielle en 2003.

1.3. Bilan stratégique et politique de ce retour avant-coureur

L'ironie du sort a fait que le loup s'est attaqué au troupeau d'un éleveur bio au contact régulier avec la FRAPNA, la fédération des associations naturalistes locales. Bien que ces dernières fassent la promotion de la conservation du loup, elles sont tout à fait conscientes des difficultés de l'éleveur et évitent la surenchère. Au plan national, l'association Ferus a pris contact avec B. Dallin afin de commencer à lui apporter une aide sous la forme des éco-volontaires de son programme Pastoraloup. Le traitement de fond du dossier tient surtout au contexte politico-administratif, syndical et à la personnalité de l'éleveur qui maintient le dialogue avec tous les acteurs malgré les tensions et les préjudices. Avant la preuve formelle de la présence du loup, la décision d'indemnisation a été prise. Cela replace encore les résultats d'analyse génétique dans leur importance politique. Le laboratoire suisse que l'éleveur a trouvé, par sa rapidité – et sa gratuité – a permis de passer outre le monopole du laboratoire de P. Taberlet. Il a conforté la prise en charge publique, d'où l'importance d'un outil de ce type efficace et réactif. Cependant, certaines failles peuvent être pointées. Certes, la DDAF propose de salarier une aide-bergère, mais l'éleveur doit faire l'avance des rémunérations. De même, le financement de l'alimentation liée à une stabulation forcée et le manque à gagner lié aux bêtes non encore indemnisées posent de sérieux problèmes de trésorerie. Toujours concernant les indemnisations, l'éleveur et les organisations syndicales pointent des montants pour les dégâts de loup inférieurs à ceux du lynx. Cet écart est lié aux résultats différenciés des négociations entre administration et profession agricole dans les contextes séparés du retour du loup et du lynx qui ont fini par fusionner. Finalement, l'éleveur B. Dallin a bénéficié du « tarif lynx », plus intéressant. Mais après avoir refusé, l'administration a accepté en invoquant le fait que sa production était « bio ». Qu'en sera-t-il pour les autres ?

Comme dans les Alpes du Sud, les techniciens agricoles et la profession ont encouragé le développement des clôtures, très pratiques pour un éleveur sans main d'œuvre. Le témoignage de B. Dallin résume encore une fois le problème que pose le loup dans les zones qui ont connu ces adaptations pastorales récentes : « Je ne peux pas passer ma journée à protéger mon troupeau. Je l'ai donc parqué dans un espace entouré par 20 km de clôture.

Ce qui me permet habituellement de visiter quatre heures par jour mon troupeau et le reste du temps, de m'occuper des foins, d'entretenir la bergerie, le matériel… Mais aujourd'hui, cette clôture, que j'ai posée moi-même et qui m'a coûté plus de 20 000 euros, est une aubaine pour le loup, car mes bêtes ne peuvent pas lui échapper ! » (*ibid*.). Plus que l'adaptation du dispositif d'accompagnement du loup proposé par l'administration, c'est aussi tout un système agricole qu'il s'agit de repenser à cause des prédateurs. Or, les organisations syndicales montrent toute leur résistance. C'est déjà le cas avec la manipulation des représentations, proche de la désinformation, au sujet des mesures de protection qualifiées d'inefficaces. Des idées reçues ont ainsi précocement circulé dans l'Ain sur les chiens de protection avant même que cette technique soit testée dans un tel contexte pastoral où dominent de nombreux parcs isolés. Le cas similaire de certaines zones du Vercors drômois peut apporter un contre-exemple, mais peu d'acteurs semblent porter des solutions véritablement alternatives pour le moment. Deux solutions, à chaque fois insuffisantes, ont alors émergé dans l'Ain. La première est la mise en place et l'adaptation des mesures déjà existantes dans la continuité de ce qui se fait dans les Alpes. La seconde est l'élimination du loup dans ce type de région. Dès l'apparition du loup, suite aux pressions du monde agricole, l'hypothèse d'un abattage préventif a failli se mettre en place. En effet, l'année 2003 a vu les résultats de la commission parlementaire Estrosi qui suggérait cette solution. De plus, certaines voix au sein du ministère de l'Agriculture encourageaient cette solution. Cependant, l'abattage officiel du loup n'ayant pas encore commencé à l'époque, l'option de conservation a primé. Avec la banalisation du tir de loup, cette situation est tout à fait susceptible de changer au regard des évolutions du contexte.

2. Un nouveau front déjà ancien : le loup dans les Pyrénées

Le loup a fait son retour dans les Pyrénées-Orientales reproduisant et annonçant les difficultés de gestion de la problématique des grands prédateurs sauvages en territoires ruraux marginaux. Cependant, même si des maladresses ont pu avoir lieu en raison du caractère hautement sensible du dossier, il s'agira de souligner ici les originalités qui ont pu et qui pourront améliorer le traitement local du retour du loup. Certes, le caractère géopolitique du grand prédateur n'a pas été absent. Autrement dit, il y a eu des tentatives politiques, syndicales et médiatiques qui ont pu avoir pour effet d'attiser des conflits entre opposants et protecteurs du loup. Néanmoins, les objectifs de notre propos sont de montrer que la grande particularité dans le retour du loup dans les Pyrénées-Orientales a été un partenariat étroit entre des acteurs d'environnement et des acteurs agricoles pour favoriser la

coexistence pastoralisme / loup, de faire une analyse critique de la gestion du dossier à tous les niveaux et d'aborder les perspectives alors que la Catalogne, côté Pyrénées espagnoles, a reconnu officiellement (début 2004) la présence de loup sur son territoire. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec les acteurs locaux directement en prise avec le dossier[302].

Carte 42 : Localisation du Madres-Coronat

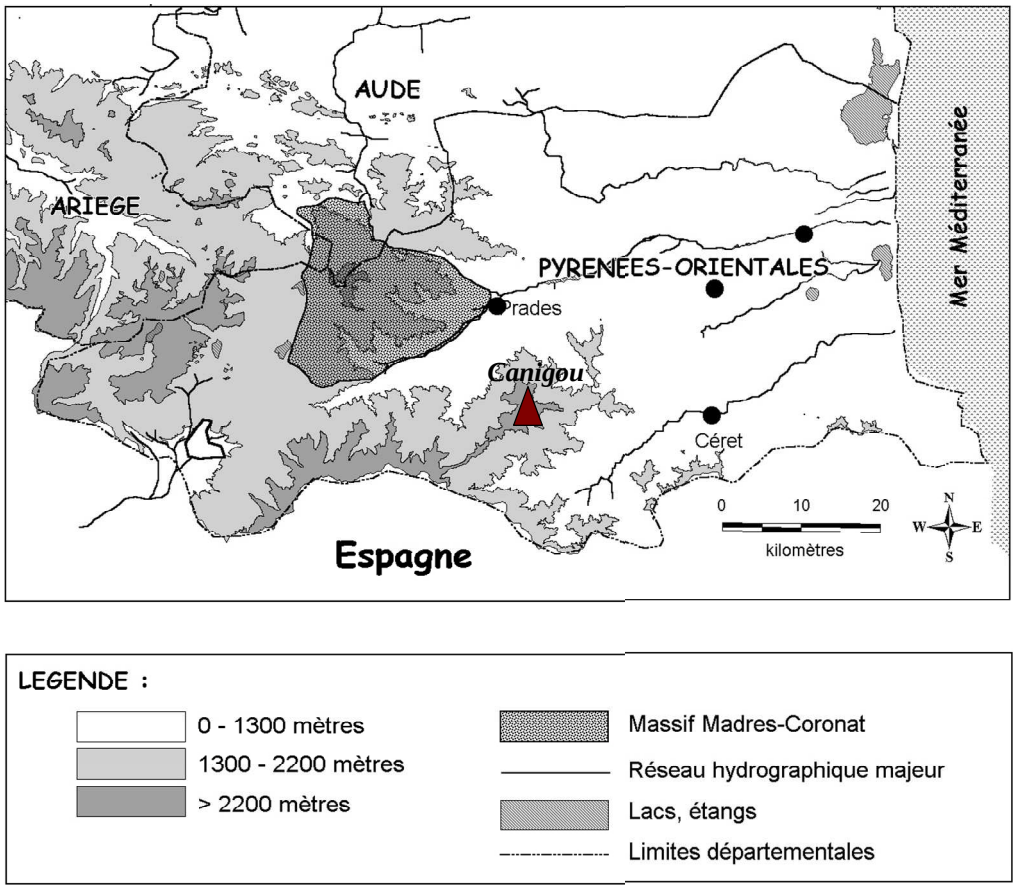

(Sources : OGM, AGRNN, R. Letscher, 2001 *in* Salvador, 2003)

2.1. Le loup et les activités humaines dans les Pyrénées-Orientales

La zone montagnarde des Pyrénées-Orientales se caractérise par des territoires à forte biodiversité qui résultent d'éléments biogéographiques divers, des conséquences d'activités humaines pluriséculaires et d'une dynamique de reconquête des milieux naturels suite à une déprise agricole. Dans ce contexte, cette partie des Pyrénées est une des plus riches en réserves naturelles fédérées au sein d'une confédération (la Confédération des réserves catalanes). Le Parc naturel régional, mis en place depuis 2006, mise à la fois sur un

[302] Nous renvoyons à l'article co-écrit avec Olivier Salvador (Benhammou et Salvador, 2003), à Salvador (2003) et à Benhammou (2004).

patrimoine culturel et naturel riche. Le territoire, concerné au premier chef par le loup dans la seconde partie des années 1990, se situe au sein de la Réserve de Nohèdes, elle-même base du site Natura 2000 dans le massif du Madres-Coronat qui s'étend sur 25 000 ha (carte 42). Le loup a également été repéré sur le Massif du Carlit et sur le Canigou. Nous insisterons sur le Madres-Coronat, plus particulièrement sur la zone de Nohèdes, car le jeu d'acteurs y a été très vif au sujet du loup. Les chasseurs sont intégrés à la gestion de la réserve[303] tout comme les acteurs du tourisme (accompagnateurs de montagne principalement) et les acteurs pastoraux. La gestion et la promotion du site Natura 2000 sont fréquemment mises en avant comme un modèle puisque nous n'y retrouvons pas les tensions courantes liées à ce dossier en milieux ruraux (AGRNN, 2004).

Le territoire de Nohèdes - et des Pyrénées-Orientales – a connu historiquement des fluctuations de la présence du pastoralisme. Après une longue période d'abandon des territoires pastoraux liée à l'exode rural et à la réorganisation moderne des systèmes agricoles, une reconquête modérée a été amorcée à partir des années 1980 (Salvador, 2003). Elle est principalement le fait de néo-éleveurs. L'élevage bovin pour la viande tend de plus en plus à être majoritaire. Les éleveurs ovins, principalement pour la viande, à l'activité généralement moins rentable, ont souvent occupé les terroirs les plus difficiles. C'est le cas de l'éleveur travaillant sur le territoire de la Réserve de Nohèdes. N'ayant pas reçu les meilleurs conseils et les soutiens techniques au moment de son installation (Lambert *in* Salvador, 2003), le système d'élevage en question a pâti d'emblée de difficultés d'exploitation liées à l'inadaptation des équipements pastoraux et à l'insuffisance de main d'œuvre. Ces handicaps sont compensés par la possibilité de laisser les brebis en pacage libre quasiment en toutes saisons en raison d'un climat qui peut s'y prêter. La Réserve de Nohèdes a d'ailleurs encouragé la présence de l'élevage sur son territoire car cela entrait bien dans la prise de conscience et dans le discours sur la portée agri-environnementale de certaines activités. Cependant, quelques années après son installation, le troupeau commence à subir une prédation chronique (figure 22). Jusqu'au milieu des années 1990, tout montre qu'il s'agit d'une prédation de chien. Cette question est depuis longtemps soulignée comme un vrai problème pastoral par les organismes agricoles régionaux[304] (Pistolesi, 1998). Cependant

[303] La chasse est autorisée sur le territoire de la réserve. À noter également que le conservateur de la réserve siège à l'ACCA de Nohèdes.

[304] En cela, ils se distinguent des organismes alpins qui, maintenant, suite au retour du loup dans les Alpes, se crispent et parlent de faux problèmes quand cette question de prédation de chien est abordée (Garde et Vors, 2001).

à partir de 1997, plusieurs soupçons évoquent la présence d'un prédateur sauvage qui s'est spécialisé. Un suivi de terrain se met en place et très vite, on s'aperçoit que les soupçons de l'éleveur sont fondés, ce grand canidé doit être un loup.

2.2. D'où vient ce loup ? Les représentations médiatiques et socio-professionnelles agricoles

Le résultat des analyses génétiques paru en 1999 confirme qu'il s'agit bien d'un loup et la souche identifiée est italienne, *Canis lupus italicus*. Au premier abord, ces conclusions sont étonnantes. Dès l'été 1999, les presses locale et surtout nationale se saisissent de l'affaire. La question des grands prédateurs est un *marronnier*[305] riche en sensationnalisme et en simplisme. Ainsi *Paris Match* (9 septembre 1999) fait un reportage choc sur le « loup de Nohèdes » et publie une carte extravagante montrant « l'itinéraire surprenant » du loup depuis le cœur des Abruzzes aux Pyrénées-Orientales (carte 43). Plus étonnant le journal *Le Monde* la publie à nouveau. Avec une telle carte se fondant sur une origine italienne des loups, la thèse d'un lâché humain s'éveille. Cependant, des éléments permettent de recadrer cette présence. Comme l'Espagne est à proximité et que ce pays compte une population de près 2000 loups, l'hypothèse d'un loup espagnol semblait la plus logique. Il faut rappeler néanmoins que les premières populations viables de loups se situent bien plus à l'ouest de l'Espagne. La distance qui les sépare des Pyrénées-Orientales est supérieure ou du même ordre que celle qui sépare les Alpes du Sud des Pyrénées-Orientales (carte 44). De plus, ce qui a poussé les concepteurs de la carte de *Paris-Match* à figurer un trajet partant des Abruzzes est que les loups d'origine italienne sont communément appelés « loups des Abruzzes » puisque c'est de cette région qu'est repartie la recolonisation de l'Italie puis de la France. Dans la mesure où l'on trouve maintenant du *Canis lupus italicus* dans les territoires alpins français et suisses, on pourrait parler de loups « italo-alpins ». Même si une intervention humaine ne peut jamais être exclue à 100 %, bien qu'elle paraisse très difficile, la présence de loup de cette souche s'explique. Plusieurs études ont montré que des infrastructures types routes, autoroutes, ponts… sont utilisées et traversées par des loups (Mech, 1996 ; Mech *and* Boitani, 2003). La vallée du Rhône a donc pu être franchie. En outre, deux individus ont été retrouvés morts dans le Massif Central en 1997 et 1999 (Cantal et Puy-de-Dôme) montrant également la colonisation par bond et les grandes distances que les loups peuvent parcourir. Cela nous mène d'ailleurs à l'hypothèse suivante : il est fort

[305] Dans le domaine journalistique, un marronnier est un sujet que l'on traite régulièrement et dont on sait qu'il sera systématiquement payant sur un plan éditorial.

probable que depuis déjà plusieurs années des loups erratiques parcourent des zones rurales françaises dans la discrétion la plus totale. Cependant, la diffusion d'informations tronquées et la cartographie parue dans la presse contribuent à diffuser la rumeur de lâchers clandestins, récupérée par une partie de la profession agricole.

Carte 43 : Le retour du loup dans les Pyrénées vu par *Paris-Match*



(Extraite de *Paris Match*, 9 septembre 1999)

Alors que l'éleveur est en pleine détresse face à cette situation de prédation qu'il a du mal à gérer jusqu'en 1998, plusieurs représentants professionnels essaient de tirer profit de la situation pour faire parler d'eux. Au premier titre, certains représentants agricoles départementaux (Syndicat ovin catalan, Confédération paysanne des Pyrénées-Orientales), sollicités par l'éleveur qui a besoin d'aide, mobilisent les médias. Ils convoquent des journalistes, rappellent qu'ils sont hostiles à tous les grands prédateurs, que la cohabitation entre le loup et le pastoralisme est impossible, qu'ils refuseront toutes les aides, la seule solution demeurant le retrait pur et simple des prédateurs. Rapidement, le porte-parole de la section locale de la Confédération paysanne, surpassant le syndicat majoritaire, récupère le dossier et contribue à la médiatisation d'une hostilité ouverte aux prédateurs sauvages (Benhammou 2001, de Bellefon et Benhammou, 2004). Le syndicaliste « alternatif » fait tout pour se montrer actif sur la question et pousse l'éleveur de Nohèdes à adopter des positions sans concessions. Néanmoins, l'influence du syndicaliste a des effets catastrophiques sur le terrain puisqu'il incite l'éleveur à ne pas se protéger et ne pas travailler différemment car « ce

serait être d'accord avec la présence du loup ». Ces initiatives débouchent sur peu de résultats concrets concernant l'amélioration de la situation de l'éleveur face à la prédation. La mobilisation contre le loup fait même un certain tort à l'éleveur. En effet, elle freine considérablement le travail technique d'aide qu'essaient de mettre en place certains acteurs pragmatiques au sein du SIME.

Figure 22 : Evolution de la prédation sur l'estive de Nohèdes de 1992 à 2000

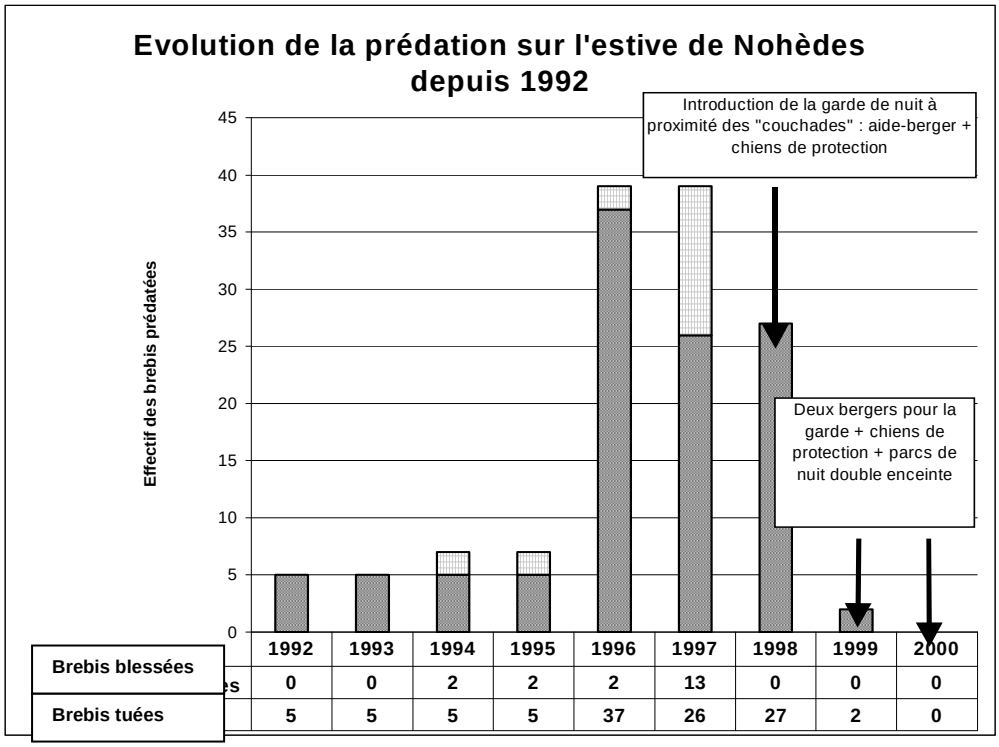

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Brebis blessées	0	0	2	2	2	13	0	0	0
Brebis tuées	5	5	5	5	37	26	27	2	0

(Source : Salvador, 2003)

2.3. Partenariat entre acteurs d'environnement et acteurs agricoles

Le rôle des acteurs locaux d'environnement a été crucial dans la résolution du problème. Dès 1998, l'équipe de la Réserve de Nohèdes est renforcée par un chargé de mission, Olivier Salvador, qui a une compétence de suivi « ours ». Avec l'aide d'un agent de l'ONF mais surtout de l'ONCFS, Alain Bataille, très à l'écoute des problèmes de l'éleveur, ils renforcent un suivi empirique qui leur permet de mettre au jour qu'un grand canidé parcourt la montagne. Leur conviction se dirige de plus en plus vers la piste du loup. Or ils savent pertinemment que s'ils arrivent à montrer qu'un loup est responsable des attaques sur le troupeau, alors, une série d'aides concrètes pourra être débloquée. La réserve, n'ayant pas de moyens particuliers mais devant à la fois accepter la présence d'une espèce protégée et favoriser le pastoralisme, laisse cette mission prendre de l'ampleur même si l'agent n'hésite

pas à donner de son temps libre. Il en est de même pour l'agent de l'ONCFS. Ils essaient du mieux qu'ils peuvent d'entretenir le dialogue avec l'éleveur aux humeurs variables. Parfois il les associe à ceux qui sont responsables de la présence du prédateur et parfois, il a conscience qu'ils essaient de l'aider. La résolution des difficultés et du conflit fait un saut qualitatif lorsque les acteurs d'environnement et des structures techniques agricoles décident de travailler ensemble.

Le SIME, Service inter-chambre d'agriculture montagne élevage de Languedoc–Roussillon est une structure qui s'investit dans les politiques de sauvegarde et de reconquête pastorale. Elle a déjà œuvré dans les Pyrénées-Orientales pour favoriser l'organisation foncière des usagers des territoires pastoraux. Le SIME est particulièrement actif grâce un ingénieur pastoraliste, Bernard Lambert, basé à Prades, à une quinzaine de km de Nohèdes et à Marc Dimanche à Perpignan. Dans la continuité du soutien technique à l'élevage et appuyé par son chef de service, B. Lambert s'est énormément impliqué afin de trouver des solutions pour l'éleveur confronté au loup. Il aide à la réorganisation du système d'exploitation et met en place de nouveaux équipements qui ont pu être financés, en particulier par le groupement pastoral[306]. Le SIME collabore étroitement avec la Réserve de Nohèdes, notamment quand un de ses agents travaille au placement de chiens de protection. Il a également diligenté toute une série d'études afin d'améliorer la compréhension et la prévention de ce genre de situation de prédation (Pistolesi, 1998 ; SIME et *al.*, 1999).

D'autres structures conjuguent leur travail afin d'améliorer la cohabitation naissante. La mairie de Nohèdes s'investit particulièrement par le biais de la secrétaire et du maire, Vincent Mignon, lui-même éleveur bovin. Ce dernier, bien qu'ayant subi les critiques d'une partie de la profession et bien que ne voyant aucun intérêt au loup, a dès le début essayé d'aider l'éleveur en question. La mairie a monté plusieurs dossiers de demande d'aide et, une fois accordée, elle a fait une avance de frais. En effet, via Natura 2000 notamment, la DIREN Languedoc-Roussillon a dégagé des crédits pour payer des cabanes de chantier préfabriquées dans le but de favoriser le gardiennage du troupeau dans les différents quartiers d'estives. Des fonds ont permis également de financer une aide-bergère et la DIREN Midi-Pyrénées, qui gère le dossier de l'ours, a fourni un soutien concernant les chiens de protection. Dans ce contexte, le groupement pastoral a décidé d'embaucher un berger salarié expérimenté à

[306] Le groupement pastoral de Nohèdes est principalement composé par l'éleveur directement confronté au loup, auquel s'ajoutent pour l'estive des petits éleveurs ou des retraités possédant quelques brebis.

temps plein. Enfin, la sous-préfecture a poussé un certain nombre de dossiers car toutes ces aides ont mis du temps à se débloquer, ce qui n'a pas contribué à l'apaisement des tensions.

Au total, Les efforts de l'éleveur, des acteurs d'environnement (la Réserve de Nohèdes étant motrice) et des acteurs agricoles ont payé. Grâce à leur mobilisation et l'obtention d'aides, la prédation a fortement diminué (figure 22). Certes, dès 2000, des rumeurs font état de la disparition naturelle ou de l'élimination du loup, pourtant l'animal se maintient dans la région.

2.4. Bilan critique du traitement des enjeux locaux

La perte de temps et le manque de réactivité peuvent toujours aggraver la situation. Dès 1996-1997, l'éleveur est demandeur d'aide face à une situation qu'il a du mal à gérer. Or, les acteurs de terrain locaux n'ayant pas de « culture loup », ne savent pas ce qu'il faut rechercher et surtout, il n'y a pas de moyens pour cela. Ce n'est que fin 1998 avec principalement la motivation d'un nouvel agent de la Réserve de Nohèdes et d'un agent technique de l'environnement de l'ONCFS que des indices sont trouvés et récoltés. Les résultats des analyses génétiques mettent six mois à arriver, en plein été, autrement dit en pleine saison d'estive. Malgré cela, des aides ont leur aval pour être débloquées, mais le groupement pastoral reproche toujours des investissements qu'il a financés et qu'il pensait, à tort, se faire rembourser.

Même si des acteurs d'environnement de terrain peuvent développer des synergies avec des acteurs agricoles, il en va autrement au niveau national. L'administration de l'Environnement est dépassée par le dossier des grands prédateurs jugé coûteux et polémique. Déjà affaiblie et attaquée de toute part, cette administration se méfie de l'irruption du loup à l'extérieur des Alpes. Elle n'est donc pas toujours à même d'apporter le soutien et la flexibilité (déblocage des moyens, cadres et objectifs) que l'action des agents de terrain nécessite. Quant aux administrations agricoles, elles ont longtemps délaissé ce dossier des grands prédateurs. Ces animaux révèlent en outre la situation du pastoralisme dont les politiques publiques qu'elles ont soutenues sont grandement responsables. En outre, le poids de la profession a pu se faire sentir jusque dans le ministère de l'Agriculture lorsque celui-ci a refusé un soutien sollicité par le SIME et la Réserve de Nohèdes. Mais là aussi, la situation tend à évoluer et l'action pragmatique des DDAF alpines a souvent beaucoup œuvré dans le sens de la résolution des conflits.

Les agents de terrain de l'Environnement se contentent d'apporter des solutions techniques sans répondre à la polémique. Lors des présentations de Natura 2000 et des séances de rédaction du document d'objectif du site Madres-Coronat, la réserve s'est bien gardée de parler du loup comme d'un animal prioritaire au titre de la directive Habitats. Le loup a pu même être ressenti par les promoteurs de Natura 2000 comme une nuisance au dialogue entre la réserve et certains acteurs du territoire. Le rôle de militant actif pro-loup a donc été tenu par d'autres acteurs. Les accompagnateurs en montagne des Pyrénées-Orientales sont regroupés dans une association au positionnement écologiste et régionaliste marqué. Tout en ayant une bonne connaissance des réalités du pastoralisme montagnard, cette catégorie d'acteurs se fait entendre dans les médias locaux et milite activement auprès des élus locaux afin de promouvoir la cohabitation et la protection des grands prédateurs. Vu l'importance du tourisme et le charisme du président des accompagnateurs, A. Glory, ces acteurs locaux ont un poids important. Il n'hésite pas à dire que la protection du loup et de l'ours relève aussi d'une volonté locale (Glory, com. pers.).

2.5. Une réalité peu ébruitée côté français et assumée côté catalan

La différence de traitement de part et d'autre des Pyrénées est assez intéressante. Le contexte politique est très influent. Après le silence qui a suivi l'année 2000, une photographie prise sur le Massif du Carlit, toujours dans les Pyrénées-Orientales, en août 2002, apporte de nouveaux rebondissements. C'est suite aux pressions du Groupe loup France-Ferus que l'information est livrée par l'ONCFS en mars 2003[307]. Le Réseau grands carnivores de l'ONCFS en profite pour livrer les informations qui apportent de récentes précisions sur les analyses génétiques des indices relevés dans les Pyrénées-Orientales entre 1998 et 2000. Il y aurait eu au moins trois loups différents sur cette période. En mai 2003, la préfecture des Pyrénées-Orientales en profite pour publier un communiqué de presse officiel où elle présente tous ces éléments. L'information est alors uniquement reprise par la presse locale et elle ne parvient même pas aux organes de presse habituels qui couvrent la chaîne des Pyrénées. Ainsi, cette mise au point exhaustive sur l'état du loup dans les Pyrénées s'opère dans la discrétion.

[307] Ferus a publié cette photographie prise par un vacancier dans sa revue la *Gazette des grands prédateurs*, avant la reconnaissance officielle.

Carte 44 : une autre vision de l'arrivée du loup dans les Pyrénées et dynamique de colonisation de l'espèce en Europe

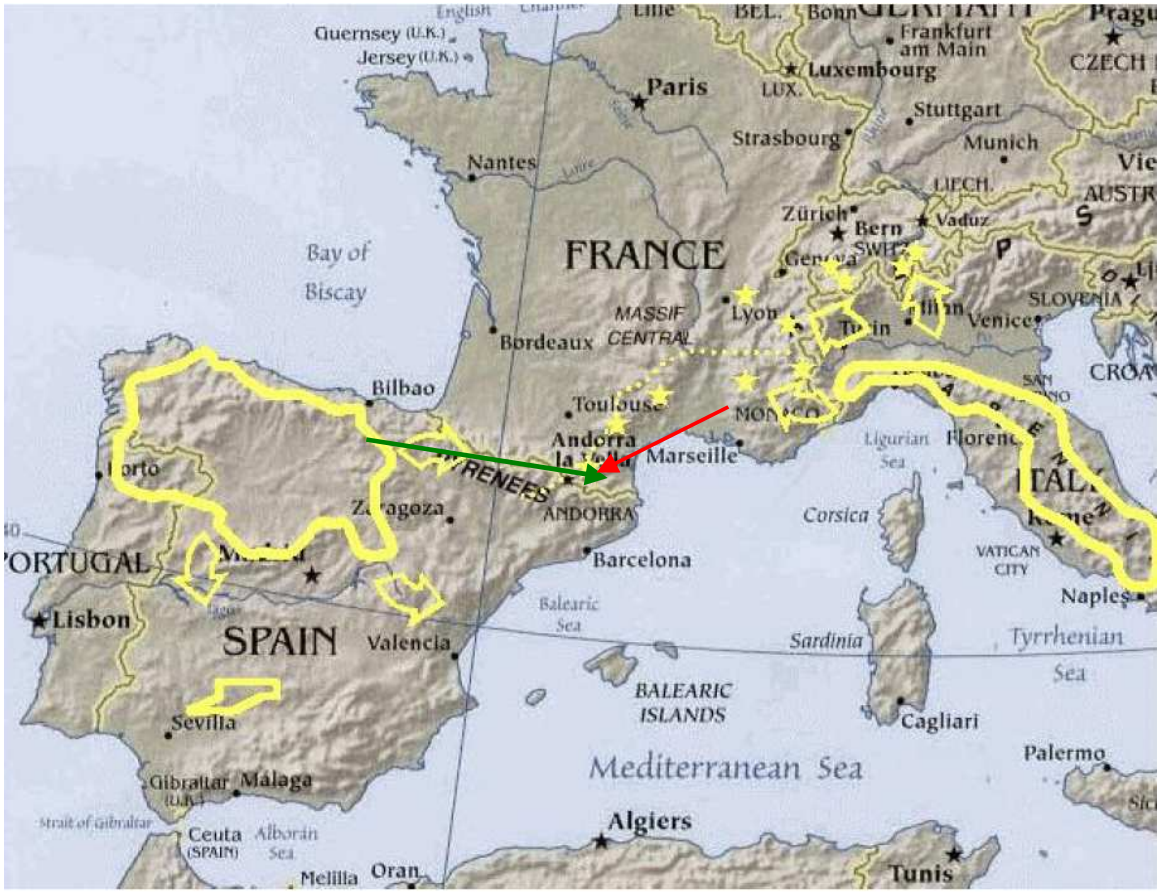

(Source : Generalitat de Catalunya, 2004)

Nous reproduisons ici la carte (en anglais) émanant des autorités catalanes. Le comparatif des distances, « à vol d'oiseau », a été ajouté pour relativiser grossièrement la carte de *Paris Match* et illustrer une autre manipulation possible des représentations (F.B., 2007).

Jusqu'à très récemment, tout concourait à montrer que l'on cherchait à accompagner cette présence de loup dans les Pyrénées-Orientales sans véritablement l'admettre. Cependant la Confédération des réserves catalanes (fédérant, entre autres, la Réserve de Nohèdes), l'ONCFS, la DIREN Languedoc-Roussillon, la DDAF des Pyrénées-Orientales mettent en place à un dispositif d'accompagnement pérenne. Un des éléments de blocage se situe encore au niveau national car localement, dispositions et lignes de conduite générale sont attendues d'en haut. L'attentisme ne semble pas la meilleure solution pour autant. En effet, une communication mal maîtrisée peut avoir des effets catastrophiques sur le travail des agents d'environnement de terrain. Contrairement à la plupart des endroits des Pyrénées et des

Alpes confrontés à une présence de grands prédateurs, des acteurs et des organismes agricoles compétents et pragmatiques sont prêts à s'investir efficacement sur le terrain afin de favoriser une cohabitation. Des acteurs locaux, comme ceux du tourisme, ont également une vision constructive de la question. Cependant, une mobilisation active radicale contre les grands prédateurs, minoritaire pour le moment, ne demande qu'à resurgir avec force si une crise de gestion du dossier éclate. Depuis 2002, l'éleveur, le premier confronté au loup, accepte le soutien technique des acteurs agricoles et des acteurs d'environnement sans pour autant accepter le prédateur. De plus, de jeunes éleveurs à proximité ont déjà commencé à se préparer par rapport à une prédation sauvage dans la mesure où depuis leur installation, ils subissaient une prédation chronique de chiens (Gérone, com. pers.).

Le 12 février 2004, la Generalitat de Catalunya)[308], par le biais de son Département de l'Environnement, annonce par un communiqué de presse très documenté le retour du loup (Generalitat de Catalunya, 2004). Plusieurs éléments sont mis en avant. Premièrement, ce loup est de souche *italicus* et les indices de présence ont été prélevés dans la Parc naturel du Cadi sur un territoire situé à quelques km des Pyrénées-Orientales françaises. Ensuite, les autorités catalanes se félicitent du retour du prédateur qui est vu comme un enrichissement de la biodiversité. Elles s'engagent donc à mettre tout en œuvre pour assurer sa protection et la cohabitation avec les activités humaines. Un programme d'aide est prévu pour soutenir les éleveurs qui subiraient cette présence. Politiquement, ces prises de positions sont révélatrices. Depuis novembre 2003, une alternance politique s'est produite à la tête de la Catalogne. Ainsi, une coalition de gauche comprenant des socialistes, des écologistes et des indépendantistes catalans désire rompre avec le pouvoir précédent. Au moment où en 2003, côté français, des analyses génétiques ont précisé le nombre de loups présents entre 1998 et 2000 (trois individus), un indice de présence provenant du Parc du Cadi avait également montré qu'à l'époque un quatrième individu était en Catalogne espagnole. Les autorités catalanes de l'époque avaient alors jugé qu'il ne fallait pas communiquer. Depuis, les élections ont évincé les tenants de cette ligne. Au final, tous les éléments montrent que d'un côté comme de l'autre de la frontière qui sépare les Pyrénées catalanes, quelques loups de même origine parcourent ces montagnes.

[308] Il s'agit du gouvernement autonome de Catalogne. L'Espagne est un pays très décentralisé où les régions (Autonomie) ont de larges prérogatives. La Catalogne est une des plus importantes, une des plus riches d'Espagne et la valorisation de son particularisme culturel, politique et linguistique est ancien.

La situation est relativement apaisée sur le terrain de part et d'autre de la frontière. Le Réseau grands carnivores (loup-lynx) reconnaît maintenant pleinement cette présence. O. Salvador de la Confédération des réserves catalanes et A. Bataille de l'ONCFS en sont les principaux correspondants. En 2005-2006, les indices probables d'un spécimen ont été relevés sur le massif du Madres et dans la *Sierra del Cadi*. En 2006-2007, le massif du Canigou, le Vallespir et la Catalogne sud, des dégâts sur troupeau et des observations attestent de la présence du canidé. Il y en aurait au moins deux côté français et quatre côté catalan, en sachant que les loups traversent les frontières et constituent une seule population locale.

3. Bilan et perspectives

3.1. La prédation du loup : un problème à considérer

L'interaction entre le prédateur et le cheptel est le nerf de la guerre. Même si ses effets peuvent être exagérés, la prédation est tout à fait réelle et supérieure à celle de l'ours, même si le traitement médiatique et politico-agricole est semblable. La prédation relève à première vue d'éléments écologiques (relation prédateur-proie), techniques (protection des troupeaux) mais aussi socio-territoriaux (évolutions des pratiques, vulnérabilité de telle ou telle estive). Pourtant la connaissance la plus précise possible et la maîtrise de la prédation sont des enjeux stratégiques. À court terme les manipulations politiques peuvent ne pas en tenir sereinement compte, mais à moyen et long terme, cela est déterminant pour l'acceptation des prédateurs.

Plusieurs travaux de qualité évaluent la prédation et étudient l'impact des mesures de d'accompagnement de la présence du loup (Duchamp et *al.*, 2004 ; Espuno, 2004 ; Kleitz, 2004). Soulignons en premier lieu un paradoxe apparent. Alors que les moyens publics pour protéger les troupeaux et les mesures de protection se développent, le nombre d'ovins indemnisés et d'attaques sur troupeaux a respectivement augmenté de 31 % et 29 % en moyenne chaque année de 1994 à 2004 (Kleitz, 2004). Parallèlement, la population de loups a une croissance annuelle estimée à 20 %. Alors que les éleveurs s'affichent comme majoritairement réticents à l'adoption des mesures de protection, dans les faits, leur rythme annuel d'équipement est de 62 %, soit un chiffre bien supérieur à la croissance des effectifs du loup. Cela confirme une nouvelle fois le pragmatisme des éleveurs sur le terrain.

Plusieurs facteurs explicatifs et des nuances sont à apporter à ces constats chiffrés. Premièrement, dans les zones de présence permanente du loup, la proportion des éleveurs protégés pousserait à un report de prédation sur les troupeaux non protégés. Cela explique que certaines zones concentrent encore d'importantes attaques, souvent ciblées sur des éleveurs persistant à ne pas adopter de protection. Certes, les mesures de protection initiées par les pouvoirs publics (chiens de protection, aide au gardiennage, parcage de nuit) et adaptées par les éleveurs ont fait preuve de leur efficacité (Espuno, 2004), mais leur utilisation partielle (exemple : chien sans parcage de nuit) ou le temps nécessaire à l'apprentissage de ces pratiques[309] ont démontré que la protection était complexe et pas toujours infaillible. Le deuxième facteur explicatif de la croissance de la prédation est la dynamique territoriale du loup. Certes, la protection progressive des troupeaux des zones de présence permanente du loup conduit à une diminution des attaques et des victimes du loup, mais cette baisse est compensée et parfois dépassée par les victimes de loups en dispersion qui se mettent à concerner de nouvelles zones où les troupeaux ne sont pas encore protégés.

Ces phénomènes se vérifient parfaitement au regard de l'évolution du nombre d'attaques et de victimes ovines par département. La croissance est généralisée car de nouveaux départements sont concernés en 2004-2005 et de nouvelles zones non protégées sont touchées dans quasiment chaque département. Ainsi en 2004, 639 attaques pour 2809 victimes sont répertoriées, ces chiffres passant respectivement à 955 attaques (+ 50 %) et 3555 brebis indemnisées (+ 27 %) pour 2005. La croissance des victimes inférieure de près de la moitié par rapport à celle des attaques est aussi un indicateur de la baisse du nombre de bêtes tuées par attaque. Ainsi, en 2004, on comptait 4,40 animaux tués en moyenne par attaque contre 3,88 en 2005 ce qui montre l'amélioration de la protection des troupeaux déjà concernés. Les nouveaux territoires concernés de Savoie et de Haute-Savoie concentrent une forte proportion des hausses[310]. Le département des Hautes-Alpes, qui a eu une maîtrise relative de la croissance des dégâts de loup, connaît une hausse de ses attaques en raison de secteurs récemment colonisés en 2004 et difficiles à équiper (Dévoluy, Valgaudemar). Mais le département des Alpes-Maritimes concentre toujours une part importante des victimes et des attaques (40 %), ainsi qu'une part dominante dans l'augmentation (46 %). Dans ce seul

[309] Il faut en effet de un et demi à 2 ans avant qu'un chien de protection soit pleinement opérationnel par exemple.

[310] « La Haute Maurienne concentre près de 45 % des attaques du département avec deux unités pastorales particulièrement touchées sur la trentaine concernée. L'extension de l'espèce en Tarentaise, Bauges, Chartreuse et autres massifs du nord explique le reste » (ONCFS, 2006 : 12).

département, il faut noter que plus de 130 attaques sont réalisées sur seulement 3 troupeaux. Divers raisons expliquent cela. Certains éleveurs résistent aux changements nécessaires pour faire face au loup et une pratique d'indemnisation « généreuse » est portée par des pressions politico-administratives. Ailleurs, le nombre de victimes diminue sur la même période 2004-2005 dans deux départements (Isère et Var).

Par conséquent, les chiffres récents montrant une hausse des attaques de loup cachent le fait que là où les loups sont bien installés, les dégâts diminuent très régulièrement suite à l'équipement et l'adaptation pragmatique des éleveurs (figure 24). Mais vu que de nouvelles zones sont régulièrement concernées au rythme du doublement des zones de répartition du loup tous les cinq ans, de nouveaux foyers d'opposition virulente sont en germe. La question financière se pose également. Bien que créditée d'une certaine efficacité non reconnue en public par les organisations professionnelles agricoles, la politique d'aide au pastoralisme pour lutter contre la prédation à un coût souvent reproché, comme toute dépense en lien avec l'environnement. On néglige bien souvent qu'il s'agit là également de dépense agricole et qu'à ce titre, ce sont toutes les administrations – agricole et environnementale- qui doivent penser et financer la gestion des grands prédateurs. C'est ce que nous verrons dans la prochaine partie.

Figure 23: Evolution comparée des nombres d'attaques et de victimes du loup de 1993 à 2006

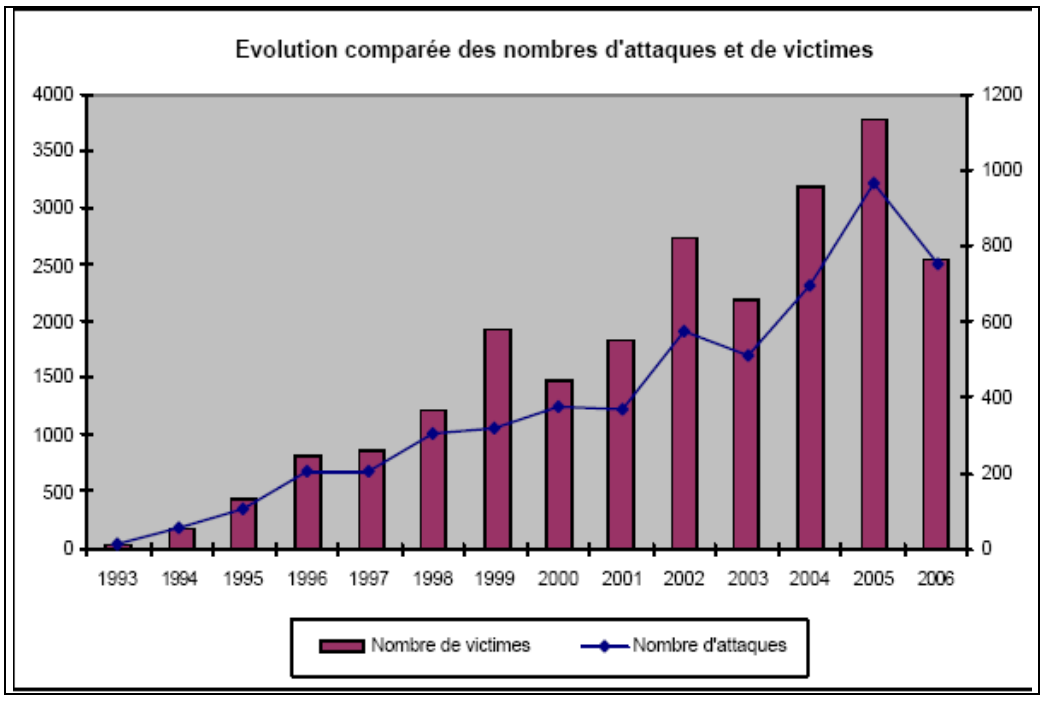

(Source : ONCFS, 2007)

Figure 24 : Le pragmatisme des éleveurs confrontés au loup dans les Alpes : évolution du nombre d'éleveurs équipés de systèmes de protection de 1999 à 2006

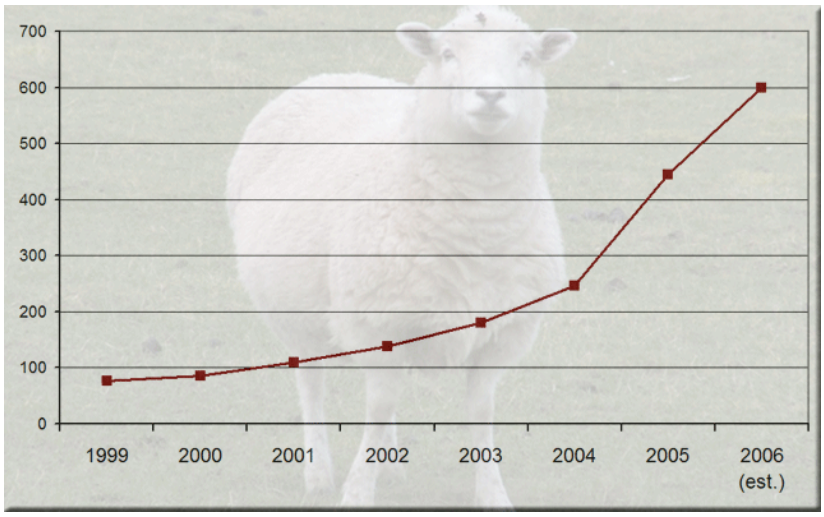

(Source : ONCFS, 2006)

3.2. Des loups conquérants ? L'Est, le Massif Central…

Quelle suite donner à l'accompagnement de la population de loups dans les Pyrénées françaises alors que du côté des autorités de l'Autonomie catalane une politique a pris forme ? Avant toute chose, il s'agit bien de clarifier la situation. Suite au colloque d'Orléans de 2004, on a pu voir l'utilisation polémique que la presse et certains acteurs pyrénéens peuvent faire d'une information tronquée. Ainsi, D. Hervé, le directeur de l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn a utilisé *La Dépêche du Midi* (31 mars 2004) afin de diffuser qu'il avait appris au colloque que les écologistes étaient en train de réintroduire dans toutes les Pyrénées des loups italiens[311], que c'était bien la première fois qu'on en entendait parler et qu'encore une fois on mentait aux acteurs locaux des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées qui se doutent depuis longtemps des manipulations écologistes. Voici une des manipulations possibles de l'information lorsqu'un dossier si sensible est géré de manière un peu attentiste. Doit-on pour autant complètement condamner le silence des pouvoirs publics français ? Les administrations, tant de l'Environnement que de l'Agriculture, tentent

[311] Il fait référence à notre communication au colloque d'Orléans sur la présence de loup dans les Pyrénées – Orientales (Benhammou, 2004).

tant bien que mal de dénouer le problème au niveau national mais en ayant tout de même une vision très alpine du dossier. Nous avons évoqué précédemment l'hypothèse de l'existence de loups dans des zones rurales où cette présence n'est pas soupçonnée. Or, du jour au lendemain, cette présence peut se faire ressentir, principalement en interaction avec des activités d'élevage. C'est précisément ce qui s'est passé dans l'Ain au cours de l'été et de l'automne 2003. Pourtant, cette présence de loup plus ou moins régulièrement attestée dans le Jura annonce clairement les choses. C'est tout le grand Est qui s'ouvre à la colonisation des loups avec les grandes forêts du Morvan, de la Champagne et des Vosges qui seront atteintes à terme. Déjà, un loup de souche italo-alpine avait été localisé dans les Vosges en 1994, montrant la capacité de dispersion de l'espèce. Des enjeux seront soulevés, notamment cynégétiques, même si l'agriculture posera vraisemblablement peu de problème au regard de la position très marginale de l'élevage dans ces régions.

En revanche, dans le Massif Central, cela risque d'être plus problématique. Pour que des loups de souche italo-alpine soient arrivés dans les Pyrénées, il a bien fallu qu'ils passent par ce territoire. On sait qu'il y a des loups dans les Pyrénées, au moins depuis 1997 peut-être même avant. Or, en octobre 1997, un loup est tué par collision dans le Cantal. En juillet 1999, un canidé attaquant un troupeau est abattu dans le sud du Puy de Dôme. Confondu avec un chien, il s'agissait d'un loup de la même origine génétique que tous ceux présents en France. Cela illustre que dès les premiers passages de loup en provenance d'Italie au début des années 1990, ceux-ci ne se sont pas arrêtés aux Alpes. Ces loups en phase de dispersion n'ont pas fait souche là où on a pu les localiser, mais cela donnait de sérieuses présomptions à moyen terme dans le Massif Central. La preuve d'installation n'arrive qu'en janvier 2006 avec l'identification de deux individus (un mâle et une femelle) dans l'Aubrac en Lozère (carte 45).

Carte 45 : La présence de loups dans le Massif Central de 1997 à 2007



(Source : ONCFS, 2007)

Cette fois, l'ONCFS dispose d'une preuve scientifique de la grande faculté de dispersion des loups puisque la femelle avait été repérée dans le Queyras (Hautes-Alpes) en 2004 grâce à l'analyse d'indices génétiques. Hormis quelques rumeurs locales, cette présence de loup n'avait pas été clairement identifiée avant. Pourtant, l'espèce devait être présente. L'importance des couverts forestiers, la richesse en ongulés sauvages, les nombreux troupeaux de bovins moins sujets à la prédation lupine, la présence de nombreux chiens de protection[312] ainsi qu'une non-conscience de la présence du canidé n'avait quasiment rien

[312] Face aux attaques de chiens divagants qui ont beaucoup touché les élevages du Massif Central, les professionnels de l'élevage ont introduit l'usage du chien de protection à partir des années 1980 (Bobbé, 2000b.)

laissé transparaître. Pour le moment, la profession agricole n'a pas mis en place une forte mobilisation médiatique, mais des organisations agricoles ont commencé à se rapprocher de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs.

Le groupe de travail national loup, qui a donné les premières orientations de gestion du loup en juin 2004, laisse transparaître un grand nombre d'incertitudes que nous aborderons. D'ores et déjà, le contingentement, autrement dit l'élimination de loups devient une réalité de gestion. Pour des territoires comme les Pyrénées-Orientales, la présence d'une confédération d'espaces protégés et surtout d'un site Natura 2000 a permis dans un premier temps d'asseoir des dispositifs temporaires de gestion du dossier loup. Tout montre que c'est lorsque la présence de loup est connue et assumée que l'on peut réfléchir à un dispositif localement adapté. La présence de loup dans les Pyrénées est une réalité et les mesures en zone à ours sont indirectement une bonne préparation à l'expansion du loup. Il ne faut pas pour autant ne rien faire et laisser le champ libre aux opposants aux efforts constructifs et pragmatiques. Dans le Massif Central, un travail de sensibilisation dépassionné est à entreprendre. Sur ces territoires ruraux marginaux, il paraît nécessaire de prendre exemple sur la sérénité relative de la situation dans les Pyrénées-Orientales pour statuer sur les modalités de cohabitation dans les autres territoires de même type, dans les Pyrénées, dans le Massif Central et ailleurs. La politique de gestion mise en place par les pouvoirs publics ne peut également pas se passer d'une vision prospective dont nous évoquerons les pistes en fin de thèse.

Conclusion Partie III

Evaluation du système de gestion du loup et ses incidences pastorales

Comme pour les Pyrénées avec l'ours, il est apparu que le pavage administratif traditionnel représenté par le département gardait sa validité comme cadre territorial d'analyse. Cependant, l'originalité que l'on trouve dans les Alpes est le rôle de différents types d'espaces protégés (Parc national, PNR, réserves) dont les structures se sont en général associées à une amélioration de la gestion du dossier loup. Ce fut également le cas dans les Pyrénées-Orientales.

Dans les Alpes, le cadre départemental a joué un rôle important puisque les principales structures d'accompagnement de la présence du prédateur s'organisent à cette échelle. En effet, ce sont les DDAF qui ont eu à gérer et distribuer les indemnisations et les mesures d'aide au pastoralisme dans le cadre du programme Life loup II. De même, les services de la garderie de l'ONCFS qui se sont chargés des constats de dommage et de l'accompagnement du suivi scientifique de l'espèce se situent au niveau départemental. Côté agricole, la mobilisation a aussi souvent pris ce cadre car les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles sont d'abord départementaux. Cela rejoint la remarque de B. Giblin (2005) rappelant l'importance de cet échelon administratif malgré l'essor des Régions avec les lois de décentralisation. D'ailleurs, le préfet de département est toujours central quand il s'agit de prendre ou de trancher une décision importante en lien avec le système politico-administratif local. Cependant, les structures d'aires protégées concernées par le loup, qui sont soit très localisées, soit transdépartementales, ont permis d'apporter plus de souplesse à un dispositif parfois rigide. Elles ont permis l'expérimentation de mesures complémentaires (portage de matériel, financement d'aides matérielles supplémentaires), non sans difficultés au regard des tensions très fortes entre protection du loup et protection du pastoralisme. L'équilibre entre la mission environnementale et la mission agricole est d'autant plus délicat que le rôle des élus, notamment dans les PNR, est important. Les équipes de gestion des aires protégées ont donc dans l'ensemble contribué à compléter le système de gestion tout en y insufflant de la souplesse. Ces structures sont souvent plus réactives qu'une administration départementale et elles ont apporté des renforts humains non négligeables pour certaines missions que l'ONCFS a eu du mal à mener seule faute de moyens (constats de dommages,

suivi de l'espèce). Le Parc du Mercantour est un cas à part vu le rôle de « fusible » qu'il a pu représenter aux premiers temps du retour du loup. Mais il ne faut pas sous-estimer les conséquences didactiques de ce qui a pu s'y passer même si le contexte local et départemental était déjà conflictuel. Dans l'ensemble, ces années d'apprentissage à l'échelle de la chaîne des Alpes ont permis de mettre au point les structures de gestion concernant à la fois le suivi scientifique du loup et les dispositifs d'accompagnement du pastoralisme. Si ces derniers sont décentralisés au niveau des départements et des aires protégées, l'ONCFS a mis en place un encadrement régional avec le Réseau grands carnivores, fusion du Réseau Loup et du Réseau lynx. Les DIREN PACA et Rhône-Alpes sont dorénavant très en retrait.

Dans de nombreux secteurs, l'efficacité des mesures de protection est réelle. Cependant, comme nous le verrons plus tard, ces dispositifs ne sont pas sans améliorations possibles et d'autre part, l'expansion des loups conduit cette adaptation au prédateur à ressembler à un travail de Sisyphe. Chaque nouvelle zone doit en effet mettre en place les défenses nécessaires pour arriver à un niveau de tolérance acceptable du loup. En attendant, cela montre une croissance régulière des dégâts de loups vu que de nouveaux territoires sont régulièrement concernés, alors que la plupart des zones anciennes voient la prédation diminuer. Jusqu'en 2004, cela ne se faisait pas au détriment de la protection de l'espèce. Nous évaluerons les incidences de cet état des choses après le plan de gestion publique de 2004 qui autorise l'élimination de spécimens.

Le retour du loup a aussi été un révélateur de la viabilité des politiques pastorales des départements ou de certains secteurs. Là où les administrations agricoles, les équipes de gestion des aires protégées et les organismes techniques agricoles avaient mis en place une politique solide de développement agricole, la réactivité a permis de faire face au loup de manière relativement pragmatique et efficace. Dans les départements comme les Hautes-Alpes ou la Savoie, où il existait en outre des liens professionnels forts entre différents organismes administratifs et techniques agricoles (DDAF, CERPAM, PNR du Queyras dans les Hautes-Alpes et DDAF, SEA 73 en Savoie), tout a été mis en œuvre pour aider les éleveurs. Malgré des moments difficiles, les efforts y ont souvent payé. En revanche, dans le département des Alpes-Maritimes, où aucune politique pastorale n'a été mise en place par la DDAF, par les organisations professionnelles agricoles ou encore par le Parc du Mercantour avant le retour du loup, la situation a logiquement été catastrophique. Les efforts actuels mis en œuvre ont d'ailleurs du mal à revenir sur l'état anciennement calamiteux du pastoralisme.

Cela nous permet d'en venir à un paradoxe. Le loup a été un dynamiseur des politiques pastorales. Il ne s'agit pas de dire qu'il a été une bénédiction. En revanche, il n'est pas sûr que les pouvoirs publics et même les organismes agricoles auraient pu consacrer ces moyens supplémentaires sur ces zones sans le canidé médiatique. Certes, dans plusieurs territoires, des politiques pastorales préexistaient. Cependant les charges imaginaires et polémogène attachées au loup ont permis de dégager des moyens. Dans un premier temps, la plupart de ces moyens supplémentaires étaient des crédits émanant de l'administration de l'Environnement. C'est d'ailleurs ce qui pouvait rendre certaines mesures impopulaires auprès des représentants agricoles, sans que pour autant elles soient boycottées par les éleveurs qui en avaient besoin. Il est indéniable que ces mesures servaient à lutter contre des désagréments nouveaux, mais une personne supplémentaire sur l'estive, une cabane refaite ou un chien de protection ne sont pas uniquement utiles dans le cadre de la lutte contre des prédateurs. Malgré des réticences idéologiques, la plupart des résistances à ces mesures finissent par être levées à tel point qu'il est de plus en plus légitime que des fonds agricoles y contribuent puisqu'il s'agit de politique pastorale à plus vaste portée que la simple protection contre le loup.

Le loup a également permis de mettre le doigt sur certains choix de développement. Nous aurons l'occasion de revenir sur les mutations générales des activités agricoles qui ont conduit à une moindre prise humaine sur le territoire et donc une moindre défense contre les prédateurs. Un schéma de développement pastoral semble de plus en plus difficile à l'échelle locale. Il s'agit de la mise en clôture de la montagne. Dans les Alpes sèches, dans le Jura ou encore dans une partie des Pyrénées-Orientales, les organismes agricoles ont incité les éleveurs à abandonner le gardiennage pour des soucis de rentabilité. En clôturant, il n'avait plus à garder ni à embaucher une personne pour le faire. La dynamique végétale naturelle forte, surtout si les parcs sont isolés, transforme ceux-ci en terrain de prédilections pour les attaques de loups. La lutte devient alors difficile. Quand on se situe dans une optique de réduction maximale des coûts dans une activité à faible valeur ajoutée, ce modèle peut sembler rationnel. Dans le cadre des évolutions de la demande de la société, de la considération des travailleurs agricoles et de la cohabitation avec le loup, cela invite au questionnement. Mais cela ne se fait pas sans résistance organisée au changement.

Récupération politique et tensions d'échelles

Deux principaux acteurs instrumentalisent une récupération politique dans ce dossier du loup : les élus et les représentants agricoles (figure 25). Les environnementalistes pro-loup ne sont pas en mesure de procéder ainsi, d'une part car ils n'ont pas les mêmes réseaux au niveau alpin, d'autre part parce qu'ils sont davantage dans une posture défensive d'un acquis officiel à leur avantage, la protection du loup. Cela explique que l'initiative du « combat » géopolitique provienne exclusivement du côté hostile au loup. Par comparaison avec l'ours, même s'il y a aussi des déséquilibres dans les rapports de force, ils sont différents et les acteurs environnementaux peuvent avoir l'initiative en organisant une mobilisation pour une réintroduction par exemple.

La première récupération importante du combat contre le loup est logiquement le fait de représentants agricoles. Nous avons vu quelques hautes figures d'éleveurs directement concernés et qui se sont mis en avant. Mais dans l'ensemble, les opposants au loup sont plutôt des représentants professionnels ou des chargés de mission qui ont utilisé le loup pour contribuer au rayonnement de leur structure. La mobilisation anti-loup a une légitimité forte quand elle pose les problèmes de la prédation réinsérés dans une volonté d'améliorer les politiques pastorales. Là où elle est davantage critiquable, c'est lorsqu'elle empêche de voir les difficultés plus vastes de l'élevage et de les contextualiser. La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes se situe typiquement dans ce cas de figure puisque son activisme a avant tout servi à cacher un abandon des éleveurs. Des élus, principalement des députés, ont également utilisé le loup à des fins politiques. Hormis le maire de Saint-Martin-Vésubie en Mercantour qui a davantage utilisé le loup pour une promotion touristique, la plupart des élus qui se sont mobilisés l'ont fait plutôt contre l'espèce et pour asseoir une légitimité. Même si la plupart des éleveurs ne sont pas dupes, la posture médiatique d'un élu contre le loup peut contribuer à le populariser dans des zones rurales où il a moins d'assises ou bien après une récente élection. C. Estrosi (Alpes-Maritimes), D. Spagnou (Alpes-de-Haute-Provence) et H. Martinez (Hautes-Alpes) sont clairement dans ces cas de figure. Grâce au loup, on a vu aussi des connections serrées se nouer entre représentants agricoles et élus à l'échelle locale, départementale et régionale, chaque acteur profitant mutuellement des réseaux de l'autre dans son intérêt. C'est notamment ce qui conforte le poids des acteurs hostiles au loup face aux pouvoirs publics. Les médias locaux très à l'écoute de personnalités politiques locales et du milieu agricole relaient également efficacement leur discours, ce qui les avantage stratégiquement. Les élus, mais aussi les représentants professionnels agricoles via une

reconnaissance institutionnelle, sont bien placés dans le système politico-administratif local. Les préfets y sont particulièrement sensibles et leur tâche est ardue. Leur position d'arbitrage est de plus en plus faussée par cette sensibilité particulière à laquelle risquent de s'ajouter des remises en causes de plus en plus fortes du statut du loup au niveau national.

Le poids médiatique de la problématique ainsi que ces diverses pressions politiques n'ont pas toujours été bons pour une amélioration de la gestion du dossier loup. Certes, une mobilisation a le mérite d'alerter sur les problèmes que posent le prédateur, encore faut-il bien les poser. Pour favoriser la cohabitation avec le loup, il est apparu que ce sont des acteurs de terrain, des domaines à la fois environnemental et agricole qui font progresser la gestion. À ce titre, quand des acteurs agricoles intègrent la cohabitation avec le prédateur dans leur champ d'action, ils participent pleinement à une gestion émergente favorable au loup. *A contrario,* pour les acteurs d'environnement, même s'ils vont dans la même direction, les priorités ne sont pas les mêmes. L'acteur agricole pragmatique veut d'abord aider l'élevage. D'ailleurs, nous avons eu souvent l'occasion de souligner la rupture surprenante entre la base des éleveurs prenant souvent les mesures de protection, cherchant à s'adapter, et leurs représentants ouvertement fermés au changement. Une tension d'échelle est alors révélée. L'échelle des représentants agricoles départementaux ou régionaux, activement relayés par certains élus d'envergure nationale, va pousser à une radicalité telle, que cela va interférer sur la résolution des problèmes à l'échelle de l'exploitation. Or, indépendamment de la position sur le loup, des postures trop rigides ont déboussolé des éleveurs déjà en difficulté qui ont pu perdre un temps précieux pour viabiliser leur activité sur un territoire de cohabitation.

Figure 25 : Récapitulatif des porteurs de l'opposition au loup et de leurs canaux d'expression

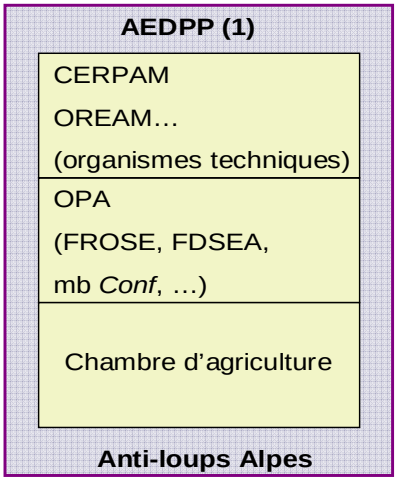

(1 : Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs)

Diffusion de la base argumentaire :

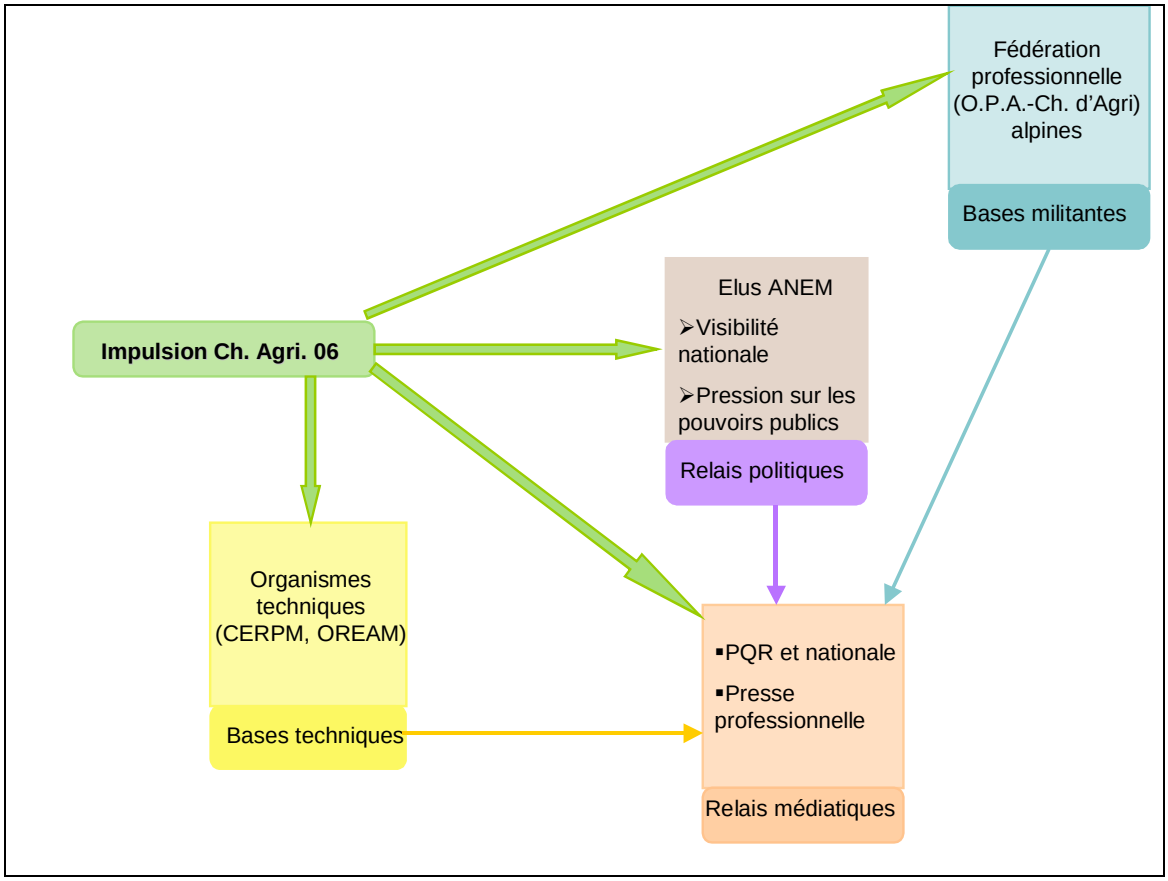

Partie IV
Les grands prédateurs dans un système de gestion nationale

Après avoir vu les positionnements aux niveaux local et régional, une mise en perspective à des échelles plus petites (nationale voire européenne) apparaît nécessaire. Les détracteurs et les protecteurs de l'ours et du loup nous ayant invité à les assimiler, les enjeux liés à ces deux espèces seront traités de manière transversale. Des spécificités des dossiers ont été abordées, mais il est évident que ce qui se passe pour une espèce a des conséquences sur l'autre. Pour aller plus loin, nous pensons même que cela nous apporte des éléments pertinents pour analyser le traitement des politiques environnementales en France. Plusieurs éléments stratégiques sont abordés au niveau d'analyse de l'Etat voire du continent politique, comme par exemple la définition des politiques publiques et des dispositifs juridiques. Mais les mobilisations, qu'elles soient favorables ou hostiles aux grands prédateurs, se jouent également à ces niveaux.

Cette partie est constituée de trois temps. La problématique agricole, déjà vue à différents stades du travail, est centrale. On ne peut comprendre la virulence et l'aspect de la mobilisation anti-prédateurs sans analyser les évolutions et les fonctionnements inhérents au monde agricole. Il s'agit pour nous d'acteurs géopolitiques commensaux vis-à-vis des prédateurs dans la mesure où la base du conflit concerne directement leur ressource vitale. L'activité des éleveurs est en prise directe avec la nature, mais c'est justement le rapport à celle-ci, dramatisé par l'ours ou le loup, qui fait problème. Dans un deuxième temps, nous traiterons d'acteurs géopolitiques latéraux. Il s'agit d'acteurs qui sont « à côté de ». Ils sont par exemple « compagnons » des espèces à protéger, de la profession agricole à défendre ou ce sont tous simplement ceux qui réfléchissent ou bien donnent sa lisibilité au conflit. Les élus, les associations de protection de l'environnement ou de développement local, ou encore les médias, les experts, entrent dans cette catégorie. Nous traiterons également à ce niveau des chasseurs, qui par certains aspects, pourraient être des acteurs géopolitiques commensaux. Même si leur activité a une résonance directe sur la nature, dans la mesure où il s'agit d'un loisir, par définition non vital, leur étude trouve sa place dans ce chapitre[313]. Les acteurs latéraux ont aussi une prise directe sur les problèmes et conflits. Enfin, nous terminerons par l'analyse de l'émergence d'une politique de gestion publique à l'échelle nationale qui se définit en fonction des interactions entre tous les acteurs abordés.

[313] La question se poserait également pour les forestiers et les professionnels du tourisme. Les premiers, qui seraient davantage des acteurs commensaux, ont été écartés par choix dès le début de la réflexion. Les seconds ne seront pas traités spécifiquement à l'échelle nationale, car quasiment aucun d'eux ne vit exclusivement du loup ou de l'ours et ces acteurs n'ont pas d'expression nationale.

Chapitre 1 : Une mobilisation agricole « totalisante » : violence d'un monde, violence de l'action

1. Crainte de confiscations des territoires

« On sent bien que ce sont nos territoires qui sont convoités pour servir à autre chose […]. On a trop laissé la parole à d'autres qui n'avaient pas nos références historiques, culturelles, à d'autres qui n'étaient pas issus du milieu agricole, rural pyrénéen, il fallait qu'on reprenne l'initiative […]. C'est *Nous* les Pyrénées, c'est pas eux qui vont nous imposer ça », affirme une éleveuse des Hautes-Pyrénées, responsable d'une association anti-ours. Pour plusieurs éleveurs des Pyrénées, les prédateurs sauvages et la réintroduction de l'ours ne sont que des moyens utilisés pour se débarrasser d'eux. D'un côté, ils pensent que l'on veut les remplacer par une nature sauvage où ils n'auraient plus leur place, de l'autre, ils refusent que soit plaquée sur eux une vision archaïque qui les infantilise et qui les empêche d'être des hommes du XXIe siècle. En Béarn, les jeunes éleveurs ont souvent une image très négative du gardiennage permanent des bergers. Pour eux, c'est un retour au cadet de famille, une régression, ces personnes étant sacrifiées socialement pour veiller sur le troupeau. Bien que les éleveurs aient été pourtant accoutumés à recevoir des subventions agricoles depuis plusieurs années, beaucoup d'entre eux affirment mal supporter recevoir en plus de l'argent « des prédateurs ». Ils ont là un ennemi concret alors que la Politique agricole commune est désincarnée et lointaine.

A travers les prédateurs sauvages protégés, c'est fréquemment l'extérieur qui est stigmatisé : les « écolos », Paris, Bruxelles… Souvent les conflits autour de l'ours et des grands prédateurs sont expliqués schématiquement par cette vision. En fait, les grands prédateurs incarnent là des peurs compréhensibles qui ont davantage trait aux évolutions des sociétés rurales françaises. La montagne a connu la même évolution culturelle que le reste de la France rurale. De la représentation de l'espace aux modes de vie, les populations dites rurales ont changé et se rapprochent fortement des populations urbaines. Le groupe social agricole est maintenant minoritaire quantitativement en montagne comme en campagne. Beaucoup d'habitants du Haut-Béarn travaillent à Oloron ou à Pau, plusieurs personnes des vallées du Mercantour possèdent des biens immobiliers sur la Côte d'Azur et la bi-résidence est fréquente. Les activités principales concernent désormais le tourisme et les services. Un brassage sociologique s'est produit inévitablement et comme l'écrit Henri Mendras (1995),

« les sondages récents montrent qu'il n'y a plus guère de différences entre urbains et ruraux, tant par les attitudes que pour les modes de vie […]. Les Français, urbains et ruraux, témoignent d'un fort attachement à la campagne, à la nature, à l'environnement ». Mais ces évolutions déplaisent à certains groupes car elles se sont aussi accompagnées d'un changement de l'occupation de l'espace, la campagne étant devenue surtout « un lieu de vie plus qu'un lieu de production », voire exclusivement un lieu de loisir pour certains.

2. Le malaise paysan incarné à l'aune de la nouvelle PAC

Pour comprendre les réactions viscérales face au retour des prédateurs, il est donc pertinent de faire un détour par les évolutions historiques contemporaines qu'ont connu le monde agricole en général et l'élevage de montagne en particulier. Depuis les années 1950, elles sont étroitement liées aux politiques agricoles mises en place par les pouvoirs publics nationaux et européens. Ces changements ont eu des effets profonds sur les pratiques agricoles, sur le rapport à la terre et à la production, donc sur le rapport au territoire et surtout sur les populations rurales dans leur insertion dans la société. Le XXe siècle a vu la France passer d'une domination des sociétés rurales et agricoles à celle des sociétés urbaines, avec des zones rurales où l'activité agricole n'est plus majoritaire. Le monde paysan millénaire a ainsi disparu en même temps que naissaient les « exploitants agricoles ». Cela a entraîné la majeure partie d'entre eux dans un système, véritable cul de sac social, économique et écologique, dominé par une minorité de favorisés (E. Deléage, 2006). La modernisation agricole, à l'objectif louable d'atteindre au plus vite l'autosuffisance alimentaire, a des effets dont le bilan est loin d'être positif pour les hommes et l'environnement.

Tout d'abord, les campagnes se sont vidées et les actifs agricoles ne cessent de diminuer. Alors qu'il y avait encore un million d'exploitations agricoles en 1988, il n'en reste plus que 644 000 en 2000, bon nombre subsistant dans une grande précarité. Tous les ans, 30 000 exploitations disparaissent en France, et pour l'Ariège par exemple, près de 60 % des exploitations de montagne ont disparu entre 1979 et 2000 (Eychenne, 2003). Cette diminution d'effectifs s'est faite grâce ou à cause d'un progrès technique promu par les agronomes, relayés par les dirigeants politiques et les élites agricoles (souvent de grands propriétaires) depuis le milieu du XIXe siècle (Jas, 2006). La déqualification du paysan a été encouragée par l'intronisation de l'agronome, processus obligatoire pour faire de l'idéologie productiviste la pensée unique en matière agricole. Même si les systèmes de polyculture-élevage ont plus longtemps perduré en montagne qu'en plaine, les territoires montagnards

sont touchés par la spécialisation agricole dès les années 1960 avec une accélération à partir des années 1980 quand l'élevage ovin se met à dominer dans les principales zones nous concernant, les Alpes méridionales et les Pyrénées. L'organisation collective des sociétés paysannes a été laminée alors que l'exode rural s'amplifiait et que les pratiques paysannes traditionnelles étaient supplantées par l'usage de traitements chimiques, d'aliments industriels, de surmédication du bétail… Pendant ce temps, les paysans subsistants, devenus des exploitants agricoles, étaient contraints à s'agrandir, à utiliser moins de main d'œuvre (absorbée massivement par les villes), à utiliser plus d'intrants et à investir dans des équipements plus coûteux à grand coût d'emprunts financés par le Crédit agricole[314]. Le surendettement découle de tous les phénomènes décrits. Il favorise la logique de diminution des exploitations et des exploitants et alimente un malaise aux expressions complexes.

L'analyse de ces évolutions doit s'accompagner obligatoirement de celle de la Politique agricole commune. Par le système d'aide qu'elle a institué et par les acteurs portés par l'administration française pour la négocier, cette politique a été foncièrement inégalitaire et a structurellement encouragé au productivisme les exploitations et les agriculteurs les mieux lotis et intégrés. Cette politique concentre une aide massive sur un petit nombre d'exploitations et de régions tout en encourageant une agriculture intensive et exportatrice, ce qui exclut largement le pastoralisme ovin. La distribution des subsides publics est intimement liée à l'organisation professionnelle agricole. Ainsi, dès l'immédiat après-guerre, le souci d'améliorer au plus vite la production, initialement porté par des dirigeants socialistes, est repris par la fraction aisée et supérieure de la profession agricole. Celle-ci a l'oreille attentive des gaullistes dès les années 1960 qui vont l'aider à négocier la Politique agricole commune (PAC) de 1962. Depuis, les montants n'ont cessé d'augmenter faisant de l'agriculture le premier poste du budget communautaire à hauteur de 48 % du total en 2003 (Boulanger, 2005), un quart de la PAC étant absorbé par la France. Ainsi, alors que le revenu de tous les agriculteurs en France est de 11,5 milliards d'euros par an, ceux-ci perçoivent en outre 11 à 12 milliards d'euros de soutiens publics dont 8 à 9 milliards d'aides directes (Biagotti, 2005). Pourtant toutes ces subventions n'arrivent pas à remplir les objectifs initiaux de la PAC, à savoir maintenir un niveau de vie acceptable aux agriculteurs, assurer l'approvisionnement des consommateurs en produits sains et maintenir un tissu rural cohérent. Que dire encore

[314] Cette banque, après s'être enrichie grâce aux liquidités des agriculteurs, en est la principale débitrice et se positionne parmi les premières banques mondiales.

des préoccupations environnementales ? Si 5 % des exploitations (les plus grosses) perçoivent plus de 50 000 euros d'aide à l'unité, soit 40 % du total, près de 50 % des exploitations, les plus petites, se partagent 10 % des aides. De même, 50 % des aides vont aux producteurs de céréales contre 5 % seulement aux éleveurs ovins. Malgré cela, ces subventions représentent souvent de 60 à 80 % des revenus de ces derniers. Cette situation est d'autant plus mal vécue que les sommes de travail fourni sont considérables.

Ainsi, les éleveurs ovins, majoritaires pour le moment dans les zones à prédateurs, subissent déjà un système d'aide inadapté qui renforce les inégalités. Les réformes successives de 1992, de 1999 et de 2003 ne semblent pas avoir amélioré les choses malgré les apparences. Le pastoralisme ovin a été un des derniers secteurs concernés par une politique de subvention[315]. Les aides à l'élevage de montagne ont surtout débuté au milieu des années 1970 et ont été davantage un soutien organisationnel inégalement mis en œuvre qu'un soutien financier important (loi Montagne de 1985)[316]. Avant les années 1980, les éleveurs ovins de montagne ne perçoivent qu'une seule prime, l'ICHN (Indemnité compensatrice de handicaps naturels). Elle vise à faire se rapprocher les revenus des agriculteurs de montagne de ceux de la plaine qui n'ont pas à subir de telles contraintes naturelles. Mais ses montants sont assez réduits puisque durant la décennie 1970, le marché ovin français se porte bien avec une hausse annuelle des prix de 7 à 8 %, grâce notamment au réseau de distribution constitué d'artisans bouchers détaillants. À l'époque, la France subvient à 80 % de ses besoins en agneaux et possède un système protégé par l'Etat qui taxe les principaux concurrents britanniques et irlandais. Ceux-ci convoitent le marché français car il est déficitaire, mais à l'époque, les viandes surgelées de Nouvelle-Zélande n'intéressent pas les Français. Cependant, les instances européennes commencent à prendre conscience du coût de la PAC et subissent des pressions pour éliminer tous les marchés protégés. La production ovine n'est pas stratégique pour les autorités françaises qui préfèrent d'abord défendre les producteurs de céréales, de lait et de viande bovine. En 1979-1980, elles décident alors d'utiliser la viande ovine comme cobaye pour abandonner le système à la

[315] Pour l'historique de la PAC et de l'élevage ovin de montagne, nous renvoyons à l'article complet de J.-P. Legeard (2000).

[316] La loi Montagne apporte des outils d'organisation du pastoralisme par la création des dispositifs des associations foncières pastorales (AFP) et des groupements pastoraux. Les AFP permettent de regrouper et mettre à disposition des éleveurs des terrains pour en faciliter l'exploitation. Les GP leur permettent de se regrouper pour faciliter la gestion commune d'aides publiques et d'investissements (travaux d'adduction d'eau, de construction de cabanes par exemple).

française et expérimenter un système plus libéral à la mode britannique devant aboutir au marché commun de la viande de mouton. C'est la fin des droits de douane et du soutien des prix par les autorités. Les prix baissant mécaniquement tout comme le revenu des éleveurs, la Prime compensatrice ovine (PCO) est conçue pour combler la perte de revenu[317] à partir de 1984, date jusqu'à laquelle les prix étaient rémunérateurs. Cela amorce la fin de l'intérêt exclusif des éleveurs pour leur produit, à savoir l'agneau de boucherie, car c'est la brebis « primable » qui génère de plus en plus de ressources. Les éleveurs ovins se retrouvent alors pris dans l'engrenage des subventions, ce qui pousse certains de leurs détracteurs à les considérer hâtivement comme des « chasseurs de prime » (Franco, com. pers). Bien que des quotas aient été fixés, surtout dans l'idée de limiter la croissance dynamique du cheptel britannique, les troupeaux grossissent pour atteindre une masse critique de rentabilité. Limités à 1000 têtes par troupeau pour toucher ces primes, certains éleveurs utilisent des prête-noms pour agrandir davantage leur cheptel alors que beaucoup de petits éleveurs abandonnent et vendent leur exploitation. Dans cette période, la pression productiviste se fait sentir par l'intermédiaire de la grande distribution qui pousse les prix à la baisse et influence la forme du produit. C'est ainsi que les races de montagne, qui avaient déjà subi une première adaptation au marché par l'élimination de certaines d'entre elles, sont croisées avec des races issues de la recherche agronomique de plaine (INRA 401, Ile-de-France par exemple). En utilisant des béliers « améliorateurs », les brebis, dont on sauvegarde tant bien que mal la rusticité car elles vont toujours en montagne, doivent donner naissance à des agneaux « mieux conformés » dans le cadre d'agnelages accélérés (trois agnelages en deux ans)[318]. Ces jeunes ovins ont même tendance à être engraissés en stabulation, sans jamais voir la montagne, ce qui n'est pas le cas chez certains exploitants désireux de valoriser des agneaux plus âgés.

En 1985, un événement apparemment sans lien avec l'élevage ovin ternit l'image de la France dans l'hémisphère Sud. Alors que l'Etat français pratique des essais nucléaires dans le Pacifique, des militants de Greenpeace utilisent la Nouvelle-Zélande comme base-arrière de leurs actions pacifistes contre l'armée française. L'implication des services secrets

[317] Cette prime est calculée en fonction de la différence entre un prix jugé rémunérateur et le prix réel du marché international. Modique dans ses débuts, celle-ci se développe énormément à la fin des années 1980 et le début les années 1990 avec l'arrivée en Europe de la viande ovine de l'hémisphère Sud qui tire les prix à la baisse.

[318] Suite à la part croissante des primes par brebis, cette pratique éprouvante pour l'éleveur et le troupeau est bien moins utilisée actuellement.

français dans la mort d'un photographe suite à l'explosion criminelle du bateau *Rainbow Warrior* pousse par la suite la France à prendre des mesures compensatrices envers la Nouvelle-Zélande. Grosse productrice d'agneaux, elle obtient de pénétrer peu à peu le marché français à l'heure où les agneaux britanniques, irlandais et est-européens y arrivent également. Les revenus des éleveurs ovins sont ainsi au plus bas en France dans les années 1995-1996. À l'époque, cette situation critique a probablement contribué à la montée en puissance de la mobilisation contre le loup, alors que l'espèce est présente dans les Alpes du Sud depuis près de 4 ans (1992). L'argent dégagé par la vente des agneaux ne paie plus désormais que l'achat des aliments, les frais vétérinaires et l'entretien des bêtes. Mais il reste l'amortissement des équipements, des bâtiments suite aux agrandissements, les emprunts, les charges et le revenu de l'exploitant. Les primes servent souvent à cela, mais ce n'est pas pour autant que les éleveurs se satisfont de cette situation précaire. Bien au contraire, ils vivent très mal ces changements radicaux qui ont eu lieu en quelques années à peine. Certes, des éleveurs se distinguent par la qualité par exemple ou par leur grande capacité d'adaptation. Mais la plupart en retire un mal-être couplé d'un fort sentiment de dévalorisation. La rémunération faible au regard du travail fourni, l'aide de plus en plus rare d'un parent âgé, les nombreuses formalités administratives à remplir, les réunions techniques, les formations proposées par les administrations et les équipementiers para-agricoles conduisent les éleveurs à se sentir très largement dépossédés de leur revenu, de leur savoir, de leur raison d'être et en définitive de leur âme.

Alors que ce sont les éleveurs les plus « modernistes » qui peuvent tirer leur épingle du jeu, on a vu la fonction de berger se dévaloriser parallèlement à la transformation des paysages agraires de montagne. Par fonction de berger, on entend l'embauche d'un salarié spécifique ou bien le savoir-faire de l'éleveur, d'un membre de sa famille consistant à garder et veiller sur le troupeau afin qu'il profite au mieux du terroir. Néanmoins, il faut noter la grande acculturation du monde pastoral lors de cette « révolution silencieuse », comme dirait Michel Debatisse (cité par Dupont, 2006), qui s'est amorcée dans les années 1960. Pour aller plus loin, les propos d'Yves Dupont (*ibid*.) sont très éclairants : « Les spécialistes du folklore […] s'en donnèrent alors à cœur joie, qui pour recueillir dans leurs écomusées et autres veillées du terroir les traces d'un passé définitivement révolu, qui pour offrir un « asile » aux paysans ensorcelés dont la signification des symptômes et le contenu du discours leur étaient structurellement inaccessibles » (*ibid.*, 2006 : 36). Cette citation illustre parfaitement la tendance à la muséification des bergers dans des maisons de la transhumance ou du

pastoralisme dans les Alpes et les Pyrénées. Ces institutions ne sont pas utilisées comme des outils de rénovation de la profession mais plutôt comme des façades. Ainsi, il n'est pas étonnant de retrouver à la tête de ces maisons de gros éleveurs, souvent également anti-loup virulents, qui revêtent volontiers leur gilet à clochette lors de fêtes folkloriques mais qui s'inscrivent dans leur pratique dans cette modernisation qui aliène chaque fois davantage le monde pastoral de son histoire et de ses territoires. En effet, il a fallu attendre le début des années 1990, pour que les pouvoirs publics français et européens prennent conscience de la fonction environnementale de l'élevage de montagne qui s'en était éloigné suite aux changements de ses pratiques[319]. Mais les fonds destinés à ce service environnemental, qui peuvent être non négligeables, n'interviennent qu'à la marge de la Politique agricole commune. Celle-ci n'arrive toujours pas à réconcilier les éleveurs avec les territoires et encore moins avec l'environnement, trop aisément utilisé comme exutoire des malaises et des frustrations d'un monde dont ils subissent le plus souvent les changements. Selon nous, tous ces éléments interconnectés font partie des explications majeures des déchaînements de haine que l'on peut voir en France dans le dossier des prédateurs.

3. Ours et loup : des boucs émissaires pour une mobilisation forte et violente ?

3.1. Violences et actions : contrôler « physiquement le territoire »

Les explosions de violence commises par des agriculteurs en lien avec la présence des prédateurs s'inscrivent dans la logique du mal-être des éleveurs et dans une tradition de « colère paysanne ». Françoise Plet (1993) a étudié de manière approfondie les manifestations de violence du monde agricole et l'attitude des pouvoirs publics : « L'Etat semble impuissant à éviter ou à sanctionner débordements et coups […]. Toute répression, ou procès, produit de nouvelles manifestations, et finalement, parfois, des mesures de clémence. Pour nombre de citoyens, cette attitude des pouvoirs est choquante, et place une catégorie professionnelle hors du droit commun ». Ainsi, tant pour le loup que pour l'ours, on constate des degrés de mobilisation aux formes variables, collectives ou individuelles, allant de la violence pure à la mobilisation stratégique non-violente. Il s'agit à chaque fois d'une volonté

[319] Il faut avoir à l'esprit que si le pastoralisme a pu avoir des effets millénaires jugés bénéfiques sur la biodiversité, ces actions n'ont jamais été conscientes par le passé. Comme dans la plupart des sociétés pré-modernes, si des activités sont qualifiées de « douces » au regard de nos visions actuelles de la relation nature-société, c'est le souci de pérennité de l'exploitation des ressources qui prime (Grenand et Grenand, 1996)

forte de contrôler physiquement le territoire. Dans les Alpes, en 1997 des opposants au loup prennent en otage des agents de l'Etat dans leurs locaux et commettent également des plasticages (Benhammou, 1999 ; Laslaz, 2005). Dans le secteur de la Vésubie, une maison du Parc du Mercantour, lieu hautement symbolique, est dynamitée ce qui cause près d'un million de francs de dégâts (environ 150 000 euros).

Encart : 8 : La « guerre de l'ours » du début des années 1990

Rappelons le climat dans lequel se trouvait le Haut-Béarn de 1990 à 1993, lorsque les questions de conservation de la nature (l'ours et la route du Somport) opposaient violemment deux camps. L'opposition était tout autant un antagonisme de locaux anti-ours et de non-locaux écologistes qu'un clivage au sein même des vallées. Les personnes qui ont connu cette période en gardent un mauvais souvenir. Des harcèlements téléphoniques, des menaces de mort ou d'agression de proches ont été destinés à des dirigeants d'association de protection de la nature (G. Caussimont), des scientifiques (J.-J. Camarra), au sous-préfet ou des villageois favorables à la préservation des ours et de la montagne. Le climat est allé jusqu'à l'agression physique de manifestants environnementalistes locaux mobilisés sur des chantiers de pistes ou de routes forestières illégales en zone centrale du Parc national des Pyrénées ou en zone à ours censée être protégée (Rigal, com. pers.). En 1991, deux députés européens, A. Waechter et J.-P. Raffin, venus pour visiter le chantier du Somport à l'invitation du directeur de la DDE, ont été retenus pendant deux heures par des chasseurs. Ils étaient menés par des notables locaux, dont l'élu André Fabre, qui ont violenté les écologistes et qui ont cherché à leur faire manger de l'herbe. Les gendarmes, témoins de la scène à 50 m, sont restés passifs jusqu'à ce que les manifestants tentent de jeter la voiture des malmenés au gave.

La sauvegarde de l'ours provoque aussi d'importantes manifestations collectives de violence (encart 8). L'opération de réintroduction de 2006 est à l'origine des plus violentes d'entre elles. Après des actes isolés et anonymes commis de nuit (saccage du local de l'Equipe technique ours à Saint-Gaudens, dégradation de pancarte à Arbas), les opposants à l'ours se déchaînent ouvertement au moment où les lâchers se préparent. Ainsi, le 1er avril 2006, des éleveurs encadrés par des élus encerclent le village d'Arbas, lieu là encore symbolique car son maire est à la tête de l'association Pays de l'ours – ADET qui y a ses locaux. Une centaine de personnes se mettent alors à dégrader le mobilier urbain communal, frappent les villageois présents, jettent du sang sur les murs de la mairie et de l'école qui est saccagée, tandis que la statue d'ours en bois réalisée pour la commune en 2002 est incendiée sur la place du village. La maison du maire doit son salut au déploiement d'un escadron de 80 gendarmes mobiles qui arrive à peine à contenir les éleveurs. De même, les opposants à l'ours arrivent à perturber le premier lâcher d'ours à la mi-avril et décident de mettre en place

un quadrillage du territoire pour empêcher la réintroduction. Organisés en milice armée de gourdins au printemps 2006, ils dressent des barrages sur toutes les Pyrénées centrales pour interdire l'accès à toute camionnette éventuellement chargée des ours venant de Slovénie[320]. Les forces de l'ordre laissent faire, alors que parallèlement, le gouvernement a déployé d'importants contingents de CRS et gendarmes mobiles pour faire face à la mobilisation lycéenne et étudiante contre le Contrat premier embauche (CPE).

Outre cette impunité évidente, notons la volonté d'ancrage territorial de ces actions et des manifestations des éleveurs, revendiquant leur seule légitimité à contrôler le territoire montagnard et ce qui s'y passe. Cette tendance a déjà été notée par le choix de lieu de manifestations anti-ours dans le massif, comme celles de 2000-2001 (Benhammou, 2001 ; Benhammou et Mermet, 2003) qui ont eu moins de succès que celle de 2006 à Bagnères-de-Bigorre[321]. Mais cela se concrétise aussi par le refus de voir des personnes favorables à l'ours, Pyrénéens ou non, défiler dans les Pyrénées comme ils avaient pu le faire à Oloron fin 2004. Ainsi, la manifestation pro-ours de juin 2006 pour dénoncer la violence et encourager la réintroduction a dû être déplacée au dernier moment de Bagnères-de-Luchon à Toulouse suites aux menaces proférées par des éleveurs qui avaient commencé à dégrader la ville thermale et obstruer certaines routes la veille.

De même pour le loup, des manifestations d'éleveurs marquent des villes ou d'importants centres urbains du quart sud-est de la France. La violence aux personnes a déjà été évoquée précédemment. Les manifestations anti-loup ont d'abord touché Nice puis sont remontées en suivant la progression du prédateur dans l'arc alpin. Le marquage territorial passe aussi par des actions hautement médiatiques, outil premier privilégié de ce type de mobilisation. Ainsi le *Tour de France* est directement visé par les opposants à l'ours et au loup pour faire parler de leur cause. En 2005, lors d'une manifestation organisée conjointement par les syndicats ovins de l'Isère et de Savoie à Brignoud sur l'étape Grenoble-Courchevel, les opposants au loup négocient avec la direction du *Tour* des perturbations réduites en échange de l'utilisation de la couverture médiatique pour faire passer leur message (*Terre Dauphinoise,* 13 juillet 2005).

[320] Malgré ces nombreuses perturbations, les lâchers ont lieu grâce à l'adaptation de l'équipe technique.

[321] Alors que les manifestations de 2000-2001 n'avaient réuni que 100 à 200 personnes en divers points des Pyrénées, la manifestation de Bagnères-de-Bigorre aurait regroupé de 4 à 5 000 personnes. À noter que la Fédération des chasseurs des Hautes-Pyrénées s'y est aussi particulièrement investie.

Illustration 22 : Violences et représentations



a



b



c

a : banderoles anti-ours aux Automnales d'Arbas (septembre 2005). **b et c** : saccage d'Arbas (1er avril2006). Après que les manifestants aient symboliquement renversé la statue d'ours en bois trônant au milieu du village, ils l'incendient avant de vandaliser l'école primaire et la mairie (Crédits photo : F. Benhammou [2005] et Pays de l'ours-ADET [2006]).

3.2. Les prédateurs, paravents de difficultés socio-territoriales

Toutes ces actions, plus ou moins violentes, mais toujours dans un but de médiatisation ne mettent en avant que l'opposition aux prédateurs sauvages. La complexité des problèmes socio-territoriaux des éleveurs de montagne n'est réduite qu'au loup ou à l'ours, sans jamais contribuer à faire émerger les nombreuses autres difficultés auxquelles doit faire face la profession.

Ainsi, les évolutions des systèmes d'élevage ont conduit à une spécialisation pastorale qui n'a pas toujours eu les meilleures conséquences sur les possibilités de valorisation économique (Dorioz, 1998)[322]. Le loup en particulier et les grands prédateurs en général se trouvent être les révélateurs et les boucs émissaires de la douloureuse mutation du pastoralisme de montagne. Comme nous l'avons montré, il n'est pas toujours pertinent d'associer terme à terme présence d'ovins en montagne avec vie et dynamisme humain, comme le sous-entendent trop souvent les opposants aux prédateurs. La Politique agricole commune, après avoir contribué à la disparition de la polyculture de montagne, a incité à l'accroissement et à la réorganisation du cheptel ovin par une politique de primes favorisant le nombre de têtes, soit le quantitatif au détriment du qualitatif. Dans les Pyrénées centrales mais surtout dans les Alpes du Sud, notamment dans le Mercantour, les autres activités agricoles n'ont plus été viables et l'élevage ovin s'est imposé comme l'activité non pas la plus rentable sur un plan économique, mais la « seule possible ». Les pratiques pastorales, en l'absence de prédateurs, ont permis de concentrer et accroître les troupeaux tout en ne maintenant qu'un gardiennage limité. Comme les ressources créées par cet élevage exclusivement pour la viande sont peu importantes, le seuil de rentabilité d'embauche d'un berger par plusieurs éleveurs groupés pour l'estive varie de 1 000 à 2 000 brebis. Plusieurs éleveurs ne visitent leurs troupeaux que quelques fois par semaine. Il apparaît clairement que ce type d'activité a évolué vers une faible présence humaine. Pourtant, ce n'est pas parce qu'une montagne est pleine de moutons qu'elle est humainement vivante. Ainsi, les évolutions des pratiques ont eu tendance à marginaliser le berger[323] ou les bergers alors que la taille des troupeaux augmentait et que leur nombre diminuait. Les éleveurs, en outre, se sont peu à peu désintéressés d'un vrai entretien des milieux, se laissant dépasser par la

[322] Jean-Marie Dorioz (1998) dénonce la perte culturale et culturelle liée à une spécialisation ovine qui s'est accrue dans les Alpes. Elle a souvent conduit au remplacement de vaches laitières par des ovins à viande dont la conduite a des conséquences néfastes sur de nombreuses d'alpages (dégradation, appauvrissement).

[323] Ne pas confondre avec l'éleveur.

concentration du travail de l'exploitation sur peu de personnes, les évolutions de la profession et des impératifs de la filière ovine.

Avec l'arrivée d'un prédateur, la précarité croissante de cette activité ovine a pu devenir localement encore plus criante. Il n'est pas dans notre propos de minimiser la prédation du loup. Elle peut être lourde localement et difficilement supportable pour les éleveurs des zones de colonisation récente. Ces modifications ne sont d'ailleurs pas toujours évidentes à mettre en place contrairement à ce que pensent certains environnementalistes. Il est vrai que la plupart des systèmes d'exploitation ovine ne prenaient pas en compte la prédation, de quelque nature qu'elle fût. Certaines zones particulièrement difficiles ne seront probablement pas capables d'intégrer cette « dimension prédateur ». Ces aspects sont donc à examiner très localement. Cependant, les épizooties, très meurtrières dans le cheptel ovin du sud de la France jusqu'en 1998, les dérangements divers des troupeaux[324] et, surtout, la concurrence des agneaux néo-zélandais sont des menaces bien plus pesantes sur l'élevage ovin pour la viande tel qu'il se pratique dans les montagnes françaises. De plus, le travail pastoral a évolué de telle sorte que, bien souvent, une seule personne, de plus en plus âgée, concentre toutes les tâches dans ses mains (entretien des bêtes, récolte du foin, surveillance, gestion administrative…).

En dénonçant la protection du loup comme une lubie d'urbains et en incitant les éleveurs à ne pas s'adapter, les représentants agricoles, dont le discours est relayé par certains chercheurs (Deverre, 1999 ; Campion-Vincent, 2002), se revendiquent d'une « ruralité traditionnelle » à défendre. Or, les pratiques actuelles courantes dans l'élevage ovin ne proviennent nullement d'une ruralité archaïque ou traditionnelle comme nous l'avons déjà vu. Depuis une cinquantaine d'années, l'usage agricole de la montagne et l'activité pastorale n'ont cessé d'être contraints à s'adapter aux changements (Legeard, 2000), souvent synonymes de disparition, sans que cela semble alerter outre mesure les pouvoirs publics et la communauté scientifique. Ce n'est pas un hasard si, dans le Mercantour et les Alpes du Sud, les exploitations qui ressentent le moins la présence des loups sont celles qui ont conservé ou réactivé un gardiennage et une conduite précise des brebis (Garde, 1998 ;

[324] Ces dérangements divers sont ceux causés notamment par des prédations autres que celles des carnivores sauvages. Les dégâts chiens divagants sont une gêne ponctuelle ou chronique qui peut sérieusement handicaper un éleveur. Cela est vécu et perçu différemment selon les éleveurs (Bobbé, 1999).

Benhammou, 1999). Certes, les mesures de protection[325] qu'ont bien voulu mettre en place plusieurs éleveurs de la zone à loup ne sont pas toujours la panacée mais elles peuvent réduire, voire quasiment éliminer, le problème localement (Espuno, 2004). Elles sont même particulièrement efficaces avec l'ours qui n'est pas un carnivore exclusif. Ce n'est absolument pas le cas pour ceux qui refusent toute modification de leurs pratiques.

Les pouvoirs publics et les représentants agricoles ont laissé l'élevage de montagne tendre vers certaines dérives, abandonnant littéralement cette activité marginale saupoudrée par des subventions. La situation actuelle de l'élevage ovin doit beaucoup à la PAC. Le passage à la nouvelle PAC en 2006, avec ses nouveaux règlements et l'incertitude des aides aux éleveurs, coïncide avec les opérations de la seconde réintroduction d'ours. Or, ce télescopage n'est probablement pas étranger à la virulence de la mobilisation agricole anti-ours dans les Pyrénées[326]. Les grands prédateurs poussent donc à mettre la loupe sur un bien sombre tableau. Ces espèces soulèvent de vrais enjeux territoriaux, politiques et économiques qui ne sont pourtant que très rarement mis en avant et encore moins traités. Ces bouleversements, quasiment structurels de nos jours, sont mal vécus par le milieu agricole. Face à cela, beaucoup de représentants socioprofessionnels et d'élus ont donc développé une certaine démagogie. Les grands prédateurs sont utilisés comme le symbole d'une attaque supplémentaire contre un monde déjà majoritairement victime d'autres méfaits bien plus graves. Or, comme nous l'avions montré précédemment (Benhammou, 2001), alors qu'aucune de ces questions fondamentales pour l'avenir du monde agricole montagnard ne suscite d'efficace mobilisation collective, les prédateurs sont à l'origine de coordinations exceptionnelles.

3.3. Des coordinations à différentes échelles

L'étude des mobilisations agricoles par rapport à l'ours nous avait permis de mettre à jour leurs processus d'organisation à plusieurs échelles (Benhammou, 2001 ; Benhammou et Mermet, 2003). Des contextes locaux liés à la nouveauté de la présence d'un prédateur, à un ours commettant ponctuellement beaucoup de dégâts, à des acteurs politiques ou agricoles prédisposés suscitent des scènes micro-locales d'où émergent des leaders. En 2000-2001, ces derniers réussissent à se fédérer à l'échelle des Pyrénées grâce à l'usage des réseaux

[325] Installation de chien de protection, clôture mobile, aide-berger etc. Ils sont exclusivement financés par les pouvoirs publics. Les initiatives des éleveurs eux-mêmes ne doivent pas être sous-estimées néanmoins.

[326] Cette hypothèse nous a été suggérée par R. de Bellefon, historien spécialiste des Pyrénées et des Alpes, et animateur de La Confédération paysanne des Hautes-Pyrénées.

socioprofessionnels, aidés par ceux d'élus régionaux ayant des prérogatives nationales. C'est ainsi que naissent l'ADDIP et l'IDAMP, dont il ne subsiste que l'ADDIP et qui est, depuis 2005, complétée voire remplacée par l'ASPAP (Association pour la sauvegarde du patrimoine Pyrénéen), très implantée en Ariège et ses environs. À l'époque de notre DEA (septembre 2001), nous concluions sur la possibilité d'une fédération à une échelle plus petite encore, à savoir l'échelle nationale, regroupant tous les acteurs agricoles hostiles à la présence des grands prédateurs en France. En effet, quasiment au même moment, le 8 septembre 2001, se tenait à Nice la première Rencontre européenne des éleveurs victimes des prédateurs.

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, opposante radicale à la présence du loup, a été la principale instigatrice de cette rencontre qui annonce la naissance de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs. La première marque d'une solidarité alpine contre les prédateurs a été la manifestation nationale de Lyon, le 15 octobre 1998, soutenue par la FNSEA, la CNJA et la FNO (Fédération nationale ovine) jusque-là en retrait relatif. Un des responsables de la FNO, D. Grosjean, président du syndicat ovin de l'Ain, opposant virulent au lynx et un des piliers de l'organisation, matérialise ainsi un premier rapprochement entre opposants au loup et au lynx. Mais il a conscience que les organisations agricoles nationales « ne bougent pas »[327]. En 2001, il devient ainsi un des principaux responsables de l'Association européenne contre les prédateurs qui est créée quelques temps après la rencontre. Les organisations ovines des Alpes du Sud, la Fédération régionale ovine du Sud-Est (FROSE) notamment, et celles de l'Isère s'investissent dans cette nouvelle association. Pour renforcer leur mobilisation, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes est donc à l'origine d'une réunion d'acteurs à l'échelle alpine, nationale et européenne. Le colloque de septembre 2001 est surtout l'occasion de prises de contacts entre militants agricoles français mobilisés sur les fronts du loup, du lynx et de l'ours (Alpes, Jura, est de la France, Pyrénées), les intervenants européens (principalement italiens et norvégiens) étant davantage des invités que des acteurs clés de la nouvelle organisation. En revanche, les leaders pyrénéens de l'ADDIP s'y retrouvent.

Les actions de cette association sont ponctuelles mais stratégiques dans le dossier des grands prédateurs. L'objectif initial affiché par les participants à la rencontre de septembre

[327] Denis Grosjean *in Compte rendu de la réunion téléphonée du 19 septembre 2001* organisée par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et regroupant plusieurs représentants d'organisations agricoles hostiles aux prédateurs.

2001 est d'occuper fortement le champ médiatique afin de lutter efficacement contre le lobby « écolo ». Mais l'initiative est décevante à court terme car trois jours plus tard, les attentats du 11 septembre 2001 éclipsent toutes les informations et le plan de communication tirant profit du colloque est quasiment passé inaperçu. Pourtant, une motion fédérative, rappelant l'hostilité à la protection de tous les prédateurs, est votée et une action de lobbying ciblée sur certains élus de montagne se met en place. À moyens termes, le bilan est moins mauvais pour la nouvelle organisation anti-prédateurs. Dans la continuité de leur action de communication initiée lors du colloque fondateur, l'association assure un lien entre les différents membres du réseau et cherche à faire adhérer le plus d'organisations agricoles possible. Elle utilise le chargé de mission de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes pour animer un site Internet et assurer le lien avec les médias. Grâce au financement du Conseil général des Alpes-Maritimes présidé par C. Estrosi, l'association initie une plaquette dénonçant la présence du loup tirée à 100 000 exemplaires. Cela révèle d'ailleurs l'action principale de cette association qui est un lobbying auprès des élus de montagne, le soutien du député Estrosi ayant été un atout majeur pour diffuser et renforcer leurs idées auprès du lobby des élus de montagne, l'ANEM. Même si l'Association européenne contre les prédateurs a une visibilité médiatique réduite, son efficacité a été la prise en charge de ses idées par l'ANEM, ainsi que la mise en place de la commission parlementaire. En effet, son lobbying auprès du député C. Estrosi a incité ce dernier à lancer la commission sur le retour du loup et les conditions d'exercice du pastoralisme en France dont les attendus reprennent, quasiment mot pour mot, l'argumentaire de l'Association européenne de défense contre les prédateurs.

4. Une vision de l'agriculture qui divise : FNSEA, la *Conf* et les autres…

Plusieurs observateurs du monde pastoral[328] considèrent que la question des grands prédateurs phagocyte le pastoralisme, point de vue que nous partageons. Telle une explosion absorbant tout l'air disponible, l'ours et le loup focalisent une mobilisation et une attention dont ne bénéficiaient pas d'autres problèmes de la profession pastorale non moins cruciaux (PAC, concurrence internationale, viabilité des exploitations, installations difficiles de jeunes, etc.). Le domaine technique n'a pas échappé à la règle car par militantisme ou par pression des éleveurs, les techniciens et ingénieurs de ces structures ne se sont pas toujours limités à leur champ d'action habituelle. Les organismes pastoraux des Alpes du Sud comme

[328] L'ethno-pastoraliste alpin M. Mallen et l'historien pyrénéen, animateur de la Confédération paysanne et environnementaliste R. de Bellefon principalement.

le CERPAM ou l'OREAM ont tenté de fournir à plusieurs reprises une expertise visant à démontrer l'incompatibilité entre loup et pastoralisme. Cependant, après s'être longtemps appliqués à montrer les contraintes que fait peser le loup sur des exploitations, de manière peu rigoureuse et sans base scientifique, ils ont commencé à s'investir sur des terrains pragmatiques et plus opérationnels comme la mise en place de formation à l'utilisation de chiens de protection. De même en Ariège, la Fédération pastorale a été une courroie de transmission des pressions des élus pour faire refuser en bloc aux éleveurs et bergers les mesures d'aide pour faire face à l'ours. Mais cette institution a refusé d'être mise en avant comme une organisation anti-ours comme nous l'avons étudié précédemment. Ces attitudes, qui ont du mal à s'en tenir aux aspects techniques, sont dues principalement aux liens qu'entretiennent ces organismes avec les syndicats agricoles et les leaders de la profession qui possèdent un pouvoir d'influence considérable dans leurs conseils d'administration. Ils reflètent les visions stratégiquement globales que les décideurs cherchent à imprimer à l'agriculture en général et au pastoralisme en particulier.

Les centrales syndicales et professionnelles jouent alors un rôle qui doit être mis en lumière et décliné selon les échelles et les sensibilités. En effet, face aux prédateurs, à première vue, toutes les organisations agricoles classiques (affiliées à la FNSEA) ou alternatives (Confédération paysanne) semblent afficher une unité dans le rejet de ces animaux. Peu étonnante pour les premières, cette position surprend pour la seconde, un syndicat agricole qui ne cache pas ses affinités avec la mouvance écologiste. De même, alors que la FNSEA est la plupart du temps discrète au plan national, la Confédération paysanne a régulièrement communiqué fortement sur des positions radicalement anti-loups ou anti-ours. Au plan local, certains de ses militants ont même fait preuve d'un activisme virulent en concurrence ou en alliance avec des militants du syndicat majoritaire, en général totalement opposés aux opinions du syndicat alternatif sur tous les autres sujets. C'est ce paradoxe que nous avons voulu interroger avec l'aide de R. de Bellefon notamment[329].

4.1. Les structures syndicales classiques majoritaires

Sur la question des prédateurs, pourtant très médiatique, les instances syndicales majoritaires, comme la FNSEA ou la FNO, font preuve d'un relatif retrait au plan national.

[329] Nous renvoyons à l'article: R. de Bellefon et F. Benhammou (2004).

Une des institutions agricoles majeures dominées par la FNSEA, l'APCA[330] (Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture) refuse régulièrement d'être directement engagée dans des associations anti-prédateurs, bien que nombre de chambres soient individuellement membres de celles-ci (Picou, com. pers.). Certes, des dirigeants d'ampleur nationale n'hésitent pas à rappeler aux médias leur opposition aux loups ou aux ours si l'occasion se présente, par exemple au Salon de l'Agriculture ou lors d'événements telles les manifestations en marge du *Tour de France* pour faire passer le message des éleveurs. En 2005, Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA, fait ainsi le déplacement pour participer à la manifestation et se faire prendre par les objectifs un agneau dans les bras (*Terre Dauphinoise*, 13 juillet 2005). Mais l'engagement n'est que superficiel, d'où la tentative de création d'un vrai lobby spécialisé anti-prédateur à l'échelle de la France et de l'Europe avec l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs.

Cependant, au plan départemental et régional, les leaders locaux des FDSEA[331]sont souvent actifs, même quand ils ne sont pas éleveurs et qu'ils ne travaillent pas en zone de montagne. Personnalités se revendiquant du « terrain », bien que souvent éloignées de la réalité concrète des territoires confrontés effectivement aux prédateurs, ces leaders sont les premiers à véhiculer des idées reçues et des simplismes sur la cohabitation avec ces espèces. C'est moins ce qu'ils sont qui nuit à leur légitimité que le fait qu'ils monopolisent la parole des éleveurs et bergers de terrain. Cette voix confisquée finit par s'enfermer dans les discours schématiques, d'autant plus séduisants que le contexte est difficile. Dans le milieu agricole, la virulence semble donner raison, les voix les plus pragmatiques ou neutres refusant le plus souvent de s'exprimer. Plusieurs exemples ont déjà été donnés, cependant les propos de Bernard Moules, responsable de la Fédération régionale des exploitants agricoles de Midi-Pyrénées (FRSEA), leader anti-ours des Hautes-Pyrénées et ex-maïsiculteur de plaine, apportent une bonne illustration. Suite à des menaces de violence sur une manifestation pro-ours prévue à Luchon, en Haute-Garonne montagneuse, il se félicite que celle-ci ait été déplacée à Toulouse pour des raisons de sécurité : « C'est pour nous une grande satisfaction d'avoir fait reculer les pro-ours, les acteurs du territoire montagnard restent maîtres chez eux et les doux rêveurs rejoignent le macadam toulousain. Se réfugiant en ville, lieu où se prennent paradoxalement les décisions d'aménagement des territoires ruraux et montagnards,

[330] Cette structure, basée avenue George V à Paris, chapeaute les chambres d'agriculture au plan national. Elle recycle souvent d'anciens dirigeants importants de la FNSEA, tel Luc Guyau, et réunit régulièrement les présidents des chambres d'agriculture.

[331] Déclinaison départementale de la FNSEA.

ils trouveront peut-être la possibilité de grossir sur place les rangs d'une manifestation qui eut été obsolète à Luchon. Ils pourront ainsi sur la Place Saint-Etienne, entourés de nombreux cafés s'abreuver de thé à la menthe pour parler plus aisément d'écologie de salon ». Le fait que le maire de cette commune de montagne soit un des initiateurs de cette manifestation et que beaucoup de montagnards pyrénéens aient été contraints d'aller défiler à Toulouse par peur des représailles, n'entrent pas dans les cases schématiques présentées par ce type de leader agricole.

On peut donc légitimement se demander pourquoi les instances syndicales nationales ne s'investissent pas au-delà d'une simple opposition de principe dans le dossier des prédateurs. En outre, quand des personnes se réclamant du syndicat majoritaire le font, c'est exclusivement à l'échelle locale et sans jamais sortir du pack idéologique : cohabitation impossible et habitants locaux tous hostiles aux prédateurs, nuisant ainsi à la résolution pragmatique d'un conflit lié à des espèces protégées qui, en outre, seraient techniquement difficiles à éliminer. En sus du refus du changement prenant en compte l'environnement, caractéristique générale du secteur agricole sur laquelle nous reviendrons, une autre hypothèse peut être avancée. Celle-ci concerne les négociations budgétaires au plus haut niveau des instances agricoles. La mesure T est le dispositif censé pérenniser financièrement les aides mises en place de 2000 à 2003 dans le cadre d'un programme franco-européen Life. Or cette mesure T est sur la même ligne budgétaire que des aides agro-environnementales destinées aux éleveurs bovins de plaine et aux céréaliers (prime herbagère agro-environnementale, MAE rotationnelles, etc.). Ces aides ont des défenseurs autrement plus solides que les éleveurs ovins, très marginalisés dans les syndicats majoritaires. Dans ces arbitrages, annoncer que cette mesure aide à la cohabitation avec le loup, incite la FNSEA à ne pas favoriser les syndicats non ovins. Elle peut se dédouaner par principe et donc continuer à privilégier les structures dominantes au sein de la fédération. Cela rappelle la réticence de la profession agricole à orienter des aides publiques vers des mesures comprenant des objectifs environnementaux clairement affichés dont le loup ou l'ours sont des symboles forts. Celle-ci trouvant illégitime qu'une infime partie des énormes fonds attribués à l'agriculture finance la protection de l'environnement[332].

[332] L'inverse, à savoir des fonds environnementaux affectés à l'agriculture, ne rencontre quasiment aucune réticence comme par exemple les financements de Natura 2000 en faveur de certains agriculteurs et les budgets du ministère de l'Ecologie consacrés à l'aide au pastoralisme ou au fonctionnement de l'IPHB, organisme animé par le secteur agricole.

4.2. Des tensions au sein de la Confédération paysanne

Une vision simpliste du positionnement des néo-ruraux éleveurs caricaturés en *baba-cool* « écolo », proche de la « Conf », amène à penser que ces « marginaux » seraient indulgents à l'égard des prédateurs et favorables à des solutions de cohabitation. Un des résultats de nos enquêtes et recherches a clairement montré en 2001 qu'il n'en est rien. D'une part, si beaucoup d'entre eux ont été marginaux, la situation a beaucoup évolué dans la mesure où dans certaines vallées des Alpes, des Pyrénées voire même certains départements, ils représentent une part non négligeable des agriculteurs (Ariège, Drôme). D'autre part, l'hostilité aux prédateurs est tout autant présente dans cette catégorie et les effets « haut-parleur » de certains porte-parole feraient même parfois penser que cette opposition y serait plus forte. Le propos doit donc être complexifié. L'étude de la Confédération paysanne à ce sujet, complétée par les analyses de R. de Bellefon (Bellefon et Benhammou, 2004), apporte des éléments pour la compréhension d'une unanimité de façade du syndicat à l'égard des prédateurs sauvages qui va à l'encontre de l'image environnementaliste attribuée à cette organisation paysanne.

R. de Bellefon rappelle que selon des principes de l'agriculture paysanne promue par la Confédération paysanne (*ibid.*), les pratiques agricoles doivent intégrer une prise en compte sociale du « paysan », qui n'est pas uniquement un « exploitant agricole », ainsi qu'une insertion harmonieuse dans l'environnement[333] : « En lien avec cette approche environnementaliste, en dénonçant le modèle agricole dominant, la Confédération paysanne a développé une idée, une démarche : l'Agriculture Paysanne, pour « repenser les fonctions et la place de l'agriculture dans la société. Il faut redonner aux actifs agricoles leur rôle social, économique et écologique, afin de considérer la production agricole dans sa globalité. » En résumant sous forme de slogan, cette autre agriculture doit assurer trois fonctions essentielles : « produire, employer, préserver ». Parmi les principes de l'agriculture paysanne qu'elle met en avant pour « inscrire l'agriculture dans le développement durable », retenons, pour le problème des prédateurs, le principe n°3 « respecter la nature » et le principe n°10 « raisonner toujours à long terme et de manière globale ». Rentrons un peu plus précisément

[333] Dans la mesure où nous sommes co-auteur de ce propos, nous nous permettons d'en reprendre de larges extraits.

dans ce discours qui affirme : « la préservation des ressources naturelles, du patrimoine et de l'environnement est *une priorité que les systèmes agricoles doivent prendre en compte* »[334].

En toute cohérence, logique presque mathématique, la déclinaison de ces principes ne devrait laisser que des marges restreintes dans l'élaboration d'une position autour des prédateurs. Sans nécessairement aller jusqu'à souhaiter le retour des prédateurs, sans demander des campagnes de réintroduction, on s'attendrait à ce que la position de la Confédération paysanne soit de l'ordre du « faire avec » à condition que « des aides compensatrices » viennent rééquilibrer, voire favoriser les exploitations devant faire face à ces animaux sauvages. Cette position pourrait s'appuyer sur un discours qui continuerait à démarquer la Confédération paysanne du propos syndicaliste traditionnel, qui renforcerait sa politique d'ouverture vers les autres composantes de la société et du mouvement social, qui donnerait sens à l'idée d'une agriculture respectueuse de l'environnement, et qui, enfin, illustrerait la notion de multifonctionnalité…

S'opposant à l'agriculture intensive mise en place depuis des décennies, en proposant une agriculture permettant l'existence de nombreux paysans, la Confédération paysanne développe l'idée de désintensification, troisième terme entre l'intensif et l'extensif. Le modèle extensif est aussi une des formes que peut prendre l'agriculture moderne, libérale, notamment pour l'élevage : de grands espaces, avec de grands troupeaux, peu d'hommes et le moins possible de gêneurs, de prédateurs... Dans le cadre du dossier « grands prédateurs », la Confédération paysanne opte « résolument pour la sauvegarde du pastoralisme, précieux exemple d'agriculture douce et extensive »[335]… On peut penser qu'une telle position est contradictoire, même s'il manque actuellement une réflexion pour dessiner ce que pourrait être un pastoralisme paysan. Néanmoins, reprenant les principes évoqués ci-dessus, elle devrait privilégier les systèmes intégrant de l'embauche de main-d'œuvre (garde des troupeaux), une utilisation optimale du territoire et un respect de l'environnement (conduite des troupeaux)… » (*ibid* : 181-182).

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer pourquoi les communiqués nationaux relatifs aux prédateurs sont fréquemment sans nuance et font preuve d'une opposition

[334] Toutes les citations du paragraphe sont extraites de la Charte de l'Agriculture paysanne, élaborée par la Confédération paysanne et la FADEAR, diffusée à partir de 2002 (citées *in* de Bellefon et Benhammou, 2004). C'est nous qui soulignons la fin de la dernière citation.

[335] Position officielle de la Confédération paysanne, 11-12 septembre 2001.

catégorique. Quelques militants alpins, notamment de la Drôme (C. Gaubert et B. Moser), ont profité de leur place au sein du secrétariat national du syndicat pour créer une commission « Prédateurs » composée d'éleveurs ovins et d'experts hostiles à la cohabitation avec ces espèces sauvages. Allant à l'encontre de la tradition de débat de la Confédération paysanne, le responsable de la commission, C. Gaubert, a toujours refusé une ouverture de celle-ci à des porteurs d'autres points de vue. De plus, la position est construite « essentiellement sur l'émotionnel et pour l'urgence. Lors de la réunion de Nîmes, en janvier 2002, le recours au pathos a été récurrent chez les tenants de la position en place : faire « pleurer » sur un cas, sur deux cas, rendre sensible la détresse de celui qui subit trop d'attaques, etc. Les cas de deux éleveurs victimes des attaques de loups étaient souvent pris comme référence. Les procédures juridiques en cours bloquaient facilement toute discussion de fond[336], car pour certains, il fallait sortir de la réunion avec une stratégie, un projet d'actions militantes fortes et médiatiques. La difficulté des contextes et des situations locales n'est bien évidemment pas à nier. Cependant le rôle du syndicat, de la structure nationale par rapport à ceux qui sont directement sur le terrain, et très souvent dans l'urgence, c'est bien de faire prendre de la distance et de construire une position permettant de répondre à ces situations en les dépassant, en essayant d'éviter de tomber dans des contradictions, des contrevérités grossières[337] » (*ibid.* : 187).

Trois autres facteurs majeurs liés entre eux peuvent également être dégagés : la prise de conscience d'une confrontation difficile avec la nature, une légitimation de l'intégration locale et une surenchère de l'authenticité agricole, écologique et sociale. Il apparaît que plusieurs porteurs des points de vue anti-loup issus des néo-ruraux ont des exploitations confrontées à des conditions naturelles peu évidentes. Celles-ci se caractérisent souvent par une topographie difficile et une capacité de travail dépassée par la dynamique de reconquête végétale. Ainsi, ce n'est pas un hasard si le cas emblématique retenu par le leader de la commission prédateurs est l'éleveur de la Brigue dans le Mercantour qui a revendiqué l'empoisonnement d'un loup. Cet éleveur a même mis le feu à sa montagne, dépassé par les attaques de loup et cette nature envahissante. Ajoutons que les néo-éleveurs de cette vallée qui ont maintenu une race locale de brebis et la production fromagère liée, sont harcelés par

[336] Les leaders de la commission prédateurs ont engagé, sans débats préalables, le soutien de la Confédération paysanne à un éleveur ayant empoisonné un loup.

[337] Les dirigeants de la commission ont le même argumentaire que le syndicalisme classique : les loups ont été réintroduits dans les Alpes, les prédateurs sont responsables de la fin du pastoralisme de montagne et la cohabitation est impossible.

l'administration et les normes sanitaires[338]. Par conséquent, dans ce contexte difficile, l'impression d'un complot visant à leur disparition est forte. Néanmoins, il s'agit là d'un cas bien précis.

L'opposition aux prédateurs est par ailleurs un moyen d'affirmer son appartenance à un monde agricole qui a longtemps eu tendance à rejeter les néos. Ce phénomène semble visible en Ariège où l'opposition à l'ours a permis aux néos comme aux locaux de se retrouver autour d'un ennemi « agricole » commun. De même à l'échelle des Pyrénées, le poids important des néo-ruraux dans les leaders, déjà montré dans nos travaux précédents (Benhammou, 2001), s'est confirmé lors de l'opération de réintroduction de 2006, y compris avec les nouvelles figures dominantes[339]. Enfin, l'autre aspect mis en valeur par les leaders anti-prédateurs de la Confédération paysanne est le faux combat environnemental que représenterait la protection des prédateurs. Cette idée, reprise par le syndicat majoritaire, est fortement portée par la Confédération et s'accompagne d'un dénigrement des environnementalistes favorables à des solutions de cohabitations avec l'ours et le loup. Ils sont réduits à des supplétifs d'une politique publique visant à éliminer le monde paysan, notamment des montagnes, qui seraient alors transformées en gigantesques *Disneyland* à touristes. Le loup est même vu comme un « allié objectif » du libéralisme qui viserait d'abord l'élimination des éleveurs les plus faibles.

Pourtant quand le profil des militants les plus hostiles aux prédateurs est dressé, deux phénomènes apparaissent. Nous avons déjà évoqué le premier, à savoir la mise en avant de petits éleveurs en situation précaire. Le second phénomène fait apparaître que l'on compte souvent dans leurs rangs des éleveurs ayant des troupeaux relativement importants à l'échelle de la Confédération paysanne. C'est le cas en Ariège et en Pyrénées-Orientales, avec un cas assez surprenant dans ce département. Le leader local du syndicat, qui ne veut entendre parler ni de loup ni d'ours, ancien juriste diplômé d'HEC, s'inspire du modèle néo-zélandais pour son exploitation. Il en fait la promotion en étant le correspondant de l'importation de marques néo-zélandaises de produits d'élevage comme les clôtures par exemple. Sa vision

[338] Nous avons relevé plusieurs témoignages concernant cette exploitation et le piétinement par des agents de la Direction des services vétérinaires des Alpes-Maritimes de plusieurs mois de production de fromage suite à la découverte de salmonelles. Une contre-expertise a montré que ces salmonelles étaient en fait bénignes.

[339] Dès 2005, à l'annonce du nouveau projet de renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées, l'ASPAP (Association pour la sauvegarde du patrimoine Ariège-Pyrénées) est créée et ses deux principaux leaders, Philippe Lacube et Stéphane Lessieux sont des néo-agriculteurs non natifs de la région.

est axée sur des espaces de montagne clôturés dédiés exclusivement à l'élevage (Salvador, 2003). Bien que ce soit un cas original, cet éleveur occupe une place importante dans les commissions prédateurs et élevage ovin du syndicat. Ainsi, il n'a pas été étonnant de constater un clash au sein de la Confédération paysanne lorsqu'il y eut une confrontation de points de vue. La réunion de Nîmes en janvier 2002, qui ne devait pas porter uniquement sur les prédateurs, y fut exclusivement consacrée dans une atmosphère houleuse. Les pragmatiques, jusque-là non représentés dans les débats, se sont fait entendre, soulignant un « problème grave de démocratie » au sein d'une structure réputée pour son ouverture[340]. Cette question des grands prédateurs est probablement celle qui divise le plus l'organisation. Encore une fois, ce sont deux visions de l'agriculture et de ses relations, à la fois à l'environnement et à la société qui s'opposent : d'un côté, les partisans d'une agriculture qui aménage la nature en ne respectant que ce qui ne la dérange pas ; de l'autre, une agriculture essayant d'intégrer la biodiversité et les contraintes naturelles quelles qu'elles soient, quitte à solliciter la société non agricole pour la soutenir. Comme le sous-entend R. de Bellefon, la cohabitation avec les grands prédateurs pose clairement à la Confédération paysanne la question de sa cohérence avec ses aspirations à une agriculture paysanne.

[340] Lors de cette réunion, Clément Gaubert, responsable de la commission prédateurs, a même voulu ne compter les voix que des éleveurs et non celles des bergers salariés, sauf quand ces derniers étaient hostiles aux prédateurs (Leroic, com. pers. ; Barbosa, com.pers. ; Salanabe, com.pers.).

Chapitre 2 : Les acteurs géopolitiques latéraux

1. Elus de montagne et grands prédateurs : un rapport particulier à la protection de la nature

1.1. Le lobby des élus de montagne : l'ANEM

Les relations entre le monde agricole et ses élus sont faites de complexité puisqu'il est souvent difficile de dire qui influence qui. Le fait est que dans la République française, les élus ont toujours eu tendance à valoriser les voix agricoles sur un plan politique. Ce phénomène est d'autant plus marquant que les agriculteurs sont très nettement minoritaires aujourd'hui. Pourtant, ils bénéficient d'une dissymétrie démocratique à leur avantage, ce qui se vérifie dans le domaine des grands prédateurs par l'ardeur d'élus de zones rurales à porter le point de vue dominant de la profession agricole sur ce thème. Bertrand Hervieu et Jean Viard (2001) expliquent bien cette dissymétrie tout en l'ancrant dans un cadre historique prenant en compte la genèse de la IIIe République. Cette dernière s'est constituée à la fin du XIXe siècle en se fondant principalement sur le paysan, propriétaire, soldat et citoyen. Il ne faut donc pas perdre de vue qu'il s'agit d'une minorité issue d'une majorité. Actuellement, cela a des conséquences dans la démultiplication du poids des agriculteurs dans la vie et le personnel politique. Le découpage des circonscriptions électorales, quasi inchangé depuis cette époque, y est pour beaucoup. Sur 555 circonscriptions, 104 ont au moins 10 % de la population qui vit directement de l'agriculture. Si l'on compte la famille de ces agriculteurs, les proches et les professions qui gravitent autour du secteur, on arrive rapidement à plus d'un tiers de l'électorat (*ibid*.). Ces 104 circonscriptions sont réparties sur près de 70 départements ce qui fait que les débats agricoles tiennent au cœur d'un grand nombre d'élus. De plus, les agriculteurs se trouvant souvent dans les petites communes, rappelons qu'il y a un conseiller municipal pour 23 électeurs dans les communes de moins de 500 habitants contre un pour 13 205 électeurs à Paris. Il y a même quasiment un élu par famille d'agriculteurs puisque 82 % d'entre eux vivent dans des communes où il y a un élu pour moins de 56 habitants (*ibid*.). Alors que l'on reproche souvent à la classe politique d'être coupée des citoyens, aucune autre catégorie sociale ne bénéficie d'une telle capacité de relais rappelant un lobbying à l'américaine (*ibid*.). La vie politique française est donc particulièrement marquée par ce milieu caractérisé par un fort conservatisme, une tendance

de vote à droite[341], la place de la religion et des traditions, et le poids de certains leaders imprimant leur vue dominante sur la profession et donc les élus locaux.

Ce poids politique important des agriculteurs en zone rurale est également valable en zone de montagne, même si dans ces territoires marginaux, celui-ci s'est surtout renforcé depuis les années 1970. J. Chirac arrive au ministère de l'Agriculture en 1972 et généralise à la montagne la cogestion de la politique agricole entre gouvernement et profession, système où la frontière entre la régulation sociale et le clientélisme politique est étroite (Gerbaux, 1994). Ses services tentent de répondre aux inquiétudes des éleveurs de ces zones rurales reculées en proposant deux lois en 1972. La première est la base de la politique de modernisation du pastoralisme puisqu'elle instaure les associations foncières pastorales et les groupements pastoraux. La seconde initie les premières primes à l'entretien des pâturages mais d'ores et déjà les éleveurs de vaches et les agriculteurs spécialisés sont favorisés (*ibid*.). Cela n'empêche pas la crise-mutation de s'installer dans ces zones d'élevage. Dès 1980, plusieurs études montrent la faiblesse des aides à l'agriculture de montagne par rapport à celles apportées à d'autres productions très soutenues par la Communauté économique européenne. Beaucoup de députés sont même élus sur ces questions aux législatives de 1981[342]. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, les lois sur la décentralisation renforcent les pouvoirs locaux émergents. La loi Montagne de 1985 est la réponse du pouvoir aux difficultés de la zone montagne[343]. Elle est censée favoriser l'auto-développement et une plus grande autonomie dans les politiques locales. Cependant, en raison des craintes de voir l'Etat se désengager financièrement et d'une volonté de meilleure emprise sur des problèmes locaux (développement touristique, aménagement d'infrastructures, parcs naturels), dès octobre 1984, l'Association nationale des élus de montagne, ANEM, est créée pour accompagner la mis en œuvre de la loi.

L'ANEM devient alors le premier et le plus important groupe de pression territorialisé de la République française. Il transcende les barrières politiques, ce qui se reflète assez bien par la couleur politique alternante de ses dirigeants. En 2006, l'ANEM compte 240

[341] Dans certaines régions des Pyrénées notamment, comme l'Ariège par exemple, il s'agit davantage d'un conservatisme identitaire qui s'affiche à gauche.

[342] Ce fut le cas du député socialiste ariégeois A. Bonrepaux.

[343] Cette loi institue le Conseil national de la montagne et les Comités de massif par zone de montagnes (Alpes, Pyrénées, Massif Central etc.) convoqués par les préfets.

parlementaires (députés et sénateurs), 11 conseils régionaux, 41 conseils généraux, 4000 communes. Quelle que soit la majorité en place, ses objectifs sont de faire retomber un maximum de financement dans ses territoires et d'avoir le plus de pouvoir de décision exclusif sur les questions en lien avec la montagne. Là encore, il s'agit d'un lobby quasi à l'américaine, extrêmement bien relayé à tous les niveaux du pouvoir. Il a une prise directe sur le pouvoir central par le biais des Comités de massifs et du Conseil national de la montagne. C'est principalement lors du travail parlementaire que la pression de l'ANEM est la plus forte. Or, cela va à l'encontre d'un des principes fondateurs de la République française : les députés sont d'abord élus de la nation tout entière et ne peuvent être tenus par des engagements pris devant une partie de celle-ci. En outre, les députés de l'ANEM ont tendance à dénier toute légitimité à la participation aux débats des questions de montagne des députés qui n'en sont pas élus. C'est particulièrement le cas de nombreux problèmes pour lesquels l'ANEM reprend les positions d'hostilité portées par le groupe de pression agricole : la remise en question des espaces protégés, Natura 2000, la protection de la nature en général et des grands prédateurs en particulier. Ainsi depuis 2000, l'ANEM se mobilise contre les prédateurs sauvages. En effet, c'est au nom principalement de l'ANEM dont il avait le soutien, qu'A. Bonrepaux a posé son amendement demandant le retrait des ours slovènes des Pyrénées. C'est également à ce titre que le député C. Estrosi a initié une commission d'enquête sur le retour du loup dont les attendus remettaient clairement en cause la protection.

1.2. Le travail parlementaire contre l'environnement ? Les répercussions de la Commission Estrosi

Le 5 novembre 2002, C. Estrosi, député de la 5e circonscription des Alpes-Maritimes et futur ministre délégué à l'aménagement du territoire, initie une commission d'enquête parlementaire diligentée avec les moyens de l'Assemblée nationale. Cette commission, censée élucider « les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne », s'avère la conséquence directe d'un événement géopolitique qui déclenche la réalisation concrète d'une action de lobbying inscrite dans la durée. Lors de l'été 2002, un important troupeau tombe dans un ravin du Mercantour. Bien qu'à peine suspecté et avant même que les éléments soient concluants, le loup est accusé par les organisations agricoles et même par la directrice de la DDAF, ce qui va à l'encontre de la prudence technique attendue d'une représentante de l'administration. Le député Estrosi, fraîchement élu de la circonscription, contribue à la surenchère médiatique et annonce qu'il

compte créer une commission d'enquête parlementaire aux pouvoirs larges portant sur le loup. En fait, moins d'un an auparavant, il s'était particulièrement rapproché de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et avait assisté, au nom de l'ANEM, à la rencontre de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs sauvages. La commission est ainsi la concrétisation opportune d'une action de lobbying qui n'attendait qu'une occasion pour se réaliser. Il n'est pas étonnant de retrouver dans les attendus à l'origine de la commission des pans entiers de l'argumentaire de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et que son objet initial soit de prouver que les loups ont été réintroduits. L'objectif est donc de remettre en question la protection du loup en France et la date de lancement n'est pas anodine puisque cela correspond à la date du dixième anniversaire de la découverte du retour du canidé dans le Mercantour (5 novembre 1992). Par conséquent, les *a priori* sont clairement hostiles. Il ne s'agit pas du premier groupe de travail politico-administratif sur la question[344]. La base de départ est également des conclusions du rapport de la mission d'information diligentée par les députés Honde et Chevallier qui concluaientt, sans investigation approfondie, à l'incompatibilité entre loup et pastoralisme.

Cette commission a de gros moyens financiers, judiciaires et politiques. Elle a d'importants pouvoirs d'enquête, de perquisition et de convocation à des auditions[345]. Dès sa création, elle se fait sous le régime du secret ce qui a suscité des doutes sur son impartialité. Sur la trentaine de députés membres, 80 % sont élus de montagne avec une dominante alpine. Les élus pyrénéens, influents dans l'ANEM, le socialiste A. Bonrepaux et le centriste J. Lassalle, s'y joignent et insistent pour y intégrer la question de l'ours. Le lynx ayant aussi été ajouté, la commission porte alors sur tous les grands prédateurs même si le loup est le thème dominant. Ses prémices s'annoncent alors comme un « règlement de compte », l'alternance politique de 2002 s'amorçant par une volonté affichée de remettre en cause concrètement les quelques acquis politiques environnementaux. Pourtant, au final, le bilan de cette commission se révèle plus mitigé et complexe qu'attendu. Le travail est considérable, notamment celui effectué par les administrateurs de l'Assemblée nationale qui ont réellement synthétisé et retranscrit les différentes auditions. Mais les personnalités politiques ont

[344] Voir partie I où il est question des rapports Lambert, Dobremez et Bracque et de la mission parlementaire Honde et Chevallier.

[345] Les auditions ont eu lieu du 11 décembre 2002 au 2 avril 2003 auprès de 285 personnes, avec 65 auditions, 14 tables rondes dans 7départements concernés (04, 05,06, 26, 38, 09, 64), un séjour en Italie et l'audition de tous les ministres en charge de l'Environnement depuis 1992, mais aucun de l'agriculture.

cherché à imprimer leur marque, par certaines phrases surlignées ou par la formulation orientée des titres et sous-titres.

Certes, plusieurs constats et propositions sont des attaques en règle contre la protection de la nature en général, ce qui révèle une fois encore comment les grands prédateurs cristallisent une remise en cause environnementale plus globale. On y dénonce les Parcs nationaux jugés trop rigides par opposition aux Parcs naturels, plus proches des élus. Il y est fait allusion au rapport Giran qui prépare un dispositif risquant de rendre moins contraignantes les actions de protection de la nature dans les Parcs nationaux. Le ministère en charge de l'Environnement et les associations de protection de l'environnement subissent également une attaque en règle, bien qu'il ne soit « nullement question de remettre en cause l'existence de ces associations […] même si l'on ne partage pas leurs idées » (Estrosi et Spagnou, 2003a : 46). On leur reproche un manque d'objectivité et surtout une collusion entre l'administration de l'environnement et les associations. Les responsables de la commission affirment ainsi que les barrières doivent rester étanches entre les deux et que « toute administration doit rester neutre dans son action » (*ibid.* : 47). Ils n'hésitent pas à dénoncer « une cogestion » préjudiciable, alors que ce terme avait paradoxalement été inventé pour qualifier la gestion conjointe en France des politiques agricoles entre le ministère de l'Agriculture et le syndicat agricole majoritaire (FNSEA).

De plus, la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées en 1996-1997 est présentée comme un échec alors que l'IPHB serait un modèle[346]. La patte des services respectifs des députés A. Bonrepaux et J. Lassalle est aisément décelable. Tout comme la théorie du complot est invoquée pour le retour du loup, elle l'est également concernant la remise en cause du « succès » de l'IPHB : « À tel point que certains ont pu se demander si la réussite de cette expérimentation, hors normes en termes de gestion du territoire, ne constituait pas un exemple à étouffer pour éviter le risque de voir d'autres massifs tenter de gérer leurs problèmes de grande faune de la même façon » (*ibid.* : 57). Le fait est que J. Lassalle et son institution ont toujours été encensés par les opposants aux grands prédateurs avec qui ils ont toujours plus d'atomes crochus qu'avec les acteurs d'environnement favorables à l'ours.

Ainsi, certaines propositions finales se font l'écho de ces critiques générales des politiques de protection de la nature en France (encart 9).

[346] Voir note 48 p. 67.

Encart 9 : Extraits de certaines propositions du rapport Estrosi de 2003

« [proposition] 22. Réformer les parcs nationaux : décentraliser et démocratiser la gestion des parcs et renforcer leur fonction de soutien au pastoralisme. Augmenter les pouvoirs de décision et de contrôle des conseils d'administration.

23. Faire respecter leur devoir de réserve aux agents des parcs nationaux et aux agents de l'Etat qui travaillent dans le secteur de l'environnement. Sanctionner les agents de l'Etat ou des établissements publics qui ne porteraient pas immédiatement à la connaissance de leur responsable hiérarchique des faits constatés dans l'exercice de leurs fonctions.

24. Rompre avec le maintien d'une certaine forme de cogestion du ministère de l'Ecologie et du développement durable par les associations de défense de l'environnement. Exclure les bénévoles du réseau loup et réserver aux agents assermentés le soin de récolter les indices de présence […] ».

Cependant, malgré les *a priori* affichés et le ton parfois simpliste rappelé par certaines phrases en gras, le bilan du rapport est loin d'être manichéen. En fait, la commission a été dépassée par la qualité et la crédibilité des personnes auditionnées. La présence et la vigilance de quelques députés très ouverts sur la question des prédateurs ont d'ailleurs permis la prise en compte de ces points de vue. Ainsi le titre officiel de la commission, devant uniquement porter sur le retour du loup afin de prouver une éventuelle réintroduction, a été élargi au pastoralisme afin de rendre le cadrage plus pertinent, et ce, notamment grâce à l'action de la député des Deux-Sèvres, Geneviève Perrin-Gaillard. À l'arrivée, malgré un titre final relativement provocateur « Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'Homme », le ton de l'introduction pourrait être qualifiée de « normand ». Ainsi le rapporteur, D. Spagnou député des Alpes-de-Haute-Provence, y écrit : « Il n'y a de nature qu'organisée, par et pour l'homme, et celui-ci doit rester au centre des priorités. Cela ne signifie pas que les grands prédateurs n'ont pas leur place sur notre territoire. La France est en effet tenue par ses engagements internationaux relatifs à la protection de la biodiversité » (*ibid.* : 16). Il poursuit en affirmant que le statut du loup a jusqu'alors été rigide et « non négociable » et qu'il s'agit de revenir sur cet état des choses afin de mettre en place une politique de protection intégrant une régulation, autrement dit une élimination de certains individus. En cela, il affirme s'inscrire « parfaitement dans le souhait exprimé par le président de la République d'une écologie humaniste » (*ibid.* : 17).

Au final, même si ce rapport a clairement inspiré la politique de gestion du loup à partir de 2004, il est intéressant de revenir sur le vote de ce rapport par la commission qui a

permis à certains parlementaires d'exprimer des voix dissonantes face à l'apparent consensus des élus[347]. Certes, le député J. Lassalle n'a pas pris part au vote, probablement pas parce que l'IPHB n'y est pas assez valorisée, mais en raison de la non-condamnation explicite de la directive Habitats contre laquelle le député béarnais nourrit une indéfectible rancœur. La position du groupe socialiste est en revanche instructive. Grâce au travail de persuasion de G. Perrin-Gaillard, et contre l'avis d'A. Bonrepaux, le groupe décide de ne pas prendre part au vote. Après avoir dénoncé les *a priori* du texte, le groupe socialiste s'inquiète « du fait que les propos qui y sont tenus n'apaisent pas les relations tendues entre les partenaires traitant des questions de pastoralisme. Nous regrettons vivement que dans ce rapport des accusations gratuites et polémiques soient portées [posant] les débats de manière manichéenne » (*ibid.* : 203). Le député communiste du Puy-de-Dôme, André Chassaigne, élu de montagne, reconnaît l'ampleur du travail mais va plus loin dans la critique et s'abstient dans le vote. Selon lui, le rapport est gâché « par des orientations qu'il est difficile d'approuver et qui conduisent à des affirmations caricaturales, inutilement polémiques et occultant certains témoignages recueillis, avec au final, une série de propositions élaborées d'ailleurs sans concertation réelle au sein de la commission » (*ibid.* : 205). Quant au député apparenté socialiste des Hautes-Alpes, Joël Giraud, il affirme : « tout en partageant le point de vue et le vote exprimés par le groupe socialiste et apparentés, je tiens à préciser que la lecture du rapport pose le problème de : - la contradiction entre le contenu du texte et les titres et sous-titres ; - la contradiction entre des propositions mesurées et des propos inutilement maximalistes » (*ibid.* : 213). Comme certains députés de son groupe et le député A. Chassaigne, il est notamment surpris que, malgré de nouveaux éléments probants au sujet du retour naturel du loup, le rapport ne veuille pas trancher dans ce sens et laisse planer des doutes sur la possibilité d'une réintroduction.

Ainsi, malgré le parti pris initial de la commission, une place a pu être donnée à l'expression de points de vue opposés et un début de prise de conscience de la situation difficile du pastoralisme a été amorcé, reconnaissant implicitement l'effet révélateur des grands prédateurs. Beaucoup d'élus de montagne, pourtant revendiquant le rôle de porte-parole des agriculteurs, ont en réalité découvert l'univers du pastoralisme. Ce fut le cas du président de la commission, le député Estrosi, et du rapporteur, le député D. Spagnou, qui reconnaît : « Personnellement, moi, j'ai vu des choses pendant cette enquête qui m'ont extrêmement surpris, parce que l'on fait vivre en été des bergers dans des conditions

[347] *ibid*. Explication de vote : 2001-215.

incroyables »[348]. Cela illustre bien la posture souvent démagogique de certains élus face aux difficultés réelles et complexes de ces zones rurales marginales.

1.3. Territoires ruraux, prédateurs et environnement : la caricature de la ruralité faite politique

L'Assemblée nationale s'avère pour bon nombre d'élus une arène pour la remise en cause de la protection des prédateurs sauvages. D'ailleurs, cette question est souvent mêlée à un démantèlement des politiques environnementales ou à un encouragement des activités cynégétiques dans le cadre de lois portant sur les affaires rurales. Ainsi, la loi sur le Développement des territoires ruraux débattue en janvier 2004, rebaptisée loi sur les Affaires rurales en octobre 2004, est un cas d'étude intéressant car des amendements y ont été utilisés pour dégrader le statut des espèces protégées. Les élus pyrénéens (A. Bonrepaux, J. Lassalle, C. Robin-Rodrigo) et alpins (D. Spagnou, C. Estrosi) s'y associent pour faire peser leurs points de vue face à l'administration. Les élus « ruraux » profitent de ces séances parlementaires pour régler des comptes. Lors des débats parlementaires du 29 janvier 2004, le député D. Spagnou (Alpes-de-Haute-Provence) propose ainsi un amendement visant à (re)donner aux maires l'autorisation de prendre des mesures de destruction d'espèces nuisibles ou de bêtes fauves en organisant des chasses ou des battues concernant le loup, le lynx et l'ours au titre du code général des collectivités territoriales dont ces espèces ont été retirées depuis leur protection.

Nous reviendrons sur ces aspects de manière plus détaillée lors de notre synthèse de la réaction anti-environnementale menée par plusieurs élus. Retenons pour le moment quelques propos tenus lors de cette séance par le député béarnais J. Lassalle. Tout en adoptant sa grandiloquence habituelle, il abonde dans le sens des propos que vient de tenir le député ariégeois A. Bonrepaux sur l'impossible cohabitation entre grands prédateurs et pastoralisme : « À l'époque où, compagnon d'infortune, nous conduisions la mission d'enquête sur le retour du loup et de l'ours, nos collègues nous disaient qu'eux, ils avaient à travailler ! Mais chez nous, c'est à ceux qui vivent le problème au quotidien que nous sommes confrontés ! Ces hommes et ces femmes qui, après avoir vécu le drame de l'exode rural […] se rendent compte que la société aujourd'hui leur préfère définitivement les animaux […]. Alors ils manifestent, peu nombreux, et souvent sous les quolibets. Ils retournent chez eux avec désespoir. Les sacrifices consentis pour un pays qu'ils croyaient le

[348] *In Gazette des grands prédateurs*, n°9, automne 2003 : 3.

leur leur avaient valu, croyaient-ils, comme aux autres citoyens, quelque considération : il n'en est rien. Il faut l'avoir vécu, dans l'arrière-pays niçois, en Ariège ou dans le Béarn, pour savoir ce que c'est d'être à ce point incompris, parce qu'on ne pèse plus numériquement. Si les hommes dont parle A. Bonrepaux étaient des centaines de milliers, la question se poserait autrement ». À ce niveau, bien que le député J. Lassalle ait participé à une expérience censée favoriser la cohabitation hommes/ours, l'ambiguïté de son positionnement ressort et c'est un leadership ruraliste et anti-environnementaliste qu'il appelle de ses voeux. D'ailleurs, il conclut sa première prise de parole par : « Nous avons pensé que nous trouverions un chemin nouveau, pour que cette ***cohabitation impossible***[349] – si ce n'est par la force des mitraillettes, dans certains pays de l'Est, ou dans les grands déserts canadiens et américains – puisse avoir lieu, chez nous, dans la liberté ». En usant d'images simplistes, exagérées et fausses (*mitraillettes*), J. Lassalle lance un message que les élus critiques sur la protection de l'environnement savent lire. D'ailleurs, il perd toute nuance et se contredit quand il traite de la directive Habitats dont il réclame sans cesse l'abrogation. Pour lui, cette mesure européenne de prise en compte de l'environnement est une dépossession autoritaire des territoires ; or les mesures de protection de cette directive concernent également les ours et les loups. Cela est très rarement rappelé comme pour ne pas confondre deux thèmes polémogènes.

Tout au long de 2004, le collectif associatif Cap ours s'est mobilisé avec les organisations de défense du loup afin de faire barrage à ces propositions d'amendements à la loi sur les Affaires rurales qui auraient permis aux maires de détruire les grands prédateurs (ours, loup) sur le territoire de leur commune. Au regard des engagements nationaux et internationaux de la France, le ministère de l'Écologie intervint néanmoins afin de retirer ces amendements. Selon lui, la solution se trouve dans la recherche de la cohabitation entre les activités pastorales et les grands prédateurs, et non dans des zones d'exclusion mutuelle. À ce niveau, la mobilisation associative a joué son rôle de renfort et de soutien de l'action du ministère.

[349] C'est nous qui soulignons.

2. Les chasseurs : des positions ambivalentes et une affirmation territoriale en puissance

Les chasseurs occupent actuellement une place secondaire parmi les acteurs qui se mobilisent vis-à-vis de l'ours et du loup. Cependant, leurs réseaux locaux et nationaux sont puissants et ils ont montré par le passé qu'ils pouvaient fortement s'opposer à la présence des prédateurs. Ce fut le cas, par exemple, des chasseurs pyrénéens au moment des réserves « Lalonde » et des chasseurs des Alpes-Maritimes dans les années 1990. Mais la posture de leur direction régionale a évolué, parfois de manière radicale, comme l'illustre le soutien actif aux programmes de réintroduction de l'ours de la Fédération des chasseurs de Haute-Garonne. Néanmoins, que ce soit dans les Alpes ou les Pyrénées, on note une certaine distance entre les discours des dirigeants et ceux des chasseurs de base, souvent plus critiques voire franchement hostiles à la protection des ours et des loups. Ces animaux peuvent remettre en cause une forme d'appropriation de la nature qui passe par une gestion de celle-ci que les chasseurs ont mis en place pour diverses raisons (espèces ou espaces protégé(e)s par la loi, nécessité de réduire les pressions sur le gibier pour son renouvellement). Les problèmes que leur posent les grands carnivores sont principalement de deux ordres : l'ours est une contrainte territoriale forte, les formes de l'activité peuvent être incriminées car parfois jugées dérangeantes ; le loup est vu comme un concurrent qui puise dans une ressource faunistique que les chasseurs ont eu tendance à faire leur. Ainsi, la posture des chasseurs n'est pas fixe, elle varie et apparaît même parfois contradictoire.

2.1. Le poids politique des chasseurs au plan national

Les chasseurs étaient 1,4 millions en 2004 (Bonnemaison, 2006). Bien que leurs effectifs soient en baisse[350], cela reste supérieur à la moyenne européenne (2,16 %) avec 2,59 % de la population française. Ce groupe, issu d'un droit révolutionnaire, génère un chiffre d'affaire de deux milliards d'euros et la Fédération nationale des chasseurs a un budget de près de 100 millions d'euros. Comme pour les agriculteurs, leur vote, de nature rurale et conservatrice, est courtisé par les élus des différents échelons de pouvoir. Face au développement des mesures de protection de l'environnement, des règles et des contraintes pesant sur la chasse, le président béarnais de la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, Jean Saint-Josse[351] fonde avec André Goustat, le président la fédération de

[350] Ils étaient 1,5 millions en 1997 et 2 millions en 1980 (Benhammou, 1999 d'après ONC, 1997).

[351] Il préside cette fédération de 1982 à 2004. Il occupe et a occupé divers mandats de maire, de conseiller régional et de député européen.

Dordogne, le parti Chasse pêche nature et traditions, CPNT, en 1989. Le but est « la défense des régions de France, des valeurs du monde rural, de ses activités traditionnelles comme la chasse et la pêche ainsi que la protection et la gestion de la nature » (J. Saint-Josse *in* Constantin, 2002). Malgré ce discours mettant en avant une « ruralité » transversale, c'est avant tout la chasse qui est promue et les politiques de protection de la nature, tout comme les écologistes, sont dans le collimateur du mouvement. Par son co-fondateur, ce parti a donc des racines béarnaises fortes. Dans son étude sur la chasse en Béarn, Elodie Bonnemaison (2006) a montré que CPNT était de 1989 à 2004 un des premiers partis de la zone à ours. Il y a culminé à 35 % des votants aux élections régionales de 1992 suite aux événements de l'époque liés à l'ours et au tunnel du Somport. Au plan national, ses meilleurs scores ont lieu aux élections européennes de 1999 où, avec 6,2 %, il rivalise avec le Parti communiste et dépasse le Front national. Depuis, CPNT a entamé un déclin et se stabilise autour de 2 % depuis les législatives de 2002.

Entre 2000 et 2004, les relations entre CPNT et la Fédération nationale des chasseurs ont été de plus en plus limitées alors que jusque-là, il y avait eu des confusions de genre, les mêmes personnalités se retrouvant à la tête des deux organisations. Le vote CPNT est très rural et provincial et se divise en un tiers de personnes de gauche, un tiers de droite et un tiers sans obédience politique (sondage CSA-1999 *in* Bonnemaison, 2006). Ce profil rural et conservateur n'a pas échappé à la majorité de droite au pouvoir à partir de 2002 qui a tout fait pour s'attirer les faveurs des chasseurs tant au niveau local que national. Nous avons déjà évoqué les actions du député des Alpes-Maritimes, C. Estrosi, faisant financer des lâchers de cervidés sans passer par les filières et contrôles habituels. De même, la Fédération nationale des chasseurs a été particulièrement courtisée. Les ministres de l'Ecologie, notamment R. Bachelot et N. Olin, défendent les revendications des chasseurs concernant les dates d'ouverture de chasse, en contradiction avec les impératifs de protection des espèces d'oiseaux. Avec l'aval du gouvernement, la France, surtout le contribuable, s'expose alors à des amendes imposées par la Commission européenne[352].

À la veille des élections présidentielles de 2007, la majorité de droite cherche encore à renforcer son assise dans les milieux cynégétiques en réglant un conflit entre la Fédération

[352] Dans une lettre du 13 janvier 2006, la ministre N. Olin assure le président de la Fédération nationale des chasseurs que les périodes d'ouverture de la chasse seront allongées dans certaines régions. Elle attire néanmoins son attention sur les risques de contentieux avec les associations de protection de la nature et la Commission européenne.

nationale des chasseurs et l'ONCFS remontant à l'époque du ministère de D. Voynet. L'Office national de la chasse avait ajouté *FS* pour *faune sauvage* à ONC. Cette entité est alors devenue un établissement public administratif d'Etat indépendant des fédérations des chasseurs. Or en avril 2007, un accord est signé entre l'Etat, représenté par Jean-François Copé, ministre du budget, N. Olin, et le président de la Fédération des chasseurs qui remet l'ONCFS sous le giron de la fédération. Au prix d'une dotation conséquente et de suppression de postes, la voix des chasseurs redevient exclusive face aux acteurs de l'environnement et l'office est censé recentrer ses missions sur les espèces chassables[353]. Outre le fait que l'indépendance des données fournies pour préparer les plans de chasse n'est plus garantie, l'ONCFS sera donc amené à délaisser les études sur des espèces dites « patrimoniales » et non cynégétiques comme le grand hamster, mais aussi potentiellement l'ours et le loup. Rappelons que les données scientifiques fournies par les réseaux de l'ONCFS sont stratégiques pour la gestion du dossier des grands carnivores. Néanmoins, depuis 2004, B. Baudin, le président de la Fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes, est à la tête de l'ONCFS. Longtemps président de l'Association nationale des chasseurs de montagne, il a généralement le discours de ce type de chasseurs élitistes, à savoir que tout gibier doit être « géré » et, selon lui, le loup a vocation à faire partie du plan de chasse à moyen terme (Baudin, com. pers.). De plus, si l'ONCFS décide d'abandonner l'étude de certaines espèces non cynégétiques, il est vraisemblable que dans un premier temps cela ne concerne pas les grands carnivores, vu la charge émotionnelle, médiatique et politique drainée par ces animaux.

2.2. Les enjeux autour du « partage » de l'espace et de la faune chassable

2.2.1. L'enjeu d'un loisir très territorialisé

CPNT et la Fédération nationale des chasseurs n'ont pas la même position par rapport à l'ours et à sa réintroduction. Le mouvement politique, s'affichant dans la ruralité, y est opposé et critique « une écologie de paillettes »[354]. La Fédération nationale est plus attentiste et ne prend pas de position officielle tranchée, en raison des actions au niveau des fédérations départementales. Au regard des exigences écologiques de l'ours et de la configuration des territoires pyrénéens, la chasse est potentiellement une activité dérangeante pour cet animal.

[353] Syndicat national de l'environnement. *Flash Info Faune Sauvage*, n°5, 24 avril 2006.

[354] « CPNT demande au ministre de l'Ecologie de reconsidérer ces délocalisations coûteuses et dangereuses, de laisser la nature faire son travail et de respecter les populations locales et leurs activités » (Communiqué de presse de CPNT, 12 juillet 2007 / *TV5 Monde – News Press*, 2007.

En effet, la chasse y est pratiquée sous la forme de battues à chien courant pour débusquer sangliers et cervidés. Nous avons déjà abordé la force des oppositions du monde de la chasse en Béarn et dans toutes les Pyrénées au début des années 1990 au moment de l'instauration de réserves minimales garantissant le calme des sites vitaux pour l'espèce (les réserves « Lalonde »). Nous avons également étudié le retournement d'opinion de la Fédération des chasseurs de Haute-Garonne. Son leader, P. Fuziès, après avoir été un opposant virulent se met à soutenir le projet de réintroduction en 1995 et convainc la fédération régionale. L'objectif est de donner une bonne image des chasseurs, de ne subir aucune contrainte pour leur loisir et d'être associé à l'opération afin de recevoir une information régulière. Bien que les présidents départementaux aient des discours ambivalents, la fédération régionale poursuit son soutien à la nouvelle opération de réintroduction de 2006.

Néanmoins, les chasseurs représentent la principale menace concrète pour les ours. Ainsi, depuis 1990, au moins trois femelles, et probablement une quatrième dont on n'a plus la trace, ont été abattues illégalement par des chasseurs. Or deux d'entre elles, Mellba en 1997 et Cannelle en 2004 ont été tuées en compagnie de leurs oursons suite à des erreurs manifestes des tireurs qui n'auraient pas dû se retrouver dans une telle posture[355]. L'ours Claude, braconnée en 1994, l'a été sur le territoire d'une ex-réserve Lalonde, prouvant *a contrario* la pertinence de cet outil. Cela montre clairement que le problème est prioritairement une question de dispositifs de protection territoriale et de contrôle accru des activités cynégétiques. Les chasseurs se sont opposés de toutes leurs forces aux réserves Lalonde qui couvraient 6 580 ha de la zone à ours en Béarn. Pourtant, actuellement, ils subissent sans difficulté une zone de non-chasse de près de 1000 ha de plus (carte 6 et 17). En effet, on compte 7 520 ha de réserves de chasse et de faune sauvage en vigueur (Bonnemaison, 2006). Cependant, du fait de la superposition de 2 678 ha d'entre eux avec la zone centrale du Parc national des Pyrénées, il n'y a en réalité que 4 850 en réserves de chasse et de faune sauvage, RDCFS. Par ailleurs, la localisation de ces zones ne s'est visiblement pas faite en fonction des besoins des ours. Malgré une importante surface en zone de réserves de chasse (21 758 ha), seuls 11% des sites vitaux sont protégés par des mesures à valeur réglementaire (RDCFS et zone centrale du Parc national des Pyrénées) (*ibid.*). Or si les 10% du territoire des 12 ACCA (surface de la zone centrale du Parc des

[355] Les rares cas avérés d'agressivité voire d'attaques envers des humains en Europe sont le fait de femelles croyant leurs petits menacés. La plupart du temps, comme ce fut le cas dans les Pyrénées sauf avec les chasseurs, ces rencontres se soldent par une charge d'intimidation ou la fuite de la personne sans aucune conséquence pour celle-ci.

Pyrénées déduite) étaient effectivement mis en RDCFS et si ces surfaces étaient superposées avec les sites vitaux et centres d'activités, cela permettrait d'en préserver d'ores et déjà près de 60 % des zones sensibles pour l'ours (*ibid*.). Des problèmes plus techniques de sécurité et d'organisation de la partie de chasse, en fonction de la présence ou de la rencontre d'ours, ont aussi été identifiés. Il semblerait que certains chasseurs présentent quelques lacunes en matière de connaissances des comportements à adopter en cas de rencontre d'ours ; mais aussi qu'ils n'optimisent pas les moyens de les éviter (respects des engagements sur les suspensions de battues, Réseau ours…) (*ibid*.). Cela a eu pour conséquence tragique la fin de la souche pyrénéenne d'ours.

Paradoxalement, la perte biologique, symbolique de cet animal et la nécessité pour l'Etat de procéder à une réintroduction n'ont pas servi de leçon aux pouvoirs publics. D'ores et déjà, le chasseur incriminé dans la mort de Cannelle s'est inscrit dans une posture de déni de responsabilité : « Les écologistes m'ont accusé d'avoir tendu un traquenard à Cannelle. Ce n'est pas moi qui l'ai amenée à cet endroit car elle n'aurait jamais dû s'y trouver. Elle était là parce qu'elle a été dérangée […]. Moi, j'ai abattu Cannelle mais ce sont eux qui l'ont tuée. Les ours, il faut qu'on les laisse en paix » (*La République des Pyrénées,* 19 janvier 2007). En outre, ce chasseur a bénéficié d'un non-lieu jusqu'à ce que la Cour d'appel de Pau le renvoie en Correctionnelle (*Agence France Presse,* 6 avril 2007). Un non lieu signifierait que l'abattage illégal d'un sanglier sanctionné d'une lourde amende serait plus sévèrement puni que la destruction d'un des derniers spécimens d'une espèce protégée. Nous avons déjà vu que la conservation de l'ours ne pourra être obtenue sans un minimum de protection de sites vitaux nécessaires à l'écologie de l'espèce. Or, pour faire passer la réintroduction de 2006 auprès des chasseurs, les pouvoirs publics ont cédé à quasiment toutes les demandes de suppressions de contraintes pour la chasse en Pyrénées-Atlantiques[356]. Sa fédération est en effet, avec celle de Haute-Garonne, la seule à ne pas désapprouver l'opération.

2.2.2. Le loup, le gibier et les proies

Suivant les points de vue, le terme de gibier sera employé par le chasseur et ceux d'espèces proies ou d'ongulés sauvages par le scientifique ou le naturaliste. Autant l'ours n'a quasiment aucun effet de prédation sur la faune sauvage, autant le loup est vu comme un concurrent déloyal. Le monde de la chasse a souvent mal vécu les restrictions qui ont pu

[356] Par exemple, les chasseurs sont autorisés à utiliser les téléphones portables ce qui est interdit partout ailleurs. En théorie, les moyens hertziens (talkies walkies également) ne sont pas autorisés car ils peuvent nuire à l'efficacité des contrôles inopinés, les chasseurs pouvant alors se prévenir.

limiter ses prélèvements ou ses espaces de loisirs. Par la suite, les chasseurs ont reconnu l'intérêt d'outils tels que certaines aires protégées refuges et des plans de chasse auxquels ils sont étroitement associés. Ils ont également mené des réintroductions d'ongulés sauvages, même si les espèces n'étaient pas toujours adaptées, comme le mouflon dans les Alpes par exemple. Ils s'attribuent souvent la paternité exclusive de la reconquête des campagnes et des montagnes par la grande faune (Benhammou, 1999). Le loup est vu comme un animal incontrôlable : « Au nom de quelle éthique, l'impact sur la faune sauvage, certainement tout aussi important que sur les ovins, est-il relégué au second plan ? » demande B. Baudin (com. pers.). Même si les leaders nationaux ne prennent pas fait et cause contre le loup, celui-ci est plutôt mal vu dans l'ensemble, surtout par la base des chasseurs.

L'inquiétude se fait grandissante dans les Alpes au fur et à mesure de la colonisation du loup. Dans le numéro 101 de *Chasse Gestion* paru en 2004, un courrier du président d'ACCA à la Fédération de Savoie se fait l'écho de cet émoi dans cette revue à la diffusion nationale : « …je suis chaque mois, voire chaque semaine, interpellé par des chasseurs ou randonneurs affolés par la multiplication des cadavres dépecés de grands animaux (chevreuils, biches et récemment cerf). Des photos ont été prises et j'ai fait moi-même certains constats… [Nous nous interrogeons] aussi quand nous avons appris que l'ONCFS avait effectué des comptages de loups […] sur ***notre territoire*** [357] sans que ni le maire, ni le président de l'ACCA soient consultés ni même informés des résultats…[…]. Le rapport parlementaire de mai 2003, « présence du loup et l'exercice du pastoralisme » n'envisage de régulation que par rapport aux risques liés au pastoralisme, il n'y a pas une allusion à la faune sauvage et aux chasseurs […]. Après 15 années d'efforts de responsabilisation des chasseurs et de gestion qualitative et quantitative par les plans de chasse, tous les amoureux de la nature peuvent être fiers des résultats obtenus avec des effectifs jamais atteints de grands animaux. Va-t-on laisser anéantir ces années de réussite écologique et sacrifier certains secteurs vulnérables ? ». D'après ce témoignage et les entretiens menés, les chasseurs aimeraient être considérés au même titre que les éleveurs qui subissent un préjudice. Du temps où il n'était que président de la Fédération des Alpes-Maritimes, B. Baudin parlait explicitement de préjudices financiers en évoquant les « 800 chevreuils à 2000 francs (300 euros) pièce réintroduits dans le Mercantour » que le loup risquait de consommer (*in* Benhammou, 1999). De même l'Association alpine du Grand Charnier[358] développe un discours de défense de la

[357] C'est nous qui soulignons.

[358] Du nom d'un pic alpin, mais l'allusion macabre n'est pas innocente.

biodiversité mettant sur le même plan la prédation sur la faune domestique et la faune sauvage.

Pourtant, contrairement à l'unanimisme porté par une certaine ruralité, les intérêts des chasseurs et des agriculteurs sont souvent divergents comme cela a pu être constaté sur notre terrain et plus généralement en France. Rappelons que la chasse est un loisir, alors que le pastoralisme est, la plupart du temps, une activité professionnelle vivrière. Les impacts du loup sont donc très différents. De plus, le développement des ongulés sauvages et des sangliers de moins en moins contrôlés par les chasseurs leur est reproché par le monde agricole. Le gibier peut commettre des dégâts importants sur les cultures et les pâturages, les sangliers détériorant certaines estives et s'attaquant parfois aux agneaux (figure 26). Les chasseurs essaient néanmoins de se placer dans le rôle traditionnel du soutien à l'agriculteur qui l'aide à se débarrasser du « nuisible » (Vourc'h et Pélosse, 1985). Cette grille de lecture de la nature est encore souvent partagée par ces deux mondes (Mauz, 2002a et 2002b).

Figure 26: Les dégats de gibier en France

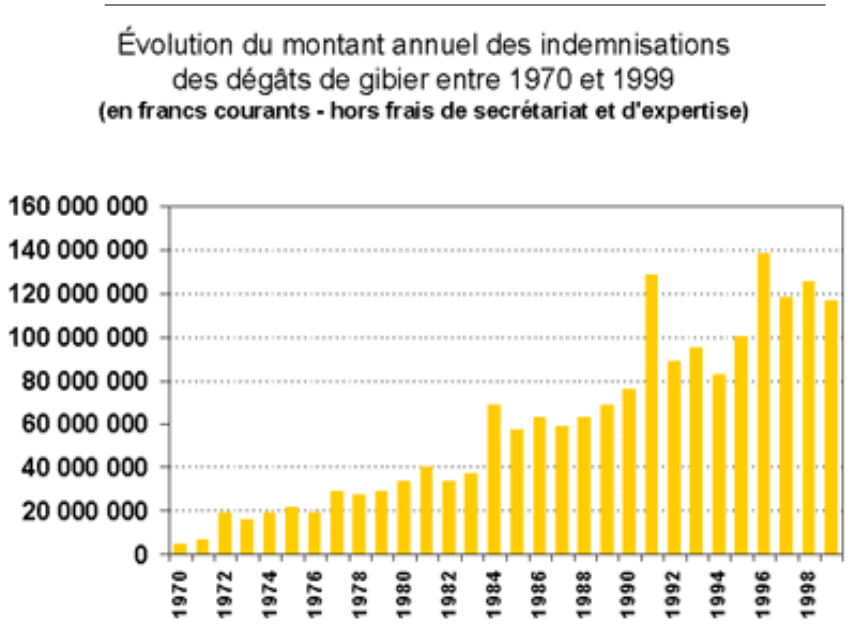

a

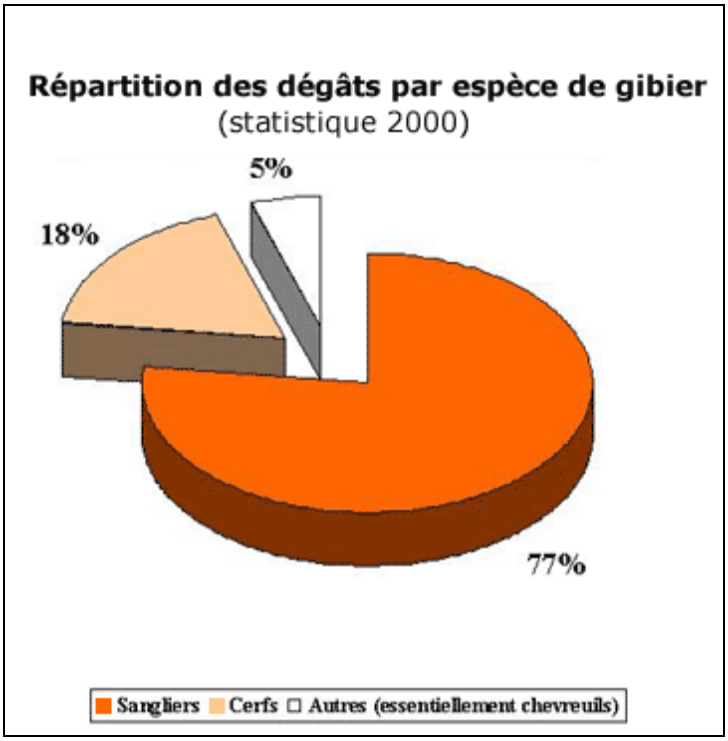

b

(Source : ONCFS, 2003)

Notons la domination des dégâts de sangliers. Le coût des dégâts de gibier en France était de l'ordre de 120 millions de francs, soit près de 18,2 millions d'euros par an au tournant des années 2000 (hors frais administratifs). En 2007, le budget de l'ours est d'un peu moins de 2 millions d'euros et celui du loup de près de 5 millions (frais administratifs inclus).

Dans une visée gestionnaire et toujours dans une quête de responsabilité, les chasseurs souhaitent être également étroitement associés aux politiques de gestion amenant à éliminer des loups (Baudin, com. pers ; Baboud-Besse, com. pers.). C'est actuellement le cas puisque les lieutenants de louveterie sont sollicités par les pouvoirs publics quand un protocole de tir est décidé. Les dirigeants cynégétiques au niveau national souhaitent qu'à terme cet animal entre dans un plan de chasse. La motivation n'est pas seulement l'élimination d'un « nuisible », car pour beaucoup de chasseurs, notamment de montagne, le loup est un gibier roi dont les trophées sont prisés là où sa traque est autorisée. Néanmoins, malgré ce discours gestionnaire des élites cynégétiques, la plupart des éléments montrent que les chasseurs sont les premiers braconniers discrets des loups. Contrairement aux éleveurs qui clament leur élimination pour faire des procès médiatiques posant le problème de la

cohabitation avec le loup, la plupart des braconnages non élucidés seraient le fait de chasseurs[359].

2.3. Les ongulés sauvages et le loup

Concernant l'assertion accusant le loup de décimer les ongulés sauvages, il convenait d'apporter certains éléments. Ce sujet manque hélas de données et des champs de recherche sont ouverts. L'ONCFS mène une étude comparative dans les Alpes et en France mais les résultats ne seront pas disponibles avant plusieurs années (Bernard-Laurent, com. pers., Duncan, com. pers.). En nous inspirant des travaux de N. Espuno (2004), du rapport bilan Life (2004) et d'une synthèse réalisée par la Mission loup de FNE (2006), il nous est possible d'apporter certains éléments. Différentes études ont montré qu'une seule espèce a diminué à cause du loup : le mouflon méditerranéen (Poulle et Longchamp, 1997 ; Poulle et *al.*, 2000 ; Espuno, 2004). D'autres éléments se sont combinés comme la pression cynégétique et des hivers neigeux. En raison de son inadaptation aux montagnes alpines et à sa moindre vigilance, les loups ont particulièrement puisé dans cette ressource. Mais la diminution des populations de mouflons et l'adaptation de cet ongulé ont conduit le prédateur à développer sa pression sur le chamois, beaucoup plus abondant. Ainsi, par endroit, le chamois est devenu la première proie du loup, mais là où cette espèce, difficile à chasser, côtoyait d'autres proies (cervidés, lièvres, marmottes), les loups ont diversifié leur régime alimentaire (Duchamp et *al.*, 2004). Au total, après avoir beaucoup diminué, les populations de mouflons se sont stabilisées et celles de chamois ont poursuivi leur croissance de l'ordre de 8 % par an (*ibid.*).

Les tableaux ci-dessous (figures 27, 28, 29) montrent l'évolution de différentes espèces d'ongulés sauvages dans les Alpes en fonction des plans de chasse. Hormis pour le mouflon par endroit, toutes les espèces sont en forte progression et l'arrivée du loup n'a rien changé. Néanmoins, il ne faut pas négliger l'impression de raréfaction. L'augmentation de la vigilance des ongulés est une réalité et la présence de loup peut avoir des conséquences sur la distance de fuite, la taille des hardes et le décantonnement de gibier de certains secteurs.

[359] De part leur connaissance et leur immersion dans le milieu naturel, ils sont amenés à côtoyer souvent les grands carnivores. Beaucoup d'entre eux témoignent des rencontres sans pour autant avoir tiré sur l'animal. Mais la plupart des éléments d'enquêtes (lieu de découverte des cadavres, mode d'élimination) ainsi que les rumeurs incriminent souvent des chasseurs.

Figure 27: Tableau des plans de chasse et de la croissance des populations d'ongulés sauvages dans les zones à loup potentielles en France de 1976 à 2004

Plans de chasse réalisés de 1976 à 2004

espèces	départ-tement	1976	1986	1996	2004	progression (1976-2004)
cerf	01			5	23 (3)	
	26	5	48	183	564 (3)	X 112
	38	4	22	115	217	X 54
	73	13	36	186	521	X 40
	74	1 (4)	38	171	567	
	04	3	3	45	326	X 108
	05	44	117	128	452 (3)	X 10
	06	11	84	267	663 (3)	X 60
	83			2 (2)	3	
	84	34 (1)	10	41	116	X 3,4
chevreuil	01	1084	1414	4214	3537 (3)	X 3,2
	07		117	2373	5438	
	26	1	342	3435	4745 (3)	X !!!
	38	520	1153	4700	6633	X 12,7
	42	135	705	2797	5849 (3)	X 43
	69	229	764	2986	2672	X 11,6
	73	564	614	1802	4386	X 8,6
	74	442	772	1590	2639 (3)	X 5,9
	04	72	180	604	3559	X 49
	05		19	682	1776 (3)	
	06	94	281	531	1783 (3)	X 19
	13			1	42	
	83	37	251	671	2481	X 67
	84			227	973	
sanglier	01	501	807	3675	5200 (3)	X 10,3
	07	850	3285	9061	17745	X 20,8
	26	922	1974	9748	9927	X 10
	38	508	1012	4338	3302	X 6,5
	42	197	450	1251	1884 (3)	X 9,6
	69	110	248	552	579	X 5,2
	73	599	1285	3421	3656	X 6,1
	74	700	1084	2210	2340 (3)	X 3,3
	04	750	2128	5611	6608	X 8,8
	05	220	590	3002	3481 (3)	X 17,4
	06	1025	1363	3577	6501	X 6,3
	13	626	462	1713	3719	X 5,9
	83	2025	3379	13092	13808 (3)	X 6,8
	84	670	800	3072	4078	X 6
chamois	01		34	52	169 (3)	X
	26	17	28	159	447 (3)	X 26
	38	351	403	775	1610	X 4,6
	73	1013	1224	1577	2773	X 2,7
	74	397	670	807	1353 (3)	X 3,4
	04	140	212	324	938	X 6,7
	05	612	909	1178	1608 (3)	X 2,6
	06	533	796	1080	1503	X 2,8
	83				7	
	84				16	
mouflon	26	4	93	236	123 (3)	
	38	8	33	133	220	
	73	21	20	42	85	
	74	6	37	27	90 (3)	
	04	27	83	264	429	
	05	80	110	191	183 (3)	
	06	8	65	204	191 (3)	
	84			2 (2)	62	

[1] données de 1980 - [2] données de 1997 - [3] données de 2003 - [4] données de 1975

(Sources : Anonyme, 2006 et Bonnet, 2006)

Figure 28 : Totaux des plans de chasse de PACA et Rhône-Alpes de 1976 à 2003

Totaux des plans de chasse par espèce de 1973 à 2003

Espèce	PACA	Rhône-Alpes	*Total*
Cerf	11 436	15 022	*26 458*
Chevreuil	70 612	441 095	*511 707*
Sanglier	544 805	586 906	*1 131 711*
Chamois	66 210	92 814	*159 024*
Mouflon	12 026	8 733	*20 759*
Total			*1 849 659*

(Sources : Anonyme, 2006 et Bonnet, 2006)

Figure 29 : Evolutions des populations d'ongulés sauvages et des plans de chasse dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes

Alpes de Haute-Provence	1994			2004		
	Population estimée	Plan de chasse	*Réali-sation*	Population estimée	Plan de chasse	*Réali-sation*
Chamois	2000	239	*228*	10000	1020	*938*
Chevreuil	2000	547	*500*	12000	4066	*3559*
Mouflon	1000	264	*228*	2300	561	*429*
Alpes Maritimes	1993			2003		
	Population estimée	Plan de chasse	*Réali-sation*	Population estimée	Plan de chasse	*Réali-sation*
Chamois	3000	1115	*1060*	15000	1588	*1503*
Chevreuil	2000	443	*434*	6000	1835	*1783*
Mouflon	1000	250	*145*	1200	296	*191*

(Sources : Anonyme, 2006 et Bonnet, 2006)

La question territoriale est cruciale pour l'analyse stratégique et géopolitique de la chasse. Cette activité subit une contrainte avec la protection des grands prédateurs, mais à l'inverse elle peut faire subir des menaces et des risques sur ces espèces (braconnage, battues, mobilisation politique éventuelle). Bien que des dirigeants cynégétiques importants soient partenaires de la réintroduction de l'ours, il n'existe pas une opinion type et la majorité des chasseurs restent réticents aux mesures de protection de l'espèce. Il en est de même pour le loup. Pourtant, les chasseurs sont capables d'adaptation et d'apprentissages environnementaux comme l'ont montré les dernières décennies. Certains d'entre eux poussent vers une chasse « gestionnaire » et responsable. Cependant, les pouvoirs publics, conditionnés par les enjeux électoraux, hésitent à poser les problèmes d'éducation comportementale et d'accès à certaines zones. Quand le loup aura conquis des territoires plus forestiers où l'élevage posera moins problème, il n'est pas exclu que, par endroit, une mobilisation cynégétique forte ne dynamise une opposition générale comme on a pu le voir pour le lynx dans l'Est.

3. Les associations de protection de la nature : des acteurs d'environnement déterminants

Les groupes dont il est question ici font parti d'un ensemble vaste. Ils ont pour point commun d'œuvrer à la protection des ours et des loups en France et/ou à une cohabitation durable entre ces espèces et les activités humaines. Aussi divers soient-ils, ces groupes entrent tous dans la catégorie « association loi 1901 ». Dans la lignée de notre approche,

Martine Barthélemy (2000 :17) rappelle que « les associations sont nécessairement impliquées dans des rapports de pouvoir en même temps qu'elles s'inscrivent dans un espace public qui repose sur des règles communes et doit ménager la pluralité des opinions et la conflictualité des intérêts ». Nous avons déjà abordé au plan local ces entités et nous y revenons en insistant sur celles qui œuvrent surtout au plan national en tant qu'acteur de changement en faveur de la protection de l'environnement[360]. Elles ont un rôle déterminant car elles cherchent à promouvoir, avec plus ou moins de succès, une gestion intentionnelle des populations d'ours et de loups permettant une viabilité de ces espèces que ne laisse pas toujours transparaître la gestion effective. Cette gestion effective est en effet fortement influencée par les administrations et les acteurs agricoles. Ces associations œuvrant pour la cohabitation avec les grands prédateurs ont ainsi une histoire qui les inscrit dans celle des associations environnementales françaises, mais elles possèdent également des spécificités.

Après avoir défini ces objets en les replaçant dans leur action sociale et politique, nous insisterons sur la dimension territoriale de leurs interventions. D'une part, le rapport au terrain et donc à l'espèce détermine des positionnements variés (pour une protection plus ou moins stricte), d'autre part, leur champ d'action se situe à différentes échelles. À ce titre, il est apparu que les associations pro-loup et les associations pro-ours sont assez distinctes à plusieurs égards au plan régional et local alors qu'elles sont censées être identiques à l'échelle nationale. Ensuite, ces associations ont eu tendance à infléchir leur positionnement en fonction de la question pastorale qu'elles ont été contraintes d'intégrer. Enfin, un bilan permettra d'aborder les forces et les faiblesses de ces acteurs de changements environnementaux qui tentent de se situer au cœur des arbitrages des pouvoirs publics et qui réagissent avec plus ou moins d'efficacité dans les conflits liés aux espèces en question.

3.1. Traduction d'une demande sociale conditionnée par la distance au terrain

3.1.1. Une petite histoire des associations de protection de l'environnement

La forme associative est un des moyens d'action utilisés pour la défense de l'environnement. Elle n'en est pas le seul et subit un certain nombre de critiques non seulement de détracteurs de la protection de la nature mais également de personnes favorables à une meilleure prise en compte environnementale. Le modèle associatif n'en

[360] Les associations du type ADDIP, Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne, au titre ambigu, n'entrent pas dans la catégorie étudiée ici dans la mesure où c'est une action anti-ours que celles-ci promeuvent.

reste pas moins un levier important. Comme la définit M. Barthélemy, la participation associative est « un processus volontaire de mobilisation des individus dans un groupe constitué plus ou moins durable et intervenant dans la sphère publique » (*ibid.* :13). Il ne s'agit pas d'un groupe d'intérêt particulier et même si on ne peut parler d'un mouvement social au sens strict, les associations peuvent insuffler des dynamiques ponctuelles qui s'en rapprochent[361]. Ainsi, les associations environnementales ont leur légitimité dans la défense d'un intérêt général et collectif à divers titres (Lascoumes, 1994). En effet, on sort du cadre des groupes d'intérêt économique et sectoriel ou encore spécifique (chasseurs, conducteurs de quad). Elles peuvent avoir un rôle de « lanceur d'alerte » (Chateauraynaud et Torny, 1999) dans leur aptitude à relayer un problème grave d'intérêt collectif auprès des pouvoirs publics et de la société comme ce fut le cas pour l'amiante par exemple. Même quand des dispositions légales existent, leur fonction de rappel à l'ordre est fondamentale, ce qui est particulièrement le cas dans le domaine de l'environnement. M. Barthélemy avance que dans un idéal démocratique en crise, ces structures permettent une médiation entre la société et le système politique. Mais dans une République qui s'est construite à coup de luttes socio-politiques et de compromis, les structures intermédiaires suscitent une méfiance, et ce, depuis la Révolution française. Bizarrement, le système actuel a semblé mieux s'accommoder du corporatisme des agriculteurs ou des chasseurs que des associations ayant un intérêt collectif comme celui de l'environnement.

Pourtant, en France, l'émergence du mouvement associatif environnementaliste s'est faite en parallèle à la prise de conscience des pouvoirs publics. Dès sa naissance en 1971, le ministère de l'Environnement, aussi appelé le « ministère de l'impossible » par Robert Poujade[362] a dû faire face à des tensions et des conflits politico-administratifs internes à l'Etat. Cette nouvelle administration rencontrait les intérêts divergents d'autres ministères dotés de corps d'Etat rendant sa tâche insurmontable. L'historique du dossier de l'ours, déjà abordé et documenté par L. Mermet (2006 [1998] ; 2001) en apporte un bon exemple. Le ministère de l'Environnement s'est donc appuyé très tôt sur les associations environnementales. Même si leurs relations ont toujours été ambiguës, les associations sont devenues les « béquilles » d'une administration structurellement faible. Le ministère de l'Environnement n'ayant pas de services déconcentrés dignes de la qualité de ceux des autres

[361] Il suffit de se reporter au mouvement initié lors de l'amendement Bonrepaux en 2000 ou bien à la suite de la mort de Cannelle qui est directement le détonateur de la réintroduction de 2006.

[362] R. Poujade fut le premier ministre de l'Environnement et n'a aucun lien avec le mouvement poujadiste.

administrations, ce sont souvent les associations qui ont fourni les premières compétences localement. De même, le ministère a pu compter sur elles comme soutien dans le cadre des rapports de force avec les autres acteurs. Ainsi, les associations environnementales ont dû osciller entre fonction éducative du grand public, fonction contestatrice et fonction d'expertise, cette dernière ayant été développée aussi dans un but de respectabilité (Ollitrault, 2001). Dans le cas des prédateurs comme pour les autres questions d'environnement, les associations ont servi à traduire une demande sociale. Deux associations pro-ours ont joué un rôle historique dans le dossier des grands prédateurs et ont directement influé sur les actions concrètes des pouvoirs publics.

En premier lieu, le FIEP-Groupe ours Pyrénées, fondé et très implanté en Béarn, a regroupé dès 1975 des naturalistes locaux et des universitaires de terrain qui ont contribué aux premières connaissances scientifiques de l'ours pyrénéen. Claude Dendaletche et G. Caussimont, fondateurs du FIEP, ont collaboré avec J.-J. Camarra en 1979 pour faire remonter à la SNPN et au ministère de l'Environnement les premières alertes sérieuses et documentées sur la situation de l'ours en France. J.-J. Camarra a d'ailleurs été intégré à l'ONC en 1983 pour mettre en place le réseau de suivi scientifique de l'espèce. C'est encore dans la seconde moitié des années 1970 que le FIEP, avec l'appui du WWF France, met en place la base des protocoles modernes d'indemnisation des dégâts d'ours, le paiement des brebis tuées et surtout la nouveauté des primes de dérangement. Ces dispositifs sont déclinés par la suite dans les Alpes avec l'arrivée du loup et dans les Pyrénées centrales avec la réintroduction d'ours de 1996. De même, le FIEP a instauré le système de compensation des désagréments liés à la contrainte de la cohabitation avec l'ours en subventionnant des radio-téléphones pour casser l'isolement des bergers durant l'estive et en organisant des héliportages de matériels. Ces derniers et les indemnisations ont ensuite été pris en charge par le ministère de l'Environnement via le Parc national des Pyrénées. Lors du programme d'accompagnement de la restauration de la population d'ours dans les Pyrénées, la DIREN Midi-Pyrénées a repris, amendé et généralisé ces mesures à la fin des années 1990.

Artus est l'autre association pro-ours déterminante dans la prise en charge publique du dossier des grands prédateurs. Elle a initié et financé, en grande partie avec ses fonds propres puis secondairement avec des fonds du ministère de l'Environnement, plusieurs études préparatoires à la réintroduction de 1996. Ces recherches n'ont pas été menées par des bénévoles ayant acquis une capacité d'expertise comme c'est souvent le cas dans les

associations (Ollitrault, 2001), mais par des professionnels (biologistes, vétérinaires tels J.-M. Parde, P.-Y. Quenette et A. Arquillère). Elles ont permis de dresser un tableau de bord des milieux accueillants pour l'ours en Pyrénées centrales, une étude du pays-source le plus propice à fournir les spécimens à réintroduire (Parde et Artus,1992 ; Arquillère, 1994). L'animateur-directeur de l'association, Roland Guichard, y a ajouté un bilan socio-économique. En cela, l'association se substituait à l'administration dans ces travaux de recherche. De même, par le biais de P. Wick, un personnage atypique, à la fois berger et docteur en économie, Artus a été pionnière dans l'utilisation moderne des chiens de protection. Cette méthode ancestrale, dont il restait un vestige dans le Béarn au contact des derniers ours, a été perfectionnée et optimisée par les nord-américains (Green *and* Woodruff, 1980 ; Coppinger *and* Coppinger 1990). Timidement introduite dans le Massif Central dans les années 1980 pour lutter contre les dégâts de chiens divagants, cette pratique est diffusée pour les prédateurs sauvages en France par P. Wick membre d'Artus. Il forme les premiers techniciens de chiens de protection dans les Alpes pour faire face au loup puis dans les Pyrénées centrales au milieu des années 1990.

A travers ces deux cas, on voit le rôle supplétif et initiateur qu'ont pu jouer des associations. La plupart des mesures de base ont été reprises, souvent amendées par les administrations de l'environnement que ce soit les DIREN, surtout la dynamique DIREN Midi-Pyrénées, ou l'ONCFS. Ainsi, les associations ont porté et portent la question des grands prédateurs non seulement en alertant, contestant ou dénonçant mais également en lançant des initiatives. Mais ce rôle d'intermédiaire entre une demande de la société et les pouvoirs publics a ses irrégularités et ses ratés. Cette médiation a été exprimée de manière différente en fonction de la « nébuleuse » des associations favorables à la cohabitation avec les ours et les loups.

3.1.2. Approche multiscalaire de la nébuleuse associative favorable aux grands prédateurs

Les associations de protection de l'environnement peuvent entrer dans différentes catégories (Lascoumes, 1994) et les associations en prise avec la défense des grands prédateurs ne sont pas toutes des associations environnementalistes au sens strict. En effet, des groupes constitués par des professionnels du tourisme ou même des proches voire des membres du monde agricole font aussi partie des acteurs d'environnement favorables à l'ours ou au loup. Le schéma ci-dessous permet de visualiser les champs et l'échelle d'intervention de chaque association.

Figure 30: Organisation à différents niveaux et échelles des associations favorables à l'ours et au loup

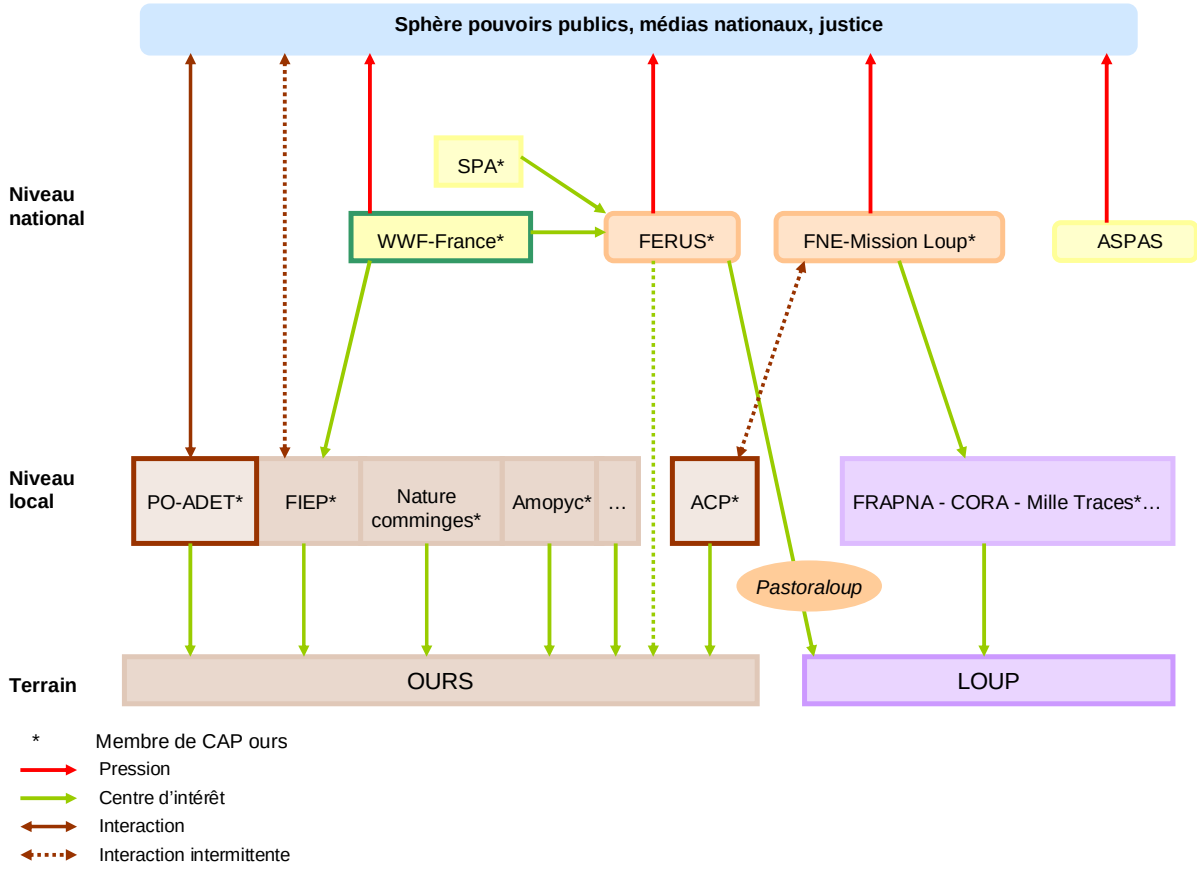

(F. Benhammou et R.L. Khaldoun-Benhammou, 2007)

Nous insisterons ici sur la sphère d'intervention nationale, à savoir l'interface avec les pouvoirs publics (ministères, gouvernement, chef de l'Etat), avec les médias nationaux, avec des associations importantes sur le plan institutionnel ou international et même avec l'Union européenne. Deux entités associatives se retrouvent à cette échelle, Ferus et la Mission loup de France nature environnement (FNE) dont la rivalité a pu être forte. Les deux organisations sont différentes dans leurs structures, dans leurs rapports au terrain et à l'espèce, même si depuis 2003 leurs positionnements se sont rapprochés. Ferus est une association loi 1901 au sens strict alors que la Mission loup de FNE est censée être une entité fédérative des associations concernées par le loup[363].

[363] Alsace nature, Arnica Montana, Centre écologique des espaces de Provence (CEEP), Centre ornithologique Rhône-Alpes (CORA), Centre ornithologique Ile-de-France (CORIF), Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA), Ligue de protection des Oiseaux PACA, Mille Traces, Ligue ROC, Société française pour l'étude et la protection des mammifères

Ferus est le regroupement, opéré en 2002, de deux associations spécialistes[364], le Groupe loup France fondé en 1994 pour la défense du loup et Artus, fondée en 1989, pour protéger et sauver l'ours des Pyrénées. Cette nouvelle entité, censée aussi promouvoir la protection du lynx, est dominée par les protecteurs du loup. Artus a apporté son passé « glorieux » et son listing important[365] mais ses derniers dirigeants, tel l'ancien permanent salarié, Roland Guichard, se sont mis en retrait. Après les luttes éprouvantes liées à la réintroduction de 1996-1997, l'association déclinait depuis 1998 faute d'un réel engagement des militants, Roland Guichard et le président, Michel Clouet étant devenus les seuls moteurs de la structure. À l'image de la population de loups, le Groupe loup France (GLF) bénéficiait d'une forte croissance en nombre de ses adhérents dans le tournant des années 2000 et possédait un conseil d'administration composé de militants relativement actifs. D'ailleurs, l'origine de ses membres a contribué aux positionnements de l'association. Une grande partie de ses premiers adhérents vivait dans le quart sud-est de la France et des régions alpines (Benhammou, 1999). Ils sont encore très influents dans l'organisation qui a toujours son siège en région PACA. De même, plusieurs de ses co-fondateurs étaient proches du milieu agricole (R. Burle, D. Madeleine). Dès les origines, cela a eu des conséquences sur le positionnement de l'association qui a tenté de comprendre et mettre en avant la problématique pastorale comme préalable à une protection durable du loup. Certes la protection intégrale du loup a longtemps été le *credo*, mais plusieurs voix fortes au sein de l'association faisaient entendre qu'elle serait amenée à tolérer le tir du loup, certains parlant même à terme de droit à l'autodéfense pour les bergers. Cette tendance « pragmatique » et ouverte au monde de l'élevage a toujours été dominante au sein de l'association, ce qui n'empêchait pas une dénonciation de certaines dérives des pratiques d'élevage en zone à loup. D'ailleurs, une tendance plus strictement « conservationniste », c'est-à-dire moins prête à faire des concessions sur le statut du loup, a toujours été présente ce qui pouvait rendre des conseils d'administration ou des assemblées générales mouvementés quand les deux tendances se confrontaient. Cependant, l'association a toujours voulu tendre la main au monde pastoral et le programme d'éco-volontariat « Pastoraloup » est le symbole de cette

(SFEPM), - Société nationale de protection de la nature (SNPN), Union départementale vie et nature des Alpes-de-Haute-Provence (UDVN 04).

[364] P. Lascoumes (1994) distingue principalement les associations spécialistes, qui ont un intérêt focalisé sur la protection d'une seule espèce par exemple, des associations généralistes qui défendent un intérêt plus vaste (toutes les questions d'environnement) et/ou pluri-dimensionnel (de l'échelle locale à nationale).

[365] Artus a compté près de 11 000 adhérents notamment grâce au mécénat de la Maison de Valérie, qui permettait une surface financière et une diffusion large du message.

ouverture. La militante Natacha Heitz, ayant adhéré très jeune au GLF, incarne ce programme qu'elle a promu avant que celui-ci cristallise l'action phare de l'association. Naturaliste chevronnée, elle s'est introduite dans le rude milieu des éleveurs sud-alpins et a même développé une expérience de bergère en zone à loup.

Cette proximité avec le monde du pastoralisme a été critiquée de l'intérieur comme de l'extérieur car cela semblait expliquer les réticences de l'association à se porter partie civile lors de braconnage de loups incriminant des éleveurs[366]. Ainsi, même si l'association était peu implantée en termes d'adhérents dans le département le plus concerné par le loup que sont les Alpes-Maritimes, les militants très présents dans les autres zones à loup et le contact avec le pastoralisme, notamment par le biais de Pastoraloup, donnaient une crédibilité à l'association auprès des pouvoirs publics. Pour l'ours, tout s'est reconstruit à partir de presque rien au sein de Ferus à partir de 2002. À ce niveau, l'association jouait exclusivement son rôle de relais national car, contrairement à l'ex-GLF, l'ex-Artus n'avait quasiment pas de militants locaux ce qui n'était pas grave en soi en raison de l'existence d'une coordination associative pyrénéenne. En effet, Cap ours possède de nombreuses associations proches du terrain et a ménagé une place importante à Ferus et à d'autres associations de plus ample envergure comme le WWF pour porter le message de la protection de l'ours à l'échelle nationale. Une adhérente d'Artus, Sabine Matraire, anime ce pôle ours au sein de Ferus depuis la fusion.

De son côté la Mission loup de FNE a longtemps semblé sur une ligne de protection plus stricte car, contrairement à l'ex-GLF, elle se portait systématiquement partie civile dans les procès. Bien qu'association fondatrice de la Mission en 1996, le GLF en est exclu pour des raisons de points de vue et surtout de personnes. Ces deux structures se sont alors retrouvées concurrentes mais aussi complémentaires. Bénéficiant du soutien de la fédération nationale France nature environnement (FNE), cette mission a eu un soutien logistique, médiatique et financier longtemps supérieur à ce que pouvait avoir par ailleurs le GLF. De plus, cette Mission loup a paru dépasser son cadre fédératif en développant une autonomie propre, dont son journal de qualité, la *Voie du loup*, s'est fait l'écho. La Mission loup a donc été davantage en phase avec des positions plus radicales devant coller aux points de vue d'adhérents moins proches sociologiquement et géographiquement du monde des éleveurs.

[366] Cette situation changea à partir de 2002.

Cela n'empêche pas plusieurs associations membres de la mission d'être proches du terrain, non pas pastoral, mais naturaliste. En effet, lors de problèmes de braconnage, de risque d'empoisonnement, de tirs à la limite de la légalité, des bénévoles d'associations de la mission mettent en place des inspections et des tournées sur le terrain. Néanmoins, depuis 2003, avec l'extension de l'ex-GLF devenant Ferus, les difficultés politico-financières des associations environnementalistes, l'arrivée d'un président de la Mission loup proche du monde agricole[367] et des rencontres très régulières au sein d'un groupe de concertation nationale sur le loup[368], les relations entre Ferus et la Mission loup de FNE se sont apaisées et se rejoignent sur bien des points.

Au plan national voire international, d'autres associations, plus généralistes, se sont investies dans les grands prédateurs. Il s'agit principalement du WWF France, de la Société protectrice des animaux et de l'ASPAS. Le WWF France et la SPA sont restés longtemps sans intervenir directement sur le dossier. Ces associations, de grande envergure, utilisaient des intermédiaires. Leur relative grande audience était à la fois un avantage et un inconvénient, avantage dans leur accès aux médias et aux pouvoirs publics, mais inconvénient par l'image parisienne et éloignée du terrain qu'elles pouvaient avoir. L'engagement pour l'ours du WWF France est ancien car il remonte aux origines du FIEP dont il a payé les initiatives phares. Cependant, le WWF France n'a pas été ingérant dans l'association béarnaise qu'il se contentait de financer. Un engagement plus franc et direct voit le jour à partir de 2001 avec l'arrivée du chargé de mission spécialisé, Didier Moreau, qui a mis en place une stratégie de conservation des trois grands carnivores (ours, loup et lynx). Le WWF France s'est alors beaucoup investi à travers Ferus en étant actif au CA et en aidant à son financement à travers principalement le programme Pastoraloup. C'est aussi par ce biais que la SPA a agi pour les grands prédateurs[369]. Le WWF France a aussi soutenu des associations de terrain comme Pays de l'ours–ADET et l'Association pour la cohabitation pastorale en assurant un relais actif entre la coordination Cap ours et les cabinets ministériels. En effet, le WWF est plus familier des rouages de l'Etat et de l'Union européenne et possède des réseaux bien plus performants que ceux de Ferus, longtemps marqué par leur

[367] J.-D. Abel. Pour plus d'information le concernant, se reporter au passage sur la Drôme : Part. III – chap. 2 – 1.2.

[368] Ce groupe de concertation réunit les acteurs concernés par le loup en France et des représentants de l'Etat suite aux conclusions du rapport Estrosi de 2003.

[369] A partir de 2006, il semblerait que la SPA se mette en retrait de la cause des grands prédateurs sous la pression des protecteurs exclusifs des animaux domestiques.

« amateurisme ». Sa principale composante, l'ex-GLF, est une association très récente en comparaison. L'ASPAS a, quant à elle, eu un fonctionnement plus autonome et exclusivement pro-nature. Même si elle met en avant les difficultés de l'élevage pour expliquer l'intolérance au loup, le positionnement est très radical et assez simpliste. Elle ne se situe pas dans une optique de dialogue tant avec les autres associations environnementalistes qu'avec les acteurs hostiles aux prédateurs. En revanche, elle s'est spécialisée dans la dénonciation ferme et le combat juridique.

Au final, la plupart des associations de protection des prédateurs ne se situent pas ou plus dans une volonté de conservation absolue et exclusive. Même si certains points ne sont pas négociables, surtout concernant l'ours, on note une évolution très nette vers le pragmatisme.

3.1.3. Un pragmatisme dominant

Sur un plan local, dans son étude de cas du retour du loup en Vanoise, Isabelle Mauz (2002a ; 2002b) avait déjà noté comment éleveurs et environnementalistes avaient tendance à intégrer les réalités des deux mondes, les uns intégrant les mesures de protection et acceptant de fait la cohabitation, les autres comprenant que le loup peut représenter une vraie contrainte pour les éleveurs. Mais ce pragmatisme du côté des environnementalistes n'est pas une nouveauté même s'il s'est renforcé au fil des ans. Rappelons encore une fois le FIEP, Fonds d'intervention éco-pastoral, créé dans les Pyrénées en 1975 par des naturalistes qui, dès les origines, ont intégré la protection de l'ours dans une diminution de ses contraintes et une aide aux bergers travaillant en zone à ours. Dès le début de la demande sociale de sauvegarde de l'ours, celle-ci n'avait pas pour préalable idéologique une nature sauvage vide d'homme.

Le Groupe loup France, devenu Ferus, a lui aussi tenté d'intégrer la problématique pastorale avec Pastoraloup, à tel point que le premier vrai salarié de l'association a été l'animateur de ce programme, Jean-Luc Borelli, un natif du Mercantour. D'une nature assez discrète et refusant toute mise en avant médiatique, il a de fortes convictions favorables au loup mais préfère un travail patient de dialogue avec les éleveurs sur le terrain. Pastoraloup envoie chaque année des éco-volontaires auprès d'une quinzaine d'éleveurs alpins en zone à loup. L'objectif n'est pas de « sauver » l'éleveur ou le berger, ou bien de se substituer aux mesures d'aides des pouvoirs publics. Il s'agit selon Natacha Heitz de faire se rencontrer deux mondes, celui des éleveurs et celui des environnementalistes pro-loup qui ne se seraient pas rencontrés autrement, si ce n'est dans le cadre d'oppositions schématiques (Borelli et

Heitz, 2004)[370]. En échange d'un coup de main bénévole fourni par le volontaire, l'éleveur « offre » le gîte, le couvert, son cadre de travail et surtout des espaces de discussion. « L'objectif n'est pas de convaincre les éleveurs de la nécessité du loup, affirme Natacha Heitz, ni de dénigrer la protection du loup auprès des bénévoles. Il s'agit d'instaurer de la nuance et du dialogue » (com. pers.). En effet, les éleveurs partenaires sont loin d'être des écologistes, cependant ils témoignent d'une ouverture sur l'environnement. Cela est suffisant, néanmoins, pour subir des pressions de la part d'autres éleveurs. Ce programme peut être aussi un premier pas vers la mise en place des mesures de protection (aide-berger, chiens de protection) que l'animateur présente. Autour de cette opération forte, un groupe de réflexion pastoralisme s'est même constitué au sein de Ferus pour réfléchir à d'autres actions telles le débroussaillage d'alpages. Hormis la faible part d'éleveurs que cela concerne, des critiques de Pastoraloup se sont faites jour du côté des éleveurs et bergers pyrénéens favorables à la cohabitation avec l'ours qui craignent une concurrence gratuite avec des bergers professionnels (Chevillon, com. pers. ; Guillet, com. pers.).

À partir de 2002-2003, la Mission loup de FNE, réputée plus distante du terrain pastoral, a pris une initiative témoignant d'une position davantage pragmatique. Auparavant, de 1999 à 2001, elle avait mené quelques opérations en direction du monde de l'élevage, mais l'écho en avait été très limité et discutable[371]. Déjà, probablement suite à la concurrence de Ferus ex-GLF, censé protéger le loup, l'ours et le lynx, la Mission loup a semblé s'intéresser davantage aux deux autres grands prédateurs[372]. En partenariat avec l'association pyrénéenne ACP (Association pour la cohabitation pastorale), elle a organisé en 2003, 2004 et 2005[373] des « rencontres nationales de l'éco-pastoralisme ». L'objectif initial était de faire

[370] Pour plus d'information, Ferus publie sur son site le rapport annuel de Pastoraloup : http://ours-loup-lynx.info/spip.php?rubrique28.

[371] Dans les Hautes-Alpes, FNE et le CEEP ont financé un aide-berger sur une estive 3 mois par an. L'exploitation médiatique a été disproportionnée par rapport à l'engagement sur le terrain, d'autant que la DDAF 05 a peu apprécié cette concurrence déloyale car elle finançait tous les aides-bergers du département sans être mentionnée. Par ailleurs, la Mission loup de FNE a initié dans ce même département un partenariat avec l'Association des bergers des Hautes-Alpes, notamment pour mettre en place une communication en direction des touristes. Là encore, l'opération fut ponctuelle et non pérenne (voir le passage sur les Hautes-Alpes).

[372] Début 2003, France nature environnement est à l'origine du « Manifeste pour la préservation de l'ours brun en France ».

[373] Respectivement à Lavelanet de Comminges (Haute-Garonne), à Die (Drôme) et à Saint-Genès-Champanelle (Puy-de-Dôme).

se rencontrer des éleveurs concernés mais non hostiles par principe aux grands prédateurs et qui, par ailleurs, se posaient des questions sur leur métier, leurs pratiques, leur avenir, leur impact sur l'environnement et leur place dans la société. Avec la présence de quelques naturalistes et chercheurs, cela permettait de replacer la problématique des prédateurs dans des cadres sociaux plus vastes. La première eut lieu dans les Pyrénées, réunissant principalement des éleveurs et bergers pyrénéens et alpins. La seconde eut lieu dans la Drôme, au pied du Vercors, avec des Pyrénéens, des Jurassiens et des Alpins. Bizarrement, alors que des éleveurs drômois hostiles au loup avaient été invités par les Pyrénéens la veille lors d'une soirée informelle, une dizaine d'éleveurs anti-loup ont manifesté quelques instants devant le lieu pour créer un événement médiatique en direction de la presse locale. Cela n'empêcha pas les discussions d'être sereines et constructives à l'intérieur, mais FNE passa pour une association illégitime à lancer une discussion sur le pastoralisme et venant narguer les éleveurs locaux. Pourtant les discussions furent très riches, des contacts furent pris entre différents massifs français et une troisième rencontre en 2005 dans le Massif Central donna lieu à une trace écrite (FNE et ACP, 2006). Ce fascicule reprend les discussions qui ont eu lieu sur la protection des troupeaux en zone intermédiaire, l'avenir du pastoralisme, la valorisation des produits et l'impact du pastoralisme sur l'environnement. Après 2005, FNE n'organisa plus ce type de rencontre, mais cela montrait une évolution dans ses positionnements.

Cependant, ces associations ne perdent pas le cœur de leur mission qui est un travail de veille et d'alerte comme le montrent la procédure juridique liée à la mort de Cannelle et les recours déposés contre les tirs officiels de loup. Certes, le principe d'une régulation du canidé fait son chemin, mais pour le moment, FNE s'oppose à la méthode des pouvoirs publics par une veille juridique active en portant les décrets de tirs au tribunal administratif ou au Conseil d'Etat. Même si, dans ce milieu de la protection des grands prédateurs, on peut écarter toute dérive d' « éco-fascisme » comme sont parfois caricaturées les associations de protection de la nature, il existe une tendance critique quant à l'ouverture envers le monde pastoral. Bien que minoritaires, ces membres inorganisés et diffus dans les différentes associations ont même forgé le concept d' « ultra-pastoraux » pour dénoncer la place médiatique prise par les éleveurs dans la problématique des grands prédateurs. Non seulement, ils critiquent l'impunité des violences commises par certains éleveurs, mais ils dénoncent l'auto-censure dont feraient preuve les autres environnementalistes.

3.2. Forces et faiblesses de ces acteurs de changements environnementaux

Une des forces de ce mouvement associatif pro-ours et loup est sa pluralité. D'une part, on peut le retrouver à différents niveaux d'action (du local au national), d'autre part, il est divers dans sa nature. En effet, Pays de l'ours-ADET par exemple n'est pas une association environnementaliste au sens propre. Cependant ses postulats clairs sur la protection de l'ours, son travail de promotion de l'image de l'ours auprès des acteurs du tourisme, son dialogue constructif avec les chasseurs et les éleveurs locaux font de cette entité un acteur de changement environnemental majeur. À cette légitimité de terrain, s'ajoute celle des élus locaux qui composent aussi Pays de l'ours–ADET. C'est tout cela qui a fait de cette association un interlocuteur privilégié de l'administration de l'environnement lors de la réintroduction de 2006. Par ailleurs, nous rejoignons P. Lascoumes (1994) lorsqu'il avance que toute légitimité ne vient pas uniquement des élus qui peuvent être très sensibles à des intérêts particuliers et sectoriels. La demande sociale de protection de l'ours et du loup en France correspond non seulement à des textes nationaux et internationaux auxquels s'est liée la France, mais également à une opinion qui leur est très favorable. Certes, les imprécisions de cette dernière peuvent être questionnées selon l'adage « plus on en est loin, plus on y est favorable » et inversement. Cependant, plusieurs éléments apportés par notre travail permettent clairement d'affirmer la popularité pyrénéenne de la protection de l'ours.

En revanche, les associations ont des faiblesses internes aggravées par des conflits de personne, des attaques et des défaillances. Capables de se fédérer dans des coordinations, comme Cap ours par exemple, celles-ci peuvent être tiraillées par des divergences de vue[374]. De plus, les relations avec les administrations de l'environnement, régional et national, sont parfois de l'ordre du « je t'aime, moi non plus… ». En effet, pour le cas de l'ours, Artus qui a largement suppléé au ministère de l'Environnement pour préparer la réintroduction de 1996-1997 a peu à peu été mis sur la touche au fur et à mesure que se renforçait la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées et la gestion de la faune sauvage non-gibier par l'ONCFS. Les tensions entre les chasseurs et Artus, et l'affaiblissement de la structure ont conduit à un retrait définitif de l'association du programme ours. De plus, que ce soit au sein des DIREN, de l'ONCFS ou des Parcs nationaux, des membres du personnel sont logiquement proches des positions environnementalistes des associations. Or, les pressions des élus, des autres administrations et de la hiérarchie les poussent parfois à une distance

[374] Faut-il, par exemple, privilégier le lâcher d'ours ou obtenir des zones de protection forte quitte à se mettre à dos les chasseurs ? Ou bien faut-il tolérer le tir de loup ? Combien et comment ? Etc.

institutionnelle à l'encontre des associations. Certes, celles-ci sont aussi financées et encouragées de façon informelle. Mais les autres administrations, comme celle de l'agriculture par exemple, ne cachent pas leur proximité avec les groupes constitués comme les agriculteurs car cette co-gestion est instituée depuis l'après-guerre. En revanche, ce terme de « co-gestion » est utilisé tel un gros mot par les élus de la commission parlementaire Estrosi de 2003 pour condamner les contacts entre associatifs et fonctionnaires de l'environnement. Leurs relations sont complexes et oscillent donc entre entente et méfiance réciproque.

Dans les conflits autour de la protection des grands prédateurs, les associations environnementales sont en général en position de faiblesse dans le système politico-administratif. A. Bonrepaux profite régulièrement de ses réseaux pour affaiblir les associations. Ainsi, il a cherché à plusieurs reprises à faire voter au Parlement la suppression des crédits publics alloués à l'Association pour la cohabitation pastorale qui regroupe les acteurs agricoles ayant une vision différente de la sienne de l'agriculture et de la biodiversité. Même quand les associations environnementales semblent en position de force, cette situation est rarement durable jusqu'à présent. La mort de Cannelle, par exemple, l'élan social de demande de sauvetage des ours pyrénéens et le soutien du président de la République qui ont suivi, ont permis d'aboutir au renforcement de population de 2006. Mais une fois celui-ci réalisé, un contre-coup et une paralysie généralisée se sont abattus sur le mouvement associatif pro-ours. Cette faiblesse a d'ailleurs été exploitée par les opposants à l'ours qui ont été redynamisés et se sont réorganisés après un déclin au début des années 2000.

4. Représentations géopolitiques et médias : de la guerre des représentations à la représentation de la guerre

Le thème des grands prédateurs est intimement lié à des représentations géopolitiques à l'échelle autant locale que nationale. Il est d'ailleurs parfois surprenant de voir l'ampleur du traitement par les médias de ces questions de cohabitation qui sont le plus souvent très localisées et concernent des territoires restreints. Que ce soient les télévisions, les radios et surtout la presse de niveau régional ou national, ces médias sont très demandeurs en raison de la popularité de ces espèces, de l'imaginaire et surtout du sensationnalisme qu'elles drainent. Cela est étroitement lié à l'évolution contemporaine des moyens de communication et à leur utilisation. D'ailleurs, les opposants à l'ours et au loup l'ont compris et font également partie

des principaux initiateurs de la diffusion des représentations à ce sujet. Comme nous l'avons déjà vu, la plupart du temps, les protecteurs de ces espèces ne font souvent que réagir à des initiatives d'acteurs hostiles. Cependant, ils ne sont pas en reste et cherchent aussi à diffuser leur vision de la problématique.

Au total, le contexte est le suivant : des médias demandeurs de sensationnel, de visions frappantes et simples, et des acteurs géopolitiques qui tentent de façonner les représentations les plus couramment diffusées. Ces aspects ont été traités en filigrane tout au long de ce travail. Il conviendrait maintenant de pointer des éléments forts et structurants qui conditionnent le traitement de la conservation de ces espèces animales emblématiques. Dans ce cadre, ceux qui communiquent au nom du monde de l'élevage sont souvent en première ligne et très offensifs. Dans la presse quotidienne régionale, ils sont souvent servis par une collusion avec les correspondants locaux. À cela s'ajoute un problème de compétence des journalistes, également au plan national[375]. Elle n'est pas proportionnelle à la fréquence du traitement médiatique de la question. Ainsi, des acteurs géopolitiques latéraux comme les militants environnementalistes, des journalistes de la presse courante ou professionnelle conditionnent les éléments qui sont apportés au débat public, même si ces derniers peuvent être exagérés ou clairement manipulés.

4.1. Un traitement émotionnel de l'information : « le fait divers fait diversion »

Cette phrase de P. Bourdieu (1996) caractérise bien la place importante des faits divers dans la question des grands prédateurs et leur capacité à occulter le fond complexe des enjeux et des problèmes révélés. Même si certains de ces faits peuvent se transformer en événements géopolitiques aux répercussions stratégiques sur les dossiers de l'ours et du loup, l'ampleur du traitement des faits divers dresse souvent un écran de fumée qui complexifie la clarification du débat. La médiatisation de la mort de Cannelle avec le sort de son ourson, l'insistance sur le « pathos » au sujet de tel ou tel éleveur touché par des prédations ou encore

[375] Par exemple, l'*AFP*, base de nombreux médias français, diffuse une dépêche le 10 mai 2007 où l'ourse Cannelle est « une femelle slovène réintroduite dans les Pyrénées centrales ». Une dépêche *REUTERS* évoque un « programme, lancé en 1996 sous l'égide du ministère de l'Agriculture dans le cadre d'un plan européen de réintroduction de l'ours. Cette opération a déjà permis l'importation d'une dizaine d'ours slovènes sur l'ensemble du massif franco-espagnol » (11 juillet 2007). D'après *Le Monde* (10 juillet 2007), l'ourse Franska serait responsable d'un dérochement en Ariège, alors qu'elle est basée en Hautes-Pyrénées.

l'argument des dégâts de chiens errants sont censés servir les représentations de l'un des deux camps. L'abattage de la dernière ourse pyrénéenne s'est certes transformé en événement géopolitique, donnant ainsi une impulsion forte à un nouveau projet de réintroduction. Cependant, le traitement de l'information l'a surtout été dans un sens sentimentaliste sans toujours poser clairement les responsabilités. Ainsi beaucoup de Français ont alors cru que l'espèce n'était plus présente dans les Pyrénées. Hormis quelques propos spécialisés, la responsabilité des pouvoirs publics dans l'abandon d'une politique de protection volontariste des derniers ours autochtones, l'échec total de l'IPHB et l'existence d'un autre noyau de population ursine, fruit de la première réintroduction, n'ont quasiment jamais été évoqués pour contextualiser cet événement. Le sort de l'ourson a inquiété un temps l'opinion publique, puis s'est estompé dans la prolifération épisodique des faits ayant trait à l'ours. Néanmoins, la force de l'événement a permis aux acteurs porteurs d'une nouvelle réintroduction d'arriver à leur fin. Malgré tous les argumentaires scientifiques et associatifs mis en avant par des élus et des experts reconnus, c'est un accompagnement émotionnel, en apparence donc superficiel, de la fin tragique de Cannelle qui a permis de faire progresser le dossier de l'ours. Pourtant, tous les éléments préalables existent depuis au moins les années 1980.

Illustration 23 : Attaque d'ours dans les Pyrénées



(Crédit photo : Dépêche du Midi, 2007)

Illustration 24 : Brebis victimes d'ours médiatisées, rassemblement d'anti-ours et de journalistes



(Crédit photo : *Lourdes.info.com*)

Illustration 25 : Brebis attaquées par des loups dans les Alpes



(Crédit photo : AEDPP, 2002)

Ce sont cependant les acteurs agricoles qui sollicitent davantage l'aspect émotionnel des informations. En effet, depuis que le loup a fait son retour dans les Alpes françaises ou

que l'ours a été réintroduit en Pyrénées centrales, chaque saison d'estive est marquée par son lot d'images de brebis égorgées et d'éleveurs ou bergers, dépités, au bord de la crise de nerf (illustrations 23 à 25). Ce mode de communication se retrouve dans les cas de figure d'une présence récente du prédateur dans la zone, l'attaque « sanguinaire » marquant physiquement la nouvelle contrainte territoriale. Dans ce cas, elle est facilement associée à l'effet de surprise. Néanmoins, ce traitement, mettant en avant le choc des photos, se retrouve également dans des cas de figure de présence ancienne du prédateur avec des intervenants qui deviennent presque des habitués des objectifs. Ce type d'éleveur, ne pouvant pas ou ne voulant pas installer durablement les mesures de protection, est surtout implanté dans des secteurs comme Belledonne en Isère, les vallées de Vésubie, Roya en Mercantour en zone à loup et l'Ariège, les Hautes-Pyrénées en zone à ours. Qu'il s'agisse de mises en scène ou de véritables traumatismes ponctuels, les organisations professionnelles agricoles mettent en avant ces images qui ont une forte portée sur les représentations. Après la publication de ce type d'image, il est toujours très délicat de placer un discours distancié puisque l'on se situe sur des registres différents : d'un côté le drame personnel et de l'autre, une situation générale complexe que l'on ne peut réduire à un cas ponctuel. Dans un registre proche, mais dans une proportion moindre, il a été reproché aux associations environnementalistes de véhiculer des arguments contestables pour relativiser l'impact des grands prédateurs sur l'élevage. Le cas des prédations de chiens errants ou divagants est un des plus évoqués (Favier, 2004 ; Garde et Vors, 2001 ; Garde, 2005 ; Garde et *al.*, 2007). Au début du retour du loup, le prédateur a souvent été disculpé aux dépens de son cousin domestique dont les prédations sont tues en général. Les chiffres repris vont de 150 000 à 500 000 ovins morts à cause des chiens annuellement (Favier, 2004). Le problème de cet argument est alors double : d'une part, la base de ces estimations est floue, et d'autre part, tout le territoire national est potentiellement concerné par le chien, alors que le loup fréquente principalement les régions alpines, à peu près un quart du territoire. Nous avons vu que L. Garde a investi cette problématique pour montrer que la prédation du loup est structurelle et que celle des chiens est conjoncturelle. Malgré l'indéniable intérêt de ces recherches[376], il apparaît que l'impact des chiens sur l'élevage est mal connu et elles ne permettent pas de combler l'absence de données précises

[376] L'objectif affiché de celle-ci est de faire ressortir les différences dans les prédations de chien et de loup afin d'installer au plus vite une prise en charge s'il s'agit du prédateur sauvage (Garde et al. (éds), 2007). Nous avons précédemment vu que la tendance initiale a été la minoration des prédations de chiens alors que certaines études vont localement à l'encontre de cette affirmation (Pistolési, 1998).

dont regorgent *a contrario* les dossiers loup ou ours en raison des statistiques officielles de l'indemnisation. Les prédations des chiens sur l'élevage ne bénéficient pas de la même couverture médiatique que celles des grands prédateurs. Le flou qui les entoure n'enlève rien à leur ampleur qui, pour le coup, concerne tout le territoire. Leur traitement dépasse rarement l'entrefilet contre des unes et de longs articles visant l'ours et le loup. Ainsi, tout comme les situations personnelles de certains éleveurs, la prise en compte de la prédation des chiens ne peut être écartée, même si leur portée dans le façonnement des représentations dépasse leur portée réelle.

Encart 10: L'utilisation stratégique du chien de protection

Le chien de protection est un chien dont la seule mission est de veiller sur le troupeau et de le protéger. Il existe plusieurs races et en France, on va surtout trouver le patou (Montagne des Pyrénées) et plus secondairement le Maremme Abruzzes. Dès son plus jeune âge, il est mis en bergerie afin de s'imprégner des ovins qu'il va considérer comme sa famille. Ces chiens, très placides, vont par la suite défendre leur troupeau contre toutes menaces éventuelles. La mise en place du chien et son éducation nécessitent un encadrement précis, car cela ne fait pas partie de la culture actuelle des éleveurs. En effet, il faut inhiber tout instinct de chasse afin que le chien ne quitte pas le troupeau pour se divertir ou bien qu'il ne se mette pas à perturber les ovins.

Dans les Pyrénées, des techniciens spécifiques, issus du monde de l'élevage pour la plupart, essaient d'encadrer au mieux le placement de chiens, encouragé et financé par l'ACP et la DIREN Midi-Pyrénées. Dans les Alpes, ce sont les techniciens pastoraux polyvalents (Life dans un premier temps) qui se sont chargés de cette mission. Mais le nombre et la disponibilité des techniciens étaient moins importants et beaucoup d'éleveurs alpins ont placé des chiens sans véritablement avoir le savoir-faire, d'où, parfois, des spécimens « fonctionnant » mal.

Très efficace quand le placement est réussi, ce moyen de protection a été particulièrement vanté par les pouvoirs publics et les associations de protection de la nature. Par conséquent, les opposants les plus radicaux aux prédateurs ont rapidement associé ces chiens aux espèces protégées. L'opposition au patou a donc souvent pris une tournure idéologique mettant en avant les inconvénients de l'animal : son coût, son agressivité envers les touristes et la faune sauvage, les problèmes créés avec les autres usagers de la montagne et son inefficacité selon certains éleveurs.

Dans les Pyrénées et les Alpes, des éleveurs se sont vus refuser l'accès à l'estive s'ils montaient avec un chien de protection, d'autres ont subi des pressions pour les refuser. Néanmoins, les éleveurs motivés par leur utilisation en sont contents dans l'ensemble, y compris s'ils sont hostiles aux prédateurs sauvages. En outre, contrairement à ce que mettent en avant les opposants aux prédateurs, ces chiens ne sont pas particulièrement agressifs envers les touristes (Lepape et *al*., 2001) et ne détériorent pas la faune sauvage de montagne (Lapeyronie et Moret, 2003).

4.2. Du danger à la peur de l'invasion

Illustration 26 : Une manipulation photographique

La photographie peut être utilisée pour donner l'image que l'on veut du loup. Le journal *Le Patriote* du 13 octobre 1997 accompagne son article intitulé « Le loup attaque » par cette photo de l'agence SIPA (a) Or, par rapport à l'original, du rouge a été injecté par traitement photographique dans les yeux et autour des babines. Ce loup ne paraissait peut-être pas assez sanguinaire. On peut en effet voir que dans une reproduction utilisée par le numéro 128 du magazine *Terre Sauvage* de mai 1998 (b), ces traces de rouges sont absentes.



a



b

L'ours et le loup favorisent l'*hybris*, la démesure au sens des Grecs anciens, dans les sentiments qu'ils suscitent. Il n'est pas étonnant que les registres de l'exagération et des peurs soient sollicités. Nous avons déjà eu des illustrations de l'exagération dans l'insistance sur les détails macabres du traitement journalistique et professionnel agricole de l'impact des prédations. Des journalistes ou des communicants n'hésitent pas à modifier un propos initial mesuré afin de le faire correspondre à des représentations soit simplificatrices, soit caricaturales ou encore plus conformes à une opinion militante. L'article de la *Dépêche du Midi* pris en exemple (annexe 6) montre les variantes d'un même article en fonction de l'édition des Hautes-Pyrénées et de celle de l'Ariège. Enfin dans le cadre des manipulations de l'image, un article de *La Provence* montre un ajout artificiel grossier de traces de sang dans les yeux et babines d'un loup afin d'ajouter au sensationnalisme du sujet (illustration 26).

Malgré l'évolution des perceptions, les idées reçues ont la vie dure. La question des grands prédateurs est donc un terrain très favorable à l'encouragement de peurs en tous genres. L'évocation de la crainte directe suscitée par l'animal est courante. Ainsi, pour l'ours, nous avons déjà vu comment des élus, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège principalement, mettent régulièrement en avant la sécurité des personnes pour demander le retrait des ours issus de la réintroduction. Les édiles, bien relayés par la presse quotidienne régionale, insistent sur la dangerosité de l'espèce introduite dès qu'un spécimen se rapproche un peu trop des zones habitées. Juste avant la réintroduction de 2006, les anti-ours ont beaucoup communiqué à ce sujet, notamment auprès des touristes (illustration 27).

Dans le Béarn, où il y a toujours eu des ours, même les opposants aux ours n'évoquent pas cette raison. En effet, dans les zones de présence ancienne du plantigrade, les gens n'ont pas peur de l'ours. Comme tout animal sauvage, l'espèce est potentiellement dangereuse, mais dans les Pyrénées, les risques sont faibles et jusqu'à maintenant aucun incident n'est à déplorer. Il en va de même avec le loup, qui est moins dangereux pour l'espèce humaine vu son gabarit. Cependant, la mémoire « noire » du loup est sollicitée à divers égards. Ainsi, certains journaux n'hésitent pas à traiter comme information capitale le fait qu'une meute de loups ait traversé un village et une station de sport d'hiver la nuit (*Dauphiné Libéré*, 6 février 2004). Par ailleurs, la sortie du livre de J.-M. Moriceau sur les attaques de loups sur l'homme du Moyen Âge au XXe siècle a donné l'occasion aux anti-loups d'affirmer que l'espèce représentait un danger pour la sécurité publique. Il s'agissait là

d'une instrumentalisation stratégique d'un propos nuancé d'un historien qui ne visait pas à poser l'essence de la dangerosité du loup, bien au contraire (Moriceau, 2007 ; Benhammou, 2007).

Illustration 27 : Multiplication des affiches sur la dangerosité de l'ours
Suite à l'annonce de la seconde réintroduction en 2005, les anti-ours ont placardé ce type d'affiche près des offices de tourisme et des mairies principalement en Ariège (crédit photo : F. Grenand, 2005).

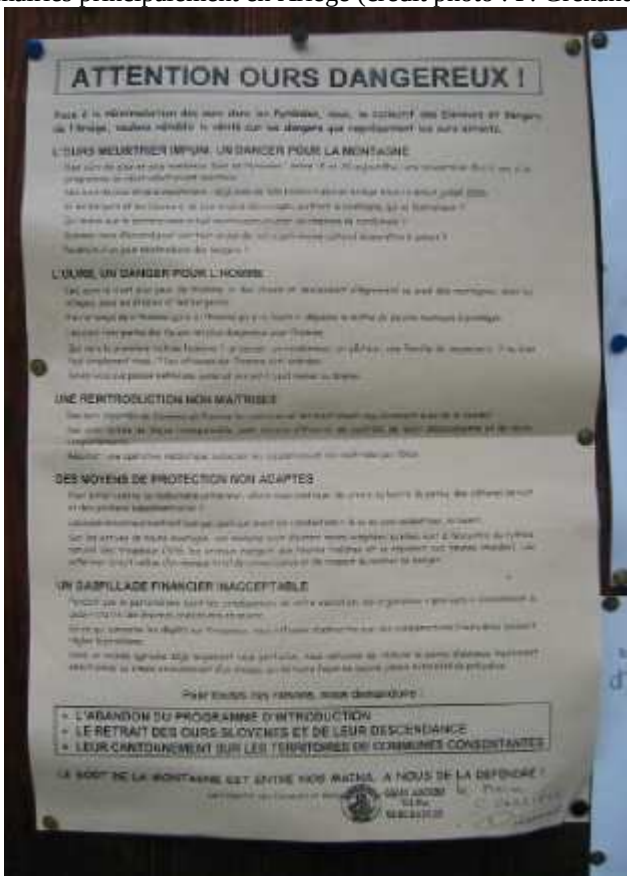

Les grands prédateurs sont également utilisés comme vecteur de peurs plus indirectes. Celles-ci ont trait à une nature jugée trop conquérante. Le registre de la guerre, faisant indéniablement penser à une invasion militaire, est abondamment utilisé pour les titres d'articles. Il y aurait là un passionnant sujet d'étude qui dépasse notre cadre, mais qui a directement trait au façonnement des représentations géopolitiques. Nous avons tout de même retenu quelques titres particulièrement évocateurs :

« La guerre du loup a commencé dans les Alpes françaises » (*La Provence*, 4 juillet 1998)
« Les loups ameutent les Alpes » (*Le Dauphiné Libéré*, 8 octobre 1998)
« Les loups sont entrés en Maurienne, foi d'ADN » (*Le Monde*, 27 novembre 1997)
« La bataille contre le loup est engagée » (*Le Dauphiné Libéré*, 3 août 2002)
« Le loup attaque dans les Alpes du sud » (*La Provence*, 8 août 2002)
« Les loups sont aux portes de Grenoble » (*Figaro Magazine*, 8 novembre 1998)
« Les loups sont entrés en Isère » (*La Provence*, 7 septembre 1998)

L'analogie avec une armée d'assaillants est aisée. L'expansion territoriale du loup en raison de sa dynamique écologique l'expose à de telles comparaisons. Ce n'est pas le cas de l'ours dans les Pyrénées. Même si une partie de la population d'ours vient d'ailleurs, la rhétorique de conquête militaire n'a quasiment pas été sollicitée.

4.3. Du rejet de l'animal au rejet de l'étranger

Dans nos études sur les grands prédateurs, les détracteurs ont fréquemment insisté sur leur prolificité mais plus étonnamment sur leurs origines étrangères. Les loups sont avant tout italiens, les ours slovènes et les lynx helvétiques. Ce discours est très frappant concernant l'ours[377]. L'élaboration d'un discours valorisant la race de l'ours pyrénéen aux détriments de l'ours slovène est particulièrement marquante. Le « Slovène » a tous les attributs de l'étranger, différent, mauvais et envahisseur. Un responsable cynégétique des Hautes-Pyrénées alimente le discours de la principale association anti-ours, l'Association pour le développement durable de l'identité pyrénéenne (ADDIP). Son texte, éloquent, publié dans *La Colère des Pyrénées*, repris dans une brochure remise lors d'une visite à Matignon en mai 2001 (ADDIP, 2001a ; 2001c), qualifie les ours slovènes d'« ours poubelles », des animaux capables de se nourrir uniquement sur des charniers. La secrétaire de l'association n'hésite pas à parler de son inquiétude concernant la « pureté de la race endémique des Pyrénées » (Huez, com. pers.). Ainsi, les responsables de l'association opposent l'ours des Pyrénées, « la souche locale : robe plus claire, taille inférieure, moindre poids, prolificité réduite, régime alimentaire essentiellement végétarien », à l'ours slovène ''Néré'', « différent : robe sombre, taille immense, poids énorme, prédateur d'ovins spécialisé » (ADDIP-IDAMP, 2001a). Ce dernier s'étant installé au contact de la souche pyrénéenne, la pollution génétique est assurée. L'ours s'apparente à un défouloir suspect. Des slogans xénophobes ont même été publiquement clamés comme celui repris par un article de presse couvrant une manifestation en Ariège : « Slovène : Go home » (*La Dépêche du Midi*, 13 mai 2001).

Il semble alors que l'origine slovène soit aussi grave, sinon plus, que les velléités prédatrices. Les dégâts d'un prédateur peuvent être objectivement dénoncés. Stigmatiser l'origine étrangère de l'animal emmène sur un terrain nettement moins légitime. Ce discours repose sur une conception établissant que si les ours issus de la réintroduction font tant de

[377] Nous renvoyons au 1.5.1 de la Partie II concernant les réactions anti-ours et « xénophobes » en Béarn.

prédations, c'est parce qu'ils sont étrangers. Or, le système d'élevage est déterminant pour un prédateur, qu'il soit ours pyrénéen ou d'origine slovène. Finalement, les opposants aux ours réintroduits s'approprient en apparence la protection des ours des Pyrénées afin de prouver qu'ils ne sont pas sectaires ou radicalement anti-ours. Ils se présentent comme les vrais défenseurs de l'ours des Pyrénées qui « doit être préservé [car] il fait partie de notre patrimoine » (ADDIP-IDAMP, 2001a). On utilise un discours pseudo-environnemental contre les écologistes. Les promoteurs de cette réintroduction sont accusés d'être les vrais coupables de la disparition de l'espèce pyrénéenne, en raison du brassage génétique qui risque de se produire : « ''Papillon'', l'ours reproducteur pyrénéen devra céder la place au redoutable fauve d'Europe centrale. C'est le désastre écologique orchestré. Celui qui aurait souhaité détruire l'ours pyrénéen ne s'y serait pas pris autrement. » La chasse à outrance, le braconnage fortuit, l'empoisonnement et la destruction des milieux ne sont absolument pas mis en cause. Dans tous les entretiens et dans tous leurs écrits, ces opposants se disent protecteurs de la souche pyrénéenne que l'on ne doit pas toucher : d'après eux, elle a été sauvée par l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn. Pourtant, la mort de la dernière ourse pyrénéenne fin 2004 leur apporte un démenti de poids. Ainsi, s'opposer à tout renforcement condamne les ours des Pyrénées, déjà considérablement exposés aux risques de consanguinité, à la disparition. La diabolisation de la souche d'ours slovène avait pour objectif de la décrédibiliser avant toute réintroduction en prouvant que ces animaux n'avaient pas leur place dans l'environnement pyrénéen.

Nos recherches ont surtout mis à jour des relents xénophobes à travers certaines représentations véhiculées par la rhétorique anti-ours (encart 11)[378]. Cette tendance est moins fréquente concernant les autres prédateurs. Cependant, D. Grosjean insistait sur les origines helvétiques des lynx « trop prolifiques » dans le Jura. De même, pour le loup, la presse se fait parfois écho de comparaison entre les personnes étrangères et les prédateurs : « Quand un étranger attaque une vieille Niçoise, je me fous de savoir s'il est entré illégalement ou pas en France, je veux qu'on l'arrête » affirme un éleveur (*Libération*, 30 juillet 2002). C. Estrosi, représentant d'une droite populiste, use d'un triptyque électoral que nous avons déjà évoqué : insécurité, immigration et loup. Il a dirigé ses foudres envers le « laxisme » socialiste concernant l'augmentation du nombre d'étrangers en France et la prolifération du prédateur. Dans la commission parlementaire de 2002-2003 sur le retour du loup et le pastoralisme, il s'est fait le chantre des présupposés très hostiles à la conservation du loup. Dans cette lignée,

[378] Voir également Benhammou, 2003b ; Benhammou, 2005a ; Benhammou, 2005b.

le député J. Lassalle n'a pas manqué de fustiger l'origine étrangère d'un certain nombre d'espèces gênantes ou prédatrices. Dans *l'Est Républicain* (31 mai 2007), il dénonce les vautours anormalement prédateurs « venus d'Espagne et derrière eux les grands cerfs réintroduits de l'autre côté des Pyrénées qu'on voit réapparaître avec leur prédateur naturel, le loup ». Avant d'abonder dans la critique des origines slovènes des plantigrades, il lance la rumeur d'ourses roumaines clandestines pour excuser le braconnage d'un plantigrade qui s'est avéré pyrénéen (*Le Monde*, 28 février 1997). Les médias, la presse, contribuent à véhiculer ces représentations sans apporter des éléments de distance par rapport à ces discours.

Encart 11 : Ours et xénophobie

Les opposants à l'ours invoquent, pour dénoncer la réintroduction, de grandes différences génétiques et comportementales entre les ours d'origine slovène et les ours autochtones. Les ours slovènes seraient plus carnivores, plus gros, moins farouches et moins adaptés à la vie sauvage car ils étaient nourris sur des charniers dans leur pays d'origine. Il s'agirait d'une autre espèce complètement différente de « l'espèce pyrénéenne », décrite comme moins dangereuse et la seule adaptée aux Pyrénées et aux activités humaines.

Plusieurs éléments permettent de relativiser ces propos. Sur le plan de la distance génétique, il y a quasiment autant de différence entre un ours slovène et un ours pyrénéen qu'entre un homme slovène et un homme pyrénéen, et on ne parle pourtant pas de deux espèces différentes. Certes, pour certains, les différences ethniques et nationales sont insupportables. Sur le plan comportemental, les ours issus de la réintroduction ont quasiment la même utilisation du milieu que leurs prédécesseurs disparus. Leur prédation relativement plus importante que celle des ours béarnais jusqu'en 2000 s'explique par la différence dans les pratiques d'élevage. De 1999 à 2001, la jeunesse des ours d'origine slovène est également à prendre en compte : des ours jeunes, moins expérimentés, ont tendance à faire plus de dégâts et à être moins craintifs. Cependant, contrairement à ce qui est affirmé, des ours béarnais ne sont pas toujours farouches. En 2003-2004, un ours pyrénéen a régulièrement commis des dégâts et s'est même laissé observer en Pays Toy. « Les [ours] béarnais ne s'aventurent pas si près des habitations. Pour nous c'est un slovène issu du programme de réintroduction », soutient Michel, éleveur (*République des Pyrénées*, 23 avril 2003). « Je l'ai vu à peine à dix mètres. Les autorités m'affirment qu'il était pyrénéen. D'après moi, il était slovène. Il avait le poil foncé et le museau clair » affirme Elisabeth, éleveuse, qui s'improvise spécialiste d'un animal disparu du secteur depuis au moins une quarantaine d'années (ibid., 22 septembre 2003). Pourtant, quand l'ours est capturé en avril 2004, l'équipe technique confirme que l'ours est bien pyrénéen et que le coupable n'est autre que ''Papillon'', l'ours emblématique des Pyrénées.

Au sujet de l'alimentation sur charnier, la plupart des ours d'origine slovène sont nés dans les Pyrénées et n'ont pas connu cette pratique. De plus, ils fréquentaient peu les sites de nourrissage, surtout approvisionnés de céréales par les chasseurs dans le but d'attirer le gibier. Cependant la présence occasionnelle de charogne n'y est pas à exclure. Les ours d'origine slovène ne semblent pas plus carnivores que leurs congénères pyrénéens. Les résultats d'une étude de l'École nationale vétérinaire de Toulouse révèlent que leur régime alimentaire se compose de 66 à 68 % d'éléments d'origine végétale (Griess et Rech *in* anonyme et *al*., 2006a). Quant à la taille relativement grande des ours slovènes, elle est toute relative, vu le faible échantillon survivant d'ours pyrénéens et la présence passée de spécimens dépassant les 300 kg dans les Pyrénées.

En attisant la peur de l'étranger, consciemment ou non, les opposants à ces grands prédateurs jouent sur des représentations de plus en plus porteuses dans l'opinion publique. Elle est travaillée par des forces politiques qui la confortent dans certaines craintes (phobie sécuritaire, xénophobie) pouvant se traduire par des choix électoraux les moins réfléchis. Les médias se font donc les complices plus ou moins volontaires de ce phénomène.

4.4. La concurrence des « biodiversités » : dévoiement et récupération d'arguments environnementalistes

La rhétorique environnementale a pu être intégrée par des acteurs historiquement réticents à la conservation de la nature. Le concept de biodiversité, de par le flou qu'il recouvre, a donc pu faire l'objet d'une instrumentalisation politique. La question du pastoralisme et des grands prédateurs en France en apporte une illustration. En premier lieu, c'est au nom de la biodiversité que la protection du loup a été mise en avant par ses défenseurs. Cette présence est alors présentée comme révélatrice d'un écosystème riche tant en espèces animales que végétales à la tête duquel on retrouve le grand prédateur. Or, certains détracteurs de la conservation du loup vont également fabriquer un discours au centre duquel se retrouve la biodiversité. Le syllogisme est simple : le loup (ou l'ours) est responsable de la fin du pastoralisme, or le pastoralisme de montagne entretient la biodiversité en montagne, donc le loup est nuisible à la conservation de la biodiversité. Ce raisonnement est activement porté par certains représentants professionnels agricoles et élus, relayés par les médias et certains chercheurs.

Le pastoralisme est en effet mis en avant comme l'élément fondamental d'entretien de la biodiversité et des paysages de montagne. Par son action millénaire, la présence d'ovins est alors présentée comme facteur essentiel du maintien d'un milieu ouvert particulièrement

favorable à une diversité floristique et faunistique. Tout un cortège d'espèces allant des ongulés sauvages, aux grands rapaces comme l'aigle royal, les galliformes (tétras, perdrix…), le lièvre variable, sans compter différentes essences végétales, serait exclusivement redevable à la dent du mouton. Cette biodiversité dans une nature domestiquée est jugée supérieure à la conservation du loup. Au nom d'une seule espèce, plusieurs espèces seraient donc sacrifiées et par conséquent la protection du grand prédateur ne serait pas digne d'intérêt pour les "vrais protecteurs" de la nature.

Illustration 28 : Le loup, une menace pour la montagne

a. Le loup assimilé à la fin d'un monde et d'un équilibre dans l'environnement : extrait de *Bêle et Tais-toi*, bulletin de la FDO 26 (Anonyme, 1998).
b. Tract de la Ligue des opposants aux loups appelant à manifester à Nice.



a

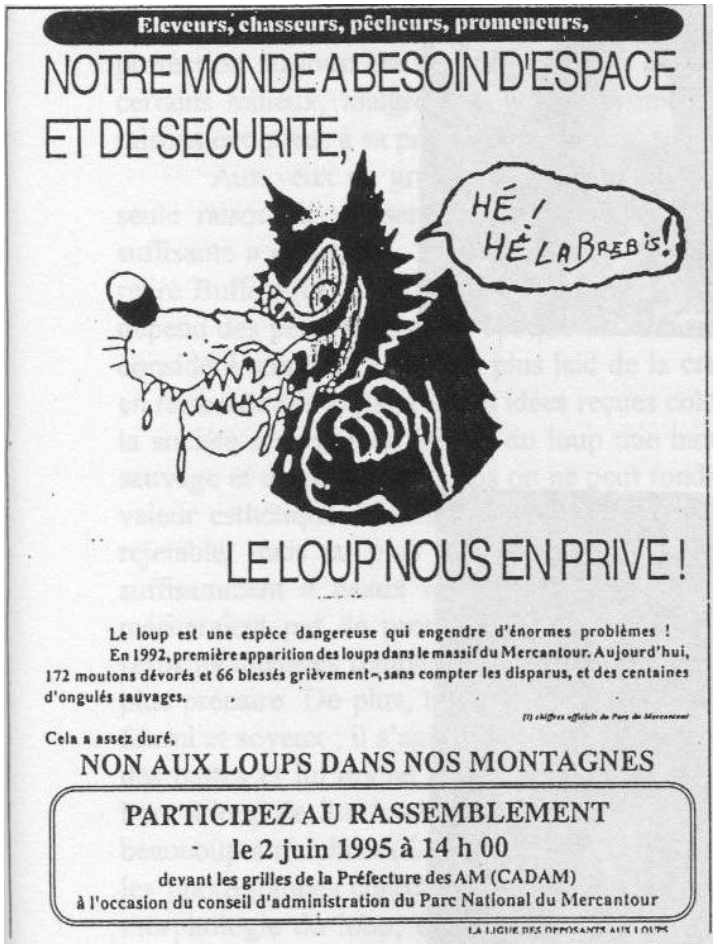

b

De ce postulat découle donc une suite logique de conséquences montrant que protéger le loup revient paradoxalement à nuire à l'environnement et à la biodiversité. À cause du prédateur, la gestion des parcours des pâturages peut se trouver perturbée, accélérant ainsi la fermeture des milieux et la disparition des espèces liées à ces habitats. D'autre part, le rassemblement des troupeaux peut provoquer une concentration de déjections nocives et une forte érosion liée aux mouvements quotidiens nécessaires. De plus, un des remèdes à la prédation que sont les chiens de protection est également très critiqué pour son impact supposé sur la faune sauvage. La disparition programmée de l'élevage, dont les grands carnivores sont accusés, entraînerait la désertification humaine, la fragilisation des équilibres écologiques, l'embroussaillement des milieux, des feux de forêts l'été et des avalanches l'hiver (illustration 28). Le loup est en outre présenté comme un animal n'ayant pas besoin de milieu riche en biodiversité pour vivre et la protection de cette unique espèce est mise en balance contre des dizaines d'autres qui sont menacées. *Canis lupus* est alors jugé responsable d'effets nuisibles pour la nature et par conséquent les écologistes pro-loup se tromperaient de combat. Par leur vision simpliste, ils ne verraient pas à quel point le milieu naturel auquel ils associent le grand prédateur est en fait une composition où les actions

humaines sont prépondérantes et bénéfiques (Meuret et Chabert, 1998 ; Deverre, 1999). Ainsi, les éleveurs de brebis sont posés comme les véritables garants de la biodiversité. Le directeur du Parc national des Pyrénées, Rouchdy Kbaier, le déclarait très nettement en avril 2004 : « Je le dis toujours : les bergers, ce sont les premiers écologistes, que cela plaise ou non à certains » [379].

Ce type de propos largement diffusé relève bien souvent d'une vision schématique de l'élevage ovin en montagne et d'un surdimensionnement du problème représenté par les grands prédateurs. Il ne s'agit pas de nier la contrainte que représentent ces espèces pour le pastoralisme, mais elles ne sont pas, à elles seules, responsables du déclin de cette activité comme nous l'avons vu. Néanmoins, il nous paraît intéressant de requestionner l'évocation de la biodiversité à la fois par rapport à l'activité d'élevage et par rapport à la conservation d'une espèce sauvage, dans un cadre où ces entités se côtoient sur des territoires partagés et entremêlés.

L'impact écologique de l'élevage ovin mérite un vrai débat. Ses effets positifs sur la biodiversité semblent faire partie des évidences que l'on ne songe pas à remettre en question. Pourtant, plusieurs éléments permettent de nuancer cette idée largement répandue au nom de laquelle la protection des grands prédateurs deviendrait illégitime. Premièrement, le pastoralisme ovin, tel qu'il est mené depuis quelques décennies, n'a pas forcément évolué vers une conduite écologiquement responsable en zone de montagne. La tendance dans les Alpes - et dans une moindre mesure dans les Pyrénées - a été de tirer l'élevage ovin (viande notamment) vers le ranching, à savoir des troupeaux de plus en plus importants avec une pression de main d'œuvre beaucoup moins forte et une faible valeur ajoutée de la production. Or, la conduite des gros troupeaux n'est pas aisée et les risques de surpâturage et de sous-pâturage sont élevés. À ce titre, et sans être particulièrement relayés, plusieurs botanistes et phytosociologues étudiant la montagne alpine depuis les années 1950, alertent au sujet des conséquences de l'évolution des pratiques d'élevage sur les pelouses sub-alpines et les alpages. Le botaniste Marc Philippe (2004a) synthétise ces transformations à travers trois explications : « Il s'agit d'abord de la modification des pratiques de la transhumance, laquelle a dû s'adapter à l'économie de marché et à la concurrence avec une forte augmentation des cheptels transhumants passant de troupeaux moyens de 500-800 têtes à 3 000, 4 000 parfois 5 000 têtes, et de l'arrivée en alpage de plus en plus précoce, à contre-saison, sur neige

[379] Conférence de presse, 26 avril 2004, Préfecture des Hautes-Pyrénées, 3 p.

fondante, sur une poussée végétative à peine amorcée pour rentabiliser au maximum la location du camion transporteur[380] « qui coûte plus cher que l'alpage ». On constate aussi une méconnaissance totale du milieu par certains nouveaux bergers, d'ailleurs toujours en nombre insuffisant ; le phénomène s'est aggravé par l'adoption de plus en plus fréquente d'un parcours libre au sein de vastes espaces grillagés ». Ce texte est extrait d'un dossier de la revue *La Garance voyageuse* sur le pâturage en montagne (Philippe, 2004a ; Philippe, 2004b ; Evin, 2004) qui renforce l'argumentation technique que nous esquissions (Benhammou, 2003). Le pastoralisme n'est donc pas forcément bon pour la biodiversité et l'entretien des paysages, puisque ces auteurs soulignent aussi l'encadrement humain insuffisant des troupeaux d'ovins, ainsi que l'appauvrissement spécifique, la dégradation de certains milieux montagnards liés à un « mal-pâturage », surtout dans les Alpes du Sud. Les auteurs évoqués contribuent fortement à nuancer l'adage faisant des brebis et des éleveurs les « protecteurs » exclusifs de la biodiversité en montagne.

De plus, autrefois, c'est le pâturage alterné des ovins, des caprins, de gros ruminants (bovins, équins) et des ongulés sauvages qui participaient à une bonne gestion de la végétation des espaces puisque chaque espèce consomme des espèces végétales différentes. Ainsi, c'est cette pression variée et complémentaire qui a contribué au maintien des espaces ouverts. Enfin, l'action humaine directe en était la principale responsable. Le gardiennage qui rééquilibre la pression de pacage, l'action mécanique d'arrachage des ligneux, la fauche et les brûlis sont les vecteurs qui ont entretenu ces espaces potentiellement riches en biodiversité. L'exode rural, les effets de la concurrence internationale, l'arrivée de traitements pharmaceutiques lourds et la Politique agricole commune ont entraîné des évolutions socio-économiques, des pertes culturelles et culturales qui sont à l'origine de ces changements d'impact sur le milieu. Par conséquent, la tendance à la disparition du gardiennage a rendu plus aiguë la question des prédateurs. Ces espèces emblématiques révèlent ces bouleversements pour lesquels il semblerait qu'on veuille les faire payer en prônant leur élimination.

[380] Le transport en camion a remplacé la transhumance à pattes depuis les années 1960.

Illustration 29 : Reconquête forestière et dispersion des troupeaux non-gardés dans le Mercantour, Alpes du sud



Dans cette zone à loup, les rhododendrons (qui ressortent en vert) et la bruyère remplacent peu à peu les pâturages avant d'être supplantés à leur tour par les mélèzes. L'action sélective des brebis sans conduite humaine n'empêche pas la modification des paysages (crédit photo : F. Benhammou, 2002).

Pour justifier la conservation ou l'élimination des grands prédateurs, on cherche à instaurer une hiérarchie entre une bonne biodiversité et une mauvaise biodiversité. D'un côté la biodiversité domestiquée, anthropique, jardinée et rassurante, de l'autre la biodiversité sauvage avec ses espèces envahissantes et nuisibles pour certains, magnifiques, libres et emblématiques pour d'autres. Il paraît plus raisonnable de prendre ce concept de biodiversité dans sa globalité. Son objet originel demeure la conservation et, en aucun cas, l'ostracisme contre telle ou telle espèce. Pour autant, des chantiers de réflexion peuvent être lancés dans cette logique intégrative afin de dépasser la simple dénonciation. L'impact de l'élevage ovin sur la biodiversité de montagne mérite un vrai débat au vu des conduites les plus répandues suite aux évolutions contemporaines productivistes de l'élevage. À l'heure où l'on a cherché à promouvoir des mesures agri-environnementales pour remédier à cette évolution et alors que l'on a cassé un élan majeur avec la fin des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), l'aptitude de l'élevage à maintenir les milieux ouverts et la biodiversité doit être discutée et amendée. De même, il est pertinent de s'interroger sur les effets de la présence d'un grand prédateur lorsque la conduite du troupeau entraîne une érosion des parcours et une concentration des déjections. Mais pour cela, c'est tout le système pastoral qu'il faut

requestionner car ses impacts seront d'autant plus forts que la montagne sera mal équipée (en cabanes, en parcs…)

À travers cet exemple, il apparaît que les opposants à la conservation des ours et des loups vont tout faire pour se placer sur un terrain environnemental. Le pastoralisme pouvant avoir un impact écologique intéressant dans certaines conditions, la rhétorique pseudo-environnementale pour remettre en cause la protection des grands prédateurs risque d'être l'outil le plus développé en raison de la popularité d'un environnementalisme de façade, vide de véritable contenu effectif.

Chapitre 3 : La mise en place d'une gestion publique territoriale

Il s'agit de voir ici la place des pouvoirs publics à l'échelon national dans la gestion des grands prédateurs en France. Même si cette arène se situe au sein de l'Etat, elle interagit avec les différentes échelles concernées par la problématique. C'est à ce niveau que l'administratif est le plus influencé par le politique, mais ce dernier répercute directement les pressions des médias et surtout des groupes d'intérêts. Le rôle du ministère en charge de l'Environnement doit être souligné car ses services ont longtemps été seuls pour gérer ces épineuses questions de prédateurs. Ce ministère est souvent impopulaire, institutionnellement faible et structurellement désargenté puisqu'il ne représente que 0,3 % du budget de l'Etat soit moins de 900 millions d'euros (Dépêche *AFP*, 2005). Pour comparaison, en 2005, le budget du ministère de l'Agriculture s'élève à 29,5 milliards d'euros. Pourtant, les enjeux majeurs liés aux prédateurs sont aussi agricoles. Même si depuis peu, l'administration agricole prend en compte ces problématiques, les proximités avec le lobby agricole ont longtemps freiné une prise en compte constructive. Celle-ci a nettement progressé, souvent grâce à des individualités au sein du ministère de l'Agriculture, mais celui-ci demeure tiraillé. Le dossier loup sera plus particulièrement abordé, sans pour autant occulter le cas de l'ours dont les implications politico-administratives ont déjà en grande partie été traitées. Il apparaît que la gestion publique à l'échelle nationale s'avère différente dans ses perspectives, même si nous retrouvons des conflits, des rapports de force et des acteurs comparables.

1. L'engagement exclusif initial de l'administration de l'environnement

1.1. Ours et pouvoirs publics : le « local » court-circuité par le « national »

Le dossier ours a bénéficié de deux formes de décentralisation qui n'ont pas eu le même succès en termes de conservation de l'espèce. La première, qui est une forme de décentralisation politique, a débuté en 1994, soutenue par les services du ministère de l'Agriculture. Elle a été portée par l'échelon politique supérieur du ministère de l'Environnement, le ministre Michel Barnier court-circuitant ses propres services. Cette décentralisation a donné l'IPHB avec ses échecs de conservation de l'ours dans ses territoires ouest-pyrénéens originels. La seconde consiste davantage en une décentralisation administrative, principalement fondée sur les Pyrénées centrales et l'action prépondérante de la DIREN Midi-Pyrénées qui chapeaute les administrations déconcentrées de l'Etat et assure

le lien avec les acteurs concernés depuis la réintroduction de 1996. Celle-ci a eu de meilleurs succès en termes de conservation et de cohabitation avec l'espèce.

Le ministère en charge de l'Environnement a laissé une autonomie à la DIREN Midi-Pyrénées qu'il a soutenue financièrement et politiquement. Ce ministère a néanmoins quasiment accepté toutes les demandes, surtout pécuniaires, de l'IPHB envers qui les arbitrages au sein de l'Etat ont toujours été favorables jusqu'en 2005. Nous avons déjà vu comment les services de l'environnement ont été contraints de verser des sommes importantes correspondant principalement aux frais de fonctionnement de l'Institution[381]. À partir de l'arrivée du ministre Serge Lepeltier, les choses bougent et les pouvoirs publics tentent de remettre en cause l'inertie avantagant l'IPHB. La ministre qui succède à S. Lepeltier, Nelly Olin, poursuit les interventions du plus haut niveau politique de l'administration de l'environnement puisqu'elle tente de cesser les versements de son ministère à l'IPHB et s'implique personnellement en 2006 dans le projet de réintroduction d'ours initié par son prédécesseur. Ce programme, qui pourtant entraîne des oppositions locales, s'articule avec les dispositifs des administrations locales de l'environnement et réussit à être mené à bien.

1.1.1. Une initiative pyrénéenne réappropriée par un ministère en mal d'efficacité

Après la mort de Cannelle fin 2004, les deux derniers ministres de la présidence de J. Chirac s'investissent dans ce dossier qui lui tient à cœur. Ils répondent à une demande du collectif Cap ours où le maire de la commune pyrénéenne d'Arbas et président de Pays de l'ours-ADET est particulièrement actif. N. Olin profite d'ailleurs des Automnales du Pays de l'ours de septembre 2005 pour annoncer à Arbas le plan de réintroduction de 5 ours. Elle s'appuie pour cela sur les différents sondages qui montrent que 77 % des Pyrénéens sont favorables à l'ours, sur la mobilisation associative[382], sur l'ancienneté du déclin de l'espèce dans ces territoires et sur les engagements internationaux de la France. Pendant toute l'année 2005, les services du MEDD lancent une concertation dans les Pyrénées puisque cela a été un des principaux reproches de la réintroduction de 1996. Le préfet de Midi-Pyrénées, dit préfet de massif, organise celle-ci en mettant en place une série de réunions publiques, de consultations sectorielles (élevage, chasse, tourisme, forêt, usagers de la montagne) et de

[381] Autour de 4,3 millions d'euros de 1994 à 2004 et 91 000 par an depuis 2004.

[382] Au 29 associations de Cap ours s'ajoutent 70 associations espagnoles.

rencontres avec des instances où des élus sont représentés[383]. La Mission Agrobiosciences, mandatée pour mener ces opérations, a produit deux documents : une enquête Internet et un compte rendu de forum de concertation au sujet du renforcement de population d'ours (Mission Agrobiosciences, 2005a ; 2005b). Plusieurs milliers de personnes ont ainsi été consultées.

Voici un extrait du bilan qui en est tiré par la DIREN Midi-Pyrénées : « Lors des réunions de concertation, quatre positions ont été adoptées : pratiquer la politique de la chaise vide ; ou ne venir que pour déposer une motion type et se retirer en refusant le dialogue ; ou venir en masse pour limiter les possibilités de formulation d'avis positif ; ou participer en manifestant son opposition ou de façon constructive en effectuant des propositions. Globalement les réunions et les rencontres se sont déroulées dans une ambiance cordiale mais empreinte de gravité. Les positions des interlocuteurs rencontrés sont cependant plus nuancées que le front commun du refus. Il existe tout d'abord une différence géographique marquée. Les Pyrénées centrales – à la fois Haute-Garonne (où les communes appartenant à l'association Pays de l'ours–ADET, et à la Communauté de communes de Saint-Béat se positionnent favorablement pour accueillir l'ours) et Hautes-Pyrénées (où, hors l'opposition absolue du Pays Toy, certains sont neutres ou favorables) – sont plutôt modérées. En Ariège, le refus est massif, mais s'accompagne d'un appel pressant à l'obtention de moyens pour l'économie pastorale de montagne. Dans l'Aude, les visites d'ours ne sont que sporadiques, et ce département est plus apaisé sur le sujet. Dans les Pyrénées-Orientales, la présence avérée de quelques spécimens de loups a rendu les responsables agricoles très hostiles aux prédateurs. Dans le Béarn, malgré une démarche « patrimoniale et concertée » reposant sur une charte dont l'un des deux piliers est clairement « la protection de l'ours », la situation paraît particulièrement bloquée ». (Anonyme et *al.*, 2006b)

[383] Réunion du comité de massif ; rencontres des maires et conseillers généraux du territoire concerné de la montagne ; audition des responsables institutionnels du massif (parlementaires, présidents des conseils généraux, responsables de chambres d'agriculture et d'activités pastorales, forestières, touristiques, cynégétiques et d'associations) ; réunions de comités départementaux regroupant l'ensemble des représentants des acteurs concernés ; réunions des fédérations de chasseurs et des associations de protection de la nature ; échanges avec les autorités espagnoles et andorranes ; saisines du comité scientifique du Parc national des Pyrénées, du conseil national de protection de la nature, du conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité et avis d'un expert mondial du « groupe ours » de l'UICN ; auditions publiques au moyen de trois forums par cercle d'échanges et d'une enquête électronique menée du 15 février et jusqu'au 15 mai sur le présent site Internet : http://www.ours.ecologie.gouv.fr/ (voir annexe 6 pour le détail du dispositif).

Pour compléter son évaluation, le MEDD sollicite l'expertise internationale du norvégien Jon Swenson, le spécialiste « ours » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et instaure un partenariat avec les autorités espagnoles et andorranes. En fait, cette démarche, qui partait d'une volonté de légitimation de l'action, a ouvert des arènes permettant l'essor et la survisibilité des points de vue hostiles à l'ours. D'ores et déjà, cette concertation prêtait le flanc à leurs critiques puisque ce n'était pas le principe même de la réintroduction qui était discuté, mais les modalités de l'accompagnement. Or, pour tout acteur hostile à la réintroduction, ces opérations ne peuvent être considérées comme une concertation. De plus, A. Etchélecou, président du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées, désavoue cette réintroduction. Il ne s'agit pas d'un retournement opportuniste, mais du constat de l'incapacité à sauvegarder la population originelle dans des milieux préservés (Etchelecou, com. pers.). Cette réintroduction, techniquement bien préparée, est aussi présentée comme la façade d'une administration de l'Environnement qui délaisse d'autres dossiers cruciaux comme la qualité de l'eau, les OGM ou la conservation de la faune et de la flore dans certaines zones menacées. L'ours est alors l'arbre qui cache la forêt des régressions environnementales depuis 2002.

1.1.2. Permanences et mutations des acteurs anti-ours

Les réseaux anti-ours que nous avions étudiés (Benhammou, 2001 ; Benhammou et Mermet, 2003) étaient bel et bien en dormance. La concertation et l'affichage médiatique national de l'opération leur ont fourni l'occasion d'impulsions nouvelles. Les activistes béarnais sollicitent les éleveurs basques et aragonais pour se renforcer au sein de la Fédération transpyrénéenne des éleveurs de montagne. Ceux des Hautes-Pyrénées ont conservé l'ASPP, Association pour la sauvegarde de patrimoine pyrénéen dans la zone du Pays Toy et de l'AOC Barège. Sur ce qu'il reste de la fédération ADDIP, les Ariégeois se réorganisent autour des mêmes militants et de nouveaux leaders comme Philippe Lacube et Stéphane Lessieux en fondant l'ASPAP, Association de sauvegarde du pastoralisme Ariège-Pyrénées. Ces groupes d'éleveurs se font entendre lors des réunions de concertation et lors d'actions médiatiques parfois violentes. En septembre 2005, ils affrètent des cars pour envahir les Automnales du Pays de l'ours, d'abord pacifiquement à Arbas en Haute-Garonne, puis très violemment à Massat en Ariège où ils assiègent le village en coupant l'électricité et en abattant des arbres pour en barrer les différents accès. Le maximum de violence est atteint le 1er avril 2006 avec les actes de vandalisme à Arbas. Ce sont également ces militants qui cherchent à obstruer bruyamment le premier lâcher au printemps 2006. Parmi eux, on

retrouve certains élus de la République, comme le député A. Bonrepaux, qui n'hésitent pas à s'allonger devant le car des personnalités devant assister à la réintroduction. Face au brouhaha des cloches, des pétards qui effraient les enfants des écoles voisines invités à assister au lâcher et au danger que cela peut représenter pour la sécurité de l'animal et des hommes, la ministre traite les fauteurs de trouble « d'ânes ». Cette insulte est reprise en boucle par les médias locaux et nationaux. Les leaders anti-ours communiquent alors sur le fait que la ministre vient mépriser tous les Pyrénéens en les traitant d'ânes. Encore une fois, il s'agit d'une première phase d'opposition violente.

Suite à cela, vient une seconde phase stratégique où il s'agit d'utiliser d'autres moyens pérennes. Encore une fois, les élus ariégeois apportent un soutien décisif. Le Conseil général accorde en 2005 une subvention de 27 000 euros à l'ASPAP qui réussit en 2006 à monter un budget de 32 000 euros (Thomas, com. pers. ; Boniface, com. pers). Outre les bénévoles, des permanents sont salariés à plein ou mi-temps. Cela leur permet de développer des contacts avec les médias, de les alerter dès qu'il y a une attaque d'ours et de les orienter sur leur porte-parole. À la couverture très abondante de la presse locale pendant la période des lâchers, s'ajoute un traitement exceptionnellement abondant des médias nationaux. En mai 2006, le quotidien *Libération* édite un article sur la question quasiment tous les deux jours, donnant une tribune aux leaders anti-ours. Cela leur permet d'alterner virulence et pondération apparente. À propos de cette période, S. Lessieux de l'ASPAP dit « nous avons remporté la bataille de l'opinion […] l'ASPAP, jusqu'alors force de résistance, doit devenir aussi force de propositions » (*Libération*, 8 décembre 2006).

Grâce aux réseaux des éleveurs mais surtout des élus leur donnant aussi accès à des financements, une fédération est recréée au printemps 2007. P. Lacube, président de l'ASPAP, devient président de l'ADDIP et M.-L. Broueilh, ex-présidente de l'ASPAP, devient chargée de mission salariée de l'ADDIP. L'ADDIP permet de redonner une visibilité pyrénéenne et surtout une respectabilité, entachée pour l'ASPAP dont plusieurs militants ont fait l'objet de poursuites judiciaires suite à leurs actes de vandalisme à Arbas. Les échéances électorales et l'exploitation des attaques d'une ourse réintroduite, Franska, donnent une visibilité médiatique régionale et nationale à cette organisation. Elle profite de la campagne électorale pour faire pression sur les élus locaux, notamment ceux qui ont permis la

réintroduction[384]. Lors de la venue du nouveau président de la République, N. Sarkozy, à Toulouse pour l'affaire EADS, les leaders de l'ADDIP en profitent pour tisser des liens directs avec ses conseillers et ainsi court-circuiter les services du ministère de l'Ecologie.

Avec pour base un projet de « cantonnement des ours » (ASPAP, 2007), cette association entre dans une autre phase stratégique qui prend l'apparence de force de proposition. Leur projet, mettant la défense du pastoralisme comme le seul vrai moyen de préserver la biodiversité de montagne, vise à mettre en place un espace qui serait clos et dédié aux ours. Dès l'hiver 2006, les leaders anti-ours cherchent à diffuser cette représentation géopolitique. Ils communiquent massivement afin de faire croire que ce type de réserve fermée existe ailleurs et demeure la seule solution viable : « Nous proposons la création en montagne d'une ou plusieurs zones spécifiques où serait regroupée la vingtaine d'ours encore présents dans les Pyrénées. Comme cela se passe en Italie, en Espagne, en Slovénie ou au Canada, où cet animal est présenté comme dangereux et éloigné des hommes quand il s'en approche trop. Il y a aveuglement à croire que les prédateurs peuvent vivre là où les hommes ont leurs activités » (*Libération*, 8 décembre 2006). Il s'agit d'une véritable manipulation fondée sur des mensonges. Certes dans ces territoires, les ours sont parfois chassés mais en aucun cas ils n'y vivent dans des réserves fermées. De plus, dans tous les pays européens cités, il arrive que les ours vivent à proximité des activités humaines.

1.1.3. La guerre des sous : ours, associations et IPHB

L'IPHB et son président J. Lasalle ont toujours su se ressaisir dans les situations les plus délicates. À la mort de Cannelle, l'utilité peu évidente et le coût de l'organisme sont de plus en plus mal vus par l'Etat et la Région. Celle-ci, dirigée par les socialistes, a clairement conscience qu'il s'agit du faire-valoir de J. Lassalle. Le rejet catégorique du projet de réintroduction lancé en 2005 a valu à l'IPHB une série d'avertissements de la part des pouvoirs publics. Néanmoins, ceux-ci, en s'interdisant toute intervention locale en Haut-Béarn, ne se sont pas souciés de neutraliser les blocages mis en place par l'IPHB. À partir de 2005, le ministère de l'Ecologie a tenté de faire enfin pression sur celle-ci en la menaçant de ne pas lui verser sa subvention annuelle de fonctionnement de 91 469 euros. Malgré l'opposition persistante de l'IPHB, l'Etat verse tout de même les subventions 2005 et 2006. Pourtant, N. Olin attaque le député J. Lassalle en diffamation pour ses propos qualifiant le

[384] Le maire UDF-Modem de Bagnères de Bigorre, Roland Castells, s'est plaint de pressions dont il était victime de la part des anti-ours. Cela l'a contraint à annuler plusieurs de ses réunions publiques.

comportement de la ministre de l'Ecologie au sujet de la réintroduction de « vichyste qui rappelle le régime policier de la pire époque » (*Sud Ouest*, 1er novembre 2006). En 2007, la situation budgétaire de l'IPHB est grave. Elle élabore un budget de près de 380 000 euros, mais ni la Région ni l'Etat ne veulent payer leur part de 91 469 euros chacun. Le préfet soumet donc le budget à la Cour régionale des comptes et J. Lassalle intente des actions auprès du Tribunal administratif dont il est débouté. La Cour des comptes rejette le budget de l'IPHB car elle y mentionne les contributions de la Région et de l'Etat qui dans les faits n'existent pas. La structure patrimoniale se trouve alors dans une posture délicate avec ses sept salariés. Au passage, la charte initiale n'en prévoyait que quatre et l'IPHB a réussi, hors de tout cadre juridique, à leur donner un statut d'employé de la fonction publique territoriale, ce qui complique davantage les choses pour l'administration.

Par ailleurs, le député J. Lassalle connaît de graves difficultés des suites de sa grève de la faim à propos de l'usine Toyal. En 2006, son jeûne médiatique sur les bancs de l'Assemblée a permis d'arracher un accord au groupe japonais propriétaire de l'usine et d'éviter son départ de la vallée d'Aspe. Le député parvient presque à se faire passer pour un chantre de l'altermondialisme en présentant la perte des emplois de Toyal comme une dérive de la mondialisation libérale asséchant la vie des campagnes. En fait, il s'agissait d'installer cette usine très polluante classée Séveso II dans le site davantage sécurisé de Lacq, à une quarantaine de kilomètres de là, puisque toute extension du site de production faisait courir de gros risques à la rivière, le Gave d'Aspe. D'ailleurs, après la grève de la faim du député, au moins trois pollutions du gave et des eaux souterraines ont été provoquées. Or, les dirigeants de Toyal, qui ont l'impression d'avoir été abusés et contraints, menacent de revenir sur l'accord et de fermer purement et simplement leur site en France. Toujours dans le domaine environnemental, l'axe routier E7, qui mène au tunnel du Somport et qui traverse la vallée d'Aspe, est souvent le théâtre d'accidents de camions, au contenu souvent polluant, en raison de l'inadaptation de la route. Pourtant J. Lassalle a été un défenseur ardent de la route et du tunnel contre les collectifs citoyens locaux et des groupes écologistes. Mis en difficulté dans une des seules triangulaires des législatives de 2007 et affaibli par les conséquences de son jeûne politique, il est tout de même réélu[385]. Bien qu'un des seuls députés du Modem – UDF restés fidèle à F. Bayrou, il se dit « Sarkocompatible » (*L'Est Républicain*, 31 mai 2007). J. Lassalle est homme de droite avant tout. Le 26 juillet 2007, il

[385] Au premier tour, le candidat UMP arrive en tête dans cette circonscription qui a voté majoritairement pour S. Royal au second tour des présidentielles 2007.

s'est d'ailleurs précipité à Toulouse pour plaider sa cause auprès des émissaires de l'Elysée et de la nouvelle secrétaire d'Etat à l'Ecologie venus à la rencontre des anti-ours.

L'argent est bel et bien un moteur géopolitique important dans la question de l'ours. À plusieurs reprises, le député ariégeois A. Bonrepaux a tenté de faire pression sur les ressources des acteurs d'environnement, que ce soit la DIREN Midi-Pyrénées, l'Equipe technique ours de l'ONCFS, des associations environnementales ou tout acteur ne partageant pas ses vues hostiles au plantigrade (encart 12). Depuis 2003, il dénonce sans relâche dans ses questions aux ministres à l'Assemblée nationale des subventions de l'administration de l'environnement qui iraient à des associations fantoches. Dans ses interventions, il a d'ailleurs attaqué nommément l'Association pour la cohabitation pastorale qui gère la mise en place et la promotion des moyens de protection à l'élevage. Dans les milieux anti-ours, l'idée selon laquelle « des associations s'engraissent grâce à l'ours » (Broueilh, com. pers.) est très répandue : « En ce qui concerne le budget du plan et sa répartition où un tiers est consacré au pastoralisme (dont les indemnisations) et deux tiers à la communication, il est évoqué un budget annexe dispendieux distribué à des associations, maintenues en vie artificiellement » (Communiqué de presse, ADDIP, 17 juillet 2007). En fait, c'est près de 50 % du budget du programme qui sont consacrés au pastoralisme (figure 12). Fin 2006, A. Bonrepaux propose un amendement pour retirer un million d'euros au plan ours lors du vote de la loi de Finances. « De l'argent gaspillé » selon lui, préférant que celui-ci aille à des postes de gendarmes ruraux ou au développement pastoral. L'amendement a été rejeté et un seul député a voté en sa faveur : J. Lassalle. Depuis les menaces du retrait du soutien de l'Etat à son institution, ce dernier a également pris pour cible les ressources des associations environnementales, dénonçant notamment les financements « maffieux » (*sic*) de Pays de l'ours-ADET[386]. Il suit le député A. Bonrepaux dans la constitution d'une mission d'information à la Commission des finances de l'Assemblée sur les dépenses liées à la réintroduction de l'ours en 2006. Le total des sommes arrive à deux millions d'euros en moyenne, plan ours et aides à des actions environnementales associatives réunis (Communiqué de presse de PO-ADET, 23 novembre 2006). Les rapports de cette Commission des finances concernent habituellement des dépenses de plusieurs millions voire

[386] Compte rendu du Comité départemental de gestion de l'espace montagnard – Plan de renforcement de la population ursine (5 avril 2005, Oloron-Sainte-Marie) *in* Bonnemaison, 2006.

Encart 12 : Recherche-action et pressions sur la société civile, l'exemple du festival *Résistance* en Ariège

Le festival *Résistance* a été lancé en 1997 en Ariège dans le but de promouvoir un cinéma engagé et critique sur la société. Ses fondateurs sont proches des verts et des altermondialistes. En juillet, une série de projections est accompagnée de débats publics sur divers thèmes. Lors de l'édition 2001, l'ours fait partie de l'un d'entre eux. Par courrier, A. Bonrepaux, président du Conseil général de l'Ariège, impose à la direction d'inviter à la dernière minute des leaders anti-ours. A. Bonrepaux justifie sa mesure par les subventions départementales accordées au festival.

En 2006, année de la seconde réintroduction, le festival organise un débat sur la biodiversité en montagne dans le cadre du film *Y'a un problème avec les bêtes**. Sont invités une représentante de l'Association pour la cohabitation pastorale, co-productrice du film, le responsable d'une association naturaliste locale et nous-même. Même si l'ours ne doit pas être central dans le débat, il en sera obligatoirement question. À la dernière minute, P. Lacube, président de l'ASPAP, prévient la direction du festival qu'il s'invite à la tribune. Devant une salle comble de près de 300 personnes, chaque intervenant présente sa vision des choses et nous remettons les positionnements de chacun en perspective avec l'historique du dossier et la configuration du pastoralisme. Plusieurs éleveurs de la salle sont désarçonnés par notre propos, certains le désapprouvant, d'autres y souscrivant. Malgré la sérénité relative du débat, le directeur du festival, Marc Saracino, excédé par l'attitude de P. Lacube, fait allusion aux violences d'Arbas et de Massat en précisant à propos des anti-ours « qu'avec leur gourdin, leur béret et leur tenue noire, on aurait dit des miliciens pétainistes ». P. Lacube, outré par la comparaison, quitte la salle, suivi par quelques éleveurs. Malgré ce dérapage « contrôlé » au dire de l'organisateur, le débat fut assez équilibré dans l'ensemble** et relayé par la presse locale.

Suite à cela, le président du Conseil général de l'Ariège, A. Bonrepaux, envoie un courrier à la direction du festival. Il y dénonce le manque d'objectivité des organisateurs : « Compte tenu de l'orientation de votre festival, je vous conseille d'adresser à l'avenir vos demandes de subvention directement au ministère de l'Environnement ou à ses associations satellites […] » (annexe 8). L'ours fut le détonateur de la suppression de la subvention de ce festival qui dérangeait par ailleurs par ses critiques répétées de la politique locale ariégeoise (dénonciation de la politique sociale désastreuse du département, du soutien à une industrie d'armement, de la dégradation de l'environnement, etc.). La disparition de ce financement empêcha de monter un budget déjà en grande difficulté. L'équipe fondatrice et organisatrice fut remerciée, le nom du festival fut repris, de nouvelles subventions arrivèrent et le ton fut plus consensuel à l'égard des personnalités politiques locales.

* Documentaire de Jacques Degeilh, 2005.

** Le débat peut s'écouter et se télécharger à l'adresse : http://www.cine-resistances.fr/06/mp3/20060713_ours.m3u

milliards d'euros alors que le budget consacré à l'ours représente 0,0004 % des dépenses publiques.

Cette seconde réintroduction dans les Pyrénées, demandée par la société civile environnementale de la région et l'opinion publique ne s'annonce pas sous les meilleurs hospices. Stratégiquement, elle permet de redynamiser les populations d'ours issues de la première réintroduction en Pyrénées centrales. Cependant, sur le plan politique et biologique, elle ne fait que confirmer l'abandon par les pouvoirs publics de la protection de l'ours en particulier et de la nature en général en Béarn. Avec uniquement des mâles, la souche locale est condamnée à disparaître. La France remplit ses engagements internationaux en apparence, en donnant l'impression par ailleurs d'un passage en force dans les Pyrénées centrales. La réintroduction, dont la médiatisation a complètement échappé aux acteurs d'environnement, a montré que les autorités pouvaient faire appel à la force publique (déploiement et ruse des gendarmes mobiles pour protéger les convois amenant les bêtes). En réaction géopolitique, il est probable que l'impulsion donnée au camp anti-ours pour se mobiliser lui permette d'être en position de force pour influer sur le nouveau pouvoir installé à l'Elysée à partir de 2007. En outre, des acteurs divisés, comme la Confédération paysanne et certains de ses militants pragmatiques, sont amenés à désavouer la réintroduction. Ainsi, la section des Hautes-Pyrénées, favorable en principe à la cohabitation avec l'ours, rejette le projet tel qu'il est conçu. Elle critique la méthode et les pressions internes sont trop fortes pour qu'elle maintienne ouvertement un positionnement pragmatique. Dans un communiqué de presse, la Confédération paysanne de Midi-Pyrénées explique que la nouvelle PAC pénalise encore plus les petits paysans et qu'à ce titre, elle demande un moratoire à cette réintroduction afin de créer une politique cohérente, globale et durable de la montagne en préalable[387].

Sur le plan de l'accompagnement de la présence de l'ours (suivi scientifique, mesures de protection aux troupeaux, indemnisations des dégâts), le ministère en charge de l'Ecologie est de loin le premier financeur. Cela n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes quand plusieurs mesures sont de nature agricole. Un des moyens qui étaient censés mieux faire passer la réintroduction est un grand plan de rénovation de l'élevage en montagne pris en charge par le ministère de l'Agriculture. Nous pouvons mettre cette initiative en perspective avec ce que nous écrivions en 2005 : « La grande originalité du projet est son

[387] « Non à la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées ». Communiqué de presse de la Confédération paysanne Midi-Pyrénées, 12 mai 2006.

jumelage avec un « possible » plan de soutien à l'économie de montagne, orienté en priorité vers le pastoralisme. Par le biais de l'ours, le ministère de l'Écologie prend déjà en charge diverses aides au pastoralisme de montagne. L'objectif est de renforcer le dispositif existant et d'y associer le ministère de l'Agriculture, plutôt en retrait sur le dossier de l'ours. Cette initiative est à double tranchant. Si ce ministère, très sensible aux pressions d'élus et de socioprofessionnels agricoles, ne donne pas les moyens pour compléter ce plan destiné à aider une filière agricole longtemps délaissée, le programme de réintroduction risque de rencontrer des difficultés » (Benhammou, 2005). Pour le moment, le ministère de l'Agriculture ne s'est toujours pas mis en avant pour aider à l'apaisement de certaines tensions socio-territoriales dans le dossier de l'ours.

1.2. Le dossier loup jusqu'en 2003

Le dossier loup a davantage été géré au coup par coup. Le ministère de l'Environnement a vite été dépassé, laissant dans un premier temps le Parc national du Mercantour gérer un problème qui allait l'embarasser sur un plan spatio-temporel. Nous avons déjà abordé dans la première partie ces aspects d'une gestion délicate par une structure locale qui suscitait déjà beaucoup de résistance. Par la suite, à partir de 1997, le ministère de l'Environnement n'a pu compter que sur le soutien extérieur de l'Union européenne grâce à deux programmes Life (1997-1999 puis 1999-2003). Ce n'est qu'à partir du second Life que le ministère de l'Agriculture commence à participer au financement à hauteur de 5%, le ministère de l'Environnement prenant à sa charge près de la moitié des programmes européens. Certes, ils ont mis en place les outils de suivi biologique du loup, mais surtout toutes les expérimentations devant aboutir aux mesures d'aide au pastoralisme dans un contexte de retour du prédateur. L'intitulé du programme d'accompagnement montre la place de l'élevage dans les dépenses du Life : *Dispositif national de soutien du pastoralisme et de gestion du loup dans la partie française de l'arc alpin*. Précaution rhétorique ? Le loup semble passer en second.

À l'époque, les services du ministère de l'Agriculture sont sur la même ligne idéologique que les organisations professionnelles agricoles, à savoir, le loup est un problème d'environnement, par conséquent c'est à l' « Environnement » de payer. Or, les prédateurs sauvages sont des problèmes d'environnement au sens large, en l'occurrence d'agro-environnement. Certes, les éleveurs n'ont pas voulu ce retour. Néanmoins, il révèle une nécessité d'adaptation pour certains, qui, quand il s'agit d'une mise aux normes européennes,

d'une adaptation à la concurrence, d'un risque sanitaire, sont pris en charge par des fonds agricoles. Au plan national, le rapport Lambert (1997) commandé par le ministère de l'Agriculture confirme cette posture idéologique puisqu'il conclut sans aucune nuance à l'incompatibilité entre loup et pastoralisme. Par la suite, un rapport interministériel Agriculture et Environnement a des conclusions plus nuancées et constructives (Bracque, 1999). De même, au fur et à mesure de la progression du loup, les services locaux de l'Agriculture vont adopter des positions pragmatiques tournées vers la cohabitation avec le prédateur.

Cependant, le corollaire de cette gestion au coup par coup jusqu'en 2003 est son lot de travailleurs précaires. En effet, faute de vision à moyen ou long terme, beaucoup de techniciens ou d'ingénieurs sont des contractuels. Le premier exemple a été C. Durand, une des premières techniciennes-chien de protection employée par le Parc du Mercantour, remerciée du jour au lendemain et reprise par le Parc naturel du Queyras au moment où celui-ci commence à être concerné par le loup. Les cas les plus fréquents concernent les techniciens dits « Life » car ce sont eux qui accompagnaient la mise en place des mesures de protection (placement des chiens de protection, des aides-bergers et des clôtures). Beaucoup n'ont eu que des contrats d'un an, payés à peine plus que le SMIC, pour accomplir une tâche énorme, sur deux départements à la fin du dispositif. Quand on sait que le placement de chien de protection est un métier en soi et que chaque technicien ne pouvait travailler sérieusement uniquement sur un seul département, il est clair que leur mission ne pouvait être complètement remplie[388]. Face à cela, le *turn-over* a été important alors que toute acquisition d'expérience est cruciale dans ce type de dossier sensible. Jusqu'en 2003, la plupart des techniciens Life, qui ne comptent pas leurs heures de travail, n'ont su qu'au dernier moment ce qu'ils allaient devenir. Il serait aisé de reprocher au ministère de l'Environnement cet emploi de personnel précaire. Mais force est de constater qu'il est inhérent au fonctionnement d'une administration contrainte de gérer une pénurie de moyens. Pour une vision à long terme, il faut en effet un personnel compétent, à faible *turn over*, qui travaille dans des conditions techniques et financières pérennes. Lors de la mise en place du nouveau système de gestion en 2004, tout a été fait pour qu'il y ait un technicien par département

[388] À ce titre, la DIREN Midi-Pyrénées a toujours essayé de faire travailler les techniciens bergers itinérants et les techniciens - chien de protection dans des cadres permettant une vision à long terme. Les premiers sont des saisonniers ayant un travail d'appoint, les autres ont des contrats à durée indéterminée.

concerné (soit huit à l'époque), quatre devant être pris en charge par le ministère de l'Ecologie, quatre par le ministère de l'Agriculture pour quatre ans minimum.

Même si des problèmes de contrat ont persisté, 2003-2004 a été un tournant car, comme cela a déjà été dit, l'initiative du rapport Estrosi (2003), plutôt hostile au loup au départ, a eu pour conséquence de pousser les pouvoirs publics à avoir une vision à plus long terme. Celle-ci est forcément passée par une implication plus poussée du ministère de l'Agriculture.

2. L'investissement de l'administration agricole : vers une régulation du loup (2004-2008)

2.1. Le groupe de travail loup : une arène de rapport de force… et de faiblesse

Une des conclusions et un des mérites du rapport de l'Assemblée nationale (2003) a été de provoquer la création d'un groupe de travail loup[389] censé regrouper tous les acteurs concernés. Sous un angle stratégique et géopolitique, l'étude du fonctionnement de cette arène est intéressante car on y voit se matérialiser des rapports de force au plan national au sujet de la conservation du loup. Toutes décisions, prises de positions de tel ou tel acteur, ont des conséquences sur les territoires à l'échelle locale, et ce qui se passe sur ces territoires à des conséquences dans les discussions, négociations et affrontements. Ceux-ci reflètent parfaitement les conflits territoriaux au sujet du loup car les enjeux de la progression de l'animal et des moyens de favoriser la cohabitation sont directement traités dans ce groupe de travail.

Sa composition est un élément stratégique pour l'élaboration de la politique de gestion qui va conditionner la protection du loup en France. Dans le premier groupe de travail, la composition semble équilibrée à première vue puisque l'on note à peu près le même poids entre agents de l'administration de l'Environnement, associatifs environnementaux d'un côté, et fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, représentants professionnels de l'autre. Mais, une analyse plus fine montre que les employés du MEDD ont une posture neutre, se limitant pour les experts de l'ONCFS à apporter des éléments scientifiques de cadrage. Par ailleurs, le lobby des élus de montagne, l'ANEM peut y siéger avec un élu et/ou un permanent, et pendant plusieurs séances, le sous-préfet des Alpes-

[389] Ce passage a été rédigé grâce aux comptes rendus de ce groupe de travail de 2004 à 2007.

Maritimes et le président du Parc naturel du Queyras ont accompagné le groupe agricole dans ses pressions pour obtenir un maximum de tirs de loup. Par la suite, d'autres éleveurs et associatifs environnementaux se sont ajoutés sans pour autant changer le rapport de force. Encore une fois, les acteurs d'environnement se trouvaient dans un rapport asymétrique s'assimilant à un rapport de « faiblesse ». En 2004, ils bénéficient néanmoins d'un élément historique en leur faveur, le statut de protection du loup et les interprétations strictes qui en ont été faites jusqu'alors en France.

Cependant, d'autres éléments vont conditionner les objectifs de ce groupe. Le rapport Estrosi ne remet certes pas en cause la protection du loup, mais il demande des adaptations. De plus, le ministère de l'Agriculture a fait comprendre qu'il va s'investir davantage, et de manière constructive dans le dossier, à condition que le statut du loup soit assoupli. En effet, il monte le financement de la mesure T[390] qui paie la généralisation des mesures de protection des troupeaux tandis que le ministère de l'Ecologie prend à sa charge le suivi de l'espèce et les indemnisations de dégâts. Autre élément important, tous les indicateurs montrent une progression numérique et territoriale des populations de loups. Ainsi, quand le groupe débute ses travaux, les orientations principales se dessinent mais il reste énormément de chose à préciser : quels termes employer ? Limite-t-on la population de loups ? Si oui, comment et sur quelles bases ? Sur quel pas de temps ?

L'objectif initial est donc de définir un plan de gestion du loup (2004-2008). Une bataille sémantique débute, par exemple sur le terme « gestion ». Les environnementalistes ne veulent pas de ce mot car ils craignent un usage cynégétique du terme, car « gérer les populations » signifient pour les chasseurs intervenir sur une espèce en éliminant des spécimens. C'est finalement l'expression de « plan d'action » qui est retenu[391]. Pourtant, tous les acteurs savent que l'on sera amené à éliminer des loups, mais les écologistes ne veulent pas d'une politique de régulation du loup qui banalise la destruction d'individus alors que selon eux, la population française de loups ne peut la supporter sans risquer de disparaître. L'autre élément important du débat est la définition d'une population minimum viable. L'état de la population de loups est-elle prête à subir des prélèvements létaux ? Pour cela, les

[390] La mesure T est financée par le PDRN qui puise ses ressources dans le 2e pilier de la nouvelle PAC à partir de 2004. Il s'agit donc principalement de fonds d'origine européenne.

[391] Selon nous, « gestion » aurait pu être appropriée car dans le sens retenu par l'ASGE, cela correspond à toute intervention, volontaire ou non, et par exemple, une politique de protection intégrale est une politique de gestion.

experts de l'ONCFS sont mobilisés. À ce titre, Pierre Migot fait une synthèse scientifique des données françaises disponibles et de la littérature sur la question (Migot, 2004). Ses analyses s'inspirent beaucoup des travaux de Guillaume Chapron (2003b) qui visent à apporter une aide à la décision sans donner de solutions rigides. Après avoir rappelé les difficultés à définir une population minimum viable, P. Migot suggère de considérer les populations de loups français dans le cadre d'une population alpine (franco-italo-suisse) qui compterait une centaine d'individus. En outre, c'est le risque d'extinction qui doit être empêché à moyen terme. Par ailleurs, il apporte les éléments suivants : cette population de loups a une croissance de 20 % / an, par conséquent, si on élimine jusqu'à la moitié de ce surplus annuel, la population de loup ne risque pas de disparaître et peut même continuer légèrement sa progression avec les 10 % de croissance restant. C'est donc sur cette base biologique que le politique est censé prendre sa décision. À la connaissance de cette information, les représentants agricoles demandent à ce que l'élimination concerne 20 à 30 % des loups chaque année. Mais rapidement, ces 10 % semblent faire consensus.

Reste à savoir comment et à quel moment mettre en œuvre ces éliminations, ou plutôt ce « contingentement » comme il est dit dans le groupe de travail. La question du zonage territorial se repose aux participants de ces négociations. Encore une fois, environnementalistes et représentants des éleveurs y sont hostiles par principe. Les premiers avancent que cela va limiter la colonisation du loup à des territoires propices où il serait moins gênant pour les activités humaines, les seconds pensent que là où la conservation du loup serait jugée prioritaire, l'élevage n'aurait plus sa place. Au total, plusieurs voix, de camps adverses, s'élèvent contre un zonage sous-entendant une vocation exclusive des territoires, d'autant que le contrôle de l'expansion du loup n'est pas chose aisée à l'heure actuelle. Pourtant, les pouvoirs publics, notamment agricoles, souhaitent dès le début plutôt cantonner le loup dans les zones où il est déjà installé, à savoir les Alpes principalement. En effet, la colonisation de grandes régions d'élevage tel le Massif Central est redoutée pour les risques d'explosion des enveloppes budgétaires d'accompagnement[392]. Les éleveurs alpins présents ne l'entendent pas ainsi et ne voient pas pourquoi ils seraient les seuls à supporter la présence lupine. Le sous-préfet des Alpes-Maritimes, Abdel Aïssou, et le directeur du Parc du Queyras de l'époque, Jean-Yves Astruc, soutiennent, quant à eux, un zonage infra-

[392] Ainsi, en 2004, le département de l'Ain est une nouvelle zone de colonisation hors des Alpes. Pourtant, contre l'esprit du Plan d'action loup (2004-2008), une autorisation de tir de loup est jugée souhaitable par certains hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture (Kleitz, com. pers.).

territorial. Ils veulent cantonner les loups dans les zones hautes afin d'éviter des attaques dans les vallées et les zones intermédiaires des Alpes du Sud où il peut y avoir un élevage plus modeste, souvent permanent, plus difficile à protéger et plus fragile. Ils reçoivent une fin de non-recevoir des difficultés de la mise place d'un tel dispositif et de ses conséquences biologiques sur le loup.

Au fil des réunions, le groupe se dirige alors vers des tirs très ponctuels, indépendamment de tout zonage *a priori* et répondant à des conditions strictes qui seront détaillées plus avant. Ce plan d'action loup est donc mis au point en quelques mois, de fin 2003 au printemps 2004. Mais pendant la durée des négociations, surtout à l'approche de l'estive, des manifestations sont régulièrement organisées dans les Alpes, débouchant sur une pression sur le groupe. Les représentants des éleveurs y font comprendre que s'ils n'obtiennent pas davantage en termes d'élimination de loups, ils ne répondront de rien en termes de braconnage. À la même période, le ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard, se rendant aux grandes réunions professionnelles agricoles, se positionne sans nuance dans le camp des éleveurs les plus radicaux. Un double discours émane alors de ce ministère, d'un côté un pragmatisme constructif et de l'autre des positions partisanes simplistes.

L'implication de certaines personnes du ministère de l'Agriculture, notamment de la DGFAR[393], a contribué à créer les conditions de la mise en place d'une gestion pérenne du loup en France, aidant enfin des services de l'Environnement aux moyens techniques et financiers limités. Cependant, à la même période, le ministre de l'Agriculture tient des propos déplacés dans la bouche d'un représentant de l'Etat : « À titre personnel, les loups, je les tuerais tous » déclare H. Gaymard devant des éleveurs alpins (*Le Dauphiné Libéré*, 7 décembre 2003). Fin avril 2004, à l'assemblée générale de la Fédération nationale ovine, il n'hésite pas à annoncer des dispositions bien plus fermes que les conclusions de la concertation nationale loup qui est à peine achevée. Après avoir présenté les mesures d'accompagnement prenant relais du programme Life, il affirme que « parallèlement une mesure de contingentement de la population de loups se mettra en place afin de réguler strictement leur nombre dans les zones où il vit actuellement et de limiter son extension sur de nouveaux territoires » (*Jura agricole et rural*, 26 avril 2004). Le plan d'action loup que présentera le ministre de l'Ecologie en juillet 2004 ne va pas si loin. Pourtant, plusieurs éléments montrent qu'il s'agit des objectifs à moyen terme de la gestion du loup en France et

[393] Direction générale des forêts et des affaires rurales. Nous pensons notamment à Gilles Kleitz.

qu'ils ont fait l'objet de préalables à l'investissement du ministère de l'Agriculture dans le plan d'action loup. En effet, une note de la DGFAR montre que des avancées sont nécessaires et qu'avant d'envisager une politique de gestion du loup, il convient de :

1. « réaffirmer que les engagements français en matière de protection du loup n'impliquent aucunement que le loup doit être présent sur tout le territoire […];
2. créer ou réactiver les moyens de gestion des populations de loups et de prélèvement (louveterie, ONCFS, techniques d'effarouchement, techniques de tir et piégeage, autres moyens de contention du loup à certains territoires). La faiblesse actuelle des moyens légaux de réaction à des situations critiques, notamment pour les éleveurs, est préoccupante ;
3. élaborer de façon concertée et transparente un cadre limitant l'extension géographique et démographique du loup, pour asseoir dans le long terme sa conservation et réduire les dégâts liés à sa présence ;
4. dans ce cadre, finaliser les mesures de protection des troupeaux et d'appui technique, actuellement en phase de négociation avec la profession ovine et les chambres d'agriculture.
5. à chaque niveau, assurer une transparence exemplaire et une médiation entre les utilisateurs des espaces ruraux et pastoraux. Le groupe national « gestion du loup », actuellement en constitution sous la tutelle du MEDD, doit y contribuer en étant représentatif, doté d'une mission officielle et animé par un médiateur neutre». (Kleitz, 2003)

On a vu que ce rôle de médiateur « neutre » a en effet été imparti à la Direction de nature et des paysages. Par conséquent, ce service du MEDD ne joue plus à plein son rôle d'acteur d'environnement selon l'ASGE. Cette note stipule que si le plan de gestion, comprenant donc des prélèvements de loups, est efficace, les éleveurs sont disposés à nuancer leur position. Mais il est signalé qu'une trop forte expansion du loup ne peut être tolérée : « On rappellera à titre d'exemple que l'effectif ovin concerné en cas de passage du loup dans le Massif Central est plus de six fois celui des Alpes françaises et que le MAAPAR ne souhaite pas laisser se développer une telle situation, assimilable à du laisser-faire » (*ibid*.). Cette limitation territoriale du loup peut même aller plus loin puisque l'on pourrait envisager de mettre le loup au plan de chasse : « En outre, la maîtrise territoriale et démographique des populations de loups, dont on ne pourra pas faire l'économie à moyen terme, pourrait être valorisée par la vente de bracelets « loup » pour une chasse durable de cet animal. Ceci nécessiterait au préalable un déclassement de l'espèce de l'annexe 4 (espèces protégées) à l'annexe 5 (espèces soumise à un plan de gestion) de la directive "habitats" » (*ibid*.). Autrement dit, il faut préparer le statut d'espèce non protégée du loup. « La

reconnaissance de l'intérêt général et *notamment*[394] de celui des éleveurs extensifs, dans le cadre du respect de la conservation du loup, permettra seule d'assurer la gestion durable du loup en France et de répondre aux recommandations du rapport de l'enquête parlementaire Estrosi/Spagnou. Au terme d'une tournée départementale de rencontre avec les professionnels ovins, il semble qu'un compromis satisfaisant soit à portée de main, notamment si un effort à moyen terme est réalisé pour réduire les dommages liés à la prédation grâce à une maîtrise démographique et territoriale du loup » (*ibid*.).

La fin de cette note apporte des éléments très intéressants quant à la position parfois ambiguë du ministère de l'Agriculture et des pouvoirs publics. Tout d'abord, l'intérêt général est confondu avec celui des éleveurs, qui est plutôt, avec certes une légitimité justifiable, un intérêt particulier. Cela dénote d'une vision très « agro-centrée ». Ensuite, c'est tout simplement le déclassement du statut d'espèce protégée qui est envisagé à terme pour le loup. La réduction de ses dégâts est davantage envisagée par une élimination du prédateur que par une généralisation et une optimisation des moyens de protection. Or même si la mesure T apporte des avancées notoires, il y a beaucoup à faire en termes d'expérimentation et d'accompagnement des éleveurs. D'autant que contrairement à d'autres pays, les indemnisations de dégâts ne sont pas conditionnées par la mise en œuvre des moyens de protection proposés. Or, il est connu que dans certains territoires comme le Mercantour, des éleveurs ne font aucun effort et touchent de grosses sommes d'indemnisation depuis le début de l'arrivée du loup, créant une injustice de fait avec les éleveurs qui se sont investis matériellement dans des mesures de protection des troupeaux.

Ainsi, la concertation nationale au sein du groupe de travail loup a apporté des éléments nouveaux à la politique de gestion du prédateur, mais les grandes lignes et surtout les interprétations abusives de celle-ci semblaient déjà pré-établies par les pouvoirs publics.

2.2. La mise en œuvre des tirs de loup et perspectives : vers un pouvoir périphérique ?

En juillet 2004, le ministre de l'Ecologie, Serge Lepeltier fait une conférence de presse pour présenter le contenu du Plan d'action loup 2004-2008 et l'esprit de la politique de gestion du loup. Dès le début, il place le retour naturel du loup comme un signe de l'enrichissement de la biodiversité du territoire français et rappelle que « toutes les évolutions de la nature auxquelles nous assistons ne sont donc pas négatives » (Lepeltier, 2004). Il

[394] C'est nous qui soulignons.

souhaite, comme les naturalistes, l'expansion du loup. Cependant, il insiste sur le fait que l'écologie est à la fois du côté de la protection du loup et du pastoralisme dont il souligne le rôle. Tout en abordant les efforts faits par ses services et ceux du ministère de l'Agriculture, S. Lepeltier signale qu'il s'agit « de recréer les conditions d'une plus forte présence humaine autour de troupeaux en altitude. Ensemble, le ministre de Agriculture [Hervé Gaymard] et moi-même cherchons donc à trouver les conditions d'une bonne compatibilité entre la présence pérenne du loup et le maintien des activités pastorales de haute et moyenne montagne » (*ibid*.). Le ministère de l'Ecologie s'oppose à une régulation systématique et à un cantonnement du loup à l'arc alpin voulu par le ministère de l'Agriculture : « Nous devons être clairs. Préserver le loup, c'est accepter que d'autres départements que les départements alpins soient à terme confrontés à sa présence. Je me place dans l'attitude d'en accepter son retour comme un signe positif, d'en accompagner l'expansion géographique, de l'expliquer et d'en permettre l'acceptation par tous. En revanche, il me paraît essentiel de limiter localement la pression du prédateur ». Ainsi, tout en réaffirmant la protection du loup, il concède l'élimination de 10 % par an de la population soit 4 animaux en 2004, mais en y adjoignant des conditions apparemment strictes. Tout d'abord, cela ne concerne que trois départements : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes. Ensuite, les tirs ne peuvent avoir lieu qu'une fois que les moyens de protection aient été jugés insuffisants et l'abattage est uniquement réalisé par des gardes assermentés. Tout en terminant sur la nécessité d'une gestion solidaire de ces problèmes, il rappelle que le retour du loup dans des zones de montagnes faiblement occupées par l'homme révèle des attitudes différentes : « Derrière le loup, c'est la nature tout entière qui interroge notre société » (*ibid*).

Le ministère de l'Ecologie semble avoir pris acte du Plan d'action loup, lequel est considéré comme équilibré par les principales associations de protection du loup[395]. Elles adhèrent à la politique de dialogue avec le monde de l'élevage et regrettent les tirs de loup sans véritablement s'y opposer, même si elles jugent que l'équipement en moyens de protection serait plus efficace. Cependant, le groupe agricole, qui fait pression pour les tirs de loup, juge ce plan insuffisant. Dans les jours qui suivent, plusieurs manifestations d'éleveurs dans les Alpes rhodaniennes, à Grenoble notamment, ont lieu pour exiger une hausse du nombre de loups à tuer. En outre, dès le mois d'août 2004, les préfets prennent des arrêtés qui autorisent les tirs sans respecter les préalables posés dans le Plan d'action loup, à savoir, la

[395] Communiqué de presse de Ferus, WWF-France, France nature environnement : « Feu vert pâle pour le loup », lundi 19 juillet 2004.

mise en place des mesures de protection et des opérations d'effarouchement avant de procéder à l'élimination. Par conséquent, les associations environnementales, Ferus et FNE principalement, posent des recours au Conseil constitutionnel et attaquent les arrêtés préfectoraux au Tribunal administratif. Face à cela, pendant tout l'été, des éleveurs, soutenus par des élus locaux, bloquent des routes dans les Alpes pour obtenir l'extension de la zone concernée par les éliminations. Le 17 septembre 2004, l'arrêté interministériel est modifié et l'autorisation de destruction de loups est étendue aux départements de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie.

Ainsi, les pouvoirs publics, par l'intermédiaire des préfets, répondent et modifient au coup par coup la politique de gestion du loup censée être concertée au sein du groupe de travail loup. Les préfets subissent des pressions fortes des élus et des éleveurs à l'échelle locale d'autant que ces derniers demandent des résultats dans la mesure où l'abattage des loups est difficile[396]. De plus, les arrêtés préfectoraux ne correspondent pas à l'esprit du plan national qui conditionne les tirs à un nombre minimum d'attaques dans un contexte de mise en œuvre des moyens de protection. Par conséquent, c'est l'arrêté au niveau ministériel qui est assoupli en 2006, autorisant le tir de loup dès la première attaque dans certains secteurs. La même année, la Direction de la nature et des paysages du MEDD se voit confier une mission claire : renforcer juridiquement les arrêtés de tir afin de faire barrage à l'action des associations de défense du loup. En 2007, un nouveau pas est franchi pour alléger encore le statut de protection du loup. Ce n'est plus au groupe de travail national loup d'initier les grandes lignes de la politique de gestion, mais au préfet de faire remonter les demandes et exigences des éleveurs et des élus au niveau départemental. Ainsi, remettant en cause les prérogatives de l'Etat et ses engagements environnementaux, on voit se dessiner un « pouvoir périphérique » pour déterminer la gestion du loup en France. En effet, comme l'annonçait P. Grémion (1976) en décrivant les arbitrages politico-administratifs au niveau départemental, les préfets sont de plus en plus sensibles à certains groupes de pression locaux, particulièrement bien relayés auprès des élus. C'est alors un moyen de remettre en cause des politiques nationales voire ici internationales puisque la protection du loup relève d'engagements internationaux de la France. Parmi les idées fortes remontant de ces groupes locaux, on voit la remise en cause des aires protégées, y compris réserves et parcs nationaux, pour les rendre éligibles aux tirs de loups, ce dont elles étaient exclues jusqu'à nouvel ordre.

[396] Deux loups tués sur quatre autorisés en 2004, un sur cinq en 2005 et 2 sur 6 en 2006.

3. La mesure T : compromis ou outil d'un zonage territorial ?

Selon S. Bobbé (2006), la mesure T procède d'une responsabilisation des éleveurs qui passent de « victimes » à acteurs incités à se protéger. En effet, cette mesure est co-financée par le ministère de l'Agriculture et l'Union européenne et figure au PDRN (Plan de développement rural national). Elle finance différentes options visant à favoriser le gardiennage renforcé des troupeaux, la mise en place de chiens de protection, le regroupement des troupeaux et l'usage de clôtures. L'aide au gardiennage et l'entretien des chiens de protection sont financés sur une base forfaitaire, les filets et l'achat des chiens à hauteur de 80 % de l'investissement. Il s'agit d'une mesure contractuelle d'une durée de 5 ans en « cercle 1 » (présence avérée du loup) et dont les engagements sont révisables annuellement. En « cercle 2 » (communes limitrophes ou à risque d'expansion du loup), l'engagement est limité à une durée d'un an, et exclut le gardiennage renforcé (carte 46). La zone de contractualisation, définie par commune, est arrêtée annuellement par le préfet, après avis de la DDAF, de l'ONCFS et du groupe de concertation départementale « pastoralisme et grands prédateurs ». Ces groupes ont été mis en place dans la foulée du Groupe national loup. Le contractant s'engage à mettre en œuvre des mesures de protection pour son troupeau selon les modalités correspondant à la taille du troupeau et au parcours pastoral, pendant la durée de son contrat. Le territoire de montagne confronté au loup est donc zoné en fonction de la notion de risque de prédation prise en compte dans le temps. Les cercles se fondent sur les données du Réseau grands carnivores de l'ONCFS et le traitement est variable en fonction de la taille du troupeau.

Cette mesure, relayant le Life, a été particulièrement négociée par des services du ministère de l'Agriculture qui ont voulu prendre à bras le corps la question du loup de manière opératoire et pragmatique[397]. Ils faisaient reconnaître à la profession agricole de manière tacite, mais quasi officielle la présence durable du loup en France. Néanmoins, on a vu que les tirs de loup qui ont débuté en même temps que la mise en œuvre ont été une contrepartie. Pour Bobbé (2006), cette mesure T serait la mise en œuvre d'une politique de zonage de territoire à laquelle le ministère de l'Environnement avait pensé dès 1996 sans parvenir à ses fins. Avec les cercles 1 et 2, il y aurait des espaces où l'élevage serait encouragé tout en tolérant plus ou moins la présence de loup. Il est vrai que le ministère de

[397] La mesure T peut être complétée par la mesure J (aide au financement des améliorations pastorales) et des mesures nationales d'appui technique, sans oublier les mesures ponctuelles liées à certains espaces protégés.

l'Agriculture aimerait cantonner le loup dans certains territoires et craint des dépassements de budgets.

Carte 46 : Répartition territoriale des dégâts de loup sur le bétail et de la mise en œuvre de la mesure T

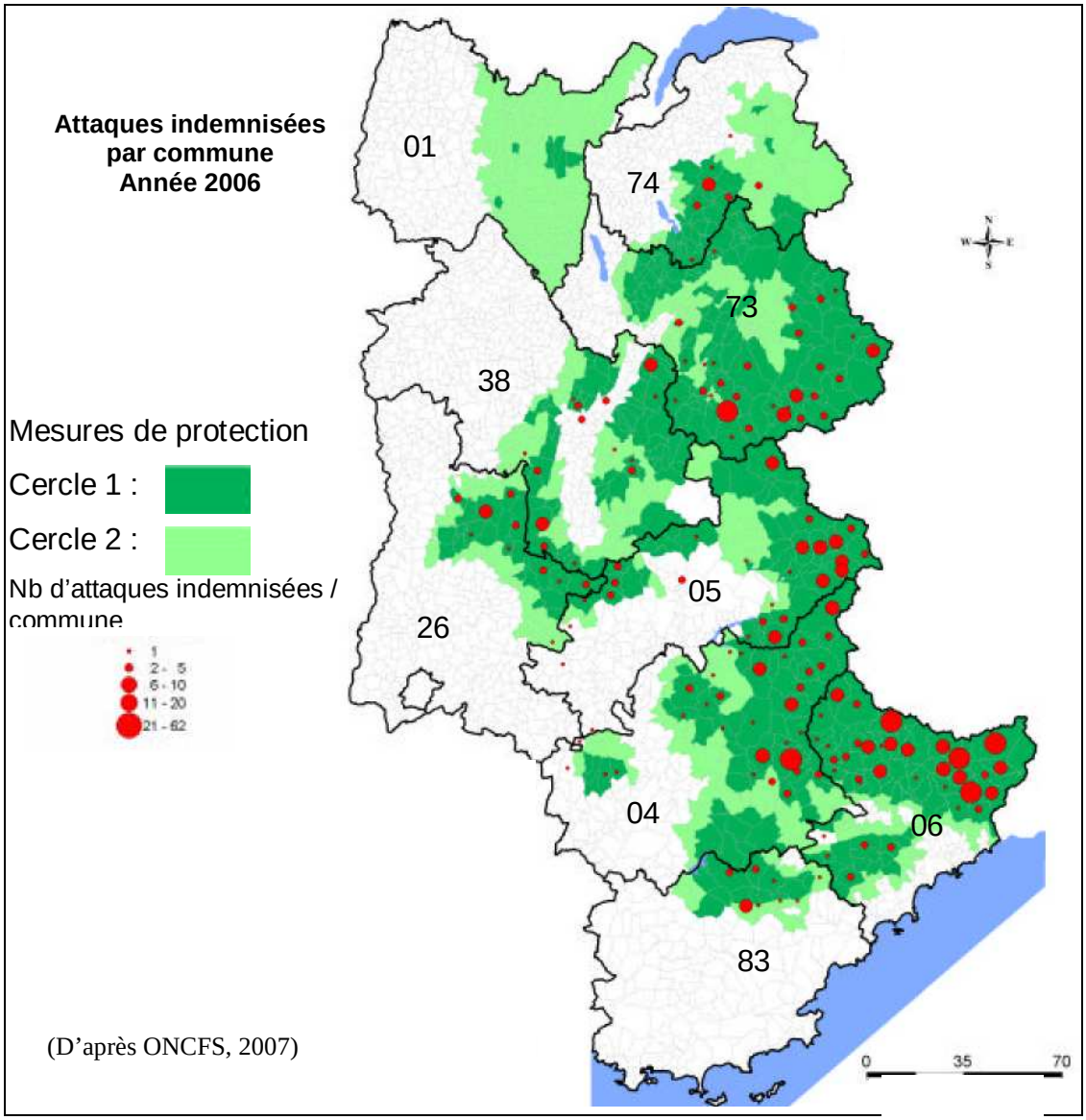

(D'après ONCFS, 2007)

(Sources : Réseau grand carnivore, ONCFS, 2007)

La mesure T coûtait 1,3 millions d'euros en 2004 et 3,4 millions en 2006. Selon nous, au regard de la politique de tirs, on ne peut parler d'un vrai zonage. En effet, tous les départements sont aujourd'hui concernés par les autorisations d'élimination, aussi bien des territoires de colonisations anciennes (Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes) que des territoires récemment touchés (Ain, Haute-Savoie). Les tirs effectués évoquent davantage l'opportunité

de tir qu'un ciblage bien précis[398]. Dans les faits, les éliminations ont été autorisées dans des zones anciennement colonisées, ce qui irait à l'encontre d'une politique de zonage qui est actuellement techniquement impossible étant donné l'aspect aléatoire et fortuit des tirs de loup.

Ainsi, même si l'on s'est dirigé vers une généralisation des moyens de protection, il apparaît que la politique de gestion du loup n'a pas encore mis en place sur le terrain les outils pour évaluer leur efficacité. En effet, alors que celle-ci était un préalable aux tirs, les pressions exercées par des éleveurs influents et des élus sur les préfets incitent ceux-ci à donner les autorisations d'élimination quasiment hors des cadres de la protection du loup régie principalement par la directive Habitats.

4. L'écho international d'une approche nécessairement multiscalaire

« L'herbe est toujours plus verte ailleurs ». Quand on regarde de loin le dossier des grands prédateurs, on entend souvent dire qu'en Espagne, en Italie, cela se passe très bien, pourquoi ne pourrait-il pas en être autant en France. Certes, nous avons étudié les résistances de certains groupes bien organisés, cependant, il est intéressant de regarder la gestion de ces espèces à l'étranger car elle a des implications en France et la situation des pays voisins a aussi sa complexité. L'échelle européenne est déterminante car les dispositions juridiques de protection se situent à ce niveau. L'ours et le loup bénéficient de trois dispositifs : la Convention paneuropéenne de Berne[399] et deux annexes de la directive européenne Habitats, la IV qui leur octroie une protection juridique stricte et la II qui en fait des espèces d'intérêt communautaire. À ce titre, leurs habitats sont censés faire partie du réseau Natura 2000, mais bien souvent par peur de tensions supplémentaires, les autorités françaises ne le mettent pas en avant (Benhammou et Salvador, 2003 ; Degeorges et *al.*, 2004 ; Benhammou, 2005c). L'Union européenne a donc été à l'origine de plusieurs programmes Life concernant l'ours et le loup en France et a même accepté le lancement d'un Life transnational pour la période 2004-2008 pour encourager la cohabitation avec les grands carnivores. L'UE est orientée par un comité d'experts réunis au sein de l'Initiative pour les grands carnivores en Europe depuis

[398] Se reporter au tir simultané de 2 loups dans le seul département de l'Isère en 2006 alors qu'il n'y avait qu'une autorisation. Une « bavure » liée à un manque de coordination.

[399] Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 1979.

1995 (*LCIE*). Ce comité, rattaché à l'UICN, est d'ailleurs une des rares marques de lobbying environnementales sur cette question au niveau européen et jusqu'à récemment, le lobbying hostile aux prédateurs y était peu important. Cependant, des changements sont en cours.

4.1. L'ours et le loup en Europe occidentale : entre déclin, expansion et réintroductions

L'avenir de chaque espèce en France doit être replacé dans un cadre plus vaste. Pour l'ours en Europe occidentale, des réintroductions améliorent une situation demeuran précaire, eu égard à la fragilité de l'espèce. Le loup est dans un autre cas de figure car ses populations sont dynamiques, même là où il est chassé.

Au sud des Pyrénées, l'Espagne est souvent présentée comme une référence dans la préservation des populations de ses grands prédateurs puisque une centaine d'ours vivent dans les Monts cantabriques (plus les quelques ours pyrénéens passant de la France à l'Espagne). Si l'ours bénéficie d'une image plutôt positive dans les régions où il subsiste (Bobbé, 1998 ; Bonnet, 2003), ses populations sont dans un état de conservation précaire. L'espèce est protégée mais la modification du milieu, l'exploitation forestière, l'empoisonnement et le braconnage demeurent des menaces réelles. La population d'ours se localise au nord-ouest du pays, dans les Monts cantabriques. Elle est scindée en deux noyaux : à l'ouest, dans les Asturies, environ 80 ours, à l'est, une vingtaine d'individus. Ce dernier noyau est dans l'état le plus préoccupant et les naissances s'y font rares.

L'ours cantabrique est le cousin le plus proche de l'ours pyrénéen. C'est pourquoi certains ont évoqué la possibilité de prélever des ours espagnols afin de renforcer la population du Béarn lors de la réflexion amorcée en 2004 pour sauver l'espèce dans les Pyrénées. Les élus et les socioprofessionnels agricoles qui entretiennent le sentiment anti-slovène propagent cette idée, laquelle ne peut cependant pas être retenue. La population d'ours espagnols est elle-même en danger et les autorités espagnoles refusent de céder des ourses à un pays jugé incapable de les protéger (*Quercus*[400], décembre 2004). Cette impossible « solution espagnole » s'avère une échappatoire rêvée pour des acteurs réticents à la réintroduction et qui ne veulent pas être affichés comme tels.

La France n'est pas le seul pays d'Europe occidentale à vouloir sauver sa population d'ours par des réintroductions. Les cas de l'Autriche et de l'Italie sont intéressants à cet

[400] Revue naturaliste espagnole.

égard. En 1973, des traces d'ours sont retrouvées en Autriche centrale dans le massif de l'Otscher-Hochschwab, entre la Basse-Autriche et la Styrie : un jeune mâle a parcouru une grande distance en provenance de Slovénie (Rauer et *al.*, 2004). Aucun indice d'ours n'avait été observé dans la région depuis cent cinquante ans. Dans les années 1980, le WWF Autriche lance une réflexion sur une réintroduction pour favoriser l'installation d'une population d'ours dans cette zone. En 1991, une jeune ourse est lâchée, rejoint le vieil « ours de l'Otscher » et s'accouple avec lui. Elle est suivie par la femelle « Cilka » en 1992 et le mâle « Djuro » en 1993. Ces ours, qui proviennent de Croatie et de Slovénie, ont été équipés de colliers émetteurs. De 1991 à 2005, vingt-sept naissances ont été répertoriées dans le massif. Dix à quinze individus seulement composeraient cette population. Une seconde population d'une dizaine d'ours, fruit d'une migration naturelle depuis la Slovénie, est localisée plus au sud, en Carinthie et dans les Alpes Juliennes, à cheval sur la Slovénie, l'Italie et l'Autriche. Au total, on compterait entre vingt et vingt-cinq ours en Autriche (*ibid*.).

La présence de ces nouvelles populations d'ours crée certains problèmes. De 1993 à 1994, un ours peu farouche commet beaucoup de dégâts sur le bétail. Rare en soi, ce comportement provoque un tort considérable à la conservation de l'espèce. L'épisode de l'ours à problème est suivi de l'abattage de deux ours et l'image de l'opération de sauvegarde en pâtit. Les différents acteurs liés à l'opération – protecteurs, éleveurs, chasseurs, apiculteurs – connaissent de grandes tensions et sont divisés. Après cette expérience malheureuse, un effort très important est déployé pour favoriser la cohabitation avec les activités d'élevage. Un protocole efficace est instauré pour intervenir en cas de difficultés avec un ours et un centre coordonnant tous les aspects de la réintroduction est créé. Celui-ci, animé par des médiateurs, Georg Rauer, Bernhard Gutleb et Walter Wagner, gère les interactions entre la biologie de l'animal, la chasse, l'élevage et les autres activités humaines. En 2004, des spécialistes s'interrogent sur la stagnation, voire le déclin de la population d'ours. Ils mettent leurs espoirs dans le maintien du dialogue avec les différents partenaires locaux et l'amélioration des couloirs naturels de migrations d'ours, bien qu'au début des années 2000 ces axes soient toujours obstrués par des barrières artificielles (routes, chemins de fer, zones urbaines…) (*ibid*.).

L'Italie compte trois populations distinctes d'ours bruns. Au centre du pays, le massif des Abruzzes abriterait 30 à 70 individus de la sous-espèce *Ursus arctos marsicanus*,

symbole du Parc national des Abruzzes depuis les années 1970. Une autre population nouvelle, évoquée ci-dessus, résulte d'une migration naturelle de Slovénie et d'Autriche et se localise dans le Frioul. Enfin, le Trentin, région montagneuse la plus septentrionale de l'Italie, a une population issue d'une opération de réintroduction. Au milieu des années 1990, cette région compte deux à trois individus qui ne sont pas en état de se reproduire, au point que les biologistes considèrent cette population comme éteinte (Dupré et *al.*, 2000).

En 1996, le Parc naturel Adamello Brenta présente le projet « Life Ursus – sauvegarde des ours bruns du Brenta », avec le concours de la province du Trentin et l'Institut national italien de la faune sauvage. Ce projet s'inscrit dans la logique de la constitution d'une grande population jointe à terme à celle qui migre de Slovénie, encore trop lointaine. Il entraîne un travail d'évaluation du milieu naturel, une réflexion sur la cohabitation avec les activités humaines et une étude sur l'opinion des habitants concernés. Dans l'ensemble, l'opinion locale est favorable. Les premiers lâchers ont lieu en 1999 avec des ours slovènes, retenus en raison de la proximité comportementale et génétique avec les ours autochtones. De 1999 à 2002, neuf individus sont relâchés. Finalement dix ours, huit femelles et deux mâles, sont relâchés, une dixième ourse ayant remplacé une femelle morte dans une avalanche. En cinq ans, suite aux naissances, on compte de quinze à dix-huit ours dans la région de Brenta (Englebert, 2003 ; Del Franco et Andrieux, 2005).

Les dégâts sur les activités humaines sont moins importants que prévus : de 2001 à 2004, en moyenne quarante-cinq dommages par an (dégâts sur des troupeaux, des ruches ou des plantations). En s'inspirant des expériences autrichiennes et françaises, tout est entrepris pour limiter les conflits, avec l'institution d'un protocole de dissuasion des ours, de mesures de prévention et d'un système d'assurance. De plus, l'élevage ovin est une activité marginale dans la région : à peine deux mille brebis sur une zone de plus de 15 000 km². L'opération de réintroduction a lieu dans un contexte écologique et social favorable. En janvier 2004, une étude d'un institut de sondage italien montre que 100 % des habitants du Trentin savent qu'il y a des ours dans leur province et que 76 % sont favorables au maintien des ours, considérés comme le symbole d'une haute qualité environnementale. Cette population est tellement dynamique que de jeunes ours migrent en pays voisins : deux individus en Suisse en 2006, 2007 et un en Allemagne en 2006, l'ours Bruno, abattu sur ordre des autorités. La population d'ours pyrénéenne n'est donc pas la seule à être accompagnée par des initiatives de réintroduction pour améliorer les chances de conservation.

Quasiment partout en Europe, l'expansion du loup se poursuit depuis les années 1980, sauf peut-être en Norvège où la pression d'élimination légale ou illégale est trop forte. Dans les pays mitoyens de la France, l'Espagne compte la plus forte population avec près de 2000 loups (Alvares et *al.*, 2005). Elle fait l'objet d'un statut particulier, car la majorité de la population, au nord du fleuve Duero, peut être concernée par des tirs d'élimination officielle. Au sud de ce fleuve, notamment dans la *Sierra Morena* en Andalousie, une petite population jouit d'une protection plus stricte, mais vu sa croissance, elle serait en passe de rejoindre le statut de la majorité de l'espèce dans le pays. En Italie, la population compte entre 700 et 900 loups après avoir atteint le seuil critique de moins de 100 loups au milieu des années 1970. Elle envoie d'ailleurs régulièrement des colons vers la France et la Suisse. L'espèce y est strictement protégée, mais elle y est très braconnée. Or, l'Espagne et l'Italie ont signé les mêmes conventions que la France, mais les modes d'application sont différents.

Le cas de la Suisse est intéressant car elle ne semble pas du tout réserver le même sort à l'ours et au loup. Le premier loup italo-alpin a été repéré dans le Valais en 1995. Depuis cette date, comme en Norvège et malgré la ratification de la Convention de Berne, les loups y sont légalement tirés, en sus du braconnage. Les cantons accordent assez facilement des éliminations sous la pression des éleveurs. Les effectifs ne dépassent pas 3 à 4 loups et aucune reproduction ne semble attestée. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'autorité suisse équivalent au ministère de l'Environnement, pilote une gestion au coup par coup. En revanche, l'arrivée de l'ours a semblé bien accepté par l'opinion et les pouvoirs publics[401] (*Le Matin*, 10 juin 2007). Le « concept Ours », plan de protection et d'accompagnement de la présence de l'ours, y a été mis en place suite à l'arrivée de spécimens d'Italie.

4.2. Une remise en cause de la législation européenne ?

Comme nous l'avons vu, des pays apparemment soumis à la même législation ont des interprétations diverses des textes. Un lobby hostile à la protection des grands carnivores est en cours de constitution. Un paradoxe historique veut que la Suisse soit le pays le plus actif pour remettre en cause la Convention de Berne, notamment pour le loup. À plusieurs reprises (2004, 2005, 2006), sa représentation au comité permanent de la convention a demandé de déclasser le loup du statut d'espèce protégée pour permettre des abattages sélectifs. La proposition a été rejetée, l'Union européenne s'y étant opposée au nom de tous ses membres

[401] Berne, dont le nom est formé sur la racine germanique du mot ours, a l'animal pour emblême.

(*Agence France Presse*, 28 novembre 2006). Il lui a été opposé que le texte offrait déjà « une certaine souplesse » permettant des exceptions dans les cas de dommages subis par le bétail. Même si les autorités suisses n'avaient pas attendu les résultats des demandes pour éliminer des loups[402], elle accompagne une tendance générale qui n'a pas échappé aux acteurs hostiles à la protection des grands prédateurs.

Ainsi, comme nous l'avons déjà vu, après avoir tenté de s'organiser au plan national, ces acteurs hostiles l'ont fait avec une optique européenne comme le montre l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs. Les membres de cette organisation aimeraient que la France accompagne la Suisse, soit pour remettre en cause les textes protégeant les loups et les ours, soit pour officialiser des lectures très souples. En 2003, lors de la première assemblée générale de cette association très française, celle-ci a nommé des membres suisses et italiens à son conseil d'administration pour affirmer sa vocation européenne. Elle compte bien continuer à faire pression sur le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour obtenir le déclassement du loup. En outre, cette vision ne manque pas de soutien dans la classe politique française. Ainsi, l'ex-ministre de l'Ecologie, R. Bachelot devoile sa pensée dans la revue cynégétique *Le Saint Hubert* (janvier-février 2006) : « … mettre en annexe 2 de la convention de Berne à la fois le loup et l'ours est un non-sens écologique. Le loup, en pleine expansion, devrait regagner l'annexe 3 comme l'a d'ailleurs demandé la Suisse […]. Si la réponse du comité permanent de la Convention de Berne était positive, le plan de tir du gouvernement français serait légitimé ».

L'élargissement de l'Union peut également ouvrir des failles dans les dispositifs réglementaires. Avec l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale, les populations de grands prédateurs ont mécaniquement augmenté. En 2007, l'arrivée de la Roumanie et ses près de 7000 ours a fait presque doubler la population ursine de l'UE (DG Environnement, 2007). Plusieurs des nouveaux adhérents, comme la Lituanie par exemple, ont demandé des statuts dérogatoires pour donner des autorisations d'éliminations. Pour faciliter l'extension du réseau Natura 2000, la Commission européenne a levé un certain nombre de contraintes. Selon les directives qui encadrent ce dispositif, elle laisse le libre choix des moyens pour arriver à un « état de conservation favorable ». Cet état correspond au maintien d'une dynamique démographique viable. Mais selon les contextes de ces pays, il n'est pas toujours

[402] Elles sont régulièrement attaquées en justice par les associations environnementales qui gagnent souvent. Entre temps, l'animal a déjà été éliminé.

aisé d'y donner une définition opérationnelle et la tendance est le remplacement par la « capacité de charge ». Il s'agit du nombre d'ours et de loups que ces territoires peuvent socialement accepter. Même si des adaptations et des souplesses sont probablement nécessaires, quelles peuvent être les implications de celles-ci pour les anciens pays membres comme la France ? Par ailleurs, les opposants aux ours et aux loups disent souvent que ces espèces ne sont pas en danger au plan international, les logiques numériques de l'Union à 27 semblant aller dans ce sens. Le risque de relativisme de la protection des grands carnivores est à évaluer sérieusement. La conservation de ces espèces ne s'inscrit pas dans du quantitativisme. Les petites populations isolées, comme celles de l'ours dans les Pyrénées ou dans une moindre mesure du loup dans les Alpes, doivent être considérées comme telles avec leur spécificité. En cela, elles participent d'une géodiversité par le complexe qu'elles ont constitué et constituent en interaction avec le milieu et les activités humaines.

Il apparaît également que la cohabitation se passe le mieux là où les prédateurs ont toujours été présents. Mais il suffit de moins d'une génération pour que la mémoire de cette cohabitation disparaisse, notamment dans les contextes d'exode rural. En outre, des pays anciennement concernés par l'ours et le loup comme l'Espagne et l'Italie sont localement confrontés à de nouvelles zones de colonisation. Or, même si ces pays sont souvent posés en « modèle » de cohabitation[403], les réactions peuvent être très vives lors de l'expansion d'un prédateur. Ainsi, des tensions sont apparues dans le nord de l'Italie et de l'Espagne face au développement dynamique des loups. En outre, dans ces régions rurales reculées, l'usage du milieu change très rapidement et cela a des conséquences directes sur les interactions prédateurs – activités humaines. Ainsi, dans les Asturies, l'abandon de l'activité agricole au profit de location touristique détourne les jeunes actifs locaux de l'entretien des terroirs également perturbés par l'impact de la Politique agricole commune (Bonnet, 2003 ; Bonnet et Benhammou, 2004). De même, l'élargissement de celle-ci aux nouveaux entrants dans l'UE déstabilise les sociétés agraires importantes qui subissent un exode rural croissant. Même si la disparition d'archaïsmes ne doit pas forcément être regrettée, les risques de rendre la cohabitation avec les grands prédateurs, et donc leur protection, sont plus difficiles à évaluer.

[403] Les exemples d'éco-développements du Parc naturel des Abruzzes en Italie et du Parc de Somiédo sont des cas intéressants qui sont mis en avant.

4.3. Vers une gestion transfrontalière et internationale

Pour les questions de conservation de biodiversité en Europe, les ONG environnementales sont relativement peu représentées auprès de Bruxelles (Berny, 2005). Il en est de même pour les grands prédateurs. Bien que les espèces qui nous concernent soient transfrontalières, il n'y a quasiment aucun contact entre associatifs environnementalistes. L'Initiative pour les grands carnivores en Europe (*LCIE*), bien que rattachée à l'UICN, est davantage un groupe d'experts qui ont par ailleurs des responsabilités universitaires ou administratives qu'un groupe de militants environnementalistes. Pour le loup, la *LCIE* a joué un rôle important dans la coopération transfrontalière alpine à laquelle elle a donné ses premiers cadres. En 2001, un groupe de travail sur le loup (*Wolf Alpine group*) est initié par la France. Il réunit des généticiens, des biologistes, des responsables de projets loups en France, Italie et Suisse. La coopération est dans un premier temps informel, plusieurs agents du Parc national du Mercantour assurant un contact avec les biologistes italiens dans le Piémont dont les données sont indispensables pour l'étude des meutes transfrontalières. À partir de 2003, le groupe se réunit régulièrement pour mettre sur pied les bases d'une coopération. Cette initiative suit une des recommandations du rapport de la Commission Estrosi, mais également des demandes anciennes des responsables et scientifiques français, italiens et suisses. Leurs travaux visent la mise au point d'une méthodologie standard de suivi du loup, d'un système d'échange de données et d'une réflexion sur les relations prédateurs / proies (domestiques et sauvages) (Duchamp et *al.*, 2004).

En effet, les loups ne connaissant pas les frontières, cette coopération est indispensable. Cependant, son institutionnalisation est légère et elle n'investit pas dans le fond de ce qui pourrait permettre l'amélioration de la cohabitation avec les activités humaines et celle de l'acceptation de l'espèce.

Carte 47 : Présence des loups dans les Alpes en 2003-2004 (France-Italie-Suisse)

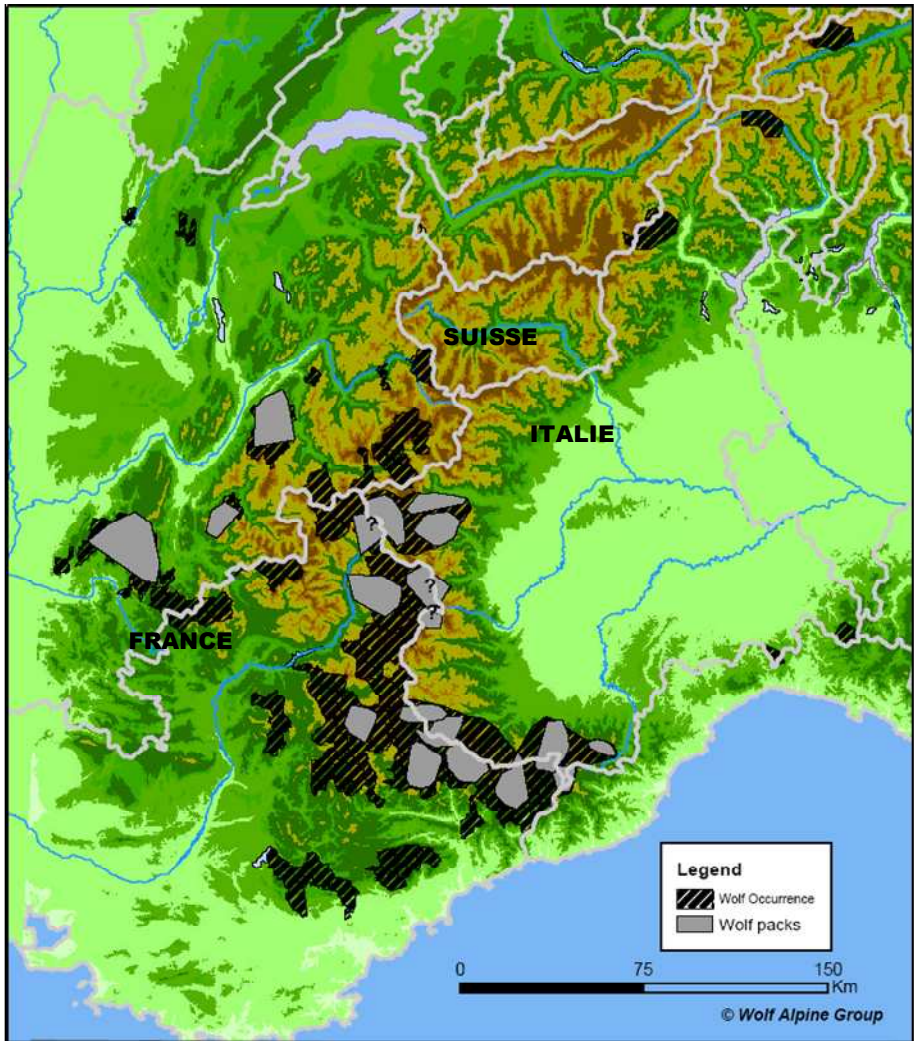

(Source: *Wolf Alpine Group in* ONCFS, 2005)

Pour l'ours, la coopération transfrontalière est en développement. Cela est probablement dû au fait que la population d'ours est surtout gérée de France, même si là encore, les animaux naviguent d'un pays à l'autre. Au moment de la première réintroduction de 1996, les échanges se sont vite taris. En revanche, la réintroduction de 2006 a vu la mise en place d'un protocole transfrontalier avec l'Espagne – surtout les autonomies et les communautés concernées – et l'Andorre. Des échanges de données d'abord informels se sont davantage officialisés mais des progrès sont encore possibles. Au sud des Pyrénées, l'ours a le statut d'espèce « en danger d'extinction ». Mais, les autorités ont concentré les efforts sur la population la plus importante, celle des Asturies où les plans de restauration sont anciens. Elles reconnaissent le retard à ce sujet en Navarre, Aragon et Catalogne. C'est notamment pour cela que le « gouvernement espagnol, en liaison avec les communautés autonomes, a soutenu le projet proposé par la France » (Juan José Areces du *ministerio de Medio Ambiante*

in Sénégas [éd.], 2006a). Les pouvoirs publics viennent en complément du dispositif français qui est moteur et initiateur.

Apparemment, le développement de collaborations entre différents pays européens au sujet des prédateurs est davantage la mission du Life *Coex*. À l'initiative de l'Institut d'écologie appliquée de Rome, un nouveau programme LIFE est mis en place en 2004 : ‘‘Grands carnivores et agriculture : améliorer la cohabitation en Europe du sud’’. Surnommé *Coex* en référence au terme anglo-saxon *coexistence*, ce programme concerne, entre autres, l'ours et le loup, et plusieurs pays (Portugal, Espagne, France, Italie et Croatie) y participent. Le budget total (5 millions d'euros sur 4 ans), se répartit différemment entre les pays (600 000 euros pour la France). Ce programme vient en appoint pour renforcer et améliorer ce qui peut déjà exister. La promotion des mesures de prévention, l'engagement d'un dialogue technique avec les éleveurs et les bergers, le perfectionnement aux techniques de chiens de protection, la sensibilisation du grand public et la valorisation économique des activités pastorales en zones à ours en sont les axes de travail prioritaires en France.

Le WWF France, Ferus, le FIEP (Fonds d'intervention éco-pastoral), Pays de l'ours-ADET et l'Association pour la cohabitation pastorale sont partenaires pour la mise en œuvre de ces actions, avec le soutien financier de l'Union européenne (à hauteur de 60 %), et du ministère de l'Écologie (Direction de la nature et des paysages et DIREN Midi-Pyrénées). Le WWF France coordonne le programme en France et facilite les échanges avec les responsables des projets italien, croate, espagnol et portugais. Il est lui-même cofinanceur, en complément de la part d'autofinancement de chacun de ses partenaires implantés sur le terrain dans les Alpes, pour le loup, et les Pyrénées, pour l'ours. Dans le but de favoriser le dialogue avec les professionnels de l'élevage, le WWF France crée au printemps 2005 un groupe de travail où sont invités des représentants de l'administration et des techniciens agricoles.

Plusieurs projets concernent la France, lesquels ont vocation à sortir de leurs cadres locaux. Le FIEP cherche à conforter le programme du fromage à empreinte d'ours *Pé descaous*, qui incarne l'alliance du berger et de l'ours. L'Association pour la cohabitation pastorale mise sur le développement du Broutard du Pays de l'ours et sur sa légitimité professionnelle – les dirigeants de l'association sont eux-mêmes éleveurs – pour faciliter le dialogue avec le monde de l'élevage et rechercher ensemble les moyens d'une cohabitation durable avec l'ours. Elle intervient dans l'encadrement de formations aux techniques liées à

l'utilisation de chiens de protection et l'organisation d'échanges avec les éleveurs, les bergers confrontés à la prédation dans les Pyrénées, et aussi avec leurs homologues confrontés au problème du loup dans les Alpes. Pays de l'ours-ADET, en relation privilégiée avec l'Association pour la cohabitation pastorale, intervient pour l'élaboration, la diffusion de documents d'information et de promotion du Broutard. Pays de l'ours-ADET organise également des rencontres techniques en France et à l'étranger sur tout aspect susceptible de faire progresser la cohabitation avec les prédateurs, comme les moyens de protection des troupeaux. Ces réunions sont destinées aux responsables administratifs agricoles, aux techniciens pastoraux et aux éleveurs. Quant à Ferus, elle bénéficie d'un soutien à son programme d'écovolontariat et à la conception d'outils de communication. Le programme LIFE *Coex* doit susciter des synergies entre tous ces organismes afin de valoriser des savoir-faire et des expériences utilisables ailleurs et par d'autres.

Même si la problématique est traitée de manière assez transversale en France, c'est-à-dire, concernant à la fois ours et loup, peu de projets semblent avoir une portée véritablement européenne, hormis quelques plaquettes en plusieurs langues. Ce projet a révélé néanmoins que la plupart des pays du programme, y compris ceux anciennement concernés par l'ours et le loup comme l'Espagne ou l'Italie, n'avaient pas de données fiables concernant les dégâts des grands carnivores sur les activités d'élevage ni de méthodologie standard de constat de dommage (DG Environnement, 2007). Même s'il y a des problèmes de gestion en France, notre pays serait moins concerné que d'autres grâce à l'existence des réseaux de suivi mis en place par les pouvoirs publics. Le programme a donc travaillé à l'élaboration d'outils pour pallier ces manques dans ces pays[404]. Il a également le mérite de poser clairement les choses dans l'optique des environnementalistes qui veulent faire progresser la gestion des prédateurs en Europe comme l'exprime Luigi Boitani, spécialiste du loup et président de l'Institut d'écologie appliquée de l'Université de Rome *La Sapienza* : « L'esprit de fond du projet n'est pas de maintenir les hommes et les grands carnivores séparés dans des mondes qui s'excluent, mais vise au contraire la recherche de formes de coexistence, de tolérance et d'acceptation. C'est la recherche d'une façon responsable d'être tous sur notre Terre » (Boitani, 2005).

[404] En Italie dans le Parc du Gran Sasso par exemple, la méthodologie appliquée par un vétérinaire habilité a permis d'écarter plusieurs constats ce qui a fait baisser de 50 % le montant des indemnisations. Très souvent, le loup avait bon dos (DG Env., 2007).

Conclusion Partie IV

Les grands prédateurs : entre fixateur et révélateur

Les grands prédateurs sont des exutoires de tensions environnementales, culturelles et socio-économiques. La forte charge politico-médiatique qu'ils véhiculent cristallise et exprime simplement des évolutions et des contextes d'une grande complexité. Le retour ou l' « invasion » que représentent ces espèces induisent une fonction de révélateur et de fixateur, comme en photographie. À chaque fois, des difficultés de même ordre surgissent de manière plus ou moins forte. Même si la figure du bouc émissaire est d'une grande validité, l'ours et le loup ne sont pas uniquement cela. Leur présence représente des difficultés supplémentaires. Parce que les systèmes de gestion de l'élevage agricole sont dans un équilibre précaire, cette nouvelle contrainte naturelle doit être évaluée de manière juste.

Pour aller plus loin, les réactions face à ces animaux permettent de révéler une stratégie d'évitement de certains problèmes cruciaux de ces territoires et une réaction anti-environnementale. En effet, les acteurs géopolitiques latéraux que sont les élus semblent parfois découvrir « leur » monde agricole. Ce sont bien souvent les mêmes qui hurlent au loup et qui ont, par exemple, favorisé le développement du littoral plutôt que celui de l'intérieur montagnard, soutenu des infrastructures routières dévitalisantes par effet tunnel ou bien soutenu une politique agricole globale défendant prioritairement les mieux lotis. Il est assez surprenant de voir l'énergie que peuvent déployer certains élus ou militants agricoles face aux prédateurs alors que le problème de la viabilité des activités agricoles à long terme, du tissu économique équilibré et de la survie des services publics de ces territoires ruraux marginaux n'est pas clairement posé dans le débat de société. La résistance face à la prise en compte de l'environnement devient alors le symbole ultime et simplifié de ces mutations subies et non désirées. Le réseau Natura 2000 a pu assez bien fédérer contre lui à travers les campagnes et montagnes de France, sans pour autant que ses opposants connaissent véritablement le contenu du dispositif. Des élus comme le député J. Lasalle se sont fait un nom grâce à ce refus. Depuis l'essor politique national du Haut-Béarnais en 2002, son action a un plus large écho. Ainsi, un courrier du maire de Val d'Isère informe l'IPHB des procédures d'opposition à Natura 2000 qu'il a entrepris avec des élus de la vallée de la

Tarentaise concernant le site de la Vanoise, tout en appelant à des actions communes[405]. Les extensions des aménagements touristiques lourds sont en jeu. Ce document révèle le véritable usage d'un organisme comme l'IPHB qui avait à l'origine vocation à être un outil de bonne gouvernance environnementale. À l'instar de qui se passe pour les grands prédateurs, les oppositions ne sont plus localisées et concernent tout le champ de la protection de la nature. Les collusions entre détracteurs de Natura 2000 et des grands carnivores, symboles forts d'environnement, ne sont pas des hasards. Les conséquences concrètes sont avérées. Ainsi, le réseau Natura 2000 n'est pas encore mis en œuvre en Pyrénées-Atlantiques. Il n'existe aucune contrainte réglementaire pour limiter un aménagement sylvo-pastoral dans les sites vitaux de l'ours : les recours des associations contre tous travaux sur ces zones n'ont donc aucune base juridique. Le lobby des élus de montagne, représenté par l'ANEM, s'inscrit dans cette lignée et permet une fédération des énergies réticentes à la prise en compte de l'environnement à l'échelle nationale.

Les implications géopolitiques des choix de gestion

Les outils potentiels du réseau Natura 2000 ne sont donc pas utilisés pour la sauvegarde des grands carnivores puisque les pouvoirs publics n'ont pas réussi à les mettre en place. Les politiques environnementales sont d'autant plus difficiles à appliquer que les moyens suffisants ne sont pas débloqués par les gouvernements. L'année 2002 a marqué une accélération de la régression, mais le processus avait été entamé avant. Même si le ministère de D. Voynet a fait avancer un certain nombre de dossiers, les résistances au sein même de l'Etat sont nombreuses. La situation de l'ours était désastreuse depuis au moins les années 1990, si ce n'est dix ou quinze ans plus tôt. Le loup, quant à lui, profitait de l'interprétation stricte de son statut de protection, son dynamisme écologique faisant le reste pour étendre ses territoires. Pour résumer, l'Etat veut régler les problèmes posés par ces espèces d'un côté en éliminant des loups et de l'autre en réintroduisant des ours, de manière un peu hâtive dans les deux cas. Le propos n'est ni de dire, qu'à terme, il ne sera pas possible d'éliminer des loups, ni d'affirmer qu'il ne fallait pas réintroduire des ours. D'un côté comme de l'autre, les outils d'une politique de gestion existent. Pour le loup, le groupe national de travail est une arène de discussion tout à fait intéressante et les récents rapprochements avec les Italiens et les

[405] Courrier du 16 novembre 2004, du maire de Val d'Isère à destination de D. Hervé, directeur de l'IPHB *in Action Nature*, n° 18, décembre 2004.

Suisses vont dans le bon sens. Mais considérer, comme le député D. Spagnou, que des tirs sont nécessaires car à l'échelle transalpine, l'effectif fatidique de 100 loups est dépassé, est une interprétation précipitée. Il s'agit au préalable d'établir quelle est la superficie totale en jeu et surtout de quels loups à éliminer on parle. Ce sera l'objet d'une discussion finale. De même pour l'ours, la gestion déconcentrée en lien avec la DIREN Midi-Pyrénées et l'Equipe technique ours amenait à penser qu'une nouvelle réintroduction pouvait être bien gérée. De plus, le travail de terrain d'associations comme Pays de l'ours-ADET, l'Association pour la cohabitation pastorale ou le FIEP montrait que des gros progrès avaient été faits dans le sens de l'acceptation sociale. Paradoxalement, la situation sociale et technique est meilleure en 2006 qu'en 1996, car entre temps des moyens non négligeables ont été mis en place pour faciliter la cohabitation. Mais des erreurs d'analyse des résistances géopolitiques en puissance et de la fragilité des porteurs de l'opinion pro-ours ou d'un certain pragmatisme, ont conduit à une situation très conflictuelle sur le terrain. À cela s'ajoute une impression de précipitation dans la force de cette réintroduction. Ce contexte met en position de faiblesse les points de vue favorables à l'ours, pourtant majoritaires, y compris dans les Pyrénées. De plus, le bilan stratégique de l'inégale action forcée des pouvoirs publics amène à ne pas avoir pu réintroduire d'ours en Béarn alors que les impératifs biologiques le demandaient. Les démissions de l'Etat sont en partie responsables de la puissance des réticences géopolitiques. L'IPHB, qui peut les incarner, est en fait dépassé par des acteurs politico-agricoles qui ont gagné en radicalité et qu'elle a laissés se développer, avec la non intervention des services de l'Etat. Au bout du compte, même le député J. Lassalle, avec ses retournements et ses affichages stratégiques changeants, est dépassé par la situation.

Ainsi, il ne suffit pas d'avoir des outils ou des moyens pour régler ces questions d'environnement épineuses. Les imbrications des personnalités politiques dans les rouages administratifs ne sont pas accompagnés des filtres permettant d'éviter les postures démagogiques et les pressions en tout genre sur des acteurs susceptibles de favoriser une prise en compte en compte responsable du dossier. Les manipulations médiatiques, la faiblesse des acteurs d'environnement expliquent aussi les tournures probables de la gestion d'un dossier difficile à rendre viable. De plus l'emboîtement d'échelles s'accompagne d'interactions fortes entre celles-ci. Cet emboîtement scalaire est à double tranchant car il peut améliorer la gestion globale comme il peut en provoquer la détérioration. Les oppositions sectorielles, entre agriculture et environnement, jouent sur ces différents niveaux. Ainsi par exemple, les associations écologistes locales font parfois des recours à la

Commission européenne pour contrer un dispositif nuisant à la conservation d'une espèce. De même, le groupe agricole use de ses réseaux professionnels nationaux et de sa proximité avec des députés pour agir au plus haut niveau de l'Etat. Il apparaît également que ce sont les grandes fédérations, même si elles ne sont que superficielles, qui sont capables de peser fortement ou à la marge sur les décisions des pouvoirs publics.

Figure 31: Schéma des fédérations des acteurs anti-prédateurs et des pressions sur les autorités

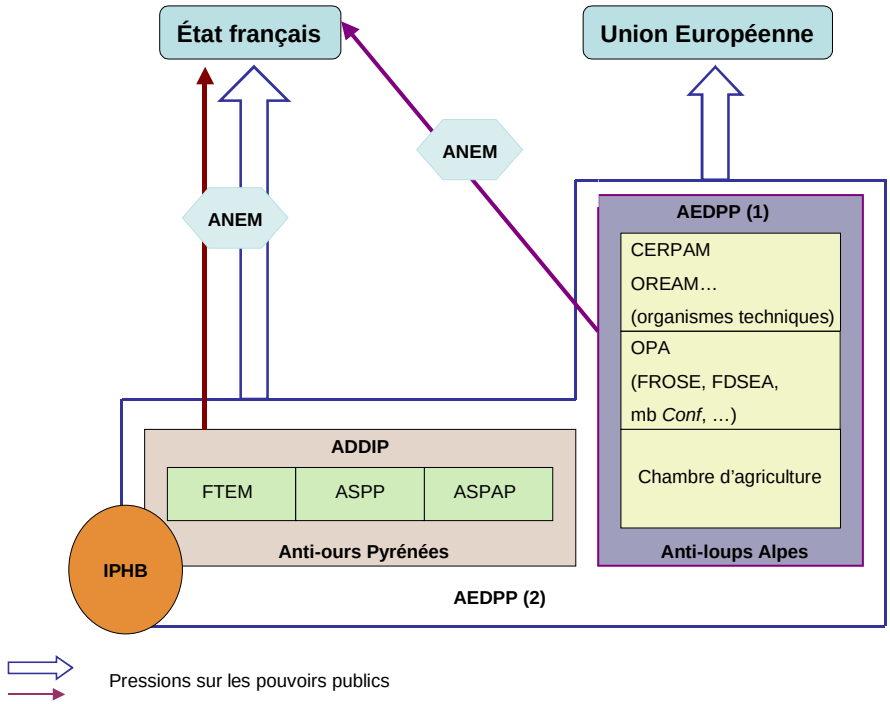

(Voir la liste des abréviations pour faciliter la lecture)
AEDPP (1) : fédération d'abord au niveau alpin
AEDPP (2) : tentative de fédération au niveau national

Cette grille de lecture géopolitique faisant appel à des acteurs commensaux, en prise directe avec le phénomène naturel, et des acteurs latéraux permet de donner un éclairage général à la question des grands prédateurs. Elle s'articule avec l'ASGE car les acteurs d'environnement demeurent centraux. En effet, ce sont eux qui permettent de pousser vers un maintien voire une amélioration de l'état de conservation des espèces. Ainsi, dans les conflits de ce type, il s'agit d'adopter une double attention particulière : l'une en direction de ce qui fait problème et de ce que cela entraîne, l'autre orientée vers ce qui peut garantir la protection de l'environnement et s'y opposer à divers titres.

Conclusion générale – Mise en perspective

Sans surprise, la question des grands prédateurs invite à couvrir de vastes champs de connaissances afin de dénouer la complexité du problème. L'analyse de l'emboîtement des échelles amène également à des conclusions forcément nuancées. Le statut d'espèce protégée de l'ours et du loup, édicté au plan national et international, doit se frotter avec la rugosité de la réalité de terrain représentée par la prédation. Mais, comme nous l'avons vu, il s'agit de ne pas exagérer ces difficultés et de savoir analyser les rouages d'une instrumentalisation politique. En outre, le rôle évident de bouc émissaire des grands prédateurs dépasse de loin le champ environnemental. Les réactions face à ces espèces apportent des enseignements sur une réticence plus générale à la protection de la nature et sur des conceptions différentes de l'environnement.

Il nous a donc paru essentiel de revenir *in fine* sur le débat environnemental qu'invitent à poser les prédateurs. Qu'entend-t-on par protection de la nature quand les détracteurs des prédateurs et leurs soutiens se jettent à la figure des arguments fondés sur la biodiversité et les paysages ? Il s'agira de recentrer le débat, de l'élargir au multi-usage et à l'avenir de certaines activités comme le pastoralisme. Ensuite, et l'approche géopolitique nous y invite, ce débat se pose aussi en termes de société et de démocratie. Quels enseignements avons-nous pu tirer de la tension schématique « centre-périphérie » ? L'étude des arènes politiques, avec leurs stratégies, leurs violences, leurs pressions et les interférences avec le pouvoir à tous les échelons permet de poser la question du rôle des élus, des organisations professionnelles, des associations et de la société civile. Il nous semblait également important de conclure sur des pistes de réflexions et de préconisations pour contribuer à une gestion territoriale viable de ces grands prédateurs. Ceux-ci ont la malchance ou la chance d'être médiatiques et populaires, mais plusieurs autres espèces suscitent des conflits qui cristallisent pareillement une réaction anti-environnementale. Enfin, nous voulions revenir brièvement sur la place de la géographie dans les études environnementales et l'énorme intérêt d'utiliser la démarche géopolitique dans ce cadre.

1. Les grands prédateurs, biodiversité et paysage : des tensions dans la prise en compte environnementale des activités agro-pastorales

1.1. L'usage ambigu de la rhétorique environnementale

Par leurs caractères propres, les prédateurs ont exacerbé la pression environnementale sur le pastoralisme et les territoires concernés. Nous avons alors vu se développer une concurrence dans l'usage d'une rhétorique écologiste, chaque camp se revendiquant plus royaliste que le roi. Ainsi en posant de manière biaisée les termes du débat, les acteurs anti-prédateurs, soutenus par des pastoralistes, en viennent à accuser les ours et les loups d'être responsables, à eux seuls, de la disparition de la biodiversité de montagne. En utilisant cette rhétorique, le monde de l'élevage de montagne ne fait qu'intégrer, voire récupérer un discours environnementaliste ambiant et des usages de leur activité, qui ont été encouragés par des acteurs d'environnement comme les équipes des aires protégées ou des associations naturalistes. Face à cela, des environnementalistes, des usagers de la montagne et des chercheurs sont allés sur le terrain pastoral. Ils ont insisté sur le fait que les pratiques pastorales intensives/extensives étaient préjudiciables à la biodiversité et ne remplissaient plus la mission initiale d'entretien des paysages en raison du sous-pâturage ou du surpâturage qu'elles peuvent entraîner, indépendamment des prédateurs.

À ce niveau, il s'agit d'appeler à l'ouverture d'un vrai débat constructif et de programmes de recherche sur le sujet dans le but d'atteindre et de concilier ces buts sociaux dans la nature. En effet, des travaux ont été entamés afin d'évaluer l'impact environnemental de l'application des mesures de protection. Les acteurs anti-prédateurs ont trouvé un autre front d'attaque en s'en prenant au chien de protection, l'accusant entre autres, de détruire la faune sauvage de montagne. Paul Lapeyronie a mené plusieurs recherches à ce sujet. Il en ressort que l'impact des chiens de protection sur la faune entourant l'alpage est marginal (Lapeyronie et Moret, 2003). En revanche, les effets des regroupements nocturnes en parc posent un problème de concentration azotée dans des milieux de montagne aux flores sensibles (Lapeyronie et Moret, 2007). Le piétinement répété quotidiennement des brebis sur des sentiers les menant à leur parc ou à leur couchade protégée entraîne des risques d'érosion accrue (Dumé, 2007). Tout comme la contrainte liée aux risques d'attaque sur le bétail, ces effets ne sont pas à minimiser et doivent être pris en compte pour asseoir la conservation de ces milieux. Il semble, néanmoins, que ces impacts indirects négatifs sur l'environnement soient plus marqués dans les Alpes que dans les Pyrénées. Mais pour aller vraiment au fond du problème et pousser la réflexion, c'est le manque d'équipements pastoraux, notamment

des cabanes aménagées, qui accroît la gravité de ces impacts potentiels. En effet, l'estive étant découpée en quartiers, il s'agit de donner les moyens techniques à l'éleveur, au berger, d'optimiser son exploitation et éviter ces désagréments. Ces carences rappellent encore une fois la nécessité d'une ambitieuse politique pastorale. Pour mettre en perspective ces éléments, des programmes de recherche pluridisciplinaires orientés vers l'action sont nécessaires afin d'aborder toutes les alternatives. L'initiative du CERPAM en 2006 de montrer cette complexité est intéressante (Garde et *al*., 2007), mais doit être complétée en intégrant un angle environnementaliste plus global. Par exemple, les travaux de ce collectif ne portent pas sur les pollutions chimiques occasionnées par les produits phytopharmaceutiques liés au traitement du bétail. Ces substances se retrouvent dans les déjections des troupeaux et détruisent la microfaune fragile essentielle aux écosystèmes de montagne où il y a déjà peu de décomposeurs. Les risques à l'encontre de la biodiversité sont réels. Plusieurs voix de praticiens et de biologistes, encore discrètes, commencent à alerter sur les conséquences de ces pratiques (Barbosa, com. pers. ; Chevillon, com. pers. ; Lumaret et Errouissi, 2004).

1.2. De l'exploitant agricole au retour du berger ?

Face aux indicateurs qui montrent les difficultés du pastoralisme en montagne, des experts et des chercheurs proches du secteur agricole véhiculent le discours que la situation n'est pas dramatique. Elle ne saurait expliquer, selon eux, la réaction exacerbée de la profession (Eychenne, 2003 ; Tchakérian et *al.*, 2007 ; Legeard, 2007). Là encore, c'est une question d'interprétation et de représentation. Ils mettent en avant la modernisation de l'élevage de montagne français qui a bénéficié d'outils juridiques efficaces lui permettant des réorganisations foncières, s'accompagnant d'une spécialisation de l'activité (*ibid*.). Alors qu'ils se félicitent de l'augmentation de la taille moyenne des troupeaux et de la baisse moindre des effectifs ovins dans le Sud-Est de la France (figure 32a), ils ne s'attardent pas sur la forte baisse du nombre d'éleveurs (figure 32b) qui s'est accompagnée de la perte de savoir-faire avec le recul des systèmes de polyculture jugés archaïques. Or, selon nous, la simple comptabilité du nombre de bêtes en montagne pour mesurer la vitalité d'une activité est une forme de sous-estimation de l'intérêt de la présence humaine sur le territoire.

Figure 32 : Le pastoralisme : Résistance ou mutation dans le déclin ?

a : La « résistance » d'après Tchakérian et *al.*, 2007

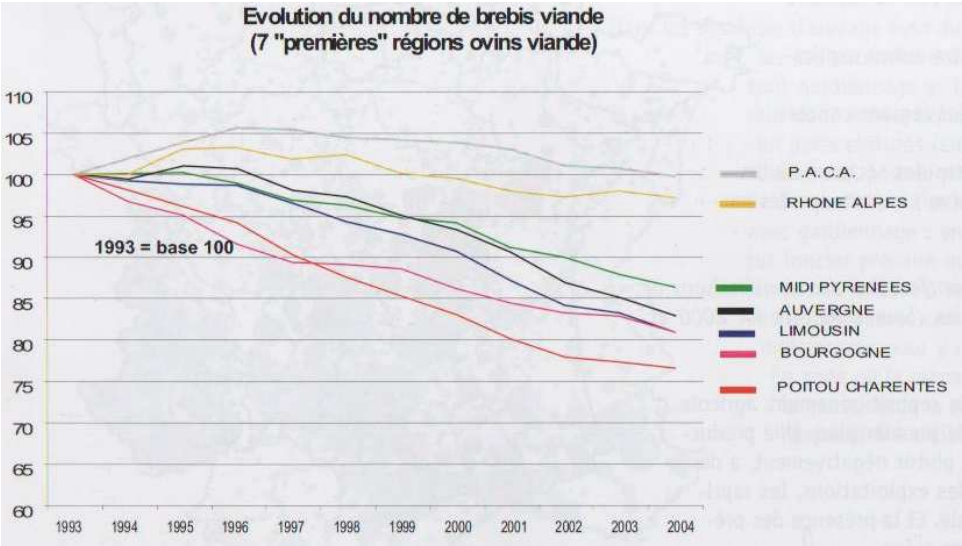

b. « Toujours des brebis, moins d'homme » : Baisse du nombre d'éleveurs et augmentation de la taille des troupeaux d'après Boust et Bataille, 1999

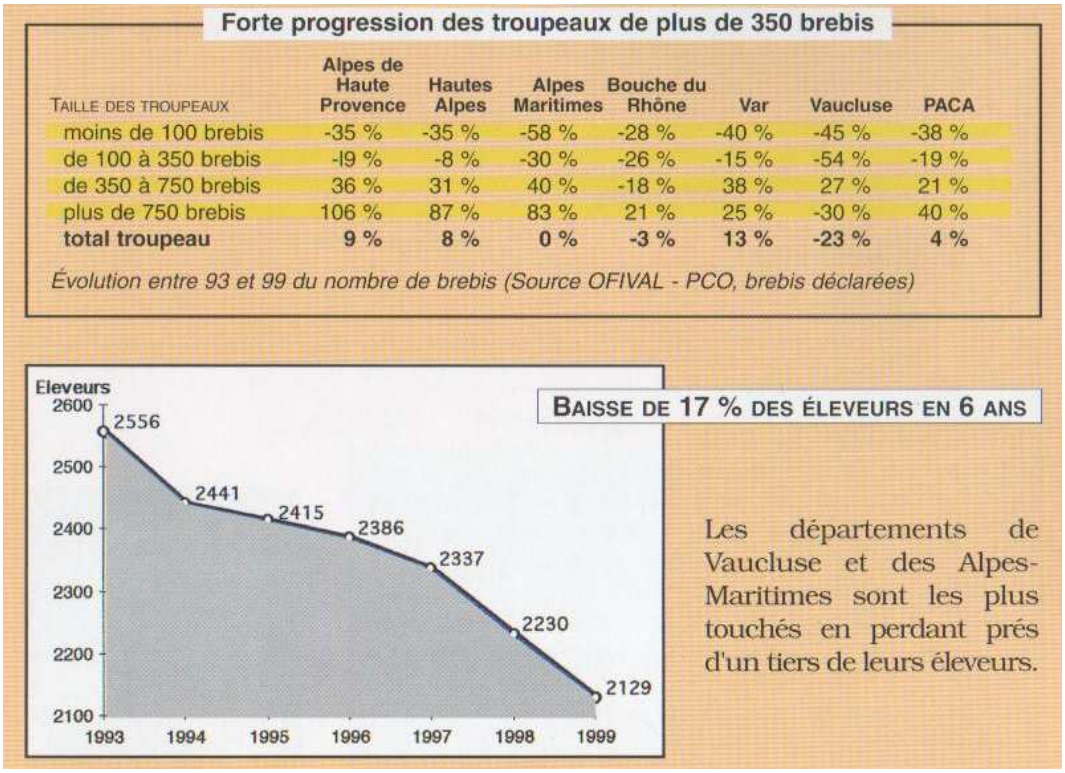

TAILLE DES TROUPEAUX	Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouche du Rhône	Var	Vaucluse	PACA
moins de 100 brebis	-35 %	-35 %	-58 %	-28 %	-40 %	-45 %	-38 %
de 100 à 350 brebis	-19 %	-8 %	-30 %	-26 %	-15 %	-54 %	-19 %
de 350 à 750 brebis	36 %	31 %	40 %	-18 %	38 %	27 %	21 %
plus de 750 brebis	106 %	87 %	83 %	21 %	25 %	-30 %	40 %
total troupeau	**9 %**	**8 %**	**0 %**	**-3 %**	**13 %**	**-23 %**	**4 %**

Par ailleurs, le paradoxe des tensions liées à l'ours et au loup réside dans la portée environnementale à la fois des prédateurs et du pastoralisme. Outre la situation précaire de l'activité, c'est parce que cette portée n'est pas totalement intégrée, notamment par les plus gros éleveurs qui sont aussi meneurs sociopolitiquement, que la réaction est rude. De plus, la

mission de ces professionnels est troublée car les signaux donnés par le secteur agricole au plan national et européen n'incitent pas à rasséréner la situation.

À partir des années 1990, le pastoralisme reçoit ses premières aides pour des raisons agri-environnementales avec le dispositif européen appelé Article 19[406]. Dans les Alpes du Sud, il est utilisé pour rémunérer un service que rendent les éleveurs en luttant contre les incendies par la limitation des broussailles. Puis, les mesures agri-environnementales s'étendent à tout le domaine pastoral et font prendre conscience aux éleveurs qu'ils peuvent être rémunérés pour une prestation. Avec l'appui d'acteurs d'environnement, ils intègrent ce système qui prend la forme d'Opérations locales agri-environnementales (OLAE), de Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) puis de Contrat d'agriculture durable (CAD). Grâce à ces dispositifs, les éleveurs contractualisent avec des administrations, des réserves ou des parcs naturels et s'engagent par exemple à une certaine conduite du troupeau pour éviter ou renforcer le pâturage sur tel ou tel endroit. Dans bien des secteurs des Alpes et des Pyrénées, ces contrats sont appréciés des éleveurs qui intègrent peu à peu l'esprit des mesures (Legeard, 2007). Mais lors de la refonte de la PAC et de sa mise en œuvre à partir de 2006, l'efficacité de ces dispositifs est remise en cause alors qu'officiellement cette nouvelle politique s'affichait très environnementale. Par la complexité et les contraintes de mise en œuvre (Eychenne et Roucolle, 2006), relativement peu de CAD ont été souscrits et les collectivités territoriales ont dû compléter des financements face au désengagement de l'Union européenne et du ministère de l'Agriculture. En outre, la Prime herbagère agro-environnementale (PHAE), qui a pris une place importante dans le revenu des éleveurs ces dernières années, rémunère à l'hectare, donc en fonction de la surface, sans demander de véritables résultats environnementaux. Cette logique favorise, sans équivoque, les plus gros exploitants. Non seulement les crédits européens au pastoralisme risquent ainsi d'être souvent bloqués ou compliqués à imputer, mais pis encore, l'essentiel des budgets agri-environnementaux ne servent pas à remplir cette fonction (Legeard, 2007). Par ailleurs, s'ajoutent ça et là des difficultés locales. Ainsi, en Béarn, les élus de l'IPHB et les socioprofessionnels ont refusé de s'unir pour reconduire des mesures agri-environnementales facilitant la traite en montagne car elles étaient conditionnées par l'acceptation de l'ours. Depuis 2000, plusieurs milliers d'euros échappent aux éleveurs-bergers béarnais alors que d'autres régions pyrénéennes en bénéficient (Caussimont, 2005).

[406] Il s'agit de l'article 19 du régement sur les structures agricoles 797/85/CEE de 1985. Ce règlement est complété en 1991 et 1992 (article 21 et 24).

Alors qu'il existe des pistes prometteuses de sauvegarde de l'activité pastorale, tous les échelons de pouvoirs publics n'agissent pas forcément pour les développer. Les prédateurs permettent de souligner ce paradoxe et amènent, outre la médiatisation de la profession pastorale, des financements. Certes, ils viennent compenser les contraintes apportées par les prédateurs, mais l'utilité de ce qui est mis en œuvre va au-delà. Un berger financé veille mieux sur l'état général du cheptel, un chien de protection éloigne voleurs, chiens divagants, chiens de chasse ou sangliers opportunistes. Outre cela, le mauvais accueil réservé aux prédateurs sauvages réside aussi dans le fait qu'ils disqualifient des choix de développement. Quoi qu'on en dise, les grands carnivores, même réintroduits, incarnent le plus emblématiquement la nature sauvage incontrôlable. Même des loups ou des ours à qui on a mis des colliers émetteurs échappent grandement à la maîtrise humaine. Ce risque, pour réel qu'il soit, doit être cependant mesuré à l'aune des pratiques d'élevage.

La tendance actuelle est à l'abandon du gardiennage et à l'accroissement de la taille moyenne des troupeaux. Mais cette recherche de rentabilité se fait dans le cadre de système de « ranching » aux traits parfois autant intensifs qu'extensifs. Hormis dans certains secteurs alpins, les éleveurs ont été amenés à se détacher, ainsi que leur troupeau, du territoire-terroir. En premier lieu, ce détachement prend la forme de l'absence prolongée de la présence humaine sur l'estive. Ensuite, les zones de montagne n'ont pas échappé à la « céréalisation » de l'élevage. Depuis les années 1990, les éleveurs ont été encouragés à intégrer davantage de céréales dans l'alimentation de leurs bêtes (Poux, 2004). Les céréales sont produites en plaine et proviennent parfois d'autres régions. Ces aliments, souvent sous forme industrielle, ont eu pour conséquence de détourner l'éleveur de l'exploitation optimale de l'espace du *saltus*, à savoir les parcours, prairies et estives. Faute de main d'œuvre, la culture locale de fourrage sur ces espaces recule. Au mieux, ils servent à « soulager » l'exploitation en y lâchant les brebis, sans surveillance serrée, au moment où elles ne sont pas productives soit parce qu'elles sont taries, soit parce que l'engraissement des agneaux se passe en stabulation. Certes, notamment dans certains secteurs des Alpes, l'exploitation alimentaire de l'alpage est recherchée, mais cette tendance est récente. Et quand le système productiviste mêlant ranching et hors-sol tend à se développer, alors la présence des prédateurs devient insupportable.

Alors que les opposants aux grands prédateurs affirment souvent que la société veut une nature sans hommes en protégeant ces animaux, la solution la plus efficace est, au

contraire, la présence humaine auprès du troupeau. Les promoteurs de la fonction de berger sont en perte de vitesse. Pour cette raison, certains d'entre eux, sans militer pour le retour des prédateurs, ont vu dans cette situation une occasion de relancer et de rénover les pratiques de gardiennage. Pour la majorité des exploitants éleveurs, le poste de gardiennage doit coûter le moins cher possible voire disparaître. Le berger est un travailleur salarié qui subit fortement la logique de compression des coûts. Beaucoup d'entre eux, peu considérés par leurs employeurs, sont très mal payés et travaillent dans des conditions techniques et sanitaires déplorables. Or, partout où les prédateurs sont réapparus, les pouvoirs publics ont financé des moyens humains. Dans certains secteurs des Alpes et des Pyrénées, le problème a même été d'ordre social, la nécessité de déclarer les travailleurs bergers, ingérence supplémentaire de l'administration étant souvent mal perçue. Les services de l'Environnement ont d'ailleurs largement accru les faibles budgets des services agricoles dans ce domaine. Pour les éleveurs n'ayant pas les moyens de financer un berger ou désireux de garder eux-mêmes leurs troupeaux, d'importants financements ont été dégagés. Le système semble le plus performant dans les Pyrénées en zone à ours. Même s'il reste beaucoup à faire, les modèles de développement ayant tendance à faire disparaître les hommes des estives ont été en quelque sorte sanctionnés par le retour des prédateurs. La viabilité à long terme ne réside pas forcément dans la seule injection de fonds publics.

Nous souscrivons à l'analyse systémique initiée par A. Reynes que nous avons reprise et légèrement modifiée (figures 33). Ce système, initialement pensé dans le cadre de l'ours en Pyrénées centrales, s'applique dans les Alpes avec le loup. Dans les deux cas, l'élevage a subi, avant un retour perturbateur, l'influence technique et idéologique du productivisme. Ce modèle replace la présence du prédateur dans un système plus vaste dépassant la simple interaction entre carnivore sauvage et pastoralisme. Il intègre la place de chaque entité à toute la société. Le Broutard du Pays de l'ours, initié par des acteurs d'environnement, en est l'exemple de base. L'agneau des estives de l'Association de promotion du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes est une démarche proche, même si elle émane d'acteurs agricoles ayant pleinement incorporé la donne loup (annexe 4).

Figure 33 : Vers une agriculture durable et une bonne conservation de la faune sauvage

(D'après Reynes, *in* Benhammou et *al.*, 2004)

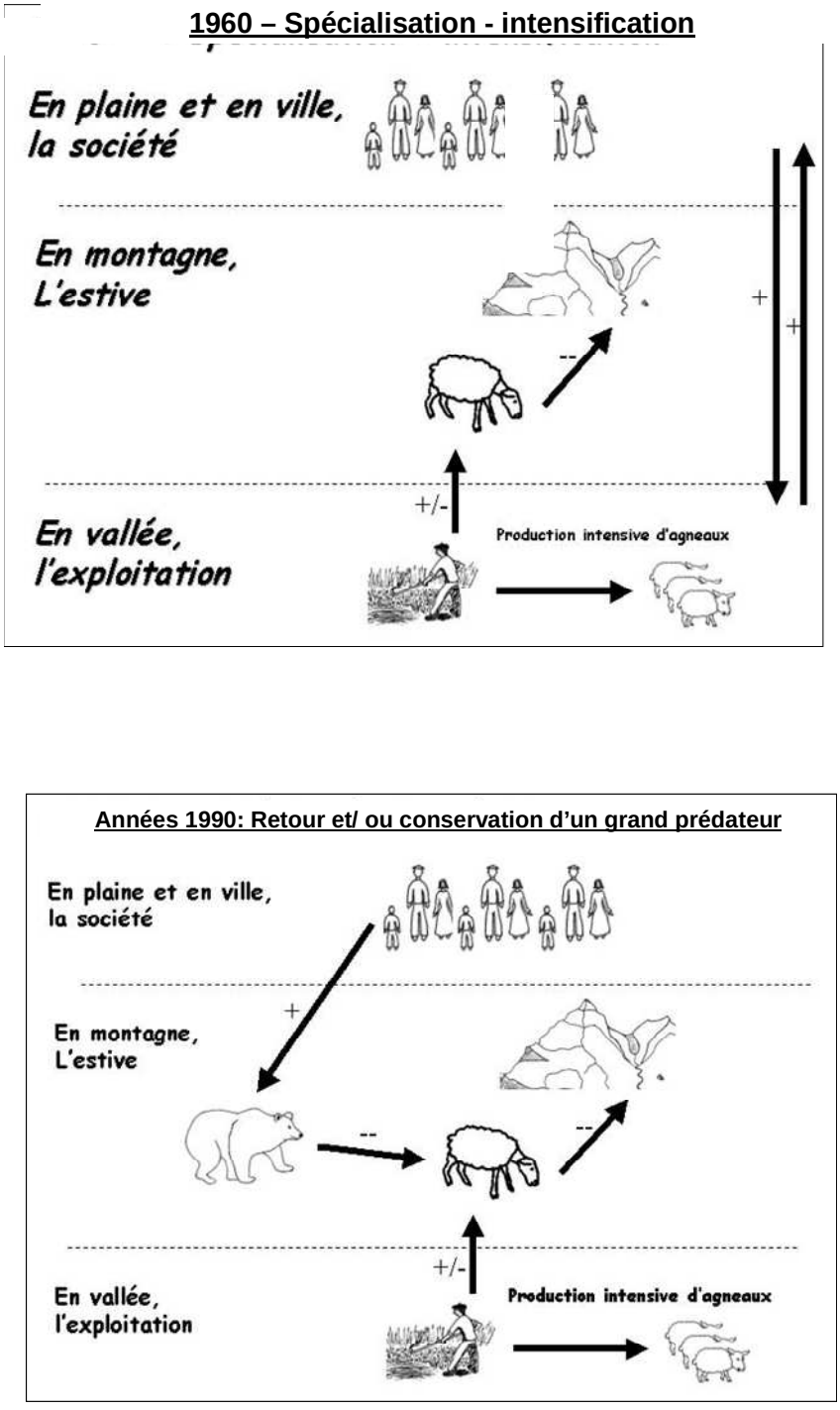

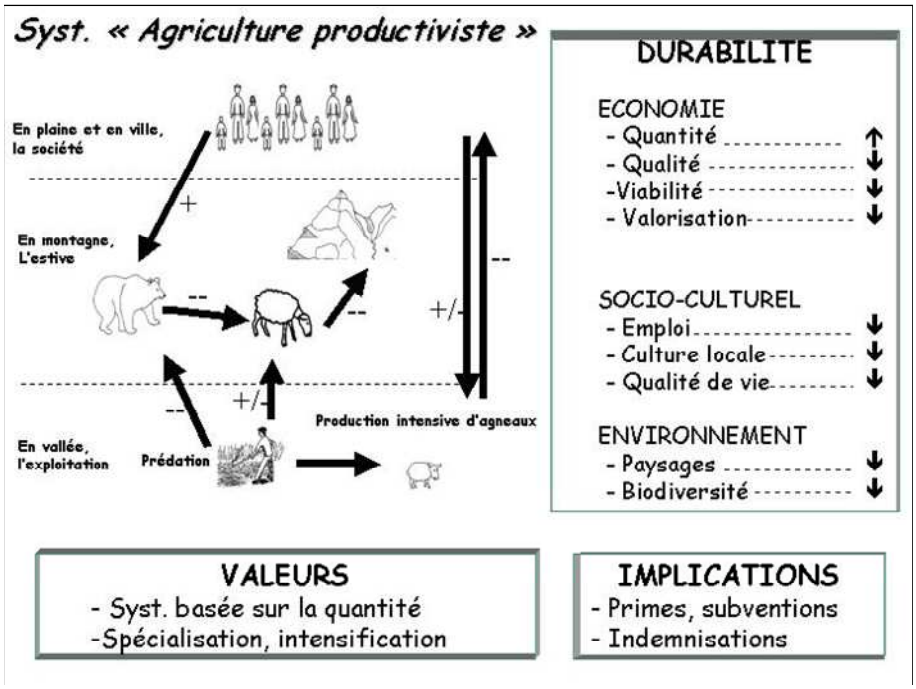
Syst. « Agriculture productiviste »
En plaine et en ville, la société
En montagne, L'estive
En vallée, l'exploitation
Prédation
Production intensive d'agneaux
DURABILITE
ECONOMIE
- Quantité
- Qualité
-Viabilité
- Valorisation
SOCIO-CULTUREL
- Emploi
- Culture locale
- Qualité de vie
ENVIRONNEMENT
- Paysages
- Biodiversité
VALEURS
- Syst. basée sur la quantité
-Spécialisation, intensification
IMPLICATIONS
- Primes, subventions
- Indemnisations

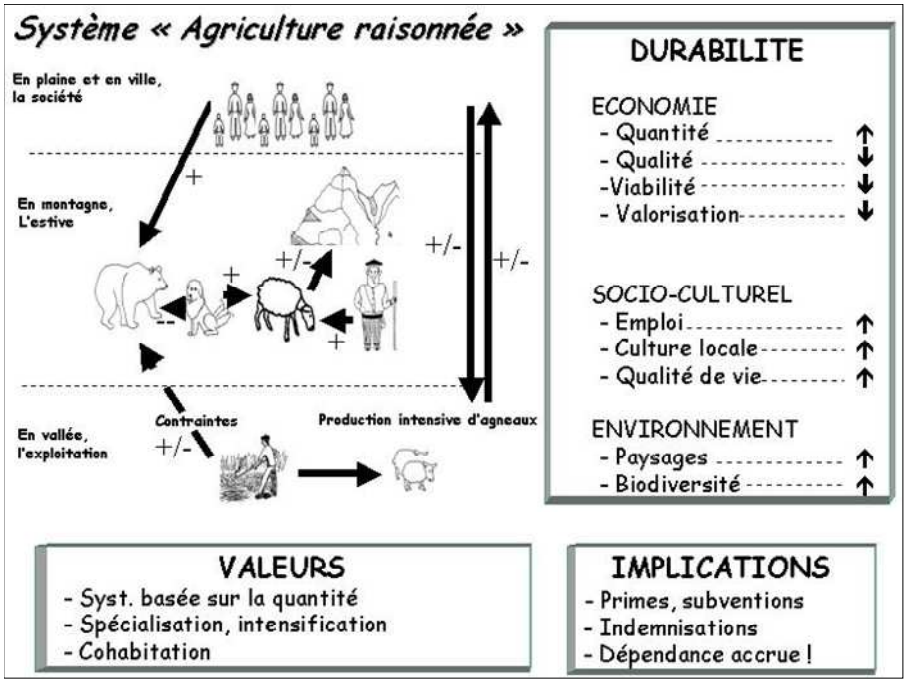
Système « Agriculture raisonnée »
En plaine et en ville, la société
En montagne, L'estive
En vallée, l'exploitation
Contraintes
Production intensive d'agneaux
DURABILITE
ECONOMIE
- Quantité
- Qualité
-Viabilité
- Valorisation
SOCIO-CULTUREL
- Emploi
- Culture locale
- Qualité de vie
ENVIRONNEMENT
- Paysages
- Biodiversité
VALEURS
- Syst. basée sur la quantité
- Spécialisation, intensification
- Cohabitation
IMPLICATIONS
- Primes, subventions
- Indemnisations
- Dépendance accrue !

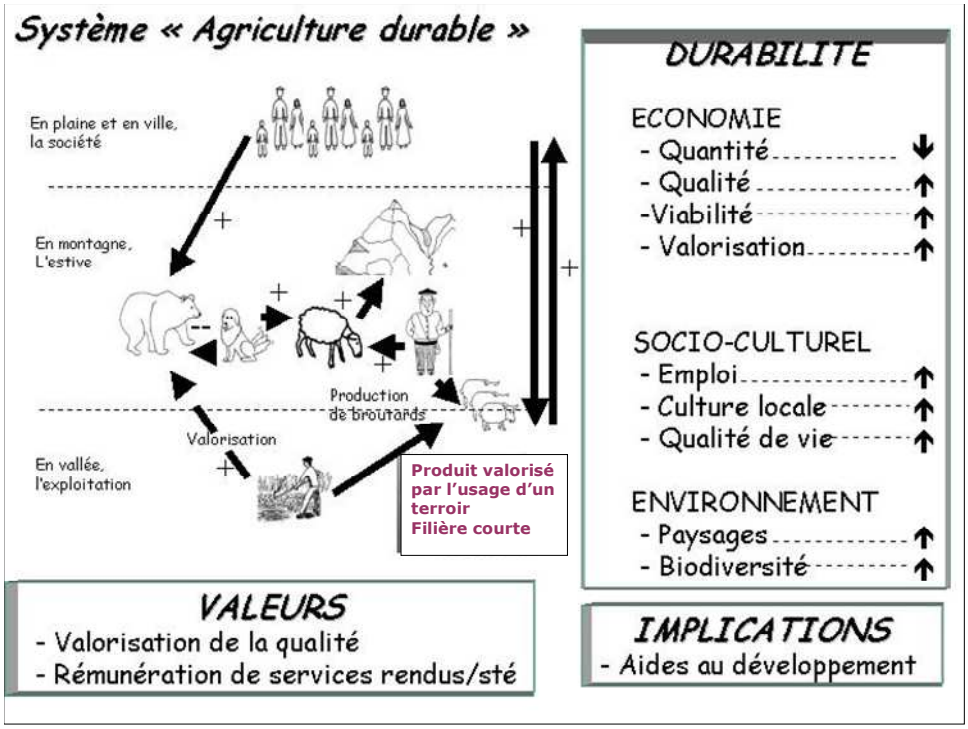

Complément de lecture du document:

Schémas présentant, selon une approche systémique, l'adaptation du modèle de développement actuel à la présence d'un grand prédateur. Après un état des lieux des principaux paramètres (deux premiers schémas), le système montre les ajustements selon que l'on se trouve dans un système « agriculture productiviste », « agriculture raisonnée » ou bien « agriculture durable » (trois derniers schémas). Le signe « + » signifie des interactions positives (conservation de l'ours par la société, protection du troupeau par le berger, etc.), les « – » des interactions négatives (prédation, surpâturage, etc.). Le sens des flèches, vers le haut ou vers le bas, indique la durabilité des différents éléments et donc leur articulation avec les autres. L'objectif étant de parvenir à une société de bonne cohabitation homme – environnement. Voir le cas précis de l'ours développé par A. Reynes (2004).

Selon nous, la présence des grands prédateurs participe de la géodiversité de ces territoires. Par géodiversité, nous entendons le complexe formé par les écosystèmes et le rôle de la société qui les influence, ces écosystèmes étant en retour conditionnés par celle-ci. L'intérêt des petites populations de prédateurs est de susciter ou de préserver des cultures où la cohabitation spatiale est riche. Par rapprochement avec les notions de J.-P. Galhano Alves[407] (2002), il nous semble pertinent d'expliciter cette richesse socio-écologique en parlant de géodiversité environnementale. Elle a façonné la culture et l'économie pastorale du Haut-Béarn et de nouvelles cultures sont en cours de (re)constitution dans le reste des Pyrénées et dans les Alpes. Dans ce cas, il ne s'agit nullement d'être nostalgique de pratiques

[407] Gradation des écosystèmes allant de l'état de biodiversité totale à celui de biodiversité minimale.

archaïques, mais au contraire de créer une nouvelle modernité intégrant cette nature problématique représentée par les prédateurs. Cette richesse potentielle encourage à la sauvegarde de ces espèces dans ces territoires.

D'ailleurs, c'est la question plus vaste du multi-usage des territoires qui est posée. Nous avons vu que la *médiance* d'un territoire à prédateur lui conférait des caractéristiques contraignantes pour certaines utilisations (élevage, chasse, foresterie) mais aussi des dimensions valorisantes pour d'autres (tourisme, prospection naturaliste, affectivité environnementale). Un territoire de prédateur n'est pas comme les autres. La question des paysages s'y pose de manière aiguë. Leur évolution et leur fermeture, auxquelles les grands carnivores sont trop rapidement associés, suscitent un malaise chez bon nombre d'acteurs, environnementaux et non environnementaux. La défense d'un certain type paysager prend la forme d'une pensée unique. Comme un écosystème ou même un réseau urbain au fonctionnement dynamique, les paysages changent depuis toujours. En montagne, la limite de la forêt a fluctué avec les impératifs des usages humains. Pourquoi maintenir un maximum d'espaces ouverts ? Pour des raisons nostalgiques, esthétiques, sentimentales, écologiques, agricoles ou touristiques ? Pourquoi pas. De même, la volonté de réintroduire l'ours ou de ne pas empêcher la recolonisation par le loup répondent quasiment terme à terme au même registre de justifications. À la limite, même la justification agricole pourrait être invoquée si l'on considère l'occasion du retour de ces espèces comme une opportunité pour dégager des moyens supplémentaires pour le pastoralisme et réfléchir à la place viable que cette activité peut occuper dans et pour la société. Dans le nord du Portugal, les populations de non-éleveurs de la région rurale de Montesinho pensent que le loup a son utilité car il contraint le berger à contrôler le déplacement de ses bêtes qui sans cela, envahiraient tout l'espace (Galhano Alves, 2002). Sans aller jusque là pour la France, les prédateurs invitent à réfléchir à la place de chacun dans ces zones de montagne qui n'ont pas vocation à servir à un seul groupe d'acteurs. Il ne s'agit pas non plus de réduire cette volonté de multi-usage à une tentative de création de *Disneyland* de campagne ou de « zoo à ciel ouvert ». Ces raccourcis sont trop simplistes et ne prennent pas en compte les motivations à maintenir un complexe socio-paysager et des écosystèmes à forte composante sauvage. Il s'agit de demandes sociales de nature, avec leurs légitimités respectives, sans que pour autant il soit nécessaire de mettre en concurrence une nature plus ou moins domestiquée avec une nature plus ou moins sauvage.

2. La tension « centre-périphérie » au service d'une réaction anti-environnementale

2.1. Décentralisation et environnement

Cette question des grands prédateurs entre dans une « niche conflictuelle » à propos de la protection de la nature qui est en lien à la fois avec la décentralisation et la logique centre-périphérie. Par niche conflictuelle, on entend les thèmes et les motifs qui vont provoquer le même type de réaction ou de mobilisation dans des cadres territoriaux comparables. Ainsi, Natura 2000, la réforme des Parcs nationaux occupent des niches proches de celle des prédateurs, même si ce conflit est un des plus exacerbés. Nous avons vu que le schéma de vision local/national est souvent invoqué par une approche *a priori* de la question. Notre travail a montré d'une part l'instrumentalisation de ce discours et les nuances que l'on peut appliquer au modèle centre-périphérie (Lévy et Lussault, 2003). Celui-ci suppose des relations inégales dans l'organisation de l'espace entre un centre « où les choses se passent », lieu de concentration de la richesse, de l'information, du pouvoir et une périphérie, qui subit la domination du centre. L'application à la conservation des prédateurs serait alors simple, l'Etat centralisateur et oppresseur imposant cette protection aux populations dites locales. Dans le droit fil de ce postulat, bon nombre d'élus locaux et d'acteurs hostiles à l'ours et au loup ont cherché à véhiculer l'association entre ce type de politique environnementale et « un colonialisme parisien ». Comme le dit B. Giblin (2005), cette lutte « anti-coloniale » de l'intérieur est le fondement des processus de décentralisation amorcés en 1982 qui ont justifié et renforcé certains maillons du pouvoir local. Or, pour poursuivre selon P. Gremion (1976), nous pensons que le dossier des grands prédateurs donne *a contrario* l'occasion d'une expression d'un pouvoir périphérique renforcé, surtout au niveau départemental, cadre de gestion saillant pour le dossier des prédateurs.

La mobilisation anti-prédateurs montre comment des maires, des présidents de collectivités locales ont été confortés dans leur statut de véritables « potentats locaux » (d'après Mabileau *in* Palard, 1993), faisant passer la centralisation du sommet à la base. J. Lassalle en Béarn et surtout A. Bonrepaux en Ariège entrent dans les critères décrits par Sadran (*in* Palard, 1993) : en partie grâce à la régionalisation, ils ont bénéficié du renforcement d'un « césarisme local » et d'une forte concentration de pouvoir, ce qui va de pair avec une importante longévité politique. Ce renforcement du pouvoir local est à la fois une des causes et une des conséquences structurantes du conflit lié aux prédateurs. À travers les cas de J. Lassalle, A. Bonrepaux et C. Estrosi, il apparaît que leur place dans le système

politique local, mais aussi leurs relations avec les plus hautes sphères du pouvoir ont contribué à accroître la visibilité politique du dossier et le poids des attaques contre la protection de ces espèces. Le système IPHB a été généré grâce à la question de l'ours en Béarn, son élu phare utilisant ce contexte pour renforcer son ancrage régional et cumuler d'autres mandats. L'unité relative construite autour de J. Lassalle résulte directement de la déficience de la gestion publique locale de l'ours marquée par l'abandon de celle-ci et des politiques environnementales locales aux mains de groupes d'intérêts agro-cynégétiques. Pour des élus comme A. Bonrepaux ou C. Estrosi, les prédateurs ont davantage servi à montrer ou renforcer un pouvoir local. L'usage des collectivités locales (Conseils généraux, intercommunalité) est également attesté pour expliquer le relais des points de vue de ces personnalités politiques et les pressions dont elles sont capables sur des élus d'échelon inférieur ou d'autres acteurs bénéficiant de subsides publics. Les phénomènes de présidentialisation et de notabilisation de ces personnages dans diverses structures (Conseils généraux, comités de massif, postes ministériels) les renforcent localement dans leur position (Mabileau, 1994).

Ces notabilités locales que certains comparent à des « potentats » ou des « féodaux » (*ibid.* ; Sadran *in* Palard, 1993), finissent par s'identifier à la collectivité qu'ils dirigent et deviennent les seuls juges de ce qui est représentatif de la communauté et bon pour elle. Ils aiment se voir en grand rassembleur comme par exemple J. Lassalle qui se proclame « le général en chef d'une communauté divisée[408] ». Ces élus, avec la complicité de certaines administrations, consacrent la montée en puissance de groupes sociaux et professionnels corporatistes comme les chasseurs et les éleveurs : « La classe politique, étrangement, ne se sent pas menacée par ces mécanismes qui limitent pourtant singulièrement en pratique le monopole de représentativité des élus, alors qu'elle n'admet qu'avec la plus grande réserve l'institutionnalisation des rapports avec les associations [de citoyens] […] » (d'après Sadran *in* Palard 1993). Ces groupes des secteurs cynégétique et agricole sont devenus de fait des interlocuteurs recevables alors que cette légitimation est interdite en principe par la loi de décentralisation. Les associations de protection de la nature n'ont pas bénéficié de la même évolution, au contraire. Les autorités françaises leur concèdent une bien moindre légitimité. Du coup, elles ne peuvent pas jouer le rôle de contrepouvoir local. Les administrations de

[408] « L'Indien, le vrai c'est moi. À l'image de *Sitting Bull*, je veux rassembler mon peuple, la nation aspoise » (Jean Lassalle in *Pyrénées Magazine*, nov.-déc. 1996 : 27). Par cette phrase, il fait allusion à la mobilisation écologiste autour du tunnel du Somport dont un des chefs était Eric Pététin, surnommé l'Indien.

l'environnement comptent pourtant paradoxalement sur elles pour pallier les faiblesses de position de l'Etat. Mais cette béquille associative est bien fragile. En face, un pouvoir périphérique hostile à la prise en compte de l'environnement entretient ou se concilie des groupes d'intérêt qui forment alors un contrepouvoir local à l'administration. Les élus, de par leur nature, peuvent ainsi se revendiquer d'une forte légitimité.

2.2. Un problème de démocratie

Pour affirmer leur prérogative sur les territoires ruraux, nous avons vu que les élus, tels ceux de l'ANEM, soutiennent passivement ou activement, voire parfois stimulent les acteurs locaux réticents aux grands prédateurs. Ce qui pose question n'est pas ce soutien à une dénonciation des problèmes aigus de terrain provoqués par l'ours et le loup, c'est davantage le soutien aux acteurs les plus radicaux et les moins constructifs qui sont minoritaires y compris dans ces territoires. Ils se font acclamer aux congrès de l'ANEM[409] et plus généralement, bon nombre d'élus ruraux soutiennent des initiatives de remise en cause des politiques environnementales de l'Etat demandant des « protections contre la protection de la nature[410] ». Evidemment, les politiques environnementales peuvent être négociées, mais les acteurs évoqués demandent souvent qu'on les vide de leur contenu avec, comme justification *a priori*, qu'elles sont imposées par le haut. Or, pour l'ours, et pour le loup dans une moindre mesure, l'opinion locale est complexe et plurielle. Le rapport du PROSES sur les parlementaires et l'environnement (Boy, 2003) apporte des éclairages explicatifs généraux. Il constate un important décalage entre les parlementaires et leurs administrés, notamment en milieu rural, où les élus ont une attitude moins favorable à la prise en compte de l'environnement que le public. Pourtant, les brassages sociologiques et les enquêtes d'opinion montrent depuis plusieurs années que les problématiques environnementales font partie des préoccupations majeures des habitants des zones rurales (Mendras, 1995). Pour l'ours, par exemple, l'organisation médiatico-politique des anti-ours selon un réseau maillant efficacement le territoire réussit, dans les moments de crise de gestion du dossier, à faire passer au second plan plusieurs éléments montrant la présence d'une demande sociale d'ours dans les Pyrénées. L'existence de plusieurs sondages favorables à la réintroduction de l'ours, de pétitions et de manifestations régionales allant dans ce sens et d'une dynamique d'acteurs

[409] Congrès des 26 et 27 octobre 2006, à Ax-les-Thermes, bastion politique d'A. Bonrepaux.

[410] Colloque du GAPPALVVR, association de préservation des loisirs verts et de la vie rurale : « Comment vivre en milieu rural avec le zonage environnemental ». Ce colloque a réuni des chasseurs, usagers de loisirs verts (quad, motocross) et des éleveurs hostiles à certaines contraintes environnementales.

d'environnement et de développement initiée par d'autres élus, semble avoir une moins bonne visibilité politique. Les réintroductions de 1996 et 2006 ont été demandées par des élus locaux, mais ils ont été obligés de passer par l'échelon national pour en obtenir l'autorisation et la mise en œuvre, comme l'exige la loi. Vu que cette opération est également très populaire au plan national, cette position mise en avant permet aux anti-ours de marteler l'idée qu'il s'agit d'une écologie de salon et de bureaucrates.

Comme nous l'avons abordé dans ce travail et précédemment (Benhammou, 2001 ; Benhammou 2005b), cette manipulation de l'opinion pose encore d'autres questions à l'expression démocratique : l'existence de violences et de pressions, les enjeux de la concertation, l'articulation de la société civile et des associations environnementales portant les demandes sociales d'ours et de loup. Les acteurs anti-prédateurs du monde agricole affirment que le retour ou la réintroduction de ces espèces sont une forme de violence qu'on leur impose. Pour accroître leur posture de victime, les anti-ours mettent en avant que les pouvoirs publics les ont écrasés de « contrôles fiscaux, arrestations, gardes à vue… » pour faire taire leur résistance (Lacube *in* GAPPALVVR, 2007). Ils omettent de dire que ces arrestations et gardes à vue résultent du vandalisme commis à plusieurs reprises à Arbas et à Saint-Gaudens contre le bâtiment de l'Equipe technique ours. Par ailleurs, les menaces de mort sont fréquentes dans ce dossier des prédateurs depuis ses débuts dans les territoires alpins et pyrénéens. Il est compréhensible que la présence des prédateurs soit prise comme une violence symbolique et physique également par une partie du monde agricole, mais le déchaînement à l'encontre d'acteurs d'environnement ou d'acteurs agricoles pragmatiques est souvent disproportionné et rarement orienté contre d'autres motifs du malaise agricole. Ainsi, avec la bénédiction de certains élus, des pressions très fortes sont exercées sur des professionnels de l'élevage pour qu'ils refusent des aides qui permettent de s'adapter à cette nouvelle contrainte. Nous en avons décrit plusieurs exemples. Dans ces contextes de groupes de pression radicalisés, organisés et soutenus par des élus locaux, les programmes de concertation sont d'autant plus compliqués à élaborer. Dans des arènes de discussion classiques ou dans les dispositifs de concertation trop élémentaires et rapidement constitués, le fait de laisser se transformer les débats en psychodrames finit par surreprésenter les points de vue les plus hostiles. Par ailleurs, l'articulation avec la demande sociale de grands prédateurs n'est pas aisée à exprimer dans ces contextes tendus. Pourtant, nous avons pu voir que dans des circonstances apaisées (consultations pour une valorisation du loup en

Vésubie[411] dans le Mercantour, période de pérennisation des moyens d'accompagnement de la présence d'ours en Pyrénées de 2001 à 2005), les demandes d'ours et de protection du loup peuvent s'exprimer. Les associations environnementales ont alors un rôle important pour porter au plus haut niveau celles-ci ou rappeler les pouvoirs publics à leurs engagements internationaux. Ce fut le cas des associations pyrénéennes qui ont demandé la réintroduction de 2006 et des associations pro-loups qui défendent le statut de protection de l'espèce au groupe national de travail. Dans ces deux cas, en suivant P. Lascoumes (1994), elles complètent la démocratie représentative en l'ajustant en fonction d'un intérêt environnemental plus global qui a une base populaire.

L'articulation et les perméabilités entre échelles permettent de mieux saisir la complexité des fonctionnements et des mobilisations dans le dossier des grands prédateurs. La remise en cause ou la promotion de leur protection se situent à tous les niveaux scalaires avec de fortes luttes de légitimité. Même si l'opposition entre local/national ou plus généralement centre/périphérie est à nuancer, l'instrumentalisation des représentations géopolitiques suscite une vraie construction identitaire inédite. Celle-ci, activement portée par des éléments du pouvoir ou contrepouvoir périphérique (élus locaux, représentants professionnels agricoles), a pour base les « angles morts » de ces périphéries. En effet, les leaders installés fondent leur discours sur les situations les plus dramatiques de certains territoires (poursuite de la déprise rurale, cessation d'activités, abandon de certaines zones). Ils incitent à monter au « front » les éleveurs vivant les situations les plus précaires. Comme dans les manifestations les plus violentes de la FNSEA des années 1980-90 (Plet, 1993), ce sont eux les plus virulents, s'exposant à d'éventuelles poursuites judiciaires. Ils seront alors transformés en martyrs de la cause par les meneurs. Ainsi, il est aisé pour eux de créer des fédérations en revendiquant une base identitaire, refondée de toute pièce. Ce phénomène est particulièrement flagrant dans les Pyrénées où les différentes organisations anti-ours ont toutes les mots « identité » ou « patrimoine » dans leur intitulé, évitant d'évoquer le nom du plantigrade qui leur a fourni le motif de leur union stratégique et géopolitique. Cet aspect identitaire ressort moins dans les Alpes, même s'il existe plusieurs éléments qui vont dans ce sens. Cette union géopolitique est probablement plus forte dans les Pyrénées car la mobilisation à vocation identitaire y est composée d'éléments très hétéroclites. Les néo-ruraux non issus du monde agricole sont dominants dans les instances dirigeantes et des tendances syndicales très opposées s'y côtoient. Les conflits provoqués par les prédateurs

[411] Rare vallée où une notabilité locale est favorable au loup.

sont donc des « créateurs » identitaires. Il n'est pas à exclure que ces mobilisations ne soient pas pérennes si le temps et une gestion efficace du dossier calment la situation ; son contraire est également possible si la crise-mutation du pastoralisme s'aggrave encore en raison de l'émergence d'autres facteurs.

3. Quelle juste place de l'ours et du loup : vers une gestion territoriale viable des grands prédateurs et de la « nature gênante »

3.1. « Verdir » ou « déverdir », telle est la question

Une des conséquences dans la concurrence des discours sur la nature et la récupération d'une rhétorique environnementale par des acteurs non environnementaux est le dévoiement voire la perte de crédits consacrés à la conservation de la biodiversité, alors que ces ressources sont déjà faibles. L'exemple le plus marquant, bien étudié par L. Mermet (2001 ; 2002) puis nous-mêmes, est la stratégie mise en œuvre par les acteurs agricoles devant conduire à l'IPHB. Cette institution a réussi à capter des fonds considérables destinés à la protection de la nature au profit d'une politique d'aménagement de la montagne et de frais de fonctionnement d'un dispositif au service du clientélisme clanique de J. Lassalle, sans aucun bénéfice pour la conservation de la souche originelle d'ours brun pyrénéen. Malgré l'affichage environnemental et consensuel de l'IPHB, il n'est pas étonnant de constater la relative mansuétude des anti-ours et l'admiration que cet organisme suscite auprès d'élus ruraux hostiles aux prédateurs (ADDIP-IDAMP, 2001c, Spagnou *in* Burle, 2003 ; Estrosi et Spagnou, 2003 a). Nous avons vu à plusieurs reprises que des acteurs agricoles souhaitent « déverdir » un certain nombre de fonds à usage agri-environnemental. Alors que les grands prédateurs font aussi partie des questions agri-environnementales, le ministère en charge de l'Environnement, un des plus petits postes du budget de l'Etat, a longtemps supporté seul les dépenses importantes liées aux prédateurs. L'arrivée tardive et partielle du ministère de l'Agriculture dans les financements est mal vue par des acteurs proches du secteur agricole car selon eux ce sont « les gens qui ont voulu sa présence qui devraient tout payer sur le budget de la biodiversité[412] ». Pourtant, la dimension pastorale du dossier dépassant la problématique des prédateurs, il est même étonnant que les budgets agricoles n'aient pas pu être davantage sollicités. Le « verdissement » des fonds agricoles, malgré les discours y compris au sein de la nouvelle PAC, connaît des résistances très fortes

[412] Propos des députés M. Bouvard et H. Martinez, *in* Compte rendu du groupe national loup, 1er août 2007.

et c'est même souvent l'inverse qui tend à se développer. Quand l'administration de l'Agriculture accepte de co-financer des mesures à portée environnementale, elle les assortit de conditions. Compréhensibles quand il s'agit d'une gestion active du loup, elles sont tendancieuses si cette pression oriente vers une interprétation du droit européen poussant à l'élimination sans cadres d'un nombre accru de canidés sauvages.

3.2. Quels préalables à une gestion publique territoriale viable ?

La question de l'expertise, de sa nature et de son élaboration, nous semble primordiale. La gestion publique actuelle est conditionnée par les données scientifiques de terrain que les services supervisés par l'ONCFS font remonter aux pouvoirs publics. Contrairement à d'autres pays comme les Etats-Unis, l'Espagne ou l'Italie, il n'y a pas d'universités, de centres de recherche, ou d'organismes indépendants, sauf exception, qui travaillent sur les données biologiques de l'ours et du loup, et marginalement sur les aspects sociaux. Cette caractéristique a l'avantage d'apporter des informations centralisées aux décideurs, mais cette élaboration n'est pas sans subir des pressions politiques émanant des divers échelons. Ainsi, par exemple, nous avons vu, avec L. Mermet, comme il était très difficile d'agir en matière d'ours en Béarn face aux stratégies de fabrication de l'incertitude (Mermet et Benhammou, 2005). Alors que des données fiables sur l'état dramatique des populations d'ours autochtones sont disponibles depuis près de 30 ans, l'IPHB, soutenue par des acteurs anti-ours, a réussi à ajouter une contrainte à l'action publique en faisant remonter une contre-expertise sans fondement au plus haut niveau d'action de l'Etat. Le résultat a consolidé l'inaction durable sur le front du sauvetage de l'ours en Béarn. Parallèlement, les pouvoirs publics utilisent une recherche scientifique encadrée par l'ONCFS (Chapron et *al.*, 2003b) pour justifier scientifiquement le tir de loup en montrant que la population lupine alpine le supporterait. L'objectif était une mise en œuvre dès 2004, soit quelques mois après les pressions fortes provenant de la commission parlementaire Estrosi (Estrosi et Spagnou, 2003a ; 2003b ; 2003c). Le même type de recherches sur la viabilité des populations pyrénéennes d'ours et les préconisations à suivre étaient disponibles dès la fin 2002[413] (Chapron et *al.*, 2003a). Pourtant, il a fallu attendre 2006, précédé de la mort de la dernière ourse autochtone en 2004, pour pousser les pouvoirs publics à agir, et encore, uniquement en Pyrénées centrales où il n'y avait pas d'ours autochtone. Les éléments stratégiques et géopolitiques que nous avons apportés expliquent cette situation. Mais il est troublant de

[413] Et même bien avant si on remonte aux préconisations du rapport d'Asca et C. Servheen (1996) et aux travaux de J.-J. Camarra entre autres.

constater que dans un cas, celui du loup, l'action publique est précipitée et dans l'autre, celui de l'ours en Béarn, elle est bloquée. En outre, quand l'Etat agit, il ne résout que partiellement le problème de l'ours et là encore, il donne l'impression de précipitation avec la réintroduction de 2006.

Nous pensons qu'un groupe d'experts, mêlant agents de l'Etat, techniciens, experts indépendants et chercheurs à la fois des sciences naturelles et sociales, est nécessaire. Ce groupe aurait pour objectif de valider et d'élaborer une expertise ayant trait à la connaissance scientifique des grands prédateurs, à leur gestion active et à l'étude des interactions de leur présence sur les territoires concernés[414]. Il s'agit d'inciter à mettre en place une action territorialisée et contextualisée. Ce dispositif ne remettrait pas en cause les organes de concertation nationale ou locale existants (exemple le groupe de travail loup) ou à naître. Il servirait à asseoir les politiques publiques de gestion des prédateurs auxquelles l'Etat français a souscrit au plan international sans pour autant léser certains intérêts locaux légitimes.

Actuellement, ce que nous appelons la gestion active de l'ours et du loup[415] est trop soumise à des diagnostics hâtifs et aux pressions médiatico-politiques. Il ne s'agit pas pour autant de décrédibiliser toute intervention sur ces animaux ou de tergiverser, et de ne finalement rien faire lorsque surviennent localement des crises graves. Il s'agit plutôt d'apporter une réponse proportionnée et la plus efficace possible dans le respect de la loi. Deux cas de gestion active posent des difficultés et sont déterminants : la capture et les tirs d'élimination. Ces choix questionnent la limite de l'action sur la nature sauvage et beaucoup d'environnementalistes sont réticents à toute intervention sur des espèces symboles de liberté. Néanmoins, puisque nous avons affaire à des « prédateurs au pays des hommes », pour parler comme J.-J. Camarra, le spécialiste français des ours, l'intervention directe sur des spécimens s'avère parfois nécessaire. Elle vise la cohabitation avec les humains et non la remise en cause des statuts de protection. La capture d'ours a longtemps posé problème dans les Pyrénées. Elle comporte des risques pour la survie de l'animal et le nombre réduit de spécimens autochtones a neutralisé leur capture, ce qui n'a pas été le cas pour les ours issus de la réintroduction. Il existe un protocole concernant les ours à problème. Ceux-ci remplissent un ou plusieurs des critères suivants : l'ours est très prédateur sur le cheptel domestique ; il est familier, approchant en plein jour des habitations et se laissant

[414] Ceci est le fruit, entre autres, d'une réflexion en cours à laquelle nous participons (Degeorges et *al.*, 2005).
[415] L'intervention directe sur l'espèce : tir d'élimination, capture, effarouchement.

régulièrement voir ; il montre des signes d'agressivité voire attaque l'homme. En Europe, l'élimination séculaire de ce type d'ours a dû contribuer à rendre l'espèce craintive et discrète. Mais les ours à problème, rares dans les Pyrénées, ont pu et peuvent encore exister, même si à l'époque contemporaine, la France n'a pas connu de cas d'attaque envers l'homme.

Pour les éleveurs, dès qu'un ours commet plusieurs dégâts ou s'est approché des habitations, il devient *de facto* un ours à problème qui doit être capturé voire éliminé. Ces comportements, tant qu'ils ne sont pas trop répétés et ont lieu surtout la nuit, ne sont pas suffisants pour rendre un ours anormal. En revanche, un ours trop prédateur qui décide de se cantonner dans une zone où il n'y pas de protection des troupeaux, risque de se spécialiser et peut devenir dans ce cas ours à problème. Ainsi, plusieurs préalables, allant de l'observation du comportement de l'ours, d'opérations d'effarouchement à la mise en place des moyens de protection du troupeau, sont nécessaires avant de déclencher la capture de l'animal. Ces mesures sont souvent suffisantes pour éloigner durablement la bête. Or, le contexte passionnel et politique local, renforcé par la couverture quotidienne des médias, peuvent perturber la mise en œuvre réfléchie d'un tel protocole d'ours à problème. Une cellule réactive composée d'experts reconnus pour la diversité de leurs compétences trouverait sa place dans ce cas de figure pour guider l'action.

L'autre cas de figure de gestion active problématique est l'élimination de loups. La tournure actuelle de la politique de tir au coup par coup ne remplit pas toutes les garanties de viabilité de l'espèce. Le seuil de 100 loups est celui communément retenu pour permettre la survie à long terme de la population alpine (Chapron et *al.*, 2003b). Ce seuil ayant été franchi selon l'ONCFS (Duchamp et *al.*, 2004), les tirs sont envisageables. Ils sont très critiquables au regard du choix des animaux éliminés et des contextes pastoraux où les propriétaires des troupeaux ne respectaient pas l'application optimale des mesures de protection. En outre, les modèles donnent toujours une marge de progression à la population de loups (environ 20 %), mais ils sont dans l'incapacité d'évaluer l'impact du braconnage sur l'espèce. Nous pensons pourtant que des loups peuvent être légalement éliminés si cela permet de diminuer localement une pression de prédation difficilement gérable. En effet, si les loups se mettent à commettre trop de dégâts, leur image risque de se détériorer rapidement et d'inciter davantage les pouvoirs publics à remettre en cause la conservation de l'espèce. De plus, le coût de la prédation supporté par le contribuable ne pourra se développer éternellement, un

état stabilisé des dépenses est nécessaire. D. Mech (1996), spécialiste américain du loup, recommande donc une limitation contextualisée. Il s'agit donc d'éliminer les « bons » loups, à savoir ceux qui commettent trop de dégâts, et non d'agir en fonction d'un quota à remplir selon une logique administrative, solution adoptée par la France. Mais tirer les « bons » loups nécessite une pratique du loup ou « lycotechnie » qui reste à élaborer. Pour cela, nous avons conçu un programme de recherche (*in* Degeorges et *al.*, 2005) qui vise à construire une pratique du loup en puisant dans les expériences nord-américaines, italiennes, espagnoles et polonaises. Celles-ci sont en effet très au point concernant la capture de loups, le piégeage et l'élimination d'individus spécifiques. Cette acquisition de connaissances ne servira pas uniquement à abattre des loups ; l'objectif premier est d'améliorer la connaissance scientifique de l'espèce, qui même si elle est bonne actuellement, ne permet pas de remplir les critères d'une bonne gestion active. L'intervention sur des spécimens doit être efficacement réfléchie pour penser à la conservation globale des espèces protégées.

Dans l'optique « mieux vaut prévenir que guérir », deux autres chantiers sont à poursuivre et à ouvrir. Ils concernent les moyens de protection qui ont énormément progressé depuis la réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales et le retour du loup dans les Alpes. Encouragés par des acteurs d'environnement, des acteurs agricoles ont expérimenté, adapté et inventé des mesures efficaces de réduction, voire d'élimination de dégâts. Les enjeux sont encore territoriaux. La présence de chiens de protection est mise en avant par les deux camps opposés : panacée pour les uns, elle est considérée comme un moyen inefficace, dangereux envers la faune et les promeneurs pour les autres. Elle apporte une contrainte à l'éleveur, mais aussi à l'activité touristique. Elle incite les touristes à perturber le moins possible l'activité pastorale. Les panneaux signalant ces chiens invitent au dialogue respectueux entre les usages. Dans l'ensemble, bien accompagnés, ces chiens sont performants (Espuno, 2004) et peu dérangeants pour les autres usagers des estives (Lapeyronie et Moret, 2003). Les parcs et clôtures influencent également l'utilisation des espaces de montagne. Des travaux restent à faire pour réduire leurs impacts environnementaux de leur utilisation. Certaines recherches très riches des divers usages possibles des parcs ont été financées par le programme PASSAGES[416] (Wojciechowski, 2004). Étrangement, elles restent peu connues et peu mises en valeur alors que les besoins de conseils sont énormes.

[416] « Passages est une cellule de recherche domiciliée à l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier. La cellule étudie les rapports de chaque côté de la clôture (le public en confrontation et l'utilisateur en

En raison de la dynamique du loup, la demande d'expertise risque d'aller grandissante. Des outils prospectifs doivent être élaborés. Il existe en France de nombreuses zones où les loups peuvent s'installer en raison du développement du couvert forestier et des populations proies. Des activités humaines comme l'élevage ou la chasse s'y rencontrent et l'anticipation serait un choix avisé au regard des tensions possibles créées par les grands prédateurs. Si les pouvoirs publics n'agissent pas en conséquence, la conflictualité du loup sera d'autant plus forte que des actions au coup par coup ne préparent pas une bonne cohabitation durable.

Quoi qu'il arrive, la plasticité écologique du loup lui permettra de survivre aussi longtemps qu'une politique d'éradication difficilement imaginable ne sera appliquée. Il peut même prospérer et retrouver sa place sur presque tout le territoire montagnard et/ou boisé français. Pour l'ours, le constat est plus partagé. La gestion du dossier de l'ours en Béarn a été un scandale conduisant à la disparition de la souche pyrénéenne, condamnée faute de femelles. La présence d'ours dans les Pyrénées est prolongée grâce aux réintroductions. Les animaux venus de loin ne manqueront pas de remplir leur rôle symbolique et écologique si on les laisse s'installer.

Cette question des grands prédateurs nous a permis de nous interroger sur le partage de l'espace avec la nature « gênante ». L'ours et le loup véhiculent des perceptions populaires très positives. Si zonage il doit y avoir, en aucun cas celui-ci ne doit être rigide. Les vocations territoriales flexibles sont plus appropriées en Europe même si un minimum d'espaces refuges est nécessaire pour ces espèces. Vu l'immensité des territoires dominés par les influences humaines souvent destructrices, les différents types d'aires protégées nous semblent toujours valides. Chaque entité, prédateur sauvage et activité humaine, doit être amenée à faire des concessions cependant. Mais en campagne, se développe de plus en plus une réaction anti-environnementale à l'égard d'autres espèces sauvages comme le grand cormoran ou encore le vautour fauve. Cela nous conforte dans la nécessité de développer une pensée géopolitique et stratégique pour réfléchir à la manière d'être des humains dans un environnement où des éléments naturels peuvent être gênants, valorisants ou valorisables

---

démonstration). Durant plus de deux ans, R. Wojciechowski a alimenté la base de données en matériels, en les classant suivant différents thèmes techniques. La base MATERIELS regroupe les constituants utilisés en France pour la construction d'une clôture (4300 matériels). La base de données est aussi référencée dans EQUIPEMENTS : il s'agit de normer un équipement en fonction de sa destination, son usage, dans un lieu donné pour une fonction donnée » (*in* Wojciechowski, 2004 : 139).

selon les points de vue. L'ours et le loup ont la chance d'être des « animaux romantiques » comme dirait M. Pastoureaux (2007), pour le meilleur et pour le pire. Mais toutes les espèces animales n'ont pas cette chance et ne suscitent pas forcément l'engouement qui contrebalance les vélléités humaines destructrices. D'intéressantes perspectives de recherche sont encore à développer.

4. Pour une géographie et géopolitique de l'environnement

La relation de la géographie, des géographes avec l'environnement est complexe. À l'heure où d'autres disciplines apportent des approches et des éléments intéressants, la géographie a encore toute sa place pour une étude pertinente des phénomènes de nature. Mais nous avons constaté des difficultés de positionnement clair dans les questions problématiques se trouvant à l'interface nature / société. Certes, la géographie revendique son appartenance aux sciences humaines et même sa filiation à l'Humanisme. Or, il arrive souvent qu'une forme de malaise transparaisse chez les géographes confrontés au traitement d'une question environnementale qui nécessiterait une optique de protection. La tendance générale serait d'aller contre un catastrophisme ambiant. Certes, les médias regorgent de « stars » qui caricaturent les problèmes et les messages environnementaux en profitant d'un effet de mode. Il est aisé de mettre tout environnementaliste dans ce sac simplificateur. Néanmoins, la plupart des grandes questions incitant à la protection de la nature ont des fondements réels et devraient appeler une prise en compte sérieuse. Le « relativisme » environnemental a des limites, à moins, bien sûr, que l'on ne serve plus ou moins explicitement d'autres intérêts (agricoles, cynégétiques, industriels). La tendance est également de souligner l'humanisation de la nature. Après G. Bertrand qui a d'ailleurs excellé à montrer l'importance de l'anthropisation dans les milieux naturels en Europe, il est tentant de mettre en avant, en préalable à toute politique de protection environnementale, que la nature n'existe pas. Certes. Cependant, le géographe doit-il être si radical au risque de sombrer dans un « tout se vaut » susceptible de remettre en cause tout programme de conservation ? Un champ de blé intensif en Beauce, une prairie humide poitevine et une parcelle de la « vieille » forêt de Bielowieza en Pologne sont-ils à mettre sur le même plan ? Nous ne le pensons pas car les actions humaines ne sont pas toutes de la même intensité, n'ont pas toutes la même portée et ne sont pas toutes conscientes. En outre, les interventions humaines ne se valent pas. Réintroduire des ours ne revient pas à planter des peupliers. Reconnaître que l'anthropisation de la nature est une réalité ne doit pas signifier donner licence à faire n'importe quoi. Le dépassement de l'opposition nature/culture présente un intérêt. Mais la place culturelle et symbolique de la

nature ne doit pas faire oublier que celle-ci est en premier lieu composée d'éléments biophysiques, potentiellement fragiles. La mise en danger des composantes sensibles et physiques de l'environnement peut donc apporter une double justification à sa protection. Enfin, quoi qu'on fasse, les évolutions et les mécanismes demeurent naturels, par conséquent, en paraphrasant encore J. Scheibling (1994), la nature existe toujours !

Nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir un discours et un positionnement clair. La géographie environnementaliste appelée de leurs vœux par Y. Veyret et P. Pech (1997 [1993]) devrait avoir une place stratégique dans le concert des disciplines, tout comme la géographie politique de l'environnement d'E. Rodary (2003). Ce savoir scientifique de synthèse peut néanmoins prémunir des visions angéliques ou trop partiales qui ne feraient pas voir tous les aspects du problème. Ainsi, si l'on veut asseoir la protection de l'ours par exemple, il ne faut pas être aveugle à la contrainte réelle représentée par la prédation. Vouloir replacer l'homme ou plutôt la société avec ses besoins ne doit pas conduire à minorer la question environnementale pour autant. La contextualisation complexe est alors primordiale. Une géographie voulant mettre en avant la conservation de l'environnement ne nie pas sa filiation humaniste. La protection de la nature, comme nous l'entendons, participe de celle-ci. Néanmoins, à l'heure actuelle, dans la balance, les intérêts strictement humains sont bien plus puissants que l'intérêt environnemental (et même mieux représentés que les intérêts humains les plus conciliants avec la nature). L'affirmation du positionnement devrait donc s'expliciter davantage chez les géographes, c'est dans l'intérêt de la recherche et du débat de société.

Nous pensons que notre étude assure à la fois une continuité et un renouvellement de l'étude du rapport homme / milieu en géographie. N. Blanc et M. Cohen (2001) nous ont confirmé dans l'intérêt heuristique de l'animal, si peu étudié en géographie mais ouvrant des perspectives immenses. Il s'agit de se situer à l'interface entre des entités naturelles ou biophysiques et la société, point de départ fondateur en géographie. Et ce, même si l'étude de la société occupe une part majoritaire. L'animal est donc un analyseur dans le sens où il oblige à prendre un angle de vue particulier pour étudier les changements sociaux et territoriaux. Il est aussi un symptôme du rapport des sociétés à la nature car sa considération par différents groupes d'acteurs nous informe sur l'état culturel et politique de la prise en compte de la nature. En effet, l'animal est le détonateur et le révélateur de conflits à l'intérieur de la cité, la *polis*, d'où l'importance du politique sur lequel nous reviendrons. Enfin, et cela ne doit pas être perdu de vue, il est un élément du milieu biophysique plus ou

moins humanisé. Cette prise en compte est censée conduire à ce que sa conservation ne soit pas déconnectée de l'étude, de manière explicite ou tacite. Tous ces éléments font de l'animal, et en l'occurrence de l'animal sauvage, ce médiateur au sens d'A. Berque (1990 ; 1996). Ainsi, il est une entité biologique, mais il ne s'y réduit pas. Sa dimension est aussi territoriale, sentimentale, culturelle, économique etc. C'est d'ailleurs en évoquant ces dimensions que la réintroduction d'une espèce « remarquable », notion variable dans le temps et l'espace, peut se justifier.

La recherche que nous avons entreprise a tenté de mettre en avant une analyse géopolitique locale articulant démarche géographique, stratégique et gestionnaire. Nous pensons que la géopolitique se prête parfaitement aux questions d'environnement où les dimensions territoriales et conflictuelles sont déterminantes. Par son prisme large, puisant ses références dans l'histoire, l'anthropologie et la sociologie politique, cette approche aide à dénouer la lecture des problèmes en donnant à voir aux chercheurs et à la société la complexité d'un conflit. Même si cette démarche tend à l'objectivité, selon nous, il est très difficile de la pratiquer sans conscience politique. La lecture géopolitique, notamment locale, ne s'épanouit pleinement que dans un contexte démocratique qu'elle entend entretenir en apportant des éléments aux débats. Dans cette continuité, cette exigence démocratique peut s'articuler avec une exigence environnementale, car c'est également cela qui va pousser à mettre en lumière des questions de société très délicates. Ainsi, la géopolitique s'appliquera parfaitement à l'étude de la portée générale conflictuelle de l'agriculture à propos de l'environnement. Que ce soit l'usage des pesticides ou la diffusion des OGM, on retrouve l'intérêt d'une analyse à plusieurs échelles (de l'agriculteur, du citoyen à l'entreprise multinationale, à l'Etat par exemple). Les dimensions conflictuelles et territoriales de telles questions sont évidentes, tout comme leur portée politique. Il peut en être de même pour les enjeux du nucléaire[417], la chasse, Natura 2000 ou encore la gestion de l'eau. Ces questions seraient pertinentes pour une analyse à la fois locale-nationale et internationale. Un champ considérable est ouvert à une géopolitique de l'environnement.

Un des intérêts majeurs de la géopolitique est également de ne pas craindre d'être orientée vers l'action, caractéristique des sciences de gestion. Nous avons montré, en conclusion mais pas seulement, qu'une géographie active permet d'intervenir en donnant à voir une approche complète et originale de la question des grands prédateurs, en faisant des

[417] La question nucléaire a été abordée plusieurs fois dans la revue de géopolitique *Hérodote.*

propositions aux pouvoirs publics et en apportant directement des éléments au débat public. Quand Y. Lacoste écrit en 1976 que « la géographie, ça sert d'abord à faire la guerre », il explique qu'elle ne sert pas uniquement à cela. Nous pensons en effet qu'elle sert aussi à faire de l'environnement dans le sens où la géographie donne des outils pour sa meilleure prise en compte. Nous savons, comme le suggèrent E. Rodary (2003) et L. Mermet (2006), qu'une telle recherche tournée vers l'intervention n'est pas sans risque. Mais nous sommes tenté d'avoir la même aspiration qu'Elisée Reclus, à savoir « être un homme libre dans la libre nature ».

Bibliographie

ADDIP-IDAMP, 2001a. *La Colère des Pyrénées*, recueil de témoignages, 8 p.

ADDIP-IDAMP, 2001b. Ours slovène. Pourquoi nous disons non, 15 p.

ADDIP-IDAMP, 2001c. *Document de synthèse remis à M. J.L. Nicolazo*, Conseiller technique auprès du Premier ministre, Matignon, le 9 mai 2001, 4 p.

A2D et RCT, 2001. Bilan quantitatif, qualitatif, patrimonial des premiers contrats de programme pluriannuel 1994-1999 de « La charte de développement durable des vallées béarnaises et de la protection de l'ours », note de synthèse, document de travail, juillet 2001, 28 p.

ADET, 2000. Les échos du Pays de l'ours, 1, 4 p.

ADET, 2001. « Pyrénées centrales, Pays de l'ours », *Sciences et Nature*, hors-série, juillet-août-septembre 2001, 34 p.

Agostini F., Chibret P., Maresca B. et Fabiani J.-P., 1995. *La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'Environnement*. Etat de la question et monographies régionales, synthèse du rapport de recherche, CREDOC, Paris, 9 p.

Alvares F., Barroso I., Blanco J.-C., Llaneza L., Moreira L., Nacsimiento J., Palacios V., Petrucci-Fonseca F., Pimienta V., Roque S. and Santos E., 2005. *Wolf status and conservation in the Iberian Peninsula*, International Congress Frontiers of Wolf Recovery, Colorado Springs.

ALEPE, 2000. « Le loup, Canis lupus », *in Faune sauvage de Lozère* : 211.

Allaux J.-P., 1994. « Pays Toy, la vallée des hommes libres », *Pyrénées Magazine*, 34 : 18-30.

Anonyme, 1998. « Bêle et tais-toi », *Bulletin des moutonniers drômois*, n° spécial « loup », Fédération départementale ovine de la Drôme, 16 p.

Anonyme-BIMA, 1998. « Les aides publiques à l'agriculture », *Bulletin d'information du ministère de l'Agriculture*, hors-série 1, décembre 1998 : 15-38.

Anonyme, 1999. *La cohabitation entre le pastoralisme des Pyrénées et les ours introduits est impossible*, rapport de la commission permanente du Comité de massif pyrénéen, 14 p

Anonyme, 2001, *Bienvenue au loup*, Aspas, Crest, 22 p.

Anonyme, 2003. Compte rendu de la séance du mercredi 19 mars 2003 du Conseil de gestion patrimoniale, IPHB, Oloron-Sainte-Marie, 15 p.

Anonyme et services de l'État en charge de l'ours, 2004. *Les Pyrénées avec l'ours*, 10 p.

Anonyme, 2006. « Quel impact du loup sur les ongulés sauvages ? », *in La voie du loup*, Mission loup de FNE, 24 : 14-15.

Anonyme, 2007a. *Bilan 2006 de l'observatoire FIEP – WWF de la réglementation des accès*, Observatoire de la zone à ours, FIEP, 8 p.

Association Gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes (AGRNN), 2004. « La Réserve naturelle de Nohèdes et le site Natura 2000 du Madres-Coronat », *Forêt Méditerranéenne*, t. XXV, n°1 : 39-48.

Aranda B., 1997. « Lynx – chasseurs : une cohabitation impossible ? », *Chasse Alsace*, 9 : 4-9.

Arcangeli F., 2005. « Vivre avec l'ours », *Les échos du Pays de l'ours*, 9 : 2-3.

Arnould P., 1994. La recherche française en biogéographie, *Bulletin de l'Association des géographes français*, 4 : 404 – 413.

Arnould P., 2003. « Biogéographie », *in* Levy J. et Lussault M. (éds.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris : 111-112.

Arquillère A., 1994. *Phase préliminaire de la réintroduction d'ours brun en Pyrénées centrales*, document de travail, Artus, DNP, 8 p.

Arripe R., 1998. *Les dernières chasses à l'ours dans les Basses-Pyrénées de 1890 à 1963 : vallées de l' Ouzom, d'Ossau, d'Aspe, de Barétous et de Saint-Engrâce*, Edition R. Arripe, Laruns, 153 p.

Artus, 1991. *La Lettre d'Artus*, n°2/3, janvier 1991, 20 p.

Artus, 1996. « L'album de la réintroduction », *Ours et Nature*, 12-13, Blois, 15 p.

AScA et Servheen C., 1996. *Etat des lieux de la population ursine et de son habitat dans le Haut Béarn. Stratégies de conservation et de renforcement éventuel*, Rapport de phase 1, AScA, commande de l'Institution patrimoniale du Haut Béarn, 189 p.

ASPAP, 2007. *Etude de faisabilité portant sur la réalisation d'un cantonnement des ours dans les Pyrénées*. Cahier des charges, Foix, 11 p.

Bacha S., 2001. « Etude de l'impact des prédations causées par les loups auprès des élevages ovins de Provence-Alpes-Côte d'Azur » *in Actes de la rencontre européenne des éleveurs victimes des prédateurs*, Association Européenne de Défense du Pastoralisme contre les Prédateurs, Nice, sept. 2001 : 32-37.

Baillon J., 1990. *Nos derniers loups. Les loups autrefois en Orléanais*, Les Naturalistes orléanais, Orléans, 504 p.

Barthélemy M., 2000. *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po, Paris, 286 p.

Bath A. J., 2000. *La dimension humaine dans la gestion des loups en France, en Savoie et dans les Alpes-Maritimes*. Rapport de commande Life - LCIE. Université de Terre-Neuve, St John, Canada, 35 p.

Beaufort F. de, 1987. *Le loup en France : éléments d'écologie historique*, Encyclopédie des carnivores de France, 1, SFEPM, 31 p.

Bellefon R. de, 2003. *Histoire des guides de montagne. Alpes-Pyrénées*, Cairn-Milan, 552 p.

Bellefon R. de et Benhammou F., 2004. « Les limites d'un discours environnementaliste : la Confédération paysanne et les prédateurs », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 179-188.

Benayoun L., 2000. *Les Enfants de Mellba*, Garonne Editions, 117 p.

Benhammou F., 1999. La réapparition du Loup en France : protection contre nature ou cohabitation durable ?, mémoire de maîtrise de géographie, Université d'Orléans, 155 p

Benhammou F., 2001. Rôles et dynamiques des porte-parole dans les débats sur l'ours dans les Pyrénées, analyse stratégique et géopolitique d'un problème d'environnement, mémoire de DEA Aménagement-Développement-Environnement, IRD, Université d'Orléans-ENGREF de Paris, 131 p.

Benhammou F., 2003a. « Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, février 2003, 48 : 5-12.

Benhammou, F., 2003b. « Des Hommes, des Ours, des Montagnes », *Revue Pour*, septembre 2003, 179 :49-54.

Benhammou F., 2004. « Analyse stratégique et territoriale du retour du loup dans les Pyrénées : modalité, réalité et perspectives », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 11-19

Benhammou F., 2005a. *Vivre avec l'ours*, Editions Hesse, Saint-Claude-de-Diray, 153 p.

Benhammou F., 2005b. « Vendre la peau de l'ours avant de l'avoir sauvé ? Une géopolitique locale de la conservation d'une espèce animale emblématique », *in* Benhammou F., Bobbé S., Camara J.-J. et Reynes A., *L'ours des Pyrénées, les 4 vérités*, Editions Privat, Toulouse : 77-120.

Benhammou F., 2005c. « La gestion de l'ours et de Natura 2000 en Béarn », *La gazette des grands prédateurs*, 15 : 10-15.

Benhammou F., 2007. « Histoire du méchant loup de J.-M. Moriceau : quelle contribution au débat sur les grands prédateurs ? », *La gazette des grands prédateurs*, 25 :21-23.

Benhammou F. et Mermet L., 2003. « Stratégie et géopolitique de l'opposition à la conservation de la nature : le cas de l'ours des Pyrénées », *in Natures, Sciences, Sociétés*, 11 : 381-393.

Benhammou F. et Salvador O., 2003. « Le loup (*Canis lupus*) dans les Pyrénées, 1998-2003 : cas d'école pour anticiper le retour des prédateurs sauvages dans les territoires ruraux marginaux », *Sud-Ouest Européen*, Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 16 : 85-93.

Benhammou F. et Sanchis E., 2004. *L'ours des Pyrénées : éléments de langage*, rapport de commande administrative, DIREN Midi-Pyrénées, 12 p.

Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), 2004. « La cohabitation homme / grands prédateurs en France (ours et loup): enjeux didactique pour la conservation de la nature et le développement durable ? », Actes du colloque du 21 et 22 mars 2004 au Muséum d'Orléans, *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14, 215 p.

Benhammou F., Bobbé S., Camara J.-J. et Reynes A., 2005. *L'ours des Pyrénées, les 4 vérités*, Editions Privat, Toulouse, 158 p.

Berducou C., Faliu L. et Barrat J., 1982. « Le régime alimentaire de l'ours brun des Pyrénées d'après l'analyse des laissées récoltées en 1977, 1978 et 1979 », *Bulletin mensuel de l'ONC*, 54 : 34-45.

Berducou C., Dubois M. et Lajournade R., 1991. « L'exploitation de la forêt et la sauvegarde de l'ours dans les Pyrénées françaises », *Bulletin technique de l'ONF*, 21 : 221-227.

Berducou C., 1994. « L'exploitation forestière au service des habitats de la faune », *Communautés Travail Pyrénées*, 1ères rencontres pyrénéennes pour l'environnement et le développement, Andorre, 1 p.

Bernadac C., 2000. *Le Premier Dieu*, Editions Michel Lafon, Neuilly-sur-Seine, 367 p.

Bernard D., 1977. La fin des loups en Bas-Berry (XIXe-XXe siècles), histoire et tradition populaire, à compte d'auteur, Chateauroux, 345 p.

Bernard D., 2000. *Des loups et des hommes : histoire et traditions populaires*, Editions Tisserand, Clermont-Ferrand, 178 p.

Bernard D. et Dubois D., 1981. *L'homme et le loup*, Berger Levrault, Paris, 199 p.

Berque A., 1990. *Médiance, de milieux en paysages*, Editions Reclus, Montpellier, 163 p.

Berque A., 1996. *Etre humain sur la Terre*, collection Le débat, Gallimard, Paris, 212 p.

Berry N., 2005. *Les groupes environnemnatux français et l'Union européenne. Enjeux et dynamiques de l'activisme européen des groupes citoyens*, Thèse en cotutelle de doctorat et de Ph D. en science politiques, Université de Bordeaux IV – Université Laval, Québec, 518 p.

Bertrand G., 1978. « La géographie physique contre nature ? », *Géodoc*, n°8, Institut de géographie, Université de Toulouse-le Mirail, 12 p.

Bertrand G., 1991. « La nature en géographie : un paradigme d'interface », *Géodoc*, n°34, Institut de Géographie, Université de Toulouse-le Mirail, 11 p.

Bertrand G., 1992. « La géographie et les sciences de la nature », *in* Bailly A., Ferras R. et Pumain D., *Encyclopédie Géographique*, Editons Economica, Paris : 91-110.

Bertrand Cl. et Bertrand G., 1992. « Territorialiser l'environnement, un objectif pour la géographie », *Géodoc*, n°37, Institut de Géographie, Université de Toulouse-le Mirail, 11 p.

Bertrand Cl. et Bertrand G., 2002. *Une géographie traversière : l'environnement entre territoires et temporalités*, Editions Arguments, Paris, 311.

Biagotti I., 2005. *Aides agricoles : autopsie d'un système inégalitaire. Pour engager un vrai débat sur la Politique agricole commune*. Rapport de Agir ici et de la Confédération paysanne, 14 p.

Bierschenk T. et Olivier de Sardan J.-P., 1998. *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Khartala, Paris, 296 p.

Billé R., 2004. *La Gestion Intégrée du Littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif*, Thèse de doctorat, sciences de l'environnement, ENGREF, Paris, 477 p. + annexes.

Blanc N., 1996. *La nature dans la cité*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 1 – La Sorbonne, 400 p.

Blanc N. et Cohen M., 2001. « L'animal, une figure de la géographie contemporaine », *Espaces et Sociétés*, 110-111 : 25-40.

Blanchet A. et Gotman A, 1992. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Coll. Sociologie, Nathan Université, Paris, 125 p

Blanco J.C., de la Cuesta L. y Reig S., 1990. *El lobo* (Canis lupus) *en España : situación, problemática y apuntes sobre su ecologia*, ICONA, coll. Tecnica, Madrid, 118 p.

Bobbé S., 1993. « Hors statut, point de salut : Ours et Loups en Espagne », *Etudes rurales*, 129-130 : 59-72.

Bobbé S., 1995 « Analyse ethno-sociologique de l'incidence des modes de gestion de l'ours sur les pratiques sociales et représentations humaines dans la cordillère cantabrique », *IX*e. *Conférence Internationale, connaissance et gestion des populations d'Ours, Gestion et restauration de petites populations et populations reliques*, 19-22 octobre 1992, Grenoble, ministère de l'Environnement-Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, Paris-Grenoble : 374-379.

Bobbé S., 1998. *Du folklore à la science. Analyse anthropologique des représentations de l'ours et du loup dans l'imaginaire occidental*, Thèse de 3e cycle, EHESS, Paris, 420 p.

Bobbé S., 1999. « Entre domestique et sauvage : le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante », *Ruralia*, 5: 119-134

Bobbé S., 2000a. « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant », *Ruralia*, 7: 159-176.

Bobbé S., 2000b. « Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection », *Ethnologie française*, 3 : 459-472.

Bobbé S., 2001. « Polémique autour du projet de zonage appliqué à la gestion des loups dans l'arc alpin français », *Espaces et Sociétés*, 110-111 : 111-129.

Bobbé S., 2002a. *L'ours et le loup, essai d'anthropologie symbolique*, MSH-INRA éditions, Paris, 272 p.

Bobbé S., 2002b. « Idéologie, mythe et science. Le loup objet de toutes nos passions », *in* Campion-Vincent V., Duclos J.-C. et Abry C. (éds), « Le fait du loup : de la peur à la passion, le renversement », *Le Monde alpin et rhodanien* : 53-71.

Bobbé S., 2006. « Du projet de zonage aux mesures T. Conceptions divergentes de gestion territoriale des loups dans l'arc alpin », *La revue de géographie alpine*, 4 : 111-118.

Boitani L., 1982. « Wolf management *in* intensivety used areas of Italy », *in* Harrington F. H. and Paquet T., *Wolf of the World*, Noyes Publications, Park Ridge, New Jersey : 158-172.

Boitani L., 1998. *An Action for the Conservation of Wolf in Europe*, Draft, A Large Carnivore for Europe, WWF, 77 p.

Boitani L., 2003. « Wolf Conservation and Recovery », *in* Mech L. D. and Boitani L., *Wolves : Behavior, Ecology and Conservation*, The University of Chicago Press, Chicago and London : 317-340.

Boitani L., 2005. « Editorial », *Coexistence Infos – Life Coex*, 1: 1.

Boitani L. *and* Ciucci P., 1991. « Population viability analysis (P.V.A.) as conservation approach : the Italian wolf case », *Ric. Biol. Selvaggina*, Suppl. : 151-164.

Bonnassie P., 2000 [1974]. « Des refuges montagnards aux Etats pyrénéens », *in* Taillefer F., *Les Pyrénées, de la montagne à l'homme*, Editions Privat, Toulouse : 103-130.

Bonnemaison E., 2006. *Pratiques cynégétiques en présence de l'ours brun dans le Haut-Béarn*, Master 1 Société, Aménagement, Territoires, IUP, Université de Pau, 135 p.

Bonnet C., 2006. « La prédation, une mort naturelle », *in La voie du loup*, Mission loup de FNE, 24 : 16-17.

Bonnet N., 2003. Gérer les grands prédateurs dans le Parc Naturel et la Réserve de la Biosphère de Somiédo (Espagne) : espaces protégés, garants d'une cohabitation durable ?, Mémoire de maîtrise de géographie, Université d'Orléans, 142 p.

Bonnet N. et Benhammou F., 2004. « La gestion des grands prédateurs (ours et loups) dans le Parc Naturel de Somiedo (Espagne) : un modèle d'éco-développement ? », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 165-178.

Borelli J.-L. et Heitz ., 2004. « Des volontaires pour la cohabitation Loup – Pastoralisme », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 105-107.

Boscagli G., 1985. *Il Lupo*, ed. Carlo Lorenzoni, Roma, 94 p.

Bouchet J.-C., 1988. Histoire de la chasse à la grande faune (ours, loup, rapaces, lynx, bouquetin) dans les Pyrénées françaises du XVIe au XXe siècle, Thèse de 3ème cycle, Histore, Université de Pau, 1005 p.

Boulanger P., 2005. *La réalité de la distribution des subventions agricoles en France*, Rapport, Groupe d'économie mondiale, Sciences-Po, Paris, 33 p.

Bourdieu P., 1996. *Sur la télévision*, Raisons d'agir, Paris, 95 p.

Bourdieu P., 2002. Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn, Seuil, Paris, 266 p.

Bourdin A., 2000. *La question locale*, PUF, Paris, 283 p.

Boust E. et Bataille J.-F. *La filière ovine en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, plaquette du GIE ovin PACA, Résonance, 8 p.

Boy D., 2003. *Les parlementaires et l'environnement*, rapport de recherche, PROSES, Sciences-Po, Paris, 40 p.

Bracque P. 1999. *Rapport interministériel sur la cohabitation entre l'élevage et le loup*, DNP, Ministèe de l'environnement (consultable à l'adresse web : www.ecologie.gouv.fr).

Brédif H., 2004. *Le vivant, les hommes et le territoire, essai de biogéopolitique*, Institut national agronomique, Paris-Grignon, ENS-LSH, Lyon, 2 tomes, 808 p.

Bremener P., 2004. « Le rôle de l'Etat dans la gestion des territoires », *Sol et Civilisation*, 26 : 13-14

Broueilh M.-L., 2001. *Le Pastoralisme*, Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen, Comité départemental du Pastoralisme, préfecture de Tarbes, 5 p.

Burle R., 2003. « Interview de Daniel Spagnou », *La gazette des grands prédateurs*, n°9 : 27-29.

Calbérac Y. et Bonerandi E., 2002. « Lacoste Yves, le géographe et le politique », compte rendu de la conférence prononcée à l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Lyon, 28 février 2002, 5 p

Callon M., Lascoumes P. et Barthes Y., Agir dans un monde incertain - essai sur la démocratie technique, Paris, Seuil, 2001.

Camarra J.-J., 1997. Boulevard des ours, vingt ans sur les traces du dernier grand fauve de France, Milan Presse, Toulouse, 150 p.

Camarra J.-J., 2005. « Biologie, écologie de l'ours brun », *in* Benhammou F., Bobbé S., Camara J.-J. et Reynes A., *L'ours des Pyrénées, les 4 vérités*, Editions Privat, Toulouse : 15-36.

Camarra J.- J. et Parde J. M., 1992. « L'ours (*Ursus arctos*) », *Encyclopédie des Carnivores de France*, 5, SFEPM, Paris, 39 p.

Campion-Vincent V., 1994. *Les réactions sociales à l'arrivée du lynx dans l'Ain et le Jura*, Maison des Sciences de l'Homme, étude réalisée pour le ministère de l'Environnement, Paris, 40 p.

Campion-Vincent V., Duclos J.-C. et Abry C. (éds), 2002. « Le fait du loup : de la peur à la passion, le renversement », *Le Monde alpin et rhodanien*, 285 p.

Campion-Vincent V., 2002. « Les réactions au retour du loup en France, une tentative d'analyse prenant les « rumeurs » au sérieux », *in* Campion-Vincent V., Duclos J.-C. et Abry C. (éds), « Le fait du loup : de la peur à la passion, le renversement », *Le Monde alpin et rhodanien* : 11-52.

Cantaloube J. et Colliot B., 2002. *Sur les pas des bergers, Estive et Transhumance*, Editions Ouest France, Rennes, 128 p.

Cap ours, 2006. *Le journal de Cap ours* – Coordination associative pyrénéenne pour l'ours, n° 5, 6 p.

Carbone G., 1991. *La peur du loup*, coll. Découvertes, Gallimard, Paris, 176 p.

Carbone G., 1995. *Le loup, son retour en France*, SNPN – PNM – ONC, Paris, 29 p.

Carbone G., 1999. « Loup perdu, Loup retrouvé. Essai d'analyse sur le processus d'éradication et de protection d'une espèce (*Canis lupus*) en France », *in* Bodson L. (éd.), *Animaux perdus, animaux retrouvés : Réapparition ou réintroduction en Europe occidentale d'espèces disparues de leur milieu d'origine*, Université de Liège, 15-37.

Carbone G., 2003. *Les loups*, Larousse, Paris, 216 p.

Caussimont G., 1981. Etude comparée des communautés des vallées de Hecho, Anso, Roncal, Haut Ossau, Aspe, Barétous de la structure et certains aspects des mentalités à travers le mythe de l'ours, Thèse de doctorat, Université de Pau, Institut universitaire de recherche scientifique, 2 tomes, 582 p.

Caussimont G., 1993. « La population d'ours brun dans les Pyrénées françaises et espagnoles, historique d'un déclin : l'exemple des Pyrénées occidentales », *Actes du XVI*e *colloque de la SFEPM*, 17-18octobre 1992, Muséum d'Histoire Naturelle, Grenoble : 101-106.

Caussimont G., 1997. Avec le naturaliste sur les pas de l'ours brun des Pyrénées, FIEP-Loubatière, Pau, 208 p.

Caussimont G., 1999. « L'ours dans les Pyrénées », *Courrier de la Nature*, 27-33.

Caussimont G., 2005. Plaidoyer pour Cannelle. Pour la sauvegarde de l'ours dans les Pyrénées, Loubatières, Pau, 123 p.

Chabert J.-P., de Sainte Marie C. et Vincent M., 2004. « La régularisation du loup : 1990 – 2004 », *Forêt Méditerranéenne*, XXV (2) : 131-142

Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, 1996. « Loup et élevage, cohabitation impossible », supplément à *la Vie Agricole des Alpes-Maritimes*, janvier 1996, 12 p.

Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, 1998. *Un prétendu retour naturel du loup en France*, Nice, 12 p.

Chapron G., Quenette P.Y., Legendre S. et J. Clobert, 2003a. « Which future for the French Pyrenean brown bear (Ursus arctos) population ? An approach using stage-structured deterministic and stochastic models » *Comptes Rendus Biologies*, Académie des Sciences, 326 : 175-182.

Chapron G., Legendre S., Ferrière R., Clobert J. et R. G. Haight, 2003b. « Conservation and control strategies for the wolf (Canis lupus) *in* Western Europe based on demographic models », *Comptes Rendus Biologies*, Académie des Sciences, 326 : 575-587.

Charlier B., 1999. La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974, Thèse de doctorat en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 753 p.

Charpentier J., 2000. *La réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales*, mémoire de BTS gestion et protection de la nature, Toulouse, 47 p. (+ annexes non paginées).

Chartier D., 2002. Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux, Thèse de doctorat, géographie, Université d'Orléans, 414 p.

Chateauraynaud F. et Torny D., 1999. Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Editions de l'EHESS, Paris 471 p.

Chassin N., 2001. Aspects juridiques de la conservation des grands prédateurs en France : les cas de l'ours et du loup, mémoire de DEA en Droit, Université d'Aix-en-Provence, 210 p.

Chauprade A. et Thual F., 1998. *Dictionnaire de géopolitique*, Ellipses, Paris, 621 p.

Chevillon F., 2004. « Pastoralisme, Ours, Biodiversité : Pour une montagne vivante… », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 131-132.

Chuet J.-F. et Thorton C., 1992. *Projet de réintroduction de l'Ours brun dans les Pyrénées centrales*. Etude de faisabilité sur les possibilités de partenariat d'entreprise, ONC, s. l., 30 p.

Constantin H. 2002. *Le Lobby de la Gâchette*, Seuil, Paris, 212 p.

Coppinger. R. and Coppinger L., 1990. "A decade use of livestock guarding dogs", *Proceed*, 14 th Vert. Pest. Conf., University of California, Davis.

Couteau-Bégarie A., 2001. *Traité de Stratégie*, Economica, Paris, 1018 p.

Couturier M., 1954. *L'ours brun*, Artaud, Grenoble, 268 p.

Crozier M. et Friedberg E., 1977. *L'acteur et le système*, Seuil, Paris, 500 p.

Dahier T. et Lequette B., 1997. « Le loup *Canis lupus* dans le massif du Mercantour (France) : gestion des dommages occasionnés aux ongulés domestiques », *in Bulletin de la Société neufchâtelloise des sciences naturelles*, 120, 2 : 19-26.

Dalla Bernadina S., 1996. L'utopie de la nature : chasseurs, écologistes et touristes, Imaga, Paris, 304 p.

Dalla Bernadina S., 2002. « Pourquoi danser avec les loups ? », *in* Campion-Vincent V., Duclos J.-C. et Abry C. (éds), « Le fait du loup : de la peur à la passion, le renversement », *Le monde alpin et rhodanien* : 73-96.

Dardel E., 1952. *L'homme et la Terre*, PUF, Paris, 199 p.

DDAF 65, 2003. « Le pastoralisme haut-pyrénéen », *Pastum, Bulletin de l'Association française de pastoralisme*, n°68/69 : 2-8.

DDAF 65, 2005. Les aides financières au pastoralisme dans les Hautes-Pyrénées (2003-2004), document interne, 5 p.

Defos du Rau P., Ménoni E., Sournia A., Jean F. et Steinmetz J., 2006 « L'enjeu des habitats ouverts en montagne, l'apport des ORGH de Midi-Pyrénées », *Faune sauvage*, 270, janvier 2006 : 71-77

Degeorges P., 2004. « Analyses des enjeux socio-politiques de la gestion durable du loup en France », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 69-78.

Degeorges P., Emerit A., Benhammou F., Randier C., 2004. « Réflexion sur les enjeux socio-politiques de la protection de la biodiversité », texte proposé au concours Jeunes chercheurs et Biodiversité, Institut français de la biodiversité, 16 p.

Degeorges P. et Nouchy A., 2004. « Le loup, une affaire d'Etat », *Cahiers du PROSES*, Sciences Po, Paris, 9, 27 p.

Degeorges P., Benhammou F., Bourgeois A., Chapron G., Emerit A., Rathier S. et Sébastien L., 2005. *Communiquer, anticiper et développer des savoir-faire pour une gestion durable des grands prédateurs en France*, Projet de recherche pluridisciplinaire de collaboration scientifique et technique entre la France et les Etats-Unis (Parc national de Yellowstone), proposition au MEDD, 79 p.

Del Franco G.-M. et Andrieux S., 2005. « La réintroduction de l'ours brun dans le Trentin », *La gazette des grands prédateurs*, n° 15, printemps 2005 : 32-34.

Deléage E., 2006. « Paysans malgré tout ! », *Ecologie et politique*, 31, Syllespse, Paris : 11-23.

Delfour J., 2004. *Vivre avec le loup*, Editions Hesse, Saint-Claude-de-Diray, 140 p.

Demangeot J., (1998 [1984]. *Les milieux « naturels » du globe*, Armand Colin, 337 p.

Dendaletche C. et Camarra J.-J., 1979. Travaux de recherche sur l'ours brun des Pyrénées pour définir les effectifs, le mode de vie et les contraintes humaines sur son milieu afin de proposer des mesures de protection, Université de Pau , ministère de l'Environnement.

Dendaletche C., 1993. *La cause de l'ours*, Sang de la Terre, Paris, 228 p.

Deverre C., 1999. « Le loup (le retour) et l'agneau (le départ) ? », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 36 : 67-68.

Descola P., 1986. La nature domestique : symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar, Editions de la MSH, Paris, 450 p.

Direction générale de Environnement (DG Env.), 2007. « Les grands carnivores européens », *Natura 2000, Lettre d'information nature*, Commision européenne, Bruxelles : 1-13.

DIREN Midi-Pyrénées, 1998. *Réintroduction expérimentale de trois ours en Pyrénées centrales*, situation en décembre 1998 – Préfecture de Région Midi-Pyrénées, 14 p.

DIREN Midi-Pyrénées, 2000a. *Ours en Pyrénées centrales*. Rapport final Life Nature « Conservation des grands carnivores en Europe », MATE, DIREN Life, 50 p.

DIREN Midi-Pyrénées, 2000b. *Ours en Pyrénées centrales*. Bilan des actions contractualisées dans le cadre du programme Life « Conservation des grands carnivores en Europe », MATE, DIREN Life, 47p.

DIREN Midi-Pyrénées, 2000c. *Bilan public « Ours »*, DIREN M-P, Toulouse, 44 p.

DIREN Midi-Pyrénées, 2001. *Bilan comportemental des ours réintroduits*, Equipe technique ours – ONCFS, document interne, 6 p.

Djouldem, M., 1991. « Le local en réseau », *Quaderni*, 13-14, 25-38.

DNP, 1996. Premiers éléments d'enquête sur le retour du loup dans les Alpes françaises, ministère de l'Environnement, 10 p.

Dobremez J.-F., 1996. *Rapport sur la mission d'inspection et de médiation sur le loup*, ministère de l'Environnement – DNP, 26 p.

Dorioz J.-M., 1998. « Alpages, prairies et pâturages d'altitude, l'exemple du Beaufortain », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 35 : 33-42.

Duchamp C., 1996. Vers un modèle de simulation des interactions loups-ongulés dans le Mercantour : éléments de dynamiques des populations, DEA Analyse et modélisation de systèmes biologiques, Université Lyon 1.

Duchamp C., Genevey V., Favier F., Dahier T., Durand C. Oléon P. et Pion M., 2001. *Premier rapport d'activité du programme Life Loup*, Année 2000, ministère de l'Environnement, Life, 52 p.

Duchamp C., Genevey V., Favier F., Dahier T., Durand C. Oléon P., Guérin V., Messa C. et Lacour N., 2002. *Rapport d'activité intermédiaire du programme Life Loup*, Année 2001, Ministère de l'Environnement, Life, 99 p.

Duchamp C., Genevey V., Favier F. et Lacour N., 2004. *Le retour du loup dans les Alpes françaises*. Rapport final du programme Life loup, juillet 1999-mars 2004, MEDD, Life, 95 p.

Dupont Y., 2006. « Pourquoi faut-il pleurer les paysans ? », *Ecologie et politique*, 31, Syllespse, Paris : 25-39.

Dumé A., 2007. « Pour une évolution des schémas de protetcion des troupeaux ovins face au risque de prédation par le loup dans les Alpes », *in* Garde L., Bataille J.-F. ; Brunschwig G., Dimanche M. et Lasseur J. *Loup – Elevage. S'ouvrir à la complexité. Le point sur 4 années de recherche sur les systèmes d'élevage en montagnes méditerranéennes confrontés à la prédation*, CERPAM, Institut de l'élevage, SIME/SUAMME : 130-139.

Dupré E., Genovesi P. e Pedrotti L., 2000. « Studio di fattibilità per la reintroduzione dell'Orso bruno (*Ursus arctos*) sulle Alpi centrali », *Biologia e Conservazione della Fauna*, 105: 1-89.

Duran P., 1998. « Les parcs et les difficultés de la négociation institutionnalisée : le cas du parc national des Pyrénées occidentales », *in* Theys J. et Barraqué B., *Les politiques d'environnement. Evaluation de la première génération* : 1971-1995, Editions Recherches, Paris : 257-271.

Durand T., 1999. *Pastoralisme ovin durable et retour du loup*. Rapport de Mission, DIREN Rhône-Alpes-DDAF Savoie, n.p.

Ecotone, 1998. Evaluation de l'impact des chiens errants sur la faune domestique en Ariège : mesures existantes et processus d'indemnisation, Rapport de bureau d'études, Castanet-Tolosan, 43 p.

Emerit A., 2004. « Quelle spécificité dela gestion du loup dans les différents espaces protégés alpins français ? », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 29-40.

Emerit A., 2007. Les aires protégées gérées. Zonage de l'espace et différenciation des rôles des acteurs : conditions d'une gestion intégrée des territoires. Le rôle des équipes des aires protégées alpines dans la gestion du retour du loup et dans le conservation du tétras-lyre, Thèse de doctorat de l'ENGREF, Sciences de l'environnement, ENGREF, Paris, 527 p.

Englebert F., 2000. *Le loup : 100 questions-réponses sur une réapparition*, Editions La Plage, Sète, 128 p.

Englebert F., 2003. « Le projet Life Ursus : la réintroduction dans le Parc naturel Adamello Brenta », *La voie du loup*, 16 : 16-17.

Equipe des techniciens pastoraux itinérants, 2006. *Rapport d'activités. Saison 2005*, ONCFS, DIREN Midi-Pyrénées, ETO, Saint-Gaudens, 35 p

Erome G., 1988. « Le sauvetage des derniers ours pyrénéens ou les vraies raisons d'un échec », *Courrier de la Nature*, 112 : 20-27.

Erome G. et Verilhac Y., 1988. *L'ours brun dans les Alpes françaises. Historique de sa disparition*, secrétariat d'Etat à l'Environnement, Centre ornithologique Rhône-Alpes, 120 p.

Ernst et Young, 2001. *Réalisation de l'audit-diagnostic de la Charte départementale pour l'environnement*, Fiches de diagnostic, Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, Digne-les-Bains, 88 p.

Espuno N., 1998. Facteurs influençant la prédation du cheptel domestique par le Loup (Canis lupus) dans le massif du Mercantour, DEA de Biologie et d'Ecologie, CEFE / CNRS Montpellier, 36 p.

Espuno N., 2004. *Impact du loup (Canis lupus) sur les ongulés sauvages et domestiques dans le massif du Mercantour*, Thèse de Doctorat de biologie des populations et écologie, Université de Montpellier II, 212 p.

Estrosi C. et Spagnou D., 2003a. *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme*, Rapport de commission d'enquête parlementaire n° 825, tome 1, 247 p.

Estrosi C. et Spagnou D., 2003b. *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme*, Assemblée nationale, Rapport de commission d'enquête parlementaire n° 825, tome 2, vol. 1, 463 p.

Estrosi C. et Spagnou D., 2003c. *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme*, Assemblée nationale, Rapport de commission d'enquête parlementaire n° 825, tome 2, vol. 2, 405 p.

Etchelecou A., 1995. « Ours bruns des Pyrénées occidentales. Eléments d'analyse démographique », IXe Conférence Internationale, Connaissance et gestion des populations d'Ours, Gestion et restauration de petites populations et populations reliques, 19-22 octobre 1992, Grenoble, ministère de l'Environnement-Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, Paris-Grenoble : 97-107.

Evin M., 2004. « Erosion et surpâturage, l'exemple des Alpes du Sud », *La Garance voyageuse, Revue du monde végétal*, 68 : 19-22.

Eychenne C., 2003. *Les éleveurs et l'estive, un regard sur l'action collective. Le cas de la montagne ariégeoise*, Thèse de doctorat en Etudes rurales, mention géographie, Université de Toulouse-le-Mirail, 492 p.

Eychenne C. et Roucolle M., 2006. « Vers une remise en cause de la contractualisation par les éleveurs de montagne ? », *Pastum, Bulletin de l'Association française de pastoralisme*, 79 : 5-11

Fabre A., 1990. Propositions de mesures immédiates en faveur de l'Ours brun dans les Pyrénées Atlantiques et de structures locales pour en assurer l'application avec l'appui des services de l'État, Comité intervalléen pour la sauvegarde de l'ours et de la faune pyrénéenne dans leur Environnement, Pau, s. p.

Favier F., 2004. « L'information et la communication des associations « environnemenrales dans le conflit sur le loup », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 21-28.

Ferreira-Koch D., 1997/1998. « Les éleveurs et les chasseurs des Vosges du Nord et leurs relations au lynx (Lynx lynx). Image et place de l'animal dans notre société », *Annales Scientifiques de la Réserve de la Biosphère Vosges du Nord*, 6 (1997/1998) : 77-94.

Ferrere C., 2000. Des hommes et des ours, éco-gestion montagnarde, Atlantica, 176 p.

Ferrier, J.-P., 1998. Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires, Editions Payot, Lausanne, 251 p.

Ferry L., 1992. Le nouvel ordre écologique : l'arbre, l'animal et l'homme, Grasset, Paris, 220 p.

FNE et ACP, 2006 (France nature environnement et Association pour la cohabitation pastorale, 2006). *3ème rencontres nationales de l'éco-pastoralisme, 29 et 30 janvier 2005 (St-Genès-Champanelle – 63)*, Life Coex 33 p.

Foucault M., 1966. Les mots et les choses, archéologie des sciences humaines, NRF, Gallimard, Paris, 400 p.

Foucher M., 1982. « Esquisse d'une géographie humaine des risques naturels », *Hérodote*, n°24 : 40-67.

Foucher M., 1991 [1989]. Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique, Fayard, Paris, 527 p.

Francesci F. et Boitani L., 1991. « Distribuzione geografica dei lupi rinvenuti morti *in* Italia dal (1972-1990) », *in Ric. Biol. Selvaggina*, Suppl. : 595-598.

Galhano Alves J.-P., 2002. Vivre en Biodiversité totale. Des hommes, des grands carnivores et des grands herbivores sauvages. Deux études de cas : Loups au Portugal, tigres en Inde, Atelier national de reproduction des thèses, Lille, 849 p.

Galhano Alves J.-P., 2004. « Restaurer et coexister avec la biodiversité totale. Sociétés Humaines, Grands Carnivores et Grands Herbivores Sauvages : Une approche multidisciplinaire et comparative internationale », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours), Recherches Naturalistes en région Centre », n°14 : 141-148.

Garde L., 1998. Loup et pastoralisme. La prédation et la protection des troupeaux dans le contexte de la présence du loup en Région PACA, Convention d'étude avec le ministère de l'Environnement, CERPAM, Manosque, 58 p.

Garde L., 2000. Quand on parle du loup… c'est de l'homme dont on cause : derrière la nature, quelle culture ? Mémoire de DEA d'anthropologie clinique, Université de Rennes II, 88 p.

Garde L., 2001. « Incidences techniques sur les systèmes pastoraux », *in Acte de la rencontre européenne des éleveurs victimes des prédateurs*, Association Européenne de Défense du Pastoralisme contre les Prédateurs, Nice : 38-47

Garde L., 2002. « Loup des villes, loup des champs », *in* Campion-Vincent V., Duclos J.-C. et Abry C. (éds), « Le fait du loup : de la peur à la passion, le renversement », *Le monde alpin et rhodanien* : 243-266.

Garde L., 2005. « Attaques de chiens sur les troupeaux ovins dans le Lubéron et comparaison avec la prédation en territoires à loups », *Antropozoologica*, 40 (2) : 7-26.

Garde L. et Vors E., 2001. La prédation par les loups et les chiens errants dans le massif des Monges (Alpes-de-Haute-Provence) : diagnostics pastoraux et approche statistique, CERPAM, Manosque, 26 p. + annexes.

Garde L., Bacha S. ; Bataille J.-F. et Fabre P., 2003. *La vulnérabilité de l'élevage ovin face au loup*. Note technique à l'attention de la commission d'enquête parlementaire, CERPAM-FROSE-IE-CA 13, 7 p.

Garde L., Bataille J.-F. ; Brunschwig G., Dimanche M. et Lasseur J. (éds), 2007. Loup – Elevage. S'ouvrir à la complexité. Le point sur 4 années de recherche sur les systèmes d'élevage en montagnes méditerranéennes confrontés à la prédation, CERPAM, Institut de l'élevage, SIME/SUAMME, 248 p.

Generalitat de Catalunya, Departamente de Medi Ambient I Habitatdge, 2004. *Detectat el Primer exemplar de llop salvatge a Catalunya des de fa de més de 70 anys*, Dossier de Premsa, 12 de febrer de 2004, 6 p.

Génot J.-C., 2006. *Vivre avec le lynx*, Editions Hesse, Saint-Claude-de-Diray, 141 p.

George P., 1971. *L'environnement*, collection Que sais-je ?, PUF, Paris, 121p.

Gerbaux F., 1994. *La montagne en politique*, L'Harmattan, Paris, 170 p.

Giblin B., 1981. « Elisée Reclus : un écologiste avant l'heure ? », *Hérodote*, n°22 : 107-118.

Giblin B., 2001. « De l'écologie à l'écologie politique : l'enjeu du pouvoir », *Hérodote*, n°100 : 13-31.

Giblin B., 2005. *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, préf. Y. Lacoste, Fayard, Paris, 975 p.

Gourou P., 1936. *Les paysans du Delta tonkinois, étude de géographie humaine*, Thèse principale, doctorat d'État, Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient, 666 p.

Gourou P., 1982. Terres de bonne espérance ; le monde tropical, Plon, Paris, 456 p.

Green J. et Woodruff, 1980. "Livestock guarding dogs : an old world solution to an age-old age problem", *Country Journal*, n°7: 68-77

Grémion P., 1976. Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français, Seuil, Paris, 477 p

Grenand P. et Grenand F., 1996. « Il ne faut pas trop en faire : Connaissance du vivant et gestion de l'environnement chez les Wayâpi (Amérindiens de Guyane) », *Cahiers des sciences humaines*, 32, 1 : 51-67.

Grenier C., 2000. *Conservation contre nature. Les îles Galapagos*, coll. Latitude 23, IRD Editions, Paris, 375 p.

Grosjean D., 1992. « L'impact du lynx sur l'élevage » *in Situation, protection et réintroduction du lynx en Europe*, Neufchâtel, Fac. des Lettres, Conseil de l'Europe, Strasbourg : 69-73.

Guével J., 1999. L'arrivée du loup et du lynx dans le massif des Ecrins. Analyse des conséquences pour l'élevage ovin, Mémoire de DEA, ENGREF, Parc national des Ecrins, 112 p.

Guichard R., 1991. « Interview d'Augustin Bonrepaux », *La Lettre d'Artus*, n°2/3, janvier 1991 : 14-17.

Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R. et Roux E., 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Editions Anthropos, Paris, 186 p.

Henri C., 1986. *Affrontement ou conivence. La nature, l'ingénieur et le contribuable*, Laboratoire d'économétrie, Ecole Polytechnique, Paris, 201 p.

Herrenschmidt V. et Vandel J.-M., 1992. « Réapparition du lynx en France : aspects scientifiques et sociologiques », *in* « Introductions et réintroductions de mammifères sauvages », XIVème Colloque francophone de Mammalogie, *Annales de Biologie du Centre* : 147-159.

Herrenschmidt V., 1997. « L'influence de la prédation du lynx sur les populations de chevreuils », *Chasse Alsace*, 9, 4-6.

Hervé D., 2004. « Pour une gestion en bien commun du territoire du Haut Béarn », *Sol et Civilisation*, août 2004, 26 : 3-4.

Hervieu B. et J. Viard, (2001). *L'archipel paysan, la fin de la République agricole*, éditions de l'aube, 123 p.

Honde R. et Chevallier D., 1999. *De l'incompatibilité du loup et du maintien d'un pastoralisme durable*. Rapport d'information n°1875, Assemblée nationale, Paris, 63 p.

Huet P., 1995. *Le loup*, Eveil-Nature, Paris, 72 p.

Huet P., 2001. *Le monde des loups*, Editions Hesse, St-Claude-de-Diray, 117 p.

Kempf C., 1987. Le retour des seigneurs de nos forêts d'Europe, Sang de la Terre, 227 p.

Kleitz G., 2003. *Gestion du Loup en France*. Eléments de doctrine / propositions MAAPAR/DGFAR-BEGER (document interne).

Kleitz G., 2004. Evolution 1994 – 2004 des zones de présence du loup (Canis lupus), des attaques, victimes de la prédation et de la mise en place de mesures de protection par les éleveurs. Données statistiques sur l'accompagnement des éleveurs en zone de présence du loup à l'échelle, note technique, BEGER, DGFAR, Ministère de l'agriculture, Paris, 7 p.

Kruuk Hans, 2005. Chasseurs et chassés. Relations entre l'homme et les grands prédateurs, Delachaux et Niestlé, Paris, 224 p.

IFOP, WWF et ADET-Pays de l'ours, 2003. *Les Français revendiquent la présence de l'ours dans les Pyrénées*, document de présentation du sondage réalisé par l'IFOP, 6 p.

IFOP, 2005. *Les Pyrénéens et la conservation de l'ours*, sondage réalisé pour Pays de l'ours-ADET, Synthèse, 7 p.

Igel R., 2003. *Quand on parle du loup*, Ed. Serpenoise, Metz, 296 p.

IPHB, 1994. La Charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours, Oloron-Sainte-Marie

IPHB, 1996. *La lettre de l'IPHB*, 1, novembre 1996, 6 p.

IPHB, 2000a. *La lettre de l'IPHB*, 3, février 2000, 20 p

IPHB, 2000b. *La lettre de l'IPHB*, 4, août 2000,16 p.

IPHB, 2004. Contrats de programme pluri-annuel, 2000-2006, Oloron-Sainte-Marie, 46 p.

Jas N., 2006. « Déqualifier le paysan, introniser l'agronome, France 1840-1914 », *Ecologie et politique*, 31, Syllespse, Paris : 45-55.

Lacoste Y., 1976. La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre, Maspéro, Paris, 186 p.

Lacoste Y., 1979. « À bas Vidal ? Viva Vidal », *Hérodote*, n°16 : 26-57

Lacoste Y., 1981. « Géographicité et géopolitique : Elisée Reclus », *Hérodote*, n°22 : 14-106

Lacoste Y., 1982. « Les écologistes, les géographes et les "écolos" », *Hérodote*, n°26 : 3-22.

Lacoste Y., 1990. *Paysages politiques*, Livre de poche, 285 p.

Lacoste Y (éd.). 1995, *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, Paris, 1698 p.

Lacoste Y., 1997. Vive la Nation. Destin d'une idée géopolitique, Fayard, Paris, 339 p

Lacoste Y., 2001. « Hérodote a 25 ans. Ecologie et géopolitique en France », *Hérodote*, n° 100 : 3-12.

Lacoste Y., 2003. De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie, Armand Colin, 413 p.

Lajarge R., 2000. *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux* (Chartreuses et Monts d'Ardèche), Thèse de doctorat, géographie, Université Joseph Fournier, Grenoble, 663 p.

Lajoux J.-D., 1996. *L'homme et l'ours*, Glénat, Grenoble, 224 p.

Lambert M., 1996. *Perspectives de l'élevage ovin dans les Alpes-Maritimes*, rapport au Ministre de l'Agriculture.

Landelle P., 2002. *Aspects juridiques de la conservation de l'ours brun en France*, Cahiers du CRIDEAU, Presses Universitaires de Limoges, 218 p.

Landry J.-M., 2001. *Le loup*. Delachaux et Niestlé. Lausanne, 240 p.

Lapeyronie P. et Moret A., 2003. Chiens de troupeaux dans le Parc national du Mercantour (chiens de travail et chiens de protection). Etude comportementale, impact sur la faune sauvage des estives, Agro Montpellier, ONCFS, Parc national du Mercantour, 126 p.

Lapeyronie P. et Moret A., 2007. « Protection des troupeaux et impacts environnementaux », *in* Garde L., Bataille J.-F. ; Brunschwig G., Dimanche M. et Lasseur J. (éds), 2007.*Loup – Elevage. S'ouvrir à la complexité. Le point sur 4 années de recherche sur les systèmes d'élevage en montagnes méditerranéennes confrontés à la prédation*, CERPAM, Institut de l'élevage, SIME/SUAMME: 202-211.

Larrère C. et Larrère R., 1997. Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement, Aubier, Paris, 355 p.

Larrère R., 1999. « Le loup, l'agneau et l'éleveur », *Ruralia*, 5 : 135-147.

Lascoumes P., 1994. *L'éco-pouvoir*, coll. Textes à l'appui / série écologie et société, La Découverte, Paris, 318 p.

Laslaz L., 2005. Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards, Thèse de doctorat en géographie, CISM, Université de Savoie, 2 volumes, 644.

Lassalle J., 1996. « Des montagnes, des ours et des hommes », *Sol et Civilisation*, n°3 : 8-9.

Lassalle J., 1997. « L'Institution patrimoniale du Haut Béarn : une structure adaptée à un problème de gestion complexe du territoire », *Sol et Civilisation*, 6, août : 5-15.

Laurenson C., 2001. Pastoralisme durable dans le contexte du retour du loup en Savoie. Evaluation de la pérennité des élevages ovins savoyards de petite taille par une approche socio-technico-économique, DDAF de Savoie, SEA de Savoie, 79 p. + annexes n. p.

Latour B., 1989. *La science en action*, la Découverte, Paris, 450 p.

Latour B., 1991. *Nous n'avons jamais été modernes*, La Découverte, 351 p.

Latour B., 2001. Le métier de chercheur : regard d'un anthropologue, INRA Editions, Paris, 103 p.

Le Berre M. 1992. « Territoires », *in* Bailly A., Ferras R. et Pumain D., *Encyclopédie Géographique*, Editons Economica, Paris : 617-638

Legeard J.-P., 2000. « Une histoire d'économie racontée aux brebis de Provence et d'ailleurs », *in* Bornard A. et Brau-Nogué C. (eds.). « Le pastoralisme en France à l'aube de l'an 2000 », *Pastum*, hors série, Association française de pastoralisme, Edition de la Cardère : 23-32.

Legeard J.-P., 2002. « Les trashunamances ovines provencçales dans le massif des Alpes du Sud », *in Transhumance. Relique du passé ou pratique d'avenir ? Etat des lieux d'un savoir-faire euro-méditerranéen en devenir*, Editions Cheminements, Coudray-Macouard : 153-164.

Legeard J.-P., 2007. « Le pastoraslime en France au carrefour des questions agricoles et environnementales », *Pastum, Bulletin de l'Association française de pastoralisme*, n°84 : 20-34.

Lepape G., Blanchet M. et Durand C., 2001. *Interactions entre les promeneurs et les chiens de protection de troupeaux ovins dans le massif du Queyras*, Université de Tours, PNR du Queyras, Programme Life-loup, 47 p.

Lepeltier S., 2004. *Conférence de presse Plan d'action loup*, 19 juillet 2004, MEDD, Paris, 3 p.

Leroy M., 2004. Gestion stratégique des écosystèmes dans un contexte d'aide internationale : engagements environnementaux et dispositifs de gestion dans la vallée du fleuve Sénégal, Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, ENGREF Paris, 625 p.

Leroy Ladurie E., 1975. *Montaillou, village occitan*, Gallimard, Paris, 220 p.

Lévy J. et Lussault M. (éds.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1033 p.

Loyer B., 2005. « Aquitaine », *in* Giblin B. *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Fayard, Paris : 656-691.

Lumaret J.-P. et Errouissi F., 2004. « Usage de produits vétérinaires. Gare à la pollution chimique », *Espaces Naturels*, 8 : 22.

Mabileau A., 1994. *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, 156 p

Mallen M. et Legeard J.-P., 1996. Bergers délaissés des Alpes-Maritimes. Elevage et pastoralisme entre Côté d'Azur et Mercantour, CERPAM, 96 p.

Mallen M., 2002. « Impact du loup sur les bergers salariés du sud », *in* Campion-Vincent V., Duclos J.-C. et Abry C. (éds), « Le fait du loup : de la peur à la passion, le renversement », *Le monde alpin et rhodanien* : 199-213.

Marboutin E. et Duchamp C. (eds), 2005. « Gestion adaptative de la population de loup en France : du monitoring à l'évaluation eds possibilités de prélèvements », *in Rapport scientifique*, ONCFS, 14-19.

Marchand J.-M., 1985. Contraintes climatiques et espaces géographiques, le cas irlandais, Paradigme, Caen, 336 p.

Marliave O. de, 2000. *Histoire de l'ours dans les Pyrénées*, coll. Histoire, Editions du Sud Ouest, Toulouse, 254 p.

Martonne E. de, 1955. *Traité de géographie physique, Biogéographie*, tome 3, A. Colin, Paris : 1061-1541.

Mauz I., 2002a, Gens, cornes et crocs, Relations hommes-animaux et conceptions du monde, enVanoise, au moment de l'arrivée des loups, Thèse de l'ENGREF, sciences de l'environnement, 510 p.

Mauz I., 2002b. « L'arrivée des loups dans les Alpes françaises et la transformation des rapports au sauvage », *in* Campion-Vincent V., Duclos J.-C. et Abry C. (éds), « Le fait du loup : de la peur à la passion, le renversement », *Le monde alpin et rhodanien* : 199-213.

Mech L. D., 1970. *The Wolf – The Ecology and Behaviour of an Endangered Species*, University of Minnesota Press, Minneapolis, London, 324 p.

Mech L. D., 1996. « Le défi et l'opportunité du retour de populations de loup, *Canis lupus* », *in Faune de Provence*, 17 : 33-42.

Mech L. D., Smith D. W et Rosane D., 1997. « Yellowstone, avec la plénitude retrouvée », *in Terre Sauvage*, 113 : 35-47.

Mech L. D. and Boitani L. (*eds*.), 2003. *Wolves : Behavior, Ecology, and Conservation*, The University of Chicago Press, Chicago and London, 448 p.

Ménatory G., 1990. *La vie des loups*, Stock, Paris, 333 p.

Mendras H., 1995. *Les sociétés paysannes*, coll. Folio Histoire, Gallimard, Paris, 269 p.

Merlet F. 1988 [1971]. *L'Ours, seigneur des Pyrénées*, Marrimpouey, Pau, 139 p.

Mermet, L. 1991. « Dans quel sens pouvons-nous gérer l'environnement? » *Gérer & Comprendre*, 22 : 68-81.

Mermet, L. 1992. Stratégies pour la gestion de l'environnement - La nature comme jeu de société? L'Harmattan, Paris, 207 p.

Mermet, L., 2001 « L'Institution patrimoniale du Haut Béarn : gestion intégrée de l'Environnement ou réaction anti-environnementale ? », *Responsabilité Environnement*, 21 : 9-21.

Mermet, L., 2002. « L'Homme ou la vie sauvage ? La société locale ou la bureaucratie centrale ? : faux dilemmes et vrais rapports de force », *Responsabilité Environnement*, 28 :13-21.

Mermet L., 2004. « Les grands prédateurs, cas d'école pour l'étude des dossiers environnement / agriculture et la conservation de la nature », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 8-10.

Mermet, L., 2006 [1998]. L'analyse stratégique de la gestion environnementale – illustrée par les tribulations d'un noyau relictuel de population d'ours brun dans les Pyrénées occidentales françaises; ENGREF-RGTE, Paris, 484 p.

Mermet, L. 2006. « Ouvrir de nouveaux espaces critiques - clarifier, renouveler, « pluraliser » les ancrages normatifs des recherches. », *in* N. Berny, A. Emerit et L. Mermet *Concertation, décision, environnement - regards croisés*, La documentation française, Paris, Vol. 4 : 75-92.

Mermet L., Charnay B., Emerit A., Maestracci S. et Petrucci F. 2003. *Négociations sur les projets d'infrastructure : comptabiliser les enjeux pour éclairer les processus*, ENGREF / MEDD (Programme Concertation, Décision et Environnement), 126 p.

Mermet L. et Benhammou F., 2005. « Prolonger l'inaction environnementale dans un monde familier : la fabrication stratégique de l'incertitude sur les ours du Béarn », *Ecologie et politique*, n°31 : 121-136.

Mermet L. et Poux X., 2000. « Recherches et actions publiques à l'interface agriculture/biodiversité : comment déplacer le front du débat ? », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 41 : 43-55.

Mermet L., Billé R., Leroy M., Narcy J.-B. et Poux X., 2005. « Analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement », *Natures, Sciences, Sociétés*, 13 : 127-137.

Mersch, M. 1991. Le lynx en France – Historique de la réapparition du félin : conséquences scientifiques, économiques et sociologiques, Thèse de doctorat, Ecole nationale vétérinaire de Maison-Alfort, 227 p.

Meuret M. et Chabert J.P., 1998. « Les éleveurs de loups doivent maîtriser leur métier », *L'Agriculture Drômoise*, 1350, 9.

Micoud A., 1993. « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage « naturalisé vivant » ?, *Natures, Sciences, Sociétés*, 1(3) : 202-211.

Migot P., 2004. Note technique sur la notion de viabilité de population. Application au cas de la population alpine de loups, Groupe national de travail loup, document interne, 6 p.

Mission Agrobiosciences, 2005a. Dépouillement de l'enquête Internet sur l'accompagnement du renforcement de la population d'ours bruns des Pyrénées, mars avril 2005), 20 p.

Mission Agrobiosciences, 2005b. *Forums de concertation sur l'accompagnement du renforcement de la population d'ours bruns des Pyrénées*, CPER, MAP, MEDD, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Préfecture Midi-Pyrénées, 64 p.

Moriceau J.- M., 2007. *Histoire du méchant loup. 3000 attaques sur l'homme en France*, XVe-XXe siècle, Fayard, Paris, 623 p.

Mounet C., 2003. « Le loup dans le Vercors : gestion concertée ou « négociée » ? », *Montagnes Méditerranéenne*, 18 : 39-45.

Nédélec L., 1995. *L'ours et le berger dans les Pyrénées, le prix de la cohabitation*, document scientifique n° 30, Parc national des Pyrénées, Tarbes, 80 p.

Oléon P., 2004 « Bilan de la mise en place des moyens de protection sur troupeaux dans le cadre du programme Life Loup : l'exemple des Hautes-Alpes (de 2001 à mars 2003) », *in* Benhammou F., Baillon J. et Sénotier J.-L. (éds), « La cohabitation Hommes / Grands Prédateurs en France (ours et loup) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 95-104.

Olivier de Sardan J.-P., 1995. « La politique du terrain. Sur la production des données en anhtropologie », *Enquête*, 1 : 71-109.

Ollagnon H., 1991. *Audit patrimonial de la gestion de l'ours et de son environnement dans les vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barétous*, Comité intervalléen pour la sauvegarde de l'ours, de la faune et de leur environnement, Institut National Agronomique-Paris-Grignon, 112 p.

Ollagnon H., 1996. Mise en œuvre opérationnelle de la charte de développement durable et de protection de l'ours des vallées d'Aspe, d'Ossau et de la Barétou, convention d'assistance technique, rapport d'exécution, IPHB, Institut national agronomique Paris-Grignon, 50 p.

Ollagnon H., 2003. « Stratégies pour une gestion patrimoniale de la biodiversité », *Bulletin de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique, Biologie*, 73-suppl. : 29-36.

Ollitrault S., 2001. « Les écologistres français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2 : 105-130.

ONCFS, 2005. *Quoi de neuf* ? Bulletin d'information du Réseau loup, n°13, 38 p.

ONCFS, 2006. *Quoi de neuf* ? Bulletin d'information du Réseau loup, n°15, 48 p.

ONCFS, 2007. *Quoi de neuf* ? Bulletin d'information du Réseau loup, n°17, 42 p.

Orsini P., 1997. « Quelques éléments sur la disparition du loup en Provence au cours XIXe siècle », *in Faune de Provence (CEEP)*, 17 : 23-31.

Palard J., 1993. « Décentralisation et démocratie locale », *Problèmes politiques et sociaux*, 708, 61 p.

Papet R., « Le loup (*Canis lupus*) dans le massif des Monges (Alpes-de-Haute-Provence) : essai d'analyse des attaques sur les troupeaux domestiques de 1999 à 2001 », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 89-93.

Pambenel J., 1986. « Midi-Pyrénées », *in* Lacoste Y., *Géopolitique des régions françaises*, tome 2, Fayard, Paris : 1111-1319.

Parc national du Mercantour, 1997. *Premier bilan du recensement des ongulés sauvages*, Parc national du Mercantour, 5 p.

Parc national du Mercantour, 2002. *Atlas du Parc national du Mercantour*, PNM, MATE, GIP ATEN, 80 p.

Parc national des Pyrénées, 2002. *Atlas du Parc national des Pyrénées*, PNP, MATE, GIP ATEN, 80 p.

Parde J.-M., 1984. Ecologie de l'ours brun (Ursus arctos) dans les Pyrénées centrales et orientales. Application à la conservation de ses biotopes, Thèse de 3e cycle, biologie, Université Paul Sabatier, Toulouse, 227 p.

Parde J.-M. et Artus, 1992. Tableau de bord des milieux favorables au maintien et au retour de l'ours brun (Ursus arctos) dans les Pyrénées centrales, dossier n° 1, doc. interne, Blois, 52 p.

Paroix J. et Faucompret J.-M. de, 1999. *Berger dans les nuages*, Editions De Faucompret, Pau, 112 p.

Pastoureaux M., 2007. *L'ours. Histoire d'un roi déchu*, Seuil, Paris, 425 p.

Peillon A., 1993. *L'arrivée des loups en Mercantour*, retranscription de l'enregistrement de la réunion du 4 mars 1993 au PNM en présence de Le Meignen P., Pfeffer P., Settimo R., Houard T., Issautier A.-M., Orméa P., Deluermoz G., Carbone G. et Peillon A., 33 p.

Peillon A. et Carbone G., 1993. « Bienvenue aux loups », *Terre Sauvage*, avril 1993, n°73 : 25-37.

Pelletier P., 1993. *L'imposture écologiste*, Editions Reclus, Montpellier, 208 p.

Pinchemel P. et G., 1992 [1988]. *La face de la Terre : Eléments de géographie*, Editions Armand Colin, Paris 519 p.

Pinna M., 1991. « Les géographes et la protection de l'environnement : pour l'écologie mais contre les écologistes », *Annales de Géographie*, n°357 : 64-75.

Piquet S., 1999. Polémique autour du retour du loup dans le sud de l'arc alpin : exemple d'une relation problématique homme / environnement, Mémoire de maîtrise de géographie, Université Paris-IV-La-Sorbonne, 185 p.

Pistolesi J., 1998. La prédation des troupeaux domestiques dans les Pyrénées méditerranéennes françaises : dégâts de chiens en divagation et réflexion préalable au retour du loup (Canis lupus), ENSAM – SIME, Montpellier, 70 p.

Pistolési J. et Dimanche M., 2000. « Dégâts de chien en divagation sur les troupeaux : l'état de la situatoin dans deux départements méditerranéens, les Pyrénées-Orientales et l'Aude », *in* Bornard A. et Brau-Nogué C. (eds). « Le pastoralisme en France à l'aube de l'an 2000 », *Pastum*, hors série, Association française de pastoralisme, Edition de la Cardère : 179-184.

Pitte J.-R., 2006. « Edito – Sacrées zones humides », *Zones Humides Infos*, n°54 : 1.

Philippe M., 2004a. « Le surpâturage dans les Alpes du Sud est loin d'être une idée reçue ! », *La Garance voyageuse, Revue du monde végétal*, 68 : 1.

Philippe M., 2004b. « Pâturage ou surpâturage ? Flore et pastoraliste en Haute-Provence », *La Garance voyageuse, Revue du monde végétal*, 68 : 12-17.

Planhol X. de, 2004. Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique, Fayard, Paris, 1127 p.

Plet F., 1993. « Colères paysannes face à l'Etat », *Hérodote*, n°69-70 : 170-184.

Poulle M. –L., Lequette B., Houard t. et Dahier T., 1995. « Le retour du loup en France dans le Mercantour », *in Faune de Provence (CEEP)*, 18 : 96-99.

Poulle M. –L. et Longchamp F., 1997. « Le régime alimentaire des loups dans le Mercantour », *in Faune de Provence (CEEP)*, 18 :33-39.

Poulle M. –L., Dahier T., Beaufort de R., Durand C. et al., 2000. *Le loup en France. Rapport final* 1997-1999, Projet Life Nature, ministère de l'Environnement, ONC, 95 p.

Poux X., 2004. « Analyse environnementale des accords de Luxembourg », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 51, 5-18.

Pujol R. et Carbone G., 1990. « L'homme et l'animal », *Encyclopédie de la Pleïade : Histoire des mœurs*, vol. 1, Gallimard, Paris : 1307-1388.

Quenette P.-Y., 2000. *Bilan scientifique et technique de la réintroduction de l'ours en Pyrénées centrales*, synthèse des données 1996-2000, Equipe de suivi DIREN Life, MATE, DIREN Midi-Pyrénées, 155 p.

Raffin J-P., 1992. « La protection de l'ours brun (*Ursus arctos L.*) dans les Pyrénées françaises. Histoire d'une nonchalance institutionnelle », *in* « Introductions et réintroductions de mammifères sauvages », XIVe colloque francophone de Mammalogie, *Ann. Biol. Centre*, Bourges : 81-90.

Raffin J.-P., 1994. *Rapport sur la protection de l'ours brun (Ursus arctos) dans la Communauté*, Commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Protection des consommateurs, Documents de séance, Parlement européen, Strasbourg, 13 p.

Raffin J.-P. et Bobbé S., 1997. *Abécédaire de l'ours*, Flammation, 119 p.

Raffin Y., Caraguel B. et C. Moulin, 2000. « Alpages et transhumance en Isère », *in* Bornard A. et Brau-Nogué C. (eds). « Le pastoralisme en France à l'aube de l'an 2000 », *Pastum*, hors série, Association française de pastoralisme, Edition de la Cardère : 175-178.

Ragache C.-C. et Ragache G., 1981. *Les loups en France : Légendes et réalité*, Aubier, Floréal, Paris, 255 p.

Ragache G., 1990. *Le retour des loups*, Essai, Ramsay / de Cortanze, Paris, 258 p.

Randier C., 2004. « L'influence du droit international et européen sur la protection du loup en droit interne », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 61-68.

Rauer Georg, Gutlebt Bernhard and Wagner Walter, Fifteen years of Bears *in* Austria, *Summary of a reintroduction and Conservation Project*, Large Carnivores Initiative for Europe, 2004

Reclus E., 1869. La Terre, description des phénomènes de la vie du globe, 2 tomes, Hachette, Paris.

Reclus E., 1998 [1905-1908]. *L'Homme et la Terre*, Introduction et choix de textes B. Giblin, Editions La Découverte, Paris, 398 p. (édition originale : 6 vol., Librairie universelle de Paris, 1905-1908).

Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et Parc naturel régional du Vercors (RNHPV et PNRV), 2003. *Point loup 2002 sur la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors*, document interne, 5 p.

Retaillé D., 2003. « Géographicité », *in* Levy J. et Lussault M. (éds.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris : 398-399.

Reynes A., 2004. « Eléments de compréhension de la relation éleveur – ours en Pyrénées centrales par l'approches systémiques », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 123-130.

Reynes A., 2005. « De la chasse à la réintroduction : entre espoir et histoire », *in* Benhammou F., Bobbé S., Camara J.-J. et Reynes A., *L'ours des Pyrénées, les 4 vérités*, Editions Privat, Toulouse : 39-78.

Robic M.-C. (éd.), 1992. Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance, Editions Economica, 343 p.

Rodary E. 2001. Les espaces naturels : l'aménagement par la participation ? Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe, Thèse de doctorat, géographie, Université d'Orléans, 531 p.

Rodary, E., 2003. « Pour une géographie politique de l'environnement », *Ecologie et politique*, 27, 91-111.

Rosière S., 2003. Géographie politique et Géopolitique, une grammaire de l'espace politique, coll. Universités, Ellipses, Paris, 319 p.

Rossi G., 2001. L'ingérence écologique : Environnement et développement rural du Nord au Sud, CNRS Editions, Paris, 248 p.

Rougerie G., 1975. *Les cadres de vie*, PUF, Paris, 264 p.

Rowell A., 1996. Green backlash. Global subversion of the environmental movement, Routledge, Londres, 245 p

Rummens, J. F. (éd.), 1999. *Le Journal des estives*, n°21, Conseil général /Fédération pastorale de l'Ariège, Foix, 20 p.

Saint-Josse J. et Fabre A., 1990. « Spécial Ours », *La gazette officielle de la chasse*, 8 p

Salingue Y., 2005 (réed.). *La quête de l'ours*, Editions du Rouergue, Rodez, 236 p.

Salvador O, 2003. Le loup, le lynx et l'ours dans le massif du Madres-Coronat (Pyrénées-Orientales), cohabitation grands prédateurs et activités humaines en territoire de montagne : enjeux et perspectives, mémoire de DEA Aménagement-Développement-Environnement, Université d'Orléans, Réserve Naturelle de Nohèdes, 119 p.

Sanguin A.-L., 1977. *La géographie politique*, PUF, Paris, 183 p.

Schaffer M. L., 1981. « Les tailles de populations minimales viables pour la conservation des espèces », *Biosciences* : 131-134.

Scheibling J., 1994. *Qu'est ce que la géographie ?*, Hachette, Paris, 199 p.

Sénégas P. (éd.), 2006a. Empreinte ours. Lettre d'information semestrielle de l'Etat sur le programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées, n°1, 12 p.

Sénégas P. (éd.), 2006b. Empreinte ours. Lettre d'information semestrielle de l'Etat sur le programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées, n°2, 12 p.

Siegfried A. 1995 [1913]. Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République, Editions Nationales, Paris.

Silhol A., Salim Bacha S., Bataille J.-F. et Garde L., 2004. *L'accroissement du travail dans les systèmes pastoraux en zones à loups*, Note technique CERPAM-OREAM-IE, 6 p.

SIME, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orienbtales, Association des AFP-GP et AGRNN, 1999. *Schéma de prévention des prédations sur l'estive Gorg Estelat-Nohèdes*, 10 p

Sorre M. 1943. Les fondements biologiques de la géographie humaine, A. Colin, Paris, 440 p.

Soubeyran, O. et Barnier, V., 1996 « Le cas du tunnel du Somport », *Ecodécision*, Automne 1996, 66-71.

Soubeyran O., 2000. « De quelques implications de la relation homme/milieu », *in* Lévy J. et Lusault M. (éds). Logiques de l'espace, esprit des lieux, Géographies à Cerisy, Belin, Paris : 253-268.

Stahl P., Vandel J.-M. et Migot P., 2002. « Le lynx boréal (Lynx lynx) en France : statut actuel et problèmes de gestion », *in* Moutou F. et Chapron G. (éds), *L'étude et la conservation des Carnivores*, SFEPM, Paris : 10-14.

Staszak J.-F. (éd..), 2001. « La place de l'animal en géographie », *Espaces et Sociétés*, 110-111.

Taberlet P., Gielly L. et Bouvet J., 1997a. *Etude génétique sur les loups du Mercantour*, Rapport à la DNP, ministère de l'Environnement, Université Joseph Fourier, 7 p..

Taberlet P., Camarra J.-J., Griffin S., Hanotte O., Waits L.P., Dubois-Paganon C., Burke T. et Bouvet J. 1997b. « Recherche génétique noninvasive sur la population menacée d'ours brun des Pyrénées », *Molecular Ecology*, 6 : 869-876.

Tafani P., 1991. « La tyrannie à Nice au temps de Jacques Médecin », *Hérodote*, n°62 : 155-124.

Tchakérian E., Bataille J.-F., Dimanche M. et Legeard J.-P., 2007. « Pastoralisme et élevage ovin en zones de prédation dans le Sud-est de la France », *in* Garde L. et al. (éds). *Loup – Elevage. S'ouvrir à la complexité. Le point sur 4 années de recherche sur les systèmes d'élevage en montagnes méditerranéennes confrontés à la prédation*, CERPAM, Institut de l'élevage, SIME/SUAMME :14-21.

Terrancle P., 2002. « L'ours dans les Pyrénées », dossier spécial, *Pyrénées Magazine*, n°84 : 17-26.

Tissier J.-L., 1992. « La géographie dans le prisme de l'environnement (1970-1990) » *in* Robic M.-C. (éd.), *Du milieu à l'environnement*, Economica, Paris : 201-236.

Tizon P. 1996. « Qu'est-ce que le territoire ? », *in* Di Méo G. (éd.), *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, 17-34.

Tourmier C., Piolet S. et Millet S., 2000. « Les estives des montagnes de l'Ain, leurs utilisateurs et leurs rôles dans les exploitations », *in* Bornard A. et Brau-Nogué C. (eds), « Le pastoralisme en France à l'aube de l'an 2000 », *Pastum*, hors série, Association française de pastoralisme, Edition de la Cardère : 169-174.

Tricart J.; 1978. *Géomorphologie applicable*, Masson, Paris, 204 p.

Tricart J. et Kilian J., 1979. *L'écogéographie et l'aménagement du milieu naturel*, Paris, Maspero, 319 p.

Vazeilles D., 2004. « Loups, Coyotes et Bisons. Animaux emblématiques des Sioux et biodiversité du XIXe au XXIe siècles », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 149-158.

Veyret Y., 2004. *Géo-environnement*, collection Campus, Sedes, Paris, 159 p.

Veyret Y. et P.Pech, 1997 [1993]. *L'homme et l'environnement*, PUF, Paris, 423 p.

Vignon V., 1995. « Analyse de la prédation des ongulés par les Loups (Canis lupus) dans un massif des Monts cantabriques (Asturies, Espagne) », *Cahier d'Ethologie*, 15 : 81-91.

Vignon V., 1997. « Sélection des ongulés sauvages et du cheptel par les loups en phase de recolonisation dans les Monts cantabriques » *in Bull. de la Société neufchâtelloise de sciences naturelles*, 120, 2 : 71-84.

Vignon V., 2006. *Le loup*, Belin, Paris, 95 p.

Vourc'h A., 1990. « Représentation de l'animal et perceptions sociales de sa réintroduction. Le cas du lynx des Vosges », *La Terre et la Vie*, 5 :175-187.

Vourc'h, A. et Pélosse V., 1985. « Chasseurs et protecteurs : les paradoxes d'une contradiction », *in* Cadoret A., (éd.). *Protection de la nature : Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, Colloque de Florac, L'Harmattan, Paris : 108-123.

Vourc'h, A. et Pélosse V., 1993. « Du bestiaire au paysage. (Ré)introduire des espèces oubliées », *in* « Sauvage et domestique », *Etudes Rurales*, 129-130 : 51-58.

Weber M., 1995 [1919]. *Le savant et le politique*, collection 10/18, Plon, Paris 224 p.

Wolch J. et Emel J., 1998. *Animal geographies*, Londres/New-York, Verso, 310 p.

`Wojciechowski` R., 2004. « Evolutions des techniques de protection utilisée sur les troupeaux en zone à ours dans les Pyrénées occidentales (1997-2004) », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 139-140.

Zaïre C., 2004. « Action chiens de protection dans le cadre du renforcement de la population d'ours en Pyrénées centrales », *in* Benhammou F., Baillon J. et Senotier J.-L. (éds.), « La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (loup et ours) », *Recherches Naturalistes en région Centre*, n°14 : 117-122.

Zimen E., 1981. *The Wolf – A Species in Danger*, Delacorte Press, New York, 373 p.

Documents consultables sur Internet :

Agreste, 2000. *Recensement agricole 2000*, consultable sur : http://www.agreste.agriculture.gouv.fr

Anonyme, 2007b. *Site de la Maison de la Transhumance*, consultable sur http://www.transhumance.org

Anonyme, 2007c. *Site de l'Assemblée nationale*, consultable sur http://www.assemblee-nationale.fr

Anonyme et les différents services de l'État en charge du programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées., 2006a. *Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées 2006-2009*, MEDD, 148 p, consultable sur : http://www.ours.ecologie.gouv.fr/

Anonyme et les différents services de l'État en charge du programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées, 2006b. *Site de l'Etat consacré à l'ours*, Programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées, consultable sur : http://www.ours.ecologie.gouv.fr

Association pyrénéenne d'économie montagnarde (APEM), 2000. *Enquête pastorale 1999*, résultats consultables sur : http:// www.datar-pyrenees.gouv.fr/fr/politique/reseau/apem

APPAM, 2004. Site de l'Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes, consultable sur : http://www.appam.net/

Bailly A. (éd.), 1999. *Les Actes du Festival international de géographie 1999*, « Géographie et Nature », consultable sur : http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes/actes_99/.

Civam PACA, 2007. Site du Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, consultable sur http//:www.civampaca.org/

GAPPALVVR, 2007. Natura 2000 ? Parc naturel régional ? Réserve naturelle ? Comment vivre en milieu rural avec le zonage environnemental ? Colloque du 14 avril 2007, Langeac, compte-rendu consultable sur http://loisirsverts.free.fr

KORA, 2007. *Le statut du lynx dans les Alpes*, consultable sur http://www.kora.unibe.ch/news/archiv/20070803_e.htm

Marucco F., Avanzinelle E., Orlando L., Dal Masso S. e Tropini A., 2007. Il lupo in Piemonte : azioni per la conoscenza e la conservazione della specie, per la prevenzione dei danni al bestiame domestico e per l'attuazione di un regime di coesistenza stabile tra lupo ed attività economiche. Rapporto 2007, Risultati dell'attività svolta nel periodo 1999-2007, Progetto Lupo – Regione Piemonte, consultable sur http//:www.catouno.it/fauna/Lupo/Progetto_Lupo_Piemonte_Rapporto_2007.pdf

Mermet L., 2007. *RES 10 – Projets, tentations et fantasmes hatrôlogiques : le syndrome patrimonial* (conférence, résumé, notes et références), Recherches exposées en ligne REEL-RGTE, consultable sur : http://www.rgte.centre-cired.fr/reel-rgte/spip.php?article10

ONCFS, 2003. *L'indemnisation des dégâts de grand gibier*, consultable sur : http://www.oncfs.gouv.fr/degats/index.php

SIG, 2007. *Système d'information géographique sur les Pyrénées en ligne*, édité par l'APEM, consultable sur : http://www.sig-pyrenees.net

UICN, 1998. *Lignes directrices de l'UICN relatives aux réintroductions.* UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, consultable sur : http://www.iucn.org

Tables des documents

Cartes :

Carte 1 : Étapes de la disparition du loup en France 16

Carte 2 : Parcs nationaux et retour du loup 21

Carte 3 : Le terrain pyrénéen lié à l'ours 27

Carte 4 : Aire de présence du loup en France 28

Carte 5 : La régression de la population d'ours brun dans les Pyrénées 39

Carte 6 : Un minimum d'espace efficacement protégé, les réserves Lalonde 45

Carte 7 : Les communes de l'IPHB 49

Carte 8 : Territoire d'action de « Pays de l'ours-ADET » 59

Carte 9 : Habitat européen et filiation génétique des populations d'ours brun dans le monde 62

Carte 10 : La population alpine de lynx en Europe en 2007 76

Carte 11 : Le statut du lynx en France (2002-2004) – cartographie des aires de présence récente, régulière et irrégulière 77

Carte 12 : Retrait et expansion du loup en Italie 82

Carte 13 : La population de loups italiens vue par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes 89

Carte 14 : Le loup qui est venu seul d'Italie : itinéraire d'un *Canis lupus* vers la France 90

Carte 15 : L'expansion du loup en France au tournant des années 2000 94

Carte 16 : Localisation des ours et des principaux acteurs territorialisés 181

Carte 17 : Un réseau Natura 2000 couvrant quasiment tout le Haut-Béarn 235

Carte 18 : Réserves de chasse et sites vitaux de l'ours en Haut-Béarn 237

Carte 19 : Les Hautes-Pyrénées et ses entités géographiques 276

Carte 20 : Les circonscriptions électorales des Hautes-Pyrénées 288

Carte 21 : Répartition et nombre des exploitants ovin-lait spécialisés dans les Pyrénées 300

Carte 22 : Répartition et nombre des exploitants ovin-viande spécialisés dans les Pyrénées 301

Carte 23 : Des exploitants agricoles pyrénéens à l'âge moyen élevé 303

Carte 24 : Type de gardiennage et état des cabanes dans les Pyrénées 305

Carte 25 : L'ours et le Parc national des Pyrénées jusqu'en 1998 310

Carte 26 : Aires de répartition des ours bruns et des principales composantes de l'ADDIP-IDAMP 324

Carte 27 : Résultats du sondage de PO-ADET sur l'ours dans trois départements pyrénéens et leur zone de montagne en 2005 (Hautes-Pyrénées-Haute-Garonne-Ariège) 333
Carte 28 : Les communes de Pays de l'ours-ADET en 2005 337
Carte 29 : Eléments de cadrage sur la répartition des loups en ZPP 353
Carte 30 : Eléments de cadrage général sur le pastoralisme et les transhumances dans les Alpes 354
Carte 31 : Evolution du nombre d'exploitants agricoles de 1979 à 2000 dans le Parc national du Mercantour 357
Carte 32 : Les systèmes d'élevage dans le Mercantour 360
Carte 33 : Les circonscriptions électorales des Alpes-Maritimes 372
Carte 34 : Situation du massif des Monges dans le département des Alpes-de-Haute-Provence 376
Carte 35 : Les Hautes-Alpes 386
Carte 36 : Le PNR du Vercors et de Réserve des Hauts Plateaux 403
Carte 37 : Les régions agricoles de la Drôme 408
Carte 38 : Evolution territoriale du cheptel ovin drômois de 1988 à 2000 409
Carte 39 : Les grands ensembles isérois 415
Carte 40 : La progression des loups en Savoie en 2007 425
Carte 41 : Le théâtre du loup dans l'Ain et les principales zones de pâturages collectifs 431
Carte 42 : Localisation du Madres-Coronat 436
Carte 43 : Le retour du loup dans les Pyrénées vu par Paris-Match 439
Carte 44 : une autre vision de l'arrivée du loup dans les Pyrénées et dynamique de colonisation de l'espèce en Europe 444
Carte 45 : La présence de loups dans le Massif Central de 1997 à 2007 451
Carte 46 : Répartition territoriale des dégâts de loup sur le bétail et de la mise en œuvre de la mesure T 558
Carte 47 : Présence des loups dans les Alpes en 2003-2004 (France-Italie-Suisse) 567

Illustrations :

Illustration 1 : La lecture de la protestation du curé de Cominac (Ariège) lors des inventaires de l'Eglise en lien avec la loi de 1905 14
Illustration 2 : Une ourse et ses petits en Finlande 17
Illustration 3 : Le loup, un carnivore social 22
Illustration 4 : Travaux de piste à flanc de montagne en Béarn dans les années 1990 37
Illustration 5 : Excrément de loup dans les Alpes 95
Illustration 6 : Un milieu favorable à l'expansion du loup 96
Illustrations 7a et b: Paysages de la vallée d'Ossau et hétraie pyrénéenne, « une montagne à ours n'est pas une montagne comme les autres » 135

Illustration 8 : Le lieu de pouvoir à l'entrée des vallées haut-béarnaises : la Maison des vallées, siège de l'IPHB à Oloron-Sainte-Marie 195
Illustrations 9 et 10 : Piste sylvo-pastorale en Béarn, Sarrance 198
Illustration 11 : Cannelle, la dernière ourse pyrénéenne 213
Illustration 12 : Un pastoralisme à taille humaine : petit troupeau laitier en vallée d'Ossau 222
Illustration 13 : Manifestation en faveur de la reconstitution de la population d'ours brun dans les Pyrénées, 28 novembre 2004, Oloron-Saint-Marie 232
Illustration 14 : Le village de Melles dans le « Pays de l'ours » 249
Illustration 15 : Signature des accords en prépration de la réintroduction de 1996 253
Illustration 16 : Différentes mesures d'accompagnement du programme de restauration de l'ours 317
Illustration 17 : Le système montagnard, exemple : Haute Tinée, Haut-Var 358
Illustration 18 : Le système méditerranéen montagnard, exemple : Roya, Vésubie, Moyenne Tinée 358
Illustration 19 : « Loup = Danger ». Manifestation de l'opposition au loup au pied du Vercors 410
Illustration 20 : L'élimination « légale » du loup en France 421
Illustration 21 : Autopsie d'un loup abattu en Isère en 2005 422
Illustration 22 : Violences et représentations à Arbas (2006) 472
Illustration 23 : Attaque d'ours dans les Pyrénées 520
Illustration 24 : Brebis victimes d'ours médiatisées, rassemblement d'anti-ours et de journalistes 521
Illustration 25 : Brebis attaquées par des loups dans les Alpes 521
Illustration 26 : Une manipulation photographique 524
Illustration 27 : Multiplication des affiches sur la dangerosité de l'ours 526
Illustration 28 : Le loup, une menace pour la montagne 531
Illustration 29 : Reconquête forestière et dispersion des troupeaux non-gardés dans le Mercantour, Alpes du sud 535

Figures :

Figure 1 : Evolution des populations d'ours bruns dans les Pyrénées 35
Figure 2 : Dépenses prévues par l'IPHB sur la période 1999-2000 51
Figure 3 : Critère de choix de la population source pour le renforcement des ours 61

dans les Pyrénées
Figure 4 : Schémas récapitulatifs des interactions entre acteurs dans les Pyrénées 182
Figure 5: Bilan des dépenses prévues et réalisées par l'IPHB, 1994-1999, en milliers de francs et % 193
Figure 6 : Plan de financement de la Maison des vallées, nouveau siège de l'IPHB 194
Figure 7 : La connaissance sur la population d'ours brun selon le bureau d'étude mandaté par l'IPHB (A2D et RCT, 2001) 210
Figure 8 : Résultats électoraux de CPNT en Haut-Béarn et en France (1989-2004) 234
Figure 9 : Evolution de l'agriculture à travers les cas de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées 301
Figure 10 : Des surfaces plus grandes, moins d'exploitations et de travailleurs dans l'agriculture des Hautes-Pyrénées 301
Figure 11a : Evolution des dommages liées à l'ours dans les Pyrénées de 2000 à 2005 306
Figure 11b : Répartition par département des dommages d'ours en 2005 (nombre d'animaux) 307
Figure 12 : Evolution du coût du programme de restauration de l'ours dans les Pyrénées de 2004 à 2007 313
Figure 13 : Le placement des chiens de protection (patou) en zone à ours 316
Figure 14 : Nombre d'emplois de berger ayant bénéficié d'aides du programme ours (hors zone IPHB) 319
Figure 15 : Evolution des organisations des anti-ours de 2001 à 2007 : stabilité malgré les changements de noms 325
Figure 16: Les budgets de PO-ADET de 2004 à 2006 340
Figure 17 : Un système « Ours » désormais transpyrénéen (schéma simplifié) 348
Figure 18 : L'élevage, un secteur marginal dans l'agriculture des Alpes-Maritimes 362
Figure 19 : Indicateurs agricoles des Hautes-Alpes, un département très agricole 388
Figure 20 : Tableau des acteurs réagissant à l'arrivée du loup dans les Hautes-Alpes 398
Figure 21 : Evolution du nombre d'exploitations agricole et du cheptel en Savoie (1988-2000) 426
Figure 22 : Evolution de la prédation sur l'estive de Nohèdes de 1992 à 2000 440
Figure 23: Evolution comparée des nombres d'attaques et de victimes du loup de 1993 à 2006 448
Figure 24 : Le pragmatisme des éleveurs confrontés au loup : évolution du nombre d'éleveurs équipés de systèmes de protection de 1999 à 2006 449

Figure 25 : Récapitulatif des porteurs de l'opposition au loup et de leurs canaux d'expression 458
Figure 26: Les dégats de gibier en France 501
Figure 27 : Tableau des plans de chasse et de la croissance des populations d'ongulés sauvages dans les zones à loup potentielles en France de 1976 à 2004 504
Figure 28 : Totaux des plans de chasse de PACA et Rhône-Alpes de 1976 à 2003 504
Figure 29 : Evolutions des populations d'ongulés sauvages et des plans de chasse dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes 505
Figure 30: Organisation à différents niveaux et échelles des associations favorables à l'ours et au loup 510
Figure 31: Schéma des fédérations des acteurs anti-prédateurs et des pressions sur les autorités 573
Figure 32 : Le pastoralisme : Résistance ou mutation dans le déclin ? 579
Figure 33 : Vers une agriculture durable et une bonne conservation de la faune sauvage 583

Encarts :

Encart 1 : ours à problème et surplus killing 24
Encart 2 : L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB) 50
Encart 3 : La population minimum viable d'ours 68
Encart 4 : Les zones de présence du lynx 78
Encart 5 : Les huit ordres de grandeur (d'après Y. Lacoste, 2003) 157
Encart 6 : Peut-on parler de société civile pour les pro-ours et pour les anti-ours? 229
Encart 7 : Le paysage associatif « anti-ours » en 2000-2001 320
Encart : 8 : La « guerre de l'ours » du début des années 1990 470
Encart 9 : Extraits de certaines propositions du rapport Estrosi de 2003 491
Encart 10: L'utilisation stratégique du chien de protection 523
Encart 11 : Ours et xénophobie 529
Encart 12 : Recherche-action et pressions sur la société civile, l'exemple du festival Résistance en Ariège 545

Tables des matières

Abréviations 4
Sommaire 8
Introduction générale 10
1.1. Pourquoi le choix de ces prédateurs ? 11
1.2. De la volonté d'éradication à la protection : une forte ambivalence socioculturelle 12
1.3. Ce qui constitue le problème 17
2. Terrains et méthodologie 26
3. Présentation du travail 28
Partie I : Le problème des grands prédateurs : Quels cadres théoriques pour l'appréhender ? 32
Chapitre 1 : Histoire et géographie des dossiers de l'ours, du lynx et du loup 35
1. Le cas le plus emblématique : l'ours dans les Pyrénées 35
1.1. La conservation de l'ours pyrénéen : vers la relique béarnaise 36
1.2. « Ouvrir un autre front » : la réintroduction en Pyrénées centrales 57
2. Le lynx : une réintroduction et un retour 70
2.1. La réintroduction du lynx dans les Vosges 71
2.2. Le retour du lynx dans le Jura 74
2.3. Bilan du dossier Lynx et ses implications dans le dossier des grands prédateurs ... 78
3. Le retour du loup 80
3.1. Des signes avant-coureurs aux premiers constats de retour du loup (début 1990-1995) 80
3.2. Montée des conflits et début de la polémique sur la réapparition du loup (1994-1997) 84
3.3. L'extension territoriale du loup et le rôle stratégique des programmes Life (1997-2003) 92
3.4. Premières bases de gestion du dossier loup 98
Chapitre 2 : Approche critique de la littérature, de la biologie aux sciences humaines et sociales 100
1. La littérature sur l'ours 100
1.1. La domination des biologistes 100
1.2. Une littérature critique sur l'inefficacité de la protection de l'ours 102

1.3 Les travaux liés à la réintroduction 102
1.4. Des approches en sciences humaines et sociales en développement 103
2. La littérature du loup 105
2.1. Des travaux de biologistes et de techniciens d'environnement 105
2.2. La littérature « politico-administrative » 107
2.3. Les pastoralistes : une neutralité technique ou un renfort syndical ? 108
2.4. Des sciences sociales et des loups : des positionnements complexes et ambigus . 110
Chapitre 3 : La géographie et l'environnement 118
1. L'« extraordinaire » Reclus : « un homme libre dans la libre nature » 118
2. L'arrivée de « l'environnement » en géographie 122
2.1. Pierre George, « médiateur du milieu à l'environnement » 123
2.2. Georges Bertrand : « pas de géographie sans nature, pas de nature sans géographie » 125
2.3. Biogéographie socioculturelle et géographie environnementale 127
2.4. Une géographie environnementale des contraintes et des risques 129
3. Entre « conscientisation » environnementale et « écolo-scepticisme » 131
3.1 Réaction à « l'écologisme » ou réticence à « l'environnementalisme » 131
3.2. Ethique et exigence environnementale en géographie 133
3.3. La conservation de l'environnement : la géographie pour une démarche évaluative et critique 138
4. De l'environnement à l'animal en géographie… 140
4.1 Le « paysage animal » et le difficile positionnement du géographe 140
4.2. Une géographie humaine de l'animal 145
5. Nature, environnement, biodiversité, agriculture et territoire 147
Chapitre 4 : Une approche géopolitique et stratégique 152
1. Vers une géopolitique de l'environnement 152
1.1. Géographie politique et géopolitique 152
1.2. Une démarche et des concepts opératoires 154
1.3. Géographie, géopolitique et écologie 160
2. L'analyse stratégique de la gestion de l'environnement (ASGE) 164
2.1. Fondements et apports de l'ASGE 165
Conclusion Partie I 174
Une double géographicité de la question des grands prédateurs 174
Des animaux politiques à aborder en conscience 175

Partie II : Des ours dans les Pyrénées : Géopolitique locale et interterritoriale 178
Chapitre 1 : « La République autonome du Haut-Béarn » : un système qui a besoin des ours sans en vouloir 184
1. L'Institution patrimoniale du Haut-Béarn : une construction politique, territoriale et identitaire aux dépens de l'ours 184
1.1. Laboratoire de la gestion patrimoniale et instrumentalisation de la « confiscation des territoires »..... 185
1.2. Une stratégie de survie institutionnelle et politique avant tout..... 189
1.3. Des garanties politiques et financières sans contreparties environnementales..... 191
1.4. Une rhétorique environnementale au service d'un syndicat d'aménagement de la montagne..... 196
1.5. La maîtrise et la diffusion des représentations..... 201
2. Réticences et complexité de la sphère agro-pastorale..... 214
2.1. L'importance traditionnelle du pastoralisme en Béarn..... 214
2.2. Facteurs et formes d'une opposition agricole 216
2.3. Les imbrications agricoles, politiques et identitaires..... 218
2.4. Des éleveurs pragmatiques à favorables à l'ours..... 221
3. Les acteurs d'environnement..... 224
3.1. Les associations environnementalistes intégrées à l'IPHB..... 225
3.2. Une société civile béarnaise environnementaliste et critique 228
4. Les acteurs de la chasse et du tourisme en Haut-Béarn..... 233
4.1. Les chasseurs 233
4.2. Les acteurs du tourisme et l'ours 238
5. Bilan politique et territorial : la redéfinition du système politique haut béarnais liée à l'ours 240
Chapitre 2 : Les scènes de la réintroduction en Pyrénées centrales..... 244
1. La discrétion du foyer de la réintroduction : la Haute-Garonne 245
1.1. Les acteurs d'environnement et leurs impulsions..... 245
1.2. Le soutien tactique des chasseurs 250
1.3. Entre opposition et cohabitation pastorale..... 252
2. Géopolitique de l'ours en Ariège..... 254
2.1. Cadre et géographie politique de l'Ariège : un système Bonrepaux ?..... 254
2.2. Le poids politique et territorial de l'agro-pastoralisme..... 258
2.3. Les acteurs d'environnement et du tourisme : entre pression et recomposition.... 268

2.4. Des chasseurs à la position ambiguë 275
3. Les Hautes-Pyrénées : le rôle stratégique des vallées des Gaves 276
3.1. Structuration territoriale du pastoralisme et réaction à l'ours 276
3.2. La politique pastorale et environnementale des pouvoirs publics 278
3.3. L'opposition politico-agricole à l'ours et le syndicat AOC Barèges 280
3.4. Acteurs agri-environnementaux et associations écologistes 289
3.5. Le système politico-administratif local et les pressions agro-syndicales 294
3.6. Des acteurs sceptiques 297
Chapitre 3 : Les transversalités interterritoriales dans les Pyrénées 299
1. Les mutations du contexte pastoral et la place de l'ours 299
1.1. La présence de l'ours : des enjeux pour le pastoralisme ou les pastoralismes ? 299
1.2. La prédation de l'ours et son impact sur l'agriculture de montagne 306
1.3. Enjeux politiques et territoriaux de la mise en place des mesures d'accompagnement : le rôle clé des acteurs d'environnement 309
2. Une mobilisation agro-politique hostile à l'ours : un front pyrénéen ? 320
2. 1. La dynamique ariégeoise 320
2.2. Le double jeu des représentants politiques du Haut-Béarn et l'annonce de la réintroduction de 2005 325
3. Un monde agricole divisé et pragmatique 326
3. 1. Une unanimité de façade 326
3.2. L'Association pour la cohabitation pastorale (ACP) 328
3.3. Des initiatives agri-environnementales : le *Pé descaous* et *le Broutard du Pays de l'ours* 329
4. Une société civile pyrénéenne favorable à l'ours 331
4.1. Les Pyrénéens veulent des ours ! 331
4.2. Des mobilisations locales fortes 334
4.3. L'ours, incarnation du développement durable ? 337
Conclusion Partie II 341
Vers une gestion émergente satisfaisante 341
Localisme et réseaux politiques dans l'opposition à l'ours dans les Pyrénées 345
Partie III : « L'invasion » de *Canis lupus* Géopolitique et analyse stratégique du dossier du loup en France dans les Alpes… et ailleurs 350
Chapitre 1 : Des loups dans les Alpes du Sud 355
1. Les Alpes-Maritimes et le cas emblématique du Mercantour 356

1.1. Situation pastorale précaire et négligence des organisations professionnelles agricoles 356
1.2. Le rôle des acteurs institutionnels de l'administration 365
1.3. Complexité de la position du monde de la chasse 369
1.4. Des associations de protection de la nature à la présence diffuse 371
1.5. La récupération du loup par le système politique local 371
2. Les Alpes-de-Haute-Provence et les difficiles zones intermédiaires 376
2.1. Loup et configuration territoriale des Alpes-Haute-Provence 376
2.2. Une maîtrise du territoire pastoral inadaptée au loup 378
2.3. Un berceau de l'action associative pro-loup 382
2.4. L'instrumentalisation politique du loup par certains élus 384
3. Les Hautes-Alpes : du loup « perturbateur » ou loup « organisateur » ? 386
3.1. Un pastoralisme accompagné 386
3.2. Un système d'acteurs pour faire face au loup 389
Chapitre 2 : Les Alpes rhodaniennes et le loup 402
1. Le Parc naturel régional du Vercors et la Drôme 402
1.1. La place centrale de la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors 402
1.2. Le Diois et le sud de la Drôme : entre opposition forte et position alternative 407
1.3. Administration, vie politique et acteurs environnementalistes 413
2. L'Isère, le pays des « Brûleurs de loups » 414
2.1. L'opposition entre la DDAF 38 et la Fédération des alpages de l'Isère 416
2.2. Des tensions fortes entre écologistes et représentants agricoles 419
2.3. Des chasseurs neutres mais hostiles au loup 420
2.4. La dynamique politico-administrative et les événements médiatisés 422
3. Un pragmatisme savoyard 424
3.1. Une collaboration étroite entre profession agricole et administration 426
3.2. La permanence d'une opposition politique au loup 428
Chapitre 3 : Les nouveaux fronts de colonisation et les enjeux posés 430
1. Le nouveau front de l'Ain en 2003 430
1.1. L'arrivée du loup et la réaction des pouvoirs publics 430
1.2. Réactions agricoles et récupérations syndicales 432
1.3. Bilan stratégique et politique de ce retour avant-coureur 434
2. Un nouveau front déjà ancien : le loup dans les Pyrénées 435
2.1. Le loup et les activités humaines dans les Pyrénées-Orientales 436

2.2. D'où vient ce loup ? Les représentations médiatiques et socio-professionnelles agricoles 438
2.3. Partenariat entre acteurs d'environnement et acteurs agricoles 440
2.4. Bilan critique du traitement des enjeux locaux 442
2.5. Une réalité peu ébruitée côté français et assumée côté catalan 443
3. Bilan et perspectives 446
3.1. La prédation du loup : un problème à considérer 446
3.2. Des loups conquérants ? L'Est, le Massif Central… 449
Conclusion Partie III 453
Evaluation du système de gestion du loup et ses incidences pastorales 453
Récupération politique et tensions d'échelles 456
Partie IV : Les grands prédateurs dans un système de gestion nationale 460
Chapitre 1 : Une mobilisation agricole « totalisante » : violence d'un monde, violence de l'action 463
1. Crainte de confiscations des territoires 463
2. Le malaise paysan incarné à l'aune de la nouvelle PAC 464
3. Ours et loup : des boucs émissaires pour une mobilisation forte et violente ? 469
3.1. Violences et actions : contrôler « physiquement le territoire » 469
3.2. Les prédateurs, paravents de difficultés socio-territoriales 473
3.3. Des coordinations à différentes échelles 475
4. Une vision de l'agriculture qui divise : FNSEA, la *Conf* et les autres… 477
4.1. Les structures syndicales classiques majoritaires 478
4.2. Des tensions au sein de la Confédération paysanne 481
Chapitre 2 : Les acteurs géopolitiques latéraux 486
1. Elus de montagne et grands prédateurs : un rapport particulier à la protection de la nature 486
1.1. Le lobby des élus de montagne : l'ANEM 486
1.2. Le travail parlementaire contre l'environnement ? Les répercussions de la Commission Estrosi 488
1.3. Territoires ruraux, prédateurs et environnement : la caricature de la ruralité faite politique 493
2. Les chasseurs : des positions ambivalentes et une affirmation territoriale en puissance 495
2.1. Le poids politique des chasseurs au plan national 495

2.2. Les enjeux autour du « partage » de l'espace et de la faune chassable 497
2.3. Les ongulés sauvages et le loup 503
3. Les associations de protection de la nature : des acteurs d'environnement déterminants 505
3.1. Traduction d'une demande sociale conditionnée par la distance au terrain 506
3.2. Forces et faiblesses de ces acteurs de changements environnementaux 517
4. Représentations géopolitiques et médias : de la guerre des représentations à la représentation de la guerre 518
4.1. Un traitement émotionnel de l'information : « le fait divers fait diversion » 519
4.3. Du rejet de l'animal au rejet de l'étranger 527
4.4. La concurrence des « biodiversités » : dévoiement et récupération d'arguments environnementalistes 530
Chapitre 3 : La mise en place d'une gestion publique territoriale 537
1. L'engagement exclusif initial de l'administration de l'environnement 537
1.1. Ours et pouvoirs publics : le « local » court-circuité par le « national » 537
1.2. Le dossier loup jusqu'en 2003 547
2. L'investissement de l'administration agricole : vers une régulation du loup (2004-2008) 549
2.1. Le groupe de travail loup : une arène de rapport de force… et de faiblesse 549
2.2. La mise en œuvre des tirs de loup et perspectives : vers un pouvoir périphérique ? 554
3. La mesure T : compromis ou outil d'un zonage territorial ? 557
4. L'écho international d'une approche nécessairement multiscalaire 559
4.1. L'ours et le loup en Europe occidentale : entre déclin, expansion et réintroductions 560
4.2. Une remise en cause de la législation européenne ? 563
4.3. Vers une gestion transfrontalière et internationale 566
Conclusion Partie IV 570
Les grands prédateurs : entre fixateur et révélateur 570
Les implications géopolitiques des choix de gestion 571
Conclusion générale – Mise en perspective 576
1. Les grands prédateurs, biodiversité et paysage : des tensions dans la prise en compte environnementale des activités agro-pastorales 577
1.1. L'usage ambigu de la rhétorique environnementale 577

1.2. De l’exploitant agricole au retour du berger ? 578
2. La tension « centre-périphérie » au service d’une réaction anti-environnementale 587
2.1. Décentralisation et environnement 587
2.2. Un problème de démocratie 589
3. Quelle juste place de l’ours et du loup : vers une gestion territoriale viable des grands prédateurs et de la « nature gênante » 592
3.1. « Verdir » ou « déverdir », telle est la question 592
3.2. Quels préalables à une gestion publique territoriale viable ? 593
4. Pour une géographie et géopolitique de l’environnement 598
Bibliographie 602
Tables des documents 626
Tables des matières 631
Annexes 639

Annexes

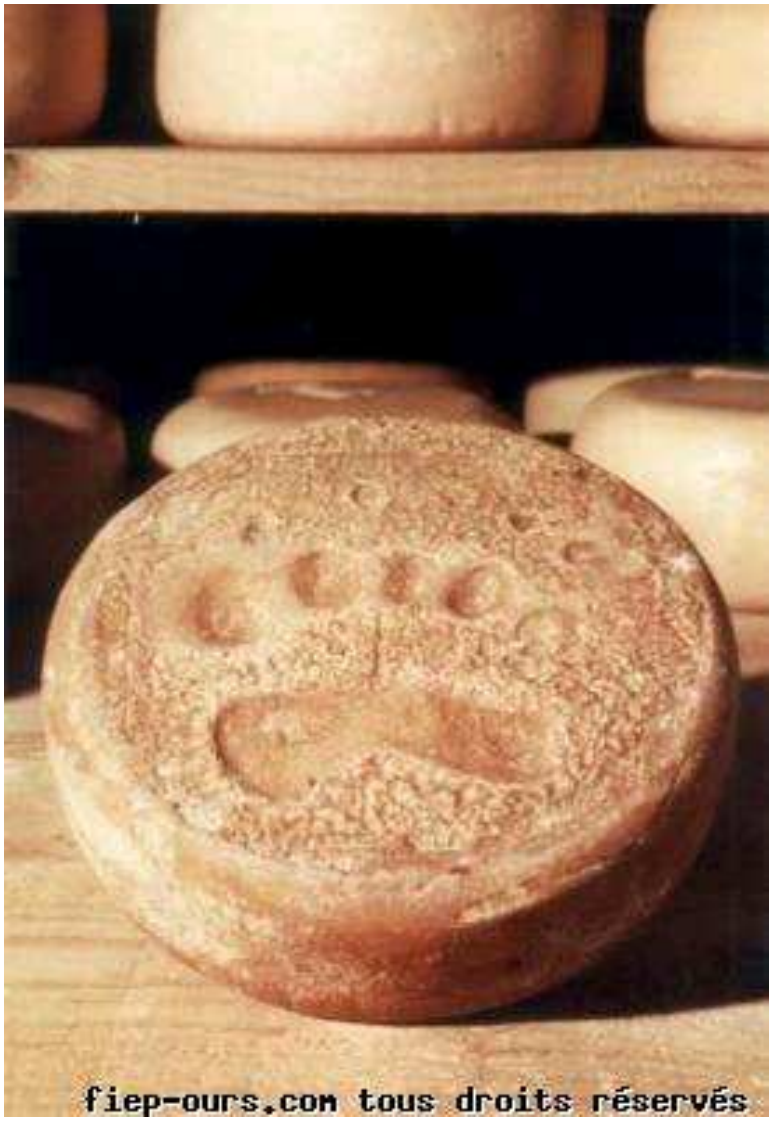

Un exemple de valorisation de la présence de l'ours : le fromage Pé descaous (Béarn)

Table des annexes

Annexe 1 : le régime et cycle annuel alimentaire de l'ours brun dans les Pyrénées…….II
Annexe 2 : liste des personnes interrogées……...III
Annexe 3 : le loup dans la présentation de la saison touristique estivale de la ville de Nice en 2005……X
Annexe 4 : une initiative de valorisation de la filière ovine en conséquence directe de l'arrivée du loup……..XI
Annexe 5 : étude de cas : abandonner l'élevage ovin à cause du loup ?.....XII
Annexe 6 : un remaniement du texte dans le sens de l'exagération : deux éditions de *La Dépêche du Midi* (Ariège, Hautes-Pyrénées)…….XIII
Annexe 7 : la concertation autour du renforcement……XV
Annexe 8 : le festival de cinéma Résistance et les pressions d'Augustin Bonrepaux….....XIX
Annexe 9 : budget de Pays de l'ours-ADET…….……..XX

Annexe 1

Le régime et cycle annuel alimentaire de l'ours brun dans les Pyrénées

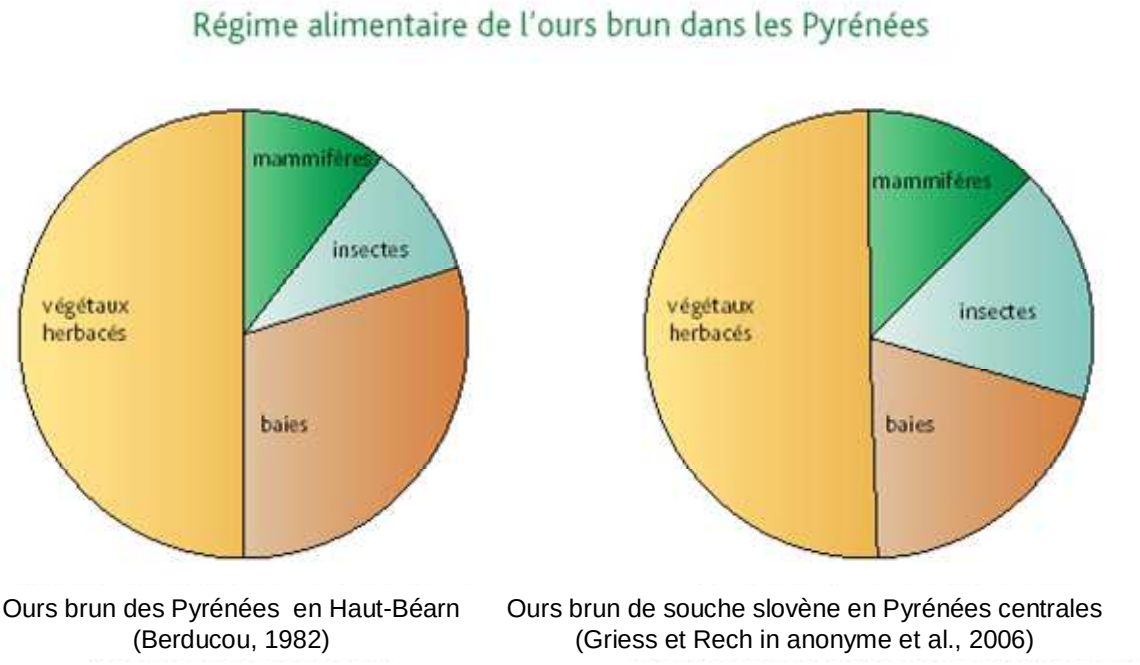

Ours brun des Pyrénées en Haut-Béarn (Berducou, 1982)

Ours brun de souche slovène en Pyrénées centrales (Griess et Rech in anonyme et al., 2006)

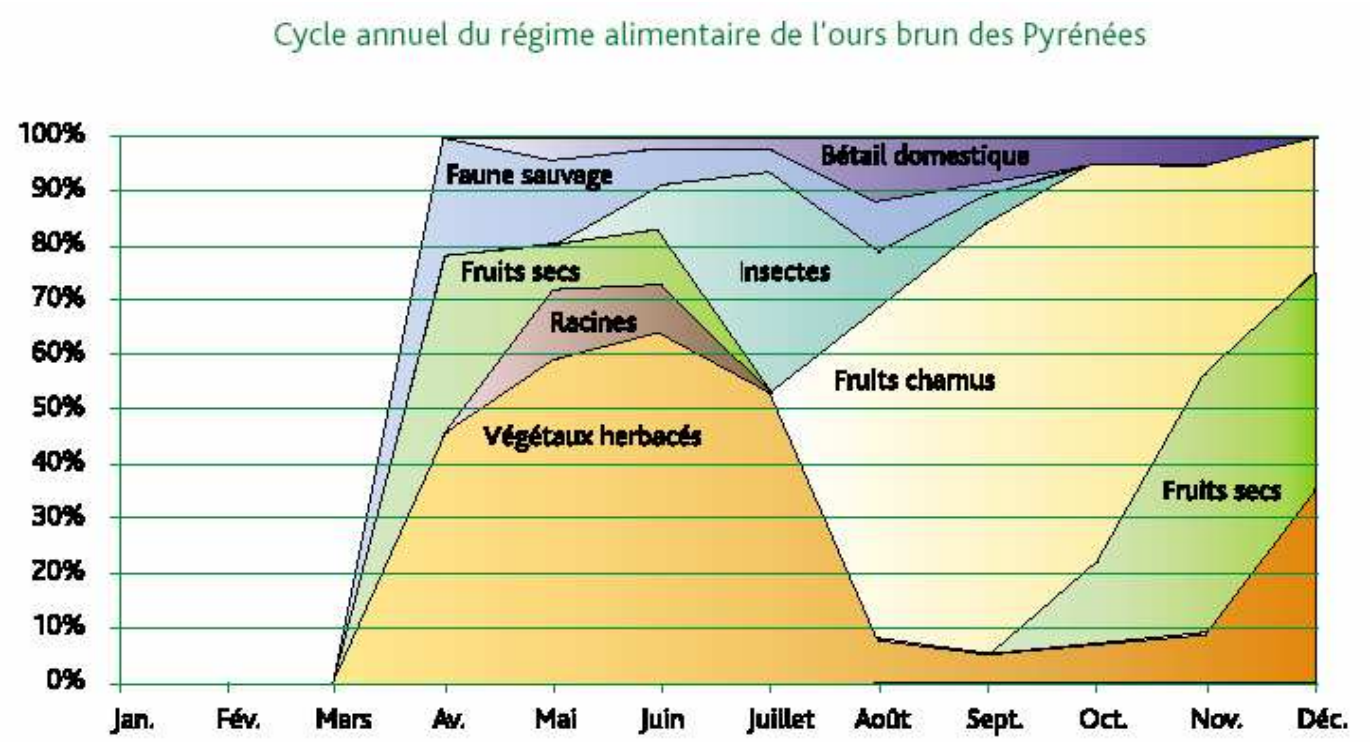

(Source : Anonyme et *al.*, 2006)

Annexe 2

Liste des personnes interrogées

Dans le cadre des communications personnelles (com. pers.) et de la constitution générale du propos.

DOSSIER OURS (Pyrénées)

Anonyme, une ancienne membre du conseil municipal d'Ax-les-Thermes (mandat de maire d'A. Bonrepaux 1995-2001)

Anonyme, employé à la DDAF des Hautes-Pyrénées, Tarbes, Hautes-Pyrénées

Anonyme, un ancien fonctionnaire de la DIREN Midi-Pyrénées, Toulouse, Haute-Garonne

Anonyme, employé communal, anonyme commune de l'Ariège

Anonyme, agent ONCFS 64, Oloron-Sainte-Marie, Pyrénées-Atlantiques

Anonyme, cadre de collectivité territoriale, Ax-les-Thermes, Ariège

J.-B. Abancazot, trésorier de Lescun Patrimoine, APE, employé communal

F. Ader, président de l'ADDIP, association anti-ours, éleveur ovin, moniteur de ski, Bagnères-de-Luchon, Haute-Garonne

M.-C. Agnet, ex-animatrice Association des pâtres de l'Ariège, Foix.

F. Arcangeli, maire d'Arbas, président de Pays de l'ours-ADET, Arbas, Haute-Garonne

C Arthur, directeur scientifique du Parc national des Pyrénées, Tarbes, Hautes-Pyrénées

F. Balingé, accompagnateur en montagne, vallée d'Ossau, Pyrénées-Atlantiques

A. Barbosa, éleveur ovin, berger, éleveurs, Vicdessos, Ariège

P. Bauchet, aubergiste-restaurateur, membre de l'ADET et d'Artus, Melles, Haute-Garonne

J. Baylocq, maire de Bielle, Pyrénées-Atlantiques

M Beita, technicien à la Fédération des chasseurs du Béarn, Pau, Pyrénées-Atlantiques

R. de Bellefon, historien, animateur Confédération Paysanne Hautes-Pyrénées et militant environnementaliste, Bagnères de Bigorre, Hautes-Pyrénées

C. Berducou, ingénieur forestier, en poste en zone à ours (Pyrénées Atlantiques [1980 – 1990] ; Hautes Pyrénées, mission montagne ONCFS, [1990 – 2002])

M. Bompieyre, APIHM, association de défense du patrimoine naturel et culturel, enseignant à Poitiers, Mijanes, Ariège

M. Boniface, animatrice de l'ASPAP, Foix, Ariège

A. Bonrepaux, élu, vice-président ADDIP, député de 1981 à 2007, ancien vice-président de la commission des finances, président du Conseil général de l'Ariège, ancien enseignant, Ax-les-Thermes, Ariège

M.-L. Broueilh, présidente de l'IDAMP, du syndicat ovin Barège-Gavarnie, membre de l'ASPP et de l'ADDIP, associations anti-ours, éleveuse d'ovins, Luz-Saint-Sauveur, Hautes-Pyrénées

C. Brunet, animatrice ACP, ex-bergère, compagne d'éleveur, membre de la Confédération paysanne Ariège, Vicdessos, Ariège

D. Buffière, DDAF des Hautes-Pyrénées, Tarbes, Hautes-Pyrénées

J.-J. Camarra, technicien ONCFS-CNERA PAD, Pau, Pyrénées-Atlantiques

S. Carbonnaux, naturaliste GOPA, Pau, Pyrénées-Atlantiques

M. Carot, éleveur bovin, maire d'Azet, Hautes-Pyrénées

F. Carrafancq, président de Lescun Patrimoine, hôtelier-restaurateur, Lescun, Pyrénées-Atlantiques

P. Casassus-Lacouzatte, président de l'Association des éleveurs transhumants des trois vallées siégeant à l'IPHB, vice-président commission Montagne FDSEA Béarn, éleveur ovin, Aste-Béon, Pyrénées-Atlantiques

G. Caussimont, président du FIEP-Groupe ours Pyrénées, naturaliste, professeur d'espagnol, Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pyrénées-Atlantiques

J.-L. Cazaubon, éleveur porcin, président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, membre du bureau de l'APCA, Tarbes, Hautes-Pyrénées

G. Chabanier, éleveur-berger ovin en Haut-Béarn, Confédération paysanne Béarn, Pyrénées-Atlantiques

S. Chétrit, éleveur ovin en Haut-Béarn, CDJA 64, Laruns, Pyrénées-Atlantiques

J. Civade, berger, Hautes-Pyrénées - Ariège

M. Clouet, ancien président de l'association Artus, Toulouse

F. Chevillon, éleveur et berger ovin, ex-président des Pâtres de l'Ariège, Seix, Ariège

J. Cornus, directeur de la Fédération des chasseurs des Hautes Pyrénées, Tarbes, Hautes Pyrénées

J.-P.Daffos, président de l'Association des accompagnateurs en montagne Haute-Garonne, Toulouse, Haute-Garonne

C. Dameron, Ingénieur du GREF, ex-chargée de mission pastoralisme au Parc des Pyrénées, Hautes-Pyrénées

M. Darsonville, sans profession, ex-secrétaire d'Artus, membre du Collectif Somport, environnementaliste, Bedous, Pyrénées-Atlantiques

G. Darsonville, président Collectif Somport, environnementaliste, médecin, Bedous, Pyrénées-Atlantiques

J.-N. Destrehem, militant écologiste et berger en Béarn, Reims, Marne

D. Destribois, éleveuse ovine membre de l'ADDIP et de la Confédération paysanne Ariège, Unac, Ariège

D. Drilhole, accompagnateur en montagne, gîte d'étape, membre de Lescun Patrimoine, Lescun, Pyrénées-Atlantiques

S. Dulout, secrétaire de l'AMOPYC, environnementaliste, contrôleur aérien, Tarbes, Hautes-Pyrénées

A. Etchélécou, président du conseil scientifique du PNP, démographe, professeur de géographie-aménagement, Pau, Pyrénées-Atlantiques

M. Fily, DDAF des Hautes-Pyrénées, Tarbes, Hautes-Pyrénées

J.-P. François, journaliste à *la Dépêche du Midi*, Toulouse, Haute-Garonne

P. Fuziès, président de la Fédération des chasseurs de Haute-Garonne et de Midi-Pyrénées, retraité de la police, Haute-Garonne

L.-P. Galy-Gasparou, maire de Massat, Ariège

J. Garric, directeur de l'Association des naturalistes Ariégeois, La Bastide de Sérou, Ariège

M. Geoffre, responsable de l'UMINATE, retraité, Hautes-Pyrénées

D. Grand, éleveur ovin, Melles, Haute-Garonne

R. Guichard, ancien Directeur d'Artus, Blois, Loir-et-Cher

A. Guichou, directeur de la Fédération des chasseurs de l'Ariège, Foix, Ariège

G. Guillet, ex-technicien chien de protection, berger et éleveur ovin, Barjac, Ariège

D. Hervé, ancien directeur du Centre départemental ovin, directeur de l'IPHB, Oloron-Sainte-Marie, Pyrénées-Atlantiques

H. Huez, secrétaire de l'ADDIP, éleveuse bovine, location d'ânes pour le tourisme et le transport de matériel, membre de la Confédération paysanne Ariège, Unac, Ariège

J. Labarrère, berger fromager retraité en vallée d'Aspe, Bedous, Pyrénées-Atlantiques

H. Laborde, agent ONCFS, Oloron-Sainte-Marie, Pyrénées-Atlantiques

A. Lagrissy, berger-éleveur ovin, Seix, Ariège.

B. Lang vachère, itinérante, Ariège

S. Mahourat, président de SEPANSO Béarn, infirmier, Pau, Pyrénées-Atlantiques

M. Marfaing, technicien pastoral à la Fédération Pastorale, Foix, Ariège

S. Marian, ancien conseiller régional, représentant de la Région Aquitaine à l'IPHB, Pau, Pyrénées-Atlantiques

L. Matringe, fonctionnaire de la DIREN Aquitaine, Pau, Pyrénées-Atlantiques

T. de Noblens, président du Comité écologique ariégeois, Alzen, Ariège

D. Oullié, ancien président de l'Association des Accompagnateurs en Montagne, Vicdessos, Ariège

J. Paroix, président de la commission Montagne de la Confédération paysanne Béarn, membre de l'AE3V, berger fromager, Bilhères, Pyrénées-Atlantiques

A. Paul, journaliste à la *Nouvelle République des Pyrénées*, Tarbes, Hautes-Pyrénées

X. Piro, dentiste, photographe amateur, Pau, Pyrénées-Atlantiques

J.-P. Porquet, président de l'association communale de chasse de Bedous, Pyrénées-Atlantiques

J.-M. Prim, président de la commission Montagne de la FDSEA Béarn, représentant de la chambre d'agriculture à l'IPHB, éleveur bovin, Lestelle Betharram, Pyrénées-Atlantiques

P.-Y. Quenette, responsable de l'Equipe technique ours, Saint-Gaudens, Haute-Garonne

O. Rallu, éleveur ovin, membre de la Confédération paysanne Ariège, Larcat, Ariège

M. Ratura, Reporter-caméraman à France 3 Sud, Toulouse

C. Raynal-Rolland, ex-responsable d'Ax 24.03, membre de la Confédération paysanne, conteuse, ancienne vachère et éleveuse, hôte, Saint-Girons, Ariège

A. Reynes, directeur de Pays de l'ours-ADET, Arbas, Haute-Garonne

J.-J. Rigal, responsable d'Aspe nature, APE, professeur d'économie gestion à l'Université de Pau, conseiller municipal, Bedous, Pyrénées-Atlantiques

A. Rigoni, fondateur ancien président de l'ADET, maire de Melles, Haute-Garonne

G. Roland, coordinateur des techniciens itinérants, ETO, Saint-Gaudens.

J.-F. Rummens directeur de la Fédération Pastorale, Foix, Ariège

H. Salanabe, éleveur ovin, responsable de la Confédération paysanne des Hautes-Pyrénées, Astugues, Hautes-Pyrénées

O. Salvador, chargé de mission à la confédération des réserves catalanes, animation chien de protection (ACP), Pyrénées-Orientales

E. Sanchis, chargée de mission à la DIREN Midi-Pyrénées, Toulouse, Haute-Garonne

M. Sorgues, secrétaire de Lescun Patrimoine, institutrice, Lescun, Pyrénées-Atlantiques

P. Terrancle, ex-rédacteur en chef de *Pyrénées Magazine*, Toulouse

S. Thomas, rédacteur en chef de la *Dépêche de l'Ariège* (édition locale de la *Dépêche du Midi*), Foix, Ariège

R. Wojciechowski, expert en clôture contre les prédateurs, ancien responsable du programme « Barrage », Agnous, Pyrénées-Atlantiques

C. Zaïre, technicien chien de protection, ACP, Vicdessos, Ariège

DOSSIER LOUP (Alpes)

Anonyme, agent de l'Etat 1,

Anonyme, éleveur 2, Alpes-de-Haute-Provence

Anonyme, bergère 3, Alpes-de-Haute-Provence

J.-D. Abel, responsable de la Mission loup depuis 2004, Romans, Drôme

C. Aubel, administrateur de FNE, responsable de la Mission loup jusqu'en 2004, Paris

R. Baboud-Besse, président de la Fédération des chasseurs de l'Isère, Grenoble, Isère

J. Baillon, naturaliste, ex-rédacteur en chef de la revue du GLF-Ferus, Olivet, Loiret

M. Barreteau, technicien pastoral, DDAF des Alpes-maritimes, Nice, Alpes-Maritimes

B. Baudin, président de la FDC 06, président de l'ONCFS, Nice, Alpes-Maritimes

O. Bel, berger-éleveur ovin, ancien responsable de l'Association des bergers des Hautes-Alpes, La Roche des Arnauds, Hautes-Alpes

P. Béringer, chargé de mission, DDAF de la Drôme, Valence, Drôme

A. Bernard-Laurent, biologiste, ONCFS, Nice, Alpes-Maritimes

P.-E. Biron, conservateur de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, Lans-en-Vercors, Isère

M. Blanchet, directeur scientifique du PNR du Queyras, Guillestre, Hautes-Alpes

R. Blanchet, président honoraire Chambre d'agriculture de l'Isère, éleveur bovin à la retraite, Grenoble, Isère

F. Bottin, agent ONF, Briançon, Hautes-Alpes

B. Bruno, président de la FDO des Alpes-Maritimes, éleveur ovin transhumant en Mercantour, Cossoul, Alpes-Maritimes

G. Caratti, responsable du secteur Haute-Tinée, Parc national du Mercantour, Saint-Etienne-de-Tinée, Alpes-Maritimes

G. Carbone, ethnozoologue, ex-conseillère scientifique du Parc Alpha de Saint-Martin-Vésubie, Valdeblore, Alpes-Maritimes

J.-P. Cavallo, éleveur ovin, président de l'APPAM, Fontan, Alpes-Maritimes

G. Châtain, directeur du PNR du Vercors, Lans-en-Vercors, Isère

J.-D. Chauvin, gendarme brigade montagne des Hautes-Alpes et naturaliste à ARNICA MONTANA, Briançon, Hautes-Alpes

A. Cipière, animatrice pastorale, coopérative bovine Vésubie, Belvédère, Alpes-Maritimes

H. Cortot, directeur scientifique du Parc national des Ecrins, Gap, Hautes- Alpes

J.-F. Darmstaedter, secrétaire puis président du Groupe loup France - Ferus, Allauch, Bouche-du-Rhône

J.-L. Denarié, Chargé de mission, DDAF des Hautes-Alpes, Gap, Hautes-Alpes

M. Diemert, technicienne pastorale, DDAF des Alpes-Maritimes, Nice, Alpes-Maritimes

C. Duchamp, biologiste, Réseau grands carnivores, ONCFS, Gap, Hautes-Alpes

V. Ducomet, éleveur ovin bio, Drôme

C. Durand, ex-technicienne canine spécialiste des chiens de protection, Isère.

M. Durand-Bourlier, ingénieur du GREF, encharge de l'environnement à la DDAF de l'Ain, Bourg-en-Bresse, Ain

F. Englebert, rédactrice en chef de la revue de la Mission loup de FNE, la Voie du loup, Barcelonnette, Alpes-de-Haute-Provence

G. Farny, responsable scientifique au Parc national des Ecrins, Gap, Hautes- Alpes

F. Favier, chargé de mission communication, Life-Loup, DIREN PACA (jusqu'en 2004), Aix-en-Provence, Bouche-du-Rhône

C. Fort, technicienne pastorale Life, DDAF des Alpes-de-Haute-Provence, Digne, Alpes-de-Haute-Provence

G. Franco, maire de Saint-Martin-Vésubie, Alpes-Maritimes

J.-P. François, responsable FDSEA de l'Isère, Grenoble, Isère

L. Gardes, ingénieur écologue pastoral, CERPAM, siège central à Manosque, Alpes-de-Haute-Provence

V. Genevey, chargé de mission loup-environnement, DIREN Rhône-Alpes, Lyon, Rhône

A.-L. Gouty, animatrice CERPAM 06, Nice, Alpes-Maritimes

P. Grosjean, chargé de mission environnement et pastoralisme, DDAF de Savoie, Chambéry

P. Guelpa, directeur de l'Société d'économie alpestre de Savoie, Chambéry

C. Guigo, chargé de mission tourisme et loup à la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et à l'AEDPP, Nice, Alpes-Maritimes

J.-M. Guigue, président du syndicat ovin de Savoie, Sallanches, Haute-Savoie

N. Heitz, administratrice de Ferus, initiatrice du programme Pastoraloup, Guillestre, Hautes-Alpes

A.-M. Issautier, agent du Parc National du Mercantour, secteur Haute-Tinée, Saint-Etienne-de-Tinée, Alpes-Maritimes

J.-P. Issautier, maire de Saint Dalmas-le-Selvage, Tinée, Alpes-Maritimes

A.-M. Izard, éleveuse ovine, Savines-le-Lac, Hautes-Alpes

B. Janet, directeur-adjoint DDAF des Hautes-Alpes en charge de l'environnement, Gap, Hautes-Alpes

S. Larbouret, animatrice pastorale, APPAM, Nice, Alpes-Maritimes

B. Lequette, directeur scientifique du Parc National du Mercantour, Nice, Alpes-Maritimes

Y. Leroic, berger et aide-berger, Tende, Alpes-Maritimes

D. Madeleine, agent de la Réserve de Haute-Provence, ex- président du Groupe loup France, Dignes-les-Bains, Alpes-de-Haute-Provence

M. Mallen, ethnopastoraliste, Hautes-Alpes

J.-P. Marie, chargé de mission, Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, Digne, Alpes-de-Haute-Provence

P. Méjean, animateur de développement ; Communauté de commune du Diois, Die, Drôme

R. Merlet, ingénieur coordinatrice (loup-patoralisme), DDAF des Alpes-Maritimes, Nice, Alpes-Maritimes

G. Milisher, agent constateur, rattaché au Parc National du Mercantour, Saint-Martin-Vésubie, Alpes-Maritimes

M. Morin, ancienne bergère, formatrice au CFPPA de Die, Drôme

J.-M. Motte, président FDO des Hautes-Alpes, éleveur bovin, St Bonnet, Hautes-Alpes

C. Moulin, technicien pastoral, Fédération des Alpages de l'Isère, Les Adrets, Isère

J.-C. Odon, président de l'Association drômoise d'économie montagnarde, éleveur ovin bio, Miscon, Drôme

P. Oléon, technicien pastoral Life (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence), 2000-2003, DDAF des Hautes-Alpes, Gap, Hautes-Alpes

L. Olivier, directeur du Parc national du Mercantour, Nice, Alpes-Maritimes

P. Orméa, agent du Parc national du Mercantour, secteur Haute-Vésubie, Saint-Martin-Vésubie, Alpes-Maritimes

M. Pagès, directeur de la Réserve géologique de Dignes, Alpes-de-Haute-Provence

R. Papet, ex-technicien de l'environnement à l'ONCFS, en poste au Parc national des Ecrins, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Hautes-Alpes

J. Patrouillet, technicien pastoral, ex-Life, rattaché à l'ONCFS, Grenoble, Isère

B. Pédroletti, responsable de la DDAF de l'Isère en charge du dossier loup jusqu'en 2004, Grenoble, Isère

V. Pergolizzi, éleveur ovin (pluri-actif), Authon, Alpes-de-Haute-Provence

F.-M. Perrin, berger, ancien responsable de l'Association des bergers des Hautes-Alpes

P. Pfeffer, professeur émérite de Biologie au Muséum national d'histoire naturelle, ex-président du conseil scientifique du Parc national du Mercantour, Paris

M. Quiblier, responsable du CERPAM 05, Gap, Hautes-Alpes

M. Roberto, adjoint au sous-préfet des Alpes-Maritimes, Nice, Alpes-Maritimes

J.-P. Serre, responsable de la garderie de l'ONCFS des Hautes-Alpes, Gap, Hautes-Alpes

D. Siméon, chargé de mission à la FDC des Alpes-Maritimes, Nice, Alpes-Maritimes

F. Solda, éleveur ovin, responsable syndical pluri-départemental, Manosque, Alpes-de-Haute-Provence

T. et E. de Thiersant, responsables du CORA 38, Saint-Paul-de-Varces, Isère

P. Tordjmann, responsable secteur Haute-Vésubie du Parc national du Mercantour, Saint-Martin-Vésubie

E. Vors, animatrice de la Confédération paysanne des Alpes-de-Haute-Provence, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Alpes-de-Haute-Provence

C. Wirth-Sonntag, éleveur caprin, porte-parole de Confédération paysanne des Alpes-Maritimes

Pyrénées-Orientales (ours et loup)

Anonyme, secrétaire de mairie, Nohèdes

A. Bataille, agent de l'ONCFS, Prades, Pyrénées-Orientales

S. Gerone et N. Marty, éleveurs ovins.

A. Glory, président de l'association des accompagnateurs en montagne des Pyrénées-Orientales

M. Gougeon, éleveur ovin, Nohèdes

A. Mangeot, conservateur de la réserve de Nohèdes

V. Mignon, maire de Nohèdes, éleveur bovin

O. Salvador, chargé de mission prédateur à la Confédération des réserves catalanes, technicien chien de protection, Nohèdes.

Personnalités concernées par le sujet au plan national

M. Bigan, chargé de mission à la DNP

S. Bobbé, Anthropologue, chercheur associée INRA-MONA, Paris

V. Campion-Vincent, ingénieur de recherche, Maison des sciences de l'homme, Paris

G. Chapron, biologiste modélisateur

P. Degeorges, doctorant en sciences politiques (IEP Paris) et chargé de mission au MEDD, Paris

P. Duncan, biologiste, Centre de d'étude biologique de Chizé, Sarthes

D. Grosjean, vice-président de la FNO, éleveur ovin retraité, Ain

G. Kleitz, responsable du dossier loup au ministère de l'Agriculture de 2003 à 2005, Paris

N. Lacour, chargé de mission responsable du loup au MEDD jusqu'en 2005, Paris

P. Migot, directeur jusqu'en 2004 du CNERA-PAD, Auffargis, Yvelines

D. Moreau, chargé de mission responsable des grands prédateurs au WWF France, Paris

F. Moutou, vétérinaire à l'AFSSA, président de la SFEPM, Maisons-Alfort

G. Perrin-Gaillard, députée des Deux-Sèvres

P. Pfeffer, professeur émérite, Muséum d'histoire naturelle de Paris

P. Picou, ancien chargé de mission environnement à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Paris

G. Simon, président-adjoint Ferus, ancien DNP, Paris

Annexe 3

Le loup dans la présentation de la saison touristique estivale de la ville de Nice en 2005

Extrait du site web de l'office de tourisme de Nice (juin 2005)



Annexe 4

Une initiative de valorisation de la filière ovine en conséquence directe de l'arrivée du loup

Extrait du site web de l'APPAM (mis à jour en 2004)



Nos actions

Mise en place de " l'Appellation montagne " pour la viande d'agneau

L'agneau des estives
Provenance montagne des Alpes-Maritimes

Toutes les actions de l'APPAM ne pourraient être déconnectées des enjeux de production et de commercialisation que connaissent les exploitations. Promouvoir les métiers de bergers et d'éleveurs c'est avant tout promouvoir leur production : l'agneau de montagne. La plus grande satisfaction des éleveurs serait de vivre uniquement de leur activité.

Ainsi, pour mieux valoriser et suivre leur production, l'association a monté un cahier des charges.

L'agneau "Provenance Montagne des Alpes maritimes"est un produit naturel de qualité exceptionnelle nécessaire au maintien des paysages et de la biodiversité des milieux, contrôlé par un cahier des charges strict garant des conditions d'élevage, d'abattage et de commercialisation.

Son terroir d'origine : les **parcours et les estives des Alpes Maritimes** (massifs préalpins et massif du Mercantour).
L'agneau et sa mère grandissent en utilisant au maximum les ressources naturelles, avec un minimum de temps passé en bergerie, en fonction de la saison. Ils sont nourris au lait et à l'herbe (complémentation possible avec des céréales, notamment en début d'année quand l'herbe n'a pas encore assez poussé…à expliquer).

Consommer l'agneau de montagne des Alpes Maritimes, c'est donc **consommer citoyen** et nous avons besoin de vous tous pour sauver cette production naturelle et locale!

Vous pouvez trouver l'agneau de montagne des Alpes Maritimes toute l'année directement chez les producteurs, chez les bouchers et les restaurateurs locaux. Bientôt, vous trouverez leurs coordonnées

sur ce site...

Voir leurs adresses et leurs disponibilités.

- L'idée recette du moment : Filets d'agneau en croûte d'herbes

Annexe 5

Etude de cas : abandonner l'élevage ovin à cause du loup ?

Vincent Pergolizzi est l'éleveur qui a été particulièrement touché dans les Monges en 2000 et 2001. « Je suis un pur citadin, j'ai beaucoup milité dans des associations environnementales et surtout contre le nucléaire. J'ai également tenu un refuge dans le Mercantour pendant plusieurs années ». Il s'est installé en 1991 dans les Monges dans la commune d'Authon sur des terroirs difficiles à exploiter, à l'abandon, les propriétaires locaux gardant pour eux les meilleurs endroits et vendant souvent les bâtiments agricoles aux résidents saisonniers qui les transforment en habitations. L'exploitation est ainsi partie de rien. L'objectif de l'éleveur est de mettre en place un système de polyactivité fondé sur un élevage de plusieurs espèces domestiques et sur un gîte rural. Il a eu jusqu'à 200 mères d'une race de brebis rustique, la *mourerous*. Il a profité des caractéristiques de cette brebis pour les laisser à l'état « semi-sauvage » en toute saison en raison du manque de bâtiments pour les mettre convenablement à l'abri. D'après l'éleveur, son troupeau commence à subir des attaques fin 1999 – début 2000 : « J'en ai perdu une dizaine, j'ai dû les rentrer tous les soirs et faire des visites quotidiennes, tout mon système était à refaire ». Suite à l'expertise de l'ONCFS, seuls des chiens sont incriminés, ce que rejette Vincent Pergolizzi. L'été 2000, son troupeau reste indemne. Cependant l'été 2001, celui-ci est attaqué et la responsabilité du loup est officiellement avérée : « J'ai eu huit attaques, j'ai perdu 35 bêtes. Je pense aussi que mon voisin en a profité pour m'en voler une vingtaine ». C'est à ce moment qu'il a mené une double mobilisation, nationale au sein de la Confédération paysanne, qu'il a contribué à positionner contre les prédateurs sauvages, et au niveau local, auprès des éleveurs et des autorités départementales.

Suite à cela, il a été contraint d'enfermer ses brebis dans un hangar dont l'éleveur a hâté la construction. La DDAF lui a financé le foin dans la mesure où il s'opposait à la mise en place des mesures de protection Life (chiens de protection, aide-berger, parc de contention). À l'automne 2001, il vend les trois-quarts de son troupeau de brebis pour n'en garder qu'une cinquantaine. À la même période, il développe son élevage de vache *Aubrac* et chevaux *Fjords* pour la vente et l'entretien de l'espace. « Avant le loup, j'étais déjà très limité au niveau des parcs pour les moutons, en plus j'avais récupéré de très mauvais terrains et mes relations avec les chasseurs sont très difficiles ». Ils bravent régulièrement ses interdictions de fréquenter ses terres, dérangent ses bêtes et lui coupent ses clôtures. De plus, il reconnaît son inexpérience technique : « On est ici une des régions les plus désertées de France, mon voisin est le dernier et il a 75 ans. En plus, c'est très long la mise en place d'une exploitation, il faut piger les choses surtout par rapport aux pâturages, on ne fait plus comme les Anciens qui donnaient des conseils ». Dernièrement, l'éleveur tire une part croissante de ses revenus grâce aux mesures agri-environnementales, ses vaches et ses chevaux rustiques faisant preuve d'une grande efficacité pour « remettre en état des zones sales où de la bonne herbe se met à apparaître ».

Au final, Vincent Pergolizzi finit par reconnaître que son changement de type d'élevage était inévitable : « Je dirais que ma reconversion est due à 50 % au loup et à 50 % à des choix techniques ». Malgré ces faits et ces affirmations, il a été un des leaders ponctuels les plus violemment opposés au loup et au principe de la cohabitation.

Annexe 6

Un remaniement du texte dans le sens de l'exagération : deux éditions de *La Dépêche du Midi* (Ariège, Hautes-Pyrénées)

(Exemple fourni par A. Reynes).

Texte 1 :

Article paru dans la Dépêche du midi Ariège le 15/03/2004

GROSSE FRAYEUR À BEILLE POUR LE VAINQUEUR DE LA TRANSPYR

Baptiste, l'homme qui a vu l'ours

Beille. Baptiste Cazaux se souviendra longtemps de ce dimanche 14 mars. Skieur de fond émérite (il a d'ailleurs remporté hier la Transpyrénéenne), le sociétaire des Montagnards argelésiens a fait une rencontre plutôt insolite lors de son parcours sur le plateau de Beille. En tête de l'épreuve à mi-parcours, il abordait une descente lorsqu'il eut la surprise de v oir déboucher à une vingtaine de mètres devant, sur la piste, un ours d'une taille assez impressionnante (il s'agirait en fait de Boutxy). .. A l'arrivée, encore tout essoufflé et «secoué», il ne se fait pas prier pour raconter son aventure.

« J'étais en plein effort lorsque j'ai vu l'animal et mon premier réflexe a été de freiner pour m'arrêter. L'ours s'est lui-aussi immobilisé. Il était énorme. On s'est regardé quelques secondes et puis il a fait demi-tour et continué tranquillement sa route. Moi aussi, j'étais prêt à faire demi-tour et à sprinter dans l'autre sens mais des gars de l'organisation postés un peu plus loin et témoins de la scène m'ont alors crié de continuer. Je n'avais jamais vu d'ours et sur le coup, je me suis dit: mais c'est pas vrai, je rêve...» La peur donnant des ailes, l'Argelésien a avalé ensuite les kilomètres restant pour terminer brillamment les 42 km en passant la ligne d'arrivée en tête (après un peu moins de 2 heures et demies d'effort) et avec une confortable avance sur le second, l'Alpin Olivier Niogret (le frère de la biathlète Corinne). Celui-ci a vu lui-aussi en passant l'animal lequel avait déjà entamé son repli vers un bosquet d'arbres.

«J'ai deviné dans le champ de neige bordant la piste, une forme sombre et j'ai alors eu la surprise de constater que c'était un ours. une belle bête...»

Des faits confirmés par des organisateurs qui se trouvaient dans les parages et notamment par des gendarmes du PGHM qui ont pu photographier l'ours ainsi que les traces de son passage. Que l'on se rassure cependant, tout les participants de la Transpyr sont bien rentrés au bercail, sains et saufs et Boutxy est reparti pour de nouvelles aventures entre vallées d'Aston et vallées d'Ax. En tout cas, aux dires de ceux qui l'ont vu, le «gros bébé» est maintenant bien réveillé.

Robert Cayla

Texte 2 :

Article paru dans la Dépêche du midi Hautes Pyrénées le 16/03/2004

EN PLEINE COMPÉTITION DE SKI DE FOND SUR LE PLATEAU DE BEILLE, L'ANIMAL LUI COUPE LE PASSAGE.

Soudain, c'est le face à face avec l'ours

Lors de la grande course de ski de fond, la Transpyr, qui s'est déroulée dimanche sur le plateau de Beille en Ariège, Baptiste Cazaux, skieur émérite d'Arrens Marsous, s'est fait une belle frayeur. Il se souviendra longtemps de ce dimanche 14 mars.

Alors qu'il disputait le 42 km de cette épreuve mythique et qu'il était en tête de la course à mi-parcours, Baptiste s'est retrouvé face à face avec un ours de belle taille qui traversait la piste. «J'entamai la descente et j'étais en plein effort. L'ours est arrivé sur la droite,et s'est immobilisé sur la piste à 10 mètres de moi. Mon premier réflexe a été de freiner pour m'arrêter.L'espace de quelques secondes, on s'est regardé. Puis la bête a continué son chemin en descendant tranquillement vers les bois. Moi aussi, j'étais prêt à faire demi-tour et à sprinter dans l'autre sens mais des gars de l'organisation postés un peu plus loin et témoins de la scène m'ont alors crié de continuer. Je n'avais jamais vu d'ours et sur le coup, je me suis dit: mais c'est pas vrai, je rêve. » Finalement, soulagé, Baptiste Cazaux a repris la course. La peur donnant des ailes, l'Argelésien a avalé ensuite les kilomètres restant pour terminer brillamment les 42 km en passant la ligne d'arrivée en tête (après un peu moins de 2 heures et demies d'effort) et avec une confortable avance sur le second, l'Alpin Olivier Niogret . «A l'arrivée, des gendarmes du PGHM m'ont dit avoir pris des photos et que cet ours était probablement le fils de Melba»(NDLR: il s'agirait en fait de Boutxy), explique Baptiste, remis de sa frayeur. La joie d'avoir remporté la Transpyr sur 90 participants venus de tous les massifs ne lui fera jamais oublié cette mésaventure. Le second de l'épreuve a vu lui-aussi en passant l'animal lequel avait déjà entamé son repli vers un bosquet d'arbres. «J'ai deviné dans le champ de neige bordant la piste, une forme sombre et j'ai alors eu la surprise de constater que c'était un ours. une belle bête...»

Que l'on se rassure cependant, tout les participants de la Transpyr sont bien rentrés au bercail, sains et saufs et Boutxy est reparti pour de nouvelles aventures entre vallées d'Aston et vallées d'Ax. En tout cas, aux dires de ceux qui l'ont vu, le «gros bébé» est maintenant bien réveillé.

Philippe Champion.

Annexe 7

La concertation autour du renforcement

(Extrait de http://www.ours.ecologie.gouv.fr/)

La population d'Ursus arctos des Pyrénées ne peut être considérée comme viable à long terme. Sa conservation requiert l'apport d'individus supplémentaires dans un proche avenir. En 2005, le gouvernement a annoncé sa décision de renforcer cette population avec un lâcher de cinq ours prévus pour la période printemps – été 2006.

Dans la perspective de ce renforcement, il a été décidé d'engager une large concertation avec les acteurs pyrénéens sur les modalités de sa mise en oeuvre.

Le préfet de la région Midi-Pyrénées, en tant que préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, a reçu la mission de coordonner la concertation autour du renforcement. Les préfets de départements, assistés de l'ensemble des services de l'État compétents, ont été chargés de mettre en place un important processus de concertation et de dialogue entre février et mai 2005.

L'objectif était de faire émerger des propositions de mesures d'accompagnement du renforcement de la population d'ours afin de favoriser une cohabitation réussie entre les activités humaines et le maintien de cette espèce.

Un dossier de concertation a été diffusé à l'ensemble des acteurs concernés. Il proposait les dispositions techniques du renforcement, rappelait les mesures économiques et sociales existantes et, tout en suggérant des pistes d'améliorations, laissait largement ouverte la discussion sur les mesures destinées à rendre compatible le renforcement de la population d'ours avec le maintien et le développement des activités humaines.

La concertation a porté en particulier sur les activités pastorales, l'apiculture, la gestion forestière, la chasse, les autres activités économiques et touristiques. Elle visait aussi à préciser les dispositifs permanents d'information de la population locale sur la présence des ours et la manière dont la concertation se poursuivrait après le renforcement. Ont également été apportées des informations sur les modalités administratives et techniques à mettre en œuvre, le choix du pays d'origine des ours qui seront réintroduits, les méthodes de capture et de transport, les lieux de lâchers, les mesures de sécurité.

Parallèlement, une concertation spécifique a été organisée, avec les professionnels concernés, sur les activités pastorales et forestières dans l'objectif d'élaborer un plan de soutien à l'économie de montagne dans les Pyrénées.

Diverses instances ont été associées à la concertation et des dispositifs particuliers ont été mis en place :

- Réunion du comité de massif ;
- Rencontres des maires et conseillers généraux du territoire concerné de la montagne ;
- Audition des responsables institutionnels du massif (parlementaires, présidents des conseils généraux, responsables de chambres d'agriculture et d'activités pastorales, forestières, touristiques, cynégétiques et d'associations) ;
- Réunions de comités départementaux regroupant l'ensemble des représentants des acteurs concernés ;
- Réunions des fédérations de chasseurs et des associations de protection de la nature ;
- Échanges avec les autorités espagnoles et andorranes ;
- Saisines du comité scientifique du Parc national des Pyrénées, du conseil national de protection de la nature, du conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité et avis d'un expert mondial du « groupe ours » de l'UICN ;
- Auditions publiques au moyen de trois forums par cercles d'échanges et d'une enquête électronique menée du 15 février et jusqu'au 15 mai sur le présent site Internet.

Au total, essentiellement sur une période de 3 mois, plus de quarante réunions ont été menées rassemblant plus d'un millier de personnes. 72 personnalités institutionnelles ont été auditionnées individuellement. 1329 personnes ont formulées des propositions grâce à l'enquête Internet.

Éléments d'ambiance

Lors des réunions de concertation, quatre positions ont été adoptées : pratiquer la politique de la chaise vide ; ou ne venir que pour déposer une motion type et se retirer en refusant le dialogue ; ou venir en masse pour limiter les possibilités de formulation d'avis positif ; ou participer en manifestant son opposition ou de façon constructive en effectuant des propositions. Globalement les réunions et les rencontres se sont déroulées dans une ambiance cordiale mais empreinte de gravité.

Les positions des interlocuteurs rencontrés sont cependant plus nuancées que le front commun du refus. Il existe tout d'abord une différence géographique marquée. Les Pyrénées centrales – à la fois Haute-Garonne (où les communes appartenant à l'association Pays de l'ours – ADET, et à la communauté de communes de Saint-Béat se positionnent favorablement pour accueillir l'ours) et les Hautes-Pyrénées (où, hors l'opposition absolue du pays Toy, certains sont neutres ou favorables) – sont plutôt modérées. En Ariège, le refus est massif, mais s'accompagne d'un appel pressant à l'obtention de moyens pour l'économie pastorale de montagne. Dans l'Aude, les visites d'ours ne sont que sporadiques, et ce département est plus apaisé sur le sujet. Dans les Pyrénées-Orientales, la

présence avérée de quelques spécimens de loups a rendu les responsables agricoles très hostiles aux prédateurs. Dans le Béarn, malgré une démarche « patrimoniale et concertée » reposant sur une charte dont l'un des deux piliers est clairement « la protection de l'ours », la situation paraît particulièrement bloquée.

Sur l'ensemble de la chaîne, les éleveurs (notamment ovins) se répartissent entre une majorité hostile liée au CNJA, à la FNSEA et une minorité liée à la Confédération paysanne partagée, dont certains membres s'unissent dans une approche de cohabitation pastorale favorable à la présence de l'ours. La profession agricole a donc boycotté certaines réunions : les réunions des comités départementaux de gestion de l'espace montagnard de l'Aude, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège (pour la majorité de la profession). Les réunions spécifiques au plan de soutien de l'économie montagnarde ont également été partiellement boycottées en manifestation du refus au renforcement (boycott partiel dans le département de l'Ariège, de l'Aude, des Pyrénées-Atlantiques).

Les principales critiques ou inquiétudes formulées reposent sur :

- une absence de concertation préalable à la décision de renforcement, qui est vécue comme un manque de considération à l'égard des populations locales ;
- une prise en compte insuffisante par l'État des réalités économiques et sociales de la montagne, la crainte de contraintes supplémentaires, que la présence de l'ours induirait, et donc la demande de véritables mesures de soutien à l'économie de la montagne, conçues comme un plan d'ensemble, déconnecté de l'ours ;
- l'interrogation sur le coût des mesures « ours » et sur un « meilleur usage » qui pourrait en être fait (avec l'évocation de la diminution des services publics dans les zones rurales) ;
- la crainte du danger que peut représenter un animal sauvage de cette taille.

Parallèlement il ressort aussi que :

- chacun reconnaît que l'ours n'est pas responsable de la situation difficile du pastoralisme ;
- personne ne se satisfait de la disparition de l'ours ;
- la décision de renforcement ayant été prise, il faut désormais se situer dans cette perspective.

Préconisations issues de la concertation

Finalement, le dispositif de concertation a permis de recueillir de nombreuses propositions concernant les modalités sociales et économiques pour la cohabitation et les actions favorables au maintien de la population d'ours.

Il conduit à retenir de nombreuses préconisations :

- Mettre en place un plan de développement rural pour la montagne pyrénéenne fait l'objet d'un consensus général. Des mesures nouvelles sont proposées dans ce domaine. Mais le besoin premier exprimé est celui d'une assurance d'un budget sûr, d'un abondement et d'une croissance des mesures actuelles les plus appropriées, ainsi que la pérennité du dispositif qui

sera proposé.
La priorité est donnée par l'ensemble des acteurs à l'élevage qu'il faut d'abord sauver : des moyens importants doivent être apportés à l'économie pastorale de montagne ; des mesures valorisantes pour le revenu des agriculteurs, chacun s'accordant néanmoins à dire qu'un engagement à long terme est délicat compte tenu des incertitudes du prochain Plan de développement rural national (PDRN). Des thèmes particuliers sont évoqués : prise en compte du handicap naturel spécifique ours, aide à l'emploi d'un second berger sur l'estive, conditions de vie des bergers, formation professionnelle, infrastructures pastorales, mobilisation du foncier, mise en place de signes officiels de qualité, compatibilité notamment en site Natura 2000 des contrats d'agriculture durable (CAD) et de la prime herbagère agri-environnementale (PHAE)…
Une demande d'appui à la filière bois est aussi soulignée notamment de la part des maires de communes forestières.

- Il convient de mettre en place une stratégie globale, tant du point de vue économique que de celui de la cohabitation avec l'ours, conduite dans la cohérence et la durée.
  L'État doit s'organiser pour assurer une véritable cohérence interministérielle et mettre en œuvre un pilotage coordonné à l'échelle du massif.
  La dimension internationale du projet doit être confortée. La population d'ours occupe les deux versants des Pyrénées ; il est nécessaire d'en concevoir la gestion avec les espagnols et les andorrans.

- L'ours est évidemment un symbole de biodiversité. Mais celle-ci, dont la richesse est largement le fruit des activités humaines, est composée aussi d'autres espèces. Et surtout c'est la qualité, et donc l'entretien, des milieux qui est garant de cette biodiversité globale.

- La stratégie de réintroduction doit être progressive, ajustée chemin faisant, méthodique, accompagnée d'un dispositif d'information susceptible de retisser les liens avec certains acteurs. Cette évaluation régulière est indispensable à la mise en œuvre de la stratégie ; elle doit s'appuyer aussi sur des travaux de recherche-développement.

- Le suivi des ours réintroduits est une nécessité qui impose un renforcement des moyens de l'équipe en charge du suivi, ainsi qu'une augmentation de ses relations avec les pouvoirs administratifs, les élus locaux et les éleveurs. L'association des chasseurs au suivi de la population d'ours est indispensable. Des mesures de formation et d'information doivent leur être proposées.

- Le principe de pouvoir éliminer une bête dangereuse doit être affirmé, ainsi que le principe d'une régulation de la population en cas de développement excessif.

- Les mesures actuelles en faveur de la cohabitation (programme ours) sont peu contestées. La protection nécessaire des troupeaux passe par la mise en place :

  - de bergers - la prolongation des dispositifs actuels existants en attendant une clarification pour les dispositifs à venir, notamment européens est souhaitée ;
  - de chiens patous - leur efficacité est reconnue autant vis-à-vis des chiens errants, des sangliers, que de l'ours. Mais il faut en assurer une sélection génétique, accentuer leur formation à partir de celle de leur maître, proposer des solutions lorsqu'ils sont hors estives, et répondre aux inquiétudes qui persistent sur leur dangerosité vis-à-vis des randonneurs s'approchant du troupeau en leur présence ;
  - de parcs électriques.

- L'indemnisation des dommages doit être mise en œuvre sans faille, dans des délais très

rapprochés, selon des procédures vérifiées (constats, expertises, conclusions, délais, destinataires, barèmes, commission des dommages, décisions…) intégrant les effets secondaires des attaques d'ours.

- La valorisation économique de la présence de l'ours, éventuellement par un label (s'il n'est pas concurrent des produits ayant des signes officiels de qualité), est proposée par certains acteurs pour lesquels l'ours peut être un atout central pour un nouveau tourisme vert.

- La question des parcs à ours est posée. Deux thèses différentes : des parcs de vision complémentaires des ours en liberté ; ou des parcs zoologiques ouverts qui seraient des secteurs de fixation de l'ours ?

- La sensibilisation, la formation des citoyens, des enfants, des touristes à l'ours et à la connaissance de la montagne est une préconisation récurrente, notamment par la diffusion des consignes de comportement à adopter en cas de rencontre avec un ours.

Ces préconisations ont servi à l'élaboration du plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises, qui sera rendu public en début d'année 2006.

Annexe 8

Le festival de cinéma Résistance et les pressions d'Augustin Bonrepaux

Lettre envoyée au directeur du festival, M. Saracino



Conseil Général de l'Ariège

FOIX, le 17 Juillet 2006

Monsieur Marc SARACINO
Président du Festival Résistances
BP 162

09004 FOIX Cedex

Monsieur le Président,

Informé du débat qui a eu lieu au cours du Festival Résistances à propos de l'introduction d'ours dans les Pyrénées, je suis particulièrement surpris du manque d'objectivité concernant son organisation.

En effet, bien que votre Festival soit subventionné par le Conseil Général, vous avez omis d'inviter les Elus de l'Ariège, qui avec la plupart des Elus des Pyrénées, ont fait connaître à plusieurs reprises leur point de vue.

Augustin BONREPAUX

Député
Président
Conseil Général
de l'Ariège

Pourtant la presse révèle qu'ils ont été pris à partie au cours de ces discussions sans avoir la possibilité de s'expliquer.

En fait, sous couvert du débat, il s'agissait d'une manipulation délibérément orientée où les intégristes de l'environnement ainsi que l' « Association pour la Cohabitation Pastorale », satellite du Ministère de l'Environnement qui la finance très largement, ont pu assener le discours officiel.

Plus grave, vous vous êtes livré vous-même à des insultes inqualifiables vis à vis de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Ariège Pyrénées (ASPAP) qui représente pourtant plus de 800 Ariégeois, travailleurs de la montagne, Elus ou simples citoyens.

Compte tenu de l'orientation de votre festival, je vous conseille d'adresser à l'avenir vos demandes de subvention directement au Ministère de l'Environnement ou à ses associations satellites comme l' « Association pour la Cohabitation Pastorale » qui reçoit d'importantes subventions de l'Etat et peut vous en faire bénéficier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Augustin BONREPAUX

Hôtel du Département - BP 23 - 09001 FOIX CEDEX - tél. 05 61 02 09 09

Annexe 9

Budget de Pays de l'Ours-ADET

(Source : PO-ADET, 2007)

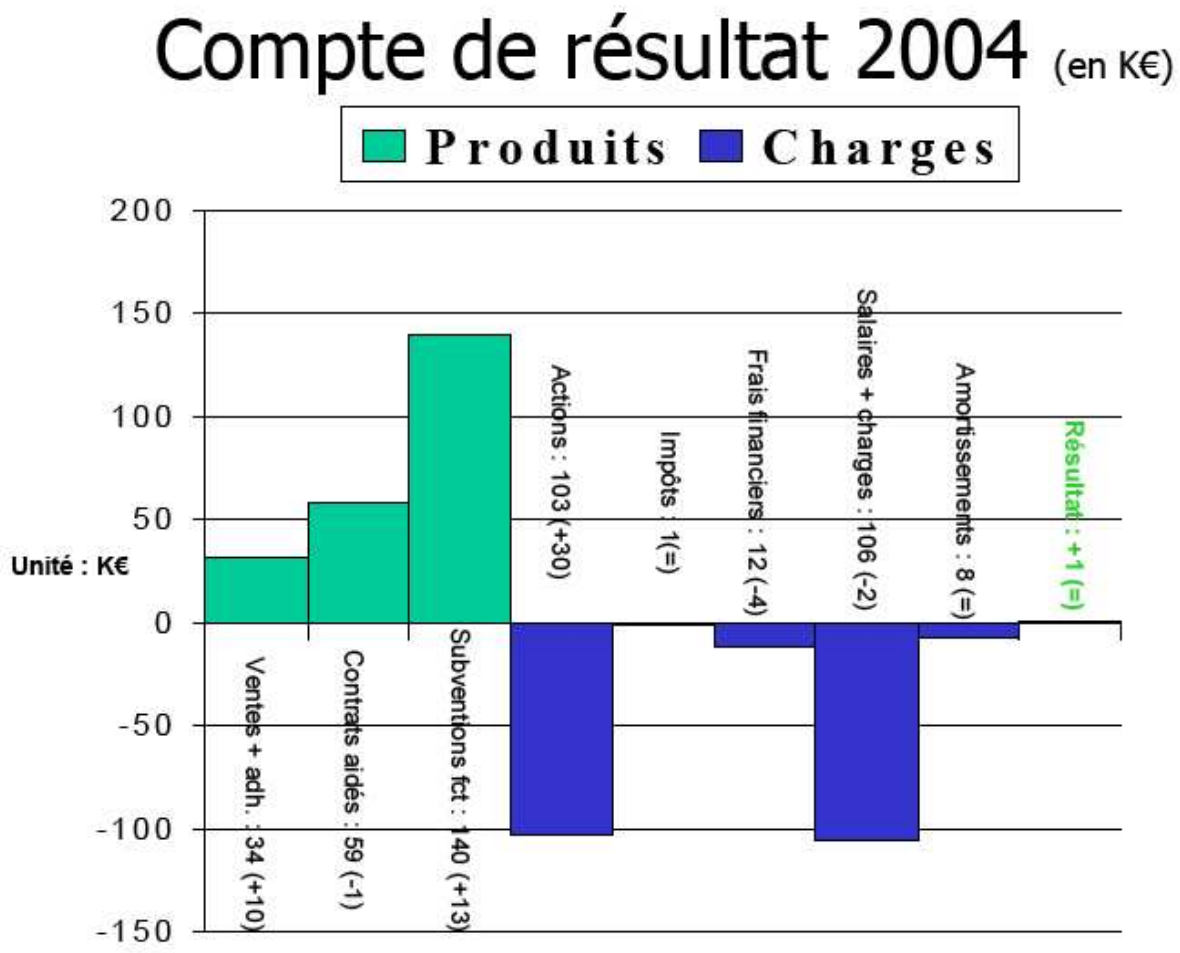

Compte de résultat 2005

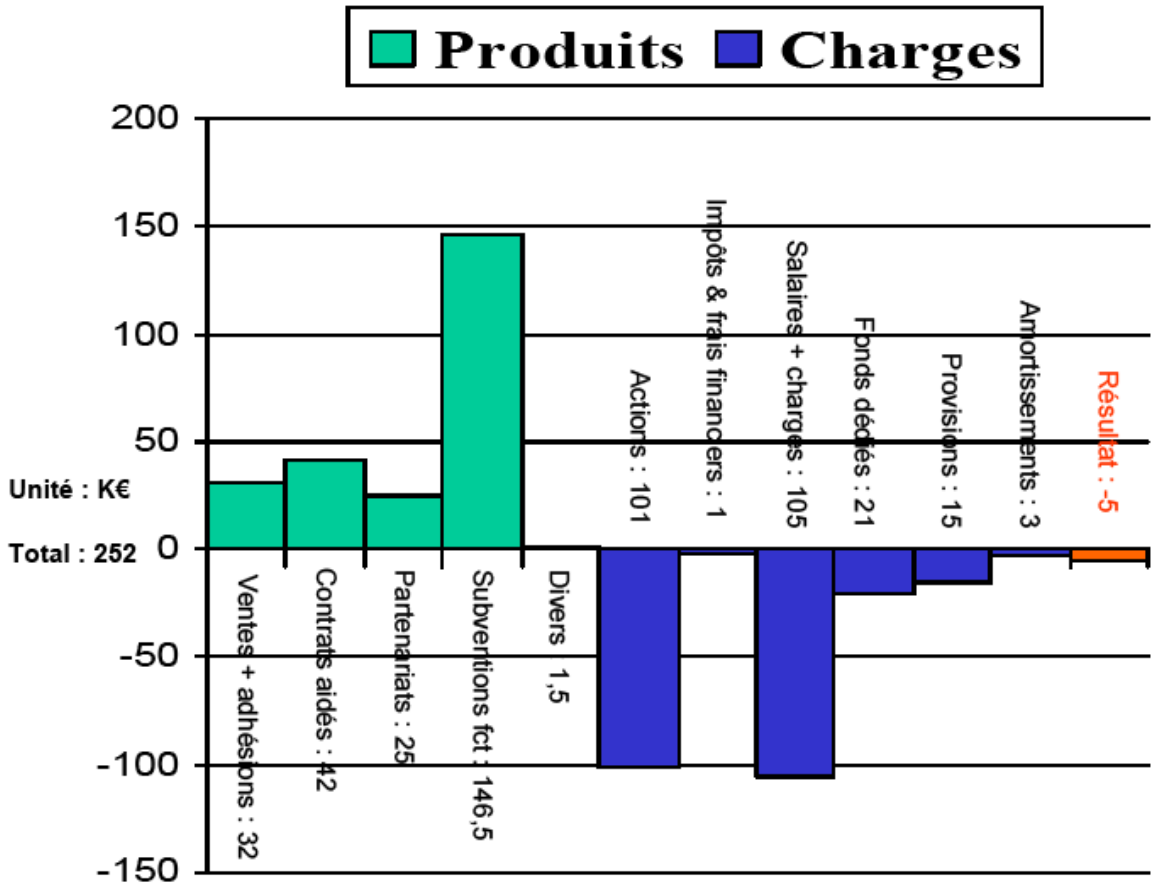

Compte de résultat 2006

